

République démocratique du Congo

# MAI-NDOMBE

Mosaïque de peuples établie  
sur un patrimoine naturel



*Sous la direction de*  
Jean Omasombo Tshonda

Daniel Bolanzowu  
Jean Omasombo Tshonda  
Élodie Stroobant  
Jérôme Mumbanza

Joris Krawczyk  
Mohamed Laghmouch  
Antoine Batamba

**MAI-NDOMBE**



*La série de publications dont cet ouvrage est le douzième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.*

*Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.*

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGCD et coordonné par la section Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la République démocratique du Congo (RDC), et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RDC promulguée le 18 février 2006).

Les instituts partenaires (CEP et CERDAC) ont eu pour tâches de collecter la documentation écrite existante sur chaque entité (dans les universités, instituts nationaux, archives nationales, bibliothèques spécialisées, administration centrale...), de mettre celle-ci à la disposition des équipes locales sur le terrain, mais aussi de répertorier toutes les archives et autres documents pertinents et d'en transmettre des copies aux équipes locales et au MRAC. Le CRGM se charge de l'élaboration des textes sur le relief, la géologie et l'hydrographie.

Les équipes locales, quant à elles, ont été chargées à la fois de la collecte des données au niveau de la province et de l'élaboration d'une première ébauche de la monographie.

Le MRAC a été à la fois la structure pourvoyeuse de la logistique pour la gestion des fonds du projet et un partenaire de recherche. À ce titre, l'ébauche de monographie fournie par les équipes sur le terrain a été soumise aux chercheurs des différentes sections qui composent le MRAC, qui l'ont complétée. Le MRAC a, enfin, assuré la responsabilité de la publication des monographies.

Cet ouvrage est le fruit de cette collaboration, comme en témoignent les différentes contributions.

#### **LE CEP**

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la RDC.

#### **LE CERDAC**

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

#### **L'IRSA**

L'Institut de Recherches sociales appliquées de l'université de Kisangani est un centre de recherche multidisciplinaire, spécialisé sur la RDC mais ouvert à l'Afrique centrale dans son ensemble. L'analyse est orientée vers les sciences sociales et les sciences naturelles, avec une attention particulière aux questions environnementales.

#### **LE CRGM**

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RDC (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

#### **LE MRAC**

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique (qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces ») est l'un des services du Musée royal de l'Afrique centrale. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaine (1971). Elle poursuit une double mission de documentation et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

République démocratique du Congo

# MAI-NDOMBE

Mosaïque de peuples établie  
sur un patrimoine naturel

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

AFRICA  
museum

## Coordinateur du projet « Provinces »

**Jean Omasombo Tshonda**, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

### Auteurs

Cet ouvrage est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RDC, et les chercheurs du service Histoire et Politique et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Les chercheurs du service Histoire et Politique du MRAC ont complété et enrichi une première version de l'ouvrage, dans les disciplines relevant de leurs compétences. J. Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politique et administrative et E. Stroobant de la partie socio-économique (comprenant les chapitres sur la démographie, la santé, l'enseignement, l'activité économique et les transports). Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes qui illustrent le volume. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leurs noms sont cités ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux de la section d'Histoire et Politique, telles la géologie, la flore... ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur contribution dans le sommaire et la table des matières.

**Daniel Bolanzowu Mwisomi**, psychologue, chef de travaux à l'ISP Inongo.

**Jean Omasombo Tshonda**, politologue, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

**Élodie Stroobant**, historienne, chercheuse au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique).

**Antoine Batamba**, docteur en Sciences économiques, professeur à la faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa.

**Joris Krawczyk**, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique).

**Mohamed Laghmouch**, cartographe, service Risques naturels (Sciences de la Terre) et Cartographie, MRAC (Belgique).

**Jérôme Mumbanza mwa Bamele**, historien, professeur à l'Université de Kinshasa.

*Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

En couverture : Vue du lac Mai-Ndombe, photo Jérôme Laycock © WWF, 2014.

Dépôt légal : D/2019/0254/07

ISBN : 978-9-4926-6955-1

Relecture : Edwine Simons et Benoît Frances

Mise en page : Yves Doumont

Imprimé par Peeters (Belgique)

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2019

Leuvensesteenweg, 13

B-3080 Tervuren

[www.africamuseum.be](http://www.africamuseum.be)



**Belgique**

partenaire du développement

*Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).*

Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée :

<http://www.africamuseum.be/fr/research/discover/publications/open-access/monographies-rdc>

# SOMMAIRE

<b>Avant-propos</b>	
<i>par Guido Gryseels</i> .....	9
<b>Introduction</b> .....	17
<b>PREMIÈRE PARTIE. LE MAI-NDOMBE PHYSIQUE</b> .....	19
Chapitre 1. Localisation et géographie .....	21
Chapitre 2. Géologie, tectonique et ressources minérales	
<i>par Maurice Luamba et Guy Nzey</i> .....	29
Chapitre 3. La flore	
<i>par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Jean-François Bastin, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny</i> <i>et Hans Beeckman</i> .....	35
Chapitre 4. La faune .....	45
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES</b> .....	57
Chapitre 1. Origines et migrations des peuples .....	59
Chapitre 2. Les parlers et traits distinctifs des peuples .....	117
Chapitre 3. Les traditions musicales du Mai-Ndombe	
<i>par Basile Kœchlin</i> .....	127
Chapitre 4. Diversité de danses chez les peuples du Mai-Ndombe .....	155
<b>TROISIÈME PARTIE. LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE</b> .....	179
Chapitre 1. Les explorations européennes et l'occupation belge de la région du Lac Léopold II – 1882-1914	
<i>par Mathieu Zana Etambala</i> .....	181
Chapitre 2. Le Domaine de la Couronne : une enquête missionnaire dans la région du Lac Léopold II	
<i>par Mathieu Zana Etambala</i> .....	269
Chapitre 3. Le Domaine de la Couronne	
<i>par Pierre-Luc Plasman</i> .....	303
Chapitre 4. Présence missionnaire au Mai-Ndombe .....	315
<b>QUATRIÈME PARTIE. L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b> .....	337
Chapitre 1. Création et évolution du district du Lac Léopold II .....	339
Chapitre 2. Mai-Ndombe post indépendance .....	367
Chapitre 3. Composition administrative du Mai-Ndombe .....	393
Chapitre 4. Mai-Ndombe : de la Deuxième à la Troisième République .....	433
<b>CINQUIÈME PARTIE. LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b> .....	457
Introduction sur la situation socio-économique des ménages .....	459
Chapitre 1. Quelques éléments de géographie humaine et de démographie .....	463
Chapitre 2. Infrastructures de santé, hygiène et alimentation .....	489
Chapitre 3. Exploitation des forêts .....	501
Chapitre 4. Exploitation du lac et des rivières .....	525
Chapitre 5. Exploitation agro-pastorale et cueillette .....	547
Chapitre 6. Évacuation des produits de l'exploitation : transport et commerce .....	575

## **Carte administrative du Mai-Ndombe :**

<https://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/mai-ndombe.pdf>



# AVANT-PROPOS

La petite histoire de la photo de couverture veut que l'homme revêtu de feuillage soit venu dans sa pirogue pour accueillir des hôtes. Ce comportement attribué au folklore local manifeste la persistance au sein de la population d'un attachement à des pratiques qui tirent leur origine de croyances anciennes imprégnées des forces de l'eau et de la forêt. Il marque sur le plan symbolique la vivacité du lien à la nature, noué par une population dont la majorité en tire sa subsistance au quotidien.

Cette source vitale a également une portée politique : elle fonde en effet l'autorité des pouvoirs locaux<sup>1</sup> qui repose sur la possession de la terre des ancêtres. Mais il s'agit là d'un attribut accaparé par l'État moderne qui, tout en concédant certains usages communautaires liés à la « coutume », s'approprie le sol par le pouvoir supérieur de la loi écrite, et décide donc de son allocation au nom de l'intérêt national (légitimité). La dualité de tutelles qui poursuivent des fins distinctes, sinon contradictoires, est un vivier permanent de contestations qui peuvent dégénérer en conflits. Celui survenu entre les Nunu et les Tiene du territoire de Yumbi en 2018 est un spasme particulièrement meurtrier.

---

1. L'autorité coutumière est liée aux traditions locales des peuples (possédant un territoire, une langue, une culture partagée...), c'est-à-dire tire sa légitimité des mœurs et us des peuples à partir de leur vécu. Il y a ici l'influence du lien de sang, de la nature et de la culture locale ; parfois l'autorité s'appuie aussi sur le mythe d'origine du groupe auquel vient s'ajouter la construction personnelle du personnage du *leader* local. Jusque-là, ce pouvoir relève de l'oralité et de la mémoire collective du groupe.

Or, pour les brasseurs d'affaires ou l'État investisseur, les ressources naturelles constituent l'unique attrait de la province du Mai-Ndombe. Sa contribution à l'économie nationale et internationale se caractérise par un mode d'exploitation totalement extraverti sans pratiquement de valeur ajoutée locale. C'est l'une de ces provinces où l'industrialisation fut et reste nulle. Aujourd'hui comme hier, on s'y rend pour y prélever ses ressources.

## 1. UN ESPACE ADMINISTRATIF ET UNE ADDITION DE PEUPLES

Au niveau des peuplements, la région est le point de convergence de groupes qui ont suivi des courants migratoires distincts. Toute la difficulté est aujourd'hui de les dénombrer exactement.

Notre ancienne collègue Olga Boone s'y était employée en 1948, à la demande du ministère des Colonies, en collectant la documentation des services territoriaux. De ce vaste travail de rassemblement sont issues des cartes « ethnographiques » et des reconstitutions de lignages. Notre ouvrage reproduit certaines de ces cartes du Mai-Ndombe où elle s'est attardée qui restent peu diffusées. On dispose aussi d'un tableau généalogique de l'« ethnie mongo » dans lequel O. Boone emprunte, en les retouchant très légèrement, des données de Georges Van der Kerken dont le livre sur le même thème avait paru quelques années auparavant. Mais son travail est resté inachevé. Depuis, l'étude des sociétés locales est pratiquement suspendue, sauf dans de rares monographies missionnaires portées sur des micro-entités, et, là où elle bénéficie de travaux plus récents, elle peine à se renouveler, continuant sans les

dépasser de puiser dans les auteurs anciens (parmi lesquels, aux noms déjà cités, on ajoutera J. Maes et J. Vansina). Rien donc ne suggère une amélioration des connaissances locales.

L'intérêt d'une identification ethnologique aujourd'hui ressort davantage lorsqu'on aborde les pratiques et références socioculturelles pour en distinguer ce qui relève de l'emprunt, d'un fonds partagé (d'une ascendance commune ?), du génie propre ou de formes nouvelles nées d'un jeu d'influences réciproques ou de l'action d'agents extérieurs. Les Teke, Baboma, Sakata, Sengele, Ntomb'e njale et Bolia – dits « groupes du sud » – ont partiellement adopté les structures centralisées pendant que les Bobangi, Nkundo et Ekonda – dits « groupes du nord » – conservent les structures lignagères. En toute logique, le pouvoir centralisé pourrait être inspiré des Teke, voisins du sud et du sud-ouest. C'est de là que partirent non seulement les Teke mais aussi les Baboma et les Tende. Les longs contacts avec les groupes d'origine teke auraient fortement influencé ceux venus du nord (Sakata, Bolia et Ntomb'e njale) sur les plans social et politique. En comparaison du sud-ouest, le nord-est et le sud-est de la région sont intensément compartimentés pour former une espèce de mitage de fractions réduites. Pareille configuration exprime l'hyper-segmentation de l'autorité clanique.

Les organisations qui régissent les peuplements du Mai-Ndombe sont donc hétérogènes, et l'on peine encore à déceler un dénominateur commun. De ce point de vue, l'échelle administrative de la province est un piètre niveau d'observation pour comprendre les identités à partir des structures de pouvoir. Elle rend d'autant plus criante l'ignorance dans laquelle nous tient l'absence de travaux au niveau micro-local et d'études comparatives. Peut-on encore parler d'ethnie, de tribu ou de clan, toujours en vigueur dans l'usage courant, mais de plus en plus déclassés par la recherche ?

Pas plus que, dans les structures politiques, on ne trouvera dans la configuration naturelle d'élément fédérateur. La position centrale du lac n'en fait pas un ferment d'unité. Elle sert davantage de repère géographique symbolique qu'elle n'offre un creuset identitaire. L'organisation naturelle du réseau hydrographique et l'isolement des centres provinciaux renforcent ce constat. Quel trait d'union y a-t-il en effet, par exemple, entre la réalité de terrain du parc

de la Salonga et celle du plateau des Bateke ? Le lac rallie sur ses rives les territoires de Kutu, Inongo et Kiri qui forment l'épicentre administratif de la province ; les territoires de Yumbi, Bolobo, Mushie et Kwamouth à l'ouest ainsi qu'Oshwe à l'est en sont exclus. Si bien qu'on est amené à se demander si le trait commun de cet espace ne tient pas à sa dimension la plus artificielle : l'empêchement administratif opéré par l'État moderne. Les composantes de l'ensemble « Mai Ndombe » furent assez tardivement rassemblées : Yumbi et Bolobo demeurèrent longtemps acquis à l'Équateur (Mongala) ; Mushie et Kwamouth au Congo-Kasaï, tandis qu'Oshwe, couramment assimilé à la grande famille ethnique (étiquetée) « mungo », était intégré dans Dekese. La réforme de 1933 rattachant le Mai-Ndombe à Léopoldville introduisit par ailleurs une singularité culturelle dans ce nouveau « combinat » puisque l'aire de diffusion du kikongo et de ses variantes y trouvait ses limites ; la même réforme l'amputa par ailleurs du territoire de Dekese au profit de la province du Kasaï. Sous ce rapport, il semble illusoire d'espérer trouver un facteur d'identité ailleurs que dans le gros fil des coutures administratives, qui rassemblent des sous-espaces aux spécificités socioculturelles, politiques et économiques bien distinctes.

Les conséquences d'une telle hétérogénéité ont eu des incidences concrètes dans l'histoire politique de la province et peut se révéler un facteur d'instabilité. Ainsi par exemple, en matière de représentation politique. L'ouest et le sud-ouest du Mai-Ndombe, constitués du territoire de Kutu et de l'espace de l'ancien territoire de Mushie (1934-1976), ont des peuplements assez distincts. Il est significatif que lors de la première expérience de décentralisation (1962-1966), les élus originaires de ces entités se soient sentis étrangers à Inongo ; ils refusèrent même de s'y rendre, ce qui menaça à l'époque l'unité politique de la province. Ayant intégré à des hauts postes de pouvoir des originaires de ces territoires<sup>2</sup>, l'État-Zaïre

2. À partir de janvier 1975, Antoine Mandungu Bula Nyati, né d'une mère nunu et d'un père bolia de Bolobo, va occuper des postes de premier plan dans les différents gouvernements constitués, jusqu'à la direction du ministère de l'Intérieur. André Bo-Boliko et Joseph Singa, qui tous deux sont sakata de Kutu, gagnèrent aussi de manière assez permanente des postes importants de pouvoir, jusqu'à devenir des Premiers ministres.

crut avoir trouvé une solution politique au problème posé par la cohabitation forcée par le haut entre les Teke, Baboma et Tiene (ou ces peuples venus du sud-ouest) et les Bobangi et Nunu (ou ces peuples venus du nord-ouest en empruntant le fleuve Congo après avoir quitté la rivière Ubangi). Une attention particulière fut alors portée à l'écheveau identitaire et à ses récupérations politiques. Celles-ci tenaient essentiellement :

- a) à l'origine « bangala » des « minorités » du secteur Lukolela et dans la partie des Bolobo-Yumbi ;
- b) à l'origine mongo des Elanga, un clan nkundo intégré dans le territoire de Bikoro ;
- c) aux nouvelles ambitions des originaires de différents groupes à gagner les postes de pouvoir locaux ;
- d) aux amertumes liées au scrutin de mai 1960 dans le secteur Ekonda pour le poste de chef de secteur.

C'est pour tenter de donner suite aux doléances nées de ces éléments que fut décomposé à partir de 1976 le territoire de Mushie. À l'époque, on lui donna la justification suivante : « [...] des impératifs d'ordre administratif et économique ». Lukolela sortit de Bikoro et Bolobo de Mushie pour devenir des territoires à part entière ; le centre de Bolobo acquit le statut de chef-lieu coiffant les secteurs Bolobo, Bateke du Nord et Mongana. À la fin du régime Mobutu, juste avant les soubresauts de la démocratisation, l'ensemble de l'ancien espace de Mushie acquit le statut d'un district séparé du Mai-Ndombe : c'est la création du district des Plateaux en février 1990, intégrant le nouveau territoire de Mushie (réduit), celui de Bolobo ainsi que ceux de Yumbi et de Kwamouth, fondés à cette même occasion. Les limites de ce nouveau district correspondaient à celles du « grand » Mushie. Les chefs-lieux de ces territoires agrègent des groupes d'origines disparates, mais dont la longue cohabitation dans les centres extra-coutumiers importants de la région a atténué au fil du temps les aspérités particularistes. Mais ce nivellement est remis en cause par les nouvelles crises politiques à répétition. Les entrepreneurs d'identité, tout à une logique de pouvoir personnel, aiguisent en effet les appartenances ethniques, réelles ou revendiquées. Certains vont jusqu'à réclamer, pour leur entité, une autonomie administrative.

L'intégration du district des Plateaux à la province du Mai-Ndombe, décidée par la Constitution de 2006, ne résout pas les distorsions dans la représentation politique. La dissolution du district fut justifiée par la faible démographie, la petite étendue et le manque criant de ressources économiques. Mais le maintien de ses territoires ravive le débat sur les déséquilibres qui affectent la nouvelle province. Déséquilibre d'étendues d'abord. Avec ses 43 000 km<sup>2</sup> par exemple, le territoire d'Oshwe<sup>3</sup> entretient un rapport de 1 à 17 avec Yumbi (2550 km<sup>2</sup>). Déséquilibre aussi dans les sous-composantes administratives : Yumbi, Mushie, Kwamouth et Bolobo ne comptent chacun qu'un secteur ou une chefferie, tandis que Kiri et Inongo en ont chacun 3, Oshwe en a 4 et Kutu en a 5. Déséquilibre des peuplements, enfin. Kwamouth offre la zone qui a la densité la plus peuplée. La région forestière au nord et à l'ouest est relativement peu habitée, seulement troublée par quelques îlots de peuplement comme Yumbi et Bolobo, en raison de leur positionnement stratégique comme étape sur le fleuve. En dehors de l'ancien district des Plateaux, on trouve comme zone de densités relatives Inongo et quelques agglomérations le long du lac et des rivières à partir desquelles on pénètre à l'intérieur des terres. À l'extrémité sud du lac, se situe Kutu au sud de laquelle la zone sous la ligne de démarcation de la Lukenie apparaît comme ayant une bonne densité démographique. Au-delà, certains espaces s'assimilent à de vastes solitudes ; on est alors dans la Cuvette centrale. Or l'attribution des postes politiques au niveau national ne semble pas tenir compte de ces éléments. Lors des élections de 2018-2019, Yumbi a donné trois des quatre sénateurs que le quota de représentation alloue au Mai-Ndombe. C'est encore ce territoire qui, en mars 2016, donna le premier gouverneur élu à la nouvelle province, celui-là même qui en avril 2019 devint gouverneur de la ville de Kinshasa.

## 2. UNE ÉCONOMIE DOMINÉE PAR L'EXPLOITATION PRIMAIRE

Dans son édition du 7 juillet 1895, la revue *Le Mouvement géographique* informe que le capitaine

3. Selon les superficies du dernier recensement (1984), Oshwe fait 41 824 km<sup>2</sup>.

Jules Jacques<sup>4</sup>, ancien commandant des expéditions anti-esclavagistes, s'apprête à retourner au Congo. Il vient d'être nommé commissaire général de l'État indépendant du Congo (EIC) dans la région du lac baptisé « Léopold II » « où il est question de fonder un district spécial dont il aura le commandement<sup>5</sup> ». Ce « district spécial » fut en fait institué en entité autonome (1895) pour faciliter l'exploitation de ses richesses naturelles ; par extension, il prit le nom de « Lac Léopold II ». Par cet acte de naissance dans l'État moderne, voici donc la province ontologiquement déterminée par le capitalisme colonial et doublement associée à l'une de ses figures les plus proéminentes et les plus controversées.

Aujourd'hui, le balayage topologique opéré par l'« authenticité » du régime Mobutu a effacé les références à l'ancien roi. De même, on chercha à dissocier la province de son lac en amputant son nom de ce dernier terme. Mais la province n'est pas quitte de son marquage colonial. Le terme « Mai-Ndombe », que l'État-Zaïre a substitué à l'ancien « Lac Léopold II », désigne en effet un qualificatif physique qui fut donné au lac par les convoyeurs bakongo de H.M. Stanley lors de son passage en 1882<sup>6</sup>.

Historiquement, le vaste espace du district primitif correspond à la réserve personnelle au nord de la rivière Kasai que s'est taillée le souverain belge dans l'EIC, plus connu sous le nom de « Domaine de la Couronne », et dont les limites comme l'identité de ses administrateurs et commissionnaires restent nébuleuses. La région, riche en caoutchouc, fut saignée à blanc par le système de prédation économique organisé par Léopold II, qui écrasa les formes antérieures d'échanges lui faisant concurrence et abandonna certains territoires et leurs habitants à l'extraction brutale par les agents européens et leurs auxiliaires. Ce régime s'étendit et s'intensifia à mesure que se renforçait l'administration comme structure d'occupation. Rapidement, les exactions perpétrées créèrent des poches de résistance. Les récits et interprétations que livrent à l'époque les acteurs dévoilent à l'occasion les rapprochements, sinon réels, du moins prêtés, à plusieurs groupes,

mus par un même évincement féroce. Dans un rapport, le commandant Jacques assène ainsi : « Les gens de Mushie fort instigués par les Bobangi<sup>7</sup> devenaient de plus en plus turbulents et, de toutes parts, ils accouraient avec leurs fusils. Ils ne pouvaient admettre qu'un Blanc avec cinq soldats fussent-ils même Boula-Matari vinssent émettre des prétentions et leur faire la loi à eux qui étaient réputés très forts et passaient pour les maîtres de la rivière<sup>8</sup>. »

La volonté de contrôle poussa le colonisateur à investir plus qu'ailleurs dans les leviers de puissance : sous l'EIC, le Mai-Ndombe a compté jusqu'à 18 postes de « contrôle administratif » (1904). Cette concentration de forces de contrainte aux endroits stratégiques de production dans des territoires très isolés a sans conteste favorisé les abus et les atrocités commis au nom d'un mode d'exploitation mis sous vérons par la stricte application de quotas de production aiguillonnés par une recherche de profits insensible aux conséquences de leur exécution. Si ces crimes sont caractéristiques du régime léopoldien, les sévices ont néanmoins perduré après l'annexion du Congo par la Belgique en 1908. Laissé à la gestion d'agents de « l'ancien régime », cet espace y fut longtemps soumis aux fameuses « promenades », « opérations » ou « expéditions » militaires pour obtenir davantage du travail des populations locales. Toutes visaient un seul but : soumettre le chef, le village et/ou le peuple « indigènes<sup>9</sup> ». Le caoutchouc n'était pas seul visé : l'État préleva des taxes même sur des denrées de base comme la chikwangu et le poisson. En plus des tueries et des brimades individuelles ou collectives, des villages entiers furent désertés parce que les habitants s'enfuyaient dans la forêt ou s'enfonçaient dans les marécages insalubres.

4. Devenu baron de Dixmude.

5. Son expédition était engagée dans la rivière Kasai le 4 octobre 1895.

6. « *Mai-Ndombe* » signifie « eaux noires ».

7. Les Bobangi, actifs dans le trafic de l'ivoire, constituaient pour les colonisateurs des concurrents directs ; ils furent écrasés, et leur réseau commercial démantelé.

8. L'occupation de Bolobo par les Européens a été difficile. C'est là que les incidents les plus graves ont été enregistrés : assassinats des employés, incendies d'entrepôts, etc.

9. Ici, cet adjectif usité pour désigner le Noir renvoie au droit autoproclamé du Blanc d'apporter la « culture » ou encore le « développement » pour remplacer ce qui est jugé « obsolète » ou « sauvage ».

Au contraire d'autres régions du Congo, la phase d'exploitation sans vergogne qui charria son lot d'aventuriers et d'individus peu scrupuleux ne fut suivie d'aucune phase d'investissement massif dans l'équipement de la province. On doit sans doute cet état de fait à la (presque) absence d'entreprise industrielle de type capitaliste et au faible niveau d'implantation du colonat européen. Les quelques activités qui s'y développèrent, naturellement tournées vers l'extraversion, eurent généralement une incidence insignifiante en matière de développement local : les plantations, aux mains de particuliers ou de missions, se concentraient sur les cultures de rapport, essentiellement le café.

Les trois quarts environ de la province du Mai-Ndombe sont recouverts de forêts<sup>10</sup>. Ressource vitale autant que source d'autorité et de prestige (voir plus haut), elles renferment une biodiversité exceptionnelle qui a justifié la création d'un certain nombre d'espaces de conservation : le domaine de chasse d'Oshwe, une partie de la réserve protégée de Tumba-Ledima, du parc national de la Salonga, de la zone dite « RAMSAR » (Tumba-Ngiri-Mai-Ndombe), etc. L'avenir de ces forêts est aujourd'hui au cœur d'une équation complexe qui vise à préserver ou transformer ce lien ombilical entre elles et leurs habitants, et à combiner l'attrait pour sa valorisation économique avec les enjeux de la lutte globale contre le réchauffement climatique. Il est symptomatique en effet que le secteur forestier soit le seul qui justifia l'implantation dans la région (à Nioki) d'une entreprise d'envergure<sup>11</sup> et où l'on investit encore dans la mécanisation des opérations<sup>12</sup>. Aujourd'hui, l'exploitation classique fait place à un nouveau type de mise en valeur, caractéristique de la financiarisation de l'économie mondiale. Celle-ci se fait au moyen des « crédits carbone » introduits en RDC par le programme REDD qui a choisi le Mai-Ndombe comme terrain d'expérimentation.

10. Dans des configurations variées : tropicale humide, entrecoupée de savanes et de marécages, etc.

11. L'ancienne société coloniale Forescom (aujourd'hui Sodefor).

12. Encore qu'à une échelle restreinte : car si les concessions industrielles dominent en termes de superficies, l'exploitation artisanale tient le dessus en termes de volume de production.

La province capte ainsi d'importants financements pour gage de la préservation de son patrimoine forestier. Cette transition vers une « économie verte », un courant de pensée très présent dans la littérature sur la province, devrait favoriser un développement social et économique harmonieux au bénéfice du plus grand nombre. Les détracteurs font cependant valoir qu'en pratique, seule une minorité parvient à tirer parti de cette situation, tandis que les projets souffrent d'un manque de vision d'ensemble et de préparation (chevauchements, inadéquation aux réalités locales) ou bien s'enlisent dans des impasses liées aux contingences locales (questions foncières, conflits d'acteurs).

En somme, l'économie confère à la province malgré elle un élément commun à ses sous-ensembles, sans toutefois suffire à la caractériser. Encore que celui-ci ne constitue en rien un particularisme identitaire. Les activités génératrices de richesse continuent d'être appropriées sans considération pour le développement local. Au pillage léopoldien s'est substituée une forme de capitalisme marchand exclusivement tournée vers l'extérieur. Les produits de la province enrichissent les fonctions intermédiaires (du gros brasseur d'affaires au petit négociant) en proportion de la taille des opérations, laissant au producteur la part congrue d'un salaire de survie. Placées sous cette dynamique, les filières servant à l'alimentation des populations locales ont vite fait de constituer des filières économiques rémunératrices (par exemple le poisson ou le fumbwa qui est la feuille d'une plante rampante qui pousse dans la forêt) pour alimenter Kinshasa mais, aussi, les grands centres régionaux (Bandundu-Ville et Kikwit) et, même, Brazzaville voire l'Angola. Le commerce du charbon de bois et du bois de chauffe a aussi explosé ces dernières années, suite à la disparition de la forêt du Mayumbe dans le Kongo-Central. Chargés à la démesure, les baleinières rudimentaires et quelques rares bateaux traversent le lac et descendent les rivières et le fleuve vers la capitale. En l'absence de toute industrie de transformation, ces mêmes unités transportent à la montée les produits manufacturés consommés localement. Les caractéristiques de ces flux d'échanges renvoient curieusement au régime de cueillette de l'époque léopoldienne. On continue de se rendre dans le Mai-Ndombe pour y prendre ce que la nature offre. À l'instar du caoutchouc, du

copal ou de l'ivoire d'hier, les produits marchands d'aujourd'hui, à l'exception du bois de la Sodefor, sortent à l'état brut pour se diriger en grande majorité vers Kinshasa. Ces flux d'échanges empruntent le réseau des voies de communication, dont la variante routière est davantage ramifiée dans les régions de savane qu'en zones forestières où elle demeure clairsemée. Celle-ci prolonge au demeurant la trame naturelle des cours d'eaux et des lacs, les véritables artères de la province.

Bref, la précarité et les conflits sociaux du Mai-Ndombe sont filles de ce patrimoine naturel et des outrances de ce mode d'exploitation déséquilibré.

\*\*\*

Comme d'autres qui l'ont précédée, cette monographie du Mai-Ndombe a l'ambition de fournir des données de fond (politiques, économiques, géographiques, linguistiques, sociales, etc.) et de baliser des pistes d'analyse qui faciliteront davantage une certaine compréhension de cette province jusque-là peu étudiée. L'ouvrage est à la fois multiforme et homogène. Multiforme, non seulement par la diversité des domaines abordés, mais également en ce qu'il rassemble les travaux personnels d'auteurs de différents horizons auxquels il a été demandé de s'approprier leur sujet d'intervention et qui l'ont traité avec une grande liberté d'analyse et de style, néanmoins subsumée dans l'impératif commun de comprendre et rendre compte au mieux ce qui constitue cette province. On aurait souhaité en apprendre davantage sur les richesses de la faune et de la flore d'une diversité extraordinaire, mais tous les apports annoncés ne sont pas arrivés et, sur ce point, le résultat peut paraître assez minime. Tout comme on devra pointer la difficulté d'évoquer les identités des peuples, un sujet pourtant longuement abordé. Il s'observe un déséquilibre dans leur traitement. Sur certaines populations, les développements abondent, tandis que sur d'autres les informations manquent. Cela provient d'abord de la disponibilité des sources. Ce qui frappe, c'est le fait que même les originaires ne se rappellent de leur passé qu'à travers les récits d'origine coloniale. Ainsi, reproduit-on les généalogies datées de Van der Kerken, le plus souvent, sans y apporter aucune modification. On voit perpétuer par exemple la thèse d'une ethnie mongo ramifiée dans le Mai-Ndombe dont la souche centrale est située dans l'actuelle province de l'Équa-

teur<sup>13</sup>. C'est là, d'où tout part, que se situe le bastion du lonkundo-mongo, dénommé lomongo, construit comme langue unique qui devait s'imposer à tous les Mongo. Il s'agissait en fait d'une initiative autoritaire extérieure, celle des missionnaires catholiques, principalement ceux de la congrégation du Sacré-Cœur de Mbandaka-Bamanya, qui l'avaient forgé à partir des années 1930 afin de parer à la poussée du lingala. Par la scolarisation et l'évangélisation, les missionnaires voulaient l'imposer à tous, allant jusqu'à opprimer les locuteurs lonkonda et lontomba déclarés être des parlers infâmes.

Si les violences subies par les populations dès les premières années de la domination européenne nourrissent encore une partie de la mémoire collective de la région, par contre peu de travaux y ont été consacrés alors que les témoins qui ont vécu ces événements ne sont plus en vie. C'est pourquoi, sur plusieurs pages, cet ouvrage reproduit des récits bruts d'Européens et de locaux retrouvés dans des dossiers d'archives restés pour certains jusque-là inédits. Souvent, il y a lieu de comparer les récits originels avec d'autres postérieurs qui ont clairement subi un nettoyage avant d'être publiés dans les revues de propagande coloniale de l'époque : les mots et les passages les plus violents ont certainement été excisés pour que le texte donne l'impression que les autochtones avaient peu ou pas résisté et que la soumission s'était faite par la diplomatie. Sur ces aspects, notre livre prolonge celui sur l'Équateur publié par le MRAC en 2016<sup>14</sup>.

Alors que les nouvelles provinces ont été installées en 2015 et, que depuis, les exécutifs provinciaux élus en mars 2016 ont été renouvelés en avril 2019, la demande pour ce type d'ouvrages devient à la fois de

13. Plus on s'éloigne de cet épicycle, plus la qualité du travail de Van der Kerken faiblit. Ainsi, par exemple, les développements sur les populations du nord et du sud-est du territoire d'Oshwe sont peu fournis. Van der Kerken a été servi par sa position de magistrat et, surtout, d'administrateur colonial (d'abord commissaire de district, puis gouverneur ff de l'Équateur de 1919 à 1924).

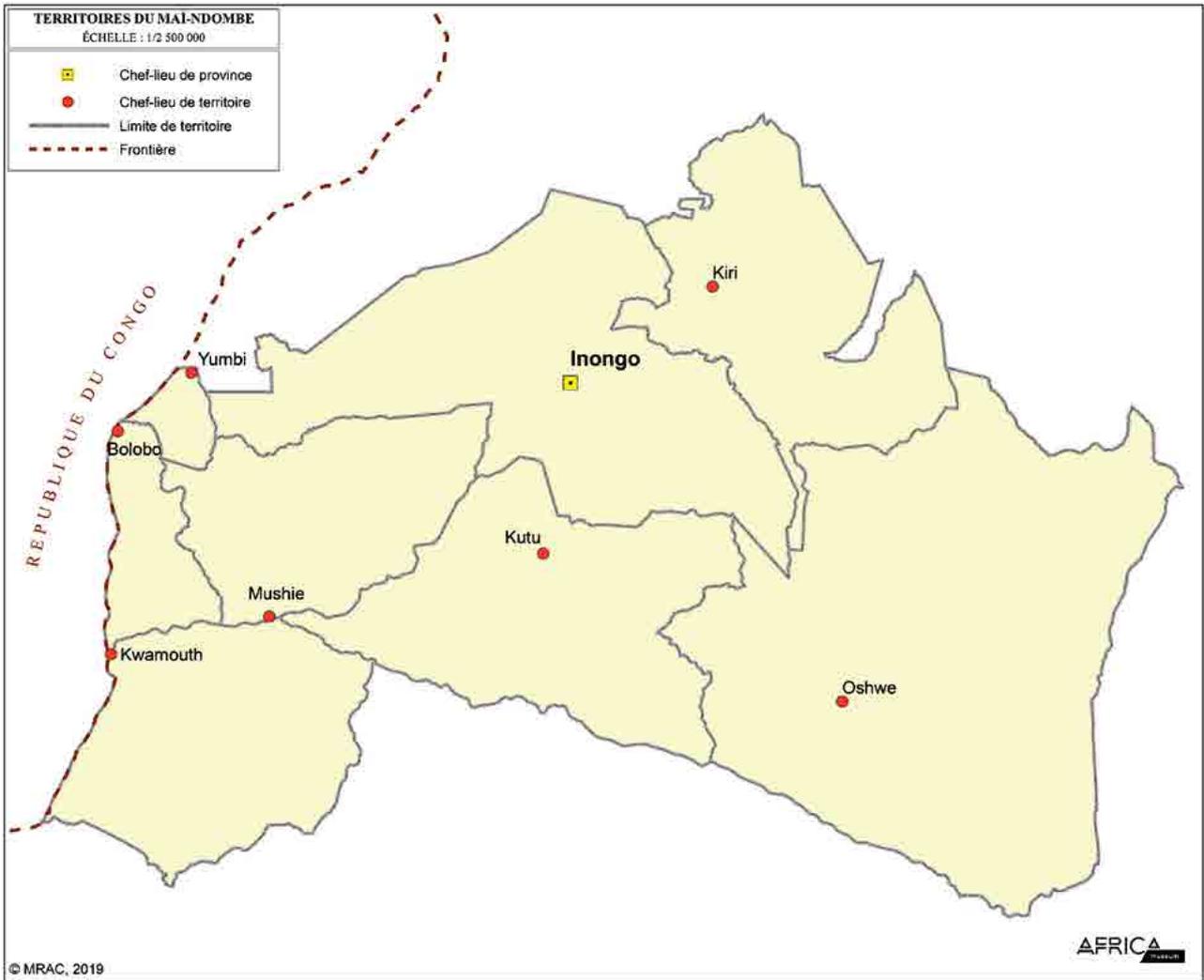
14. Omasombo Tshonda, J. (dir.). 2016. *Équateur. Au cœur de la cuvette congolaise*. Coll. « Monographies des provinces de la République démocratique du Congo », n° 9. Tervuren : MRAC, 496 p. Également disponible en ligne sur <https://www.africamuseum.be/fr/research/discover/publications/open-access/monographies-rdc>

plus en plus pressante et importante. Je me réjouis de voir toutes ces connaissances rassemblées au Musée royal de l'Afrique centrale et les efforts continuels fournis par ses scientifiques pour contribuer à l'édification du processus de décentralisation en RDC. Ce volume apporte de nombreux détails et des illustrations qui remontent le temps et éclairent la construction de l'État congolais.

Je tiens à remercier la Coopération belge au développement, la Politique scientifique fédérale et le ministère belge des Affaires étrangères qui ne cessent d'appuyer les travaux de recherche

du MRAC. Voilà plus de dix ans que le projet « Provinces-Décentralisation » bénéficie de leur soutien. Mes remerciements sincères vont aussi au chef de ce projet, Jean Omasombo, et à son équipe, pour leurs travaux monumentaux de qualité. Cette œuvre a été réalisée avec le soutien de notre service des Publications, en particulier son chef Isabelle Gérard, et du service de Gestion des collections et des archives. Le MRAC est fier de ces équipes et de leur dévouement professionnel.

**Guido Gryseels**  
Directeur général



Carte des territoires du Mai-Ndombe.

# INTRODUCTION

À l'époque coloniale, l'espace administratif portait l'appellation de district du Lac Mai-Ndombe ou, encore, selon les périodes, de district du Lac Léopold II. Le mot « lac » faisait partie du nom de l'entité.

Commençons par préciser l'orthographe du nom « Mai-Ndombe » qui peut, aussi, s'écrire « Mai-Ndombe » ou « Mayi-Ndombe ». Cette dernière graphie fut retenue après la décolonisation, lorsqu'il avait été question de la création des nouvelles provinces en 1962. Pourtant, il arrivait que dans de nombreux documents (correspondances, pétition...) ce même nom composé soit écrit « Maindombe », donc sans trait d'union entre les deux mots.

Mai-Ndombe est le nom que porte le lac qui baigne la partie centrale de la province. Il pourrait être considéré comme une appellation d'origine de l'ancien lac dénommé Léopold II sous la colonisation. Après l'indépendance, à la fois le district et le lac furent appelés ainsi à partir de 1967, lorsque les villes, les lacs et autres lieux publics portant des noms d'origine étrangère furent renommés. En réalité, les peuples de la région, notamment les Ntomba, Sengele, Ekonda ou Bolia appellent le lac tout simplement « *njale* » pour désigner une grande étendue d'eau (Mpase Nselenge Mpeti 1974 : 53).

Mais d'où vient le nom « Mai-Ndombe », qui se traduit par « eau noire » (sombre), car elle est de couleur rouille, à cause des bancs de latérite contenus dans le sous-sol ? Si « *mai* » s'apparente à divers

parlers congolais, dont le lingala, et signifie « eau », le second terme, « *ndombe* », relève du kikongo, et exprime la couleur noire de cette eau. Mai-Ndombe signifie donc « eau noire ». Cela aurait pu être « Massa-Ndombe » en kikongo.

Si le contenu exprimé reste correct, désigne l'eau et sa couleur, que serait celui ou ceux donnés par les différents peuples riverains ? Ces locaux ne parlent pas le kikongo. Aussi il y a le fait que le lingala n'est autre que cette langue commerciale édiflée par les missionnaires catholiques de Scheut établis à Lisala. Signalons que l'appellation « eau noire » est très répandue dans la Cuvette congolaise. Ainsi par exemple, la rivière Ruki qui se jette dans le fleuve à Mbandaka est appelée « *mai mayindo* » ou « eau noire » par les peuples du moyen fleuve, par opposition à la « *mai mpembe* » ou « eau blanche », celle du fleuve. De même, la rivière Ngiri est appelée « eau noire » par les peuples de l'Ubangi, dont l'eau est également blanche. Pour le Mai-Ndombe, ce sont les Banunu qui appellent « *nza m'fimi* », « fleuve noir », les eaux du bras du bas Kasai qui y déverse les eaux du lac.

Le mélange de termes lingala et kikongo dans la dénomination « Mai-Ndombe » est attribué aux compagnons d'Henry M. Stanley qui parlaient, eux, le kikongo (Bylin 1966). Mieux, c'est l'occupation coloniale qui semble ici avoir inscrit les traces de sa présence. Mai-Ndombe c'est donc l'eau noire qui est celle du lac et de son déversoir, la rivière Mfimi.

## RÉFÉRENCES

- Bylin, E. 1966. *Basakata, le peuple du pays de l'entre-fleuve, la Lukenie-Kasai*. Uppsala (coll. « Studia ethnographica Upsaliensia », 25).
- Mpase Nselenge Mpeti. 1974. *L'Évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain au Zaïre ; le cas des Ntomba et des Basengele du lac Mai-Ndombe*. Kinshasa. Kinshasa : PUZ.



# PREMIÈRE PARTIE

## LE MAI-NDOMBE PHYSIQUE



# CHAPITRE 1

## LOCALISATION ET GÉOGRAPHIE

### 1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La province du Mai-Ndombe couvre une superficie de 126 749 km<sup>2</sup>. Elle est comprise entre 1° 0' 00" (Équateur) et 4° de latitude sud, entre 16° 0' 00" et 21° 0' 00" de longitude est.

Elle est limitée au nord par la province de l'Équateur, au sud par la province du Kwilu, à l'est par la province du Kasai, au nord-est par la province de la Tshuapa, au sud-ouest par la ville de Kinshasa et, à l'ouest par le fleuve Congo qui la sépare de la République du Congo (Brazzaville).

#### Limites de la province du Mai-Ndombe d'après la loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015

##### Article 18

La province du Mai-Ndombe a pour chef-lieu Inongo.

Elle est délimitée comme suit :

##### Au nord :

- par le sud des provinces de l'Équateur et de la Tshuapa ;
- depuis le point d'intersection de la frontière de la République démocratique du Congo avec le parallèle de l'embouchure de la rivière Nsolu ;
- ce parallèle jusqu'à cette embouchure ;
- la Nsolu, vers l'amont, jusqu'au parallèle de l'embouchure de la Lokalu dans la Ledjimo ;
- ce parallèle, vers l'est, jusqu'à son point de rencontre avec le méridien de l'embouchure de la Masinga ou Masingi dans la Bongo ;
- ce méridien, vers le nord, jusqu'à sa rencontre avec la rivière Loloku ;
- cette rivière, vers l'aval, jusqu'à son confluent

- avec la rivière Mpokeli ou Mpamekeli ;
- le méridien de ce confluent, vers le nord, jusqu'à son intersection avec la rivière Ntuku ;
- la Ntuku, en amont, jusqu'à l'embouchure de la rivière Bowoto-Keli ;
- cette rivière, en amont, jusqu'au point où elle coupe la route reliant les villages Bonkenge et Mensange ;
- de ce point, une droite jusqu'à l'embouchure de la Luali dans la Ntuku ;
- la Luali jusqu'à sa source ;
- une droite reliant cette source à un point situé à mi-chemin sur la route reliant les villages Ngelo et Ibamba ;
- de ce point, une droite vers la source de la rivière Efete jusqu'à sa rencontre avec la rivière Loso ;
- celle-ci, en aval, jusqu'à son embouchure dans la rivière Isaba ;
- cette rivière, en aval, jusqu'à son confluent avec la Bonkoli ;

- une droite joignant le confluent des rivières Eliba-Alombe et Mbole ;
  - une droite joignant le confluent des rivières Bomongo et Bekungu ;
  - une droite joignant le confluent des rivières Bongo et Bekiki ;
  - une droite joignant le confluent des rivières Bembeye et Banganda ;
  - de ce confluent, une droite jusqu'à l'embouchure de la rivière Ndjaya dans la Bolongo ;
  - la Bolongo, en aval, jusqu'à son confluent avec la Gangi ;
  - la Gangi, vers l'amont, jusqu'à l'embouchure de la Be ;
  - la Be jusqu'à son intersection avec le parallèle passant par la source de la Lolua ;
  - ce parallèle, vers l'Ouest, jusqu'à cette source ;
  - la Lolua jusqu'à son embouchure dans la Londo ;
  - la Londo, vers l'amont, jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle passant par la source de la rivière Ikerinina ;
  - ce parallèle, vers l'est, jusqu'à cette source ;
  - l'Ikerinina jusqu'à son embouchure dans la Be ;
  - le parallèle passant par cette embouchure jusqu'à sa rencontre avec la Loposi ;
  - la Loposi, vers l'amont, jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle passant par le confluent des rivières Bakilo et Lonkoi ;
  - la Lonkoi jusqu'à sa source ;
  - une droite joignant cette source au confluent des rivières Mpeti et Londo ;
  - la Londo jusqu'à son point de rencontre avec la droite joignant le confluent des rivières Bandjo et Lolima à la source de la Lofomenge ;
  - cette droite jusqu'à cette source ;
  - la Lofomenge jusqu'à son confluent avec la Lokele ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la Dwali ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la Djwiye ou Lowai ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite joignant cette source à celle de la Mokondu ;
  - une droite joignant cette source au confluent des rivières Ipeke et Yeteya ;
  - une droite joignant le confluent des rivières Bombongo et Bankulu ;
  - la Bombongo jusqu'à son confluent avec la Dwile ;
  - une droite joignant ce confluent à la source de la Botofeli ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec l'Ekondo ;
  - une droite joignant ce confluent à la source de l'Ebia ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la Lotoi ;
  - celle-ci, vers l'amont, jusqu'au confluent avec la Bolali ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une ligne brisée reliant cette source à l'étang de Djemba et au confluent des rivières Loso et Dwaka ;
  - la Dwaka jusqu'à sa source ;
  - une droite joignant cette source à celle de la Kela ;
  - une droite joignant cette source au confluent des rivières Loso et Twange ;
  - une droite joignant ce confluent à celui des rivières Lolongo et Lokolo ;
  - la Lokolo, vers l'amont, jusqu'au confluent de la Kelele ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite joignant cette source au confluent des rivières Loole et Losolu ;
  - la Losolu jusqu'à son confluent avec l'Ilongandjali ;
  - l'Ilongandjali, vers l'amont, jusqu'à sa rencontre avec le 21<sup>e</sup> méridien est.
- À l'est :**
- par l'ouest de la province du Kasai ;
  - ce méridien, vers le sud, jusqu'à son intersection avec la rivière Lokolo ;
  - celle-ci jusqu'à son confluent avec la Masengwa ;
  - celle-ci jusqu'à sa source ;
  - une droite joignant cette source à celle de la Sengele ;
  - cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Yilo ;
  - la Yilo jusqu'à son embouchure dans la Lokoro ;
  - une droite joignant cette embouchure au point d'intersection de la rivière Lula avec le méridien passant par le confluent des rivières Lukenie et Mosengo ;
  - ce méridien, vers le sud, jusqu'à ce confluent ;
  - une droite joignant ce confluent à celui des rivières Lole et Busandja ;

- une droite joignant ce confluent à l'embouchure de l'Ilongo dans le Sankuru ;
- le Sankuru jusqu'à son embouchure dans le Kasai ;
- le Kasai, vers l'aval, jusqu'à l'embouchure de la Loange.

**Au sud :**

- par l'ouest de la province du Kasai, le nord de la province du Kwilu et de la ville de Kinshasa ;
- la rivière Kasai, vers l'aval, depuis l'embouchure de la Loange jusqu'à l'embouchure de la rivière Kwango ;
- la rivière Kwango, vers l'amont, jusqu'au confluent de la rivière Muana ;
- celle-ci jusqu'à son point le plus rapproché du marais Idia Enkana ;
- la plus courte distance de ce point à l'exutoire le plus septentrional de ce marais de la rivière Mbali ;

- la rivière Mbali jusqu'au confluent de la rivière Lufimi ;
- celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Bombo ;
- celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Mai-Ndombe ;
- la rivière Mai-Ndombe jusqu'à son embouchure dans le fleuve Congo ;
- de cette embouchure jusqu'à son point de rencontre avec la frontière de la République démocratique du Congo.

**À l'ouest :**

- par la frontière de la République démocratique du Congo avec la République du Congo ;
- cette frontière de la République démocratique du Congo jusqu'à son point d'intersection avec le parallèle de l'embouchure de la rivière Nsolu.

La province du Mai-Ndombe compte huit territoires administratifs constitutifs. Avec ce nombre, elle n'est dépassée en RDC que par le Kongo-Central ; elle égale la province du Sud-Kivu. En fait, pour le Mai-Ndombe, ce nombre élevé est le résultat de la recomposition des territoires de sa partie sud-ouest qui a eu lieu au cours de la dernière période du déclin du pouvoir de l'État Zaïre sous Mobutu. D'ailleurs, la physionomie de ces territoires est fortement contrastée. Certains paraissent minuscules (Yumbi, Bolobo...) et d'autres très étendus (Oshwe, Inongo...), leur taille se situant dans un rapport allant de 1 à 20. Cette physionomie fut réalisée dans un but politique immédiat et sans toujours tenir compte de la perspective d'ensemble, l'autorité politico-administrative pensant d'abord à résoudre les problèmes de communication/conflictualité entre des peuples de sa partie marécageuse. On aboutit même à créer deux districts séparés qui, avec la Constitution de 2006 finirent par être fusionnés, sans qu'on ne soit revenu sur la décomposition administrative des entités d'en-bas. Ce qui a fini par induire un déséquilibre dans l'organisation territoriale qui remet en cause la structure administrative de l'ensemble du pays. Car lorsque l'on pénètre les réalités d'une province comme le Mai-Ndombe, apparaît davantage le caractère aléatoire des notions de territoire, de secteur/chefferie, de groupement/village.

Les limites des territoires de la province du Mai-Ndombe se présentent de la manière suivante :

**1.1. TERRITOIRE DE BOLOBO**

Avec une superficie de 3550 km<sup>2</sup>, le territoire de Bolobo est situé à 1° 55' 29,8" de longitude sud et 18° 17' 30,2" de longitude est. Il est limité :

- au nord par le territoire de Yumbi dont la rivière Ngampoko constitue la limite naturelle ;
- au sud par le territoire de Kwamouth sur la rivière Kwa (Kasai) ;
- à l'est par le territoire de Mushie ;
- à l'ouest par la République du Congo avec le fleuve Congo.

**1.2. TERRITOIRE D'INONGO**

Avec une superficie de 23 000 km<sup>2</sup>, l'espace du territoire d'Inongo est compris entre 1° 55' 30" de longitude sud et 18° 17' 30,4" de longitude est. Il est limité :

- au nord par le territoire de Bikoro dans la province de l'Équateur ;
- au sud par le territoire de Kutu ;
- au sud-est par le territoire d'Oshwe ;
- au sud-ouest par le territoire de Mushie ;
- au nord-est par le territoire de Kiri ;
- à l'ouest par le territoire de Yumbi.



**Une vue de la cité d'Inongo.**

(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)

### 1.3. TERRITOIRE DE KIRI

Avec une superficie de 12 000 km<sup>2</sup>, le territoire de Kiri est compris entre 1° 55' 32" de longitude sud et 18° 17' 35,8" de longitude est. Il est limité :

- au nord par le territoire de Bikoro dans la province de l'Équateur ;
- à l'est par le territoire de Monkoto dans la province de la Tshuapa ;
- au sud par le territoire d'Oshwe ;
- au nord-ouest par le territoire d'Ingende dans la province de l'Équateur ;
- à l'ouest par le territoire d'Inongo.

### 1.4. TERRITOIRE DE KUTU

Avec une superficie de 18 008 km<sup>2</sup>, le territoire de Kutu est compris entre 16° 30' et 19° de longitude est, 2° 30' à 3° 30' de latitude sud. Il est limité au nord par le territoire d'Inongo, au sud par les territoires d'Idiofa, de Bagata et la ville de Bandundu, séparé par la rivière Kasai comme limite naturelle dans la province du Kwilu.

### 1.5. TERRITOIRE DE KWAMOUTH

Avec une superficie de 13 945 km<sup>2</sup>, le territoire de Kwamouth est compris entre 1° 55' 30,4" de

longitude sud et 18° 17' 301" de longitude est. Il est limité :

- au nord par les territoires de Bolobo et de Mushie ;
- au sud par la commune de Maluku dans la ville de Kinshasa ;
- à l'est par la ville de Bandundu ;
- à l'ouest par la République du Congo dont le fleuve Congo constitue la frontière.

### 1.6. TERRITOIRE DE MUSHIE

Avec une superficie de 10 696 km<sup>2</sup>, le territoire de Mushie est compris entre 1° 55' 33" et 4° de longitude sud et 18° 17' 30" et 1° de longitude est. Il est borné :

- au nord par le territoire d'Inongo ;
- au sud par le territoire de Kwamouth ;
- à l'est par le territoire de Kutu ;
- à l'ouest par celui de Bolobo.

### 1.7. TERRITOIRE D'OSHWE

Avec une superficie de 43 000 km<sup>2</sup>, le territoire d'Oshwe est compris entre 2° et 4° de longitude sud et 19° et 21° de longitude est. Il est limité :

- au nord par les territoires de Kiri et de Monkoto (dans la province de la Tshuapa) ;
- au sud par la rivière Kasai ;
- à l'ouest par les territoires de Kutu et d'Inongo ;
- à l'est par le parc national de la Salonga qui le sépare du territoire de Dekese dans la province du Kasai.

Notons que le territoire d'Oshwe, deuxième du point de vue de la superficie en RDC après celui de Bafwasende dans la province de la Tshopo, est dominé par la forêt équatoriale, ce qui engendre une très faible démographie humaine.

### 1.8. TERRITOIRE DE YUMBI

Avec une superficie de 2550 km<sup>2</sup>, le territoire de Yumbi est compris entre 2° 10' 006" de longitude sud et 16° 13' 54,3' de longitude est. Il est limité :

- au nord par le territoire de Lukolela dans la province de l'Équateur ;
- au sud par le territoire de Bolobo avec la rivière Ngampoko ;
- à l'est par les territoires d'Inongo et de Mushie ;
- à l'ouest par la République du Congo dont le fleuve Congo constitue la frontière.

## 2. RELIEF ET HYDROGRAPHIE

La province du Mai-Ndombe se situe dans la Cuvette centrale congolaise dominée par les plateaux, les plaines et les collines. Dans la zone des plateaux se trouvent les territoires de Bolobo, Kwamouth, Yumbi, Mushie et Kiri. Dans celle des plaines, il y a les territoires d'Inongo, Kutu et une partie des territoires de Kiri et de Mushie. Enfin, dans la zone des collines se trouvent des parties des territoires d'Oshwe, d'Inongo et de Kiri.

Le relief du Mai-Ndombe se dessine sur un plan incliné du sud vers le nord. Il se subdivise en deux classes d'altitude dont les valeurs extrêmes se situent entre 0 et 500 mètres. On a ainsi les territoires :

- 0 à 400 m : Inongo, Kiri, Kutu et Oshwe ;
- 401 à 500 m : Bolobo, Yumbi et Kwamouth.

Cette altitude fait qu'à l'ouest, l'espace du Mai-Ndombe couvert d'une savane parsemée de forêts marécageuses connaît des flaques d'eau particulièrement étendues durant la saison des pluies. De nombreux villages sont souvent séparés par des marais qui s'étendent sur plusieurs kilomètres.

Le réseau hydrographique du Mai-Ndombe est très dense. On y trouve des cours d'eau dont les plus importants sont le fleuve Congo, le lac Mai-Ndombe, la Lukenie<sup>1</sup>, la Mfimi, le Kasai et le Kwa. En réalité, la Lukenie et la Mfimi ne seraient qu'une même rivière, tout comme le Kasai et le Kwa.



**Une vue du lac Mai-Ndombe à partir du bord de la cité d'Inongo.**

(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)

1. En amont où elle prend sa source dans le territoire de Katako-Kombe (province du Sankuru) chez les Atetela, cette rivière porte le même nom mais celui-ci est orthographié « Lokenye ».

Les eaux du lac Mai-Ndombe proviennent des principaux affluents ci-après : Bolongonsongo, Bolongolule, Lutoy, Besombi et la rivière Bolondo. Avec ses eaux, le lac rencontre la Lukenie au niveau de la cité de Kutu. À partir de Kutu, la Lukenie qui sort du lac prend le nom de Mfimi jusqu'à Mushie où elle se jette dans la rivière Kasai. Dès cet endroit, le Kasai forme la rivière Kwa qui se jette dans le fleuve Congo au niveau de la cité de Kwamouth. Quant au fleuve Congo, il borne les territoires de Yumbi, Bolobo et Kwamouth.

Le territoire de Bolobo est sillonné par des rivières dont les plus importantes sont : Mbali en aval de Tshumbiri ; Ngampoko en amont de Tshumbiri ; Lolele située à deux kilomètres en aval de Tshumbiri. Ces trois rivières se jettent dans le fleuve Congo.

Dans le territoire d'Inongo, les grandes rivières sont : Lokoro, Lutoy, Bolongo-Nkile, Bolongo-Nsongo, Bolong'Olule, Bolongo-Mbalu, Besombi et Bolondo, tous des affluents du lac Mai-Ndombe. Ajoutons-y les rivières Solu et Mbongo qui, elles, se jettent dans le fleuve Congo.

Dans le territoire de Kiri, à part les rivières Lutoy et Lokoro qui coulent en partie dans le territoire d'Inongo, citons les rivières Ngange, Loli, Elomba et Bambe toutes affluents de la Lotoy.

Dans le territoire de Kutu se trouvent les rivières Lebaka, Lowaka, Montaba, Lengoni, Iba, Lewele, Lwa, Leba et Lewele. Celles-ci alimentent la rivière Kasai, la Lukenie et la Mfimi.



**Sur le lac Léopold II : la pointe de Kolobeke.**

(HP.1956.32.1132, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

Le réseau hydrographique du territoire de Kwamouth est constitué des cours d'eau suivants : Kwa, Kwango, Lewani, Mai-Mpili, Linzi, Letomo, Lwa, Mdimi et Mai-Ndombe. Toutes ces rivières se jettent dans le fleuve Congo.

Dans le territoire de Mushie, se trouvent les rivières Mfimi, Lebomo, Kwa, Molimbampe et Mbale.

Dans le territoire d'Oshwe, les principales rivières sont le Kasai, la Lukenie et la Lokoro. On peut aussi en citer d'autres, plus petites : Loole, Wambeli, Bonienge, Wululu, Ileko, Lokala, Lukolela (limite avec le territoire de Kutu), Lokome, Lombo, Lukele, Lokeli, Lolama, Lulo, Lwenge, Loila, Lolongo, Botopoli, Lolimi, Lonkoy, Longonga, Bolima, Bosomwani, Lokapi, Loya, Lonkina, Luna et Lokami.

Il contraste avec le territoire de Yumbi, qui ne compte que deux rivières : la Ngampoko et la Solu, un affluent du fleuve Congo.

**Tableau 1.1 : Principaux cours d'eau où se pratique la pêche**

Territoires	Cours d'eaux ou rivières
Bolobo	Mbali, Ngampoko, Lolele et le fleuve Congo.
Inongo	Lac Mai-Ndombe, Lokoro, Lutoy, Nsongo, Lule, Mbala, Mbamba Wele, Besombi, Nkile, Lobeke, Mbongo, Lobela, Mpali, Lodimo, Duako, Modiampe.
Kiri	Lutoy, Lokoro, Ngange, Looli, Elomba et Baambe.
Kutu	Lac Mai-Ndombe partie sud, Kasai, Lukenie, Mfimi, Gudeli, Lebaka, Lowaka, Montaba, Lengoni, Liba, Lewele, Ndjw, Molimbampe, Lebamiti, Dwele, Lwa, Leba et Soo.
Kwamouth	Fleuve Congo, Kasai, Kwa, Kwango, Lwane, Mai-Mpili, Linzi, Letomo, Lwa, Ndjiwi et Mai-Ndombe.
Mushie	Mfimi, Lebama à l'est, Kwa Sud, Molimbampe, Mbale et Kasai.
Oshwe	Loole, Wambeli, Bonienge, Wululu, Ileko, Lokala, Lukolela, Lokeli, Lolama, Lokone, Lombo, Luekele, Lulo, Luenge, Loila, Lolongo, Botopoli, Lolimi, Lonkoy, Longonga, Bolima, Bonsomwani et Lokapi.
Yumbi	Solu, Ngampoko et le fleuve Congo.

### 3. LE CLIMAT

Deux types de climat caractérisent le Mai-Ndombe : le climat équatorial et le climat tropical humide.

Le climat équatorial est observé dans la partie nord-est de la province : Inongo, Kiri et Oshwe. Il se caractérise par l'absence d'une saison sèche régulière. Le reste des territoires de la province (Kutu, Mushie, Kwamouth, Bolobo, Yumbi) est soumis au climat tropical humide. Ce climat connaît deux grandes saisons : la grande saison sèche, qui va de la mi-mai à la fin août et la grande saison des pluies, qui va de septembre jusqu'à la première quinzaine du mois de janvier. À signaler deux petites saisons dont l'une est sèche, allant de la mi-janvier jusqu'à la mi-février, et l'autre, pluvieuse, qui va de la mi-février à la mi-mai.

La saison des pluies est caractérisée par de fortes chutes de pluie et une chaleur constante.

La température annuelle dans la zone à climat équatorial varie de 25 °C à 30 °C. Dans les zones tropicales, la température moyenne annuelle se situe entre 22° et 28 °C. Toutefois on enregistre de plus en plus de perturbations climatiques en raison notamment de grandes pluies tombées en pleine saison sèche.

Le Mai-Ndombe connaît divers types de vents soufflant dans des directions différentes, allant jusqu'à provoquer des dégâts fâcheux qui se répètent dans la région. À Inongo, la situation est renforcée en raison de la présence voisine du lac Mai-Ndombe, vaste étendue d'eau peu profonde qui ressemble à une plaine nue. Ainsi la cité d'Inongo et ses environs connaissent des vents violents. Dans le tableau 1.2, quelques noms locaux de ces vents dominants et leurs directions.

**Tableau 1.2 : Les vents et leurs directions**

Noms	Direction
<i>Bokitontomba</i>	Soufflant d'est en ouest
<i>Bonkile</i>	Soufflant du nord-est vers le sud-ouest
<i>Bompongokoli</i>	Soufflant d'ouest vers l'est
<i>Bonsongo lalule</i>	Soufflant du nord-ouest vers le sud-est
<i>Nzaliosela</i>	Soufflant du sud vers l'ouest
<i>Mbambawele (Bompokote)</i>	Soufflant du sud-ouest vers le nord-ouest

*Bonkile* et *bokitontomba* sont réputés être les plus forts. En 1939, dit Albert Mpase, une noyade suite à un orage causa la mort d'une vingtaine de personnes (Mpase Nselenge 2011 : 14). Plus récemment, le vent *bokitontomba* a été à la base de deux naufrages à l'origine de catastrophes à Inongo. Il s'agit :

- du naufrage de la baleinière *H/B Dieu Merci* qui avait causé au moins 150 morts le 25 novembre 2003 ;
- du naufrage du bateau SODEFOR ayant entraîné plus de 40 morts et plus de 200 rescapés, le 25 novembre 2009.



Quelques habitations détruites dans la cité d'Inongo suite aux rafales de vent.  
(Photos équipe locale, 2011.)

La hauteur des précipitations dans la province est comprise entre 1500 et 2000 mm pour la zone équatoriale. Tandis que pour les zones tropicales, elles varient entre 800 et 1500 mm. Le tableau 1.3 présente un condensé des données pluviométriques de la station météo d'Inongo entre 2008 et 2009.

Tableau 1.3 : Données pluviométriques de la station météo d'Inongo, 2008-2009

Mois	2008	2009
Janvier	193,7 mm	234,1 mm
Février	218,5 mm	156,5 mm
Mars	247,5 mm	100,7 mm
Avril	93,8 mm	138,10 mm
Mai	105,2 mm	62,2 mm
Juin	118,1 mm	95,6 mm
Juillet	27,5 mm	19,2 mm
Août	44,1 mm	234,1 mm
Septembre	366,4 mm	105,8 mm
Octobre	250,1 mm	186,4 mm
Novembre	203,7 mm	143,8 mm
Décembre	216,9 mm	240,5 mm
Total	2085 mm	1719,19 mm

Source : Station Météo/Inongo.

## RÉFÉRENCES

- Mpase Nselenge Mpeti, A. 1974. *L'Évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain au Zaïre ; le cas des Ntomba et des Basengele du lac Mai-Ndombe*. Kinshasa. Kinshasa : PUZ.
- Mpase Nselenge Mpeti, A. 2011. *Au service d'un Congo aux mille visages*. Kinshasa : Academic Express Press.



# CHAPITRE 2

## GÉOLOGIE, TECTONIQUE ET RESSOURCES MINÉRALES

*Par Maurice Luamba et Guy Nzey*

### 1. GÉOLOGIE

Les formations géologiques qui affleurent dans la province du Mai-Ndombe sont d'âge allant de l'Holocène au Crétacé supérieur.

On distingue de haut en bas, les formations ci-après :

- les formations quaternaires (Holocène) ;
- les formations cénozoïques : de Néogène à Paléogène ;
- les formations crétaciques supérieures : Maestrichtien à Turonien.

#### 1.1. LES FORMATIONS QUATERNAIRES : HOLOCÈNE

On observe des alluvions fluviales récentes et anciennes, terrasses fluviales, alluvions lacustres récentes et anciennes.

#### 1.2. LES FORMATIONS CÉNOZOÏQUES : NÉOGÈNE À PALÉOGÈNE

Ces formations du Cénozoïque sont regroupées de haut en bas en deux séries :

##### 1.2.1. SÉRIE DES SABLES OCRE

Ce sont des sables et limons généralement de teinte ocre souvent blanchis à la surface ; localement à la base, on observe des cuirasses limonitiques parfois accompagnées de graviers, ou remplacées par du gravier, reposant sur une surface d'érosion d'âge oligocène (mi-Tertiaire).

##### 1.2.2. SÉRIE DES GRÈS POLYMORPHES

Dans cette série, on retrouve essentiellement des sables, des grès tendres et des meulières (grès polymorphes : grès, calcaires et roches argileuses

silicifiées). À la base, on a souvent des conglomérats, parfois avec des cailloux éolisés ; on y rencontre localement des latérites reposant sur une surface d'érosion d'âge maestrichtien (fin Crétacé supérieur).

#### 1.3. LES FORMATIONS CRÉTACIQUES SUPÉRIEURES : MAESTRICHTIEN À TURONIEN

Les formations du Crétacé supérieur sont représentées par la série de Kwango.

Elles sont constituées des couches de la N'sele et des couches de l'Inzia :

##### 1.3.1. LES COUCHES DE LA N'SELE

Ces couches sont composées de grès tendres, avec localement des lits de silex et des lentilles d'argilite vers la base : leur épaisseur peut atteindre 120 m.

On observe, au niveau de Kipala, des couches d'argilite et de l'argilite noire fossilifère qui s'intercalent dans les couches de la N'sele.

Les poissons fossiles de Kipala d'origine marine permettent de dater cet horizon du Turonien. Outre cet horizon, les couches de la N'sele ne renferment que des fossiles d'eau douce : poissons, ostracodes.

##### 1.3.2. LES COUCHES DE L'INZIA

Ces couches sont constituées :

- dans la formation de Kitari-Kimbau-Falaises Schwetz : d'argilites rougeâtres ou verdâtres fossilifères, localement calcarifères ; d'intercalation de grès rouges ; à la base on a des lits de poudingue ;
- les fossiles dans cette formation sont des ostracodes, phyllopes et des débris de poissons. Les ostracodes sont rapportés à la base du Crétacé supérieur ou au sommet du Crétacé

inférieur (épaisseur : 30 à 35 m) ;

- de grès cohérents, localement passés à des petits galets de quartz ; localement, de silex en plaquettes (épaisseur : 60 à 85 m) ;

L'épaisseur moyenne des couches de l'Inzia est de 180 m.

### 1.3.3. LE CONGLOMÉRAT DE BASE

Ce conglomérat est constitué d'une pâte gréseuse de même type que les grès ci-dessus, lie-de-vin à brun et galets et blocs de roches du soubassement altérées, de quartz souvent éolisés, d'agates, de calcédoines, d'argilites rouges ou grises et de grès verts ou bruns.

L'épaisseur maximum pourrait atteindre 300 m. Cette série repose en discordance, soit sur une série mésozoïque ante-Kwango, soit sur le soubassement ancien.

Dans cette région, le conglomérat de base de la série du Kwango repose sur une surface qui, si elle est ravinante dans le détail, apparaît dans son ensemble comme régulière et a l'apparence d'une pénéplaine.

Ce conglomérat est un véritable conglomérat de base transgressif.

## 2. TECTONIQUE

Les couches de la série du Kwango sont subhorizontales. Elles sont affectées d'une pente assez régulière, de 1 à 2 m par km.

On a constaté qu'un mouvement a eu lieu, postérieurement à l'achèvement de la surface sur laquelle repose la série du Kwango qui est une surface crétacée d'âge indéterminé, et antérieurement à l'aplanissement fin-Crétacé.

D'après les travaux tectonique et structural réalisés par les sociétés REMINA, ECL et Robertson, la Cuvette centrale est sectionnée en quatre sous-bassins sédimentaires, séparés par des horsts. Ces études géophysiques (gravimétrie et magnétisme) menées par REMINA, ont mis en exergue la structure et la topographie du socle de la Cuvette centrale.

## 3. RESSOURCES MINÉRALES

La province du Mai-Ndombe a connu peu de travaux de recherches géologiques et minières. Par conséquent, on ne dispose que de très peu d'informations dans le domaine minier.

Les informations exploitées dans ce texte ont été

fournies par le service géologique du Congo belge et du Rwanda-Urundi à travers la banque de données du CRGM (Centre de recherches géologiques et minières), par les travaux effectués par le secrétariat aux Hydrocarbures, par la société américaine ESSO, par la Commission nationale de l'énergie (CNE) et les experts géologues indépendants. Elles révèlent la présence des indices ci-après :

### 3.1. LE DIAMANT

On trouve du diamant de joaillerie dans les territoires d'Inongo, de Kiri et de Mushie. Des travaux miniers de surface (puits) ont été faits dans le secteur de Baboma nord et ont montré la présence de graviers (constitués de débris de grès polymorphes et de conglomérats), lesquels ont donné le diamant. Dans plusieurs sites, les échantillons de diamant ont été récoltés dans les graviers de plusieurs affluents de la rivière Mfimi.

Dans ces graviers récoltés, on a pu constater la présence d'éléments accompagnateurs du diamant tels que les ilménites, l'agate, etc.

La plupart des pièces rencontrées jusqu'ici sont des petites pierres (ne dépassant pas un demi-carat).

### 3.2. LE MANGANÈSE

Dans le chef-lieu du territoire de Kutu, des sondages ont été faits, précisément à la prison, et ont montré l'existence des grès argileux micacés avec des agrégats de manganèse.

Au niveau de Bolobo, sur la route de Botonankasa, de sondages ont été réalisés vers les années 1954 et ont révélé la présence de concrétion manganésifère.

### 3.3. LA LATÉRITE

Vers les années 1959, L. Cahen a été le premier à reconnaître que des formations limonitiques apparentées aux latérites ont été diversement minéralisées, qui jadis ont alimenté l'industrie du fer et du cuivre indigène, s'étendant sur une grande partie de la Cuvette centrale.

La teneur en métaux dans ces formations latéritiques est très variable, et on décèle des teneurs parfois très notables en fer, titane, nickel, chrome, mais aussi en cuivre.

Ces cuirasses latéritiques présentent un intérêt économique dans la province si elles possèdent une épaisseur assez forte et une grande extension.

### 3.4. LES SCHISTE BITUMINEUX

Dans la région de Makaw, vers le village Kipala, au niveau de la rivière Funu, on a trouvé des formations constituées d'argilites noires ayant fait l'objet d'analyse chimique.

### 3.5. LA CALCÉDOINE

Dans le poste de Mushie situé au confluent du Kasaï et de la Mfimi, on observe la présence de calcédoine. Dans le Kwamouth, on trouve des grès polymorphes à 100 m en aval du beach et on a décelé une petite plage couverte de blocs atteignant 1 m<sup>3</sup> de calcédoine (fossilifère).

À 50 m en amont du beach jusqu'à 150 m (confluent Kwa-Congo), on a trouvé un banc épais de plusieurs mètres constitué de calcédoine de toutes dimensions cimenté par des oxydes de fer et du sable formant des grès ferrugineux. À cet endroit, la calcédoine est rose, rougeâtre et blanchâtre. Elle est non fossilifère.

On observe la présence de la calcédoine vers le village Kimbala, sur la rivière Mavuba dans la région de Makaw.

### 3.6. LE KAOLIN

Dans le territoire de Kutu, aux environs du camp militaire, les puits forés ont montré la présence de noyaux de kaolin blanc empâtés dans l'argile brune

à la profondeur de 7,55 mètres. Dans le territoire d'Inongo, à la ville d'Inongo, de nombreux puits ont été creusés ayant rencontré la couche kaolineuse. Aux environs de la route joignant Isangi Moke à Bobala, au village Iboko Bolambi, des échantillons de kaolin ont été pris. Des observations ont été faites au niveau du village Bobale. Aux environs de la route joignant Isangi à Bobala, on a trouvé la présence de kaolin. À la rive d'un petit affluent de la Sete, aux environs de la route joignant Isangi-Moke à Bobala, des observations faites ont révélé la présence d'un dépôt kaolineux à 0,8 m de profondeur. Dans le territoire de Kiri, un sondage réalisé à la profondeur de 8,8 m a conduit à observer un niveau kaolineux blanchâtre et un peu ferrifère.

### 3.7. LA SILICE (SABLE BLANC FIN)

Dans la région de Makaw, sur la rivière Mavuba, vers le village Kimbala, on a trouvé du sable fin blanchâtre. On trouve également du sable blanc au niveau du village Bobale, aux environs de la route joignant Isangi à Bobala.

On a observé l'existence du sable blanc et fin au large d'Inongo, vers Isenge ya Ngamba.

Dans la région d'Inongo, au bord du lac Mai-Ndombe, au niveau de Nkolonsoba, un échantillon de sable collecté a été envoyé au laboratoire pour analyse chimique. Il ressort de cette analyse, le résultat suivant :

**Tableau 2.1 : Résultat d'analyse de sable**

Paramètres		Résultats en gramme (g)	
1	Poids de l'échantillon	50,28	Texture : sableux
2	Poids du sable	50,27	
3	Poids argile + limon	0	
	≥2 mm	0	Granulométrie de la fraction sableuse
	2 - 1,4 mm	0,05	
	1,4 - 1 mm	1,39	
	1,0 - 0,710 mm	6,8	
	0,710 - 500 µm	13,33	
	500 - 355 µm	15,41	
	355 - 250 µm	12,57	
	250 - 180 µm	0,63	
	180 - 125 µm	0,03	
	125 - 90 µm	0	
	90 - 63 µm	0,04	

Source : Laboratoire de Chimie et Géochimie du CRGM, 2015.

### 3.7.1. OBSERVATION

Humidité : 2,44 %.

Poids de la fraction à extraire (celle inférieure ou égale à 355 µm) : 13,23 g.

Poids des minéraux lourds : 0,01 g.

Ce sable constitue la matière première pour l'industrie de la verrerie.

### 3.7.2. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Dans la province du Mai-Ndombe, on exploite les grès polymorphes, les argiles et le sable blanc comme matériaux de construction. Ceux-ci sont retrouvés à Mushie entre les rivières Kasai et Mfimi, à Nioki et Makaw.

Le Mai-Ndombe dans son entièreté n'est pas loti par des titres miniers (cf. partie socio-économique). Comme ailleurs dans certaines provinces de la RDC, ici le secteur minier n'est pas développé. À titre illustratif, voici la carte des retombes minières ci-dessous (selon la base de données CAMI, 2015).

## 3.8. POTENTIALITÉ EN HYDROCARBURES

La carte ci-dessous montre l'intérêt pétrolier de la province avec deux zones de haute prospectivité : la haute Kiri et la haute Inongo.



Carte des sous-bassins de la Cuvette centrale.

Source : CRGM, 2017.

## 3.8.1. LES INDICES D'HYDROCARBURES



Carte des indices d'huile.

Source : CRGM, 2017.

Ces indices ont été mis en exergue lors de la campagne menée par les experts géologues dans trois sites : Tolo, Oshwe et Kipala.

### 3.8.2. SITE DE TOLO

Il se situe à 3° de latitude sud et 18° 34' 06'' de longitude est sur la rive droite de la rivière Lukenie où l'on observe la présence de suintement d'huile de coloration jaunâtre. Les émanations de gaz ont été signalées par la population le long de la rivière Nghan à la confluence avec Lukenie et en amont dans le quartier Lenye. En rapport avec les observations et les informations obtenues auprès de la population locale, et des résultats d'analyses chimiques réalisées au CRGM, le suintement naturel à Tolo a été mis en évidence du fait de la présence de soufre et de sel.

### 3.8.3. SITE D'OSHWE

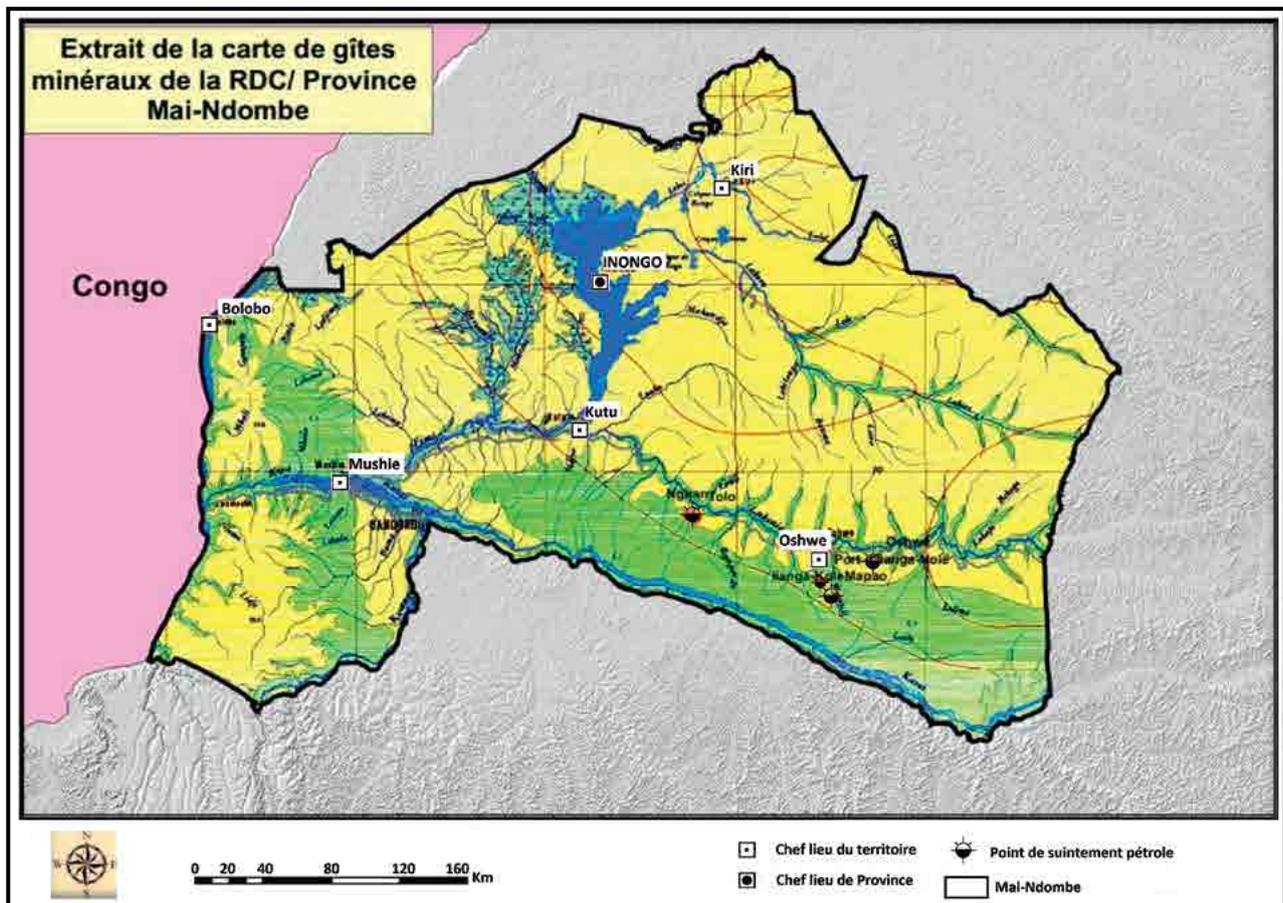
Il est situé à 3° 23' 16'' de latitude sud et 19° 30' 81'' de longitude est sur la rive gauche de la Lukenie ; des émanations gazeuses et des suintements d'huiles ont été observés à Yuki sur la rivière Kasai, à Isoko en amont d'Oshwe sur la Lukenie et d'Ilanga-Kole en aval d'Oshwe sur la Lukenie.

Au pont de la rivière Mapo proche du village Ilanga-Kole, un important suintement d'huiles surnageant dans l'eau a été observé. La particularité de ce site réside dans la présence remarquable d'hydrocarbures à une très faible profondeur et à une très forte odeur de gasoil se répandant dans un rayon de quelques dizaines de mètres. À 100 m du pont, il

existe un trou provoqué jadis par une explosion gazeuse probablement liée à la surpression de gaz due à la concentration des hydrocarbures en surface. À ce jour, les ruissellements d'eau de pluie sont toujours accompagnés de venues abondantes d'huiles sortant de ce trou. Cette huile de teinte jaunâtre serait probablement de la famille des huiles très légères.

Une exploitation artisanale de ces huiles pour des besoins domestiques a été signalée par la population locale.

N.B. : Selon la carte structurale de la Cuvette centrale, le sous-bassin qui a fait l'objet de travaux de terrain présente deux axes de fracturation dont la première est orientée E-O, et la seconde NE-SO.



Extrait de la carte des gîtes minéraux de la RDC/province du Mai-Ndombe.

Source : CRGM, 2017.

## RÉFÉRENCES

- Archives du CRGM, Département de documentation et publication, Kinshasa.
- Bibliographie géologique du Congo, du Rwanda et du Burundi* : vol. I (1818 à 1966). Tervuren : MRAC.
- Cahen, L. 1954. *Géologie du Congo belge*. Liège : Vaillant-Carmanne.
- Cahen, L. & Lepersonne, J. 1956. « Congo belge ». In *Lexique stratigraphique international*, IV (Afrique 7a). Paris : Centre national de la recherche scientifique.
- Cornet, J. 1894. « Les formations post-primaires du bassin du Congo ». *Annales de la Société géologique de Belgique* 21 (1893-1894) : 251-258.
- Cornet, J. 1911. « Sur la possibilité de l'existence de gisements de pétrole au Congo ». *Annales de la Société géologique de Belgique. Publ. rel. Congo belge* 38 (1910-1911) : 9-15.
- Delvaux, D. & Fernandez, M. 2015. « Petroleum potential of the Congo Basin ». In de Wit, M., Guillochau, F. & de Wit, M.C.J. (éd.), *The Geology and Resource Potential of the Congo Basin*. Heidelberg : Springer (Series « Regional Geology Reviews »), pp. 371-391.



# CHAPITRE 3

## LA FLORE

*Par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Jean-François Bastin,  
Astrid Verhegghen, Pierre Defourny et Hans Beeckman*

### 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les deux tiers de l'espace de la province du Mai-Ndombe sont principalement dominés par des forêts denses humides et par des forêts sur sols hydromorphes à l'est du lac Mai-Ndombe. Les complexes

agricoles longent de part et d'autre la rivière Lukenie en allant de Tolo à Oshwe, mais également en périphérie des agglomérations de Kutu, Inongo et Kiri.



**Paysage de forêts denses humides.**  
(Photo équipe locale, 2013.)



**Paysage de savanes arbustives dans le Mai-Ndombe.**  
(Photo équipe locale, 2013.)



**Paysage de forêt le long de la rivière Ntumbe.**  
(Photo équipe locale, 2013.)

Le tiers ouest du Sud-Ouest du Mai-Ndombe est dominé par une mosaïque de savanes arbustives, de forêts denses humides et de forêts sur sols hydro-

morphes. Les complexes agricoles se retrouvent principalement, de manière fragmentée, autour de Nioki, Bolobo, Kwamouth et au sud de Twa<sup>1</sup>.

**Tableau 3.1 : Répartition des principaux types de végétation dans la province du Mai-Ndombe et au niveau national**

Type de végétation	Mai-Ndombe		Mai-Ndombe/RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	7 329 440	57,38	7,84	93 517 825
Forêt sur sol hydromorphe	2 034 668	15,93	13,40	15 183 214
Forêt claire	1702	0,01	0,01	14 826 729
Savane boisée	281	<0,01	0,01	4 456 625
Savane arborée	11 801	0,09	0,09	12 919 249
Savane arbustive	321 997	2,52	2,10	15 335 810
Savane herbeuse	1 607 216	12,58	10,80	14 881 257
<b>Total végétation naturelle</b>	<b>11 307 105</b>	<b>88,51</b>	<b>6,50</b>	<b>173 855 384</b>
Agriculture permanente	7528	0,06	0,48	1 555 849
Complexes agricoles	1 459 931	11,43	2,72	53 576 845
<b>Total zones anthropisées</b>	<b>1 467 459</b>	<b>11,49</b>	<b>0,84</b>	<b>55 132 694</b>

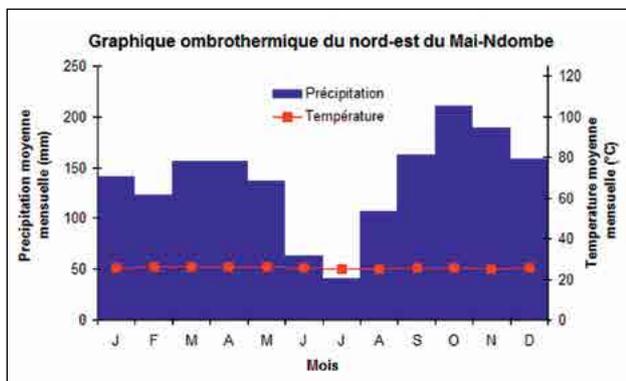
Sources : Vancutsem 2009, Verhegghen *et al.* 2010.

Comme dit dans le chapitre 1 de cette partie, la température moyenne sur toute la province est de 25 °C. Les climats de la province sont de type :

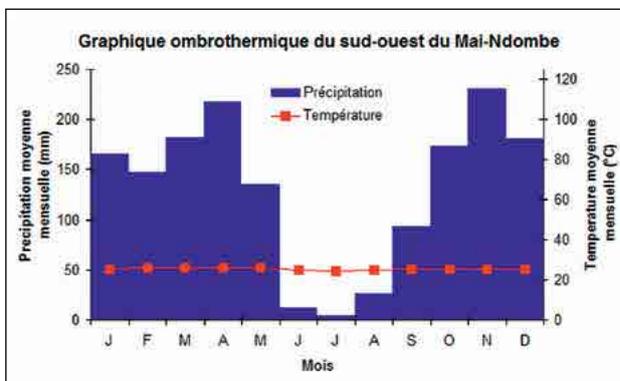
- 1) équatorial au nord et nord-est du lac Mai-Ndombe, caractérisé par l'absence de saison sèche et une pluviométrie annuelle de 1500 à 2000 mm (voir graphique 3.1) ;

- 2) tropical pour le reste de la province avec des précipitations allant de 1200 à 1500 mm/an et où la saison sèche augmente (juin à juillet et août ; voir graphique 3.2) au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la zone équatoriale.

**Graphique 3.1 : Kiri (nord-est) - forêt sur sols hydromorphes ; estimation des précipitations : 1640 mm/an et de la température moyenne : 25,7 °C**



**Graphique 3.2 : Mushie (sud-ouest) - savane arbustive ; estimation des précipitations : 1800 mm/an et de la température moyenne de 25,4 °C**



1. Source : Description générale basée sur la carte de l'occupation du sol de la RDC du MRAC, voir le cahier couleur.

## 2. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, les forêts denses humides sont caractérisées par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m ; par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes, se distingue la forêt dense humide *sempervirente* dont la majorité des arbres restent feuillés toute l'année et la forêt dense humide *semi-décidue* (qui peut représenter jusqu'à 70 % des forêts denses humides) dont une forte proportion d'arbres restent défeuillés une

partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu.

Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropique, font également partie de la forêt dense humide. Elles résultent de l'évolution progressive de la végétation post-culturale : défrichements culturels, exploitation des forêts climatiques, etc. Selon le stade et l'altitude on distingue plusieurs types de forêts secondaires.

Dans la province du Mai-Ndombe, les forêts denses occupent 57,38 % du sol et se situent en grande partie à l'est de la province. Les forêts denses humides s'étendent autour du lac Mai-Ndombe. Elles sont décrites ci-dessous selon leur localisation au sein de la province mais également selon le statut de protection d'une zone.

### 2.1. LA CUVETTE CENTRALE

Les forêts denses humides sont dominées d'une manière générale par :

#### Strate arborescente :

*Amphimax pterocarpoides*  
*Autranella congolensis*  
*Brachystegia laurentii*  
*Berlinia grandiflora*  
*Chytranthus carneus*  
*Cola digitata*  
*Cola griseiflora*  
*Dracaena reflexa*  
*Entandrophragma candollei*  
*Entandrophragma utile*  
*Erythrophleum suaveolens*  
*Guarea cedrata*

*Gilbertiodendron dewevrei*  
*Gilbertiodendron ogoouense*  
*Greenwayodendron suaveolens*  
*Heisteria parvifolia*  
*Isolona thonneri*  
*Irvingia grandifolia*  
*Julbernardia seretii*  
*Milicia excelsa*  
*Millettia laurentii*  
*Monodora angolensis*  
*Normandiodendron romii*  
*Ongokea gore*

*Pachyelasma tessmannii*  
*Panda oleosa*  
*Pavetta tetramera*  
*Pentaclethra eetveldeana*  
*Pentaclethra macrophylla*  
*Piptadeniastrum africanum*  
*Prioria balsamifera*  
*Psychotria brevipaniculata*  
*Quassia silvestris*  
*Staudtia stipitata*  
*Strombosiosis tetrandra*

#### Strate arbustive :

*Cola marsupium*  
*Olax subscorpioidea*  
*Rothmannia hispida*

#### Strate herbacée :

*Dorstenia convexa*  
*Geophila obvallata*  
*Palisota barteri*  
*Polyspatha paniculata*

Les forêts secondaires, définies comme la régénération d'une forêt après une intervention anthropogénique, sont composées de *Pycnanthus angolensis*, *Fagara macrophylla*, *Pentaclethra macrophylla*, *Ceiba thoningii*, *Milicia excelsa* et *Morus* sp. On trouve sur les terrains occupés par des cultures mais pas encore totalement réoccupés par la forêt, appelés plus communément « Lobeles », quelques espèces dominantes comme : *Piptadeniastrum africanum*, *Albizia ferruginea*, *Ficus* sp., *Morus* sp. et

une végétation plus basse composée de : *Caloncoba welwitschii*, *Myrianthus arboreus*, *Macaranga spinosa*, *Baphia* sp.

Le prolongement de la forêt dense humide est dominé par des espèces commerciales : *Milicia excelsa*, *Entandrophragma* sp., *Millettia laurentii*, *Brachystegia laurentii*, *Prioria balsamifera*, *Guarea* sp., *Piptadeniastrum africanum*, *Antiaris welwitschii*, etc.



*Ceiba* spp.



*Musanga* sp.



*Macaranga*



*Fagara*



*Uapaca*

**La végétation en image près de Bolobo.**  
(Photos et © Jean-François Bastin.)



*Harungana*

– **Parc de la Salonga** – nord-est de la province

Le parc de la Salonga se situe au nord-est de la province et s'étend également sur l'Équateur et sur la Tshuapa avec une superficie totale de 3 600 000 ha. Il a été créé en 1970 et a été inscrit sur la liste du patrimoine de l'UNESCO en 1984. Ce parc national couvre un tiers de l'immense bloc forestier Salonga-Lukenie-Sankuru et est la deuxième plus grande forêt équatoriale au monde. La forêt forme un centre important pour la diversité végétale et varie en composition selon la géomorphologie. Le parc protège les forêts denses humides mais également les forêts sur sols hydromorphes. Les forêts denses sempervirentes sont dominées par *Gilbertiodendron dewevrei* et sont également trouvées avec *Gilbertiodendron ogoouense* et *Brachystegia laurentii*.

Les **forêts denses humides de type semi-décidu** couvrent la plupart des zones entre les rivières et présentent le plus fréquemment les espèces suivantes : *Staudtia stipitata*, *Greenwayodendron suavaeolens*, *Scorodophloeus zenkeri*, *Anonidium mannii* et *Parinari glaberrimum*.

Les **communautés pionnières** se trouvent le long des rivières et incluent *Macaranga lancifolia*, *Harungana madagascariensis*, *Uapaca heudelotii* et *Parinari congensis*.

– **Le nord-est de la province** de manière générale

Cette forêt dense humide est caractérisée par un mélange d'espèces sempervirentes (présent entre autres entre la cité de Kutu jusqu'au territoire de Kiri) et semi-caducifoliées et la stratification y est complexe. Les espèces caractéristiques de ces forêts appartiennent principalement aux genres suivants : *Albizia*, *Austranella*, *Cola*, *Cynometra*, *Entandrophragma*, *Prioria*, *Guarea*, *Hymenostegia*, *Klainedoxa*, *Microdesmis*, *Ongokea*, *Scorodophloeus*, *Sorindeia*, *Tessmannia* et *Trichilia*.

De par sa situation entre la Cuvette centrale et les plateaux méridionaux, cette forêt a un caractère de transition qui se traduit par la présence d'espèces telles que *Julbernardia seretii* et *Millettia laurentii* dont l'aire d'extension se situe plus au sud.

– **Lac Mai-Ndombe** – nord de la province

La région du lac Mai-Ndombe est caractérisée par la forêt dense humide de type sempervirent, mais également par des forêts sur sols hydromorphes (voir section suivante).

– **La réserve de Ntomba-Ledima** – nord-ouest du Mai-Ndombe

La réserve naturelle de Ntomba-Ledima a été créée en 2006 et s'étend en grande partie sur la province de l'Équateur, mais également en plus petite proportion sur le nord-ouest du Mai-Ndombe. Les principaux types d'habitats sont les rivières permanentes d'eau et ruisseaux et les marais d'eau douce permanents. Il y a deux types de végétation dominante dans la réserve : les forêts denses humides au nord (au contact avec la frontière de l'Équateur) tandis qu'au sud (dans le Mai-Ndombe) les forêts cèdent leur place aux formations savaniques herbeuses. Ce système de transition de la forêt vers la savane fait que la diversité floristique est très élevée.

Au niveau de Bolobo se situent des forêts mixtes de forêt dense humide ombrophile et forêt secondaire à *Strombosia* et *Plagiostyles* (espèce *Plagiostyles africana*). Les espèces *Harungana madagascariensis*, *Macaranga* sp. et *Musanga* sp. se trouvent en lisière de ces forêts. De manière générale, les sous-bois sont dominés par le genre *Cola*.

Il convient de noter que depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur la scène nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali (2008) a introduit le concept de Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post-2012. Il est donc primordial d'estimer les Émissions liées à la déforestation et à la dégradation (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elles.

## 2.2. LES FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale les forêts sur sols hydromorphes sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêt peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent dans les meilleures conditions atteindre 45 m de hauteur. Sa strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations

possèdent une flore endémique diversifiée quoique assez pauvre d'une manière générale : *Uapaca* spp., *Guibourtia demeusei*, *Mytragyna* spp. et les palmiers du genre *Raphia*.

Dans la province du Mai-Ndombe, les forêts sur sols hydromorphes représentent 15,93 % de la végétation totale. Les plus grandes étendues se situent au nord et au nord-est de la province autour du lac Mai-Ndombe.



**Forêt sur sols hydromorphes au nord-ouest près de Bolobo.**  
(Photo et © Jean-François Bastin.)

Le bassin de la Lukenie du lac Mai-Ndombe, dans le nord de la province, est une zone avec une valeur biologique remarquable au niveau de la sous-région et se distingue par la diversité des tourbières. Cette zone humide est considérée comme d'importance internationale pour les oiseaux, car ils forment un habitat pour les populations de poissons, qui est une source d'alimentation importante pour les oiseaux. Il y a de grandes étendues d'herbes dans ces zones humides appartenant aux familles *Convolvulaceae* et *Poaceae* qui sont comestibles pour les poissons. C'est pour cela que la zone des alentours du lac Mai-Ndombe a été proposée comme site RAMSAR (voir carte) qui est la convention internationale relative

aux zones humides d'importance internationale comme habitat pour les oiseaux migrateurs. Les zones marécageuses offrent aux poissons comme les clarias un environnement propice leur permettant de se nourrir de la boue et des vers de terre. La végétation de cette zone du lac est menacée par l'exploitation forestière illégale, le transport et l'urbanisation.

Dans sa section entre le fleuve Congo et la rivière Ngiri se trouve une large bande de forêts marécageuses ou inondables traversées par le chenal de Lubengo qui relie le fleuve Congo à la rivière Ngiri pendant la saison des hautes eaux. Ces éléments biophysiques font de cette zone un écosystème aquatique d'eau douce particulier qui renferme d'importants agrégats de micro-habitats susceptibles de soutenir une diversité ichtyologique, herpétologique et mammalienne assez impressionnante.

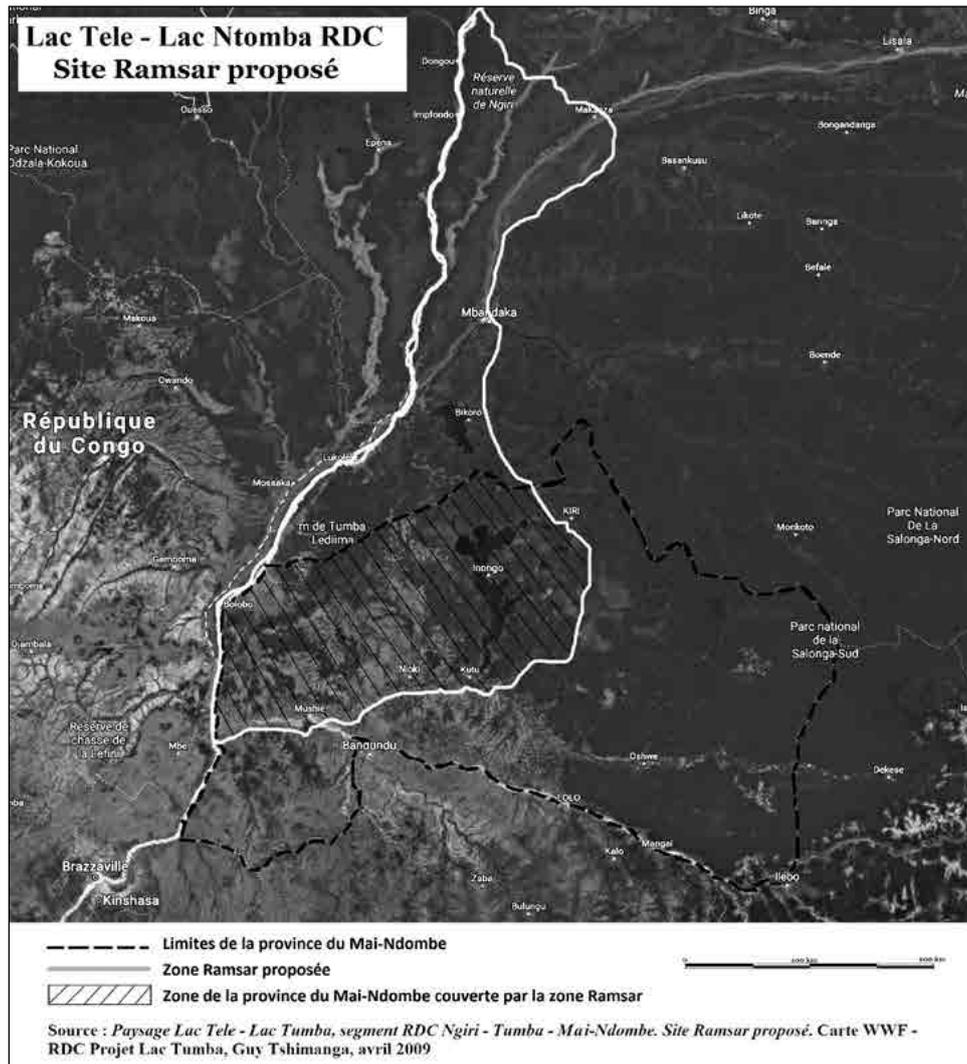
Les forêts périodiquement inondées sont définies comme les forêts qui bordent les rivières et sont sujettes à des levées naturelles de la rivière. Ces forêts sont généralement composées des espèces suivantes :

*Oubanguia africana*  
*Guibourtia demeusei*  
*Albizia laurentii*  
*Uapaca guineensis*  
*Lannea welwitschii*  
*Didelotia unifoliolata*  
*Zeyherella longepedicellata*  
*Parinari congensis*  
*Scytopetalum pierreanum*  
*Aframomum melegueta*  
*Xylopia aurantiiodora*

Les sous-bois présentent les espèces suivantes : *Phoenix reclinata*, *Eremospatha macrocarpa*, *Alchornea cordifolia*. Les forêts périodiquement inondées approvisionnent les poissons par l'apport d'importantes quantités de résidus biologiques et d'insectes.

Les forêts marécageuses se définissent comme les forêts qui se développent sur les sols gorgés d'eau ou qui comportent au moins une nappe phréatique superficielle pendant les périodes d'assèchements. Ces forêts présentent des associations à *Rothmannia munsae* et à *Lasiodiscus marmoratus*. D'autres espèces caractérisant ce type de forêts sont :

*Dactyladenia dewevrei*  
*Alstonia congensis*  
*Beilschmiedia corbisieri*  
*Berlinia grandiflora*  
*Coelocaryon botryoides*



*Entandrophragma palustre*  
*Eriocoelum microspermum*  
*Erismadelphus exsul*  
*Stachyothyrsus staudtii*  
*Macaranga saccifera*  
*Macaranga schweinfurthii*  
*Hallea ledermannii*  
*Hallea stipulosa*  
*Pycnanthus marchalianus*  
*Symphonia globulifera*  
*Syzygium guineense*  
*Uapaca guineensis*  
*Xylopi rubescens*

Les forêts riveraines sont caractérisées par la présence de nombreuses Euphorbiaceae (*Alchornea floribunda*, *Alchornea hirtella*, *Alchornea cordifolia* et *Uapaca guineensis*) et des Caesalpinioideae, notamment *Guibourtia demeusei*. Les forêts

marécageuses près de Bolobo sont dominées par *Gilbertiodendron dewevrei* (également dans les corridors) et *Anonidium* sp.

Les 35-40 % restants de forêts de terre ferme, localisés principalement dans le sud de la province, sont ponctués d'îlots de savane. Ces forêts comprennent des formations mixtes, caractérisées par la présence de Burseraceae telles que *Dacryodes yangambensis* et *Canarium schweinfurthii*, et des formations à monodominance de *Gilbertiodendron dewevrei*. Une grande partie de ces forêts a été exploitée jusqu'en 1975 et a été remplacée par des forêts de la famille Marantaceae (e.a. *Haumania liebrechtsiana*, *Sarcophrynium* sp. et *Megaphrynium macrostachyum*).

Les forêts de transition, entre deux types de végétation, sont plus caractérisées par les espèces suivantes : *Uapaca heudelotii*, *Guibourtia demeusei*, *Cynometra schlechteri* et *Aframomum melegueta*.

### 3. LES SAVANES

De manière générale, la savane boisée est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, semblable à la forêt claire mais diffère de cette dernière par des arbres ayant une hauteur plus faible. La savane arborée se caractérise par une faible densité d'arbres (inférieure à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m ; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique. La savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible. La savane herbeuse, quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes.

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles ; aucun n'est exclusif, ni exhaustif mais ils peuvent servir de repère :

- origine naturelle : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes (manque de précipitations) ;
- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution vers une savane arborée puis une savane boisée et à terme une forêt claire ;
- origine secondaire : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation qui provient de la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.). Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles, ce qui est confirmé par le fait que les animaux se sont adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

Dans le Mai-Ndombe, les savanes de tout type se situent en grande partie dans la partie ouest de la province, représentant une occupation du sol de près de 15 %.

Le Sud-Ouest de la province est caractérisé par la présence de savane boisée, arbustive et herbeuse. Une présence claire de savane arbustive s'observe entre les rivières Mfimi, Sankuru et Lukenie, s'arrêtant au niveau de la rivière Lukolo. Cette zone

présente d'autres types de végétation comme la forêt sur sols hydromorphes.

### 4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans la province du Mai-Ndombe, le réseau hydrographique constitue la voie de communication la plus utilisée. Cependant, des routes, souvent en mauvais état, traversent tout de même la province. Il n'existe ni chemin de fer, ni route asphaltée. Ceci expliquerait la présence de complexes agricoles relativement peu étendus au niveau de la province le long des axes routiers et des villes (11,43 %).

Les complexes se situent principalement à l'ouest autour des cités comme Yumbi et Bolobo, Kwa, Nioki et Kwamouth. Les meilleures terres agricoles (sols sablo-argileux) se rencontrent dans le territoire de Kutu et dans les environs de Mushie parce que les sols sont constitués principalement d'areno-ferrals (sols sableux à faible teneur en argile à moins de 20 %). Leur fertilité varie d'une qualité moyenne à médiocre.

La première culture vivrière est le manioc, avec plus de 50 % d'espace occupé pour l'ensemble de toutes les cultures vivrières. La deuxième culture est le maïs, avec 25 à 50 % d'espace occupé, suivi de la banane, du riz, des pommes de terre, des ignames, etc. Les cultures industrielles, en l'occurrence le palmier, le coton, le cacao, le caoutchouc, la canne à sucre, le café, sont largement cultivées au sein du Mai-Ndombe.

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme est une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région a une composition floristique unique et parfois même rare. La présence de certaines espèces menacées pour la conservation de la nature et pour la population locale au sein de la province indique la nécessité absolue de trouver un équilibre entre la présence de cette végétation et l'activité humaine (comme l'exploitation forestière). Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (11 %) est impérative afin d'éviter leur expansion en vue de la préservation des différents types de végétation et de la biodiversité floristique qui caractérisent la province.

**Encadré 1 : Biodiversité et endémisme**

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la République démocratique du Congo dont l'aire de répartition fait partie du Mai-Ndombe :

<i>Baphia incerta</i>	<i>Cnestis sapinii</i>	<i>Salacia dewevrei</i>
<i>Baphia marceliana</i>	<i>Cola gillettii</i>	<i>Strombosia nigropunctata</i>
<i>Campylospermum engama</i>	<i>Deinbollia cauliflora</i>	<i>Syzygium germainii</i>
<i>Chytranthus stenophyllus</i>	<i>Oncoba cuneato-acuminata</i>	<i>Syzygium giorgii</i>
<i>Cissampelos tenuipes</i>	<i>Normandiodenron romii</i>	<i>Trichoscypha reygae</i>
<i>Cissus pynaertii</i>	<i>Polycarpon prostratum</i>	
<i>Cnestis corniculata</i>	<i>Pseudoprosopis uncinata</i>	

**5. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

De manière générale, les risques environnementaux sont de trois types.

**5.1. APPAUVRISSEMENT DES SOLS**

Les avantages commerciaux prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois un ravage des cultures par des bêtes en divagation. Notons aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse qui détruit l'humus, conduisant à la perte de la fertilité des sols.

**5.2. DESTRUCTION DÉFINITIVE DE LA FORÊT**

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si la culture s'y développe pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches, particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

**5.3. EXPLOITATION FORESTIÈRE**

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont quelques principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; la non-électrification de la province et des usines de transformation) ;
- l'absence des sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population, à la recherche de moyens de survie, à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans le Mai-Ndombe, les formations forestières et savanicoles sont en majorité dégradées par l'action anthropique comme l'exploitation forestière industrielle et artisanale incontrôlée, l'agriculture itinérante sur brûlis et les feux de brousse.

L'exploitation de bois de chauffage, les méthodes culturales et la carbonisation entraînent la régression de la forêt à une vitesse vertigineuse. C'est principalement la répétition de ces activités qui menace les forêts isolées, comme les forêts galeries et même les forêts denses humides.

Les complexes agricoles les plus néfastes sont ceux qui réduisent et surtout fragmentent considérablement

la forêt dense humide et les savanes présentes dans la province. Les conséquences écologiques liées à la fragmentation du paysage sont multiples, avec

notamment une perte d'habitat ainsi que la perte de la biodiversité faunistique et floristique.

### Encadré 2 : Statuts des espèces sur la liste rouge de l'UICN

Les forêts sont menacées par diverses actions humaines avec notamment l'exploitation forestière mais surtout par l'agriculture itinérante sur brûlis qui est responsable à 90 % des cas de déforestation (FAO 2009). Il est donc important de prendre conscience des espèces présentes au sein des forêts afin de mieux les protéger. L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, détermine le statut des espèces sur base de recherches de terrain. Elle rédige ainsi des listes d'espèces menacées dont il faut tenir compte dans un objectif de conservation de la biodiversité. Les espèces les plus menacées sont citées ci-dessous pour avoir une vue d'ensemble des espèces à tenir en compte plus particulièrement. Du plus préoccupant au moins préoccupant :

#### En danger (EN)

- *Prioria balsamifera*
- *Millettia laurentii*

#### Vulnérable (VU)

- *Anthonotha lebrunii* (espèce rare)
- *Anthonotha nigerica*
- *Guarea cedrata*
- *Entandrophragma angolense*
- *Entandrophragma cylindricum*
- *Khaya anthothea*
- *Lophira alata*

## RÉFÉRENCES

- FAO. 2009. *The State of Food and Agriculture. Livestock in the balance*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Rome.
- Laghmouch, M. 2008. *Carte de l'occupation du sol de la République démocratique du Congo au 1/2 500 000*. Tervuren (Belgique) : Musée royal de l'Afrique centrale, Département des Sciences de la Terre. ISBN : 9 789 074 752 350.
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*. Bruxelles : INEAC.
- Inogwabini, B.I., Matungila, B., Mbende, L., Abokome, M. & Miezi, V. 2007. « The bonobos of the Lake Tumba – Lake Maindombe hinterland: threats and conservation opportunities ». In Thompson, J., & Furuichi, T. (éd.), *The Bonobos: Behavior, Ecology, and Conservation*. New York : Springer.
- Inogwabini, B.I. & Zanga, L. 2006. « Les inventaires des poissons dans le lac Tumba, Congo et Ngiri : Une étude comparative mettant en évidence une diminution du potentiel au lac Tumba, République démocratique Congo ». Rapport soumis au WWF US, Washington DC et USAID-CARPE, Kinshasa.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11 (1) : 62-76.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C., Defourny, P., 2006. *The Land Cover Map of the Democratic Republic of Congo*. Presses universitaires de Louvain. UCL-Geomatics. Disponible sur <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC>
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for Central Africa based on multi-sensor times series ». In Sobrino, José A., *Third Recent Advances in Quantitative Remote Sensing*. Université de Valence.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Stuttgart : VEB Gustaf Fisher Verlag Jena.

### Sources internet

Graphiques ombrothermiques sur la base de données 1901-2009 : CRU TS 3.1 (land) 0.5° : <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>

Liste rouge de l'UICN : [www.iucnrelist.org](http://www.iucnrelist.org)

Vérification des synonymes et la distribution des espèces sur la base de données des plantes africaines : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/afrique/recherche.php>

Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Document de l'UICN. 149 p. <http://www.papaco.org/publication/eval%20RDC1.pdf>

Le Mai-Ndombe : <http://ccn.viabloga.com/news/carte-postale-du-district-de-Mai-Ndombe-bandundu-rd-du-congo>

# CHAPITRE 4

## LA FAUNE

Dans le Mai-Ndombe, les espèces fauniques sauvages constituent aujourd'hui la principale source d'alimentation de la population. Sans réelle activité économique moderne pouvant créer de l'emploi et générer des ressources financières pour les habitants, les ressources naturelles disponibles constituent, en effet, dans cette province, la source principale de richesses. Aussi, dans son vécu quotidien, la population reste-t-elle attachée à la chasse, y compris d'espèces dites protégées. Car les règles officielles portant sur la conservation de la nature, quoique édictées et (souvent) répétées, connaissent un suivi peu efficace. Au vu de la gestion de la terre et de tout ce que celle-ci génère, l'économie locale dominante dans la province du Mai-Ndombe repose encore largement sur un rapport assez confus entre l'autorité relevant de l'État moderne de type colonial

d'une part et les nombreux pouvoirs locaux trouvés dont les chefs héritiers actuels se réclament relever des traditions ancestrales mal maîtrisées d'autre part.

Comme sa population humaine (cf. *infra*), la faune du Mai-Ndombe est diversifiée. Les vertébrés, par exemple, sont classés en cinq classes générales : poissons, batraciens ou amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères.

### 1. CLASSE DES POISSONS

La classe des poissons forme un ensemble hétérogène dans lequel on reconnaît diverses lignées évolutives. Ici, on met l'accent sur le super-ordre des téléostéens ayant plusieurs ordres. Ci-dessous, nous présentons les familles et les espèces rencontrées dans les eaux de la province du Mai-Ndombe.

Tableau 4.1 : Quelques familles et espèces de poissons dans le Mai-Ndombe

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire
Lepidosireniformes	Propteridae	<i>Propterus dollei</i>	Nzombo
Polypteriformes	Polypteridae	<i>Polypterus afer</i>	Mokonga
Clupeiformes	Osteoplossidae Clupeidae	<i>Heterotis niloticus</i> <i>Limnothrissa</i> sp	Konga ya sika Ndakala
	Notopteridae	<i>Notopterus afer</i> <i>Xenomystus nigri</i>	Nkombe Mole
	Mormyridae	<i>Mormyrus dolicius</i> <i>Petrocephalus sauvagei</i> <i>Marcusenius</i> <i>Gnathonemus numenius</i> <i>Mormyrus macrodon</i> <i>Mormyrus probosciorostis</i>	Luanda Mfumbe

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire
	Caracidae	<i>Alestes liebrechtsii</i> <i>Hydrocyon goliath</i> <i>Hepsetus odoe</i>	Mokobe Mbenga Mwenge
	Citharinidae	<i>Distichodus cussosso</i> <i>Distichodus fasciolatus</i> <i>Citharinus gibbosus</i> <i>Citharinidium</i> <i>Belanophago tinati</i> <i>Phagoborus</i> sp	Lusoso Mbototo Liyanga Mpongo Monsotia
	Pantodontidae	<i>Pantodon bucholzi</i>	Lisanzoli
	Bagridae	<i>Auchenoglanis</i> <i>Chrisichtys wagenaris</i> <i>Bargus</i>	Ekoli
	Claridae	<i>Heterobranchus longifilis</i> <i>Claria lazera</i> <i>Claria angolensis</i> <i>Claria gariepinus</i> <i>Channallabes apus</i> <i>Clariallabes</i> <i>Gymnallabes</i> <i>Dolichallabes microphthamus</i> <i>Cinsapelos owariensis</i> <i>Dinopterus cynitoni</i>	Mpombo Ngolo  Esenga Nkamba  Mosombi Ikoo
	Schilbeidae	<i>Parailia longifilis</i> <i>Schilbe mystus</i> <i>Eutropius grenffeli</i>	Molambi Molangwe Molangwa munene
	Ophiocephalidae	<i>Ophiocephalus obscurus</i>	Mongusu
	Mochocidae	<i>Synodontis decorus</i> <i>Synodontis acanthomias</i> <i>Euchilichthys</i>	Likoko Ngulu masa
	Malapteruridae	<i>Malapterurus electricus</i>	Nina
Cypriniformes	Cyprinodontidae	<i>Epiplatys elegans</i> <i>Aphyosemion fasciolatus</i>	Monkaka
Percomorhes	Cichlidae	<i>Tilapia melanopleura</i> <i>Tilapia frontaso</i>  <i>Hemichronus binaculatus</i> <i>Heterochronus</i> <i>Pelmotichronus ocellifer</i> <i>Haplochromis faciatus</i> <i>Serranochromis angusticeps</i>	Clochromis Libundu macrops Lates niloticus Mponza Mokeke
	Anabantidae	<i>Ctenopoma ansorgei</i> <i>Anabas nanus</i> <i>Anabas ancustirostis</i>	Mokenge Nkaka
Madeslacembeliformes	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus congolensis</i>	Mokonga
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon mbu</i>	Mbu



**Ce type de nasse au départ trouvée partout chez les Ekonda du Lac Léopold II s'est généralisée.**

(EP.0.0.13694, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Nasses de pêche.**

(Photo équipe locale, 2014.)

## 2. CLASSE DES AMPHIBIENS OU BATRACIENS

Les amphibiens ou batraciens sont représentés par l'ordre des Salientia comprenant les anoues ou batraciens sans queue ; ils sont des amphibiens sauteurs et nageurs. Nous distinguons les crapauds et les grenouilles.

**Tableau 4.2 : Quelques familles et espèces d'amphibiens rencontrées dans le Mai-Ndombe**

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire (en kisengele)
Salientia	Pipidae	<i>Hymenochirus</i> sp	
		<i>Xenopus</i> sp	
	Bufonidae	<i>Bufo bufo</i>	Magorodo
		<i>Bufo regularis</i>	
		<i>Nectophryne batesii</i>	
	Ranidae	<i>Rana goliath</i>	Ikoku
<i>Rana esculenta</i>		Empaa (Imote)	
<i>Rana occipitalis</i>		Mononge	
<i>Rana oxyrhynchus</i> <i>Hylarana albolabris</i>		Idwi Ntote boambu	

La classe des batraciens est sous-représentée dans le Mai-Ndombe ; nous n'y avons retrouvé que trois familles. Cette détermination a été réalisée avec le concours des enseignants du département de Biologie-Chimie de l'ISP/Inongo soutenue par l'Encyclopédie éditée par Caratini.

### 3. CLASSE DES REPTILES

Les reptiles retrouvés dans le Mai-Ndombe sont regroupés dans trois ordres : Cheloniens ou Testudinés, Crocodiliens ou Loricata et Squamata ou Saurophidiens.

**Quelques reptiles vendus comme viande de chasse.**



(Photos équipe locale, 2011.)

**Tableau 4.3 : Quelques reptiles rencontrés dans le Mai-Ndombe**

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire (en kisengele)
Cheloniens	Testudinae	<i>Kinixys erosa</i>	Koba
		<i>Kinixys homeana</i>	Idem
		<i>Kinixys beliana</i>	Idem
	Pelomedusidae	<i>Pelusios subniger</i>	Idem
	Trionychidae	<i>Annyda triungius</i>	Enzenze
Crocodilia	Crocodilidae	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Ngando
		<i>Crocodylus niloticus</i>	Lokese
		<i>Osteolamus tetrapsis osbornii</i>	
Squamata	Gekkonidae	<i>Hemidactylus mabouia</i>	-
	Agamidae	<i>Agama agama agama</i>	-
		<i>Agama atricollis</i>	-
	Chamaelonidae	<i>Chamaelo gracilis</i>	-
		<i>Chamaelo dilepsis</i>	
		<i>Chamaelo owenii</i>	
		<i>Rhampholeon</i> sp	
	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	Mbambe
<i>Varanus niloticus ornatus</i>			
Lacertidae	<i>Lacerta jacksonii</i>	Muselekete	
	<i>Lacerta eclimata</i>		
	<i>Holospsis güintherii</i>		
Scincidae	<i>Mabuya maculilabris</i>	Muselekete	
	<i>Mabuya striata</i>		
Pythonidae	<i>Python sebae</i>	Nguma	

Squamata	Colubridae	<i>Boaedou lumeatus</i> <i>Natriditeres fuliginoides</i> <i>Philothamnus heterodermus</i>	Nkeke Mosoko Lobengo
	Elapidae	<i>Boulengerina annulata</i> <i>Naja melanoleuca</i> <i>Dendroaspis jamesoni</i> <i>Dendroaspis anguistriceps</i>	Ibamba
	Viperidae	<i>Viperer aspis</i> <i>Bitis gabonica</i>	Itupa <i>Idem</i>

Il est très probable que des espèces n'aient pas encore été identifiées, les enquêtes restant aléatoires et la documentation en la matière étant peu appropriée.

#### 4. CLASSE DES MAMMIFÈRES

La classe des mammifères regroupe les animaux pourvus de mamelles servant à l'allaitement des petits. Cette classe se subdivise en trois sous-classes : protothériens, métathériens et euthériens. Dans cette dernière sous-classe, qui regroupe les mammifères trouvés dans le Mai-Ndombe, on compte plusieurs ordres, dont dix représentés dans la province.



**Des singes capturés, devenus animaux de compagnie.**  
(Photos équipe locale, 2011.)



**Une pointe d'ivoire, illustration de cette espèce protégée en voie de disparition suite au braconnage.**  
(Photo équipe locale, 2011.)

Tableau 4.4 : Quelques mammifères rencontrés dans le Mai-Ndombe

Famille	Espèce	Nom vernaculaire (en kisengele)
Simiidae	<i>Cercopithecus aethiops</i> <i>Cercopithecus kandti</i> <i>Cercopithecus neglectus brazzae</i> <i>Cercopithecus atterimus</i> <i>Papio cynocephalus</i>	Kisekise Ngeye Mpunga Nkolongo Inku
Semnopithecidae	<i>Colobus angolensis</i> <i>Colobus badius</i>	Ibuka Ngila
Pongidae	<i>Pan troglodytes</i> <i>Pan paniscus</i> <i>Bonobo</i>	Mbanda Edia Edia
Manidae	<i>Manis gigantia</i> <i>Manis tricuspis</i>	Ikaka Nkalabonzo
Elephantidae	<i>Loxodonta Africana</i> <i>Loxodonta cyclotis</i>	Nzoku Ngubu
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Ngubu
Suidae	<i>Patamochaerus porcus</i> <i>Sus scrofa domesticus</i>	Nsombo Ngulu
Bovidae	<i>Boocercus eurycerus</i> <i>Limnotragus spekei</i> <i>Bubalus nanus</i> <i>Syncerus caffer</i> <i>Ovis aries</i> <i>Capra hircus</i> <i>Bos taurus</i> <i>Philantomba cerullea</i> <i>Cephalophus nigrifrons</i> <i>Cephalophus dorsalis</i> <i>Cephalophus sp</i> <i>Cephalophus silvicultor</i>	Panga Mbuli Mpakasa Meme Taba Ngombe  Mboloko Mpambi Nkulupa Mbengele Mbende
Orycteropodidae	<i>Orycteropus afer</i>	Ipenge
Viveridae	<i>Vivera civetta</i> , <i>Ganetta piscivora</i>	Libobi
Hyenidae	<i>Crocuta crocuta</i>	Ngombolo
Felidae	<i>Felis sylvestus</i> <i>Felis cactus</i> <i>Panthera leo</i> <i>Panthera pardus</i> <i>Acinomyx jubatus</i>	Monsole Nzaw Nkosi Nkoy
Canidae	<i>Canis domesticus</i> <i>Vulpes vulpes</i>	Mbwa Mwengee
Mustelidae	<i>Loutra maculicolis</i>	Ibenge
Sciuridae	<i>Sciurus vulgaris</i> <i>Heliosciurus rubbobranchium</i>	Esende Ipoko
Myomuridae	<i>Mus musculus</i> <i>Crisestus gambiens</i>	Mpuku Motomba

Hystriidae	<i>Atherurus africanus</i> <i>Thryonomus swinderianus</i>	Yiko Simbiliki
Procariidae	<i>Dendrohyrax dorsalis latrator</i>	Yoka
Soricidae	<i>Sorex araneus</i>	Itoko
Talpidae	<i>Talpa sp</i>	Empompoko
Rhinolophidae	-	-
Hipposideridae	-	-
Nycteridae	-	-

Dans la classe des mammifères, ce sont les ordres des artiodactyles et les primates qui sont les plus représentés. Certains ordres tels que les proboscidiens et les tubulidentés sont en voie de disparition suite à la chasse pratiquée avec des armes à feu.



**L'éléphant nain tué à Bongo en 1914.**

(AP.0.0.21387, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1914.)



**1911 : Grand éléphant (nom local *N'djow*) tué à Lokolama.**

(AP.0.0.21391, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1911.)



**Antilope genre Kudu ou Bongo appelée localement *Panga*, tuée à Ekwayolo. Cet animal vit en troupeaux dans les forêts entourant de grandes plaines.**

(AP.0.0.21435, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, s.d.)



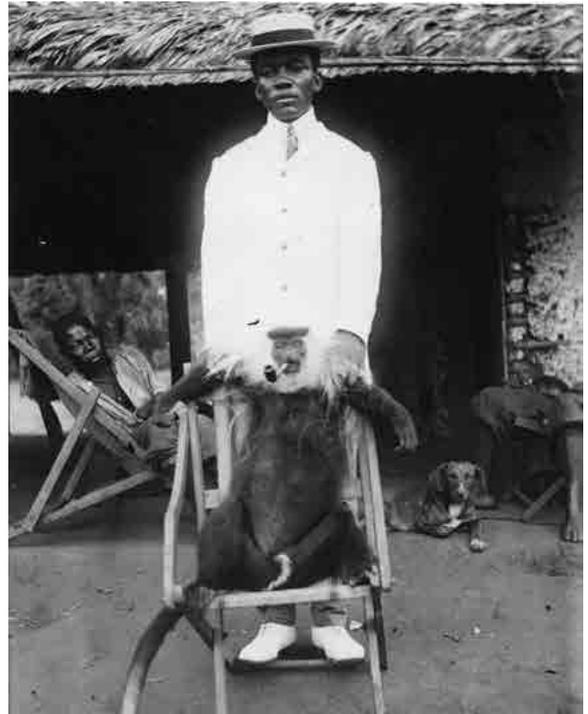
**À Donigana chez les Booli dans le territoire d'Oshwe, les chasseurs apportent à l'Européen une antilope prise au filet.**  
**À noter que le gibier, dont le *Mboloko* (variété de petite antilope), était un mets apprécié des Européens.**  
(HP.1956.15.10017, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Groupe de chasseurs booli portant lances et filets.**  
(HP.1956.15.10020, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**1912 : Les gens de Lokolama venant de la chasse à la flèche aux antilopes de la forêt. Il y a 4 espèces d'antilopes réunies ici dont les noms locaux sont *Bende, Kulupa, Bengele et Boloko*.**  
(AP.0.0.21414, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1912.)



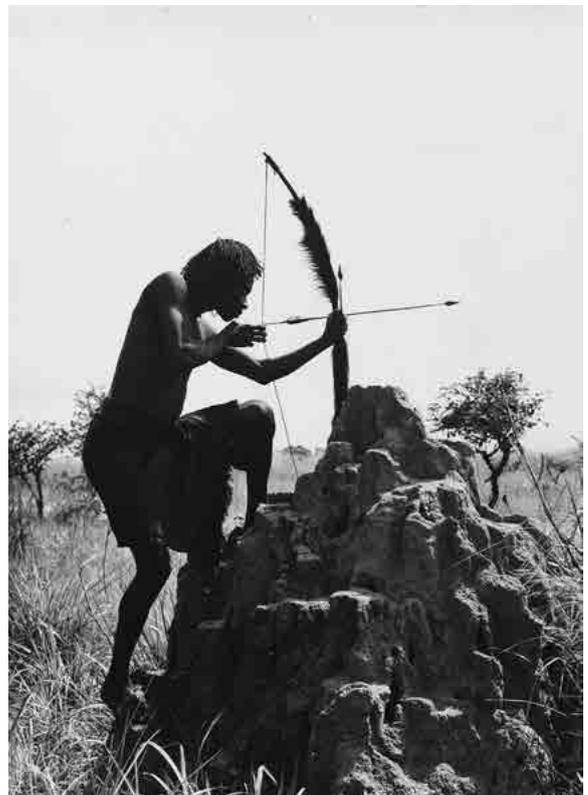
**Singe noir à barbe blanche appelé *Ebuka* tué à Bongo en 1914. Sur la photo, on s'est amusé à placer une pipe dans la bouche du singe assis sur une chaise.**  
(AP.0.0.2139, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1914.)



**1913 : rongeur *Zibeze* ou *M'poko* tué à Bongo.**  
(AP.0.0.21400, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1913.)



**1912 : Panthère tuée à Lokolama.**  
(AP.0.0.21402, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1912.)



**Un archer booli.**  
(HP.1956.15.10019, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

## 5. CLASSE DES OISEAUX

La classe des oiseaux est largement représentée dans la province de Mai-Ndombe, et précisément la sous-classe des Carinates, ou oiseaux à ailes bien développées et pouvant voler. Cette sous-classe compte une trentaine d'ordres. Reprenons ceux des ordres recensés lors de nos investigations.

**Tableau 4.5 : Quelques espèces d'oiseaux rencontrés dans le Mai-Ndombe**

Ordre	Famille	Espèce	Nom vernaculaire (en parler kisengele)
Falconiformes	Falconidae	<i>Aquila noevia</i>	Mponga
		<i>Accipiter nisus</i>	Kombekombe
		<i>Sagittarius serpentarius</i>	
Columbuiformes	Columbidae	<i>Streptopelia tur tur</i>	Ebenga
		<i>Columba livia domesticus</i>	Idem
		<i>Streptopelia semetorquato</i>	Idem
Galliformes	Gallinaceae	<i>Gallus domesticus</i>	Soso
		<i>Numida meleagris</i>	Nkanga
		<i>Afropavo congoensis</i>	Paon
		<i>Perdrix cinarea</i>	Longombe
		<i>Guttera edou</i>	Longeledi
		<i>Corythaela cristata</i> <i>Alectoris rufa</i>	Lokoku Longombe
Anseriformes	Anatidae	<i>Anas anas</i>	Libata
		<i>Actofilormis africanus</i>	Ekolodi
		<i>Pteronetta hartlaubi</i>	Ileko
Psittaciformes	Psittacidae	<i>Psittacus erythacus</i>	Nkoso
Cuculiformes	Cuculidae	<i>Cuculus canorus</i>	Bokoko
Strugiformes	Strigidae	<i>Bubo bubo</i>	Esukulu
		<i>Nyctea scandiaca</i>	Mobo
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	<i>Caprimulgus africanus</i>	Lobwabota
	Trochilidae	<i>Petuspheora jolata</i>	-
Coraciiformes	Alcedinidae	<i>Alcedo ispida</i>	Indongi
	Bucerotidae	<i>Bucertida</i> sp	Lukweke
		<i>Byoaneste cylendricus</i> <i>Byoaneste fistubator duboisi</i>	Nfwa Nkata
Hirundinidae	Hirundinidae	<i>Hirundo abyssinica</i>	-
		<i>Hirundo rustica</i>	
		<i>Hirundo senegalensis</i>	
		<i>Delichon urbica</i>	
Passeriformes	Corvidae	<i>Corvus albus</i>	Enkanka
	Ploceidae	<i>Passer domesticus</i> <i>Ploceus circulates</i>	Ensole Eleke
Ciconiiformes	-	<i>Ardea rufa</i>	Mwaba
	-	<i>Bulbucus</i> sp	-
	-	<i>Egretta</i> sp	-

La famille des plocéidés compte plusieurs espèces dont l'identification dans ce cadre n'est pas exhaustive.



**1914 : Cigogne à bec rouge appelée *N'konko* capturée à Bongo.**  
(AP.0.0.21376, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1914.)



**Marabout appelé *Jobo* tué à Bongo.**  
**Cet oiseau dont l'envergure est de 2 mètres vit dans les marécages.**  
(AP.0.0.21377, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1914.)



# DEUXIÈME PARTIE

## LES HOMMES



# CHAPITRE 1

## ORIGINES ET MIGRATIONS DES PEUPLES

La province du Mai-Ndombe est habitée par divers peuples dont les principaux sont les Twa (ou Tswa), les Bolia, les Sengele, les Ntomb'e njale<sup>1</sup>, les Ekonda, les Iyembe, les Nkundo, les Nunu-Bobangi,

les Teke, les Baboma, les Mpee, les Tiene (Batende) et les Sakata. Cette énumération, bien que significative, n'est pas exhaustive.

---

1. On trouve trois principaux groupes géographiques de Ntomba : ceux de Bikoro (province de l'Équateur), ceux d'Inongo (province de Mai-Ndombe) et ceux de Bongandanga (province de la Mongala).



**Yenie, chef de Ngong'Iyembe.**

(HP.1956.15.10312, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

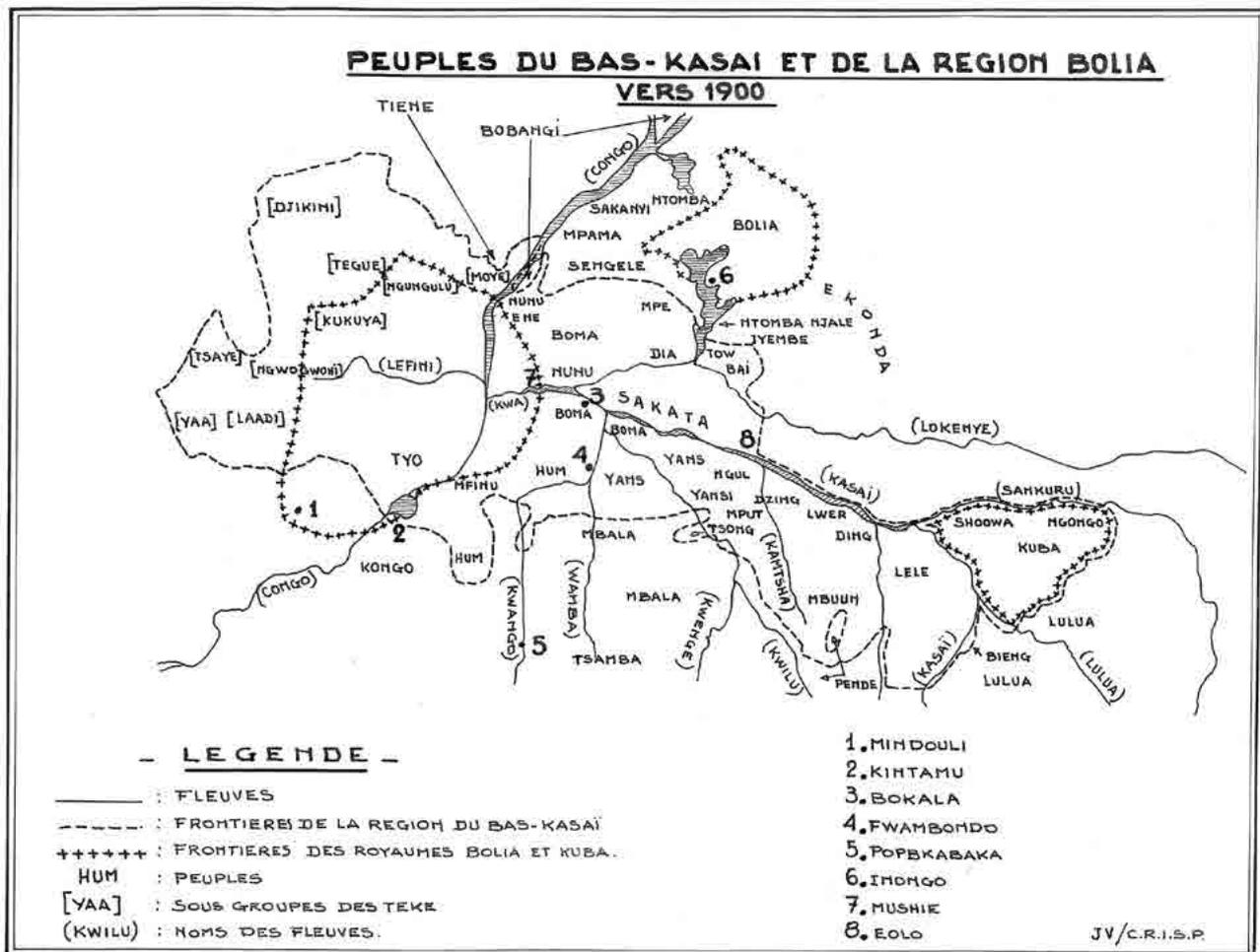
Plusieurs peuples du Mai-Ndombe reconnaissent avoir d'abord occupé, à une époque reculée, des espaces situés en dehors de leurs lieux actuels. Le Mai-Ndombe serait davantage un point de rencontre entre des populations venues de trois principales directions.

D'abord le nord, d'où serait issu le gros de la population, qui suivit deux voies principales. Le groupe le plus important longea les rivières du bassin de la Ruki, à travers la forêt, pour déboucher sur celles du bassin du Kasai. Il s'agit du groupe des Bolia, Ekonda, Ntomba, Sengele et Nkundo, en gros, des peuples dits « mongo » (cf. *infra*).

Le deuxième groupe venu du nord-ouest progressa par le fleuve Congo, après avoir quitté la rivière Ubangi. Certains ont alors remonté le Kasai et son affluent la Mfimi, qui devient plus haut la Lukenie. Il s'agit des Nunu et des Bobangi.



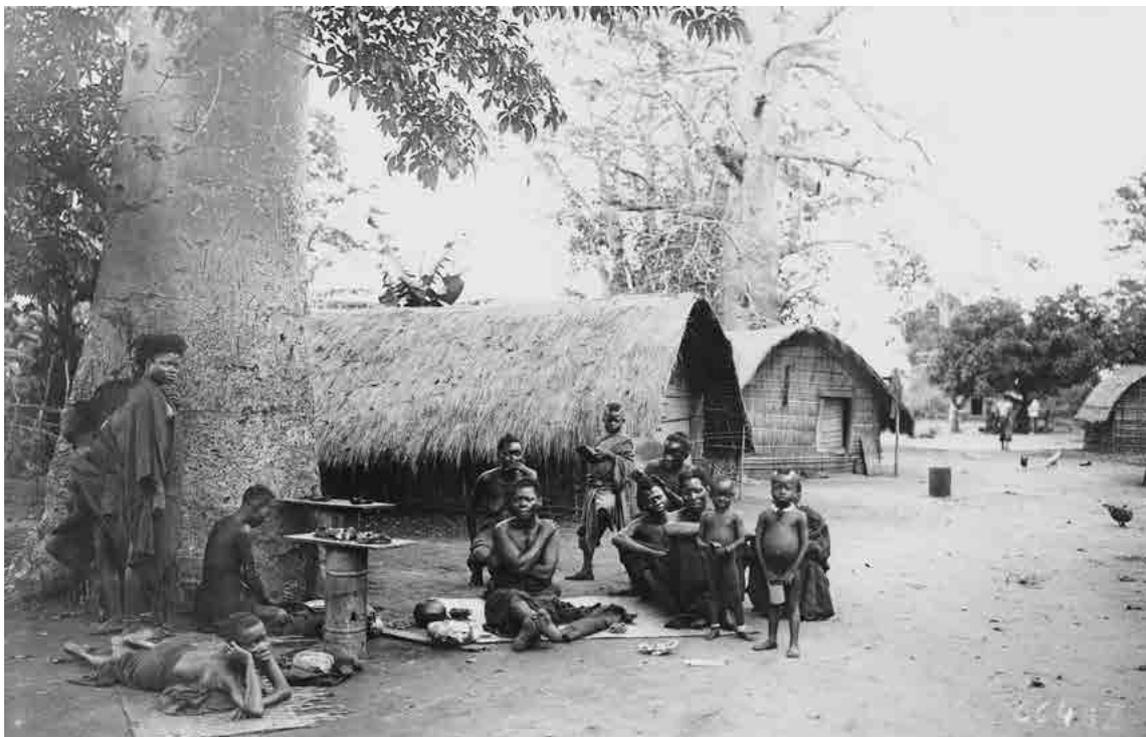
Un notable ekonda-way de Momboyo, en territoire de Kiri.  
(HP.1956.32.1072, collection MRAC Tervuren; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



Source : CRISP, les peuples du Congo ; fonds d'archives B. Verhaegen-J. Gérard-Libois, cartothèque Histoire et Politique/MRAC, carte n° 5.

Le troisième groupe est composé des Teke, des Baboma, des Tiene et des Sakata. Ils sont venus du sud-ouest où ils partageaient la région avec les autres Teke de la République du Congo (Brazzaville).

**Aperçu des villages teke, voisins de la région du Pool qui intègre la ville de Kinshasa.**



(AP.0.0.6648, collection MRAC Tervuren; photo A. Zambelli, 1905.)



(AP.0.0.15664, collection MRAC Tervuren; photo Pelet, 1914.)

À noter que le Mai-Ndombe est aussi un espace où s'est faite la rencontre entre des peuples matrilineaires et des peuples patrilineaires. Chemin faisant, tous ont rencontré des populations déjà installées auxquelles ils se sont mélangés pour former de nouveaux groupes. L'une des souches les plus anciennes serait constituée des Tswa, aussi appelés Mbaka-Mbaka.

Les contacts qui se sont produits depuis leurs installations doivent eux aussi avoir créé de nouvelles dynamiques. Ainsi, observe-t-on que les peuples du Mai-Ndombe se situent à la limite des structures lignagères et étatiques. Les Teke, Baboma, Sakata, Sengele, Ntomb'e njale et Bolia – dits groupes du sud – avaient partiellement adopté les structures centralisées, alors que les Bobangi, Nkundo et Ekonda – dits « groupes du nord » – gardaient les structures lignagères. Selon toute logique, le pouvoir centralisé pourrait être d'inspiration teke, voisins du sud et du sud-ouest. C'est de là que partirent, non seulement les Teke, mais aussi les Baboma et les Tende.

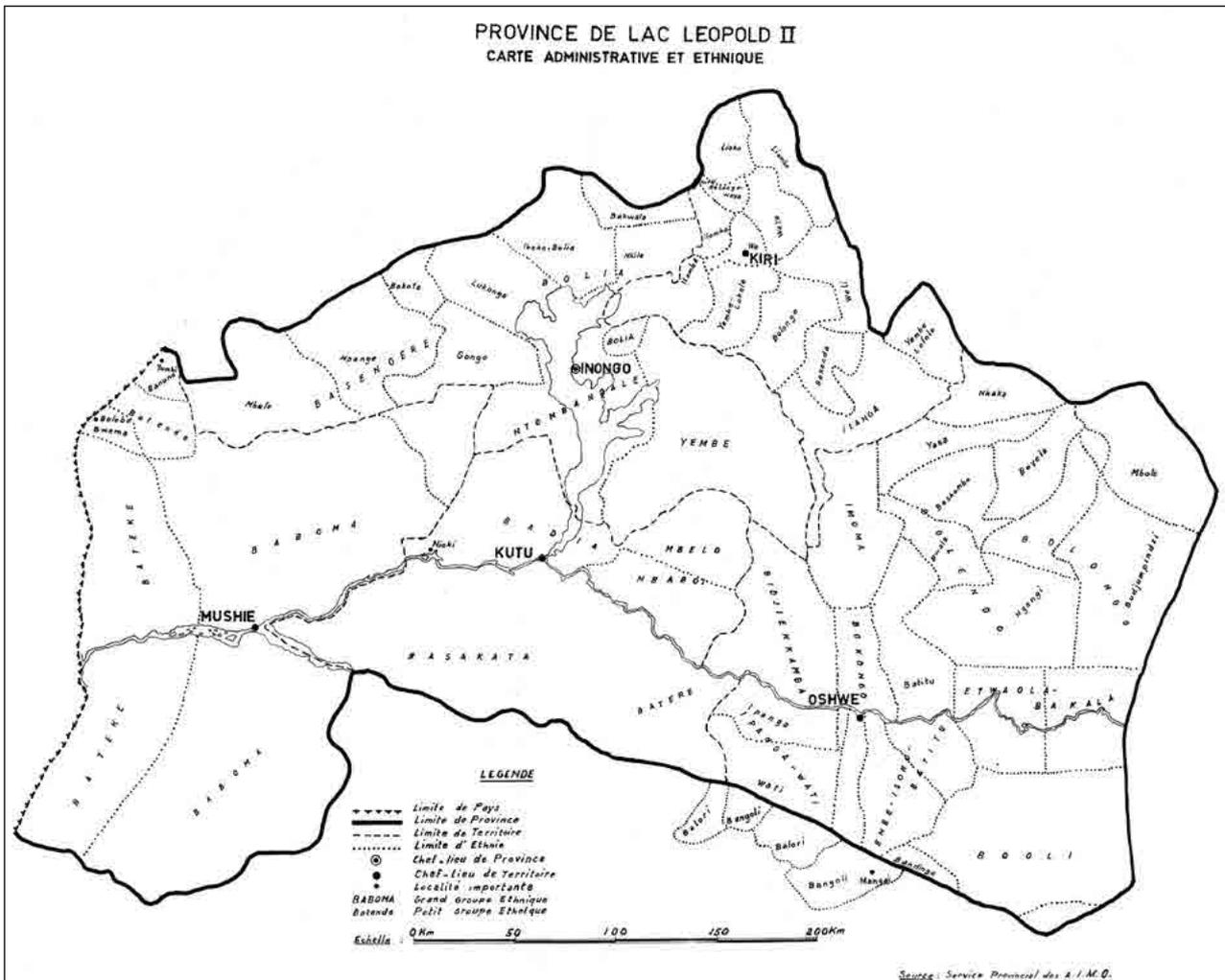
Les longs contacts avec les groupes d'origine teke auraient fortement influencé ceux venus du nord (Sakata, Bolia et Ntomb'e njale) sur les plans social et politique. Ce qui est décrit ci-dessous remonterait au XVI<sup>e</sup> siècle et s'étendit jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.



Un chef tswa chez les Imoma.

(EP.0.0.11723, collection MRAC Tervuren; photo R.F. J.-A. Cornet, 1975 © Special Collections & Archives, J. Edgar and Louise S. Monroe Library, Loyola University New Orleans.)

Carte administrative et ethnique de la province du Lac Léopold II

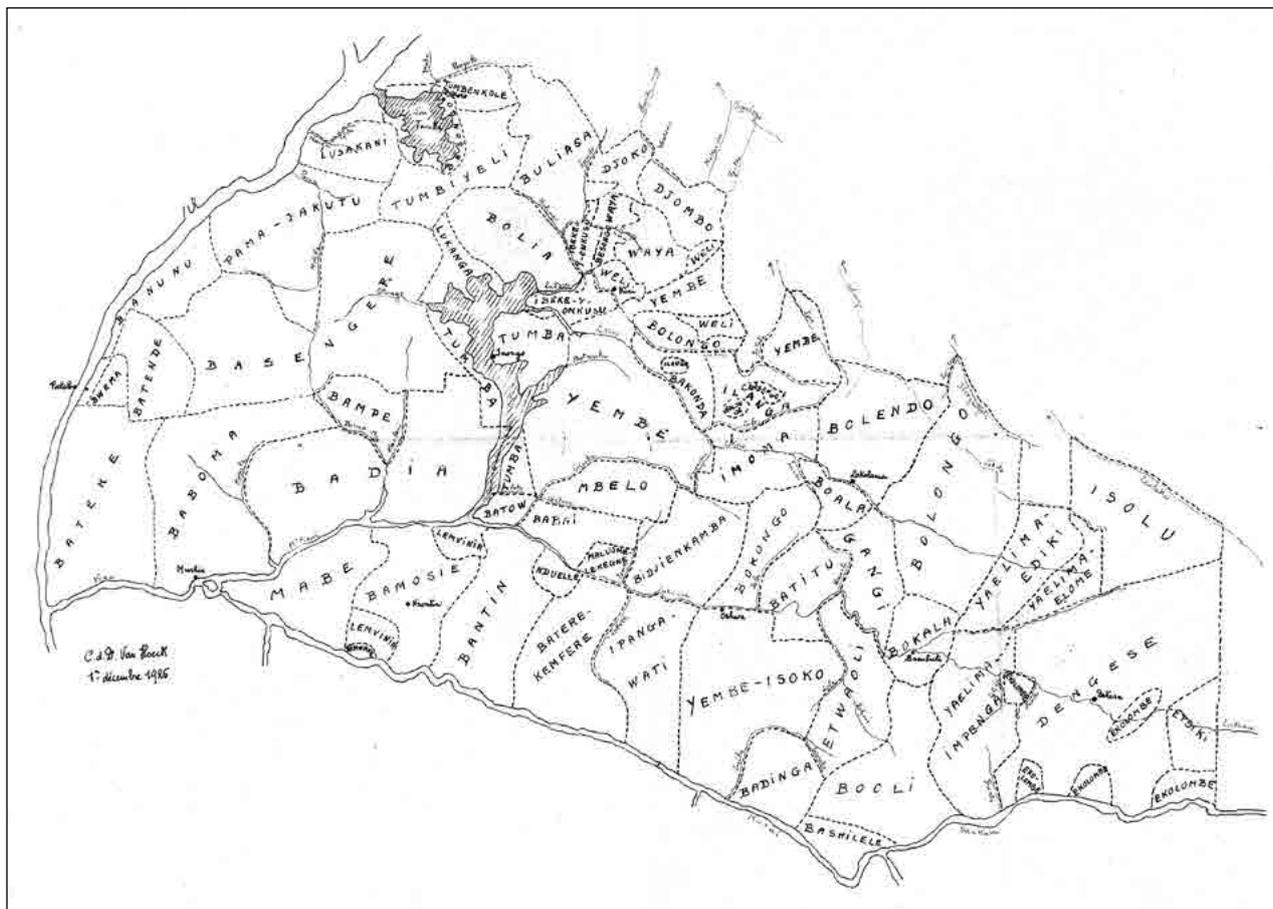


Source : Willame 1964 : 155.

Mais il y a lieu de souligner que la configuration ethnique du Mai-Ndombe a évolué. Certaines cartes fournissent des détails montrant que divers ensembles ont connu des subdivisions internes que le présent a tendance à effacer, à la suite des évolutions qui se produisirent ultérieurement.

Examinons d'abord la carte ci-dessous, établie par le commissaire de district Van Hoeck, le 1<sup>er</sup> décembre 1925.

**Croquis de la région ethnique, allant du nord-ouest (province du Mai-Ndombe) vers le centre jusqu'au territoire de Dekese (dans la province du Kasai), prenant la rivière Kasai pour limite sud.  
Il a été établi le 1<sup>er</sup> décembre 1925 par le commissaire de district Van Hoeck.**



Source : Archives Olga Boone, TMP.157, MRAC.

Cette carte montre la fragmentation de certains peuples dans la région. C'est le cas, par exemple des Yaelima (clans Ediki [Etsiki], Elome et Impenga), des Ikolombe constitués de quatre îlots dans l'espace habité en majorité par les Ndengese, des Bolongo, des Yembe Isoko séparés des autres Yembe situés plus au nord, etc. Si cette carte apporte des précisions, les énumérations rajoutent cependant aussi de la confusion. Ainsi, par exemple dans certains travaux, les Yaelima sont désignés par le nom de leur

ancêtre Longomo et appelés « Basekalongomo » (ou « gens de Longomo<sup>2</sup> »). Mais leur premier nom utilisé par les Nkundo fut « Nkole » (qui signifie « esclaves »), ou encore « Bomoso » par dérision (qui signifie « femmes », à cause de leur lâcheté) par les habitants de Lokoloma (Van der Kerken 1944 : 672).

---

2. Pourtant, le même terme « longomo » se traduit par « notables » chez les Etwaoi et les Booli, attachés aux Bakutshu qui se trouvent sur la Lukenie, à l'est d'Oshwe.



**Longomo Yaelima, en 1914 à Yanga.**  
(AP.0.0.16227, collection MRAC Tervuren; photo Ph. Tits, 1914.)

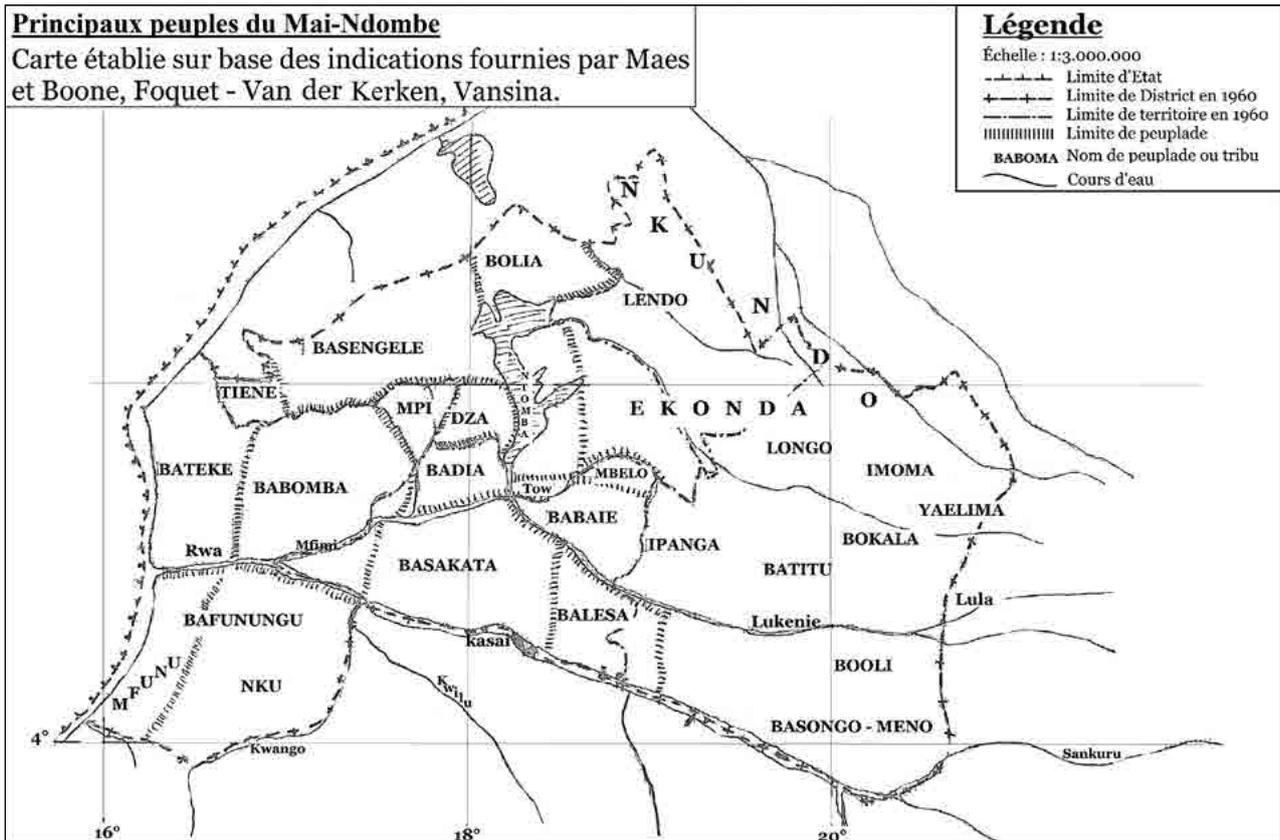


**Le chef Etoli de Lokanga et son auxiliaire.**  
(AP.0.0.8492, collection MRAC Tervuren; photo L. Van den Broeck, 1910.)

Le trait permanent est le fait que les deux tiers du Mai-Ndombe, les parties nord-est et sud-est de la province, comparées au sud-ouest, demeurent profondément compartimentées entre des groupes de peuples beaucoup plus petits, un aspect qui traduit l'hypersegmentation de l'autorité clanique. De cette caractéristique découle une notion de parenté qui intègre divers facteurs dans sa définition. Ainsi des Yaelima par exemple, on dit qu'ils sont des Mongo issus de deux grands groupes, Bolongo et Bolendo, qui ont formé l'ensemble Bankutshu (Mbalosanga 1989 : 20). Les Yaelima seraient constitués de cinq familles d'origine, dont les lieux d'implantation ont divergé, ce qui a poussé à de nouvelles configurations. Malgré leur démographie très faible, on situe les Yaelima à la fois dans le nord du territoire de Dekese, aux abords de la rivière Sankuru ou encore sur la droite de la rivière Lukenie ou s'étendant jusqu'au sud de Ndongimana dans la région de Booli (qui sont des Mbole) dans le territoire d'Oshwe (Besolo 1991 : 7-9).

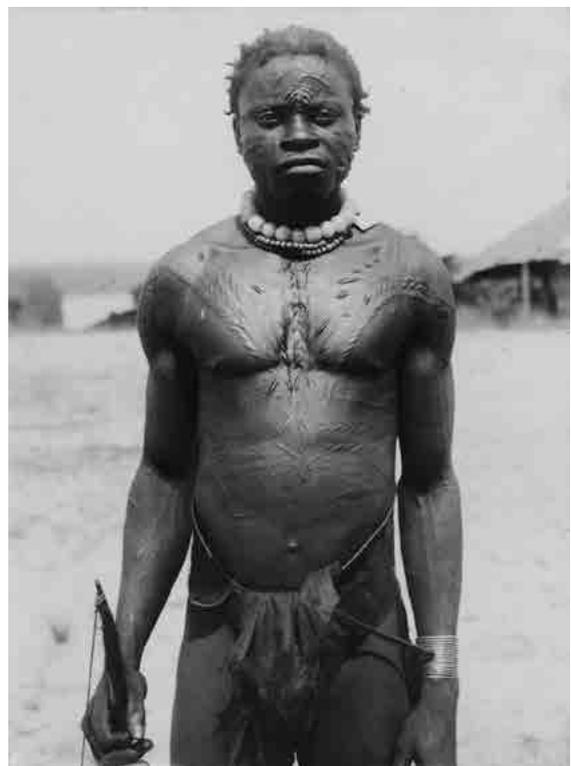
L'intérêt de cette discussion ressort davantage lorsqu'on aborde les aspects socio-culturels des divers peuples, le Mai-Ndombe demeurant une province habitée par des peuples jusqu'à présent peu marqués par les évolutions de la modernité occidentale (cf. partie socio-économique).

On dispose d'une autre carte, moins chargée, que l'auteur, Musangi Nteno, dit avoir constituée à partir d'une compilation des données de J. Maes, O. Boone, G. Van der Kerken et J. Vansina. On voit ainsi apparaître les Banfumungu aux côtés des Bateke et des Baboma.



Source : Carte MRAC basée sur Musangi Ntemo 1972 : 33-34.

Mais la connaissance des populations s'en trouve-t-elle améliorée ? Sur cette carte, par exemple, il est fait mention des peuples « Basongo-Meno » (« Ceux qui [se] taillent les dents »), une identification – devenue péjorative – consacrée par la colonisation pour désigner un groupement de peuples du Sud-Ouest marqué par cette mode culturelle liée à une conjoncture de temps. À travers cette mention, ce sont plusieurs peuples (Basho, Ankutshu, Ndengese, Yaelima, Isodvu, Ikolombe, Ahindo...) disposant pourtant de langues et d'espaces propres qui se confondent. Ailleurs, les Bashi du Kivu, que jadis la colonisation avait désignés sous le nom péjoratif de « Benyambongo » avaient réussi à s'en débarrasser. Ce n'est pas le cas ici. Car différents peuples ont intégré cette appellation, sans toujours se rendre compte de sa dimension négative ; quant aux peuples concernés eux-mêmes, ils tendent à l'accepter, comme s'ils ne disposaient plus des réponses fortes leur permettant d'en arrêter l'usage.



**Un Yaelima bekoma, en 1914.**  
(AP.O.0.16000, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1914.)

En fait tout atteste que l'étude du peuplement de cette région reste faible, les grands traits ayant de plus en plus tendance à effacer les spécificités, qui tombent alors dans l'oubli qu'aucune mémoire ne peut plus restituer.

Passons en revue quelques groupes.

## 1. BATWA, DITS AUSSI MBAKA-MBAKA

Dans le Mai-Ndombe, les Pygmées ne semblent plus posséder de régions propres. On les rencontre en nombre dans les territoires d'Oshwe et de Kiri, c'est-à-dire dans l'extrême nord et le nord-est de la province. Dans le territoire d'Inongo, les grands ensembles de Pygmées se localisent chez les Bolia et quelques groupuscules chez les Sengele et les Ntomba. Dans les territoires de Kutu et de Mushie, vivent quelques familles de Pygmées d'installation plus récente. Le mouvement vers ces derniers espaces ne s'amplifie guère. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones forestières, la population pygmée baisse ou se fait rare.

Les premiers groupes de Pygmées établis dans la région nord du lac Mai-Ndombe sont désignés sous diverses appellations : Nsese la Bosanga, Nsese e Mboto, Balima et Nganga. Leurs descendants sont englobés dans les groupes de Bolia et de Ntomba arrivés par la suite. On ne sait pas grand-chose sur eux. Le peu de renseignements disponibles signalent que les Nsese sont des peuples de la forêt pratiquant l'anthropophagie. Venus de la partie sud-est de la Cuvette habitée aujourd'hui par les Atetela, ils se dirigèrent vers l'ouest, suivant le tracé Ila, Dekese, Nkole, Oshwe, Lokolama, en empruntant la rivière Lokolo. Ils arrivèrent aux abords immédiats du lac Mai-Ndombe pour fonder le grand village Ndongo, actuel Inongo. En ce qui concerne leur date d'arrivée, elle pourrait remonter à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, car les Bolia qui les rejoignirent arrivèrent probablement au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (Van Everbroeck 1961 : 4-5). Les Pygmées eurent des démêlés avec les Bolia et les Ntomba. Ils furent finalement soumis et absorbés par ces nouveaux arrivants.



**Une jeune femme twa.**

Il est raconté que chaque Twa avait été primitivement assujéti à un *nkolo* ou suzerain bantu, par un lien de servage qui s'est relâché au cours des temps. De plus en plus, les Batwa adoptent le genre de vie et les coutumes des autres peuples.

(HP.1956.32.1079, collection MRAC Tervuren; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Aperçu d'un village twa de Bobangi près d'Inongo.**

Plutôt que des éternels nomades, les Batwa se construisent eux aussi des cases en pisé pour constituer des villages fixes. (HP.1956.32.1068, collection MRAC Tervuren; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

En fait, les mouvements migratoires des Pygmées ne sont pas faciles à retracer, en raison de la faiblesse de la tradition orale, qu'eux-mêmes ne semblent pouvoir contrôler ni orienter. Quant aux autres peuples, les versions qu'ils produisent à leur sujet seraient probablement complémentaires. Selon les Ekonda, les Pygmées qui les entourent auraient fait route ensemble avec eux, en qualité de dépendants (Van Everbroeck 1974 : 9-14). Mais ils ne peuvent cependant pas remonter jusqu'au nord de la Cuvette où furent concentrés plusieurs groupements de chasseurs. Les Bolia affirment avoir rencontré sur place quelques groupes de Pygmées à côté des Nsese (Van

Everbroeck 1961). Toutes ces versions ne remontent guère au-delà de l'an 1500 de notre ère.

Les fouilles archéologiques démontrent que les chasseurs-cueilleurs occupaient la région du Bas-Kasai depuis des dizaines de milliers d'années. Ce qui empêche d'affirmer que les Pygmées d'aujourd'hui viennent tous d'ailleurs et que les anciens auraient totalement abandonné la région. Ce qui paraît vrai, c'est le fait qu'à leur arrivée, au début du second millénaire avant notre ère, les peuples du groupe bantu ont soit assimilé certains autres peuples, soit repoussé le gros des chasseurs vers les territoires plus reculés (*idem*).



**Femmes batwa se rendant au marché, ici au poste de Kiri.**

(AP.0.0.10541, collection MRAC Tervuren; photo J. Bastien, s.d.)

Certains Pygmées du Mai-Ndombe auraient effectivement suivi différents mouvements migratoires de peuples bantous conquérants venant du nord. Ils s'étaient mis à leur service comme défricheurs des champs, fournisseurs de viandes de chasse ou comme coupeurs de noix de palme, en échange de bananes et de manioc. Quelquefois, en temps de guerre, ils leur servaient d'éclaireurs et d'arrière-garde. Mais d'autres vivaient déjà dans la région du sud. Les Sakata qui venaient du nord-ouest, en remontant la région du bas Kasai avant les Bolia, les ont appelés Mbaka-Mbaka, nom utilisé aussi par les Kongo. Ces hommes de petite taille vivaient dans la région jusqu'au Kwango et Inkisi. D'après R. Tonnoir, c'est dans le bas Kasai que ces migrants bantou les rencontrèrent. Ils furent soit

exterminés soit réduits en esclavage (Tonnoir 1970 : 68-69).

Le contexte actuel des rapports entre les Mbaka-Mbaka et leurs voisins laisse entrevoir que les Pygmées de la Cuvette centrale furent par le passé soit soumis, soit simplement chassés de leur région par les groupes nkundo-mongo depuis le sud de l'Équateur (Bolia, Ekonda, Iyembe, Bokongo, Lendo, Ntomba...). D'autres qui s'acclimataient de plus en plus mal dans les savanes furent repoussés vers les forêts du Mai-Ndombe par les peuples bantou du sud. En conséquence, « les groupes de Pygmées qui subsistent aujourd'hui sont des îlots et témoins d'un peuplement ancien, beaucoup plus étendu dans les forêts de l'Afrique équatoriale et tropicale » (Tonnoir 1970 : 68-69).



**Comme pour dire que toutes les traces du passé n'ont pas disparu, dans la Tshuapa voisine du Mai-Ndombe, un groupe de Batwa qui désirent traverser un village donnent à leur suzerain *nkundo* une exhibition de danse exigée en guise de droit de péage.**

(EP.0.0.345, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

Dans le territoire de Kiri, c'est précisément dans le secteur Pendjwa<sup>3</sup> que se rencontre la plus grande concentration de Mbaka-Mbaka. À en croire les statistiques de l'État congolais, 60 % de la population de Pendjwa serait encore constituée de Pygmées, tandis que dans les deux autres secteurs du même territoire, Lutoy et Beronge, le pourcentage devient

fort réduit. À cause de cette situation, les missionnaires de Scheut avaient choisi Pendjwa pour s'installer. Le village Pendjwa, chef-lieu du secteur ainsi que de la paroisse Saint-Étienne devinrent un point de départ des initiatives pour approcher la population batwa (Olderogge 1980 : 311).

3. Ce même nom s'écrit aussi Mpendjwa ou Pendjua (cf. *infra*).



**Élèves et enseignant batwa à l'école du village Ikolo.**

Dans ce village twa du territoire de Kiri, même l'enseignement est assuré par un moniteur du même groupe.  
(HP.1957.2.9, collection MRAC Tervuren; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

## 2. LE PEUPEMENT D'ORIGINE MONGO

La principale source sur ceux qu'ils convient d'appeler « Mongo » est le travail de G. Van der Kerken, un agent colonial engagé dans l'administration de la région. Selon lui, « les diverses peuplades mongo constituent une *Ethnie* (...), c'est-à-dire un ensemble de *Peuplades*, groupées en *Peuple*, ayant approximativement la même culture, parlant approximativement la même langue, ayant approximativement les mêmes croyances et la même mentalité (la même façon d'envisager le monde et la vie), ayant la conscience et la volonté d'appartenir à un même grand groupe (le grand groupe mongo), différents des autres grands groupes : le grand groupe des Ngombe, celui des Baboma-Badia-Basakata-Bobai, celui des Baluba, celui des Azande, etc. » (Van der Kerken 1944 : 516).

Ces considérations, Van der Kerken les a rassemblées à partir de son travail dans la territoriale. Il s'agit des informations recueillies auprès des administrés de l'espace en grande partie sous son autorité. (Cf. Van der Kerken 1944 : 545). Pour attester la qualité de ce qu'il rapporte, Van der Kerken affirme que « les généalogies ont été dressées sur la base des dires de vieux "historiens" mongo dont beaucoup sont décédés » (Van der Kerken 1944 : 528) au moment où lui élaborait son ouvrage. Cette situation, bien que fructueuse pour la collecte des données, contamina certainement la connaissance diffusée, d'autant que peu de travaux nouveaux revinrent en profondeur sur le sujet.<sup>4</sup> Cela fait que la part de légende demeure prépondérante. Il y a peu d'informations sur le vécu historique des divers peuples rassemblés jusqu'à présent sous l'étiquette générique de mongo. Mais les hypothèses/observations développées par Van der Kerken auxquelles G. Hulstraet (1972, 1984) viendra appuyer la thèse d'une langue mongo à partir du lunkondo va avoir des effets plus tard.<sup>5</sup> À l'accession du pays à l'indépendance, cela donna naissance à cette province de la Cuvette

centrale (1962-1966) qui voulut voir les Mongo séparés des autres peuples dits Bangala et autres dans la (grande) province de l'Équateur.

### 2.1. SE SERVIR DES TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES D'OLGA BOONE<sup>6</sup>

On embrasse là un sujet beaucoup plus vaste. Plusieurs peuples du Mai-Ndombe sont dits ou se disent rattachés à l'ethnie mongo, dont l'anthropologie coloniale a soutenu l'existence. Le berceau des Mongo est la Cuvette centrale congolaise, dans laquelle le Mai-Ndombe, comme entité administrative, avait été intégré, dans la province de l'Équateur, jusqu'au 29 juin 1933. Dans le Mai-Ndombe, les peuples du groupe mongo occupent la bande nord et l'axe nord-sud-est.

Les branchements généalogiques des peuples mongo établis par G. Van der Kerken (1944) sont nombreux à retracer les filiations. Mais, en fait, ce travail impressionnant est resté inachevé. On observe que de nombreux vides et imprécisions persistent jusqu'à ce jour. Le Mai-Ndombe ne constitue pas, certes, le centre de ce peuplement, mais on ne comprendrait pas grand-chose si l'on n'évoque pas du moins ses grandes divisions. De nombreuses dénominations sont reprises ou identiques à d'autres peuples mongo des provinces de la Tshuapa, de l'Équateur et du Sankuru par exemple sans toujours que les mêmes noms ne désignent nécessairement les mêmes groupes de peuples. Est-ce dû à l'immigration devenue lointaine dans le temps et l'espace ou à des simples copies liées à l'imitation ? Mais cela reste tout de même des indications fortes qui portent les traces de la parenté biologique ou sociale.

4. En exemple, le groupe Nkundo pour lequel Van der Kerken écrit Nkundu. Cette orthographe de **u** à la place de **o** comme le disent les originaires eux-mêmes s'est imposée dans la plupart des travaux, jusqu'à ce jour.

5. Le missionnaire G. Hulstraet fit passer le *lonkundo*, parler des Nkundo, comme étant le lomongo, donc l'idiome de base pour tous les peuples dits Mongo.

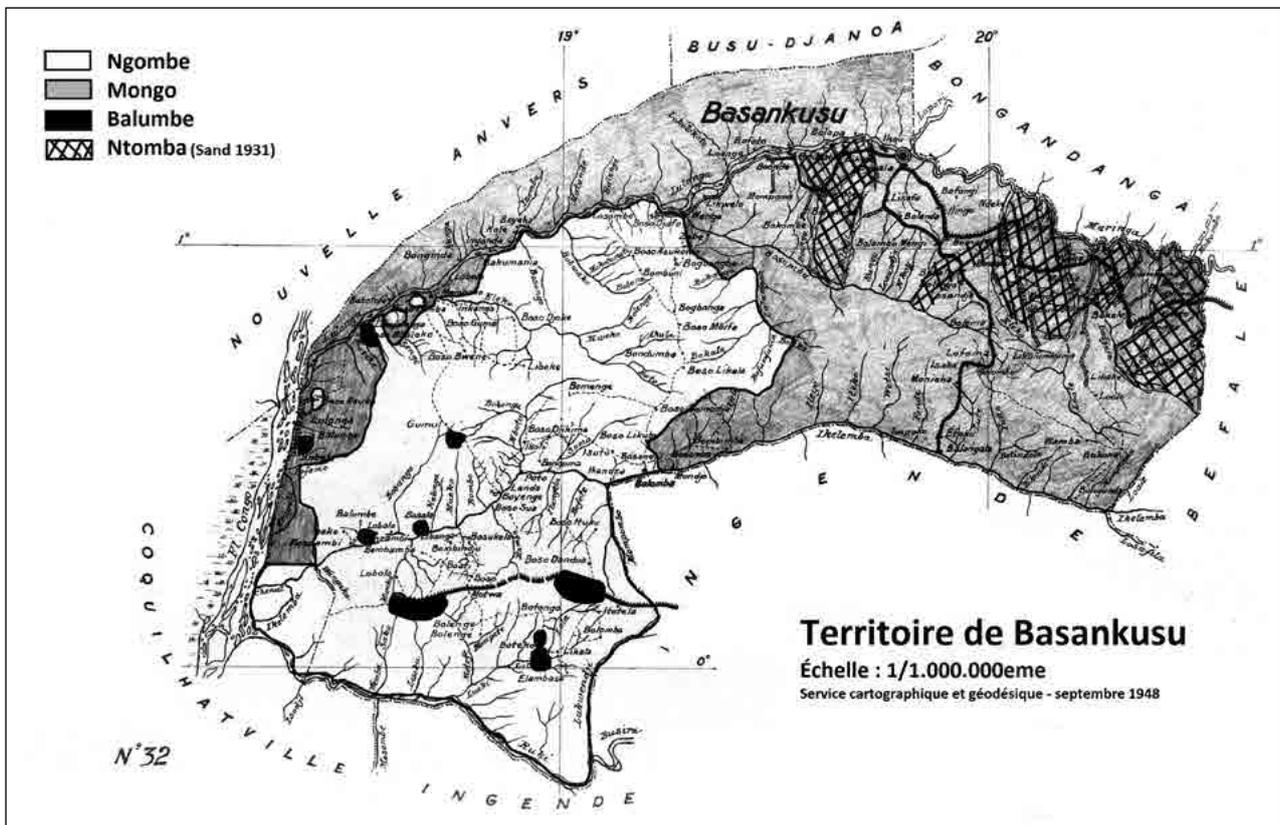
6. Olga Boone a été chargée par le ministre des Colonies d'une mission dont le but est la recherche de la documentation relative à l'identification et à la localisation des peuples du Congo belge et l'établissement d'une carte de répartitions de ceux-ci. O. Boone avait été conviée à visiter tous les chefs-lieux de district et de province (cf. lettre n° 14390/AC.2002/I-G/1 -17° datée de Léopoldville le 4 août 1948 du Secrétaire général I. de Thibault ayant pour objet : Récommandation Mlle Boone).

## DES ESPACES OCCUPÉS PAR LES POPULATIONS DITES MONGO DANS LES TERRITOIRES DE LA CUVETTE CONGOLAISE

De manière générale, les peuplements mongo du Mai-Ndombe ne font pas partie des peuplements dits « nsongo » ou « mbonje » (Basek'Elese, Baseka-Liongo ou Ntemaolo) ou des Mongo au sens strict (Baseka-Bongwalanga, Basek'Ekulu et Basek'Efekele). Les peuples mongo approchent ici – voire intègrent – dans la partie nord-ouest de la province à la fois certains groupements des Mongo du nord (dont les Ntomba), ceux du centre (dont les Nkundo), les Mbole, les Bosaka, voire les Ekota. Mais ce sont davantage les Mongo du sud, constitués des Ekonda (Baseka-Buliasa, Baseka-Liombo,

Basek'Iyeli et Basek'Etuka) et des Bakutshu, qui s'y trouvent. Mais avec sa forme géographique allongée qui s'enfonce vers l'est, à cause de sa frontière sud forcée par le Kasai et la rivière Sankuru ou encore la Lukenie qui la pénètre en profondeur et la traverse comme une importante dorsale servant de voie de migration interne, l'on trouve aussi dans la province du Mai-Ndombe d'autres groupements mongo dits « Mongo au sens étendu » comprenant les Ngando, Mbole et Kutu (Kela, Yela...), voire des « Mongo du groupe Batetela », selon la classification de Van der Kerken suivie par Olga Boone.

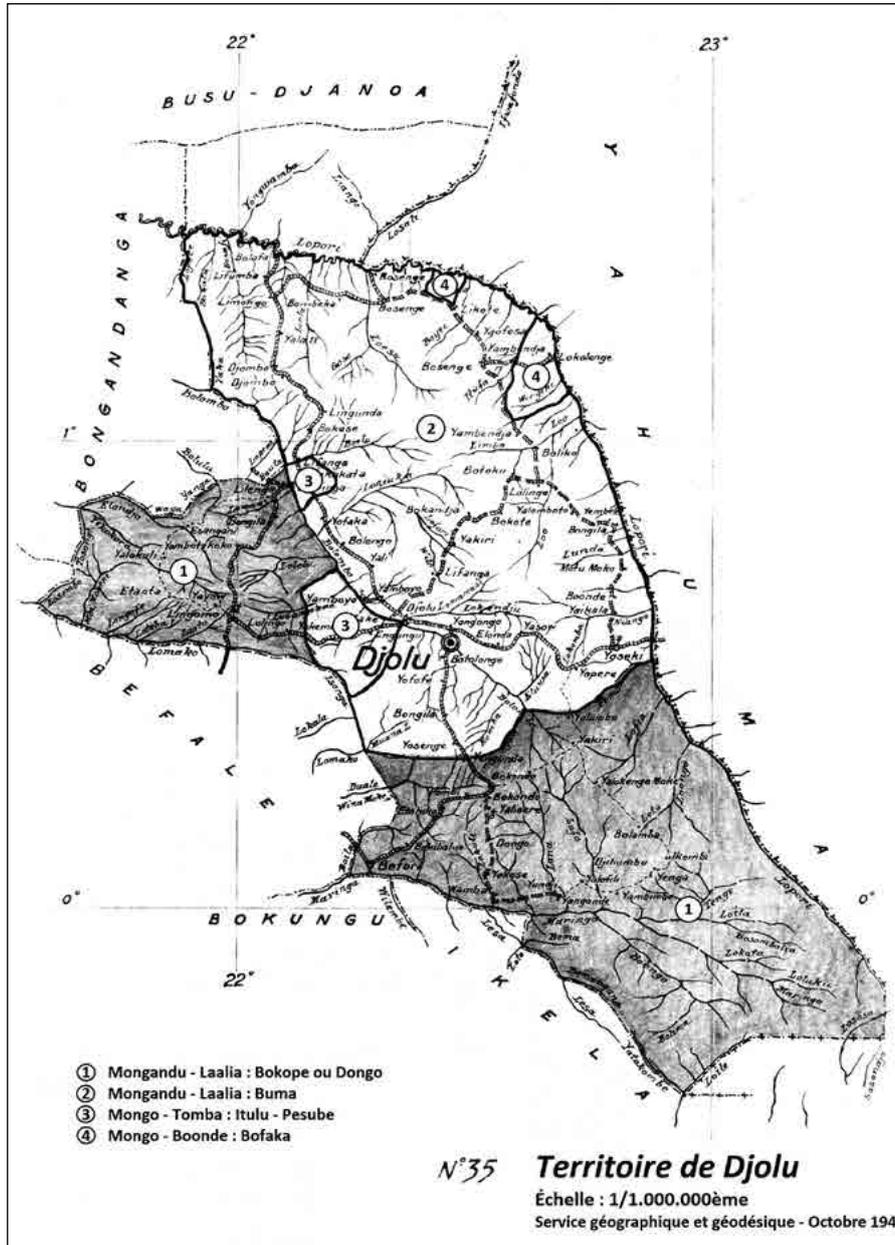
**Carte administrative du territoire de Basankusu**  
(carte créée en septembre 1948 ; commentaires de l'AT Hement du 9 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034834, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Djolu**

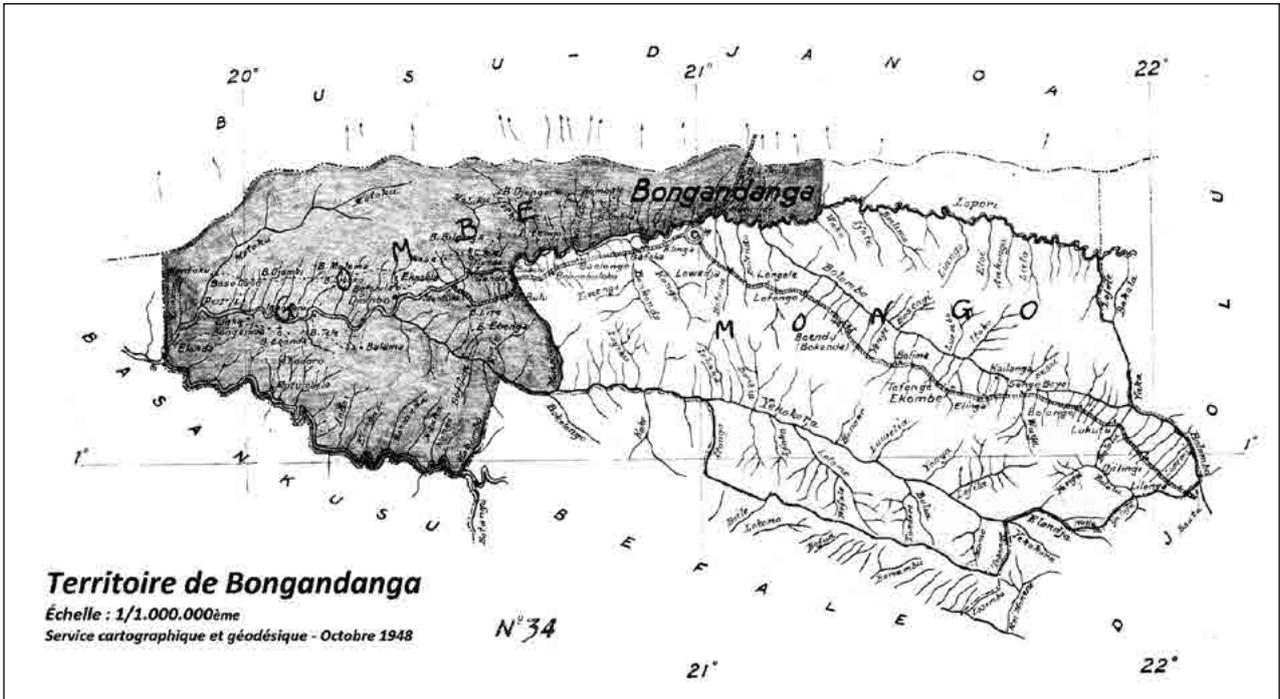
(carte créée en octobre 1948 ; commentaires de l'AT Baekeroot du 4 novembre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034836, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Bongandanga**

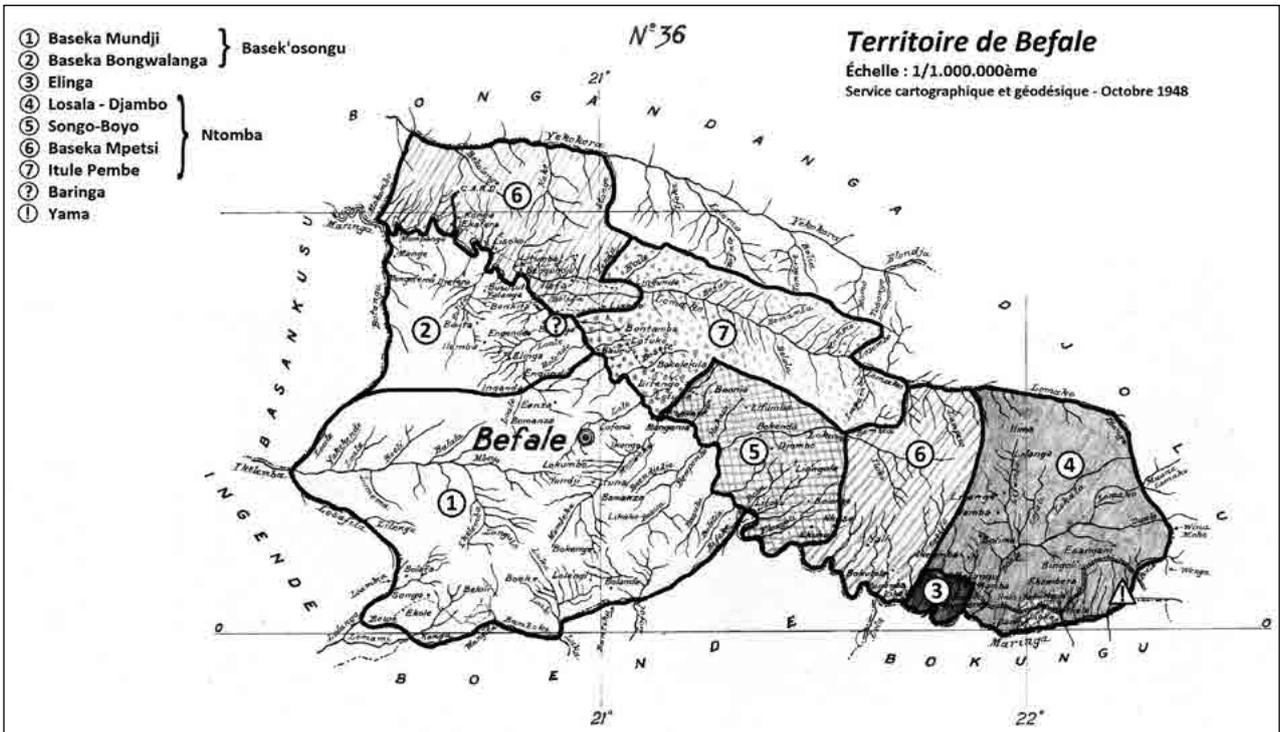
(carte créée en octobre 1948 ; commentaires de l'AT Daens du 11 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034835, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Befale**

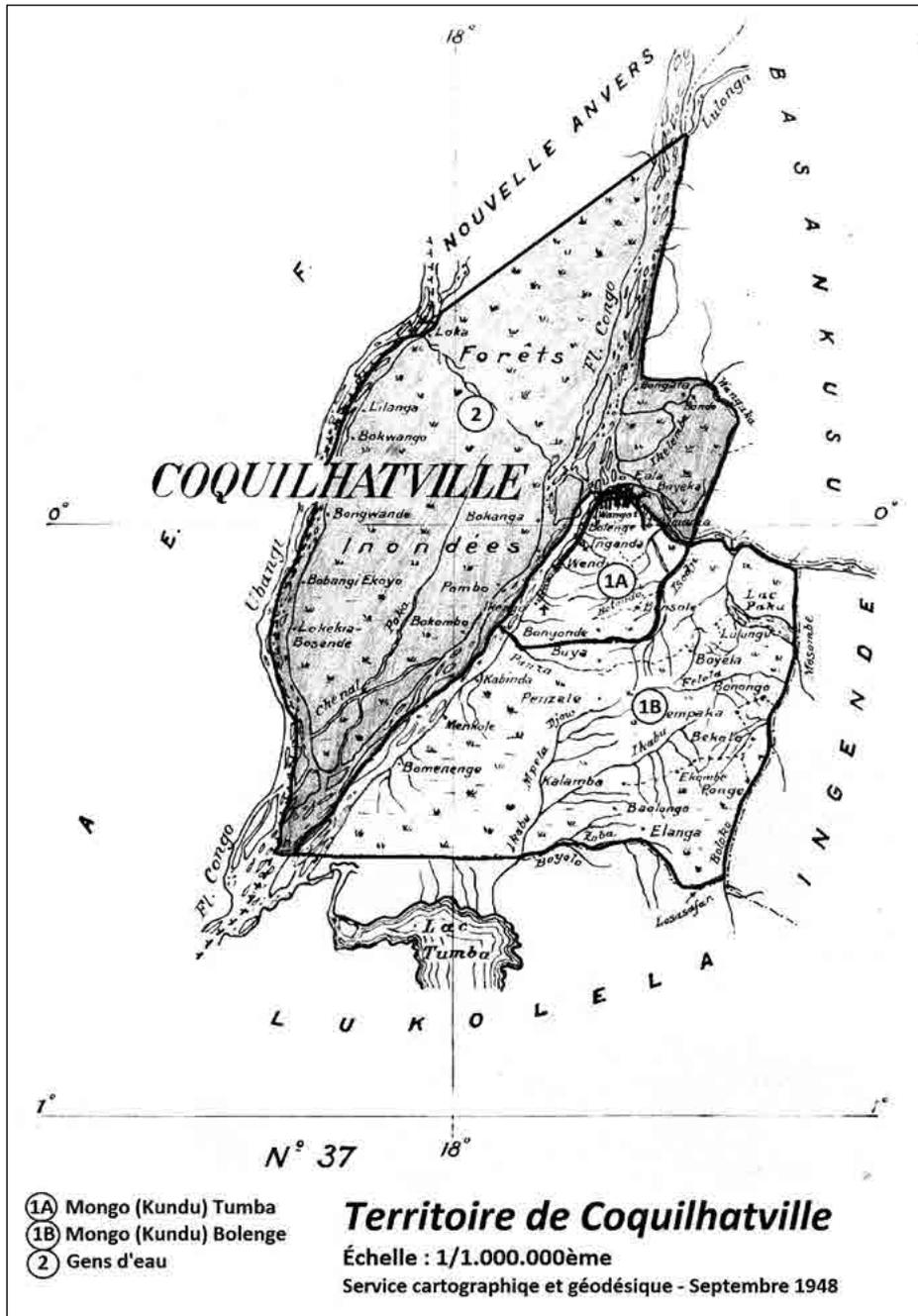
(carte créée en octobre 1948 ; commentaires de l'AT Van Campenhout du 15 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034837, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Coquilhatville**

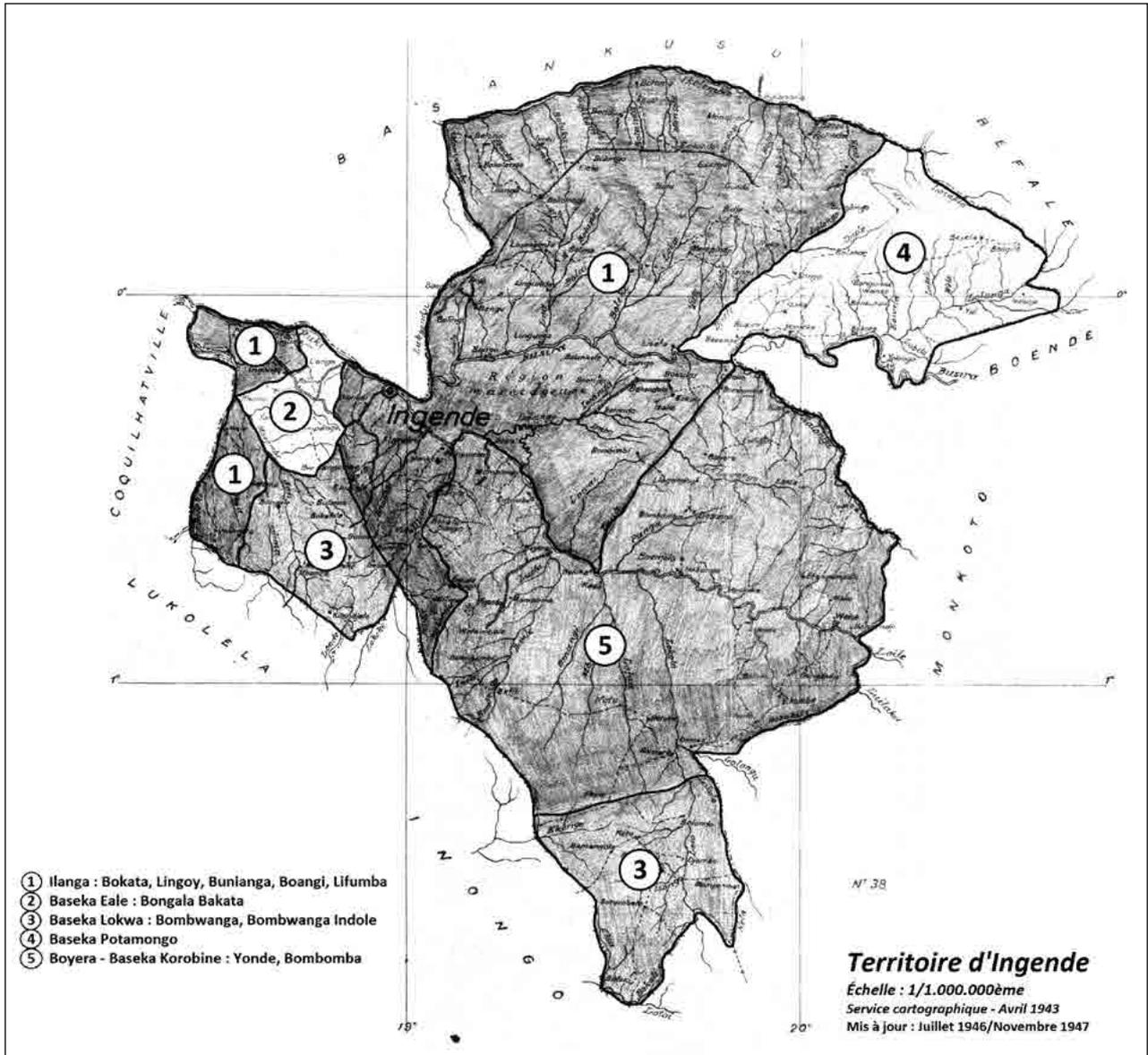
(carte créée en septembre 1948 ; commentaires de l'AT De Jaegher du 8 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034838, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire d'Ingende**

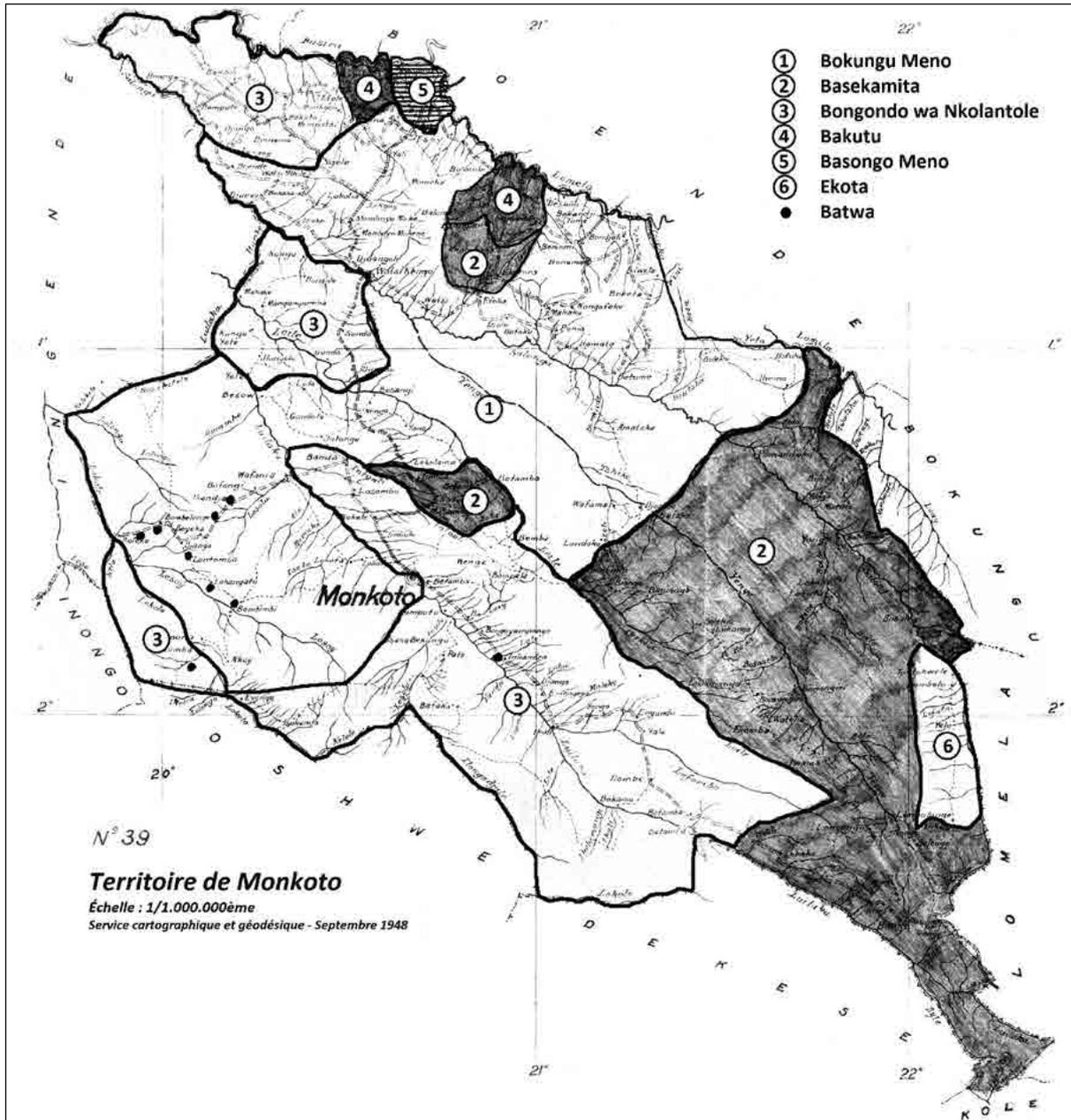
(carte créée en avril 1943 et octobre 1945, 1<sup>re</sup> mise à jour en juillet 1946 et 2<sup>e</sup> mise à jour en novembre 1947 ;  
commentaires de l'AT Ben du 11 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034839, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Monkoto**

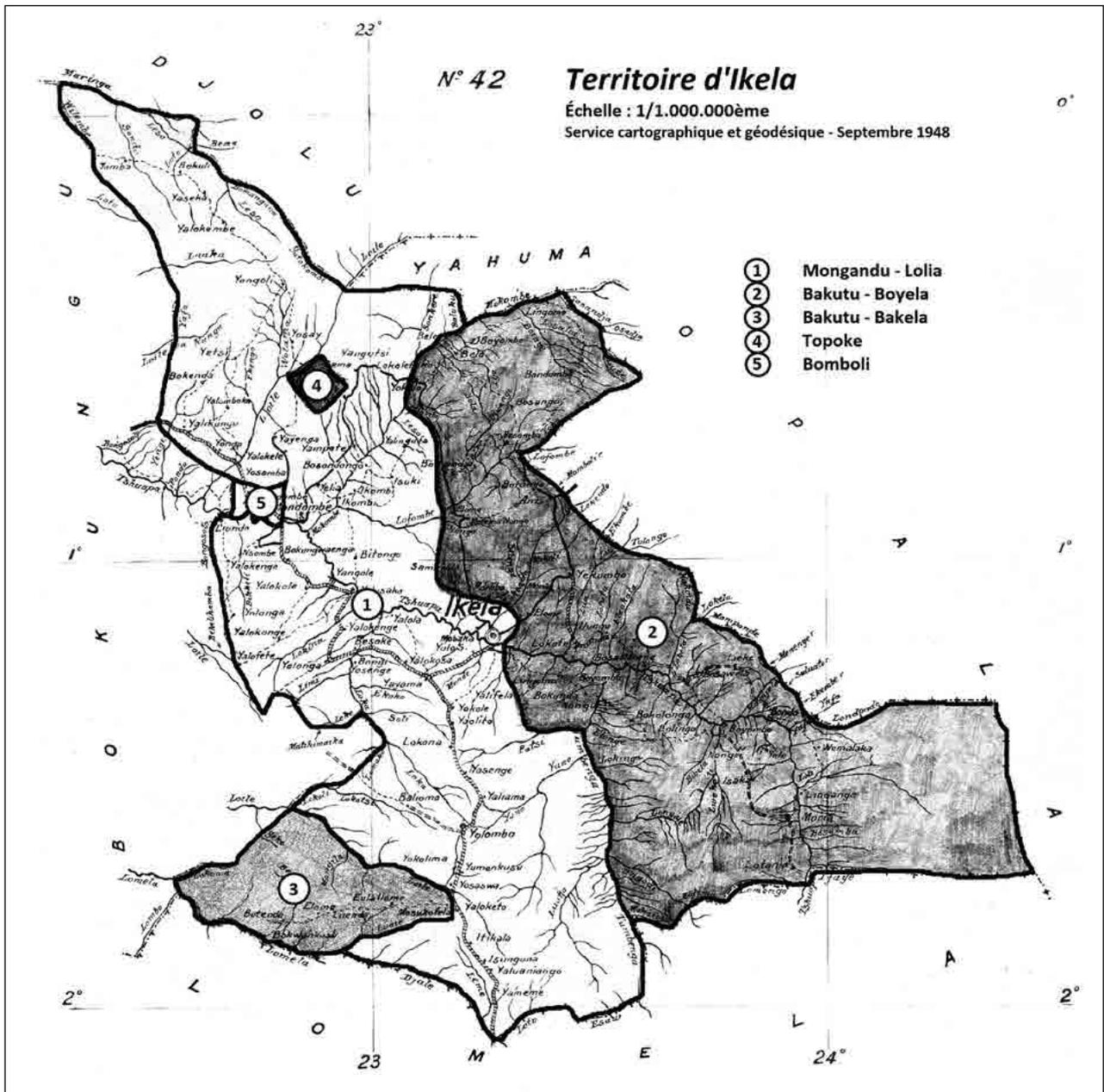
(carte créée en septembre 1948 ; commentaires du Commissaire de district assistant Triest en avril 1949)



Source : Olga Boone, carte n° 034840, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire d'Ikela**

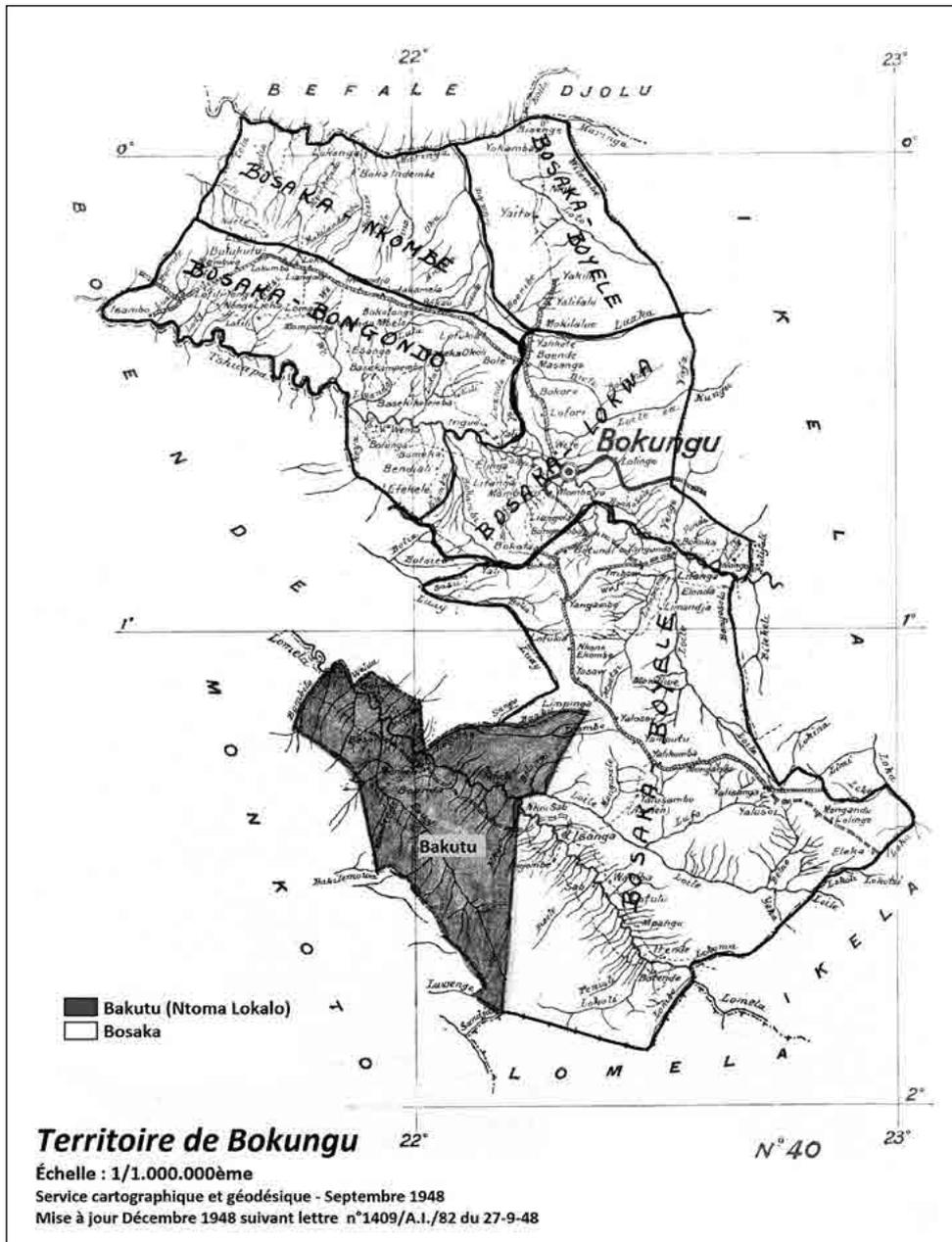
(carte créée en septembre 1948 ; commentaires de l'AT Vanackère du 7 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034841, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Bokungu**

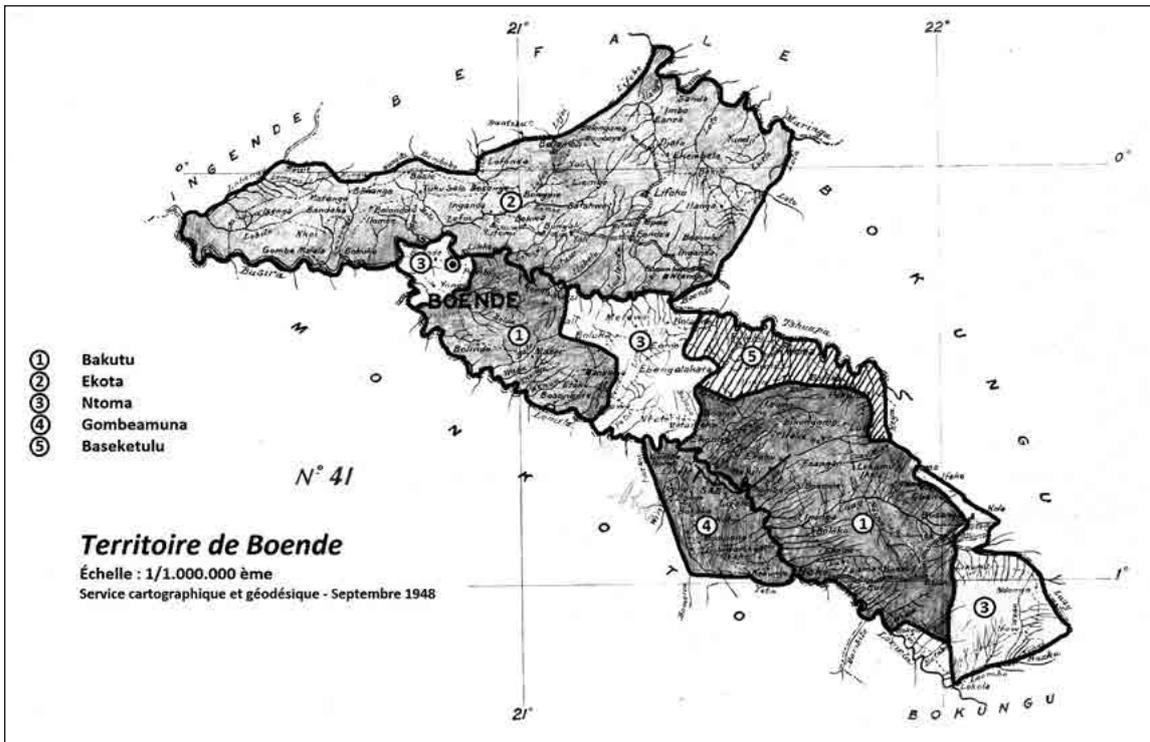
(carte créée en septembre 1948 et dernière mise à jour en décembre 1948 ; commentaires de l'AT assistant Finonlst (?))



Source : Olga Boone, carte n° 034842, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Boende**

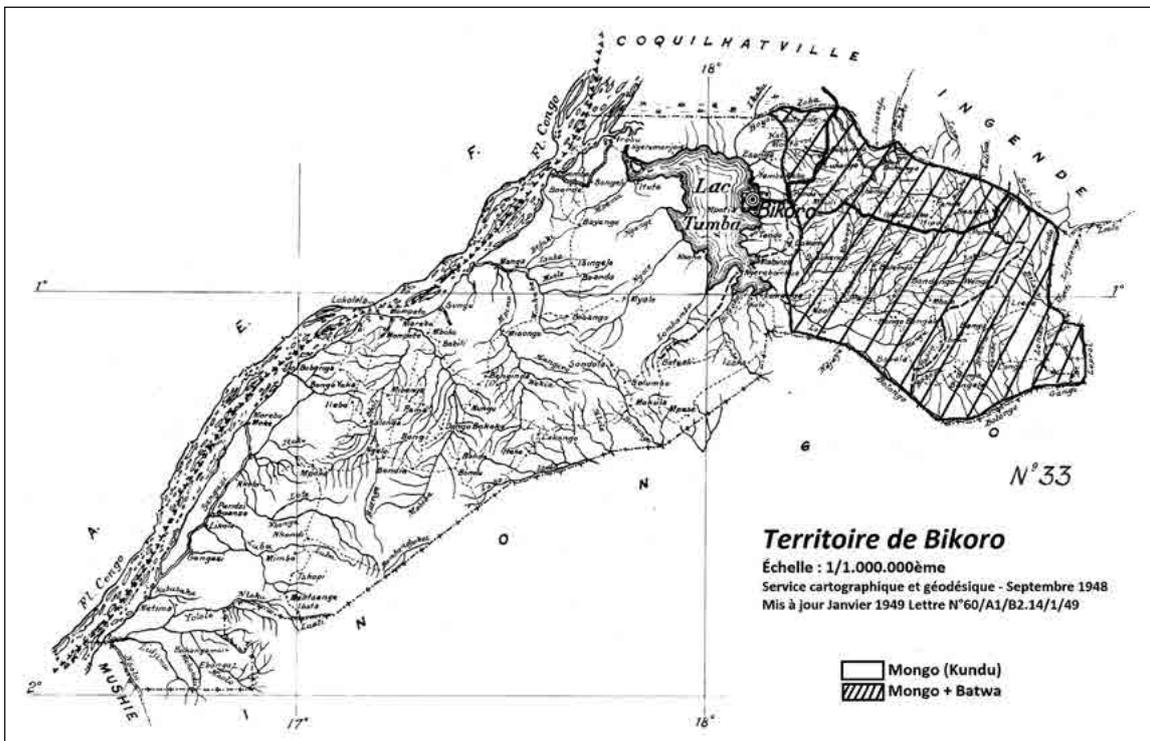
(carte créée en septembre 1948 ; commentaires de l'AT Nans du 28 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034843, fonds d'archives MRAC.

**Carte administrative du territoire de Bikoro**

(carte créée en septembre 1948 et mise à jour en janvier 1949 ; commentaires de l'AT assistant Llebaert du 16 octobre 1948)



Source : Olga Boone, carte n° 034845, fonds d'archives MRAC.

Le tableau ci-dessous d'Olga Boone reprend en gros les données rassemblées par Van der Kerken. Observons que la référence à la notion de « groupe ethnique », entendue comme réalité différente de « peuplade », « clan » et « tribu », est déjà sujette à discussion. On notera que plusieurs rubriques restent vides, ce qui témoigne du caractère inachevé de la recherche et, soulignons-le encore, le fait que les témoignages recueillis et leurs sources étaient déjà contradictoires – voire limités – est une indication significative. Et plus on plonge dans le détail et la précision, plus on se perd dans le caractère hyper segmentaire des peuples et de leurs migrations incessantes dans cette vaste région peu habitée. Ces migrations ont occasionné des brassages/intégrations qui sont toujours ouverts, malgré le caractère figé des identités, fixées depuis la colonisation européenne. Pour établir la généalogie, les récits de mémoire recueillis par les Européens se réfèrent souvent au nom du seul chef ou du leader du groupe, ce qui exige que les relations de parenté des divers clans nécessitent encore d'être approfondies. Une tâche d'identification qui s'avère bien ardue, en raison de la perte des sources, restées généralement orales et liées à la mémoire. Quand bien même certains noms sont ressemblants ou paraissent proches aujourd'hui, il ne s'agit pas toujours fondamentalement des mêmes peuples. On devrait trouver des

« groupes nouveaux » qui n'ont du groupe d'origine que le nom ou, du moins, s'en sont profondément éloignés. Ceux-ci se définissent par rapport à lui, certes, comme sous-branche, mais ces groupements n'auraient, en fait, dans leur composition actuelle que peu de liens avec l'ensemble central.

De nos jours, l'état de la connaissance sur divers groupements mongo ne s'est pas amélioré, plusieurs travaux qui ont suivi se contentant de copier les précédents. Peu de travaux atteignent la qualité de celui du père Nestor Van Everbroeck (1961 et 1970) sur les Bolia, les Sengele et les Ntomb'e njale. Lorsqu'on tente de se remettre à l'ouvrage aujourd'hui, on observe que différentes mémoires portant sur le vécu de ces groupes s'éteignent définitivement. Ainsi les tentatives faites auprès des associations claniques et des personnes indiquées comme pouvant être des références en matière d'histoire ethnique, afin de compléter les vides constatés, n'ont rien apporté. La tendance générale consiste à considérer les données des premiers travaux comme étant d'un niveau de connaissance bien meilleur. La crainte formulée jadis par Van der Kerken se vérifie. Il avait écrit : « Les vieux *historiens* et les vieux patriarches, bien au courant des traditions, disparaissent, il est urgent de recueillir les *généalogies* là où elles ne l'ont pas encore été, si l'on ne veut les voir se perdre dans l'oubli » (Van der Kerken 1944 : 531).

Tableau 1.1 : Groupements mongo

Groupe ethnique	Peuplades	Clans	Tribus (lignages)	Villages	
Ntomba <sup>7</sup>	Baseka-Njoku-Moma	Losala-Djambo	Likongo	-	
		-	Lonola	Ekalankoi	
		-		Bonuankoi	
		-		Bokumbe Lokole	
		-		Likunduamba	
		Nsongo-Mboyoy	Nsongo-Mboyoy (Territoire de Befale)	Nsongo-Mboyoy (Territoire de Befale)	Ekukula
					Longengia
					Lofima
					Bokenda
					Boonia
		Nsongo-Mboyoy (Territoire de Bongandanga)	Nsongo-Mboyoy (Territoire de Bongandanga)	Nsongo-Mboyoy (Territoire de Bongandanga)	Lolungu
					-
Kuse	Kuse	-			

7. Cf. Van der Kerken 1944 : 574.

<b>Ntomba</b>	Baseka-Njoku-Moma	Itule-Mpembe	Loma	Lofongo
				Linkando
				Bolima
				Nongo
				Botomba
			Likote	-
			Loka	-
			Ekombe	-
			Lolengi	-
			Mangi	Liko
		Wamba		
		-		
		Pukaonga	-	
	Lika	-		
Baseka-Mpetsi	Boendu	-	-	
		Boyela	-	
		Lombeolo	-	
<b>Nkundo</b> (nom souvent orthographié Nkundu)	Baseka-Iko	Bokote ou Bolemba	Bomangola	-
			Baseka-Bembe	Bongale
			-	Lifumba
			Wangata	-
		Ionda	-	-
	Baseka-Bolemelongi	Elanga-Djo	Bokala	-
			Bunianga	-
		Bolendu-Onene	Buja	-
			Waola	Nsongo
				Waola
		Boleko-Efefu	Lingoi	-
		-	Ntomba (Coquilathville)	-
		-	Bolenge	Injolo
	-	Bofidji		
	Baseka-Mpatabongo	Isaka	-	-
		Ilongo	-	-
		Balumba-Elinga	-	-
	Ikwa-Kai	Lifindo-Lileko	-	-
		Bekili	-	-
		Esese	-	-
Bosombe		-	-	

<b>Nkundo</b> (nom souvent orthographié Nkundu)	Lokwa (= Bom-bwanja)	Basuni	Ikakema	Boselo
				Losenge
				Belingo
		Monkoso	-	-
		Indole	-	-
	Ilanga-Mongo	Boangi	-	-
		Yonda	-	-
Injolo		-	-	
Bombomba		-	-	
<b>Mbole</b> <sup>8</sup>	Bokungu-Onene	Efele	-	-
		Nkengo	-	-
		Nongokwa	-	-
		Losanga	-	-
		Luele	-	-
		Ngele	-	-
		Bolindo	-	-
		Nongelema	-	-
		Nongongomo	-	-
	Bongonda wa Nkola-Ntele	Bolenge	-	-
		Luankamba	Eleku-Loonga	-
			Etete-Konji	-
			Isaka	-
		Isaka	-	-
		Pongo	-	-
		Bongiri	-	-
		Emengeye	-	-
		Bosongo	-	-
		Ilanga	-	-
		Yandji	-	-
		Emonia	-	-
		Nkole	-	-
	Baseka-Mpita	Nkasa-Ekungu	-	-
		Yongo	-	-
		Penge	Lokolongo	-
			Kaboko	-
		Muna, Una ou Gunda	Mpoko	-
			Ngombe	-
			Booli	-
	Nongelokwa		-	

8. Cf. Van der Kerken 1944 : 618-620.

<b>Bosaka</b> <sup>9</sup>	Bosaka a Nkombe	Lokwa	Bolanda	-
			Ngelewa	-
		Nkombe	Lindja	-
			Lompole	-
	Ngelosenge		-	
	Bosaka a Oyele	Ehula	Nongo-Ingoli	-
	-		Yanga-Yandju	-
	-	Mundji	Okuli	-
	-		Yafe	-
	-	Bokoka	-	-
	-	Mbelo	-	-
	-	Ngole	Mokilaluo	-
	-	Nkole	-	-
	Bosaka a Ongondo	Biambi	-	-
-	Lofona	-	-	
-	Lolingo	-	-	
<b>Ekota</b> <sup>10</sup>	-	-	-	-
<b>Ekonda</b> <sup>11</sup>	Baseka-Buliasa	Bohanga	-	-
		Lonianianga	-	-
		Biole	Isangi	-
			Bosolo	-
			Bokoko	-
		Besongo	Iboko	-
			Bori	-
	Lupandjo		-	
	Loondu	-	-	
	Baseka-Liombo	Baseka-Ntomba	-	-
		Ileli	-	-
		Djombo	-	-
	Baseka-Ileli	Baseka Ntomba Ileli	-	-
		Ndjale	-	-
		Bolia	Ibeke y'Onkusu	-
			Bolia Ibeke	-
			Bolia Lokanga	-
	Sengele	-	-	
	Baseka-Etuka	Waya	-	-
	-	Weli	-	-
	-	Ilanga	-	-
	-	Bolongo	-	-

9. Cf. Van der Kerken 1944 : 623-630.

10. Cf. Van der Kerken 1944 : 621-622.

11. Cf. Van der Kerken 1944 : 650.

<b>Ekonda</b>	-	Bakonda	-	-
	-	Yembe	Kiri	-
	-		Ekongo	-
	-		Ngongo	-
	-		Mongeleko	-
	-	Mbelo	-	-
	-	Bokongo	-	-
	-	Boliankamba	-	-
	-	Ipanga	-	-
	-	Batitu	-	-
<b>Bakutshu<sup>12</sup></b>	-	-	-	-

Source : Olga Boone, archives MRAC.

N.B. : Olga Boone puise les données dans le travail de Van der Kerken, mais il y a des évolutions/corrections apportées qui nécessitent qu'on s'y attarde.

Les colonnes de ce tableau intègrent des éléments comme « peuplade » qui d'après Van der Kerken « est constituée par plusieurs tribus descendants d'un ancêtre commun » (Van der Kerken 1944 : 508). Lorsqu'on vient encore intégrer d'autres catégories comme la tribu, la sous-tribu (ou souvent organisée en chefferie), la famille, le groupe de clans, le clan, le village..., il y a lieu de voir que cette identification poussée comporterait des données mal maîtrisées à partir de la source même où l'information a été recueillie. Lorsque les éléments dont certains sont fondés sur la généalogie (lien de sang) et d'autres sur l'espace (territoire) et le pouvoir socio-politique s'entremêlent à partir des considérations peu maîtrisées par l'auteur<sup>13</sup>, l'ordre logique à partir du modèle européen qui inspire les hypothèses de l'étude et autour desquelles l'auteur appuie son analyse (cf. chap. 1 du livre II) peut déjà être une source de confusion<sup>14</sup>. Malgré cela, Van der Kerken avertit :

« Si l'on fait abstraction totale des généalogies, on constate immédiatement :

1° que la reconstitution de l'*histoire des Mongo* devient presque impossible (...);

2° qu'il devient impossible de déterminer les *groupements* et les *sous-groupements mongo* (...).

*Si l'on accepte les généalogies* telles qu'elles se présentent, sans les examiner avec un esprit critique, on aboutit à des considérations évidemment trop simplistes : tous les Mongo descendraient d'un seul ancêtre.

*Il semble dès lors indiqué d'utiliser les généalogies, ce qui nous paraît indispensable, mais de les utiliser avec discernement* » (Van der Kerken 1944 : 544-545).

Une généalogie comme celle du tableau ci-dessus montre que la collecte d'éléments ou de signes distinctifs de divers peuples regroupés sous l'ensemble Mongo fut réalisée. Ainsi les iconographies du MRAC renferment de nombreux témoignages se rapportant à ce qui fut appelé « anthropologie culturelle et physique ». Mais ceux-ci portent le poids du cadre colonial qui leur avait conféré un sens parfois négatif – voire avait couvert des indications – pour justifier la conquête européenne au travers de ce qui fut appelé « civilisation supérieure aux mœurs des indigènes ». Au-delà des charges coloniales jusque-là mal digérées et dont le présent continue de porter des traces visibles, il ne s'agit point de dire qu'il n'y a pas eu un passé pour ces peuples. Par exemple, les tatouages relevés sur les corps physiques des personnes comme éléments d'identification. Dans les pages ci-après, nous reproduisons quelques photographies, qui ont leur intérêt, mais, aussi, leurs limites. Dans plusieurs cas, de nombreux éléments (villages, dates...) manquent pour permettre de situer les images. Même des indications concernant des notables ou des chefs paraissent peu distinctives, la tendance consistait à ramener à l'ethnie, qui était le point culminant. En

12. Cf. Van der Kerken 1944 : 656.

13. C'est le cas lorsqu'il parle des Azande et des Mangbetu (cf. p. 512).

14. Van der Kerken paraît en être conscient (cf. ses développements dans les pages 531-538 et suivantes).

les faisant passer pour des données représentatives des peuples entiers, on ne retenait généralement que la dénomination du groupe, voire de la région qui demeure souvent vaste. Tout s'appuie sur la généalogie considérée par Van der Kerken comme étant du « plus grand intérêt pour les fonctionnaires territoriaux et pour les missionnaires ». À la base de son jugement, il y a cette conviction partagée : « On ne peut rien comprendre à la structure d'une peuplade mongo si l'on ignore sa généalogie » (Van der Kerken 1944 : 528). On est face à un problème

profond de méthodologie voire d'orientation, certes, mais cela ne fait pas oublier la fonction première assignée à ces auteurs, engagés dans la cause coloniale qui visait la domination européenne.

Insistons davantage sur le sens premier des images reproduites aux pages suivantes : celles-ci sont avant tout illustratives et doivent être perçues comme des matériaux devant nourrir des travaux qui restent à faire.

### 2.1.1. DANS LE GROUPE MONGO DU NORD

#### a) Nsongo (ou Songo)<sup>15</sup>



**Apparat des guerriers Baseka-Liongo.**

(EP.0.0.2537, collection MRAC Tervuren ; photo M. Do Nascimento, s.d.)



**Un nkumu d'Ilongo (ancienne chefferie Pombo).**

(HP.1956.15.5446, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

15. Cf. Van der Kerken 1944 : 548.

b) Ntomba<sup>16</sup>



**Chefs ntomba de Bongandanga.**

(AP.O.0.30510, collection MRAC Tervuren; photo L. Védy, s.d.)



**Un chef et sa garde.**

(AP.O.0.12409, collection MRAC Tervuren;  
photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Parures de deux chefs.**

(AP.O.0.11601, collection MRAC Tervuren;  
photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

16. Il s'agit d'un peuple assez fragmenté dans l'espace de la cuvette centrale.



**Un chef ntomba d'Ebinga.**  
(AP.0.0.14283, collection MRAC Tervuren;  
photo Ph. Tits, 1913.)



**Femme ntomba d'Inongo.**  
(AP.0.0.14278, collection MRAC Tervuren;  
photo Ph. Tits, 1913-1914.)

## 2.1.2. DANS LE GROUPE MONGO DU CENTRE

### a) Nkundo



**Un groupe de notables.**  
(AP.0.0.39054, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Wauters, 1928.)



**Un groupe de notables.**

(AP.0.0.39053, collection MRAC Tervuren;  
photo R.P. Wauters, 1928.)



**D'autres notables.**

(AP.0.0.39067, collection MRAC Tervuren;  
photo R.P. Wauters, 1928.)



**Les tatouages d'une femme au niveau de  
la tête et à la poitrine.**

(EP.0.0.1916, collection MRAC Tervuren;  
photo R.P. G. Wauters, s.d.)

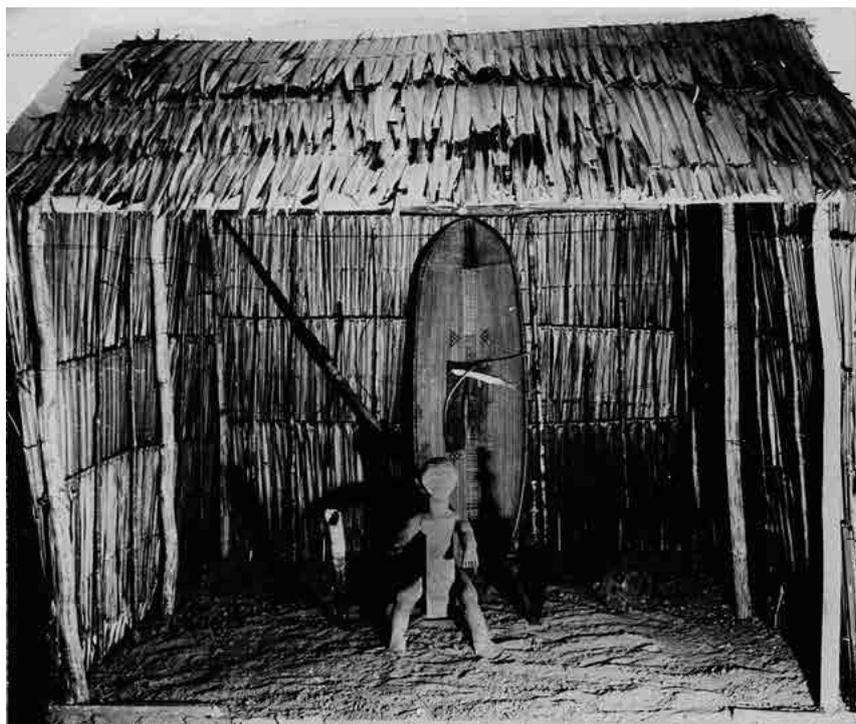
**b) Mbole (aussi appelé Nkole)**



**Parures et tatouages des femmes.**

(AP.0.1.6289, collection MRAC Tervuren;  
photographe inconnu, s.d.)

c) Bosaka



**La tombe d'un chef.**

(EP.0.0.7151, collection MRAC Tervuren; © MRAC Tervuren.)

2.1.3. DANS LE GROUPE MONGO DU SUD

**Ekonda**



**Un chef ekonda et sa femme à Ireko sur la Lutoi.**

(EP.0.0.138, collection MRAC Tervuren; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1945 © MRAC Tervuren.)



**Deux Ekonda d'Ikala, parés pour la chasse.**  
(EP.0.0.140, collection MRAC Tervuren; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1945 © MRAC Tervuren.)



**Voici un notable ekonda de la région du lac Ntomba.**  
Sa parure de queues de léopard est un insigne de son rang ; il porte le filet « eteke », une coiffure traditionnelle. Le fourreau et la poignée de son couteau, sont ornés de clous de cuivre.  
(EP.0.0.161, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)



**Un Ekonda de la région du lac Ntomba.**  
On voit rarement un Nkunda se déplacer sans emporter sa lance, sa pipe et le petit balai qui lui sert de chasse-mouche.  
(EP.0.0.164, collection MRAC Tervuren; photo Ch. Dandoy (Inforcongo), 1947 © MRAC Tervuren.)



**Souvent chef de terre, la vie d'un nkumu chez les Ekonda est soumise à un rituel.**  
Il porte attaché à son chapeau le disque de cuivre appelé « lofanza », insigne de son autorité.  
(EP.0.0.2950, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)



**La tombe d'un chef bokongo.**

La coutume veut que sur les tombes on réunisse en un trophée les objets ayant appartenu au défunt. Il est aussi d'usage d'y déposer des provisions de bouche et du bois pour les faire cuire, afin de pourvoir à la nourriture du mort dans l'au-delà. Les Bokongo, présentés jadis comme les vassaux des Ekonda, occupent la partie du territoire d'Oshwe située au sud de la Lokoro.

(EP.0.0.5492, collection MRAC Tervuren; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

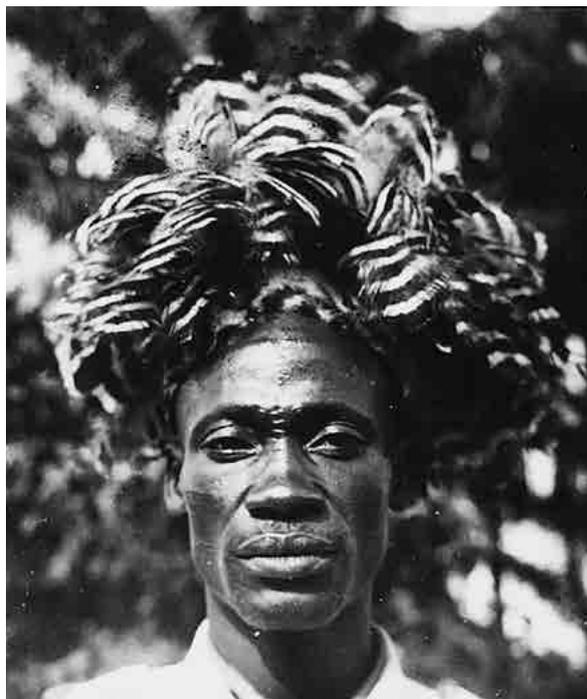


**Un notable bokongo du village Nkwa.**

Il est porteur du *bakele*, un collier fait de perles de faïence bleues et blanches.

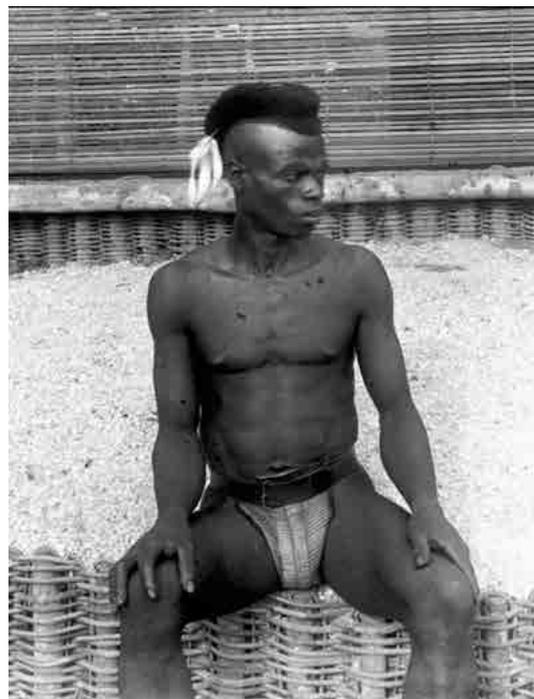
(EP.0.0.5495, collection MRAC Tervuren; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

2.1.4. DANS LE GROUPE MONGO DE L'EST : LES MBOLE



**Apparat d'un chef.**

(EP.0.0.1575, collection MRAC Tervuren; photo R.P. J. Camps, s.d.)



**Coiffure.**

(AP.0.0.15672, collection MRAC Tervuren; photo Dierick, 1914.)



**Coiffure et tatouages de ventre.**

(AP.0.0.15675, collection MRAC Tervuren; photo Dierick, 1914.)



**Aux pieds, des anneaux de cheville en cuivre.**

(AP.0.0.15677, collection MRAC Tervuren; photo Dierick, 1914.)



**Elle expose ses dents limées.**

(EP.0.0.1582, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. J. Camps, s.d.)



**Une famille en voyage.**

Le chef de famille accompagné de ses femmes, porteuses de charges de bananes, de vivres divers, se rend en visite chez ses parents. Il est muni de présents, lances, couteaux, etc.

(AP.0.0.15669, collection MRAC Tervuren ; photo Dierick, 1914.)

### 2.1.5. DANS LE GROUPE MONGO DU SUD-EST



**Notables kela, du secteur Bakela dans le territoire de Lomela (Sankuru).**  
(EP.0.0.4519, collection MRAC Tervuren; photo R. Beeldens, vers 1950.)



**1918-1919 : couple Yela.**  
(AP.0.0.21231, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1918-1919.)

### 2.1.6. AUTRES MONGO

#### Les Mpama-Bakutu<sup>17</sup>



**Les villageois de Mpama-Bakutu.**  
(EP.0.0.143, collection MRAC Tervuren; photo Inforcongo, s.d. © MRAC Tervuren.)



**Parures et scarifications des Bakutu.**  
(AP.0.0.12415, collection MRAC Tervuren; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

17. Sur les Bakutu, cf. Van der Kerken 1944 : 706-725.



**Une femme de la région de Likete (dans la Tshuapa).**  
(EP.0.0.13671, collection MRAC Tervuren;  
photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Vue de face.**  
(EP.0.0.1385, collection MRAC Tervuren;  
photo H. J. Vachaudes, s.d.)

### 2.1.7. MONGO DU GROUPE ATETELA

Même au cas où la modernité qui accompagne la présence européenne demeure encore aléatoire par endroit en RDC, comme dans cette partie de la cuvette congolaise dans laquelle le Mai-Ndombe est intégré, les réalités représentées par ces iconographies ont été profondément touchées. D'où leur utilité comme références renseignant sur le passé. Insistons davantage sur le fait qu'elles nécessitent d'être réinterrogées, non seulement parce qu'il s'agit d'abord de construire le présent mais, aussi, parce que le passé à partir duquel tout repose demeure encore confus et risque de disparaître à jamais sans avoir été compris ou connu.



**Joueur de lokombe, chez les Atetela (majoritairement dans le Sankuru).**  
(AP.0.0.6513, collection MRAC Tervuren; photo A. Knitelius, 1905.)

## 2.2. BOLIA ET SENGELE

Il y a l'étymologie du nom Bolia qui s'écrit *Bohi-Bolia* qui, avec élision, se dit *Boh'Ôlia* pour désigner un Bolia. Le pluriel devient *Bahi-Bolia* qui, avec élision, se dit *Bah'Ôlia* pour désigner des Bolia. Ainsi le parler *lohi-bolia* avec élision se dit *loh'ôlia*. Le terme

*hi* doit vouloir dire « originaire de, l'équivalent de *m* en parlars ntomba et lonkundo. Mais le thème reste *Bolia* et non *Lia*, d'autant plus que le terme *Bont'olia*, quoique grammaticalement correct, n'est pas courant et sonne mal à des oreilles bolia<sup>18</sup> ».



### Habitat dans la région bolia.

À remarquer la forme spéciale du toit et les éléments décoratifs en bambou, appliqués sur la façade. La fumée d'un feu allumé à l'intérieur se dégage à travers le chaume du toit.

(HP.1957.1.180, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



### Dans cet habitat bolia, à remarquer la forme des toits et les applications d'éléments décoratifs en bambou sur la façade de la maison de gauche.

(HP.1957.1.184, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



### Voici la maison d'un *nkumu*.

On distingue à l'avant-plan le poteau central appelé « *ngange* » auquel restent toujours attachés les spécimens des herbes médicinales de la région.

(HP.1957.1.181, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

L'histoire des Bolia et celle des Sengele sont liées, les Sengele étant constitués par des groupes issus des Bolia. Mais à noter que les migrations des Bolia et des Sengele retracées ici ne sont que des indications basées sur les traditions orales récoltées au XX<sup>e</sup> siècle. Elles résument les événements qui remontent bien loin, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle (Van Everbroeck 1961 : 9-50).

18. Observation reprise dans les notes manuscrites d'Olga Boone. Cf. Archives Olga Boone au MRAC.



**Une femme bolia.**

Ses cheveux casqués de boue sont le signe coutumier qu'elle a accouché récemment.

(EP.0.0.5703, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Un Bolia.**

(HP.1957.1.172, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Coiffure typique des femmes bolia.**

(HP.1957.1.174, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Femme bolia portant la coiffure et les tatouages traditionnels de la tribu.**

(HP.1957.1.175, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



#### Femme bolia.

À remarquer les épaules et le front couverts de *ngula* (poudre de bois rouge) utilisé lors de fêtes et de cérémonies.  
(HP.1957.1.178, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



#### Chef Bongo armé pour la guerre.

(EP.0.0.1111, collection MRAC Tervuren;  
photo R. Ceyssens, 1974 © MRAC Tervuren.)

La légende situe l'origine des Bolia dans la région forestière de Mondombe, au sud de Boende, dans la Tshuapa. C'est là, dans un lieu appelé Nsampenge que le créateur *Wang'longa* fit surgir d'une termitière la première femme, Ambawanga, et le premier homme, Mputu, surnommé Bolambila. Leur progéniture fut constituée de quatre paires de jumeaux : Mbo et Mpia. Ils vivaient alors dans une plaine entrecoupée de bosquets (*Bosobe bo nsangi*). Les jumeaux se marièrent entre eux et donnèrent naissance à un grand peuple.

Devenus nombreux, les enfants d'Ambawanga et de Bolambila commencèrent à se disperser. Le premier à quitter *Bosobe bo nsangi* fut Losunge lw'Aloki, issu du troisième couple de jumeaux. Il se dirigea vers le sud-ouest. Il atteignit la rivière Lokolo et remonta un peu vers le nord, pour camper près des sources de la Lutoi. Les *Nsese la Bosanga* occupaient déjà les forêts situées entre les rivières Lokolo et Lutoi. Le chef de ces *Nsese* s'appelait Lotoko et leur principal village était Ibayima. Les *Nsese* ont longtemps toléré la présence des Bolia, surtout qu'ils ne présentaient pas un danger immédiat. Après Losunge lw'Aloki, un autre groupe quitta également *Bosobe bo nsangi* sous l'autorité de Bongindi et se dirigea vers l'ouest jusque près du lac Ntomba, où il fonda le village Mpsa.

Le groupe de Losunge lw'Aloki, devenu plus important, se mit à attaquer les *Nsese*. Les Bolia battirent les *Nsese* grâce à Mput'Iyolo, leur célèbre guerrier. Le chef Lotoko des *Nsese*, qui reprenait le combat après la première défaite, fut de nouveau battu et refoulé vers le nord-ouest où il tomba sous l'embuscade des Ntomba et mourut.

Suite à une querelle interne, les Bolia se séparèrent. Mput'Iyolo et ses hommes descendirent la rivière Lokolo jusqu'au lac Mai-Ndombe. Il choisit alors un site dans une plaine fréquentée par les pintades « *nkanga* » et fonda le village Lokanga à côté du village dont les habitants étaient du clan Nkombe, peuple Bobele, avec comme chef Bolilembelembe. Les deux groupes vécurent en bons termes et devinrent un seul peuple. Selon les recommandations de Mput'Iyolo, quatre clans, dont celui de Nkombe, se partagèrent le pouvoir chez les Bolia-Lokanga. Le titre du chef est *etoti* de Lokanga. Après le village Lokanga, les Bolia de ce groupe fondèrent plusieurs autres villages aux environs du lac. Sur la rivière Yokolo, ils fondèrent trois villages : Bolula, Dongiyeli et Ipanga. Vers le nord-ouest, ils fondèrent le village Boliaompeti et sur la rivière Mbale, le village Mbalenjale. D'autres villages furent créés : Lombe, sur la crique du même nom, Boliayangwa,



**Guerrier bolia.**

Sa tête est surmontée d'une perruque faite de crins végétaux tressés.

(EP.0.0.5700, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Chef du village Nsese.**

(EP.0.0.10990, collection MRAC Tervuren; photo R.F. J.-A. Cornet, 1973-1974 © Special Collections & Archives, J. Edgar and Louise S. Monroe Library, Loyola University New Orleans.)

Wania et Bosie, près de la rivière Nsongo, Isendje, Mbau, Boina, Ititombongo et Mbale.

Les Bolia y ont noué des relations d'amitié, par échange des femmes, avec les Ntomba-Nkole. C'est le chef des Ntomba-Nkole qui donna sa sœur en mariage à l'*etoti*. Depuis l'installation de cette chefferie jusqu'à l'arrivée de Stanley, il y eut 23 *etoti* au pouvoir (Van Everbroeck 1961 : 13-16).

Les autres clans issus de Mpata Eloto Nkasa, fille également du troisième couple de jumeaux, étaient restés près des Nsese d'Ibayima. Les combats continus avec les Nsese les forcèrent à quitter la région et à s'installer ailleurs. Ils prirent plusieurs directions et fondèrent les groupes Bolia-Ibenga, Bolia-Nkile, Bolia-Bakwala et Bolia-Ibeke.

Un groupe fut conduit par Mpiankolo, ancêtre des Bolia-Ibenga. En quittant ses frères, Mpiankolo et les siens se dirigèrent vers l'ouest, en direction de la rivière Lokolo. Ils descendirent ensuite cette rivière. Sur leur route, ils rencontrèrent des villages des Nsese la Bosanga, qui ne leur livrèrent pas la guerre. Mpiankolo ainsi que son successeur Mputumolongo moururent avant que le groupe ne se fixe à Ibenga. C'est la fille de Mpiankolo, Mpawale, puissante guérisseuse, qui fonda ce village et prit le titre d'*iya y'Ibenga*. Les Bolia-Ibenga soumirent le

chef des Ngombe et leurs Batwa fondèrent le village Bolingo. Ce groupe constitue la plus petite des chefferies Bolia. Les villages qui dépendaient de l'*iya y'Ibenga* sont : Botwali (disparu), Nkonde, Ngombe, Belembe (disparu), Bondolo (actuellement Nkolobeke), Bolingo et Ilobo, près de la rivière Lutoi (Van Everbroeck 1961 : 17-20).

Un autre groupe fut dirigé par Mbokolo, ancêtre des Bolia-Nkile. Il descendit la rivière Lutoi, qu'il appela Bolongo Mbo. Il ne rencontra aucune résistance sur sa route. Il passa par divers sites Biaranga, pour fabriquer les pirogues, puis par Ireko, Lombebongo, Njobe, Tokoli, Ngand'Inkongolo (disparu), Bosau, Ebongia, Bopania (disparu), Buli (actuel Kiri), Bosere, Ebanja, Ibamba et Nkile. Il s'établit sur la basse Lutoi et fonda le village Nkile et prit le titre d'*ilanga* (le bien-fait). Ses frères furent répartis dans les villages Ilungu, Besako, Mbange, Iyombo, et Dongese. Ils occupèrent aussi les rives du lac qu'ils appelèrent Kabenga et fondèrent les villages Botangele, Isongo, Pambi, Bokotokili, Bosanga et Mbalenjale. L'emblème de leur autorité est constitué de cornes d'antilope appelée *mangala*. Chaque chef de village recevait une corne en signe d'investiture par l'*ilanga*.



**Installation du chef Ilang'i Bolia.**

(EP.0.0.5400, collection MRAC Tervuren; photographe inconnu, s.d.)

La fondation de cette chefferie Bolia pourrait dater, selon les estimations du père Nestor Van Everbroeck, des années 1550. En effet, *l'ilanga* Lusenge, qui noua des contacts avec les Européens (1893-1894) était le 26<sup>e</sup> *ilanga*.

Les Bolia-Nkile ont rencontré plusieurs peuples sur leur route et dans leur nouveau territoire. Les premiers furent les Iyembe, qui les accompagnèrent jusqu'à la rivière Elomba. Dans leurs campements près de Bolembé et Ebongia, les Bolia-Nkile entrèrent en contact avec les Weli, de la tribu Konda. Les Weli s'étaient installés près des Bolia-Nkile, dans la région de Buli, actuel Kiri. Ils cohabitèrent pacifiquement.

Les premiers conflits commencèrent avec l'arrivée des Ilumbe, également de la tribu Ekonda, mais qui étaient « plus brutaux » (sauvages). Les Ilumbe se dirigèrent vers la Lutoi, repoussant les Bolia-Ibeke chez les Nkile. Ne pouvant traverser la rivière par un pont qu'ils tentaient de construire et que les Bolia-Nkile parvinrent à détruire, les Ilumbe vécurent

près d'un siècle sur la rive droite de la Lutoi.

La deuxième bataille entre les deux groupes eut lieu sous Ilanga Bolola et se solda par la défaite des Bolia-Nkile. Mais pour des raisons économiques, les Ilumbe conclurent rapidement la paix avec les Bolia. Les Bolia-Nkile gardèrent la rivière Lutoi pendant que les Ilumbe restaient maîtres de la forêt d'Ibeke. Ainsi, les Bolia fournissaient des poteries aux Ilumbe qui ne pouvaient pas en fabriquer (Van Everbroeck 1961 : 20-22).

Un troisième groupe fut dirigé par Njobubonj'Omo, ancêtre des Bolia-Bakwala. Il se sépara de son frère Mbokolo entre Ebongia et Bopania. Il se dirigea vers la rivière Ngangi. De la haute Ngangi il descendit jusqu'à la Loposi, affluent de droite de Ngangi. Son clan fut alors connu comme les Bolia-Ngangi ou Bolia-Bakwala. À partir de la rive droite de la Loposi, les Bakwala se répandirent vers l'intérieur des terres. Ils occupèrent la région et bâtirent les villages Besongo, Lompandjo, Mbanga, Longo, Iboko et Bondongo.



**À Kolobeke, sur la rivière Lokoro : le chef Bongo Bosei, l'*etoti e Sengele* à Kolobeke porté en tipoy, salue le gouverneur général Léo Pétillon en voyage d'inspection dans le district du Lac Léopold II.**

Le chef Bongo Bosei tient à la main droite un couteau de parade en fer découpé symétriquement à ornements en crochets ; dans la main gauche de longues flèches à douilles barbelées.

(EP.0.0.14542, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1955 © MRAC Tervuren.)

Njobubonj'Omo (= « éléphant avec une seule défense ») fixa sa résidence à Bebongo et prit le titre d'*ilanga i Ngangi*. Les Bakwala se maintinrent longtemps dans ce territoire, avant d'être battus par les Besongo qui envahirent le territoire durant le règne du troisième *ilanga*, *ilanga i Ngangi* Boemputu.

Les Bolia-Bakwala, abandonnèrent leurs villages et repassèrent la Ngangi vers le sud-ouest. Boemputu fonda le village Boota. Certains de ses hommes remontèrent la rivière Ngangi et se tinrent sur la rive gauche ; ils fondèrent ainsi les villages Ndelle, Weti, Bekamba, Bololo, Buye et Mbala. Les descendants de Njobubonj'Omo sont répartis en quatre clans qui se partagent le pouvoir : Bakuba, Balaontonga, Ngelelaekonda et Nkilesendjele.

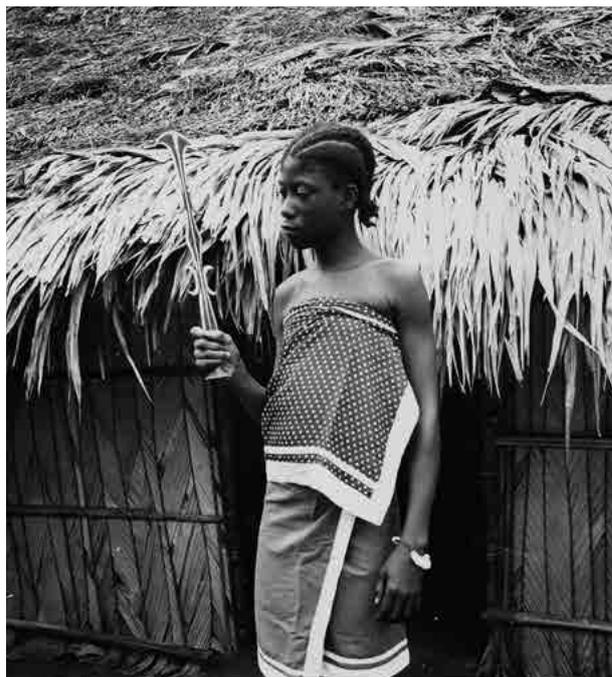
Le dernier groupe est celui conduit par Yebelo i Mbomba, ancêtre des Bolia-Ibeke. Yebelo et sa mère Mpata Eloto Nkasa se séparèrent de Njobubonj'Omo sur la rivière Ngangi, à Bebongo. Descendant la Ngangi, ils débouchèrent sur la Lutoi, en amont de Nkile. Ils furent aidés par Ilanga-Nkile qui leur prêta

les pirogues. Ils débouchèrent sur le lac à Dongese et longèrent les rives en direction du sud-ouest. Un premier arrêt eut lieu à l'endroit actuel du village Menge, dans la crique Bokotokili, près de Mbomb'Ipoku. Ils remontèrent ensuite la rivière Njalemonge et fondèrent le village Mpambi. Yebelo fonda ensuite le village Nkomo, au nord de Mpambi. Il se fixa finalement à Mpangi, entre Ikali, Nsaw et Ibeke-Bolia actuel. Il prit le titre d'*ilanga*. Les descendants de ses quatre enfants constituent les quatre clans qui se partagent le pouvoir à tour de rôle. Il s'agit des clans Bolotanga, Nkomo, Mbaluabela et Boliompeti.

Après la mort de Yebelo, son fils Bombandja-Bongondo lui succéda sous le nom d'*ilanga Bongondo*. C'est son petit-fils *ilanga Engolonkeha* parti de Mpangi vers Ibeke-Bolia qu'il arracha au puissant chef de terre, Bolamputumbomba. Il fallut par la suite négocier avec le chef de terre pour que la terre, les forêts et les eaux produisent des vivres. C'est la raison pour laquelle les Balanga ne réclament aucun tribut aux descendants de Bolamputumbomba.

C'est sous le règne d'*ilanga Engolonkeha* que la chefferie Ibeke-Bolia fut menacée par l'arrivée des Ntomba. Deux clans Ntomba venus de la région du lac Ntomba, conduits par les chefs Wanji Mponde et Wanji Iyeli demandèrent d'abord aux Bolia à pouvoir s'installer près de leurs terres. Après une courte période de cohabitation pacifique, les deux groupes entrèrent en conflit ouvert et les Ntomba prirent le dessus. L'*ilanga Engolonkeha* fut décapité et sa tête emportée par les Ntomba comme trophée de guerre. Les Ntomba marchèrent ensuite sur les terres d'*ilang'i Ngangi*. Pour avoir la paix, le chef des Bolia offrit une femme-gage au chef des Ntomba, *Wanji Mponde*.

Pour mettre fin à la domination des Ntomba, les Bolia, sous la conduite d'*ilanga Lobongi*, eurent recours aux services d'un puissant féticheur, chez les Baboma ou les Bateke. Il leur remit un chien blanc qu'ils lancèrent dans le camp des Ntomba. Une bagarre éclata entre les Ntomba, qui se disputaient le chien, et fit de nombreuses victimes. Les Ntomba furent alors défaits et les Bolia rentrèrent à Ibeke. Une partie des Ntomba regagna le lac Ntomba, pendant que l'autre alla du côté est du lac. Le successeur de Lobongi, Ndjeyongo, devint *ilang'i Bolia*, régnant désormais sur un vaste territoire (Van Everbroeck 1961 : 23-30). Ce sont les hommes d'*ilanga Lobongi* qui se lancèrent à la conquête du pays sengele.



**La fille la plus élevée en dignité de l'*ilanga* Bolia.**

Elle porte le titre de *botomento* et lors des assemblées et des grands conseils elle a, comme les dames de la Cour au temps de Louis XIV, le droit au tabouret. En fait, c'est une authentique princesse locale.

(EP.0.0.5709, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Le dragonnier (*bolembe* ou *ndjete ya nkumu*) n'est planté qu'autour de la résidence du chef dont il indique par là-même l'emplacement, notamment chez les Sengele et les Yembe.**

(HP.1956.32.1087, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Voici l'enceinte « *mbongi* » de maison de *nkumu* dans la région des Bolia.**

(HP.1957.1.187, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Chez les Bolia, ces deux arbres plantés à l'entrée d'une maison indiquent la naissance de jumeaux.**

(HP.1957.1.185, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Kanga mbula : rameau magique censé agir sur la pluie.**

Chez les Booli, certains féticheurs ont le pouvoir d'arrêter ou de faire venir la pluie : ce sont des « *Kanga mbula* ». (EP.0.0.8159, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

Les Sengele sont constitués par cinq groupements sur lesquels les chefs issus des Ibeke-Bolia ont étendu leur domination. Il faut y ajouter quelques villages restés indépendants formés par les anciens possesseurs des terres. Pendant leur voyage au pays des Baboma pour rencontrer le féticheur, les seigneurs Bolia qui accompagnaient *ilanga Lobongi* avaient observé d'immenses terres occupées par quelques sujets Jia et Baboma. Ils décidèrent d'y rester et de conquérir le pays. L'un d'entre eux, Kengulu II, avait reçu d'*ilanga* le titre d'*etoti* (chef ayant droit à plus d'honneurs que les autres) pour les services rendus. Ce titre fut gardé par les conquérants Bolia dans leur nouveau pays.

Le premier groupement est celui conquis par Kengulu, le groupement de Ngongo. Voulant s'imposer par la force, Kengulu et ses hommes furent frappés de malédiction par Yanganga, propriétaire terrien. La famine allait décimer les nouveaux chefs, car la terre ne donnait plus rien. Pour lever la malédiction, les Bolia furent obligés de se soumettre à beaucoup de conditions imposées par les vaincus. Ils devaient, entre autres, renoncer à leur identité de Bolia et devenir Sengele. Et pour réaliser cette clause, l'*etoti* e *Sengele* du nom de Bimbongo prit six femmes, une dans chaque clan sengele. Les descendants de ces six clans pouvaient alors se partager le

pouvoir à tour de rôle. Ainsi, jusqu'à ce jour, les six clans se succèdent au pouvoir.

La chefferie Bokote fut fondée par Luete Ntikala, probablement d'origine bolia. Il avait reçu d'*ilanga* Lobongi, le titre de *nkumu Mpey*. Dans le même village resta un autre dignitaire d'*ilanga*, Mpet'Otumba qui avait reçu le titre de *nkumu Ilongawandi*. Les deux chefs étaient obligés de s'entendre. Ils se partagèrent d'abord les droits sur les redevances avant d'unir leurs descendance par les mariages. Depuis lors, quatre clans provenant de leurs enfants se partagent le titre de *nkumu* à tour de rôle.

La troisième chefferie, celle de Ntand'e Mbelo fut fondée par Ewengobobimbo. Il prit le titre de *nkumu e Mbelo*. Installé d'abord à Mpole, le siège de la chefferie se déplaça à Ntand'e Mbelo, après la conquête de ce village qui appartenait à un homme du groupe baboma, Ntotempuka. Les Baboma et les Bolia s'entendirent pour le partage du pouvoir. La langue des Baboma se transforma au contact avec les Bolia. En plus de Ntand'e Mbelo, d'autres villages des Baboma, Kokoloko, Wele, Winangomo, Moloko et Monga furent soumis au *nkumu e Mbelo*. Les descendants de Ntotempuka restent propriétaires des terres pendant que les descendants de *nkumu e Mbelo*, Bonono, se succèdent au pouvoir, sans ordre établi. Le candidat est choisi par les mânes des ancêtres.



**Chef baboma du village Mabembele dans la région de Bongo.**  
(AP.0.0.14143, collection MRAC Tervuren; photo Ph. Tits, 1913.)



**Chef Isoko.**  
(AP.0.0.5429, collection MRAC Tervuren;  
photo A. Mahieu, 1905.)



**Investiture du chef Bajumbi de Bongo : remise des pièces de l'investiture par l'agent européen.**  
(AP.0.0.21320, collection MRAC Tervuren; photo S. Molin, 1918-1919.)



**Chef Bongo.**  
(AP.0.1.5896, collection MRAC Tervuren;  
photographe inconnu, s.d.)

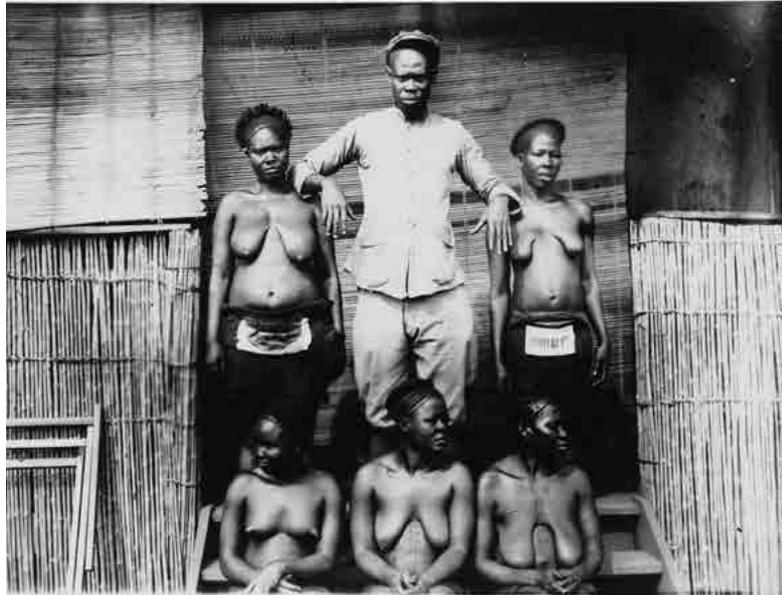


**Visite de l'agent européen au chef Bongo Bosei des Sengle.**  
(EP.0.0.1133, collection MRAC Tervuren; photo R. Ceysens, 1974 © MRAC Tervuren.)

La quatrième chefferie est celle des Banene à Mpenge. Banene quitta les autres Bolia et s'établit à l'emplacement de Ntand'e Mpenge. Il prit le titre de *ntikala Mpenge*. Il essaya d'attaquer sans succès les Ngongo et fut à son tour attaqué par ces derniers, qui furent finalement défaits. Par la suite, les Ngongo et les Mpenge ont vécu en paix. Les six clans issus de ses quatre femmes se succèdent au pouvoir.

Le candidat retenu est désigné par les mânes des ancêtres.

Une dernière chefferie formée par les descendants de Bootolotangu, était appelée Balubi. Leur chef portait le titre d'*ewul'ilubi*. Son importance s'est amoindrie avec le temps et il a finalement été incorporé dans la chefferie de Mpenge (Van Everbroeck 1961 : 31-40).



**Un chef sengele et ses femmes.**

(AP.0.1.5939, collection MRAC Tervuren; photographe inconnu, s.d.)

La polygamie a été une pratique assez courante chez les peuples du Mai-Ndombe pendant la période précoloniale et au début de la colonisation. Comme causes de la polygamie, Nestor Van Everbroeck donne les éléments suivants :  
« Les causes principales en sont :

- la concupiscence des hommes à laquelle la coutume ne met aucun frein dès qu'ils ont le moyen de la satisfaire ;
- la coutume qui interdit, après enfantement, toute relation entre mari et épouse pendant deux ans au moins, jusqu'au sevrage de l'enfant. La plupart des autochtones, handicapés par le lourd atavisme de non-résistance aux mouvements passionnels, ne sauraient garder la continence aussi longtemps. La nécessité d'avoir plusieurs épouses leur semble un droit naturel ;
- la vanité et l'intérêt. En effet, seul un homme riche peut se permettre le luxe d'avoir plusieurs épouses. De plus, son ravitaillement est plus abondant et plus varié que celui du monogame et le produit du travail de ses femmes est un appoint non négligeable à la caisse commune » (Van Everbroeck 1961 : 199).

D'après Van Everbroeck, il faut cependant distinguer la polygamie des gens ordinaires de celle des chefs. Les premiers pratiquent la petite polygamie, de deux à cinq femmes, rarement jusqu'à dix. Celles-ci occupent des positions différentes. La première femme est *wali o nkumu y'ikolo* (épouse maîtresse du produit de la chasse et de la pêche), suit alors la *nkonde* (la favorite) qui accompagne le mari dans les déplacements, et les *mbal'i mbisa* (les autres femmes).

Les chefs, eux, pratiquaient la grande polygamie. Les harems des chefs comptaient de dix à vingt, voire même trente femmes épousées selon le système *ibala esenga*. Les autres femmes, « épousées » par les plumes (*ibala i bonganda*) restaient dans leurs villages et s'occupaient du chef pendant son passage.

La première femme est appelée *bolawali* chez les Bolia et *mpetiwali* chez les Sengele. Elle porte autour des yeux un cercle blanc *lopokola* et un bonnet en fibres *bompoke* (Van Everbroeck 1961 : 200-202).

Le système politique sengele se base sur un principe sacré dénommé « *ekopo* ». La transmission du pouvoir se fait d'une façon arbitraire et le choix du chef (*nkumu*) se réalise avec le concours des ancêtres morts (*mikale*). En fait, la candidature du prétendant chef est acceptée sur la base du versement d'une petite somme d'argent appelée « *molenge* ». Ainsi la désignation du chef se fait à partir d'une proclamation présidée par les anciens du clan (*bankaka*). Cela est attesté à travers les propos (*mondonga*) et l'acte de candidat.

Le chef désigné est protégé par les esprits et son pouvoir est sacré. Il a ainsi la puissance d'agir sur la population et sur la nature après avoir donné à la population un sac de « sel indigène<sup>19</sup> ».

En principe, tout pouvoir de Sengele émane d'un puissant génie très mystique appelé « Mombipoku ». Ce dernier habiterait une île en plein lac Mai-Ndombe ; laquelle île est porteuse du même nom. Chez les Sengele tout chef avant de régner doit effectuer un voyage mystique chez ce puissant génie pour avoir son approbation. Cette tradition tire son origine de la plaine historique dénommée « Bosandi ikopo<sup>20</sup> ».

Le pouvoir politique chez les Sengele est totalement décentralisé et s'articule sur les quatre petits royaumes : Bokote, Mbelo, Mpenge et Ngongo. Ces royaumes demeurent autonomes, c'est-à-dire qu'il n'existe aucun chef suprême parmi eux, chacun gère son entité indépendamment des autres. Cette autonomie tire son origine de la dislocation ayant lieu à Bosandi ikopo.

Voici la manière dont se présente l'organisation politique sengele.

Le *Ntanda* : c'est la capitale du royaume et le lieu résidentiel du roi Sengele ; selon qu'il habite Bokote, Mbelo, Mpenge ou Ngongo, il porte respectivement le titre d'Ilanga Weni, Nkwembelo, Ntikalae-Mpenge ou Kengulu. Tous ces rois sont dotés d'un pouvoir extraordinaire : ils communiquent avec les génies et les ancêtres. Ils sont vénérés comme des dieux ; c'est ainsi que tout le monde avant de s'adresser au roi doit s'accroupir et se taper légèrement les mains en signe de salutation solennelle (*losako*). Tout roi sengele doit bénir son royaume.

19. Sel de fabrication artisanale produit localement.

20. *Bosandi ikopo* : lieu de partage du pouvoir de quatre entités politiques des Sengele.

*Miko*, c'est une petite province en quelque sorte dirigée par un *nkumu-eMiko*. Il est plus revêtu du pouvoir terrien que politique. Il paie le tribut au roi selon les possibilités que lui offrent ses ressources.

Le *Ndza* ou *Ese*, un petit village par rapport à un Bokolo ; il est dirigé par un chef terrien, « Bombembela », qui est considéré comme chasseur du roi, tout comme son chien. Par conséquent, il paie un tribut au roi régulièrement en fonction de ce que lui offrent ses ressources.

En outre, il existe un chef *lokengi* (chef de terre) qui s'occupe des problèmes terriens sans se mêler des questions politiques. Il est le surveillant de certaines terres claniques. Pour le peuple ngongo et mbelo, le *lokengi* n'est qu'un surveillant des chefs de terre. Généralement, tout roi ou chef sengele porte coutumièrement le titre de *nkumu*. Le village demeure la cellule de base de la structure politique des Sengele.

### 2.3. NTOMB'E NJALE

D'après la tradition des Bolia, les Ntomba sont une branche issue de leur ancêtre. Pendant que les Bolia descendaient vers le sud, eux s'étaient dirigés vers le nord-ouest, jusqu'au lac Ntomba pour s'installer à Mpsa. C'est de Mpsa qu'ils avaient rejoint les Ibeke-Bolia, près du lac Mai-Ndombe. Ils étaient à la recherche de terres dont la population avait besoin pour se nourrir. Après une période de cohabitation pacifique, ils entrèrent en guerre contre les Bolia qui furent défaits. Défaits à leur tour par les Bolia sous la conduite d'*ilanga* Lobongi, les Ntomba se divisèrent en deux groupes. Pendant que le groupe de Wanj'Iyéli regagnait Mpsa, celui de Bemponde se retirait sur la pointe de Mbeleke, non loin de Mbomb'Ipoku, au bord du lac Mai-Ndombe. Ils avaient comme voisins, sur la rive orientale du lac, les Ntombankole et les Nsese de la Bosanga.

Les Ntomba Nkole, appelés ainsi après leur installation à Nkole venaient également des environs du lac Ntomba. Leurs terres d'origine, Ilomentomba, se trouvaient sur les sources de la rivière Nsongo. De là, sous la conduite de Djimaopili ils arrivèrent chez les Bolia de Lokanga. Ils furent accueillis par l'*etoti* de Lokanga qui épousa la sœur de Djimaopili. Après un bref séjour à Lokanga, les Ntombankole traversèrent le lac et s'établirent sur la rive droite occupée par les Nsese de la Bosanga. Les Ntombankole avaient conclu une alliance avec les Nsese. Ils obtinrent la terre ferme où se trouve le village Nkole,

au nord d'Inongo, en échange d'une femme livrée en gage. Le chef des Ntomba installés à Nkole prit le titre de *lokwa lo Nkole*.

Les Ntomb'e njale, toujours menacés par les Bolia dans leur pointe de Mbeleke, ont alors profité du concours du *lokwa lo Nkole* qui leur offrit des pirogues pour traverser le lac et s'établir à Bali et à Lokongo, près des Nkole et des Nsese de la Bosanga. C'est à Bali que mourut Bemponde Iyeli. Après plusieurs années de paix, les Ntomb'e njale, sollicités par leurs frères Nkole, firent la guerre aux Nsese de la Bosanga et s'emparèrent de Ndongo, la capitale des Nsese. Ceux-ci se retirèrent en direction de la rivière Lukenie.

Après la prise de Ndongo, les Ntomb'e njale ont continué à conquérir des terres vers le sud-est et le sud-ouest. Au sud-est du lac, ils avaient fondé les villages suivants : Ilungu, Botanda, Basobe, Mpokoti, Ngebo, Mpanza, Kewe, Benkondi, Wasa, Bankai, Bekai, Ebabaka et Botongowalu. Dans le sud-ouest, ils fondèrent les villages Lombe-moke, Ngandumanga, Bosongo, Nselenge, Mpili, Mpongowali, Mputiwe, Ibali, Lobalu, Ile, Inunu, Patambalu, Bokebene, Lobeke, Bopambo, Ebanja, Bosenge, Mbuba et Nganda.

Le chef des Ntomba, *iyéli i Ntomba*, règne sur tous les clans ntomba. Il est choisi par Mbomb'Ipoku et les mânes des ancêtres parmi les trois clans suivants : Bomwanja y'Okonda, Mpama et Bomwanja y'Eliba. Chaque clan fournit deux chefs qui se succèdent à la tête de la tribu (Van Everbroeck 1961 : 41-50).

Les Ntomba occupent donc la partie centrale du territoire d'Inongo, pendant que les Bolia sont situés au nord, entre les deux lacs.

## 2.4. EKOND'E MPUTELA

Les Ekonda qui comptent parmi les groupes importants de Mai-Ndombe occupent le territoire de Kiri. Leur histoire lointaine se situerait aux environs des rivières Lopori et Maringa dans le bassin de la Lulonga. La légende suggère un lieu appelé Bayo. C'est là que le créateur a fait surgir Lianja et Nsongo. On parle parfois de Mbomb'Olongo, ce qui signifie une grande rivière. De Bayo, les enfants de Lianja, sur la recommandation de leur père, se sont dispersés vers l'est et vers le sud. Belima et Mpete, deuxième couple de jumeaux, se dirigèrent vers la région de Losangania, au nord-est de Mbandaka. Ils eurent

deux enfants, Mongemonge et Bola. Mongemonge engendra aussi deux enfants, Bongo et Mputela, ancêtres respectifs des Nkundo et des Ekonda.

Les Ekonda sont donc passés par plusieurs rivières de la Cuvette centrale : Lopori, Maringa, Ruki, Busira et Moboyo. Les descendants du fils aîné de Mputela, Ekota, sont restés dans l'entre-Salonga-Lomela, au sud de la Tshuapa et constituent la tribu des Ekota. D'autres souches ekonda sont restées dans le territoire d'Ingende, sur la Momboyo, près des Nkundo. Les masses des Ekonda ont été refoulées plus au sud par les Nkundo, qui étaient eux-mêmes sous la pression d'autres groupes venant du nord. C'est dans la région de la Luilaka que Ikenge, chef Nkundo, attaqua les Ekonda qui se soumièrent à lui, mais d'autres refusèrent et se retirèrent dans l'habitat actuel, au lac Mai-Ndombe. Cette guerre livrée aux Ekonda par le chef Nkundo Ikenge est appelée « *etumb'e nkulongu* » ou « la guerre des faisans bleus », du nom de ces oiseaux dont les cris annonçaient l'approche des Nkundo (Van Everbroeck 1974 : 9-16).

Les principaux groupes descendant de Mputela qui ont envahi le nouveau territoire dans le Mai-Ndombe étaient les suivants : Ilombe, Nkondi, Besongo, Djoko (Lioko), Djombo (Liombo), Waya, Ngele, Ngali, Weli, Ilanga et Bakonda.

Dans leur nouveau territoire, les Ekonda n'ont pas livré beaucoup de combats contre les anciens occupants du sol, les Bolia et les Iyembe. Ils ont eu cependant quelques démêlés avec les Bolia-Ngangi ou les Bolia-Bakwala qu'ils refoulèrent vers le sud-ouest et avec les Bolia-Nkile refoulés au sud de la Lutoi.

Après la mort d'Ikenge, les Ekonda ont pris leur revanche sur les Nkundo qui l'avaient soutenu et qui avaient occupé les villages abandonnés par les Ntomba. Plusieurs Nkundo restés sur place furent soumis et englobés. Ils étendirent donc leur territoire vers le nord. Les Ekonda attaquèrent ensuite les Iyembe et les repoussèrent au-delà la rivière Elomba. Ils attaquèrent aussi un autre groupe d'Iyembe, vers la rivière Lokoro. Les Ekonda atteignirent le Mai-Ndombe vers les années 1750-1800, donc longtemps après les Bolia et les Ntomba (Van Everbroeck 1974 : 19-22).

L'autorité ou le pouvoir chez les Ekonda est d'obédience strictement patrilinéaire. Elle était détenue et exercée, à la différence d'autres peuples du Mai-Ndombe, par l'aîné parmi les descendants des mâles issus d'un ancêtre commun. À sa mort, il était

immédiatement remplacé par son fils. Si celui-ci n'avait point d'héritier pour lui succéder, le pouvoir passait à son frère cadet encore en vie sinon, à l'un ou l'autre de ses fils. Les neveux ou fils nés des sœurs étaient exclus par la tradition. Le *nkumu-ntoto* était en même temps un chef politique. Celui-ci avait droit aux peaux et aux dents de léopard ainsi qu'aux plumes et aux serres d'aigles tués sur toute l'étendue de son fief comme symboles et insignes d'un pouvoir sacré, rassembleur, ayant de l'ascendant sur tous ; donc opposables à tous, tous les léopards et tous les aigles tués dans son domaine foncier étaient d'office ramenés et donc dépecés dans son *bosenge*. Bosenge signifie « l'autorité principale et centrale d'un groupement quelconque, sa capitale » ; de ce Bosenge dépendaient plusieurs clans et villages qui lui devaient soumission et allégeance. Le *nkumu-ntoto* avait également droit en même temps à une part de viande (le *ntaka* ou le *ntolo*, le sterno-cléidomastoïdien et le *lomuna*, partie de viande située au niveau de la hanche) pour certains gibiers dits « de la noblesse » (*nyama ya mobeko*), tués dans son sol tels que le *mpanga* (grande antilope ou cerf), le *nkai*, l'éléphant (y compris le cou) et surtout pour toutes sortes de viandes d'animaux dont l'interdit de manger était fait aux femmes comme le *liobo* (la civette) et le *boa* (*nkuma*).

La prédominance de l'homme sur la femme en milieu patriarcal n'a rien d'une subordination ou d'un mépris de la femme par rapport à l'homme, les ethnologues croyant trouver une explication dans le fait que « chez les peuples matriarcaux », habitant la savane, la « succession matrilineaire va de pair avec l'agriculture, occupation des femmes ».

## 2.5. NKUNDO

Il est dit que les Nkundo d'Ingende, sous la conduite d'Ikenge, avaient repoussé les Ekonda vers le Mai-Ndombe. Mais Ikenge avait aussi fait la guerre aux autres Nkundo. Ainsi plusieurs groupements mongo, comprenant les Nkundo et les Mbole se sont repliés vers le Mai-Ndombe pour s'installer dans l'actuel territoire d'Oshwe. Il convient de noter qu'avant cette vague migratoire provoquée par les troupes d'Ikenge, quelques groupements mongo avaient déjà atteint le Mai-Ndombe. Il s'agit des Isoko, des Wati et des Iboo. Ces Mongo de l'avant-garde étaient partis de l'Équateur depuis très longtemps (Boke Nkoso 2000 : 9-10).

Les groupes mongo de la dernière vague sont constitués d'abord des Nkundo dits Ipanga et Batito. Les Ipanga avaient quitté l'entre-Momboyo-Luilaka avant la conquête d'Ikenge. Installés sur la rive gauche de la Lokenie, ils furent délogés par les Bidjankamba et, ayant traversé la rivière, ils soumièrent les Wati et fondèrent les villages Bolongo, Nongeturi, Nongenzale, Mpakate, Ikala, Nkile, Bisenge-Senge, Mbukutu-Mpoke, Iyenga, Iwala et Ilongo.

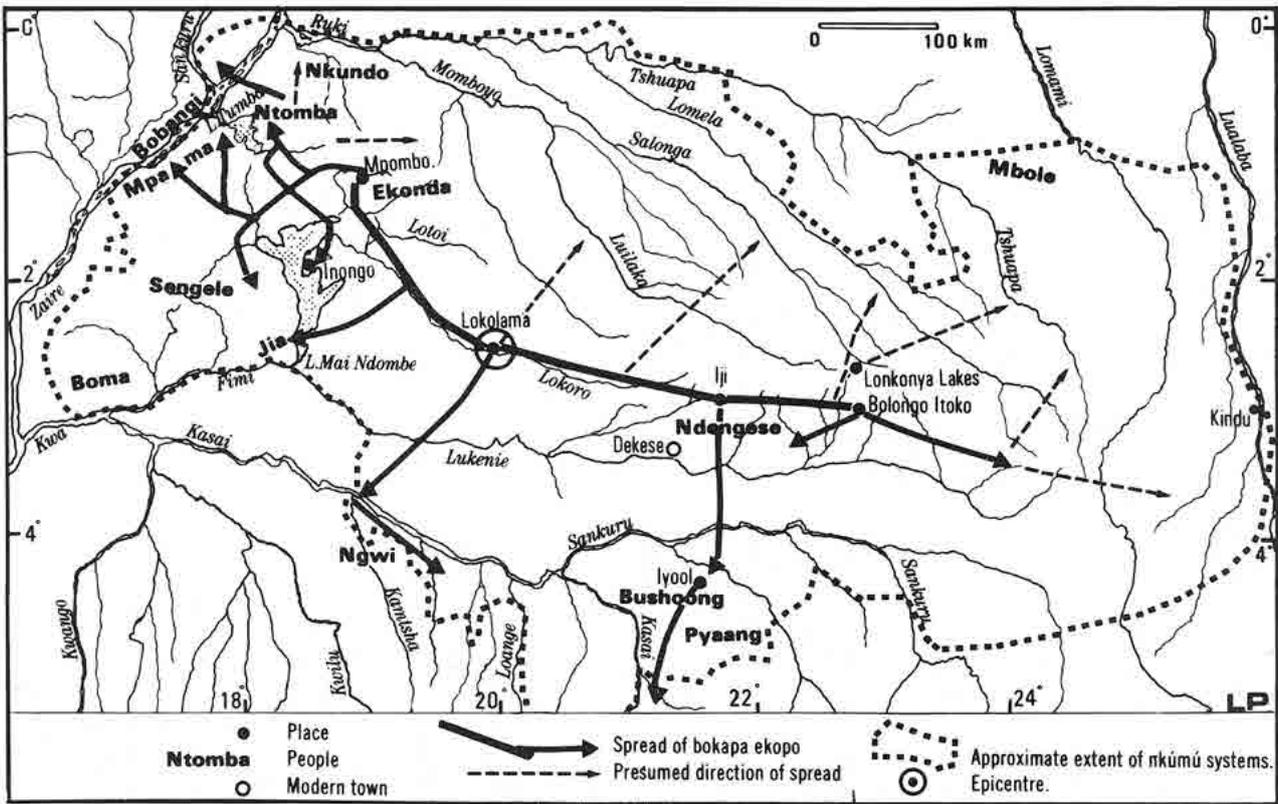
Les Batito occupaient la région d'Ilangatuli. Apprenant l'invasion d'Ikenge dans les régions proches, ils se retirèrent vers le sud et s'établirent entre les rivières Loole et Iyendu. Ils furent délogés par les Bokongo et traversèrent la Lukenie. Avec l'accord des Isoko, ils occupèrent une partie des terres vacantes. Par la suite, certains rentrèrent dans la région de Loole et Iyendu pour fonder les villages Nongenzalze, Binza, Nongempela et Wambia (Boke Nkoso 2000 : 10-11).

Les Bidjankamba, les Imoma et les Bokongo quittèrent la région de Monkoto, dans l'actuelle province de la Tshuapa. Installés d'abord sur la rive droite de la rivière Lokolo, ils voulaient fuir le guerrier Ikenge. Mais les Imoma, un groupe mbole de Monkoro, qui fuyait également la guerre d'Ikenge, repoussèrent les Bidjankamba. Ceux-ci repoussèrent à leur tour les Ipanga sur les rives de la Lukenie ; ils affrontèrent aussi les Sakata dans la même région. Les Imoma qui avaient repoussé les Bidjankamba s'installèrent le long de la rivière Lokoro où ils vivent de la pêche. En qualité de riverains, ils ont aidé les Bokongo à traverser la Lokoro. Sur leur route, les Bokongo affrontèrent les Batito, les repoussant jusque dans l'entre-Loole-Iyendu.

Les Bolendo et les Booli, deux groupes importants de Mongo dans le territoire d'Oshwe, viennent eux aussi de la région de Momboyo-Luilaka. Les Bolendo sont de souche mbole. Ils comprenaient, au départ, cinq clans : Nkaka, Yasa, Boyela, Bisombo et Bwala. Ils se sont installés au nord de la Lokoro. Les Booli, par contre, comprenaient quatre clans, qui ont poussé plus au sud et se sont établis sur la rive gauche de la Lokenie (Boke Nkoso 2000 : 11-12).

Le dernier groupe de Nkundo est constitué des Etwaoli, Iyembe, Bolongo et Bokala. Les Etwaoli ont quitté la Luilaka au même moment que les Booli. Ils comprenaient les trois clans suivants : Watu, Dika et Bongenda. Ils traversèrent la Lukenie pour s'établir près du confluent de la Lokenie et de la Lokapi.

Carte des migrations



Source : Vansina 1991 : 160.



Cet homme booli reposant sur un appuie-dos.

(EP.0.0.14566, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Ce *nkumu* du village Nsaw porte attaché à son chapeau le disque de cuivre appelé *lofanza*, insigne de son autorité, et à son poignet gauche les bracelets de coquillages (*cauris*) qui indiquent sa qualité de chef des terres.**

(HP.1957.1.201, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Vue rapprochée du *nkumu*.**

(HP.1957.1.200, collection MRAC Tervuren; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



***Elombe* (féticheur), chez les Booli.**

(EP.0.0.660, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Avril 1946 : *elombe* (féticheur), chez les Etwali.**

(EP.0.0.8191, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

Les Bokala qui sont venus de la Luilaka furent les derniers à traverser la Lokenie. C'est la raison pour laquelle ils se sont établis sur la rive même de la rivière. Les Bolongo eux en quittant la Luilaka se sont arrêtés en amont de la Lokoro où ils se sont fixés définitivement.

Les Iyembe vivent avec les Bidjankamba. Ayant perdu la guerre face aux Bokongo, ils se sont retirés vers la Lokenie et se sont établis là où se trouve Oshwe, le chef-lieu du territoire (Boke Nkoso 2000 : 13-14).

La société des Nkundo d'Oshwe est dirigée par le chef politique, *nkumu*, assisté par le chef de terre, *nkumu ntoto*, qui gère les affaires foncières. Les insignes d'un *nkumu* sont les suivants : *mpalata*, une tenue rouge, cuivre jaune en mains et au cou ; on y ajoute aussi un collier de dents de léopard.

La terre gérée par le chef de terre est appelée *bokonda*. Dans son *bokonda*, le *nkumu* perçoit les redevances qui dépendent de la production et de l'espace utilisé.

Le lieu de rencontre pour la distribution des animaux totems s'appelle *etuka*. Cet endroit se trouve dans l'enclos du palais royal. Il reçoit ses étrangers dans le hangar appelé *ingomba*.

Le chef de terre gère la coutume et règle les conflits fonciers. En cas de dépassement, le chef politique intervient.

Dans la société, il y a une personne qui garde et protège les éléments de la société appelée *elombe*. Son rôle est d'annoncer tout ce qui peut venir dans la société : attaque des ennemis, épidémie, etc.

Avec l'évolution, les jeunes chefs de terre s'éloignent de leurs *etuka* ; ils ne respectent plus leurs parures<sup>21</sup>.

### 3. LES PEUPLES DU SUD

#### 3.1. BANUNU-BOBANGI

Les Banunu et les Bobangi sont établis dans les territoires de Yumbi, Bolobo et Mushie. Ils appartiennent au grand groupe des riverains du fleuve, de l'Ubangi et de la Ngiri. Ils sont souvent désignés comme les « Gens d'eau » ou « Gens des rivières », parce qu'ils vivent le long du fleuve et des rivières

ou dans les forêts marécageuses. Certains de leurs parents comme les Likouba et les Moye sont sur la rive droite du fleuve, en République du Congo Brazzaville. C'est donc par la voie du fleuve qu'ils ont atteint la région du Mai-Ndombe.

Il convient de noter que la voie de l'Ubangi et du fleuve avait été suivie par d'autres groupes établis également dans le bas Kasai, notamment les Sakata, les Yanzi et les Nzali. Nous y reviendrons plus loin à propos des Sakata.

La dernière grande vague migratoire des riverains date probablement du XVI<sup>e</sup> siècle. Les groupes venus de la Haute-Sangha et de Likouala-aux-Herbes avaient débouché dans le bas Ubangi où ils avaient fondé une série de villages dont la grande agglomération de Bobangi. C'est ce village qui a donné le nom à la rivière Ubangi (*Mai ma Bobangi*).

Pendant que certains remontaient la rivière Loyi (Ngiri), d'autres débouchaient sur le fleuve et se dirigeaient, soit vers l'amont, soit vers l'aval du confluent de l'Ubangi.

Les Bobangi ont fondé plusieurs villages le long du fleuve Congo, sur les deux rives, jusqu'à Nsombele (Tshumbiri). Les principaux villages Bobangi furent les suivants : à leur arrivée, les contrées de Bolobo et de Yumbi étaient déjà occupées par les populations terriennes, notamment les Tienne ou les Tende, d'origine teke. Les Bobangi ont donc négocié pacifiquement leur établissement le long du fleuve, où ils vivent essentiellement de la pêche, de l'artisanat et du commerce. C'est donc le commerce qui a poussé les Bobangi à fréquenter le marché de Mpumbu, au Pool Malebo, dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ngobila, qui deviendra une des plaques tournantes du commerce au Pool, serait l'un des établissements des Bobangi. Les Nunu viennent, eux aussi, de la région du bas Ubangi, spécialement des marais de la Ngiri. Ils se sont fixés sur la rive gauche du fleuve, près des Mpama et des Losakani, dans le territoire actuel de Lukolela. Compte tenu de l'hostilité de leur nouveau milieu, certains Nunu sont descendus plus au sud, occupant également les deux rives du fleuve, à la frontière des terres tenues par les Teke (Harms 1987 et 1978 ; Ngatshako 2014). Tous ces navigateurs ont constitué la classe des grands commerçants du fleuve. Ils ont joué un rôle déterminant au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour la naissance du lingala, la langue commerciale du fleuve. Leurs parlers peuvent être considérés comme la base de cette nouvelle langue. C'est aussi grâce à leurs mouvements que

21. Interview du 13/08/2010 avec Adolphe Botwa Bonkola, âgé de 67 ans.

les plantes américaines ont pénétré profondément dans la cuvette congolaise dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Mumbanza mwa Bawele 1980 : 477-493).

### 3.2. BABOMA ET IMPE

Les Baboma et les Impe (dit aussi Mpe) font partie du groupe établi dans le sud du Mai-Ndombe et qui a occupé l'espace à partir du sud-ouest. Ce peuple se distingue de celui du Nord par la filiation matrilineaire. Alors que ceux du Nord semblent arriver au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et même plus tard, les groupes du Sud étaient déjà établis dans les environs du Pool Malebo bien avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle qui marque l'arrivée des Européens sur la côte. Le royaume teke, situé au nord du royaume Kongo existait déjà dès les trois premiers siècles du second millénaire de notre ère. Cette origine lointaine ne permet pas de retracer leurs traces. Globalement, ces différents peuples seraient venus aussi du nord, probablement du Cameroun, et seraient passés par la voie terrestre, entre l'océan et les principales rivières du bassin du fleuve Congo. Ils auraient alors occupé les plateaux au nord et aux environs du Pool Malebo. C'est là le territoire des Teke, qui vont se répandre plus tard sur la rive gauche du fleuve, poussant même jusqu'au Kwango.

La dernière vague des migrations vers le sud-ouest du Mai-Ndombe se serait opérée, d'après René Tonnoir, d'abord vers le Kwango et, ensuite, vers le bas Kasai (Tonnoir 1970 : 44).

Il se pose cependant un problème à propos de la date d'arrivée et des voies suivies. À ce propos, le même auteur propose ce qui suit à propos des Baboma qui sont incontestablement issus des Teke :

« Je serais plutôt enclin à formuler l'hypothèse suivante : vers les XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles, et même antérieurement selon toute probabilité, les Ba-Boma, groupe de clans cadets des BA-Teke, après être passés sur la rive gauche du fleuve Congo, soit à hauteur du Stanley Pool, soit quelque peu en amont, et y avoir vécu un certain temps, se répandirent vers le nord, poussés eux-mêmes par leurs frères BA-Mfungunu et BA-Wumbu, autres tribus Ba-Teke qui essaïmaient à leur tour. Fer de lance de cette trinité ethnique teke, les Ba-Boma auraient ensuite franchi, en des points guéables, successivement la Nsele, la Lumene, la Lufimi, le Kwango et la Wamba, pour se heurter finalement à la barrière du Kasai. Ils se seraient alors fixés dans cette partie du pays, limitée au nord par le Kasai,

à l'ouest par le Kwango depuis son embouchure dans le Kasai jusqu'à son confluent avec la Wamba, au sud par une ligne joignant ce confluent à celui du Kwilu et de l'Inzia (N'saie), à l'est par une ligne joignant ce dernier confluent du Kasai dans les environs du village actuel de Mabenga » (Tonnoir 1970 : 43).

Les traditions ne parlent guère des combats que les Baboma auraient soutenus contre les populations antérieures, dans leur progression du Pool Malebo vers le Kwango et le Kasai. Même les Sakata et leurs frères tere qui étaient établis sur le Kasai avant l'arrivée des Baboma n'avaient pas combattu les Baboma ; ils avaient seulement traversé le Kasai pour occuper la Lokenie.

À partir de ce noyau sur les deux rives du Kwango, les Baboma se sont divisés en plusieurs groupes comprenant les Baboma-Yumu, Baboma-Bankuu, Baboma-Bankuu-Sud et les Baboma-Nord. Les Baboma-Nord se seraient donc détachés de leurs aînés, les Balo-Lumu, pour échapper à l'exploitation et à la fonte du fer dont ils étaient chargés. En descendant le Kasai sur des pirogues pendant plusieurs jours, ils ont découvert des terres dans l'hinterland Mfimi-Kwa-Congo. À partir de l'endroit dit Mbu-mo-Nkono (rivage du grand arbre Nkono), sur la Lukenie, ils ont migré vers le nord, le nord-ouest et l'ouest. L'occupation de cette région pourrait avoir eu lieu à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ces Baboma furent dirigés par Ngeli, d'où l'appellation de Ngeliboma (Tonnoir 1970 : 48-50). Après les Baboma-Nord, les Baboma-Bankuu se déplacèrent aussi des rives du Kwango vers le bas Kasai par voie de terre, en sollicitant l'aide des riverains là où il le fallait. Ils ont occupé finalement le pays situé le long de la rive gauche du Kasai et du Kwa, depuis le confluent Kasai-Kwango, jusqu'au confluent Kasai-Mfimi. Dans ce dernier territoire, ils se sont unis aux autres immigrants de souche teke, les Nfumungu et les Wumbu (Tonnoir 1970 : 50).

Avant l'arrivée des Baboma dans le bas Kasai, d'autres peuples d'origine différente étaient solidement implantés le long de la rivière Kasai et ses affluents, Mfimi, Kwango et Kwilu. Il s'agit des Sakata et des groupes apparentés : Tere, Bai et Tow.



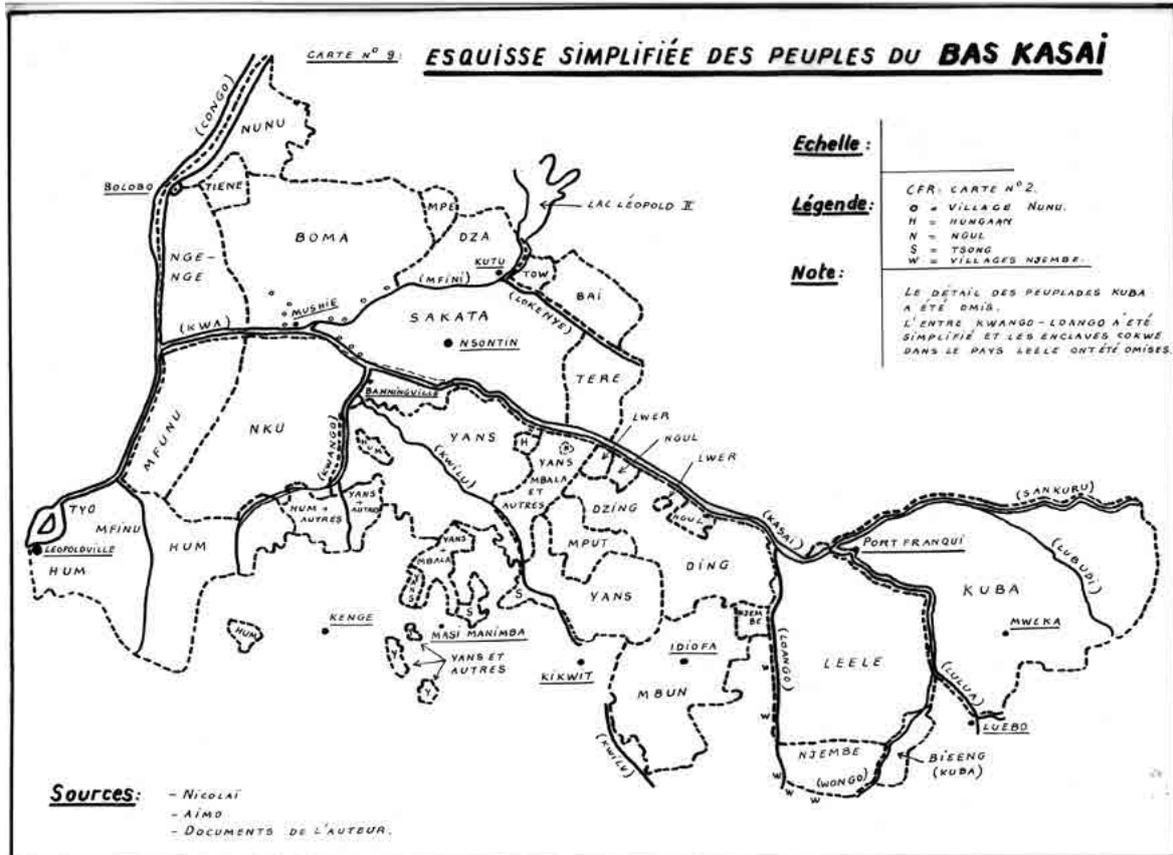
**Forge chez les Sakata, à Bokoro.**  
(EP.0.0.4582, collection MRAC Tervuren; photo Ph. Tits, 1914.)

### 3.3. SAKATA ET APPARENTÉS

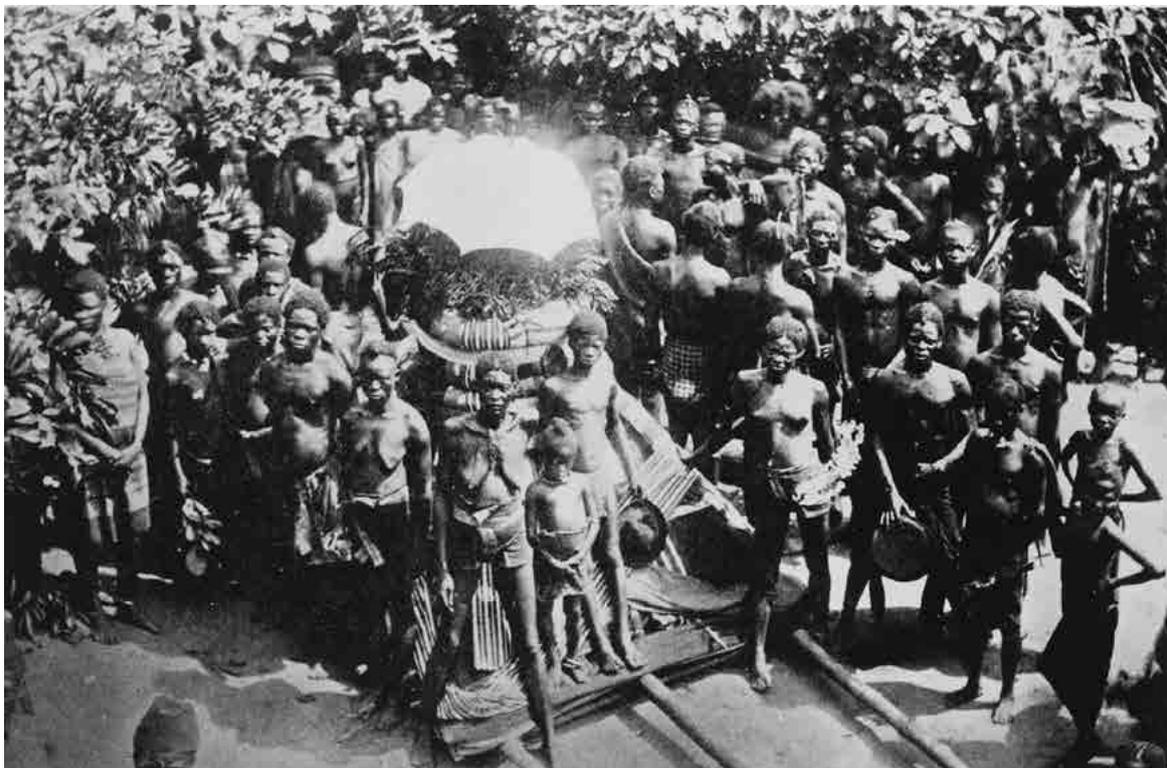
Les Sakata, dont le centre principal est Nsontin, pourraient être circonscrits dans les limites allant au nord de la Mfimi et la Lukenie jusqu'à Bokoro. De là à l'est par une ligne reliant Bokoro au méridien 18° 10' est de Greenwich jusqu'au Kasaï ; cette rivière en amont jusqu'à l'embouchure du Kwango ; à l'ouest, le méridien de la Moleke sur la Mfimi.

Les Sakata, auxquels on pourrait rattacher les Dia, les Tere et les Tow, sont venus de la région de l'Ubangi. Ils ont ensuite progressé le long du fleuve Congo jusqu'à Kwamouth, avant de remonter le Kasaï, à une époque relativement ancienne. Les migrations des Sakata auraient atteint la Mfimi et la basse Lukenie vers le XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Leur marche aurait été arrêtée par les mouvements des peuples mongo.

Selon René Tonnoir, les Sakata occupaient la contrée du bas Kasaï, entre son confluent avec le Kwango et le Kwilu, avant les Baboma, dont l'arrivée dans la région daterait du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle. Les causes de leurs migrations de l'Ubangi jusqu'au Kasaï ne sont pas connues de façon formelle. Mais ces migrations mettaient en mouvement plusieurs groupes parmi lesquels les Yanzi, les Ngoli, les Lori, les Dzing et les Ndzali (Tonnoir 1970 : 41). Voyant arriver les Baboma, les Sakata ont quitté les rives du bas Kwilu et ont traversé la rivière Kasaï pour occuper le pays entre le Kasaï et la Lukenie. Certains groupes affiliés aux Sakata, notamment les Dia, les Tere sont restés sur leurs terres et ont subi une influence des Baboma. Dans l'entre-Kasaï-Mfimi-Lukenie, les Sakata ont eu à affronter les hommes de petite taille (les Pygmées) qui furent rapidement défaits et assujettis.



Source : Crisp ; fonds d'archives B. Verhaegen – J. Gérard-Libois, carthothèque Histoire et Politique, MRAC.



**À Bolobo, les funérailles du chef Ekwayulu.**  
 (AP.0.0.29973, collection MRAC Tervuren; photographie inconnu, s.d.)

Malgré leur origine nordique, les Sakata ont une langue qui ne ressemble pas du tout au lomongo ni aux parlers riverains du fleuve et de l'Ubangi. Le kisakata est différent au point que Georges Van Der Kerken le qualifiait de bantu archaïque ou de semi-bantu, ayant été en contact avec des langues non bantoues au Cameroun ou ailleurs dans le Nord-Ouest. En plus, les Sakata font partie des groupes à filiation matrilineaire (Tonnoir 1970 : 70). Ceci relèverait de l'influence des voisins du sud où, entourés par les groupes matrilineaires, les Sakata et leurs parents ont subi une forte influence dans le cadre des échanges matrimoniaux. Aussi, leur système semble admettre certaines adaptations dans le domaine de la succession. Les enfants peuvent hériter à la fois certains biens des clans paternels et des clans maternels (Ngenge Olemeontin 1977).

### 3.4. TENDE

Il n'est pas facile de décrire les migrations des Tende (Tiene) fixés dans les environs de Bolobo. Selon René Tonnoir, les Tende sont des Baboma dissidents. Ils auraient donc fait route ensemble avec les Baboma jusque dans le territoire des Baboma-Nord, avant de se retirer vers l'ouest et de rejoindre le fleuve Congo (Tonnoir 1970 : 77).

### 3.5. TEKE

Les Teke de la rive gauche du Congo sont tous originaires de la rive droite où se trouve la majorité de la population. Pour diverses raisons et à des époques différentes, plusieurs fractions de la population ont traversé le fleuve vers le plateau qui porte désormais leur nom.

## RÉFÉRENCES

- Boke Nkoso, J. 2000. « La colonisation européenne et le sous-développement économique du territoire d'Oshwe (1885-1949) ». Mémoire de DES en Histoire, Université de Kinshasa.
- Besolo Ntendanga. 1991 (octobre). « L'histoire socio-politique de la chefferie des Yaelima (1935-1989) ». TFC, ISP/Kananga.
- Harms, R. 1978. *Competition and Capitalism: the Bobangi Role in Equatorial Africa's Trade Revolution, ca 1750-1900*. Ph. D., University of Wisconsin.
- Harms, R. 1987. *Games against Nature. An Eco-Cultural History of the Nunu of Equatorial Africa*. New York : Cambridge University.
- Hulstraet, G. 1972. « Une lecture critique de l'Ethnie Mongo de G. Van der Kerken ». *Études d'histoire africaine* III : 27-60.
- Hulstraet, G. 1984. *Éléments pour une histoire mongo ancienne*. Bruxelles : ARSOM.
- Mbalosanga Tewo, B. 1989. « Mouvements religieux traditionnels à Dekese. Cas de Edvumvu et de Ekolobiyolo (ou Mikobiyolo) (de 1890-1976) ». TFC, ISP/Kananga.
- Mumbanza mwa Bawele. 1980. *Histoire des peuples riverains de l'entre-Zaire-Ubangi. Évolution sociale et économique (ca 1700 -1930)*. Thèse de doctorat en histoire. Lubumbashi : Université nationale du Zaïre, deux volumes.
- Musangi Ntemo. 1972. « Histoire de l'organisation administrative des populations du district du Mai-Ndombe ». Mémoire de licence en histoire, Unaza-Campus de Lubumbashi.
- Ngatshako, R. 2014. « Les Moye (Ngala riverains du Congo) et la vie d'échanges (XVIII<sup>e</sup> siècle- début XX<sup>e</sup> siècle) ». Thèse de doctorat en histoire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.
- Ngenge Olemeontin. 1977. « Le système de filiation chez les Mongo du Sud-Ouest : Ntomba, Basengele et Bolia. Quelques hypothèses sur ses origines », T.F.C. en Histoire, UNAZA, Campus de Lubumbashi.
- Olderogge, O. 1980. « Problèmes anthropologiques et linguistiques ». In Van Noten, F. *et al.*, *Préhistoire de l'Afrique centrale* : 311.
- Tonnoir, R. 1970. *Giribuma. Contribution à l'histoire et à la petite histoire du Congo équatorial*. Tervuren : MRAC.
- Van der Kerken, G. 1944. *L'Ethnie Mongo: Vol. I. Première partie: histoire, groupements et sous-groupements, origines*. Louvain-Bruxelles : IRCB (coll. « Mémoires de la Classe des Sciences morales et politiques », XIII (1)).
- Van Everbroeck, N. 1961. *Mbomb'ipoku. Le seigneur de l'abîme*. Tervuren : MRAC.
- Van Everbroeck, N. 1974. *Ekond'e Mputela : histoire, croyance, organisation clanique, politique, sociale et familiale des Ekonda et de leurs Batoa*. Tervuren : MRAC.
- Vansina, J. 1991. « Sur les sentiers du passé en forêt. Les cheminements de la tradition politique ancienne en Afrique équatoriale ». *Æquatoria* 9. Enquêtes et Documents d'Histoire africaine 9. Louvain-la-Neuve : Centre d'Histoire de l'Afrique.
- Willame, J.-C. 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Nord-Kivu, lac Léopold II ». *Cahiers économiques et sociaux* 3. Institut de recherches économiques et sociales (coll. « Études politiques »).

## CHAPITRE 2

# LES PARLERS ET TRAITS DISTINCTIFS DES PEUPLES

Comme dit plus haut, la province du Mai-Ndombe constitue un front migratoire et un point de rencontre de divers peuples.

### 1. LANGUES

Plusieurs parlers de cette province appartiennent au grand ensemble des langues bantoues. À noter qu'il y a lieu de relever quelques traces d'une langue propre aux Batwa. En général, beaucoup de parlers appartiennent aux quatre grands ensembles ci-après : mongo, teke, sakata et riverains du fleuve Congo.

Pour plus de commodité, cette situation linguistique est présentée par territoire administratif.

#### 1.1. DANS LE TERRITOIRE D'INONGO

En ce qui concerne les langues d'Inongo, il est bon de dire que ce territoire est subdivisé en trois secteurs qui ont chacun des parlers spécifiques.

##### 1.1.1. SECTEUR BASENGELE

Ce secteur est peuplé par les Sengele qui parlent le *kesengele*. C'est une langue bantoue de la zone C dans la classification de Malcolm Guthrie. Dans son usage, elle compte quatre variantes dialectales : la variante *kembelo* parlée par les Mbelo ; la variante *kempenge* parlée par les Mpenge : la variante *kekote* parlée par les Bokote ; et la variante *kengongo* parlée par les Bangongo.

En dehors de ces variantes, d'autres langues n'ayant pas de lien avec le *kesengele* sont parlées dans le secteur Basengele. Il s'agit du *kinunu-bobangi*, parler d'une fraction des Banunu-Bobangi qui vivent dans le territoire d'Inongo. Il y a, aussi,

le *kekonya* et le *mpama*, parlers respectivement des Kokonya et des Mpama.

##### 1.1.2. SECTEUR BOLIA

Ce secteur est habité principalement par les Bolia qui parlent *lolia* (loh'òlia), langue bantoue de la zone C dans la classification de Malcolm Guthrie. On y parle aussi *lotwa*, la langue des Batwa.

##### 1.1.3. SECTEUR INONGO

Ce secteur est habité par les Ntomb'e njale, les Ibenga et les Iyembe qui parlent respectivement le *lontomba*, le *lontomba* d'Ibenga et le *loyembe*, qui est une variante du *lonkonda*. À ces principaux parlers s'ajoute le *lotswa*, aujourd'hui en voie d'extinction au vu de la démographie fortement décroissante des Batwa. Notons qu'un grand complexe d'infériorité par rapport aux autres peuples bantous les pousse à développer une acculturation prononcée, eux-mêmes voulant utiliser plus souvent les langues des autres peuples.

#### 1.2. DANS LES TERRITOIRES DE BOLOBO ET DE KWAMOUTH

Il y a trois principales langues : le *kiteke*, le *kinunu-bobangi* et le *tiene*.

Le *kinunu-bobangi* comporte, en réalité, deux variantes séparées, le *kinunu* et le *bobangi*, parlées par les populations des territoires de Yumbi, de Bolobo et d'autres villages intégrés dans le territoire de Lukolela (province de l'Équateur). Le parler *kinunu-bobangi* est rangé dans la zone C selon la classification de Malcolm Guthrie. Il fait partie des langues riveraines du fleuve Congo, de l'Ubangi et de la Ngiri.



**Habitation de Batwa.**

« Chaque Batwa était assujéti à son *nkolo* ou suzerain bantou, par un lien analogue au servage moyenâgeux, qui s'est relâché au cours des temps. Les Batwa adoptent le genre de vie et les coutumes des peuplades parmi lesquelles ils vivent. De plus en plus, certains Batwa se construisent des cases en pisé telle que celle-ci. Aussi, il n'est pas rare de rencontrer des cases en briques adobes chez les Batwa vivant aux environs des centres. »  
(EP.0.0.13712, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

Quant au *kiteke*, c'est le parler des Teke de la chefferie Bateke-Nord du territoire de Bolobo et du secteur Bateke-Sud-Twa du territoire de Kwamouth. Malcolm Guthrie l'avait classé dans la zone B. Notons que ces deux territoires ne comptent chacun qu'un seul secteur ou chefferie, selon le cas, comme entité administrative.

### 1.3. DANS LE TERRITOIRE DE KIRI

Le territoire de Kiri intègre la zone des parlers mongo. On y trouve le *lonkonda* qui est le parler des Ekonda, le *loyembe*, le parler des Iyembe et le *lonkundo*, celui des Nkundo. S'y ajoute le *lotswa* des Batwa.

### 1.4. DANS LE TERRITOIRE DE KUTU

On y trouve principalement le *kisakata*, qui présente les 8 variantes dialectales ci-après : *kimbantin*, *kimbamushe*, *ngingele*, *kibayi*, *kiwaria*, *kitere*, *kikutu* et *kibien*. Le parler *kisakata* est classé dans la zone B avec le *kiteke*.



**Femme bakutu.**

(EP.0.0.9023, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)



**Femme bakutu, vue de face.**

(EP.0.0.9024, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), vers 1950 © MRAC Tervuren.)

### 1.5. DANS LE TERRITOIRE DE MUSHIE

On y trouve les parlers *kiboma*, *kempee* et *kinunu*. On observe que le parler *kinunu* du territoire de Mushie n'aurait aucun lien linguistique avec le *kinunu-bobangi*. Les locuteurs du *kinunu-bobangi* étaient venus de la rivière Ubangi, alors que ceux du *kinunu* de Mushie sont arrivés de la région des Teke. Toutes ces langues sont classées pourtant dans la même zone B.

### 1.6. DANS LE TERRITOIRE D'OSHWE

*Lonkundo* et *lotswa* sont les principaux parlers du territoire. Le *lonkundo*, du fait de son imposition par les missionnaires du Sacré-Cœur de Bamanya-Mbandaka qui forgèrent le lomongo comme langue des Mongo, est actuellement parlé par divers groupes d'origine mongo. Le *lotswa* est parlé par les Batwa. Dans le sud du territoire d'Oshwe, on trouve des minorités qui parlent le *lele* ou le *kidinga*.

### 1.7. DANS LE TERRITOIRE DE YUMBI

Il y a deux parlers : le *kinunu-bobangi* et le *tiene*. Comme déjà dit plus haut, le *kinunu-bobangi* appartient à la zone C, tandis que le *tiene* est inclus dans la zone B.

Outre ces langues ethniques et tribales, il faut ajouter les deux langues nationales, le *lingala* et le *kikongo ya Leta* qui furent introduites depuis le début de la colonisation. En effet, au sud de la province, notamment chez les Boma et les Sakata, l'Administration avait d'abord utilisé le *kikongo*, assez répandu dans le Kwango-Kwilu. Dans le nord, par contre, c'est le *lingala* qui était le plus utilisé. Aux environs du lac, après un essai infructueux des langues locales qui ne pouvaient pas s'appliquer à tous comme le *lonkonda*, les missionnaires ont opté finalement pour le *lingala* dans le secteur de l'enseignement et de l'évangélisation.

Le *lingala*, nous le savons, est une *lingua franca* née du commerce à longue distance. Les grands commerçants de l'ivoire et des esclaves étaient les Bobangi, qui font partie de notre province. Les commerçants de Bolobo et des environs remontaient le fleuve et ses affluents des deux rives jusqu'au-delà de Lisala. La nouvelle langue mixte qui naissait au Mpumbu, lieu de rencontre entre les Bobangi, les Teke, les Kongo et les Zombo, avait comme base le *bobangi*. Par la suite, tous les parlers riverains ont apporté leur contribution à cette langue qui était déjà plus ou moins bien élaborée avant l'occupation coloniale. Les agents de l'État et les missionnaires travaillant dans le Haut-Congo ont largement utilisé cette langue. Pour l'écrire et la parler correctement, les missionnaires protestants de Bolobo et les missionnaires catholiques de Mankanza (Nouvelle-Anvers) ont enrichi le vocabulaire et ont écrit les grammaires. C'est ainsi que les peuples du fleuve et ceux du lac Mai-Ndombe ont adopté cette nouvelle langue pour les relations commerciales. Il convient d'ajouter que le *lingala* a été choisi comme langue de l'armée et certains postes du fleuve comme Yumbi et Irebu ont servi de camps militaires. Le *lingala* est donc la langue la plus importante dans la province dès le début de la colonisation.

Le *kikongo ya Leta* [l'État], par contre, après avoir été utilisé durant les premières années, a décliné rapidement dans le sud de la province, laissant la place au *lingala*. Les missionnaires de Scheut qui travaillaient le long du fleuve, aussi bien à Mankanza qu'à Kinshasa, ont favorisé l'implantation du *lingala* dans le diocèse d'Inongo.

## 2. QUELQUES TRAITS SOCIO-CULTURELS DES PEUPLES

Le Mai-Ndombe n'a toujours pas intégré de grandes industries modernes et on dit que ses peuples restent encore attachés à des pratiques ancestrales, malgré les influences des missionnaires et des pouvoirs étatiques. Si plusieurs pratiques coutumières ont très fortement disparu aujourd'hui, il y a lieu de s'arrêter sur certaines, comme les scarifications que les coloniaux découvrirent dans la région, qui apportent des informations sur les identités locales des peuples. En fait, les raisons d'être de cette pratique étaient multiples, les principales étant tribales et esthétiques. Il y avait donc des différences entre les peuples de la région mais, aussi, des différences entre les hommes et les femmes au sein d'un même groupe. Ainsi, parlant des tatouages chez les Teke, J. Maes écrivait :

« Chez les Bateke et les Banfumungu, nous avons remarqué deux tatouages distincts : celui des hommes et celui des femmes. Chez l'homme, la figure est couverte de raies striées parallèles, irrégulières,

légèrement incurvées, peu profondes et recouvrant les joues, depuis les tempes jusque vers le menton. Chez la femme le tatouage du visage fait défaut ; par contre le ventre est régulièrement recouvert de petites lignes ou pointillés allongés, en relief, juxtaposés les uns aux autres et recouvrant tout le corps depuis le creux de l'estomac jusqu'au bas ventre. Le tatouage de l'homme se fait par de simples incisions généralement pratiquées à l'âge de 7 à 8 ans à l'approche de la virilité. Chez la femme le tatouage se pratique à toutes les époques de la vie » (Maes 1924 : 187-188).

Les tatouages de la femme contribuaient surtout à l'embellissement du corps pour plaire aux hommes. C'est du moins ce que J. Maes exprime en ces termes :

« D'après les renseignements que nous avons obtenus, avant notre pénétration, la jeune fille se faisait tatouer avant la puberté. Le but était double : vanité personnelle et provocation du mâle. Seule la dernière raison justifie actuellement la pratique dans la région où notre influence s'est fait ressentir effectivement. L'introduction des étoffes européennes,

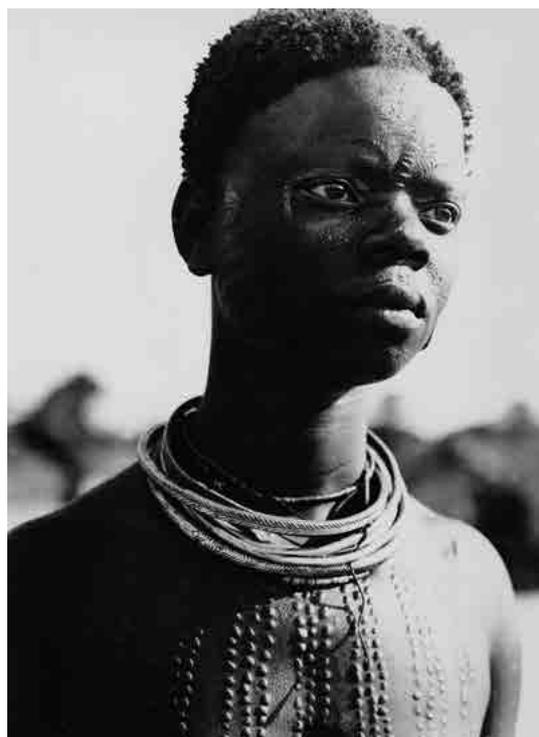


**Scarification chez les Wadia, Inongo.**  
(AP.0.0.10200, collection MRAC Tervuren ;  
photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

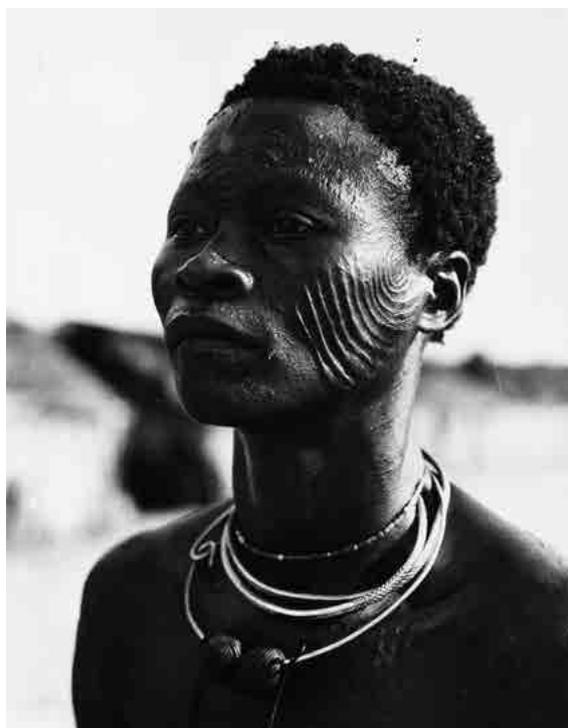


**Scarification : chef Inunu, Oshwe.**  
(AP.0.0.7976, collection MRAC Tervuren ;  
photo L. Van den Broeck, 1909.)

le développement de la vie économique et le progrès de la civilisation ont amené la femme à se vêtir, à cacher et à soustraire aux regards indiscrets une grande partie du corps. Le petit pagne primitif s'est transformé en une toge plus ou moins longue, qui cache aux yeux du public la partie du corps couverte de tatouages. Dès lors, la femme ne peut plus en faire un objet de coquetterie. Si malgré cela certaines d'entr'elles continuent à se faire tatouer tout comme les anciennes matrones, c'est qu'elles espèrent ainsi attirer l'homme, lui plaire, et pouvoir participer plus rapidement aux plaisirs de la vie intime. Interrogés à ce sujet, les indigènes sont très affirmatifs. L'homme prétend que l'existence des bourrelets de tatouage sur ces parties du corps de la femme est une cause provocatrice très active, résultant essentiellement des mouvements très accentués de la femme dans le contact sexuel » (Maes 1924 : 188-190).



**Cette femme booli a adopté des tatouages étrangers. Ceux de sa face et sa poitrine ont été empruntés aux Etwali.**  
(EP.0.0.13696, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Les tatouages en demi-cercles concentriques sur les faces de cette femme booli sont caractéristiques de son peuple. Les deux noix taillées indiquent que son mari a tué deux éléphants à la chasse. (Village Dongimana, avril 1946).**

(EP.0.0.8245, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren et EP.0.0.13697, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Cette femme porte sur les reins les tatouages en cercles concentriques qui caractérisent les Booli, tandis que des tatouages faits de lignes et de points empruntés aux voisins Etwali, couvrent le reste du dos.**

(EP.0.0.13698, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Le tatouage dorsal que présente cette femme a actuellement presque disparu de la région.**

(EP.0.0.13699, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



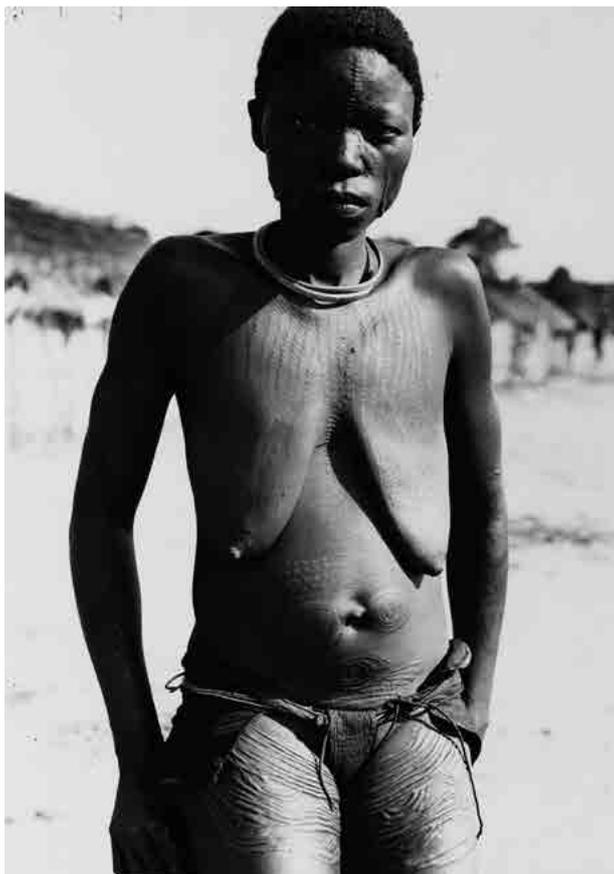
**Les tatouages que l'on voit ici ornant la face de cette femme booli sont ceux des voisins Etwali.**

(EP.0.0.14550, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Une femme de cette région qui porte le tatouage dorsal caractéristique des Etwali.**

(EP.0.0.14551, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Cette femme porte sur le bas-ventre et sur les cuisses les tatouages caractéristiques des Booli. Mais ceux qui ornent sa face et la partie supérieure du tronc ont été empruntés aux Etwaoli. Ce mélange de tatouages originaux et étrangers est fréquent chez les Booli.**  
(EP.0.0.14554, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

On pourrait dire que dans la société d'avant la colonisation, une femme tatouée recherchait la beauté et ces signes portaient aussi son statut social. La recherche de pareils traits avait entraîné une concurrence entre les femmes à travers la région. On note par exemple le tatouage sexuel ou érotique qui se situait au niveau du bas ventre. Le modèle variait d'un peuple à l'autre. Résumons les principales fonctions des tatouages en reprenant ce passage de J. Maes qui concerne les populations du territoire d'Oshwe :

« Chez ces dernières tribus le tatouage est très en vogue. La femme en particulier semble affectionner très vivement ce genre d'ornementation. Les dessins sont si multiples et si variés, que nous ne pourrions songer à en donner une description détaillée. Nous croyons pouvoir diviser dans l'ensemble les motifs en trois grandes catégories.

1) Le tatouage de race ou de tribu. Celui-ci comprend une série de petites courbes tracées au-dessus

de la racine du nez, analogues à celles que nous avons observées antérieurement chez les Ipanga-Batitu, mais généralement plus marquées et plus accentuées. L'identité de ce motif caractéristique semble établir une affinité entre ces deux groupements, mais il convient de remarquer que le motif des tempes diffère d'une région à l'autre. Nous retrouvons ici la rosace des populations du Lac Léopold II mais beaucoup plus large. Les cercles concentriques s'étendent sur les tempes et se poursuivent très souvent bien au-delà en arcs de cercles toujours concentriques jusque sur les joues. Hommes et femmes ont adopté ce tatouage.

2) Le tatouage sexuel, réservé aux femmes. Celui-ci comprend les cicatrices en relief qui affectent toutes les parties du corps depuis la gorge des seins, jusqu'à la hauteur des cuisses.

3) Le tatouage ornemental ou tatouage de coquetterie. Celui-ci s'étend irrégulièrement sur toutes les autres parties du corps en y comprenant les bras et le dos » (Maes 1924 : 195-196).



**Femmes imoma de la région de Lokolama.**

Tatouages multiples, réalisés de manière fine.

(AP.0.0.14179, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1913.)

Déjà en déclin depuis les débuts de la scolarisation de la fille dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la pratique semble être totalement abandonnée de nos jours. Elle ne serait encore utilisée partiellement que par une poignée de femmes qui ne sont pas sorties du milieu villageois.

La technique d'appointage des dents fut très utilisée chez les peuples dans l'ensemble de l'actuel espace du Mai-Ndombe. Jadis, avoir des dents pointues était un réel motif de fertilité, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Maintenant encore, dans les villages, certaines jeunes filles acceptent de tailler les incisives centrales pour attirer le regard des garçons. Voici ce que nous pouvons lire chez J. Maes à propos du limage des dents durant les années 1910 :

« Les Bateke et les Banfumu se liment les incisives médianes de la mâchoire supérieure en forme d'un triangle isocèle, les brisent ou les arrachent. Nous

avons observé cette coutume chez quelques Baboma. La majorité de ceux-ci ont cependant les dents limées en pointe, coutume qui se retrouve jusque dans la région des Bokala et le long de la rive nord du Kasai jusqu'au 23° Long. E. Gr. Basongo-Meno semble signifier "gens aux dents limées" et serait le nom employé par les populations du Sud pour désigner leurs voisins du Nord dont ils ignoraient le vrai nom. La coutume de la déformation des dents tend à disparaître rapidement. Déjà, la jeune génération ne s'y soumet plus et il nous est arrivé souvent d'entendre désigner du nom de basendji, c'est-à-dire sauvages, les indigènes aux dents limées » (Maes 1924 : 174).

La principale cause de la taille des dents était une simple question d'esthétique, la denture faisant partie des éléments qui créent l'harmonie. Cette pratique avait lieu à partir de l'âge de la puberté. Elle ne concernait que les quatre incisives de la mâchoire supérieure.



**Arrivée d'un vapeur à Mushie.**

L'Européen à droite de la photo est le docteur Joseph Maes, lors de sa mission au Congo (1913-1914).  
(HP.1956.56.511, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1914.)

Pour tailler les dents, on se confiait au forgeron et l'opération se passait de la manière suivante :  
« L'opération de la déformation des dents se fait au

moyen d'un petit burin en fer et d'un maillet en bois. Le forgeron du village s'en charge moyennant une légère rémunération. Les dents sont cassées à petits



**Taillage des dents en pointes, à Inongo.**

(AP.0.0.10202, collection MRAC Tervuren ;  
photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Dents limées en pointe chez cette femme booli.**

(HP.1956.15.4110, collection MRAC Tervuren ;  
photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

coups secs, le patient étant assis, la tête s'appuyant sur les genoux de l'opérateur, qui se tient debout derrière le patient. L'opération très douloureuse comprend plusieurs séances. Les dernières sont consacrées au limage qui se pratique au moyen d'une petite lime indigène » (Maes 1924 : 174).

Il va sans dire que l'opération est légèrement différente pour arracher les deux dents. Les dents n'étaient cassées partiellement que pour donner la forme en dents de scie.

Plus récemment, le forgeron ne donne plus la forme en dents de scie aux incisives. Il ne touche que les incisives au milieu de la bouche et fait un bon passage visible de l'air laryngé appelé communément « *nzela ya mino* » en lingala. Ce passage fait la fierté des jeunes filles et attire le regard transi d'amour des jeunes garçons.

## RÉFÉRENCES

- Maes, J. 1924. *Notes sur les populations des bassins du Kasai, de la Lukenie, et du lac Léopold II*. Bruxelles : G. Van Campenhout.
- Musangi Ntemo. 1972. « Histoire de l'organisation administrative des populations du district du Mai-Ndombe ». Mémoire de licence en histoire, Unaza-Campus de Lubumbashi.

# CHAPITRE 3

## LES TRADITIONS MUSICALES DU MAI-NDOMBE

Par Basile Kæchlin

### 1. INTRODUCTION

Un musée préserve une certaine mémoire à travers des objets produits et collectés à des moments précis de l'Histoire. À cet égard, le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) a acquis pendant plus d'un siècle des instruments, des photos, des écrits, ainsi que des enregistrements audiovisuels témoignant des traditions musicales de la province du Mai-Ndombe. Mouvantes et changeantes, rappelons ici que les limites d'une pratique musicale ne se tracent pas aussi clairement que celles d'un territoire politique, et chaque musique s'étend au gré des musiciens et des objets (enregistrements, instruments ou autres) qui l'emportent vers d'autres horizons.

Puisque les collections organologiques du MRAC ont été essentiellement constituées entre le tournant du XX<sup>e</sup> siècle et les années 1970, cet article propose un regard historique sur le paysage musical de cette province tout en établissant, lorsque les documents le permettent, des ponts vers le présent.

### 2. LE BOBONGO : UNE DANSE SÉCULAIRE

Les collections du MRAC recèlent de nombreux documents témoignant d'une performance particulièrement célèbre, entremêlant des arts plastiques, musicaux et acrobatiques : le bobongo. Présent de part et d'autre de la frontière séparant les provinces du Mai-Ndombe et de l'Équateur, le bobongo se pratique dans la partie nord de la province, particulièrement auprès des populations ekonda, ntomba, yaelima, iyembe, twa et lia.

Les sources écrites dont le musée dispose (Tonnoir 1953 : Iyandza-Lopoloko 1961 ; Vangroenweghe

1974 ; 1976) rattachent l'origine du bobongo à un homme du nom d'Itetele, qui aurait regroupé et remanié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle diverses danses ekonda en une seule performance. Au sein de cette nouvelle chorégraphie, l'on retrouve « des prières (*baása*), des conseils, avertissements, des leçons morales, etc... (*bimbongó*), des pas de danse et des acrobaties assez compliquées (perfectionnement de *bayela*), des offrandes aux morts (*ikwei*), des figures, des chants (*baambo*), des pantomimes, des rythmes et autres innovations » (Iyandza-Lopoloko 1961 : 20).

Décédé en 1910, ses disciples propagèrent l'œuvre de leur maître Itetele et, parmi eux, les noms de Botei, Bokambulu et Wangi Biteku nous sont parvenus. Bien qu'initié par des hommes, le bobongo ne leur est pas réservé, et l'origine de son adaptation féminine est attribuée à Lonkungu-Lo-Nsembe du village d'Iboko qui, après avoir assisté à une représentation sous la direction d'Itetele, se serait initiée à cette nouvelle chorégraphie.

Le bobongo est effectué par des troupes au sein desquelles existe une hiérarchie. Le chef du groupe (*nyang'é nkoso*) arrange les divers éléments de la performance durant laquelle il sera le chanteur et danseur principal. Viennent ensuite ses assistants (*benkomwa*), qui accompagnent leur chef dans ses chants et danses en tant qu'interlocuteurs privilégiés. Lors des parties du bobongo où le chef est absent, ses assistants prennent la direction de la troupe. Enfin, les simples participants (*ilongo*) forment le dernier échelon de la hiérarchie et soutiennent musicalement et chorégraphiquement l'ensemble de la performance.

Le chant constitue l'élément central du bobongo et est essentiellement arrangé en polyphonie sur le

modèle énoncé/réponse qui, dans sa forme la plus simple, consiste en un chant principal (effectué par le *nyang'é nkoso* ou l'un de ses *benkomwa*) auquel le reste de la troupe répond en chœur. Il est intéressant de noter que la hiérarchie d'une troupe de bobongo se retrouve dans l'arrangement de la polyphonie. Le premier chanteur (souvent le chef de troupe ou l'un de ses assistants) commence une ligne mélodique à laquelle s'ajoute peu de temps après le chant d'une deuxième personne, faisant ainsi émerger un duo polyphonique. Le reste de la troupe complète ensuite le duo en ajoutant en chœur une troisième couche mélodique. Cette structure n'est cependant pas constante et se décline en différentes variations tout au long de la performance. Ainsi, les assistants mêlent à certaines occasions leurs voix au chœur afin de ne former qu'une seule mélodie avec laquelle le chanteur principal composera un duo polyphonique. Il arrive aussi que ce dernier rejoigne le chœur, et l'ensemble de la troupe chante alors à l'unisson. Enfin, les « appels virils et gutturaux »

(*bitío*) ponctuant sporadiquement la performance constituent une autre couche vocale qu'il est possible d'entendre lors de la représentation d'un bobongo (Iyandaza-Lopoloko 1961 : 79).

Plusieurs instruments accompagnent les parties vocales : racloirs (*bokwése*), hochets doubles ou simples (*isangá*), grelots (*elepó*), et un petit tambour à fente (*ikokolé*). Les instrumentistes sont généralement postés à côté du corps des danseurs d'où ils font résonner les racloirs et le petit tambour à fente. Les danseurs se munissent quant à eux le plus souvent de grelots et de hochets, en plus des chasse-mouches et couteaux d'apparat qu'ils utilisent lors de leur performance.

L'instrument le plus utilisé lors du bobongo est le racloir (*bokwasa*), généralement fabriqué à partir d'une tige de feuille de palmier dont la moelle a été extraite via une entaille longitudinale (Vangroenweghe 1974 : 69). Le son est produit en frottant une baguette sur les encoches creusées le long de l'un ou des deux côtés de la fente.



**Figure 1 : Racloir collecté en 1951 par O. Boone dans le village iyembe de Ngong'Iyembe.**  
(MO.1951.74.178, collection MRAC Tervuren ; photo H. Metz, MIM Phoenix © MRAC Tervuren.)

Alors que le raclor accompagne la grande majorité des chants, le petit tambour à fente se joint sporadiquement à la performance. Cet instrument serait une réplique plus petite (env. 50 cm) du grand

tambour à fente (*lokolé*), une relation suggérée notamment par l'emploi du diminutif pour nommer cet instrument (*ikokolé*) (Vangroenweghe 1974 : 69).



**Figure 2 : Tambour à fente collecté en 1951 par O. Boone dans le village iyembe de Ngong'Iyembe.**  
(MO.1951.74.194, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

De plus, contrairement au grand tambour à fente dont les deux battants sont frappés pour former des messages, l'*ikokolé* n'est battu que sur un seul battant, « servant surtout à donner le rythme et non pas à communiquer des messages » (Vangroenweghe 1974 : 69). À cet égard, il est aussi intéressant de noter que, parmi les quatre tons pouvant être produits par cet instrument, un seul est utilisé pour accompagner les danses du bobongo (Merriam 1952 : 8).



**Figure 3 : Photo prise en 1971 par B. Quersin à Mbanga-Nkotese où l'on peut admirer le jeu du raclor combiné au petit tambour à fente.**  
(EP.0.0.9627, collection MRAC Tervuren ; photo B. Quersin, 1971 © MRAC Tervuren.)

Les hochets simples ou doubles (*isángá*), ainsi que des grelots à plusieurs battants (*elepó*) sont utilisés quant à eux par les danseurs qui les font résonner au rythme de leur chorégraphie. Le jour

de la performance, les instruments du bobongo sont ornés de pâtes rouges (*ngula*) (fig. 5) ou blanches (*mpembe*) (fig. 7), couleurs dont se parent également les danseurs.



**Figure 4 : Photo prise en 1971 par B. Quersin à Mbanga-Nkotese.**  
(EP.0.0.9679, collection MRAC Tervuren ; photo B. Quersin, 1971 © MRAC Tervuren.)



**Figure 5 : Collecté par O. Boone en 1951 au village iyembe de Ngong'Iyembe.**  
(MO.1951.74.187, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 6 : Hochet double attribué aux Yaelima et acquis par le musée en 1912.**  
(MO.0.0.10587-1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 7 : Calabasse collectée par O. Boone en 1951 dans le village iyembe de Ngong'Iyembe.**  
(MO.1951.74.132, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

Malgré le fait que chaque troupe adapte et modifie sa performance au fil des représentations<sup>1</sup>, il est possible de souligner certains aspects se trouvant au cœur de cette pratique. Lors d'un bobongo, la troupe sollicite en premier lieu la bienveillance des esprits pour assurer le succès de sa performance. Ainsi, avant que les chants et danses ne débutent, le *lobiabenga* s'avance sur la piste et plante une lance

sur laquelle se trouve le charme (*boté*) de bontala, qui permettrait à son gardien (le *lobiabenga*) d'écartier tout élément pouvant nuire à l'accomplissement du bobongo (Iyandza-Lopoloko 1961 : 126-129). Débutent alors les premiers chants réclamant la protection des esprits (*bilima*<sup>2</sup>) tutélaires du lieu où se déroule la performance.

1. Iyandza-Lopoloko souligne à cet égard que certaines parties d'un bobongo étaient omises ou ajoutées selon l'occasion. Lorsqu'elle jouait pour clôturer le deuil d'un personnage important, une troupe de bobongo intégrait à sa performance l'*ikwei* (offrande aux morts). Lorsqu'elle exécutait un bobongo pour les membres d'une mission ou de l'Administration coloniale, les références « païennes » étaient atténuées (1962 : 152).

2. Les *bilima* (sg. *elima*) sont des esprits, dont certains furent autrefois des hommes, que l'on peut solliciter pour assurer le succès d'une action. Ces esprits se rattachent à des lieux et ne peuvent pas être représentés matériellement. En cela, ils diffèrent de *bontala*, qu'Iyandza-Lopoloko définit comme *boté* (charme), et non comme *elima* (1961 : 126-129).



**Figure 8 : Photo prise en 1951 par O. Boone à Ibalingongo lors du bobongo des femmes twa, avec la légende : « La lobiabenga vient de planter l'*ikutu-yote* ».**  
(EP.0.0.2243, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

Menée par les assistants, la troupe chante ensuite ses propres louanges tout en provoquant les équipes adverses. Puis elle appelle son chef à rejoindre la troupe et, selon l'importance de la performance, celui-ci effectue son arrivée porté sur une litière. Puisant dans sa connaissance des personnes et des lieux (généalogie, histoire, proverbes, etc.), il démontre la richesse de son répertoire à travers des louanges, récits historiques, apostrophes, etc., qu'il

adresse aux membres de l'audience ainsi qu'à sa troupe et à lui-même.

À cet égard, les grands héros du passé (ceux du bobongo, mais aussi ceux liés à l'histoire locale) ainsi que des animaux (aigle, léopard, etc.) ou des éléments naturels (montagne, rivière, arbre, etc.) sont sollicités tout au long de la performance par les chanteurs pour illustrer leurs propos.



**Figure 9 : Photo prise en 1951 par O. Boone lors du bobongo des hommes twa à Ibalingongo. Assis au sommet d'une litière, le chef est porté jusqu'à sa troupe afin d'en prendre la direction.**  
(EP.0.0.2288, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Figure 10 :** Prise par J. Collard dans le village Ekonda de Mpendjwa, avec la légende :  
 « Voici le *bisanlankata*, sixième figure : les danseurs chantent les hauts faits de leur clan ».  
 (EP.0.0.804, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)

Après que le chef se fut retiré, la troupe conclut le bobongo par deux performances acrobatiques. La première, appelée *iyaya*, est exécutée en équipes par les danseurs (fig. 11). La seconde phase se nomme *ibuleyo* (fig. 12-13) et implique la chute d'un danseur

du haut d'une structure, telle qu'une nacelle placée en haut d'un échafaudage et amenée à rejoindre le sol par un système de cordes, ou d'une pyramide humaine. La taille de ces édifices varie selon l'importance de l'occasion pour laquelle le bobongo est effectué.



**Figure 11 :** Photo prise en 1956 par J. Makula à Inongo, illustrant un exemple des acrobaties effectuées en équipe lors de l'*iyaya*.

(HP.1956.32.837, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)



**Figure 12 :** Photo prise par B. Quersin en 1971, où un danseur effectue une acrobatie attaché à une structure en bois, chorégraphie typique de la phase finale (*ibuleyo*) d'un bobongo.  
(EP.0.0.9617, collection MRAC Tervuren ; photo B. Quersin, 1971 © MRAC Tervuren.)



**Figure 13 :** *Idem* figure 12. Photo prise en 1956 par J. Makula à Inongo.  
(HP.1956.32.833, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)

La compétition est un aspect récurrent du bobongo qui émerge sous plusieurs formes, notamment lors de la préparation d'une performance, une étape méticuleuse à laquelle chaque équipe dédie énormément de temps. Plusieurs semaines durant, les membres d'une troupe se retrouvent occasionnellement au sein d'une enceinte construite à l'écart du village (*ekakela*) pour exercer les chants et chorégraphies élaborés par leur chef en vue du prochain spectacle. Les répétitions se tiennent ainsi à l'abri des regards indiscrets des équipes adverses, luttant ainsi contre les tentatives de plagiat. Il est intéressant de rappeler que le rôle de cette enceinte fut parfois mal compris par les administrateurs coloniaux, certains ordonnant la destruction de ce qu'ils considéraient comme une « palissade défensive » propice à l'élaboration d'une future révolte (Vangroenweghe 1976 : 149).

La compétition s'illustre aussi par les critiques lancées aux équipes rivales, auxquelles les chanteurs rappellent leurs victoires passées. À cet égard, Joseph Iyandza-Lopoloko nous relate la manière dont l'équipe avec laquelle il travailla à Mpendjwa en 1957, accusée de plagiat, chanta haut et fort son innocence tout en renvoyant l'accusation sur l'équipe adverse (Iyandza-Lopoloko 1961 : 159).

Au-delà de la compétition entre équipes, une performance de bobongo vise aussi à susciter les faveurs de l'audience, qui peut rémunérer les talents des plus méritants. Martin Boilo Mbula Y'omamo (1994 : 10) mentionne à ce titre deux types de rémunérations. Remis après la performance, le *boseso* récompense le meilleur ensemble. Le *bokondo* quant à lui intervient pendant le spectacle et permet à chaque spectateur de montrer son appréciation aux chanteurs et danseurs de son choix. Ainsi, un fort esprit de compétition lie entre elles les différentes troupes de bobongo ainsi que les membres d'un même ensemble.

Le bobongo a connu un succès certain auprès du public extérieur à sa région, et a notamment été l'objet des premiers enregistrements professionnels de musique traditionnelle du Congo. En 1952, les chercheurs américains Allan et Barbara Merriam ont enregistré un extrait d'un bobongo exécuté par le chef Nzali Mbongo<sup>3</sup>. Cet enregistrement prend un sens particulier si on le compare à celui réalisé par

Benoît Quersin, musicien et musicologue ayant travaillé pour l'Institut des Musées nationaux du Zaïre (IMNZ). Lors d'une mission de documentation, ce dernier enregistra en 1971<sup>4</sup> une troupe se réclamant être en filiation directe avec le fondateur même du bobongo, le défunt Itetele. Les similitudes entre les noms de village inscrits par les chercheurs (Bongeli/Bongila) ainsi qu'entre les enregistrements eux-mêmes poussent l'auditeur à se demander s'il est en train d'écouter deux performances qui, séparées de deux décennies, illustrent la trajectoire historique du bobongo « traditionnel » à travers lequel la voix d'Itetele se ferait encore entendre.

### 3. QUELQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU MAI-NDOMBE

#### 3.1. LES PLURIARCS

Concernant les autres pratiques musicales de la province du Mai-Ndombe, le musée possède de nombreux instruments de musique dont certains ont été collectés sur l'ensemble de la région. C'est le cas notamment du *longombe* (le terme peut varier légèrement d'une population à l'autre), dont le nom organologique est « pluriarc ». Cet instrument est constitué tout d'abord d'une caisse de résonance fabriquée à partir d'un tronçon d'arbre dont une face a été évidée jusqu'à l'une de ses extrémités. Une planche est ensuite apposée pour recouvrir cette cavité et former ainsi la table d'harmonie. Sur l'autre face du corps de l'instrument, une gouttière est creusée dans laquelle viennent s'encaster des arcs tenseurs<sup>5</sup>. Des cordes en fibres végétales ou en ficelle sont ensuite attachées à ces arcs, et reliées à la table d'harmonie.

##### 3.1.1. TYPOLOGIE DES PLURIARCS

Il existe au sein de cette région plusieurs types de pluriarc que l'on peut distinguer notamment par leur facture et leur technique de jeu. Concernant les collections organologiques du musée, la grande partie des pluriarcs de cette province ont été acquis lors de la mission menée entre 1913 et 1914 par Joseph

3. A. & B. Merriam. *Ekonda : Tribal Music of the Belgian Congo*. Piste A1 (MR.1958.8.1-A1).

4. B. Quersin. *Ekonda : Bobongo*. Piste 1-9. 1994 (MR.2004.11.5-2 et MR.2004.11.5-3).

5. Le terme organologique « pluriarc » est né de la particularité de ce type d'instrument de posséder plusieurs arcs.



**Figure 14 : Pluriarc attribué à la culture oli.**  
(MO.0.0.34963, collection MRAC Tervuren ;  
photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

Yvon Maes. Ce chapitre propose de présenter ici ces divers instruments en suivant le rythme des acquisitions effectuées par Maes.

### 3.1.2. LES PLURIARCS DE LA PREMIÈRE CATÉGORIE

Parti depuis Kinshasa (anciennement nommée Léopoldville), Maes entra dans l'actuelle région du Mai-Ndombe par l'extrême sud-ouest, au sein des populations mfinu. Ayant atteint le village de Twa, il témoigne ainsi d'une performance de pluriarc à laquelle il assista : « le virtuose appuie la partie inférieure contre le creux de l'estomac, en tenant l'instrument dans une position horizontale. De la main droite il fait vibrer les cordes sonores, en les raclant au moyen d'un éclat de bambou recourbé en arc et fixé sur l'index. De la main gauche il marque les notes en appuyant des doigts les cordes contre la queue d'aronde du plateau d'harmonie» (Maes 1938 : 242).



**Figure 15 : Photo prise en 1913 lors de la mission Maes.**  
(AP.0.0.12521, collection MRAC Tervuren ; photo P. Tits  
(mission J. Maes), 1913-1914 © MRAC Tervuren.)



**Figure 16 : Pluriarc avec un plateau d'harmonie en queue d'aronde, collecté en 1913 par J. Maes dans le village Mfinu de Twa.**

(MO.0.0.14704, collection MRAC Tervuren ; photo  
J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 17 : Photo prise en 1913, J. Maes rencontre un chef ntomba à Inongo.**

(AP.0.0.14206, collection MRAC Tervuren ; photo P. Tits (mission J. Maes), 1913-1914 © MRAC Tervuren.)



**Figure 18 : Chef ntomba de la région d'Inongo, accompagné de son joueur de pluriarc.**

(AP.0.0.14082, collection MRAC Tervuren ; photo P. Tits (mission J. Maes), 1913-1914 © MRAC Tervuren.)

Instrument accompagnant la vie quotidienne, Maes nous conte que les « Bamfumungu [Mfinu] aimaient beaucoup cette musique languissante. Quand au soir, réunis sous le hangar public, le virtuose fit vibrer les cordes de son instrument, ils l'écouterent d'abord silencieux, réservés et attentifs [...] et bientôt ils accompagnaient le musicien en fredonnant de leur voix gutturale et profonde une petite chanson du pays » (Maes 1938 : 243).

### 3.1.3. LES PLURIARCS DE LA DEUXIÈME CATÉGORIE

Ayant atteint les rives du lac Mai-Ndombe, Maes rencontra le plus grand exemple de pluriarc qui lui fut donné à voir. Ayant atteint les environs d'Inongo, il fut accueilli par un chef ntomba qui vint à sa rencontre accompagné d'un joueur de pluriarc. On peut se douter que Maes, envoyé en mission de collecte pour les autorités coloniales, rencontra, du fait de son statut, de nombreux chefs. Il nous raconte que les « instruments employés dans ces circonstances sont toujours très grands, les sons qu'ils produisent très graves, rappelant de loin le bourdonnement de nos contrebasses » (Maes 1938 : 246).

Cet instrument de grande dimension se constitue de trois cordes, que le joueur frappe à l'aide d'un plectre (*ipeka*) tenu courbé dans sa main droite. L'instrumentiste utilise parfois son autre main pour étirer de l'index l'une ou l'autre des cordes avec plus

de force. Apanage des puissants, le joueur porte son instrument devant lui pour accompagner les événements auxquels prennent part les chefs (visite officielle, intronisation, décès, etc.). Rapportant les paroles de Gustaaf Hulstaert, Jean-Sébastien Laurenty rappelle à cet égard qu'un chef ekonda (*nkumu*) ne s'adresse pas lui-même à l'assistance, mais communique par le biais d'un porte-parole, qui accompagne ses chants du grand pluriarc (1997 : 60). Le nombre et la taille des instruments varient selon l'importance de la personne qu'ils accompagnent, transformant cet instrument en véritable symbole de puissance. L'ambition d'un chef pouvait ainsi se comprendre à travers les instruments qui l'accompagnaient, toute démesure pouvant entraîner des conflits avec les chefs voisins.

### 3.1.4. LES PLURIARCS DE LA TROISIÈME CATÉGORIE

Enfin, le dernier type de pluriarc, constitué de cinq cordes, est plus répandu que les deux premiers présentés ci-dessus. Les archives du musée font état de plusieurs techniques de jeu. L'instrument peut reposer sur une cuisse alors que l'autre ferme l'ouverture se trouvant à l'extrémité de la caisse de résonance (fig. 20). Le musicien peut utiliser sa jambe pour déboucher cette ouverture afin d'amplifier le son de l'instrument, un effet que Laurenty compare à celui d'une pédale douce de piano (1997 : 59). Mais



**Figure 19 : Un notable ekonda (*nkumu*) se rendant à une fête avec son joueur de pluriarc et sa suite.**  
(EP.0.0.2975, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)

le pluriarc peut aussi être posé devant le musicien, ce dernier faisant vibrer les cordes à l'aide d'un plectre ou avec les doigts. Seule la main droite peut être utilisée pour faire sortir une mélodie de l'instrument. Cependant, la main gauche s'ajoute parfois et intercale en pinçant les cordes des figures mélodiques afin de compléter et enrichir la ligne mélodique principale.

L'instrument est essentiellement utilisé pour accompagner et soutenir la voix du chanteur, qui peut être le joueur de pluriarc ou une autre personne. Les paroles constituent ainsi la véritable virtuosité à laquelle l'audience prêtera attention car, comme le souligne Hulstaert, « la principale attraction est la formidable mémoire pour connaître les noms, les généalogies et les vieilles histoires et légendes, ainsi que la façon pittoresque de les glorifier » (1935 : 194). C'est ainsi qu'aux « toutes grandes fêtes, c'est-à-dire celles données et financées par quelque homme très riche, le *logombe* est le point capital du programme. Parfois, il doit jouer toute la nuit ; ce qu'il se fait payer bien cher, évidemment. Dans ce cas, on lui construit une espèce d'échafaudage en arbres et feuilles, transportable (*ekala*), sur lequel il fait, tout en jouant, le tour du village, en passant autour et derrière toutes les cases » (*Ibid.*).

Lors de ses nombreuses missions de documentation à travers le pays, Quersin assista auprès des



**Figure 20 : Photo d'un joueur de *logombe* du Mai-Ndombe.**  
(EP.0.0.2995, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)

populations lia à une performance illustrant un autre emploi de cet instrument. Le 27 mai 1971, il se trouve au village d'Ibeke Bolia et enregistre un ensemble dans lequel le pluriarc est joué non plus dans un contexte de fête ou de louanges, mais de guérison. Accompagné de raclours, choristes, et d'une cruche (*menda*), un guérisseur (*bosiki*) jouant du pluriarc effectue un chant intitulé « *Mpombo* », utilisé pour traiter les personnes possédées (réf. MRAC : MR.1972.12.44-1). Cette pratique peut être rapprochée du *zebola*, un rituel de guérison que l'on retrouve auprès de plusieurs populations mongo. Une femme sous l'emprise d'un esprit malfaisant est confiée pendant plusieurs mois à une guérisseuse qui l'initie à diverses cérémonies. Étape finale de sa guérison, la malade (qui porte elle aussi le nom de *zebola*) exécute une danse conjurant le mauvais esprit lors de laquelle elle est accompagnée d'un orchestre similaire (cf. fig. 21).

La technique de jeu de la cruche, instrument intrigant, a été décrite par Merriam, qui visita en 1952 la région au sud-est du lac Tomba. Le joueur marque les pulsations de la musique en soufflant dans l'embouchure de la cruche, produisant ainsi un son « profond ». L'instrumentiste reprend brusquement son souffle, effet produisant un son clair venant accentuer les temps « faibles » de la performance (Merriam 1954. réf. MRAC : MR.1975.4.6-B12).

Revenant à la méthode de construction de ces instruments, Maes a souligné deux pluriarcs dont il trouvait la facture intrigante. Collectés chez les populations mfinu et ipanga, ces deux instruments (cf. fig. 22-23) possèdent un « trapèze de tension » (Maes 1938 : 246) reliant les arcs tenseurs à la table d'harmonie et qui permet, à travers un système de nœud coulant, de modifier la tension de l'ensemble des cordes. Le musicien peut ainsi modifier la tonalité de son instrument.



**Figure 21 : Orchestre accompagnant la danse de la possédée *zebola*.**  
(EP.0.0.14524, collection MRAC Tervuren ; (Inforcongo) © MRAC Tervuren.)



**Figure 22 : Pluriarc collecté en 1913 par J. Maes chez les Mfinu du village Maboma.**  
(MO.0.0.14778, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 23 : Pluriarc collecté en 1914 par J. Maes chez les Ipanga du village de Beria.**  
(MO.0.0.18300, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

À l'instar des instruments utilisés lors du *bo-bongo*, le pluriarc peut être ornémenté de dessins gravés ou encore teinté d'une pâte rouge (*ngula*) ou blanche (*mpembe*) (Maes 1938 : 245). Aucune source consultée pour cet article n'a fourni d'informations quant à la signification de ces ornements. On peut toutefois souligner que le *ngula* est utilisé par les thérapeutes et les danseurs et serait un symbole de force et de vitalité.

Enfin, Maes a acquis un instrument chez les Boma témoignant d'une variation possible de la texture sonore du pluriarc. Deux des cinq arcs tenseurs de cet instrument étaient dotés d'une plaque de fer garnie de petits anneaux. Cette sonnaille entre en vibration lorsque les cordes de ces deux arcs sont jouées, enrichissant ainsi le son de l'instrument d'un grésillement (Maes 1938 : 243).

Bien que le musée conserve quelques exemplaires de pluriarcs provenant des populations vivant au sud-est de la province du Mai-Ndombe (Ipanga, Titu, Yaelima, Kala), il semblerait que ces instruments occupent une place moins importante qu'auprès des autres populations. À cet égard, diverses sources puisées dans les archives font état du déclin généralisé de ces instruments. Dans son travail de classification des instruments à cordes issus de l'Afrique centrale, Laurenty précisait que « ces instruments sont en voie de disparition : on n'en fabrique plus que sur commande » (1997 : 63). Les sources permettant d'établir l'état actuel du pluriarc ont manqué à cette recherche.



**Figure 24 : Pluriarc collecté en 1914 par J. Maes chez les Ntomba à Inongo.**

(MO.0.0.16825, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 25 : Pluriarc collecté en 1913 par J. Maes au village Boma de Mushie. Une des deux plaques de fer est encore accrochée à l'instrument.**

(MO.0.0.14806, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

### 3.2. LES TROMPES

Alors que de nombreux documents ont été réalisés sur le bobongo, et dans une moindre mesure sur les pluriarcs, les trompes présentes dans les collections du musée sont peu documentées. Certaines d'entre elles ont été acquises par Olga Boone, qui finança elle-même une mission de recherche qu'elle mena en 1951 dans la région du lac Mai-Ndombe afin de filmer, notamment, plusieurs représentations de bobongo.<sup>6</sup> Ces trompes en ivoire possèdent une

embouchure latérale par laquelle le joueur souffle en laissant vibrer ses lèvres afin de faire sonner l'instrument. De plus, ces trompes sont dotées d'un pavillon en bois servant à amplifier le son.

Une trompe attribuée aux populations sengele et possédant un pavillon différent de celles collectées par Boone se trouve parmi les collections du musée. Si les informations liées à cet objet sont pauvres, les archives sonores contiennent quant à elles un document donnant un exemple de son emploi. Effectué en 1984 à Ntand'embelo, cet enregistrement (réf. MRAC : MR.2004.12.3-1) présente le rituel guerrier « mokano », présidé par des notables et organisé lors de la prise d'armes chez les Sengele, dans lequel quatre guerriers chantent, accompagnés notamment du « tambour couché des chefs » (*molonge*) et de la trompe (*mpongi*).

6. Ces vidéos sont toujours conservées au MRAC, et une plus large présentation de l'œuvre d'Olga Boone, écrite par Eline Sciot, est disponible en ligne sur [https://www.kaowarsom.be/fr/notices\\_boone\\_olga](https://www.kaowarsom.be/fr/notices_boone_olga)



**Figure 26 : Photo prise en 1951 par O. Boone illustrant des « joueurs de bondjo ».**  
(EP.0.0.2324, collection MRAC Tervuren ; photo mission  
O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Figure 27 : Trompe collectée par O. Boone en 1951.**  
(MO.1951.74.76, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 28 : Trompe *mpongi*.**  
(MO.0.0.501, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 29 : Photo prise en 1913 lors de mission J. Maes dans le village Sengele de Mpenge, avec la légende :  
« Musique du chef Ebandja ».**  
AP.0.0.14162, collection MRAC Tervuren ; photo P. Tits (mission J. Maes), 1913-1914 © MRAC Tervuren.)

Le musée conserve également deux trompes attribuées aux Lia, toutes deux collectées au village de Lukanga, situé sur les rives nord du lac Mai-Ndombe. Contrairement aux trompes précédentes, la plus petite extrémité de celles-ci possède un trou de modulation, que le joueur peut boucher à l'envi avec son doigt pour modifier le son de son instrument. Ces deux trompes se distinguent entre elles par leurs matériaux, leurs noms, et le contexte dans

lequel elles sont jouées. La première, du nom de *pongi*, est en bois et serait utilisée par le chef pour appeler ses gens. La seconde, du nom de *bokeme*, est en ivoire et servirait, quant à elle, à donner l'alarme. Ces emplois rappellent l'étude du colonel Mamet sur le langage des Lia, dans laquelle il précise que les communications à longue distance se faisaient notamment au moyen de trompes (1960 : 8).



**Figure 30 : Trompe en bois *pongi*, don de Timmerman.**  
(MO.0.0.8969, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 31 : Trompe en ivoire *bokeme*, don de Vanderbroeck.**  
(MO.0.0.10591, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

Utilisée lors de la chasse, de fêtes et de la guerre (Hulstaert 1935 : 186), la trompe paraît surtout être un attribut des puissants, comme le laisse penser un enregistrement fait en 1985 à Bokumi, territoire teke, dans lequel on peut entendre des trompes *biyimi*, jouées en l'honneur d'un chef (réf. MRAC :

MR.2004.16.10-1 et MR.2004.16.10-2).

Comme le pluriarc, la trompe est présente sur l'ensemble de la province du Mai-Ndombe, jusqu'à son extrême sud-est, comme l'illustre l'instrument ci-dessous, collecté en 1914 par J. Maes dans le village Titu de Bindja.



**Figure 32 : Trompe, don de Timmerman.**

(MO.0.0.18280, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

#### 4. PERSPECTIVES DE RECHERCHE MUSICOLOGIQUE

Le musée contient des pièces dont la documentation est minimale, un constat qui a mené Anne-Marie Bouttiaux à se demander si elles devenaient de ce fait « muettes » (Bouttiaux 2014). En publiant certains de ces objets, peut-être que cet ouvrage

suscitera auprès des lecteurs de nouvelles informations pouvant « rendre une voix » à ces témoins du passé et nous permettre de mieux les comprendre.

Concernant les populations sakata, le musée dispose de plusieurs instruments illustrés par la photo ci-dessous.



**Figure 33 : Photo prise en 1913 par J. Maes. Le joueur à l'extrême gauche joue une flûte en tenant une série de grelots et, alors que deux tambours de facture différente résonnent à ses côtés, un autre musicien fait vibrer un pluriarc.**

(EP.0.0.7241, collection MRAC Tervuren ; photo P. Tits (mission J. Maes), 1913-1914 © MRAC Tervuren.)

Malgré le fait que Maes ait collecté la flûte à deux tons (qu'il désigne comme un « sifflet ») présente dans l'ensemble ci-avant, le contexte de cette musique reste plongé dans l'ombre.

Une deuxième photo (cf. fig. 35) illustre un autre arrangement musical sakata dont la légende nous indique qu'il s'agit d'un « chant de guerre ».

Le tambour qu'elle illustre se retrouve chez plusieurs populations du Mai-Ndombe, et Husltaert nous décrit l'usage qu'il en était fait parmi les peuples qui vivaient dans l'ancienne province de l'Équateur : « Le porteur du *bonkenja* marche au centre de l'arrière-garde formée des guerriers âgés du clan principal. [...] Il ne peut cesser de battre son tambour, afin de stimuler et exciter les combattants. La saisie des *benkenja* par l'ennemi est le signal de la déroute » (1935 : 364). Joué dans des contextes éminemment guerriers, Hulstaert précise encore que l'instrument était porté à l'épaule à l'aide d'une sangle tressée sur le côté du tambour. Il porterait le nom de *ndungu* chez les Sakata et les Iyembe et serait battu de la main (fig. 35) ou à l'aide d'une baguette de frappe (fig. 37).



**Figure 34 : Sifflet en bois.**

(MO.0.0.18160, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 35 : Deux Sakata jouent un « chant de guerre » à l'aide d'un pluriarc et d'un tambour.**

(AP.0.0.12131, collection MRAC Tervuren ; photo C. Batjoens, 1913 © MRAC Tervuren.)



**Figure 36 : Tambour collecté en 1914 par J. Maes dans le village sakata de Kempis. On peut voir la baguette de frappe accrochée au côté droit de l'instrument.**  
(MO.0.0.18129, collection MRAC Tervuren ; photo H. Metz, MIM Phoenix © MRAC Tervuren.)



**Figure 37 : Photo prise par J. Maes.**  
(AP.0.0.16131, collection MRAC Tervuren ; photo P. Tits (mission J. Maes), 1913-1914 © MRAC Tervuren.)



**Figure 38 : Tambour collecté par O. Boone en 1951 dans le village iyembe de Ngong'iyembe, qui précise que l'instrument est « frappé dans la bataille ».**  
(MO.1951.74.91, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

Si un objet pris isolément permet d'apprécier un moment précis du passé, la mise en relation de ce dernier avec d'autres instruments offre la possibilité de porter un regard sur une plus grande plage de l'histoire. Au sein des collections musicales, le cas

des tambours sengele constitue un bon exemple. Les quatre tambours présentés ci-dessous permettent en effet d'admirer, à travers les différences et les continuités qui les lient, un siècle de présence du « tambour couché des chefs ».



**Figure 39 : Tambour collecté par J. Maes en 1914 dans le village sengele de Mpenge.**  
(MO.0.0.16732, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck © MRAC Tervuren.)



**Figure 40 : Tambour acquis en 1959.**  
(MO.1959.45.1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 41 : Tambour acquis en 1993.**  
(MO.1993.2.1, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 42 : Tambour acquis en 2001.**  
(MO.2001.1.2, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

Le musée compte peu d'objets provenant du sud-est de la province du Mai-Ndombe, et une partie d'entre eux ont été acquis par Maes lorsqu'il remonta la rivière Lukenie jusqu'aux emplacements où vivent les populations titu. Parmi d'autres objets, Maes collecta notamment un sifflet de chasse en bois (fig. 43).

Arrivé au village Kala de Bayaya, Maes acquit une clochette en bois (fig. 44). Autre instrument de

chasse, cette dernière était accrochée soit au cou, soit à la hanche du chien. Le bruit qu'elle émettait permettait de rabattre le gibier tout en garantissant aux chasseurs un moyen sonore de suivre les déplacements de leurs chiens. Malgré le manque d'informations précises quant à leur emploi, les deux objets précédents démontrent néanmoins la présence d'un univers sonore entourant le domaine de la chasse.



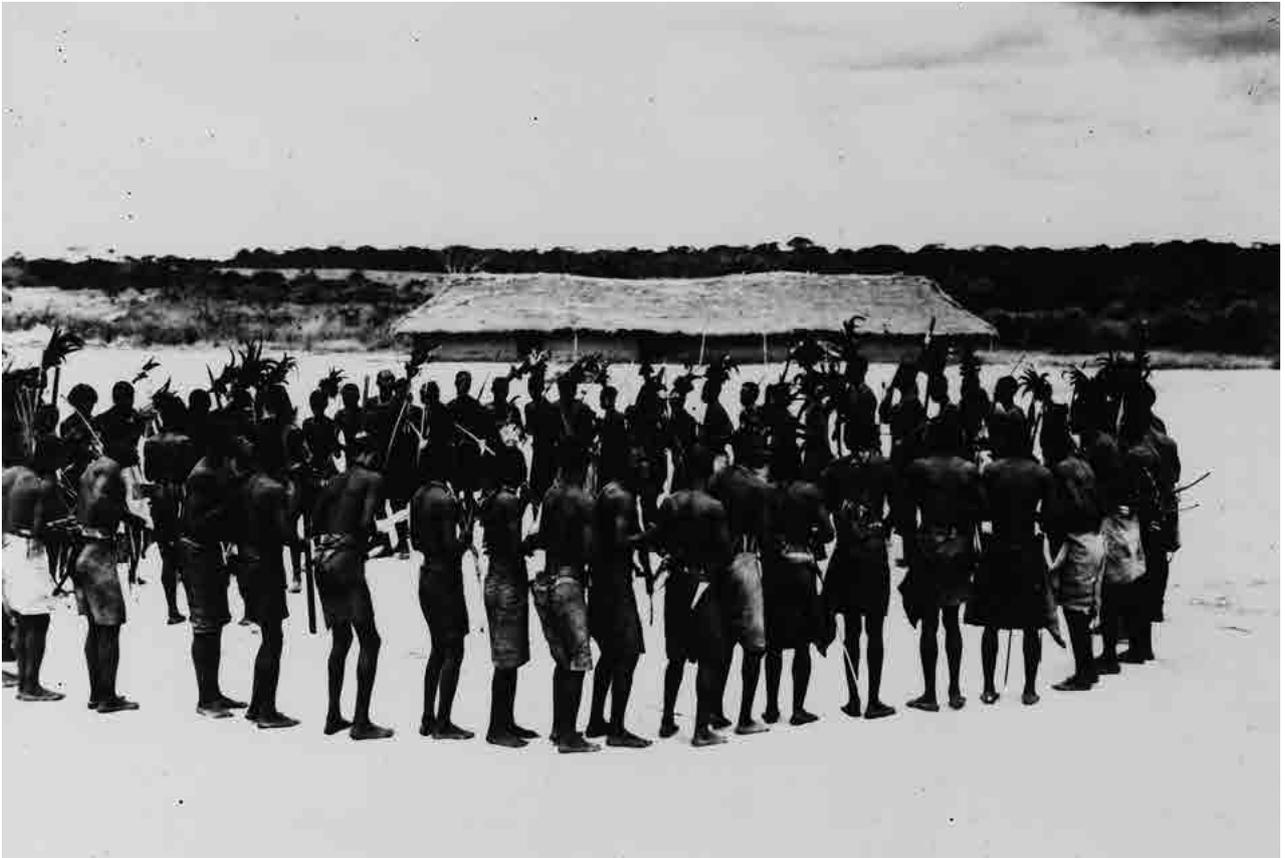
**Figure 43 : Sifflet collecté en 1914 par J. Maes dans le village titu d'Iyembe.**  
(MO.0.0.18233, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 44 : Clochette en bois collectée par J. Maes dans le village Kala de Bayaya.**  
(MO.0.0.18591, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

D'autres documents conservés au sein du musée contiennent des bribes d'informations sur les autres populations vivant à l'extrême sud de la province. C'est le cas de cette photo (fig. 45), prise en 1946 dans un village oli au sud-est d'Oshwe. D'après les

informations accompagnant ce document, il s'agirait de la danse « bosopa », durant laquelle les hommes marchent en cercle les uns derrière les autres en « chantant à mi-voix sur un ton mélancolique ».



**Figure 45 : Danse « bosopa ».**

(EP.0.0.14579, collection MRAC Tervuren, acquise en 1951 ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

Le musée possède d'autre part des racloirs (fig. 46) attribués à cette même population, dont le nom *bonkwata* rappelle celui utilisé par les populations nkundo vivant au sud de la province de l'Équateur : *bokwasa*. Le rapprochement entre ces deux termes, mis en relation avec la distance géographique séparant ces deux communautés, apporterait peut-être un exemple des échanges qui ont pu s'établir à l'échelle de cette région.



**Figure 46 : Racloirs *bonkwata* acquis en 1912 à Oshwe.**

(MO.0.0.10588, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)



**Figure 47 : Musiciens jouant des raicira *bonkwata* dans le village oli de Dongimana. Photo prise par Alberto Da Cruz.**  
(EP.0.0.8007, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

Afin de compléter ce portrait lacunaire des pratiques musicales de la province du Mai-Ndombe, il convient de présenter un nouveau type d'instrument. Il s'agit d'un *sanza* composé de 10 lamelles de fer, attribué aux Oli, dont le nom vernaculaire serait *esanyo*. Les informations permettant de mieux comprendre le contexte d'utilisation de cet instrument ont malheureusement manqué à cette recherche.



**Figure 48 : *Esanyo* acquis en 1938.**  
(MO.0.0.38140, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC Tervuren.)

## CONCLUSION

Au fil des objets conservés au sein du musée, cet article a ébauché le portrait de quelques pratiques musicales du Mai-Ndombe afin de donner un avant-goût de la richesse historique de son paysage sonore. Cependant, les archives présentées dans ces quelques pages ne doivent pas enfermer à coup de généralités les musiques dont elles témoignent. Toujours partielles, elles donnent à voir une partie d'un ensemble plus grand, qu'elles ne peuvent englober dans toutes ses variations. Cependant, elles sont une source à laquelle il est permis de puiser pour

établir un premier regard sur les accomplissements musicaux des populations du Mai-Ndombe. Peut-être que leur publication encouragera la continuité des musiques issues de la tradition, tout en enrichissant l'émergence de celles de demain.

À cet égard, alors qu'hommes et femmes ne pouvaient par le passé exécuter un bobongo au sein d'une même troupe, des ensembles mixtes ont vu le jour et promeuvent l'art chorégraphique d'Itetele hors de la province, que ce soit lors de festivals à Kinshasa ou sur la scène de la Maison des cultures du monde à Paris.

## RÉFÉRENCES

- Boilo Mbula Y'omamo, M. 1994. *Notice de l'enregistrement audio : Zaïre. Ekonda*. Benoît Quersin, collecteur. Collection de la sonothèque de l'Institut des musées nationaux du Zaïre. Bruxelles : Fonti Musicali ; Levallois : distrib. Musidisc.
- Bouttiaux, A.-M. 2014. « Les cuillères en ivoire "boa", des collections muettes ? ». In *White Gold, Black Hands. Ivory Sculpture in Congo*. Vol. 8. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale, pp. 10-49.
- Hulstaert, G. 1935. « Notes sur les instruments de musique à l'Équateur ». *Congo* II (2) : 185-200 ; (3) : 354-375.
- Iyandaza-Lopoloko, J. 1961. *Bobongó, Danse renommée des Ekonda*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Laurenty, J.-S. 1997. *L'Organologie du Zaïre. Tome IV : Les Cordophones*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Maes, J. 1938. « Les Lukombe ou instruments de musique à cordes des populations du Kasai – lac Léopold II – Lukenie ». s.l. s.n. 240-254.
- Mamet, M. 1960. *Le Langage des Bolia*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Tonnoir, René. 1953. « Bobongo ou l'art chorégraphique chez les Ekonda, Iyembe et Ntomba du lac Léopold II ». In *Problèmes d'Afrique centrale* 20 : 87-109. Bruxelles.
- Vangroenweghe, D. 1974. « Essai d'étude d'un nsámbo ». Mémoire. Université de Paris-Sorbonne.
- Vangroenweghe, D. 1976. « La mort, le deuil et les festivités bobongo et iyaya à l'occasion de la clôture du deuil chez les Baoto et Batwa des Ekonda (Zaïre) ». Thèse de doctorat. Leuven: Katholieke Universiteit.
- Vangroenweghe, D. (éd.). 1984. *Mongo Cultuur. De Mongo: bewoners van het Evenaarswoud in Zaïre*. Bruxelles ; Gemeentekrediet van België.
- Volper, J. 2011a. « Les statues dansent aussi. Les grandes sculptures en bois du bobongo ». *Anthroposys*. En ligne sur <http://www.anthroposys.be/Bobongo.pdf>

### Site internet

Sciot, E. 2018. « Olga Boone ». [https://www.kaowarsom.be/fr/notices\\_boone\\_olga](https://www.kaowarsom.be/fr/notices_boone_olga)

### Discographie

- Ganseman & Vinck. 2007. *Anthologie de la musique congolaise, Vol. 11. des Nkundo*. Tervuren : MRAC.
- Quersin. 1994. *Zaïre : Ekonda. Bobongo – Sortie de la Walé*. Bruxelles : Fonti Musicali.
- Merriam & Merriam. 1954. *Voice of the Congo: Music of the Belgian Congo and Ruanda-Urundi*. RLP 4002. New York : Riverside Records.
- Merriam & Merriam. 1962. *Ekonda: Tribal Music of the Belgian Congo*. RLP 4006. New York : Riverside Records.



## CHAPITRE 4

# DIVERSITÉ DE DANSES CHEZ LES PEUPLES DU MAI-NDOMBE

Les peuples du Mai-Ndombe intègrent la musique comme activité dont le rôle est jugé important. Les différents groupes disposent de chansons à travers lesquelles ils traduisent divers comportements : joie, tristesse, excitation à la guerre ou à la lutte, etc. Il y a chaque fois un lien entre les danses qui accompagnent les chansons et la chorégraphie. Ci-après, un relevé sommaire des danses qui furent observées par l'équipe de recherche du projet.

1. Lokoto chez les Sengele
2. Ilanga chez les Sengele
3. Batansi chez les Sengele
4. Lobombi chez les Sengele
5. Moyene chez les Sakata
6. Lonkenya chez les Bolendo
7. Bobongo chez les Ekonda et divers autres peuples habitant la région
8. Lokindinda chez les Ekonda et les Batwa
9. Ndomba ngando chez les Bolia
10. Ilima chez les Ekonda
11. Lekubalo chez les Teke
12. Ebawe chez les Teke
13. Mongboko chez les Baboma
14. Lefutamba chez les Tiene
15. Imbombe chez les Ntomb'enzale
16. Zalizana chez les Bateke
17. Nsambo bokona chez les Sengele
18. Lompanzi chez les Sengele
19. Impopo (non déterminé).

Insistons sur le fait que cette liste est établie en fonction des enquêtes limitées de nos informateurs sur les terrains. Rien n'est signalé chez les Booli, par exemple, ce qui indique son caractère limité et non exhaustif.

### 1. LOKOTO

Il s'agit d'une danse spécialement réservée aux hommes adultes. Il n'est pas permis à n'importe qui de s'y manifester. Les femmes et les enfants ne peuvent pas y prendre part. Comme tenue de danse, les hommes portent des pagnes. Souvent les danseurs s'enduisent d'une poudre noire sur la figure, voire sur le tronc. Ils exécutent la danse avec des lances. Au nombre de douze, les lances sont placées devant eux. Chaque danseur passe pour faire les exhibitions.

Quand une personne danse, les autres l'observent. Le danseur réalise devant les spectateurs quelques scènes prises ici pour être des « réalisations étonnantes ». Il peut, par exemple, s'enfoncer dans le sol ou se mettre sur le feu sans être brûlé. Il peut encore creuser un puits d'environ un mètre de profondeur avec ses membres et sans aucun outil. Il peut aussi soulever une table ou un objet lourd avec les dents. Il peut également boire d'un trait des litres d'eau.

D'après les récits populaires dans la région, le danseur est aidé par les forces cosmiques ou des êtres supérieurs. C'est donc une danse compliquée qui traduit comment les Sengele traitent avec l'au-delà. Les instruments utilisés pour cette danse restent modestes.

### 2. ILANGA

Cette danse, les Sengele l'exhibent lorsque les juges n'arrivent pas à trancher une palabre. Ils invitent les deux parties concernées à une danse appelée « *ilanga* », jouée en prenant la jambe droite que

l'on fait passer sur la jambe gauche. Ceci constitue le premier moment. Le deuxième moment consiste à prendre la jambe gauche en la faisant passer sur la jambe droite. Pendant que la danse se déroule, un membre donne la preuve par exemple que le lopin de terre qu'on se dispute lui appartient. Il parle, il monologue et entonne les chansons que le public reprend à l'unisson.

### 3. BATANSI

Cette danse, comme les deux premières, est celle des Sengele. Le fondateur de la danse est un certain Ebengo Lopeke, connu sous différents pseudonymes du léopard (Nkoy) : Lokusimia, Mbaenobio, Eley, Lopetete et Longwako. Batansi est une danse populaire. Les instruments utilisés sont : deux guitares, trois tam-tams, un raclat, un sifflet. Les danseurs esquissent plusieurs pas. Ils vont tantôt à gauche, tantôt à droite. Il arrive qu'ils fassent bouger leur colonne vertébrale ou onduler leur tronc comme une chenille. La danse se fait lors des funérailles, à l'investiture d'un chef coutumier, lors de l'arrivée d'hôtes de marque, pendant une fête religieuse, etc.

### 4. LOBOMBI

Cette danse des Sengele a été rendue populaire grâce à son instrumentation. Celle-ci est composée

d'une guitare, d'un cordophone, de deux tam-tams, d'un raclat, d'un sifflet. Les danseurs font se courber les troncs vers le sol en ondulant le tronc et en balançant les bras.

### 5. MOYENE

C'est une danse des Sakata mélangeant orchestration et acrobaties. Les danseurs sont court-vêtus. Ils sont cinq ou six, dont une ou deux filles. Lors de la danse, les filles agitent les fesses, qui tremblent. Chez les garçons, c'est le tremblement intensif de tout le corps. Tantôt un danseur se met sur une chaise et danse en faisant beaucoup de mouvements. Une tablette sur laquelle se trouvent des statuettes, bougies et fétiches est placée à côté du lieu de danse. Moyene est une danse qui fait couler l'eau sous le pont.

### 6. LONKENYA

Cette danse s'apparente à une danse des Nkundo, peuple des chasseurs. Lonkenya est une danse masculine, exhibée lors du décès d'un *muluma* (chasseur d'éléphant) chez les Bolendo. Les danseurs sont armés d'arcs, de flèches, de machettes et de lances ; bref, ils portent les outils de la chasse. Ils sont habillés en peau de bête et s'enduisent de poudre de bois rouge (*ngola*). Ils portent les graines d'une plante appelée *bayoko*.



Une photo d'Olga Boone en juillet 1957 prise chez les Iyembe, montrant les danseurs de *lonkenya*.

(EP.0.0.2304, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Une autre vue de cette même cérémonie.**

(EP.0.0.2305, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

## 7. ZALIZAMA

C'est une danse des Teke. Elle est exhibée pendant toutes sortes de manifestations (fête, naissance, mort...). Elle aide à renforcer la cohésion et la solidarité chez les Bateke-Sud.

## 8. BOBONGO

Cette danse, décrite dans le chapitre 4, s'adapte à des groupes, des peuples, des lieux. Ce paragraphe met l'accent sur ces dimensions.



**Groupe de femmes nkundo exécutant la danse bobongo.**

(HP.2009.3.280, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Iyeye, danse bobongo des hommes d'Ilonga.**  
(EP.0.0.2284, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Une vue rapprochée de l'iyeye, danse bobongo des hommes d'Ilonga.**  
(EP.0.0.2285, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Nkoso, le *bekomwa*, musiciens : danse bobongo des femmes de Besombi.**  
(EP.0.0.2272, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Itangi-nkomo : danse bobongo des femmes de Besombi.**  
(EP.0.0.2275, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



***Bisanlakata* : danse bobongo des hommes d'Ilonga.**

(EP.0.0.2279, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



***Bisanlakata* : danse bobongo des femmes de Bopale à Ngong'Iyembe.**

(EP.0.0.2265, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Esoluelo : danse bobongo des hommes batwa d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2287, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Phase itangi-nkombo (défi) : danse bobongo des femmes d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2266, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**L'arrivée de l'emumu : danse bobongo des femmes de Besombi.**  
(EP.0.0.2271, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Itangi-nkambo : danse bobongo des jeunes filles et fillettes de Ngong'Iyembe.**  
(EP.0.0.2252, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

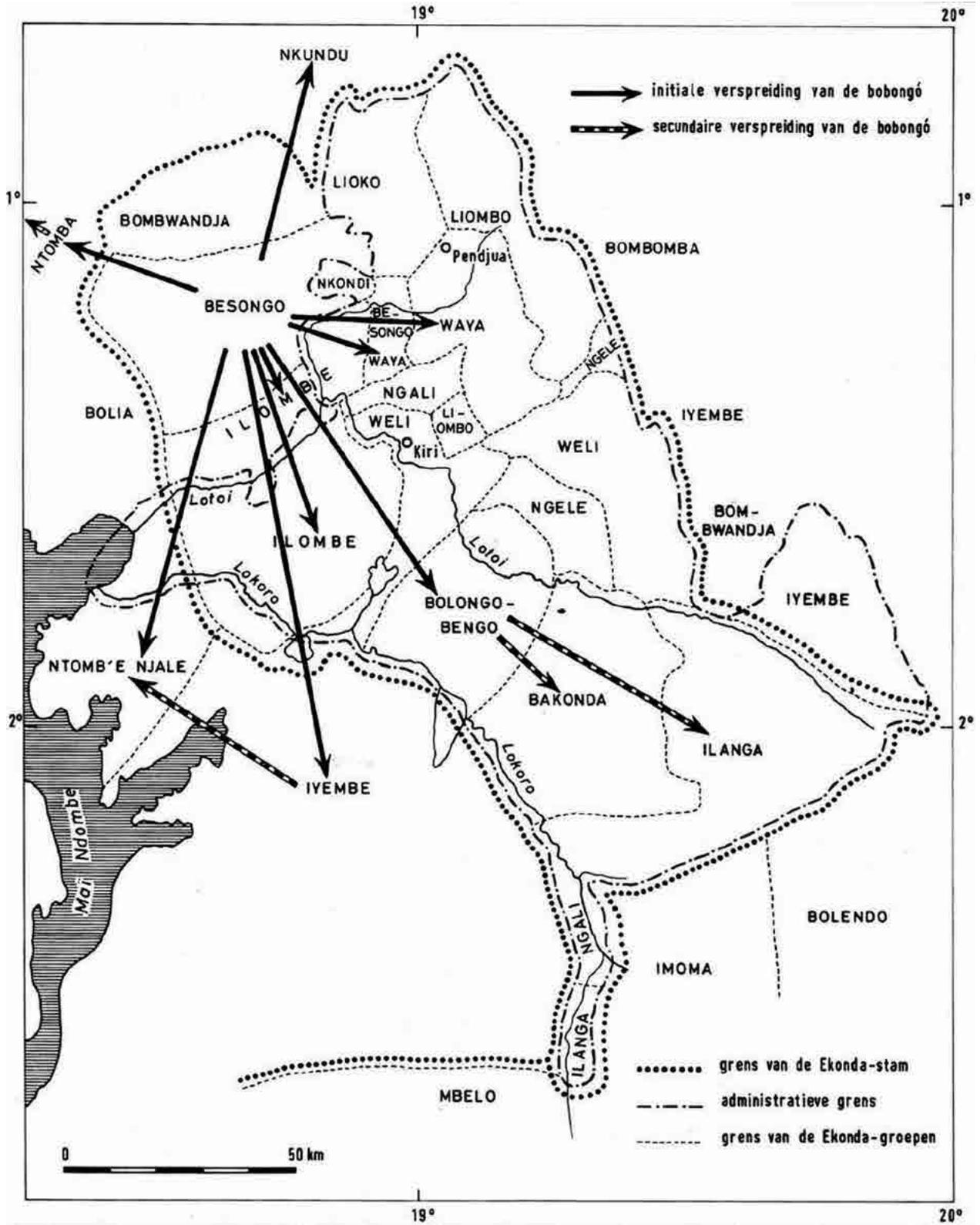


***Itangi-nkomo* : danse bobongo des hommes twa d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2292, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



***Bisankata* : danse bobongo des jeunes filles et fillettes de Ngong'Iyembe.**  
(EP.0.0.2253, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

Carte 4.1 : Voies de diffusion du bobongó



Source : Vangroenweghe 1977 : 108 ; © D. Vangroenweghe.



**On apporte l'emumu avec le nkoso : le bobongo des hommes iyembe à Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2255, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Arrivée de l'emumu avec le nkoso : danse bobongo des Batwa d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2245, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Arrivée de l'emumu : danse bobongo des hommes batwa d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2288, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Une vue rapprochée de l'arrivée de l'emumu avec le nkoso chez les Batwa.**  
(EP.0.0.2246, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Nkoso et les deux *bekomwa* : danse bobongo des hommes batwa d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2289, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**L'*emumu* avec le *nkoso*.**  
La partie supérieure représente un piège à éléphant.  
(EP.0.0.2256, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Une vue rapprochée de *nkoso* au sommet de l'*emumu*.**

(EP.0.0.2257, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Les danseuses avant l'arrivée du *nkoso* : danse bobongo des femmes bopale à Ngong'lyembe.**

(EP.0.0.2258, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Le grand emumu, l'antilope incarné *bontala* (esprit de la danse). Danse bobongo des femmes bopale à Ngong'Iyembe.**  
(EP.0.0.2261, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Le petit emumu.**  
(EP.0.0.2259, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Le groupe des danseuses va chercher le *nkoso* et l'*emumu*. Danse bobongo des Batwa d'Ibali-Ngongo.**  
(EP.0.0.2244, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

## 9. LOKINDINDA

C'est une danse qui associe les Ekonda et « leurs » Batwa. Le rythme des tam-tams est rapide. L'accoutrement des danseurs est en raphia. Des taches noires, rougeâtres et jaunâtres ornent la peau du danseur. Taches qu'il met lui-même pour la circonstance. Des mouvements contrôlés caractérisent l'organisation de cette danse. Figures toujours ridées, les danseurs exhibent cette danse avec une certaine brutalité. Les danseurs font semblant d'être méchants.

## 10. NDOMBA NGANDO

C'est une danse des Bolia. On entend des chuchotements des danseurs simulant une conspiration. Les danseurs ondulent leurs corps et poussent des cris en sourdine.

## 11. ILIMA

C'est une danse des Ekonda. Elle est exhibée par les personnes âgées qui tiennent en mains des flèches et machettes. Ce qui laisse à penser que les Ekonda sont des guerriers.

## 12. LEKUBALO

C'est une danse des Bateke. Elle est exhibée par les hommes et les femmes, qui s'approchent en dansant, suggérant que les Bateke sont un peuple amoureux.

## 13. EBAWE

C'est une danse des Bateke, pendant laquelle un homme peut danser avec une épouse d'autrui et l'approcher sans préjudice aucun. Cela laisse supposer que les Bateke sont un peuple qui n'est pas jaloux.

## 14. MONGBOKO

C'est une danse des Baboma-Nord. Ce qui étonne est que même les enfants de moins de six ans savent la danser, comme si cette danse était héréditaire. Les instruments et les couteaux que les danseurs utilisent sont ficelés. Ce qui nourrit la croyance selon laquelle les Baboma s'accrochent au pouvoir ancestral et aiment le fétiche.

## 15. LEFUTAMBA

C'est une danse des Tiene. Les danseurs s'habillent comme des vieux et dansent en ligne. Beaucoup de chansons traduisent la coutume. Nous pouvons en déduire que les Tiene aiment la coutume.

## 16. IMBOMBE

C'est une danse des Ntomb'e njale. Les danseurs martèlent les pieds en battant des mains. Les cris lancés ne reflètent pas le niveau d'éducation. Cela laisse à penser que les jeunes sont souvent moins sérieux.

## 17. LOMPANZI

C'est une danse des Banunu-Bobangi. La danse est exhibée par les adultes. Pendant que l'on danse aucune bête domestique ne peut s'approcher sans qu'elle ne soit capturée par les danseurs. Cela induit l'idée que les Banunu-Bobangi sont un peuple malin.



**Lobuki, danse funéraire des femmes iyembe.**

(EP.0.0.2301, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Lukumbi, danse des hommes chez les lyembe.**

(EP.0.0.2303, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Bokanio bo etumba : une parade guerrière.**

(EP.0.0.2306, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

## 18. AUTRES DANSES

La diversité des peuples fait que les danses se lient aussi aux groupes. Citons quelques exemples chez les Booli. On leur reconnaît les danses *mfunza*, *besinga*, *longili*, *longenia*, *benganga*, *bosopa*, etc.



**Chez les Booli, aux jours de fête, les hommes portent cette coiffure caractéristique.**  
(EP.0.0.14555, collection MRAC Tervuren ;  
photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Lors de la fête au village, ce chasseur booli, qui vient de tuer un léopard, se promène vêtu d'habits spéciaux et exécute une danse particulière.**  
(EP.0.0.14587, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946  
© MRAC Tervuren.)



**Besinga : danse des femmes.**  
(EP.0.0.8154, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Une vue de la danse *besinga*.**

Les danseuses, bras entrelacés, forment un demi-cercle : tour à tour, chacune d'elles se détache du groupe et passe de l'une à l'autre extrémité de la rangée après avoir exécuté une mimique érotique.  
(EP.0.0.14569, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Au village Dongimana : la danse *mfunza*.**

Pour l'exécuter, les hommes se groupent en deux demi-cercles qui se font face laissant entre eux un large espace libre ; les danseurs passent alternativement de l'un à l'autre groupe en exécutant des pas variés dans l'espace laissé libre.  
(EP.0.0.8008, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Vue d'une autre phase de *mfunza*.**

(EP.0.0.8011, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



***Imenkele*, danse funéraire chez les Iyembe.**

(EP.0.0.2297, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Au village Dongimana, la danse *longili*.**

Pour l'exécuter, les hommes se massent tantôt en cercle, tantôt en rangs pressés les uns contre les autres et piétinent le sol en brandissant leurs armes, lances, arcs, flèches.

(EP.0.0.8009, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Au village Dongimana, la danse *longenia*.**

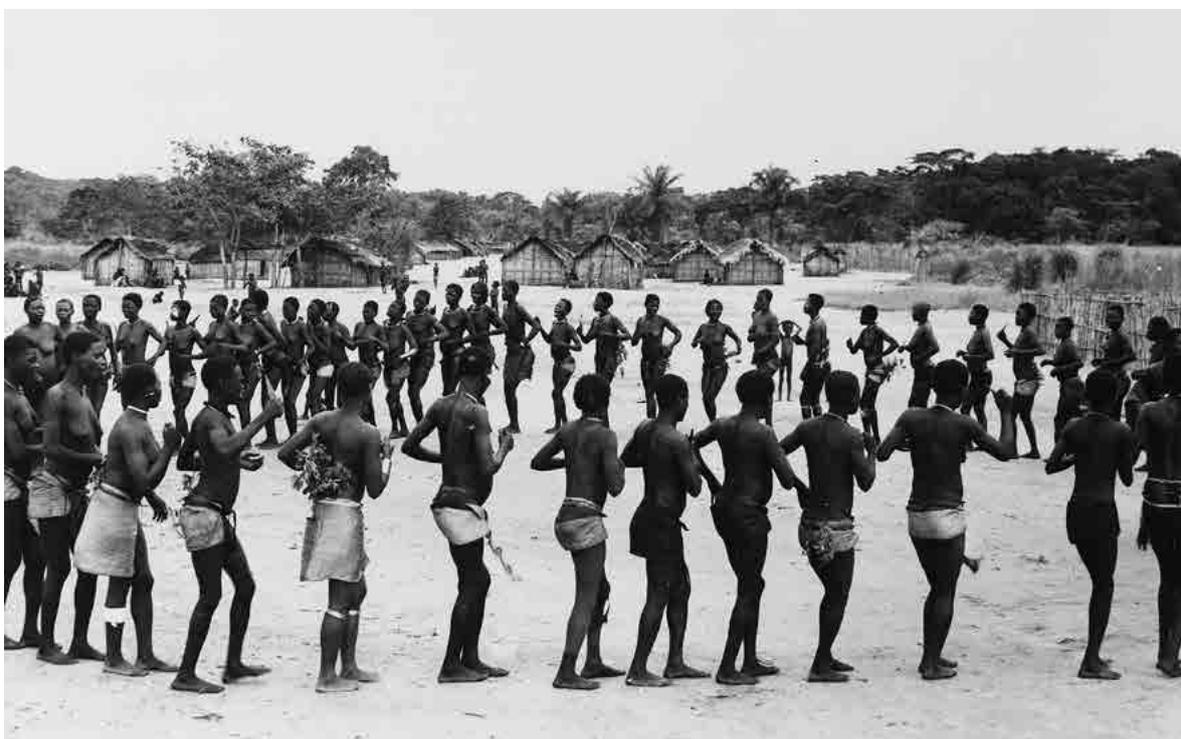
Pour l'exécuter, les hommes arcs et flèches à la main, se mettent en cercle, faisant face vers l'intérieur.

(EP.0.0.14577, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Longenia** : à un certain moment, ils déposent arcs et flèches sur le sol devant eux et dansent mains libres, devant leurs propres armes.

(EP.0.0.8012, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Benganga** : danse des femmes booli.

Pour l'exécuter, les danseuses marchent en cercle, l'une derrière l'autre.

(EP.0.0.14581, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Une vue rapprochée de benganga.**

(EP.0.0.14582, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Bosopa : pour l'exécuter, les hommes marchent en cercle l'un derrière l'autre en chantant à mi-voix sur un ton mélancolique.**

(EP.0.0.14580, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

## TROISIÈME PARTIE

# LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE

« Même si, au sein d'une famille, un enfant congolais ne mange pas d'une manière exceptionnelle, les effets combinés de l'habitude et de la culture finissent par le conditionner. Tout au long de sa vie, sa nourriture d'enfance reste la référence. [...] On mange avec son cerveau qui se rappelle les goûts d'antan, les références qui nous reviennent à la mémoire, cas de nous autres riverains habitués à une [...] nourriture à base de *nsi* (poisson, en lontomba).

[Devenu élève dans un internat tenu par les missionnaires catholiques] Un soir, les responsables de notre cuisine eurent la fâcheuse idée de nous servir du poisson salé fortement avarié et déjà nauséabond. Si nauséabond que le Révérend père recteur lui-même, qui naturellement venait contrôler les présences au réfectoire, se trahit en plaçant un mouchoir sur son nez.

Après le repas, à l'église, lors de l'adoration du saint sacrement, la mélodie de ce chant religieux que nous aimions si bien, surtout lorsqu'elle était accompagnée, comme ce soir-là, par notre excellent organiste monsieur Simon-Pierre Tshimbalanga, fut vidée de ses paroles habituelles. En chœur, tous les élèves répliquèrent : *"Priez-le pour nous dans les Cieux : les Noirs sont ici-bas malheureux"*.

Le révérend père Thienpont fut profondément bouleversé. [...] (le lendemain) avant de commencer à dire sa messe, (il) s'humilia en nous demandant humblement pardon pour nous avoir donné du poisson pourri. [...].

N'empêche que depuis mon enfance jusqu'à l'âge que j'avais à cette époque (22 ans), j'avais constaté que nos amis Blancs ne voyaient en nous que des rieurs, des blagueurs et des danseurs. Bref, le Noir leur donnait l'impression d'un peuple heureux, sans tristesse profonde. Pourtant la réalité est tout autre. Malgré les éclaircies de soleil qui l'amuse et dont il sait s'amuser, le Noir sait prendre conscience de la tragédie de sa situation. Et ceux des Blancs qui sont [...] réfléchis ont saisi cette particularité. Nous ne citerons qu'un exemple : "les têtes des Nègres de Rembrandt". Si le père Thienpont avait été si profondément bouleversé, c'est peut-être parce qu'il avait entrevu une petite partie de notre âme profonde, une âme triste » (Mpase Nselenge Mpeti. 1974. *L'Évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain au Zaïre : le cas des Ntomba et des Basengele du lac Mai-Ndombe*. Kinshasa : PUZ, pp. 54-55).



# CHAPITRE 1

## LES EXPLORATIONS EUROPÉENNES ET L'OCCUPATION BELGE DE LA RÉGION DU LAC LÉOPOLD II 1882-1914

Par Mathieu Zana Etambala

### 1. LES EXPLORATIONS EUROPÉENNES VERS LE LAC LÉOPOLD II

Le samedi 6 janvier 1906, la Société royale de Géographie d'Anvers organise, dans la grande salle des fêtes de la Société royale de Zoologie, à Anvers, une grande manifestation en l'honneur des explorateurs belges au Congo. Dans les rangs des héros qui sont vigoureusement acclamés, se trouvent le lieutenant-colonel Van Gele, célèbre pour sa reconnaissance et l'occupation de l'Ubangi, le lieutenant Francis Dhanis, qui a l'exploration et l'occupation du Kwango oriental à son actif, Paul Le Marinel, dont le nom est associé aux découvertes et à l'occupation des régions du Kasai, Hanolet, dont les explorations au nord de la rivière Bomu et du bassin du Tchad-Chari avaient tant intéressé Léopold II, et Alexandre Delcommune.

Il y a lieu d'observer que sur la liste des cours d'eau explorés figurent l'Ubangi, le Bomu, le Kasai et le Kwango qui, tous, d'une manière ou d'une autre, ont joué un rôle important dans la délimitation des frontières de l'État indépendant du Congo. Les Belges qui se passionnaient pour ce jeune État au cœur de l'Afrique, connaissaient aussi les rivières comme la Lomami, l'Uele et l'Aruwimi, par exemple, parce qu'elles apparaissaient souvent dans les récits de la campagne arabe ou les expéditions organisées par Léopold II vers le Bahr-el-Ghazal.

Le lac Léopold II et les rivières Mfimi et Lukenie étaient oubliés dans ces histoires, car ils ne frappaient pas l'imagination. En outre, les explorations de cette partie de l'intérieur du Congo n'avaient pas été l'œuvre de Belges. Le premier Blanc à avoir fait le

périple de ce lac intérieur, en 1882, et à l'avoir mis sur la carte géographique et hydrographique du Congo, n'était autre qu'Henry-Morton Stanley. Après lui, ce sont les Allemands Kund et Tappenbeck qui ont atteint le lac Léopold II et reconnu la Lukenie. Finalement, c'est le missionnaire anglais, George Grenfell, qui parvint à récolter des informations hydrographiques sur ce lac et les deux rivières, la Mfimi et la Lukenie.

#### 1.1. 1882 : STANLEY ARRIVAIT AU LAC LÉOPOLD II

Dans son édition du 30 juillet 1952, *Le Courrier d'Afrique* fait un compte-rendu des cérémonies qui ont eu lieu le 21 juillet à Inongo. Au cours de cette manifestation, une plaque commémorative est inaugurée pour rappeler le 70<sup>e</sup> anniversaire de la circumnavigation du lac Léopold II par Stanley. Celui-ci avait quitté le Pool à la fin du mois d'avril 1882, à bord du petit vapeur *En Avant*. Après avoir remonté la rivière Kwa, il arrive à Mushie, au confluent de deux rivières, la rivière Blanche et la rivière Noire selon les autochtones. Il s'engage dans la rivière Noire, qui est la Mfimi (*Le Courrier d'Afrique* 30 juillet 1952).

Le 26 mai 1882, Stanley atteint le seuil occidental du lac Léopold II dont l'eau est noire et dont un voile de poussière recouvre la surface, car c'est le début de la saison sèche. Le lendemain, le vapeur commence, par la rive gauche, une avancée méthodique sur le lac. Stanley arrive à Lukanga et croit qu'il est au bout du lac.

Revenant par la rive droite, il achève son tour du lac le 31 mai 1882. Le 2 juin il est de retour à Mushie.



**À Inongo, monument en mémoire de l'exploration du lac Léopold II par H. M. Stanley.**  
(HP.1956.15.459, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Les habitants de Lukanga vendant des vivres au personnel d'Inongo.**  
(AP.0.0.11599, collection MRAC Tervuren ; photo O. Lamboray, 1909-1912.)



**Le village Mushie chez la reine Ngankabi à l'embouchure de la Mfimi en 1885.**

(HP.1964.6.236, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, 1885.)

C'est le capitaine Edmond Hanssens (1843-1884) qui, au nom du Comité d'Études du Haut-Congo (CEHC), fait signer, le 11 novembre 1882, le premier traité avec un chef local à Bolobo qui, à partir de 1930, fait partie du district du Lac Léopold II (Denuit-Somerhausen 1998).

*Le Mouvement géographique*, dans son édition du 22 février 1885, annonce la fondation du poste de Mbusie, qu'il présente comme suit :

« [...] grand village d'une étendue de 4 kilomètres, situé sur les bords du Koango [Kwango], environ trois jours de navigation de son confluent et un peu en aval de l'endroit où la rivière se bifurque. Mbusie, qui est habité par des indigènes appartenant à la station des

Wabouma, nommée Mouakobé, qui a fait l'accueil le plus empressé aux agents de l'Association et leur a offert de vastes terrains pour l'établissement de la station. »

Le poste de *Mbusie* figure sur la carte reproduite comme supplément au *Mouvement géographique* du 8 mars 1885. Dans le supplément au numéro du 28 juin 1885, l'orthographe est *Mbusi*. Le nom est transformé en *Mutchie* dans celui annexé au numéro du 10 janvier 1886. Il n'y a aucun doute qu'il s'agit de la station de Mushie, la première donc du district qui, plus de dix ans plus tard, sera baptisé district du Lac Léopold II.



**Mushie en 1904.**

(HP.1964.6.248, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1904.)

## 1.2. KUND ET TAPPENBECK : DEUX EXPLORATEURS ALLEMANDS AU LAC LÉOPOLD II, 1885

Après le passage de Stanley, le lac Léopold II n'est plus vu par un Européen durant trois années. Juste avant la fondation de l'État indépendant du Congo, le lieutenant Kund, de l'armée allemande, décide d'organiser, en collaboration avec son compatriote le lieutenant Tappenbeck, une expédition dont l'objectif est l'exploration de la région située sur la rive droite de la rivière Kasai. Ils recrutent à la côte de Loango 88 porteurs et puis à partir de Noki [Noqui, en Angola], à proximité de Matadi, leur caravane marche en direction de Léopoldville où ils parachèvent l'équipement de leur colonne.

L'expédition quitte Léopoldville le 9 août 1885 en direction de la rivière Kwango. Après avoir franchi ce cours d'eau, elle traverse le Wamba, l'Inzia et le Kwilu respectivement le 28 septembre, le 6 octobre et le 7 octobre pour atteindre le Kasai le 19 octobre. Elle longe pendant quelque temps la rive gauche de cette rivière, pour la traverser et poursuivre par terre une série de plaines sur la rive droite jusqu'à une grande rivière appelée par les autochtones Ikata.

Dans son édition du 21 mars 1886, *Le Mouvement géographique* parle de la découverte d'une nouvelle rivière navigable. Très important est le fait que les deux explorateurs allemands constatent que ce cours d'eau s'identifie avec la Mfimi, mise sur la carte hydrographique de l'Afrique centrale par Stanley, qui la considérait comme l'émissaire du lac Léopold II : l'Ikata n'est rien d'autre que le cours inférieur de la Mfimi.

Le 18 avril 1886, *Le Mouvement géographique* revient sur cette exploration de l'Ikata qui, d'après Kund et Tappenbeck, est aussi appelé « Loukata » [Lukata] et « Lokenjé » [Lukenie] par les autochtones. Il s'agit d'une découverte importante pour le futur district du Lac Léopold II parce que le lac déverse ses eaux dans la Mfimi-Lukenie qui en constituera en quelque sorte l'épine dorsale.

Le fondateur du *Mouvement géographique*, Alphonse-Jules Wauters (1845-1916), géographe (de chambre) et critique d'art, intègre un résumé de l'expédition Kund-Tappenbeck dans sa revue. Ce document est intéressant pour sa chronologie du voyage et les éléments hydrographiques qu'il propose. Mais il ne dit rien sur les peuples que les expéditionnaires ont rencontrés, sauf qu'ils portent des arcs, des flèches, des lances, etc. et sont guerriers et anthropophages :

« Partis de Léopoldville le 9 août 1885, MM. Kund et Tappenbeck atteignirent le Koango le 6 septembre, après avoir franchi le plateau de Zoumbo, où prennent naissance les affluents de gauche du Koango, les différentes rivières qui se rendent, au nord, vers le Congo, et à l'ouest, vers l'océan. Ce plateau présente des altitudes qui varient entre 700 et 1200 mètres.

Avant de franchir le Kwango, l'expédition eut à soutenir un premier combat ; elle eut une nouvelle fois à lutter après avoir passé la rivière ; puis elle arriva, le 28 septembre, sur les bords du Wambo [Wamba], qui est une rivière importante, beaucoup plus importante même que le Kwango.

Le Saïe (ou Tchia), que les voyageurs atteignirent le 6 octobre, et le Kouilou (Kwilu), où ils arrivèrent le 10, ne sont pas moins considérables. Il est probable que ces trois rivières se réunissent vers le nord-ouest pour rejoindre, par une seule bouche, la rive gauche du Kassai [Kasai]. C'est le 19 octobre que MM. Kund et Tappenbeck aperçurent le cours imposant et les eaux jaunâtres de celui-ci.

Ici, l'expédition faillit être arrêtée ; les indigènes, prétextant qu'il n'y avait pas de chemin sur la rive droite, se refusèrent à lui faire passer l'eau. Elle fut forcée de remonter la rive gauche jusqu'à près du confluent du Sankourou (Sankuru), y trouva un endroit plus ou moins favorable et, après avoir construit un grand canot, traversa le Kasai : le passage, contrarié par deux nouveaux combats, ne s'opéra qu'au prix de difficultés inouïes et ne demanda pas moins de six jours de temps.

Le pays qui s'étend vers le nord-est, sur la rive droite du Kasai, est couvert de forêts vierges ininterrompues. Le passage de la caravane à travers les villages jeta ceux-ci dans l'anxiété la plus grande ; les habitants quittaient les localités, abandonnaient leurs huttes et leurs champs, se retiraient dans les bois, refusant absolument de vendre des vivres aux étrangers. La marche à travers les forêts devint extrêmement difficile et pénible.

Le 19 novembre, l'expédition fut arrêtée par une nouvelle rivière inconnue, venant de l'est, d'une grande largeur et coulant des eaux noires. Les indigènes la nomment Ikata, Lokenje ou Loukata, suivant les régions qu'elle traverse. C'est sur ses bords que les difficultés devinrent de plus en plus grandes, tant de la part de la nature que de celle des natifs. Ceux-ci ne tardèrent pas à prendre l'offensive, bien décidés à empêcher les Blancs de pénétrer sur leur territoire.

Le 25 novembre eut lieu un combat acharné, dans lequel la troupe eut 2 hommes tués, un grand nombre de blessés et perdit 5 charges. Ce malheur abattit le

courage et la confiance des soldats loangos de la caravane, qui firent preuve, à partir de ce moment, de la plus pitoyable poltronnerie.

Les indigènes de cette région sont chasseurs et se servent de leurs armes, lances, arcs et flèches, avec une remarquable adresse. Cachés derrière les arbres de la forêt, sans crainte des armes à feu, de la puissance desquelles ils n'ont pas encore pu exactement se rendre compte, ils attaquaient le camp en grand nombre et plus d'une fois ces attaques ne furent repoussées qu'après une lutte corps à corps.

L'Ikata fut passée, néanmoins, le 6 décembre. Sur la rive droite aussi, la forêt vierge, à perte de vue, épaisse, impénétrable, par places entrecoupée de marécages. Ne parvenant pas à s'y frayer un passage, l'expédition revint sur la rive gauche et reprit résolument sa marche le long de la rivière, dans la direction de l'est. Une nouvelle attaque des indigènes ne tarda pas à l'arrêter. Le 16 (décembre), la caravane eut à soutenir un combat acharné, dont l'issue fut désastreuse. Le lieutenant Kund y fut blessé de trois coups de lance qui faillirent le tuer, et ce n'est que par un hasard providentiel que le lieutenant Tappenbeck ne fut pas tué par un indigène avec lequel il luttait corps à corps : la lance de celui-ci rencontra la courroie de la cartouchère de l'explorateur et le coup fut amorti.

À partir de ce moment, les hommes de la caravane refusèrent d'avancer plus avant vers l'intérieur, et la retraite dut être ordonnée. L'état de M. Kund et des nombreux blessés l'exigeait, du reste. Elle fut entravée par de nouveaux combats.

Après quelques jours de marche, l'expédition se décida à prendre la voie d'eau pour descendre l'Ikata jusqu'au Congo. On parvint à acheter quatre canots aux indigènes, et à en construire cinq, ce qui demanda plus de quinze jours. Puis, le 13 janvier 1886, on se mit en route sur la rivière.

Après dix jours de navigation, entravée à deux reprises différentes par les attaques des indigènes, MM. Kund et Tappenbeck et leurs hommes arrivèrent à Moutchié [Mushie], le village de la reine Gankabi. Les explorateurs reconnurent alors, avec étonnement, qu'ils venaient de descendre la rivière nommée Mfimi par Stanley, et que l'on croyait être jusqu'à présent l'émissaire du lac Léopold II ; elle se prolonge vers l'est.

Les populations qui habitent ses rives se livrent toutes à la pratique du cannibalisme ; le grand nombre de crânes amoncelés dans les villages l'atteste de la façon la plus positive.

Le 24 janvier, Kwamouth fut atteint, et le 28 au matin, les voyageurs débarquaient à Léopoldville, où M. Kund et les 30 malades de l'escorte recevaient

les soins les plus empressés de M. le docteur Mens, médecin de la station » (*Le Mouvement géographique* 18 avril 1886 : 30).

L'expédition Kund-Tappenbeck, qui avait duré plus de cinq mois et demi, laissait ouvertes encore quelques questions : où vont déboucher le Kwango, le Wamba, le Kwilu et le Saia ? Qui sont les peuples riverains de la Mfimi-Lukenie et du lac Léopold II ?

### 1.3. L'EXPLORATION DE GEORGE GRENFELL : 1886

En 1884, le missionnaire-explorateur George Grenfell (1849-1906) n'avait pu se faire qu'une idée sommaire du lac Léopold II ; il n'avait pas dépassé l'entrée du lac. En 1886, il décide d'en faire le tour dans l'espoir de recueillir des renseignements qui auraient pu échapper à l'attention de Stanley.

Le 30 septembre 1886, Grenfell quitte Léopoldville pour un cinquième voyage avec le steamer *Peace*. Il est accompagné de plusieurs missionnaires destinés aux nouvelles missions baptistes dans le Haut-Congo. Mais lui-même, il a l'ambition d'explorer le lac Léopold II. Le bateau entraîna sans accident ni incident le Kwa et puis la Mfimi ou Lufini, note-t-il en octobre 1886.

« Je suis très impressionné par la qualité de cette rivière. Son débit est de 70 à 100 pieds par minute [...] Elle passe de la terre très friable qui descend doucement, qui est très peuplée (riche, comme ils portent beaucoup de colliers en cuivre. Le long et bas rivage de devant) est un désavantage çà et là, mais la terre plus haute descend à certains endroits jusqu'aux abords de l'eau. Aucun autre cours d'eau que je connaisse n'a autant de monde. Pas une seule démonstration hostile.

Les villages sont parfois perchés sur une énorme fourmilière. Les gens ne cicatrisent pas leurs visages, mais tatouent sur les tempes des marques circulaires avec un anneau (la marque "Saturn"). Les femmes sont légèrement marquées sur l'abdomen. Personne ne porte de vêtements européens.

Leur grande industrie (à côté de la fabrication de poterie avec des formes gracieuses) est la calcination de roseau pour l'extraction de sel. Nous étions très perplexes, d'abord, devant les hauts tas de roseaux séchés comme de larges habitations d'herbe vues à une certaine distance. De nombreux crocodiles, mais aussi des pélicans, des hérons, des ibis sacrés, des grues couronnées [...] Beaucoup d'hippopotames mais peu de moustiques. Je n'ai pas vu le pain de millet



**À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'exploration du lac Léopold II par le missionnaire George Grenfell, un monument a été inauguré à Inongo en présence de M. Delanghe, commissaire de district.**  
(HP.1956.32.406, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), 1956 © MRAC Tervuren.)

dont parle Stanley ; c'est peut-être la mauvaise saison. Environ trois journées en amont de la rivière Mfimi, nous rencontrons un peuple parlant le kiyanzi avec du bon tabac en vente. Ils ont cicatrisé leurs visages, et portent autour du cou des anneaux gradués. Ici les maisons sont construites dans des rues aménagées selon des angles droits sur le côté de la rivière.

15 octobre - 86 : Nous atteignons la tête du lac Léopold et avons vraiment une réception hostile de la part des gens qui étaient réunis sur la plage au nombre à peu près de 500. Une vingtaine ou une trentaine pataugeaient dans l'eau jusqu'à leurs ceintures, nous menaçant avec leurs lances, arcs et flèches. Ils étaient entre-temps encouragés par des danses de guerre de leurs camarades sur le rivage. Nous restions quelques dix minutes et mettions alors le steamer en marche et nous sommes engagés dans un combat sans que l'on arrive à la portée de leurs flèches. Le sifflement de notre vapeur produisait vraiment une panique et faisait fuir tous les guerriers vers le rivage. Le village suivant où nous arrivâmes était gentil, comme l'étaient tous les peuples à l'exception du premier cas. Nous fûmes en mesure d'acheter des

provisions et de remplir abondamment notre entrepôt de combustible avec du bois sec que nous trouvâmes dans les plantations.

Les activités de pêche qu'ils exécutent exigent une immense quantité de travail. La baie supérieure du lac est sur quelques milles carrés une forêt de pieux de pêche, à travers laquelle nous eûmes beaucoup de difficultés pour trouver notre route. L'eau est très basse à différents endroits. Nous avons seulement trois ou quatre pieds sur des milles d'étendue. Les marques sur des arbres indiquent le niveau de l'inondation à quelques huit pieds au-dessus du présent niveau actuel.

L'extrémité nord du lac Léopold est liée par des rivages beaucoup plus bas que ceux de l'extrémité sud, où les collines boisées descendent de cinquante à deux cents pieds, atteignant les abords de l'eau çà et là avec des descentes hardies. La terre sur le sommet du rocher est ferrugineuse. Les points qui s'étendent dans l'eau, sont très aigus, avec des rochers détachés immenses, et de longues plages sablonneuses entre ces points rocheux. La côte est curieusement festonnée. Je ne

pense pas qu'il y ait une communication directe entre ce lac et le lac Ntumba.

Les peuples le long de la rivière Mfimi ont beaucoup de cuivre, tandis que les peuples du lac n'en ont que peu ou pas. La chose la plus étrange de ce peuple est qu'il parle le kiyanzi ou un dialecte quelque peu similaire. Beaucoup de mots que je reconnaissais sont absolument les mêmes. Ils utilisent sur les eaux ouvertes du lac de larges pirogues capables de faire des mers agitées. L'eau du lac Léopold II est très sale et fort imprégnée de fer. Ceux qui s'y baignent doivent se laver prudemment par la suite pour se débarrasser de la rouille.

Je fais la latitude complètement dix milles au sud de la position de Stanley par deux doubles observations. Peut Stanley s'être trompé d'un jour dans ses calculs?... Je fais le lac aussi grand qu'il fait...

Le 16 octobre 1886, le ss *Peace* démarra à 6 h du matin, mais fut incapable de remorquer son bateau à côté à cause de lourds rouleaux sur l'eau ouverte du lac, et pour cela la baleinière dut être liée à l'arrière avec une longue corde. Les vagues s'abattirent sur le ss *Peace* et menacèrent de le submerger.

Bien qu'il y eut de si nombreux oiseaux aquatiques sur la Mfimi, il n'y en avait que très peu sur le lac Léopold. Les crocodiles étaient aussi moins nombreux. D'un côté, assez bien de buffles venaient boire là où le bord de l'eau était bas, et des hippopotames étaient abondants sur les rares parties herbeuses. Les attaques des hippopotames durant ce voyage furent moins audacieuses. Ils se précipitèrent vers le ss *Peace* bien des fois, s'élevèrent hors de l'eau et saisirent les proues dans leurs grandes gueules, arrachant le plancher autour du bastingage... » (Johnston 1908 : 167-168 – traduction Mathieu Zana Etambala.)

Le missionnaire baptiste raconte ensuite qu'il fut à maintes reprises mouillé par les éclaboussures faites par ces monstres. Ceux que l'on tua fournirent beaucoup de viande aux indigènes à bord. Le long de la rivière Mfimi, comme sur les rivages du lac Léopold II, où la terre était basse et herbeuse, les indigènes empilaient des tas de roseaux à brûler pour faire du sel de potasse.

L'explorateur prédit alors que la navigation du lac serait rendue périlleuse pendant les saisons de l'eau haute par plusieurs récifs de rochers. Le courant n'étant pas visible, la présence de ces rochers serait dissimulée lorsqu'ils seraient couverts par l'eau. Après avoir quitté le lac Léopold, son attention se fixa sur la très importante rivière Lukenie. Georges

Grenfell fut de retour à Arthington (Kinshasa) le 21 octobre 1886. En décembre de la même année, il entamait sa sixième exploration avec le *Peace*.

Sur la carte que *Le Mouvement géographique* reproduit comme supplément le 3 juillet 1887, plusieurs villages sont maintenant indiqués dans le futur district du Lac Léopold II qui fait partie du district du Kasai : Mushie, au confluent du Kasai et de la Mfimi ; Ndoua (Ndua), Mounono (Munono), Nkouri et Moutoumoa sur la Mfimi ; Inounou (Inunu), Bambya, Ilambou (Ilambu) et Inongo sur le lac.

## 2. LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES DE LA CCCI VERS LE LAC LÉOPOLD II

À partir de 1887-1888, les expéditions dirigées vers le lac Léopold II changent complètement de nature. Les participants ne sont plus des hommes à la recherche de sensations aventureuses et n'ont pas tellement d'intérêt pour l'hydrographie du pays. Ils partent à la reconnaissance des valeurs commerciales et économiques de la région du Mfimi-Lukenie et du lac.

À la fin de l'année 1887, trois sociétés commerciales belges se sont déjà constituées en vue d'entreprendre des opérations au Congo : le Syndicat de Mateba, fondé à Anvers pour la création d'établissements agricoles dans le bas fleuve, qui acquit à cet effet de l'EIC l'île de Mateba (d'une superficie de 14 000 hectares) et quelques îlots voisins ; la Sanford Exploring Expedition, fondée à Bruxelles par l'Américain Sanford et Georges Brugmann en vue d'entreprendre le commerce de l'ivoire et du caoutchouc dans le Haut-Congo ; la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, constituée à Bruxelles, notamment par Albert Thys, le 27 décembre 1886 dont les statuts sont publiés dans le *Bulletin officiel* en avril 1887, à laquelle avait été concédée, par une convention en date du 26 mars 1887, la pleine propriété de 150 000 hectares de terre, qu'elle a choisis depuis, dans les bassins de la Busira et du Momboyo (Wauters 1899 : 389-390).

En 1888, sont créées la Compagnie des Magasins généraux, dont l'objectif est l'installation d'hôtels et de magasins dans le Bas-Congo, et la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo, qui fusionnait avec la Sanford Exploring Expedition, et dont le but était de se livrer dans le haut fleuve au commerce de l'ivoire et du caoutchouc ; elles se

sont constituées respectivement le 20 octobre et le 10 décembre.

C'est Alexandre Delcommune qui reçut la mission de reconnaître la valeur économique du Haut-Congo. Il fit transporter, dans un premier temps, le steamer *Le Roi des Belges* au Pool et commença, dans un second temps, le 27 mars 1888, l'exploration du fleuve et de ses principaux tributaires. Alors il visita le lac Léopold II, explora la Lukenie, le Kasai et le Sankuru (Wauters 1899 : 45).

Deux jours après son départ de Kwamouth, il arrive à Mushie, qui n'est pas situé au confluent de la Mfimi, précise-t-il, contrairement à ce que renseignent les cartes, mais à trois kilomètres en aval, sur la rive droite du Kasai, et compte environ 800 habitants. Il raconte également sa rencontre avec la reine Ngakabi

« [...] dont Stanley parle en termes élogieux dans son journal de voyage. Cette souveraine, déjà sur le retour, porte au cou un collier de laiton fondu pesant 15 kilogrammes ! Elle vient me faire visite et m'offre une belle chèvre. Sur mes instances, elle consent à quitter sa pirogue et à s'aventurer sur le *Roi des Belges*. Mais moins loquace que Gobila, elle ne traduit sa surprise qu'en ouvrant démesurément la bouche et en écarquillant les yeux. Elle ne touche aucun objet. Le pont semble lui brûler les pieds, c'est à peine si elle ose y faire un pas. Après la promesse d'aller la voir, elle regagne au plus vite son canot.

Je lui rendis bientôt cette visite et la trouve occupée à faire débroussailler les abords de sa demeure royale, qui se compose de cinq huttes, reliées entre elles par une palissade, de manière à former une cour intérieure.

Gankabi me montre un escabeau de bois et s'assied en face de moi, les pieds sur une natte. Puis apparaît son mari, un solide gaillard d'une quarantaine d'années, coiffé d'un bonnet crasseux en forme de cône tronqué et en cordelettes d'écorce. D'autres natifs accourent et font le cercle autour de nous, tandis que la palabre commence. La reine m'apprend qu'elle fait le commerce de l'ivoire avec Gobila de Msuata, Ngalyema (Ngaliema) de Léopoldville et les chefs de Kinchassa (Kinshasa). Elle répond obligeamment à toutes les questions que je lui fais, et je la quitte après le traditionnel échange de cadeaux, pour regagner le *Roi des Belges*, qui passe la nuit à Mushie [...] » (Delcommune 1922 : 223-224)

Tout au long de son voyage, Delcommune s'intéresse avant tout aux activités industrielles des

autochtones. C'est la raison pour laquelle il évoque notamment la fabrication de sel et de poterie :

« [...] Sur la rive droite se montrent, au pied d'une hauteur, de petites bourgades perdues au milieu de champs de manioc et de plantations de bananiers. Un peu plus loin, une importante localité borde le fleuve. Derrière les huttes, d'immenses cultures de manioc drapent de leur verdure sombre la pente douce d'une colline. Nous stoppons en vue d'un petit bois, près duquel deux petits villages montrent leurs toits de chaume. Au bord de l'eau se dressent deux cabanes coniques et nous apercevons dans le voisinage des indigènes occupés à faire du sel, ce qui nous donne l'occasion d'observer leur procédé pour obtenir ce précieux produit.

Après avoir réduit en cendres une quantité considérable de certaines herbes (*Pistia statioidtes*), les femmes, car ce sont elles qui se livrent à ce travail, en font un tas de quatre à cinq mètres cubes, en forme de pain de sucre, qu'elles recouvrent de feuilles sèches. Lorsqu'elles jugent la quantité suffisante, elles creusent dans le sol deux trous où elles fixent des récipients de terre cuite. Elles déposent au-dessus de ces vases un tréteau supportant deux paniers sans fond, en forme d'entonnoir et tapissés de feuilles de bananiers et de phimium. Elles remplissent ces paniers à pleins bords de cendres et y versent de l'eau. Celle-ci, filtrée par les cendres et entraînant des substances minérales dissoutes, tombe dans les pots de terre. Sur trois lignes de petites termitières en forme de champignon sont rangés des vases de dimensions moindres, sous lesquels pétille un feu bien entretenu. L'eau salée y bout d'une manière ininterrompue ; dès qu'elle est presque entièrement évaporée, on s'empresse d'y ajouter de la nouvelle eau déjà atténuée sur d'autres foyers. Finalement, on laisse tout le liquide s'évaporer et on retire du vase un produit grisâtre qui se durcit rapidement. C'est le sel en question qui se débite sur les marchés en petits morceaux de cinquante à soixante grammes au prix d'un mitako les trois pièces.

Le lendemain, nous passons encore devant un village très peuplé. Comme d'ordinaire, un grand nombre de canots se détachent de la rive et nous entourent bientôt. Malheureusement, ces indigènes n'ont pas de vivres. Nous poursuivons donc notre route. Le paysage ne varie guère ; le fleuve, large de trois cent cinquante et quatre cents mètres, coule toujours comme entre deux rubans d'herbes bordés de sombres forêts qui semblent se rejoindre dans le lointain.

Un peu plus loin, de nombreuses pirogues viennent accoster le vapeur. Nous sommes au petit village de

Yamu, bâti sur un plateau très boisé, haut d'environ sept mètres, et dont la base, revêtue d'une épaisse végétation, plonge dans le fleuve. Vu de loin, Yamu ne manque pas de pittoresque ; de près, c'est un amas de masures d'une malpropreté sordide, reliées entre elles par des espèces de vérandas dont le toit tombe de vétusté. La population est d'environ deux cent cinquante individus et se compose en majeure partie de femmes. Elles se livrent presque exclusivement à l'industrie de la poterie. Partout, dans les huttes, sous les vérandas, sous les hangars, nous ne voyons que cruches, plats, marmites en terre cuite blanche, noire ou mouchetée. Il y en a plus de deux mille pièces.

Autour du village et dans les bois voisins, nous trouvons de nombreux spécimens de la liane vinifère. » (Delcommune 1922 : 224-227)

C'est le 14 avril 1888 que Delcommune entame la circumnavigation du lac Léopold II. Comme de nombreux récits de navigation, il fait la description des promontoires des rives et dépeint les couleurs des eaux du lac et des rivières qui s'y jettent. Il n'oublie pas de parler des cultures de manioc, des bananeraies qu'il a vues çà et là et de l'activité la plus importante des riverains :

« Les natifs [...] font le trafic de l'ivoire avec les gens du Mfini. Ils se livrent aussi à la chasse. Chacun d'eux porte, attaché à la ceinture, un sac fait d'une peau de loutre. Mais c'est surtout de la pêche qu'ils tirent leur subsistance. Le lac présente ici, dans toute sa largeur, une multitude de perches distantes l'une de l'autre de 10 à 15 mètres, et solidement fixées dans le lit. Chacune d'elles indique l'emplacement d'un engin de pêche quelconque.

Plus loin, le lac s'élargit et il nous devient impossible d'évaluer, même approximativement, son étendue. À première vue, on s'imaginerait qu'il est semé de grandes îles boisées, mais ce ne sont que des promontoires séparant de vastes baies, dont les nappes d'eau se confondent au loin avec le ciel. Dans l'une se jette un petit cours d'eau, large d'une quarantaine de mètres, venant du nord-ouest.

La rive est toujours fortement boisée, parfois accidentée, et formée de rochers veinés de minerais de fer ; et c'est dans un cite [site] charmant, dans un véritable bois de palmiers élaïs, que nous stoppons. En nous apercevant, quelques indigènes, occupés à pêcher, prennent la fuite et courent se cacher dans les grandes herbes. Désireux de savoir si l'intérieur du pays est d'une nature aussi luxuriante que la rive, le fusil de chasse sur l'épaule, je fais une excursion pédestre de quelques

heures. À une centaine de mètres de la berge s'ouvre une clairière de plusieurs hectares, où des poussées de jeunes taillis ont remplacé les grandes essences. Des vestiges de culture de manioc et des pieux vermoulus plantés en terre révèlent que jadis il y eut là un village. Puis, je m'enfoncé de nouveau dans la forêt, où dominant les arbres de haute taille. Le sol, formé de détritiques et de feuilles mortes, en est d'une extraordinaire fertilité. La couche d'humus doit être bien profonde, car les termitières, hautes de trois mètres, sont toutes faites d'une terre noire et grasse.

Nous ne voyons les indigènes que le lendemain matin. Il en arrive une cinquantaine, qui nous vendent des échantillons de bois de teinture et de tabac. La vue du *Roi des Belges* semble les frapper d'une extraordinaire surprise. Ils n'osent s'en approcher, imitent avec les doigts la bouche ouverte, ce qui est leur façon de marquer le comble de l'étonnement. Nous les laissons à leur stupéfaction et le vapeur se remet en marche dans une direction nord-est. » (Delcommune 1922 : 230-231)

Delcommune s'engage aussi dans un des nombreux canaux qui découpent la rive. À un certain moment il passe devant une petite île qu'il reconnaît pour en avoir côtoyé l'autre rive et il arrive dans une sorte de lagune large d'un mille et demi et de six milles de long. Il est convaincu qu'elle communique, en temps ordinaire, avec le lac Mantumba.

Puis, il raconte sa rencontre avec le chef d'Ilambu :

« Les habitants d'Ilambu sont vêtus de pagnes en tissu d'herbes. Ceux des hommes sont assez longs. Les femmes et les enfants se ceignent les reins, en laissant la poitrine à découvert. Les coiffures, très variées, sont artistement arrangées. Quelques-unes affectent la forme de pâtés à plusieurs faces, d'autres ressemblent à un chapeau chinois. Les cheveux, ramenés vers la nuque ou vers le front, forment autour de la tête un bord légèrement redressé, ou bien sont disposés en diadème, et quelques tresses, partant du sommet de la tête, sont recourbées en avant. Quant au tatouage, il consiste en trois excroissances charnues, rondes et concentriques, placées entre la tempe et le coin de l'œil.

Comme je demande à voir le chef, on me répond avec hésitation que le village n'en a pas. Mais quelques instants après, on vient m'annoncer qu'il est là et qu'il désire m'entretenir. Aucun de mes interprètes ne connaît l'idiome indigène. Heureusement, un de mes Bangala en comprend quelques mots et consent à servir de truchement.

Le chef d'Ilambu se nomme Totay. L'arrivée du bateau lui a causé une grande frayeur et il avait formellement défendu à ses sujets de parler de lui aux Blancs. Il veut savoir ce que nous venons faire chez lui, exige que nous payions tribut pour le bois que nous avons coupé sur son territoire, et déclare que, si nous ne nous exécutons pas de bonne grâce, il nous fera la guerre. Et, sur cet ultimatum fièrement signifié, il se retire avec toute sa suite.

Peu après, je me rends à Ilambu avec deux interprètes, et demande à être conduit au boma du chef, car je soupçonne que l'indigène qui vient de se présenter pourrait bien n'être qu'un imposteur. Les habitants consentent à me guider, et je m'engage dans une interminable rue. Les huttes, dont les toits élevés forment un angle très aigu, sont propres et bien construites. Elles n'ont pas de porte ; un côté de l'habitation, clôturé la nuit par une natte, reste entièrement ouvert pendant le jour. À l'intérieur, une couche d'argile battue. Le mobilier se compose de quelques lits en bambous.

Au bout du village commence une large route, bordée de bananiers, de safoutiers, de palmiers bambous et d'élaïs. Après l'avoir parcourue pendant vingt-cinq minutes, je pénètre enfin dans une enceinte entourant six grandes cases et me trouve en présence du chef, qui est réellement l'indigène avec qui je viens d'avoir une entrevue.

Tandis que les natifs font cercle, je prends place sur un escabeau et mes interprètes s'accroupissent à mes côtés. Le chef Totay reste au fond du hangar, avec ses familiers. Il a le torse nu et porte un long pagne d'herbes, noué autour des reins. Il est coiffé d'un filet de cordelettes tressées, retombant sur l'épaule droite. Des plumes de coq, de perdrix, de pintade, de perroquet et de corydéal, attachées à ce filet, empanachent le sommet de la tête. Sur le front est également attachée à ce filet une rondelle de cuivre jaune refoulé, représentant le soleil, qui est ici le symbole de la royauté. Le chef tient en main un long couteau, de forme sensiblement ovale, aux bords bien aiguisés, et s'appuie sur deux zagaies reliées par un fétiche.

Je le prie d'abord de bien vouloir me répéter les paroles qu'il a prononcées précédemment et que je crois avoir mal comprises, car, en voyant en ce moment son attitude pacifique, contrastant avec son langage belliqueux de tantôt, je commence à douter de l'exactitude des propos que m'a rapportés l'interprète bangala.

« L'homme blanc, répondit-il, est venu chez nous avec sa grande maison qui marche sur l'eau. Que vient-il faire ? Se présente-t-il en ami, ou vient-il faire la guerre ? Que l'homme blanc réponde. »

Je n'ai guère de peine à lui démontrer que nous sommes venus avec les meilleures intentions du monde. Les nombreux achats que nous avons faits le matin et ma visite sans armes ne le prouvent-ils pas ? « Au reste, ajoutai-je, le Blanc est l'ami des Noirs. Il leur apporte des perles, des cauris et des étoffes, en échange d'ivoire, de gomme, de bois de teinture et de vivres. » Et Totay de déclarer aussitôt que, de son côté, il veut être l'ami de gens qui possèdent tant de belles choses. Le jour tombe. Je prends congé du chef, après avoir enregistré sa rassurante déclaration.

Le lendemain, à huit heures, Totay me fait une nouvelle visite. Je l'invite à monter à bord. Mais, moins courageux que le roi Goila et la reine Gankabi, il n'ose s'y risquer, la « Maison qui marche sur l'eau » ne lui dit rien qui vaille.

Je me rends donc auprès de lui et la conversation s'engage amicalement. Il me fait présent, tout d'abord, d'une chèvre, de huit poules, d'un régime de bananes, d'une provision de manioc et de deux calebasses de vin de palme. Non moins généreux, je lui remets deux brasses de drap rouge, une brasse d'américain, deux pièces de mouchoirs et des perles. Puis je lui demande si, avant mon arrivée, il n'a jamais vu de Blanc ni de bateau à vapeur. « Oui, répond-il, il y a longtemps, très longtemps, nous avons vu un petit vapeur, dont le sifflet nous a mis en fuite. Il ne s'est pas arrêté chez nous. » C'était Stanley, qui faisait avec l'*En-Avant* la découverte du lac Inkandu, auquel il allait donner le nom de lac Léopold II.

Le chef me prie de revenir chez lui dans quelque temps, avec beaucoup de perles et d'étoffes. Il pourra alors m'offrir une grande quantité de défenses d'éléphants. Sans lui promettre catégoriquement que je repasserai par ici, je lui conseille de recueillir le plus d'ivoire possible. Il me quitte, visiblement enchanté des rapports qu'il a eus avec moi.

Quelques instants plus tard, le vapeur se remet en marche, salué par les acclamations sympathiques de la foule. C'est presque à regret que nous partons. Rarement nous avons vu des sites plus beaux que le grand plateau où s'alignent les huit cents à mille huttes d'Ilambu, et où vivent plus de trois mille indigènes. » (Delcommune 1922 : 231-232)

Delcommune révèle le nom que les autochtones donnaient au lac avant que Stanley le baptise « lac Léopold II » : Inkandu. Enfin, il sort du lac le 20 avril 1888 pour entrer dans la Lukenie « qu'on appellait aussi Ikata ».

## 2.1. FERNAND DEMEUSE AU LAC LÉOPOLD II : 1892-1893

Fernand Demeuse a visité trois fois le lac durant son terme au Congo. Lors de sa première visite, en 1891, il a fait la circumnavigation, tout seul en pirogue, du lac Léopold II. L'entreprise dure six semaines. Il y rencontre alors l'agent commercial Léon Cloetens (1857-1899) qui y circule avec le steamer *Général Sanford* et fonde, pour la Société du Haut-Congo, l'établissement d'Inongo. Quelques mois plus tard, Demeuse y retourne pour ravitailler le poste, à bord du petit vapeur *Baron Lambertmont*. Enfin, au mois d'avril 1892, il fait une nouvelle exploration du lac en compagnie de Mohun.

Le 30 juin 1892, Fernand Demeuse quitte une nouvelle fois Kinshasa et débarque à Inongo, le 14 juillet, le soir. Il y trouve tout seul l'agent De Cooman qui lui annonce que devant les provocations et les manifestations « de la tribu des M'Panza » (Mpanza), le gérant Van den Borre est

allé se rendre compte, sur la rive ouest, si les dispositions hostiles à l'égard du Blanc sont partagées par d'autres peuples. Les Mpanza habitent à quelque 25 kilomètres de la factorerie et occupent la rive orientale du lac sur une longueur de 20 kilomètres et une profondeur de 25 kilomètres, prétend Demeuse dans une lettre du 1<sup>er</sup> août 1892. Ce groupe est en mesure de mettre sur pied de guerre de 1200 à 1400 guerriers armés de sagaies et de flèches empoisonnées et il défend tout trafic avec l'Européen considérant comme ennemies les tribus qui veulent vendre leurs produits aux Blancs, écrit-il. En outre, les populations d'Inongo, Ibali, Watanga, Inunu e. a. n'osent pas aller les combattre à cause des grandes forces dont ils disposent et, à maintes reprises, elles sont venues supplier Van den Borre de s'allier à elles pour réduire les Mpanza et rendre le commerce libre, c'est-à-dire, leur permettre de placer des pièges à éléphant, exploiter les bois de teinture, le copal et le caoutchouc des forêts (*Le Mouvement géographique* 8 janvier 1893 : 2).



**Le chef Mpanza et sa suite à Inongo.**  
(AP.0.0.14014, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

La Société du Haut-Congo décide donc de se rendre – c'est-à-dire d'organiser une expédition vers – chez les Mpanza afin de voir s'ils veulent conserver à l'égard du Blanc leurs sentiments « hostiles » et « provocateurs ». Pour justifier cette démarche, De Meuse ajoute que le grand chef d'Inongo, prévenu de leur départ, voulait les accompagner avec tous ses guerriers, mais de crainte d'effrayer les Mpanza et ainsi de ne pouvoir entrer en négociation avec eux, la Société a décliné les offres de ce chef.

Le 18 juillet, ayant réuni tous leurs hommes et ne laissant à Decooman que les serviteurs nécessaires pour garder la factorerie, ils partent à 13 h pour arriver en vue de Mpanza à 16 h. Ils voient aussitôt un grand nombre de pirogues armées en guerre se détacher du rivage. Ensuite, se rassemblant sur un point, cette flottille, forte d'une cinquantaine de pirogues montées chacune par 25 ou 30 guerriers, s'avance vers eux au son des trompes et au bruit des tam-tams.

« Devant cette attitude agressive, nous nous arrêtons et leur fîmes savoir que nous ne venions pas pour la guerre mais bien pour arranger la palabre. Ils répondirent à notre interpellation par une série d'insultes provocatrices et en poussant des cris de guerre. Ils allèrent même jusqu'à diriger une attaque en règle contre nous. Mais, à la suite d'une démonstration énergique de notre part, ils comprirent qu'ils n'étaient pas en état de soutenir la lutte et, trois jours après, le 21 (juillet), au matin, arriva à la factorerie un parlementaire envoyé par le grand chef des M'Panza, demandant que la paix fut faite avec le Blanc.

Il fut répondu au chef de Mpanza que nous acceptions la paix à la condition que son peuple viendrait nous vendre des vivres et des produits, que les eaux du lac seraient rendues libres pour tout le monde et que chacun aurait le droit de placer des pièges à éléphant, et d'exploiter le copal et le caoutchouc des forêts.

Nous remîmes à l'envoyé un pavillon de l'État, qui devait être arboré par le chef s'il acceptait nos conditions. Le 23 se présenta à la factorerie le fils du chef de Mpanza, envoyé par son père pour couper le bananier de paix, ce qui signifiait que les conditions énoncées plus haut étaient acceptées » (*Le Mouvement géographique* 8 janvier 1893 : 2).

Fernand Demeuse quitte Inongo le 24 juillet au matin et est de retour à Kinshasa, le 29 juillet au soir.

Dans sa lettre, Demeuse ne donne pas de détails sur « la démonstration énergétique » de son expédition lors de l'attaque des guerriers Mpanza. Le



**1913 : chef Tumba [sic] d'Inongo.**

(AP.0.0.14275, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1913.)

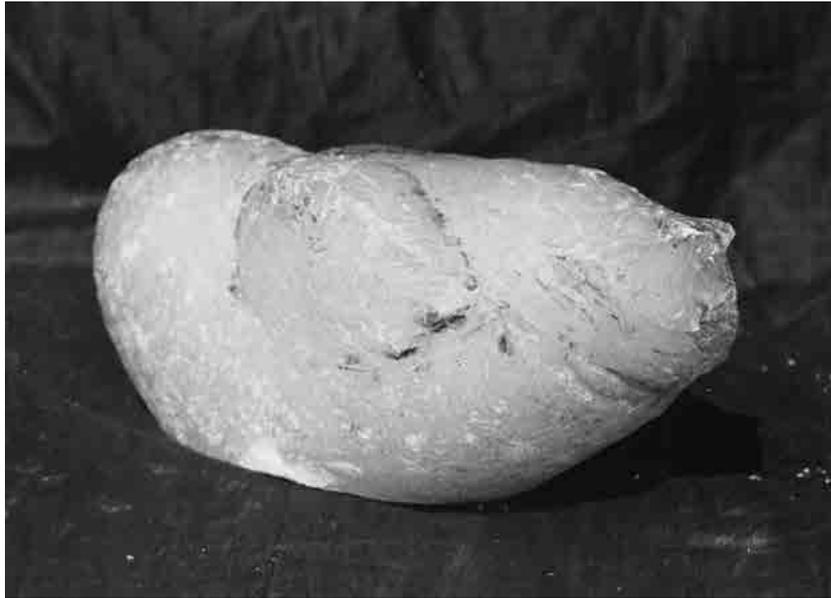
plus important pour lui, est le résultat de la leçon qu'il a donnée aux Mpanza et le fait que ceux-ci se soient soumis et aient accepté les conditions qui leur étaient imposées. Et le résultat est que :

« M. Van den Borre est parvenu avec succès à faire exploiter par l'indigène le caoutchouc des forêts. C'est un très beau résultat qui a été obtenu en peu de temps. Je ne doute pas, vu la densité des populations des rives du lac, que cette région ne soit d'ici peu très productive. Les premiers échantillons que les indigènes offrirent en vente étaient remplis d'impuretés, mais après leur avoir indiqué la méthode de le recueillir, M. Van den Borre est parvenu à faire produire un caoutchouc pur et de première qualité.

Le copal fossile (nommé dans l'industrie copal chagriné) se rencontre en quantité abondante dans le sol des forêts. Un autre copal se présente en quantité plus abondante, c'est un copal cristallin qui se recueille sur les troncs d'arbres. Plusieurs variétés de résines ont également été offertes en vente ; j'en ai pris quelques échantillons afin de les faire analyser.

Le poivre de Malaguettes est cultivé et employé par les habitants du lac comme condiment. Mais actuellement, la quantité cultivée correspond aux besoins de l'indigène, il y aurait de grandes difficultés à s'en procurer une charge.

Quant à l'ivoire, il ne s'en présente pas beaucoup, l'indigène exigeant en échange ce produit des esclaves. Mais à la longue, avec les besoins que le commerce et nos articles vont créer, cette coutume disparaîtra et l'ivoire prendra la voie de la factorerie [...] » (*Le Mouvement géographique* 8 janvier 1893 : 2).



**Échantillon de copal.**

Le copal, que l'on recueille dans les marais et le fond des rivières de la Cuvette centrale, est une résine produite par un arbre, le copalier (*Copaifera Demeusei*), qui s'est durcie et fossilisée sous l'eau. La principale utilisation du copal se trouve dans l'industrie des vernis gras.  
(HP.1956.22.627, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d. © Sofam.)



**Voici des femmes équipées fouillant un marais à la recherche du copal.**

La recherche du copal qui est le produit de la fossilisation de certaines espèces d'arbres. Il se trouve surtout dans les marais, soit en fragments, soit en couches. La recherche du copal est une occupation principalement féminine.  
(HP.1956.32.1114, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Des femmes équipées pour la recherche du copal.**

(HP.1956.32.1116, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Ces habitants sondent la boue au moyen de bâtons ferrés pour repérer les blocs de copal.**  
(HP.1956.32.1272, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Femme récoltant dans un marais un échantillon de copal.**

(HP.1956.32.1270, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Femmes nettoyant les blocs de copal qu'elles ont recueillis.**

(HP.1956.32.1271, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

## 2.2. FERNAND DEMEUSE, CIRCUMNAVIGATION DU LAC LÉOPOLD II

« Le 14 avril à midi, quittons les eaux de la Mfimi et pénétrons dans le lac Léopold II par un étroit chenal profond de 2 à 3 brasses ; une petite île boisée en occupe le milieu et en face de celle-ci, à la rive droite, se trouve un village ntomba du nom de M'pocho. La rive gauche de ce chenal est formée par une grande plaine marécageuse, tandis que la droite constitue un terrain élevé tombant à pic. Sur 1 heure le chenal s'évasant de plus en plus, nous entrons dans l'immense nappe d'eau qui constitue le lac et qui va vers le nord se perdre à l'horizon. La rive E que nous longeons est élevée et boisée ; elle forme une série d'échancrures plus ou moins profondes dont les pointes sont rocheuses.

4 h $\frac{1}{2}$ , apercevons quelques pirogues de pêcheurs qui à notre vue prennent la fuite et se réfugient à la rive ; nous les suivons et abordons pour camper à une petite plage sableuse où sont amarrées plusieurs pirogues ; un petit sentier qui vient y aboutir, conduit à travers bois, à un grand village du nom de Beko, situé sur la hauteur à 500 mètres de la rive. Ce village est formé d'une seule et unique rue longue de 2 kilomètres et bordée de huttes semblables à celles des Matumba. Derrière le village s'étendent de grandes plantations coupées par un large sentier conduisant aux villages de Nsuculu [Nsukulu], Mona et Ngonda, situés à quelques kilomètres.

15 avril : De grand matin, accompagné de quelques hommes et d'un guide, nous nous rendons aux villages de Nsukulu et de Mona dont la population appartient également à la tribu des Ntomba. En cours de route, remarquons nombreuses traces d'éléphants et apercevons plusieurs pièges pour ceux-ci ; ce qui indique que le pays produit de l'ivoire.

À notre arrivée au premier village, les hommes seuls l'occupent ; femmes, enfants et richesses ont été cachés dans la forêt en apprenant notre approche. Mon guide leur ayant fait comprendre que le Blanc venait en ami et non en ennemi, ils quittaient leur attitude défensive, viennent à nous et nous vendirent des vivres. Leur ayant demandé s'ils avaient de l'ivoire, ils me répondirent que les Nguete étaient dernièrement venus leur acheter le tout ; mais qu'au village de Mona il y en avait encore.

Nous nous rendîmes audit village afin de nous informer du prix de l'ivoire dans le pays. Ayant appris par ses courriers les intentions pacifiques du Blanc, ses richesses, et que celui-ci était en route pour lui rendre visite, le chef revêtu de ses apparats et attributs de grand chef, m'attendait entouré des siens. M'ayant souhaité la bienvenue, il m'offrit du vin de palmier et me montra son village. Au cours de la conversation il me dit qu'il possédait 27 pièges à éléphant établis dans la forêt et qu'il vendait son ivoire principalement aux Nguete ; il me montra deux pointes pour lesquelles son dernier prix représentait 1 franc le kilo (marchandises prix d'Europe).

La marchandise pour l'achat de l'ivoire est le laiton, les perles, cauris et étoffes n'entrent que pour une petite quantité de payement.

[...]

18 avril : 7 h, longeant le fond de la crique qui est un terrain inondé, passons devant un village du nom de Louako et à 200 mètres plus loin abordons au village de Botuala. La population de cette partie du lac fait partie d'une puissante tribu du nom de N'Goundo [Nkundo] s'étendant à l'intérieur de cette rive du lac et limitent le territoire des Ntomba.

Le tatouage nkundo est placé aux deux côtés du visage dans l'espace compris entre le coin de l'œil et l'oreille, ils dessinent 6 lignes parallèles horizontales reliées entre elles par une série de petites lignes obliques, ce qui figure des palmes. Ce tatouage qui est en relief, est produit au moyen d'une série de petites incisions dont la profondeur ne dépasse pas le derme ; plus les incisions sont répétées, plus le tatouage prend du relief. Les femmes portent le même tatouage de plus elles ont le ventre tatoué de différents dessins [*différentes lignes et arabesques*].

Les Nkundo sont grands et bien découplés, leur teint chocolat est bien différent du noir d'ébène des Nguete, et ils le rendent rouge en s'enduisant le corps d'une préparation d'huile de palme et de *takula*. Leur front est haut mais [...] vers les tempes, le nez assez petit et les lèvres pas trop prononcées ; [...] Ils sont anthropophages [...] et [ont les] canines limées en pointes. Ils ont peu de soin de leur chevelure qu'ils portent derrière en petites tresses, leur coiffure est un bonnet en peau de singe.

Étant jeunes les femmes sont assez jolies, comme vêtement elles portent une étroite bande d'étoffe indigène qui cache imparfaitement ce qu'elle devrait masquer.

L'armement des Nkundo se compose d'un arc et de 10 à 20 flèches qu'ils tiennent à la main ; un couteau à longue et large lame est suspendu à la ceinture ; emploient également la flèche empoisonnée... Le village Nkundo se compose d'une longue et unique rue » (*Le Mouvement géographique* 8 janvier 1893 : 2).



**1918-19 : Deux jeunes filles nkundo-boala du village Elombe.**  
(AP.0.0.21281, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

### 3. LA NAISSANCE DU DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II

La région du Lac Léopold II est administrée depuis Coquilhatville (Mbandaka), chef-lieu de l'Équateur depuis la création de l'EIC et constitue un district à partir de juillet 1895. Les districts vont subir à quelques reprises des modifications de frontières. Quant au district qui nous intéresse ici, il reste inchangé jusqu'en 1930. À ce moment, il perd le territoire de Dekese à l'est, mais est agrandi du territoire de Bolobo, touchant ainsi au fleuve Congo.

Comme on vient de le voir, les explorations du lac Léopold II ne se faisaient pas à partir du fleuve Congo, mais bien à partir de la rivière Kasai et puis de la rivière Mfimi. Toutefois, une expédition, digne de ce nom, a été réalisée en provenance du fleuve Congo et du lac Ntomba.

#### 3.1. L'EXPÉDITION DE FIÉVEZ : DU LAC NTOMBA [TUMBA] AU LAC LÉOPOLD II, AOÛT-OCTOBRE 1895

Victor Fiévez (1855-1939) est un de ces militaires belges qui, selon certains de ses biographes, ont lutté contre l'incursion de bandes arabes, pacifié des peuplades sauvages, réprimé la pratique de l'anthropophagie, recruté des soldats pour la Force publique [...] et, en conséquence, ont jeté les bases du régime léopoldien au Congo. C'est la phase ultime du recours à des méthodes oppressives, voire atroces. En avril 1893, Fiévez est nommé commissaire de district de l'Équateur, dont la région du Lac Léopold II fait partie. Il est alors un des premiers Belges à faire la reconnaissance de la Ruki et ses affluents ainsi que de la région du lac Ntomba (Lacroix 1952 : 304-305).

Fiévez a aussi poussé ses explorations du district jusqu'au lac Léopold II. En effet, jusqu'à présent les voyages vers ce lac se faisaient en suivant le Kasai et la Mfimi. Lui, son expédition part du lac Ntomba, le 12 août 1895, pour arriver au lac Léopold II le 1<sup>er</sup> octobre suivant. Ci-après la relation de cette expédition :

« [...] Le 1<sup>er</sup> septembre, je me remis en route, je traversai Ikoko, Ipenge, Buli, pour camper à Moseli après une marche de 45 kilomètres. Ikoko, Ipenge et Buli sont de très grands villages : Moseli est immense.

Le 2 fut un jour de repos. Je comptais quitter Moseli le 3, pour me diriger vers le nord-est et tâcher d'arriver à la Tshuapa, pour redescendre cette rivière et gagner ainsi Coquilhatville, lorsque j'appris qu'une route

conduisait du sud du lac vers Bolia, l'ancien but de mon voyage.

Aussi je n'hésitai pas ; le 3, j'étais à Bikoro, le 4 à Lokanga et le 5 j'arrivai enfin à Bolia en passant par Nkorro ; j'avais pérégriné pendant quinze jours pour atteindre un village qui se trouvait à une journée de marche du lac !

Le succès de mon expédition fut complet ; après une courte lutte les indigènes vinrent demander la paix et restituèrent les fusils volés.

De Bolia j'ai rayonné alors sur Babele, Bekamba et Luponde, envoyant quelques-uns de mes hommes de confiance par la rivière Itunga pour visiter Grand-Bolia et me rejoindre à Petit-Bolia.

Reconnaissance de la partie sud du lac Tumba : J'étais en trop bonne santé pour ne pas aller plus loin ; du reste, toute la partie sud du lac Tumba n'avait pas été reconnue ; je visitai donc Bossobe, Botola, Nkele, Bassa. Le 14 août j'étais à Ibeke.

Ibeke est le plus grand de ces quatre derniers villages sur lesquels il exerce une espèce de fascination. Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Ibeke ; voir le chef est une très grande faveur ; la case de celui-ci, très belle et très vaste, est entourée d'euphorbes formant palissades ; on n'y arrive que par une suite de circuits formant un redoutable dédale ; dans la case est une estrade à gradins où trône le potentat. Une femme nkele me disait : "À Ibeke, il y a autant de pointes d'ivoire que de brins d'herbe ici, allez-y" et charitablement elle ajoutait : "On n'en revient pas toujours !" Était-ce une consigne donnée aux quatre premiers villages de ne pas nous attaquer pour éloigner nos soupçons ; mais à Ibeke, nous fûmes reçus par une nuée de flèches maladroitement lancées. Je voulus essayer la conciliation ; les indigènes répondirent à mes avances qu'aucun Blanc n'avait passé et que nous ne passerions pas ; je dus employer la force ; tout Ibeke fut bientôt en fuite et j'allai camper dans la case de son chef extravagant.

Arrivée au lac Léopold II : + 15 (août), trois heures de marche nous menèrent à Ikali ; le lac Léopold II ne devait pas être bien éloigné et j'espérais bientôt l'atteindre, mais les difficultés réelles allaient commencer.

Ce fut d'abord un marais dans lequel nous pataignons jusqu'au ventre, depuis une heure et demie, quand nous trouvâmes deux petites pirogues, embarcations aussi légères qu'instables. Le marais devenait rivière ; je me mis dans une des pirogues avec un homme ; un second de mes soldats grimpa dans la seconde et, ainsi escorté, je descendis la rivière, franchissant de nombreux barrages faits par des pêcheurs. En une

heure, nous étions à Bekeli où je ne pus obtenir aucun renseignement. Poursuivant quand même notre chemin, nous avons dépassé Bekeli depuis deux heures, quand je vis le canot que montait mon soldat et qui précédait le nôtre disparaître comme dans un gouffre. Le pagayeur de ma pirogue, perdant la tête, nous engagea dans la passe et, à notre tour, nous fîmes le plongeon. En quelques secondes, nous étions roulés dans les eaux et entraînés 20 mètres plus loin où nous nous retrouvions sains et saufs, à un endroit où nous avions fond. Tous les trois nous tenions notre fusil que nous avons saisi d'un mouvement instinctif au moment de la culbute. Peu après nous abordions à un grand village que je sus plus tard être Balindyali. Les gens de Balindyali manifestèrent une réelle stupeur à notre vue ; la plupart prirent la fuite, ceux qui restèrent ne nous attaquaient pas, mais il nous fut impossible de tirer d'eux aucun renseignement sur le lac Léopold II. Ils nous disaient : "Vous avez été chassés par les Ibeke et vous venez vous réfugier dans nos bois ; vous ne saurez rien."

Je ne pouvais songer à loger dans ce village, – les natifs ne nous voyant pas en forces, auraient pu s'aviser de nous attaquer. Quoiqu'il se faisait (*sic*) tard, je pris le parti de rejoindre mes hommes. Je remontai la rivière dans une pirogue plus grande et aussi instable que les deux premières (laissées en échange), mais dont le devant était très relevé.

Comment nous fut-il possible, accrochés aux palis des barrages, de hisser notre canot à l'aide de lianes en amont des rapides ? Je n'en sais rien ; ce sont de ces tours de force que l'on ne recommence pas et que l'on n'accomplit qu'en Afrique !

[...] À Balindyali j'appris que nous étions tout proches du lac ; impatient de le voir, je montai sans tarder en pirogue pour continuer la descente de la rivière qui, un peu en aval de Balindyali, s'élargit et atteint 250 à 300 mètres, puis bientôt débouche dans le lac Léopold II.

Comment décrire le plaisir que je ressentis en voyant devant moi l'immense nappe d'eau. Combien j'étais payé, en un instant, des fatigues, des privations et des souffrances du voyage.

Le retour : j'aurais voulu pousser plus avant, mais mon devoir me retenait dans mon district et le lendemain je repris la route du lac Tumba où j'arrivai le 21 septembre, après vingt-quatre heures de marche. [...] » (Fiévez 26 janvier 1896 : 41-42).

Les informations que Fiévez donne sur la région qui sépare les deux lacs sont plutôt limitées. Il ne peut dire autre chose que le fait que les forêts sont

marécageuses ou, que durant la moitié du temps pendant lequel sa caravane a marché, la forêt était inondée. Puis, il semble avoir appris deux choses : premièrement, qu'une route par terre partait d'Ibeke et aboutissait au lac Léopold II, aux villages Lombe et Lokanga. Mais lui-même pense que l'on pouvait également aller par terre de Balindyali jusqu'à ces deux villages. Deuxièmement, il y aurait, croit-il, communication par eau entre le lac Léopold II et la Tshuapa, par une rivière partant du nord-est du lac et se dirigeant vers le nord en passant par un grand village du nom d'Ibali.

Sur les cartes géographiques de ces régions, on peut trouver les noms des villages Ibali (Bali) et Lukanga (Lokanga) sur la rive occidentale du lac Léopold II et Ibeke-Gembo situé sur la rivière Bulongo qui coule vers le lac Léopold II. Et le village Balindyali ? S'agit-il d'Ibali ou Bali ? Nous l'ignorons.

### 3.2. LE DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II INTÈGRE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Lors de la première organisation administrative, par le décret du 1<sup>er</sup> août 1888, l'EIC est divisé en douze districts dont cinq se trouvent sur le bas fleuve : Banana, Boma, Matadi, le district des Cataractes, chef-lieu Lukungu, et le district du Stanley Pool, chef-lieu Léopoldville. Sur le cours moyen et supérieur du fleuve s'étendent des districts immenses qui sont à peine explorés : l'Équateur, l'Ubangi, l'Aruwimi, les Stanley Falls et le Lualaba. Dans le bassin du Kasai sont organisés les districts du Kasai et du Kwango. Ajoutons à cela le district provisoire de Zobe, sur la rive gauche du Tshiolongo, petit fleuve côtier (Alexis 1892 : 143). La région du lac Léopold II fait partie du district du Kasai, qui est limitrophe au district de l'Équateur au nord, au district du Lualaba à l'est, à l'Angola au sud, et au Stanley Pool à l'ouest.

Le district du Lac Léopold II est créé par le décret du 17 juillet 1895. Ses limites sont : le confluent de la Mfimi et du Kasai ; de ce point la rive droite du Kasai jusqu'au méridien 17° est de Greenwich ; de ce méridien jusqu'à la crête de partage des eaux du Congo et du lac Léopold II ; de cette crête jusqu'à la crête de partage des eaux du Congo et du lac Léopold II ; de cette crête jusqu'au méridien 23° est de Greenwich ; de ce méridien jusqu'à sa rencontre avec la crête de partage des eaux de la Lukenie et de la Mfimi avec celles du Sankuru et du Kasai ; de cette crête jusqu'à

sa rencontre avec le Kasai ; de la rive droite du Kasai jusqu'à l'embouchure de la Mfimi.

Les districts voisins de celui du Lac Léopold II sont : au nord, le district de l'Équateur ; à l'ouest, le district du Stanley Pool ; au sud, le district du Lualaba-Kasai ; à l'est, le district de l'Équateur et le district du Lualaba-Kasai. Le district du Lac Léopold II se concentre géographiquement autour

du lac Léopold II lui-même et des rivières Mfimi et Lukenie. Les localités les plus importantes sont : Mushie au confluent des rivières Kasai et Mfimi ; Malepie, au confluent des rivières Mfimi et Lukenie ; Tolo, Bunianga et Ndekese sur la Lukenie ; Ganda et Ibali sur la rive occidentale du lac Léopold II ; Inongo, sur la rive orientale du lac Léopold II.



**Voici, au bord du lac Léopold II, un monument commémorant la création du premier comptoir commercial d'Inongo en 1891. On distingue derrière le monument les fondations de ce qui fut jadis le premier magasin de la région.**

(HP.1958.56.609, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), vers 1956 © MRAC Tervuren.)



**Inongo : factorerie « Forminière ».**  
(AP.0.0.12120, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Batjoens, 1913.)



**La factorerie « Forminière » à Inongo.**  
(AP.0.0.12121-1, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Batjoens, 1913.)

#### 4. LA CONQUÊTE ET L'OCCUPATION DU DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II : 1896-1898

Dans son édition du 7 juillet 1895, *Le Mouvement géographique* note que le capitaine Jacques, ancien commandant des expéditions antiesclavagistes, s'apprête à retourner au Congo. Car il vient d'être nommé commissaire général de l'EIC et se rendra dans la région du lac Léopold II, « où il est question de fonder un district spécial dont il aura le commandement ».

Dans son édition du 8 décembre 1895, *Le Mouvement géographique* annonce le départ du capitaine Jacques pour le nouveau district du Lac Léopold II qu'il est chargé d'organiser. Son expédition, au complet, qui s'était embarquée à Léopoldville sur le steamer *La Délivrance*, comprenait un adjoint, plusieurs sous-officiers européens, le sous-intendant Dhanis, frère du baron Dhanis, Van Den Borre,

agent commercial et cinquante soldats zanzibariques. Cette expédition s'était engagée dans la rivière Kasai le 4 octobre 1895 (*Le Mouvement géographique* 8 décembre 1895 : col. 326).

Bien entendu, Jacques est obligé de faire une meilleure reconnaissance du district. Il va résumer ses premières expéditions de la Mfimi et de la Lukenie dans un article publié en février 1896 dans *La Belgique coloniale*. En ce qui concerne la Mfimi, note-t-il, elle coule au milieu de plaines basses, herbes et marécageuses et, en conséquence, en bateau à vapeur on ne peut guère approcher des endroits où la berge, peu élevée du reste, est boisée ; il faut aussi s'approvisionner de bois avant de s'engager dans cette rivière qui exige dix-sept heures pour la franchir. Il ajoute que les populations y paraissent assez denses et se livrent à la pêche et à l'industrie du sel ; peu familiarisées avec l'Européen, elles se montrent méfiantes, sans être hostiles.



**Les eaux calmes et noires de la Lukenie dans la région d'Inongo.**  
(AP.0.0.12124, collection MRAC Tervuren ; photo Ch. Batjoens, 1913.)

Quant à la Lukenie, Jacques décrit d'abord son cours inférieur qui coule, dit-il, dans une vallée large d'une demi-lieue environ et forme de nombreux îlots couverts d'herbes, parsemés de bouquets d'arbres. Puis les rives sont, en beaucoup d'endroits, basses et submergées aux premières crues. Alors, les huttes nombreuses qu'il a aperçues, étaient délaissées par suite de l'invasion des eaux ; les indigènes venaient les habiter à l'étiage afin de faire leurs provisions de poissons. Dès que les eaux montaient, les natifs se retiraient dans leurs villages qui se trouvaient à l'intérieur des terres. Parfois, continue-t-il, les rives, au lieu d'être basses, sont escarpées et dominant de deux mètres le niveau des hautes eaux ; elles sont souvent couvertes d'arbres divers, de palmiers et de bananiers entourant les cases de puissantes agglomérations.

Après trois jours de navigation, il constate que la rivière prend un aspect uniformément monotone, sa largeur variant de 50 à 70 mètres et son cours étant très sinueux. La végétation arborescente est très intense et les lianes qui s'enchevêtrent entre les arbres forment un rideau impénétrable.

Le capitaine Jacques s'aventure également à une page ethnographique. Il présente les riverains de la Lukenie en ces termes :

« La région paraît très peuplée, bien que de la rivière l'on n'aperçoive aucun village. Ce sont les innombrables pirogues (très petites) cachées à la rive qui trahissent la présence des habitants. Les villages se trouvent à 15 ou 30 minutes de la rivière ; les cultures se composent presque exclusivement de manioc, qui est fort beau, d'ignames, de patates douces, de bananes de l'espèce dite "plantain", d'élais et d'ananas.

Les populations d'amont sont de taille moyenne et paraissent saines ; elles appartiennent au type bakutu ou à des branches familiales de celui-ci. Le tatouage commun consiste en cinq ou six cercles concentriques en relief dont le plus petit a son centre à mi-distance entre l'œil et l'oreille. Mais le tatouage du front varie suivant que l'indigène appartienne au type bakutu ou à l'une ou l'autre branche familiale.

Les premiers ont au-dessus des arcades sourcilières quatre ou cinq demi-cercles analogues à ceux des côtés de la face. Ceux du deuxième groupe ont le front partagé dans sa largeur par une ligne de petits pois se prolongeant sur les joues en contournant le tatouage des tempes.

Dans ces deux groupes, les mêmes dessins se reproduisent sur la poitrine et les bras ; le dos est parsemé

de "croix de Saint-André" rappelant les croisettes qui servent de monnaie dans le Kassaï et le Sankuru.

Un troisième groupe porte les tatouages peu marqués ; les rosaces de côté se reconnaissent ; les petits pois du front sont sur deux lignes et avec solution de continuité. Le cou porte plusieurs rangées de pois de faible relief.

Toutes ces populations sont paisibles et accueillantes [...] » (Jacques février 1896 : 56-57).

C'était bien sûr une première et rapide prise de contact du capitaine Jacques avec les peuples de la région. Car il parle de « types » et de « groupes » qu'il ne distingue que par leurs tatouages ! Ses observations ethnographiques ne pèsent donc pas lourd.

Qui sont les compagnons de route belges du baron Jacques ? L'agent commercial Adolphe Van Den Borre (1864-1910) avait été engagé par la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo le 23 décembre 1888. De 1889 à 1891, il était gérant respectivement à Mobeka, Upoto et Gongo. Pour cause de maladie, il rentre en Belgique mais repart au Congo en janvier 1892. Il est gérant à Inongo, dans le district du Lac Léopold II, durant son deuxième terme, qui dure jusqu'au 15 avril 1894. Selon son biographe Verlinden, il retourne au Congo en janvier 1895, en qualité de directeur en Afrique du Comptoir commercial congolais, pour un troisième terme, qui se termine en octobre 1897 (Coosemans 1955 : 52-53).

Charles Rossignon (1872-1902) est un autre agent commercial de la première heure dans le Domaine de la Couronne. Arrivé au Congo en mars 1894, il est désigné pour le Kasai où il va créer l'un des postes du Domaine privé dans le Lac Léopold II, avec comme résidence Malepie, où il est arrivé le 20 avril. Nommé commis de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> juillet 1895, il est désigné pour le poste de Ganda le 5 mars 1896. Un peu plus tard, il est détaché au Comptoir commercial congolais, du 14 avril au 28 mai 1896 (Coosemans 1955 : 773-774).

Le sous-lieutenant Théophile Lepez (1867-1897) a débarqué à Boma le 30 juillet 1895. Désigné pour le district du Lac Léopold II, il s'est mis en route le 18 août à destination d'Inongo où il va rester jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1896. Promu alors lieutenant, il est envoyé comme chef au poste de Nkondo où il va succomber à une dysenterie en février 1897 (Lacroix 1952 : 545-546).

#### 4.1. LES PREMIERS POSTES : DEKESSE, INUNU, GANDA, IBALI...

Le commissaire général Alphonse Jacques s'installe à Malepie d'où il va essayer, dans un premier temps, de donner à l'exploitation du Domaine privé (DP) toute l'extension désirée par Léopold II et le gouvernement congolais. Dans une lettre du 27 février 1896, adressée au gouverneur général Wahis, il explique que pour faciliter les reconnaissances et les ravitaillements, il était de toute nécessité que chaque poste ait à sa disposition des moyens de transport permettant à leur chef de parcourir la fraction du territoire qu'il a à administrer et de visiter les nombreuses criques accessibles au steamer. Mieux que des baleinières d'un coût considérable, poursuit-il, les pirogues du Haut-Congo conviendraient admirablement pour ces services. Il signale que le meilleur endroit pour s'en procurer c'est l'Itimbiri où le chef d'Ibembo pouvait en acheter fort aisément et à un prix très peu élevé. Alors, il souhaite que le gouverneur général donne des ordres pour que six ou huit grandes pirogues soient achetées pour le district du Lac Léopold II.

Dans un premier rapport politique qu'il dresse, à Malepie le 12 mars 1896, sur la situation dans le district, il rappelle que les charges destinées au district étaient loin en arrière lorsqu'il est parti pour Malepie ; s'il avait dû les attendre, il n'aurait quitté Léopoldville que vers la mi-mars 1896. Alors, désireux de se mettre au travail, il s'était embarqué avec quelques charges qui n'étaient malheureusement pas appropriées à la région du lac. Alors il s'est tourné vers la Lukenie pour tenter de faire fructifier tout le capital qu'il possédait sous forme de perles et d'étoffes non estimées par la population des riverains du lac. C'est sur la Lukenie qu'il a établi Ndekese, un premier poste : « C'est ainsi que j'en suis arrivé à fonder un poste vers le milieu de la rivière. Ce poste, je l'avais baptisé du nom de Msuaguengue d'après les dires des occupants du pays. Aujourd'hui il nous est permis de donner le nom correct qui est N'Dekese [Dekese, d'après l'orthographe prescrite à l'État]. »

Sans entrer dans les détails, Jacques fait alors une présentation des populations locales qu'il distingue en deux groupes, bien qu'elles se composent de multiples tribus différentes. Il y a les riverains « d'humeur paisible et se livrant surtout à la pêche » et les gens de l'intérieur « plus sauvages, querelleurs

et cannibales, s'adonnant à la chasse et sans cesse en guerre avec leurs voisins dont ils sont redoutés ». Il avoue que les expériences avec ces derniers n'étaient pas faciles :

« Des gens de l'espèce venaient sans cesse au poste de Dekese, mais ce n'était que pour voler et journallement on avait à déplorer la disparition de l'une ou l'autre marchandise, outil ou objet appartenant aux soldats. Les hommes se rendant chez eux pour acheter des vivres étaient toujours mal accueillis, mais comme j'avais recommandé la plus grande patience et la plus grande tolérance au commandant du poste, les sauvages s'enhardirent, refusèrent de vendre du manger, volèrent les marchandises que nos hommes (sans armes) apportaient pour acheter et finalement les chassèrent du village en les rouant de coups. Une leçon s'imposait et le village coupable a été châtié. Cette petite correction a eu pour effet salutaire d'asseoir l'autorité du Blanc et d'améliorer les dispositions des tribus circonvoisines qui n'ont dès lors cessé d'affluer au poste avec des vivres et des produits. Malheureusement le poste n'est pas ou presque pas pourvu des articles qui sont en faveur dans la contrée » (Jacques : 12 mars 1896).

Cependant, étant donné l'avidité avec laquelle les autochtones se jetaient sur les produits européens qui leur plaisaient, étant donné l'activité relative des gens de ces parages, étant donné l'abondance des lianes à caoutchouc dans les forêts, Jacques avait l'espoir que ce poste ainsi que d'autres à établir dans le voisinage, rapporteraient au gré des désirs du gouvernement congolais. Mais il fallait pour cela un ravitaillement urgent en marchandises répondant au goût des populations locales.

Tandis qu'il remontait la Lukenie, Jacques envoyait l'agent Rossignon sur la Mfimi dans un village Inunu, dont il connaissait le chef, et qui était en relation avec Malepie. Les gens de cette localité ne se déplaçaient pas volontiers. Rossignon élève à Inunu, situé sur la rive gauche de la Mfimi à 20 ou 25 kilomètres au sud-ouest de Malepie, une case où il installe six soldats. Jacques confirme qu'en très peu de temps, Rossignon y a récolté une demi-tonne de caoutchouc. Finalement, y est créé un petit poste de trois hommes qui doivent continuer l'exploitation du caoutchouc et avec lesquels Malepie reste en rapport.

Le commissaire général Jacques se dirige alors vers le lac où il va ouvrir deux postes sur la rive

occidentale. Le premier établissement est fondé à Ganda, que va diriger Rossignon et le second à Ibali, qu'il laisse sous le commandement du lieutenant Schiötz secondé par Lepez. S'il avait eu plus d'outils, il aurait créé une troisième station. Ganda et Ibali ont été dotés de quelques articles qui leur permettaient de produire en attendant qu'un ravitaillement sérieux leur soit ramené du Pool ou du Kwango.

Dans cette lettre, Jacques parle aussi du passage du professeur Émile Laurent à Malepie et de son avis sur la possibilité des cultures : « Au sujet des cultures, Mr Laurent [...] n'a pas trouvé le terrain bien fameux, il n'a vu que Malepie et ses environs. Le terrain que j'ai vu partout ailleurs m'a paru moins bon encore et il ne faudrait pas être surpris que je doive me priver des services des 2 Américains auxquels je vais faire parcourir le pays à la recherche d'un endroit propice aux cultures de rapport. »

En effet, Émile Laurent (1861-1904), qui avait fait un premier voyage au Congo où il avait parcouru le Mayumbe notamment, nommé professeur en titre à l'Institut de Gembloux en décembre 1894, s'était embarqué le 25 août 1895 à Anvers. Durant ce périple, il remonta le fleuve Congo, puis s'engagea dans le Kasai et le Sanluru, se rendit par terre à Lusambo et Pania-Mutombo, ensuite se dirigea vers Nyangwe, descendit le Lualaba et le Congo. Son objectif était d'inspecter les cultures et de donner un avis sur leur avenir (De Wildeman 1948 : 587-591).

Ultérieurement, dans une lettre du 26 mai 1896, Jacques revient sur la visite d'Émile Laurent à Malepie. Il note que l'opinion pessimiste qu'il avait émise sur le terrain du district émanait de ce professeur. En effet à Malepie la couche d'humus est faible et en beaucoup d'endroits du district le sable prédomine dans la composition du sol. Mais, il avoue qu'il n'en est pas de même partout, car il avait vu que, dans la région de Tolo et autour du poste de Nioki, les terres lui semblaient d'une meilleure composition. Il ne manquait que des semences et des bras pour faire des cultures, ajoute-t-il. Mais les premières graines de café qu'il avait reçues avaient souffert du froid et l'essai fait à Malepie d'abord et à Tolo ensuite, où il avait voulu créer des pépinières, n'avait donné aucun résultat.

Le rapport politique qu'il rédige à Tolo le 17 mai 1896, nous apprend en premier lieu que, suivant ainsi les directives du gouvernement congolais, Jacques a donné la direction de Malepie à Van den Borre. Le commissaire général lui a prêté les agents et lui

a passé les marchandises dont il avait besoin. En conséquence, le CCC possédait les grands postes de Malepie, Nganda, Ibali et le petit poste détaché d'Inunu. À Inongo se trouvait l'établissement de la SAB.

En second lieu, Jacques donne un récit de la circumnavigation du lac qu'il avait entreprise au moment où Schiötz et Dhanis procédaient à la remise et la reprise du poste d'Ibali. Il a constaté que, sauf à quelques endroits de la rive orientale, le terrain est au niveau de l'eau, boisé partout et inondé pendant 2/3 de l'année. La population riveraine n'est pas très dense et le voisinage des centres habités est décelé par des sticks enfermés dans l'eau de distance en distance et servant à circonscrire les pêcheries données à chaque groupe de familles. Les habitants « un peu effarouchés dans le nord », continue-t-il, sont doux et accueillants partout ailleurs et ne demandent qu'à trafiquer avec l'Européen. Il raconte aussi ses expériences avec les populations de l'intérieur : « [...] les N'Kundus ou N'Kundis sont cannibales et font la terreur des riverains. Ils touchent au lac vers le sud-est et ils s'étendent, au moins à ce qu'il paraît, sur toute l'étendue du district. On les retrouve dans la Lukenie qu'ils traversent à une journée et demie en amont de Tolo pour former des groupes assez peuplés sur la rive gauche de cette rivière. Les N'Kundus ont une énergie, une activité qui contraste avec l'apathie générale. J'estime que l'avenir du district repose surtout sur cette partie de la population et nos efforts tendront à nous concilier les N'Kundus. Nous sommes déjà parvenus à nouer avec eux des relations fructueuses et jusqu'à présent ils m'ont paru moins terribles que leur réputation. »

Il sera encore beaucoup question de ces N'Kundu dans les rapports ultérieurs de Jacques, car ils lui donneront du fil à retordre.

Ensuite, le commissaire général s'étend sur le voyage qu'il a effectué dans la Lukenie. Il fait tout d'abord remarquer qu'à la suite de la remise de Malepie au CCC, il a provisoirement installé le chef-lieu du district à Tolo sur la Lukenie. Mais il déclare qu'il pense déjà à l'installer à une place près de l'entrée de la Mfimi, notamment à Nioki qui se trouve vers le milieu de la Mfimi, sur la rive droite, au confluent d'une rivière qui pourrait peut-être bien servir de voie de pénétration dans cette partie du district ; il avait envoyé Schiötz et Maffei reconnaître les parages et ériger un poste si le terrain s'y prêtait.



**1905 : vue du poste de Tolo.**  
(AP.0.0.5443, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



**1920 à Tolo : la Force publique en occupation chez les Basakata.**  
(AP.0.0.21230, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

Ayant quitté Tolo le 28 avril 1896, Jacques a atteint Ndekese le 4 mai dans l'après-midi. Le mauvais temps ainsi que la nécessité de s'aboucher avec les riverains pour nouer des contacts, lui avait fait perdre un jour et demi. En une quinzaine de jours, les constructions définitives du poste étaient terminées, mais les défrichements pour les cultures se poursuivaient encore. La station se trouve précisément sur la limite de deux groupes : les Bankutu proprement dits qui s'appellent aussi Bonkese, et les Yalelima.

Quelques petites difficultés ont surgi peu après l'installation du poste de Ndekese :

« Le chef coupable du meurtre d'un de nos hommes a fini par être empoisonné par les siens. Ce crime n'a pas été commis pour nous donner satisfaction et les relations continuaient à être tendues. Après nous avoir chaudement accueillis, les sauvages auraient voulu nous voir déguerpir. Pour nous y contraindre, n'osant employer la force, ils voulaient nous isoler et affamer nos hommes. Mr Eloy, auquel j'avais strictement défendu de recourir aux armes autrement que si l'existence du poste était menacée, a patienté jusqu'à mon retour qui a produit l'heureuse diversion attendue.

Je suis parvenu à réunir les principaux chefs du village et les nombreux indigènes assistant à la palabre générale ont parfaitement accueilli mes décisions. La contrainte qui régnait s'est fondue, le soulagement a paru général. Ce village, qui peu avant était presque désert, s'est repeuplé ; les femmes et les enfants, preuve de confiance, se sont immédiatement répandus dans la station, avec des victuailles, dont le besoin se faisait quelque peu sentir et pour témoigner de leurs bonnes dispositions, les gens de N'Dekese sont venus nous offrir en vente de l'ivoire » (Jacques : 26 mai 1896).

L'homme à qui Jacques avait confié le commandement du poste de Ndekese était le capitaine Eloy Fernand (1868-1902). Celui-ci s'était embarqué le 6 juillet 1895 à Anvers et faisait partie des Européens dont la mission était d'aider Jacques avec l'exploitation du Domaine privé (Coosemans 1952 : 290-291).

Le commissaire général fait également la reconnaissance de la région entre la Lukenie et le Sankuru. Là les indigènes l'informaient qu'un Hollandais établi sur le Sankuru faisait passer le groupe de Jacques pour de mauvais Blancs qui étaient venus faire la guerre aux villageois. Celui-ci était un agent de la SAB. Les « sauvages » qui avoisinaient le poste

hollandais sont des « Bakongos et se confondent sous le terme général de Bassongomenos, Bankutus, Yalimas et autres peuplades ».

## 4.2. LA SOUMISSION DES PEUPLES DU DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II

Comme ailleurs au Congo, il a fallu l'emploi d'armes pour occuper l'intérieur du district du Lac Léopold II. Les différents rapports que le lieutenant Jacques a établis sur l'occupation de la région dans les années 1896-1897 portent tous des titres significatifs : opération militaire, expédition militaire, promenade militaire... Le but était à chaque fois la soumission d'un chef, d'un village ou d'un peuple.

Nous présentons ci-après quatre documents dont trois officiels sont inédits jusqu'à présent. Le quatrième, qui a été publié dans une revue de propagande coloniale, a clairement subi un nettoyage. C'est-à-dire qu'il a été censuré. Car les mots et les passages les plus violents ont certainement été excisés. Ainsi le texte donne l'impression que les autochtones ont peu ou pas résisté et que la soumission s'est faite par la diplomatie.

### 4.2.1. LES OPÉRATIONS MILITAIRES DANS LA MFIMI : JUIN-JUILLET 1896

Jacques effectua une de ses premières grandes expéditions militaires durant les mois de juin et juillet 1896. Sa base d'opération était la localité de Malepie et il envisageait la soumission de quelques villages situés sur les rives de la Mfimi : Luba, Mushie et Dua Nkombe. Il était accompagné du capitaine-commandant Justin Maffei (1869-1910) (Engels 1951 : col. 655-656) qui avait fondé le poste de Bakana avant d'être désigné pour le Lac Léopold II où il restera jusqu'en juin 1897, du capitaine-commandant Guilbrand Schiötz (1871-1941) (Coosemans 1958 : col. 739-740), le second du district du Lac Léopold II, et le commis Charles Rossignon (Comelieu 1956 : col. 773-774) qui avait été désigné pour créer l'un des postes du Domaine privé dans le district du Lac Léopold II.

L'opération a plusieurs objectifs, dont le premier est de vaincre les Bobangi qui étaient les grands commerçants d'ivoire et d'esclaves, qu'ils échangeaient contre des fusils et de grandes quantités de poudre. Il est clair que Jacques voulait les éliminer comme intermédiaires dans le trafic de l'ivoire pour que l'EIC, ou dans le cas particulier du Lac Léopold II, le

Souverain, ait seul le monopole de ce trafic.

Les Waboma étaient également visés parce qu'ils utilisaient des fusils pour résister à la pénétration européenne. Son rapport apprend aussi que Jacques pouvait compter sur des collaborateurs indigènes. Il a sans problème aucun pu installer un poste à Nioki, chez Boteri, un chef faible, qui donna son accord pour cette installation, dans l'espoir que cela mettrait fin aux harcèlements de villageois voisins. Boteri a même joué au guide dans cette expédition :

« I. Contre le village de Luba dans le Buruampe (Borua-Pe), affluent de la Mfini :

Notre installation dans la Mfini s'est faite avec l'assentiment empressé de Boteri, chef de Nioki, village dans lequel le poste est édifié. Si notre arrivée a été acceptée avec bonheur par Boteri et ses gens, il n'en est pas de même de toutes les autres populations de la région qui appréhendent sans doute notre intrusion dans leur politique où le caprice du plus fort a jusqu'à ce jour fait la loi au détriment de la justice.

Les gens de Luba, village situé dans le Buruampe, affluent assez important qui aboutit dans la Mfini à Nioki même, se montrèrent tout particulièrement irrités et reprochaient aux gens de Nioki d'avoir accueilli le Blanc. Après plusieurs menaces restées sans effet, ils finirent par assommer à demi un de nos hommes et par tuer à coups de lances la propre femme de Boteri.

Ces événements se passaient dans l'après-midi du 21 mai, tandis que j'étais à Nioki avec *La Délivrance*, et que notre force aurait dû en imposer à ces sauvages. Le pauvre Boteri et ses gens étaient consternés. N'ayant ni les hommes nécessaires ni le temps pour arranger cette palabre, j'en promis le règlement endéans les trois semaines qui suivraient le départ du CCC. Il fallait d'ailleurs accorder aux coupables le temps de faire leur soumission.

Loin de penser à se soumettre, ces pauvres insensés ne parlaient que de nous faire déguerpir et menaçaient de faire un mauvais parti à quiconque de nous s'aventurerait dans leur rivière avec 12 de ses hommes, ce qui portait à 50 fusils la force dont je disposais. Le chef Boteri nous servait de guide. Nous sommes dans la rivière Buruampe, le 22 juin à midi.

La rivière a une profondeur de plus de 2 mètres et une largeur d'environ 15 mètres dans son cours inférieur ; plus haut elle a des biefs de 30 à 40 mètres de largeur et bien que partout elle coule en terrain plat de caolin (*sic* : kaolin) surmonté d'une couche noirâtre de bourbe et d'argile, mélangés d'un peu de sable, elle

a des étranglements qui réduisent sa largeur à 4 ou 5 mètres, la profondeur restant d'ailleurs la même.

Au départ on pagaie franchement et à 5 h nous faisons une pose de 1 h ½ pour attendre la tombée de la nuit et nous rapprocher sans être vu à la faveur de l'obscurité. À 6 h ½ la nage reprend donc, les pagaies sont manœuvrées avec [...] précautions afin d'en... [mot manque] le clapotement rythmé qui s'entend loin dans le silence de la nuit. Les huttes de pêcheurs espacées le long de la rive de distance en distance sont lestement fouillées et leurs occupants occasionnels sont réduits au silence. Malgré toutes ces précautions l'alarme a dû être donnée par un pêcheur qui nous a échappé en se faufileant avec sa pirogue dans les chenaux infiniment étroits dont les hautes herbes nous interdisent l'entrée. Au crépuscule, nous tombons sur le village que la panique vient de faire évacuer. Attitude déplorable pour des gens qui avaient montré tant de [morgue]. Quelques résistances inutiles les mettent aisément à bout et il ne reste plus qu'à fouiller les nombreux taillis pour faire des prisonniers. À 1 h, le clairon sonne le rassemblement, 20 hommes sont restés sur le carreau, le principal chef est au nombre des morts et nous avons une trentaine de prisonnières qui nous permettront de dicter avec avantage les conditions de la paix. J'estime que la leçon est suffisante et je ne veux pas permettre aux auxiliaires indigènes qui se sont mis à notre remorque de mettre le village à sac, c'est pourquoi je donne à 2 h l'ordre de la retraite et 12 heures après, à 2 h du matin donc, nous étions de retour à Nioki.

Le tracé que j'ai fait de la rivière est reporté sur la carte que j'ai dressée du district et dont ci-joint un fragment.

II. Contre le village de Muchie (Mushie) :

Depuis longtemps la Mfimi est infectée par les Bobanghis (Bobangi) qui font le trafic de l'ivoire et des esclaves. Indépendamment des marchandises qu'ils jettent à foison sur le marché, ils sèment dans la contrée une quantité de fusils et de poudre, qui peuvent à un certain moment devenir un danger pour nous. Les produits ainsi enlevés à la région éludent le poste douanier de Kwamouth et vont au territoire français. Je soupçonne fort la factorie (factorie) hollandaise établie en regard du Kassai, de fournir aux écumeurs susdits les armes, la poudre et leurs autres moyens d'action. Quoiqu'il en soit, je veux exercer mon contrôle sur les opérations louches de ces étrangers.

Au courant de mes intentions, le sous-lieutenant Maffei se rendant à Mushie pour y attendre notre courrier (que *La Délivrance* allait transporter avec

elle au Kwango), fit la rencontre à mi-chemin de Nioki à Mushie d'une pirogue de Bobangi auxquels il enjoignit de le suivre pour venir ensuite modifier.

Les traitants ne firent aucune difficulté et escortèrent docilement mon agent. Mais peu après leur arrivée à Mushie, ils dé... dans le village, abandonnant aux mains de mes hommes leur pirogue avec leurs fusils et leurs cartouches. Monsieur Maffei invita le chef de Mushie à lui remettre les fuyards, mais il lui fut répondu qu'ils n'étaient pas au village, ce qui était faux, attendu que mon officier venait d'en voir deux se faufilant entre les chimbèques.

Le lendemain, Mr Maffei réitéra sa demande, mais le chef fit répondre par un refus catégorique et une menace de guerre si mes agents ne partaient pas au plus vite.

Les gens de Mushie fort instigués par les Bobangi devenaient de plus en plus turbulents et de toutes parts, ils accouraient avec leurs fusils. Ils ne pouvaient pas admettre qu'un Blanc avec 5 soldats fussent-ils même de Boula Matari "vinsent émettre des prétentions et leur faire la loi à eux qui étaient réputés très forts et passaient pour les maîtres de la rivière".

Sans se laisser intimider, Mr Maffei était parvenu à voir le chef en personne et croyait avoir réussi à lui faire entendre le langage de la raison et avait reçu la promesse que les trafiquants, cause du différend, allaient lui être remis lorsque vint mouiller devant le village le "*Baron Lambermont*", steamer de la SAB. Tandis que Mr Maffei se rendait à bord, les colloques continuaient entre ses gens et les Wabomas (Waboma), c'est ainsi que l'on désigne les populations qui s'étendent dans la Mfini depuis l'embouchure jusque tout près de Nioki.

À un moment donné 4 sauvages au paroxysme de la colère arrachent le fusil des mains d'un des soldats et lui en assènent un coup sur la tête. Ce fut le point de départ d'un engagement qui devint bientôt général. Ce n'est qu'après avoir essuyé plus de 50 décharges qui mirent l'un de nos hommes hors de combat, que nos soldats commencèrent à répondre. L'attitude ferme et résolue de Mr Maffei et de sa faible escorte de même que leur feu bien ajusté avait eu pour effet de refroidir l'enthousiasme des assaillants qui furent bientôt réduits à une distance respectueuse d'où leurs fusils n'avaient aucune efficacité.

Malgré l'appoint donné par le petit steamer de la SAB, la disproportion était trop forte pour atteindre un résultat décisif ; dans la soirée notre monde gagne le large, non sans emporter un joli butin, témoignage du succès qu'il venait de remporter.

C'était la seconde fois en moins d'un mois que les Waboma usaient de leurs armes contre des Européens ou des gens au service de ceux-ci. Était-ce admissible ? J'ai campé 5 fois au village de Mushie et c'est en vain que j'avais cherché à voir le chef pour l'amener à me reconnaître. Tôt ou tard il aurait fallu les contraindre tout comme les autres, à soumettre leurs différends à notre juridiction et à supporter leur quote-part des charges militaires et autres dont mon district est responsable vis-à-vis du gouvernement.

Mon personnel est trop faible pour que je puisse toujours mettre en mouvement des pelotons constitués assez fortement pour n'avoir rien à redouter. Il faut que les petites escouades, qui vont sans cesse sillonner la contrée pour propager l'influence de l'État, soient respectées à l'égal de l'autorité, dont elles portent la parole, sinon notre occupation serait illusoire et alors des expéditions réitérées deviendraient nécessaires pour appuyer chaque arrêt, non suivi d'exécution et comme conséquence, le pays serait sans cesse troublé. Actuellement un de mes officiers, agissant dans son plein droit, n'ayant posé aucune acte violent ni hostile, ne venait-il pas d'être attaqué d'une façon aussi subite qu'injuste ? Un châtement sévère s'imposait et il a été infligé au village coupable.

Le jour même de notre retour à Nioki de l'expédition dans le Buruampe, *La Délivrance*, qui n'avait pu atteindre Munie Kundi, nous revenait 8 (3 ?) jours plus tôt que je ne l'attendais, ce qui a fait gagner quelques jours dans l'exécution de mon dessein.

Avec mes 50 hommes et le sous-lieutenant Maffei, nous nous sommes immédiatement embarqués. Le lendemain, 26 juin, vers 1 h de relevée nous débouchions devant la grande agglomération de Mushie, que nous avons attaqué d'emblée. Nous avons passé la nuit dans le village conquis et le lendemain la poursuite a continué et s'est prolongée jusqu'à la nuit que nous avons encore passée au village.

Nous avons respecté les habitations et les recommandations relatives au respect des vaincus ont été scrupuleusement observées ; mais le châtement a été sérieux, et aura dans toute la contrée, j'en ai l'espoir, un retentissement du meilleur effet pour l'autorité et la puissance de l'État. En sus de 46 prisonniers, nous avons pris à l'ennemi 30 fusils à silex et 50 kilos de poudre et 1 mousqueton, chassepot, une cartouchière avec 15 cartouches Albini ; 600 mètres d'étoffe rouge assez solide que nous avons débitée en couvertures pour la troupe, 140 kilos d'ivoire, du laiton et un assortiment assez réussi de faïences dont l'origine de même que la marque des étoffes témoignent des relations des intéressés avec la maison Hollandaise.

Les Waboma nous ont en outre abandonné 10 bonnes pirogues qui nous arrivent on ne peut plus à propos.

Le 1<sup>er</sup> juillet, j'étais de retour à Malepie.

III. Contre le village de Dua N'Kombe (Nkombe), rive gauche de la Mfini.

Le 3 juillet, les gens du village de Dua Nkombe, à 2 heures de navigation en aval de Nioki, rive gauche de la Mfini, secondés et instigués sans doute par les Bobangi de passage, ont assailli des soldats et des indigènes [...] pour recueillir de la terre blanche destinée aux constructions de Nioki.

Nous n'avions encore eu avec ces gens aucune espèce de relations et [mot manqué] des hostilités contre nous. Ils se seront laissé égarer par les conseils intéressés de Bobangi. Tout en lançant à nos travailleurs une bordée de lances et une décharge de mousqueterie, ils leur criaient qu'ils ne voulaient pas de Blancs dans leurs eaux et qu'ils ne trafiqueraient qu'avec les Bobangi.

À la réception du rapport de Mr Maffei, je n'avais heureusement pas encore renvoyé dans leurs postes respectifs les quelques soldats composant ma force. MM. Schiotz et Rossignon de passage à Malepie, ayant demandé à m'accompagner, nous sommes redescendus et avons pris en passant Mr Maffei et 12 de ses hommes.

Les agglomérations de Dua Nkombe forment plusieurs groupes espacés de 20 à 30 huttes à une lieue de la rive. Mais s'ils sont unanimes dans leurs stupides bravades, ils manquent d'union pour la défense. Nous n'avons guère eu qu'à courir d'un village à l'autre et à la nuit nous avons 12 prisonniers, sans qu'il nous en ait coûté plus de 20 cartouches.

C'est suffisant pour faire comprendre aux gens de cette région qu'il est préférable pour eux de se placer sous la tutelle juste et éclairée du gouvernement, plutôt que de se faire exploiter par les Bobangi [...] » (Jacques 18 juillet 1896).

#### 4.2.2. LES EXPÉDITIONS PUNITIVES : JUILLET 1896-FÉVRIER 1897

La région n'était pas, pour autant, soumise ou *pacifiée* d'après le langage colonial. Les *sauvages* ou les *naturels*, car c'est avec beaucoup de dédain que Jacques désigne les populations autochtones dans tous ses rapports, ne se sont pas avoués immédiatement vaincus. Donc le lieutenant Jacques se sentait obligé de poursuivre les guerres qu'il appelle par euphémisme les *palabres*. Car l'histoire de prises de prisonniers et prisonnières, comme butin de guerre, se répète tout le temps.

Le rapport, reproduit ci-après, montre excellemment

que les Ekonda ont été des résistants farouches : aux yeux de Jacques, ils étaient des récalcitrants incorrigibles, parce qu'ils harcelaient continuellement ceux des indigènes soumis qui voulaient faire du caoutchouc :

« I. Palabre de Ndua Nkombe :

Les gens du village de Ndua Nkombe, rive gauche de la Mfini, à 2 heures de navigation en aval de Nioki, ont accueilli par des lances et des coups de fusils, 2 soldats du poste de Nioki, qui, en compagnie des naturels de ce dernier village, venaient recueillir du kaolin pour blanchir les maisons. Loin de regretter leur agression, les Ndua Nkombe prétendaient ne plus vouloir entretenir de relations avec les gens de Boula Matari et nous refusaient la moindre réparation.

Le 9 juillet, je suis descendu à leurs villages et leur ai infligé la petite leçon qu'ils méritaient. Nous avons pris 3 fusils à silex et fait une dizaine de prisonniers qui nous permettront de dicter nos volontés aux récalcitrants.

Les fusils à silex sont très nombreux dans la rivière. Ceux qui en détiennent se croient assez forts pour tout braver, ceux qui n'en ont pas donneraient tout pour s'en procurer.

Aussi longtemps que nous ne fermerons pas la porte aux Bobangi, qui écument la région par le trafic illégal de la poudre et des fusils, nous ne pourrons pas compter sur l'exploitation de cette partie du D.P.

II. Palabre chez les Kundus (1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 et 5 août 1896) : Beaucoup plus forts et plus... que les riverains, les naturels de la race kundu font depuis longtemps la terreur des riverains, chez lesquels ils font de temps à autre des incursions qui leur procurent des esclaves et des vivres. Plus de cinq villages sont venus réclamer notre protection. Les sauvages, sollicités par nous à faire la récolte du caoutchouc n'osent pas s'aventurer dans les bois dans la crainte d'être tués par les flèches des Kundus.

Dans l'espoir de faire cesser cet état de contrainte perpétuelle qui cause un préjudice considérable au trafic régulier, dans l'espoir aussi de tourner la vigueur et l'activité des gens de l'intérieur vers un travail utile et rémunérateur, j'avais engagé Mr Rossignon à faire visite aux villages Iliki et Mongobotwa, qui passent pour les plus entreprenants et avec lesquels le poste Kibo était en relations d'affaires. Tant est grande la peur inspirée par ces farouches Kundus aux misérables riverains que mon agent eut toutes les peines du monde à obtenir deux guides dont un s'est même dérobé au cours du voyage.

À l'arrivée de Mr Rossignon et de sa faible escorte dans le village Iriki, il s'est formé 2 clans, l'un s'opposant à l'intrusion du Blanc chez eux, l'autre tenant à le conserver. Après quelques discussions, les deux parties se sont mises d'accord et mon agent ne tarda pas à s'apercevoir que ceux qui voulaient le garder avaient comploté de s'emparer de sa personne. Il fut bientôt enveloppé avec ses hommes et dut faire usage des armes pour se dégager et parvint à percer le cercle qui les enterrait.

Aussitôt que j'eus connaissance de ces faits, je réunis une cinquantaine d'hommes et en compagnie de MM. Maffei et Rossignon, je me suis porté contre les Kundu, pour leur faire entendre raison. Après une marche de 8 heures et une nuit dans la forêt, nous avons atteint le premier village Kundu, le 2 août dans la matinée ; les coupables s'attendaient à des représailles sérieuses et avaient abandonné leurs pénates, seules quelques sentinelles veillaient.

La résistance a été nulle. Nous avons pris possession du village et nous y avons établi notre campement, tandis que les hommes dispersés en tirailleurs, fouillaient le terrain à 2 heures à la ronde. C'est à [mot manque] quelques sauvages furent atteints. La présence de quelques engins de pêche et de quelques pagaies nous révéla que nous étions dans le voisinage d'une eau que nous avons découvert le lendemain.

Le 3, au point du jour, à 40 minutes d'Iliki, nous avons trouvé le grand village de Uongabadwa, et une heure après nous débouchions devant une nappe d'eau. Les indigènes s'étaient réfugiés dans les fourrés avoisinants, que nous nous sommes mis à fouiller. Quelques-uns furent tués en se défendant et d'autres furent faits prisonniers. Vers la nuit, jugeant inutile de pousser plus loin une poursuite infructueuse, à cause de l'impraticabilité du taillis, j'ai donné le signal de la retraite, et celle-ci s'est effectuée dans une trentaine de petites pirogues, que nous avons enlevées aux fuyards. À 8 h 25' nous nous installions dans un grand village de pêche.

Le lendemain nous avons continué notre voyage, toujours en pirogues. Le parcours se fait en pleine forêt. La masse aqueuse se partage en nombreux biefs, qui ont des épanouissements allant jusque 500 mètres, et liés par des étranglements envahis par les forêts et souvent barrés par des arbres renversés. La couche de terreau est peu épaisse ; les racines qui ont pu se nourrir dans le sable léger, qui constitue la masse du sol, sont lavées aux eaux hautes et la ligne d'étiage accuse un mouvement de 2 min 50 s en moyenne sans le niveau. Si dans la pleine forêt, les arbres sont importants et d'une belle..., ici ils sont rares, peu

fournis et déracinés aux premiers coups de vent. Le courant imperceptible en cette saison, doit être impétueux lorsqu'il charrie le tribut des nombreuses... de la région.

À 7 heures du soir, nous débouchions dans la Lukenie tout contre et en amont du petit poste d'Iba où nous avons passé la nuit.

La dernière partie du voyage a été marquée par un pénible accident. Après avoir vainement cherché de grandes pirogues à Eba, en l'absence de chemin de terre, nous avons dû nous résoudre à rejoindre Malepie avec nos frères embarcations. Une tornade aussi violente qu'imprévue a soulevé les flots de la Lukenie et renversé la plupart de nos pirogues. 3 hommes ont été engloutis par les tourbillons, sans qu'il fût possible de leur porter secours. MM. Maffei et Rossignon en ont été quitte pour un bon bain et la perte de quelques effets d'habillement.

III. Opération contre le village Mpele (7-8 août 96) :

Il y a près d'un an que nous avons établi un petit poste à Inunu, dans la Mfini. Les gens de Mpele, village situé dans les terres à 3 lieues du poste, étaient opposés à notre installation. Le chef d'Inunu, qui est dévoué à l'État, ne tenait naturellement pas compte des protestations de ses voisins et ses hommes continuaient à faire arriver le caoutchouc au poste. Les gens de Mpele ont surpris un de nos pourvoyeurs et l'ont assassiné. Sur leur refus de livrer l'assassin et de nous donner une réparation, nous nous sommes rendus au village Mpele, dont nous avons vaincu la résistance. Peu de temps après la palabre, le chef de Mpele est venu reprendre ses prisonniers, nous a donné un peu d'ivoire et a promis non seulement qu'il ne molesterait plus nos amis mais qu'il contribuerait aussi à la récolte de ce produit.

IV. Opérations contre les villages d'Iba et Kayombali (23, 24, 25 et 26 septembre 1896) :

Les gens d'Iba et de Kayombali ne cessaient de harceler ceux du village de Lukula où j'ai installé un petit poste en juin dernier et inquiétaient par leurs flèches ceux qui se rendaient dans la forêt pour recueillir le latex. Une patrouille envoyée chez eux pour leur faire entendre raison a été reçue à coups de lances. Les parlementaires indigènes adressés aux délinquants ne purent non plus s'... [mot illisible] avec eux et bientôt les villages réunis d'Iba et de Kayombali vinrent attaquer à deux reprises dans le courant du mois le village même où le petit poste est établi.

Le 2 septembre, Mr Schiötz, chef de poste d'Ibali, renforcé par Mr Rossignon et quelques hommes de Ganda, s'est porté contre les villages rebelles. Le premier (Iba) a été surpris et a laissé quelques

hommes sur le carreau, ainsi que quelques prisonniers entre les mains de nos soldats. Le village Kayembali, admirablement protégé par des marais, qui en rendent l'accès presque impraticable, parvint à se soustraire à notre action. Nous devions attendre la saison sèche pour les mettre à la raison, si d'ici là les gens ne sont pas revenus à des meilleurs sentiments [...] » (Jacques : 1897).

#### **4.2.3. DE KUTU À BOLOBO : RECONNAISSANCE EFFECTUÉE DU 4 AU 18 JUIN 1897**

Jacques dit qu'il a reconnu, en octobre 1896, la rivière Boruampe et qu'à la suite de ce voyage les villages « Badja » avaient commencé l'exploitation des richesses naturelles qui croupissaient dans la région sylvestre environnante et venaient de temps à autre offrir aux postes leurs produits. Il a aussi appris que la Boruampe servait de délimitation « au pays des Baboma » et que le premier village s'appelait Mancheke. Il ignore si les Baboma sont nombreux, forts ou hospitaliers et il ne connaît pas non plus l'étendue de leur territoire. Le but de l'expédition qu'il va entamer est de connaître dans quelle mesure il pourrait faire participer cette portion du territoire « à l'expansion de l'entreprise coloniale, au même taux équitable et égalitaire que les autres parties déjà reconnues du district ».

La composition de l'expédition est la suivante : commandant Jacques, commissaire général ; E. Bertrand, sous-intendant ; Maes, sergent-major ; l'escorte se compose de deux sous-officiers, neuf caporaux, deux clairons et soixante soldats ; le service de portage est formé de trente-neuf boys et adultes avec tiers de charges. Elle quitte Nkutu le 4 juin et s'arrête, après cinq heures de marche, à Djembe. Le camp est dressé au village de Motoko le 5 juin et au grand village de Miti le 6 juin :

« 7 juin (1897) : Dans la matinée du quatrième jour nous atteignons le village de Leba, situé sur les bords de la Boruampe, rivière qui jette ses eaux dans la Lukenie, juste au poste de Nioki. Leba est le dernier village du pays des Wadjas (Wadja) que nous venions de traverser.

Bien que nous fussions connus de ces populations et malgré la précaution que j'avais prise de me faire précéder de quelques messagers, pour prévenir de notre arrivée et exposer le but de notre voyage, c'était la première fois qu'une troupe de quelque importance passait par chez elles ; les villages étaient déserts, les femmes avaient été mises en lieu sûr et nous ne

rencontrions que quelques vieux, ne nous approchant d'abord qu'avec quelque hésitation.

Cependant, une heure ou deux après notre installation, notre allure placide faisait renaître la confiance, les sauvages réoccupaient petit à petit leur village et, l'appât de quelques perles aidant, les vivres finissaient par affluer.

À Leba nous étions en présence de la Boruampe, qui, en cet endroit, n'a pas moins de 2 mètres de profondeur, une largeur moyenne de 20 mètres et est bordée d'herbes inondées sur une étendue de plus d'un kilomètre. C'est un obstacle insurmontable sans pirogues ; il faudrait plusieurs jours pour le contourner. Le chef de Leba parvint à décider ses gens à opérer le transbordement de l'expédition. Celui-ci s'est effectué à l'aide d'une trentaine de minuscules pirogues, que les sauvages manœuvraient avec beaucoup de dextérité dans les sinueux et minuscules chenaux qui sillonnent la végétation aquatique dans laquelle ils établissent leurs pêcheries.

Chaque voyage demandant en moyenne trois heures, c'est à la nuit tombante que j'atteignis le village de Mancheke, où le reste de l'expédition m'avait précédé. C'est à partir d'ici que nous entrions réellement dans l'inconnu. De notre entrée en matière dépendait en grande partie le succès de l'entreprise.

Nos hommes furent rappelés une dernière fois au respect dû à la propriété et invités à user de la plus grande douceur avec les natifs, et afin de diminuer les chances de rapine et faciliter le ravitaillement, la ration fut doublée.

8 juin : Mes recommandations furent écoutées et peu après le lever du soleil j'avais le plaisir de voir réunis tout près de ma tente une centaine de sauvages rangés en demi-cercle derrière leur chef, qui venait me souhaiter la bienvenue et m'apportait deux gigantesques boucs châtrés.

De la vie je n'ai rencontré une aussi délicieuse tête noire que celle de Butukele-Mpambou (Mpambu), le vieux chef de Mancheke. Sa démarche n'est pas dépourvue d'une certaine majesté ; ses traits ont de la régularité ; son regard, que la cécité commence à gagner, est d'une douceur infinie ; sa barbe blanche est bien peignée ; la lèvre supérieure soigneusement rasée ; son timbre de voix, à la fois ferme et doux, résonne agréablement ; son accoutrement, assez propre, démontre qu'il est l'objet de soins affectueux de son entourage, et de tout cet ensemble se dégage une impression de sympathie qui vous attire malgré vous. Butukele, me tapotant doucement sur l'épaule : « Eh ! Eh ! Boula Matari, nous sommes bien vieux tous les deux, nous sommes des sages, nous ! », dit-il en se

laissant aller à un rire bon enfant que partage toute l'assistance. Avec un pareil homme, il n'était pas difficile de s'entendre ; une heure après notre entrevue quatre de ses jeunes gens nous précédaient sur la route de Bokote, le deuxième village Baboma que nous devons rencontrer.

Bokote est à trois petites lieues de Mancheke ; on y pénètre par un long couloir pratiqué dans la charmille et coupé par trois palissades ; précaution justifiée par la crainte des incursions des voisins du nord plus entreprenants et qui ne se font pas scrupule d'user du droit du plus fort.

Nous avons à peine pénétré dans le village de Bokote que nos quatre éclaireurs, pris d'une frayeur aussi subite qu'injustifiée, détalèrent à toutes jambes, laissant le chef assez perplexe en ma présence. Il se plaignait de n'avoir pas été avisé plus tôt de notre arrivée ; je le rassurai de mon mieux et la bonne conduite de nos hommes lui montra que ses craintes n'avaient nul fondement ; le lendemain il me donnait quatre guides pour nous conduire au puissant village de Mbali.

L'étape du 9 [juin 1897] a été de sept heures. Le pays que nous avons traversé est absolument uni, le sol très sableux ne laisse pousser qu'une herbe fine et clairsemée d'où émergent de loin en loin quelques îlots boisés de faible envergure. Un peu plus loin le sol se boursoufle, l'argile domine dans sa composition et à la surface quelques minerais de fer montrent leurs aspérités ; les herbes sont plus hautes et plus parsemées d'arbustes rabougris analogues à ceux de la brousse dans les environs de Léopoldville. Des centaines et des centaines de buffles et d'antilopes animent le paysage.

La dernière partie de l'étape est faite dans la Dumi, affluent de la Boruampe. De l'eau jusqu'au ventre pendant trois quarts d'heure, à la suite de quoi une forte rampe nous conduit à un plateau surélevé d'une quinzaine de mètres et couvert de cultures ; nous étions dans les champs des Baboma de Ngiri. C'est sous ce nom que l'on désigne un groupe qui peut bien comprendre une quinzaine de villages, dont le principal est Mbali.

Le village près duquel nous avons dressé nos tentes s'appelle Mobala. Il y a peu de temps que le chef Isankori y a transporté ses pénates et les chimbèques sont encore en voie de construction.

De même que les jours précédents, les femmes ne se montrent guère ; en revanche les mâles sont nombreux, de beaux hommes sains et vigoureux ; presque tous ont un paquet de six à sept pagaies à fer simple, ayant la forme et la dimension d'une feuille de

manguier ; quelques-uns, fort rares, ont un arc assez long et un faisceau de flèches barbelées ; tandis que deux ou trois chicards exhibent de vénérables fusils à silex.

Le chef et ses notables sont un peu en méfiance et appréhendent de nous montrer les chemins de l'intérieur. C'est que si nous faisons une palabre en cours de route, ou si quelque événement malheureux surgissait après notre passage, nos introducteurs auraient à en payer les conséquences.

Après avoir encore protesté de la pureté de nos intentions, j'obtiens la promesse de deux guides pour nous conduire à Mbali. Les vivres ne sont pas rares dans le pays ; aussi notre escorte peut-elle acheter force poules, arachides et bananes.

10 juin (1897) : Le jeudi 10 juin, après bien des hésitations, trois hommes se décident à nous accompagner. Nous marchions depuis une heure quand un groupe de sauvages se montre devant nous à la lisière d'un bois distant de 1 kilomètre environ ; ils brandissent leurs lances en exécutant une fantasia qui a la prétention d'être menaçante.

Je fais stopper la caravane, un des guides se porte au-devant des enragés et finit par disparaître avec eux ; nous ne l'avons plus revu. Deux guides nous restent ; c'est plus que suffisant et nous poursuivons la route qui court sur le plateau sans décrire trop de méandres au milieu des herbes presque sèches et qu'un premier incendie a déjà éclaircies, faisant paraître plus nus encore les misérables arbustes qui y végètent. De nombreuses ravines sont tapissées d'une forêt de belle allure et les fonds, quand ils ne sont pas bourbeux, servent de lit à des ruisselets où l'on en a jusqu'aux genoux en cette saison.

À midi vingt nous ne sommes plus très éloignés de l'agglomération de Mbali. Un bon emplacement s'offre à la lisière d'un bois bien arrosé, éloigné du village de 1 kilomètre environ ; le camp y est dressé.

J'envoie M. Bertrand au village avec un petit cadeau pour le chef, avec mission de nous faire connaître, de prendre quelques renseignements et tâcher d'obtenir des guides pour poursuivre notre route. Ici, comme d'ailleurs dans les autres villages que nous avons rencontrés depuis la Boruampe, si tous ont entendu parler des hommes blancs, peu ont eu l'occasion d'en voir. Aussi la foule se presse-t-elle en masse compacte autour du chimbèque à l'ombre duquel mon agent a pris place ; les sauvages se bousculent pour le voir de plus près ; d'autres soulèvent les herbes de la toiture pour risquer un œil.

Le vieux chef est impotent ; c'est son fils, d'un âge mûr lui aussi, qui le remplace et s'approche à pas lents

sans oser prendre la main que lui tend M. Bertrand. La palabre est écoutée dans un silence religieux. Quand on s'est rassuré sur nos intentions, la conversation devient générale et la curiosité reprenant ses droits, l'accoutrement du blanc est analysé dans tous ses détails de la tête aux pieds ; mon agent est obligé même d'enlever ses bottines et ses chaussettes afin de lever le doute de quelques indiscrets, intrigués de ne pas voir ses doigts de pied.

La séance terminée, les sauvages escortent mon adjoint jusqu'au camp qui est bientôt envahi par la foule des curieux. Ils se donnent des coups de coude et poussent des « Ah ! » et des « Oh ! losodices » d'un air ébahi, et masquant de la main leur vaste orifice buccal, large ouvert, à chaque objet nouveau frappant leur étonnement.

Cette population est assez forte ; les hommes, bien découplés, sont de haute stature ; ils ont l'allure franche et décidée qui montre qu'ils ont confiance dans leur force. La contrée est giboyeuse, le sol assez fertile. Je ne pense pas que le cannibalisme soit en honneur ici ; dans tous les cas je n'ai rien remarqué qui pût faire croire aux pratiques de cette coutume barbare.

La première conséquence de leur puissance, c'est que les Baboma de Ngiri osent s'aventurer au loin. Le principal *ischako* (interprète) du vieil Isankori, grand chef de Mbali, a fait plusieurs voyages à Bolobo, au Lac, à Inongo, même au Kasaï et s'est rencontré aux environs de Nkutu avec notre interprète, avec lequel il a fait l'échange du sang.

Les deux frères se reconnaissent et cette heureuse circonstance nous assure le concours d'un guide qui, cette fois, ne nous fera plus défaut et nous accompagnera franchement jusqu'au bout.

Vendredi 11 juin : Je suis obligé de m'arrêter une heure et demie au village, pour répéter moi-même la palabre faite par M. Bertrand ; les sauvages voudraient nous retenir, moins pour le plaisir de nous voir que pour permettre à tous de bénéficier un peu du trafic avec mes hommes dont ils convoitent les perles et les étoffes ; mais ceux-ci sont suffisamment approvisionnés. Le manque d'habitude et l'ignorance des prix font d'ailleurs que les prétentions sont assez élevées. Après avoir largement gratifié les émissaires du chef qui nous ont apporté des chèvres, poules et autres victuailles, nous nous remettons en route.

Les mouvements du sol vont en s'accroissant, le pays est plus riche, mieux arrosé et plus pittoresque. La forêt est ravissante ; les arbres, presque trop rapprochés, laissent entre leurs pieds une cépée touffue,

tandis que les plus forts, droits comme des I, rivalisent de hauteur pour se disputer l'air et la lumière.

Après bien des ascensions et autant de descentes et après la traversée de nombreux ruisselets, nous dressons les tentes, à la soirée, à l'extrémité des villages de Mpoko, devant lesquels nous avons défilé durant cinq quarts d'heure.

L'agglomération de Mpoko est bien aussi forte que celle de Mbali. Les villages, adossés à la forêt, disparaissent sous les bananiers. Les naturels, très nombreux, viennent curieusement nous dévisager et promettent d'apporter des vivres le lendemain. Ici aussi la sempiternelle réponse : les femmes se sont enfuies, il nous faut du temps pour les rappeler et pour faire de la chikwangué ; attendez !

On a beau attendre ; il arrive bien des arachides et des bananes vertes, mais les hommes commencent à en être fatigués ; les prix sont d'ailleurs exagérés et si nous n'y prenons garde nous serons obligés de rebrousser chemin, faute de quoi s'approvisionner en payant. Il est évident que si nous voulions nous approprier par la force tout ce que nous voyons, ce ne nous serait pas malaisé ; mais outre que ce serait injuste, nous manquerions le but du voyage et nous susciterions des difficultés à ceux qui nous suivront et étendrons des relations dans la voie que nous ouvrons aujourd'hui.

Samedi 12 juin : Partout les mêmes, les moricauds. Un chef m'a apporté une petite chèvre, trois poulets étiques, un ou deux régimes de bananes et un petit panier d'arachides. Je lui octroie généreusement quelques brasses d'étoffes variées, assiettes, gobelets en fer-blanc et différents bibelots équivalant au moins à l'importance de son cadeau. Je pense qu'il est content et je me dispose à m'éloigner, quand un orateur (il n'en manque pas parmi eux) sort des rangs et, d'un ton indigné, me fait un long discours : « Vous, grand chef, osez nous offrir un aussi maigre matabiche, alors que notre chef vous donne une belle chèvre, de belles poules, des bananes, des arachides, toutes choses rares et de grande valeur !! »

Ma réponse n'est pas compliquée : « Je ne vous ai rien demandé ; vous n'êtes pas content, tenez, voilà votre chèvre et vos poules, je reprends mes marchandises. » Comme j'ai joint l'action à la parole, les rapaces sont heureux de courir après moi et d'accepter des deux mains la bonne aubaine qui allait leur passer sous le nez.

L'étape de ce jour débute par une immense plaine herbeuse entourée de forêts. Plus loin les pierres reparaissent en compagnie de termitières d'argile rouge ; viennent ensuite une série d'accidents de terrain, des

vallons couverts de riches forêts alternant avec des parties maigrement embroussaillées comme sur la vieille route des caravanes des environs de Léo.

À 3 h ½ nous sommes sur les bords de la Leboma, rivière au lit tortueux qui apporte son tribut à la Lukenie, à six heures de navigation de Mushie. La Leboma doit venir de loin à en juger par son importance ici : 20 mètres de largeur et 2 de profondeur ; nous la repasserons encore avant Bolobo.

Nous la franchissons sur deux immenses troncs d'arbre, dont l'un est surélevé de longues perches réunies par des lianes servant de garde-fou et qui constituent le passage à l'époque des pluies. Les arbres environnants et la berge accusent une crue de 3 mètres environ aux hautes eaux. C'est sur les bords de la Leboma que le camp est établi le 12 juin.

Dimanche 13 juin : Je ne sais pas pour quelle raison notre vieux guide n'a pas voulu nous laisser voir le village de Maa que nous avons laissé à notre droite. Nous avons quand même voulu nous y rendre ; mais, après avoir pataugé une heure durant dans la boue et les ronces, nous avons dû rebrousser chemin et emboîter le pas à notre cicérone, qui s'est mis à ouvrir son compas d'une façon démesurée. Nous avons toutes les peines du monde à le suivre ; le terrain était d'ailleurs assez accidenté et le soleil cuisant ; aussi étions nous heureux d'atteindre, à 3 h de relevée, l'endroit choisi pour le campement, un magnifique sous-bois surplombant un ruisseau, le Lekuma, qui roule ses eaux glacées et cristallines sur un fond de gravier et par-dessus de gros cailloux, dont elles dégringolent en cascade.

Lundi 14 juin : C'est notre onzième jour de marche aujourd'hui. Notre bonne réputation nous précède, on sait que nous n'avons pas d'intentions hostiles. Les indigènes sont postés à proximité de leurs villages, aux portes palissadées, et échangent leurs victuailles contre les marchandises de nos hommes. Les chefs nous attendent avec leurs présents préparés. Je suis obligé de refuser les dons de plusieurs d'entre eux, dans la crainte de ne pas avoir suffisamment de marchandises pour les rémunérer.

Vers 10 h nous passons à côté d'un village abandonné et envahi par la brousse. La guerre a passé par ici. C'est l'œuvre des Bateke, une race jadis puissante aux environs de Kitamo (Kintambo) et formant ici une tribu très redoutée, qui s'étend vers le Kasai et est limitée à l'est et au nord par les Baboma et à l'ouest par les Bobangi. Camp à 10 h ¾ sur les bords de la Leboma, qui a encore 8 mètres de largeur en cet endroit.

Mardi 15 juin : Montées, descentes, forêts, cultures et villages se succèdent assez rapprochés. C'est le

groupe de Kimpini. Le fils de notre guide, qui nous accompagne en même temps qu'un natif de Mpoko, nous a précédés hier au village avec un bon paquet de perles et de mitakos en échange desquels nous recevons des chikwanges dont le besoin commençait à se faire sentir. À 11 h, halte au bord de la « Duola », affluent de la « Leboma ».

Mercredi 16 juin : L'étape débute par une marche très fatigante sous-bois, dans l'eau de la vase durant trois quarts d'heure ; une bonne montée vient ensuite et on est à Edjina, village de peu d'importance ; une heure de marche en forêt et nous arrivons à la limite du territoire des Baboma.

Nous sommes sur un plateau d'environ 300 mètres d'altitude. Le sentier se poursuit en suivant quelques ondulations au travers de la brousse, attendant avec des parties de bois de peu d'étendue. Mais après trois heures de marche, le pays change totalement d'aspect ; nous sommes en regard du pays des Batende.

Les ondulations sont plus accentuées et plus en harmonie avec l'ampleur des lignes ; une série de collines, courant du nord-ouest au sud-est, vont en s'étageant à mesure qu'elles s'éloignent ; leurs crêtes sont couronnées d'une végétation arborescente qui découpe dans l'horizon de longues lignes aux contours capricieux et d'une variété de coloris du plus joli effet.

La dernière boursouffure du sol, la plus élevée, nous apparaît à une vingtaine de kilomètres et présente une bosse qui doit être le point culminant de la région. L'endroit d'où j'inscris ces annotations est à 540 mètres au-dessus du niveau de la mer, s'il faut en croire mon anéroïde.

La journée a été chaude et les tentes sont dressées dans la brousse à proximité du Ketabi, mince filet d'eau qui coule dans la direction du Bolobo.

Jeudi 17 juin : Après une heure de marche dans la direction nord-nord-ouest, nous entrons dans les champs de manioc et peu après nous traversons le village de Ketabi, le premier des Batende, village énorme, aux longs chimbèques cloisonnés de bambous avec des feuilles de palmier entrelacées.

Les habitants regardent silencieusement défilier la caravane sans démonstration d'aucune sorte. Ce sont de beaux hommes rappelant assez bien le type bangala ; leurs cheveux, relevés des deux côtés vers le sommet de la tête, évoquent de profil le cimier des casques bavarois. Bon nombre d'entre eux ont des tissus européens, témoignant de leurs fréquentes relations avec Bolobo, et ils portent le pagne long à la façon des Bas-Congos (Bakongo).

Peu soucieux de nous voir séjourner chez eux, ils se contentent de nous indiquer la direction à suivre ; il

est, d'ailleurs, trop tôt pour nous arrêter. Nous traversons une vallée, après avoir passé dans un petit bois inondé, où nous avons de l'eau jusqu'à mi-cuisse et nous atteignons le village de Bokuchu (Bokusu), moins important de beaucoup que le précédent.

Notre vieux guide s'est fourvoyé et nous avons laissé à notre droite la route à laquelle il était accoutumé. Quelques natifs consentent à nous remettre dans la direction et trois d'entre eux nous accompagnent pendant une heure, mais arrivés dans un carrefour, ils se mettent à détailler à toutes jambes dans la forêt, après avoir indiqué le sentier à suivre.

Au sortir du bois, nous arrivons dans la brousse et ensuite à la « Moba », petite rivière qui doit se jeter dans le Congo, près de Bolobo ; elle a 6 mètres de largeur et se traverse sur un tronc d'arbre renversé. Les rives sont marécageuses : avant d'y arriver et peu après en être sorti on barbote durant vingt minutes environ dans une infecte vase noire dans laquelle on enfonce parfois jusqu'au ventre. Cette partie-ci du pays doit être impraticable pendant le fort de la saison des pluies. Le pays est beaucoup moins accidenté ; le sentier nous fait passer par quelques ondulations dans le fond desquelles on a de l'eau jusqu'aux genoux. Les crêtes sont couronnées de bois qui abritent les villages et les plantations.

Vers 3 h, deux agglomérations s'aperçoivent à 400 mètres et des deux côtés de la route ; mais les habitants se sont enfuis à notre vue et c'est en vain que nous essayons de les faire revenir. On m'a dit que c'était les villages d'Engua.

À 3 h 25 un bosquet avec flaque d'eau de 50 centimètres ; dix minutes plus loin, un ruisseau coulant vers le nord ; cinq minutes plus loin encore une flaque d'eau, puis une légère montée qui nous mène devant une agglomération, celle de M'Pombo (Mpombo).

Il est 5 h du soir ; nous dressons le camp en dehors et à proximité du village. Les sauvages n'ont pas attendu que nous soyons près d'eux pour s'éclipser avec leur bravoure, leurs fusils et quelques brimborions emportés à la hâte. Après une heure d'appels réitérés quelques-uns finissent pourtant par s'approcher et faire un brin de causette avec les naturels qui nous accompagnent. Mais il n'y a pas moyen de les amener auprès de ma tente. La nuit étant venue, ils regagnèrent leurs cachettes après avoir promis de revenir le lendemain matin.

[Vendredi] 18 juin : Au point du jour, ils sont effectivement au rendez-vous, heureux sans doute de constater que tout est bien en ordre, qu'on a respecté leurs cases désertes et que nous ne nous comportons pas comme des gens qui viennent leur chercher noise.

D'après leurs indications, nous serons à Bolobo aujourd'hui, vers 3 heures de l'après-midi. Ils se mettent à une trentaine en tête de la caravane, toujours avec leurs lances et leur inséparable fusil, et nous nous mettons en route à leur suite.

Plus loin d'autres congénères sont groupés en masse près du sentier ; bon nombre d'entre eux se joignent aux premiers et c'est avec une longue avant-garde que nous défilons près d'une heure dans les méandres des sentiers qui sillonnent la formidable agglomération de Mpombo.

Les naturels très nombreux se pressent sur notre passage pour dévisager les premiers "Mundele" qui foulent leur sol. Leur attitude placide est celle de simples curieux. Ils paraissent très soigneux de leur personne ; tous portent des pagnes en tissus européens, quelques-uns ont des colliers de perles et beaucoup ont les chevilles emprisonnées dans des anneaux de cuivre. Ils portent les cheveux assez longs, soigneusement ratissés et généralement ramenés en une masse formant crête au sommet du crâne ; tandis que les oreilles sont dégagées par de petites tresses qui les contournent en fer à cheval. Ces gens sont évidemment en contact continu avec les riverains et bon nombre comprennent cette corruption du bangala qui constitue la langue commerciale du fleuve.

Comme armes : de fortes lances de main et de longs fusils à silex. Il y en a beaucoup de ces vénérables flingots, inséparables compagnons des vieux grognards durant l'époque napoléonienne, armes que l'âge a rendues dangereuses, surtout pour ceux qui s'en servent, et qui, après avoir semé la mort d'un bout à l'autre de l'ancien continent, viennent ici terminer leur bruyante carrière.

Au sortir d'un village, une petite descente nous mène dans une flaque d'eau où nous en avons à mi-cuisse. Au moment où nous touchons la rive opposée, nous percevons, s'élevant de loin devant nous, le son grave et atténué d'un puissant sifflet. Cette musique, qui nous est familière, nous décèle que nous ne sommes plus loin du fleuve et qu'un steamer est à Bolobo, et tout comme à l'arrivée d'un vapeur dans une station, nous poussons un retentissant « Sail oh ! » La fatigue de la veille a disparu et c'est à une allure précipitée que nous dévalons de la montagne après avoir passé par une place où se tient un marché, où les riverains baboma viennent tous les deux jours trafiquer avec les Batende.

Une forte buée, qui s'élève du fleuve, nous en masque la vue de loin, mais le voisinage de l'eau se manifeste par la fraîcheur de la bise. Notre pavillon, large déployé et haut porté par l'homme de tête, ondule

joyeusement ses plis azurés comme s'il était heureux, lui aussi, d'être sorti du fourreau qui l'emprisonnait durant les longues étapes que nous venions de parcourir.

À 9 h nous étions au pied des coquets pavillons érigés au poste par le sous-intendant Meunier ; c'était le terme du voyage. Nous étions heureux de la difficulté vaincue ; nous avons la satisfaction d'avoir parcouru ce pénible trajet, sans avoir laissé un homme en arrière, sans avoir tiré un coup de fusil et convaincus que nous laissions aux populations reconnues l'impression que l'homme blanc est fort, mais aussi, juste, loyal et bon [...] » (Jacques : 19 septembre 1897).

#### 4.2.4. LA CAMPAGNE MILITAIRE CONTRE LES NKUNDO : AOÛT 1897

Ce troisième rapport signé par le lieutenant Jacques montre que ce sont surtout les Ekonda qui ont donné du fil à retordre aux conquérants léopoldiens. Avec leurs arcs et flèches ils étaient impuissants contre les armes sophistiquées de la Force publique. Comme nous l'avons signalé plus haut, non seulement les officiers blancs et leurs soldats noirs possédaient des Mauser, des Albinis, des Winchester, etc., mais aussi les agents commerciaux. Ultérieurement, nous verrons que les missionnaires catholiques, les pères de Scheut, sont venus s'installer dans cette région armés d'Albinis et d'autres fusils.

De la campagne militaire qu'il a faite contre les Ekonda a résulté un vrai récit de guerre. Jacques parle de villages conquis et explique de nouveau ce que signifiait de conclure la paix avec des villageois qui ne se sont pas mis à l'évidence du pouvoir colonial. Il prétend défendre ceux des Congolais qui étaient victimes des homicides commis par des récalcitrants, en l'occurrence les Ekonda. Ainsi il esquisse une image non seulement du Blanc *pacificateur* mais aussi du Blanc *protecteur*.

Très intéressant est le fait que Jacques donne des précisions sur la composition de son expédition, car cela donne une idée de la force militaire avec laquelle il partait à la conquête de ce pays du lac Léopold II :

« À la suite de l'expédition de janvier contre le groupe d'Opima, tout en reconnaissant qu'ils avaient subi des pertes sérieuses, les Kundus refusaient de se soumettre : nous sommes encore nombreux, nous firent-ils dire, nous ne sommes pas vos esclaves et nous ne nous soumettrons que si vous parvenez à nous vaincre tous ! Et comme pour nous braver, ils recommencèrent de plus belle leurs exploits

de vandales. Si Opombo restait coi, ses voisins se multipliaient et il ne se passait pas de semaine que l'on n'eût à enregistrer de leurs forfaits. Ceux de Lula, Bongo, Lukulu et Libo, de plus en plus turbulents, mirent tout sens dessus dessous sur la Lukenie en amont de Tolo, finirent par blesser un des hommes que nous avions placés en petit poste à Bentale et leurs bandes vinrent même une nuit jusque tout contre la station de Tolo qu'elles n'osèrent pourtant pas attaquer. Dans une direction plus septentrionale, les Kundus d'Opima semaient la dévastation et la terreur autour d'eux, coupèrent les lianes de Vuna et d'Alipeke, tuaient les malheureux de Tchukulu et d'Imbaie dont ils enlevaient les femmes et me contraignaient à lever de la Lulalu un petit poste devenu improductif et trop faible pour donner une protection affirmée à ses voisins. Vers l'ouest enfin, le chef d'Ebaboka recevait également la visite de ces bandits et avait plusieurs hommes tués dans la forêt. On eût dit que les coquins s'étaient donné le mot pour opérer simultanément dans toutes les directions. Les villages amis, en proie à de continuelles alertes, ne vivaient plus qu'à l'état nomade, plus personne n'osait rester dans les villages et encore moins s'aventurer dans la forêt.

Cette situation était intolérable et compromettait singulièrement le fruit de nos constants et pénibles labeurs. Il s'agissait de mettre un frein à ce débordement de meurtres et de pillages ; il fallait frapper un grand coup dans l'intérêt de nos administrés tout autant que dans celui de notre sécurité personnelle. Je n'attendais pour cela que d'être en possession des moyens d'action nécessaires pour entreprendre une action. Dans le courant de juillet, mon personnel européen était renforcé de 4 agents, je recevais 2700 cartouches et une soixantaine d'hommes du Tanganyika dont l'instruction militaire était incomplète mais dont nous pourrions [mot illisible] parti après quelques jours d'exercice. En réunissant toutes nos ressources je parvins à armer 150 hommes capables de tenir campagne.

Dans la soirée du 11 août, l'expédition était rassemblée à Tolo, chaque soldat avait sur lui 50 cartouches, nous emportions dans des caissettes une réserve de 50 coups par fusil. Chaque Blanc avait 20 g de bagages (matériel de campement et objets à couchage compris).

Le 13 août au matin, l'expédition se met en route. Après 1 ½ heure de marche en plaine, on outre dans la forêt, une belle forêt d'arbres haute venue entre lesquels le sentier, très fréquenté permet une marche

**Tableau 1.1 : Composition de l'expédition**

<b>Commissaire général</b>	<b>Jacques</b>	<b>Commandant</b>	
1 <sup>er</sup> peloton	Lund	Sous-lieutenant	50 soldats
	Maes	Sergent-major	
2 <sup>e</sup> peloton	Mouton	Sous-lieutenant	50 soldats
	Declercq	Sergent	
3 <sup>e</sup> peloton	Bertrand	Sous-intendant	50 soldats
	Detierce	1 <sup>er</sup> sergent	
Service de santé et intendance	Leyder	1 <sup>er</sup> commis	50 porteurs avec des charges
-	-	-	10 boys de Blanc
-	-	-	5 guides indigènes
-	-	-	215 total

facile. En 4 ½ heure nous atteignons les villages de Ndumas et nous campons dans celui de Matwako.

Le 14, au point du jour, la marche reprend dans la direction de l'E-N-E. Toujours la [mot illisible] mais le sentier n'est plus si bon à [mot illisible] près, les indigènes ne le fréquentent plus régulièrement, il est en partie envahi par la brousse et les ronces. Après 5 heures de marche nous sommes dans les environs des villages de Libo ; une sentinelle avancée nous a salués d'une flèche et bientôt après les sauvages attaquent le peloton de tête tandis qu'il est engagé dans une dépression de terrain dans le fond de laquelle coule un ruisseau aux rives embourbées.

Enfoncés dans la vase jusqu'aux genoux, les hommes répondent vigoureusement à l'adversaire qui ne tarde guère à abandonner ses couverts. Un des nôtres reste sur le carreau avec le jarret transpercé de part en part ; le 3<sup>e</sup> peloton le relève, après lui avoir appliqué une bonne ligature, il est installé dans un hamac et nous ne tardons pas à rejoindre les 2 premiers pelotons qui avaient poussé de l'avant et fait irruption dans le village. Les hommes se répandent dans la brousse et en chassent les indigènes qui revenaient sournoisement nous lancer leurs traits.

Le premier village de Libo, Bojala, présente une rue d'un kilomètre de long en courbe légère, bordée de chimbèques sur les deux côtés. Un ½ kilomètre plus loin, un deuxième village à peu près de la même importance tombe également entre nos mains. Les sauvages ne s'attendaient sans doute guère à recevoir notre visite aussi vite, car ils n'avaient pas évacué toute leur basse-cour ce qui permit à nos hommes de faire une ample provision de viande fraîche. Les sentinelles que nous avons placées sous bois et à

proximité des sentiers ont empêché les malandrins de venir nous inquiéter la nuit.

Nous passons la journée du 15 dans le village conquis et le 16 à 6 heures du matin nous reprenons la marche ; le sentier décrit de nombreux méandres et les machettes doivent fréquemment forcer pour le débarrasser des lianes, branches épineuses et obstacles de toute nature qui l'obstruent. Nous sommes dans un terrain que l'inondation a recouvert jadis, les arbres sont moins vigoureux et à quelques endroits la couche d'humus a été entièrement lavée, les eaux en se retirant n'ont laissé qu'un dépôt de sable dans lequel poussent des touffes d'herbes maigres. Après 7 heures de marche le camp est dressé à l'entrée d'une grande plaine, la 6<sup>e</sup> que nous voyions dans la journée. Le 17 continuation de la marche en avant. La soirée d'hier s'est terminée par un orage, la nuit a été froide et la matinée est brumeuse, on est heureux de marcher pour se réchauffer et déridier les membres engourdis. Bientôt l'on perçoit dans le lointain le son d'un grand tambour qui ne cesse de battre. Nous sommes dans le voisinage des agglomérations de Bongo Lukulu et l'ennemi nous attend. Nous avons hâte de le joindre et les enjambées s'allongent, la marche est d'ailleurs facile, les plaines succèdent aux plaines parsemées d'îlots boisés qui en rompent la monotonie.

Dans la dernière de ces plaines quelques Kundus qui marchaient sous-bois parallèlement à la colonne sortent du couvert et se mettent à courir pour atteindre avant nous le bois dans lequel nous allons entrer. Une balle heureuse en met un hors de combat et une trentaine d'hommes se lancent aux trousses des autres. Mais le combat en plaine n'est pas l'affaire des Kundus, en un clin d'œil ils se sont éclipsés dans le taillis qui referme sur eux son impénétrable rideau.

Devant nous, nous entendons les clameurs qui s'élèvent du bois qui abrite le village de Bongo Lukulu et dans lequel nous allons pénétrer. Quelques sauvages se montrent de temps en temps à la lisière, brandissent leurs arcs et nous adressent de grossières invectives. C'est sous-bois qu'ils nous attendent. Nous y pénétrons au pas de course et sans prendre garde aux quelques flèches qui passent au-dessus de nos têtes, nous pénétrons comme une trombe au grand village de Bongo Lukulu et nous le traversons d'une extrémité à l'autre (1 ½ kilomètres) sans rencontrer de résistance. Tandis que nous sommes assis vers le milieu de l'agglomération, des flèches lancées par d'invisibles et silencieux archers viennent s'abattre autour de nous. Rien n'est énervant comme de se sentir harcelé par un ennemi qui n'ose se montrer. C'est d'ailleurs le fort des Kundus qui n'opèrent en règle générale que dans l'ombre comme des assassins. Nous sommes cependant dans le plein de leurs forces, les villages les plus forts et les plus mauvais sont pour ainsi dire les uns sur les autres. Il s'agit de frapper un coup décisif et de mater une bonne fois ces êtres malfaisants.

Les pelotons se disloquent et les hommes réunis par petits groupes se répandent dans la brousse à la recherche des ennemis qu'il faut prendre à tout prix. Les différences de nationalité stimulent les volontés ; tous sont animés de la plus belle ardeur, les Blancs se mêlent à leurs hommes et c'est à qui ira le plus loin.

Déconcertés par notre hardiesse et déroutés par cette recherche du corps à corps si contraire à leurs coutumes, les Kundus firent néanmoins bonne contenance ; accourus d'un peu partout à plusieurs lieues à la ronde, dans la pensée commune d'arrêter notre marche au seuil de leurs premiers villages, ils étaient fort nombreux. Nombreuses aussi furent les victimes. La nuit allait tomber quand la poursuite cessa et les derniers groupes rentrant ramenaient encore des arcs avec des faisceaux de flèches, dépouilles osseuses des vaincus. La victoire ne pouvait nous être contestée, la journée avait été chaude et le combat décisif. L'ennemi avait à déplorer la mort de ses meilleurs guerriers, de quelques notabilités et des principaux chefs de file, tandis que nous n'avions que trois blessés. Si de notre camp s'élevaient des chants d'allégresse, un silence sépulcral régnait dans la partie adverse où la consternation devait être grande.

Le 18 nous poursuivons notre marche à travers la forêt qui est redevenue belle et touffue et le sentier large et facile. À 5 kilomètres environ nous traversons le village de Duma que nos hommes avaient enlevé dans leur élan de la veille et une demie heure plus loin

nous atteignons le village de Lula qui tombe entre nos mains sans résistance aucune ce qui confirmait bien le succès de jour précédent.

Lula était le plus fort repaire de bandits de la contrée et il était redouté à 20 lieues à la ronde. C'était une agglomération puissante, de vastes chimbèques échelonnés sur les côtés d'une rue de trois kilomètres de longueur. Le village de Manga, qui lui fait suite,  $\frac{3}{4}$  de lieue plus loin, avait à peu près la même importance. À part une petite alerte provoquée par l'incendie qu'un Kundu, réenhardi sans doute par les ténèbres d'une nuit sans étoiles, avait allumé à un chimbèque occupé par trois de nos hommes, nous avons passé 24 heures à Lula dans la plus douce quiétude. Pas une flèche, pas un cri, sauf l'unique interpellation d'un sauvage enfoui au plus profond du fourré et qui disait à un de nos hommes que notre guerre était mauvaise. Nous sommes resté un jour à Luela, il n'existait plus à notre connaissance de résistance à vaincre de ce côté. À l'ouest, le village d'Opima avait eu son compte réglé au commencement de l'avancée. Restait le village d'Opima dont les forces se trouvaient du côté de la Lulaba. Les villages voisins de Tolo dans une direction N nous fourniraient des guides pour cette deuxième partie de la campagne.

Une autre raison inclinait à me faire rabattre sur Tolo. Parmi les blessés deux d'entre eux qui devaient être portés sur hamac, nous étaient une source d'embarras, et il n'était pas possible de leur donner en route les soins nécessaires à leur état ; si nous aurions eu un mort à déplorer, le succès eût été fortement atténué aux yeux des indigènes et amoindrie aurait été la confiance dans l'efficacité des monkissi des Blancs, drogues qui rendent invulnérables.

Le chemin suivi pour le retour à Tolo s'écarte du précédent et va en ligne presque droite sur les villages de Dumas, seulement à 3 heures de marche, il n'est plus régulièrement fréquenté, des nombreux guet-apens y tendus aux riverains qui s'y aventureraient l'ont fait délaisser, et il ne faut pas avoir séjourné longtemps en Afrique pour se représenter l'état d'une route abandonnée durant une saison aux envahissements d'une trop luxuriante [mot illisible].

Partis de Luela le 18 au matin nous étions harassés quand nous avons dressé le camp à 4 heures de l'après-midi dans une petite plaine à 4 ½ heures de marche du village d'Ebili, lequel village nous avons gagné le lendemain vers midi, le jour suivant nous rentrions à Tolo.

Après trois jours de repos nous nous remettons en route avec 140 soldats, les hommes hors d'état de continuer la campagne ont été évacués sur Nkutu.

Le village de Beledi nous fournit des guides et une quinzaine de sauvages se mettent à notre suite dans l'espoir d'assister à la défaite de ceux qui les ont si longtemps et impunément molestés. Les villages d'Ila et Duo reçoivent une correction après avoir méchamment coupé les lianes à caoutchouc de leurs voisins à côté de Beledi.

Le 27 nous couchons au grand village de Sania qui sert de bouclier à celui d'Opima. Les habitants unis aux Kundus par de nombreuses alliances indiquent à ces derniers les mauvais coups à faire et reçoivent leur partie du butin. Aussi lâches que faux, ils se sont enfuis à notre approche en ayant au préalable coupé les entraves d'un prisonnier qu'ils détenaient dans un carcan et que selon leur coutume ils allaient livrer à leurs cannibales amis. Les derniers occupants du village d'Ilibi bien plus loin s'échappent par une porte de leur palissade tandis que nous passons par celle opposée.

Dans la matinée du 28 nous continuons à leurs trousses et à une lieue de là, nous sommes tout étonnés de tomber dans le village où Opima a commis tant d'actes de brigandage dénotant une grande hardiesse, et dont les habitants ont pris la fuite sans opposer l'ombre d'une résistance. Nous poursuivons et 4 heures plus loin nous prenons possession du beau et grand village d'Ekukulu. Les sentinelles avancées se sont repliées et le gros des fuyards se bornent à semer la route de flèches à pointes empoisonnées. La défaite des plus forts Bongolukulu, Lula et Cie est arrivée ici avec la rapidité des nouvelles africaines et l'ennemi est démoralisé, il renonce à la lutte et ici il a même, à l'annonce de notre approche, incendié, en partie, son village, quelques chimbèques flambaient encore lors de notre arrivée. Il en reste heureusement pour nous héberger. Opima avait agi de même et la moitié du village était en cendres quand nous l'avons trouvé. Les Kundus s'avaient donc vaincus, non seulement ils ne se montraient plus, ils ne se faisaient même plus entendre et un de nos guides indigènes ayant interpellé dans le silence de la nuit, sa voix reste sans écho. Nous passons la journée du 29 dans le village d'Ekukulu, nos hommes battent le pays deux lieues à la ronde, nous ramènent quelques prisonnières d'un bon appoint pour la conclusion de la paix.

Pour en finir avec les Kundus qui avaient fait parler d'eux, il ne restait plus qu'à mater ceux qui avaient choisi le sud du Lac pour théâtre de leurs exploits ; c'est même à la suite de la dernière irruption faite par ceux au village d'Elalaka, que j'avais décidé l'entrée en campagne. En apprenant nos préparatifs, Kenekine et les chefs du groupe Iliki, Nongo Taotwa (soumis depuis notre palabre d'août 96) nous avaient dépêché

des émissaires pour nous assurer de leur fidélité, ils refusaient toute participation aux derniers meurtres et actes de déprédation, ils rejetaient toute la responsabilité sur les Kundus de Ngele, Mpili et Goosengi. Ces déclarations contrôlées par celles des plaignants nous étaient un témoignage toujours agréable à recueillir, que Kenekin et Cie avaient fait leur profit de la leçon leur infligée l'an dernier et qu'ils restaient fidèles à leurs engagements.

Le groupe coupable comprenait les agglomérations de Nzele, Mpili et Goosengi, trois forts villages, entremêlés de six autres de moindre importance et échelonnés sur une ligne à une journée de marche environ de Mongo Taotwa dans la direction du nord. Pour les atteindre il fallait traverser le Lulabu.

Dans la matinée du 30, nous abandonnons le village d'Ekukulu et une marche de cinq quarts d'heure sous-bois, nous amenait sur les bords d'une nappe d'eau paraissant dormir. De petits îlots d'arbustes pareils à des lauriers roses émergeaient de la surface tranquille, des nénuphars éblouissants de blancheur y étalaient leurs larges feuilles. À côté des silencieux ibis, de gigantesques hérons que notre arrivée n'avait pas effarouchés, faisaient un grand massacre des petits poissons qui grouillaient par milliers dans un bassin féérique. Les îlots succédaient aux îlots dans le cirque de la grande forêt et bien que nous ne fussions pas venus pour admirer le paysage, c'était un spectacle qui forçait l'admiration. Ce qui était si bien fait pour tenter la palette d'un artiste ou inspirer et exalter l'imagination d'un poète, constituait pour nous un obstacle qu'il s'agissait de franchir.

Nous avons trouvé les pagaies à Ekukulu et à un kilomètre environ de la rivière, nous avons découvert une pirogue abandonnée là par le retrait des eaux ; en deux heures de vigoureux efforts soixante hommes l'amenaient à l'eau. Je m'embarquai avec cinq hommes (tout ce que la pirogue pouvait contenir) et après une demi-heure de nage, je reconnaissais l'endroit où nous avions abouti à la Lulabu treize mois auparavant.

Au moment où nous dépassons le dernier coude qui nous masquait la vue du débarcadère, nous hélons un sauvage qui était occupé à relever ses filets de pêche, surpris par notre apparition imprévue, le pauvre diable abandonna ses engins et s'esquiva à longs coups de pagaie dans sa minuscule pirogue, à peine à terre il enfile au pas de course le sentier qui conduit à Mongo-Eastwa. Il avait eu néanmoins le temps de comprendre ce que je lui faisais dire et il ne tardait pas à prévenir Kenikeni de notre présence dans son voisinage.

Entre-temps nous avons ramené à la surface cinq petites pirogues submergées par les indigènes pour

les dissimuler aux vues des amateurs indécents, et une heure plus tard nous avons rejoint l'expédition. Le transbordement commence aussitôt et quand les premières troupes débarquèrent, Kinikini était là avec une nombreuse suite. Il fait le meilleur accueil à nos gens et bientôt ses sujets qui avaient retiré d'autres pirogues à leur cachette, nous prêtaient leur concours pour nous faire passer l'eau. L'exiguïté des embarcations ne permettait guère d'embarquer plus de 5 hommes à la fois, aussi l'opération contrariée à la nuit par un orage n'était-elle complètement terminée que le 31 à sept heures du matin.

Quand une heure plus tard nous fûmes installés au village de Mongo-Taotwa, les chefs, rassemblés avec une foule de guerriers des villages intéressés, vinrent nous prier de ne pas pousser la guerre plus loin. Nous sommes vaincus, Boula-Matari est trop fort pour nous, me dit le plus âgé de la bande qui parlait au nom de tous. Épargnez N'Gele, Goosengi et les autres villages que vous vouliez punir, ils se soumettront à votre décision et vous indemniseront pour les dommages causés. Je ne pouvais que me montrer satisfait de la tournure prise par les événements, pousser plus loin c'était forcer le rôle d'enfonceur de portes. N'avions-nous pas atteint d'ailleurs (plus facilement qu'il n'était permis de l'espérer) le résultat que nous cherchions. Nous avons fait sentir la juste puissance de l'État en châtiant sans excès les plus grands coupables. Nous avons défloré la réputation légendaire qui faisait des Kundus une race inabordable et invincible et, point capital, nous avons obtenu la promesse bientôt scellée par des gages sérieux que les turbulents cannibales n'abuseraient plus de leur supériorité sur les faibles riverains et qu'ils tourneraient vers des occupations licites et fructifiantes pour tous, l'exubérante de leur bouillante nature.

Après avoir pris un jour de repos chez Kinikini, nous avons poursuivi notre route dans la direction de l'ouest et après une marche très dure de 8 ½ heures nous avons atteint le lac à Ebabaka.

La saison des pluies peu propice aux voyages de ce pays-ci s'amusait par des orages journaliers. Hormis les voyages quelque durée à l'intérieur des terres. Nulle part ailleurs je n'avais de sitôt employé une force supérieure à cent hommes. Il ne me restait donc qu'à disloquer l'expédition.

Pendant les journées du 2 et du 3 septembre, les troupes ont été dirigées sur leurs garnisons respectives et nous avons-nous même rejoint le chef-lieu du district. La plus parfaite entente n'a cessé d'unir les agents qui ont pris part à l'expédition, leur constante bonne humeur leur a fait supporter en s'en jouant

des fatigues et des privations qui en auraient abattu d'autres, ils peuvent être félicités pour le bel entrain avec lequel ils ont conduit les hommes, et pour le souci qu'ils ont eu de faire observer, en tous points, les recommandations humanitaires prescrites par les circulaires, décrets et arrêtés du gouvernement [...] » (Jacques : août 1897).

#### 4.3. LES COMMISSAIRES DE DISTRICT MATHIEU LEMAIRE ET BORMS

Arrivé au Congo le 2 juillet 1897, le commandant Mathieu Lemaire (1858-1928) est envoyé dans le district du Lac Léopold II, comme adjoint au commissaire général Jacques. Il est chargé de l'établissement et du développement de nouvelles stations et de l'aménagement de voies de communication. Une année plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet 1898, promu commissaire de district, il succède donc à Jacques. Il demeure à la tête du district jusqu'à la fin de son deuxième terme, le 11 avril 1904.

« [...] la démarche autorisée et entreprise durant août ne m'avait pas donné les résultats que j'en avais espérés. Par suite que sur les instances du chef Okululu, je lui avais donné vingt jours pour chasser les indigènes de Bentali, mais ce laps de temps écoulé et ne voyant point arriver Mululu, je retournais sur mes pas. Arrivé à son village, il vint à moi pour me narrer tout ce qui s'était passé depuis ma première visite ; entre autres qu'il avait chassé tous les indigènes de Bentali et me donnant des détails sur leur nouveau refuge. Je m'y rendis ; c'est un village appelé Tentere et situé à moitié chemin environ entre le Kasai et la Lukenie. Entre-temps les indigènes ayant appris mon arrivée avaient repassé la rivière pour aller s'installer à Pompobo, village qui donne le refuge à tous ceux qui veulent venir le chercher chez eux ; il faudra m'autoriser à aller les déloger car tant que cela ne sera pas effectué la production de cette partie de la région ne sera pas stable ; au contraire, cela fait, je suis à peu près persuadé que les résultats de jadis seront atteints si pas dépassés [...] » (AAMAE, D (1365)).

Au moment où Borms succède à Mathieu Lemaire, le district compte dix-huit postes : Kutu [Nkutu] (chef-lieu) ; Mushie (poste de transit) ; Tolo ; Ibali ; Dekese ; Nioki ; Nganda ; Bongo ; Bolongo ; Bodzunu ; Longo ; Bolingo, Opombo-Epepe ; Lokolama ; Iboko ; Elombe-Tumba ; Ikongo ; Ile. La compagnie du lac Léopold II dispose de 475 soldats (AAMAE D (1365)).



**Les Basakata apportant du caoutchouc au marché à Djedjimi en 1910.**  
**Les chefs médaillés sont les fils du vieux chef N'Zoro décédé, le plus puissant des chefs basakata.**  
(AP.0.0.21272, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)



**1905 : arrière de la maison du commissaire de district à Ibali.**  
(AP.0.0.5407, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



**À Lokolama : les Boyela occupés à découper du caoutchouc pour en faciliter le séchage.**  
(AP.0.0.21270, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

Quelle est la situation du personnel européen au moment où Borms prend en main le district du Lac Léopold II ? Qui sont-ils ? Quel est leur nombre ?

Quelles sont leurs fonctions ? Où sont-ils établis ? Un tableau établi au mois d'août 1904, reproduit ci-après, donne quelques indications à ce sujet.

**Tableau 1.2 : Situation du personnel européen dans le district du Lac Léopold II en 1904**

Noms	Grades	Stations	Observations
Borms F.L.A.	Commissaire de district	(Kutu)	En mission
Halling K.B.	Chef de zone 1 <sup>re</sup> cl.	Ibali	-
Da Pra	F.P. : capt. cdt 1 <sup>re</sup> cl.	Ibali	-
Lovisetti S.	Médecin 1 <sup>re</sup> cl.		En mission
Errera	Médecin 2 <sup>e</sup> cl.		En mission
Spigo E.G.	F.P. : lieutenant	Ibali	Commandant la Cie
Scailquin Ch.	F.P.: s/s-officier	Ibali	Cmdt adjoint à la Cie
Fassin J.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Ibali	Intendance D.P.
Delgof J.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Ibali	Intendance S.G.
Surmont R.	Commis 1 <sup>re</sup> cl.	Ibali	En convalescence
Hewertz	Commis 1 <sup>re</sup> cl.	Inongo	Travaux publics
Demaurex	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Kutu	Chef de poste
Lekens	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Bongo	Chef de poste <i>a.i.</i>
Vons J.	F.P. : sous-lieutenant	Kiri	Chef de poste
Besson H.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Kiri	Chef de poste adjoint
Butticaz	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Bolongo	Chef de poste
Thys L.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Ikongo	Chef de poste (police)
Fierens E.V.	F.P. : 1 <sup>er</sup> s/s-officier	Tolo	Chef de poste
Tylleman L.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Ompombo	Chef de poste
Smets V.	F.P. : capitaine	Lokolama	Cdt le secteur de L-L
Hoogvelst J.B.	F.P. : 1 <sup>er</sup> s/s-officier	Lokolama	Chef de poste
Cassaerd V.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Lokolama	Chef de poste adjoint
Motta	F.P. : 1 <sup>er</sup> s/s-officier	Longo	Chef de poste
Cassiman X.	F.P. : s/s-lieutenant	Oshwe	Cdt le secteur de la Haute-Lukenie
Offermans	F.P. : s/s-officier	Oshwe	Commandant adjoint du secteur de la Haute-Lukenie
Beguïn A.	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Bolingo	Chef de poste
Kunz A.	Commis 1 <sup>re</sup> cl.	Dekese	Chef de poste
Peeren C.F.	F.P. : s/s-officier	Ile	Chef de poste
Besançon	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Ile	Chef de poste adjoint
Backaert V.	F.P. : s/s-officier	Buli	En reconnaissance
Vierin	Commis 2 <sup>e</sup> cl.	Ile	Adjoint
Body H.	Chef de culture	Ganda	Chef de poste
Mac-Kamac	Agent de 2 <sup>e</sup> cl. (noir)	Ganda	Attaché au S. AGRI
Holmstrom	Capitaine SS	Délivrance III	-
Hansen	Mécanicien 1 <sup>re</sup> classe	Délivrance III	-

Source : AAMAE, D (1365).

**Tableau 1.3 : Situation des infrastructures**

<b>Hôpital existant</b>	- Dans les postes : néant - À Kutu : construction en pisé isolée comprenant trois places, destinée au traitement des gens atteints de maladies contagieuses - Dans les postes on isole dans des chimbecks en bambous brûlés à la mort des occupants
<b>Nouveaux bâtiments</b>	- Attend les plans du gouvernement
<b>Mobilier</b>	- Lits indigènes
<b>Personnel</b>	- Médecin - 1 gardien
<b>Observations</b>	- Les malades, sauf ceux atteints de maladies contagieuses, sont soignés chez eux ; - Le commissaire de district demande si la ferme, dont il a transmis le plan, ne peut servir de nouvel hôpital

Source : AAMAE, AE527 (347).

## 5. LES VIOLENCES AU LAC LÉOPOLD II

Les expéditions et campagnes militaires menées contre les peuples du Lac Léopold II étaient, comme le prouvent les exemples dans le paragraphe précédent, violentes de nature. La liberté et l'indépendance des riverains du lac et des villageois de l'intérieur de la région ont été brisées impitoyablement par la Force publique.

Toutefois, les contrées soumises ont, par la suite, souffert de l'inhumanité des envahisseurs étrangers. Le nouveau régime politique et socio-économique était oppressif, on ne l'ignore plus, mais les autochtones étaient aussi souvent victimes, dans la vie quotidienne, de la cruauté d'agents européens criminels.

### 5.1. LE TÉMOIGNAGE DE RAYMOND RIHOUX, 1898-1899

*Congo 1898* est le titre d'un ouvrage, peu connu d'ailleurs, dans lequel un certain docteur Raymond Rihoux réunit les souvenirs de son bref séjour dans le district du Lac Léopold II. Dans la préface, l'auteur explique que son but, en écrivant cet opuscule, n'était pas la critique, mais bien plutôt de montrer les progrès moraux et matériels réalisés en un laps de temps d'un demi-siècle. En plus, les traits de mœurs des indigènes et les descriptions de paysages grandiosement beaux l'avaient aussi incité à publier ce court aperçu.

En lisant ce livre, publié en 1948, donc un demi-siècle après que Rihoux eut fait ses expériences coloniales, l'historien ne peut pas se défaire de l'impression que si l'ouvrage avait été édité en 1898, il aurait

fait un grand scandale, car il confirme la violence coloniale de l'époque de l'EIC. D'ailleurs, il n'est pas du tout étonnant de constater que Rihoux n'ait conquis aucune colonne dans la *Biographie coloniale belge* ou la *Biographie belge d'Outre-mer*.

Il a fallu chercher dans les registres matricules de l'EIC pour récolter des renseignements essentiels sur sa personne. Né le 16 avril 1872 à Rosée (Namur), il a fait ses études de médecine. Attaché à l'hôpital civil d'Anderlecht, en qualité d'interne, il a obtenu le diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements en août 1898 devant un jury central composé de professeurs des quatre universités belges de l'époque, Louvain, Gand, Bruxelles et Liège.

Engagé pour trois ans en qualité de médecin de 2<sup>e</sup> classe, avec un traitement de 6000 francs, le 6 novembre 1898, il s'embarque le même jour à Anvers sur le ss *Bruxelles ville*. Arrivé à Boma le 25 novembre 1898, il est désigné pour le district du Lac Léopold II le lendemain. Il quitte la capitale de l'EIC le 27 novembre et arrive à Nkutu le 25 décembre 1898.

Bien naturellement, Rihoux évoque les humeurs de quelques Européens qui travaillent dans le district du Lac Léopold II. Il a rencontré le commissaire général du district Arthur Bolle (1862-1944), qui va reconnaître l'hinterland du lac Léopold II et entre les rivières Lukenie et Kiri, le commandant Lalcade, le sous-intendant Bienheureux et l'agent de l'État Léon Goetgeluck (1862-1919).

Lors de l'arrivée à Léopoldville, quelques colons les attendaient « avec des forçats à la chaîne ». On les conduisit avec leurs bagages portés « sur la

tête des forçats », en les éclairant à la lueur de torches jusqu'à leurs logements respectifs. Rihoux couche dans une maison en bois construite sur des piliers de soutènement en briques, complètement entourée par une véranda (p. 87).

Après quelques jours, il part, sur le steamer *La Ville de Bruges*, pour le lac Léopold II. Le steamer a deux étages : l'inférieur qui est le fond du bateau, est réservé aux Noirs chargés du ravitaillement en bois de chauffage pour la chaudière. Leurs femmes les accompagnent ainsi que quelques soldats de la Force publique. L'étage supérieur est occupé par les cabines qui s'ouvrent sur le promenoir face au bastingage et par le salon du capitaine qui sert aussi de réfectoire. Cet étage est uniquement réservé aux Blancs. La table est servie surtout en contenu de boîtes de conserves : viande, poisson et légumes, en vin portugais en dames-jeannes (p. 95).

Le voyage dure une bonne semaine et demie. À chaque escale, les passagers noirs doivent descendre et passer la nuit dehors. Ils allument des feux de bois autour desquels ils se chauffent, discutent. Ces feux servent non seulement à écarter les fauves mais aussi les moustiques.

Le bateau fait, entre autres, un arrêt à la mission de Berghe-Sainte-Marie, où le père Devos les attend au débarcadère. Il y rencontre également des sœurs de la Charité de Gand. Un peu après, *La Ville de Bruges* fait escale à Mushie, le premier poste du district du Lac Léopold II. En quittant cette station, il voit un tableau stupéfiant qui se présente à ses regards :

« [...] un grand troupeau de femmes et d'enfants est conduit à la promenade, encadré de trois ou quatre soldats, fusil sur l'épaule ; cortège lamentable d'humanité presque entièrement nue, couleur brun chocolat. Les femmes sont chargées d'anneaux de cuivre : quelques-uns d'une grosseur énorme, leur enserrant le cou, les obligeant à dresser la tête constamment (parfois jusqu'à dix kilogrammes chez la même femme). D'autres plutôt minces mais nombreux ornent leurs poignets et avant-bras presque jusqu'aux coudes et leurs chevilles. Le chef de poste, par humanité, a eu soin de ne pas les leur enlever ; car dans ce cas elles risqueraient d'être répudiées par leurs hommes. La troupe ne renferme aucun gamin qui puisse se débrouiller seul – ils ont mis tous leurs jambes à leur cou – mais beaucoup d'enfants – je remarque une grande et solide femme parmi les autres, en bordure du troupeau. Elle porte un enfant

nourrisson suspendu à son cou dans une loque nouée sur une épaule ; la tête est ballante ; elle porte un autre petit à califourchon sur sa hanche en le soutenant par la taille de la main gauche ; elle donne la main à un gros garçon qui marche à sa droite en regardant notre maison flottante de ses deux yeux grands ouverts ; anneaux blancs contrastant avec le restant noir de jais de la figure. Une fillette déjà poussée marche seule à gauche de la mère, presque fière de son innocence. Le bambin de droite nu comme un ver, affiche et paraît jaloux de sa sexualité ; une hernie énorme déforme son nombril. Cette maman prolifique est l'une des femmes qui portent dix kilos d'anneaux de cuivre sur les épaules ! Elles sont prisonnières parce que les hommes ne veulent pas faire du caoutchouc. On leur rendra la liberté quand leurs hommes voudront bien se soumettre en récoltant du caoutchouc durant une heure ou deux par jour. » (Rihoux 1948 : 109-110)

Rihoux présente ces femmes comme des « Baquélélés » [Bashilele], appartenant à une tribu qui habite surtout sur toute la rive droite de la Mfimi et du lac Léopold II. Ensuite, il s'étend sur les tatouages en tant que signe distinctif de différentes tribus.

Le steamer s'arrête aussi à Mpili, un poste alors commandé par un officier suédois. C'est une magnifique station avec de minuscules bâtiments blottis et quelques hectares de culture faits d'un véritable terreau de souche servant à récolter des ananas, des papayes, des arachides, des patates douces. Aux alentours, il y a des canards sauvages de toute dimension, des perdrix rouges, des pintades en nombre. Les champs sont limités par la forêt vierge d'où sort de temps à autre un éléphant.

« Arrivée à Nkutu : Nous arrivons par un soleil radiant. La berge est noire de monde fait de la population du poste qui a revêtu ses plus beaux atours, consistant en pagnes bariolés de couleurs vives, voire en ligné des trois couleurs nationales, pour nous recevoir. Quatre ou cinq uniformes blancs, sous le casque, éclatent au soleil, faisant contraste avec le noir mordoré du cuir des nègres. Le bateau a stoppé, la sirène vibre longuement et à l'unisson avec les militaires qui sont en haut, nous faisons le salut à l'ordonnance. Nous gravissons bientôt le grand escalier creusé à même l'argile alluvionnaire étayé à chaque marche par une claie maintenue avec des pieux. Il y a une cinquantaine de marches.

Présentations – vie de rocambole : Après la vie de bohème qui avait ses charmes, voici venir la vie à

la rocambole qui commence par les présentations. Il y a là un ancien sous-officier aujourd'hui inspecteur général d'intendance, dont les manches sont garnies jusqu'aux coudées de larges galons d'or : ce vieillard de vénérable aspect dont la longue barbe blanche à la Léopold II en ferait presque le sosie. Il se fera remarquer pendant les quinze jours que durera son inspection, comme un conteur intarissable. Il se rase entièrement la tête, laissant à la mode arabe une petite touffe au sommet du front. Je le revis plus tard à Bruxelles : il avait coupé sa belle barbe et laissait repousser ses rares vilains cheveux. Il me faisait l'effet de ce paysan qu'un artiste avait remarqué comme digne de représenter le grand Abraham sur un tableau en projet, et qui se présentait le lendemain sa toilette faite, avec une figure entièrement rasée. Il y a en outre un monsieur Lalcade, capitaine commandant à l'armée belge que je verrai d'une humilité servile vis-à-vis du précédent, et venimeux à l'endroit du commissaire général civil, succédant au commandant Jacques : monsieur d'une humanité insupportable vis-à-vis des nègres ; une de nos gloires nationales..., rendons à César... ! Lalcade déclarera cependant en aparté, ce commissaire général civil « bon et brave soldat » ayant marché en tête de ses troupes noires lors d'une guerre qu'il avait déclarée à la tribu des Kundus qui refusait toute prestation à l'État. – Vient ensuite l'illustre Bienheureux, *alias* Goedgeluck, sous-intendant avec le grade de capitaine. Ce sera le bouffon de la compagnie, se transformant en gougeat quand la nécessité, l'intérêt ou l'envie s'en fera sentir. – Voici un appelé Collé paysan madré, sous-officier en Belgique, et un tout jeune officier, tous deux personnages insignifiants qui complètent la population blanche du poste à notre débarquement.

[...]

Le tact du commissaire général : Demain, je viendrai prendre les ordres et je saurai (ce qui devra plaire au second), que le grand chef, dont je suis le médecin particulier comme dit déjà l'autre, me désigne comme surveillant de culture au jardin potager du poste (!?). Quel tact pour un commissaire général de vouloir qu'un médecin qu'il demande surtout pour lui, débute comme jardinier : c'est en plein du "Bourgeois Gentilhomme" de Molière. Je ne discutai pas l'ordre, ne voulant pas provoquer un conflit en arrivant. J'allai en compagnie de mon boy qui parlait le français, voir durant quelques jours quelques négresses travailler sans se fouler évidemment, en qualité de prisonnières de guerre remplaçant leurs hommes réfractaires au sujet des prestations à l'État.

Chose naturelle, l'une d'entre elles qui avait aussi le « regard bleu », se plaisait à être observée par le ganga-bouca mende (mondele). Cela me rendit moins fastidieux le peu de temps que je passais au jardin. Le groupe féminin chuchotait gaiement au sujet du ganga qui avait jeté son dévolu sur leur jeune compagne en qui il avait mis toute sa complaisance.

J'organise le service médical : Ce qui importait davantage ; c'était organiser le service médical : je le fis spontanément. On me donna pour ma consultation noire, une pièce innocupée. Je fis construire un rayon avec les planches retirées de vieilles caisses, pour étaler les médicaments que je possédais et ceux que j'avais réclamés à Boma. Collé qui était un apprenti menuisier de village, aida des nègres à me confectionner une table d'opération d'après mon dessin et qui fut bien réussie ayant été finalement recouverte de feuilles de zinc ; et je fis faire journallement une corvée d'eau claire qu'on allait puiser à une source, pour de grands lavages.

Mes premiers malades et blessés : Après huit jours, j'avais rendu aptes à leur service trois agents de l'État blessés, dans leurs prises de contact avec les indigènes révoltés, ou malade de rhumatisme déformant des mains ; gens qui vivaient dans un complet farniente depuis des mois. J'avais enlevé un grand fer de lance enfoncé jusqu'à la tubulure sous l'épine de l'omoplate dans l'épaisseur des muscles et en contact avec l'os ; enlevé des profondeurs extra-péritonéales un fer de flèche garni de barbes acérées, guéri d'un rhumatisme nouveau un employé d'intendance, qui provisoirement (ô carambole !) allait à tous les retours du jour m'appeler son sauveur. Rien que ces trois cas m'avaient fait gagner mon traitement.

Nkutu, chef-lieu du district : Nkutu est placé sur une berge élevée, de terre d'alluvion, - argile mélangée de sable. Le poste est délimité par une grande avenue disposée en quadrilatère dont le côté qui passe devant les habitations des Blancs est planté sur un bord de beaux papayers dont on peut manger les fruits à souhait. L'avenue a une longueur d'environ un kilomètre et demi et traverse deux petites portions de la forêt : promenade unique pour ceux qui veulent se donner du grand mouvement.

Nos maisons : C'est le long du côté de l'avenue voisine de la rivière que sont rangées les maisons des Blancs, qui sont de hautes chaumières construites en pisé blanchi avec de l'argile blanche délayée. Elles sont couvertes d'un toit d'herbes très épais descendant bien bas tout autour de façon à préserver entièrement les parois extérieures des rayons brûlants du soleil. Une fraîcheur très réelle se maintient dans ces conditions



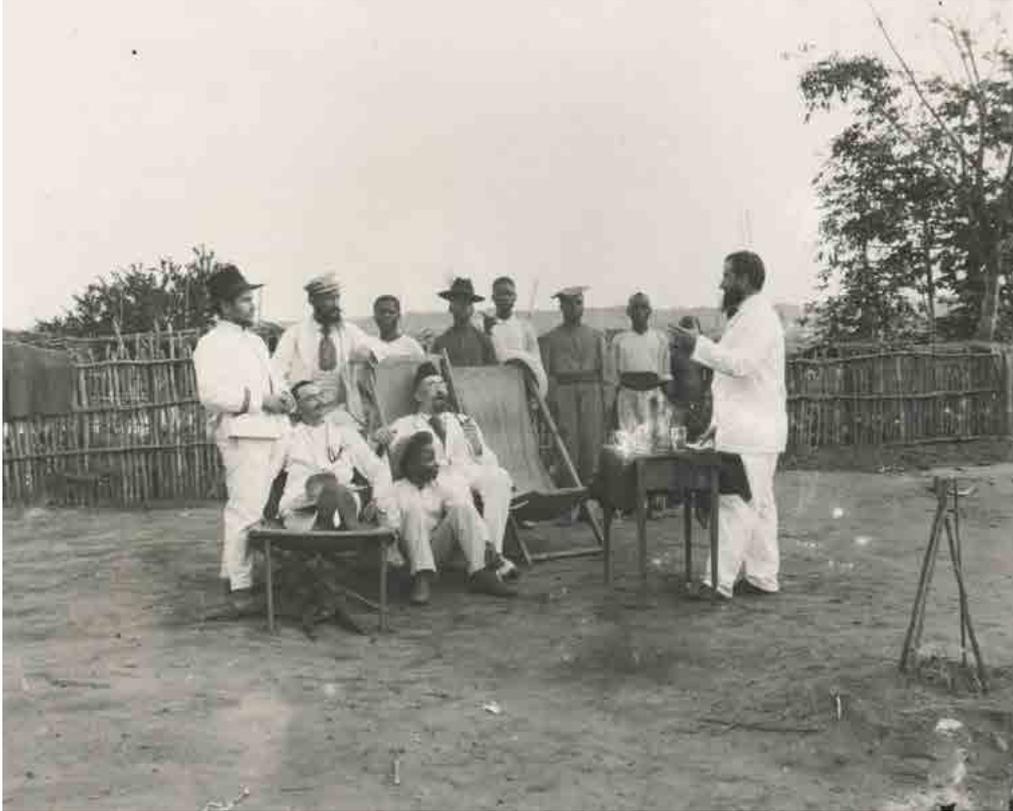
**Entrée de la station de Kutu en 1902.**  
(HP.1964.6.242, collection MRAC Tervuren ; photo Christiaens, 1902.)



**À Kutu, magasin à caoutchouc.**  
(AP.0.0.1581, collection MRAC Tervuren ; photo Christiaens, s.d.)



**Kutu : entrée du poste vers la rivière en 1902. Habitation provisoire du commissaire de district, destinée plus tard à l'adjoint.**  
(HP.1961.1.1323, collection MRAC Tervuren ; photo Christiaens, 1902.)



**Le docteur Lovisetti donne une conférence à Kutu en 1902.**  
(HP.1961.1.931, collection MRAC Tervuren ; photo Christiaens, 1902.)

à l'intérieur. Un terre-plein placé sous l'avance du toit entoure toute la maison à la manière d'une véranda, ces maisons sont placées en plein soleil à distance de la forêt, pour éviter les surprises qui étaient toujours possibles au début.

Le camp des soldats : Le camp des soldats et autre personnel du poste au contraire, est placé à l'ombre d'une série de ces beaux arbres disposés en parc que l'on trouve un peu partout.

Le mess : Outre différents magasins qui servent de dépôts d'armes et de marchandises diverses servant aux échanges avec les Noirs, il y a un mess où l'on mange donc en commun : c'est là que l'on débite toutes les futilités et toutes les médisances ; et c'est là que plus tard on se lancera les traits les plus méchants. C'est là aussi que j'appris que le commissaire général qui mange chez lui, et je comprends cela, avait bâti une maison à l'orée de la forêt, la façade donnant sur la rivière Lukenie, la plus prosaïque que j'aie jamais vue au Congo, pour « y rêver seul en artiste ». C'est là aussi que j'appris qu'à ses noces on avait bu trois cents bouteilles de vin. C'est encore là aussi que j'appris bientôt qu'une haine imméritée couvait contre moi : mon boy ayant commis une petite maladresse en servant

à table (chaque Blanc a son boy debout derrière soi à table, et à tour de rôle, ils font le service), il s'était permis de présenter un plat au commandant avant de le présenter à l'inspecteur général : crime abominable. Celui-là se dressa furieux et appliqua à la force du poignet un coup de poing à la tempe du pauvre Noir qui n'en revenait pas. Ces gens qui sont dévoués jusqu'à la mort envers leur maître comprennent assez qu'en retour, celui-ci leur doive protection. Je me contins pourtant sous l'affront ; mais le boy me le reprocha timidement un peu plus tard. Et les jours succèdent aux jours... Parfois, je fais une promenade avec mon distingué malade : ce qui fais enrager les autres qui griffonnent du papier : chose à laquelle nous ne fîmes d'ailleurs jamais allusion mais qui était réelle. [...]

Relations d'affaires des Noirs avec le Blanc à Nkutu : Les Noirs qui avant l'incendie de la plaine pouvaient arriver inaperçus jusqu'aux limites du poste, quand ils venaient vendre leur caoutchouc, étaient visibles maintenant au loin, formés en file indienne. Curieux, cette affluence des Noirs qui viennent par village ou tribu, à tour de rôle, pour échanger contre d'autres produits européens la gomme qu'ils ont récoltée et manipulée ; gomme qu'ils portent dans de petites

corbeilles suspendues à bout de lance sur leur épaule. Cinq kilogrammes de caoutchouc, c'est la quantité moyenne que chacun apporte à échanger contre deux ou trois cuillerées de gros sel, ou une brasse ou deux de cotonnades.

La vente après la visite de courtoisie au chef blanc : La vente commence après la présentation des hommages du chef du village ou de la tribu, au chef blanc. Certain des chefs noirs est un beau, grand et fort corps de bronze, d'une anatomie irréprochable qui se présente au chef de poste, fièrement dressé, appuyé de la main gauche sur sa lance, le sourire aux lèvres, avec le verbe abondant et facile, tandis qu'il a salué militairement. Il est accompagné d'un beau grand jeune homme qui promet et qui sait de qui tenir. L'accueil qu'on leur fait, est tout empreint de bonhomie. Les échanges de marchandises terminés, pour encourager, animer au travail les grands enfants que sont les nègres, l'acheteur qui est d'ordinaire Collé, leur lance au loin des anneaux creux en cuivre, qu'ils offriront à leurs femmes en guise de bracelets ou de chevillière. Il faudrait voir cet amoncellement de corps de bronze presque nus, luire en plein sous la lumière d'un soleil radiant, se ruer, égrenant des rires et poussant de grands cris, sur un objet de pacotille. Redressés pour attraper au vol, s'ils le peuvent, un nouvel anneau, ils battent des mains en faisant se joindre l'une contre l'autre la plante de leurs pieds. Quatre ou cinq amoncellements de tous ces corps qui se vautrent à même le sol et la séance est terminée. Nouvelles salutations des chefs et le défilé recommence vers le village. Mais tous les chefs ne savent pas animer leurs hommes comme celui qui nous quitte. Certain est terne et est tout de même suivi. À un autre, on a donné un habit de soldat et un Albin pour en imposer à ses hommes qui en rient presque.

Corvée de poisson : Enfin, en voici un qui nous apporte du poisson : il a imploré du grand chef rentré en Europe (Ct Jacques) avant l'arrivée du commissaire général, la dispense caoutchouc pour ses hommes, parce qu'il ne pouvait pas se faire obéir pour ce travail. Ses hommes continueront à jouir de la dispense. Toutefois, la corvée leur plaisant, elle continuera parallèlement à la dispense du travail du caoutchouc. Quand ce grand bête de chef arrive, Collé accourt, avec une baguette qu'il place horizontalement à une hauteur de 50 à 60 centimètres du sol ; et comme un chien ou un chat dressé, le nègre saute par-dessus en montrant ses dents qui ne sont plus blanches. Il est vrai que certaines tribus comme signe distinctif, se les liment leur donnant la forme des dents pointues

du crocodile. L'un de mes deux boys portait des dents limées à la façon de la tribu de sa provenance.

Le camp des prisonniers : Mais là, sous un grand hangar tout proche, témoins de ce va-et-vient et de cette joie parfois exubérante, il y a un troupeau de pauvres femmes, prisonnières de guerre, avec leurs enfants, toutes victimes innocentes du refus de travail opposé par leurs hommes à l'ordre du chef blanc. Elles sont abritées sous un toit de chaume, soutenu par de gros pieux reliés par des cloisons à claires-voies, faites de baguettes entrelacées : des paillassons sont dressés contre celle-ci pendant la nuit pour atténuer le froid. Ces pauvres gens y entretiennent d'ailleurs des feux de bois continus, presque nues qu'elles sont, ainsi que leurs enfants.

L'intérieur du hangar est entretenu et bien propre. Tous les jours, on peut voir de malheureux enfants décharnés aux hanches et aux épaules saillantes, efflanqués, étendus au soleil sur des nattes dans le but de les réchauffer : ils ont leur petit derrière foireux et meurent de dysenterie. À ce sujet je fais un jour prudemment remarquer au commissaire la négligence que l'on témoigne à l'égard de ces pauvres créatures. Il fit une observation très mesurée à Collé qui me la fit aussitôt reprocher par son commandant. Comment faire pour bien faire ?

À ma demande on leur fournit un repas de viande fraîche : N'importe, le lendemain on donne deux cartouches à un soldat qui s'en fut à la chasse et ramena, en pirogue, deux buffles, le surplus devant servir pour deux de nos repas. Dépouillés de leur cuir, on en fit autant de parts qu'il y avait de pauvres gens sous le hangar ; et on les amena toutes rangées en cercle, autour de la viande de boucherie. Au commandement de Collé, elles se ruèrent, comme des bêtes, chacune sur une portion. Et puis, ce fut des jacasseries à n'en plus finir, en retournant à leur abri. Tandis qu'elles comparaient chacune leur part avec celles de leurs voisines. Et le lendemain de la fête gastronomique, quand le "mondele-nganga buka" "méchant menteur et lâche" (inepte trinité !) passait, des sourires l'accueillaient, auxquels il répondait de cœur.

Autres scènes moins tristes : le bain quotidien : Pour tenir les Noirs du poste dans un état de propreté satisfaisante, on les oblige tous les après-midi, à aller se baigner en commun à la rivière, car ils savent tous nager très bien : leur maman, dès leur naissance, a eu soin de leur faire faire un plongeon quotidien... Ils s'y amusent une demi-heure, poussant des cris que je croyais être de plaisir. Mais non, il s'agissait tout simplement d'éloigner les crocodiles qui craignent le bruit.

Cocasseries nègres : première : Maintenant, voici une grande et forte négresse, entre deux âges, qui a revêtu ses plus beaux atours : pagne de cotonnade bleue qui lui descend jusqu'au genou. Elle porte plusieurs colliers de verroteries de couleurs diverses, quelques chevillères et bracelets en cuivre. Parcourant successivement tous les endroits fréquentés du poste, elle publie à haute voix qu'elle n'a plus d'homme, quoiqu'elle soit assez jeune encore. Elle en réclame un qu'elle promet de bien servir... Pour la nuit suivante, elle avait son conjoint. [...]

Troisième : Un jour, mes deux boys remarquent un vieux nègre qui rôdait derrière ma maison, dans un champ de tabac dont les plants dépassaient sa tête. Ils remarquent qu'il porte une longue baguette noire, brillante par l'usage, dans la main droite (baguette magique). À la main gauche est suspendue une loque huileuse renfermant des ingrédients quelconques empaquetés. Ils concluent qu'ils ont affaire à un sorcier et les Blancs ayant été avertis, ils font appel à la Force publique. On se saisit de l'homme, et on constate que sa loque renferme quelques crânes de petits animaux (souris, etc.) avec quelques petits ossements mêlés à la cendre de bois. On s'empare de sa baguette ensorceleuse et de son sac que l'on dépose sur le palier qui entoure ma maison ; et l'on va tout simplement l'étendre sur le ventre, à même le sol de l'avenue, où on lui applique cinquante coups de chicote sur ses vieilles fesses, suivis de la permission de rentrer chez lui ! J'étais absent, sinon je serais intervenu en sa faveur.

Le bougre venait sans doute pour lancer un sortilège au sorcier guérisseur blanc, dont il craignait la concurrence ! Pour montrer combien les nègres craignent et croient à la puissance de leurs sorciers. J'avais conservé la baguette ensorceleuse que j'avais déposée dans un coin de ma chambre. Quand j'étais mécontent de l'un de mes boys, je n'avais qu'à me servir de la baguette magique et les en menacer d'un toucher seulement ; ils se faisaient soumis avec le regard effrayé. Si la faute était sérieuse, j'avais pour les toucher de ma baguette endiablée ; et c'était une fuite éperdue avec des cris de frayeur ou de gros rires incrédules... car le Blanc ne voudrait pas faire cela. [...]

Courrier réclamant du secours : En effet, le concours de tir terminé, un courrier envoyé par les deux copains qui avaient été expédiés par le commissaire général fonder deux nouveaux postes dans la forêt arrosée par la Lukenie, annonçait que les indigènes se révoltaient, refusant de travailler et assiégeaient le poste dans le but de piller le magasin, quand on

envoyait contre eux une expédition punitive. Ce qui est à noter, c'est que ces gens se révoltaient aussitôt que le départ du commissaire pour Boma fut connu à Nkutu. La traque aux Noirs commença dans ces deux nouveaux postes et dans un troisième, tous les trois commandés par des Belges. Il fallait au grand Lalcade des lauriers conquis par les autres. Du temps du commissaire général (ceci avant mon arrivée au district), celui-ci avait organisé une expédition contre les Kundus insoumis et toujours anthropophages, formant une puissante tribu sur la rive est du lac Léopold II. L'expédition avait pleinement réussi. Elle avait amené ces insoumis à résipiscence et les avait décidés à venir nous faire une visite de "courtoisie en conscience" à Nkutu.

Visite des Kundus à Nkutu : Une bonne partie de la puissante tribu des Kundus s'était donc mise en route en pirogues. Toutefois, la grande masse s'arrêta au dernier village nègre avant d'arriver au chef-lieu. Ce village était précisément celui du chef que le Colle faisait sauter comme un chien dressé. Deux douzaines d'hommes plus osés se détachèrent de la masse et vinrent nous voir, hésitant à chaque marche du grand escalier, pour achever la montée. Enfin, ces hommes viennent s'accroupir au pignon de ma maison, leur arc tendu, tenu de la main gauche, ayant une poignée de flèches prêtes pour la défense dans la main droite. Un sous-officier batetela au service de l'État et rusé comme quatre, leur sert de guide : il leur montre de loin les magasins leur expliquant qu'ils sont bondés de soldats et d'armes ! Il porte à son képi comme fétiche trois ou quatre dents de léopard. Le chef de la tribu énorme d'obésité et laid comme Belzébuth, est là, assis sur une caisse. Il est atteint d'éléphantiasis de la partie la plus charnue de son individu, pour le soutien de laquelle on a dû placer une seconde caisse entre ses jambes. Pour nouer des relations d'amitié on leur apporte des cadeaux ; et on commence par un miroir que l'on place à la hauteur de la face bestiale du monstre. Il ne s'étonne pas trop, car il s'est déjà miré dans l'eau, qui était aussi la glace de notre mère Eve ; il esquisse tout de même une grimace qui ressemble à un sourire. On lui met un chapeau melon sur la tête tandis qu'il se mire toujours. De cela, il se réjouit et sa bouche se fend jusqu'aux oreilles, montrant deux rangées de dents qui ont servi à ses repas de cannibale. Tandis que tout cela se passe, moi à l'aide de mon boy Irondo qui me sert d'interprète, je fais l'échange de flèches avec ces messieurs, pour les besoins de variété dans une collection ethnologique. Et connaissance faite, ces Noirs qui craignent le Blanc plus que tout au monde, s'empressent de dégringoler les marches

de l'escalier quatre à quatre, regagnant leurs pirogues amarrées à la rive, heureux d'être encore en vie. Ces gens ont les tempes tailladées horizontalement en fait de tatouage. Comme coiffure, ils font un grand nombre de petites tresses qu'ils lient ensemble sur la nuque.

Lalcade s'en va en guerre : Pour obtenir le même succès, Lalcade s'en va t'aller en guerre. Il attend l'arrivée du *Délivrance* déjà chargé de soldats qu'il a pris dans les différents postes et notés comme les meilleurs tireurs. Le bateau arrive, il fait venir toute la population de Nkutu au haut de la berge, à lui souhaiter bon voyage. Avant cela, il m'avait demandé ma trousse chirurgicale, pour, ayant l'excuse de remplir l'office de docteur, *alias* "porteur de médicaments", rester à bord pendant la palabre. On a d'ailleurs aux soldats donné l'ordre de ne pas faire de blessés, de viser au cœur ! Et dire que peu de temps auparavant, on avait blâmé l'absence du médecin parti en "mission" ! Avant de descendre l'escalier, il a soin de régler une affaire de protocole d'une importance capitale : il avait spécialement dit pour moi que les civils n'étaient pas obligés de saluer militairement : on voit que ceci concorde bien avec le "tête à droite" dont je parlais il y a peu de temps. Le pacha est monté à bord : qu'on l'annonce ! La sirène sonne longuement pendant que ceux qui restent, saluent militairement, et que moi, je soulève mon sombrero de péquin en feutre, que pour la circonstance j'avais coiffé : péquin, quoique premier lieutenant, médecin de la Force publique, chef du service de santé du district. Où va se nicher l'imbécile prétention, grand Dieu ! Il salue militairement d'abord, puis gentiment, le grand chef veut bien pousser la condescendance jusqu'à soulever légèrement son casque ! Le bateau est parti pour remonter la Lukenie placide jusqu'au poste des copains où la guerre va sévir. Il reviendra à Pâques ou à la Trinité. Il revint quinze jours après et on ne dit pas un mot à la rentrée des exploits accomplis ou des victoires faciles remportées. Le *Délivrance* ne ramenait aucun blessé, ne rapportait aucun trophée.

La guerre sévit dans un troisième poste : Quelques jours après le départ du bateau, un chef de poste belge aussi, qui avait dû recevoir des instructions et avait dix ans d'Afrique sans rentrer, est venu nous lire un rapport des prouesses qu'il venait d'accomplir : sans faire aucun blessé, car il a fait viser au cœur par ses meilleurs tireurs. Il a tué deux ou trois hommes dans chaque village de la région où il commande. Et cela dans le but de faire récolter davantage de caoutchouc en décimant la main-d'œuvre ! Et surtout pour faire plaisir au nouveau patron qui aime à pouvoir

annoncer, en haut lieu, le zèle dont il est animé pour faire "donner le Lac".

Un commerçant paisible est abattu : Durant la palabre dans cette région-ci, un homme de Mpili qui y faisait du commerce, fut abattu malgré ses signaux et ses paroles annonçant son office, par une balle lui logée en plein cœur. Nous vîmes de Nkutu la pirogue conduite par deux Noirs qui reconduisaient son cadavre à Mpili. Je dois dire que cet agent massacreur voyant l'animosité contre moi, de ceux qui restaient au poste (il en avait été informé par eux pour mieux dire), tâchait d'y ramener la concorde. Au cours d'un déjeuner au mess, j'y fis même un speech digne mais un peu humiliant tout de même pour lui plaire. "C'est bien suffisant de telles intentions manifestées", prononça-t-il alors. Moi, celui qui durant toute une période m'appelait son sauveur, ne l'entendit pas ainsi : on n'est pas Goedgeluck pour rien.

Une boîte aux lettres est placée sous la "véranda" du Grand chef : le commandant Lalcade rentré, plus aucun fait ne sera porté à ma connaissance ; et pour éviter des risques ou m'en faire courir, une boîte aux lettres est placée devant la demeure du chef, où je devrai mettre mon courrier pour ma famille seulement ; car aucune lettre de moi ne peut partir pour les autorités de Boma (?!). Il est à noter, que je n'y avais jamais adressé un mot. Mais que de précautions inutiles prises par cet imbécile prétentieux.

Voyage au grand poste d'Inongo du lac Léopold commandé par un autre officier suédois : Comme durant l'absence de Lalcade, le sous-intendant Bienheureux était chef du poste, attendu qu'il avait un galon blanc de plus que moi à son vieux képi, il profita malhonnêtement d'une occasion pour se débarrasser de ma présence à la suite d'un message venu du lac qui demandait au médecin de bien vouloir y envoyer un flacon de quinine pour un troisième agent suédois qui résidait seul dans un poste éloigné de la forêt et qui était sujet à des fièvres périodiques. Il était venu chez son chef immédiat, l'officier d'Inongo pour y attendre le flacon demandé. Or, Bienheureux donna l'ordre non motivé au docteur, (sinon motivé par un mensonge) d'aller faire visite à l'agent malade. On verra, un peu plus loin, dans quel but Bienheureux me donna cet ordre appuyé sur un mensonge (ô Philippe...). En route donc pour le lac Léopold II.

Je pars en pirogue manœuvrée par une trentaine de pagayeurs noirs, assis sur ma chaise-longue, étendu à l'ombre d'une bâche disposée en demi-cylindre au-dessus de ma chaise et soutenue par de longues et solides baguettes courbées et clouées par leurs extrémités aux parois de la pirogue. On remonte le chenal

qui unit le confluent de la Fimi avec la Lukenie au lac Léopold II tout proche. Les deux côtés du chenal sont occupés à sa surface par des plantes aquatiques diverses, dont quantité de belles grosses fleurs de lotus : plante dont les larges feuilles luisantes sont bien étalées sur l'eau. C'est à l'aide de ladite large feuille que les jeunes filles hindoues interrogent le destin. Drapées comme des madones, elles s'approchent de la rive d'un courant placide : pendant le jour, elles placent une fleur de lotus sur une de ses feuilles détachées et elles abandonnent le gentil esquif au fil de l'eau, le soir elles remplacent la fleur par une petite chandelle allumée. Si la feuille transporte avec le courant la fleur ou la chandelle sans chavirer jusqu'à perte de vue, leur sort sera des meilleurs. Si au contraire la minuscule embarcation chavire, le sort qui les attend sera d'autant plus sombre que le naufrage s'est accompli plus tôt. Le vrai chenal est libre de cette végétation et occupe le centre qui est l'écoulement vrai du lac où l'on pourrait noter un courant peu rapide du reste. Bientôt avec un moteur humain si puissant (trente payeurs qui ont pour s'animer toujours une mélodie en bouche ou plutôt entre les lèvres), nous avons franchi l'étendue ; et nous entrons dans le lac où une forte brise d'est nous accueille. Elle se maintient dans des limites raisonnables pourtant : ce qui nous permet d'arriver à un poste commandé selon l'expression nègre, par un "mendel-dumbe" [mondele-ndombe] ; ce qui veut dire un Blanc noir ou mieux Noir civilisé : celui-ci était américain.

Poste commandé par un Noir américain : Entre parenthèse : il y a une autre espèce de mondele ndombe ; c'est le nègre albinos d'un blanc jaune sale, aussi laid et pas plus malin que les autres. J'en ai vu un seul spécimen lors de mes pérégrinations en Afrique et c'est à Monrovia. Nous sommes reçus à ce poste en grand seigneur et en frères. Il me régale d'un bon dîner qui vraiment, me permettra d'attendre le lendemain. Il me fit en outre don de coléoptères très gros et très rares ayant un long appendice en demi-cercle fixé sur le thorax : insecte que je vis longtemps après ma rentrée, reproduit sur la première page en couleur du "Petit Parisien". Le mondele-ndombe s'occupait avant tout de semis de caféiers et de cacaoyers ; que suffisamment poussés, il expédiait dans les différents postes de l'État pour des plantations. Il faisait aussi avec les Noirs des échanges de marchandises européennes, contre du caoutchouc, mais surtout contre du copal qui est une résine fossile analogue comme origine à l'ambre que l'on trouve dans les dunes de la mer Baltique. Les Noirs récoltent le copal dans le voisinage du lac et même sous son lit. Peut-être est-il

ce copal avec la rouille du minerai de fer, ce qui donne sa couleur noire à la Mfimi. Les arbres qui dans les périodes antérieures le fournissaient en abondance, ont aujourd'hui presque entièrement disparu. Il en restait toutefois un exemplaire en bordure même de la forêt, à Nkutu. Cet arbre avait des feuilles lancéolées dans le genre de celles du laurier, mais beaucoup plus longues et plus larges. Un peintre décorateur presque illettré envoyé au Congo en mission s'était détourné jusque Nkutu pour venir prendre le croquis de ce végétal lauriné, survivant d'un autre âge. Après une nuit que je passai presque dans l'insomnie, par suite du clapotis que faisaient les vaguelettes du lac qui venaient se briser sur un rocher de fer qui servait de quai très bas au poste ; on se prépare à décamper par un bon petit-déjeuner à la fourchette. Remerciement, salutations et poignée de main au bon Noir et en route ! » (Rihoux 1948 : 125-175).

Raymond Rihoux ne séjourne pas longtemps au Congo. Il tombe malade et quitte déjà son poste le 27 avril 1899 pour descendre à Boma le 12 mai. Il donne sa démission le 23 mai et embarque sur le ss *Léopoldville* le 25 mai 1899. Il débarque à Anvers le 17 juin 1899.

## 5.2. L'AFFAIRE CHARLES MASSARD, 1900-1903

Les missionnaires de la British Baptist Missionary Society (BMS) n'ont pas seulement joué un rôle important dans les dénonciations des atrocités dans les régions de l'Équateur, mais aussi dans celles du Lac Léopold II et du Domaine de la Couronne. Lorsque les membres de la Commission d'enquête sont arrivés, le 5 novembre 1904, à Bolobo, une mission fondée en 1887, ils ont rencontré le missionnaire Alfred Scrivener (1864-1919) qui leur a parlé des conditions épouvantables qu'il avait découvertes dans le territoire spécial du Lac Léopold II, le Domaine de la Couronne, au cours d'un voyage à pied de 150 milles à travers une partie de cette contrée, durant l'automne 1903 (Mille 1905 : 70).

### 5.2.1. L'INTERROGATOIRE DE SCRIVENER

Alfred Scrivener a enregistré les informations sur les crimes des agents blancs dans le district du Lac Léopold II lors d'un voyage qu'il y a effectué en juillet et août 1903. Il s'était arrêté dans un petit village, Mbelo, où les habitants tremblaient en voyant un Blanc. Les villageois lui ont raconté qu'ils avaient pris la fuite par suite des mauvais traitements que

leur infligeait le chef de poste qu'ils surnommaient Malu-Malu. Ils soulignaient que des cruautés avaient été commises par tous les chefs de poste successifs, mais Malu-Malu était celui qui s'était distingué le plus.

Scrivener précise que dans la région qu'il a parcourue, il avait vu des vestiges de nombreux anciens vastes villages. D'après les renseignements des gens qui l'accompagnaient, il estimait que la population disparue s'élevait à 3000 habitants. La population avait diminué par suite de l'émigration des habitants qui voulaient se soustraire au régime du

travail forcé et au régime de terreur que Malu-Malu avait instauré pour arriver à une superproduction de caoutchouc. Quant à Malu-Malu, il avait résidé à Mbela pendant sept mois, puis il avait été transféré à Mbongo. Dans les deux localités on lui reprochait des atrocités. Il s'appelle en réalité Charles Massard, né à Ixelles le 4 janvier 1877. Il était sous-lieutenant de la Force publique.

Scrivener a été interrogé par l'Administration congolaise, comme les témoins qui avaient été indiqués par lui :

« 1) À Mbelo :

Les indigènes devaient aller en forêt pour récolter le caoutchouc, ils restaient absents 8 à 9 jours. Avant leur départ du village pour la récolte, ils préparaient des provisions de bouche. Une sentinelle l'ayant remarqué décharge son fusil contre eux et en tue un ou deux. Le fait s'est répété plusieurs fois.

Je ne puis affirmer si Malu-Malu avait connaissance de ces faits. Les indigènes n'adressaient pas de plainte à Malu-Malu parce que s'adresser à lui c'était encore pire.

Je pense pouvoir vous fournir des témoins de ces faits : j'ignore si je trouverai encore des gens de Mbelo, témoins oculaires et je ne sais si au poste de Mbelo il existe encore des travailleurs du temps de Malu-Malu.

2) À Mbongo :

Je ne connais d'autres faits que ceux que j'ai dénoncés dans la *West African Mail* d'après des renseignements donnés en partie par M. Dooms et en partie par les indigènes.

a) Les jours de marché, Malu-Malu tuait d'un coup de fusil l'indigène dont le caoutchouc lui paraissait insuffisant.

b) Des fuyards étant ramenés au poste étaient mis à la file ; une balle d'Albini traversait toute la file. Un de mes porteurs m'a raconté que Malu-Malu pour intimider les indigènes tirait sur eux des cartouches sans balles.

3) À Ngongo.

J'ai passé à Ngongo ; les indigènes m'ont raconté que là aussi des Noirs, en train de préparer leur nourriture pour aller en forêt, ont été tués.

À Ngongo, j'ai trouvé dans les herbes des ossements et 24 crânes. Un *capita* m'a dit : "Nous avons eu ici une grande palabre pour le caoutchouc, nous avons tué tant d'indigènes que nous n'avons pu les enterrer..." On ne disait pas qu'il y avait eu des Blancs à cette palabre mais des soldats noirs.

4) Il y a eu au service de l'État dans cette région trois *capitas* : Munya-Kambi, Mabengu et Bitumba qui se sont rendus coupables des crimes suivants :

a) Les indigènes apportent à Mabengu 50 paniers de caoutchouc ; il trouve que ce n'est pas assez. Devant ses menaces les indigènes prennent la fuite : les 3 *capitas* les poursuivent et tuent 6 hommes et une femme. Cela s'est passé, il y a 4 ou 5 ans. Le témoin Benitaka a vu le fait.

b) Il y a 4 ou 5 ans le *capita* Munya Kambi a sans raison tué, d'un coup de fusil, le boy Nkosi qui lui avait apporté de la chikwangue. Benitaka est témoin oculaire du fait.

c) Les *capitas* Munya Kambi et Mabengu sous prétexte que la quantité de caoutchouc n'était pas suffisante ont tué deux indigènes à coups de fusil. Le nommé Kwatali est témoin oculaire du fait.

5) Un jour le *capita* Tshiumpa est arrivé au village de Ya ; il y trouve des indigènes qui ne sont pas en forêt pour la récolte ; il déclare au chef que si le lendemain tout le monde n'est pas à la récolte, il tuera ceux qu'il trouvera dans le village. Effectivement, le lendemain il tue deux hommes et une femme. Le nommé Mbo est témoin du fait » (AAMAE Just (50A))

Audition des témoins indiqués par le révérend Scrivener

« Benitaka : Il y a environ six ans un Blanc que les indigènes appelaient "Bonginda" [Vons] est arrivé à l'improviste à Ngongo et a tué sans raison beaucoup de monde. Je ne peux rien préciser, j'étais trop petit à cette époque.

J'ai vu le fait des trois *capitas* Munya-Kambi, Mabengu et Bitumba, envoyés à Ngongo par le chef de poste de Mgong "Malu-Malu" tuant à coups de fusil 6 hommes et une femme sans aucune raison, puisqu'il y avait 50 paniers de caoutchouc prêts à être portés au poste. J'ai aidé à porter ces 50 paniers à Mbelo : aux plaintes qui étaient faites, Malu-Malu a répondu " N'importe, vous n'êtes pas des hommes, vous êtes comme des bêtes".

J'ai vu le fait du *capita* Munya Kambi tuant sans raison le boy Nkosi qui lui avait apporté de la chikwangué.

Kwabali : Il y a à peu près six ans sont arrivés, à Ngongo deux Blancs d'Ibali dont l'un s'appelait "Longwango" [Schiötz] avec une centaine de soldats : sans aucune raison ils ont tiré sur les indigènes et sept hommes ont été tués. Maîtres du village les Blancs et les soldats ont brûlé les cases et sont partis trois jours après.

Un mois après cette palabre le Blanc d'Ibali a envoyé 8 soldats et le sergent Lufataki qui ont parlementé avec le chef pour le travail du caoutchouc. Depuis lors nous avons fourni le caoutchouc, régulièrement et sans palabre, à Ibali. Le poste de Mbongo étant fondé nous avons dû porter le caoutchouc à ce poste. À Mbongo il y avait Malu-Malu ; au début tout allait bien, mais plus tard Malu-Malu devenait exigeant et a envoyé à Ngongo pour surveiller la récolte, *capitas* Munya Kambi, Mabengu & Bitumba. Ceux-ci, un jour, il y a près de 3 ½ ans, ont tiré sans raison sur des indigènes qui revenaient de la forêt avec du caoutchouc et ont tué les nommés Pembe et Bowenge du village de Misaü [Isaü]. Nous n'avons pas dénoncé le fait à Malu-Malu parce que ces *capitas* nous avaient menacés de mort. J'ai assisté au fait.

Malu-Malu ne nous a rien fait personnellement sauf qu'il tirait sur nous des cartouches sans balles pour nous effrayer ou pour s'amuser sans doute.

Je ne crois pas que les ossements et crânes à Ngongo proviennent de gens morts en palabre. Dans cette région lorsqu'il y a beaucoup de morts qui n'ont pas de frères, on abandonne les cadavres. J'ai toujours entendu parler de la variole et on m'a raconté que plusieurs individus sont morts de cette maladie.

Mbo : Un jour sont arrivés dans le village de Y les *capitas* Tshiumpa et Mabengu qui ont tué deux hommes et une femme parce que tous les indigènes n'étaient pas en forêt à la récolte. Ce fait s'est passé il y a environ sept saisons ; je l'ai vu de mes yeux. J'ignore si Malu-Malu l'a connu. Je me suis sauvé à Mpenge à 3 heures de Mbongo. Il y a 25 lunes j'étais à Mpenge. J'ai vu passer un jour le sergent d'Ibali, nommé Sumani, le caporal Lufataki et le caporal Bunduki n'a Bali ; ils avaient fait une palabre au village d'Itiko et portaient en trophée un panier rempli de membres virils et de testicules. C'est le commandant Fwami qui les avait envoyés à Itiko faire la palabre. Je me suis immédiatement sauvé à Bolobo.

Djo : Je n'ai plus voulu rester dans mon pays à cause de la chasse.

a) Il y a à peu près six saisons, les gens de M'Piri ont apporté le soir un bœuf à Ibali. Le commandant Fwame [Halling] a trouvé qu'ils arrivaient trop tard, les a fait emprisonner et a envoyé le lendemain six ou sept soldats qui ont tué sept hommes et une femme.

b) Un jour, il y a 4 saisons, le *capita* Tshiumpa au village de Mpiri a tué Kalikako qui refusait de lui donner de la chikwangué. Nous n'avons rien raconté au Blanc à cause des menaces de Tshiumpa » (AAMAE Just(50A)).

### 5.2.2. LES DOSSIERS DES ACCUSATIONS

Il existe plusieurs dossiers dans lesquels des accusations sont formulées contre Charles Massard. Et ils ne laissent rien à l'imagination : la prédisposition à la criminalité de Massard est claire :

« Dossier I : Affaires de Bongo :

1) Halling : Massard (Malu-Malu) a été le premier chef de poste de Bongo. Il l'a été depuis juillet 1899 à mai ou juin 1900 ; alors il passe à Belo jusqu'à fin 1900 ; au commencement de 1901 Massard reprend le poste de Bongo pour 4 ou 5 mois.

Je n'ai jamais rien appris au sujet de Massard : celui-ci était brutal avec ses boys. Les émigrations correspondent au temps de Massard. J'ai imputé les fuites à la tendance des indigènes à s'éloigner du Blanc et au désir d'échapper aux impositions du caoutchouc.

2) Bayambi, forgeron, notable : Je ne connais rien de science personnelle au sujet de Massard. Je n'étais pas ici à l'époque où il était chef de poste. Le chef Bapoma vous renseignera.

J'étais ici du temps de Pambi (Sauveur). Un jour Pambi nous a envoyé des soldats sans raison ; les soldats, notamment Bulaboto, Bawunda, Mabengu ont tué plusieurs personnes. C'est Sauveur lui-même qui a donné les cartouches aux soldats. Je suis allé moi-même chez lui pour me plaindre. Il m'a répondu : "Je m'en f..." Il avait entendu les coups de fusil, puisque du poste on entend les cris à Bongo.

- 3) Bapoma chef de Bongo : Malu-Malu était mauvais et cruel. C'est à cause de cela que le village s'est dépeuplé.
- a) À Bongo, Malu-Malu imposait les hommes en caoutchouc et les femmes en chikwanges. Un jour, il a envoyé à l'improviste et sans raisons des soldats qui ont tué beaucoup de monde. Les soldats Ilenga, Bokulu, Gondu, Ikenge, Tshiumpa et Ilonga notamment ont tué même des femmes. Tout le monde s'est sauvé, je ne peux donc vous donner des détails.

Les soldats qui sont ici pourront vous renseigner ; je sais que Malu-Malu avait donné l'ordre précis de faire cette palabre il avait donné lui-même les cartouches.

Nous étions en règle avec les impositions. Bien qu'imposés doublement hommes et femmes, nous ne nous plaignons pas.

b) Un jour nous étions allés au poste porter le caoutchouc. Malu-Malu sans raison aucune dit qu'il doit tuer quelqu'un et fait amarrer le nommé Bongiangwa, choisi au hasard ; il fait lier le malheureux à un arbre, appelle des soldats, leur donne des cartouches et donne l'ordre de tirer sur Bongiangwa comme sur une cible ; deux soldats ont tiré sans le toucher, alors le soldat Bumba, mort depuis lors de la variole, tira et le tua ; Malu-Malu assistait à la scène ; tous les indigènes aussi, par son ordre. Effrayés, nous avons presque tous quitté notre village. Je me suis sauvé aussi et ne suis revenu que du temps de M. Dooms.

c) J'ai entendu raconter qu'un indigène de Bongo a été exécuté au poste, accusé d'avoir volé une chèvre, et que Malu-Malu lui-même a tiré sur lui des coups de fusils. D'autres qui ont assisté au fait pourront vous le raconter.

- 4) Bokulu, notable :

a) Je ne connais rien de la palabre que Malu-Malu nous a fait faire par ses soldats. Je me suis enfui de suite dès les premiers coups de fusil.

b) Un jour peu de temps après la palabre nous apportions au poste 12 paniers de caoutchouc. Malu-Malu les avait déjà reçus, lorsque le sergent Lukulukanda lui dit que la quantité était insuffisante et qu'il fallait faire un exemple en tuant un indigène. J'ai tout entendu. Malu-Malu a acquiescé de suite. C'est Bongiangwa qui a été pris au hasard. Il a été attaché à deux sticks. Malu-Malu a donné les cartouches. Nous assistions tous. Malu-Malu nous avait dit de nous asseoir et de regarder. Un soldat a tiré sans toucher l'indigène, puis un autre a tiré et l'a tué. Je me suis sauvé, après, de la région.

- 5) Bobalunguli, indigène :

a) Quand la palabre est arrivée, j'étais malade de la variole, isolé dans la forêt.

b) J'ai entendu raconter le fait Bongiangwa ; relevant de maladie je n'étais pas allé au poste et n'ai rien vu.

- 6) Lufataki, sergent :

a) Malu-Malu outre l'imposition en chikwangu avait imposé Bongo pour le caoutchouc. Un jour quatre indigènes seulement viennent avec leur chef Bula Sese apporter un panier de caoutchouc au lieu de trois. Malu-Malu est devenu furieux ; il a fait mettre le chef et ses indigènes en prison et a sonné aux armes. Les soldats rassemblés, Malu-Malu nous a donné à chacun de nous 20 cartouches d'Albini. Nous étions 17 soldats. Il nous a divisés en trois détachements, un sous mes ordres, un sous les ordres du caporal Tangi (mort) et un sous les siens. Bokulu le petit boy de Malu-Malu nous accompagnait. Malu-Malu devait tirer le premier. Nous sommes partis et nous avons surpris le village. Malu-Malu a tiré deux coups de fusil, deux salves ont suivi ; il y a eu beaucoup de monde tué. Malu-Malu lui-même a tué un indigène ; son petit boy était derrière lui. Je n'avais tiré aucune de mes cartouches et Malu-Malu m'a traité de "Niyama" (*nyama* : bête, animal) ; à la suite de cette palabre, les indigènes se sont tous enfuis.

b) Un jour, peu de temps après la palabre une femme nommée Kikudi, mariée à un soldat, dit à Malu-Malu qu'un indigène avait tué une chèvre du poste ; elle présente en même temps la chèvre volée et le soi-disant voleur. Malu-Malu a fait lier l'indigène à un gros tronc et s'est fait apporter par Bokuli un Albini et des cartouches. Je revenais de la chasse au poste, au moment où on venait de lier l'indigène : à 30 mètres, Malu-Malu a tiré 3 cartouches, à genoux pour mieux viser, sans l'atteindre. Furieux de sa maladresse, Malu-Malu a passé son Albini et ses cartouches au soldat Bokulu qui dès la première balle a touché l'indigène en pleine poitrine. Étonné de cette

adresse Malu-Malu a repris l'arme, l'a chargée et a tiré un coup qui atteint le corps qui a fait un soubresaut : deux travailleurs ont porté le cadavre dans la forêt pour l'enterrer.

c) Les indigènes à la suite de ce fait étaient effrayés et n'osaient plus se présenter au poste. Alors Malu-Malu a voulu faire un exemple. Un jour donc, quelques indigènes se sont présentés avec le caoutchouc, la quantité était diminuée de celle des fuyards. Malu-Malu furieux a ordonné au sergent Lukulukanda, qui le lui avait suggéré, m'a-t-on dit, de prendre le premier indigène venu et de le fusiller. Un homme a été pris, lié à deux gros sticks. Malu-Malu a fait asseoir les indigènes pour regarder et a fait appeler les soldats en armes. Je me suis écarté, Malu-Malu ne m'a rien dit parce qu'il savait que j'aurais refusé d'obéir. C'est lui qui a commandé militairement : "Feu !" Les coups sont partis : le corps était criblé de balles, mais l'indigène n'était pas mort. Le soldat Bumba (mort de la variole) l'a achevé d'une balle dans la tête. Deux travailleurs ont enterré le cadavre plus tard ; je ne sais pas où. Je n'ai jamais dénoncé ces faits parce que je n'ai jamais vu depuis le commandant Schiötz qui était toujours en route.

7) Ilonga, soldat :

a) J'étais présent à la palabre à Bongo. [Le témoin confirme la déposition du sergent Lufataki quant à la division de la troupe en trois détachements, que Malu-Malu a tiré le premier et qu'il a tué un indigène et ajoute que lui aussi en a tué un.]

b) et c) Je ne connais rien des faits repris sub b et c de la déposition de Lufataki, étant à ce moment en garnison à Ibali.

8) Elomba, soldat clairon :

a) Je marchais sous les ordres de Malu-Malu à la palabre de Bongo. Malu-Malu a tiré trois coups de fusil et a tué un indigène. J'en ai tué un aussi. Les soldats Baienga, Elima et Lumbutu ont reçu de la chicotte parce qu'ils avaient refusé de tirer.

b) et c) Je ne connais rien des faits b et c, j'étais en chasse.

9) Bokilu, boy de Massard :

Ce témoin confirme dans tous ces détails les 3 faits : a) la palabre où Malu-Malu a tué un indigène ; b) l'exécution de l'indigène à la chèvre volée ; c) l'exécution de l'indigène Bongiangwa un jour de marché.

J'étais petit ajoute-t-il ; Malu-Malu me brutalisait ; j'ai demandé au commandant Fwame (Halling) de changer de maître.

10) Bokulu, soldat :

a) À la palabre de Bongo je faisais partie de la colonne du sergent. J'ai brûlé deux cartouches sans atteindre personne.

b) À l'exécution de l'indigène à la chèvre Malu-Malu voyant mes scrupules m'a dit d'obéir parce qu'il était le chef et lui-même a mis la cartouche dans le fusil.

c) Je n'ai pas vu l'exécution de l'indigène Bongiangwa. J'étais malade, mais j'ai entendu les coups de fusil. Les camarades m'ont tout raconté.

11) Gondou, caporal :

a) J'étais à la palabre à Bongo. J'en ignore les motifs et les rétroactes. J'ai tué un indigène.

b) et c) Des affaires b et c je n'ai rien vu.

Enquête à Bolobo :

12) Wenge, indigène à Kintambu :

J'étais à Bongo lorsque Malu-Malu a fait tuer Bongiangwa à coups de feu. J'avais apporté du caoutchouc.

13) Petit (Peti) Poko, originaire de Gomelungi, indigène, à M'Poko :

Ce témoin fait une déposition analogue à celle de Wenge.

Dossier II : Affaire de Gongo

1) Commandant Halling :

Se sont succédé comme commissaires de district du Lac Léopold II : MM. Jacques (Kaputi) jusqu'en mai 1898 ; Bolle (Mundele na Matufi) en 1898 et 1899 ; Lemaire (Dingalaba) de 1899 à juillet 1900 ; Lund (Mafuta Mingi) de juillet 1900 à juillet 1901 ; Lemaire (Dingalaba) de 1901 à 1904.



**À Mushie : La Délivrance du commissaire général Lemaire.**

(AP.0.0.3067, collection MRAC Tervuren ; photo mission Laurent, 1904.)

Se sont succédé comme commandants à Ibali : de 1896 à 1897 Schiötz (Longwangu) ; en 1897 Bertrand (Makumi Tanu) ; en 1897, Schiötz, avec Leyder (Kagabuka) comme adjoint, jusqu'au 20 mars 1900 ; en mars 1900 Halling (Ifami ou Lufami) ; en février 1901 Sörensen (Bwana Secu) puis Halling.

Le sous-lieutenant Vons (Bonginda) a été à Ibali de septembre 1898 à juin 1901 et de janvier 1902 à avril 1904.

En 1898 le commandant Schiötz m'a raconté qu'en 1896 ou 1897 le commandant Jacques avait fait une grande palabre pour soumettre la forte tribu des Gongo Mongere, accompagné de Bertrand, Haas et Lund. Je ne crois pas que le commandant Schiötz y était. Je ne sais rien de la destruction par les flammes de Gongo.

2) Sous-chef de Gongo :

Les *capitas* Mabenge, Bitumba et Munya Kambi envoyés par Malu-Malu à Gongo exigeaient de tous le caoutchouc et si quelqu'un faisait autre chose, il le tuait.

[La déposition de ce témoin est sans valeur : monsieur Caggiula déclare en effet que ce témoin "donne des réponses avec des divagations continuelles", il est donc sans intérêt de la reproduire.]

3) Ebengu, sous-chef de Gongo :

Il y a douze saisons peut-être, nous n'avions jamais eu affaire à des Blancs. Un jour, un soldat "Kokomoko" d'Ibali est venu de la part du Blanc, disait-il, qui voulait être notre frère. Nous avons répondu que nous ne le désirions pas. Le soldat est parti donner la réponse au commandant d'Ibali ; quelques jours après il est revenu disant que le Blanc nous ferait la guerre si nous ne voulions être ses amis et lui apporter du caoutchouc. Nous avons refusé, disant que s'il voulait que nous pouvions lui donner de la chikwangu, du poisson et de l'huile de palme.

Quelques jours plus tard nous recevons la nouvelle que des soldats approchent. Nous prenons la fuite. Quelques-uns mal cachés sont tués ; des femmes sont faites prisonnières. Trois jours après les soldats partent après avoir incendié le village.

Plus tard le sergent Lufataki est revenu disant que le Blanc voulait être notre frère et que nous devions travailler le caoutchouc. Nous avons porté du caoutchouc à Ibali et le commandant Longwangu a mis six soldats chez nous.

Durant le temps que les soldats étaient chez nous, il ne s'est passé rien de grave, seulement le soldat Bunduki na Bali voyant un homme se promener l'a tué sous prétexte qu'il s'était soustrait au travail.

Après six mois les soldats sont partis, sauf Lodi qui était très bon. Lodi est parti lorsque le poste de Bongo a été fondé avec Malu-Malu ; il a été remplacé par le *capita* Mabengu, actuellement mort, qui était terrible et a tué beaucoup de monde sous prétexte que les paniers de caoutchouc n'étaient pas bien remplis. Je l'ai dénoncé à Malu-Malu qui m'a répondu : "Il vous tue parce que vous ne faites pas assez du caoutchouc." Il nous a envoyé alors le *capita* Tshiumpa qui était dur mais n'a tué personne ; puis sont arrivés Munya Kambi et Bitumba qui étaient très mauvais.

Un jour Munya Kambi a tué le boy Nkosi auquel il avait demandé des nattes pour le lendemain et qui lui avait répondu qu'elles ne seraient prêtes que pour le surlendemain ; il l'a tué d'un coup de fusil à l'épaule. Munya Kambi a tué 4 indigènes pour le caoutchouc, a tué Lufupi qui plantait une lance pour préserver son champ de manioc contre les antilopes.

Bitumba a tué la femme Simba parce qu'elle refusait d'avoir des relations avec lui.

Il a tué 11 indigènes pour le caoutchouc, 3 autres sous divers prétextes et enfin la femme Pangî.

J'ai dénoncé ces *capitas* à Malu-Malu qui a répondu : "Ils font cela parce que vous ne voulez pas travailler." Il y avait des femmes à la prison et des hommes qui devaient travailler et n'étaient pas nourris. Six prisonniers sont morts à la suite de ces traitements quatre autres sont rentrés malades, un est mort depuis, les autres ont émigré.

4) Biebele, forgeron, notable de Gongo :

Il y a très longtemps j'ai entendu que Longwangu approchait avec beaucoup de soldats et je me suis enfui. Je ne sais rien préciser.

5) Putu Gongo :

Ce témoin fait une déclaration identique à celle de Biebele.

6) Bo, notable de Gongo :

J'étais loin d'ici au temps de Longwangu et de Malu-Malu.

7) Mongaka, Djono, Boteke, trois des plus anciens notables déclarent qu'ils étaient nomades jusqu'à l'arrivée du commandant Halling. Prévenus (revenus) au village, ils ont entendu parler de la palabre de Longwangu et des méfaits des *capitas* envoyés par Malu-Malu.

8) Zanga, chef du petit village de Gande Putu faisant partie de Gongo :

Je sais d'une façon générale que le commandant Longwangu nous a fait dire que nous devons faire du caoutchouc. Quand le commandant s'est approché avec des soldats, je me suis enfui ; quand je suis revenu le *capita* Mabengu était à Gongo envoyé par Malu-Malu.

Mabengu a tué dans mon petit village cinq indigènes ; Bitumba en a tué six ; Munya Kambi en a tué un. Tous ces indigènes ont été tués sous prétexte que leurs paniers de caoutchouc n'étaient pas assez remplis. Je ne les ai jamais dénoncés parce que je n'ai jamais été au poste de Gongo. Mais Ebengu les a dénoncés et Malu-Malu a répondu : "Je m'en f... ils vous tuent parce que vous ne travaillez pas assez bien".

9) Loli *capita* à Gongo :

Ce n'est pas moi qui ai parlé d'ossements et de crânes au révérend Scrivener. Il y a des squelettes autour du poste de Gongo de gens sans proches parents ou morts de maladie contagieuse qu'on (n') enterre pas et qu'on laisse se décomposer.

10) Songo, *capita* :

Fait la même déclaration que Loli.

11) Lufataki, sergent :

J'ignore les détails de la palabre à Gongo par le commandant Longwangu ; j'étais à Ibali. Quelque temps après Longwangu m'a envoyé pour demander au chef de faire la paix. Le chef a accepté de suite et il a fait du caoutchouc. Je n'ai pas remarqué que des cases avaient été détruites à Gongo.

12) Masikimi ou Asuli, sergent :

Je n'ai pas fait la palabre à Gongo. J'étais malade. Je crois que les Blancs qui ont fait la palabre sont les commandants Jacques, Schiötz et Lund.

13) Ipolaka ou Kumamboto, sergent :

Tout en étant soldat, j'étais cuisinier du commandant Schiötz. Je suis allé avec lui en expédition à Gongo. Il y avait deux Blancs, Schiötz et Lund. On a fait la guerre à Gongo pendant trois jours mais je ne connais aucun détail. Je faisais la cuisine pour les Blancs. Je n'ai pas vu brûler les maisons.

14) Putu Gugu, soldat :

Ne sait rien.

15) Ewanioka, chef de Mbala :

Du temps de mon père nous étions déjà les amis du Blanc d'Ibali Longwangu, je crois. Je sais qu'à cette époque les Blancs sont allés faire la guerre à Gongo. J'ignore les détails. Je sais qu'après trois jours ils sont partis de Gongo après avoir brûlé les cases. Moi-même j'ai vu Gongo complètement détruit. Après la palabre, des soldats y ont été installés parmi lesquels Bunduki na Bali et Pongo. Un jour Pongo envoyé à Mbala a tué un notable. J'ai entendu dire que Bunduki na Bali a tué un homme du village du Lukanga qui se promenait à Gongo.

16) Pongo, notable de Mbala : fait la même déclaration.

17) Bunduki na Bali, caporal :

J'ai tué un homme du temps que j'étais à Gongo. Schiötzt nous avait dit à moi et à deux autres soldats (morts actuellement) de tuer tous ceux qui voulaient se soustraire au travail et se sauver. Schiötzt m'a donné cet ordre, personne n'était présent. J'ai tué un indigène de Lukangu qui voulait se sauver. J'ai fait rapport à Schiötzt qui m'a dit : "c'est bon". Je n'ai jamais envoyé personne à Mbala.

J'ai fait partie de la première expédition contre Gongo. Nous étions 80 soldats avec Schiötzt et Lund : nous avons tué beaucoup de monde. Les indigènes ne nous ont pas attaqués, au contraire, ils se sont sauvés. Je ne sais rien de l'incendie du village étant parti pour préparer les pirogues.

[Note : Bunduki na Bali est mis en détention préventive par monsieur Caggiula.]

Enquête supplémentaire :

18) Ya, originaire de Gongo, actuellement à Kinlaba (Stanley Pool) :

a) Du temps de Schiötzt, quatre soldats étaient à Gongo pour y surveiller la récolte du caoutchouc. Un jour un soldat Ezukula demande une chèvre de la part de Schiötzt. Le chef répond qu'il n'en a pas. Ezukula voit l'indigène Pasi avec une chèvre, la lui demande et sur son refus le tue.

b) Le commandant d'Ibali nous avait imposé pour 20 paniers de caoutchouc. Un jour Munya Kambi n'en voit que 19 et tue l'indigène Epoli qui n'avait pas apporté de panier.

c) Un jour Munya Kambi et Mabengu ont tué sept indigènes parce que la quantité de caoutchouc était insuffisante. Quant à la palabre à Gongo, voici : un jour deux Blancs et 100 soldats sont venus alors que nous livrions le caoutchouc depuis longtemps à Ibali. Ils ont tué dix personnes, mutilé les cadavres, coupé les organes génitaux, les ont réunis par une liane et les ont pendus à un arbre. Ils sont restés 3 jours et sont partis après avoir brûlé toutes les cases.

[... Le Substitut fait remarquer au témoin les contradictions de son récit avec celui du chef Ebengu. Le témoin maintient sa version.]

19) Boijou de Gongo, résidant à M'Poko (Bolobo) :

Un jour avant la palabre à Gongo, trois indigènes sont allés se promener jusqu'au village de Tumba. Longwangu y était avec des soldats : deux des indigènes ont été tués. C'est le survivant Bongaka qui me l'a raconté.

Après ce fait quatre soldats sont arrivés à Gongo où uniquement pour faire une palabre, ils ont tué trois indigènes. Dix jours après sont arrivés 100 soldats avec 2 Blancs. Nous nous sommes enfuis. 3 jours après nous sommes revenus et nous avons vu toutes les cases brûlées et dix cadavres mutilés. Les organes génitaux étaient exposés au milieu du village.

Un mois plus tard 50 soldats sont revenus avec Longwangu et Bonguida. Deux soldats se sont éloignés et ont tué 2 indigènes et puis les femmes qu'ils ont emmenées à Ibali et qui ne sont plus jamais revenues.

20) Biri de Gongo, résidant à Kinlaba :

Je ne connais que ce fait que le soldat Munya Pala a tué mon camarade Bulakoko à Mpiri. Munya Kamibi a tué Bulekalu au village de Bokapi ainsi que Putu et Bumbiabundji sans motif. Je me suis sauvé et n'ai rien dénoncé par peur.

21) Eyange de Gongo, à Kintaba :

Je me suis sauvé lors de la palabre lorsque je suis revenu, j'ai vu les maisons brûlées et dix cadavres brûlés et les organes génitaux exposés.

22) Bunduki na Bali caporal :

Je ne connais pas le soldat Ezukula.

## Dossier III : Affaire de Penge Itiko

## 1) Ediba, sous-chef de Penge :

Je ne connais pas Mbo mais je connais la palabre. La palabre d'Itiko est une véritable bataille que nous, gens de Penge, avons livrée aux soldats du Blanc. Nous savions qu'Ibali travaillait, que Gongo était soumis et nous avons décidé de ne pas nous soumettre et de livrer bataille aux Blancs. Nous avons fait un plan de combat : nous cacher dans la forêt, attaquer les Blancs dans un terrain difficile et inconnu pour eux. Nous nous sommes cachés armés dans la forêt aux environs d'Itiko. Les soldats sont arrivés et ont trouvé Penge vide. Ils ont supposé que nous nous étions tous sauvés et sont repartis le surlendemain. Au moment où ils passaient à l'endroit où nous étions cachés l'un de nous a tiré une flèche sans atteindre personne. Ce fut le signal de la bataille, nuée de flèches, riposte de coups de fusil. La résistance fut courte lorsque nous vîmes quelques morts nous nous sommes enfuis. En revenant à Itiko quelques jours après, nous avons vu tous les cadavres sans membres et sans testicules. Nous avons supposé que c'étaient les soldats qui avaient commis ces mutilations. Il y a eu une vingtaine de morts. Étaient là les sergents Lufataki, Sumani, les soldats Bunduki na Nali (Bali), Igukoi, Bokulu, Tshiempa, Ilonga. Nous avons demandé la paix, Schiötz nous a envoyé le sergent Mantuigi et quelques hommes de Mbali pour nous apprendre à faire le caoutchouc. Nous avons travaillé et avons porté le ctd qui a été reçu la première fois par Ifwame (Halling). Nous n'avons pas dénoncé les mutilations aux Blancs. Du reste ces mutilations ne nous avaient pas étonnés, c'est la coutume lors de la palabre entre villages et entre tribus que les vainqueurs coupent les organes génitaux des morts.

Penge étant soumis et Bongo étant fondé comme poste avec Malu-Malu comme chef Matingi a commis des crimes de toutes sortes. Matingi a tué un vieillard Mobali parce qu'il n'allait pas en forêt, les autres soldats aussi ont commis des crimes.

## 2) Le soldat Lungulu a tué Bongobangi sous prétexte qu'il lui avait volé une lance ; Busekela sans raison ; Bokibusambu pour refus d'aller à la pêche ; la femme Wanga parce qu'elle refusait de lui livrer sa petite-fille ; la femme Ukote parce qu'elle travaillait au manioc ; Bongongo, Djungu et Ensongolo pour insuffisance de caoutchouc. Le témoin énumère ensuite les 10 meurtres commis par le soldat Jamba, les 5 par le soldat Buriasa, les 10 par le soldat Ptuu Kugu, les 8 par le soldat Bakunuka, les 5 par le soldat Utungei, les 7 par le soldat Bungiamba, les 5 par le soldat Lungania ; les 6 par le soldat Bwete et les 8 par le soldat Kobongo.

Ces soldats étaient des brutes sans pitié.

M. Caggiula, à propos de cette énumération écrit : "Le comparant prend un paquet de petits morceaux de bois régulièrement coupés, qu'il avait caché sous son pagne. Le paquet se partage en plusieurs autres petits paquets liés au moyen de lianes et il commence avec une étonnante sûreté de mémoire l'énumération des soldats et des crimes commis, faisant tomber à terre et mettant de côté chaque morceau de bois après avoir prononcé le nom de l'homme tué auquel le morceau correspond. Après avoir fini la longue énumération le comparant reprend tous ses morceaux de bois, les lie avec la même ficelle de liane et remet le grand paquet dans son pagne à la même place."

Personne n'a parlé de ces meurtres au Blanc. Nous avons peur de la vengeance des soldats et on nous avait dit que Malu-Malu était très mauvais. Depuis que Dooms est ici la confiance est revenue.

## 3) Lomponda, indigène de Penge :

Je ne connais pas Mbo et je n'ai pas vu de paniers remplis de membres virils. J'étais malade lors de la grande palabre. Personne n'a vu les soldats mutiler. Les soldats se sont installés dans le village et ont tué beaucoup de monde. Ediba sait tout.

## 4) Bienbongo, chef du village de Kala Bibeludi à l'emplacement de l'ancien village d'Itiko :

Je me suis sauvé dans la forêt du temps que Bunduki na Bali était à Gongo par peur. Je suis revenu du temps de Dooms. On m'a raconté que les soldats avaient mutilé des cadavres et avaient tué beaucoup de monde.

## 5) Bolungi, notable de Penge :

Quand les soldats de Longwangu sont venus, j'étais à six jours de marche de Penge pour vendre des tissus indigènes. En revenant les indigènes de Penge que j'ai rencontrés en route m'ont dit de ne pas retourner à cause de la palabre. Je suis allé à Nkondi et je ne suis revenu que du temps de Dooms.

## 6) Jamba soldat :

Je n'ai tué personne ni aucun autre soldat n'a tué pendant notre séjour à Penge.

## 7) Putu Kugu, soldat :

Ni moi ni les autres soldats n'ont tué du monde à Penge.

Les deux soldats sont confrontés avec Ediba qui reprend ses accusations et son énumération des indigènes tués par les soldats dans le même ordre et avec le même procédé que ceux qu'il a suivis lors de sa déposition. Les soldats nient. Ils sont mis en détention préventive.

## 8) Lufutaki, sergent :

Après la soumission des Gongo j'étais détaché à Mbali, un jour des indigènes de Gongo sont venus me raconter que ceux de Penge leur avaient dit : "Allez-vous en, vous êtes le frère du Blanc ; si vous venez ici le Blanc voudra aussi venir..."

J'ai raconté cela à Longwangu. Une semaine après 30 soldats commandés par le sergent sont venus à Mbali avec ordre pour moi de la part de Longwangu de les conduire à Penge. Sumani m'a dit que Longwangu leur avait donné l'ordre d'aller voir si les gens de Penge voulaient entrer en relations avec lui et en cas de refus de leur faire la guerre. Les hommes partis, arrivés à Kala, nous avons envoyé deux indigènes de ce village pour inviter ceux de Penge à être les frères du Blanc et leur dire qu'en cas de refus c'était la guerre. Le lendemain le chef de Penge nous a renvoyé nos deux ambassadeurs, qu'il ne voulait pas être frère du Blanc et qu'il était prêt à se battre. Le lendemain nous sommes arrivés à Penge ; le village était désert et nous n'avons rencontré personne en cours de route. Nous sommes restés à Penge un jour entier ; personne ne venant nous avons cru que les indigènes au lieu de vouloir se battre, s'étaient enfuis et nous sommes partis. Mais arrivés dans la forêt près de l'ancien village d'Itiko le tam-tam a retenti et une flèche est tombée à mes pieds. Une seconde flèche est allée blesser un soldat à la jambe. Ce fut le signal de la bataille, plusieurs indigènes ont été tués, les autres se sont enfuis. Je suis resté à Mbali et le sergent Sumani est retourné à Ibali avec son détachement où, je crois, il a fait rapport au commandant Schiötz. Quelques jours après, le chef de Penge est venu me voir pour dire qu'il demandait la paix et que le village voulait devenir l'ami du Blanc. J'ai fait part de la chose au Blanc et voilà toute l'histoire de la soumission de Penge.

Le raconter des mutilations est une calomnie. Le Blanc défend rigoureusement de mutiler.

Voici à mon avis l'explication de ces mutilations : après la bataille nous avons vu un indigène les organes affreusement rongés et détruits par la syphilis. De plus le chef de Penge m'a raconté plus tard que ses indigènes pour lui prouver qu'ils avaient été courageux et forts avaient coupé la tête d'un de leurs morts et la lui avaient montrée comme étant celle d'un soldat qu'ils auraient tué. Dès lors il n'est pas improbable que les indigènes pour montrer leur bravoure à leur chef ont mutilé leurs propres morts.

Quant au panier rempli de membres virils, c'est une invention ; nous avons des paniers avec nous mais remplis d'arachides et de viande de chèvre.

Oui j'ai entendu dire que des soldats ont été détachés à Penge et qu'ils y ont commis des meurtres. Le sergent Madingi de passage à Bongo a dit que ces soldats étaient très mauvais et avaient tué beaucoup de monde. Je ne sais quels étaient les soldats coupables.

## 9) Ilonga, soldat :

J'ai fait partie du corps d'expédition à Penge, mais je n'ai pas pris part au combat parce qu'en route près d'Itiko j'ai été blessé d'une flèche à la jambe.

Quant aux mutilations le témoin donne les mêmes explications que celles de Lufutaki.

Je ne sais si le sergent Sumani a fait rapport au commandant Schiötz.

## 10) Gondou, caporal :

J'ai été à Penge sous Dooms, je ne connais rien.

## 11) Mongimba ou Bumgiemba, soldat :

Malu-Malu m'a envoyé à Penge. Je lui ai apporté du caoutchouc ; il a trouvé qu'il n'y avait pas assez, il m'a fait donner 50 coups de chicotte. Alors je suis retourné à Penge et ai tué deux hommes et amarré trois femmes. Personne n'a entendu l'ordre que m'a donné Massard. Les autres soldats ont aussi tué Burissa, Putu Gugu, Jamba, Lungania et Bwete.

## 12) Bunduki na Bali, caporal, et Bukulu, soldat réformé :

Font le même récit de la palabre Penge Itiko. Ils nient les mutilations des cadavres. Nous avons dans des paniers des arachides des noix de palme et de la viande de chèvre.

## Dossier IV : Affaires de Ya

## 1) Benga, chef du village de Ya ou Nya :

Ya est un très petit village. Le chef du temps de Malu-Malu est mort. Mabengu a tué le nommé Bilunpiti sans raison ; peut-être pour nous effrayer. Il l'a fait la première fois qu'il est venu au village. Munya Kambi a tué la femme Eyembe parce qu'elle refusait d'avoir des relations avec lui.

Tshiumpa n'a tué personne.

Je ne connais pas Mbo qui vous a raconté que les *capitas* avaient tué Mbo et une femme Simba ; s'ils avaient été tués, je le saurais. Je suis le seul pouvant vous dire quelque chose, il n'y a que 6 hommes à Ya, tous très jeunes.

## 2) Mankutu, originaire de Ya, actuellement à Kintaba (Bolobo) :

Un jour le soldat Bunduki na Bali est arrivé à Ya. Il a tué sans raison Bombia et Bolumbikana et amarré 20 femmes. Il était accompagné de 8 ou 9 soldats dont je connais seulement Bilenge qui a tué la femme Eyumbe parce qu'elle n'était pas allée couper des herbes.

C'est bien Bilinge qui l'a tuée et non Munya Kambi ; aucune des 20 femmes amarrées n'est revenue au village ; on ne sait ce qu'elles sont devenues. Le commandant à cette époque était Longwangu ; le poste de Bongo venait d'être fondé avec Malu-Malu. Bilenge a été retiré et est arrivé Bangi qui n'avait pas de fusil ; Bangi nous avait défendu de manger des noix de palme ; il a tué avec une flèche le nommé Kombua qui n'avait pas obéi : de la même manière et pour les mêmes motifs il a tué Epuku, Bongowa, Pumbipaa, Likali.

## 3) Bunduki na Bali, caporal :

Je ne connais pas le village de Ya ; je n'y ai jamais été ; je ne connais pas le soldat Bilenge.

## Dossier V : Affaires de Mysaü ou Isaü

## 1) Boseï, chef du village :

Je suis le seul ici du temps de Malu-Malu, tous les autres sont morts de la variole ou nomades.

Malu-Malu a envoyé les *capitas* Mabengu, Munya Kambi et Bitumba. Mabengu a tué trois hommes et une femme. Munya Kambi a tué quatre hommes. Je me suis sauvé et ne suis revenu que du temps d'Halling.

On m'a dit lorsque je suis revenu que les *capitas* avaient tué les nommés Pembe et Bowenge.

Nous n'avons rien dit à Malu-Malu parce que les *capitas* nous avaient menacés de mort, si nous les dénoncions. Malu-Malu ne m'a jamais rien fait.

## 2) Boyoo, notable :

Je me suis enfui lorsque j'ai appris que les *capitas* tuaient beaucoup de gens à Gongo et qu'ils allaient venir à Isaü. Lorsque je suis revenu, on m'a dit que beaucoup de gens avaient été tués et que d'autres étaient morts de la variole.

## Dossier VI : Affaires de M'piri

1) Buticari, *alias* N'Kumu M'piri, chef du village :

Nous ne devons fournir que du bambou pour la construction des maisons. Nous n'avons jamais été imposés pour la chasse. Les nommés Bwandole, Boto et Nsali n'ont jamais été en prison pour motif d'imposition de chasse.

Moi seul ai été en prison une seule fois. C'est Bonginda (Vons) qui m'a incarcéré et non pas Halling. Voici pourquoi : Un jour le village était en retard de livrer ses bambous ; je me trouvais en forêt avec mes indigènes. La coupe de bambous étant finie, je passai par mon village avant d'aller à Ibali et j'appris que le *capita* Tshiumpa était venu et avait tué Kalikoko qui se trouvait dans un champ de manioc parce qu'il croyait que cet indigène allait s'enfuir. J'appris aussi que le lendemain plusieurs soldats envoyés par Vons, dit-on, étaient venus faire une palabre, avaient tué six personnes et avaient amarré plusieurs femmes. Ayant appris ces faits, je me rendis à Ibali où je fus retenu avec deux autres en prison pendant trois jours. Halling était à ce moment en Europe.

Je n'ai pas raconté à Vons ce qui s'était passé à M'piri. Nous n'avons eu que cette palabre.

## 2) Bwandolo, notable :

Je n'ai jamais été en prison pour avoir apporté le produit de la chasse en retard, nous n'étions imposés que pour la fourniture de bambou. Je n'ai jamais été en prison.

Djo vous a menti.

Le témoin fait la même déposition que Butikari en ce qui concerne la mort de Kalikoko et la palabre des soldats, mais il ne peut donner des détails étant absent lorsque Kalikoko a été tué et s'étant enfui lorsque les soldats sont arrivés.

Je ne sais si Vons a connu les faits. Nous n'avons jamais eu d'autres palabres.

3) Boto, chef du petit village de Bundu :

Djo vous a menti, je n'ai jamais été en prison et nous n'avons jamais été imposés en produits de chasse.

J'ai vu un jour passer par mon petit village des soldats, il y a quatre ans ; j'ai entendu raconter qu'ils avaient tué six personnes ; je ne connais aucun détail.

4) Boekwa, indigène de M'piri :

Djo vous a menti. J'étais absent du village parce qu'on m'avait transporté loin dans la forêt étant atteint de la variole.

5) Boleli, indigène de M'piri :

J'ai vu Kalikoko mort, mais je ne l'ai pas vu tué par Tshiumpa. J'étais à la pêche, c'est mon fils (un petit enfant) qui est venu me raconter que Tshiumpa avait tué Kalikoko dans un champ de manioc d'un coup de fusil. Je suis allé voir immédiatement. Tshiumpa était déjà parti. J'ai enterré Kalikoko. Il était blessé en-dessous de l'aisselle gauche.

Quant à la palabre des soldats, le témoin fait le même récit que les autres témoins.

6) Peti Yoka, Ilonga, notables à M'piri, Numbo, Luta, Lumputu, notables de Bundu déclarent uniformément :

a) qu'ils ont toujours été imposés en bambous pour constructions ;

b) que par conséquent personne n'a pu être emprisonné pour avoir été en retard d'apporter le produit de la chasse ;

c) qu'une seule fois les soldats d'Ibali sont allés à M'piri à cause du retard dans la livraison des bambous et qu'une seule fois le chef Butikani a été emprisonné.

d) qu'ils ne peuvent affirmer que Vons a eu connaissance des méfaits commis par le *capita* Tshiumpa.

7) Vons, sous-lieutenant de la Force publique :

Du temps du commandant Schiötz, M'piri était imposé pour deux petites antilopes tous les deux jours. C'était en 1898-1899.

Je crois que c'est le commandant Halling qui a changé cette imposition pour celle de bambous pour les constructions. Je ne me rappelle pas avoir envoyé le *capita* Tshiumpa à M'piri et je n'ai jamais appris qu'il avait tué quelqu'un.

Je ne me rappelle pas avoir envoyé des soldats à M'piri. Si j'avais appris que des soldats avaient commis des meurtres, je les aurais dénoncés.

Plusieurs fois des femmes ont été retenues en prison. À ce moment-là ce n'était pas défendu.

Dossier VII : Supplément d'enquête faite à Bolobo.

Les témoins sont fournis par les missionnaires. Ce sont des fuyards du Lac Léopold II.

I. Au village de Gomehingi :

1) Peti Poko :

Il y a quatre ans Malu-Malu avait envoyé au village de Gomehingi d'où je suis originaire, Bunduki na Bali avec trois autres soldats pour surveiller la récolte du caoutchouc. Bunduki na Bali avait donné ordre aux femmes de se rassembler pour lui permettre de les compter. Comme elles tardaient à exécuter l'ordre, étant en train de pleurer pour une femme morte, le soldat Putu Kuku a tiré un coup de fusil qui a atteint un nommé Bulasenge qui passait par hasard.

Le nommé Bongo a été tué par Mabengu parce que, une nuit, il était allé manger des chikwangues.

Quelques temps après les quatre soldats ont été remplacés par le soldat Lodi qui a tué six personnes.

Le soldat Piempeti a tué Gongo parce qu'il n'avait pas apporté ses chikwangues.

J'ai tout raconté à Malu-Malu qui a répondu : "Ce sont des soldats de Bula Matari et ils peuvent tuer les gens, vous êtes des bêtes."

Il n'y a pas de témoins qui peuvent confirmer ces paroles.

2) Bunduki na Bali :

C'est le commandant Halling qui m'a envoyé à Gomehingi mais je n'y ai rien fait de mal. Je sais que Putu Kuku a tué un indigène, j'ignore pourquoi. Je ne l'ai pas dénoncé au Blanc. J'ignore si Mabengu a tué des gens. Je ne connais pas Biempeti. Putu Kuku est mort de la variole, ce n'est pas le même Putu Kuku que celui qui a été à Penge.

II. Au village de Basimba :

Wambangi, originaire de Basimba :

Un jour le sergent Lufataki est arrivé à Basimba avec trois soldats et a tué dix hommes et une femme. C'était du temps du commandant Schiölz. Ils ont été tués parce que nous ne voulions pas faire du caoutchouc. Je dis la vérité sans exagérer.

III. Au village de Yoko :

Pana, originaire de Yoko :

Il y a peut-être trois ans des soldats sont arrivés à Yoko et ont tué Mpia et Bomene. J'ignore d'où venaient ces soldats.

IV. Au village de Mbali, dans la région de Gongo Belo :

Isambanza, originaire de Mbali :

Il y a à peu près quatre ans nous étions en relations avec Malu-Malu qui nous avait ordonné d'apporter à Belo tous les jours 10 paniers de caoutchouc. Un jour il n'y avait que 9 paniers au lieu de 10. Malu-Malu a envoyé trois soldats qui ont tué Gelobokuti et Ngue. Je me suis sauvé. Ce sont les indigènes de mon village qui m'ont dit que c'était Malu-Malu qui avait envoyé ces soldats. »

### 5.2.3. LE JUGEMENT DE L'AFFAIRE : 1904-1905

Le 26 septembre 1904, le vice-gouverneur général Costermans porte à la connaissance du secrétaire d'État à Bruxelles le dossier de l'instruction conduite par le substitut du procureur d'État du Stanley Pool Caggiula sur les faits signalés par le missionnaire Scrivener. Mais ce dossier est tellement volumineux, explique-t-il, qu'il lui est impossible de le lui faire parvenir entièrement en copie et il lui est encore moins possible de prendre avant le départ du courrier toutes les mesures que les résultats de ce travail comporte et de le compléter par les renseignements d'ordre administratif que les archives du gouvernement local à Boma contiennent sur certains des points relevés dans ce dossier. En attendant qu'il puisse l'entretenir d'une façon plus détaillée des données de cette enquête, ajoute-t-il, la lecture des pièces qu'il joint, lui fournira une idée d'ensemble sur les résultats de l'enquête et sur le caractère de gravité des faits qui ont été révélés contre un agent blanc de l'État et contre un grand nombre de ses agents de couleur. Il y a lieu, remarque-t-il aussi, de faire des réserves en ce qui concerne la réalité de tous les crimes qu'auraient commis les soldats ou *capitas* de l'État. Puis il continue ses réflexions en ces termes :

« Quelque sérieux qu'aient été les efforts de Mr Caggiula pour arriver à rechercher sur ce point également la vérité, il n'a pu arriver à établir d'une façon formelle ni la matérialité de tous ces faits ni en déterminer les auteurs responsables. L'ancienneté de la plupart de ces événements, l'absence de précision dans les noms et la personnalité des victimes et des témoins, la dispersion de ceux-ci, rendaient l'instruction particulièrement

laborieuse et difficile. Dès à présent et pour autant que Mr Massard ne puisse par une explication nette et précise lors de l'interrogatoire qu'il devra subir, se laver des charges graves qui pèsent sur lui, il y a lieu de conclure à la nécessité des poursuites contre lui » (Costermans à de Cuvelier 26 septembre 1904 : Just(50A).)

Dans une lettre du 29 septembre 1904, Costermans demande au procureur d'État Waleffe de compléter l'examen des charges qui peuvent peser sur le sous-lieutenant Massard, notamment par son interrogatoire et par l'audition des autres témoins qui sont signalés sur l'instruction faite par Caggiula, mais qui, par suite de leur éloignement, n'ont pu encore être entendus. Il estime, note-t-il, que Massard pourra difficilement se laver des inculpations qui pèsent sur lui et qu'en tout état de cause, il doit être, dès à présent, envisagé qu'il devra être traduit devant la juridiction répressive compétente. Il y aura donc lieu de le faire descendre ainsi que tous les témoins qui pourront être retrouvés et, afin de hâter la conclusion de cette affaire, les témoins qui font partie du personnel de l'État pourront être dirigés sur Boma administrativement ; et quant aux témoins congolais qui ne font pas partie du personnel de l'État, il devra leur faire remettre une citation à comparaître à Boma (Costermans à Waleffe 29 septembre 1904 : Just(50A)).

Costermans est aussi d'avis que le Parquet aura à poursuivre également avec rigueur et sans tarder ceux d'entre les *capitas*, soldats ou autres indigènes qui peuvent être sérieusement incriminés en suite de l'instruction conduite par le substitut du

procureur d'État, car il lui semble que les crimes qu'ils ont commis n'offrent aucun caractère de connexité avec les faits reprochés à Massard. Et les poursuites doivent, en conséquence, être séparées. Le Parquet doit s'efforcer d'attirer le plus tôt possible les inculpés devant le tribunal compétent. Et en ce qui concerne Caggiula, il pourra être chargé de dégager du dossier qu'il a remis au procureur d'État, les différents faits qui peuvent être mis à charge de ces individus, les éléments de preuve qu'il a pu déjà rassembler, les témoignages que l'on pourrait encore recueillir, de même qu'il pourrait préparer le libellé d'assignation, en un mot, soumettre les affaires à la juridiction répressive (Costermans à Waleffe 29 septembre 1904 : Just(50A)).

Le 22 novembre 1904, le vice-gouverneur général Costermans informe le secrétaire d'État de Cuvelier à Bruxelles que l'instruction ouverte sur les faits signalés par le révérend Scrivener a abouti à la mise en prévention du sous-lieutenant Massard et de plusieurs de ses agents de couleur. Il précise aussi que :

« À la demande de la Commission d'enquête, actuellement en possession du dossier, cette affaire a été fixée au 6 janvier prochain (1905) devant le tribunal de 1<sup>re</sup> Instance du Bas-Congo. La Commission désire, pour le cas où elle serait rentrée à Boma vers cette époque, interroger les soldats ou indigènes qu'elle n'aurait pu entendre à Léopoldville ou à Bololo » (Costermans à de Cuvelier 22 novembre 1904 : Just(50A)).

Cependant, du point de vue politique, la prudence sera de mise. L'Administration congolaise avait reçu une lettre, datée du 17 janvier 1905, de Massard, qui écrit notamment :

« Il me sera très facile d'anéantir toutes ces fausses accusations, seulement je dois attendre l'arrivée de mes chefs MM. Halling et vous (?) qui doivent descendre du lac Léopold II. Je serai malheureusement obligé pour ma défense de causer un peu de ce qui s'est passé au district du Lac Léopold II en 1898 et 99, de la nature des ordres qu'on y recevait pour faire la guerre et le caoutchouc, chose que j'aurais voulu éviter<sup>1</sup>. »

Il est clair que l'Administration congolaise n'avait aucun intérêt à ce que la vérité soit connue sur la nature des instructions données aux agents qui œuvraient

dans la région du lac Léopold II ou le Domaine de la Couronne. Toutefois, le sous-lieutenant Massard sera enfermé dans la prison de Boma où les prisonniers blancs jouissaient d'un régime de luxe.

Le 22 septembre 1905 a lieu l'audience publique au tribunal de première instance du Bas-Congo, à Boma. Le tribunal met en doute les déclarations des témoins congolais et renvoie Massard aux fins des poursuites :

« Audience publique du 22 septembre 1905 :

En cause du Ministère public, contre Massart (*sic*), Charles, Guillaume, né à Ixelles, Belgique, le 4 janvier 1877, sous-lieutenant de la Force publique, résidant à la maison centrale de Boma.

Vu par le tribunal de première instance du Bas-Congo, séant à Boma, au lieu ordinaire de ses audiences comme juridiction répressive, la procédure à charge du prévenu ci-dessus pour avoir :

1° Étant chef de poste de Bongo/Lac Léopold II/dans la seconde moitié de 1899 ou la première moitié de 1900, par abus d'autorité et de pouvoir, donné l'ordre aux soldats dont il était le chef de tuer à coups de fusil le nommé Bongiangwa, indigène de Bongo, et avoir ainsi directement provoqué l'assassinat de cet indigène.

2° Au même lieu et à la même époque tiré dans l'intention de donner la mort et avec préméditation trois coups de fusil sur un indigène qu'il avait fait lier à une trentaine de mètres de lui et n'y étant pas parvenu, d'avoir par abus d'autorité et de pouvoir donné l'ordre à un soldat dont il était le chef de tuer avec son fusil ce même indigène ; d'avoir ainsi provoqué directement l'assassinat de cet indigène ;

3° Au même lieu et à la même époque, avoir par abus d'autorité et de pouvoir donné aux soldats du poste de Bongo dont il était le chef l'ordre de tuer à coups de fusil les indigènes du village de Bongo qui seraient rencontrés ; d'avoir ainsi provoqué directement l'assassinat d'un indigène par le soldat Ilonga, n° 13010, d'un indigène par le soldat clairon Ilombo 13015, d'un indigène par le soldat Gondo n° 13005 et de plusieurs autres ;

4° D'avoir le même jour au village de Bongo donné volontairement et avec préméditation la mort à un indigène de ce village ;

5° D'avoir à la même époque au poste de Bongo tenté de donner la mort au soldat Bolemba en le frappant au moyen d'une lance ; subsidiairement de lui avoir volontairement fait une blessure qui occasionna à celui-ci une incapacité de travail personnel et fut cause de la mise à la réforme de ce soldat ;

Vu l'assignation en date du vingt-et-un juillet 1900 cinq

1. Denyn. « Extrait d'une lettre de Charles Massard datée du 17 janvier 1905 ». AAMAE, AE527(347).

Où les témoins dans leurs dépositions,  
 Où le Ministère public en ses réquisitions, ainsi que le prévenu dans ses dires et moyens de défense ;  
 Le Tribunal  
 Attendu que les préventions subnumérotées 1 et 2 ne sont pas établies ;  
 Quant aux préventions subnumérotées 3 et 4 ;  
 Attendu que les témoins Ilonga, Yamba, Ilombo et Gonda entendus à l'audience déclarent qu'à Bongo en 1899 ou 1900 ils ont sous la conduite du prévenu attaqué le village de Bongo ce qui eut pour conséquence la mort de quatre indigènes tués à coup de fusil ;  
 Mais attendu que quatre habitants du village de Bongo entendus à l'instruction préparatoire par monsieur le substitut Caggiula ont bien déclaré que les susdits témoins entendus à l'audience ont tué beaucoup d'indigènes de Bongo mais que pas un seul d'entre eux n'a mentionné la présence du prévenu lorsque les susdits témoins attaquèrent ce village ;  
 Attendu que ces indigènes accusent ces témoins d'avoir tué non seulement des hommes mais encore des femmes ;  
 Attendu que ces deux circonstances sont de nature à faire douter très sérieusement de ce que le prévenu aurait dirigé contre Bongo l'attaque d'apparence militaire qu'allèguent les susdits témoins entendus à l'audience ;  
 Qu'il en résulte que les déclarations de... [mot illisible] attaqué le village de Bongo et y avoir tué des indigènes, mais très suspectes en ce qui concerne le nombre et le sexe des indigènes tués et la présence du prévenu ;  
 Qu'il y a lieu d'en déduire que c'est pour se couvrir eux-mêmes que les témoins ont soutenu avoir attaqué ce village sous la conduite de celui-ci ;  
 Attendu que la proximité du village susdit et du poste du prévenu, proximité établie par les déclarations recueillies à l'audience, eût empêché le prévenu, s'il avait été présent à son poste, d'ignorer les coups de fusil tirés par les témoins susdits ;  
 Attendu que s'il avait entendu ces coups de fusil il en eût demandé la cause et n'eût pu ignorer les meurtres commis ; que le fait de les avoir commis et de ne pas les avoir dénoncés eût tendu à démontrer qu'il en avait été l'instigateur ;  
 Mais attendu qu'il résulte des dépositions recueillies à l'audience que le prévenu s'absentait fréquemment de son poste ;  
 Que ses déplacements fréquents ne permettent pas d'affirmer qu'il était présent à son poste lorsque les meurtres susdits ont été commis, ni par conséquent qu'il a connu ceux-ci ;

Qu'il en résulte qu'il y a doute ;  
 Attendu que le doute profite au prévenu ;  
 Quant à la prévention sub-numéro 5 :  
 Attendu qu'il résulte des déclarations des témoins Ilonga, Yamba, Ilombo et Gonda et des aveux partiels du prévenu qu'au poste de Bongo, district du Lac Léopold II dans la seconde moitié de l'année 1899 ou la première moitié de l'année 1900, celui-ci a blessé le soldat Bolemba et que cette blessure a occasionné à celui-ci une incapacité de travail personnel ;  
 Que les circonstances suivantes qui résultent des témoignages recueillis à l'audience... [mot illisible] de colère et non par simple accident, comme l'allègue le prévenu, que cette blessure a été faite par celui-ci ;  
 1° À cause de cette blessure et le soir même du jour où elle fut faite la victime et ses compagnons se sont enfuis du poste du prévenu ; cette fuite ne se comprendrait pas s'il n'y avait eu qu'un simple accident ;  
 2° Après les avoir poursuivis et ramenés à son poste le prévenu ne les a pas punis du chef de cette fuite, ce qui prouve qu'il se sentait coupable et responsable de cette fuite ;  
 3° Au lieu de garder et de soigner la victime à son poste, le prévenu l'a envoyée dans un village éloigné de façon à la cacher à ses chefs ;  
 Attendu que cette infraction tombe sous l'application des articles 4 et 5 Livre II du Code pénal ;  
 Mais attendu qu'aux termes de l'article 102 2° Livre I du même Code l'action publique résultant de cette infraction est prescrite ;  
 Par ces motifs :  
 Renvoie Massart, Charles, Guillaume des fins des poursuites ;  
 Met les frais à charge de l'État.  
 Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique du vingt-deux septembre 1900 cinq, où siégeaient MM. T. Beeckman, juge ; A. Celletti, Ministère public ; Hubert Godts, greffier... » (AAMAÉ Just(50A)).

Pour les Blancs, très souvent les tribunaux plaident des circonstances atténuantes. Mais l'État Congolais partira quand même en appel, peut-être parce qu'il était condamné à payer les frais du jugement. Et huit mois plus tard, le 15 mai 1906, le tribunal d'appel de Boma se penchait sur l'affaire et Massard est de nouveau disculpé sur toutes les lignes :

« Le tribunal d'appel de Boma siégeant en matière pénale a rendu l'arrêt suivant :  
 Audience publique du 15 mai 1906, n° du rôle 594 :  
 En cause : Ministère public,

Contre : Massard, Charles, Guillaume, né à Ixelles, Bruxelles, le 4 Janvier 1877, sous-lieutenant de la Force publique.

Prévenu d'avoir :

1° Étant chef de poste de Bongo (lac Léopold II), dans la seconde moitié de 1899, ou la première moitié de 1900 par abus d'autorité et de pouvoir, donné l'ordre aux soldats dont il était le chef de tuer à coup de fusil le nommé Bongiongwa, indigène de Bongo et avoir ainsi directement provoqué l'assassinat de cet indigène ;

2° Avoir au même lieu et à la même époque tué avec l'intention de donner la mort et avec préméditation trois coups de fusil sur un indigène qu'il avait fait lier à une trentaine de mètres de lui et n'y étant pas parvenu, d'avoir par abus d'autorité et de pouvoir donné l'ordre à un soldat dont il était le chef de tuer avec son fusil ce même indigène, d'avoir provoqué directement l'assassinat de cet indigène ;

3° Au même lieu et à la même époque avoir par abus d'autorité et de pouvoir donné aux soldats du poste de Bongo, dont il était le chef, l'ordre de tuer à coup de fusil les indigènes du village de Bongo qui seraient rencontrés, d'avoir ainsi directement provoqué l'assassinat d'un indigène par le soldat clairon Ilombo n° 13015, d'un indigène par le soldat Gondo n° 13005 et de plusieurs autres ;

4° D'avoir au même jour, au village de Bongo, donné volontairement et avec préméditation la mort à un indigène de ce village ;

5° D'avoir à la même époque, au poste de Bongo, tenté de donner la mort au soldat Bolombo en le frappant au moyen d'une lance, subsidiairement de lui avoir volontairement fait une blessure qui occasionna à celui-ci une incapacité de travail personnel et fut cause de la mise à la réforme de ce soldat ;

Vu la procédure à charge du prénommé ;

Vu le jugement du tribunal de première instance du Bas-Congo en date du 22 septembre 1905, le renvoyant des fins de la poursuite et mettant les frais à charge de l'État ;

Vu l'appel interjeté contre ledit jugement par le Ministère public suivant déclaration reçue au greffe du tribunal d'appel de Boma le 25 septembre 1905 ;

Vu la notification dudit appel au prévenu la même date ;

Vu l'assignation donnée au prévenu par acte du 1<sup>er</sup> décembre 1905 ;

Où le juge Dupont en son rapport.

Vu l'instruction faite devant le tribunal d'appel.

Où monsieur le procureur d'État en ses réquisitions ;

Où le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés tant par lui-même que par son défenseur monsieur Ferdinand Springuel, docteur en droit ;

Le tribunal d'appel.

Attendu que l'appel du Ministère public est régulier en la forme ;

Revu les arrêts avant faire droit en date du 12 décembre 1905 et du 9 mai 1906 ;

Vu l'instruction orale et contradictoire à laquelle il fut procédé à l'audience du tribunal d'appel le 9 mai dernier et revu la partie de l'instruction écrite et préparatoire, dont il fut donné lecture à cette même audience ;

Vu le rapport écrit du substitut du procureur d'État, à Léopoldville sur les opérations accomplies par lui dans le district du Lac Léopold II, en exécution des instructions du procureur d'État et aux fins de rechercher les témoins devant être entendus par le tribunal d'appel ;

Attendu que de l'ensemble des éléments d'appréciation dont dispose le tribunal d'appel pour asseoir sa conviction et baser son arrêt, ne saurait résulter la certitude que le prévenu Massard soit coupable des faits mis à sa charge ;

Attendu en effet que le tribunal d'appel ainsi qu'il le déclara dans son arrêt d'avant faire droit prérapporté en date du 12 décembre 1905, n'était pas à même en l'état de l'instruction, à cette date, de statuer sur le fond, à raison de ce que sur les 39 témoins entendus contradictoirement par le premier juge, il ne s'en trouve que 4 ou 5 qui déposèrent sur les faits objets de la prévention, et à raison de ce que parmi les témoins entendus par le premier juge, furent entendus les soldats avouant être les auteurs matériels des infractions pour lesquelles Massard était poursuivi ;

Attendu que les éléments nouveaux d'appréciation recueillis ne modifient pas cette situation ;

Attendu que les trois témoins entendus à l'audience du tribunal d'appel, seul le témoin Bokilu, ancien domestique du prévenu, parla de science personnelle, et encore sur un seul fait seulement, le meurtre de l'indigène accusé d'avoir blessé une chèvre ;

Que quant à ce fait le témoin Bokilu déclara à l'audience en imitant le mouvement d'un tireur debout, que Massard tira sur l'indigène en se tenant debout, tandis qu'à l'instruction préparatoire il déclara que Massard tira étant à genoux ;

Attendu quant aux autres faits, que Bokilu déclara à l'audience en avoir eu connaissance par les dires de tiers ; le clairon Elombo lui fit le récit de l'expédition dans le village de Bongo et son frère l'ex-soldat

Bokulu de Bali lui fit le récit du meurtre de l'indigène tué à cause du caoutchouc ;

Attendu que Bokilu affirma catégoriquement devant le tribunal d'appel que ce fut bien son frère Bokulu qui lui raconta le soir même des faits ce qu'il avait vu, alors que ce sudit Bokilu a déclaré au magistrat instructeur ne rien avoir vu de ce fait, parce qu'il était malade à cette époque ;

Attendu quant à l'expédition au village de Bongo, que le témoin Bokilu déclara d'abord qu'il entendit un seul coup de feu et que ce coup de feu était le coup de fusil de Massard, et expliqua ensuite, interpellé sur la valeur de cette affirmation que ce détail lui fut donné par le clairon Elambo aussitôt après ; que le clairon étant de suite rentré au poste et lui-même s'étant sauvé vers la rivière pour laver du linge, lui et le clairon se rencontrèrent à la rivière ; qu'enfin ce témoin déclara ainsi qu'il l'avait dit au début de sa déposition, qu'il était tout petit quand il était au service du prévenu, et qu'il n'a pas gardé le souvenir des faits passés en ce temps là ;

Attendu que de la déposition de ce témoin Bokilu le tribunal d'appel ne peut retenir et ne retient que cette unique conclusion, la manque de souvenir chez le témoin, des faits de cette époque, lointaine pour lui ; Attendu que le témoin, la femme Pembe, déclara à l'audience ne rien avoir connu des faits personnellement ; que cependant ce témoin résidait au poste même du prévenu et était l'épouse d'un soldat du poste ; qu'il paraît peu vraisemblable dans ces conditions si les faits se sont passés en réalité, que cette femme n'en ait eu connaissance que par des récits de tiers ;

Attendu que si le tribunal d'appel s'est réservé la faculté de faire état des dépositions actées à l'instruction écrite, des trois témoins Bokilu *alias* Bokoro, Bukulu na M'Bali et Bobolongeli, ce dernier décédé, il se fait un scrupuleux devoir d'en scruter la valeur et la force probante et il ne les retient pas ;

Il n'y a pas moyen de contrôler leur exactitude et leur sincérité par d'autres éléments de la cause ; elles ne peuvent devenir l'élément unique formant la conviction éclairée du tribunal, quelle que soit la prudence avec laquelle elles furent recueillies ;

Attendu qu'il importe, à la base de l'examen de cette cause, de considérer et de préciser toutes les circonstances y relatives dans lesquelles elle ne présente le laps de temps considérable qui s'écoula depuis les faits relevés jusqu'à l'époque où s'ouvrit l'instruction préparatoire ; la nécessité d'envisager la situation générale de la contrée au moment de ces faits ; à cette époque il n'y avait pas encore d'organisation de

surveillance aussi active ; les gradés étaient encore détachés en poste et les soldats étaient laissés en possession de leurs armes et munitions, la période d'occupation du territoire perdurant encore ; la crainte sérieuse que fait naître le rapprochement de ces deux considérations susdites, que les indigènes ne fassent confusion à propos des faits ; confusion d'abord quant au moment exact où ils se produisirent, quant à leur auteur responsable ensuite, comme il se voit souvent, et enfin quant aux circonstances mêmes qui les amenèrent, soit des opérations militaires régulières, soit des abus personnels d'autorité et de pouvoir ; la circonstance que le principal accusateur de Massard, le sergent Lufataki, résidait dans la région avant l'arrivée de Massard et y résidait dans les conditions ci-dessus exposées ; enfin la difficulté très considérable de se former une conviction dans de pareilles conditions ; à tel point que le révérend Scrivener, qui séjourne dans une région voisine, qui fit un voyage au lac Léopold II et eut ainsi l'occasion d'être en rapport direct avec les natifs de la région, qui recueillit leurs plaintes et les dévoila, le révérend Scrivener, interrogé dès le début de l'instruction ouverte par le substitut du procureur d'État, se voit en conscience obligé de formuler les plus expresses réserves relativement à la précision rigoureuse de faits nettement déterminés à charge de Massard.

Attendu que l'action publique était prescrite ainsi que l'a déclaré le premier juge, quant aux infractions relevées *sub-littera* E de l'assignation ;

Par ces motifs :

Reçoit en la forme l'appel du Ministère public en y faisant droit quant au fond, déclare les quatre premières préventions non établies à charge du prévenu Massard ;

Déclare prescrite l'action publique quant aux faits relevés sous le n° 5 (lit. E) de l'assignation.

Confirme le jugement dont appel ;

Met les frais d'appel à charge de l'État ;

Ainsi jugé en prononcé en audience publique du 15 mai 1906 où siégeaient : MM. Ernest Dupont, président ; Charles Greban de Saint Germain, juge ; Louis Malherbe, juge ; Fernand Waleffe, Ministère public ; Henri Lambermont, greffier... » (AAMAE, Just(50A).)

Le sous-lieutenant Massard est complètement innocenté, ce qui prouve peut-être que la justice congolaise était dans une large mesure indépendante, mais il y a lieu de douter qu'une justice coloniale existât.

### 5.3. LE RAPPORT DU VICE-CONSUL BRITANNIQUE ARMSTRONG : 1907

Les rapports des consuls et vice-consuls britanniques de l'EIC sont toujours des plus instructifs. On se rappelle le document que Roger Casement a établi en 1903 et qui a été à l'origine de la fondation par Morel de la Congo Reform Association (CRA) et de l'envoi en 1904 d'une Commission d'enquête. Pas plus Roger Casement que les membres de la Commission d'enquête n'ont visité le district du Lac Léopold II.

Le 17 décembre 1907, le vice-consul Armstrong envoie au Foreign Office à Londres le rapport d'un voyage qu'il a effectué dans le district du Lac Léopold II. Dans ce document, il déclare qu'il était arrivé à Bolobo, à bord du ss *La Paix*, le 20 août. Là, il avait été retenu à la station des missionnaires baptistes pendant douze jours. Il a eu le temps de s'entretenir longuement avec le missionnaire Murdoch qui venait de rentrer d'un voyage sur le lac et, bouleversé

par les renseignements que celui-ci lui avait donnés, il avait pris la détermination de faire un voyage dans les mêmes localités dont le missionnaire avait parlé si peu favorablement.

En lisant le document d'Armstrong, on ne peut pas se défaire de l'idée qu'il a essayé d'analyser minutieusement le régime politique et économique en application dans la région. Les sujets qu'il aborde en disent long : la taxe en chikwangué, l'impôt des femmes en chikwangué, pour ne pas faire de caoutchouc, pour échapper aux souffrances de l'impôt, huit jours pour arriver à pied d'œuvre, le caoutchouc diminue, 20 à 25 jours de travail forcé par mois, bénéfices de l'État, le Domaine de la Couronne, pays épuisé...

Taxe, impôt, caoutchouc, travail forcé... la souffrance était, à n'en pas douter, le sort quotidien des habitants du district du Lac Léopold II. La population était complètement pressurée et saignée à blanc...

« Je quittai donc Bolobo le 2 septembre et descendant la rivière Kwamouth, je commençai mon voyage sur le Kassaï. J'arrivai le 7 septembre à Nioki, le premier poste d'importance de l'État après Kwamouth. Il y a très peu à dire sur la partie de la rivière Kassaï que j'ai traversée, sauf qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'indigènes vivant sur les rives ; et à Mushie, qui autrefois était une grande ville importante, il ne reste plus maintenant que quelques huttes indigènes. L'ingénieur et le capitaine de mon steamer avaient visité ce village il y a quelques années, et se rappelèrent qu'il était grand et peuplé. Les indigènes déclarent que la dépopulation est due aux demandes de main-d'œuvre faites par l'État, tandis que ce dernier déclare que cela est provoqué par la maladie du sommeil et la petite vérole. Cette dépopulation, qui est très marquée dans tout le district, est probablement attribuable aux deux causes, car il est certain que beaucoup meurent de maladies et d'autres se sauvent pour échapper au travail forcé.

Sur les bords de la rivière Mfimi, il y a des traces dans plusieurs endroits d'importantes villes indigènes, qui n'existent pour ainsi dire plus du tout.

Un officier de l'État, qui avait été pendant plusieurs années au service de l'État dans ce district, me dit que les habitants des rives avaient été pour ainsi dire annihilés par les ravages de la petite vérole il y a quelques années.

Il est difficile d'estimer la population habitant sur cette rivière, mais un officier de l'État me fit savoir que 200 était un maximum.

La longueur de la rivière Mfimi, c'est-à-dire de Mushie jusqu'à l'entrée du lac Léopold II, est d'environ 150 milles et la population riveraine appartient à la tribu des Ba-Boma.

#### La taxe en chikwangué

Les habitants de ces villages riverains fournissent une taxe de chikwangué et de poisson à l'État. Je n'ai pu découvrir le montant en kilogrammes que les villes devaient fournir, mais je suppose que la taxe est partout la même et qu'elle n'est pas moins dure à satisfaire que dans d'autres endroits. Au village de Moleke, situé à une distance de 40 milles de Mushie [*sic* : Mushie], les habitants fournissent 50 bottes de chikwangué, 50 paquets de poisson, toutes les semaines, qu'ils doivent livrer à Mushie en pirogue.

Je suppose que les 50 bottes de chikwangué équivalent à 50 kilogrammes. La valeur que l'État donne au kwanga est de 4 centimes au kilogramme.

Les indigènes se plaignaient de ce qu'ils ne recevaient pour ainsi dire rien pour leur taxe pour laquelle ils travaillaient la plus grande partie de la journée. Ils sont censés être payés au taux de 4 centimes au kilo pour leur chikwangué, lequel, s'il en était ainsi, voudrait dire



**À Kwamouth : Banfumungu apportant des chikwangués.**  
(AP.0.0.12480, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1913.)

que la taxe du village en argent s'élèverait à 104 francs par an, et qu'ils recevraient en retour des marchandises pour 104 francs ; l'évaluation est purement arbitraire, puisque, d'après le système de monopole, il n'existe aucune concurrence et on ne peut donc donner aucune valeur relative aux produits. Il n'y a que les agents de l'État qui visitent cette partie du pays à l'exception des missionnaires catholiques qui voyagent sur les steamers de l'État et qui profitent des prix fixés par l'État.

Les habitants sont payés par l'État en marchandises commerciales pour leurs produits, et comme le transport de marchandises sur les steamers de rivières depuis Léopoldville jusqu'au lac Léopold II coûte 90 francs (3 L/12 sh.) par tonne, les prix des marchandises qui consistent principalement en étoffes de coton et en sel sont très élevés. Je trouvai qu'un mètre d'étoffe ordinaire coûte fr. 1,62 par toise ; tandis que le sel, qui est de très bonne qualité, vaut 2 francs le kilo.

Le chef de poste Nioki m'informa que les villages de son district étaient taxés en caoutchouc. Le montant de caoutchouc requis de chaque mâle indigène adulte est de 1 kilogramme 200 grammes par mois. Ceci représente 14 kg 400 gr par an, soit une taxe de 7 franc par

tête, en monnaie, le caoutchouc étant évalué à fr. 0,50 par kilogramme. Pour ceci chaque indigène reçoit une rémunération de fr. 7,20 en marchandises commerciales, c'est-à-dire l'évaluation par l'État de sa taxe.

L'État évalue le montant d'un kilogramme 200 grammes de caoutchouc comme représentant 40 heures de travail. Les indigènes dans le district de Nioki auparavant faisaient 4 tonnes de caoutchouc par mois, mais depuis la stricte observation (mots que l'expérience subséquente réfute entièrement) de la loi de quarante heures de travail, ceci a été réduit de 1 tonne 200 kilogrammes par mois. Le chef de poste m'informa que les indigènes de son district avaient refusé de travailler le caoutchouc, et ne payaient rien à l'État comme taxe. Je n'ai pu visiter ces villes, désirant donner tout mon temps au district sur les bords du lac. Au poste suivant N'kutu, je trouvai que les mêmes conditions existaient là.

Rien n'a été fait par l'État jusqu'à mon départ, contre ces habitants, qui n'avaient pas payé leurs taxes.

#### **Pour ne pas faire de caoutchouc**

Je quittai N'kutu le 12 septembre pour Inongo, la première station dans le district du Lac Léopold II, où je

suis arrivé le même jour. Je visitai le commissaire du district et autres fonctionnaires et on me fit voir toute la station, qui est entourée de marécages. Je vis environ 45 indigènes enchaînés et on me fit savoir qu'ils subissaient une punition pour ne pas avoir payé la taxe de caoutchouc. Ces prisonniers étaient du village de Ibengau, au nord-est du lac, et je me rendis compte après coup que le travail était beaucoup plus facile que dans les autres villages que j'ai visités.

Le lendemain ces gens furent déchaînés, mais retenus comme prisonniers.

En visitant la fabrique de briques à Inongo, je me rendis compte du travail des prisonniers. Il y en avait trois dans un trou, enfoncés jusqu'aux genoux dans la terre glaise faisant ce qu'on appelle "le puddlage". Ils n'avaient comme habillement qu'une petite loque et transpiraient énormément. Il leur était difficile de retirer leurs jambes du mélange d'eau et de terre glaise, et un *capita* les forçait à se mouvoir tout le temps. J'ai pris note de ceci, car je ne comprenais pas bien pourquoi ils préféraient être prisonniers plutôt que de recueillir du caoutchouc. De Inongo je traversai le lac jusqu'à N'celenge (Selenge), un village indigène sur le lac à environ une heure de bateau (d') Inongo, l'endroit de livraison de la taxe de caoutchouc d'un groupe de village. Ce village contient environ 100 habitants. Leurs taxes à l'État est d'environ 200 chikwanges et 200 poissons, qui doivent être transportés de l'autre côté du lac Inongo, dans des pirogues, tous les jours.

#### **L'impôt des femmes en chikwangué**

Il y a 40 femmes dans la ville. Et chacune doit déposer 5 chikwanges sur la place, tous les matins, pesant chacune environ ½ kg. Cette nourriture est évaluée par l'État à 4 centimes le kilogramme et les indigènes sont payés en conséquence. Le travail indigène est évalué à 8 centimes par jour, soit 2,40 fr par mois, plus la nourriture ("chikwangué") qui leur est fournie par l'État, qui, à son tour, se le procure comme taxe d'habitants en leur donnant une petite rémunération de 4 cent par kilogramme pour le travail. Les indigènes de ce village ne se plaignaient que de leur rémunération, non pas du travail incessant qu'on leur imposait. Leurs raisons étant qu'ils travaillaient le caoutchouc, et pour l'obtenir, ils devaient marcher de longues distances, comme il n'en existait plus dans la forêt autour de leurs villages. L'État a nommé un des villageois comme *capita*, son devoir est de faire payer les taxes. Il m'informa qu'il était très difficile de forcer les habitants à fournir le montant demandé par l'État, et qu'il y avait souvent des manquants dans les livraisons pour lesquelles ils

ne reçoivent aucune punition, en général ; de temps en temps on envoyait un messenger qui fouettait les délinquants. Il se fit qu'après avoir quitté ce village pour visiter les villes intérieures, un de ces messagers fut envoyé à Selenge et le capitaine de mon steamer que j'avais laissé au village en attendant mes instructions, me dit que ce messenger attrapa plusieurs habitants, les fouetta parce qu'ils n'avaient pas apporté tous les jours leurs taxes aux postes de l'État à Inongo, commanda deux ou trois poules pour lui-même et les menaça de la prison s'ils ne remplissaient pas immédiatement leurs obligations.

Il est très important que l'État reçoive ses vivres régulièrement, autrement les ouvriers manqueraient de nourriture. Le chef de Selenge n'avait aucune autorité sur les habitants, ne pouvant leur enlever leur ouvrage ou leur faire profiter de quoi que ce soit.

Le 15 septembre, je fis appeler le *capita* et le chef, et les informai de mon intention de visiter quelques villes dans l'intérieur, et leur demandai des porteurs. Ils consentirent à faire ceci le lendemain-matin. Lorsque le moment arriva, il n'y avait plus un seul homme dans le village. Deux soldats de l'État qui avaient été à la chasse arrivèrent et je leur expliquai ce qui était arrivé. Ils cherchèrent dans la brousse derrière les huttes et trouvèrent 2 ou 3 hommes qui alors s'avancèrent. Le *capita* expliqua que les hommes ne désiraient pas y aller parce qu'ils ne seraient pas payés pour leur ouvrage. Je dis au *capita* que j'étais prêt à les payer, et que je déposerais le montant de sel et d'étoffe auprès de lui avant de partir, pourvu qu'il garantisse la bonne arrivée de mon bagage à destination. Il se mit d'accord avec les indigènes, et de suite ceux-ci s'avancèrent.

En arrivant à destination, au village de M'pili, quelques porteurs voulaient s'engager pour m'accompagner durant tout mon voyage, ce qu'ils firent éventuellement. Le village de Mpili se compose de quelques petites huttes qui contiennent une population mâle de 10 adultes. Leurs taxes à l'État est d'un kilo de caoutchouc par homme et par mois, soit 120 kilogrammes par an pour tout le village, lesquels, calculés à raison de 50 centimes par kilogramme élèvent la rémunération que l'État leur alloue, à 60 fr par an pour tout le village. Ce montant leur est payé en marchandises commerciales, c'est-à-dire coton, étoffes ou sel, de la façon suivante : tous les 30 jours, qu'on appelle jour de marché, la taxe est transportée à Selenge, à quelques heures de distance de leurs villages.

Le travail de deux hommes (dénommés par l'État comme chefs de groupe), est mis ensemble, et devrait s'élever à 15 ficelles (chaque homme faisant 7 ½ ficelles).

Un homme de chaque chef de groupe est député pour porter ce montant à Selenge, pour qu'il n'y ait que 5 hommes le jour du marché. Si le montant que chaque homme apporte est de bonne qualité, car on n'accepte que ce qui est de la meilleure qualité (tout ce qui est inférieur étant brûlé), il reçoit en échange 2 mètres d'étoffe (c'est-à-dire 1 mètre chacun). Une ficelle de caoutchouc pèse 170 grammes à l'état sec, ce qui fait que, le jour de marché il est mouillé, et doit peser plus de 170 grammes, car on me dit qu'il faut trois mois pour le sécher.

Si le montant est moindre que celui spécifié par l'État, les indigènes reçoivent paiement au prorata du montant apporté.

Un des indigènes de ce village m'apporta un morceau d'étoffe blanche ordinaire, long d'environ 2 mètres et de 12 pouces de large, qu'il me dit avoir reçu en paiement de son caoutchouc, se plaignant qu'il n'avait pas reçu tout ce qu'on lui devait, et ajoutant qu'un morceau d'étoffe pareil n'avait aucune valeur pour lui. Il me dit que sa taxe de caoutchouc pour le mois avait été complétée.

Je parlai de ceci à l'inspecteur d'État que je rencontrai après coup sur le lac. Il me dit qu'il recevait des plaintes semblables, mais que dans chaque cas, il avait prouvé à l'indigène que le montant spécifié n'avait pas été apporté. Il déclara aussi que l'indigène pouvait laisser accumuler sa rémunération s'il le désirait, mais ils avaient si peu de confiance dans l'Européen qu'ils préféraient prendre ce qu'on leur donnait au moment où c'était dû.

Je ne mets absolument pas en doute la sincérité de l'inspecteur d'État, dont j'accepte les dires sans hésitation ; mais dans ce cas-ci, d'après ce que j'ai vu et entendu dire par d'autres, je serais plutôt enclin de croire que la méfiance de l'indigène était plutôt due à la crainte de l'Européen, car, pour pouvoir maintenir le système actuel d'imposition de caoutchouc, il n'y a que la crainte des conséquences d'un manque d'approvisionnement qui peut les forcer à remplir leurs obligations et de se soumettre à une taxe nécessitant un labeur continu.

Les indigènes m'ont assuré qu'ils passaient vingt jours et nuits dans la forêt chaque mois pour collecter le montant de leurs taxes. Ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas maltraités par les fonctionnaires et qu'ils étaient heureux que les sentinelles armées avaient (eussent) été retirées de leurs villes. Leurs habitants n'étaient plus tués, et ils vivaient avec l'espoir que leurs taxes seraient réduites.

Un *capita* habite dans le village et est choisi parmi les habitants. Son devoir consiste à surveiller à ce

que les taxes soient dûment portées au poste de l'État lorsqu'elles sont dues au bout de trente jours, et pour ce faire, il a un calendrier qui consiste en trente petites baguettes liées ensemble, dont il en enlève une tous les jours. Il ne reçoit aucune rémunération de l'État ; par conséquent, il prend une partie des bénéfices de la ville. De Mpili, je marchai jusqu'à N'gongo (Ngongo), qui est, je pense, le plus grand village sur le côté ouest du lac.

#### **Pour échapper aux souffrances de l'impôt**

Ce village, de même que d'autres petits villages dans les environs, contenait, selon le recensement fait par l'État, 120 hommes adultes, dont 17 s'étaient enfuis récemment à la mission de Bolobo pour échapper aux souffrances de la taxe du caoutchouc, et d'autres, selon ce que le chef me dit, étaient sur le point de partir, ce qui, je pense, était très probable. Ce village était autrefois très grand et très influent, mais l'histoire des quelques dernières années, qui a été écrite par le consul Casement et M. Scrivener, de la Société des missionnaires baptistes, les renseignements du chef et des indigènes qui ont survécu au traitement, et l'évidence manifeste de ces abus qui témoignent toujours de la mauvaise administration du passé, me convainquent que la population a dû être très dense autrefois.

Une quantité d'habitants se sont enfuis vers les villages près de la rivière principale et se sont mis sous la protection des chefs respectifs des villages où ils habitent.

Je me réfère aux abus du passé, non pas avec l'intention de faire croire que de telles choses existent encore, mais dans le but d'expliquer la possibilité de forcer le paiement de taxes qui est un tel fardeau pour les habitants. Ce village fournit 1440 kilos de caoutchouc par an. La taxe est de 6 fr par tête, payable en caoutchouc à raison de fr 0,50 par kilo par mois. La taxe s'élève donc à 720 francs par an, pour laquelle les indigènes reçoivent la valeur de 720 francs en produits commerciaux comme paiement. Les indigènes travaillent de 20 à 25 jours dans la forêt pour collecter la taxe.

#### **Huit jours pour arriver à pied d'œuvre**

Il leur faut 8 jours pour atteindre la partie de la forêt où le caoutchouc se trouve. La distance qu'ils couvrent est d'environ 300 milles. Ils me disent qu'ils tombent souvent à court de vivres, et dans ce cas ils doivent ou bien s'en passer ou en demander dans un village des environs et ils donnent en paiement des arcs et des flèches. Le village est divisé en 40 chefs de groupe, composés de 3 hommes chacun, dont un de chaque chef de groupe est responsable de la taxe Selenge (à 30 milles de là), le jour du marché (le trentième jour).

Le *capita* est un indigène de la ville et y réside. C'est un ancien employé de l'État, et, selon ce qu'il m'a dit, il était responsable de beaucoup d'abus, qu'il commettait d'après les ordres de l'Européen. Les habitants ne l'aiment pas, ce qui n'est que naturel, et il connaît très bien la raison. Il dit qu'il fait travailler les gens sans les maltraiter, ce qui est corroboré par les indigènes eux-mêmes, mais comme il n'est pas payé par l'État il retient une bonne partie du salaire des collecteurs de taxes.

La même chose s'applique au chef qui prend une partie de leur caoutchouc qu'il envoie à l'État en échange de produits d'échange. Le chef est un indigène d'un petit village dans ce district, et comme il a de l'influence et que c'est un ami de l'État, pour le moment, on lui a donné une médaille qui est l'insigne reconnu de ses fonctions.

Les habitants ne sont pas du tout contents de lui et ils l'accusent de sacrifier leurs intérêts à son propre confort et bien-être. Le chef, par contre, dit qu'il connaît très bien les souffrances subies par l'indigène pour collecter du caoutchouc, et le travail constant que la taxe nécessite. Que si les habitants refusent de fournir la taxe, il en résultera une répétition des mauvais traitements du passé. Lui-même serait obligé de se sauver dans la forêt pour échapper à la prison, il leur disait également que maintenant que les sentinelles avaient été retirées, leurs femmes et leurs enfants n'étaient plus molestés.

Les collecteurs de taxes me dirent qu'ils n'étaient pas satisfaits du chef, qui était entièrement dans les mains du *capita*, lequel, dirent-ils, recevait tout le paiement pour leur ouvrage.

En faisant une enquête, le chef me dit que l'État lui avait prêté 5 chèvres et 5 fusils ; que les habitants l'accusaient d'avoir reçu en paiement du caoutchouc qu'ils avaient remis, tandis que les chèvres et les fusils n'étaient pas sa propriété, mais ne lui étaient donnés qu'à condition que les habitants travaillent.

Les villageois l'accusaient aussi d'avoir informé l'État de la fuite de quelques-uns de leurs hommes à Bolobo pour échapper à la taxe de caoutchouc, ajoutant qu'en agissant ainsi il était directement de connivence avec l'État pour obtenir leur arrestation et leur renvoi dans leurs villages. Les villageois faisaient également des arrangements pour un exode général, et si le chef ne voulait pas les aider en gardant le silence, leur fuite serait impossible. Je suis arrivé à temps dans ce village pour voir les arrangements que l'on faisait pour porter le caoutchouc au marché à Selenge. Le *capita* et sa suite appelaient les gens pour porter leur caoutchouc en sonnant dans une trompe. Les collecteurs de taxes s'assemblaient chez lui, avec le caoutchouc, où

on le comptait, et un représentant de chaque chef de groupe était choisi. Le lendemain-matin, il partait pour Selenge, accompagné du *capita*.

De Ngongo je suis allé à Lishoko, un petit village près du poste de l'État de M'bongo (Mbongo). Les gens de ce village font 250 chikwangues, qui doivent être portées au poste de l'État situé à 6 milles de là, tous les 4 jours. Le village et ses dépendances comptent 25 hommes. Auparavant, il en contenait 30, mais 4 se sont sauvés à Bolobo.

La fourniture de chikwangue est la taxe des femmes, et les hommes doivent fournir des feuilles de palmier et des cordes pour les toits et la fabrication de paillasses qui sont éventuellement envoyées au nouveau poste d'État à Inongo. La condition des habitants est identique à celle des autres villages fournissant la chikwangue.

Je partis ensuite pour le poste d'État de Mbongo. Malheureusement, l'officier de service venait de quitter, et je n'ai donc pu m'informer sur les distances que devaient effectuer les indigènes pour collecter du caoutchouc.

Auparavant, le poste était très important, mais maintenant, il est négligé. Je fus informé par mes interprètes, dont un est natif du village de Ngongo, et l'autre qui avait déjà traversé ce pays, il y a deux ou trois ans, que cette ville de Mbongo était autrefois très vaste. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une population de 20 personnes, qui vivent dans une saleté repoussante.

Je retournai au lac via Ngongo jusqu'à M'Bali (Mbali), un ancien poste de l'État sur le lac. Cette ville ou groupe contient 60 hommes adultes. Leur taxe individuelle à l'État est de 1 kilo 200 grammes de caoutchouc par mois. Ces gens mettent sept jours pour arriver dans la forêt à caoutchouc et six jours de travail pour collecter la taxe.

### **Le caoutchouc diminué**

Ceci est d'autant plus significatif qu'en examinant leur feuille de taxe, je trouvai que le montant moyen de caoutchouc qu'ils avaient fourni à l'État pendant le premier semestre 1907, c'est-à-dire de janvier à mai inclus, s'élevait en moyenne à 25 kilos par mois, tandis que le montant qu'ils auraient dû fournir était d'environ 60 kilos par mois. Ceci corrobore qu'il est impossible de collecter le montant requis par mois.

Les habitants se plaignaient de ce qu'ils ne recevaient aucun paiement pour leur travail, et vu qu'ils sont payés en étoffe à raison de 7 ½ d par mètre, ou en sel à 1 sh 11 d par kilo, au taux de 50 centimes par kilo de caoutchouc, ils ne pouvaient avoir reçu comme paiement qu'une très



**Juillet 1910 : magasins et séchoir à caoutchouc à Bongo.**  
(AP.0.0.9434, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1910.)



**Inongo : magasin de transit et séchoir à caoutchouc.**  
(AP.0.0.10195, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Inongo : maison du chef de station en construction - vue de la cour intérieure.**  
(AP.0.0.10194, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Inongo : maison du caoutchouc de la Compagnie et garde de police.**  
(AP.0.0.10196, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

petite somme. Le *capita* me dit qu'il avait souvent été battu et emprisonné pour manque de fourniture.

Il n'existe pour ainsi dire plus de caoutchouc sur le côté ouest du lac. Et ce qui reste est répandu dans le pays à une distance de 25 à 30 milles de la rivière Congo.

Je quittai Mbali et visitai Lukanga, Lomi et Bolia et ensuite à Ibeke, qui est la ville la plus importante que j'aie vue dans l'État indépendant du Congo. À Lukanga et dans les environs, il y a 33 chefs de groupe, c'est-à-dire 99 hommes, et la taxe est de 99 kilos de caoutchouc par mois, soit 1 kilo par homme et par mois.

Le *capita*, qui est un ancien employé de l'État, me dit que les habitants de ce village allaient à Irebu pour leur caoutchouc. Les hommes étaient absents lorsque j'arrivai au village, et le *capita* me dit qu'ils étaient absents depuis sept jours et il m'informa en plus que les taxes ici étaient payables tous les quinze jours et que les gens partaient pour dix à douze jours deux fois par mois.

Je découvrais après que la raison de cette taxe double résultait de ce qu'ils n'apportaient jamais assez dans les dix ou douze premiers jours et que, par conséquent, ils devaient travailler dix ou douze jours de plus pour compléter la totalité. Selon leur feuille de taxe, ils n'ont fourni que 596 kilos de caoutchouc pendant toute l'année 1906, ce qui tend à prouver que la taxe actuelle est excessive.

Les punitions corporelles et l'emprisonnement sont infligés pour manque dans les fournitures, mais depuis deux mois on a été un peu plus coulant à leur égard. Ils se plaignaient de ne recevoir aucun salaire pour leur travail. J'étais par hasard à Bolia lorsqu'ils amenèrent leur caoutchouc, et je puis dire qu'ils furent rémunérés

à cette occasion, mais il faut ajouter que le *capita* de l'État qui assistait le chef de poste pour recevoir la taxe, leur dit en ma présence, qu'ils pouvaient être contents que j'étais là car autrement, leur caoutchouc étant en dessous du montant spécifié et non de la meilleure qualité et ayant été plongé dans le lac pour en augmenter le poids, ils auraient été emprisonnés sans être payés si je n'avais pas été là.

À Lomi, le chef me dit qu'il avait environ quarante hommes, et la feuille de taxe donnait le nombre comme étant de 45, c'est-à-dire 15 chefs de groupe de trois hommes chacun. Leur taxe était de 45 kilogrammes par mois.

Le chef me dit que le village était divisé en deux parties, qui portaient leur caoutchouc alternativement au poste tous les quinze jours. Les habitants vont sur les bords du lac Mantumba pour leur caoutchouc, et passent la plupart de leur temps en forêt. Ils disent ne pas recevoir de rémunération, et le chef me dit que récemment il fut emprisonné à Bolia pendant six semaines.

J'ai visité le poste d'État à Bolia avant de continuer mon voyage dans le pays environnant. Le poste est petit et bien tenu. Le chef de poste était absent lorsque j'arrivai et le poste était confié à un agent agriculteur qui était occupé à faire une plantation de caoutchouc dans la forêt environnante. Ce travail venait de commencer, et il avait 75 hommes travaillant avec lui. Il ne savait pas grand'chose de l'imposition des habitants.

#### **Dans le Domaine de la Couronne**

Je suis retourné à Lumbi, d'où je partis pour Bolia, à travers le pays. Les routes, à l'exception de la partie

entre Ibeke et Bolia sont dans un état déplorable, et, en général, ont pour ainsi dire disparu, car il n'y avait aucune communication entre les villes sur la route que j'ai suivie.

Toute cette partie du pays se compose de forêts inondées, avec quelques collines. On avait de l'eau jusqu'à la ceinture en certains endroits, et au moment de ma visite, c'était la saison sèche. Lorsqu'il pleut, les routes sont impraticables.

À Boliabompeti, il y avait 30 hommes travaillant, c'est-à-dire 10 chefs de groupe qui devaient fournir 30 kilos de caoutchouc par mois. Ils disaient qu'il y avait très peu de caoutchouc dans leur district et qu'ils devaient aller dans les environs du lac Mantumba pour le trouver. Ils passaient 20 à 22 jours dans la forêt.

On me dit que 3 hommes avaient été emprisonnés, 15 jours avant mon arrivée, mais qu'on les avait relâchés quelques temps après.

Ils se plaignaient de ne recevoir que peu ou pas de rémunération. En examinant leur feuille de taxes, je trouvai qu'ils n'avaient fourni qu'un peu plus de 43 kilos de caoutchouc dans les six premiers mois de cette année, c'est-à-dire de janvier à juin inclus, tandis qu'ils auraient dû fournir 180 kilos, soit 30 kilos par mois.

En arrivant à Botuale, le village suivant, il n'y avait personne au village. Il paraissait être tout neuf, dans deux des huttes, il y avait encore des feux. Peu de temps après mon arrivée, une vieille femme parut, qui me dit que le chef reviendrait le lendemain. Les hommes, à l'exception du chef et du *capita*, et deux autres qui étaient à la ville voisine d'Ibeke pour livrer leur caoutchouc, étaient dans la forêt en train de collecter leur taxe.

Le chef est arrivé la nuit, et petit à petit les femmes revinrent de leur cachette dans la brousse lorsqu'elles virent qu'il n'y avait pas de danger. La ville se composait de dix travailleurs, quelques femmes et seulement deux enfants, un d'environ 12 ans et l'autre de 4 à 5 ans. Le *capita* n'avait pas de feuille de taxes et me dit qu'ils étaient sous l'autorité du chef du village d'Ibeke. Leur taxe est d'un kilo de caoutchouc par tête. Le lendemain, deux hommes revinrent de Bolia où ils avaient été porter leur caoutchouc à environ 35 milles de là. Ils avaient collecté 15 ficelles, soit environ 22 kilos 400 grammes, et avaient reçu comme rémunération un mètre d'étoffe bleue. Ils me dirent que leur taxe avait été complète et que l'officier de l'État leur avait ordonné de revenir avec une autre quantité dans dix jours.

Ils me dirent qu'ils passaient la plus grande partie de leur temps dans la forêt autour du lac de Mantumba et se plaignaient des souffrances endurées dans le voyage

et dans le travail, lequel était sous l'eau la plus grande partie de l'année.

De là je suis allé à Ibeke, (le) plus grand village que (de) tout le district du lac. Ce village y compris les petits villages environnants, contient 981 hommes adultes divisés en 327 chefs de groupe, ils fournissent 3 kilos de caoutchouc par groupe soit 1 kilo par tête ou 981 kilos par mois. Le *capita* de cette ville, qui est le fils du chef Ilanga, est également responsable pour un autre groupe de villages contenant 135 hommes qui fournissent également un kilo de caoutchouc par tête et par mois. Selon les feuilles de taxes du *capita* Ibeke, les indigènes n'avaient fourni que 4 tonnes 412 kilos de caoutchouc pendant les six premiers mois de cette année (1907) au lieu de 5 tonnes 986 kilos.

Le chef, le *capita* et les habitants ont tous déclaré qu'ils ne passaient que quatre jours par mois dans leur village, que le restant du temps était passé dans la forêt pour collecter du caoutchouc. Ceci est confirmé par ce que me dit, quelques jours après, un employé du poste de Bolia. D'après ce qu'il me dit, cet homme était un messager du poste d'État à Bikoro sur le lac Mantumba, et aussi de temps en temps à Coquilhatville. Les distances entre Bolia et Bikoro et Coquilhatville sont de trois jours et six jours, respectivement, d'après ce que me dit qu'il pensait qu'il faudrait huit jours pour aller de Bolia à Bikoro...

Le messager me dit que, pour effectuer ce premier voyage en trois jours il était nécessaire de faire des marches forcées et que les collecteurs de caoutchouc mettaient quatre à cinq jours. Les routes étaient inondées presque toute l'année. Il me dit que les collecteurs de caoutchouc passaient dix à quinze jours dans la forêt même ; pour expliquer les souffrances qu'ils enduraient, que souvent leurs vivres venaient à manquer avant que leur taxe soit complétée et que, dans ce cas, ils allaient [à] Ikoko, une station de mission américaine, sur le lac Mantumba, pour acheter de la nourriture pour laquelle ils devaient payer très cher. Ceci me fut confirmé par la mission à Ikoko.

Entre Ibeke et Bolia, il y a une série de petits villages et ceux-ci, avec les autres villages que je n'ai pas visités, forment ce qui est appelé la "chefferie" de Bolia. Ce groupe contient 1695 hommes travailleurs, qui sont taxés à raison de 600 grammes de caoutchouc par tête et par mois, soit une tonne 17 kilos par mois.

Cette partie du pays semble être toujours assez bien peuplée ; le recensement de l'État pour la "chefferie" de Bolia pour cette année, estime le nombre de femmes et d'enfants à 4030.

J'ai essayé de visiter la rivière N'Kiri [ou Nkiri] sur l'extrémité nord-ouest du lac, mais je ne pus passer la barre de sable à l'entrée. Cette partie du pays est habitée par les gens de N'Kundu [Nkundu], contre lesquels le gouvernement a envoyé une expédition qui avait mission de les punir, par suite de leur refus de travailler.

Je voulais visiter ces gens, mais le chef de poste m'informa à Bolia, qu'il serait dangereux de le faire sans escorte. Je n'ai pu de même visiter le village de Ibenka ni la rivière Lukenie, à l'entrée du lac Léopold II.

J'ai parlé au *capita* d'Imbenga, il m'a parlé de l'emprisonnement de ses habitants comme rapporté dans les pages précédentes de ce rapport. Il m'informa que la distance de son village à la forêt de caoutchouc n'était que de deux ou trois jours, ce qui prouve que le travail de ces gens était beaucoup plus facile que celui des autres villages que j'ai visités.

Lors de mon retour à Inongo j'ai eu une entrevue avec le commissaire de district, et il me demanda si j'avais entendu parler d'abus commis envers les indigènes.

Je l'informai que je n'avais entendu parler que d'un seul cas par lequel un indigène avait été tué par une sentinelle dans le village de Bokoki. Mon informateur insinua que le chef de poste à Mbongo avait entendu parler de la chose et qu'il avait fait une enquête de suite et qu'il s'était mis d'accord tacitement de ne pas en parler pourvu qu'il fasse travailler les gens. Je n'ai pas parlé de ceci au commissaire de district, car lorsqu'il me posa la question ci-dessus, j'avais tout à fait oublié la chose, et comme il me lut une dépêche sur ce sujet, du chef de poste à Mbongo qu'il paraissait avoir reçue quelque temps après que j'entendis parler de la chose, disant que « l'accusation était fautive pour la raison que lui (le chef de poste) n'en avait jamais entendu parler », mon informateur aurait pu être accusé d'avoir calomnié malicieusement un officier de l'État, par quoi il aurait été sérieusement handicapé vu que le commissaire de police avait ordonné au chef de poste lui-même de faire immédiatement une enquête – étant un officier de police judiciaire – lui faisant remarquer que “le fait de ne pas avoir entendu parler de la chose, n'était pas une raison pour lui de croire qu'un tel acte n'avait pas été commis”.

#### **20 à 25 jours de travail forcé par mois**

Je lui parlai ensuite de la conclusion que j'avais faite quant à l'imposition, disant que les habitants travaillaient de 20 à 25 jours par mois. Il me dit qu'il avait reçu des plaintes semblables, d'une nature suffisamment sérieuse, qui le poussèrent à écrire à l'inspecteur de l'État pour suggérer une révision de la taxe, quant

à son application, pour qu'elle soit modifiée et qu'elle devienne conforme au principe fondamental de 40 heures de travail par mois. Selon moi, il n'y a aucun doute que la moyenne de travail par mois de chaque indigène est d'au moins vingt jours.

La seule amélioration qui ait été faite par l'application des décrets de réforme de juin 1906 consiste simplement dans le retrait des sentinelles armées, réforme qui était nécessaire par suite de la décimation de la population par les sentinelles.

J'ai vu des manifestations de ceci dans chaque village visité, et qui ont été confirmées par les indigènes. Ceci est d'autant plus remarquable, vu que les habitants sont d'une nature très maniable, et ne se ressentent pas – comme le font les tribus N'gombe [Ngombe] du pays de l'Abir – de la façon dont ils ont été traités antérieurement, attribuant simplement les méfaits à l'initiative des soldats qu'ils appellent “gens de Haussa”, et dont la plupart étaient probablement des sujets anglais.

Rien ne me démontra que ce pays était occupé administrativement. Le gouvernement ne poursuit que des buts commerciaux, avec un pouvoir administratif suffisant pour assurer la sauvegarde de son personnel et le succès de son entreprise ; les indigènes n'ont ni le temps ni l'occasion de discuter des questions qui, dans des conditions normales, requièrent la présence et la considération soigneuse d'administrateurs, et par conséquent l'État paraît les traiter comme des quantités négligeables.

Les chefs de secteurs et les chefs de postes n'ont pas le temps de faire autre chose que de forcer les indigènes à payer leurs taxes. Ils n'ont pas le temps de s'occuper d'autres affaires, même s'ils le désiraient. D'un autre côté, un indigène penserait autant à s'offrir pour être puni que de se rendre à un poste de l'État, sauf lorsqu'il est obligé d'y aller pour donner sa taxe. Cette attitude de l'indigène envers l'Européen paraît générale en dehors de la zone du commerce libre, entre Banana et Léopoldville inclus, et ce n'est que depuis quelque temps que les habitants de Stanley Pool ont appris à ne pas se méfier de l'Européen. Dans le district du Lac Léopold II les indigènes commencent seulement à se tenir tranquilles. Le commissaire du district m'informa qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour les engager à les faire retourner dans leurs villages.

Les chefs de secteurs et de postes font continuellement des tournées dans leurs districts, pour faire travailler l'indigène. Ils passent une quinzaine de jours chaque mois parmi les indigènes.

M. Murdoch, dans son article paru dans l'édition hebdomadaire du *Times*, du 1<sup>er</sup> novembre, dit que les

indigènes doivent apporter 15 bandes de caoutchouc chacun. D'après leur feuille de taxes, il n'en est pas ainsi, car 15 bandes de caoutchouc pèsent, comme M. Murdoch le dit, en donnant le poids d'une bande qu'il a achetée et que j'ai vu peser, 2 kg 500 gr, tandis que la taxe individuelle n'est partout que de 1 kilo 200 gr, pour autant que je le sache. Les indigènes apportaient chacun 30 bandes, comme ils disent, et si cela était le cas, ils apportaient plus que nécessaire. Ces gens étaient évidemment du village M'gongo (Mgongo), car c'est le seul village qui apportait plus qu'il ne devait.

Il se réfère à 30 bandes de caoutchouc comme étant le travail de deux hommes et dans ce cas ceci ne coïncide pas avec ce qu'ils m'ont dit ou avec les conditions des feuilles de taxes – qui divisaient le village en chefs de groupe de 3 hommes – donc 30 bandes de caoutchouc représentaient le travail de 3 hommes et non de 2. Et même ceci serait plus que le montant de leur taxe, car 7 et demi bandes, valent approximativement 1 kg 200 gr. J'ai également acheté une bande de caoutchouc laquelle lorsqu'elle fut pesée 2 mois après à Léopoldville pesait 170 grammes.

Ceci est une différence qui n'a pas beaucoup d'importance, puisque l'importance de la taxe, qu'elle soit d'un kilo ou de 10 réside dans le temps mis pour produire ce montant. J'accepte absolument ce que M. Murdoch et les indigènes disent quant aux distances que ces derniers doivent parcourir pour obtenir le montant de leurs taxes. Les gens dans le district de Yambata se plaignent de devoir passer presque tout le temps dans la forêt et comme leur taxe était de 3 kilos de caoutchouc par mois, comparée au 1 kg 200 gr imposé dans le district du Lac Léopold II, il semblerait que le montant de la taxe était fixé en vue d'obtenir autant de caoutchouc que possible plutôt que de s'en tenir à la loi de 40 heures de travail.

L'indigène reçoit 50 centimes par kilo pour le caoutchouc qu'il produit, et, malgré ce qu'il dit, les feuilles de taxes montrent qu'ils reçoivent ce montant, et je pense bien qu'ils sont payés, à l'exception d'un ou deux rares cas, et ceux-ci ne sont pas payés probablement parce qu'ils ne remplissent continuellement pas leur obligation, qui, dans presque chaque cas, est impossible.

#### **Bénéfices de l'État**

Voici une estimation des bénéfices de l'État de la taxe du caoutchouc. Je prends le village de Ngongo comme étant un des grands villages, et un des rares villages qui ne fournisse le montant exactement demandé :

- Montant demandé par an : 1440 kg de caoutchouc
- 1440 kg de caoutchouc à 10 francs, valent en tout 576 livres sterling (14400 francs)

- Montant payé aux indigènes : 50 cent. par kilo, livres sterling 28,16 (720 francs)

J'estime le caoutchouc à 10 francs par kilo, car c'est la valeur donnée par l'État dans son rapport commercial de cette année. La valeur marchande à Anvers est de 12 à 13 francs par kilo. De ce montant de livre sterling 576, on doit déduire le coût du transport qui ne peut être de plus de 2 francs par kilo rendu à Anvers, ce qui fait que les bénéfices nets obtenus de ce seul village seraient d'un peu plus de 456 livres sterling par an (10 800 francs). Cent et vingt indigènes, avec leurs femmes et leurs enfants, formeraient une population d'environ 400 âmes, partagent ce montant de livre sterling 28 16,0 et comme ceci est payé en étoffe à raison de 7 et demi d. par mètre et en sel à 1 sh 7 et demi par kilo, il est certain qu'ils ne peuvent pas recevoir grand-chose chacun et qu'ils se plaignent de leur rémunération.

Naturellement, je n'ai pas tenu compte du coût de l'administration. J'ai entendu dire de bonne source que les frais d'administration augmentent la valeur du caoutchouc d'un franc au kilo. L'État pourrait donc fort bien être plus généreux dans ses rémunérations, vu qu'on ne dépense rien pour le développement du pays pour le bien des indigènes. Même le *capita* de l'État ne reçoit pas de gages, et, comme je l'ai dit, il prend sa part dans la rémunération donnée au travailleur.

#### **Pays épuisé**

L'avenir de ce pays n'est pas brillant. Le commissaire du district m'informa que les frais d'administration étaient très élevés, et qu'il parvenait tout juste à faire des bénéfices sur l'entreprise. Si tel est le cas, il semblerait difficile de pouvoir augmenter la rémunération. Ensuite, j'entends dire par les Européens, de même que par des indigènes qu'il ne reste pour ainsi dire plus de caoutchouc. Ceci n'aurait guère besoin d'être confirmé, même s'il était possible de le faire.

L'indigène n'a pas les moyens de quitter le pays. Le seul moyen d'échapper à ses souffrances continues, serait d'aller à la mission de Bolobo ; mais il est évident que ce n'est qu'une toute petite proportion des indigènes qui peut obtenir du travail dans une station missionnaire. 20 ou 30 seraient un maximum. Quelques-uns ont quitté dans ces dernières années et se sont réfugiés dans divers villages dans les environs de la rivière du Congo ; mais même ceux-ci endurèrent beaucoup de souffrances par suite de ce qu'ils ne pouvaient se procurer de la nourriture, tant qu'ils n'avaient pas un jardin leur appartenant, et dans beaucoup de cas, non seulement devaient-ils donner la moitié de ce qu'ils produisaient au chef, selon la coutume indigène, mais quelques-uns

perdaient tout le fruit de leur travail qui était volé par les villageois. D'un autre côté, la loi leur défend de quitter leur ville sans une permission spéciale des autorités compétentes. Les indigènes n'ont donc aucun moyen de communication avec le monde extérieur et ils ne possèdent rien pour échanger contre des fournitures, telles que du sel, et dont ils ont un grand besoin.

Le tribunal de première instance de Léopoldville rend visite aux lacs trois fois par an et reste à Inongo chaque fois pendant un mois. Il a apparemment très peu à faire, l'indigène n'ayant aucune plainte à formuler, pour autant qu'il s'agisse de loi.

Le juge ne peut réduire le montant de la taxe, ni augmenter la rémunération. Une réduction de la taxe n'aurait aucune valeur matérielle pour l'indigène, au contraire, il recevrait une plus petite rémunération.

D'après ce que j'ai pu savoir, en ce qui concerne la façon de rendre justice, il paraîtrait très difficile pour les officiers de l'État de commettre des méfaits ou des actes de violence sans être punis ; et les punitions que les indigènes déclaraient avoir reçues n'étaient pas contraires à la loi, à l'exception de l'emprisonnement d'indigènes au poste de Bolia, où, d'après ce que l'on m'a dit, les indigènes furent enfermés dans une petite maison, d'environ 8 pieds de diamètre et qu'on y avait mis de 15 à 20 à la fois.

J'ai entendu parler de l'accusation faite par M. Murdoch, relative aux traitements subis par un *capita* à qui on avait donné à boire un mélange de feuilles de tabac, de poivre et d'eau, mais je n'avais pas les moyens de vérifier cela » (Le livre blanc 1908: 42-50).

## 6. DE LA REPRISE DE L'EIC PAR LA BELGIQUE EN 1908 JUSQU'EN 1914

Le 14 décembre 1906, la Chambre belge votait, avec une majorité écrasante, un ordre du jour proposant d'ouvrir les négociations en vue de réaliser le transfert du Congo à la Belgique. Une année plus tard, le 28 novembre 1907, un Traité de cession de l'État indépendant du Congo à la Belgique est signé par les mandataires des deux pays. Les négociations se poursuivent entre la Belgique et l'EIC et, le 5 mars 1908, Léopold II signe un décret supprimant la Fondation de la Couronne. Le destin de la contrée du lac Léopold II ne sera donc plus léopoldien mais bien belge (Stenmans 1949 : 341-459).

Les débats sur l'annexion ont lieu à la Chambre du 15 avril au 6 mai, donc avant les élections législatives, et sont repris du 18 juin au 20 août 1908, jour où le Traité de cession est approuvé. Le vote du Sénat s'accomplit le mercredi 9 septembre. Le 18 octobre 1908, Léopold II sanctionne la décision des Chambres.

Le gouvernement belge ne tardera pas à élaborer des projets de réformes pour le Congo. Il décidait de mettre fin, graduellement, au monopole de l'État sur les produits naturels du Congo. La nouvelle mesure est imposée en trois temps : pour une première région en juillet 1910, pour une seconde en juillet 1911 et pour la dernière en juillet 1912. La taxe en travail est aussi remplacée par une taxe en monnaie représentant une charge moindre. Toutefois, l'administration locale restera encore pendant un certain

temps dans les mains d'agents de l'ancien régime. D'autant plus que le travail forcé n'était pas immédiatement aboli (Slade 1962 : 210-214).

Par un arrêté royal du 28 mars 1912, la carte du Congo belge subit d'importantes modifications en ce qui concerne les divisions territoriales. Ces modifications se font progressivement au fur et à mesure que la situation du personnel le permet. Désormais, la colonie compte vingt-deux districts au lieu de douze comme précédemment. Les districts voisins du district du Lac Léopold II sont désormais : au sud le district du Kwango ; au sud et à l'est, respectivement le district du Kasai et le district du Sankuru, qui sont le résultat de la division du district du Lualaba ; à l'ouest, le district du Moyen-Congo ; au nord, le district de l'Équateur, qui a été divisé en deux et dont une partie constitue désormais le district de la Lulonga.

### 6.1. LÉON VAN DE VELDE : 1909

Léon Van de Velde est un de ces prototypes de la colonisation belge. Il est arrivé au Congo en 1896 pour y rester jusqu'en 1951. Il a donc connu les deux époques, de l'EIC et du Congo belge. D'abord agent de l'État, il était géomètre à Boma ; en 1910 il s'installe au Lac Léopold II où le commerce venait d'être rendu libre ; l'achat du caoutchouc et d'ivoire y est autorisé pour des maisons commerciales. La Forescom et la NAHV sont les premières compagnies à y opérer des activités commerciales. En 1913, il décide de voler de ses propres ailes. Il va y rester

durant quelques 39 années et, à la fin de sa vie, il rentre définitivement en Belgique et il publiera ses souvenirs congolais.

Au moment où il arrive dans ce district, le lac Léopold II est renommé pour la bonne qualité de son copal. Les produits offerts à la vente étaient de première qualité car les fonctionnaires et agents

territoriaux avaient leur amour-propre et tenaient à ce que le copal, avant d'être amené au marché, fût bien nettoyé et trié. Ils se rendaient même dans les villages producteurs de cette gomme, pour vérifier celle-ci. Les brindilles, les fourmis agglomérées quelques fois dans le copal devaient être enlevées avec soin et la gangue extérieure proprement grattée.

« Si les premiers mois furent un peu difficiles, je n'eus pourtant pas à me plaindre de ma décision. J'avais acquis la confiance des indigènes et mon petit commerce n'allait pas trop mal. Mais malheureusement, environ un an après mon installation, au mois de juin 1914, l'incendie de mon magasin, encore en matériaux indigènes, détruisit en quelques instants, le fruit d'un an de travail. Tout fut perdu : le magasin, les marchandises, un lot d'ivoire, du copal. Mon habitation, heureusement située à quelque distance du magasin et construite en matériaux durables, fut sauvée. J'y possédais une dizaine de mille francs, produit de la vente au magasin, c'était toute ma fortune. Je ne perdis pas courage et un mois après, le 4 août 1914, jour de l'envahissement de notre chère Belgique par les Allemands, je partis vers la haute Lukenie, pour le poste d'Ila, situé à cinq jours de marche vers le nord, du poste de Dekese, chef-lieu de territoire.

Le chef de poste d'Ila, un ami, avait appris le malheur qui venait de me frapper et m'avait invité à venir à son poste, pour y acheter quelques tonnes de caoutchouc. Il n'y avait pas de commerçants dans cette région et les indigènes avaient besoin d'argent pour payer leur impôt. J'étais parvenu à rassembler une somme de treize mille francs, et je partis plein d'espoir. Après huit jours de navigation, j'arrivai à Dekese. Là, il me fallut recruter des porteurs pour me conduire à Ila.

Grâce à l'appui du chef de secteur, ce recrutement fut assez facile. Je partis le surlendemain par cette route qui comporte cinq jours de marche à travers la forêt, sans un seul village en chemin, avec 15 porteurs dekese, grandes fripouilles s'il en fut. Je m'arrêtai vers la fin de l'après-midi près d'un abri primitif, pour y passer la nuit. Le lendemain matin : silence complet. Mes porteurs m'avaient "plaqué". Je restais tout penaud avec deux boys. Que faire ? Je voulus renvoyer un de ceux-ci à Dekese pour avertir le chef de secteur du fâcheux incident qui venait de m'arriver. Mais le boy, connaissant la mauvaise réputation des Dekese, refusa d'y aller sans être armé ; je ne pouvais pas me défaire de mon unique fusil, je donnai instruction à mes deux boys d'aller à Dekese. Sans être rassurés ils se décidèrent quand même et partirent armés d'un couteau de

cuisine. Au préalable, je m'étais fait apporter une bonne provision de bois à brûler, pour me garantir contre des essaims d'abeilles le jour et contre les fauves la nuit. Ces vingt-quatre heures de solitude dans la grande forêt manquèrent de charme pour moi. La journée fut longue, et la nuit blanche. Je passai cette dernière allongé dans ma chaise-longue, mon fusil à côté de moi, et je dois avouer que je n'étais pas complètement à mon aise. Une feuille qui tombait, une branche sèche qui se détachait d'un tronc d'arbre, autant d'alertes pour moi. Aussi fis-je un feu d'enfer pour éloigner les éléphants que j'entendais barrir au loin. La nuit se passa sans incident, mais je fus heureux de voir poindre le jour. Une bonne tasse de café me réconforta. Vers midi, je vis arriver mes nouveaux porteurs escortés d'un soldat. Après quatre jours de marche, au cours desquels je n'eus plus d'incident, j'arrivai près d'Ila où j'eus à traverser une large rivière : la Lola, entourée d'un vaste marais d'où nous mîmes longtemps à nous dépêtrer ; une montée et ce fut enfin Ila, poste comme tous les postes de l'intérieur, en ces temps lointains.

Une habitation pour le chef de poste, un gîte d'étape pour Blancs, un magasin-bureau, une prison et le camp des soldats, je trouvai malheureusement la poste vide. Le chef de poste, las de m'attendre et obligé de percevoir l'impôt, était parti vers l'intérieur, suivi par un commerçant portugais qui rafla tout le caoutchouc, environ 5 tonnes, pour lequel j'avais entrepris un si long voyage. Mon désappointement fut grand, et c'est compréhensible. Ces 5 tonnes de caoutchouc m'auraient permis de récupérer en grande partie les pertes subies par l'incendie de mon magasin. Mais qu'y faire ? Je restai un jour à Ila, et le lendemain je repris la route de Dekese, la mort dans l'âme. De retour dans ce dernier poste, je trouvai celui-ci également vide ; le chef de secteur était parti vers le Sankuru. Devant y résider un moment, j'en profitai pour acheter quelques centaines de kilos de caoutchouc et un peu d'ivoire. C'est pendant mon séjour à Dekese que j'appris l'invasion de la Belgique, et voici de quelle façon :

Le chef de secteur revenant du Sankuru était signalé de l'autre côté de la Lukenie. Je m'embarquai dans la

baleinière qui devait aller le recueillir sur l'autre rive. Dès qu'il me reconnut dans la baleinière, il se mit à crier "Liège tient, Liège tient". Ces mots étaient une énigme pour moi, dont je n'eus l'explication qu'à mon accostage sur l'autre rive. Là, j'appris avec effarement la déclaration de guerre de l'Allemagne et l'héroïque résistance des forts de Liège. Pendant les quelques jours de ma présence à Dekese, nos conversations ne roulèrent que sur les tristes événements de la guerre qui venait de s'abattre sur l'Europe et allait bientôt devenir mondiale. Guillaume II le fou et son peuple sanguinaire furent l'objet de toutes nos malédictions.

Il y avait, à cette date, à Dekese, un sergent-major noir, nommé Ediki, un grand et bel homme, soldat d'élite. Quelques jours après, il dut partir pour la campagne du Cameroun, où il tomba un des premiers, frappé par une balle égarée d'un soldat noir français. Finalement le petit bateau *L'Auxiliaire* s'amena à Dekese, et je pus m'embarquer pour la basse Lukenie. À la première escale, Bumbuli, je fis la connaissance de deux Blancs, deux braves garçons au cœur d'or : M. le lieutenant Lallemand et M. Herman De Langhe, qui a célébré Bumbuli et ses environs, dans ses contes humoristiques "Anecdotes de la Lukenye". Je fus cordialement invité à passer la soirée auprès de ces braves gens. Après un dîner substantiel, offert par ces messieurs, dans un mess rustique, mais intime, nous bavardâmes pendant de longues heures au sujet des graves événements qui se déroulaient en Europe. Hélas ! Je ne devais plus revoir le pauvre lieutenant Lallemand. En effet, les Allemands ayant porté la guerre en Afrique, l'officier dut partir, peu de temps, pour l'Est africain, et il fut un des premiers Belges qui tomba, lors de cette glorieuse campagne, atteint au front, d'une balle ennemie. Quant à M. De Langhe, devenu co-directeur du journal *L'Avenir colonial belge*, auquel il se donna corps et âme et dont nous avons si souvent pu apprécier le style alerte et mordant, il repose du sommeil éternel dans les Ardennes qu'il a tant aimées. Chers et glorieux amis, reposez en paix ; jusqu'à mon dernier jour, ma mémoire vénérera vos deux noms, réunis dans une même pensée : la lutte pour la grandeur et l'indépendance de notre cher Congo !

Je rencontrai également à Bumbuli une autre connaissance : un commerçant italien nommé Tesorini, surnommé par les indigènes "Ganga majeje", "Forte gueule". Il avait, en effet, une voix mi-gutturale "mi-eunuquée", qui vous lacérait littéralement le tympan. Un brave type au fond, mais un peu excentrique et avec ça vantard. Il avait toujours dans sa poche trois ou quatre pièces de cinq francs en argent, qu'il faisait

continuellement tinter de ses doigts nerveux, pendant qu'il faisait des commentaires interminables sur ses affaires commerciales, qui à l'entendre, étaient les plus importantes et les plus prospères de la région.

La vérité c'était qu'Azor (son prénom) passait ses journées au bord de la rivière à taquiner les "goujons" congolais : le commerce, c'était accessoire. Il fallait l'entendre déclarer : "Je vais faire un tour dans mon magasin de gros". Or, son magasin de gros se réduisait à une baraque en pisé, d'environ trois mètres sur quatre et les marchandises du "gros" se résumaient à 3 ou 4 sacs de sel, une demi-caisse de machettes, quelques houes, une poignée de petites perles et quelques pièces de tissus invendables. Certain jour, Azor était descendu à Léopoldville, pour se réapprovisionner en marchandises. Il remonta avec un agent portugais qu'il avait engagé en cours de route. Quel poème ! À chaque escale ce pauvre garçon devait se présenter aux Européens de l'endroit, et Azor de se vanter : "Avez-vous déjà vu 'mon' agent ? Vu le développement pris par mes affaires, j'ai besoin d'être aidé. Venez voir mon agent !" et le malheureux était obligé de s'exhiber sous toutes les coutures, comme un phénomène. Cet agent ne resta d'ailleurs pas longtemps au service de notre Azor. Arrivés à destination, celui-ci tint à sa recrue le langage suivant : "Voilà, mon ami, les conditions de notre contrat : Vous avez une 'commission' sur l'achat des produits et sur la vente des marchandises, ce qui vous fera une belle somme à la fin de chaque mois, car mes affaires sont très importantes. Quant à la nourriture, vous aurez encore un grand avantage : celui de manger avec le patron". Le malheureux Portugais, perdu dans la Lukenie, et ne connaissant personne, dut bien accepter les conditions peu brillantes de ce contrat. Il se consola à l'idée qu'une bonne nourriture lui était assurée : celle du patron. Le lendemain, patron et agent se mirent à table devant un grand plat de riz, une purée de feuilles de manioc (*saka-saka*) bien poivrée et un plat de poisson séché, appelé "Makaïbu" avec comme boisson, une bouteille d'eau filtrée. Mais bientôt Azor se plaignit de coliques et dit : "je pense que je ferais mieux de ne pas manger, mais ne vous gênez pas pour moi, mon ami, servez-vous copieusement".

L'agent, un peu confus de devoir manger seul, fit à peine honneur à ce frugal repas. Après une heure de sieste, il s'en fut surveiller les gratteurs de copal, sous un hangar un peu éloigné des habitations. Quand notre Azor vit son agent au travail, il se fit servir, dans une chambre à coucher, le réel repas du patron : un succulent plat de macaroni au gratin, quelques tranches de saucisson de Boulogne, un morceau de fromage, le tout arrosé

d'une bouteille de vin italien appelé "Barolo". Le mal de ventre avait disparu...

Le soir et les jours suivants, Azor avait toujours des coliques au moment des repas en commun. Comme d'un autre côté, le malheureux agent n'avait pu acheter un kilo de produits, ayant été occupé tout le mois à la surveillance du copal à nettoyer, il osa tout de même un jour émettre une timide observation pour faire remarquer que sa commission du premier mois se montait à zéro. Le contrat fut résilié de commun accord et les coliques d'Azor prirent fin comme par enchantement.

Quant au Portugais il fut engagé, non loin de là, par un commerçant compatriote, qui fut très satisfait de son acquisition.

Azor continua tout seul ses importantes opérations commerciales, aidé par un clerc *capita*, un boy et surtout par une opulente négresse mutetela, qui lui donna trois enfants mulâtres et un enfant noir. Le pauvre Azor, qui malgré ses lubies était au fond un camarade, repose également en terre africaine, dans un poste perdu, à l'entrée du lac Léopold II » (Van de Velde 1951 : 48-55).

Pendant la Première Guerre mondiale, les commerçants du lac Léopold II ne se sont pas enrichis, poursuit Van de Velde, mais ils ont au moins pu tenir le coup. Il raconte aussi qu'après la victoire de la Force publique au Cameroun, les troupes avaient reçu un mois de congé à passer au lac Léopold II. À leur arrivée, les soldats noirs étaient portés en triomphe « par leurs congénères féminines de l'endroit ». Le commandant Weyenbergh et le lieutenant De Ruyck étaient reçus en héros par la population blanche d'Inongo.

## 6.2. LE PÈRE ARTHUR VERMEERSCH AU LAC LÉOPOLD II : 1913

En 1906, le jésuite Arthur Vermeersch (1858-1936), docteur en sciences politiques et administratives et professeur de théologie morale, publie *La Question congolaise*, un ouvrage dans lequel il évoque la gravité du régime léopoldien au Congo et ses causes profondes. En Belgique, personne n'ose le contredire ; en Angleterre, son livre reçoit de grands éloges (Charles 1955 : 913-917).

En 1913, il se libère temporairement de son enseignement pour entreprendre un grand périple à travers l'Afrique. Il traverse le continent de la côte orientale jusqu'à l'océan Atlantique. Après avoir visité les colonies anglaises et allemandes, il réalise une tournée qui le conduit dans la région des Grands Lacs, le Haut-Congo, l'Équateur, le Kasai, le Lac Léopold II, le Stanley Pool et le Bas-Congo. Ayant quitté Marseille le 11 janvier, il est de retour en Belgique vers Noël 1913.

Le père Vermeersch n'a pas publié son récit de voyage. En conséquence, nous reproduisons ci-après ses notes telles qu'il les a rédigées quotidiennement.

Bien sûr, il y a dans le texte des négligences orthographiques non seulement en français mais aussi en anglais. Par exemple, il écrit *bidge* et *stik* au lieu de *beach* et *stick*. Mais son journal, très détaillé d'ailleurs, est important parce qu'il se passe à peine cinq années après la reprise du Congo par la Belgique, dont il s'était déclaré un grand partisan.

Le récit du père Vermeersch apprend que Nioki avait commencé à se transformer en un vrai centre commercial. Il y a la présence non seulement de la Forminière, tenue sur les fonts baptismaux vers la fin de l'année 1906, mais aussi de la Société commerciale et financière africaine, en sigle Comfina, créée le 5 septembre 1907, et dont les principaux actionnaires sont la Société générale, la Compagnie du Kasai et les Plantations Lacourt. En 1911, elle change de nom et est rebaptisée Intertropical-Comfina et entre en Bourse au même moment. Mais c'est l'ensemble du paysage commercial et économique du district qui avait subi une transformation ; à Kutu [Nkutu], par exemple, le père Vermeersch fait la rencontre d'un agent commercial indépendant, Léon Van de Velde, et son épouse.

Le père Vermeersch interroge aussi des autochtones sur la vie à l'époque du Domaine de la Couronne. Les témoins sont unanimes. Certains déclarent que les Blancs tiraient sur des villageois pour le caoutchouc ; d'autres que les « messagers » noirs coupaient des mains pour le caoutchouc. Ils citent des noms de villages et de localités. Les riverains continuent d'ailleurs à se plaindre de certains Blancs qui réclamaient des poules et d'autres produits et administraient la chicote si l'on ne leur donnait rien... ; d'autres les traitaient de « sales nègres »...

« Jeudi 3 juillet : Dans la Mfimi. Départ 5 ½ h, court arrêt à Nioki, très beau poste de plantations de la Confina, à juger du bateau car aucun Blanc ne se présente ; et nous ne descendons pas. [Page 3] Nous logeons dans la brousse.

Vendredi 4 juillet, 1<sup>er</sup> Vendredi. Vers Kutu & la Lukenie. Encore 37,4, mais me sens mieux. Départ 5 h ½. Vers 9 h ½ nous arrivons à Nkutu, l'ancien chef-lieu. M. De Graeve, de St Nicolas, le chef de poste, nous reçoit très bien. Avec lui, je visite le poste, je parcours les magnifiques allées de palmiers. Dans l'une d'elles, cimetière des Blancs. Six tombes, moins massives. Celles des catholiques ont au moins un R.I.P. De ces 6, 4 sont morts en janvier. Parmi ces tombes, celle du frère de Borms. Une raison de sentiment ne serait pas étrangère au déplacement du chef-lieu. M. De Graeve me remet quelques photographies. En passant, je salue Mad. Van De Velde qui, avec son mari, installe une factorerie.

Nous quittons vers 11 h. À 12 h, nous nous engageons dans la Lukenie. Un endroit [...] est dit fort difficile. À 12 h pour la première fois, je prends quelque chose à table. Vive le S. Cœur. Nous réussissons à passer l'endroit [page 4] dangereux. Et à 5 h nous sommes à la récente (il y a 2 ans) mais belle mission de Bokoro Ste-Croix. (Voir grand cahier, p. 24-32.) Le père Denis, le supérieur, a guéri du sommeil à Léo. Il est toute douceur pour les indigènes ; veut se dévouer à eux jusqu'à la mort. Il est adoré d'eux. Les résultats sont magnifiques. (Au Kasai & dans le Bas, j'entends des conseils contraires.) J'y rencontre un employé de la Forminière qui a dû céder aux pressantes instances de ses hommes, voulant être baptisé. Il en a amené une bonne vingtaine. C'est M. Vreugde, qui a un frère jésuite, je crois en Amérique. Il prie, mais a une ménagère.

La mission est dans un bel emplacement. Les sources abondent. Il y aura de belles plantations. Déjà on bâtit. L'équipage en fait [mot illisible] une de chaque côté des planches qui mènent à la rive. Je soupe à table, ayant surtout peine physique à avaler. Après cela, je me retire. Température toujours 37,3 [...]

Samedi 5 juillet. À Bokoro & retour. Je fais grasse matinée, garde encore vers 37,3 ... Je dis la sainte Messe à 7 h dans la belle chapelle provisoire. À l'entrée un grand Xt touche beaucoup. "Vraiment, disent les indigènes, Il existe. Et il a fait beaucoup pour nous." J'interroge *capita*, très brave homme. Ici on raconte aussi comment on tirait sur les gens, pour caoutchouc. Un sergent noir, en ayant trop fait, a été fusillé à Boma. À la mission on a un enfant qui était porté sur les bras de sa mère et auquel on coupa une oreille. Nous dinons à 12 h.

N.B. Ici, & déjà à Kwamouth, les gens disent bonjour en applaudissant. Des groupes nous accueillent ainsi chez le P. Denis. [...]

À 1 h départ. Nous voulons à 5 h loger à Posso. Mais après une heure de marche, nous voici au passage [...] Hélas, nous sommes sur le sable. On essaye, de tout pour se dégager. On réussit vers 5 ½ h ! Oui, mais on s'ensable de nouveau ! Alors on a travaillé jusqu'à 8 ½ h pour se dégager. Après quoi nous couchons sur ancre.

[Page 6] Dimanche 6. Vers Inongo. Lever à 4 h. J'ai encore 37,1. Mais je vais bien. Question d'estomac [...]. Après les messes, on cherche passe. Puis on s'avance prudemment. Le bateau ne tourne pas bien. Enfin en longeant une île marécageuse, à 7 ½ h nous sommes dehors ! Beaucoup d'oiseaux. Je casse la patte à une aigrette. À 11 h nous repassons devant Kutu. À 11 h ½ nous sommes à Poso où il y a un chef médaillé chrétien, idéal, ayant de l'autorité. Il serait si intéressant de l'interroger. Le poste est fort bien tenu, bien mieux que chez arabisés. Mais je n'ose pas m'arrêter.

La 1<sup>re</sup> partie du lac, déjà fort large, souvent on ne voit qu'une rive, s'appelle l'enfant. Puis viendra la mère. Le lac s'agite un peu vers 10 h. Comme site rien de bien spécial. Je dînerai à table. Je fais purger une malle, que de petites fourmis ont envahie. Je fais exposer ma moustiquaire. Hélas ! Une flamme du bateau la fait flamber. [Page 7] Vers 6 h nous amarrons au petit village d'Inunu, à 2 petites heures, croyons-nous d'Inongo. Le soir, le père De Boeck administre un malade du sommeil. Des chrétiens se confessent. Bonne nuit.

Lundi 7 juillet. Inongo. Communion. Départ 5 h ½. Nous ne voyons pas Ibala d'où nous devrions franchir le lac vers Inongo. Nous passons quand même. Le temps semblait incertain. Mais saison sèche ! Au lieu de 2 petites heures, il a fallu 3 bonnes heures pour être en face d'Inongo-État. La mission est un peu au-dessus, à 20 minutes. On a de la peine à amarrer au bidge (*sic* : beach) de la mission. Enfin à 9 h ½ à terre. Un chef tumba se présente. Il a une casaque rouge, don des Anglais, car sur les épaulettes je lis Essex. Il porte un casque d'argent de l'État. Je le prends avec des Tumbas en photographie. Je fais prévenir M. le commissaire Van den Broeck, le neveu de [page 8] l'ancien curé de Notre-Dame à Louvain de ma visite.

Vers 10 h je m'y rends avec le père Geens & le père De Boeck. Voici que viennent à notre rencontre le commissaire, l'adjoint supérieur M. Bastin, M. le substitut Dubois, de Liège, arrivé depuis 2 mois ½. M. le commissaire veut m'inviter pour demain. Mais apprenant mon départ, il nous retient à 8 à déjeuner. Nous allons à l'hôpital des Noirs, inachevé, où je trouve Dr Strada,

de Lecce. Le docteur explique mes fièvres par l'amygdale & l'inflammation de la gorge. Il me donne du sel de Carlsbad & de l'anti-thermogène. Nous visitons la prison, convenable. J'y trouve 2 femmes désœuvrées sauf la popote à préparer. Mais n'ont pas de travail forcé. Ce sont 2 mères indignes coupables d'infanticide : l'une à 10, l'autre 20 ans à faire. Un clerk se plaint en français. Or, c'est un [...] drôle, qui a fait des tentatives d'évasion avec vol, & a proféré menaces contre Blancs.

En lui-même, l'emplacement d'Inongo est [page 9] joli. Mais comme chef-lieu, c'est trop loin. Il n'y a pas de moustiques. On y prend des bains dans le lac. Près de là se trouve un de ces immenses ponts de 2 journées de marche, construits sous le Domaine de la Couronne. Mais ils durent peu. Maintenant il reste des stiks [*sic* : sticks]. Le terrain est maigre. Peu de population aux alentours. Peu d'adolescents de 9 ans à cause de l'ancien caoutchouc.

La maison du commissaire est très commode, bien qu'étrangement bâtie, avec caves. C'est un couvent, dit le commissaire. Il avait préparé des points à me signaler du point de vue administratif. Il se plaint du manque de pouvoir pour avoir de l'initiative : tout sera à refaire. Décrets souvent inapplicables. Il doit frauder & quasi voler, s'il veut faire réparations urgentes (Voyez grand cahier).

À ma demande, il fait venir en cortège solennel celui qu'il a fait le grand chef des Tumbas. (En réalité, ce n'est pas même un Tumba. On ne sait pourquoi M. Van den Broeck le soutient. Peut-être ne veut-il pas avouer une erreur). Vers 4 h [page 10] on entend un bruit de sonnettes & de sifflets. C'est le chef. Manquant [?] de sa pirogue, il est fièrement assis sur une claie, que portent des Noirs. Sa figure disparaît sous les oripeaux, une sorte d'assiette de cuivre est sur son front. Je prends ce cortège en marche. Puis quand il s'arrête & que le chef découvre son visage. Seulement le front est barbouillé de blanc, pour être protégé contre les maléfices possibles des Blancs. Le commissaire lui fait remettre sur sa claie 5 francs de matabiche. Le vieux ordonne acclamations. Cris étranges, surtout par les femmes qui, pour hurler, se courbent & ouvrent la bouche comme pour vomir.

Alors tous ensemble nous allons en baleinière à la mission. (Peut-être le commissaire ne voulait pas me montrer un pont délabré.) On y prend un verre de vin. Les messieurs quittent vers 6 h. Je cause encore avec le supérieur. Nous soupçons vers 7 h ½. Voici qu'il tonne. Le vent se lève. Le lac est fort agité. On m'offre de loger à terre. Mais, non sans peine, je rentre au bateau & me couche. Toute la nuit, les vagues déferlent contre la rive.

Le bateau est secoué. Et le gouvernail fait un bruit qui tient réveillé.

[Page 11] M. Van den Broeck est catholique & se conduit fort bien. Parfois, à cause de certaines idées, de petits conflits surgissent. Mais ils s'apaisent. Bref les missionnaires n'ont pas à se plaindre de lui. Ils se louent du nouveau substitut qui a l'air intelligent mais timide. Le précédent, catholique aussi, Mons. Drion était fort mauvais causeur, manquant de ce tact qui laisse passer certaines petites choses, pour le plus grand bien, surtout qu'on a tant de besogne. (Voyez grand cahier.) M. Bastin parle assez peu. Nous semblons assez d'accord pour les réformes profanes.

Monsieur Van den Broeck me donne bonnet, 5 mangues, de belles photographies, faites par son secrétaire & dont les clichés sont à Tervueren, notamment d'un chef qui ne se sentant plus loin de la mort, acquit 5 fillettes pour être, après bras cassés, enterrées vivantes avec lui. On a sauvé les fillettes, qui sont à Boma, mais on n'est pas parvenu à condamner. À l'audience, un autre chef, je ne sais à quel propos, peut-être rappelant faits passés, disait qu'on ne me reproche pas d'avoir tué ces enfants. Car elles vivaient quand elles furent mises en terre. (Raconté par Substitut) [page 12].

La mission d'Inongo date de 6 ans. Résultats très beaux. Plus de 20 ont renoncé à polygamie. Je ne sais pas si emplacement bien choisi. Communication trop difficiles avec l'autre rive.

Mardi 8 juillet 1913. D'Inongo vers Kutu. Vers 4 h ½ le vent est si fort que je redoute une rupture d'amarres. Je me lève. Le P. De Boeck se dit incapable de sortir du lit. De son consentement, je dis au frère de jeter aussi une ancre. Et me recouche. Vers 5 h 20, tant bien que mal, je regagne la rive. Le P. De Boeck a des nausées. Je dis messe à 6 h. Nous voulions partir vers 7 h ½. Mais le lac est trop mauvais. Nous faisons une promenade au village, propre, de licenciés. Desservis par les missionnaires, ces villages peuvent être bons, me dit le P. De Boeck. Nous allons aussi voir dans arbre magnifique une Notre-Dame de Lourdes. Durant quelque temps, on y allait le samedi en procession contre la maladie du sommeil. Peu à peu la ferveur diminua. On renonça à la procession. Mais par initiative personnelle & privée, il y a plus de monde que jamais. Les visites se font le dimanche matin. Même aucun catéchumène ne passera sans honorer la Vierge.

Le matin j'assiste à l'enterrement d'une femme enceinte. Le [page 13] docteur n'a pas jugé à propos de vérifier vie de l'embryon ! Il a tonné ; il a plu la nuit. Il pleut encore ce matin. Vers 8 h ½ on donne l'ordre d'allumer les feux. Mais le Noir se contente de le crier de loin. Et

à 10 h rien n'est fait. Encore une perte de 2 heures ! On dînera à 11 h  $\frac{1}{4}$ . En réalité, c'est à 11 h  $\frac{1}{2}$ . Nous ne montons au bateau qu'à 12 h  $\frac{1}{4}$ . Et voilà que les hommes n'ont pas fini de charger le bois ! Puis quelle peine pour démarrer. Bref, nous ne partons qu'à 1 h ! Il y a un peu de remous. Le navire est un peu ballotté. Voilà que le P. De Boeck hésite à continuer ! À 3 h  $\frac{3}{4}$  nous avons dépassé Innunu. Le lac est tranquille. Malgré cela, nous n'arrivons qu'à 7 h  $\frac{3}{4}$  au village de Ganda, où nous passons la nuit. Or, même en montant, on compte 5 heures de Ganda à Inongo. Nous avons mis 7 heures à la descente. J'ai encore 37,6.

Mercredi 9 juillet 1913. Lever à 4 h. Le lac est bien tranquille. Heureusement, [page 14] car il est capable de vous retenir trois jours. Faute de pression, & aussi parce que nous sommes un peu ensablés, nous ne partons qu'à 5 h  $\frac{3}{4}$ . Un agent de la Forminière, chargé de la partie commerciale, monsieur Nelis, voyage avec nous.

À 8 h  $\frac{1}{2}$  nous arrivons à Poso. C'est ici que se trouve le chef Nienie Augustin, qui commande à 12 villages. Chrétien modèle, il a toutes les qualités d'un Blanc, est fort estimé ! Nous devons y attacher une baleinière & prendre le père Eelen qui va à Mushie. Je descends à terre, me rends à la maison du chef, où le père a logé. Des indigènes, hommes, femmes, enfants font cercle. Et je pose les questions.

Âgé de 30 ans, le chef était adolescent quand les Blancs sont venus. Les indigènes avaient établi un village près de Kutu. Ils font bon accueil aux Blancs, les aident à construire leurs maisons et reçoivent des perles en retour. Alors les Blancs demandent du caoutchouc. Les indigènes répondent qu'ils connaissent peu l'article, mais qu'ils apporteront quelque chose. Ici commencent les exigences. Non [page 15] satisfaits, les Blancs tuent et font tuer. On va de nuit dans les villages & on tire. La population était dense alors. Maintenant elle est rare. Peu d'adolescents d'un certain âge : les femmes n'enfantaient plus. Dans le haut, du côté d'Ibeke, les messagers noirs coupaient les mains. Les Blancs n'ont pas fait cela. Ces tueries se faisaient sous Jacques, et Smeessens, y compris Lemaire (le colonel que j'ai vu à Lingolo [?]. Avec Borms, le régime a changé. Les massacres eurent surtout lieu à Ganda, Botena, Lebamiti, Kimpili (jadis énorme maintenant réduit à 6 huttes), Nioki, Mushie, Kilaku. Les indigènes ne cessent de se raconter ces horreurs.

Je demande si maintenant ils sont contents. Ils répondent : c'est beaucoup mieux, mais nous ne sommes pas très contents. Je demande pourquoi : Alors s'avance un homme & il dit : nous voudrions aller vendre nos produits dans les postes des Blancs. Mais quand nous

y allons, nous sommes injuriés par les Noirs et par les Blancs. "Que venez-vous faire ? Sales nègres", etc.

Le chef alors ajoute, que lorsqu'on fournit chikwangués, [page 16] l'État ne leur donne que 2 francs pour 100. Or, même chaque chikwangué pèse plus d'un  $\frac{1}{2}$  kilo, il faudrait 3 francs (à Nouvelle-Anvers, 5 centimes le kilo). Les Blancs [...] devraient faire comme les pères. Ils viennent, sont contents si on leur apporte quelque chose mais ne se fâchent pas, s'ils ne voient rien venir. Les Blancs, à peine arrivés, réclament poules, etc. Les villages n'en ont plus. Et quand on dit cela, malgré tout, c'est la chicotte. Ailleurs, remarque un intelligent, on traite bien les indigènes. Pourquoi au lac sommes-nous moins bien traités & restons en arrière.

Le village de Poso est tout chrétien. Les enfants ont l'air bien fort. Mais beaucoup meurent de pneumonie. Il n'y a pas de malades du sommeil. Mais 1 enfant encore par famille. Et cependant on dit le résultat relatif très satisfaisant.

Nous sommes chez les Wadia (de Mushie à Ganda) (même tribu à Bokoro, mais de ce côté-là les Blancs les appellent Basakata. À la mort, les biens se partagent entre veuve et enfants [page 17]. Je demande s'ils ne regrettent pas la polygamie. "Oh ! non. Nous étions des brutes. Maintenant nous voyons clair. Homme & femme ont un cœur. Et il y a beaucoup moins de palabres". Voilà la réponse du chef m'exprimant l'opinion commune.

À 9 h  $\frac{1}{2}$  nous quittons Poso. Voici un indigène qui en principe fait force rames. Le père De Boeck stoppe, le laisse aborder. Il croyait à un homme dépendant de son collègue, le P. Eelen. Mais non, c'est un indigène qui veut payer prix de passage. Sa pirogue se remplit d'eau. Il la remballé. Étonnant qu'elle ne sombre pas tout à fait. Or la reprendra au village. Malgré tout, l'homme est à bord. À 10 h 10 nous repassons devant Kutu. Je suis heureux de dire adieu à ce lac qui nous a joué mauvais tour. Autre spécialité du lac : des chemins de *potopot* ! Entre Ekwangolo et Elangaturi (1 village Ht Congo) 2 jours et  $\frac{1}{2}$  de plaines marécageuses ; guère d'eau, mais de la boue, à mi-jambe, à mi-corps. Des anciens ponts du lac, ils restent des sticks : promenade acrobatique.

À 3 h  $\frac{1}{2}$  nous voici à Nioki où la Forminière a de magnifiques [page 18] plantations de caoutchouc & où monsieur Nelis doit descendre. Nous décidons y consacrer une  $\frac{1}{2}$  h. Le directeur, monsieur Ledoux vient à nous. Les préférences vont à l'Hevea, importé d'Asie. La *Funtumia-Irrie* donne moins s'épuise vite, trouve-t-il. Pour qu'ils deviennent beaux les Hevea sont plantés à 7, à 10 mètres de distance ([...], ils sont trop rapprochés). Le manioc a aussi des qualités, mais il est aisément attaqué par un champignon. Voici un calcul.

L'hectare coûte 1100 francs. De plus, chaque année 200 francs d'entretien. Il y a 350 plants par hectare. Après la 7<sup>e</sup> année (soit dans 2 ans), chaque plant donnera ½ kilo de caoutchouc ; après la 9<sup>e</sup>, un kilo. Mettons [...] comme rendement maximum. Il y aurait donc, en supposant 300 bons plants, un revenu de 150 kilos dans 2 ans, de 300 kilos dans 4 ans. La Société élève de bonnes maisons pour les travailleurs.

Jusqu'à présent, la plupart des enfants, après 4 ans, sont expédiés chez les indigènes (parents). Elle a élevé une belle chapelle. Mais les chrétiens ne sont visités que tous les 3 ou 4 mois.

[Page 19] Nous voulions rentrer au bateau, quand le père Eelen dit qu'on le réclame pour une femme gravement malade. De là un retard. Au lieu de 4 h il est 4 h 40 quand nous partons.

Nous parlons des Kundus. Ceux-ci sont rebelles au travail régulier. Dans le nord, il y en a de très sauvages.

N.B. Aux bords de la Fini & de la Lukenie, la maladie du sommeil paraît décroître.

Nous stoppons à 5 h  $\frac{3}{4}$  à un village Inunu. Plus d'un village s'appelle ainsi. Je rencontre à Inunu un vieillard qui, sans moustache, a une assez longue barbe blanche lui descendant du menton. Elle a bien 15 centimètres. Comment avez-vous fait pour avoir cette barbe ? "C'est Dieu qui me l'a donnée". Et il en est fier ? Oui.

Monsieur Nelis racontait que tel, tel ouvrier avant de s'engager demandait : y-a-t-il mission ? Il répondit : il y en aura une. Néanmoins, comme le père n'était pas encore là, l'ouvrier n'a pas voulu rester » (Vermeersch : carnet de routes s.d.).

## CONCLUSION

Les explorations géographiques et hydrographiques du Lac Léopold II, anciennement Inkandu, ont duré de 1882, avec Stanley, jusqu'au milieu de l'année 1896 environ. À cette période succède celle de la soumission des peuples du lac forcés à la récolte du caoutchouc. C'est un épisode d'atrocités et de cruautés qui prend fin quand la Belgique reprend l'EIC.

À la veille de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la situation coloniale s'est, en quelque sorte, normalisée. D'une part, la région est maintenant administrée par le gouvernement congolais et, de l'autre, des missionnaires peuvent désormais s'y établir à cause de l'annulation du Domaine de la Couronne dont le district du Lac Léopold II faisait partie.



**Flambeau indigène ; tissé en roseau « nkombe » et rempli avec du copal et autres espèces de résine.  
Garçon twa à Itendo / Chefferie Liombo dans le territoire de Kiri (Ekonda).**

(AP.0.0.39378, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Wauters, 1936.)

## RÉFÉRENCES

- MRAC – KMMMA, Fonds Jacques Alphonse, HA.01.149.
- Alexis, Marie-Gochet. 1892. *Le Congo belge illustré ou l'État indépendant du Congo sous la souveraineté de S.M. Léopold II, roi des Belges : histoire de sa fondation, géographie, ethnographie, mœurs et coutumes des indigènes, traite des nègres, commerce et productions*, 4<sup>e</sup> édition. Liège-Alost : H. Dessain Éditeur/Procure des Frères.
- Charles 1955. « Vermeersch Arthur ». In *Biographie coloniale belge*, IV, col. 913-917.
- Comeliau, M.-L. 1955. « Rossignon Charles ». In *Biographie coloniale belge*, IV, col. 773-774.
- Coosemans 1952. « Eloy Fernand ». In *Biographie coloniale belge*, III, col. 290-291.
- Coosemans 1955. « Van den Borre Adolphe ». In *Biographie coloniale belge*, IV, col. 52-53.
- Coosemans, M. 1958. « Schiötz Guilbrand ». In *Biographie coloniale belge*, V, col. 739-740.
- Delcommune, A. 1922. *Vingt années de vie africaine : récits de voyages, d'aventures et d'exploration au Congo belge 1874-1893*. Tome I. Bruxelles.
- De Wildeman, E. 1948. « Laurent Émile ». In *Biographie coloniale belge*, I, Bruxelles, col. 587-591.
- Denuit-Somerhausen, C. 1988. « Les traités de Stanley et de ses collaborateurs avec les chefs africains 1880-1885 ». In *Recueil d'études « Le centenaire de l'État Indépendant du Congo »*. Bruxelles : Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, pp. 77-146.
- Denyn. 1905 (17 janvier). « Extrait d'une lettre de Charles Massard datée du 17 janvier 1905 ». AAMAE, AE527 (347).
- Engels, A. 1951. « Maffei Justin ». In *Biographie coloniale belge*, II, col. 655-656.
- Engels, A. 1948. « Hanssens Edmond ». In *Biographie coloniale belge*, I, col. 479-493.
- Johnston, H., 1908. *George Grenfell and the Congo*. Londres: Hutchinson & CO.
- Lacroix, A. 1948. « Scrivener Alfred ». In *Biographie coloniale belge*, I, col. 842.
- Lacroix, A. 1951. « Cloetens Léon ». In *Biographie coloniale belge*, II, col. 168-170.
- Lacroix, A. 1952. « Lepez Hubert ». In *Biographie coloniale belge*, III, col. 545-546.
- Le Courrier d'Afrique*. 1952 (30 juillet). « Quand Stanley découvrit le lac Léopold II ». Léopoldville.
- Le Livre Blanc du Gouvernement anglais sur le Congo. 1908. Éditions du journal *La Dernière Heure*, Bruxelles.
- Mille, Pierre. 1905. *Le Congo léopoldien*. Paris : Cahiers de la Quinzaine.
- Omasombo Tshonda, J. et al. 2016. *Équateur : au cœur de la cuvette congolaise*. Tervuren : MRAC.
- Ruth Slade, R. 1962. *King Leopold's Congo*. Londres-New York-Accra : Oxford University Press.
- Rihoux, R. 1948. *Congo 1898*. S.l.
- Stenmans, A. 1949. *La Reprise du Congo par la Belgique*. Bruxelles : Éditions techniques et scientifiques.
- Van de Velde, L., 1951. *Cinquante ans de brousse congolaise 1891-1951 : Recueil de souvenirs d'un Belge dans sa nouvelle Patrie*. Léopoldville.
- Vermeersch. s.d. « Carnet de route ». ASBE, Fonds Vermeersch. KADOC, Leuven.
- Wauters, A.-J. 1899. *L'État indépendant du Congo : historique – géographie physique – ethnographie – situation économique – organisation politique*. Bruxelles : Librairie Falk fils.

### **La Belgique coloniale**

- Fiévez, V. 1896. « Du lac Ntomba au lac Léopold II ». *La Belgique coloniale* : 40-42 ; 50.
- Jacques, A. 1896. « Les rivières Mfimi et Lukenie ». *La Belgique coloniale* : 56-57.
- Jacques A. 1897 (26 septembre). « De N'Kutu à Bolobo ». *La Belgique coloniale* : 39, 460-463.
- Jacques A. 1898 (11 septembre). « Reconnaissance de la haute Lukenie ». *La Belgique coloniale* : 37, 434-437.
- Jacques A. 1898 (18 septembre). « Reconnaissance de la haute Lukenie ». *La Belgique coloniale* : 38, 460-463.

### **Le Mouvement géographique**

- Le Mouvement géographique*, 22 février 1885.
- Wauters, A.-J. 1886 (21 mars). « L'Ikata, nouveau grand affluent du Kassai ». *Le Mouvement géographique* 6.
- Le Mouvement géographique*, 8 janvier 1893 : 2.
- Le Mouvement géographique*, 8 décembre 1895 : col. 326.

### **Archives**

- Archives africaines, ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (AAMAE) Just (50A).



## CHAPITRE 2

# LE DOMAINE DE LA COURONNE : UNE ENQUÊTE MISSIONNAIRE DANS LA RÉGION DU LAC LÉOPOLD II

Par Mathieu Zana Etambala

Pour bien comprendre ce qu'était le Domaine de la Couronne, il faut avoir une bonne intelligence de l'organisation foncière de l'EIC. À la veille de la reprise de l'EIC par la Belgique, l'on peut distinguer six catégories de domaines. Dans l'édition du 2 février 1908 du *Mouvement géographique*, Georges Touchard (1874-1948) les présente comme suit :

« *Le domaine public* de l'État du Congo comprend les parties de territoire qui sont hors du commerce, qui ne sont pas susceptibles de propriété privée. Le décret du 9 août 1893 range dans ce domaine les rivières et cours d'eau navigables ou flottables, ainsi que leurs bords. Il faut évidemment y ajouter les propriétés affectées à un service public, les chemins, routes et rues, les rivages, lais et relais de la mer, les chemins de fer et leurs dépendances, les ponts, les forteresses et leurs dépendances, etc. Il est à remarquer que certaines parties du domaine public, notamment les fleuves, rivières et lacs navigables, le littoral, les routes et chemins de fer, sont soumis à un régime spécial, par l'Acte général de la Conférence de Berlin.

*Le domaine privé* comprenait, à l'origine, toutes les terres possédées par l'État, mais susceptibles d'appropriation privée : terres vacantes, terrains de culture, forêts en exploitation, etc. C'étaient les biens de l'État qui ne sont pas affectés à l'usage de tous, que l'État possédait et pouvait administrer et exploiter comme l'aurait fait un particulier. L'État du Congo en a aliéné une partie considérable au profit de la Fondation de la Couronne et de certaines sociétés. Le 3 juin 1906, il en a détaché toutes les terres administrées en régie et toutes les mines, pour constituer le *domaine national*. Le domaine privé ne comprend plus que les terres que possède l'État et qui ne sont pas administrées en régie.

*Le domaine national* comprend donc toutes les mines non concédées au 3 juin 1906 et toutes les terres administrées en régie par l'État. C'est la majeure partie des biens de l'ancien domaine privé.

*Le domaine de la Couronne* est également une partie de territoire détachée du domaine privé. Il est actuellement la propriété de la *Fondation de la Couronne*, organisme complexe... qui n'a aucune chance de survivre à l'État du Congo.

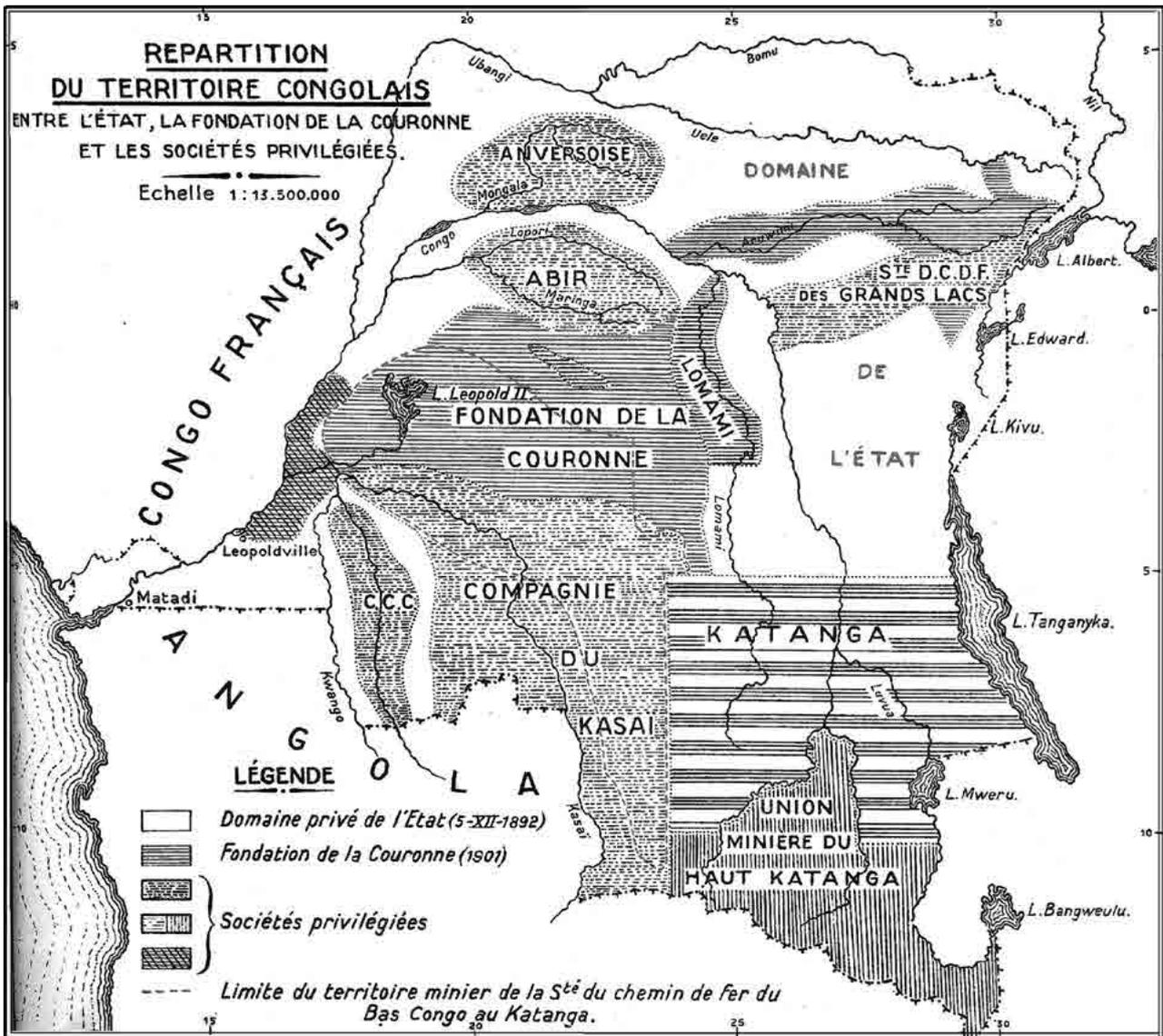
*Les terres acquises par des non-indigènes* sont celles qui appartiennent à des Européens, à des sociétés, à des missions. Les unes ont été achetées directement aux indigènes ; les autres ont été vendues, louées ou concédées par l'État et, par conséquent, détachées du domaine privé de ce dernier. Certaines de ces terres – relativement peu étendues – ont été données à titre gratuit à des sociétés de missionnaires, à raison de l'utilité sociale de leurs œuvres et aussi par application de l'article 6 de l'Acte de Berlin, qui oblige l'État à protéger et favoriser certaines "institutions et entreprises religieuses".

*Les terres occupées par les indigènes* sont considérées comme leur propriété, puisque, moyennant l'autorisation du gouverneur général, ils peuvent en disposer au profit de tiers. Cette propriété est une propriété collective. Elle comprend les "terres que les indigènes habitent, cultivent ou exploitent d'une manière quelconque, conformément aux coutumes et usages locaux", ainsi que les autres terres qui auraient été attribuées à des villages par application du décret du 3 juin 1906. Sauf de rarissimes exceptions, les terres appartenant aux indigènes n'ont pas été délimitées : cette délimitation n'a été opérée que dans environ cent cinquante villages » (*Le Mouvement géographique* 2 février 1898 : 61-62).

Georges Touchard précise que le *domaine national* n'était autre chose qu'une partie, mais la plus importante et la meilleure, de ce qu'on appelait naguère *domaine privé*, qui avait été constitué par les terres vacantes, le principe étant que les biens sans maître appartiennent à l'État et font partie de son *domaine privé*. Puis il souligne qu'en 1891-1892, l'EIC donnait à la notion des terres vacantes une très grande extension, y faisant notamment entrer toutes les terres et forêts où les indigènes récoltaient ou pouvaient récolter du caoutchouc ou d'autres produits naturels. En même temps, le gouvernement congolais de Léopold II entreprenait l'exploitation, en régie, de cet immense domaine et y interdisait aux particuliers le commerce des produits naturels du

sol, considérés comme provenant nécessairement de terres vacantes. Des parties de ce domaine ont été successivement aliénées, en propriété ou en jouissance, au profit, soit de particuliers, sociétés, missions, soit de la Couronne.

Dans les pages qui suivent, nous présentons, dans un premier temps, le Domaine de la Couronne, en général, mais, surtout, en ce qu'il concerne le Lac Léopold II, en particulier. Dans un second temps, nous reproduisons un rapport d'enquête faite par un missionnaire de Scheut chez les autochtones de la région du lac qui ont vécu le régime horrible instauré par le Domaine de la Couronne ou plutôt lui ont survécu.



Source : Leclère 1932 : 94-95.

## 1. LE DOMAINE DE LA COURONNE ?

Le Domaine de la Couronne était l'œuvre personnelle de Léopold II. Il fait partie de l'histoire financière de l'EIC. Mais il faut savoir, écrivait le professeur Jean Stengers, que l'Administration congolaise pratiquait, en matière financière, assez volontiers l'art du camouflage. Et puis, Léopold II avait le goût des manipulations financières et ses opérations étaient souvent savantes et compliquées (Stengers 1954 : 154-155).

### 1.1. SA CRÉATION ?

L'idée de la création d'un Domaine de la Couronne est conçue à l'époque où les premières grosses sociétés concessionnaires à privilèges, comme l'ABIR et l'Anversoise, sont créées. Léopold II tient à ce qu'elle demeure secrète :

« Cependant, la nouvelle ne tarda pas à se répandre que les bassins du lac Léopold II et de son affluent la Lukenie étaient distraits des territoires ouverts au commerce des particuliers par la cession desdits bassins à une haute personnalité que l'on désignait et sous le nom de laquelle, en effet, le territoire cédé ne tarda pas à figurer dans les registres, à Boma. Cette cession, qui date de la fin de 1892 ou du début de 1893, est le fait initial de l'histoire du Domaine de la Couronne » (Wauters 1899 : 394).

Léopold II aurait donc fait chercher un certificat de propriété de ce domaine au secrétariat du gouvernement congolais à Boma. Du moins, c'est aussi ce que l'avocat Paul-Émile Janson (1872-1944), élu député libéral à la Chambre en 1910 et éphémère Premier ministre de Belgique en 1937-1938, quand la question de l'héritage du Domaine de la Couronne a été traité devant le tribunal de première instance à Bruxelles, aurait déclaré :

« [...] Plaidoirie de M<sup>e</sup> Paul-Émile Janson : Le premier acte, dans l'ordre chronologique, c'est l'inscription au registre foncier de Boma... Est-il vrai ou non que vous avez reçu une lettre de M. le gouverneur général Fuchs, disant que le certificat de propriété inscrit au nom personnel de Léopold II était le suivant (Document 37). Et quand nous prenons ce certificat, nous constatons que le roi s'est fait inscrire comme propriétaire pour les biens du Domaine de la Couronne. C'est absolument comme si, en 1892, un de ces hommes d'initiative qui n'ont pas répondu à l'appel du roi y avait répondu, était venu au Congo et

s'était fait inscrire comme propriétaire de terres dont il serait devenu maître par l'occupation.

Je suppose qu'on nous répond que c'est comme souverain que le roi s'était fait inscrire à titre de propriétaire. ... Pourquoi a-t-il, comme souverain, été se faire inscrire à titre de propriétaire de ces terres-là et pas des autres terres du Congo ? Si c'était comme souverain qu'il agissait, il n'avait pas besoin, à propos de ces terres du Domaine de la Couronne, de s'appliquer un régime différent de celui qu'il estimait le concerner pour le restant du domaine ! L'inscription au registre foncier ne se conçoit pas s'il ne s'agit pas d'un bien personnel du roi ; c'est pourquoi nous attachons une grande importance à la mention de M. Fuchs, qui interprète l'acte dans toute la simplicité de son âme et qui écrit au gouvernement que ces certificats étaient inscrits au nom personnel de Léopold II.

M<sup>e</sup> P.E. Janson : Je dis que c'est une chose curieuse que de constater que M. Beernaert déclare à la Commission parlementaire absolument ce que dit M. A.-J. Wauters, le publiciste consciencieux, dont vous avez fait justement l'éloge ; j'ajoute que ce qu'il affirmait n'est nullement en contradiction, comme vous avez paru le dire dans votre plaidoirie, avec les certificats que nous avons ici et qui sont de 1896. Il est possible qu'en 1892, le roi ait fait inscrire des terres au nom du duc de Saxe-Cobourg Gotha, mais il est certain qu'en 1896 il les a mises au nom de S.M. le roi des Belges » (*Le Mouvement géographique* 6 août 1911 : 394-395).

Il est clair que le Domaine de la Couronne, dès sa constitution, s'étend également sur une grande partie du district de l'Équateur et même sur une petite portion de celui du Lualaba. Remarquons que, dans son édition du 19 janvier 1908, *Le Mouvement géographique* attire l'attention sur le fait que la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo (SAB) avait annoncé à ses actionnaires, lors de l'assemblée du 17 octobre 1894, qu'elle avait fondé onze postes dans le bassin de la Busira-Momboyo : Balalondzy, Yvulu, Ivuku, Yango, Bilakamba, Bombimbe, Bomputu, Busira-Manene, Moniaca, Bokote et Yolonga. Cela signifie que le Domaine de la Couronne a absorbé la plupart des postes de cette société.

Le Domaine de la Couronne, constitué par un décret du 9 mars 1896, est resté longtemps entouré d'énigmes. Car il n'est divulgué officiellement que six années après sa création, dans le *Bulletin officiel*

de l'EIC de 1902. Le voici :

« Sont déclarés biens de la Couronne :

1° Toutes les terres vacantes dans les bassins du lac Léopold II et de la rivière Lukenie ;

2° Des terres vacantes voisines, qui seront désignées ultérieurement.

Ces biens sont inaliénables. Ils seront administrés suivant les règles que Nous Nous réservons d'établir » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 599).

Le district du Lac Léopold II est clairement englobé dans le Domaine de la Couronne. Le souverain s'est taillé, dans le domaine de l'État, une réserve personnelle située au nord de la rivière Kasai. Mais ce qui est quelque peu suspect d'entrée, c'est que, *primo*, les autres limites des possessions qui lui sont échues ne sont pas précisées et que, *secundo*, les noms des administrateurs et commissionnaires ne sont pas révélés. La date du 9 mars 1896 marquait donc officiellement la séparation entre le patrimoine de l'EIC et celui du souverain Léopold II (Leclère 1932 : 118).

## 1.2. LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE ANVERSOISE, 1892

En 1892, Léopold II inaugure une nouvelle politique économique : le décret du 30 octobre abandonne exclusivement à l'exploitation et aux opérations des particuliers certains territoires déterminés. La Société du Haut-Congo use immédiatement de la faveur que le gouvernement se plaît à accorder au commerce libre et elle fonde à Inongo, sur les bords du lac Léopold II, une première factorerie qui a pour gérant Hector Cambier (1866-1898).

Le nouveau régime économique va provoquer un grand conflit avec les intérêts des sociétés commerciales privées engagées au Congo depuis quatre années. Cette politique se caractérise par : *primo*, la mise en pratique du droit de l'État de monopoliser à son profit les produits des terres vacantes du territoire ; *secundo*, l'apparition de sociétés commerciales nouvelles, à concession et à privilège, constituées en vue de l'exploitation du domaine privé avec l'appui moral et effectif de l'État (Wauters 1899 : 394).

Les deux premières sociétés du type nouveau qui se sont constituées, sont : la Société anversoise du Commerce au Congo et l'Anglo-Belgian India Rubber Company (ABIR) fondées à Anvers, respectivement le 2 et le 6 août 1892. Ces deux compagnies ont déjà été largement présentées dans d'autres

monographies (Omasombo 2015 ; Omasombo 2016). Mais ce que l'on ignore jusqu'à présent, c'est que le roi Léopold II travaillait déjà concrètement à ce projet dès le début de l'année 1892. À ce sujet, on découvre deux propositions de convention qui portent les noms d'Alexandre de Browne de Tiège (1841-1910) et de Camille Janssen, représentant respectivement la Caisse hypothécaire anversoise et l'État indépendant du Congo.

Précisons d'abord que les deux conventions concernent l'immense domaine de l'État. Puis, le nom d'Alexandre de Browne de Tiège est ultérieurement associé à la Société anversoise du Commerce au Congo, dont il sera le président, de l'ABIR et de la Société internationale forestière et minière du Congo, dite Forminière, dont il sera respectivement administrateur et administrateur-fondateur.

La première convention a été rédigée le 18 février 1892 :

« ... Article 1<sup>er</sup> : L'État indépendant du Congo s'engage à remettre à la Caisse hypothécaire anversoise ou à lui laisser recueillir directement tous les fruits, produits et récoltes quelconques qui se trouvent sur les terres appartenant à l'État sans pouvoir en rien déduire ou abandonner.

La Caisse hypothécaire anversoise accepte cette concession qui lui est faite et s'engage à acheter à l'État indépendant tous les fruits, produits et récoltes dont il est question ci-dessus, ainsi que les redevances d'indigènes qui lui seraient désignées par l'État, à en poursuivre la réalisation sans l'intervention de l'État et à en tenir le montant à sa disposition.

Article II : Lorsque l'État recueille lui-même les fruits, produits, etc., etc., cédés à l'article précédent, il les expédie en consignation au nom de la Caisse hypothécaire par les voies et ports que l'État choisira.

Article III : La Caisse hypothécaire s'engage à faire à l'État, à valoir sur les réalisations espérées, les avances qu'il réclamera et qui ne pourront cependant dépasser deux millions de francs. Les sommes avancées seront productives d'un intérêt de 4 % payable semestriellement.

Article IV : Si l'État le requiert, la Caisse hypothécaire devra payer directement en Afrique, des dépenses couvertes par ses achats.

Article V : Lorsque l'État voudra profiter des avantages stipulés à l'article III, la Caisse hypothécaire prélèvera, à titre de compensation, sur les réalisations prévues à l'article 1<sup>er</sup> et avant d'en rien devoir verser à l'État, une somme suffisante pour se couvrir successivement de ses avances et se procurer un bénéfice

convenable qui, toutefois, ne dépassera pas deux cent mille francs par an.

Article VI : La présente convention ne pourra être résiliée avant la mise en exploitation complète du chemin de fer en construction entre Matadi et le Stanley Pool. À partir de cette époque, la convention présente pourra être résiliée d'année en année moyennant un préavis de six mois.

Article VII : Les contestations pouvant naître au sujet de l'application de la présente convention seront soumises à trois arbitres : chaque partie en nommera un et le troisième sera désigné par le président du Conseil supérieur du Congo. La décision des arbitres sera définitive et sans appel [...] » (AAMAE, IRCB(720)59.1).

La seconde convention que l'on compte proposer date du 4 avril 1892. Et il est clairement stipulé, dans son article 1<sup>er</sup>, que le gouvernement réserve toutes ses récoltes d'ivoire et de caoutchouc à la Caisse hypothécaire anversoise.

« Article 1<sup>er</sup> : À partir du 15 mai prochain, l'État indépendant expédiera directement du Congo en consignation à la Caisse hypothécaire anversoise, l'ivoire et le caoutchouc récoltés par lui sur ses domaines.

Article II : La Caisse hypothécaire acquittera le prix du fret, ainsi que les frais d'assurance.

Article III : La Caisse hypothécaire anversoise, ou les agents qu'elle désignera, prendra livraison des marchandises dès leur arrivée, et les fera vendre conformément aux instructions qui lui seront données par le département de l'Intérieur. Elle en devra, le prix obtenu, soit à l'État, soit directement à ceux que l'État désignerait en Europe ou en Afrique, et cela dans les trente jours de la vente, après déduction, sur justification, des frais de transport, d'assurance, de classement, de pesage, nettoyage, scindage, échalage, surveillance, magasinage, impression, location de la salle de vente, d'insertion et tous frais quelconques, selon les usages de la place où la marchandise est vendue, tous ces frais, y compris la commission ne pouvant en aucun cas dépasser cinq et demi pour cent non compris le fret et l'assurance maritime.

Les conditions de vente du caoutchouc seront déterminées ultérieurement de commun accord.

Article IV : L'État aura la faculté de consigner à la Caisse hypothécaire, les marchandises actuellement en cours de route, ainsi que celles qui se trouvent déjà rendues à Anvers, pour être vendues conformément aux stipulations de l'article III [...] » (AAMAE, IRCB(720)59.2).

Ici nous ne faisons que la présentation de celles qui ont été créées avant que le lieutenant Jacques n'embarque à Anvers, le 6 août 1895, pour aller diriger le nouveau district du Lac Léopold II, en août 1895. Les plus connues sont : la Société des Produits végétaux du Haut-Kasaï, constituée le 26 mai 1894 et reconstituée le 28 octobre 1895 et la Belgika, constituée le 15 novembre 1894 et reconstituée le 20 juin 1899.

La Société des Produits végétaux du Haut-Kasaï a pour objet la culture et l'exploitation des produits végétaux du Congo, tels que café, cacao et toutes opérations commerciales et industrielles. Ses statuts ne déterminent pas les délimitations dans lesquelles elle va opérer ; donc il ne s'agit pas d'une société concessionnaire. En ce qui concerne la Belgika, elle a pour but l'exploitation des factoreries à Matadi, à Tumba, à Léopoldville avec leurs succursales en Afrique et des magasins en Belgique ; elle possède également des postes de récolte de caoutchouc dans le Kasaï, à Stanleyville et dans la région du Sud. Elle n'est pas non plus une société concessionnaire.

### 1.3. LE COMPTOIR COMMERCIAL CONGOLAIS, 1895

En juillet 1897, *Le Mouvement géographique* présente la région du lac Léopold II comme une contrée très riche en produits naturels : le caoutchouc y abonde ; le copal fossile (nommé dans l'industrie le copal chagriné) se rencontre en grandes quantités dans le sol des forêts ; un autre copal se présente plus souvent encore, c'est un copal cristallin qui se recueille sur les troncs d'arbres ; on y trouve également plusieurs variétés de résines ; le poivre de malaguettes est cultivé et employé par des habitants du lac comme condiment (*Le Mouvement géographique* 12 juillet 1897 : 339).

Plus intéressante encore est la constitution du Comptoir commercial congolais (CCC). Le baron Edmond Van Eetvelde signe, le 14 janvier 1898, au nom de l'EIC, une troisième convention avec le Comptoir commercial congolais représenté par son administrateur Alexis Mols. Mais la convention apprend qu'il existait déjà une lettre-contrat vieille de deux ans :

« Article premier. – Les concessions accordées au contractant d'autre part par lettre contrat du 12 février 1896 n° 2163 comprendront à dater de ce jour le bassin de la Wamba depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à 75 kilomètres en amont des chutes Destrain. La Compagnie ne pourra se livrer

à des opérations commerciales à l'ouest du bassin de la Wamba, l'État se réservant le droit de récolter seul le caoutchouc dans le bassin du Kwango ; à l'est, la Compagnie pourra étendre son commerce jusqu'à la rive de la Inzia sans toutefois y jouir d'aucun droit exclusif.

Article 2. – Le partage des bénéfices entre l'État et la Société se fera de la manière suivante : Le Comptoir commercial congolais remettra gratuitement à l'État 30 % (trente pour cent) de chacune des qualités de caoutchouc qu'il récoltera à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Ce caoutchouc sera remis à Fayala et la livraison sera réglée trimestriellement.

Au cas où l'État vendrait ou louerait ultérieurement des terrains à des tiers dans le bassin de la Inzia, cette redevance serait réduite de 30 à 20 %.

Article 3. – Les présentes conventions sont faites pour un terme qui prendra fin le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1901, l'État pourra retirer la concession moyennant un préavis d'un an, et à la condition de payer à la Société, pour chacune des années de la concession qui resteraient à courir, une annuité égale à la moyenne du bénéfice distribué annuellement aux actionnaires pendant les cinq dernières années d'exploitation, de lui reprendre au prix coûtant le matériel et toutes les marchandises se trouvant en Afrique ou en route pour l'Afrique au moment du retrait de la concession et de prendre à partir de ce moment à sa charge toutes les dépenses courantes du personnel d'Afrique.

Tout différend qui surgirait à ce sujet serait s'il y a lieu, tranché par un arbitre nommé par le président du Conseil supérieur » (AAMAE, A.E. (349) : Convention ÉIC – CCC 14 janvier 1898).

Dans le *Recueil des Sociétés coloniales et maritimes* de 1901, le CCC est présenté comme suit :

- constitution : 26 juillet 1895 sous forme de société anonyme et transformée le 24 février 1898 en société à responsabilité limitée sous le régime de la loi congolaise, reconstituée sous forme de société anonyme ;
- objet : cultures de caoutchouc, café, cacao, tabac, vanille et plantes potagères... ;
- concession : le bassin de la Wamba ;
- capital : 500 000 francs divisés en 2000 actions de 250 francs (l'État indépendant du Congo, qui possédait 500 parts de fondateur de la société ancienne, a consenti à l'annulation de ces titres moyennant une participation d'un tiers dans les bénéfices de la société nouvelle).

- siège social : Fayala sur la Wamba
- administratif : Anvers, rempart Kipdorp, 48
- administration :
  - président du conseil d'administration : Alexis Mols
  - administrateurs : Edmond Dewael, P. Schmoele, L. Hoeckle, Charles De Wael, Léonce Groetaers, P. Van Geert
  - commissaires : Jean Waeker, Frédéric Reiss, Gauthier Vellinger.

Les deux documents précités ne mentionnent nullement le lac Léopold II. Mais, selon la première convention, le CCC avait l'autorisation d'opérer dans le Domaine de la Couronne. Une petite note du vice-gouverneur général Costermans en donne la preuve :

« 5<sup>e</sup> Comptoir commercial congolais : les concessions qui avaient été accordées au CCC dans le bassin du lac Léopold II et de la rivière Lukenie ont été remplacées par cinq postes d'exploitation d'un rayon de 20 kilomètres dans le bassin de la rivière Wamba. En 1899, un nouveau contrat accordait au CCC des concessions comprenant le bassin de la Wamba, depuis l'embouchure de cette rivière, jusqu'à 75 kilomètres en amont des chutes Destrain. La Compagnie ne pourra se livrer à des opérations commerciales à l'ouest du bassin de la Wamba, l'État se réservant seul de récolter le caoutchouc dans le bassin du Kwango ; à l'ouest, la Compagnie pourra étendre son commerce jusqu'à la rive de l'Inzia sans toutefois y jouir d'aucun droit exclusif » (Costermans 16 octobre 1904 : AAMAE, A.E. 527 (347)).

Comme d'autres sociétés concessionnaires, le CCC possède certains pouvoirs de police dans la région où il opère. À cet effet, il a pu importer, pendant les années 1899, 1900, 1901, 1902 et 1903, les quantités suivantes d'armes et de munitions :

- I. Armes importées – Albini 250, Piston 530, Mauser 25, Pistolet américain 5, Martiny Henry 2, Winchester ? ;
- II. Munitions importées – Albini 2500, Piston 12 480, Chasse 5500, Capsules pour piston 123 880, Pistolet américain 1000, Charges fusil à piston 20 000, Martiny Henry 600, Winchester 100 (Documents armes et munitions, AAMAE, AE527 (347)).

Notons qu'il s'agit, dans certains cas, d'armes perfectionnées, d'origine différente, avec lesquelles

les agents commerciaux du CCC étaient armés : Winchester, américaine ; Albini, italienne ; Mauser, allemande ; Martiny Henry, britannique.

#### 1.4. LA FONDATION DE LA COURONNE

Le premier décret est étendu et organisé en fondation par un second du 23 décembre 1901 qui est également demeuré secret jusqu'au moment où Léopold II commence à négocier avec le gouvernement belge la reprise de l'EIC. Celui-ci, que nous reproduisons partiellement ci-après, donne au moins des éclaircissements sur l'étendue de la Fondation de la Couronne :

« Nous avons décrété et décrétons que les biens que, par une résolution souveraine, et dans des buts d'ordres élevés, patriotiques et désintéressés, Nous avons déclarés et dénommés biens de la Couronne par décret du 9 mars 1896, demeurent constitués en une fondation, soumise aux conditions et règles suivantes :

Article 1<sup>er</sup> : Le Domaine de la Couronne comprend les biens ci-après :

1° Toutes les terres vacantes dans les bassins du lac Léopold II et de la rivière Lukenie ;

2° Toutes les terres vacantes dans le bassin de la rivière Busira-Momboyo ;

3° Toutes les terres vacantes comprises entre les limites suivantes :

À l'ouest, le méridien du confluent du Lubefu avec le Sankuru, depuis ce confluent jusqu'à la ligne de faite du bassin de la Lukenie ; au sud-ouest et au sud la rive droite du Lubefu et le 5<sup>e</sup> parallèle sud, à l'est la ligne de faite occidentale des eaux du Lomami, entre ce dernier parallèle et le 3<sup>e</sup> parallèle-sud ;

4° Six mines non exploitées actuellement et qui seront délimitées ultérieurement ;

5° Tous les biens et valeurs qui écherront au Domaine à titre gratuit ou onéreux [...] » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 599-600).

Désormais la Fondation de la Couronne comprend le Domaine de la Couronne augmenté de la région minière de l'Aruwimi. Elle est une personnalité civile qui gère une région avec son administration propre, distincte de celle de l'EIC et avec des revenus de ses biens attribués au souverain à titre privé.

Le décret du 23 décembre 1901 précise encore que la Fondation du Domaine de la Couronne constitue « une personne civile ».

« Art. 4 – Les immeubles de la Fondation ne peuvent être aliénés ou hypothéqués que pour cause d'une nécessité absolue ou d'un avantage évident, reconnu par l'unanimité des administrateurs ou pour la réalisation du programme des travaux sanctionnés par Nous.

Une aliénation en vue du remplacement ne peut être reconnue avantageuse que si elle procure à la Fondation une valeur au moins égale à la somme nécessaire pour que les intérêts de cette somme donnent à la Fondation un revenu au moins égal à celui qu'elle a.

Les administrateurs déterminent de quelle façon et en quels biens ou valeurs le emploi devra être effectué.

Art. 5 – Les revenus des immeubles ne peuvent être cédés ou mis en gage que pour l'amélioration ou la conservation des immeubles de la Fondation.

Art. 6 – Après avoir prélevé les frais et charges de la gestion ainsi que leurs émoluments, les administrateurs emploient le revenu net de la Fondation aux objets et dans l'ordre suivant :

1° Une rente annuelle et viagère de cent cinquante mille francs sera servie à toute reine, veuve du souverain, pourvu que celui-ci soit un membre de la Maison royale de Belgique, descendant de Sa Majesté Léopold I<sup>er</sup>, conformément à ce qui est réglé par l'article 60 de la Constitution belge actuelle ;

2° Une rente annuelle et viagère de cent vingt mille francs sera payée à l'héritier présomptif du souverain à sa majorité et pour autant que cet héritier soit un membre de la Maison de Belgique descendant de Sa Majesté Léopold I<sup>er</sup>, conformément à ce qui est dit à l'alinéa précédent ;

Par dérogation à ce qui précède, la dite annuité de 120 000 francs sera payée à SAR le prince Albert de Belgique, jusqu'à ce qu'il monte sur le trône de Belgique ;

3° Une rente annuelle de 75 000 francs sera remise, à moins qu'ils ne reçoivent une dotation belge, à chacun des autres princes de Belgique et, jusqu'à leur mariage, à chacune des princesses de Belgique.

Cette annuité leur sera servie à partir de l'âge de 18 ans et aussi longtemps qu'ils conserveront leur domicile en Belgique ;

4° Une somme de 600 000 francs sera affectée annuellement et comme corollaire de la donation royale des 9 avril et 15 novembre 1900 et 29 avril 1901, au maintien, au renouvellement et développement des collections formant partie de cette donation, notamment des collections du Stuyvenberg, du Belvédère de Laeken, au maintien et à l'amélioration des bâtiments sans en modifier le cachet, et à la solde du personnel



« Perception de caoutchouc dans le Lac Léopold II ». (AP.0.0.7894, collection MRAC Tervuren ; photo Grasset, 1910.)

employé à l'entretien des collections afin qu'il puisse, après son stage dans les serres de Laeken, se rendre utile au Congo au service de la Fondation de la Couronne ;

5° Une somme de 150 000 francs sera employée annuellement à l'établissement et à l'entretien de chemins, à l'achèvement et à l'entretien des bâtisses du Domaine national des Ardennes, conformément au programme que Nous avons arrêté ;

6° Le surplus du revenu net sera affecté, conformément aux instructions et dispositions du souverain-fondateur à des destinations d'utilité publique pour le Congo et la Belgique et spécialement à des destinations ayant pour objet le développement des entreprises maritimes et coloniales, l'hygiène publique et l'éducation physique, les sciences et les arts, les travaux d'embellissement et les œuvres d'assistance sociale.

Dans le cas où les revenus de la Fondation excéderaient les dépenses nécessaires à la réalisation des divers objets précédemment indiqués, le surplus pourrait être remis au souverain, autre que le souverain actuel, afin d'être employé par lui à des buts d'utilité nationale.

Art. 7 - Si la présente Fondation cessait d'exister ou si les clauses et conditions mises à l'utilisation des biens qui en constituent la dotation n'étaient plus respectées, ces biens seront désaffectés de plein droit et feront retour au fondateur ou seront attribués sous les charges qui les grèvent, aux institutions, individualités juridiques ou établissements publics, congolais ou autres, que le fondateur aura désignés.

Art. 8 - Aucune disposition légale contraire ne peut avoir d'effet contre l'attribution à la Fondation des biens qui lui sont affectés par Nos décrets ni contre aucune des clauses de la Fondation » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 600-601).

Le 22 juillet 1904, Léopold II signe un nouveau décret qui règle les devoirs des administrateurs et l'emploi des fonds de la Fondation de la Couronne et l'exploitation de son domaine. Le devoir le plus important des administrateurs, dont les noms ne sont pas mentionnés, est la gestion la meilleure de la Fondation. Les noms des banques où – et du banquier, Rothschild, chez qui – les recettes seront versées apparaissent clairement dans le document. Quant à l'emploi des fonds, il est précisé qu'ils seront utilisés pour des travaux publics et

d'embellissement. Et l'utilisation des fonds doit se faire aussi avec l'accord du « fondateur » qui, à n'en pas douter, est Léopold II lui-même.

En ce qui concerne l'exploitation de la Fondation, l'accent est mis, d'une part, sur le genre d'agents qui seront admis pour cela. Ceux-ci devraient être des « experts » formés à l'École mondiale qui devrait être construite à Tervuren. Ci-après le décret en question :

« I. Devoirs des administrateurs : Ils devront se réunir au moins une fois tous les mois en séance plénière. L'un d'eux sera chargé du détail de la gestion et toute décision importante devra être prise en séance plénière. Ils veilleront à ce que toutes les recettes soient versées entre les mains du trésorier général de la Fondation qui en sera responsable. Celui-ci pourra, sous sa responsabilité, déposer des fonds soit à la Banque nationale, soit à la Caisse d'Épargne, soit à la Société générale de Belgique, soit chez M. de Rothschild et tâcher d'obtenir le meilleur intérêt possible.

II. Emploi des fonds/L'emploi des revenus aux différents ordres d'idées énumérés dans le décret de 1901 continuera à se faire pendant les premières onze années de la Fondation, d'accord avec le fondateur, et à partir de la douzième année, conformément à ce qui aura été fait pendant la dixième et la onzième année de la Fondation, sans toutefois que les dépenses pour travaux publics et d'embellissement puissent excéder les deux tiers des revenus.

III. Exploitation : Si les biens affectés à la Fondation de la Couronne sont directement exploités par elle, les administrateurs constituent le service spécial nécessaire à cette exploitation. Ils veilleront à prendre les agents les plus capables qu'ils pourront trouver. Ils ne les admettront qu'après un examen dont ils détermineront les matières. Quand l'École mondiale de Tervueren fonctionnera, ils prendront de préférence des élèves de la section de cette école, dont l'instruction se rapprochera le mieux des fonctions que devront remplir les agents de la Fondation.

Les administrateurs veilleront à la création, dans l'étendue du domaine de la Fondation, d'hôpitaux, d'écoles, d'églises ; à l'exécution de travaux et de mesures propres à assurer l'hygiène. Ils s'assureront, si l'exploitation se fait par des concessionnaires, que ces concessionnaires remplissent leurs devoirs philanthropiques » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 601).

Ce n'est qu'à la fin qu'il est question de la création, dans l'avenir, d'infrastructures médicale et scolaire dans le vaste domaine géré par la Fondation.

Le 11 octobre 1906, la Fondation de la Couronne signe, avec la Compagnie immobilière de Belgique, une convention qui l'engage dans des entreprises de travaux en Belgique. Le document est un texte long et détaillé :

« Que l'administration de la Fondation du Domaine de la Couronne, établie par décrets de 1896 et 1901 du roi-souverain, désire charger la Compagnie immobilière de Belgique de l'exécution et de l'achèvement de divers projets spécifiés ci-dessous et destinés, soit à l'embellissement de la capitale de la Belgique et autres lieux, soit à certaines extensions et améliorations des domaines nationaux et de la Fondation, notamment à Laeken et à Ostende.

Ceci exposé, il a été dit et convenu ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup> : Les projets faisant l'objet de la présente convention comprennent :

Élargissement de l'assiette de la route de Meysse, selon les plans de M. Lainé.

Achèvement des travaux en cours sur le domaine national belge de Laeken et sur les terres appartenant à la Fondation du Domaine de la Couronne, suivant les plans de l'architecte Girault.

Travaux à faire ou à achever à Ostende sur le domaine national belge et sur les propriétés de la Fondation du Domaine de la Couronne, suivant les plans de l'architecte Girault.

Bâtiments pour les départements et écoles de l'État du Congo à élever à Bruxelles ou aux environs.

Tous autres travaux à exécuter et tous achats de propriétés à effectuer suivant les indications qui seront ultérieurement fournies par la contractante de première part.

Art. 2 : La contractante de première part charge la contractante de seconde part, qui accepte, de la direction générale de l'exécution des projets cités à l'article premier, de l'achat des terrains et propriétés qui seront nécessaires à leur exécution, de la revente éventuelle des excédents non utilisables aux travaux ou embellissements et de la location temporaire des propriétés acquises et emprises, de la garde et de l'entretien des travaux jusqu'au moment de leur reprise par les autorités et administrations compétentes.

Afin d'assurer la plénitude des droits et devoirs de cette charge de direction générale, la Fondation du Domaine de la Couronne confère, par les présentes, à la Compagnie immobilière de Belgique, qui accepte, les pouvoirs les plus étendus et donne notamment à cette compagnie mandat définitif et irrévocable pour présenter la contractante de première part dans toutes conventions, actes d'achats, de ventes, de locations,

d'inscriptions hypothécaires, de mainlevée, paiements, recettes, contrats d'entreprises, fournitures de matériaux, arbres, plantes, réception de travaux, rédaction de cahier des charges, acceptations ou refus de soumissions, conventions avec les autorités administratives compétentes, actions judiciaires, conventions avec les entrepreneurs, artistes, statuaires, peintres et architectes, avec des ingénieurs, experts, géomètres, conservateurs, conducteurs de travaux, surveillants, cantonniers, concierges, gardes, etc., mais en tant seulement que lesdites conventions, actes, contrats, soient relatifs aux travaux faisant l'objet de la présente convention.

Art. 3 : Il est bien entendu que la direction générale de l'exécution des dits projets se fera d'accord avec le mandataire de la Fondation et qu'elle ne constitue pas un marché d'entrepreneur de travaux ou un mandat d'architecte ou d'ingénieur.

Cette direction générale devra donc être exercée par la Compagnie immobilière de Belgique, au mieux des intérêts de la Fondation du Domaine de la Couronne, conformément aux plans approuvés par l'administration de la Fondation de l'avis de ses architectes.

Art. 4 : Les expropriations, achats de propriétés, les travaux de voiries et autres, les constructions, la création de parcs, jardins, l'entretien, la conservation et la garde des travaux déjà effectués ou à effectuer et non encore reçus par des autorités compétentes, seront faits pour compte de la Fondation du Domaine de la Couronne, qui aura à sa charge toutes les dépenses à en résulter, y compris les frais de déplacement et les honoraires d'architectes, ingénieurs, experts, géomètres, et y compris également le traitement du personnel, tel que conducteurs des travaux, surveillants, conservateurs, magasiniers, jardiniers, cantonniers, gardiens, gardes, concierges, etc.

Art. 5 : Les travaux et dépenses à faire en vertu des présentes ne devront être effectués qu'au fur et à mesure de la rentrée de fonds à provenir d'une annuité d'environ deux millions de francs, prévue à l'article 6 ci-dessous, ou à provenir éventuellement d'un emprunt à garantir par ladite annuité.

Art. 6 : La Fondation du Domaine de la Couronne s'engage à verser à la Compagnie immobilière de Belgique, pendant le temps nécessaire, une annuité d'environ deux millions de francs, payable par moitié le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, étant bien entendu que les fonds à provenir desdites annuités ne pourront servir qu'à solder les dépenses à résulter de l'exécution de la présente convention.

Art. 7 : La Compagnie immobilière de Belgique bonifiera un intérêt annuel de trois pour cent sur les

sommes disponibles à provenir des versements desdites annuités ou des versements des produits des emprunts. Ces intérêts seront portés en compte le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, en accroissement des annuités versées.

Art. 8 : La rémunération de la direction générale à exercer par la Compagnie immobilière de Belgique est fixée, de commun accord, à deux pour cent de toutes les dépenses à effectuer en vertu de la présente convention pour compte de la Fondation du Domaine de la Couronne. Cette rémunération sera portée en compte le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Comme rémunération supplémentaire, la Compagnie immobilière de Belgique aura droit à trois pour cent sur le montant des économies éventuelles réalisées sur les devis approuvés des travaux, d'après estimations à dresser de commun accord entre les contractants de première et de seconde part.

Art. 9 : La présente convention ne peut être résiliée que si la Fondation n'étant plus respectée, ayant cessé d'exister, les biens qui en constituent la dotation, désaffectés de plein droit, avaient fait retour au fondateur ou avaient été attribuées par Lui, sous les charges qui les grèvent, aux institutions, individualités juridiques ou établissements publics, congolais ou autres, que le fondateur aura désignés conformément au décret dont il est remis extrait à la Compagnie immobilière de Belgique.

Art. 10 : Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile, la contractante de première part à Bruxelles, rue de Namur, n° 20, et la contractante de seconde part en son siège social à Bruxelles, Montagne-du-Parc, n° 2a » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 602-604).

Au terme de l'année 1906, les décrets et les conventions se succèdent à un rythme quasi journalier.

Le 21 décembre 1906, un décret vient modifier les droits miniers de la Fondation de la Couronne. L'article 1<sup>er</sup> stipule que la Fondation de la Couronne, à la place des six mines qui lui reviennent conformément au décret du 23 décembre 1901, reçoit la région minière du bassin de l'Aruwimi et celle drainée par les affluents de gauche de l'Uele-Kibali, à l'exception toutefois des terrains déjà concédés. Selon l'article 2, la Fondation de la Couronne s'engage à verser au Trésor de l'État 20 % des bénéfices nets, déduction de tous frais de l'exploitation de ladite région minière, calculés après l'attribution de 6 % aux capitaux investis dans l'exploitation. Et ce versement l'exonère de toutes taxes ou redevances minières.

L'article 3 accorde à la Fondation, sous réserve des droits de la Société internationale forestière et minière du Congo, la faculté de constituer ou d'agréer une société anonyme pour la reprise et la mise à fruit des propriétés minières visées à l'article 1<sup>er</sup>. En ce cas, il sera loisible à la Fondation de la Couronne d'attribuer à l'État du Congo des actions entièrement libérées de cette société, en représentation des 20 % dans les bénéfices mentionnés à l'article 2.

Il convient de signaler ici que par un décret daté du 6 novembre 1906, Léopold II avait concédé d'importants privilèges et concessions à la Société internationale forestière et minière (Forminière en sigle). Depuis plusieurs années avaient été envoyées vers la crête Congo-Nil des expéditions de prospection dont la plus importante était celle de 1902. Celle-ci était placée sous la direction de deux prospecteurs australiens, Hannam et O'Brien (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : 606).

Les résultats scientifiques de cette mission n'ont jamais été rendus publics, mais on sait que ces deux prospecteurs ont découvert, au mois d'août 1903, les terrains aurifères de Kilo, situé aux sources de l'Ituri, la branche supérieure de l'Aruwimi, à l'ouest du lac Albert. Dès que l'EIC a reçu le rapport d'Hannam et O'Brien, il tente l'exploitation, pour son propre compte, desdits terrains et commence le traitement des sables aurifères. La direction de cette nouvelle industrie est confiée au lieutenant Van Marcke qui est nommé commissaire des mines de Kilo.

Il y a lieu d'observer ici que la question de la main-d'œuvre a été réglée par un arrêté assimilant l'exploitation de la mine de Kilo, à un travail d'utilité publique et autorisant, à ce titre, le recours au travail forcé. L'exploitation ayant été commencée en mai 1905, à la fin de cette année, cinq cents Noirs travaillent à Kilo, sous la direction d'O'Brien et de six autres Blancs. La production d'or est de 15 à 20 kilogrammes par mois.

C'est donc tout ce sous-sol du bassin de l'Aruwimi que la Fondation de la Couronne s'est approprié. Et comment ? Tout commence le 24 septembre 1906, quand Léopold II accorde à Thomas-Fortune Ryan (1851-1928), un riche homme d'affaires américain, une concession d'exploitation de caoutchouc et de produits végétaux dans un bloc de deux millions d'hectares, s'étendant de Kimpoko, sur la rive du Stanley Pool non loin de Léopoldville, jusqu'à la rivière Yumbi en amont de Bolobo. Le groupe Guggenheim-Ryan crée, le 16 octobre 1906,

la société American Congo Company pour l'exploitation de cette concession et fonde très vite des factoreries à Kimpoko, Kwamouth, Bolobo et à l'intérieur de cette région, principalement pour l'achat aux indigènes des produits végétaux et de l'ivoire.

Par décret du 6 novembre 1906, Léopold II concède d'importants privilèges et concessions à une société nouvelle : la Société internationale forestière et minière, fondée à Bruxelles au capital de 3,5 millions de francs. Car outre un groupe de capitalistes américains représentés par Ryan, figuraient aussi la Fondation, les barons Baeyens et Goffinet et le notaire Dubost. Les avantages accordés à la Forminière sont de diverses natures. En voici quelques-uns :

« [...] La société aura également le droit de faire des recherches minières dans toute l'étendue des terres de la Fondation de la Couronne pendant une période de six ans. L'État, pendant cette période, n'accordera aucun autre droit de recherches minières dans ces régions.

En cas de découverte de mines par la société sur lesdites surfaces, dans les délais assignés à ces recherches par le *littera* A ci-dessus, la société aura droit à la concession, pendant un terme de nonante-neuf années, de toutes les mines découvertes dans la région marquées par une teinte grise sur la carte annexée, sur une surface de 2 millions d'hectares au nord du 5° parallèle sud et une surface de 1 716 600 hectares au sud de ce parallèle, ainsi qu'aux terres nécessaires à l'exploitation de ces mines.

Ces terres seront choisies par la société d'accord avec le gouvernement, sous la réserve de tous droits des indigènes et des tiers. Ces terres ne pourront servir qu'à l'exploitation des mines. Elle aura droit, en outre, à la concession, pendant un terme de nonante-neuf années, de 20 mines parmi les 30 mines découvertes par elle dans les terres de la Fondation de la Couronne, dans l'ordre suivant : les 8 premières mines seront attribuées à la société ; les 6 suivantes seront réservées au domaine national de l'EIC ; les 4 suivantes à la Fondation de la Couronne ; les 12 suivantes à la société. Ces 30 mines auront une superficie maximum de 10 000 hectares chacune.

La Société internationale forestière et minière aura le droit de choisir dans l'étendue du domaine de la Fondation de la Couronne cinq blocs de terres vagues de 100 000 hectares chacun, pour l'établissement de forêts en dehors de toutes les forêts actuelles ; ainsi que 200 000 hectares de terres vagues pour cultures diverses. Elle pourra les exploiter pendant une période de nonante-neuf années, sous la condition

d'observer dans les forêts à créer dans les cinq blocs de 100 000 hectares les règles des révolutions successives et des replantations perpétuelles des parties exploitées [...] » (Wauters 15 septembre 1907 : 444).

Il est clair que les affaires de la Fondation de la Couronne étaient désormais très étroitement imbriquées dans celles de la Forminière.

Avec la création de la Forminière, la région du lac Léopold II entre dans une nouvelle ère économique. En effet, cette nouvelle société va développer des activités à la fois minières et forestières. Elle s'intéresse désormais à des produits forestiers et agricoles en établissant des plantations de caoutchouc, de caféiers, de cacaoyers, de palmiers, etc. et des exploitations de bois, s'occupe également du transport et de la commercialisation de tous ces produits et crée des industries connexes comme des huileries, scieries et savonneries (De Bruyn 2006 : 8).

En 1907, la Forminière organise une première mission forestière qui arrive à Léopoldville le 31 octobre de cette année. Dans un premier temps, elle commence le travail de délimitation dans la plaine de Ndolo, sur la rive du Stanley Pool, d'un bloc de 36 000 hectares de terres destinées à des essais de culture, et sur le territoire de Kinshasa, des terrains totalisant une dizaine d'hectares, sur lesquels on se propose d'établir un poste de transit. Mais l'Administration refuse d'en accorder la concession, estimant que les terres délimitées ne sont pas des terres vagues (Forminière 1956 : 84-85).

Après avoir déterminé un autre bloc de 5000 hectares dans les environs et en avoir demandé la concession, la mission se rendit dans le district du Lac Léopold II. Ici, elle est renforcée, en 1909, par un ingénieur agronome de Gembloux, Maximilien Ledoux (1881-1914). La mission fixe son choix sur un bloc d'une trentaine d'hectares situé aux alentours de Nioki, sur la Mfimi. Les terrains sont défrichés et les premières pépinières sont installées (Forminière 1956 : 85).

Des membres de la mission partent aussi en reconnaissance le long de la Lukenie et au Mayumbe. Mais de nombreuses demandes de concessions de la Forminière sont repoussées par l'Administration, celle-ci jugeant que les terres choisies ne répondent pas à la définition juridique de terres vagues. Finalement un arrêté royal du 13 février 1911 lui accorde des concessions de terres toutes situées dans la Cuvette centrale : 300 000 hectares pour

l'établissement de forêts et 48 000 hectares pour l'établissement de cultures (Forminière 1956 : 85).

Le 22 décembre 1906 intervient une importante convention entre la Fondation de la Couronne et l'État indépendant qui va se charger de l'exploitation des terres de la Fondation dans les conditions les plus avantageuses pour celle-ci :

« Art. 1<sup>er</sup> : La Fondation de la Couronne cède à l'État tous ses droits sur ses forêts à caoutchouc, pendant une durée de douze ans, sous réserve de son droit de vendre lesdites forêts partiellement ou en totalité. Cette cession est consentie à la condition que l'État continuera l'exploitation actuelle en bon père de famille, ne permette pas l'incision annuelle d'un plus grand nombre de lianes que pendant le cours de ces dernières années et veille à la reconstitution, conformément à la loi, du domaine forestier par des replantations soigneusement entretenues.

Art. 2<sup>e</sup> : L'État s'engage à céder à la Fondation de la Couronne, sur quai à Anvers, les produits qu'il récoltera dans les susdites forêts, à savoir :

Le caoutchouc au prix de fr. 3,50 le kilogramme.

La gomme copal au prix de 95 centimes le kilogramme.

L'État s'engage également à céder à la Fondation et dans les mêmes conditions, tout l'ivoire qu'il récoltera dans le Domaine de la Couronne, au prix de 10 fr. 50 le kilogramme.

Art. 3<sup>e</sup> : Tous les cinq ans, l'État pourra, dans le dernier semestre de la troisième année, demander la révision du prix de cession du caoutchouc, de l'ivoire et de la gomme copal. S'il établit que la moyenne des prix de revient pendant les cinq semestres précédents est supérieure aux prix indiqués à l'article 2 ci-dessus, ces prix seront portés, pour la nouvelle période de cinq ans, à la moyenne des prix de revient des cinq semestres antérieurs.

Il ne pourra être fait état, dans le calcul du prix de revient, d'autres impôts ou taxes sur le caoutchouc, le copal et l'ivoire, que des impôts ou taxes qui sont perçus aujourd'hui sur lesdits produits.

Art. 4<sup>e</sup> : La Fondation aura le droit de faire une inspection annuelle, afin de se rendre compte de la gestion et de l'entretien du domaine.

Art. 5<sup>e</sup> : La présente convention se renouvellera de plein droit à l'expiration de la douzième année, pour une nouvelle période de douze ans, à moins d'un préavis donné par l'une des parties, ou par les deux parties, un an auparavant. La Fondation de la Couronne pourra résilier, en tout temps, la convention moyennant un semblable préavis.

Art. 6<sup>e</sup> : Dans le cas où, pour un motif quelconque, la Fondation viendrait à ne plus exister ou à être modifiée par le gouvernement, les bénéfices et les charges de la présente convention subsisteraient au profit de l'auteur de la Fondation ou de ses ayants droit.

Art. 7<sup>e</sup> : Sous réserve des droits des tiers, l'État indépendant du Congo aura le droit, pendant la durée de la présente convention, d'acheter les forêts à caoutchouc de la Fondation en capitalisant la valeur des revenus de ces forêts, de façon à ce que le capital d'achat représente un revenu équivalent à la somme encaissée en 1906 par la Fondation de la Couronne du chef de la vente des produits de ces forêts. Le rachat se fera soit en argent, soit en rentes congolaises 3 % ou belges, au cours de la bourse du jour du rachat, sans que le revenu du capital payé puisse être inférieur à celui de l'année 1906, calculé d'après le produit de la vente des produits susdits [...] » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 604-605).

Deux jours plus tard, le 24 décembre 1906, la Fondation de la Couronne signe une nouvelle convention avec l'EIC, très courte, contenant un article unique :

« Article unique : d'une part, la Fondation de la Couronne remet et cède à l'État indépendant du Congo des titres de propriétés qu'elle détient en Belgique pour une somme de dix-huit millions, y compris les frais d'achat et d'aménagement, et elle s'engage à lui en remettre et à lui en céder encore pour une valeur d'environ 12 millions de francs. D'autre part, l'État indépendant du Congo prend l'engagement de maintenir toutes les susdites propriétés à leurs destinations d'achat et les accepte avec leurs servitudes d'intérêt public telles que les unes et les autres lui seront précisées au moment de la remise.

En considération de la remise et de la cession à lui faites des titres de propriétés en Belgique visés ci-dessus et de la renonciation par la Fondation à tous ses droits actuels et futurs sur lesdites propriétés, en faveur de l'État indépendant du Congo, l'État tient ladite Fondation quitte et libre envers lui de toute dette [...] » (*Le Mouvement géographique* 15 décembre 1907 : col. 605).

*Le Mouvement géographique* fait un commentaire des plus intéressants sur cette convention : les mandataires belges rapportent que, en décembre 1906, la Fondation devait à l'EIC des sommes importantes, notamment 30 millions de francs, et que

c'est pour s'acquitter de cette dette, qu'elle avait passé la convention ci-dessus.

Et ce n'est pas tout. Car à cette convention est annexée une lettre des administrateurs de la Fondation faisant connaître les destinations d'achat et les servitudes afférentes à divers immeubles transmis à l'État. En conséquence, l'EIC ne pouvait pas disposer en maître absolu des immeubles qui lui avaient été donnés en paiement.

En 1907 deux décrets sont signés. Celui du 20 juillet 1907 autorise l'EIC à conclure une convention avec « le Domaine de la Couronne et ses amis ». Il contient deux articles que voici :

« Art. 1<sup>er</sup> : Les soussignés de première part s'engagent à constituer, dans le délai de quatre mois, une société sous le nom de Société pour le développement des territoires du bassin du lac Léopold II » dont les statuts sont conformes au texte ci-annexé.

Art. 2<sup>e</sup> : L'État indépendant du Congo accorde à la société à constituer, les droits et privilèges spécifiés à l'article 4 desdits statuts, relatifs à l'objet de la société [...] » (Wauters 15 septembre 1907 : 448).

Le document est signé, pour l'EIC, par les secrétaires généraux Hubert Droogmans, Charles Liebrechts et Adolphe de Cuveliers, pour la Fondation de la Couronne... et quatre souscripteurs.

## 2. RAPPORT D'UNE ENQUÊTE DU PÈRE VAN HOUTTE SUR LES ATROCITÉS COMMISES AU LAC LÉOPOLD II DANS LE DOMAINE DE LA COURONNE

Au moment où les premiers missionnaires catholiques s'installent au lac Léopold II, le Domaine de la Couronne touchait déjà à sa fin. Pourtant, les relations entre l'État du Congo et les missions catholiques étaient troublées depuis la publication du rapport de la Commission d'enquête qui avait été assez critique à leur égard. Mais en mai 1906, pour apaiser les esprits missionnaires, l'État congolais avait signé avec le Saint-Siège une convention très avantageuse pour les missions catholiques.

Une des conséquences de cet accord est que les missionnaires catholiques devenaient très silencieux sur les cruautés du régime léopoldien au Congo. Au contraire, ils n'hésitaient même pas à prendre cause et fait pour des agents criminels. Ce n'est que quelques décennies plus tard que, par exemple, les

missionnaires de Scheut ont osé enquêter sur ce qui s'était réellement produit dans ce Domaine de la Couronne avant leur arrivée sur les rives du lac Léopold II. Pour mieux comprendre cette enquête, nous avons estimé utile, à titre introductif, de relater l'histoire des pourparlers qui ont eu lieu entre, d'une part, les missions de Scheut et, d'autre part, l'Administration de l'État congolais et celle du Domaine de la Couronne.

## 2.1. L'INSTALLATION DES PÈRES DE SCHEUT AU LAC LÉOPOLD II : LES POURPARLERS, 1906-1907

En 1906, le père Auguste De Clerq (1870-1939), rappelé à Louvain pour y être recteur, donne aux séminaristes en théologie de la congrégation une conférence durant laquelle il raconte qu'ayant visité quelques mois auparavant Wombali, poste des missionnaires jésuites, il avait appris que, depuis 1902, de considérables caravanes de gens du lac Léopold II, épouvantés par la récolte du caoutchouc, étaient arrivés dans cette mission.

Dans une lettre du 19 mars 1906, M<sup>gr</sup> Camille Van Ronslé (1862-1938), vicaire apostolique, fait savoir au commissaire de district Borms qu'il regrette vivement que, malgré le peu de distance qui les sépare, il ne puisse pas aller lui présenter ses respects. Car le dimanche 18 mars, il s'était mis en route dans le lac Léopold II avec l'intention de pousser son voyage jusqu'à Inongo, mais le mauvais temps l'avait arrêté en route ; il aurait été vraiment dangereux de poursuivre le périple sur le lac avec la vapeur *Notre-Dame du perpétuel secours* qui manque de stabilité (Van Ronslé à Borms, 19 mars 1906 M42 (570)).

M<sup>gr</sup> Camille Van Ronslé était en compagnie du père Joseph Heintz (1865-1940), rédemptoriste, et du père Dominique Moretus de Bouchout (1875-1919). En fait, ils montaient vers Umangi, mais le vicaire apostolique avait souhaité atteindre d'abord Inongo. Une tornade de deux jours, du 18 au 19 mars, retient leur vapeur dans une crique d'Inunu que M<sup>gr</sup> Van Ronslé baptise crique Saint-Joseph. Le groupe retourne sans avoir vu Inongo, le chef-lieu du district.

M<sup>gr</sup> Van Ronslé aurait voulu entretenir de vive voix le commissaire de district du but de son passage au lac : il voulait répondre, écrit-il, aux désirs déjà si fréquemment exprimés par les indigènes du district du Lac Léopold II de voir

notamment les missionnaires s'occuper de leur pays. Subséquemment, avant de se déterminer à faire des démarches pour la fondation d'un poste de mission, il voulait acquérir préalablement des renseignements plus précis sur la situation de la région de leur point de vue. Toutefois, bien qu'ils ne se fussent pas rencontrés, il a quand même été confirmé dans l'idée que les indigènes étaient disposés à faire bon accueil aux missionnaires. D'ailleurs, ajoutait-il, le fait qu'ils écoutaient volontiers les chrétiens qui leur enseignaient la religion dans les postes, en était une autre preuve. Et pour clore sa missive, M<sup>gr</sup> Van Ronslé exprime sa confiance dans le fait que ce mouvement de rapprochement de la population du lac vers la religion sera favorisé par l'État congolais et que le commissaire de district fera tout ce qu'il peut faire pour lui garantir la liberté la plus entière, pour empêcher que la moindre opposition y soit faite, pour lui donner quelques renseignements qui pourraient lui être utiles pour compléter sa connaissance de la situation en question et pour lui indiquer des emplacements qui pourraient convenir pour la fondation éventuelle d'un poste missionnaire de Scheut (Van Ronslé à Borms, 19 mars 1906, M42 (570)).

Dans sa réponse du 27 mars 1906, le commissaire de district Borms confirme tout d'abord que les quelques jeunes gens élevés dans des missions au Congo et servant actuellement dans le district du Lac Léopold II comme soldats ou comme travailleurs avaient, par leur zèle religieux, formé de nombreux néophytes parmi le personnel de différentes stations. Ces jeunes catéchumènes avaient, dans leur désir tout juvénile de recevoir une connaissance plus étendue des éléments de la religion, exprimé en maintes circonstances l'espoir de voir résider parmi eux un missionnaire. Et il faut croire sincère leur sentiment parce que plusieurs adolescents du lac n'avaient pas hésité à quitter leur région pour aller se faire instruire dans une des missions du Kwango et du Stanley Pool. Il est clair, note Borms, que l'accueil le plus généreux serait réservé aux missionnaires (Borms à Van Ronslé, 27 mars 1906 : M42 (570)).

En ce qui concerne les emplacements qui pourraient convenir à la création d'une station missionnaire, il importe, selon Borms, de faire ressortir les conditions favorables dans lesquelles se trouverait un établissement religieux sur les bords du lac, tant au point de vue de la salubrité qu'au point de vue de la facilité d'y trouver des terrains de cultures.

Alors, il avait choisi la localité Isaka, située à trois kilomètres environ au nord d'Inongo, pour la fondation du premier poste missionnaire. Puis, Borms assure que les difficultés matérielles de l'installation ne seront pas grandes en raison de l'appui que le district prêtera (Borms à Van Ronslé, 27 mars 1906 : M42 (570)).

À en croire ces deux lettres, ce sont donc des catéchumènes congolais, travailleurs et soldats des postes, avec l'accord et le soutien de l'Administration coloniale, qui ont appelé les missionnaires de Scheut au lac. Mais dans l'historique que le père Denis a écrit sur l'implantation de Scheut dans cette région, il y a un autre élément qui a joué dans l'arrivée de Scheutistes au lac : la rivalité entre la société des Jésuites et la congrégation de Scheut.

En effet, le père Denis écrit qu'en janvier 1907, le jésuite Auguste Lauwers (1867-1911), supérieur de Wombali Casier Saint-Jean, fait un voyage vers Inongo à bord du *Saint-Pierre Clavier*, accompagné de quelques Ntomba du lac et de Badia du sud qui avaient été baptisés chez lui. Il rencontre chez les riverains de la Mfimi et du lac un accueil assez chaleureux, mais les agents de l'État ne veulent pas des missionnaires jésuites « au pays de la contrainte », n'ignorant pas que les rapports entre les agents de l'État et les Jésuites avaient toujours été tendus au Kwango.

D'après l'historique du père Denis, la raison pour laquelle les missionnaires de Scheut ont été appelés à œuvrer dans le district du Lac Léopold II est la suivante : « Ce fut la visite du P. Lauwers en janvier 1906 (*sic* : 1907) qui décida le gouvernement à appeler dans le "Domaine de la Couronne" du lac Léopold II les pères de la congrégation de Scheut ; le gouvernement présentait que d'amères polémiques allaient surgir touchant la question caoutchouc, si les pères jésuites venaient évangéliser le lac. »

L'extrait susmentionné porte vraiment à croire que Léopold II et son Administration congolaise avaient la conviction que les Jésuites étaient plus critiques à l'égard du régime congolais que les Scheutistes.

Pourquoi l'Administration congolaise jugeait-elle soudainement nécessaire la présence de missionnaires dans le district du Lac Léopold II ? Voici la réponse des pères de Scheut :

« Le commandant Van den Moere qui avait repris la direction du district au départ de monsieur Borms en 1906, comprit que, pour obvier à l'exode des populations du sud du lac fuyant vers le Kwilu, le

Kasaï et les postes de Dima, de Wombali, de Bokala, de Léopoldville et de Ndolo, pour échapper aux prestations en caoutchouc, il fallait appeler les missionnaires au lac même (conversation qu'il eut avec le R.P. Geens et moi lors de notre arrivée à Inongo en 1907. Il n'avait pas caché ses appréhensions d'y voir arriver les pères jésuites qui ne manqueraient pas de soulever la question du caoutchouc). Le P. Van Hecke (supérieur général) lui-même nous écrivit de ne toucher en aucune façon dans nos lettres à la question caoutchouc. Ce fut donc monsieur Van de Moere qui fit rapport au roi sur la situation du lac, déjà tant décriée par la Commission d'enquête (le franc-maçon Janssens) » (*ibid.*).

L'installation de missionnaires dans le Domaine de la Couronne devait donc endiguer l'exode des autochtones qui fuyaient le terrible régime du caoutchouc. Que les pères de Scheut soient fiers de l'honneur que Léopold II leur faisait, notamment de préférer leur congrégation à la société des Jésuites, on peut encore comprendre cela. Mais ce qui fait froncer les sourcils, c'est le fait qu'ils aient accepté l'invitation de s'établir dans le Domaine de la Couronne à la condition d'observer le silence sur les atrocités commises dans cette contrée à cause de l'imposition de la récolte du caoutchouc.

Remarquons que dans le premier extrait l'accent est mis sur le fait que le choix de missionnaires pour le lac a été déterminé par les attitudes respectives des Scheutistes et des Jésuites à l'égard du régime du caoutchouc. Dans le second, l'élément franc-maçon est quelque peu mis en lumière : on souligne non seulement que le commissaire de district n'aimait pas voir s'établir au lac des missionnaires (critiques et moins critiques), mais aussi que le rapport de la Commission d'enquête avait été rédigé par un franc-maçon, soulignant ainsi que Léopold II souhaitait ardemment des religieux catholiques dans le Domaine de la Couronne.

Le 31 mai 1907, M<sup>gr</sup> Van Ronslé s'adresse au vice-gouverneur général Fuchs pour dire qu'il a ébauché, à la suite d'un accord intervenu entre le chevalier de Cuvelier et le père Van Hecke, supérieur général de Scheut, le projet d'envoyer d'urgence un missionnaire dans la région du Lac Léopold II pour y installer un poste missionnaire. Il lui demande l'autorisation de mettre ce projet à exécution et de bien vouloir recommander à la bienveillance de ses fonctionnaires le père Geens qui avait été désigné

pour le choix de l'emplacement et la fondation de cette station. En plus, il demande aussi à Fuchs de venir en aide et de procurer au père Geens les objets indispensables à un séjour de deux ou trois mois. Et il détermine ces objets dans une liste annexée. Il s'agit des effets suivants : une malle-lit + une moustiquaire ; une grande cantine ; une malle-bain ; une malle ; une petite pharmacie ; une table pliante ; une lanterne ; le ravitaillement d'un agent pour trois mois ; des marchandises ayant la valeur de 3-4 ballots d'étoffe ; 4 dames-jeannes de vin ; un Mauser ou Albini avec 100 cartouches (Van Ronslé à Fuchs, 31 mai 1907 : M42 (570)).

Dans sa réponse, du 3 juin 1907, Fuchs fait savoir au vicaire apostolique qu'il avait déjà demandé aux fonctionnaires du district du Lac Léopold II de réserver au père Geens le meilleur accueil et de lui faciliter, dans les limites de leurs pouvoirs, l'exécution de la mission dont il était chargé. Puis, le directeur de la Justice de l'Administration congolaise avait déjà reçu des instructions à cet effet, et il avait déjà pris toutes les mesures nécessaires pour que les divers objets et le matériel portés sur la liste annexée à la lettre du vicaire apostolique, soient remis en temps utile au père Geens qui avait manifesté son intention de quitter Boma à destination du Lac Léopold II le mardi 4 courant. Ensuite, il explique qu'en ce qui concerne plus particulièrement les étoffes demandées comme articles d'échange, il avait écrit au commissaire de district du Lac Léopold II de les prélever sur les marchandises qu'il avait en magasin et de les remettre au père Geens. En outre, aux objets énumérés dans la liste de M<sup>gr</sup> Van Ronslé, il avait fait ajouter une tente, une certaine quantité de quinine, une chaise pliante, 3 chop-boxes, un panier cantine, un encrier, un flacon d'encre fixe, 6 feuilles buvard, 2 porte-plume, un crayon noir, un crayon rouge-bleu, une boîte d'épingles, 50 enveloppes, 2 blocs-notes, un marteau, un burin, une tenaille (Fuchs à Van Ronslé 3 juin 1907 : M42 (570)).

Quelques jours plus tard, Fuchs informe le gouvernement congolais à Bruxelles de son échange de lettres avec M<sup>gr</sup> Van Ronslé. Entre-temps, le père Geens s'était mis en route en direction du lac Léopold II. Dans son histoire du Lac Léopold II, le père Denis décrit la route que le père Geens a suivie. Il nous apprend également que l'accueil des missionnaires à Nkutu n'a pas été chaleureux.

« En juin 1907 alors que M<sup>gr</sup> Van Ronslé était à Boma, le T.R.P. supérieur général Van Hecke lui télégraphia qu'une mission devait être fondée au plus vite au lac Léopold II – désir exprès du roi Léopold II. Le choix de M<sup>gr</sup> se porta sur le R.P. Lemaire (je tiens la chose de monseigneur lui-même) mais comme le R.P. Geens de la mission de Nouvelle-Anvers était pour le moment en convalescence à Moanda, le R.P. De Cleene le proposa à M<sup>gr</sup> ; le 25 juin, le P. De Cleene m'appela chez lui et me désigna comme compagnon du P. Geens, qui dare-dare était monté à Léo pour se rendre à la première occasion au lac Léopold II.

Sur ces entrefaites, M<sup>gr</sup> était monté à Kangu et le 1<sup>er</sup> juillet M<sup>gr</sup> et moi faisons route pour Lukula-Mbafu et Boma. Comme M<sup>gr</sup> Van Ronslé devait confirmer dans les différents postes des pères rédemptoristes, échelonnés le long du chemin de fer, nous n'arrivâmes à Léopoldville que le 20 juillet. De ce temps-là deux bateaux seulement, la *Princesse Clémentine* et l'*Archiduchesse Stéphanie* assuraient le service du Kasai ; je ne pus (pas) trouver place à bord de ces bateaux et je dus attendre six semaines à Léo.

Fin août, le P. Geens revint à Léo pour rendre compte à M<sup>gr</sup> des résultats de sa visite au lac. En quittant Boma pour le lac, le R.P. Geens avait reçu de M<sup>gr</sup> quelques instructions, entre autres, celle de chercher un emplacement dans les environs de Kutu, M<sup>gr</sup> ayant conservé un mauvais souvenir de la fureur des vagues du lac, qui avaient bloqué le *Notre-Dame* dans la crique d'Inunu en mars 1906. Le P. Geens devait toutefois monter à Inongo pour rendre visite officielle au commissaire du district.

Arrivé à Kutu avec le steamer *Baron Lambert*, le P. Geens reçut un accueil très froid du lieutenant Menzel (fils d'un armateur d'Anvers), chef de secteur. Tout le personnel de la station avait reçu l'ordre formel de ne pas se montrer devant le père Geens. Il y avait alors à Kutu une centaine de travailleurs, la plupart mariés. Déçu dans son attente, le père Geens continua sur Inongo où il reçut un accueil triomphal de la part des soldats (150), des travailleurs (200) et des indigènes d'Inongo. Il n'y avait plus à hésiter, c'était à Inongo que la première mission devait se fonder. Mais l'admiration qu'éprouva le P. Geens fut à son comble, quand le lendemain au soir, il trouva tous les soldats de la Force publique récitant le catéchisme en lingala donné par le sergent Mikoti Évariste et les soldats Kalunda et Kilimasi – tous trois anciens colonistes de Boma. Quant aux travailleurs, ils connaissaient déjà une bonne partie du catéchisme de Wombali qu'enseignait Mputiyulu Michel, chrétien de Wombali, tandis que sa femme Mélanie

s'occupait du catéchisme des femmes. Il y avait donc là un groupe imposant de 400 catéchumènes.

Quant aux instructions qu'avait données de Bruxelles le commissaire Van de Moere, elles étaient formelles ; l'État devait aider les missionnaires. Avant de quitter Inongo pour rentrer à Léo le P. Geens avait choisi l'emplacement à Nkolenjowa : c'est là qu'après deux mois quand les pères Geens et Denis arrivèrent en octobre, Mr Heuertz, chef de poste, avait accumulé en abondance des matériaux de construction. M<sup>gr</sup> Van Ronslé, après le rapport que lui fit le P. Geens, en éprouva une grande joie et ne put que ratifier la décision du P. Geens de s'établir à Inongo » (Dieu 1946 : 210).

Les missionnaires de Scheut ont trouvé dans le chef-lieu du district un grand nombre de gens, tant des soldats que des travailleurs, qui avaient déjà été en contact avec la religion catholique. À son arrivée à Inongo, le 18 juillet 1907, le père Émile Geens (1877-1966) constata qu'au camp des travailleurs deux catéchistes improvisés donnaient régulièrement des instructions religieuses : l'un enseignant le catéchisme aux hommes et l'autre aux femmes. Au camp des soldats, un caporal avait également pris sur lui d'instruire ses compagnons.

Revenons ici à une note adressée au roi Léopold II, en date du 8 juin 1907, qui élargit le regard sur l'installation des pères scheutistes au Lac Léopold II. Nous y décelons trois points importants pour une meilleure compréhension des démarches.

« Au commencement de cette année, la Swedish Missionary Society, qui a la majeure partie de ses établissements d'évangélisation dans le district des Cataractes au nord du fleuve, a exprimé l'intention de fonder une station sur la rive orientale du lac Léopold II.

M<sup>gr</sup> Van Ronslé avait, il y a un an environ, eu le projet de fonder un poste dans la même région, et rencontré les encouragements de l'autorité locale, mais n'avait pas persisté dans ses intentions à raison de la difficulté des communications, ou plus exactement à raison de l'insuffisance du steamer dont disposent ses missions. Le supérieur général de Scheut ayant eu connaissance du projet des missionnaires suédois, est d'avis qu'il y a lieu de hâter l'établissement d'une mission catholique sur le lac, et il est incontestable que ce projet mérite l'appui du gouvernement puisqu'il permettrait de répondre à la mission protestante que la région à l'est du lac Léopold II est réservée, en vertu d'arrangements antérieurs, à l'activité des pères de Scheut.

Toutefois, la région en question faisant partie du Domaine de la Couronne, le principe de la cession des terrains nécessaires aurait besoin d'être tranché par le conseil d'administration de ce domaine. Il est demandé au roi l'autorisation d'accorder à la congrégation de Scheut la concession dont ces missionnaires auront besoin pour fonder leur œuvre nouvelle.

La congrégation de Scheut a formé le projet de fonder un poste d'évangélisation sur la rive orientale du lac Léopold II. La Fondation de la Couronne, consultée, a fait savoir qu'elle accorderait la concession dont les missionnaires de Scheut auront besoin pour leur installation, et le gouvernement a donné au Congo des instructions pour que les autorités sur place donnent toute assistance aux missionnaires pour l'érection de la nouvelle mission de manière à ce que l'installation puisse se faire dans le plus court délai possible [...] le gouvernement central a mis à la disposition du supérieur général de Scheut un subside spécial en espèces de 10 000 francs pour les frais de la mission » (Note pour le roi, 8 juin 1907 : M42 (570)).

Il y a lieu de retenir ici, premièrement, que l'on ne peut pas mettre l'implantation de la première mission de Scheut au lac uniquement dans un contexte de rivalité entre les Scheutistes et les Jésuites, mais peut-être aussi dans celui de la rivalité entre les missionnaires catholiques et protestants. Deuxièmement, il est clair que l'accord du gouvernement congolais ne suffisait pas, mais qu'il fallait aussi, et surtout, l'autorisation de l'administration de la Fondation du Domaine de la Couronne pour accorder une concession aux pères de Scheut. Troisièmement, l'établissement de la mission d'Inongo a été subsidié, pour un montant de 10 000 francs, par le gouvernement congolais.

Léopold II approuve la note et le 13 juin, le secrétaire d'État de Cuvelier demande à Hubert Droogmans, un des administrateurs de la Fondation de la Couronne, de lui faire savoir si la Fondation, « Sa Majesté » ayant daigné donner son approbation, était en principe disposée à accorder aux pères de Scheut le terrain nécessaire à l'érection de leur station missionnaire (de Cuvelier à Droogmans 13 juin 1907 : M42 (570)).

C'était, bien évidemment une question *pro forma*. C'est Rossignon qui répond, au nom du comité de la Fondation de la Couronne, le 19 juin 1907, à la lettre du chevalier de Cuvelier. Il le prie uniquement de bien vouloir lui faire parvenir le croquis de l'emplacement

dès que le choix définitif en aura été fait (Rossignon à de Cuvelier 19 juin 1907 : M42 (570)).

Le vice-gouverneur général Fuchs est informé de l'autorisation de la Fondation de la Couronne par une lettre du chevalier de Cuvelier du même 19 juin. Celui-ci insiste pour que l'on prête toute assistance aux missionnaires pour l'érection de la nouvelle mission, de manière à ce que l'installation puisse se faire dans le plus court délai et demande de lui faire parvenir les documents nécessaires (croquis, etc.) à la Fondation pour qu'elle puisse régulariser la question du terrain (de Cuvelier à Fuchs 19 juin 1907 : M42-570)).

## 2.2. LE RAPPORT DU PÈRE VAN HOUTTE

« Tous savent que le Lac Léopold II, ancien Domaine de la Couronne, ainsi que les districts situés dans l'immense forêt équatoriale étaient riches en lianes à caoutchouc et étaient aussi l'habitat de l'éléphant porteur du précieux ivoire. Les populations de ces territoires devaient payer à l'État un impôt en nature, consistant en apport de telle quantité d'ivoire et de caoutchouc. Mais l'indigène, au lieu de soigner la liane, la coupait tout bonnement au ras du sol. Il se fit donc, qu'après 10 ou 15 ans, les lianes devinrent presque introuvables et nombre de jeunes gens, surtout parmi les riverains, las de ces corvées en forêts lointaines, quittèrent leurs villages et allèrent se réfugier à Wombali.

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse se faire sur ces questions de caoutchouc, de contrainte, d'occupations militaires, qui, pendant au moins 15 ans,

causèrent tant de désarroi dans ces populations de la forêt équatoriale, il est certain que ce côté dur et douloureux des événements contribua à rapprocher de Dieu ces âmes de primitifs. L'arrivée des pères à Inongo fut aussi vite connue des populations de l'intérieur. Les Nkundu du nord, les Iyembe, les Ntomba, les Badia sollicitaient l'envoi des catéchistes dans leur villages » (Dieu 1946 : 215-216).

Les lignes ci-dessus révèlent le regard que les missionnaires de Scheut ont porté sur l'histoire de la région du lac Léopold II sous le régime du Domaine de la Couronne. Ils reconnaissent les événements dramatiques qui se sont produits dans ces contrées et avouent que les autochtones ont gravement souffert de différentes formes de contrainte, notamment de payer des impôts en caoutchouc et de violentes occupations. Mais ils ne dénoncent pas le maudit système d'impôt comme la cause de la misère des gens. Au contraire, à leur avis, le non-respect des instructions sur la méthode de traiter les lianes de caoutchouc serait à l'origine de toutes leurs misères : les Noirs étaient, à leur avis, plutôt victimes de leur nonchalance. Un deuxième point qui semble aussi étonnant est leur thèse que c'est cette misère qui a poussé les villageois vers les missions catholiques.

Les journaux des missions installées dans le district du Lac Mai-Ndombe ne donnent pas que des informations diverses sur la vie quotidienne des missionnaires. Cotoyant les habitants au quotidien, les missionnaires recueillaient/recevaient des informations qui attestent combien les atrocités commises étaient fréquentes et répandues.

« Quand nous arrivâmes à Ibeke en 1910, je fus surpris de constater qu'il y avait assez bien d'enfants de 1 à 6 ans ; aussi des adolescents au-delà de 15 ans ; mais il n'y avait pas d'enfants de 6 à 14 ans ; on disait : le motif c'est que du temps du caoutchouc, c'est-à-dire à l'époque sanglante du caoutchouc on n'a pas fait d'enfants. Et on commença à expliquer.

Je pus ainsi vérifier mon calcul approximatif que l'époque sanglante du caoutchouc est allée de 1898 à 1905 ; ceci du moins pour la région du nord des Ekonda (Besongo-Waya-Ilombe). Aussi, la Commission d'enquête (demandée par les puissances européennes à la suite des rapports Morel) avait opéré : 1904-1905 (elle passa à Nouvelle-Anvers en janvier 1905 se rendant dans la zone de la Mongala ; elle avait déjà été dans

l'Abir c'est-à-dire dans la région de la Tshuapa. Ladite Commission repassa à Boma retour [...] en Europe en mars 1905 (suicide G.G. Costermans). La Commission d'enquête (1 Italien, 1 Suisse, 1 Belge) disait en substance à Costermans qu'il était responsable, qu'il devait s'attendre à sa disgrâce. La Commission s'embarqua le 9 mars 1905. Costermans se suicida le 11 mars 1905 à Banana où il était allé avec le petit bateau.

Dans le Lac Léopold II et partie du district de l'Équateur c'était Domaine [page 2] de la Couronne ; il n'y avait ni juges ni missionnaires (venus en 1907). À la suite de la Commission, furent connus les abus et cruautés de la Mongala et de l'Abir, mais le rapport même au sujet des abus mêmes là-bas était assez voilé. Mais ce rapport (c'était une diversion !) insistait beaucoup



**Pointes d'ivoire à la SAB à Kinshasa.**

(AP.0.0.25004, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, vers 1902.)



**Fabrication du caoutchouc à Kutu.**

(AP.0.0.1764, collection MRAC Tervuren ; photo Christiaens, 1902.)

sur les prétendus abus de certaines missions surtout Kisantu “où on voulait (*sic* : volait) les enfants” et où “on exploitait les indigènes sous couvert de fermes-chapelles [...]”.

Cependant ce qu'on avait dit au sujet des abus du caoutchouc était assez pour exiger des réformes. Le système des “sentinelle” prenait fin, et les chefferies indigènes furent introduites par décret de 1906.

Plusieurs chefferies furent instituées au lac Léopold II, e. a. Iboko, Bongolongala, Busepoka (Kasanpia), Ipoko (Lutsi et Nkempa), Nkaka [...], Gasa (Lokolama).

Des cruautés du lac Léopold II ne transpira rien. Vu que le lac Léopold II n'entraît pas dans l'itinéraire qu'en Belgique on avait assigné à la Commission d'enquête ! C'était Domaine de la Couronne.

[Récolte du caoutchouc après 1906]

Par cette nouvelle organisation qui institua les chefferies indigènes, il y eut aussi le décret limitant le travail obligatoire à 40 heures par mois. Chaque commissaire de district devait évaluer pour son district le nombre de kilos de caoutchouc qu'on pouvait exiger en ces 40 heures de travail. Dans le district des Bangala, zone Mongala, on exigeait, je crois, 8 kilos de caoutchouc par mois et par indigène imposable. Lors du passage de Mr Renkin en 1908, on lui a su prouver [page 3] (Dossier De Cleene) que pour certaines régions de la Mongala ces 8 kilos de caoutchouc exigeaient 22 journées de

travail, déplacements compris... À partir de 1905 des sociétés de la Mongala et de l'Abir avaient été abolies et la perception du caoutchouc était devenue la régie de l'État, mais à ce qu'il paraît, les sociétés dissoutes SAB (Mongala) et Abir avaient eu encore une part des bénéfiques.

Entre 1906 et 1907, lorsque j'étais encore à Nouvelle-Anvers, beaucoup d'agents de l'État, dans la zone de la Mongala étaient descendus en justice, à Nouvelle-Anvers, chef-lieu du district (pour sévices dans l'exploitation du caoutchouc), mais à ce qu'il paraît, pour presque tous il y eut un non-lieu ; comme agents subalternes, ils agissaient par ordre (non officiel probablement) des chefs de zone. Selon l'expression employée à cette époque, ils étaient “entre le marteau et l'enclume”. S'ils ne faisaient pas assez de caoutchouc ils étaient blâmés par leur chef ; s'ils en faisaient assez ce ne pouvait être que par illégalité, et alors ils tombaient sous les coups de la justice.

Vers 1907 ou 1908, on envoya un substitut pour enquêter contre le chef de zone, commandant Arnold. On a dit que le substitut Gréban de St Germain, qui montait et le chef de zone qui descendait pour l'Europe, logèrent la même nuit à Mobeka, poste de transit de la Mongala. Le lendemain, l'un continua sa route pour l'Europe, l'autre continua sa route pour l'enquête dans la Mongala ! (C'était la comédie en plein). En somme, le

chef de zone quoique coupable, paraissait obéir aussi à l'injonction d'en haut lieu de faire le plus de caoutchouc possible ; bref, subalternes et chef étaient [page 4] un peu victimes du régime... de l'État indépendant. On a dit aussi que la SAB qui avait encore une part du bénéfice avait promis à Arnold 100 000 fr s'il se tenait à ses 70 tonnes par mois.

Le chef de zone, commandant Arnold, était donc parti pour l'Europe et fut condamné par contumace à 12 ans de servitude pénale. Sur les injonctions des autorités de l'armée belge (on disait, cette tache retombe sur les officiers belges, Arnold étant commandant), il revint pour se justifier et fut encore condamné à 12 ans.

Le substitut Lefranc dans son pamphlet [*sic* : pamphlet] en 1908 disait que ce serait la [mot illisible] de l'Église du Congo d'avoir tu ces atrocités par complaisance à l'égard de l'État indépendant !! C'étaient les protestants qui avaient révélé les affaires Arnold, à cette époque les missions catholiques n'avaient pas de catéchistes dans la Mongala.

On n'a jamais rien su en Europe des atrocités qui se passèrent au Lac Léopold II et à l'ouest du district actuel de l'Équateur parce qu'il n'y avait ni juges, ni

missionnaires et que la Commission d'enquête ne passa pas par là.

Quand j'arrivai dans la région d'Ebeke, en 1910, c'était vers la fin de la régie de l'État pour la perception du caoutchouc c'est-à-dire le décret des "40 heures de travail obligatoire". Les contribuables avaient chacun une feuille – extrait du rôle d'imposition où était indiqué le nombre de kilos de caoutchouc à fournir, et le paiement par kg (je crois que c'était 1,80). À cette époque le caoutchouc valait 12 fr. or en Europe. Le peu de temps que j'ai connu ce régime, d'août 1910 jusque 1911, m'a permis de connaître l'arbitraire de cet état de choses. C'était le népotisme [page 5] et favoritisme sur toute la ligne et arbitraire d'autre part. D'après les rôles des impositions le chef de poste savait la quantité de caoutchouc à fournir par chaque village. Mais les chefs médaillés et les *capitas* des villages arrangeaient la chose de telle manière que toute la corvée du caoutchouc était réservée à un certain nombre des contribuables inscrits, parce que beaucoup de contribuables inscrits (de la parenté des chefs et des *capitas*, aussi que de leur entourage) étaient de fait exemptés de la corvée du caoutchouc. L'agent de poste de Kiri, quand il vint



**À Kiri, le chef Mohendza et sa femme.**

(AP.0.0.12396, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Kiri : habitation du chef de poste M. et M<sup>me</sup> de Laveleye.**  
(AP.0.0.12394, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Femmes apportant des vivres au poste de Kiri.**  
(AP.0.0.12397, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

percevoir le caoutchouc chez les chefs médaillés, laissa pour paiement une certaine quantité d'étoffes, c'était surtout de l'Indigo drill (la monnaie n'était pas encore introduite). On m'a souvent dit que les vrais récolteurs du caoutchouc ne voyaient rien ou presque rien de ces étoffes. On peut deviner où tout cela allait. Les chefs et l'entourage se partageaient généralement ce petit butin. Il faut d'ailleurs noter qu'à cette époque le chef de poste de Kiri, dans ses tournées de perception ne trouvait jamais les indigènes dans les villages. C'était toujours la même dénomination "bondele n'étumba", quoi qu'on entendit par le mot "etumba" à l'époque d'avant 1905. Lors de ma 1<sup>re</sup> visite à Ibeka en 1910, on me signala que les indigènes en punition de leur insuffisance en prestation de caoutchouc avaient été obligés de manger leurs propres tresses de cheveux, telles qu'ils les portaient à cette époque, enduites d'huile rance et de *ngola*, et, ajoutait-on, il y en a qui en sont morts. Comme je prenais le crayon pour inscrire des faits précis aussitôt on se rétractait disant : nous avons entendu dire, mais nous ne savons personnellement rien de précis. La crainte de devoir [page 6] éventuellement aller témoigner en justice, leur fermait la bouche. Alors j'ai su qu'en des cas pareils, il ne faut jamais avoir l'air de noter, seulement écouter, quitte d'annoter après.

Nous avons d'ailleurs expérimenté dans la suite, qu'à moins de faits trop flagrants, il est inutile de dénoncer à la justice des déclarations de Noirs, du moins de cette région parce que quand ils seront cités comme témoins, il y a beaucoup de chance qu'ils se rétracteront, uniquement par peur de représailles.

Pour en revenir à la cueillette de caoutchouc dans la période de 1906 à 1910, il faut dire que dans la région des Ekonda il n'y avait presque plus de caoutchouc. On allait dans la région d'Inongo et du lac Ntomba. Une fois que j'étais de passage à Nkolo-Kulu, les gens se préparaient pour aller à la corvée du caoutchouc ; ils allaient se rendre à l'est d'Inongo. C'était donc une corvée qu'ils détestaient vu les grands déplacements et aussi parce qu'ils étaient molestés par les indigènes propriétaires de ces forêts.

Qu'il n'y eut plus de caoutchouc dans la région des Ekonda, après 1906, c'est qu'à l'époque sanglante donc d'avant 1905, les indigènes au lieu de les soigner, avaient coupé les lianes, afin d'avoir plus vite la quantité exigée. On me disait en 1912 chez les Ilanga et les Bolendo que la seule région où il y avait encore du caoutchouc c'était chez les Bolongo-Mbambo c'est-à-dire les Bolongo habitant à l'est des Bolendo.

Et de fait, alors qu'en 1912-1913 partout ailleurs on récoltait [page 7] le copal pour aller le vendre aux



**1920 : le chef Lolempembe de Mundja.**

(AP.0.0.21317, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

sociétés, afin de s'acquitter de l'impôt en monnaie, à Lokolama, la Forminière achetait encore assez bien de caoutchouc provenant des Bolongo susdits. En 1913 le prix du caoutchouc qui avait toujours été à peu près 12 fr or, tombait subitement à 5 fr le kilo, à la suite de la production massive des Indes néerlandaises. On a dit à ce sujet que les consuls belges de là-bas auraient dû dire d'avance cette éventualité ; l'État aurait dû envisager d'autres sources de production.

#### Récolte caoutchouc avant 1905

Ceci dit au sujet de la situation telle que nous l'avons connue, revenons à la période qu'on peut appeler "l'époque sanglante du caoutchouc". J'ai lu le livre de Conan Doyle sur les atrocités au Congo. Supposons que pour d'autres régions il a exagéré ; pour le lac Léopold II dont il ne parle pas, je crois qu'il serait en dessous de la réalité.

Tout ce que j'ai entendu dans ces régions soit chez les Besongo, les Waya, les Weli, les Bolongo, les Bakondulanga, les Bolendo, j'ai obtenu au cours de mes voyages de les faire répéter (je n'ai pas suggéré, seulement laissé parler) par d'autres d'une même région, soit confronté avec les dires dans les autres régions.

La plupart de ceux qui racontent sont les coopérateurs ou des complices malgré eux de ces massacres. Ils étaient des "basali" c'est-à-dire des valets des soldats armés qui

résidaient isolés dans les villages, soldats qu'officiellement on appelait "sentinelles". De ces "basali" il y en a qui sont maintenant catéchistes, d'autres des chrétiens [...]. [Page 8] Beaucoup ont maintenant 60 ans et au-delà. On peut donc dire qu'ils n'ont pas le désir d'exagérer à plaisir les cruautés auxquelles ils ont participé ; d'autre part ils ne cachent rien, vu que, disent-ils : 1) "Nous ne savions pas" qu'on faisait mal, les ordres venant de plus haut. 2) Si nous avons refusé d'être "basali" ou boys des soldats, nous aurions été fusillés nous-mêmes. 3) "Après quelque temps on avait le cœur déformé, la pitié n'existait plus ; il était défendu d'en prononcer le mot". Nous pensions que c'était la fin du monde.

Chacun cite trois causes de (la) dépopulation (la population est tombée en moyenne à 1/5, peut-être encore moins) :

- 1) Le caoutchouc 1896-1905 ;
- 2) La variole qui a sévi d'une manière intense vers la même époque ;
- 3) Le léopard qui autrefois, surtout encore vers cette époque, tuait beaucoup de gens.

Sans que j'y aie donné lieu, j'ai plusieurs fois entendu dire que l'arrivée des pères (en 1907 à Inongo, 1909 jusque chez les Ekonda) a arrêté ces 3 causes de dépopulation. Pour le léopard, je puis moi-même préciser



**1912 à Lokolama : une panthère tuée.**

(AP.0.0.21403, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1912.)

que l'année avant ma venue (1907-1910) le léopard avait tué 15 personnes à Djembe (1 seul village). Depuis mon arrivée, je n'ai plus jamais entendu parler des massacres d'hommes par le léopard.

La maladie du sommeil n'a commencé à se déclarer [page 9] à l'état d'épidémie qu'après l'époque sanglante du caoutchouc, chez les riverains d'abord de la [mot illisible] et de la Ganga surtout. C'est pourquoi les gens de l'intérieur ne la citent pas parmi les causes de la dépopulation (ils disent qu'il y avait des cas isolés). Quant aux 3 causes précitées, on les cite comme causes communes pour toute la région des Ekonda.

J'ai constaté qu'abstraction faite des riverains de la Lutoi et de la Ganga, depuis 1910 la population n'a plus diminué, si ce n'est pour certaines régions comme les Bolendo où l'exode vers les centres se fit sur une grande échelle, surtout pour échapper aux vexations des chefs et à leur arbitraire. Ce même exode moins grand et temporaire d'ailleurs peut être signalé chez les Bakonda-Ilanga entre 1916 et 1922 surtout, pour la même cause : le plus grand nombre est revenu.

Quant à la grippe de décembre 1918-janvier 1919, j'ai constaté que la moyenne des décès chez les Ekonda et Bolendo a été de 5 % du nombre des habitants.

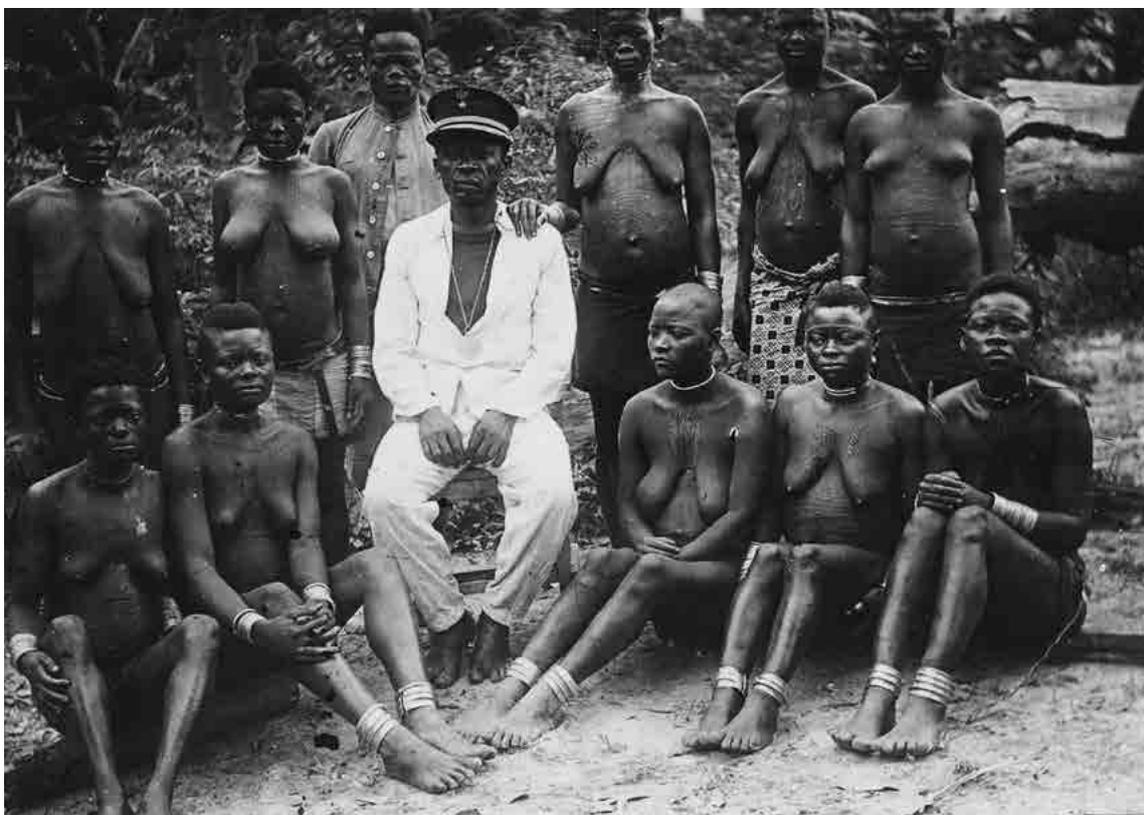
(Remarque : Le [mot illisible], [mot illisible] dit quelque part : nous savons ce qui s'est passé ailleurs (à la Mongala et dans la Tshuapa), quant à ce qui s'est passé dans le Domaine de la Couronne (lac Léopold II) nous n'en savons rien. [Page 10] Mortalité par le caoutchouc, atrocités dans l'époque 1896-1905.

On me disait à Bolonga :

Si on n'avait pas assez de caoutchouc, on disait : retournez à la forêt ; sinon, on les tuait ; on n'avait pas d'issue pour la fuite ; chaque grand village avait des soldats armés.

Pourquoi pas de naissances en ces années ? On répond : les femmes ne voulaient plus de leurs maris : *nsolo y'etofe* (odeur du caoutchouc) ; ils n'avaient plus l'*ilan-gala* (beauté) d'autrefois ; ils ne plaisaient plus : les femmes en avaient du dégoût : *bayoka mpi* ; chacun dormait de son côté.

Il y avait à Ibeke 20 soldats ; ils résidaient à l'emplacement du Loleki ; à Mpanga 3 soldats ; à Bolonga, il y avait des sentinelles armées de flèches.



**Entouré de ses femmes, le chef N'djow de Nkaka.**  
(AP.0.0.21305, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

Région de Bafaki-Ekongo-Nkoko on dit :

Le 1<sup>er</sup> Blanc venu dans la région : Bayinu (Hellinx), il résidait à Belondo. Il alla à Bafaki, Nkoto, Nkaka, Bolendo. Je demande pourquoi on l'appelait Bayinu : On répond quand il était attendu dans un village on s'enfuyait, alors il faisait semblant de partir. Les gens revenaient, et ce Blanc par des chemins détournés, rentrait dans le village. (*inua* = revenir) de là Bayinu. Bayinu était un des plus cruels.

[Page 11] À Nkaka on dit :

Quand les soldats arrivaient la première fois dans ce village, le chef de terre Lotakamela retint ses hommes, les bras étendus, et disait : ne vous enfuyez pas comme on fait dans les villages ekonda ; nous ferons la paix, nous ferons la soumission. Les soldats ne comprirent pas, et le fusillèrent.

Région de Bompembo :

Un Blanc très cruel fut Nkake (foudre), résida à Bompembo, Nzobe ; il tua beaucoup de gens de sa main ; ceux qui n'avaient pas du caoutchouc en suffisance, il les tua lui-même avec une pointe d'ivoire ou avec un gros bâton, et les donna aux Batua [Batswa] à manger. On dit qu'un jour il en tua une 20taine de la sorte (il paraît qu'il fut révoqué par le commissaire de district). D'autres rectifient cependant et disent : certains pour avoir du caoutchouc en suffisance, y mêlaient des morceaux de bois, des bituka, des petits cailloux ; c'est alors qu'il les tua avec une pointe d'ivoire.

Le catéchiste de Nema Auguste Nino (70 ans) : « Nkake fut d'abord à Bompembo, puis à Nzobe ; il était un des Blancs qui tua bcp de gens de sa propre main. Il en tua bcp avec une défense d'éléphant qu'il abattait sur la nuque ; il en perdit d'autres.

Je dis : nommez ? Il dit : e. a., un vieux de Bompembo fut pendu à Nkomo, mon village.

[Page 12] À Ile, chez les Mbelo on me dit en 1926 : Ici on en tua jusqu'à 20 par jour ; est-ce que vous voyez encore nos parents ? Ils sont tous morts à cause du caoutchouc. On tua aussi les femmes, on leur coupa les jambes et la tête pour avoir les *bosolo*, c.-à-d. les gros anneaux des jambes et les colliers en cuivre (*lonka*) du cou. Quant aux enfants, on les prenait par les jambes et on les écrasait contre les arbres ou contre les pierres. Et ils ajoutent : c'est à cause de l'arrivée des pères que ces cruautés ont cessé. Le Blanc qui était à Ile (Mbela) était très cruel.

En 1928 on me raconta encore à Bompembo les cruautés de Nkake : Au temps de Nkake, il n'y eut pas de naissances, pcq maris et femmes n'étaient jamais ensemble. Les soldats conduisaient les hommes dans la forêt, en

guise de les faire travailler ; arrivés là, ils les tuaient, disant : ils ont fui le travail.

On attachait aussi les hommes à la perche du drapeau (où il y avait un Blanc, il y avait une foule pour le drapeau) et on les égorgeait. Une fois, ils égorgèrent une femme, et ils disaient au mari : es-tu triste ? Si oui, on fera avec toi la même chose.

Il était défendu aux habitants de manger soit le manioc de leurs propres cultures, soit les bananes de leurs bananeraies, soit des noix de palme. Cela on me l'a raconté partout, chez les Besongo, Waya, Bolongo, Bakonda, Yembe, Bolendo ; cela on l'a déclaré spontanément, sans qu'on le leur demandait (*sic*).

[Page 13] Ces témoignages si générales (*sic* : généraux), donnés en lieux et temps différents, ne peuvent être suspects. Les indigènes ne mangeaient que des *ndika* et des fruits de singes.

Remarque : Au sujet de cette défense de manger du manioc, bananes, etc., on me fit remarquer souvent ceci : on cherchait prétexte à tuer ; alors on cherchait si on trouverait [*sic*] quelque part une pelure de banane. Parfois les soldats eux-mêmes jetaient des pelures de bananes près d'une maison, et on disait à l'habitant : tu as mangé des bananes, et on le tuait.

Jamais on n'enterrait quelqu'un : on donnait les cadavres à manger aux Batua ou aux *basali*, c'est-à-dire les gens, les aides des soldats.

Matinées brugeoises vers 1902 :

Nkumuakonda, le grand chef des Bakonda (160 femmes) ourdit un complot (au début de l'occupation) pour tuer tous les soldats qui étaient dans les villages.

Les Bolongo ne voulurent pas entrer dans le complot, mais les villages de Lisa, Nkomo, Nkonda, Bolonga-Longa, Bialanga, faisaient partie du complot. Une nuit, on ennivra les soldats, et dans ces villages à la même heure, on égorgea les soldats.

La répression fut terrible. Les soldats du poste d'Ibali (près d'Inongo) arrivèrent, et on fusilla à Nilp une 100taine de personnes.

Après cela, on fit la paix avec Nkumuakonda, l'instigateur du complot, et on commença à faire du caoutchouc dans la région.

[Page 14] À Lokolama (Imoma) on dit en 1930 : Du temps du commissaire Ingalala, vers 1898, il y avait à Lokolama (Imoma) un Blanc "Isewanga", le plus brutal ; pour une petite affaire, il tua les gens avec le fusil.

Il tua e. a. 1) Bosei de Lokolama Imoma, parce que malade il n'était pas allé au travail ; 2) Itapa bonkonji a Nsi, parce qu'il avait pour fonction d'apporter du poisson. Ce jour-là, il n'avait pas assez de poisson, on le



**Inhumé dans le village Ompombo chez les Ekonda, la tombe du capitaine Smets (1873-1905), l'un des premiers Européens de la région du Lac Léopold II.**

(HP.1957.2.70, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

tua ; 3) Epuange, boy d'Itepa, aussi de la corvée du poisson, fut tué pour le même motif. Cela eut lieu du temps du sergent Bokanga. D'après l'ordre chronologique, il y eut à Lokolama Imoma d'abord 1) le Blanc Mpambi ensemble avec le Blanc Lokebengania, qui mourut à Lokolama Imoma et y fut enterré ; 3) Isewanga 4) [...]. Celui-ci transféra le poste à Lokolama chez les Bolendo, à 10 heures de là, et on y donna le même nom Lokolama. On me dit à Duelo 8/1935 : Buli fut fondé en 1905 à la mort de Smets = Engondo (mort d'une lance d'éléphant). Bayuni résidait à Belondo. On ne tuait pas par plaisir, quand le Blanc était présent, seulement qu'd le caoutchouc était insuffisant... Les *bamoti* (soldats et *basali*) mangeaient les bananes, manioc et noix de palme. Les indigènes mangeaient *ndika* et tous fruits de la forêt.

On tua le plus d'hommes (de la tribu des Boongo) [page 15] à Ipoko, Mpengelondo, Ibamba. Les soldats occupaient d'abord les Nkundu (Équateur) ensuite Iboko et les Besongo, ensuite les Ilombe et Bolongo.

La dépopulation a été causée par :

- les soldats du caoutchouc, *bamoti* ;

- "Bentiele" : inanition, provenant de la faim ;

- *Nkoi* ;

- *Longomba* (variolo).

Ipoko avait avant l'époque du caoutchouc 1000 hommes valides (il en reste 150)

Ilan'Osongo, l'égal d'Ipoko (il ne [mots illisibles] 130).

Venaient ensuite Ekongo, Liombo, Bomomba, Ngongo Yembe.

On dit de Bafaki : Certains jours on tuait jusque 20 hommes. Il arrivait que sous l'aiguillon de la faim, les gens mangeaient les morts de leur propre village ; à cause de la faim et *boyoli*... Au temps du caoutchouc, les indigènes parfois s'entre-tuaient ; il n'y avait plus de retenue, les gens étaient devenus sauvages ; tout bon sentiment disparaissait sous l'aiguillon de la souffrance, des privations et de la faim.

Dixit Ilonga Joseph, 65 ans, catéchiste à Nsongotumba (Besongo) : À l'arrivée des soldats (de la 1<sup>re</sup> occupation) j'habitais à Mpombo. Ils vinrent de Coquilhatville par Ikunga, arrivèrent à Bokatola, de là les premiers soldats sentinelles résidèrent à Lonyanganga, et enfin arrivèrent [page 16] à Iboko. Il y avait chez les Besongo :

à Iboko, 5 soldats ; à Mpombo, 6 ; à Ebungu, 6 ; à Mbanga, 5 ; à Ndong'eboli, 6. Il y avait à cette époque à Iboko 700 hommes valides, (il en reste un peu plus de 100) ; à Igembe, 300 (note 30) ; à Ikenge, 300 (50) ; à Ebangu, 300 (50) ; à Bongila, 100 (40) ; à Bongolongale, 200 (30) ; à Ndong'ebole, 200 (25).

Les indigènes de Bokolo résisteront ; il y eut une bataille. Les Besongo cités plus haut, ne se battirent pas, ils s'enfuirent dans la forêt. Après quelque temps quelques-uns sortirent, ayant en main des "belembe" feuilles – signe qu'ils se soumettaient, "Tulama, nous nous soumettons." Les soldats disaient : appelez les autres. Ils indiquaient à chaque village le nombre de paniers de caoutchouc qu'ils devaient porter tous les 5 jours (*eyenga*) à la résidence des soldats. À Mpombo (où il y avait 6 soldats), devaient venir les villages Ikenge, Elingola, Bongila et Mpombo.

Quant à l'*eyenga* le caoutchouc était insuffisant, on tuait : on les pourchassait dans la forêt, et on les abattait. Les morts étaient mangés par les "basali" ; [page 17] on les dépeçait, on les fumait comme du gibier.

Les indigènes mangeaient *ndika* et *botoko* (cœur de palmier). On mourait de faim. Certains se suicidaient par désespoir.

On tuait des mères avec des enfants à la mamelle. Je dis : "des cas isolés ?" Non, pas des cas isolés. Certains enfants on les pendait aux arbres ; d'autres on les prenait par les jambes, et on les écrasait contre le sol, les pierres ou les arbres.

Ilonga Joseph, actuellement catéchiste (65 ans) raconte tout cela simplement ; il n'a pas intérêt à exagérer, parce que lui-même était "basali". Il avoue : quand le caoutchouc était insuffisant, je tuais, sans quoi les soldats m'auraient tué moi-même.

Tous ceux qui s'enrôlaient comme *basali* le faisaient pqq'ils préféraient être avec les bourreaux qu'avec les victimes, pour avoir la vie sauvée.

En me racontant cela Ilonga dit : "ntolomwa", je frémis quand j'y pense.

Les belles femmes étaient prises par les soldats, qui devenaient polygames. Les autres femmes devaient travailler.

Dixit Bongo Paul, originaire Besongo, actuellement 60 à 70 ans : j'avais alors 20 ans. J'étais boy du soldat Etuka. Un jour je vis 3 tués, un autre jour 4. Je dis : nommez ! Il dit :

1) Wange, n'était pas allé chez les Bolia, comme les autres, pour faire du caoutchouc ; on le trouva au village l'après-midi. [Page 18] On le tua, j'étais présent.

2) À Ikoli on avait enlevé son unique femme, les soldats l'avaient donnée à Kuluta, *capita* du village, polygame.

Parce qu'il protestait, on l'attacha à un palmier, les bras étendus, on le fusilla. C'était mon frère (cousin) ; je me cachai pour pleurer ; autrement j'aurais été tué moi-même, il était défendu de montrer de la compassion.

3) Ekote fut tué par les soldats avec des flèches.

4) Njengele fut tué dans la forêt : motif, pas assez de caoutchouc.

5) Ikongolongo, *idem*.

6) Mbombawanda, *idem*.

7) Bokutampila était vieux, ne faisait pas du caoutchouc, fut tué.

Cela dura d'après son estimation 7 ans (donc cela concorde à peu près (1898 à 1905).

Moururent de faim, inanition "*bentiale*" à Lufumbo :

1) Bokeli ; 2) Nbembe ; 3) Itoloko ; 4) Yondondo ; 5) Buka.

Nous allâmes avec les soldats à Bokolo, avec les Blancs Isewanga et Nkake. On se battit entre Ifumba et Enkanka. Il y eut 1 soldat tué, 1 *bosali* tué, 1 concubine de soldat tué (*sic* : tuée). Il y avait du côté des indigènes de Bokolo 50 morts. Bokolo et Lonyanyanga furent les seuls villages qui se battirent avec les soldats. Bokolo se battit à 3 reprises, enfin vaincus, ils se soumirent.

[Page 20] Bokolo eut en occupation 10 soldats. Il y avait alors à peu près 1000 hommes valides ? (il en reste 150 environ). "Engondo" = Smets, le Blanc qui plus tard en 1905 fut tué par une lance à éléphant, resta 3 semaines à Bokolo. Il coupa le cou à une 20taine d'hommes, entre autres au *capita* qui apportait le caoutchouc.

Au village Bekungu (entre Kiri et Ekongo), Ipeko, de Bekungu, note, en 1937, encore en vie eut les deux mains coupées.

Il raconte : au temps du caoutchouc, ma sœur un jour mangeait des bananes ; on arrêta ma mère, ma sœur et moi. On me coupa les 2 mains. On me laissa pour mort. On ajoute : certains jours on en tua jusque 10 ; certains parce que caoutchouc insuffisant, d'autres des femmes pqq les chikwanges étaient insuffisantes ou pas assez bonnes à leur gré.

Quant aux femmes concubines de soldats, s'il y avait un peu de poussière dans les plats, on les tua. Quand l'eau, que ces femmes devaient préparer, était trop chaude, ou trop froide, on les tua.

Une femme n'était pas allé [*sic* : allée] à l'*eyenga* à Belondo ; poste du Blanc Bajinu (avec des chikwanges sans doute), on lui prit l'enfant, et on l'écrasa contre le sol.

Parfois, les mères pour faciliter la fuite, laissaient l'enfant à terre, on le prenait et on le tuait.

Je demande : qui mangèrent les morts ? [...] les Batua et les *basali* des soldats ; les soldats et leurs boys ne mangeaient pas de la chair humaine ; seulement du gibier. Si on tuait dans un hameau, on appelait [page 20] aussi



**Inongo : soldats à l'exercice 1913-1919.**

(AP.0.0.21290, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)



**Inongo : les soldats 1918-1919.**

(AP.0.0.21295, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

les gens de l'autre hameau pour venir les manger. Il y avait dans la région : à Bekungu, 3 soldats ; à Bokomu, 3 ; à Ifumba, 3 ; à Ekongo, 5, dont 1 sergent. Les villages dépendaient du poste de Belondo.

Le catéchiste de Nkoletulu, Njengele... origine Besongo, 60 ans, dit :

À Ebrogo, j'ai vu tuer 20 hommes, femmes et enfants.

Les enfants, on les tuait comme des chiens pq les mères étaient en fuite, on tuait les enfants. Quand la mère était présente, qu'on tuait l'enfant, si elle pleurait, on la tuait aussi ; il aurait fallu se tenir impassible.

*Dixit* Botangela Joseph, catéchiste chef originaire Bokolo.

On envoya un jour 10 hommes sur un arbre à Bokolo, et on les fusilla. À Ibeke, Poosu (le père de Nkumu Philippe), qui avait un *mbongi* (résidence du chef de la terre), fut tué parce que on l'accusait d'avoir donné la maladie à un soldat.

On coupa les mains (des morts) dans les villages de la région d'Ibeke et Besongo, et le Blanc à Bokolo les comptait. Il y eut par des temps des paniers pleins.

Après l'époque du caoutchouc, il restait dans les 5 villages de Bokolo encore 300 hommes valides : des 1200 qu'il y avait auparavant : Ifumba, 400 ; Enkanka, 200 ; Salele, 100 ; Bioloko, 100, Ipomia, 400.

[Page 21] J'ai vu tuer à Botolo 2 vieux : Emola et Banyola. Dixit Ipeko Alphonse catéchiste à Lokankau :

Il y avait chez les Waka : 10 soldats à Lokankau ; 10 à Bopeta ; 4 à Wema ; 3 à Bunga. Il y avait à cette époque : 500 hommes valides à Itendo ; 500 à Bunga ; 300 à Wema ; 80 à Botike ; 80 à Ishole.

J'ai vu une femme brûlée vive à Ebekoli. À Lokankau, mon père (Omela ?) nommé Bikumba, un vieux, fut tué. On lui disait : "Toi, vieux, tu es la cause qu'on n'apporte pas assez de caoutchouc". Son cousin Bokoli fut tué de même.



**Deux familles de soldats en costume de dimanche. 1918-1919.**

(AP.0.0.21283, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

Furent tués à Lokankau en un seul jour : Wuna, Mboponga, Ingebe, Lobandu, Ikembe, tous vieux. Les *basali* les mangèrent.

Moi, Ipeko Alphonse, j'étais boy de soldat ; je voyais, mais je ne pouvais pas pleurer ; si j'avais pleuré, on m'aurait tué aussi. J'ai vu des mains fumées environ 50 ; des gens tués à Lokankau, Bopita, Njembe "*lotake eyenga la betop la bakata*", dans des paniers.

Le soldat se mettait en position, devant le Blanc, en disant : "il n'y avait pas assez du caoutchouc, voici les mains".

[Page 22] Si quelqu'un était pris mangeant des bananes, il était arrêté par les boys, puis tué.

Encore : la femme Mbolongi (épouse de Bata) était allée au poisson, son petit enfant était resté avec son petit frère ; son frère s'enfuit, le petit resta, il fut tué avec la crosse du fusil. La mère Mbolongi vit encore, elle peut confirmer mes dires.

Encore : 1) pour avoir à manger, Ngoi de Lokankau tua sa femme Impele et la mangea. Alors la famille de la femme (à Njale) mangèrent [*sic*] ledit Ngoi. 2) Nsambi de Lokankau tua sa femme Bolesanga (originaire Mbombe) et la mangea à cause de la faim ("*bentiele*" inanition par la faim). Si vous voulez vérifier mes dires, demandez-le au *capita* de Bompengere (Njale).

Bolalimi à Ibitale (région Lioko) :

Les gens d'Ibitale s'enfuyaient vers Bongola. Mon père Lokele fut tué, parce que vieux ne savait pas courir assez vite. Les soldats nous poursuivaient : nous le laissions pour ne pas être pris à même de mourir. Nous avons appris par après que les *basali* l'avaient dépecé et mangé. Nous n'avons plus vu le cadavre.

Quand on apportait chez les soldats du caoutchouc le panier plein, eux avec la crosse du fusil, ou des pieds, testaient le caoutchouc (*banyeka l'asoko l'ondoki*) de sorte qu'après le panier n'était plus plein ; alors ils avaient prétexte pour tuer.

Bolalimi dit : j'en ai vu 10 attachés à un arbre [page 23] "*babandi nd'ote bosobolo*" c'est-à-dire ils en choisissaient un parmi les 10 et le fusillèrent. On coupa la main droite, alors les *basali* le mangeaient.

Le samedi, les femmes devaient faire le balayage ; celles qui ne venaient pas, on les tuait.

Bolalimi spécifia : « Ma mère (tante ?), nommée Bindja, n'était pas venue pour le balayage le samedi, pcq elle était malade ; on la conduisait dans la bananeraie derrière la maison, les *basali* lui ouvrirent le ventre avec un couteau, les intestins sortirent. Je n'osais pas pleurer, seulement une larme ; autrement on m'aurait tué.

Tupia Jean, chef catéchiste très sérieux (70 ans) :

Dans notre région Lioko, à chaque *eyenga* du caoutchouc, il y avait des tués. Je demande d'en nommer quelques-uns. Il répond d'un ton triste et las : pourquoi commencer, il y en a tant ! Je demande : Et de femmes aussi. Réponse : beaucoup.

Njale Ignace à Njembe (Bofania), région Waya :

J'étais fils de forgeron. Les enfants de forgerons, garçons et filles, avaient en général de grands anneaux ciselés en cuivre aux jambes, allant jusque près des genoux. Un jour d'*eyenga*, je m'enfuis comme tout le monde, on m'asséna un coup de couteau sur la tête. On me laissa pour mort ; moi-même je feignis la mort. On me coupa les 2 jambes jusqu'aux genoux pour avoir les anneaux.

Il a survécu, est devenu chrétien, même exemplaire.

[Page 24] Aux grandes fêtes, il faisait les 9 heures de marche jusqu'Ibeke sur ses genoux. On en parlait avec admiration. Il est mort il y a quelques années.

À Njembe on disait comme partout ailleurs : *eyenga ekoti, batombaki l'etope la bakata* (mains). *Eyenga* c.-à-d. le jour qu'on devait porter le caoutchouc des villages chez les soldats. Les gens des Besongo et Waya portaient ensuite le caoutchouc à Iboko chez le Blanc, après avoir passé par les soldats. Les gens des Mpenjwa, Lioko, Liombo, Bolombo portaient le caoutchouc chez le Blanc de Bakatola. Il y avait dans cette région : à Lopandjo, 4 soldats ; Niomo, 4 ; Losenge, 3 ; Njembe, 3 ; Bopania, 4 ; Bomboyo, 4.

Remarque : variole. Ici à Njembe, on fait la remarque qu'il y a eu 2 épidémies de variole meurtrière ; la 1<sup>re</sup> avant l'époque du caoutchouc ; la 2<sup>e</sup> à l'époque du caoutchouc.

Une vieille femme à Njila : Elle a 70 à 75 ans. Elle dit spontanément "*Banto basila nye*". "Il n'y a plus de gens." Le travail des femmes était : nettoyer les herbes et le balayage. Quand les femmes par peur s'enfuyaient dans la forêt, on les poursuivait, on les tuait ; ces cadavres, [page 25] en partie on les mangeait, les autres on les laissait dans la forêt.

Si j'avais refusé le moindre travail, ou mangé de notre manioc, de nos bananes ou noix de palme, je ne serais plus ici !

Si on avait quelque chose contre l'une ou l'autre, on jetait une pelure de bananes dans son panier, et on disait : Vous avez mangé des bananes, on la tua sur le champ.

Cat. Chef Botangela Joseph dit encore à Bambe : il y avait 500 hommes valides, une partie moururent dans la guerre qu'ils firent ensemble avec Bokolo ; les autres par le caoutchouc, une partie par le léopard. Il en reste une 40taine ; à Mpange à 1 ½ heure d'Ibeke, presque tous moururent par le caoutchouc, il y avait aussi

300 hommes valides ; avant que la maladie du sommeil commença, vers 1905, il en restait environ 150. Il déclare aussi : si on trouvait un reste de sel (indigène) on disait : ce sel a servi à manger de la viande ; il fallait apporter la viande chez nous, on tuait.

Des indigènes se tuaient par désespoir : “Nous devons quand même mourir”. Si on surprenait un indigène causer [*sic*] avec un soldat, les autres le tuaient “sans quoi il nous trahira”. Le jour qu’il y avait “*etumba*”, c’est-à-dire quand on avait prétexte pour tuer, on tuait les enfants, contre le sol.

Quand les parents s’étaient enfuis, laissant les petits enfants (trop encombrants dans la fuite) les soldats les pendaient.

Bonoka à Bosere : Un soldat avait enlevé une femme ; il demanda à la femme : qui était ton mari ? Quand elle l’eut nommé, le soldat le tua : j’ai vu cela de mes yeux, dit-il.

[Page 26] Mangeaient la chair des tués : les *basali* ; pas les soldats. Eux mangeaient du gibier, car certains hommes avaient la corvée du gibier.

Une déclaration de poids : la femme du catéchiste-chef de Bashoma, région des Bolendo, femme très sérieuse (elle a 60 ans +/-), elle dit : “J’étais à Bofaki, encore jeune fille ; j’étais boyesse de femme de soldat, je devais accompagner les soldats quand ils allaient à l’*eyenga* de Belondo, poste de Blanc. Arrivés là, on déposait les paniers de caoutchouc”, et puis avec un geste de la main elle dit : “d’un côté on étendait les chikwanges, d’un autre côté les mains séchées alignées”.

Le vieux Betoï Henri, chrétien de Yembe Moke, près d’Ekongo, disait : On ne coupait les mains aux vivants, mais la main droite à ceux qui étaient tués, pour justifier l’emploi des cartouches (ainsi dit-il) (était-ce pour cela ? je l’ignore).

Il y avait un “*bonkonji yakata ...*” c.-à-d. un *capita* des mains, qui avait pour besogne de sécher les mains sur le *boliko*, afin de les porter à l’*eyenga* aux jours convenus. Mais ajoute-t-il, quant à ces deux qui sont restés en vie l’un à Bakanja, l’autre à Bokata, ce fut une autre histoire. Un soldat avait été tué à Mpengelondo ; on vint apporter la nouvelle à Bankanja, et les soldats par représailles enfermèrent une 20taine de jeunes (boys), et on leur coupa les mains tous vivants. Ces deux-là ont pu arrêter l’hémorragie, et sont restés en vie, les autres en sont morts.

[Page 27] Curieux cas de réadaptation : Ukiki Paul, à Bankanja, avait les 2 mains coupées ; il disait son chapelet avec les moignons (je l’ai vu). Il défrichait la forêt pour ses plantations : on lui liait une machette au bras droit, et il travaillait aussi.

À Ngombe, près de Bokoma, les vieux restants disaient : les quelques vieux que vous voyez, sont les survivants du caoutchouc. Il n’y avait plus de caoutchouc chez nous ; nous allions jusqu’Ikomu et Nkoto (à 15 heures d’ici) pour chercher du caoutchouc ; ceux qui ne moururent pas de la faim, furent tués par les indigènes de là-bas. Un très petit nombre est revenu.

Les premières années de notre séjour à Ibeke, quant à l’occasion des baptêmes, pour l’inscription dans les registres des baptêmes, nous demandions le nom de père et mère ; beaucoup disaient : *awaki nd’etumba*. Nous pensions d’abord qu’il s’agissait d’une vraie guerre avec les Blancs et les soldats. Par après nous savions que cela signifiait : mort pour le caoutchouc, soit mort tué, soit mort de *bentiele*, de faim.

Lorsque je baptisai la vieille Bolepopi à Bekungu, elle disait : mon père Epala à Bokoma, fut tué : pas assez de caoutchouc ; la même dit : mon mari Bolasomi est mort du “*bentiele*”, de la faim.

La femme Iyombe aussi à Bekungu dit : Mon père Bokolomba porta le caoutchouc à Belondo ; il était insuffisant ; le Blanc Bajinu le tua.

La femme Bawe (80 ans) à Besau, dit : ma mère Besoli fut tuée à Ilinga, alors qu’elle fuyait.

[Page 28] Elima (70 ans) dit : ma mère Bebonga fut tuée pcq on disait : tu as mangé des bananes.

La femme Bamuku Louise (65 ans) dit : mon père, fut tué pcq fatigué du caoutchouc, on le poursuivit dans la forêt, on le tua.

Attentats à la pudeur, incestes, par ordre :

Le catéchiste-chef Botangela Joseph dit : du temps du caoutchouc, on forçait parfois aux relations illicites (contre la coutume) : Batwa avec Baoto ; garçons et filles ; mère et fils ; frère et sœur. S’ils refusaient, on les tuait.

On me cite un cas à Waya ; frère et sœur ont commis inceste par ordre ; à Ibeke Yonkoso, un certain Ngoi dut commettre inceste avec sa mère, ils les ont tués par après ; les soldats ou *basali* ? se disaient : c’est trop fort, on pourrait nous tuer nous-mêmes.

Il est incontestable que c’est du temps du caoutchouc que date le premier accroc à la pudeur (car les indigènes avaient la pudeur extérieure) – aussi une plus grande licence entre garçons et filles – enfin l’émancipation trop brusque des femmes y est pour sa part.

[Page 29] Résumé

- Dans beaucoup de grands villages, il y avait des soldats isolés, armés de fusils, avec des *basali*.

- Dans les villages moindres, il y avait des *basali* seuls, armés de flèches. De là on portait le caoutchouc dans les villages de soldats ; déjà là, à l’occasion de l’*eyenga*, il

y avait des massacres ; quand le panier paraissait plein, les soldats tassaient, de sorte qu'il n'était plus plein – prétexte pour tuer.

- Après l'*eyenga* dans les villages de soldats, il y avait encore l'*eyenga* dans le poste de Blanc, – encore des massacres.

- Il y avait des *eyenga* où on portait avec les paniers de caoutchouc, aussi des paniers avec des mains coupées, chez le Blanc ; les témoignages si divers et d'hommes dignes de croyance concordent.

- Un très grand nombre mourraient de faim "*bentiele*".

- Il était défendu de toucher au manioc, aux bananes de leurs propres cultures ; encore tous les témoignages concordent.

- Les indigènes parfois s'entre-tuaient pour avoir de quoi manger.

- Le caoutchouc manquant chez eux, quand ils allaient dans d'autres régions, beaucoup étaient tués par les indigènes de ces villages.

- Dévergondage : femmes enlevées à leur mari.

- Arrêt de la natalité.

- Attentats à la pudeur et incestes les plus éhontés parfois, sur ordre.

[Page 30] Mais 2 points sont extrêmement horribles :

- Aux *eyenga*, on allait avec du caoutchouc et des mains séchées.

- Défense de toucher aux produits de leurs propres cultures.

Pourrait-on contester que ce fût la grande cause de la dépopulation ? Et le peu de résistance, certaine faiblesse de constitution, dégénérescence qu'on constate dans cette 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération après l'époque du caoutchouc, n'aurait-elle pas sa source partiellement dans les privations des pères et grands-pères ?

N.B. : On pourrait peut-être faire remarquer : pourquoi répéter à satiété les mêmes choses ? C'est précisément pour prouver que des témoignages de personnes et de lieux si distants, concordent.

Quelques Blancs cités : Bajinu d'après M. Bayens s'appelaient Hellink (Grootaert 1947: 30).

Mpele Wetumba s'appelaient : Rosse. Sur sa tombe à Iboko, il est inscrit : adjudant Rosse, décédé 1898.

Engondo s'appelaient Smets, enterré à Bompombo près d'Ireko. Sur sa tombe est inscrit : décédé 1905.

Isewanga s'est suicidé à Bokotole, quelque temps après la mort de Mpele Wetumba : donc vers 1898 ou 99.

Is'ey'Iwanga 9 – 1 – 02 (Grootaert 1947: 30).

[Page 31] Chez les Bolendo il y avait 10 soldats à Yeta (Yakoma sergent) ; 1 à Ngendo (Lomoti) ; 1 à Nkaka Boyela (Lomanga) ; 2 à Bashowe (Bangelombe) Boliko

= *basali* ; 1 à Engandangomo ; 1 à Sapaki ; 1 à Ikari ; 1 à Mimia ; 1 à Ingongo.

Les Bolendo devaient d'abord porter le caoutchouc à Belondo. Il y avait 6 *basali* à Boondo.

Le plus cruel était Baumokau originaire Bekungu. Il tua à Boondo 1) Ikwelia, alors *boloki* du village (60 ans) ; 2) Epolo ; 3) Ngolokwa femme ; 4) Ngonlangi, femme ; 5) Nkankoko, mère de Nkaombole, elle était vieille, avait pour travail faire du sel (tuée sans motif plausible) ; 6) Nkenkenge ; 7) Nsambiokomu ; – Ces deux derniers devaient fournir de la viande 8. 9. Bopoto – Yakulu. On disait qu'ils avaient caché la viande.

C'était des *basali* de Boondo qui tuèrent aussi des gens à Nganda, Ipope, Elema, Belonge, Lompole, Bungusane. Les Boyela et des Bolongombambo sont beaucoup dépeuplés à cause du caoutchouc. Ils portèrent d'abord le caoutchouc à Belondo, plus tard au nouveau Lokolama (actuel). Il resta dans les villages ceux qui étaient *basali*, boys, boyesses (Njakala). Le caoutchouc apporté devenait beaucoup moindre, à cause des tueries (manque de producteurs).

[Page 32] Une autre cause de mortalité : le caoutchouc manquant chez les Bolendo, Boyela, ils allaient en chercher chez les Bolongombambo. Ceux-ci les tuèrent sur les arbres disant : ils viennent finir notre caoutchouc.

La même remarque qu'à Bokomu, Ngombe, chez les Ekonda ; ces gens manquant de caoutchouc chez eux, allaient en faire à Nkoto, Ikomu ; ceux-ci les tuèrent en grand nombre.

Dixit Nkalalombe André, un vieux de 80 ans Djandjali : 2 hommes furent pendus à une poutre, et ainsi brûlés vifs.

- À Luapa, on en tua certains jours 5 à 10 ; on força leur propre famille à les manger ;

- Le même vieux dit : des incestes : fils et mère, frères et sœurs, garçons et filles, frères et sœurs. Nous devons parfois acheter notre vie par cette chose horrible, sans quoi on nous tuait.

- On coupa le cou à des femmes qui n'avaient pas de poisson.

- Il parle aussi de mains coupées (enfilées) qu'on porta chez le Blanc à Eyhongo.

On dit qu'il y avait avant le caoutchouc : à Ngendo, 500 hommes valides ; à Bolenga, 500 ; à Bokala, 500 ; à Bashowe, 800 ; à Boondo, 300 ; à Engandangomo, 150.

À Engandangomo le 10<sup>e</sup> baloki (après le fondateur Nkengeme) Nsuka, fut pris par Nkasambala de Yasa (hommes du caoutchouc, *basali*) et vendu comme esclave. Il vit encore ; il avait été sur le point d'être sacrifié aux mânes, mais au dernier moment avait pu s'enfuir » (KADOC : Rapport Van Houtte).

## RÉFÉRENCES

*Bulletin officiel de l'EIC*. 1902.

De Bruyn. 2006. *Histoire des diamants. La Société Minière de la Bécéka au Congo*. Bruxelles.

Dieu, L. 1946. *Dans la brousse congolaise. Les origines des missions de Scheut au Congo*. Liège : Éd. Maréchal.

*Forminière 1906-1956*. 1956. Bruxelles : Éd. L. Cuypers.

Grootaert, J.E.A. 1947. « Les Bongili ». *Æquatoria* 10 : 17-36, Coquilhatville.

Leclère, C. 1932. *La Formation d'un empire colonial belge*. Bruxelles : Vromant & C<sup>o</sup> Imprimeurs-Éditeurs.

Omasombo, J. (dir.). 2015. *Mongala : jonction des territoires et bastion d'une identité supra-ethnique*. Tervuren : MRAC.

Omasombo, J. (dir.). 2016. *Équateur : au cœur de la cuvette congolaise*. Tervuren : MRAC.

*Recueil des Sociétés coloniales et maritimes*. 1901.

Stengers, J. 1954. « Note sur l'histoire des finances congolaises : le trésor ou fonds spécial du Roi-Souverain ». *Bulletin de l'Institut royal colonial belge* 20. Bruxelles.

Touchard, G. 1908 (2 février). *Le Domaine national* 5, col. 61-65.

Wauters 1899. *L'État indépendant du Congo*. Bruxelles.

### **Le Mouvement géographique**

De Meuse, F. « Exploration du Lac Léopold II ». 16 octobre 1892 : 113-114.

« La région au sud du coude du Congo, les lacs Léopold II et Matumba ». 15 octobre 1893 : 93-94.

« Le lac Léopold II ». 18 juillet 1897 : 337-340.

Briart, P. « Le Mfini et le lac Léopold II ». 12 septembre 1897 : 440-441.

*Le Mouvement géographique* 12 juillet 1897 : 339.

*Le Mouvement géographique* 2 février 1898 : 61-62.

Wauters, A.-J. « Le Domaine de la Couronne ». 15 septembre 1907 : 439-449.

Wauters, A.-J. « Le Domaine de la Couronne ». 27 octobre 1907 : 511-515.

« La Fondation de la Couronne ». 15 décembre 1907 : 598-607.

« La Fondation de la Couronne au point de vue juridique. Une conférence de M.P. Vauthier ». 12 janvier 1908 : 14-19.

Wauters, A.-J. « Le commerce libre et le Domaine de la Couronne ». 19 janvier 1908 : 35-37.

« À propos de feu "la Fondation de la Couronne" ». 6 août 1911 : 394-396.

### **KADOC à Leuven**

CICM Archivum generalis : Papieren Storme Marcel, boîte 7.8, Lac Léopold II (Vikariaat Inongo), Rapport « L'époque sanglante du caoutchouc au lac Léopold II (1896-1905) par Jules Van Houtte.

### **Archives africaines, ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (AAMAE)**

Première convention rédigée le 18 février 1892, AAMAE, IRCB (720)59.1.

Seconde convention du 4 avril 1892, AAMAE, IRCB (720)59.2.

Convention EIC-CCC, 14 janvier 1898 : AE (349).

Documents armes et munitions : AE527 (347).

Borms à Van Ronslé, 27 mars 1906 : M42 (570).

Costermans 16 octobre 1904 : AAMAE, AE 527 (347).

de Cuvelier à Droogmans 13 juin 1907 : M42 (570).

de Cuvelier à Fuchs 19 juin 1907 : M42 (570).

Documents armes et munitions, AAMAE, AE527 (347).

Fuchs à Van Ronslé 3 juin 1907 : M42 (570).

Note pour le Roi, 8 juin 1907 : M42 (570).

Rossignon à de Cuvelier 19 juin 1907 : M42 (570).

Van Ronslé à Borms, 19 mars 1906 M42 (570).

Van Ronslé à Fuchs, 31 mai 1907 : M42 (570).



# CHAPITRE 3

## LE DOMAINE DE LA COURONNE

*Par Pierre-Luc Plasman*

### 1. L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO : UN COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE

Le Domaine de la Couronne figure certainement comme l'émanation la plus visible de l'absolutisme de Léopold II. Le domaine est créé par décision souveraine du fondateur de l'État indépendant du Congo (EIC). Cette limpidité apparente occulte toutefois la complexité de la création d'une propriété personnelle du roi. Bien que Léopold II soit un autocrate au Congo, il ne mentionne sa qualité de fondateur que dans le contexte économique. Ce dernier a d'ailleurs joué un rôle primordial dans la destinée du Congo léopoldien et permet de mieux comprendre l'existence du Domaine de la Couronne.

Léopold accède au trône de Belgique à l'âge de trente ans et est convaincu de la nécessité de posséder des colonies pour accroître le développement économique du petit pays. Sa conviction va à l'encontre des élites politique et économique belges qui cherchent d'abord à entretenir de bonnes relations avec leurs puissants voisins en vue de maintenir l'indépendance du pays et des relations commerciales. Le roi agit donc comme un simple particulier sur la scène coloniale et lorsque les pays européens se ruent sur l'Afrique à la fin des années 1870, Léopold II se fait le champion de la liberté commerciale et de la « mission civilisatrice ». Or la conférence réunie à Berlin en 1884-1885 se préoccupe avant tout d'établir la liberté commerciale dans les bassins du Congo et du Niger. Devant les politiques douanière et protectionniste de la France et du Portugal, l'Association internationale congolaise (AIC) du roi devient la solution idéale. Avançant un idéal humanitaire, l'AIC promet la liberté commerciale et demande la

neutralité du Congo. Somme toute, le Congo peut devenir à l'Afrique, ce que la Belgique est alors à l'Europe : un État-tampon atténuant les rivalités entre grandes puissances européennes avec l'avantage supplémentaire que quiconque peut commercer sur le territoire congolais. À l'âge de cinquante ans, Léopold II devient le chef d'État d'un nouveau royaume équivalant à près de quatre-vingts fois la superficie de la Belgique. L'objectif colonial du roi est donc atteint, mais à un prix excessif. Le nouvel État ne peut pas établir de monopole et il ne peut pas prélever des droits d'entrée. S'il peut imposer des droits de sortie, ceux-ci sont minimes au vu du volume des échanges commerciaux et de l'exploitation des ressources naturelles.

Dès lors, l'EIC est financé exclusivement par Léopold II. Si la fortune royale est importante, elle n'est cependant pas inépuisable. Le budget devient une priorité politique, mais celui-ci est sans cesse dépassé et augmenté. Dès 1890, l'asphyxie financière menace la survie de l'État léopoldien et des solutions sont d'abord recherchées en Europe. Le monarque se tourne en premier lieu vers le gouvernement belge qui accepte à la fois d'intervenir dans le financement de la construction du chemin de fer du Bas-Congo et de prêter vingt-cinq millions répartis par tranches jusque 1900. Ensuite, l'organisation de la conférence antiesclavagiste à Bruxelles permet à l'EIC de demander l'introduction des droits d'entrée au motif officiel de combattre les trafiquants arabisés de l'Est du Congo. Devant la résistance des Pays-Bas et du Portugal, les droits d'entrée ne sont mis d'application qu'en 1892. Ces mesures ne suffisent pas, en outre, à assurer l'équilibre budgétaire et l'EIC entreprend une véritable révolution copernicienne.

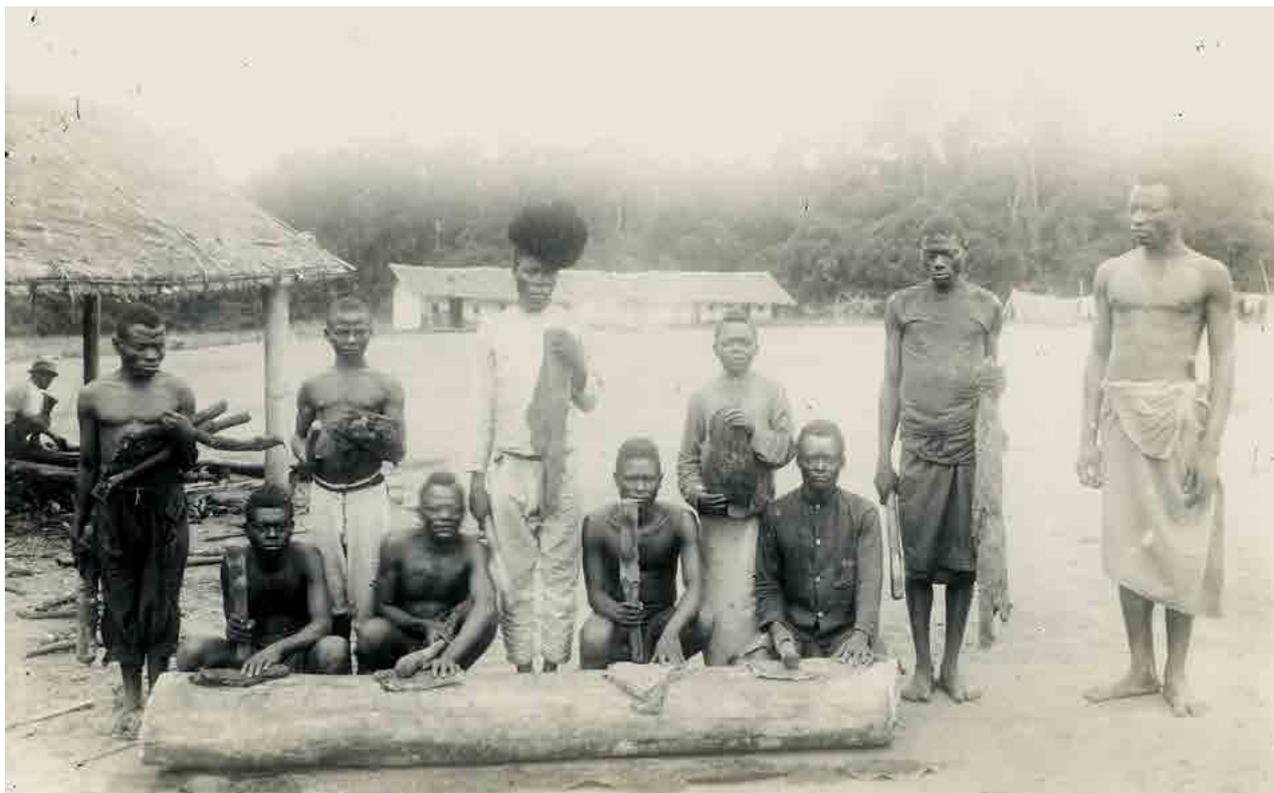
Entre 1890 et 1892, le gouvernement léopoldien met en œuvre la politique domaniale. Dès lors, l'État se réserve – sans tenir compte des us et coutumes des populations – toutes les terres vacantes. Ce domaine de l'État se forme également au mépris de sociétés belges établies légalement dans le Haut-Congo. En effet, le gouvernement décide qu'il peut aussi bien exploiter directement les terres en régie ou bien les concéder à des sociétés privées. Or, l'EIC se réserve le district de l'Équateur. Il cède aussi à l'ABIR les bassins de la Maringa et de la Lopori et à la Société anversoise du Commerce au Congo (l'Anversoise) le bassin de la Mongala, toutes deux se situant au nord du Domaine de la Couronne en 1892. Cette même année marque également le déclenchement du conflit avec les trafiquants arabisés. Le déficit de l'EIC ne fait que s'accroître et l'exploitation outrancière du caoutchouc débute dans la région de l'Équateur. Les effets de cette économie de prédation ne se font pas directement ressentir sur les finances, si bien qu'en 1894, Léopold II sollicite le gouvernement belge pour reprendre le Congo, mais le projet avorte l'année suivante. C'est dans ce contexte que prend place la question des propriétés personnelles du roi.

## 2. LE DOMAINE PERSONNEL DE LÉOPOLD II

Dans une première définition, le Domaine de la Couronne est circonscrit aux terres vacantes du bassin du lac Léopold II (Mai-Ndombe) et de la rivière Lukenie (SPFAE 1896 : 4889). Cette délimitation est présumée établie en 1896 et elle est précisée en 1901. Outre les bassins déjà mentionnés, le domaine est constitué également de toutes les terres vacantes de la rivière Busira-Momboyo ainsi que celles comprises « à l'ouest, le méridien du confluent du Lubefu avec le Sankuru, depuis ce confluent jusqu'à la ligne de faite du bassin de la Lukenie ; au sud-ouest et au sud la rive droite du Lubefu et le 5<sup>e</sup> parallèle sud, à l'est la ligne de faite occidentale des eaux du Lomani, entre ce dernier parallèle et le 3<sup>e</sup> parallèle sud (SPFAE 1896 : 4890) ». Sans omettre qu'il est prévu également six mines qui ne sont pas encore exploitées et qui ne se trouvent pas forcément dans la délimitation du domaine. Au sein même de son royaume africain, Léopold II se constitue une propriété personnelle équivalant à neuf fois et demie la taille de la Belgique.



**Pont suspendu de 40 m de long sur la Lubefu.**  
(AP.0.1.825, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**Lubefu : procédé indigène de l'abattage des écorces de lianes à caoutchouc.**  
(AP.0.0.9648, collection MRAC Tervuren ; photo J. Claessens, 1910.)

Le Domaine de la Couronne peut donc être défini comme « l'une des créations les plus étranges du roi-souverain » (Cattier 1906 : 211). Au demeurant, il s'assimile au domaine royal de l'Ancien Régime en Europe, si ce n'est que Léopold II en détient la pleine propriété. Il correspond ainsi à la spécificité de l'absolutisme présidant aux destinées de l'EIC où la terre appartient au roi. Toutefois, la constitution et les raisons d'existence du Domaine de la Couronne paraissent plus complexes qu'au premier abord. En effet, le roi tente de constituer un patrimoine dynastique, mais il est limité par le cadre législatif belge. Il essaie donc d'arriver à ses fins dans le cadre congolais où il a un pouvoir absolu (Stengers 1972 : 66-75).

Au départ, l'idée d'un domaine royal concorde avec les difficultés financières du souverain. Au mois de juin 1892, le « principal ministre de l'EIC<sup>1</sup> »,

1. Edmond van Eetvelde a le titre de secrétaire d'État. Il participe tout à la fois aux pouvoirs exécutif et législatif. Il a donc une responsabilité politique, mais il reste soumis à l'absolutisme royal.

Edmond van Eetvelde, propose d'aliéner la partie exploitable du bassin de l'Aruwimi, entre la station de Yambuya jusqu'au Nepoko, confluent de l'Aruwimi (AA 1892 : 505). Six mois plus tard, Léopold II fait rédiger une lettre par le département des Finances lui « demandant cet achat comme un service public » (AGR 1892 : 28). L'achat en question concerne des terres situées dans les régions du lac Léopold II et du Lomani. L'objectif de Léopold II est d'obtenir de « très gros revenus », rappelant qu'il donne un million de francs par an et que « l'œuvre croulerait si les revenus du fonds africain diminuaient » (AGR 1893 : 55). En février 1893, le projet consiste à négocier avec la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, qui devrait une redevance de 35 centimes par kilogramme de caoutchouc en échange de l'exploitation des terres du roi. Ce qui, pour van Eetvelde, est trop haut au regard des cours boursiers en Europe (AA 1892 : 29). Le mois suivant, le secrétaire d'État se plie contraint et forcé à une nouvelle aliénation de territoire, qui réserve à Léopold II des conditions « exorbitantes » (*ibid.*).

Néanmoins, ce projet ne se réalise pas<sup>2</sup>. En effet, le monarque exige en octobre 1893 des aliénations de terrains qui sont reconnus comme étant le domaine Léopold II (APR 1893).

Sur la base d'une carte conservée dans les archives du gouverneur Wahis, il est possible d'identifier le domaine Léopold II comprenant : un bloc de 3 millions d'hectares dans l'Aruwimi, ce qui renvoie à la proposition de van Eetvelde en 1892, un bloc de 7 millions d'hectares au sud des Stanley Falls (chutes Boyoma) et un bloc de 6 millions d'hectares dans les environs du lac Léopold II. Cette description cadre avec l'exigence royale d'octobre 1893 « de 7 millions d'hectares avec une garantie de 30 tonnes de recettes annuelles de caoutchouc [...] à prendre dans le pays conquis aux Arabes [...]. En plus pour livrer le million, je veux 3 millions d'hectares de bois dans la forêt de l'Aruwimi aussi près du fleuve Congo » (*ibid.*). Sur papier, Léopold II devient propriétaire de 16 millions d'hectares au total. Mais ils ne constituent pas en réalité le Domaine de la Couronne, puisque la trame reste la même, à savoir : l'exploitation par une entreprise commerciale. En 1894, le plan d'une société générale des cultures est ébauché et a failli voir le jour. Dans ce projet, le capital devait servir principalement à éteindre le déficit de l'EIC et les dettes du monarque. En revanche, ce projet inabouti garde une utilité directe. La superficie des 16 millions d'hectares serait soi-disant cédée à Alexandre de Browne de Tiège pour un prêt que l'EIC serait incapable de rembourser, obligeant le gouvernement belge à intervenir (Stengers 1980 : 307). Ceci étant, les certificats de propriété sont bien au nom de Léopold II et le juge De Saegher, qui les a consultés, permet de savoir que les octrois ont été réalisés entre octobre et décembre 1893 (MRAC 1895).

Leur exploitation n'est cependant pas à l'ordre du jour et le magistrat gantois identifie parfaitement un prête-nom, le sénateur Florimond de Brouhoven de Bergeyck. Celui-ci se retrouve propriétaire de plus de 4,5 millions d'hectares principalement dans le Kasai et un peu au bord du lac Ntomba (Stengers 1972 : 305). Ces concessions sont les premières à

être mises en valeur notamment près des chutes Wissmann (AGR 1893 : 66). De surcroît, lorsqu'en 1894 est organisé le service spécial du transport, celui-ci concerne notamment les « concessions » de Bergeyck (chutes Wissmann, Luluabourg et lac Ntomba) et le lac Léopold II (MRAC 1894). Il est donc nécessaire de considérer que Léopold II bénéficie personnellement de la récolte du caoutchouc dès 1894. Encore que la situation ne soit pas des plus évidentes sur le terrain. « Il y a de l'Équateur, écrit le commissaire de district Fiévez, le domaine privé de l'État, le Domaine privé du Roi, le domaine privé du comte de Bergeyck, le domaine privé de de Browne de Tiège... c'est tout mon district : il ne se compose que de domaines privés. Dans lequel faut-il faire des "récoltes" » (MRAC 1896 : 2003-23). Cette situation explique la confusion de De Saegher qui estime que l'Anversoise n'est qu'une société-écran pour Léopold II. La considération, que l'Anversoise et l'ABIR dissimulent en réalité le Domaine de la Couronne, est alors une croyance largement répandue chez les agents de la Société anonyme belge du Haut-Congo (ANOM 1897 ; MRAC 1896). En réalité, les différents projets montrent sans conteste que le roi désire mettre en valeur les territoires par le capital privé car l'EIC, étranglé financièrement, ne possède donc pas la capacité d'exploiter dans toute leur étendue les propriétés foncières du monarque.

La première mention du Domaine de la Couronne date de février 1896. Sous la demande du chef de l'État, van Eetvelde accepte, sans élever cette fois de protestation, l'aliénation au profit du souverain des terres vacantes autour du lac Léopold II, ce qui renvoie en partie à la situation de 1893. van Eetvelde propose même d'y adjoindre toutes celles du district de l'Équateur (AA 1896 : 506). Le changement d'attitude du secrétaire d'État se comprend aisément au vu des difficultés financières et de la renonciation de Léopold II à verser son subside annuel à l'EIC. Dès lors, la conception du domaine royal se modifie et cherche à trouver le moyen de suppléer l'investissement direct du souverain (AA 1896 : 506). La formule n'exclut pas un bénéfice pour le monarque, mais l'éventuel bénéfice est perçu comme un avantage résultant de l'exploitation de l'ivoire. Cependant, le Domaine de la Couronne reste encore à ce stade une institution informelle. En effet, Léopold II commande en juillet 1900 une étude au secrétaire général des Finances congolaises pour créer une concession dans les domaines non

2. Le secrétaire d'État soumet deux décrets qui ne se trouvent pas parmi les originaux aux Affaires étrangères, tandis que celui du Domaine de la Couronne y est conservé (AA, actes officiels, 4888, décrets royaux 1892-1894).

exploités par l'EIC, et qui rapporterait 300 millions de francs à l'État (AGR 1900 : 82). Comme souhaité par le roi, le secrétaire général réalise une carte des différents domaines, et le Domaine de la Couronne n'y figure pas. De surcroît, Droogmans indique les postes de récolte de l'État et plusieurs de ceux-ci se trouvent sur le supposé territoire du Domaine de la Couronne, qui est teinté du code couleur pour la « partie du Domaine privé de l'État exploitée<sup>3</sup> ».

En revanche, le passage de siècle transforme radicalement la conception du Domaine de la Couronne. Celui-ci entre dans les dispositions testamentaires de Léopold II. Déjà comme prince, la question de l'héritage le préoccupait et il avait d'ailleurs soumis en 1874 à Léopold I<sup>er</sup> un projet où la fortune royale deviendrait un fonds inaliénable dont seuls les revenus seraient partagés entre les héritiers. En effet, Léopold II estime qu'une famille souveraine doit être riche pour être puissante et indépendante (Stengers 1972 : 66-67). Le problème se pose donc avec les mariages des princesses qui nécessitent une dot, mais surtout dispersent l'héritage à l'étranger. Or Léopold II n'a que des héritières. Il met donc en place des mécanismes pour que le maximum de ses biens soit conservé pour la dynastie. En outre, la conception léopoldienne de la fonction royale introduit « la responsabilité de participer, à son niveau, au bien-être surtout matériel des Belges ainsi qu'à l'avenir économique et au prestige du pays » (Meurice 2005 : 132). Dès 1890, la Belgique devient également héritière du monarque. À priori, le changement de siècle fait prendre conscience à Léopold II de la fin prochaine de sa vie<sup>4</sup>. En 1899, il soumet à son avocat, Sam Wiener, un projet de legs à l'État belge. La quasi-totalité des biens immobiliers forme la donation royale que le gouvernement accepte par une loi du 31 décembre 1903.

Par la suite en 1900-1901, et l'élément est révélateur, l'avocat du roi travaille sur les projets de décret créant le Domaine de la Couronne (Stengers 1957 :

3. Signalons que Droogmans démontre dans sa réponse l'impossibilité d'un tel plan. Voir la carte annexée à *Ibid.*, note de Droogmans et commentaire du roi, 4/8/1900.

4. En 1900, Léopold II est âgé de 65 ans – ce qui représente moins de 6 % de la population belge – tandis que l'espérance de vie pour les hommes n'atteint pas encore les 50 ans. (*Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge* 1912 : 74-75).

156-158). Il y a en fait deux décrets. Le premier est daté du 9 mars 1896 et le second du 23 décembre 1901. Le premier est à la fois très succinct et surtout antidaté<sup>5</sup>. Il ne mentionne que les limites du domaine aux bassins du lac Léopold II et de la Lukenie – qui se situent dans le bloc de 6 millions d'hectares de 1893 – ainsi que les territoires désignés ultérieurement par le souverain. Justement en août 1901, le roi ordonne la rédaction d'un nouveau décret ajoutant le bassin de la Busira et accordant la personnalité civile au domaine, mettant par conséquent en retrait le souverain (AGR 1901 : 11 ; Stengers 1972 : 158). Ce décret est publié partiellement au *Bulletin officiel* de 1902, mais l'original montre bien le lien direct entre le Domaine de la Couronne et le patrimoine dynastique. Tout comme dans le plan de 1874 sur la fortune royale, le Domaine de la Couronne est administré par un conseil et les revenus servent en partie à constituer des rentes pour différents membres de la famille royale (AA 1891 : 4890 ; Stengers 1972 : 72, 75-76). Notons que le prince Albert comme héritier présomptif et la princesse Clémentine, restée auprès de son père, bénéficient de leurs prébendes respectivement de 120 000 et de 75 000 francs grâce à un décret non publié du 21 juillet 1900 (Van Grieken-Taverniers 1967 : 391-393).

Le décret affecte aussi une somme importante de 600 000 francs à l'entretien des collections et des bâtiments appartenant à la donation royale<sup>6</sup>. Cet usage, qui va de pair avec l'utilisation du solde des bénéfices par le fondateur, souligne la qualité de la Belgique comme héritière du roi. Au crépuscule de

5. Stengers le prouve par la correspondance avec van Eetvelde où l'ancien secrétaire d'État commet une erreur en signant baron, titre qu'il reçoit en 1898. Le professeur n'est pas retourné aux originaux et la critique externe permet d'établir que le décret est écrit sur un formulaire pour le XX<sup>e</sup> siècle. En effet, le rédacteur est obligé de passer à l'encre sur les caractères pré-imprimés pour l'année : le « 1 » devient un « 8 », le « 9 » n'est pas modifié et le « 0 » devient un « 6 ». Un « 1 » manuscrit est ajouté devant le « 1 » modifié, le tout pour former « 1896 ». En outre, le décret n'est pas relié dans le volume mais épinglé au décret du 1/4/1896 (AA, actes officiels, 4889, décret du 9/3/1896).

6. La donation royale est la cession en 1900 par Léopold II au gouvernement belge de biens immobiliers acquis par le roi et qui contribuent à la beauté de la Belgique. Certains biens ont une provenance de l'EIC. L'usufruit de plusieurs propriétés comme le château de Ciergnon appartient à la famille royale.



**Habitations des soldats à Kutu.**

(AP.0.0.5360, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

sa vie, Léopold II s'engage dans de vastes chantiers que le monarque conçoit comme patriotiques, car « il s'agit de m'aider à rendre un dernier service, un service posthume à la Belgique qui augmentera son importance donc sa sécurité en relevant son apparence lorsqu'enfermé dans la tombe, je ne pourrai plus travailler pour Elle » (AGR 1903 : 13). Dorénavant, le Domaine de la Couronne est assimilé à « une caisse spéciale de travaux publics » qui doit être mise à l'abri « des convoitises de l'étranger » (APR 1903). Dès lors et similairement au domaine privé, l'idée d'une exploitation par une société commerciale est à nouveau envisagée. En 1906-1907, des projets confient la gestion des terres du domaine devenu une fondation à des sociétés de droit congolais : la Société de développement du lac Léopold II puis la Société internationale forestière et minière du Congo (AGR 1900 : 49-50 ; AA s.d : 1379).

### 3. *BETOFE BOLE IWA*

L'exploitation outrancière des forêts de caoutchouc accompagnée de son lot d'atrocités a jeté définitivement l'opprobre sur l'EIC et son souverain. Pourtant, Léopold II n'a pas cherché d'emblée à asservir les populations villageoises. Le financement du Congo léopoldien est pensé au départ à partir d'un emprunt à lot dont les bénéfices doivent alimenter le budget du nouvel État. Ce montage financier échoue et Léopold II doit prendre en charge les finances publiques sur base de sa fortune privée et des prêts qu'il contracte auprès d'organismes

bancaires. Dès 1890, d'autres sources de financement sont recherchées : le gouvernement belge prête vingt-cinq millions de francs et Léopold II obtient l'autorisation d'instaurer les droits de douane à partir de 1892<sup>7</sup>. Cependant, des officiers belges – en particulier Francis Dhanis – n'attendent que l'opportunité pour en découdre avec les trafiquants afro-arabes perçus comme des concurrents commerciaux et politique. Le feu est finalement mis aux poudres en 1892, lorsqu'un seigneur de guerre otetela, Ngongo Leteta, brise son alliance avec les Arabisés en faveur de l'EIC, provoquant ainsi la « campagne arabe ». Cette guerre aggrave fortement le déficit public. Néanmoins, Edmond van Eetvelde désigne plutôt la politique d'expansion vers le Bahr-el-Gahzal (actuellement situé au Soudan du Sud). Pour van Eetvelde, Léopold II y a exprimé des « exigences excessives » qui ont fait échouer le projet, mais surtout cette politique a pesé « lourdement sur le développement économique et moral de l'État ; elle est la cause première de la plupart des abus et de la difficulté de les extirper » (MRAC s.d : 76/50). Léopold II ne renoncera que contraint et forcé à cet objectif qu'il considère être sa gloire (Emerson 1988 : 204). Les expéditions menées à partir de 1888 sont

7. Lors de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles en 1890-1891, l'EIC invoque la nécessité de bénéficier de revenus propres pour mener la lutte contre les trafiquants afro-arabes et cherche à obtenir les droits d'entrée. Voir : Chatelet 1989 : 5-47.

donc « budgétivores » et composées d'éléments de la Force publique et d'alliés azande qui rançonnent et ensanglantent les régions qu'elles traversent (Vellut 2017 : 65-76). Des alliances sont ainsi contractées avec les « sultans » anunga et avungara et celles-ci sont officialisées au travers du service des résidents établi en 1892.

L'année 1892 marque ainsi une césure claire dans l'histoire du Congo léopoldien. Sur le plan économique, la politique domaniale qui a débuté en 1890 est enfin achevée. L'EIC crée un monopole étatique dans lequel des sociétés concessionnaires comme l'ABIR ou l'Anversoise jouent un rôle de premier plan. Les exactions commises par les agents de ces sociétés indigneront les opinions publiques et alimenteront le rapport du consul britannique Roger Casement<sup>8</sup>. Il reste néanmoins que l'exploitation du caoutchouc débute d'abord dans le district de l'Équateur pour le compte de l'EIC. Les considérations de van Eetvelde sur Charles Lemaire sont particulièrement éclairantes à ce propos. Affecté d'abord au district des Cataractes en 1889, Lemaire devient ensuite le premier commissaire de district de l'Équateur. En 1891, van Eetvelde le décrit au roi comme un bon agent, mais qui se montre « un peu trop préoccupé de lever des contributions en nature » et il ajoute que « cela doit se faire sans nous aliéner les populations » (APR 1981). En aucune manière, ce jugement du secrétaire d'État ne correspond aux directives d'une politique d'exploitation à outrance. En revanche, un an plus tard, la position de van Eetvelde se modifie complètement en recommandant à Léopold II qu'« il y aura aussi lieu d'insister auprès de M. Lemaire pour qu'il fasse de la politique pratique en visant aux recrutements et aux récoltes de caoutchouc et autres produits » (APR 1982). Cependant, rien ne dit que l'officier belge doive user de moyens violents. Le secrétaire d'État instruit seulement le gouverneur qu'il ne faut négliger aucun effort pour récolter dans tout le district le plus de caoutchouc possible

8. Roger Casement (1864-1916) : Diplomate britannique. Il s'engage en 1884 comme comptable adjoint pour l'EIC avant de rejoindre, deux ans plus tard, la Sanford Exploring Expedition. En 1900, il devient consul d'Angleterre au Congo et il sollicite le gouvernement britannique pour faire une enquête sur la situation des indigènes du Haut-Congo et sur les agissements de l'État. Ce rapport suscite la fondation de la Congo Reform Association. Il est fusillé en 1916 par l'Angleterre pour avoir pris part au soulèvement irlandais.

(Vangroenweghe 1986 : 12-13). Dès lors, les hauts fonctionnaires et les directeurs des compagnies privées bénéficient d'une large marge de manœuvre pour aboutir à des résultats. Qui plus est, le contrôle de l'Administration est fortement amoindri du fait du nombre réduit de magistrats et de la résidence du gouverneur à Boma dans le Bas-Congo. Ce qui permet du reste aux fonctionnaires territoriaux de dissimuler tout à la fois des faits, des erreurs et même des violations de la loi (Girault 1908 : 291-292).

Or le successeur de Lemaire, Victor Fiévez, commissaire de district entre 1893 et début 1896, fait preuve d'une grande cruauté, si bien qu'il mérite le surnom de « bourreau de l'Équateur » (Vellut 2017 : 72). Surnommé Ntange, Fiévez n'est pas moins considéré comme le plus mauvais des Blancs. Les proportions des opérations armées atteignent sous sa direction l'ampleur de massacres comme le décrit le juge Marcellin De Saegher pour la situation en janvier 1895 : « Puis le commissaire de district conclut, et se résume : on a tiré 2838 cartouches (il veut montrer qu'il a été économe parce qu'une circulaire se plaint qu'on tire trop de cartouches pour rien) et 1546 tués indigènes – on a ravagé 162 villages, brûlé les habitations et coupé les plantations pour réduire les populations par la faim » (MRAC 1895 : 2003-23). L'inspecteur d'État George Le Marinel, un ami du magistrat, lui confie son admiration pour Fiévez ainsi que sa conviction que seul l'usage de la force produit des résultats. Le Marinel prédit en outre que la pratique va se répandre sur tout le territoire y compris celui des sociétés privées (*ibid.*). Les agents de l'État ou des sociétés n'hésiteront pas à débarquer avec la troupe, à verser le sang, à piller et à brûler les villages. Le commissaire de district occupe le terrain en envoyant dans les villages un sergent africain avec un détachement pour assujettir la population. Ensuite, la troupe mène des expéditions d'intimidation et enrôle de force des hommes – à qui ils rasant la tête pour les reconnaître. Très vite, ceux qui sont embrigadés acquièrent les pratiques soldatesques et deviennent « des chasseurs d'hommes et de caoutchouc, et accompagnent les soldats, comme lanciers ou porte-fusil, pour mater et occuper de nouveaux villages » (Boelaert 1952 : 61).

Plus encore, Fiévez « livra des guerres partout, de sales batailles. À tous les cadavres tués au champ on devait couper les mains. Il voulait voir le nombre de mains coupées par chaque soldat qui devait les rapporter dans des paniers. Tous les soldats

faisaient ainsi » (*ibid.* : 58-59). La motivation d'une telle pratique réside dans le contrôle des stocks de munitions. Charles Lemaire, sans le mentionner directement, signale le gaspillage qui pouvait en être fait. Dans une confrontation dans la brousse où les troupes de l'EIC comptent 120 hommes et leurs adversaires s'approchant à une dizaine de mètres pour lancer leurs flèches et leurs lances, mille cartouches ont été brûlées (Vangroenweghe 1986 : 45). Les opposants perdent quatre hommes et un nombre non précisé de blessés. Quant aux troupes de l'État, elles comptent cinq blessés, mais surtout elles se retirent après avoir épuisé toutes les munitions. Or Fiévez essaie de se montrer économe dans l'usage des balles. La méthode utilisée lors des attaques est ainsi expliquée par le bras droit du commissaire de district, Gustave Sarrazyn, qui se confie à un néophyte. Il lui explique que Fiévez manœuvre par l'attaque en carré. Il opère par petits groupes de dix : « au moins pas de gaspillage de cartouches ici : 5 coups de feu, 5 têtes – Une grande palabre de Fiévez : 200 victimes avec 375 cartouches » (Salmon 1966 : 57-58). Selon Daniel Vangroenweghe, l'habitude de la mutilation va être largement répandue (Vangroenweghe 2010 : 85). Néanmoins, cette pratique exigée par des officiers au service de l'EIC se limite probablement au seul district dirigé par Fiévez. En ce sens, il n'est pas certain que le commissaire de district ait reproduit son système dans le cadre de ses fonctions de commandant supérieur dans l'Oubangui-Uele au moment de la révolte des Budja. Du moins, il est certain que le gouvernement à Bruxelles ne désire plus qu'il ait en charge l'administration d'un district et il est bien précisé que Fiévez doit changer sa politique (AGR 1896 : 10 ; AGR 1897 : 33). Avec son esprit caustique, le juge De Saegher a cependant fort bien résumé la situation de l'Équateur sous Fiévez : « du brigandage et de l'assassinat » (MRAC 1895 : 2003-23).

Les méthodes de Fiévez confèrent la juste appellation à cette exploitation prédatrice : le caoutchouc rouge. Contrairement à d'autres fonctionnaires et agents commerciaux qui recherchent un partenariat gagnant, le commissaire de district a mis en place un régime de terreur pour contraindre les populations à un travail forcé. Ces méthodes, y compris l'amputation des mains, sont reprises par plusieurs sociétés concessionnaires. Le successeur de Fiévez, Gustave Sarrazyn, n'hésite pas à affirmer au gouverneur que « l'indigène a le travail de caoutchouc en horreur »

(MRAC 1897). Le nouveau commissaire de district en explicite la raison dans les pénibles conditions de travail : une à trois journées de marche pour atteindre les zones des lianes ; quatre à cinq jours pour récolter la quantité imposée ; le chemin du retour et une à deux journées de marche jusqu'au poste pour apporter le produit tous les quinze jours. En somme comme le résume fort correctement le gouverneur, la majeure partie de la population masculine est astreinte en permanence à la collecte du latex (*ibid.*)<sup>9</sup>. Quelques années plus tard, les rapports de Casement et de la Commission d'enquête envoyée par Léopold II livreront des descriptions semblables des conditions pénibles et misérables des récolteurs. « L'effort réclamé d'eux chaque semaine devient souvent insupportable » établit le consul Casement (Casement 1985 : 51). Ce constat appliqué pour les populations des pourtours du lac Ntomba se généralise aisément à toutes les régions de récolte.

La dévastation de l'Équateur provoque la première campagne contre l'EIC grâce à plusieurs témoignages de missionnaires protestants dans la presse et à l'alerte lancée par l'Aborigènes Protection Society en Angleterre. Cette campagne, qui débute en 1895 et se poursuit jusqu'en 1897, oblige le gouvernement à agir et heurte Léopold II. Le roi écrit au demeurant en 1896 : « Nous ne pouvons pas nous croiser les bras. Nous sommes mis au ban de la civilisation. [...] Nous voulons le bien. Si le mal se fait chez nous nous voulons le savoir et le réprimer [...]. S'il y a des abus au Congo nous devons les faire cesser nous les faire montrer. S'ils se perpétuaient ce serait la fin de l'État » (APR 1896 : 108). Le gouverneur général Wahis est envoyé en mission d'inspection. Celle-ci produit des résultats contradictoires. L'Administration se met au garde-à-vous et des poursuites judiciaires sont lancées à l'encontre d'officiers. Cependant, par réflexe corporatiste ou politique, les peines pour les agents de l'État sont plus semblables à des réprimandes qu'à des sanctions. Ainsi le consul anglais Pickersgill, envoyé comme observateur par l'Angleterre, s'étonne de la condamnation d'un lieutenant de la Force publique à

9. Tous les villages n'étaient pas soumis à la récolte du caoutchouc. Les impositions concernaient également le ravitaillement des postes de l'État en chikwangue et en poissons ou encore le portage. Le travail exigé n'était pas moindre que pour les récoltes et était mal rémunéré.

seulement trois mois de prison pour avoir tué ou fait tuer une trentaine de soldats à Avakubi<sup>10</sup>. Par contre, un employé d'une société commerciale est quant à lui condamné à la perpétuité pour les meurtres de quatre travailleurs du village de Bauru en octobre 1896 (AA 1897 : 721).

La violente campagne et la réaction de Léopold II permettent la suppression partielle du système de terreur. L'ancien bras-droit de Fiévez, Gustave Sarrazyn, est remplacé par René Dubreucq qui s'efforce à « faire cesser cet odieux régime » (AGR 1909 : 341 ; Marchal 1996 : 346). Dès lors, la pratique de l'amputation apparue après 1894 diminue avec le départ de Fiévez et devient rare après 1899. Ce qui est confirmé indirectement l'année suivante par le gouverneur qui remarque que : « les rapports entre nos postes et les indigènes s'améliorent sensiblement à l'Équateur notamment l'ère des combats est à peu près close et la production reste bonne » (AGR 1900 : 41).



**Image d'une pépinière de caoutchouc dans la forêt à Kutu, 1905.**  
(AP.0.0.5411, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



**À Ekwayolo: séchoir et magasin à caoutchouc.**  
(AP.0.0.14024, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

10. D'après les propos rapportés du consul, cette condamnation convient à un factorien qui a battu son boy (Marchal 1996 : 357).

Dans le Domaine de la Couronne à proprement parler, les premiers postes ont été fondés à partir de 1897 et se sont multipliés après 1900. Leur installation provoque du reste une résistance des populations. Le poste de Lokongo est incendié par les Ngange, obligeant d'ailleurs son transfert à Ekwayolo. Les conditions d'exploitation du caoutchouc provoquent également des mouvements de représailles envers les intermédiaires africains. Il est également vrai que ces sentinelles, qui sont souvent originaires d'une autre région, n'hésitent pas à se transformer en tyranneaux et à rançonner les villages sous leur surveillance<sup>11</sup>. À Ngombe, sept auxiliaires sont assassinés en 1906 tandis qu'ils viennent contrôler la récolte. Ces actes de résistance sont eux-mêmes réprimés par la force et dans le sang. Les exigences des chefs de poste européens restent excessives et arbitraires. En outre, elles ne respectent pas la législation, à commencer par le décret de 1903 qui limite les prestations à quarante heures par mois. Ainsi dans le secteur de Lodja, le groupe des Otodoki, qui compte 160 récolteurs, doit fournir 320 kilos de caoutchouc par mois, obligeant ceux-ci à seize heures de marche et une journée pour la récolte alors que le poste se trouve à dix heures de marche du village (Vangroenweghe 2010 : 335). En effet, l'épuisement dû aux saignées des arbres et des lianes oblige à toujours plus s'éloigner. Néanmoins, l'Administration, consciente du problème, établit son diagnostic à partir de la diminution des récoltes, soit un peu moins de 205 tonnes pour 1907. Elle pointe trois causes principales, à savoir : l'application des quarante heures de travail, la carence du personnel européen et l'épuisement des forêts (AA s.d : 711). Plus généralement, la production africaine décline et est, à partir de 1905, de plus en plus concurrencée par les plantations de caoutchouc notamment de Malaisie.

Plus fondamentalement, la deuxième campagne anticongolaise menée d'abord par le journaliste Edmund Morel puis amplifiée avec la publication du rapport Casement en 1904 contraint l'EIC

à réellement se réformer. Une série de décrets est introduite dès 1906 et pour veiller à l'application de ces nouvelles normes, un corps de trois inspecteurs d'État est envoyé en mission de surveillance. Adolphe Mahieu, qui a déjà mené une inspection en 1905 dans le Haut-Congo, est affecté notamment au district du Lac Léopold II. L'inspecteur note la difficulté de remplir les volumes exigés des chefs de poste ou de secteur. Selon lui, le travail obligatoire ne peut fournir que 600 grammes de caoutchouc par récolteur. Plus encore, il souligne l'état insalubre des villages du secteur d'Inongo dans lesquels la maladie du sommeil produit des ravages. Le caoutchouc a produit un système pernicieux qui a affaibli les populations obligées de délaisser leurs cultures vivrières pour les récoltes du caoutchouc. En outre, les épidémies se sont propagées au fil des voies des colonisateurs dont la blennorragie causant un phénomène de stérilité vénérienne<sup>12</sup>. Ainsi dans les régions du centre-est du Congo, entre un tiers et la moitié des femmes nées avant 1900 n'ont pas mis au monde un enfant en vie (Romaniuk 2013). Ces divers facteurs, au centre desquels se trouve le climat de terreur, favorisent la hausse du taux de mortalité et la baisse du taux de natalité. Il n'est dès lors pas étonnant que certains villages aient vu disparaître pendant la période léopoldienne entre 60 et 70 % de leur population comme pour la région du lac Ntomba (Morel 1905 : 236-237).

#### 4. LA FIN DU DOMAINE DE LA COURONNE

Face à la situation qu'il a observée dans le Domaine de la Couronne, l'inspecteur d'État Mahieu ne peut que regretter que la plupart des agents de l'EIC n'aient pas usé de patience et de tolérance dans leurs rapports avec les populations. Néanmoins, la situation ne peut pas trouver de solutions définitives sans l'abolition ou la profonde modification du système des prestations. Or, Léopold II, bien qu'écœuré à la fin des années 1890 par les massacres, n'a jamais pu renoncer à une baisse des rendements. Indéniablement, le roi est aveuglé au début du XX<sup>e</sup> siècle sur les causes de la situation congolaise. Il condamne certains acteurs comme les sociétés concessionnaires et la Force publique,

11. Ce système des sentinelles et des « petits postes noirs » est très vite critiqué par les sphères gouvernementales qui vont rapidement les interdire (MRAC 1891) et par des observateurs étrangers, comme le pasteur afro-américain George Washington Williams, qui les qualifie de « pirates » et de « plus grand malheur pour le pays » (Franklin 1985 : 248).

12. Maladie contagieuse vénérienne causée par le gonocoque, caractérisée par une inflammation des organes génitaux.

sans remettre pourtant en cause le système qu'il a lui-même impulsé. En effet, les richesses que le souverain tire du Congo sont bien plus les emprunts contractés au nom de l'EIC que l'exploitation directe du caoutchouc. Il faut donc maintenir la réputation d'un État capable d'exploiter un grand nombre de ressources. En 1906, Léopold II n'est cependant plus le maître du jeu. Suite à la deuxième campagne anti-congolaise, le Parlement belge initie le processus de reprise du Congo léopoldien<sup>13</sup>. Furieux, mais soumis par le cadre institutionnel, le roi des Belges tente une ultime manœuvre en transformant le Domaine de la Couronne en Fondation de la Couronne. Les parlementaires ne veulent toutefois pas qu'un

immense territoire échappe à la souveraineté nationale et combattent donc la nouvelle Fondation. Cette dissension tire en longueur le processus de reprise. Le roi abandonne finalement la Fondation mais reçoit en échange deux fois cinquante millions de francs à titre de compensation.

La normalisation dans l'ancien domaine royal ne viendra que progressivement. Il faut attendre 1911 pour la suppression de l'impôt en nature. Il n'est dès lors pas étonnant que cette terrible période reste vivace dans les mémoires, comme chez les Bobongo, qui citent souvent dans les textes des fêtes la « guerre du Blanc », soit l'exploitation outrancière du caoutchouc (Vangroenweghe 2010 : 319).

13. Cette faculté résulte du prêt accordé par la Belgique à l'EIC ainsi que du testament du roi, tous deux de 1890. Les termes du prêt permettent à la Belgique d'initier une procédure d'annexion du Congo à partir de 1901.

## RÉFÉRENCES

- Annuaire statistique de la Belgique et du Congo belge*. 1912. t. XLII. Bruxelles.
- Boelaert, E. 1952. « Ntange ». *Æquatoria* 2 : 61.
- Casement, R. 1985. *Le Rapport Casement : rapport de R. Casement, consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Congo (1903)/introduction et notes par D. Vangroenweghe ; préface et règles d'édition : J.-L. Vellut*. Louvain-la-Neuve ; Centre d'histoire de l'Afrique, Université catholique de Louvain.
- Cattier, F. 1906. *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*. Bruxelles : Larcier.
- Chatelet, L. 1989. « Het humanitaire optreden van Leopold II in Kongo-Vrijstaat. De anti-slavernijconferentie van Brussel (1889-1890) ». *Afrika Focus* 4 (1-2) : 5-47.
- Emerson, B. 1988. *Léopold II. Le royaume et l'empire*. Paris-Gembloux : Duculot.
- Franklin, J.H. 1985. *George Washington Williams: a Biography*. Chicago : University of Chicago Press.
- Girault, A. 1908. « De la surveillance à exercer sur les fonctionnaires aux colonies ». In Institut colonial international, *Compte-rendu de la session tenue à Paris les 3, 4 et 5 juin 1908*. Bruxelles, pp. 291-292.
- Marchal, J. 1996. *L'État libre du Congo : Paradis perdu. L'Histoire du Congo 1876-1900*, vol. 1. Paris : L'Harmattan.
- Meurice, E. 2005. *Charlotte et Léopold II de Belgique. Deux destins d'exceptions entre histoire et psychiatrie*. Liège : Éditions du CEFAL.
- Morel, E. 1905. *King Leopold's Rule in Africa*. New York : Funk and Wagnalls.
- Morel, E. 1907. « Préface » in M. Twain, *King Leopold's Soliloquy*. Londres : Fisher Unwin.
- Romaniuk, A. 2013. « La démographie de la RD du Congo sous le régime du colonialisme mercantile belge, 1885-1940 : un cas de dépopulation pour cause de dénatalité d'origine pathologique », contribution présentée au XXVII<sup>e</sup> Congrès international de la population, 26-31 août 2013, Busan, Corée du Sud.
- Salmon, P. (éd.). 1966. *Les Carnets de campagne de Georges Bricusse (6 février 1894-18 juillet 1896)*. Bruxelles : CEMUBAC.
- Sanderson, J.-P. 2010. « La Démographie du Congo sous la colonisation belge ». Thèse en démographie. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.
- Stengers, J. 1957. *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ?* Bruxelles : ARSOM (coll. « Mémoires de la Classe des Sciences morales et politiques, (N.S.) », XI, f. 1).
- Stengers, J. 1972. « Léopold II et le patrimoine dynastique ». *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 5<sup>e</sup> série, 58 (2-4) : 66-68, 74-75.

- Stengers, J. 1980. « La dette publique de l'État indépendant du Congo ». In *La Dette publique aux XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, son développement sur le plan local, régional et national : 9<sup>e</sup> colloque international, Spa, 12-16 septembre 1978 : actes*. Bruxelles.
- Van Grieken-Taverniers, M. 1967. *Décrets de l'État indépendant du Congo non publiés au Bulletin officiel*, 2 vol., t. II, 1896-1908. Bruxelles : Archives africaines, pp. 391-393.
- Vangroenweghe, D. 1986. « Charles Lemaire à l'Équateur. Son journal inédit 1891-1893 ». *Annales Æquatoria* 7.
- Vangroenweghe, D. 2010. *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, nouvelle édition. Bruxelles : Aden.
- Vellut, J.-L. 2017. *Congo. Ambitions et désenchantements, 1880-1960*. Paris : Karthala.

### Archives

- AA. Actes officiels, 4888, décrets royaux 1892-1894.
- AA. Actes officiels, 4890, décret du 23/12/1891.
- AA, AI. 1379, Conventions diverses.
- AA. Divers, D.711, Aperçu de la situation économique de l'État.
- AA. IRCB. 506, Notes de van Eetvelde au Roi, 6/2 et 25/6/1896.
- AA. IRCB. 721, Jugement de Léopold Roeges par le conseil de guerre de l'Équateur, 20/1/1897.
- AA. IRCB. Note de van Eetvelde au Roi, 3/6/1892.
- AGR. 1892. Papiers Droogmans, 28, Note de Wahis et commentaire du Roi, 13/12/1892.
- AGR. 1893. Papiers van Eetvelde [PVE], 55, Copie note du Roi à van Eetvelde, [20-21]/2/1893.
- AGR. 1893. PVE, 66, Résumé du courrier, n° spl 1478 du 26 juillet 1893.
- AGR. 1897. PVE, 10, Lettre de Dhanis à van Eetvelde, 28/5/1896 ; 33, Note du Roi à van Eetvelde, 16/5/1897.
- AGR. 1900. Papiers Droogmans, 49-50, Société de développement du lac Léopold II et Société internationale forestière et minière du Congo.
- AGR. 1900. Papiers Droogmans, 82, Note du Roi à Droogmans, 24/7/1900.
- AGR. 1900. Papiers Droogmans, Note de Droogmans et commentaire du Roi, 4/8/1900.
- AGR. 1900. PVE, 41, Lettre de Wahis à van Eetvelde, 15/11/1900.
- AGR. 1901. Papiers Droogmans, 11, Note de Droogmans et commentaire du Roi, 9/8/1901.
- AGR. 1903. Papiers Droogmans, 13, Note de Droogmans et commentaire du Roi, 13/3/1903.
- AGR. 1909. Papiers Louwers, 341, Notes-souvenirs sur l'EIC, note du 8/2/1909. J. Marchal.
- ANOM. 1897. Fonds du gouvernement général d'AEF, GG-AEF, 5 D-1. Lettre de l'administrateur de Brazzaville au commissaire général du gouvernement, 14/9/1897.
- APR. 1891. Fonds Goffinet, Correspondance avec van Eetvelde, note de van Eetvelde et commentaire Roi, 2/7/1891.
- APR. 1892. Note de van Eetvelde et de Liebrechts au Roi, 18/11/1892.
- APR. 1893. Fonds Goffinet, Note du Roi à Goffinet, 13/10/1893.
- APR. 1896. Cabinet Léopold II, Expansion, 108, Note du Roi à van Eetvelde, 13/9/1896.
- APR. 1903. Fonds Goffinet, Notes du Roi à Goffinet, 19/4, 24/5 et 6/7/1903.
- MRAC. 1891. Papiers Fuchs, 82, Analyse chronologique des lettres du gouvernement local, Politique générale, n° 1022, 29/7/1891.
- MRAC. 1894. Papiers Wahis, 70.13, Documents n° 7, A.VI, ordre de service du 6/10/1894.
- MRAC. 1895. Papiers De Saegher, II. 2003-23, Lettre de De Saegher à Steyaert.
- MRAC. 1895. Papiers De Saegher, II. 2003-23, Lettre de De Saegher à Steyaert, s.d.
- MRAC. 1895. Papiers De Saegher, III. 2003-23, Lettre de De Saegher à Steyaert.
- MRAC. 1896. Papiers Bombeeck, Journal 27/4/1896.
- MRAC. 1896. Papiers De Saegher, III. 2003-23, Lettre de De Saegher à Steyaert, fin février 1896.
- MRAC. 1897. Papiers Fuchs, boîte 7, agriculture, Copie de la lettre de Sarrazyn à Wahis, 1/3/1897.
- MRAC. PVE, 76/50, boîte 3, Note de van Eetvelde sur l'histoire du Congo, s.d.
- SPFAE, Archives africaines [AA]. Actes officiels, 4889, décret du 9/3/1896.
- SPFAE, Archives africaines [AA]. Actes officiels, 4890, décret du 9/3/1896.

## CHAPITRE 4

### PRÉSENCE MISSIONNAIRE AU MAI-NDOMBE



**Berghe-Sainte-Marie (sur le Kwa) en 1901. De gauche à droite : les pères De Wilde et Van Ronslé. Arrivée du courrier d'Europe.**  
(AP.0.0.28192, collection MRAC Tervuren ; photo Ordre des Missionnaires de Scheut, 1901.)



**Catéchiste et élèves.**

(AP.0.0.39791, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**Inongo-Saint-Albert : village des chrétiens.**

(AP.0.0.8495, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1910.)



**Autre vue d'Inongo - St. Albert - village des chrétiens.**  
(AP.0.0.8494, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1910.)

La présence suspecte de l'Européen cupide dans cette région marécageuse bornée par le fleuve Congo à sa sortie de la dorsale où viennent se jeter, d'un côté, l'Ubangi et de l'autre, le Kasai, a été dès le départ violemment repoussée par les autochtones. La méfiance fut forte. H. Morton Stanley en fait le récit :

« Lorsqu'en 1877, je descendis le grand fleuve, je ne pus me faire qu'une très vague idée de la configuration de la terre ferme. Pour échapper à la férocité des indigènes qui nous menaçaient constamment, sans raison plausible, nous étions obligés de nous réfugier dans les méandres du fleuve au milieu des îlots, dès que nous apercevions à l'horizon un groupe de naturels. Aujourd'hui, notre mission consiste à bâtir au milieu de ces sauvages. Mais avant de commencer, nous devons nous mettre en contact avec eux, faire taire leurs clameurs, apaiser leurs esprits inquiets, leur inculquer des sentiments plus doux, leur enseigner les arts de la paix » (Stanley 1885 : 354).

Mais c'est le même fleuve Congo et ses affluents qui permirent la pénétration de la région du Mai-Ndombe. Les richesses, dont le caoutchouc et l'ivoire, s'y trouvaient là en abondance. Les Européens qui étaient en leur quête, décidèrent de s'y installer ; de gré ou de force. Pour vaincre la résistance continue des autochtones défendant leur territoire, la nouvelle autorité politico-administrative et ses concessionnaires recoururent à la fois à la force et à l'aide de la religion chrétienne, censée apporter la « grande civilisation », à même de vaincre la « barbarie » des « sauvages indigènes ».

## 1. INSTALLATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

L'installation des missionnaires catholiques dans le Mai-Ndombe s'inscrit dans le grand courant d'évangélisation du bassin du Congo qui commence en 1880, bien avant la reconnaissance de l'État indépendant du Congo. Cette année, en effet, les pères du Saint-Esprit, de nationalité française, fondèrent

une mission à Boma, dans le territoire abandonné par les pères Capucins italiens, en 1835. Ces missionnaires, qui reçurent le vicariat apostolique de l'Afrique centrale, s'introduisirent à l'intérieur du pays en même temps que les agents de l'Association internationale africaine dirigée par Henry Morton Stanley et la Mission française du Gabon confiée à Savorgnan de Brazza, au début des années 1880. Ils occupèrent Kwamouth, au confluent du Kasai et du Congo, en 1883. Ils se préparaient même à fonder une mission à l'Équateur, près de Mbandaka, en 1885, lorsqu'ils furent obligés d'abandonner le territoire du nouvel État ayant comme souverain Léopold II, roi des Belges. Celui-ci voulait confier l'évangélisation de son État aux seuls missionnaires de nationalité belge et il obtint l'agrément du pape.

En attendant l'arrivée des pères de la congrégation du Cœur immaculé de Marie (CICM), connus également sous le nom de pères de Scheut, qui avaient répondu favorablement à l'appel du roi, la mission de Kwamouth fut cédée aux pères Blancs, qui s'étaient installés également en 1880, dans la partie orientale du Congo.

Le 11 mai 1888, le pape Léon XIII créa le vicariat apostolique du Congo indépendant, couvrant pratiquement tout l'État, à l'exception de la partie orientale, occupée, comme il est signalé ci-dessus, par les pères Blancs. Le pape confia ce vaste vicariat aux pères de Scheut, premiers missionnaires belges. Ceux-ci arrivèrent au Congo au mois d'août de la même année et s'installèrent à Berghe-Sainte-Marie, nouveau nom de la mission de Kwamouth, où ils se préparaient à aller au Kasai. Ils furent cependant obligés de se diriger d'abord vers le haut fleuve, à Mankanza, où ils étaient attendus pour s'occuper des centaines d'enfants libérés de l'esclavage.

Le 20 décembre 1889, les pères Eméri Cambier et Camille Van Ronslé s'établirent à Mpombo, en amont de Mankanza et, le 4 janvier 1890, fondèrent la mission Saint-Pierre-Claver des Bangala. Les missionnaires ne s'occupèrent plus de la région de Mai-Ndombe abandonnée à l'exploitation du caoutchouc et de l'ivoire.

Le vicariat apostolique du Congo connut une première division, le 8 avril 1892, avec la création de la mission indépendante du Kwango. Une deuxième division intervint, le 12 mai 1898, avec la création de la préfecture apostolique de l'Uele, puis successivement, le 26 juillet 1901, la mission indépendante du Kasai, le 3 août 1904, la préfecture apostolique des

Stanley Falls.

C'est en 1906 que le commissaire de district Van de Moere soumit, dans un rapport à Léopold II, le souhait d'accueillir des missionnaires. Le roi s'adressa au père Van Hecke, supérieur général des missionnaires du Cœur immaculé de Marie. La corvée du caoutchouc créa la panique dans toute la région. Ainsi la présence des missionnaires devint une nécessité pour l'autorité européenne : celle-ci devait encadrer les malheureux indigènes, les amenant à accepter les sacrifices et, même, peut-être à se résigner à la mort, pour un destin promis à se retrouver, par après, au ciel !

Jacques Mpia Bekina a consacré une étude documentée à l'évangélisation du Mai-Ndombe par les missionnaires catholiques (2010). C'est en 1907 que le père Émile Geens partit en éclaireur. Sa surprise fut grande de constater qu'à Inongo, « tous les soldats de la Force publique récitaient le catéchisme en lingala [...]. Quant aux travailleurs, ils connaissaient déjà une bonne partie du catéchisme de Wombali qu'enseignait Mputiyulu Michel [...]. Il y avait donc là un groupe imposant de 400 catéchumènes ». Inongo comptait environ 500 habitants, dont une centaine était déjà baptisée dans les missions existantes de la région.

## 2. LA FONDATION DES MISSIONS D'INONGO, BOKORO ET IBEKE

Après un voyage de retour plutôt mouvementé (deux naufrages et la désertion des coupeurs de bois d'un troisième steamer), le père Geens rentra à Léopoldville le 8 août 1907. Son rapport au vicaire apostolique était si optimiste que celui-ci lui adjoignit le père Jules Denis (1877-1966)<sup>1</sup> pour la fondation définitive de la mission à Inongo.

Arrivés à Inongo le 4 octobre, les deux missionnaires se mirent à l'œuvre. Ils obtinrent l'appui du commissaire Van de Moere et du chef de poste Heuertz d'Inongo poussant les indigènes à apporter

1. Père Jules Denis (1881-1960) : parti au Congo le 20 septembre 1906, il venait de terminer son année de formation à la mission de Kangu, au Mayombe. Il quitte ce poste le 1<sup>er</sup> juillet pour rejoindre, à Léopoldville, le père Geens. Ils arrivent à Inongo le 4 octobre 1907 (Bontinck 1988 : 62).



**Église de Wombali.**

(AP.0.0.23369, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

l'aide exigée pour la construction des édifices. Mais cela ne se fit pas sans une certaine charge ressentie par le commissaire. Dans une lettre du 9 octobre 1907, Van de Moere écrit à Fuchs :

« [...] Le père Geens n'a jusqu'à présent eu des marchandises que pour une somme de frs 30,88 mais se réserve m'a-t-il dit d'avoir recours aux magasins du district jusqu'à concurrence de la valeur des 4 ballots de tissus qui lui sont promis.

D'après les ordres reçus l'assistance matérielle à prêter à la mission devait se borner à la remise des marchandises dont question ci-dessus. Néanmoins je me suis vu obligé de venir en aide à la mission dans les circonstances et de la manière suivante :

Pendant le premier séjour à Inongo du R.P. Geens, du 18 au 29 juillet ce missionnaire a partagé tous nos repas. En son absence du 30 juillet au 4 octobre 44 hommes employés à la construction d'une habitation pour les RR.PP. ont été nourris par les soins de la station ; depuis le 4 octobre 48 hommes au service de la mission reçoivent la ration à Inongo. En l'absence

du révérend père Geens, 21 travailleurs de l'État ont travaillé pendant 4 jours à la maison destinée aux missionnaires.

Le RR.PP. Geens et Denis arrivés à Inongo le 4 [novembre] courant partagent nos repas depuis ce jour. Les RR.PP. prendront évidemment leurs repas aux frais de l'État jusqu'au jour où ils pourront s'installer chez eux. Mais après leur installation et pendant plusieurs mois encore, leur personnel ne pourra être nourri sans l'intervention de l'État. Désireux de rendre aux RR.PP. tous les services que je pourrai, je désire cependant aussi ne pas dépasser dans cette voie les limites permises [...] » (Van de Moere à Fuchs 9 octobre 1907 : M42 (570)).

La première mission, provisoire, est construite, sur la rive gauche du lac, à dix minutes du poste d'État. Une fois terminées les installations provisoires, Émile Geens et Jules Denis entreprirent de visiter leur vaste champ d'apostolat. Partout, on leur demandait des catéchistes.



**Inongo : vue de la mission.**

(AP.0.0.10648, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Inongo : un groupe de missionnaires.**

(AP.0.0.10649, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Inongo : l'église de la mission.**

(AP.0.0.14018, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**Inongo : la sortie de l'église.**

(AP.0.0.14009, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**1914 : église de la mission d'Inongo.**  
(AP.0.0.16748, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1914.)



**La nouvelle église de la mission catholique d'Inongo, qui deviendra la « cathédrale Saint-Albert ».**  
(HP.1955.17.111, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

Un rapport de juillet 1908 mentionnait 308 baptêmes solennels ; 193 baptêmes administrés à des moribonds, 1920 catéchumènes répartis sur une vingtaine d'écoles-chapelles. De nouveaux missionnaires furent ajoutés. Il s'agit de Jules van Hutte en 1909, J. Eelen et Van Someren en 1910, Davidts et de Winter en 1911. À noter que l'on

compta 1009 baptêmes conférés en juillet 1909 et 1395 au 1<sup>er</sup> juillet 1910 (Archivum centrale CICM, O.II.f.1.3.2.).

Le 18 novembre 1910, le père Jules Denis fonda chez les Sakata sur la rive gauche de la Lukenie la mission Sainte-Croix à Bokoro. Les pères Jules Denis et J. Eelen s'y installèrent.



**Ici, c'est plutôt la mission de Joseph Maes en route à Bokoro.**  
(EP.0.0.4554, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1914.)

Jacques Mpia Bekina présente ainsi cette mission de Bokoro. « Pourquoi une mission au sud ? Trois raisons peuvent être évoquées. D'abord Inongo est d'un accès difficile. Ensuite, l'unique voie qui y mène, c'est-à-dire le lac Mai-Ndombe, est totalement imprévisible dans ses furies. Enfin, selon le père Jules Denis, les Badia se sentaient étrangers en milieu ntomba » (Mpia Bekina 2010 : 34).

Bokoro fut préféré à Kutu ; la raison en serait l'hostilité qu'affichait le lieutenant Menzel qui ne

voulait pas des chrétiens et de leurs missionnaires. Mais à Bokoro, les missionnaires ne trouvèrent que trois personnes sachant lire et écrire. Il n'y avait pas de catéchistes. Augustin Lisasi, qui était catéchiste à Kutu, instruisit rapidement une vingtaine de travailleurs, vite baptisés et, aussitôt, embauchés comme catéchistes.

De Bokoro, il fallut évangéliser les villages des deux rives de la Lukenie allant d'Ilombe jusqu'à Tenele. En quelques années, l'expansion fut très grande.

**Tableau 4.1 : Données statistiques sur l'évangélisation de la mission de Bokoro**

Dénominations	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917
Catéchistes	68	61	86	116	80	-	130
Catéchuménat	37	-	86	82	-	98	120
Catéchumènes	2906	4170	3700	3850	3000	2600	2200
Baptêmes en général	535	1108	1433	1103	1112	1134	1022
Baptêmes <i>in artic. mortis</i>	184	214	238	394	270	257	343
Communions en général	1694	13 420	42 260	31 279	53 504	53 170	56 026
Communions pascales	316	1043	2050	2900	3300	Indéterminé	Indéterminé
Confirmations	-	771	-	1324	-	-	-
Mariages chrétiens	12	19	47	103	103	145	128
Confessions	1647	8912	15 366	20 125	18 453	21 600	21 104
Chrétiens en vie	609	1464	2621	3615	4362	5102	5613
Décès	192	263	273	414	378	127	135

Source : Archivum centrale CICM, O.II.f.1.3.2. Cité par Mpia Bekina 2010 : 35.

Les catéchistes eurent à jouer un grand rôle dans le contact entre missionnaires blancs et autochtones. Tout semblait opposer les deux, le cadre colonial, auquel ces derniers étaient venus se joindre, nécessita le concours des catéchistes comme cela se passait pour l'Administration, qui bénéficiait de l'apport des chefs coutumiers et des éléments de la Force publique. Dans les diaires des premiers missionnaires, on trouve des appréciations écrites.

« Oh sainte œuvre que celle des catéchistes dans les villages indigènes ! Quelle gloire procurée à Dieu par les baptêmes administrés à l'article de la mort ! Les

catéchistes convaincus de l'importance de la tâche qui leur incombe ont une grande influence sur les indigènes. À l'abri de la méfiance innée des Noirs envers les étrangers, ils introduisent dans leurs villages les idées et les coutumes du Blanc et font ressortir l'absurdité des coutumes indigènes. Il existe en effet parmi les gens de couleur deux catégories d'hommes distinctes : les gens du Blanc tels que soldats et travailleurs au service du Blanc, et les purs indigènes, réfractaires à toute idée de civilisation. Leur contact de tous les jours a l'avantage d'amener ces derniers à abandonner les mœurs et les usages barbares du passé [...] » (Archivum centrale CICM, O.II.f.1.3.3).



**École-maison du catéchiste à Ebanga.**

(AP.0.0.14687, collection MRAC Tervuren ; photo J.E. Bastin, 1908-1914.)



**Maison du catéchiste à Kiri.**  
(AP.0.0.10537, collection MRAC Tervuren ; photo J. Bastien, s.d.)



**Inongo : Jeu de croquet par les enfants de la mission de Scheut.**  
(AP.0.0.10193, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

De 1910 à 1924, dix missionnaires vont desservir la mission de Bokoro et son hinterland Nioki, Nsilo, Botshuni, Beluwe et Muntu-Kesiri. Il s'agit de J. Denis, J. Eelen, J. Davidts, T. Van de Vrande, D. Wijnant, H. Janssens, C. Puttermans, A. Schellens, E. de Cock et P. Rouard.

La mission de Bokoro était un complexe combinant évangélisation, scolarité élémentaire, autres activités économiques. Jacques Mpia la présente : « La deuxième mission du lac Léopold II était un

complexe de bâtiments : un presbytère à étage de trente mètres de long sur onze mètres de large, une chapelle provisoire [...], une école de vingt-cinq mètres cinquante sur sept, une école maternelle de dix mètres sur quatre mètres cinquante, une menuiserie de vingt neuf mètres cinquante sur six, un entrepôt à étage pour stocker et décortiquer le café de vingt neuf mètres cinquante sur cinq, trois étables [...] et quatre-vingt-seize maisonnettes pour le personnel » (Mpia Bekina 2010 : 36).



**Maison du catéchiste : une maison-chapelle.**

(AP.0.0.39607, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Rinchon, 1928.)

Notons que l'évangélisation et la scolarité furent des moyens pour faire travailler bénévolement ou à très faible coût les autochtones pour la construction de la mission et les activités commerciales. Pour le baptême ou le mariage, dont la durée de formation pouvait atteindre 11 mois, les « indigènes » devaient passer des mois à des travaux agricoles et autres pour acquérir de bonnes habitudes, voire être acceptés au christianisme.

Puis vint le tour d'Ibeke. L'installation de cette troisième mission fut entreprise le 19 octobre 1911, au nord du lac Léopold II, chez les Ekonda et les Batwa. Ibeke était au départ un poste annexe d'Inongo fondé en 1910 par le père Jules Van Houtte. La mission d'Ibeke prit le nom de Sainte-Thérèse-d'Avila.

Le journal de la mission d'Ibeke révèle bien les circonstances dans lesquelles cette station a été fondée. Le 16 septembre 1911, le père provincial De Cleene arrive à Inongo, accompagné des pères Dewinter et Davidts. Le 22, il part, en compagnie du père Van Houtte, en prospection dans la région des Ekonda. Le but de ce voyage est de chercher le meilleur emplacement, entre Ibeke et Ipoko (Ewongia), pour la fondation d'une nouvelle mission. Ils se trouvent à Ibeke le dimanche 24 septembre et aux environs d'Ewongia-Ipoko le lendemain 25 septembre. Mais, le soir, avant d'arriver à Ewongia, ils font naufrage avec leur baleinière et doivent loger dans les marais. Le 26, ils arrivent à Ewongia et puis continuent vers Ibali. Le père Van Houtte ayant attrapé une petite fièvre, qui dure plus d'un jour, ils abandonnent pour plus tard le plan d'aller à Ipoko et Ireko.



**1935 : une chrétienne batwa en compagnie de sa mère à Bonkende.**

(AP.0.0.39343, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Wauters, 1935.)



**1936 à Bonkende : des enfants batwa gagnés au catholicisme.**  
(AP.0.0.39346, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Wauters, 1936.)



**À Ibeke, sur la Lutoi, la baleinière de la mission catholique vient prendre livraison des approvisionnements apportés par le petit vapeur qui dessert les divers postes échelonnés le long de la rivière.**  
(HP.1956.15.1054, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1945 © MRAC Tervuren.)



**1926 : à la mission d'Ibeke-Gembo.**

(AP.0.2.7108, collection MRAC Tervuren ; photo Ordre des Missionnaires de Scheut, 1926.)

Mais la décision d'une fondation à Ibeke-Ngembo avait déjà été prise le lundi 25 septembre. En cours de route, le père De Cleene avait laissé entendre l'idée de la nécessité de créer deux postes chez les Ekonda, l'un à Ibeke et l'autre, probablement, à Ireko plus tard. Ses motifs étaient les suivants :

« 1) La limite nord des Nkundu, c'est-à-dire Iboko-Londo-Isangi était trop éloignée d'Ewongia ou d'Ipoko ; ce serait quasi impossible pour ces gens d'arriver si loin.

2) L'entrée possible des protestants au nord, qui nécessitait une barrière au nord, c'est-à-dire une mission à Ibeke. »

Le 1<sup>er</sup> octobre, le père Van Houtte rentre à Inongo. Un peu plus de deux semaines plus tard, le 17 octobre plus précisément, il quitte le chef-lieu du district, en compagnie du père Joseph Dewinter (1885-1963), pour aller s'installer à Ibeke. À cause du mauvais temps sur le lac, ils arrivent le soir à 9 h ½ à Dongese où ils passent la nuit.

« 23 octobre (1911) : Repiquent tomates, scarole, choux ! que le P. Van Houtte avait semés 2 mois auparavant. Ensemencement légumes. Les pères vont en prospection en quête d'arbres à scier : 3 *kambala* (*bolondo*) à proximité de la mission. En outre trois beaux arbres (à 50 mètres de la mission), longs de 20 à 25 mètres très droits : l'un *bosenge* ; deux autres très beau bois (ignorent le nom). Il y a près de la mission énormément beaucoup de *bosenge*, beaucoup de *bolaka* et *wenge* assez bien de *bosaka* (Mayombe : *bangobango*).

24 octobre : Les pères cherchent le terrain pour concession éventuelle et continuent jours suivants. On commence à défricher autour de la mission. [...]

31 octobre : abattent 3 arbres précités pour scierie. Les femmes font le puits, avec houes, à défaut de bêches.

1 novembre : Fête de Toussaint. Messe chantée, 17 communions.

2 novembre : Les chrétiens qui ont été à communion la fête de Toussaint vont encore une fois à l'intention des âmes du purgatoire.

5 novembre : Les pères vont voir Ibeke Yankoso. [...]

6 novembre : Le P. Van Houtte va en tournée de mission à Ibamba. On a commencé à scier.

11 novembre : Le P. Dewinter est allé prendre une grande pirogue de 23 mètres vieille de 30 à 40 années qui était ensorcelée aux yeux des Noirs ! Personne n'en voulait. Elle est un peu détériorée, mais avec un peu de zinc on pourra la retaper.

Le premier ensemencement pour légumes ayant été ravagé par sauterelles, on a commencé à semer de nouveau le 11 novembre ; il est à craindre que ce sera encore une fois la même chose.

[...] L'avant-midi à 11 h les Noirs montrent par un beau soleil, à l'est une étoile très visible, planète ? Un peu au-dessous de la lune qui est au 3<sup>e</sup> jour du dernier quartier. Est-ce un phénomène ? (Ce sera sans doute Vénus en... avec une autre planète), à quoi l'attribuer ?

18 novembre : On travaille depuis 8 jours à achever la maison qui devra servir pour passagers ! Le P. Dewinter entend confession pour la 1<sup>re</sup> fois.

19 novembre : Dimanche : Aujourd'hui 66 communions dont 47 premières communions ; chrétiens de la mission de Kiri, de Koloturu, d'Eranga, de Bolemba, d'Ilowo. Ces derniers sont les plus nombreux.

Mboyo Antoine, catéchiste de Mpangi, révoqué pq ses fréquentes disputes avec sa femme ne sont pas pour édifier indigènes. Il avait été pour le même motif déplacé de Bomangula au mois de mars dernier.

Ntange Leon a été rappelé d'Elonda un peu pour les mêmes motifs la semaine dernière.

Le catéchiste d'Iboko écrit qu'on veut catéchistes à : Isangi, Bokoko, Bosolo, Ilebo, Wenga (Ilebo), Lopandjo. Deux hommes que le père avait envoyés à Bolia le mardi 14 au soir sont revenus (après avoir fait le circuit Kiri-Bolia-Iboko-Ibeke-Ngembo), le dimanche 19 dans la matinée donc ont fait ce fameux tour en 4 ½ jours. *Als ze maar willen* ! [Quand ils le veulent !] Le soir, grande palabre Vyoke-Njalekole. On se menace du couteau ; la femme que Njalekole avait renvoyée il y a 8 mois, il veut maintenant la reprendre et la femme le veut aussi. Ce qu'est l'... des Noirs.

20 novembre : 22 communions, toutes de ceux qui ont fait la 1<sup>re</sup> communion hier.

21 novembre : 17 baptêmes ; 13 de la mission, 4 de Kiri. Le P. Van Houtte a prospecté au nord le terrain, a trouvé 600 mètres à partir du croisement de la grande allée au chemin de Bopoka (?). Donc total de la mission actuelle 1100 mètres. De la mission actuelle à la rive 900 mètres. Total 2000 mètres approximativement.

22 novembre : Arrive catéchiste d'Obeke : on prie très peu, et puis rien à manger !

23 novembre : M'Boyo Antoine après beaucoup d'hésitation à cause de sa femme, est enfin parti ; cette fois pour Bolia ! Jusqu'à quand cette fois-ci ?

27 novembre : 6 premières communions (de Koloturu).

29 novembre. Le P. Van Houtte part en voyage et revient le 7 décembre. Il repart le 9 décembre en voyage.

1 décembre : Les pères ont envoyé au T.R.P. provincial les plans des concessions à demander, on a fait un plan de 100 hectares et un autre de 200 hectares.

5 décembre : Le P. Dewinter commence à faire un autel en briques dans l'église qui servira définitivement aussi longtemps que l'église reste ici.

10 décembre : On commence à défricher un large chemin tout près des villages d'Ibeke et de Busipuka pour montrer aux indigènes que la chose est sérieuse et pour donner une limite jusqu'où ils peuvent venir avec leurs plantations.

11 décembre : L'autel est achevé et le 12, le père y célèbre pour la première fois la Ste Messe.

10 (?) décembre : Dimanche 42 confessions et 41 communions dont 16 premières communions, chrétiens de la mission et de Kiri. On découvrira encore deux beaux *kambalas* (*bolombo*) près de la mission.

17 (?) décembre : Le père entend 50 confessions et il y a aussi 50 communions.

13 décembre : Les enfants d'Iboko sont arrivés pour la 1<sup>re</sup> communion, il y en a 11.

17 décembre : Le P. Dewinter a réparé le vélo et a fait une petite excursion à Ibeke et Busipuka, au grand étonnement des indigènes qui n'avaient jamais vu une telle machine ; ils ne pouvaient en croire leurs yeux ; des cris et des gestes de stupéfaction de toute part.

19 décembre : Mr Cornet arrive à Ibeke pour réunion paiement impôts. Il fait tous les matins une visite à la mission, avec ses hommes assiste à la messe.

22 décembre : P. Van Houtte revient de voyage apostolique. A visité les catéchuménats du nord, visité les villages au nord d'Iboko, et revenait via Lopandjo-Bokenge. À son arrivée à Busipuka trouve le P. Dewinter attablé chez Mr Cornet. Lui aussi fait honneur au dîner ! Car il vient de Bokenge et a fait 25 kilomètres ce jour.

24 décembre : Mr Cornet passe la nuit de Noël à la mission.

25 décembre : Messe de minuit à Noël : 243 communions. Arrive courrier d'Inunu et 15 000 graines d'*Hevea brasiliensis* [...]

29 décembre : Départ de Mr Cornet pour Busipuka.

31 décembre : Première communion de 22 chrétiens. Baptême d'Isangu Isidore, chef médaillé d'Iboko et de son épouse Bola Jeanne. P. Van Houtte et P. Dewinter fêtent réveillon le plus simplement possible, et vont

se coucher après s'être souhaité réciproquement une heureuse année. [...] » (Journal Ibeke 1911-1913 Kadoc, O/II/f/3/5).

Les journaux des missions donnent des informations diverses sur la vie quotidienne des missionnaires. Celui d'Ibeke informe par la suite que M<sup>gr</sup> Van Ronslé, accompagné des pères Renier et Geens, est arrivé à Ibeke le 21 février 1912 et le père Renier a quitté la mission pour se rendre à Nouvelle-Anvers, via Iboko, Bikoro (situé sur le lac Ntomba) et Irebu, poste situé sur le fleuve Congo. Et ceci signifie qu'il existe une deuxième possibilité pour se rendre à Léopoldville, via Bikoro et Irebu, pour le personnel missionnaire d'Ibeke, la première étant via Inongo, Nkutu, Mushie et Kwamouth.

On en apprend sur les déplacements des missionnaires sur le lac Léopold II. Le 25 mai 1912, le père Dewinter est parti à Inongo avec « la baleinière qui est venue apporter 50 sacs de sel et des caisses ». Le 7 juin, il est de retour avec 50 sacs de sel restants, des caisses avec vivres et 1000 francs reçus du père provincial. Le 10 juin, la baleinière, baptisée *La Nouvelle Sainte Thérèse* retourne à Inongo.

Les missionnaires sont, bien entendu, soucieux de la survie de leur poste où ils vont accueillir beaucoup de gens, surtout des enfants. C'est la raison pour laquelle ils commandent régulièrement des graines au jardin botanique d'Eala. Le 15 décembre 1911, Henry Vendelmans, directeur *ad interim* de cette institution, expédie au supérieur de la mission d'Ibeke-Ngembo trois colis contenant des graines, entre autres, les suivantes : graines d'*Hevea brasiliensis*, 4000 ; de manguier, 50 ; d'avocatier, 50, de caféier libérien, 500 ; de cerisier de Madère, 80 ; de goyavier, 50 ; de cœur de bœuf, 60 ; de papayer, 40 ; d'oranger, 75 ; etc. (Vendelmans à Van Houtte 15 décembre 1911 : Kadoc O/II/f/1/2/1).

Dans le journal d'Ibeke, on note, le 8 février, que quelques personnes reviennent « avec 3 porteurs de Bokatola, apportant les *Hevea*, etc. expédiés d'Eala le 15 décembre 1911. Planté la plus grande partie des *Hevea* le même jour, ainsi qu'avocatiers et manguiers » (Journal Ibeke 1911-1913 Kadoc, O/II/f/3/5).

Il est clair que dès le départ les missionnaires d'Ibeke s'intéressent beaucoup aux plantes commerciales, l'hévéa et le café. Le 23 mai 1912, à peu près 2200 hévéas sont plantés ; le reste est planté le 29-30 mai comme des manguiers, papayers, etc. Au total 3000 hévéas sont plantés. En ce qui concerne le

café : 10 000 caféiers, 8000 caféiers et encore 8000 caféiers, donc un total de quelque 26 000 caféiers sont plantés respectivement le 19, le 26 et le 27 juin.

C'est le 4 juillet 1912 que le géomètre Batzoens vient à Ibeke pour délimiter la concession de la mission : 100 hectares. Il reste une dizaine de jours.

Le 15 mars 1913, le directeur *ad interim* d'Eala, lui fait de nouveau parvenir différentes espèces de graines. Il s'agit de : graines de café du Sankuru, 5000 ; d'avocat, 16 ; de pomme rose, 25 ; de pomme cythère, 4 ; de cerise de Madère, 10 ; grammes de graines de goyave, 50 ; de prune malgache, 50 ; de mandarine, 50 ; de noix d'Amérique, 50, etc. Il regrette, écrit-il, de ne pouvoir lui envoyer de graines d'hévéa car la grainée était terminée, la petite grainée et la grande grainée ayant d'habitude lieu respectivement en mai-juin et en septembre-décembre. Étant fort peu riche en essences de mangue, il lui recommande d'en faire chercher à l'ancien poste de Lukolela-plantation ; il y existe une bonne demi-douzaine d'excellentes variétés. Il aborde aussi le problème du transport de ces graines qui arrivaient parfois en mauvais état à leur destination. En saison des pluies, le résultat était souvent, la chaleur aidant, de la moisissure. Très rarement il y avait un steamer pour le lac Léopold II et tout était envoyé par la route d'Ingende ou de Lukolela (Lettre à Van den Houtte 15 mars 1913 : Kadoc O/II/f/1/2/1).

Le 30 décembre 1910, Jules Renkin, ministre des Colonies, informe le supérieur général de Scheut à Bruxelles, que le gouvernement congolais serait disposé à remettre aux stations missionnaires de Scheut qui en feraient la demande, une certaine quantité de gros bétail, du moment que les disponibilités le permettent et lorsque l'éloignement de la mission et du poste d'élevage n'est pas trop considérable. Il est prêt à offrir : « à titre gratuit, un taureau d'élevage et si possible deux bœufs dressés à la charrue. À titre de prêt, cinq vaches d'élevage ; la mission s'engagerait à restituer cinq génisses après un délai de cinq ans. Si toutefois certaines circonstances ne permettaient pas cette restitution, ce délai, à son expiration, pourrait être prolongé. Du petit bétail : chèvres et moutons, serait cédé dans les mêmes conditions » (Renkin à Van Hecke 30 décembre 1910).

La multiplicité des langues locales dans la région nécessita la rédaction de plusieurs catéchismes. En 1912, il fut imprimé en kisakata un catéchisme sommaire en langue du sud du lac Léopold II. Ce document fut suivi deux ans plus tard par un catéchisme



**Taketa sur Lukenie : population ekonda du village Ikala.**

(EP.0.0.139, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1945 © MRAC Tervuren.)

sommaire en lontomba et de quantité d'autres publications. Citons celles du père Léon Gilliard (1886-1985), du père Nestor Van Erbroeck sur la religion et la magie chez les Sakata, du père Percy De Watte sur la langue des Sakata, etc.

Avec l'érection du vicariat apostolique de Nouvelle-Anvers (Mankanza) le 3 mars 1919, les missions éloignées du lac Léopold II finirent par intégrer le vicariat apostolique de Léopoldville (3 mai 1919-1953) sous la juridiction de monseigneur Van Ronslé.

Après 1911 où fut créée la mission d'Ibeke, il fallut attendre plusieurs années pour que de nouvelles missions soient érigées dans l'espace du Mai-Ndombe. C'est en 1928 que le père J. Davidts fonda une nouvelle mission à Taketa appelée Notre-Dame de l'Assomption, à la suite du grave conflit de cohabitation opposant les catéchumènes Nkundo et Sakata.

Le père Antoine Schellens érigea en 1929 la mission Makwa-Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Celle de Beronge fut entreprise en 1930 par les pères Piet Van Someren et Jules de Boeck.

Sous M<sup>gr</sup> G. Six, les missions à créer durent désormais être situées dans des centres extra-coutumiers (cf. Partie Organisation politique et administrative). Ainsi naquirent, dans l'ordre chronologique : en 1935, Kutu-Marie-Reine et Mushie-Sacré-Cœur ; Nioki-Saint-Michel en 1946 ; Nkaw-Saint-Camille en 1947 ; Oshwe-Notre-Dame-de-Fatima en 1954 ; Mpenzwa-Saint-Étienne en 1954 ; Kiri-Saint-Jean-Marie-Vianney en 1955 ; Kangara et Tolo-Saint-Jean-Apôtre en 1958. L'équipe des missionnaires chargés de cette évangélisation fut composée de Jules Denis, René Van Dorvillers, Philippe de Witte, Robert Moons, Henry Simons, René Van Hoorickx, Gérard Huyghe, Émile Marien-Jaak Bos et de l'abbé Jacques Bokolo.

L'espace du Mai-Ndombe fut élevé au rang d'un vicariat distinct, portant le nom d'Inongo (29 juin 1953-1959). Le père Jean Van Cauwelaert fut nommé vicaire apostolique d'Inongopuis, évêque titulaire de Metropolis, le 6 janvier 1954.

Le rapport de l'année pastorale 1956-1957 du vicariat apostolique d'Inongo établit la présence de

46 prêtres missionnaires de Scheut, 5 prêtres indigènes, 15 frères missionnaires de Scheut, 36 religieuses de l'Enfance de Jésus de Gand, 4 religieuses missionnaires du Service médical, 8 chanoinesses de Saint-Augustin d'Heverlee, 9 auxiliaires de l'apostolat, 7 grands séminaristes en théologie, 5 grands séminaristes en philosophie, 58 petits séminaristes, 4 postulantes, 2870 baptêmes, 5992 confirmations, 780 mariages, plus de 1000 actions catholiques, 515 légions de Marie et 55 classes construites.

Par l'établissement de la hiérarchie au Congo, le 10 novembre 1959, le vicariat apostolique d'Inongo accéda au statut de diocèse. Le vicaire apostolique devenait ainsi un évêque résidentiel. C'est M<sup>gr</sup> Van Cauwelaert qui y demeura.

Après l'indépendance du pays, d'autres missions s'ajoutèrent encore. Bokoro-Sainte-Famille et Inongo-Saint-Jean-Baptiste furent créées en 1966 ; Semendwa et Ntambembelo virent le jour en 2006.

Rappelons qu'à la suite de la situation changeante de l'organisation politico-administrative du territoire congolais, des modifications et/ou des mutations suivirent du côté des stations missionnaires. Celles-ci s'opérèrent en suivant l'occupation de l'espace du Mai-Ndombe. La mission de Beronge passa à Reko en 1938 avant de revenir à Beronge en 1962. La mission d'Iyandja créée en 1937 passa à Basimba-Saint-Paul en 1941, puis à Banzow-Moke en 1961. La mission d'Ikari fondée en 1946 perdit son statut au profit de Bonkonko en 1950, puis, ce dernier à son tour en 1959 au profit de Lokolama-Saint-Léon.

L'évangélisation chrétienne du Mai-Ndombe avait été l'œuvre des missionnaires européens et de leurs catéchistes autochtones. Les religieuses européennes arrivèrent quelque temps après, afin de consolider l'œuvre en construction. Les religieuses Anne Beuls, Théodora Deckers, Joséphine Verschelden, Virgile



**Coiffures de femmes d'Ikari (peuple besombo) en 1918-1919.**  
(AP.0.0.21322, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)



**Village Basimba à la fin des années 1910.**

(EP.0.0.2130, collection MRAC Tervuren ; photo R. Planche, 1904.)

Corijn et Gonzague Verbeke de la congrégation Enfance de Jésus de Gand (Belgique) débarquèrent à Inongo le 29 août 1926. Se servant de ce noyau, progressivement, les différentes missions du Mai-Ndombe les virent s'installer en augmentant leur présence. Le 14 septembre 1929 arrivaient Godelieve Van Neck, Venance Vleeschouwer, Prudence Paesen et Gonzague Verbeke à Bokoro. Le 25 mars 1931, ce fut au tour d'Ibeke de recevoir Théodora Deckers, Regina Van Hul, Aderlarda de Meyer et Ligouorine Philips. À Makaw, les sœurs Godelieve Van Neck, Godelieve de Raeve, Jeanne Verschaeren et Yolande de Sloovere arrivèrent le 29 juin 1939. Les sœurs Beata Torbeyns, Yolande de Sloovere et Christine Hanssens furent affectées à Oshwe, le 24 septembre 1954. Les sœurs Léontine Poppe, Simone de Lange et Théa van Den Bunder succédèrent aux chanoinesses de Saint Augustin à Mushie le 8 septembre 1970 (Mbu Mputu 1998 : 42-43).

Les missions catholiques du Mai-Ndombe accueillirent des « auxiliaires de l'apostolat » qui n'étaient pas des religieuses. Hortense De Langh

et Marie-Jeanne Noppen travaillèrent à la mission de Nioki à partir du 27 novembre 1948. La mission d'Inongo reçut Nollet et Flora tandis que Julienne Caers, rejointe par après par Hortense De Langh, s'établit à Bokoro.

Comme ce fut aussi le cas pour les missions, qui durent s'adapter à l'évolution politique et administrative du territoire, les couvents des religieuses d'Ibeke, de Makaw et d'Oshwe furent fermés successivement en 1944, 1967 et 1969.

Les premiers prêtres autochtones du lac avaient été ordonnés en 1946 et en 1949 ; ils étaient issus du petit séminaire de Bokoro installé définitivement en 1936. Tel que décrit dans les archives du petit séminaire de Bokoro, voici le parcours de cet établissement qui produisit les prêtres autochtones.

« L'école que fonda le père Léon Gilliard en 1921, à Inongo, pour accueillir les candidats au sacerdoce, fonctionna à partir de 1923 comme un collège et devint en 1934 un petit séminaire. Il fut mis sous le patronat de saint Louis de Gonzague.

Le père Hugo Rombauts en prit les rênes en remplacement du père Wolters. En 1935, on lui adjoignit le père Joseph Van Orshoven. Cette même année, monseigneur Georges Six décida le transfert du petit séminaire d'Inongo à Bokoro. Voici, d'après le père Joseph Van Orshoven, les raisons de ce transfert :

« [...] Le milieu d'Inongo n'était pas approprié pour une telle institution. Une cité assez grande, avec beaucoup de Blancs et des clercs, avec tous les maux qui en sortent. Puis, certains élèves étaient externes à Inongo tandis que d'autres étaient des internes. Les externes étaient influencés par les mauvaises habitudes [...]. L'esprit était ainsi pollué [...].

Lorsque je fus nommé au petit séminaire en septembre 1935, le père Hugo Rombauts me raconta qu'on avait renvoyé deux élèves. Tous deux avaient rendu mères deux filles [...]. Au début de l'année 1935, je proposai à monseigneur Six de fermer le séminaire pour quelques années, et de recommencer avec un nouvel esprit dans un nouveau milieu. Mais, le père Rombauts n'était pas de cet avis parce qu'il y avait un garçon, Bongongo Léon, sur qui il fondait beaucoup d'espoirs. C'est ainsi qu'il fut enfin décidé [...] de le transférer à Bokoro » (Mbu Mputu 1998 : 65-66).

Les mêmes archives du petit séminaire de Bokoro ajoutaient d'autres explications qui décrivent davantage le milieu d'Inongo et la mentalité des missionnaires gestionnaires.

« [...] le petit séminaire à Inongo n'était pas bien situé. Il se trouvait en pleine cité, entouré de chemins publics, à deux cents mètres du beach où se lavaient les femmes. À Bokoro, la situation est différente [...]. Nous avons en plus insisté auprès de M<sup>gr</sup> Six pour avoir des directives concernant l'admission et le renvoi des séminaristes et, aussi, une ébauche d'un programme de spiritualité. Ces directives sortirent le 11 mai 1939.

En août 1939, je succédai au père Rombauts ; mon premier travail fut de séparer définitivement le séminaire du monde extérieur. Pour cela : la brousse autour du séminaire a été nettoyée, le beach était défendu aux étrangers, toutes les routes qui passaient par le séminaire ont été supprimées, les séminaristes ne pouvaient jamais sortir sans permission et toutes les correspondances devaient passer par le directeur.

[...]. En novembre 1939, lors de la visite de monseigneur Six, je lui exposai ce que je pensais du séminaire. Il me répondit : "faites un grand nettoyage à Noël". Il y avait au début 56 séminaristes [...] et après le Nouvel An, nous n'étions plus que 33 [...]. Ce fut la grande

purification. Après cette sélection, une bonne retraite fut prêchée et le séminaire démarra avec un bon esprit.

Pour mettre les séminaristes à l'abri de toute influence externe qui les découragerait, nous décidâmes en 1941 avec l'approbation de Monseigneur que les séminaristes n'auraient plus que trois semaines de vacances et cela après la sixième, la troisième et la rhétorique. »

Le père Joseph Van Orshoven fut remplacé comme directeur du petit séminaire le 5 juillet 1946 par le père Jules De Boeck. C'est sous ce nouveau directeur que débuta l'ordination des prêtres autochtones.

**Tableau 4.2 : Prêtres autochtones ordonnés**

Noms	Année d'ordination
Bokolo Jacques	2 mars 1949 à Inongo
Ilonga Jules	24 février 1951 à Inongo
Ipoma Alexis	1952 à Ibeke
Mfüri René	12 avril 1953 à Bokoro
Mputu Basile	7 août 1955 à Ibeke
Ngazain Ignace	14 août 1955 à Nioki
Lesambo Léon	21 juillet 1956 à Mushie

Le père Jules De Boeck quitta la direction du petit séminaire le 3 mars 1959, et fut remplacé par le père Jan Dufraing. Pas pour longtemps. L'abbé Ignace Ngazain lui reprit ce poste le 7 mars 1960.

À noter que le cardinal Laurent Monsengwo est sorti de ce petit séminaire de Bokoro où il étudia de 1951 à 1957. L'actuel évêque du diocèse d'Inongo, M<sup>gr</sup> Philippe Nkiere Kena est de la même promotion que celle du cardinal.

En 1962, la situation se présentait comme suit : 47 missionnaires de Scheut, 9 prêtres autochtones, 10 frères coadjuteurs européens et 1 frère congolais, 46 sœurs européennes, 7 sœurs congolaises, 7 assistants et 18 assistantes laïques (Van Cauwelaert 1962 : 59-61).

En 1965, M<sup>gr</sup> Jan Van Cauwelaert, appelé à assister au Concile à Rome, nomma l'abbé Léon Lesambo vicaire général<sup>2</sup>. Avant cette désignation, ce dernier avait occupé déjà les fonctions de vicaire, de curé et de secrétaire. En 1967, il devint le premier évêque autochtone d'Inongo.

2. Il obtient le diplôme de licence en théologie (option sciences dogmatiques) à l'Université Lovanium de Léopoldville en 1962.

Actuellement le diocèse d'Inongo compte vingt et une paroisses avec plus de cent religieuses (sœurs) et environ 70 prêtres gérés tous par M<sup>gr</sup> Nkiere Kena Philippe, deuxième évêque autochtone après M<sup>gr</sup> Lesambo Ndamwize.

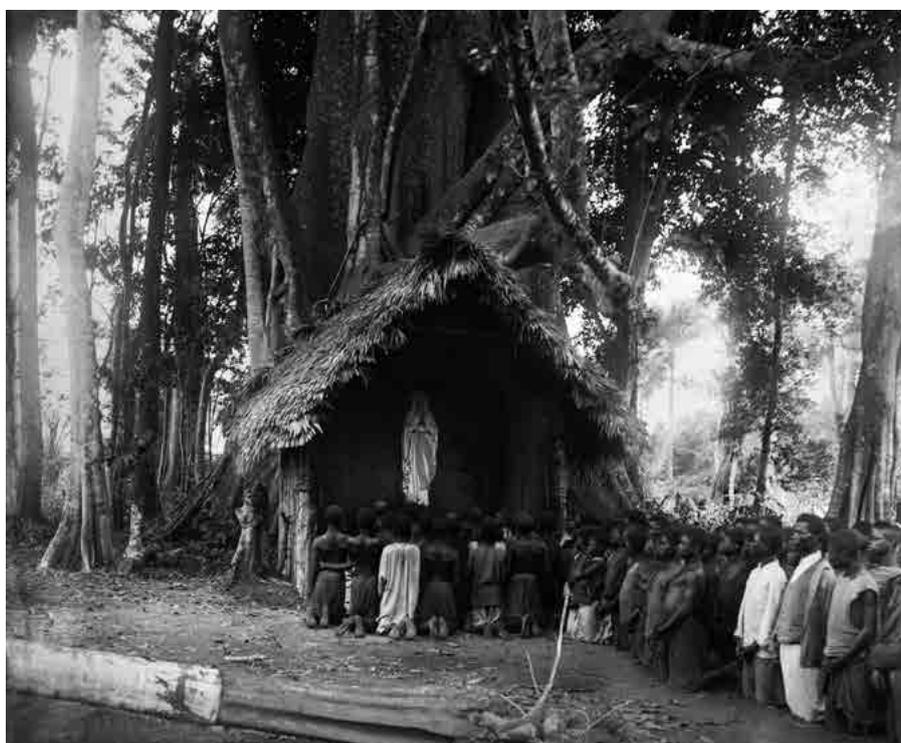
Dans cette voie d'évangélisation J. Mpia Bekina relève quatre obstacles : la sorcellerie, la quête populaire de guérison, les nouveaux mouvements religieux et la pauvreté (Van Cauwelaert 1962 : 59-61).



**La pierre posée par le révérend Grenfell.**  
(Photo équipe locale.)



**Église protestante à Bolobo.**  
(Photo équipe locale.)



**« À la mission Saint-Albert d'Inongo, les indigènes convertis au catholicisme furent amenés par le missionnaire à prier pour la guérison de la reine Élisabeth. »**  
(AP.0.0.10515, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

**Tableau 4.3 : Les différents évêques du diocèse d'Inongo de la création à 2010**

Nom	Période de règne	Identité
M <sup>gr</sup> Van Cauwelaert	1953-1967	Belge
M <sup>gr</sup> Léon Lesambo	1967-2005	Sakata ; né à Mushie le 21 juin 1929, ordonné prêtre le 21 juillet 1956 à Mushie
M <sup>gr</sup> Nkiere Kena Philippe	2006 à ce jour	Sakata ; né à Nioki le 21 février 1938, ordonné prêtre

La religion chrétienne dans le Mai-Ndombe compte presque toutes les tendances des églises chrétiennes. Ainsi, on rencontre :

- les églises traditionnelles : catholiques, protestantes et kimbanguistes ;
- les églises de Réveil : les groupes de prière ;
- les églises indépendantes : l'Armée du salut, le Nzambe malamou...

Toutes ces églises sont réparties sur toute l'étendue de la province de Mai-Ndombe.

Quoiqu'il y ait plusieurs tendances d'églises, on constate cependant une bipolarisation : le catholicisme, d'une part, prédominant sur l'axe Mai-Ndombe et le protestantisme, d'autre part, prédominant sur l'axe des plateaux.

## RÉFÉRENCES

- Mbu Mputu, N. 1998. *Cent ans d'évangélisation du Mai-Ndombe (Diocèse d'Inongo) par les Pères de Scheut*. Kinshasa : éd. du Jour Nouveau.
- Mpia bekina, J. 2010. *L'Évangélisation du Mai-Ndombe au Congo-Kinshasa. Histoire, difficultés présentes et interculturation*. Coll. « Études africaines », Paris : l'Harmattan.
- Van Cauwelaert, J. 1962. « Lettre pastorale adressée aux amis d'Inongo », citée par Monsengwo Pasinya, L. & Mpoto, B. 1999. *M<sup>gr</sup> Jan Van Cauwelaert. Pasteur et visionnaire*. Bruxelles : Cepend.

## Archives

- Archives africaines, ministère Affaires étrangères à Bruxelles (AAMAE)  
 Van de Moere à Fuchs 9 octobre 1907 : M42 (570).  
 Renkin à Van Hecke 30 décembre 1910.

## KADOC à Leuven

- Archivum centrale CICM  
 Fonds Marcel Storme (BE/942855/1440) -82 : Document « L'époque sanglante du caoutchouc au lac Léopold II, 1896-1905 », Rapport du père Jules Van Houtte (Ibeke).  
 O/II/f/1/2/1 : State-related Dossier 1910, 1911, 1913-1924.  
 O/II/f/1/3/2 : Père Denis, *Historique des missions du lac Léopold II*, 1935.  
 O/II/f/1/3/3 : Père Denis, *Historique de la tribu évangélisée par Bokoro Ste Croix*, 1942.  
 O/II/f/3/5 : Ibeke (1911-1913).

## QUATRIÈME PARTIE

# L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La domination européenne s'est installée dans la région du Mai-Ndombe dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. *supra*). La contrée a été soumise au nouveau pouvoir qui a mis en place des structures et des institutions pour servir la cause coloniale.



# CHAPITRE 1

## CRÉATION ET ÉVOLUTION DU DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II

Les premiers postes de l'État furent fondés entre 1897 et 1900, c'est-à-dire dès le début de la campagne du caoutchouc. Ils se multiplièrent entre 1900 et 1905, au moment où la récolte du caoutchouc atteignit son apogée.

La première organisation administrative de l'État indépendant du Congo remonte à 1888 avec le découpage du pays en 11 districts. Dans sa première organisation, une partie importante de l'espace du Mai-Ndombe dépendit du district du Kasai. Mais en 1895, l'EIC va compter 15 districts, dont celui du Lac Léopold II, apparaissant pour la première fois. Cette élévation renforça l'occupation effective de la région. Les limites du nouveau district furent fixées vaguement dans le décret publié dans le *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* (1895 : 229). La circulaire n° 66 du 9 août 1895 du gouverneur général stipulait que « sauf rectification ultérieure, ce district comprendra(it) tout le bassin des rivières Mfimi et Lukenie ainsi

que le bassin du lac Léopold II » (*Recueil officiel* 1895 : 38).

Par le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1895, le capitaine-commandant de 1<sup>re</sup> classe J.M.A. Jacques de Dixmude fut nommé commissaire général et désigné pour commander le district du Lac Léopold II créé le 17 juillet 1895 (*Bulletin officiel* 1895 : 40). Remarquons que ce décret précède de 16 jours la création officielle du district. Le général baron Jacques de Dixmude établit le chef-lieu du district à Malepie, nom que portait à l'époque le centre actuel de Kutu.

Le commissaire général Jacques de Dixmude s'embarqua à Anvers le 6 août 1895. La région à administrer était encore peu connue. Sa première tâche était de reconnaître les principaux cours d'eau : Lukenie, Lutoy, Luabu et Boluampe. Il fit l'itinéraire Kutu-Bolobo du 4 au 8 juin 1897 en traversant la région des Badia, Bampee et Bateke. Il rentra en Europe le 23 août 1898. Il reçut des autochtones le nom local de Kaputi.

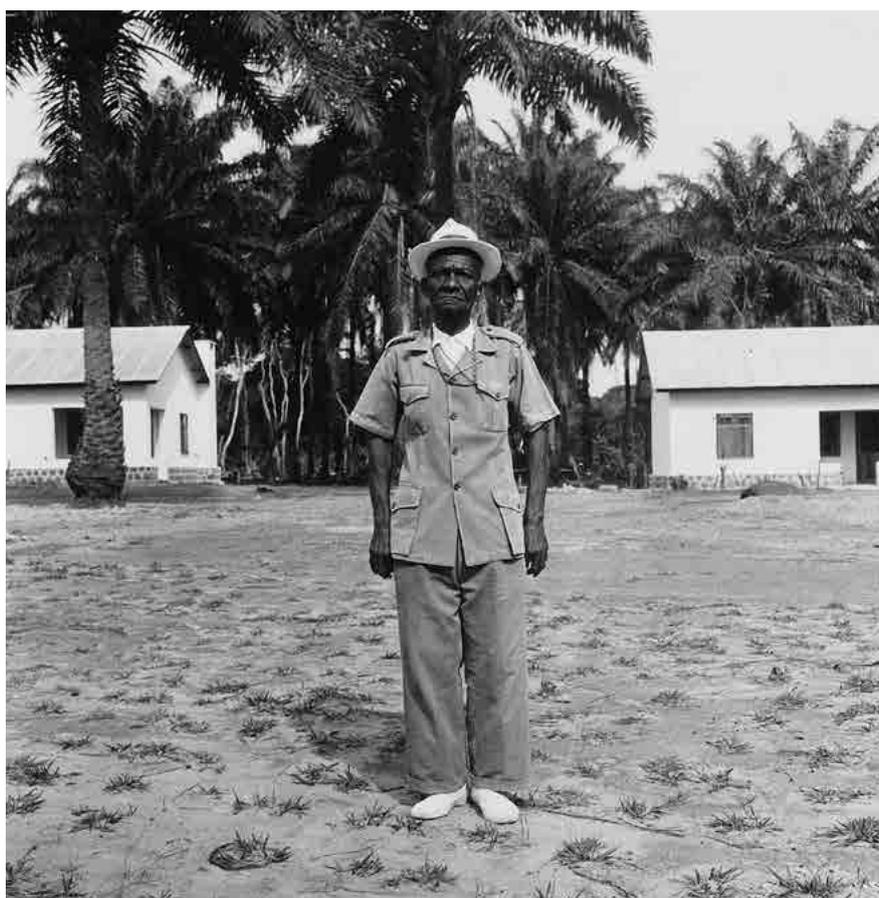


**Le poste de Bolia, en 1905.**

(AP.0.0.5449, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

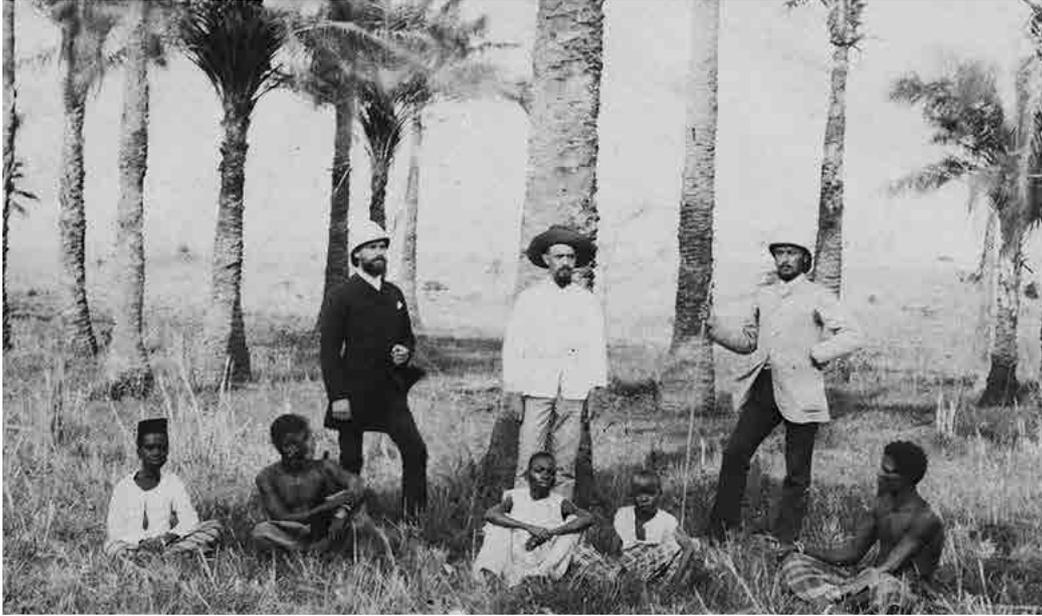


**À Kutu : personnel chargé de la reconnaissance de la Lukenie, du Kasai  
et de l'installation d'un poste de police ; (photo non datée).**  
(AP.0.0.1586, collection MRAC Tervuren ; photo Christiaens, s.d.)



**Le chef Bola du village Ipeke.**

Après avoir été au service du général baron Jacques de Dixmude, premier commissaire de district du Lac Léopold II, le chef Bola collabora activement avec les Belges à l'évolution de la région ; (photo non datée).  
(HP.1956.32.1097, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Arthur Bolle (au milieu).**

(HP.1958.40.330, collection MRAC Tervuren ; photographie inconnu, s.d.)

Le commissaire général A.J.G. Bolle (appelé Kamusiki, par les autochtones) succéda à Jacques de Dixmude comme commissaire de district du Lac Léopold II. Il passa, lui aussi, une grande partie de son séjour à faire la reconnaissance du territoire.

Le commandant G.O. Schiötz (Longwango, de son nouveau nom local) devint le troisième commissaire du district. Il se chargea spécialement de l'occupation des régions baignées par les rivières Lutoi et Lokoro. Son séjour fut cependant de courte

durée. En 1899, le commandant Mathieu J. Fritz Lemaire (pseudonyme Engalala) qui, dès juillet 1897, était au Lac Léopold II comme adjoint du commissaire de district Jacques de Dixmude, prit le commandement du district. Il fut le 4<sup>e</sup> commissaire de district et, sans doute, celui qui a le plus séjourné dans la région. Il créa de nombreux postes et multiplia les voies de communication. Les stations prospérèrent et les relations avec les autochtones furent plus directes.



**Le commandant Fritz Lemaire devant son habitation à Kutu en 1902.**

(HP.1959.29.1687, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1902.)

Qu'entend-on par « relations directes avec les autochtones » ? Cela signifie avant tout l'occupation et la soumission de cette contrée par les agents de l'EIC, au terme du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. Nommé commissaire général en avril 1901, Mathieu Lemaire demeura au lac jusqu'à la fin de son deuxième terme ; il rentra en Europe le 11 avril 1904. C'est sous ses mandats à la tête du district que la corvée de la récolte du caoutchouc atteignit son apogée. D'après leur lieu de résidence, les indigènes devaient s'acquitter d'une quantité déterminée de caoutchouc aux postes dont ils dépendaient. Ceux qui habitaient la région de Kutu-Nioki remettaient chacun 8 kilos de caoutchouc sec ; 10 kilos pour ceux de Tolo ; 12 kilos pour ceux d'Ekwayolo-Oshwe et 14 kilos pour ceux de Bumbuli-Dekese.

C'est le commissaire général Fernand L.A. Borms (pseudonyme Sekele) qui succéda à Mathieu Lemaire à la tête du district du Lac Léopold II. Il explora la région des Badia, des Bampee, des Sengele et des Bolia. Il fit aussi l'itinéraire Inongo-Ekwayolo-Lokolama par voie de terre à travers les fameux marais de la Lokoro et de la Luabu. C'est le premier commissaire qui s'intéressa de près à l'histoire des peuples et aux coutumes locales ; ce qui lui fit gagner quelque peu la confiance des autochtones.



**Le sergent-major Mikoti à Inongo.**  
(HP.1967.1.1011, collection MRAC Tervuren ;  
photo L. Van den Broeck, s.d.)



**Le commissariat de district à Inongo en 1913.**  
(AP.0.0.7912, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1910.)



**Face sud du commissariat : la grande porte est l'entrée du tribunal.**  
(AP.0.0.10178, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**À Inongo, le parquet.**  
(AP.0.0.12431, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)

En 1904, le commissaire Borms décida de transférer le chef-lieu du district de Kutu à Inongo. Le climat de Kutu semblait fort malsain et plusieurs décès y avaient été enregistrés, dont celui du propre frère du commissaire général. De plus, Kutu occupait une situation excentrique par rapport aux régions du nord et le lac était un redoutable obstacle à franchir pour les communications avec le pays des Ekonda.

Pendant la construction du nouveau chef-lieu à Inongo de 1905 à 1906, le commissaire Borms

s'installa avec ses services à Ibali y'Osobe, sur la rive occidentale du lac, en face d'Inongo. En 1906, les constructions terminées à Inongo, le chef-lieu du district y fut établi.

En 1906 arriva un autre commissaire de district, un soldat, du nom de Van de Moere. On lui reconnaît d'avoir invité les missionnaires catholiques à venir s'établir dans son district afin de stabiliser la population qui s'évadait. En fait, tout le monde avait fini par craindre les impositions en caoutchouc par

la nouvelle autorité, d'où la fuite des populations du sud du lac vers le Kwilu, le Kasai, les postes de Ndolo, de Dima, de Wombali, de Bokala, voire de Léopoldville.

À ses débuts, le district du Lac Léopold II avait compté des secteurs, puis des postes. Conformément à l'arrêté royal du 7 mars 1910 mis en vigueur par l'ordonnance du 27 mars 1911, le district du Lac Léopold II fut divisé en quatre secteurs :

- secteur Lac : chef-lieu Inongo ;

- secteur Bokoro : chef-lieu Bokoliwango ;
- secteur Luabu-Lukenie : chef-lieu Oshwe ;
- secteur Lukenie : chef-lieu Dekese.

Le 10 juin 1911, ces secteurs furent divisés en postes :

- le secteur Lac comptait cinq postes : Bolia, Bongo, Kutu, Mushie et Inongo ;
- le secteur Bokoro comptait trois postes : Kiri, Bokoliwango et Lokolama ;



**Poste de Bongo : village des travailleurs.**

(AP.0.0.9427, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1910.)



**Le poste de Kiri en 1913.**

(HP.1964.6.88, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1913.)



**Poste de Kiri : village des travailleurs.**

(AP.0.0.10535, collection MRAC Tervuren ; photo J. Bastien, s.d.)

- le secteur Luabu-Lukenie comprenait trois postes : Tolo, Oshwe et Ekwayolo ;
- le secteur Lukenie comptait trois postes : Bambuli, Dekese et Ila.

Notons que les postes de Nioki, de Tolo, de Dekese... furent fondés par Alexandre Delcomune.



**Chef Lokolama.**

(Photo Sven Molin, non datée ; AP.0.0.21303.)



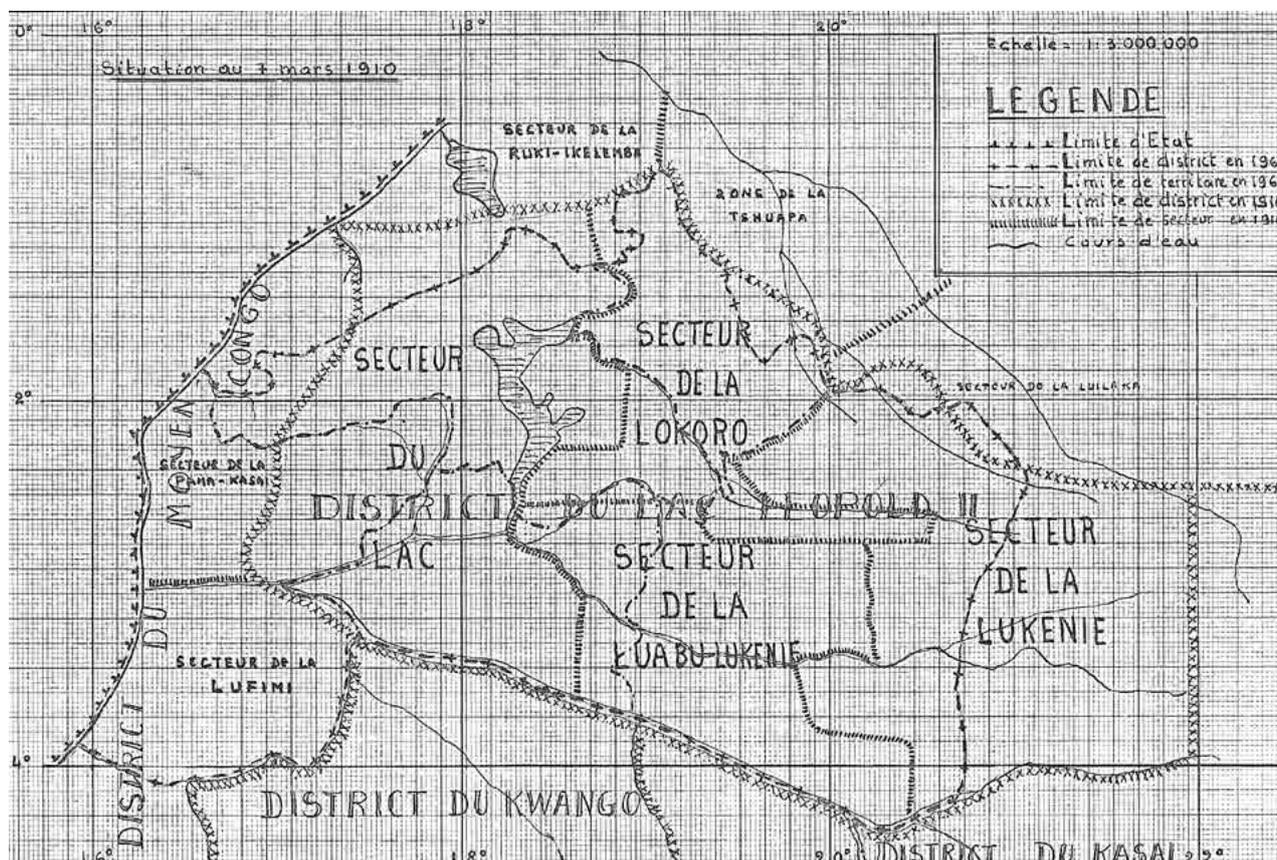
**Autour de 1918/1919 : le chef N'koie des Imoma, entouré de ses sujets, au village Lokolama.**

(AP.0.0.21338, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

L'ordonnance du 13 mai 1913 maintint le chef-lieu du district à Inongo. En mettant en vigueur l'arrêté royal du 28 mars 1912, l'ordonnance du 17 mai 1913 divisa le district du lac Mai-Ndombe

en dix territoires portant tous les noms des secteurs délimités en 1911. Il s'agit de : Inongo, Bongo, Kutu, Oshwe, Ekwayolo, Bambuli, Dekese, Ila, Lokolama et Kiri.

Carte du district du Lac Léopold II en mars 1910



Source : Musangi Ntemo 1972 (carte insérée entre les pages 19 et 20).

L'arrêté royal du 28 juillet 1914 groupa les districts du Congo belge en quatre provinces constituées en vice-gouvernements généraux. En 1916, le *Bulletin officiel* rapportait que le travail de la réorganisation des chefferies était presque terminé dans le district du Lac Léopold II ; on y comptait 169 chefferies (*Bulletin officiel* 1957 : 1254). Afin d'améliorer la gestion de la structure qui se mettait en place, l'autorité coloniale suggéra six propositions pratiques de modification à introduire dans le décret du 2 mai 1910 à la base des règles administratives portant sur les modes d'organisation coutumière. Ces propositions furent :

« - l'indigène qui émigre de sa chefferie doit être tenu de se présenter à l'administrateur du territoire où il va fixer sa résidence. Le régime en vigueur lui permet

de se soustraire pendant des années à ses obligations légales ;

- le traitement des chefs doit être payé intégralement chaque mois ;

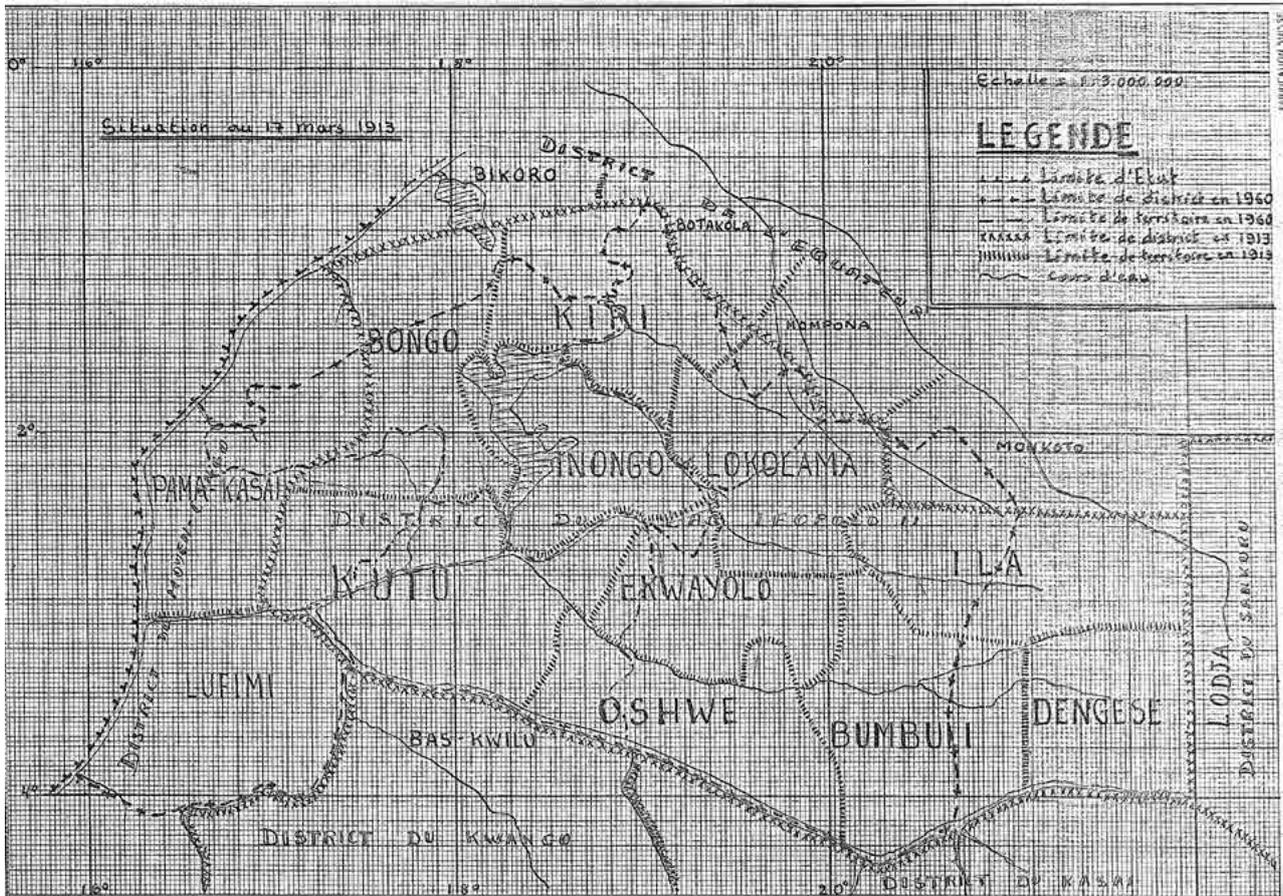
- l'administrateur territorial a une action disciplinaire sur ses adjoints européens, mais n'en a pas sur les indigènes. Cette anomalie doit être corrigée ;

- les messagers actuels ne rendent que peu de service. Ils peuvent être remplacés par des messagers de poste ou même des policiers ;

- pour éviter des abus de la part des chefs, la nature et l'importance du tribut que leur paient les indigènes doivent être déterminées ;

- les indigènes doivent être obligés d'exécuter gratuitement les travaux de nature à procurer à la chefferie des avantages matériels ou moraux, sentiers, cimetière, etc. » (*Rapport des Chambres* 1916 : 7).

Carte du district du Lac Léopold II en mars 1913



Source : Musangi Ntemo 1972 (carte insérée entre les pages 19 et 20).

À noter que les entités dénommées chefferies restaient encore assez mal définies. Leur gestion quotidienne chevauchait entre les exigences de la nouvelle Administration et les règles locales dites coutumières. En fait, l'indigène se trouvait face à deux pouvoirs qui le dominaient, mieux l'écrasaient. D'où la stratégie de nombreux complots contre l'un ou l'autre voire l'évasion qui le mettait dans une situation encore beaucoup plus désastreuse.

Le district du Lac Léopold II fut intégré à l'Équateur. En fait, l'organisation ne s'effectua que le 20 août 1917. L'arrêté du 2 juillet 1922 complété par un autre du 6 juillet 1922 considéra la nécessité de modifier le nombre et les limites des districts. Mais l'ordonnance du 30 octobre suspendit l'application de cet arrêté en ce qui concerne la détermination des limites qui séparaient entre eux les districts de la province de l'Équateur. En fait, en 1922, Lukolela devint le poste dépendant du territoire de Pama-Kasai, dans le district du Lac Léopold II. Par l'arrêté

royal du 11 avril 1924, le territoire de Pama-Kasai fut rattaché à la province de l'Équateur.

En 1917, le nombre des chefferies reconnues dans le district du Lac Léopold II monta à 201. Il atteignit même le nombre de 218 en 1921. Ces augmentations ne signifiaient pas nécessairement une amélioration dans le sens d'une maîtrise de l'espace territorial. Le Rapport aux Chambres de 1921 renseigne « qu'un travail d'organisation politique restait à accomplir car la multiplicité des sous-chefferies était notamment une source de conflits entre les indigènes. Les chefferies et sous-chefferies étaient en général des créations purement artificielles, instituées sans études suffisantes et sans un souci suffisant de respecter l'organisation coutumière » (*Rapport des Chambres 1921* : 117).

Le 1<sup>er</sup> août 1924, le territoire de Pama-Kasai (Bolobo) fut détaché du district du Moyen-Congo supprimé, à l'occasion, pour intégrer celui du Lac Léopold II ; ce qui porta à onze le nombre des

territoires. Mais la restructuration consacrée par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1926 ramena de onze à neuf le nombre des territoires :

- territoire des Ntomba : chef-lieu Bikoro ;
- territoire des Ekonda : chef-lieu Kiri ;
- territoire des Bankutshu : chef-lieu Lokolama ;
- territoire des (N)Dengese : chef-lieu Dekese ;

- territoire des Bolia-Basengele : chef-lieu Lukangu ;
- territoire des Basakata : chef-lieu N'Sontin ;
- territoire des Badia-Bateke : chef-lieu Mushie ;
- territoire de la Moyenne-Lukenie : chef-lieu Oshwe ;
- territoire de Pama-Kasaï : chef-lieu Bolobo.



**1905 : bureau du commissariat à Inongo.**

(AP.0.0.5451, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

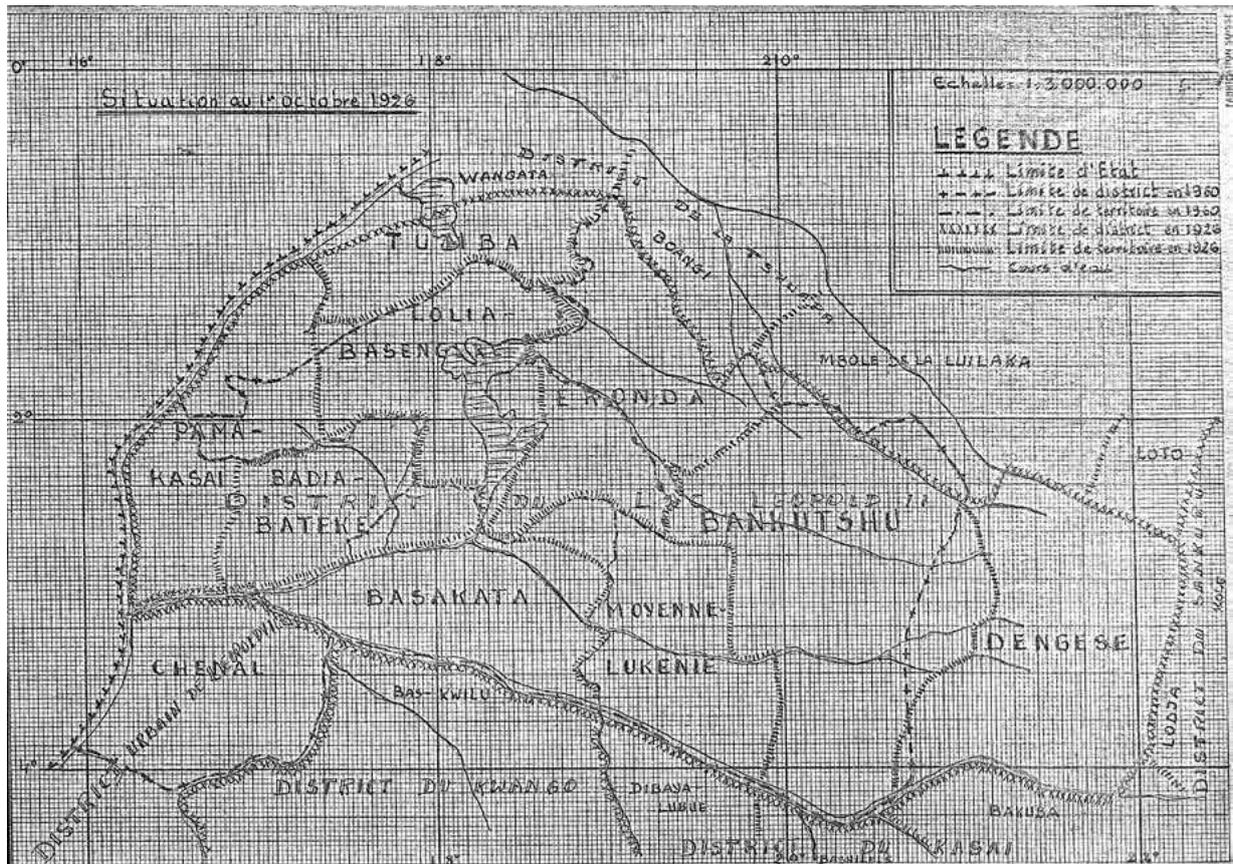
À partir de 1924, la réorganisation des chefferies indigènes entama une phase importante. Les études ethnographiques se multipliaient, provoquant – ou coïncidant avec – des mouvements de populations causés par la nouvelle gestion administrative. Dans le district du Lac Léopold II, on « prévoyait la constitution d'états indigènes au nombre de neuf, correspondant au nombre des peuplades réparties dans les neuf territoires dont la création a été projetée. Ces peuplades se subdivisant à leur tour en 56 chefferies dont 11 ont déjà reçu la consécration officielle » (*Rapport des Chambres* 1925 : 133).

On entama l'étape de la création de grandes chefferies. En 1927, le district du Lac Léopold II comptait « 90 chefferies organisées, 146 chefferies existantes, 36 groupements à organiser, 21 chefferies réorganisées et 52 chefferies et sous-chefferies supprimées » (*Rapport des Chambres* 1927 : 81).

Le rythme s'accrut en 1928. En janvier, il y eut 90 chefferies, 146 sous-chefferies et 1 secteur. Au 31 décembre, on ne compta que 61 chefferies et ce même nombre aussi pour les sous-chefferies. On en donnait l'explication selon laquelle « la réalisation de la politique indigène a réduit notablement le nombre de chefferies et sous-chefferies, que la politique antérieure de morcèlement et de tâtonnement avait multipliées. Dans le district du Lac Léopold II il ne reste plus que 26 groupements à organiser. Les chefferies doivent correspondre à la sous-tribu pour répondre à la situation de fait, antérieure à la pénétration européenne » (*Rapport des Chambres* 1928 : 85).

L'ordonnance n° A42/PT du 30 avril 1927 rattachait le territoire de Pama-Kasaï, ayant Bolobo comme chef-lieu, au district du Lac Léopold II. L'ordonnance n° 24/AIMO du 11 février 1928 fit de

Carte du district du Lac Léopold II en 1926



Source : Musangi Ntemo 1972 (carte insérée entre les pages 20 et 21).

Bikoro le chef-lieu du territoire des Tumba (Ntomba) et de Bolobo celui de Pama-Kasai.

L'ordonnance du 17 décembre 1928 modifie les limites des territoires des Wangata et des Tumba (Ntomba) respectivement attachés aux districts de l'Équateur et du Lac Léopold II. Elle revoyait l'ordonnance du 11 février 1928 qui modifiait les limites, les dénominations, les chefs-lieux de certains territoires des districts du Lac Léopold II, de la Lulonga, des Bangala et de l'Équateur. Pour le Lac Léopold II, il s'agissait des territoires des Tumba (Ntomba), des Ekonda, des Bolia-Basengele, des Badia-Baboma et de Pama-Kasai.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1929, le chef-lieu du territoire des Bolia-Basengele fut transféré de Lukangu à Inongo. Le territoire des Badia-Bateke fut dénommé Badia-Baboma. C'est avec l'organisation administrative du 21 mars 1932 (qui fut éphémère) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1932 que le nombre des territoires passa à six, malgré le fait que l'espace du district fut agrandi. Il s'agit des territoires ci-après :

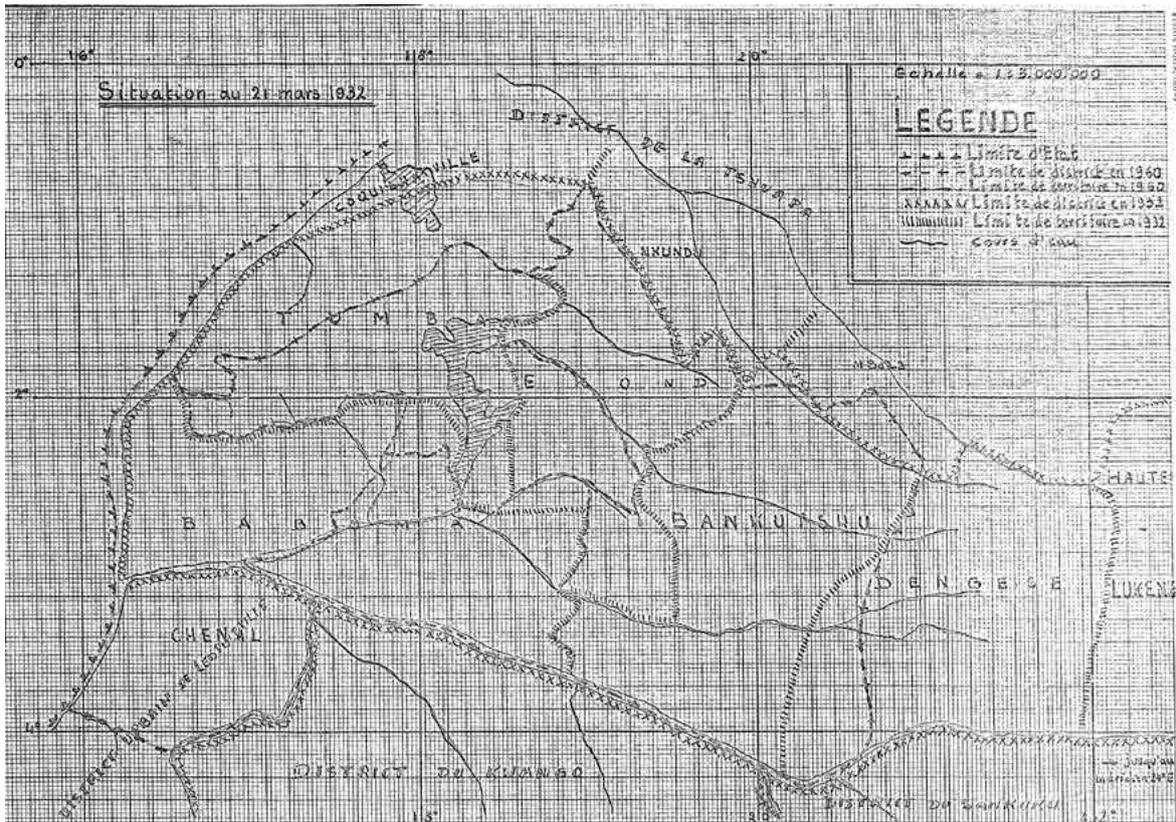
- territoire des (N)Dengese : chef-lieu Dekese ;

- territoire des Bankutshu : chef-lieu Oshwe ;
- territoire des Ekonda : chef-lieu Kiri ;
- territoire des Tumba (Ntomba) : chef-lieu Inongo ;
- territoire des Baboma : chef-lieu Mushie ;
- territoire de la Haute-Lukenie : chef-lieu Lodja.

En 1929, le district du Lac Léopold II comptait 52 chefferies et 28 sous-chefferies. D'après le rapport, « cette organisation a été basée sur les données d'enquêtes approfondies. Il faut admettre des mesures législatives pour instituer les secteurs dont la création est envisagée » (*Rapport des Chambres* 1929 : 87).

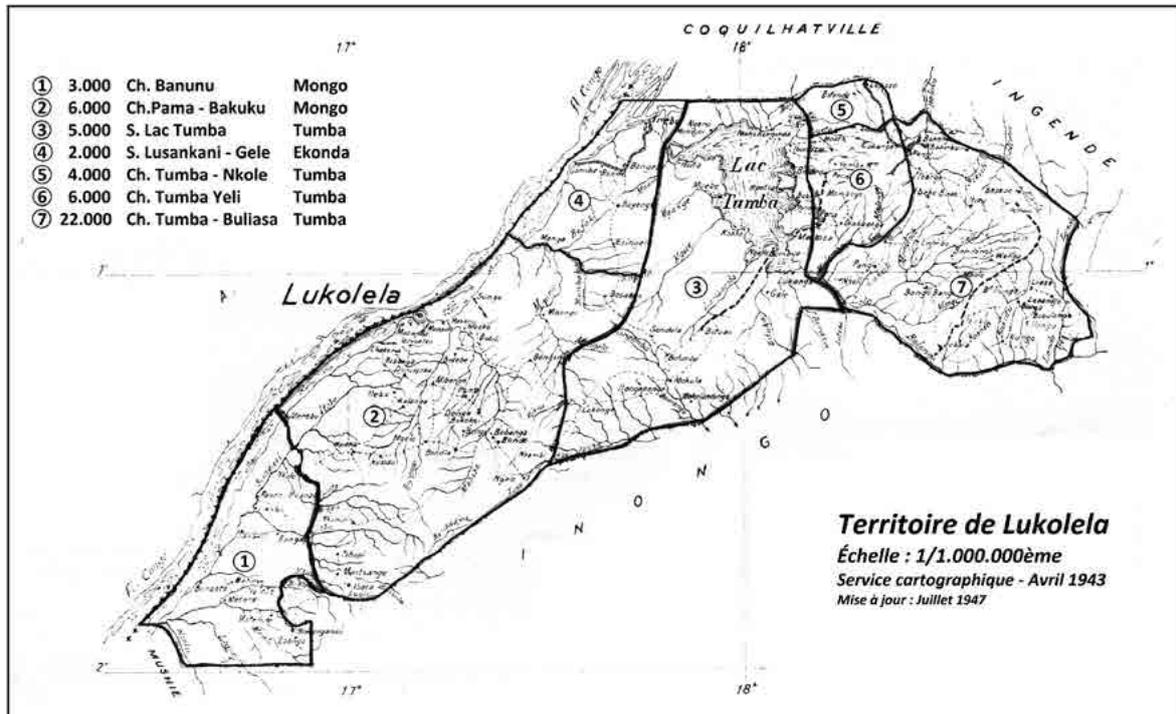
En 1930, il y avait 45 chefferies et 27 sous-chefferies. Mais leur nombre augmenta en 1932, avec 119 chefferies et 21 sous-chefferies. Cette augmentation des chefferies résultait d'abord de l'élargissement du district intervenu cette année-là. À noter que le 1<sup>er</sup> novembre 1932, le chef-lieu du territoire des Ekonda passa de Kiri à Inongo et le territoire des Tumba (Ntomba) se nomma Lukolela.

**Carte du district du Lac Léopold II en mars 1932**



Source : Musangi Ntemo 1972.

**Carte administrative du territoire de Lukolela**  
(carte créée en avril 1943, dernière mise à jour en juillet 1947)



Source : Carte n° 34848, fonds d'archives Olga Boone, MRAC.

Le 21 mars 1932, le territoire des Tumba [Ntomba] changea de chef-lieu, fixé à Inongo. En mai 1932, le poste de Lukolela fut détaché de Bolobo (chez les Mpama et Banunu) pour le territoire d'Inongo, dans le district d'Inongo en province de Coquilhatville.

Par l'ordonnance n° 129/AIMO du 29 septembre 1932, le territoire des Tumba (Ntomba) devint territoire de Lukolela, chef-lieu Lukolela. Il regroupait les Mpama, Nunu, Sengele, Mbelo, y compris le bloc de Bikoro, Irebu et Ngombe du district du Lac Léopold II.

L'organisation administrative du 29 juin 1933 apporta un changement significatif, le district du Lac Léopold II passant de la province de l'Équateur dénommée Coquilhatville à celle de Léopoldville. L'ordonnance n° 83 du 29 septembre 1933 mise en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1933 ramena le nombre des territoires de ce district à trois :

- territoire des Ekonda : chef-lieu Inongo ;
- territoire des Baboma : chef-lieu Mushie ;
- territoire des Bankutshu : chef-lieu Oshwe.

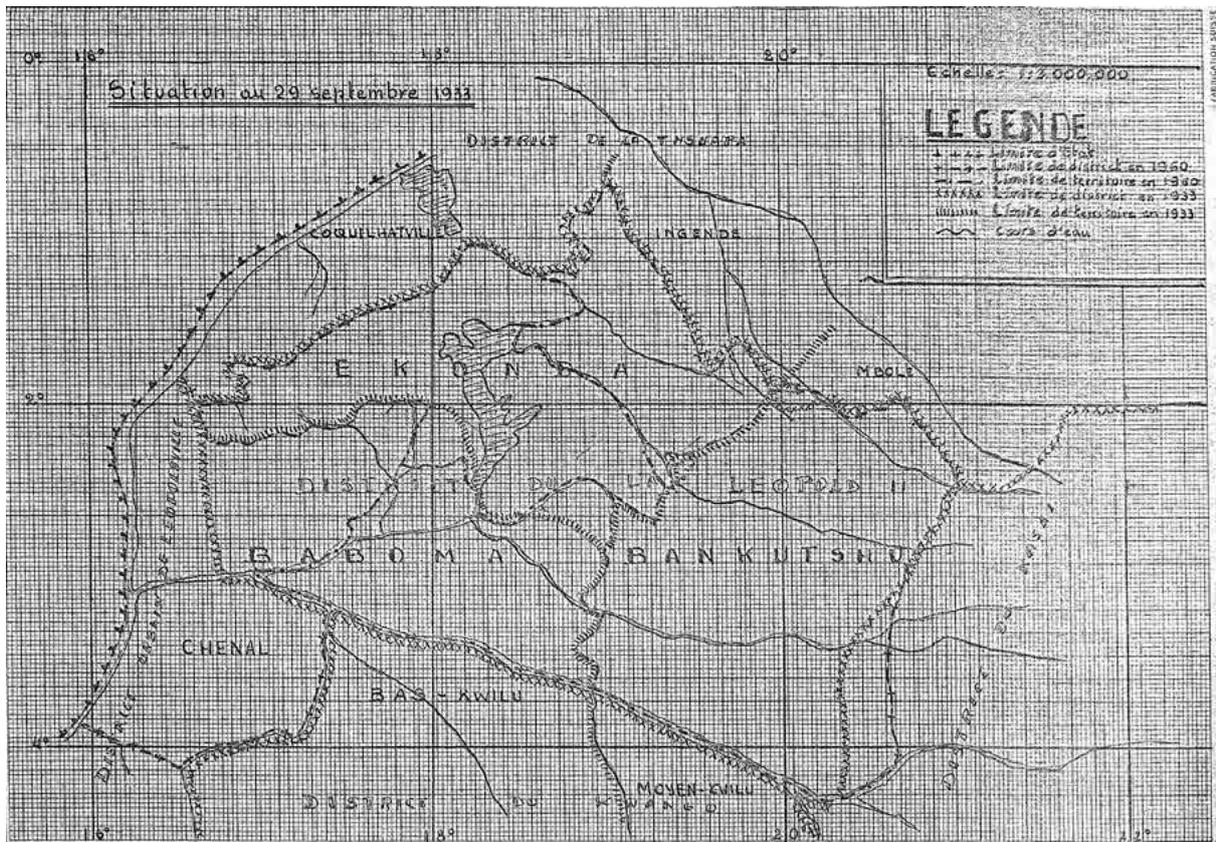


**Voici à Inongo, dominant le lac Léopold II, la nouvelle résidence du commissaire de district.**  
(HP.1957.1.209, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Vue rapprochée de cette résidence du commissaire de district.**  
(HP.1956.32.754, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

## Carte du district du Lac Léopold II en septembre 1933



Source : Musangi Ntemo 1972 (carte insérée entre les pages 20 et 21).

En fait, le territoire de la Haute-Lukenie retourna au district du Sankuru rétabli ; celui des [N]Dengese passa au district du Kasai ; les territoires des Ekonda [Kiri] et des Ntomba [Inongo] fusionnèrent tout en gardant la dénomination ancienne. Le territoire de Lukolela avait repris le nom de territoire de Tumba [Ntomba], chef-lieu Lukolela, rattaché au district de la Tshuapa dans la province de Coquilhatville divisée en deux districts (Congo-Ubangi et Tshuapa), pendant que les Sengele et les Mbelo étaient rattachés à Inongo dans la province de Léopoldville.

33 chefferies et 12 sous-chefferies furent organisées en 1933. Ce nombre demeura le même en 1934. En fait, le décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes n'entra en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> avril 1935. Le législateur, qui avait reconnu l'institution des secteurs, avait laissé à l'autorité locale le soin de régler certaines mesures d'exécution. En fait, le cadre « permet d'organiser en secteurs sur des bases légales des groupements coutumiers trop faibles pour atteindre un développement normal dans le cadre de la chefferie qui constitue toujours

la circonscription indigène-type. Quant aux sous-chefferies, elles ont cessé d'avoir une existence légale » (*Rapport des Chambres* 1935 : 9).

Aux trois territoires des Ekonda, Baboma et Bankusthu de 1933 s'ajoutèrent, par l'ordonnance du 15 mars 1935 mise en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1935, le territoire des Basakata, supprimé en 1932 sous son ancien nom de territoire de Kutu. Le territoire de Banningville dont le chef-lieu abritait également le chef-lieu du district du Kwango passa de ce dernier district à celui du Lac Léopold II. Cela eut pour effet le déplacement du chef-lieu du district du Kwango de Banningville à Kikwit. À noter que le Lac Léopold II reçut aussi le chenal du Bas-Congo.

L'évolution du nombre des chefferies du district du Lac Léopold II fut la suivante : 96 en 1935 ; 79 en 1936 ; 65 en 1937 ; 50 en 1938 et 1939. Pendant ces années, on ne compta aucun secteur.

L'ordonnance du 28 août 1940 modifie les limites au niveau de la province de Léopoldville. Avec l'ordonnance du 11 août 1944, les modifications portèrent sur les limites des territoires d'Inongo à

l'ouest, de Mushie à l'est et de Kutu au nord et au sud.

On voit apparaître les secteurs au côté des chefferies dans le district. En 1944, il y a 15 secteurs et 16 chefferies. En 1945, leur nombre monte à 14 secteurs et 15 chefferies. La situation s'inverse à partir de 1946 et 1947 : il y a 17 secteurs et 9 chefferies.

Creusons un peu plus cette situation pour mieux identifier les accommodements qui furent nombreux avant d'arriver à la structure des territoires actuels.

## 1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET PRÉSENCE DES POPULATIONS AUTOCHTONES À LA FIN DES ANNÉES 1940

### 1.1. LE TERRITOIRE D'INONGO

Il s'agit de la situation d'avant sa division en deux territoires distincts intervenue en 1951. L'administrateur territorial Janot écrivait dans son rapport que le territoire d'Inongo (englobant donc les territoires actuels d'Inongo et de Kiri) était constitué des 6 secteurs ci-après :

- 1) Secteur Mbala, habité par les Lokanga (= Bolia) à l'ouest de la Mandja ; les Bolia-Ibeke à l'est de la Mandja ; les Ibeke y'Onkusu au sud de la Lotoi.
- 2) Secteur Inongo, habité par les Ntomb'e Ndjale (Ntomba), une bande étroite tout le long du lac Léopold II. En réalité, souligne-t-il, les Ntomb'e njale sont les Ntomba riverains du lac Léopold II et les Iyembe ceux de l'intérieur ;
- 3) Secteur Masimba : ce sont des Sengele ;
- 4) Secteur Belonge comprenant (regroupant) : chefferie Bakonda et chefferie Ilanga.  
À noter que les Ilanga habitent les terres enclavées entre la Lutoi à l'ouest et la Lole à l'est. Ils sont séparés des Bakonda au sud par la Bolili, affluent de la Lutoi. Les Bakonda et les Ilanga sont des Ekonda.
- 5) Secteur Pendjua comprenant (regroupant) la chefferie Djombo, la chefferie Besongo-Waya, la chefferie Djoko et la chefferie Waya. Dans une note administrative, l'AT Janot note que tous ces groupes sont des Ekonda.
- 6) Secteur Ibamba comprenant (groupant) la chefferie Bolongo et la chefferie Weli.



**Ilanga-Djali, le chef du centre extra-coutumier d'Inongo, devant sa maison.**

(HP.1957.2.992, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

## 1.2. LE TERRITOIRE DE KUTU

L'administrateur territorial Feron présentait la composition administrative du territoire de Kutu comme suit :

- 1) Secteur Mfimi, constitué des populations sakata. L'AT note : « Les Basa, appelés ordinairement Basakata, habitent l'entre Kasai-Mfimi-Lukenie et occupent la terre Lesa, prenant comme nom celui de la terre sur laquelle ils se sont installés. À noter que le pluriel de Lesa est Basa » (source : note non datée).
- 2) Secteur Kemba comprenant (groupant) la chefferie Banda et la chefferie Nduele. L'AT Feron note que tous ces groupes sont des Sakata.
- 3) Chefferie Mbelo : ces Mbelo appartiennent à la tribu Mbelo, reconnaissent la suzeraineté nominale des Ekonda.
- 4) Chefferie Babai, dont les limites sont :
  - au nord la Webeve depuis son embouchure dans la Luabu jusqu'à sa source ; une droite joignant celle-ci à celle de l'Ipashe ;
  - à l'est l'Ipashe jusqu'à son embouchure dans

la Lowa ; celle-ci jusqu'à son confluent dans la Lukenie ;

- au sud la Lukenie jusqu'au confluent de la Luabu ;
  - à l'ouest la Luabu jusqu'à l'embouchure de la Webeve.
- 5) Chefferie Batere, habitée par les Sakata.
  - 6) Chefferie Badia : ce sont les Badia comprenant aussi les Batow qui s'en distinguent.

## 1.3. LE TERRITOIRE D'OSHWE

L'administrateur territorial Delanghe présentait dans une note non datée la composition administrative du territoire d'Oshwe comme suit :

- secteur Kongolo comprenant les groupements coutumiers : Bodjiemkamba, Bokongo, Imoma, Ipanga, Wati, Yembe, Isoko et Batitu. Ce sont tous des Nkundo ;
- secteur Kangara comprenant les Etwali-Bokala, Booli, Bashilele et Badinga ;
- secteur Lokolama comprenant les Bolongo et les Bolendo.



**1918-1919 : population venant au marché à Lokolama.**  
(AP.0.0.21271, collection MRAC Tervuren ; photo S. Molin, 1918-1919.)

#### 1.4. LE TERRITOIRE DE MUSHIE

L'administrateur territorial Lecoq présentait dans une note non datée sa composition administrative comme suit :

- secteur Mistantunga intégrant la chefferie Batende comprenant les Batende (Tiene) et les Nunu ;
- chefferie Bateke-Nord comprenant les Bateke ;
- chefferie Baboma-Nord comprenant les Baboma et les Nunu de Mushie ;
- secteur Tua comprenant les Baboma et les Bateke.

L'ordonnance du 24 octobre 1951 créa le territoire de Kiri qui résulte de la scission en deux

du territoire d'Inongo. Elle fut mise en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1952. En fait, il s'agit de l'ancien territoire des Ekonda issu de la fusion de 1933 qui fut redémembré en deux territoires. Mais avec l'ordonnance du 24 novembre 1953 prônant la division en deux du district du Kwango donnant lieu à un nouveau district du Kwango réduit et séparé de celui du Kwilu, le territoire de Banningville fut détaché du district du Lac Léopold II.

Le 50<sup>e</sup> anniversaire du transfert du chef-lieu du district du Lac Léopold II d'Ibali y'Osobe à la rive occidentale du lac en face d'Inongo fut commémoré le 17 juillet 1956 sous le commandement du commissaire de district A.A. Delanghe. Divers chefs coutumiers furent invités aux festivités, ainsi que le montrent les images ci-après.



**Chef Ntanga du groupement Bolia.**

(HP.1956.32.823, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), s.d., " MRAC Tervuren.)



**Chef Yenie du groupement Yembe dans le secteur Inongo.**

(HP.1956.32.824, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Chef Ilanga des Bolia.**

(HP.1956.32.825, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Nkumu Bongo Bosei des Sengele.**

(HP.1956.15.10347, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**À gauche, le chef Bolembé du groupement Bokoto et, à droite, le chef Webasi du groupement Penge.**

(EP.0.0.14546, collection MRAC Tervuren ; photo Inforcongo, s.d. © MRAC Tervuren.)

Au 1<sup>er</sup> janvier 1956, le district du Lac Léopold II comptait 5 territoires, 33 secteurs et 12 chefferies.

**Tableau 1.1 : Composition administrative du district du Lac Léopold II**

Nom du territoire	Nom du secteur/CEC	Nom de la chefferie	Chef-lieu
<b>Inongo</b> (24 184 km <sup>2</sup> )	<b>Nombre : 4</b>	<b>Nombre : 0</b>	-
	CEC d’Inongo	-	Inongo
	Olongo-Lule	-	Bandjow-Moke
	Bolia	-	Mbala
	Inongo	-	Km 12 (Route Inongo-Kolobeke)
<b>Kiri</b> (12 070 km <sup>2</sup> )	<b>Nombre : 3</b>	<b>Nombre : 0</b>	-
	Pendjua	-	Pendjua
	Lutoi	-	Bikaki
	Belonge	-	Belonge
<b>Oshwe</b> (41 24 km <sup>2</sup> )	<b>Nombre : 4</b>	<b>Nombre : 0</b>	-
	Lokolama	-	Lokolama
	Entre Lukenie-Lokoro	-	Nkaw
	Lukenie	-	Yembe
	Kangara	-	Kangara
<b>Kutu</b> (18 773 km <sup>2</sup> )	<b>Nombre : 4</b>	<b>Nombre : 2</b>	-
	CEC de Kutu	-	Kutu
	Mfimi	-	Lebama
	Kemba	-	Kemba
	-	Badia	Kempili
	-	Batere	Sebie
	Luabo	-	Mpoma
<b>Mushie</b> (30 392 km <sup>2</sup> )	<b>Nombre : 5</b>	<b>Nombre : 2</b>	-
	CEC de Mushie	-	Mushie
	CEC de Bolobo	-	Bolobo
	Cité de Kwamouth	-	Kwamouth
	Tua (Twa)	-	Tua (Twa)
	Mistandunga	-	Mistandunga
	-	Baboma-Nord	Mbali
	-	Bateke-Nord	Mbe

Source : Fonds d’archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.



- la CI Kemba ayant pour groupements constitutifs : Mbantin Nord, Mbantin Sud et Nduele ;
  - la CI Muabu ayant pour groupements constitutifs : Bobai et Mbelo ;
  - la CI Mfimi ayant pour groupements constitutifs : Bamoshie, Lemvinia Nord, Lenvinia Sud et Mabe.
4. Territoire de Mushie, quatre circonscriptions :
- la CI Baboma-Nord ayant pour groupements constitutifs : Baboma, Banunu et Bampe ;
  - la CI Bateke-Nord ayant pour groupements constitutifs : Bateke Mosene, Bateke Ngne et Bwema ;
  - la CI Mistandunga ayant pour groupements constitutifs : Banunu et Batende (Tiene) ;
  - la CI Twa ayant pour groupements constitutifs : Baboma Bantu, Baboma Sud et Bateke Sud.
5. Territoire d'Oshwe, quatre circonscriptions :
- la CI Entre Lukenie-Lokoro ayant pour groupements constitutifs : Bidjienkamba, Bokongo et Imoma ;
  - la CI Kangara ayant pour groupements constitutifs : Badinga, Bashilele Bena Bendi, Booli et Etwaoli Bokala ;
  - la CI Lokolama ayant pour groupements constitutifs : Bwala, Beshombo, Boyela, Budjompindji, Mambo, Mbole, Ngangi, Nkaka, Nyasa et Yasa ;
  - la CI Lukenie ayant pour groupements constitutifs : Batitu et Ipanga Wati.

Il fallut attendre l'article 201 de la Constitution de Luluabourg du 1<sup>er</sup> août 1964, par l'arrêt du 23 mars 1965 de la Cour constitutionnelle pour que soit annulé ce détachement. Pour rappel, cet article 201 disposait que « tout territoire placé sous l'administration d'une province, mais situé géographiquement dans une autre province, cesse, de plein droit, d'être soumis à l'administration de la province où il est actuellement rattaché en vertu des lois qui ont créé les provinces : il relèvera de l'administration de la province où il se trouve géographiquement situé. Il ne sera plus constitué de telles enclaves dans l'avenir ». La province du Mai-Ndombe exista jusqu'en 1966 lorsque, par l'ordonnance-loi du 6 avril 1966, elle fusionna avec les Kwango et le Kwilu pour former la province du Bandundu. Le Mai-Ndombe redevint ainsi un district (cf. *infra*).

Avec l'ordonnance du 3 mai 1967, le district du Lac Léopold II fut dénommé district d'Inongo avec pour chef-lieu la localité du même nom. Peu après, le district (sous-région) prit le nom de Mai-Ndombe.

L'ordonnance du 6 octobre 1976 créa le territoire (zone) de Bolobo par division du territoire de Mushie pour « des impératifs d'ordre administratif et économique ». Bolobo devint le chef-lieu du territoire composé des trois secteurs ci-après : Bolobo, Bateke du Nord et Mongana. Mais à la fin du régime Mobutu, juste avant les soubresauts de la démocratisation, le district des Plateaux fut créé, le 12 février 1990. Ce nouveau district intégra les territoires de Mushie et de Bolobo ainsi que deux territoires créés à cette même occasion : Yumbi et Kwamouth. Bref, les limites du nouveau district des Plateaux correspondent à celles de l'ancien territoire de Mushie qui a donné naissance aux trois autres territoires avec lesquels il forma le district. À noter que les localités de Bolobo et de Yumbi sont situées sur la rive du fleuve Congo. Celles-ci, auxquelles s'ajoute Kwamouth, sont habitées par un ensemble de groupes tribaux d'origines différentes mais dont une longue cohabitation dans des centres extra-coutumiers importants a atténué les traits particuliers. Mais lorsque les crises politiques surgissent, les questions d'identité sont soulevées, allant jusqu'à poser l'exigence de leur autonomie administrative.

Suivons l'évolution du territoire de Mushie jusqu'à l'indépendance du pays en 1960.

En 1888, l'espace du territoire de Mushie tel qu'il se présentait à la fin de la colonisation se trouva partagé entre les districts du Kasai et du Stanley Pool. En 1895, il héritait des morceaux de territoire à la fois du Stanley Pool, mais aussi des districts du Kwango-Oriental et du Lac Léopold II.

En 1910, le quart de l'espace du territoire de Mushie (dans la configuration qui était la sienne à l'indépendance du Congo) situé au nord-est se trouva dans le secteur Lac, jusqu'à la limite sud-ouest du Mai-Ndombe<sup>1</sup>. La partie occidentale au nord de la rivière Kwa fut intégrée dans le secteur Pama-Kasai, tandis que celle du sud l'était dans le secteur Lufimi, district du Moyen-Congo.

1. Une autre partie était attachée au secteur Lufimi, territoire du Chenal dans le district urbain de Léopoldville.



**Bureau du district des Plateaux.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



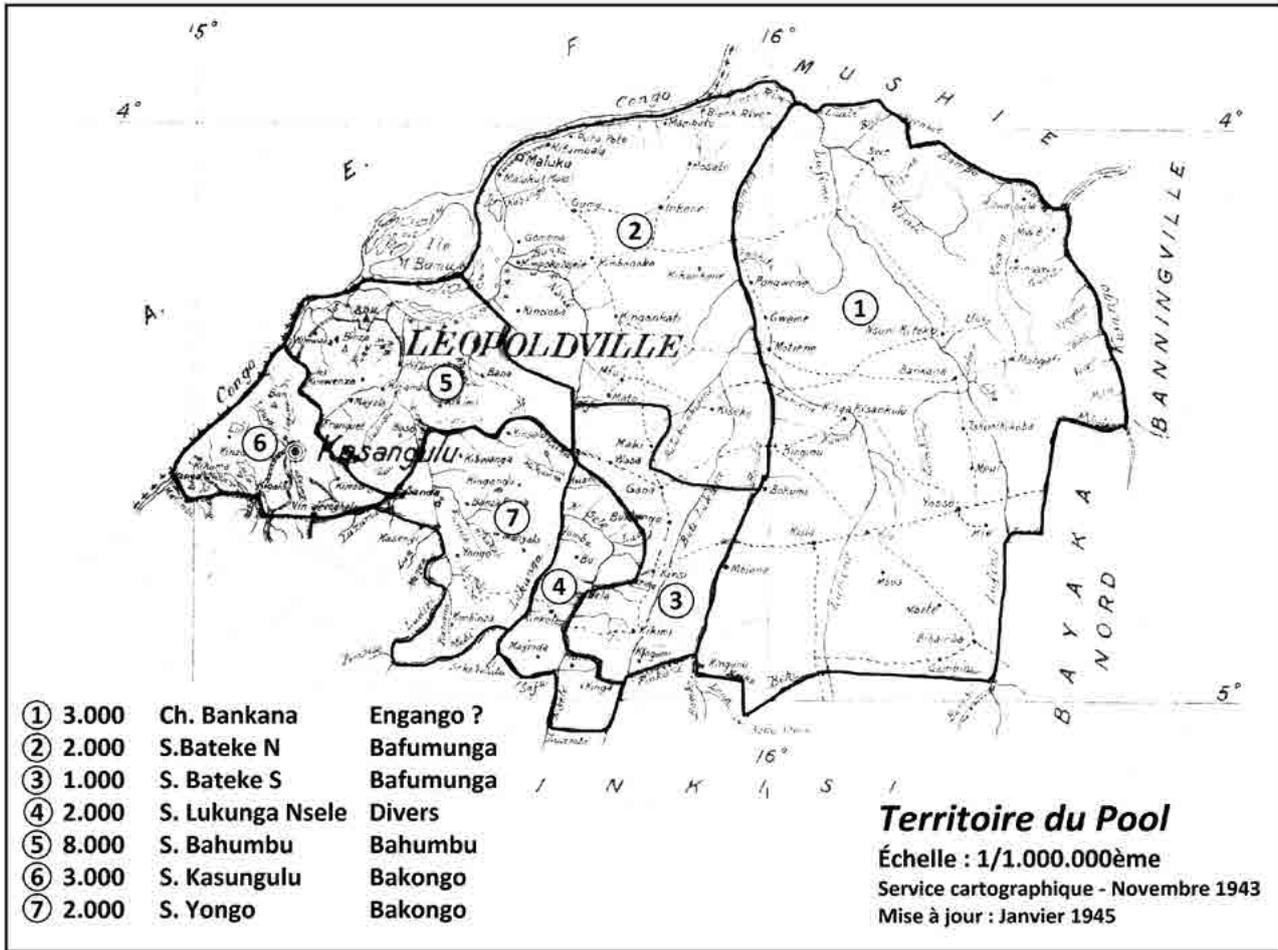
**Bureau du district des Plateaux.**  
Façade latérale du bâtiment.  
(Photo équipe locale, 2010.)

En 1913, la partie située dans le district du Lac Léopold II fut partagée entre le territoire de Bongo, au nord, dont la limite longe à peu près le parallèle 20° 15' sud, et au sud, le territoire de Kutu. Avec l'annexion du territoire de Pama-Kasaï dans le district du Lac Léopold II, la partie intégrée dans le secteur Pama-Kasaï en 1910 devint territoire de Pama-Kasaï.

En 1926, le territoire des Badia-Bateke occupait l'espace nord-est relevé (ci-dessus) en 1913 dans les territoires de Kutu et de Bongo. Les territoires

de Pama-Kasaï et des Badia-Bateke furent unifiés en 1932 pour constituer la moitié septentrionale du territoire de Mushie. Sa partie sud constituait le territoire du Chenal dans le district urbain de Léopoldville. La réduction en 1933 de la partie ouest du district du Lac Léopold II rendit au district urbain de Léopoldville la partie occupée par le territoire du Chenal. Mais en 1935, le territoire de Mushie reçut de nouveau cet espace du district du Bas-Congo. Il occupa aussi le bec de canard du territoire de Kutu qu'il céda en 1940.

**Carte administrative du territoire du Pool**  
(carte créée en novembre 1943 et mise à jour en janvier 1945)



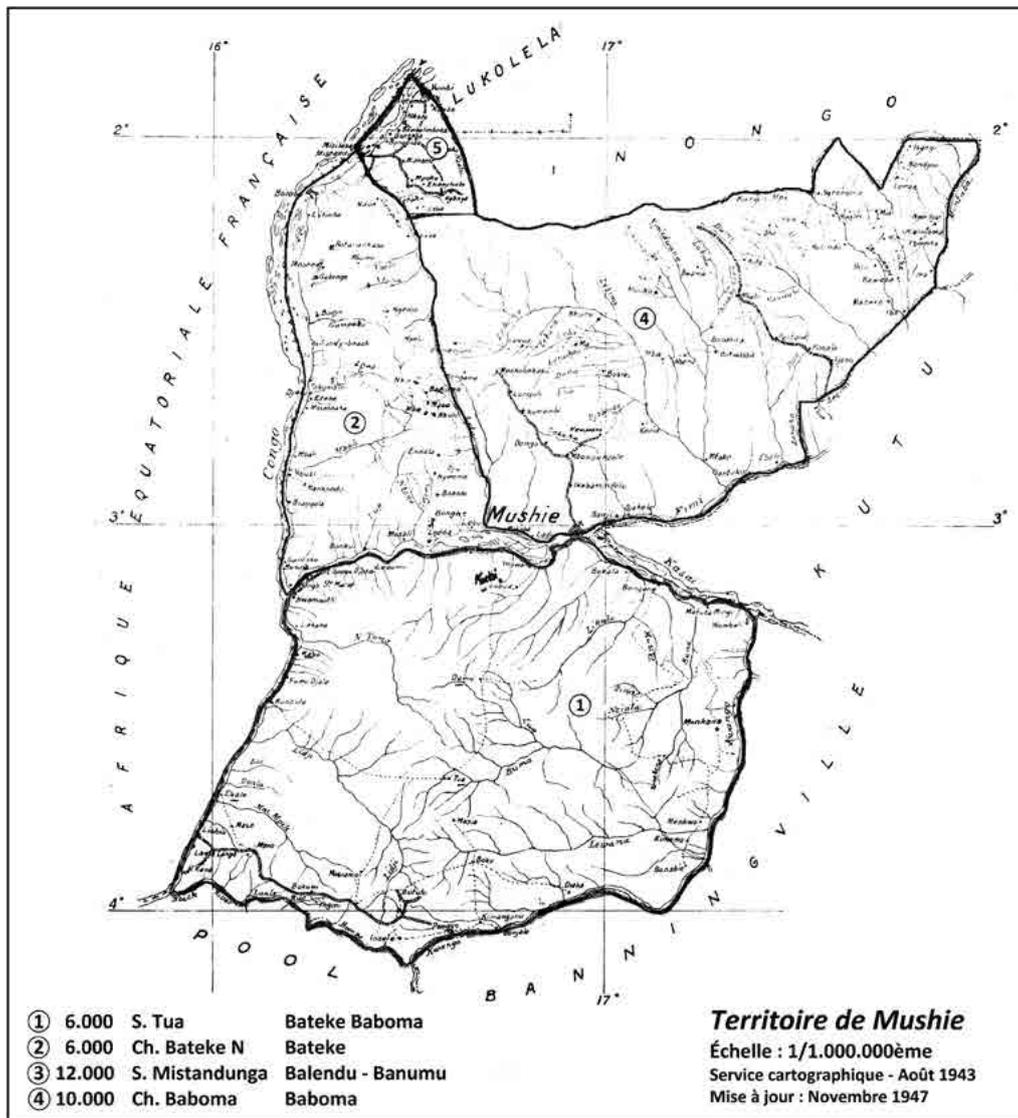
Source : Archives Olga Boone, MRAC, carte n° 034823.

Diverses recompositions et amputations du district du Lac Léopold II s'opèrent du côté du territoire de Mushie. Une partie de l'espace qu'il occupait à l'indépendance du pays demeura assez longtemps hors du Mai-Ndombe. Il s'agit de cette région qui fut la première à avoir été « découverte » par les Européens, « connue » et administrée par eux. Il fallut s'occuper des Baboma dans la délimitation du territoire au 17<sup>e</sup> parallèle est de Greenwich. Cette région de Pama-Kasaï habitée par les Teke et les Yanzi ne fut intégrée au Lac Léopold II qu'en 1924. À cette lisière de la forêt qui s'installe, les limites territoriales devaient en tenir compte. Les Bafumungu habitent le territoire du Chenal et ils présentent plus d'affinités avec les Kongo qu'avec les Baboma, Sakata et autres peuples mongo.

À partir de 1935, la limite nord du territoire de Mushie était tracée comme suit : l'embouchure de la Nsolu dans le fleuve Congo ; la Nsolu jusqu'à sa source ; de cette source une ligne partant du 4<sup>e</sup> km sud et longeant la route de Gandialebu à Ntandambele, jusqu'à la source de la Lolimu ; cette rivière en aval jusqu'à son embouchure dans la Boruampe (Lobila) ; la Boruampe jusqu'à son confluent de la Lokoli ; une droite joignant ce confluent à la source de la Dua ; de cette source une droite à la source de la Lueke ; de là une droite au point de rencontre de la Wamberi vers l'est avec le 2<sup>e</sup> parallèle sud ; ce parallèle jusqu'à la rencontre de la rivière Montaba (*Bulletin administratif* 1935 : 182).

**Carte administrative du territoire de Mushie**

(carte créée en août 1943, 1<sup>re</sup> mise à jour en janvier 1945 et 2<sup>e</sup> mise à jour en novembre 1947)



Source : Archive Olga Boone, MRAC, carte n° 034826.

La limite établie en 1944 va de la Montaba jusqu'à son confluent dans la Boruampe ; de ce confluent une droite jusqu'à la source de la Lengoni ; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Vua ; le parallèle de ce point vers l'ouest jusqu'à son intersection avec la Lonoko ; la Lonoko dans la Mfimi ; la Mfimi dans le Kasai ; le Kasai vers l'amont jusqu'à l'embouchure du Kwango ; le Kwango jusqu'à l'embouchure de la Mwana (*Bulletin administratif* 1944 : 1223).

Contrairement à l'évolution connue par l'ancien territoire de Bakwanga qui donna naissance à la ville de Mbujimayi et au district de Tshilenge, aujourd'hui fusionnés, constituant la province du Kasai-Oriental, l'ancien territoire de Mushie voit

son ancien espace fusionner avec celui de son ancien district du Lac Léopold II pour former la province du Mai-Ndombe. Le district des Plateaux n'a pas consolidé son autonomie administrative et politique, en partie à cause de sa faible démographie, en plus de sa petite étendue et le manque criant de ressources économiques.

La province de Mai-Ndombe créée dans le cadre de la Constitution du 18 février 2006 compte 8 territoires, 15 secteurs, 13 cités, 4 chefferies, 52 groupements et 1669 villages. Hormis les villages de la province, les hameaux/fermes n'ont pas été inventoriés compte tenu de leur trop faible démographie.

Tableau 1.2 : Subdivision administrative de la province du Mai-Ndombe

N°	Territoire	Secteur/Chefferie ou Cité	Types	N <sup>bre</sup> de groupements
1	Bolobo	Bolobo	Cité	-
		Bateke-Nord	Chefferie	2
<b>S / Total</b>		<b>1 chefferie, 1 cité</b>	-	<b>2</b>
2	Inongo	Inongo	-	-
		Ntandembelo	Cité	-
		Inongo	Cité	-
		Basengele	Secteur	3
		Bolia	Secteur	4
<b>S / Total</b>		<b>3 secteurs, 2 cités</b>	-	<b>11</b>
3	KIRI	Kiri	Cité	-
		Beronge	Secteur	3
		Lutoy	Secteur	4
		Pendjwa	Secteur	5
<b>S / Total</b>		<b>3 secteurs, 1 cité</b>	-	<b>12</b>
4	Kutu	Kutu	Cité	-
		Bokoro	Cité	-
		Semendwa	Cité	-
		Tolo	Cité	-
		Nioki	Cité	-
		Badia	Chefferie	1
		Batere	Chefferie	1
		Kemba	Secteur	2
		Mfimi	Secteur	4
		Luabu	Secteur	2
<b>S / Total</b>		<b>3 secteurs, 2 chefferies et 5 cités</b>	-	<b>10</b>
5	Kwamouth	Kwamouth	Cité	-
		Bateke Sud	Secteur	3
<b>S / Total</b>		<b>1 secteur, 1 cité</b>	-	<b>3</b>
6	Mushie	Mushie	Cité	-
		Baboma Nord	Chefferie	3
<b>S / Total</b>		<b>1 chefferie, 1 cité</b>	-	<b>3</b>
7	Oshwe	Oshwe	Cité	-
		Lokolama	Secteur	2
		Lukenie	Secteur	2
		Kangara	Secteur	2
		Entre Lukenie et Lokoro	Secteur	3
<b>S / Total</b>		<b>4 secteurs, 1 cité</b>	-	<b>9</b>
8	Yumbi	Yumbi	Cité	-
		Mongama	Secteur	2
<b>S / Total</b>		<b>1 secteur, 1 cité</b>	-	<b>2</b>
<b>Total général</b>		<b>15 secteurs, 4 chefferies et 13 cités</b>	-	<b>52 groupements</b>

Source : Équipe locale, à partir des rapports administratifs de la province du Mai-Ndombe.

Dans l'ensemble de la province, les cités comptent 67 quartiers, répartis de la manière suivante :

**Tableau 1.3 : Situation des différents quartiers par territoire**

N°	Territoire	Cité	N <sup>bre</sup> de quartiers	Dénomination du quartier
1	Bolobo	Bolobo	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boyambola</li> <li>- Bonzongo</li> <li>- Mambwa</li> <li>- Montundi</li> <li>- Mpeti</li> <li>- Mpunga</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>1</b>	<b>6</b>	
2	Inongo	Inongo	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Likwangola</li> <li>- Mombilanga</li> <li>- Mpolo</li> <li>- Mponganzoli</li> </ul>
		Ntandem-belo	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lobongi</li> <li>- Kinda Kinda</li> <li>- Iyamba</li> <li>- Bonono</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>2</b>	<b>8</b>	
3	Kutu	Kutu	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Basiki</li> <li>- Boboliko</li> <li>- Lebushe</li> <li>- Lumumba</li> <li>- Matimba</li> </ul>
		Bokoro	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Izangani</li> <li>- Mavula</li> <li>- Nkamandja</li> </ul>
		Nioki	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kezuma</li> <li>- Kempeka</li> <li>- Mongankolo</li> <li>- Nkokina</li> </ul>
		Tolo	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Iboma</li> <li>- Mbuyolo</li> <li>- Mongaw</li> </ul>
		Semendwa	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aliba</li> <li>- Ikomandja</li> <li>- Kabila</li> <li>- Mpinajiba</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>5</b>	<b>19</b>	
4	Kiri	Kiri	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bosango</li> <li>- Bosanza</li> <li>- Loboko</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	

5	Kwamouth	Kwamouth	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ngaliema</li> <li>- Bosina</li> <li>- Singa</li> <li>- Mpoli</li> <li>- Plateaux</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>1</b>	<b>5</b>	
6	Mushie	Mushie	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résidentiel</li> <li>- Mbee I</li> <li>- Mbee II</li> <li>- Twa</li> <li>- Mbali</li> <li>- Bolobo I</li> <li>- Bolobo II</li> <li>- Nkanka</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>1</b>	<b>8</b>	
7	Oshwe	Oshwe	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nsele</li> <li>- Lokolama</li> <li>- Komoriko</li> <li>- Lukenie</li> <li>- Linet</li> <li>- Maingolo</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>1</b>	<b>6</b>	
8	Yumbi	Yumbi	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bolu</li> <li>- Bombenda</li> <li>- Bonkongo</li> <li>- Likolo</li> <li>- Moy</li> <li>- Ntsentseke</li> </ul>
<b>S / Total</b>		<b>1</b>	<b>6</b>	
<b>Total général</b>		<b>13 cités</b>	<b>67 quartiers</b>	

Source : Équipe locale, à partir des rapports administratifs de la province du Mai-Ndombe.

## RÉFÉRENCES

*Bulletin administratif* 1935 : 12.

*Bulletin administratif* 1944 : 1223.

*Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* 1895 : 229.

*Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* 1957 : 1254

De Smet, R.E. 1966. *Cartes de la densité et de la localisation de la population de l'ancienne province de Léopoldville (République démocratique du Congo)*. CEMUBAC.

Musangi Ntemo. 1972. « Histoire de l'organisation administrative des populations du district du Mai-Ndombe ». Mémoire de licence en histoire, Unaza-Campus de Lubumbashi.

*Rapport des Chambres* 1916 : 7.

*Rapport des Chambres* 1921 : 117.

*Rapport des Chambres* 1925 : 133.

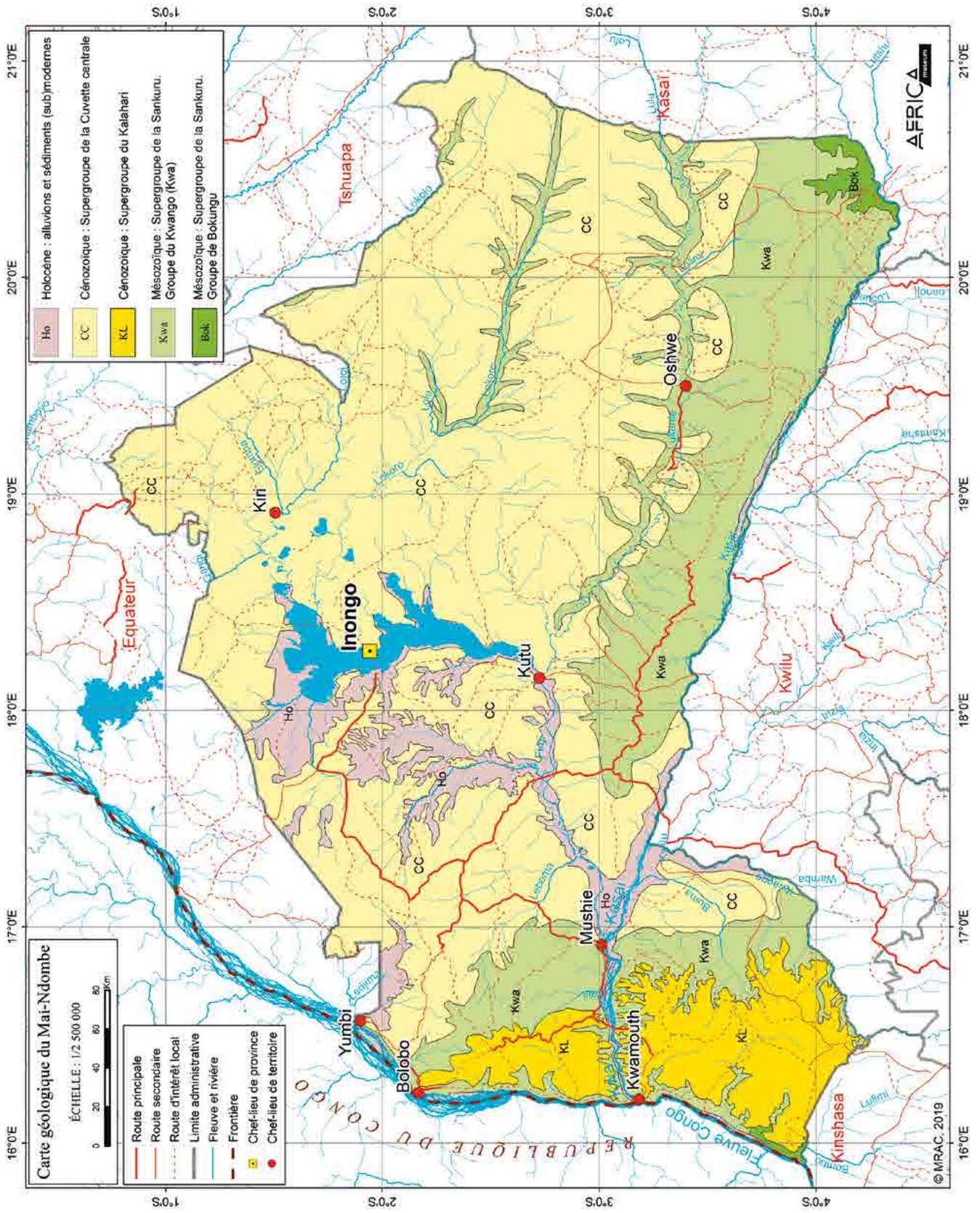
*Rapport des Chambres* 1927 : 81.

*Rapport des Chambres* 1928 : 85.

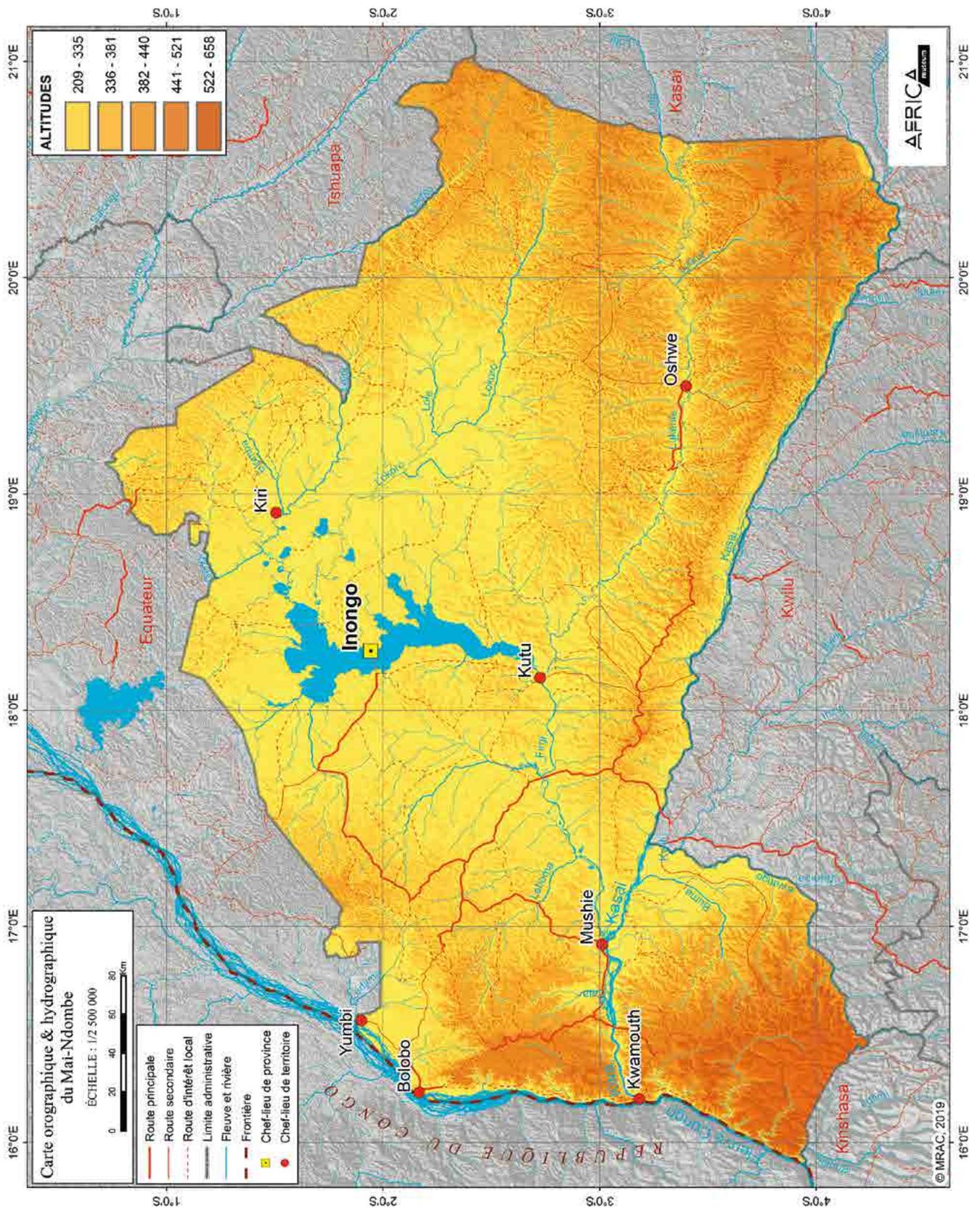
*Rapport des Chambres* 1929 : 87.

*Rapport des Chambres* 1935 : 9.

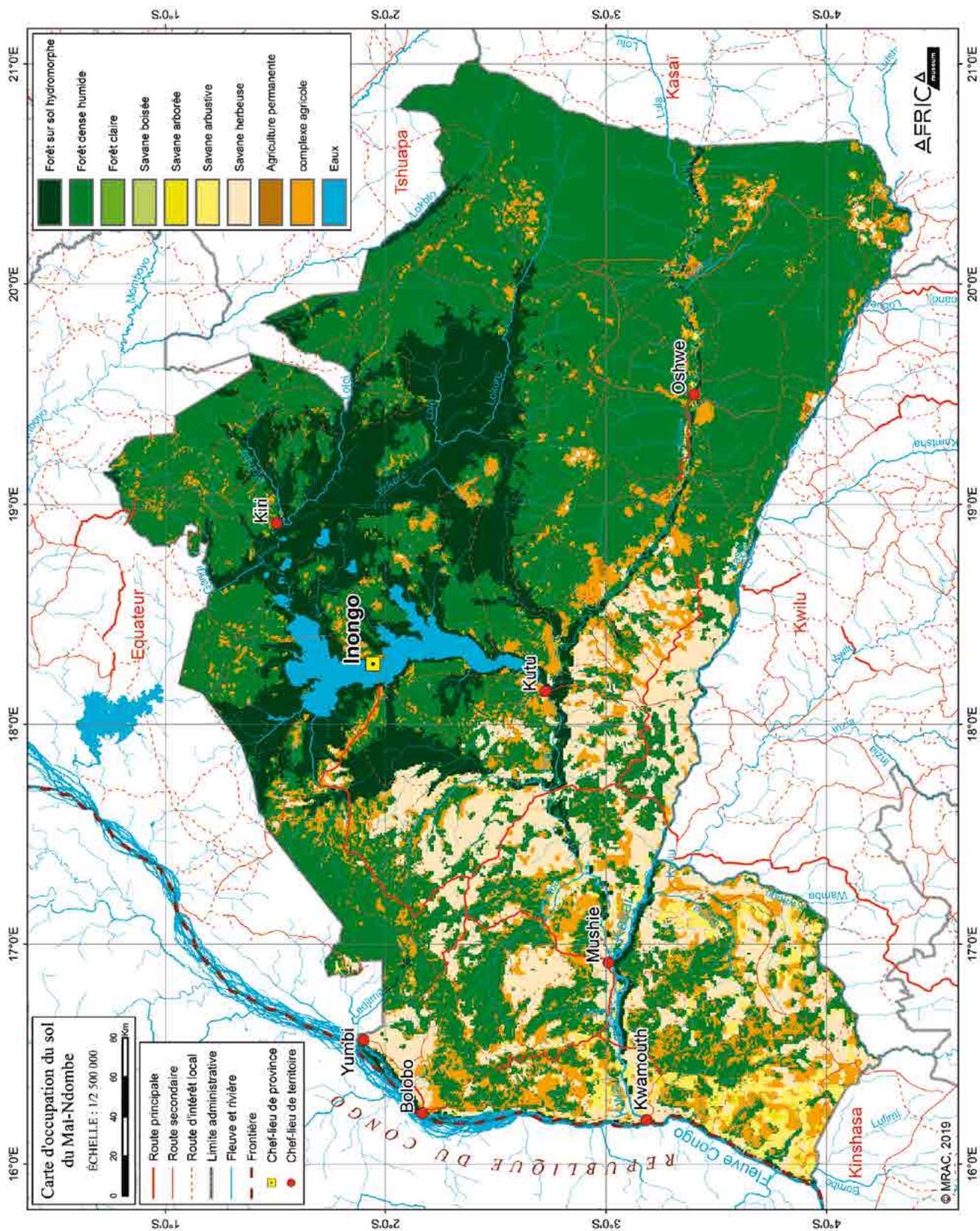
*Recueil officiel* 1895 : 38.



Carte géologique du Mai-Ndombe.



Carte orographique et hydrographique du Mai-Ndombe.



Carte de l'occupation du sol du Mai-Ndombe.



**Habitation twa (pygmée).**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Chefs coutumiers des chefferies limitrophes du lac Mai-Ndombe, projet « Ndjamba Djale ».**  
(Photo © WWF, 2010.)



**Chef Ewune du groupement Mbelo, secteur Basengele, territoire d'Inongo.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Baleinière HB Extra en provenance de Lokoro.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Vélos dans le bac pour la traversée.**  
Accosté au bord du lac Mai-Ndombe à Inongo, le bac va quitter le port pour Nselenge,  
localité distante de 16 km, rive droite en face d'Inongo (rive gauche du lac).  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Bateau Amossa accosté à Bolobo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Femme portant un panier servant à la fois pour la pêche et le transport.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Nasses de pêche Bosoo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Poisson pêché et vendu sur le marché.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Récolte et transport du manioc.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Mortier et pilon pour les aliments.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Fabrication de la *chikwangu*.**

(Photo équipe locale, 2008.)



**Vente de viande sur le marché d'Inongo.**

(Photo équipe locale, 2008.)



**Après le défrichage des champs, c'est le brûlis pour la culture du riz à laquelle se mélangent d'autres semis secondaires (maïs, manioc, etc.).**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Marché du village Mpole.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Hôpital général de référence de Banzow-Moke**  
(Photo équipe locale, 2008.)

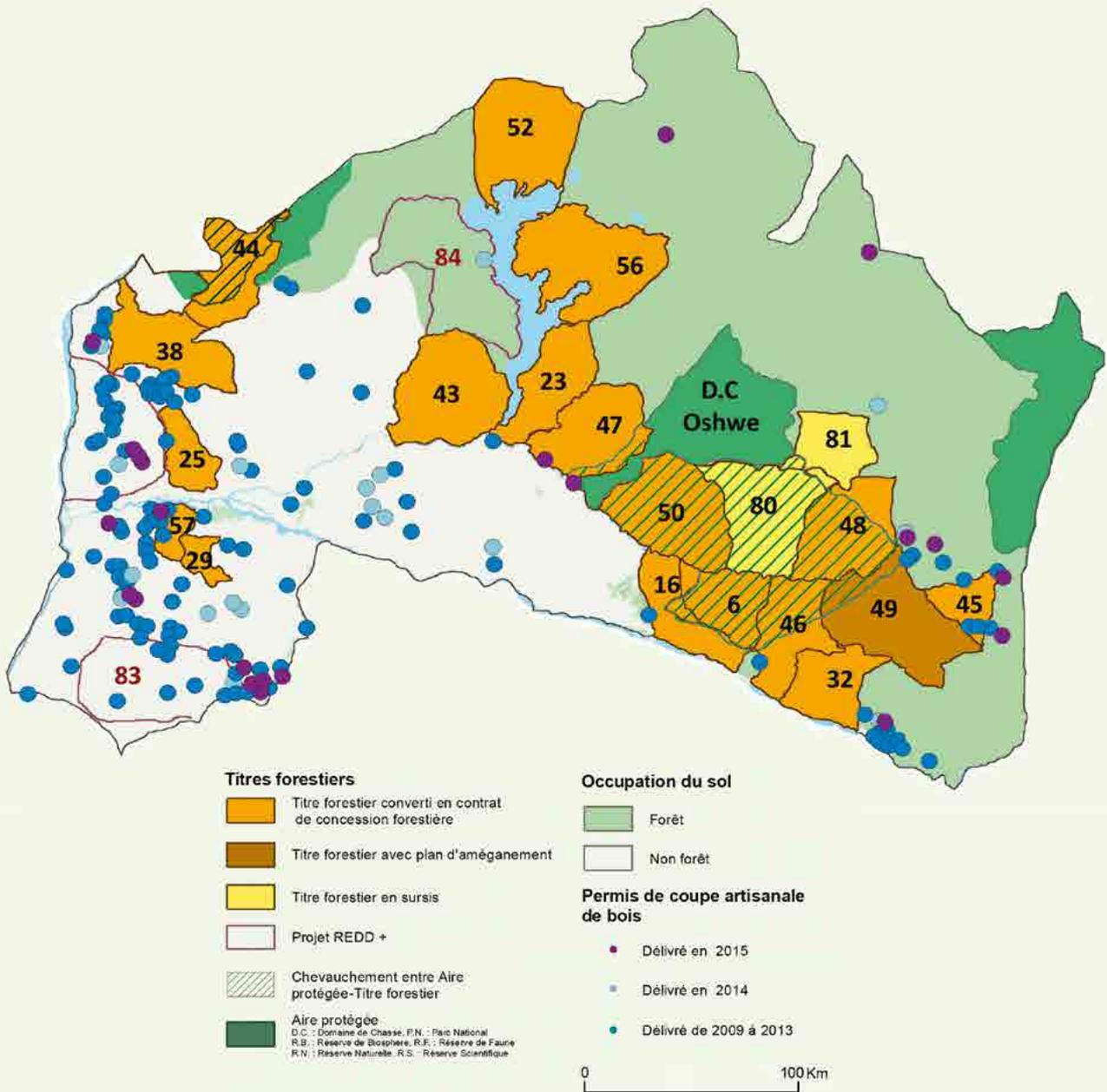


**Élèves de l'école conventionnée catholique Institut Tosalisana d'Inongo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Pont Tumbé.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

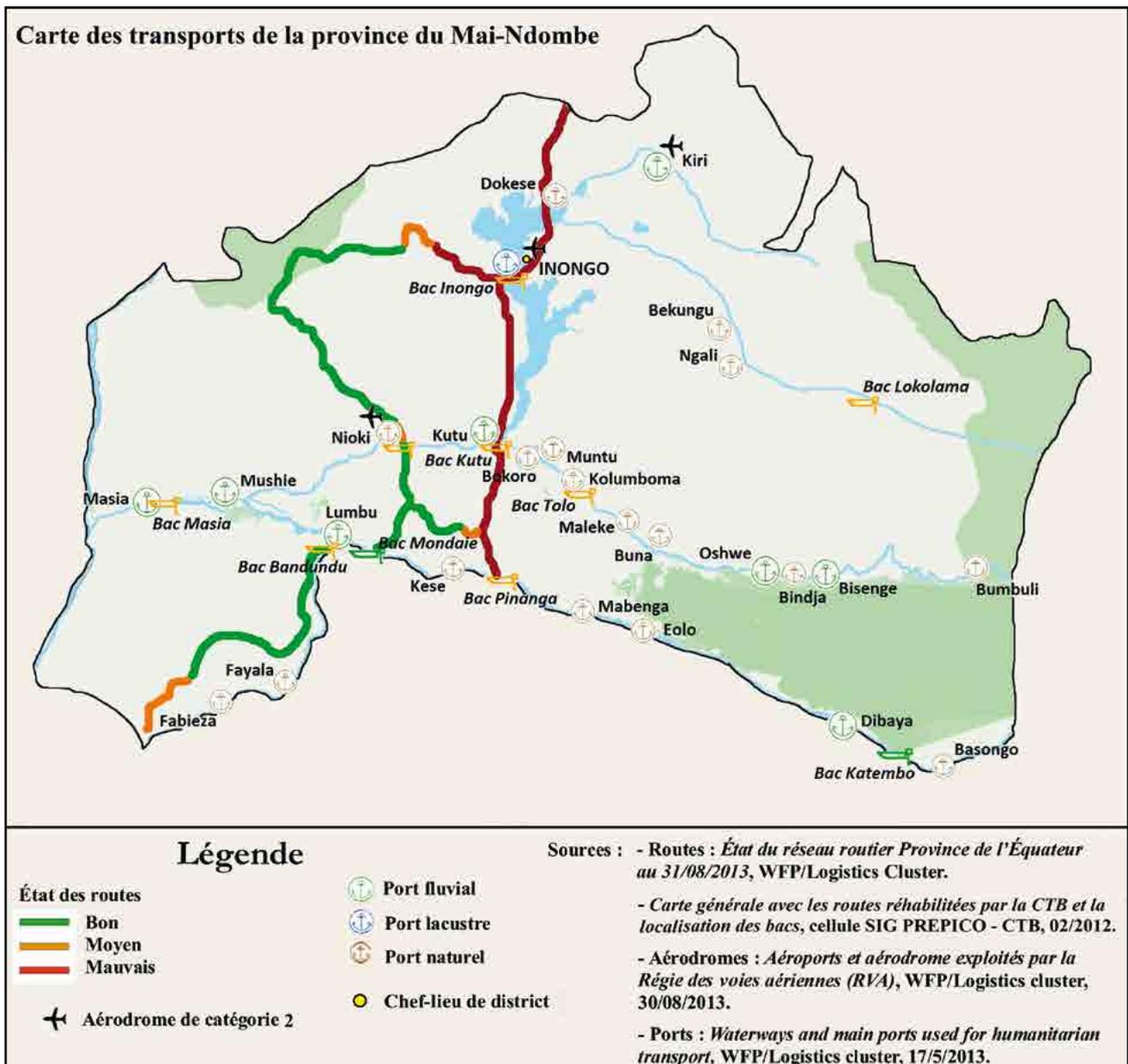
## Domaine forestier de la province du Mai-Ndombe (situation au 30 juillet 2016)



**Carte des concessions industrielles forestières (et permis de coupe artisanale).**

Source : Carte MRAC sur base de WRI 2016.

## Carte des transports de la province du Mai-Ndombe



Carte des transports dans le Mai-Ndombe.

## CHAPITRE 2

# MAI-NDOMBE POST INDÉPENDANCE<sup>1</sup>

Après la Table ronde politique de Bruxelles qui décida de l'octroi de l'indépendance, fixée au 30 juin 1960, des élections, qui déterminèrent le choix des représentants congolais aux divers niveaux de reponsabilités, eurent lieu en mai 1960. C'était là l'origine d'une dynamique nouvelle qui pesa, non seulement au niveau national, mais, aussi, au niveau provincial et local.

Une fois les résultats des élections connus, deux tentatives visant à la constitution d'une province autonome du Lac Léopold II se firent jour. À la fin du mois de juin, le Rassemblement démocratique du Lac, Kwango et Kwilu (RDLK) manifesta sa volonté de constituer son propre gouvernement (Gérard-Libois & Verhaegen 1961). Cette décision fut provoquée par le mécontentement de certains ressortissants du Lac, qui estimaient ne pas avoir obtenu suffisamment de sièges aux élections. À cela s'ajoutait l'influence du climat « autonomiste » qui

régnait à Léopoldville, entre les mois de juin et juillet 1960, avec les projets de constitution des gouvernements séparés Mukongo et Abazi. Toutefois, la composition de ce gouvernement dissident ne fut jamais publiée. Enfin, une seconde tentative se produisit au mois d'octobre 1960. Elle fut le fait de Maurice Mpolo qui, écarté de ses fonctions en même temps que Patrice Lumumba, entreprit de créer une République autonome du Lac Léopold II. Il y travaillait lorsqu'il fut arrêté à Mushie ; transféré à Élisabethville, il y trouva la mort avec Lumumba et Okito (Artigue 1961 : 226).

### 1. CONTEXTE POLITIQUE DE DÉPART

Le résultat des élections provinciales dans le district du Lac Léopold II laissait entrevoir l'échec quasi complet des partis à vocation nationale et le succès relatif des formations régionales de même que celui des listes individuelles.

---

1. Ce chapitre s'inspire de l'ouvrage de J.-C. Willame (1964). Les sources d'archives qui avaient servi à cet auteur sont celles rassemblées au service Histoire et Politique du MRAC.

**Tableau 2.1 : Résultats des élections provinciales de mai 1960 dans le district du Lac Léopold II**

Territoire	MNC-L		UNILAC		RDLK		Individuelles	
	Nombre listes déposées	Nombre sièges						
Inongo	4	2	-	-	-	-	-	-
Kiri	3 (+UNILAC)	-	-	1	-	-	-	-
Oshwe	-	-	3	-	-	-	-	1
Kutu	7 (RDLK)	-	-	-	-	2	-	-
Mushie	-	-	-	-	-	-	6*	2**
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

Sources : Ganshof van der Meersh 1963 ; annexes - Documents Infor-Congo relatifs aux élections provinciales de mai 1960.

\* Il s'agit de l'UERNB ou Union économique des Richesses naturelles de Bolobo.

\*\* *Idem.*

**Tableau 2.2 : Répartition des conseillers provinciaux de l'assemblée par territoire et parti<sup>2</sup>**

Noms	Territoires d'élection	Partis en 1960
Bampata <sup>a</sup>	?	/
Bolampekwa Armand	Kiri	/
Ibonime M.	Kutu	RDLK <sup>b</sup>
Matu David	Mushie	UERNB <sup>c</sup>
Mbongo Paul	Mushie	UERNB
Monguya Daniel	Inongo	UNILAC <sup>d</sup>
Mputu Raymond	Oshwe	UNILAC
Musengo <sup>e</sup> Albert	Kutu	RDLK
Nzenze Joseph <sup>f</sup>	Kutu	/
Zangabie Léon	Kutu	MNC/K (Léo) <sup>g</sup>

Source : Documents parlementaires de l'assemblée provinciale de Léopoldville (1960) et de celle du Lac Léopold II (1962).

<sup>a</sup> Nzenze et Bampata sont les deux chefs coutumiers de l'assemblée.

<sup>b</sup> Rassemblement démocratique du Lac, Kwango et Kwilu, devenu depuis RDA (Rassemblement démocratique africain).

<sup>c</sup> Union économique des Richesses naturelles de Bolobo.

<sup>d</sup> Union du Lac.

<sup>e</sup> Nom écrit aussi « Monsengo ».

<sup>f</sup> Nzenze et Bampata sont les deux chefs coutumiers de l'assemblée.

<sup>g</sup> Mouvement national congolais Aile Kalonji.

2. Le territoire de Kutu est nettement mieux représenté à l'assemblée du Lac Léopold II. En 1962, il a accru sa représentation d'une unité par rapport à 1960. Les 4 conseillers de Kutu constituent par ailleurs le groupe le plus homogène au sein de l'institution parlementaire. Ce facteur aura une profonde signification dans les conflits politiques qui vont surgir.

Le district du Lac Léopold II fut pratiquement la seule région de l'ancienne province de Léopoldville où le Mouvement national congolais (aile Lumumba) se présenta aux électeurs. L'absence d'un sentiment d'allégeance tribale chez certains intellectuels originaires du Lac Léopold II, résidant depuis longtemps à Léopoldville, pouvait de ce point de vue faciliter l'implantation du parti de Patrice Lumumba. Il faut également tenir compte du fait que le mécontentement de la population dirigé contre l'Administration et certains chefs « coutumiers » constituait un terrain propice à l'action du MNC.

Toutefois, le parti de Lumumba ne parvint à obtenir que les voix des habitants du territoire d'Inongo. Son succès fut essentiellement dû à la personnalité de Maurice Mpolo, propagandiste du parti pour la région du lac, qui représentait, aux yeux de la masse, son meilleur porte-parole à Léopoldville.

En considérant la répartition géographique des listes déposées aux élections provinciales, on entrevoit le clivage politique, entre les régions nord et sud du district, esquissé par les membres de l'élite du Lac Léopold II.

L'UNILAC (Union du Lac, dirigée par Charles Lita) en se présentant aux électeurs de Kiri, d'Oshwe et d'Inongo, tentait d'opérer un rassemblement politique des Ekonda. Le RDLK (Rassemblement démocratique du Lac, Kwango et Kwilu) de son côté, esquissait la même manœuvre sous l'impulsion de son meneur Jacques Massa, avec les peuples Sakata, Baboma, Badia, etc.

Le résultat des élections démontra, en fait, le peu d'audience qu'avaient obtenu les partis « régionaux ». L'UNILAC ne réussit à obtenir des voix que dans le seul territoire de Kiri tandis que le RDLK de Massa n'obtint deux sièges que dans le territoire de Kutu. Ces échecs relatifs profitèrent surtout à des candidats individuels.

## 2. VERS LA CRÉATION D'UNE PROVINCE DU LAC LÉOPOLD II

### 2.1. LE DÉPART

Les débuts de la création de la province du Lac Léopold II datent de la conférence de Coquilhatville (avril 1961) où fut admise la constitution d'un État du Mai-Ndombe, représenté par Victor Koumoriko, Raymond Mputu, tous deux originaires d'Oshwe au nord-est du district et Michel Mongali, originaire

du territoire de Mushie. Au cours de l'année 1961, toutefois, les élus du Lac Léopold II se montrèrent relativement peu empressés d'accélérer le processus de démembrement de la province de Léopoldville. Ils restèrent à cette époque dans l'orbite des positions politiques du Parti solidaire africain (PSA) qui se montrait fort réticent au morcellement de cette province qu'il dirigeait<sup>3</sup>.

C'est dans ce sens que l'on peut interpréter l'intervention de M. Ibonime, originaire de Kutu (RDLK), à l'occasion de la discussion sur la création des nouvelles provinces à l'Assemblée de Léopoldville. « Au nom du groupe Lac Léopold II, déclara-t-il, j'appuie la déclaration du porte-parole du PSA. [...]. On ne peut connaître à l'avance si l'enfant qui naîtra d'une femme enceinte sera féminin, masculin ou si ce seront des jumeaux [...]. Si un démembrement pourrait (*sic*) surgir, c'est à ce moment qu'on saura quoi faire » (*Compte-rendu analytique* 1961 : 3).

Le 23 mars 1962, lors de la discussion à la Chambre des Représentants, Jacques Massa, parlant au nom des populations du sud du Lac Léopold II manifesta officiellement sa désapprobation vis-à-vis du projet relatif à la création d'une province du Mai-Ndombe. Il déclara notamment :

« Les deux territoires de Kutu et de Mushie, que l'on peut considérer comme les bras et le cerveau du district du Lac Léopold II, ne veulent pas de la création de cette province. Leurs raisons ont été exposées longuement à une séance de votre commission. Nous ne voulons pas qu'on nous fasse cadeau d'une province artificielle qui ne servira qu'à enrichir ceux qui seront au pouvoir et à augmenter la misère qui règne chez nous [...]. Voilà, en résumé, ce qu'ont déclaré devant votre commission les représentants des deux territoires de Kutu et de Mushie. A-t-on le droit, Messieurs, de refuser aux populations de nos territoires de chercher à vivre dans un ensemble plus grand et plus sûr que la fragile province du Lac Léopold II, et encore avec quels partenaires s'il vous plaît. Votre commission refuse aux territoires de Kutu et Mushie de faire partie du Kwilu [...]. Ayant été considérés comme interlocuteurs non valables, nous avons demandé l'avis de nos électeurs en cette matière. Ceux-ci viennent de nous répondre par la bouche de leurs chefs coutumiers et de secteurs. Voici la déclaration

3. Il faut noter que Cléophas Kamitatu était président provincial.

des chefs du territoire de Kutu : Nous, chefs du territoire de Kutu, chefs coutumiers, chefs du secteur du pays, en ce qui concerne la création de la province du Lac Léopold II, nous sommes d'accord avec ce que disent Massa et ses collègues. Nous ne voulons pas de troubles ; c'est pourquoi nous voulons suivre

les conseils de Massa, Musengo, Ibonime, Nzenze et Zengabie » (*Compte rendu analytique* 1962 : 61-62).

Au début du mois de juin, une pétition des élus du Lac Léopold II réclama la création de la province du Lac Léopold II. Il est dit :

### Pétition des élus du Mayi-Ndombe

Conformément à l'article 2 de la loi organique et répondant à la volonté unanime des populations du Maindombe déjà exprimée par ses délégués, chefs coutumiers et Élus aux Conférences de Léopoldville et de Coquilhatville pour s'ériger en province, les Élus nationaux et provinciaux du Maindombe ont remis en date du 5 mai la pétition d'érection de sa région en province au Premier ministre.

Dans l'introduction de la pétition, les Élus du Maindombe ont fait ressortir clairement les impératifs politico-sociaux qui ont amené les populations du Lac Léopold II à demander de s'ériger en province ; à savoir :

- a) l'incapacité et la mauvaise foi du gouvernement provincial actuel de Léopoldville de s'occuper du Maindombe ;
- b) les réalités du tribalisme plus terrible que le plus odieux colonialisme exercé par les gouvernants provinciaux de Léopoldville à l'égard du Maindombe ;
- c) le manque d'entente total de différentes factions d'Élus provinciaux composant l'actuelle province de Léopoldville ;
- d) la volonté unanime des populations et des Élus exprimée au Congrès de Nioki et le mémorandum des chefs coutumiers remis au Parlement congolais ;
- e) la volonté déterminante de nos régions voisines de Bikoro, Dekese, des Baboma de Banningville, de la région de Mangai-Mateko de former une même province avec le paisible Maindombe ;
- f) les populations pacifiques du Maindombe ne veulent pas former une province avec les régions troublées ou en voie de le devenir.

Sur le plan économique, après avoir brossé la situation géographique, démographique et physiographique du Maindombe, le document fait montrer à suffisance le haut potentiel économique du Maindombe, région à vocation agricole, sans oublier ses essences naturelles : le bois de ses immenses forêts, ses eaux abondant de poissons, etc., etc.

Les études faites sur le potentiel économique du L.L. II, les documents et tableaux illustrant ce potentiel prouvent à suffisance que le Maindombe peut vivre seul avec certes le fonds de démarrage que lui accordera le Pouvoir central.

Quant aux richesses minières du Lac Léopold II, le document assure que nous sommes nous-mêmes en possession de quelques échantillons de valeur expédiés récemment du Lac. Ces échantillons ont été examinés par des experts qui en sont émerveillés. Nous avons gardé silence jusqu'à ce jour pour écarter les jaloux, les usurpateurs et prétentieux et nous ne dévoilons ce secret que pour le besoin de la présente demande. Personne ne pourrait d'ailleurs nous dire si ces arbres et ces herbes ne poussent sur diamant, or et cuivre.

La pétition termine en déclarant que nous formons une entité administrative distincte, jouissant juridiquement des mêmes droits que toutes les autres. Il est injuste et il ne peut être question de nous scinder en faveur d'autres institutions partant des mêmes droits. L'amitié des peuples ne se commande pas et la prudence recommande de ne pas briser, sans raisons valables, des liens anciens pour se lancer à l'aventure de nouvelles unions bien hasardeuses. Dans un Congo qu'on veut paisible, nous ne voulons pas baser notre institution sur la haine et le mépris des populations, comme d'aucuns l'envisagent. Le Maindombe a toujours donné le magnifique exemple d'une population bien pacifique.

Ces déclarations, faisant état du droit des populations à l'auto-détermination et basées sur le plus grand intérêt de nos populations méprisées et négligées, suffisent par elles-mêmes pour nous permettre de constituer notre entité autonome propre. Mais pour la consolation de ceux qui recherchent les critères économiques, nous livrons les lignes suivantes. Qu'ils se rappellent en les lisant que la volonté d'un peuple de s'unir et de travailler est le facteur primordial d'une saine économie. Qu'ils se départissent du préjugé qui ne reconnaît d'économie prospère que là où brille actuellement le diamant, l'or, le cuivre... Il existe aussi une économie prospère, mais verte, celle de l'agriculture et personne ne pourrait dire si ces arbres et ces légumes ne poussent sur diamant, or et cuivre dont le ventre affamé n'a que faire. Nous espérons, que ceux qui liront cet exposé se livreront à une critique réfléchie et non uniquement sentimentale.

La pétition est signée par les 2/3 des élus nationaux et provinciaux du Maindombe : soit 10 élus sur 14 qu'il compte.

**Territoire de Kutu**

Yulibani Benoît, député national ; Nzenze Joseph, conseiller provincial, chef coutumier.

**Territoire de Mushie**

Mongali Michel, député national ; Ndjailome Paul, sénateur empêché en mission ; Ngobila Pierre, conseiller provincial.

**Territoire d'Oshwe**

Koumoriko Victor, sénateur ; Mputu Raymond, conseiller provincial.

**Territoire d'Inongo**

Bola Émile, conseiller provincial ; Nsompoti Pierre, conseiller provincial.

**Territoire de Kiri**

Lita Charles, conseiller provincial.

**Région de Mangai-Mateko**

Mudimu Lin, conseiller provincial.

Parmi les dix élus provinciaux et nationaux signataires de cette pétition, on trouve un seul des anciens opposants à l'érection du Lac en province : le conseiller provincial et chef coutumier Joseph Nzenze du territoire de Kutu.

Le 30 juillet eut lieu, à la Chambre des Représentants, la discussion décisive. M. Monote, rapporteur de la commission des affaires intérieures, résuma de la manière suivante les divergences entre élus provinciaux :

« Tandis que les uns veulent faire du Mai-Ndombe une entité séparée et distincte les autres désirent ou bien l'attacher à une province [Kwilu] ou bien le scinder en deux territoires de Mushie et de Kutu. Les premiers allèguent comme impératifs politiques :

- le fait que les Nkundo de Mai-Ndombe sont traités d'incultes et de primitifs et sont méprisés par leurs frères Mongo de Coq ;
- le fait que les Nkundo, Baboma et toutes les autres ethnies du Lac Léopold II ne veulent pas s'unir aux Bapende, Bambala et Baboma du Kwilu, qui sont déjà hostiles entre eux-mêmes » (*Compte rendu analytique* 30 juillet 1962 : 583).

Les deux points de vue en présence furent successivement défendus par les leaders parlementaires, Jacques Massa et Michel Mongali, tous deux députés du Lac et représentant les deux tendances. Ces interventions se concentrèrent sur des considérations tribales et remuèrent les griefs accumulés depuis l'indépendance.

« **M. Massa** : [...] Qu'on laisse le soin à chaque région d'aller là où elle veut et ne créons pas de provinces dont la population est en dessous de 700 000 habitants. S'il y a des impératifs politiques, le groupe

mongo du Lac Léopold II peut alors former sa province. Je demande à la Haute Assemblée de ne pas forcer nos deux ethnies de cohabiter. Les fonctionnaires basakata se trouvant à Oshwe ont eu la vie difficile après l'indépendance car les Nkundo se sont vengés. Une raison de plus pour que les deux groupes ethniques ne se comprennent pas : les Nkundo et les Basakata ont des us et des coutumes différents. Vous pouvez le constater par mes tatouages ainsi que ceux de M. Koumoriko, président du Sénat (rires). Qu'on autorise alors la création de deux provinces au Lac Léopold II si l'on tient aux impératifs politiques. Sinon qu'on nous laisse fusionner soit avec le Bas-Congo, soit avec le Kasaï, soit encore avec le Kwilu. Il n'est pas question que les Nkundo nous obligent à rester avec eux, qui nous ont toujours considérés comme des esclaves. [...]. Nous ne pouvons pas cohabiter avec les Nkundo qui veulent nous exterminer. [...].

**M. Mongali** : [...] Les ethnies peuplant le Lac Léopold II sont les Mongo, les Basakata, etc. [...] Je n'ai pas voulu réveiller des susceptibilités lors de la Conférence de Coq, car je savais que là où il y a des difficultés, l'entente y manque [...]. Il y a des orateurs qui ne connaissent ni la déontologie ni la sociologie des populations qu'ils représentent. Ils viennent ici avec un français cousu (applaudissement). On a laissé entendre que la cohabitation est impossible au lac ; quel mensonge odieux qui n'honore pas son auteur (applaudissements). Dans chaque région, il y a deux divisions distinctes : Il y a des centres extra-coutumiers et le milieu coutumier [...]. Ce sont les Nkundo qui ont créé tous les centres du Lac parce que ce sont eux qui se présentaient volontairement à la Force publique et, après leur démobilisation [...] ils s'installent immédiatement dans les centres [...]. Je demande à la Haute Assemblée de voter massivement la province du Lac Léopold II (applaudissements prolongés) » (*ibid.* : 586).

L'Assemblée demeura en général indifférente au débat et se contenta de rire ou d'applaudir tour à tour chaque orateur. Seuls les originaires des provinces limitrophes s'intéressèrent aux questions soulevées : Jean Bolikango pour le Moyen-Congo, MM. Kimvay, Iba et Mukwidi, pour le Kwilu. Leurs interventions annonçaient déjà les principaux endroits où les contestations territoriales allaient surgir.

Les députés adoptèrent le projet de loi le même jour par 54 voix pour, 16 contre et 12 abstentions. En fait sur les 12 abstentions, 10 constituaient des suffrages négatifs soit parce que certains députés estimaient que la loi du 27 avril n'avait pas été respectée, soit parce qu'ils « accusaient les élus des différentes provinces de négocier des compromis pour se réciproquer des votes favorables » (*Compte rendu analytique* 30 juillet 1962 : 590), soit enfin parce qu'ils étaient opposés aux modalités de la création des nouvelles provinces.

L'érection du Lac Léopold II en province sembla sérieusement remise en question au Sénat. Le rapport de la commission des affaires intérieures conclut à la non-recevabilité de la pétition. Fait plus grave, le sénateur Paul Njailome, représentant le RDLK et la tendance de Jacques Massa, après avoir lu à la tribune une ancienne motion de Michel Mongali, dans laquelle ce dernier déclarait « rompre les ponts avec le reste du Lac Léopold II et orienter la destinée de la population de Mushie vers des régions plus accueillantes » (*Compte rendu analytique*

1<sup>er</sup> août 1962 : 1217) demanda que l'on consulte les populations par référendum.

Toutefois, à l'inverse de la Chambre des Représentants, le Sénat adopta le projet de loi portant création de la province du Mai-Ndombe, à une majorité importante (41 voix pour, 1 contre et 5 abstentions). Le motif de ce comportement s'explique par la politique de marchandage et de compromis entre les sénateurs qui, face aux divers intérêts locaux en présence, échangeaient les votes en faveur d'une province contre des suffrages pour leur propre région. Ce qui indigna certains membres de la Chambre des Représentants, parut ici normal ou indifférent. Les quelques interventions suivantes illustrent les fondements de l'attitude des sénateurs à cette occasion.

« M. **Shango** : Avec toutes les discussions que nous sommes en train de faire en ce qui concerne la province du Mai-Ndombe, je suis convaincu qu'on votera et que la province passera. Je ne comprends pas pourquoi nous devons tergiverser [...].

M. **Molebe** : Ne croyez pas que moi je n'ai pas besoin de province. J'ai chaque fois voté avec vous, c'est un signe de solidarité pour la création de ces provinces. Je ne suis pas contre la création de la province du Mai-Ndombe, pourvu que demain ou après-demain je demanderai (*sic*) que vous puissiez voter la province des Bangala également » (*ibid.* : 1226).

Approuvée par le Sénat le 1<sup>er</sup> août 1962, la loi créant la province du Mai-Ndombe fut promulguée par le chef de l'État le 14 août 1962.

#### Loi du 14 août 1962 portant création de la province du Mayi-Ndombe

Les Chambres ont adopté ;

Le Président de la République sanctionne et promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé une province dénommée « Mayi-Ndombe » comprenant : les territoires de Mushie, Kutu, Oshwe, Inongo et Kiri dans leurs limites au 30 juin 1960.

**Article 2** : L'arrêté royal du 23 février 1935 portant création de la province de Léopoldville est modifié en ce qui concerne les territoires repris à l'article 1 de la présente loi.

**Article 3** : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Léopoldville, le 14 août 1962.

Joseph Kasa-Vubu.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

C. Adoula.

Le ministre de l'Intérieur,

C. Kamitatu.

En dehors des mouvements signalés dans le sud de la province qui, vu leur importance essentiellement politique, seront analysés plus loin, deux localités connurent une agitation continue au cours de la période 1962-1963 : celles de Bolobo et de Yumbi, à l'ouest de la province et dans le territoire de Mushie. Par ailleurs la province du Lac Léopold II entra directement en conflit avec les autorités provinciales du Kwilu à propos de la région de Mangai qu'elle revendiquait depuis longtemps.

## 2.2. LE PROBLÈME DE BOLOBO-YUMBI

Les localités de Bolobo et de Yumbi sont situées sur la rive du fleuve Congo. Elles sont habitées par un ensemble de groupes tribaux d'origines différentes mais dont une longue cohabitation dans des centres extra-coutumiers importants a atténué les traits particuliers.

Les contestations étaient prévisibles au moment où la Chambre des Représentants aborda la discussion relative à la création de la province du Lac Léopold II. Au cours des débats à la séance du 30 juillet 1962, Jean Bolikango soutint les prétentions de la future province du Moyen-Congo sur les régions de Bolobo-Yumbi. « M. Monote, déclare-t-il, a parlé dans son rapport des Bangala qui habitent le Lac Léopold II. Chaque fois qu'on fait allusion à cette ethnie, je me vois toujours obligé de la défendre [...]. Je ne me tairai que si les Banunu-Bobangi vous envoient une pétition sérieuse me déniait le droit de parler en leur nom [...] J'insiste sur le fait que les Banunu-Bobangi sont les miens à moins que je ne sois dénié par eux » (*Compte rendu analytique* 30 juillet 1962 : 586).

Le vote créant la province du Lac Léopold II déclencha pendant longtemps un torrent de déclarations, mémorandums et pétitions contradictoires. Elles étaient centrées soit sur l'allégeance tribale, soit sur la défense d'intérêts fonciers.

Certains Banunu-Bobangi, regroupés à Léopoldville dans l'association des Banunu-Bobangi, prétendaient en effet appartenir à l'ethnie des Bangala et réclamaient leur attachement à la province du Moyen-Congo. Ils se plaignaient de « vexations » de la part des autorités territoriales en place, avant même que ne soit créée la province du Lac Léopold II.

Plusieurs chefs bateke, batende (tiens) et banunu de la région de Bolobo-Yumbi déclaraient de leur côté :

« Nous avons décidé d'évacuer de nos régions tous ceux qui, par des manœuvres frauduleuses, traînent des complots en coulisse pour usurper nos terres et nos biens pour une province qui nous est inconnue jusqu'à ce jour (Moyen-Congo)... Notre décision est ferme et irrévocable ; nous ne ménagerons plus aucun effort pour combattre nos ennemis car nous défendons notre droit foncier. C'est une cause noble... Faut-il que nous demandions le retour des Belges, qui, malgré la diversité de la couleur, reconnaissent néanmoins notre droit foncier actuellement bafoué par nos malheureux parlementaires. Nous sommes dans le district du Lac Léopold II depuis de longues dates, nous ne pouvons en aucun cas admettre l'annexion d'office de nos régions dans une province quelconque » (Lettre de trois chefs coutumiers 27 mars 1963 : 1).

La loi du 5 février 1963, créant la province du Moyen-Congo, enleva au Lac Léopold II les régions de Bolobo-Yumbi et les rattacha à l'administration de Lisala ; invoquant des troubles sérieux à Bolobo, le sénateur Njailome (Lac Léopold II) réclama, le 11 mars 1963, l'envoi d'une commission sénatoriale sur les lieux : sa demande ne fut agréée qu'au mois de juin. Le rapport de la délégation, influencée par le sénateur Njailome, concluait à la nécessité de rendre Bolobo-Yumbi au Lac Léopold II : il fut approuvé par le Sénat le 26 juin 1963. Les incidents redoublèrent néanmoins et atteignirent leur point culminant en décembre 1963 date à laquelle le chef de la mission d'information du Moyen-Congo à Léopoldville annonça l'installation de l'Administration territoriale de Lisala à Bolobo (*L'Étoile du Congo* 28 décembre 1963). Le 21 décembre, le gouvernement provincial du Lac Léopold II fit état d'« incidents sanglants » dans cette localité et rendit le gouvernement central responsable des troubles. Ne parvenant pas à mettre d'accord les deux parties, le gouvernement central décréta, en février 1964, l'état d'exception à Bolobo.

## 2.3. LES CONTESTATIONS À PROPOS DE MANGAI

Mangai est une localité située au bord de la rivière Kasai, au nord du territoire d'Idiofa (province du Kwilu). Elle constitue également, par son centre extra-coutumier, le point de rencontre des groupes ethniques du Lac et du Kwilu (Badinga, Bangoli, Bamboli, etc.).

L'origine de la contestation provient de la crainte des minorités politiques bangoli et balori n'appartenant pas au groupe dinga du Kwilu d'être « brimées » par les autorités territoriales et provinciales du Kwilu. L'instabilité politique que connut cette région depuis 1961 contribua à durcir les antagonismes et à renforcer les appréhensions. Le 10 avril 1962, à la suite des incidents provoqués par les adeptes du mouvement politico-religieux Mpeve<sup>4</sup> (Esprit) et de la répression brutale qui suivit, le conseiller PSA, Mudimu, originaire de cette région, s'attaqua violemment aux « tribalistes » du Kwilu. « Mangai, déclara-t-il, rejette le tribalisme et les injustices de M. Leta, et vote pour son autopromotion. Mangai rejette le régime de terreur et les brutalités qu'ont subies les populations du Kwilu, tribales et discriminatoires [...] J'exige [...] un référendum immédiat dans lequel, dès maintenant, le peuple mungali va se prononcer pour le Kwilu ou pour une région autre » (*Compte rendu analytique* 10 avril 1962 : 3).

Le 31 décembre 1962, Michel Mongali présenta à la Chambre des Représentants une motion tendant à l'intégration de la région de Mangai-Mateko au Lac Léopold II « vu que les tensions excessives rendent impossible toute réalisation de référendum à Mangai [...] et que la région de Mangai-Meteko se limite uniquement aux chefferies bangoli et balori, chefferies qui sont voisines du Lac Léopold II » (*Compte rendu analytique* 31 décembre 1962 : 41-42). Tandis que le gouvernement Leta apaisait le particularisme des originaires de Mangai en créant une préfecture de la Kamtsha-Loange, Michel Mongali poursuivit sa campagne en faveur du rattachement de Mangai au Lac Léopold II. Le 15 juin 1963, le rapport de la commission des affaires intérieures de la Chambre des Représentants concluait à l'inclusion des régions bangoli et balori au Lac Léopold II « attendu que trois commissions de la Chambre ont été successivement bloquées par les autorités du Kwilu, ce qui constitue un impératif politique supérieur » (Rapport de la commission 15 juin 1963 : 180). Toutefois, ce rapport ne put être discuté à la Chambre faute de temps.

4. Une secte politico-religieuse qui connut un grand succès, surtout dans le Kwilu, entre 1959-1962. Elle se serait propagée parmi les populations dinga et mbunda, à mesure que les perspectives de l'accession à l'indépendance devenaient plus précises.

### 3. S'EMPARER D'UNE PARTIE DU LAC LÉOPOLD II : EXIGENCE D'UNE IDENTITÉ UNIFIÉE DES EKONDA NOURRIE À PARTIR DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

#### 3.1. LES ESPACES DE BIKORO ET DE LUKOLELA PARTAGÉS ENTRE LA DOMINATION NKUNDO-MONGO À PARTIR DE COQUILHATVILLE ET L'INTÉGRATION DES PEUPLES DU LAC LÉOPOLD II

À la suite de la réforme administrative de 1957, le territoire de Bikoro dans le district de l'Équateur compta quatre secteurs : Lac, Ekonda, Tumba [Ntomba], auxquels s'ajouta la partie Besongo et Lukolela. Quelques mois plus tard, en 1958, les secteurs Lac et Tumba (devenu Tumba-Besongo) fusionnèrent pour constituer un seul secteur dénommé secteur Lac. En effet, avec la création de la ville de Coquilhatville, le secteur Équateur devint une zone annexe de cette ville, tandis que le secteur Elanga fut rattaché au territoire de Bikoro par l'arrêté n° 221/004 du 13 août 1958. À noter que les changements les plus significatifs qu'apporta cette organisation portaient sur :

- la suppression des chefferies Ntomba-Nkole, Mpama-Bakutu et Banunu ;
- l'élévation des trois villages irrédentistes de Samba, Lokole et Botale au rang de groupement ;
- la fusion des trois villages irrédentistes de Menkole, Kabinda et Bomenga au secteur Elanga.

La nouvelle composition administrative du territoire de Bikoro en 1958 est reproduite dans le tableau 2.3.

**Tableau 2.3 : Nouvelle composition administrative du territoire de Bikoro en 1958**

Ancienne dénomination des circonscriptions d'après l'arrêté n° 21/353 du 17 décembre 1955	Nouvelle dénomination des circonscriptions d'après l'arrêté n° 221/004 du 13 août 1958
Chefferie Banunu Chefferie Lusakani-Ngele Chefferie Mpama-Bakutu Cité indigène de Lukolela	Secteur Lukolela, chef-lieu Bikoro
Villages Samba, Lokole et Botale du groupement Bosanga du secteur Ekonda Secteur Lac Ntomba Chefferie Ntomba-Nkole Secteur Ntomba-Yeli Cité indigène de Bomenga	Secteur Lac, chef-lieu Bikoro. Après, le chef-lieu du secteur fut transféré à Moheli-Luma
Secteur Ekonda auquel on enleva les villages Samba, Lokole et Botale du groupement Bosanga	Secteur Ekonda, chef-lieu Itipo
Secteur des Elanga du territoire de Coquilhatville Les villages Bomenga, Kabinda et Menkole du groupement Ikengo du secteur de l'Équateur dans le territoire de Coquilhatville	Secteur Elanga, chef-lieu Mpenzele

Source : Documents. Fonds d'archives B. Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

Mais le secteur Elanga fut rattaché, en 1960, au nouveau territoire de Coquilhatville-Nkalamba et celui de Bikoro ne compta plus que trois secteurs.

Trois grandes zones culturelles se trouvent dans les régions du lac Ntomba et du lac Léopold II, qui intègrent les territoires de Bikoro et de Lukolela. Il s'agit de :

- la zone culturelle mongo groupant les Mongo-Nkundo, les Ntomba et les Ekonda, dont les Losakani ;
- la zone culturelle des Batwa (négrilles) ;
- la zone culturelle des « Gens d'eau », dans laquelle sont à signaler les Nunu et les Bobangi, les Mpama et autres.

Ce sont les mouvements migratoires par vagues successives, les invasions et les bouleversements dus aux guerres et dislocations dans les grands ensembles ethniques qui amenèrent les Mongo-Nkundo, Banunu-Bobangi, Ekonda, Batwa, Mpama... à vivre ensemble dans les espaces des actuels territoires de Bikoro et de Lukolela.

Les Mongo-Nkundo du territoire de Bikoro sont appelés également Elanga et sont divisés en deux groupes : les Inzolo, pêcheurs, et les Bafidji, agriculteurs. Démographiquement, ils sont moins nombreux que les Ekonda et les Ntomba.

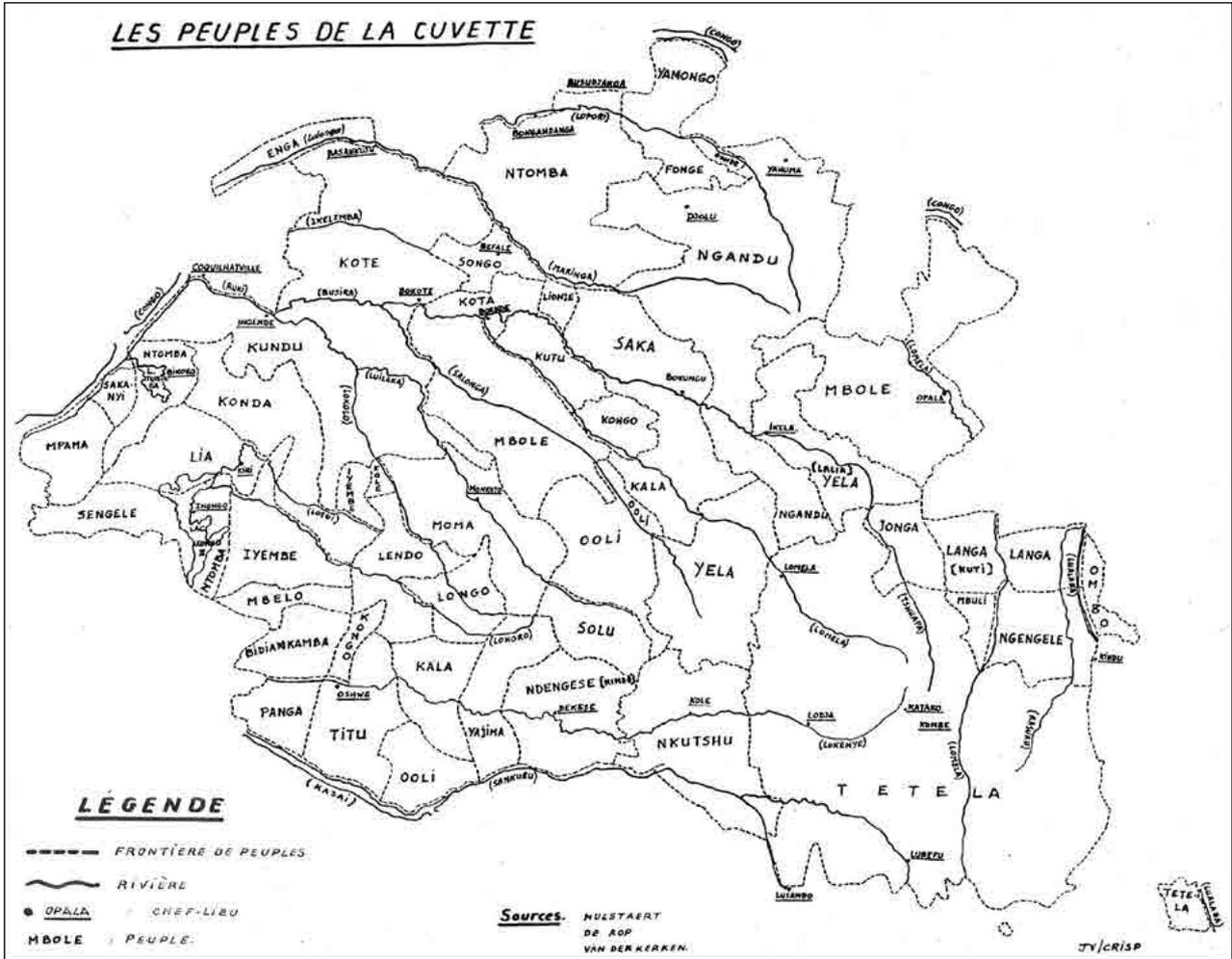
Les Ekonda du territoire de Bikoro sont du même

groupe que les Waya, Biolo, Lioko, Iyembe... du district du Lac Léopold II. Les Mongo-Nkundo, dits aussi Ngele ea Ntando, constituent le secteur (des) Elanga.

Les Banunu-Bobangi sont, eux, dans le territoire de Lukolela ayant appartenu, au départ, au groupe des Baboma qui, après leur fuite liée à une guerre, s'étaient réfugiés en partie chez les Nunu. La pression des Nkundo-Mongo étant devenue trop forte dans le nouvel espace habité, les Nunu étaient partis sur la rive gauche de la rivière Kasai, tandis qu'une partie avait franchi le fleuve Congo. Mais se retrouvent encore dans le territoire de Lukolela ceux des Bobangi-Banunu qui résistèrent aux conquêtes des Nkundo-Mongo.

Les Mpama habitent aussi dans le territoire de Lukolela. Ils sont situés le long du fleuve Congo en aval de Gombe et d'Irebu. Ils sont originaires de la République du Congo (Brazzaville). Ils se divisent en plusieurs unités : Dongo-Yoka, sous l'autorité de Tayoka ; Mpoka, sous l'autorité d'Ekitama ; Kondi, sous l'autorité de Tafutuma ; Mibenga et Dongo-Bokokpo sous l'autorité de Tabale ; Bosango, sous l'autorité de Mwele ; et Ngelo, sous l'autorité de Takili.

L'intégration de ces différents peuples dans le même espace administratif fut une source de



Source : Crisp ; fonds d'archives B. Verhaegen – J. Gérard-Libois, cartothèque Histoire et Politique, MRAC.

conflictualité récurrente. En 1959, la création de l'UNILAC (Association des ressortissants ekonda du lac Ntomba et du lac Léopold II) fut significative, les relations entre Mongo et Ekonda restant teintées de méfiance, voire de mépris et de préjugés réciproques<sup>5</sup>. Parmi ses acteurs, citons Sébastien Ikolo (président), Georges Nkana (vice-président), Félix Iyeli, Mwanga, etc.

Les espaces d'implantation des partis politiques MNC, Union mongo et PUNA furent révélateurs des grandes divisions entre ces populations. L'UNIMO se cantonna dans les circonscriptions des Elanga, où vivent les Mongo-Nkundo ; le MNC local, porté

par Georges Nkana, fut populaire dans les secteurs du lac Ntomba et des Ekonda ; quant au PUNA, son président Jean Bolikango, qui n'était pas accepté chez les Ekonda et les Mongo-Nkundo, se rendit à Lukolela, où se trouvaient établis des « Bangala ». En effet, les Mpama pensaient trouver le moment propice pour se soustraire à la domination des Mongo, qu'ils taxaient de pillards et d'inhumains.

Cette situation traduit la fragilité du territoire de Bikoro qui, assez rapidement, se désagrégea. En effet, le secteur Elanga avait tendance à s'intégrer chez les Mongo-Nkundo et celui de Lukolela à chercher un rattachement aux « Bangala ». Seuls les secteurs Lac et Ekonda restaient attachés plus solidement à l'identité du territoire de Bikoro, mais il s'agissait d'entités souvent politiquement et économiquement peu viables. Il suffisait d'un facteur catalyseur pour transformer le mécontentement général des populations rurales en une insurrection active.

5. Pour les Mongo-Nkundo, les Ekonda étaient assimilables aux Batwa. Ainsi, les Ekonda évitèrent de collaborer en politique avec les Mongo : ils boudèrent successivement l'UNIMO (Union mongo), en 1960, et l'Unicentrale (Union de la Cuvette centrale), peu après (cf. *infra*).

**Tableau 2.4 : Listes des candidats à la députation originaires du territoire de Bikoro, en mai 1960**

Partis politiques	Échelon (niveau)	Noms des candidats	Secteurs d'origine	Appartenance ethnique
MNC/L	Provincial	Nkana Georges	Lac	Ntomba
MNC/L	Provincial	Boholo Gérard	Lac	Ntomba
MNC/L	Provincial	Mongu Henri	Lac	Ntomba
PUNA	Provincial	Mopiti Barthélémy	Lukolela	Mpama
PNP-UNILAC	Provincial	Bolankendu Jacques	Ekonda	Ekonda
PNP-UNILAC	Provincial	Boulu Jean-Marc	Ekonda	Ekonda
PNP-UNILAC	Provincial	Ibula Martin	Ekonda	Ekonda
PNP	National	Dyeli Félix	Lac	Ntomba
PNP	National	Bakuba Pierre	Lac	Ntomba
PNP	National	Boulu Jean-Marc	Ekonda	Ekonda

Source : Willame 1964.

Des dix candidats de Bikoro aux élections de mai 1960, deux furent élus : Georges Nkana, sur la liste MNC/L, et Barthélémy Mopiti, sur la liste PUNA. Il n'y eut pas d'élus nationaux pour le territoire de Bikoro, le district de l'Équateur ayant été la circonscription électorale. Déjà en avril 1960, le collège exécutif de la province de l'Équateur avait été composé de Laurent Eketebi, de Sébastien Ikolo et de Léon Engulu. Lorsque fut constitué, en juin, le gouvernement provincial, Ikolo devint vice-président. Nkana fut nommé directeur de cabinet d'Ikolo et, à l'assemblée provinciale, Boholo reprit sa place. Mais lorsqu'une crise de leadership opposa Nkana à Ikolo, Boholo – qui était l'un des acteurs principaux – apporta son appui à Ikolo, d'autant plus qu'il était à la fois conseiller provincial et chef du secteur Lac.

Le 15 janvier 1961, se tint, à Boende, le congrès de l'ethnie mongo et, du 21 au 24 janvier 1961, le congrès de Gemena, réunissant les représentants des deux districts de la Mongala et de l'Ubangi. Mais avaient également été invités les représentants de Bolobo, de Lukolela, de Bikoro, de Basoko..., bref les « Bangala », partisans de l'unité de la province de l'Équateur. À noter que les dispositions de certaines résolutions du congrès de Boende avaient prévu la représentation du territoire de Bikoro au niveau du gouvernement provincial de la Cuvette centrale, ce qui fut l'une des principales causes du conflit Ikolo-Nkana. Pour Nkana, Ikolo était originaire du territoire de Kiri, dans le district du Lac Léopold II, un argument utilisé par Nkana pour l'évincer en tant

que représentant du territoire de Bikoro. Ikolo rejeta cet argument, se disant natif du village Buteli, dans le groupement Yolo-Yeleko du secteur Ekonda (territoire de Bikoro).

Mais Lukolela passait déjà pour être une région contestée. Le territoire de Bikoro ne se priva pas de vouloir l'attirer dans son espace. Le chef de secteur Lukolela, Jean Ankoni, étiqueté partisan du PUNA, se trouvait en opposition avec le conseiller élu Philistin Mabuba. Le CDD de l'Équateur suspendit le chef de secteur Lukolela et le fit remplacer par Mabuba, Monunu par son père et Mpama par sa mère.

Au mois d'octobre 1962, Jean Bononge (né de père monunu et de mère mpama), membre du cabinet de Léon Engulu, envoyé comme chef de secteur Lukolela, fut tué près du village Bobanga. La réaction des policiers envoyés de Coquilhatville fut brutale : les villages Bobanga et Ndongo-Okoko furent incendiés. Ndongo-Okoko était le territoire d'origine du député provincial Barthélémy Mopiti, que le pouvoir provincial taxait d'être d'obédience PUNA.

Éclatèrent à Lukolela des bagarres entre les gendarmes et les policiers de la Cuvette centrale placés par Coquilhatville et ceux envoyés de Lisala pour le compte de la province du Moyen-Congo. À chaque fois, la chasse à l'homme déclenchée par les uns ou par les autres s'organisait, durant ce temps de flottement qui prévalait avant que la loi du 5 février 1963 portant création de la province du Moyen-Congo n'eût été promulguée. Divers témoignages affirment même que « la chicotte a

parlé plus qu'à l'époque coloniale. Les familles se disloquèrent, la trahison entre les membres de famille devint monnaie courante » (Belengeli 1971). En effet, les nouvelles provinces s'étaient dotées d'une force de police autonome, relevant exclusivement de la loi provinciale, tant pour sa discipline et son contrôle que pour le recrutement et les conditions de service de ses membres. Devenue l'organe provincial par excellence et revêtant de ce fait une coloration régionaliste nocive, la police se trouva être le refuge des hommes de main des autorités provinciales au pouvoir, et l'exécuteur de leurs basses œuvres. La mosaïque des forces de police ne fut qu'une masse anarchique à la dérive, que le gouvernement ne put ni maîtriser ni utiliser efficacement.

Barthélemy Mopiti est originaire de Ndongo-Okoko. Élu conseiller provincial de l'Équateur pour le secteur Lukolela, il passa, en 1963, à Lisala, où il devint 1<sup>er</sup> vice-président de l'assemblée provinciale du Moyen-Congo. À Lukolela, Lucien Nanango, originaire de Nkondi, jusque-là échevin de la commune de Matete à Léopoldville, démissionna pour devenir le premier Mpama administrateur-chef de territoire ; il eut pour adjoint un Lusakani nommé Ituna.

La question de la représentation du territoire de Bikoro au niveau de la future province mongo de la Cuvette centrale nourrit l'idée d'organiser un congrès du territoire de Bikoro à Coquilhatville. Le but était de réunir les chefs et notables des secteurs Ekonda et Lac, afin de désigner un candidat ministre<sup>6</sup>. Malgré le fait que les délégués fussent déjà arrivés à Coquilhatville, ce congrès ne se tint pas, car, pour les partisans de Nkana, il ne pouvait être question d'accepter Ikolo, soutenu par Ibula et Boholo, auxquels s'ajoutaient quelques notables et chefs coutumiers.

L'ordonnance présidentielle du 14 août 1962 créa la province de la Cuvette centrale, qui comprenait : dans le district de l'Équateur, les territoires de Bikoro, Bolomba, Coquilhatville-Nkalamba, Ingende et Basankusu ; dans le district de la Tshuapa, les territoires de Boende, Befale, Bokungu, Djolu, Ikela et Monkoto. Il était sous-entendu donc que seul un Ekonda du territoire administratif de Bikoro devait faire partie de l'équipe gouvernementale

6. Rappelons que le secteur Elanga avait intégré le territoire de Coq-Nkalamba.

provinciale. Dès lors, l'UNILAC fut dissoute.

Mais Sébastien Ikolo fut élu par les notables et les chefs des groupements coutumiers dans le gouvernement formé par Léon Engulu, en septembre 1962 (cf. *infra*). Les groupements coutumiers partisans d'Ikolo étaient : Yolo-Yeloko et une partie de Maringo ; Ikolo restait populaire chez les « Gens d'eau ». Parmi les notables et chefs coutumiers du territoire de Bikoro opposés à Ikolo figuraient : Wetietumba de Maringo (Ekonda), Nkumu-Boilo de Bosanga (Ekonda), Bekengo de Bokengi-Baina, Iluku de Tumba-Nkole (Lac) et Ikota de Bosanga Ntomba (Lac). Les groupements Loondo, Ilokwapela et Bokengiabaina restèrent plus ou moins en dehors de cette rivalité Ikolo-Nkana. Si ces deux derniers groupements tenaient Nkana pour un Ntomba<sup>7</sup>, tous n'appuyaient pas Ikolo, en raison de la rivalité entre Ibula et Bampaka<sup>8</sup>.

### 3.2. DES VISÉES PORTÉES SUR LE TERRITOIRE DE KIRI

#### 3.2.1. RAMENER LES GROUPEMENTS MPENDJWA ET NKONDI DANS LE TERRITOIRE DE BIKORO

Les groupements Ilokwapela et Bokengiabaina du territoire de Bikoro et les groupements Nkondi et Mpendjwa du territoire de Kiri firent partie ensemble de l'ancien territoire de Kiri dans la province de Léopoldville. C'est le décret du 5 décembre 1933 qui retira les deux premiers cités pour les rattacher à Bikoro. Avec l'indépendance du pays, voilà qu'au moment où avait surgit l'idée de la scission du secteur Ekonda, Bampaka et Ibula revinrent à la suggestion de ramener les groupements Nkondi et Mpendjwa du territoire de Kiri à celui de Bikoro. Bampaka voulut la création du secteur Besongo formé des groupements Ilokwapela, Bokengiabaina, Nkondi et Mpendjwa. Cette question fut même inscrite à l'ordre du jour de la deuxième session du conseil de territoire de Bikoro en 1961 sous la

7. Il faut noter que Georges Nkana était originaire du groupement Bosanga-Ntomba (par sa mère), dont les villages Botale, Lokole et Samba quittèrent le groupement Bosanga pour s'établir dans le groupement Ntomba-Nkole (Lac). Les gens du secteur Lac sont des Ntomba.

8. Bampaka (représentant de Bokengiabaina et Ilokwapela) et Ibula (chef de secteur Ekonda) furent deux adversaires politiques. Leur rivalité pour occuper le poste de chef de secteur Ekonda conduisit à la scission de ce secteur (création du secteur Besongo).

rubrique « Tendances séparatistes dans le secteur Ekonda ». Une lettre demandant l'avis au territoire de Kiri fut même adressée à ce sujet. L'AT de Bikoro interrogé par le conseil de Bikoro affirma n'avoir pas reçu de réponse de son collègue de Kiri. Seul le régional d'Itipo lui avait laissé entendre dans sa lettre : « quant au retour des deux groupements en territoire de Bikoro, il ne constate aucun inconvénient, cela dépend de la décision des autorités supérieures » (*Compte rendu analytique* 1961).

C'est plutôt Bampaka qui enfonça le clou ; il déclara : « la chefferie de Besongo du secteur des Ekonda comptait 4 groupements. Les Européens ont transféré deux de ceux-ci en territoire de Kiri. Ce jour, les deux groupements désirent leur retour en territoire de Bikoro. Dès leur retour, les deux groupements préfèrent former un secteur avec ceux restés en territoire de Bikoro. » Aussitôt, la réplique vint de Jean Iyanda qui dit : « [...] si les deux groupements du territoire de Kiri désiraient leur retour en territoire de Bikoro, ils devaient s'adresser aux autorités supérieures, seules compétentes pour régler cette affaire et ainsi le secteur des Ekonda aura 8 groupements au lieu de 6. Il n'était pas question de diviser le secteur comme le prétend Bampaka » (*Compte rendu analytique* 1961).

On apprit dans une réponse de l'AT de Bikoro « qu'un rapport avait déjà été établi à ce sujet et transmis pour avis et considérations aux autorités supérieures. D'autre part, une délégation desdits groupements s'était rendue à Coquilhatville pour rencontrer les autorités supérieures sans que l'AT n'en fut avisé » (*Compte rendu analytique* 1961).

Le chef de secteur Ibula imputa toute cette agitation aux ambitions de Bampaka. Il dit :

« Je ne m'oppose pas à ce que les deux groupements du territoire de Kiri reprennent leur place en territoire de Bikoro. Une fois ceux-ci incorporés, le secteur des Ekonda comptera 8 groupements au lieu de 6. Après, je ferai réunir un conseil de secteur pour recevoir l'avis des conseillers. Si ceux-ci constatent que le secteur est très étendu, et qu'il y a lieu de le scinder, je ne m'opposerai à rien ; mais, la question de diviser le secteur des Ekonda actuellement résulte des fausses manœuvres de Bampaka qui non seulement envie mon poste de chef de secteur, mais il tient en outre des réunions secrètes (à mon insu) tout en scandalisant les populations des deux groupements qui veulent revenir en territoire de Bikoro. Bampaka a saboté mon autorité dans ces groupements. J'y

rencontre beaucoup de difficultés dans l'exercice de mes fonctions à cause de Bampaka. Bampaka souhaite que mon secteur soit divisé afin qu'il occupe le poste de chef. La population ignore tout ce que dit Bampaka » (*Compte rendu analytique* 1961).

À cela, Bampaka répondit :

« Ce n'est pas vrai ce que dit le chef Ibula. Quand en 1960, on a demandé le remplacement des anciens chefs (cf. lettre du CDD), Bekolo fut révoqué et remplacé par Ibula. Quatre groupements sur six furent avisés des élections du chef Ibula. Les groupements Bakengiabaina et Ilokwapela ignoraient complètement ces élections. Pour se venger, du fait qu'ils n'étaient pas tenus au courant de la nomination du nouveau chef, ces deux groupements préférèrent le retour des groupements Nkondi et Mpendjwa du territoire de Kiri en territoire de Bikoro afin de former un secteur séparé. Ces dires n'émanant pas de mon opinion personnelle, mais de la population des groupements susmentionnés » (*Compte rendu analytique* 1961).

### 3.2.2. ON A VOULU SOIT INTÉGRER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE KIRI DANS UNE GRANDE PROVINCE MONGO EN PRÉPARATION, SOIT AIDER LES EKONDA À CONSTITUER UNE AUTRE PROVINCE À EUX SEULS

Les élus mongo réclamaient du niveau provincial et national à l'autorité de Léopoldville la création d'une province mongo débarrassée des envahisseurs ngombe. Dans ces pétitions qui intégraient, ensemble, les districts de l'Équateur et de la Tshuapa pour constituer une seule entité dénommée Cuvette centrale, on intégrait aussi le territoire de Kiri du district du Lac Mai-Ndombe à cause de sa composition fortement ekonda. Une thèse que ce dernier peuple contestait, car ils n'acceptaient pas la mainmise des Nkundo, qui ont la suprématie dans cette démarche, eux qui intègrent la ville de Coquilhatville dans leur espace. En fait, c'est même une province à eux seuls que les Ekonda voulaient voir créée. Le principal acteur de cette tendance était T. Koumoriko.

La démarche des Ekonda ne perça pas. Coquilhatville est, en effet, éloignée et, dans cette ville, capitale régionale, les Ekonda n'avaient aucun écho. S'y ajoutait la distance entre Inongo et Bikoro, situés aux extrémités de deux territoires, et le fait que les routes dans les territoires de Kiri et de Bikoro se trouvaient dans un très mauvais état, empêchant une communication aisée pour la population.

### 3.2.3. DES DIFFICULTÉS QUI CONDUISIRENT AU STATU QUO

Le secteur Besongo naquit de la scission, en 1962-1963, du secteur Ekonda (Bampaka 1962 ; Longomba 1962). Les deux nouveaux secteurs se partagèrent les groupements coutumiers constitutifs comme suit :

- secteur Besongo : groupements Ilokwapela et Bokengiabaina, frontaliers des territoires de Kiri et d'Inongo ;
- secteur Ekonda : groupements Loondo, Maringo, Bosenga et Yoloyeloko.

Dans le secteur Lac, Ikolo fut contesté dans le groupement Tumba-Nkole, à cause de la rivalité entre le chef de secteur Boholo (un partisan d'Ikolo) et le chef Bakemba, du groupement cité. Par stratégie, le ministre Ikolo parvint à faire nommer Mboyo, qui était originaire de Ntomba-Nkole, au poste de juge du tribunal du centre de Bikoro. Dès lors, la partie nord resta partisane de Nkana, avec son chef Bakemba, tandis que le sud devint partisan d'Ikolo, avec Mboyo comme leader local.

En 1962, à la suite des tendances fédéralistes et sécessionnistes du Katanga et du Sud-Kasaï, la loi du 27 avril 1962 créa de nouvelles provinces dont celles du Lac Léopold II. Celle-ci devint effective par la loi du 14 août 1962. En principe, elle reprenait l'ensemble de l'espace de l'ancien district du Lac Mai-Ndombe avec Inongo comme chef-lieu.

Mais la conflictualité qui s'envenima dans l'ancienne province de l'Équateur entraîna la région de Yumbi et de Bolobo du Lac Léopold II dans la tourmente. Tout partit de l'attachement administratif du secteur Lukolela au territoire de Bikoro contesté plus durement dès 1962. Avec la création des nouvelles provinces, les acteurs bangala réclamaient Lukolela. Le gouvernement central nomma Jean-Philémon Bompese Bokolemba (Ekonda de Bikoro) au titre de commissaire d'urgence pour les régions de Bolobo, Yumbi et Lukolela. Les parlementaires mongo soulevèrent le problème des enclaves, la province du Moyen-Congo à partir de Lisala ne pouvant intégrer Lukolela qu'en traversant la province mongo de la Cuvette centrale. D'après un témoignage de Bompese<sup>9</sup>, les Banunu-Bobangi furent entraînés vers le Moyen-Congo par Barthélémy

Mopiti, Nanango et Ituma, tous trois proches de Jean Bolikango. Selon Nkake, Mopiti se tourna vers le Moyen-Congo, parce qu'il n'obtenait pas le poste de ministre qu'il convoitait dans la Cuvette centrale ; il devint vice-président de l'assemblée du Moyen-Congo<sup>10</sup>. Dans le secteur Lukolela, les Banunu-Bobangi étaient les plus déterminés à aller vers le Moyen-Congo ; les Mpama et les Lusakani étaient moins enthousiastes, parce qu'ils se sentaient malgré tout un peu plus proches des Mongo.

Lorsque l'idée de la création de la province du Moyen-Congo commença à se concrétiser afin d'intégrer les Ngombe de la province de la Cuvette centrale (ceux des secteurs Bolomba et Mampoko), il fut admis en même temps, et de plus en plus fermement, que les régions de Lukolela et de Bolobo-Yumbi lui seraient rattachées. Dans un rapport reprenant les éléments des discussions qui venaient d'avoir lieu, les 5 et 6 décembre 1962, il est signalé que :

« Étant donné qu'aucune contestation ni écrite, ni orale, ne se fit jour pour le rattachement de ces régions typiquement bangala à la province du Moyen-Congo, étant donné que le seul élu de ces régions avait signé la pétition du Moyen-Congo tenant compte du rapport du ministre des Affaires intérieures et des incidents sanglants dans ces régions, votre commission a admis dans son ensemble le rattachement des régions Lukolela et Bolobo-Yumbi à la province du Moyen-Congo et la modification de la Loi créant la province de Maindombe » (Doc. non daté, fonds d'archives B. Verhaegen).

De manière générale, les originaires de Bikoro s'opposèrent au rattachement de leur territoire à la Cuvette centrale. Il fut même évoqué que les territoires de Bikoro, dans le district de l'Équateur, et de Kiri, dans le district du Lac Léopold II, deviendraient une province purement ekonda : « les populations de Kiri et de Bikoro sont des enfants d'une même famille que le colonisateur avait séparés. Le grand partisan de ce mouvement fut T. Koumoriko » (Belengeli 1971 : 90).

Le mouvement d'autonomie du territoire de Bikoro n'aboutit, cependant, pas, pour les trois

9. Témoignage recueilli par Damien Belengeli Bongo (1971 : 84).

10. Nkake, un Mpama du secteur Lukolela, resté attaché à la Cuvette centrale. Mais il reprochait le manque de collaboration des Mongo négligeant Lukolela, comme le reste du territoire de Bikoro.

raisons principales ci-après : 1° l'absence d'un leader à l'échelon national ; 2° la crise, qui fit surgir deux tendances opposées à l'intérieur du territoire ; 3° la divergence de vues entre les Ekonda habitant Léopoldville et ceux de l'intérieur (Belngeli 1971 : 85-91). À ces raisons s'ajoutèrent, d'une part, la proximité de la ville de Coquilhatville et, d'autre part, la distance et le mauvais état des routes dans les territoires de Kiri et de Bikoro. À noter que les centres de Bikoro et d'Inongo, chef-lieu du district du Lac Léopold II, se situent aux extrémités des territoires de Bikoro et de Kiri. Les leaders locaux ekonda de Kiri et d'Inongo trouvèrent l'appui de parlementaires à Léopoldville, ce que Bikoro ne trouva pas.

En 1962 et début 1963, Lukolela avait accepté l'offre d'adhésion à la province du Moyen-Congo, à la suite des vexations subies antérieurement comme entité intégrée au territoire de Bikoro ou, encore, en raison du voisinage avec divers regroupements mongo l'entourant. Mais dès qu'il fut intégré au Moyen-Congo, il découvrit que ce n'était pas la solution. Lorsque le gouverneur Sakombi, lors de la formation du gouvernement provincial, se choisit huit conseillers, il ne fit appel à aucun originaire de Lukolela. En 1964, l'état d'exception était à nouveau instauré dans les régions de Yumbi-Bolobo et de Lukolela.

Après avoir échoué, au départ, à se faire entendre dans la province de la Cuvette centrale, les gens de Lukolela, qui venaient d'échouer leur intégration dans le Moyen-Congo se décidèrent à « changer leur fusil d'épaule ». L'issue fut trouvée avec le décret n° 26 du 30 janvier 1965 abrogeant la déclaration d'état d'exception dans les régions de Bolobo-Yumbi et de Lukolela et y substituant la déclaration d'état d'urgence. Il commence ainsi : « Attendu que les institutions provinciales du Moyen-Congo sont dans l'impossibilité de diriger les régions susmentionnées ».

L'évaluation de la situation politique et les possibilités réelles de la province du Moyen-Congo étaient pour le moins catastrophiques. En voici quelques exemples :

- 143 policiers en tenue civile au 30 janvier 1965 ;
- un médecin d'État pour 700 000 habitants ;
- mouvements rebelles à Lisala ;
- etc.

D'où l'arrêté ministériel n° 82/65 du 11 février 1965 rattachant, pour les besoins des élections législatives, certaines circonscriptions électorales

de parties des territoires découpés à la suite de la création des nouvelles provinces. Mais Lukolela resta attaché au territoire de Bomongo, dans la province du Moyen-Congo. Il fallut attendre le travail de la « Commission neutre » mise en place. La cour d'appel de Léopoldville, siégeant comme Cour constitutionnelle, rendit, le 23 mars 1965, l'arrêt ci-après : « Attendu que le recours est fondé et qu'il y a lieu à appliquer l'article 169 de la Constitution, la région de Lukolela du territoire de Bomongo est rattachée au territoire de Bikoro dans la province de la Cuvette centrale. La région de Bolobo-Yumbi est rattachée au territoire de Mushie dans la province du Lac Léopold II. »

Entre-temps, la situation n'avait fait que se détériorer, et la gestion des entités sous l'autorité de Lisala devenait de plus en plus précaire. Le 15 mai 1965, le commissaire général extraordinaire en faisait état dans son rapport sur la province du Moyen-Congo.

- « - sur le plan financier : les agents sont impayés pendant des mois (détournements) ;
- sur le plan administratif, depuis son installation officielle en juin 1964, le gouverneur provincial du Moyen-Congo n'a jamais eu des rapports avec les différents départements administratifs provinciaux. Tous les efforts dans ce sens sont restés vains. Certains chefs de service se sont sentis vexés, brimés et les uns contraints de quitter la province, d'où la carence du personnel administratif. »

Un premier pas avait été accompli. Mais l'imbroglio qui s'installa dans la gestion administrative des nouvelles provinces de l'ex-Équateur perpétua la complexité de la situation. En effet, le décret-loi n° 221 du 28 juin 1965 abrogeait le décret du 30 janvier 1965 relatif à l'état d'urgence dans les régions de Bolobo-Yumbi et Lukolela. Mais le décret n° 85 du 13 mars 1965 ayant proclamé l'état d'urgence dans la province de la Cuvette centrale était applicable à la région de Lukolela. Le décret n° 406 du 8 novembre 1965 prorogea, pour une période de trois mois, l'état d'urgence dans la province de la Cuvette centrale, soit du 13 septembre au 12 décembre 1965. (cf. art. 1). Enfin, c'est le président Mobutu, par l'ordonnance n° 66-198 du 5 avril 1966, qui décida de la levée de l'état d'urgence dans cette province. Ce qui ouvrit la voie, d'abord à la suppression des trois provinces de l'ex-Équateur créées en 1962 et 1963, ensuite à l'application de l'ordonnance-loi n° 67-221 du 3 mai 1967 déterminant la dénomination, les

limites, le chef-lieu, les districts et les territoires de chaque province. Dès lors, les secteurs Elanga (territoire de Coquilhatville-Nkalamba) et Lukolela furent à nouveau rendus au territoire de Bikoro. En même temps, les secteurs Ekonda et Besongo furent fusionnés pour constituer de nouveau le secteur Ekonda, dans le même territoire de Bikoro. Dans la gestion administrative quotidienne, le retour à la situation de 1960 exigeait la réhabilitation dans leurs fonctions des anciens chefs de secteur qui avaient été révoqués en 1960. Bekolo et Iluku, nommés par le décret du 10 mai 1957 furent rétablis respectivement chef du secteur Ekonda et chef du secteur Lac.

#### 4. LA PROVINCE DU LAC LÉOPOLD II À L'ÉPREUVE DU QUOTIDIEN

##### 4.1. MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

L'assemblée provinciale du Lac Léopold II siégeait dans une ancienne salle de restaurant à Inongo. Du mois de septembre 1962 au mois de mai 1963, deux sessions eurent lieu : la première s'est tenue du 5 au 28 septembre et la seconde du 21 novembre au début du mois de décembre 1962. Une troisième session devait avoir lieu à partir du 1<sup>er</sup> avril 1963, mais 5 conseillers provinciaux originaires du territoire de Kutu refusèrent de siéger ; ce qui empêcha l'assemblée d'atteindre le quorum requis.

L'assemblée du Lac Léopold II comptait, à la fin du mois d'avril 1964, 10 conseillers provinciaux

dont 3 avaient été cooptés en remplacement des membres de l'assemblée devenus ministres. Six conseillers provinciaux ont suivi régulièrement les séances parlementaires : les autres, nouvellement cooptés pour la plupart, assistèrent rarement aux réunions de telle sorte que les discussions eurent uniquement lieu entre les conseillers de l'ancienne province de Léopoldville. Le problème de la langue à utiliser dans les débats ne fut pas soulevé, tous les conseillers provinciaux connaissant le français, et il ne fut jamais question de la nécessité de traduire les interventions en lingala.

Le démarrage de l'assemblée provinciale fut sérieusement entravé par les conflits d'ordre politique qui perdurèrent d'une manière latente tout au long des premières sessions.

##### 4.1.1. PHASE DE L'INSTALLATION

La séance inaugurale de l'assemblée provinciale eut lieu le 5 septembre 1962, sans la présence de 3 conseillers de Kutu qui avaient manifesté à plusieurs reprises leur intention de ne participer ni à l'élection du gouvernement ni aux travaux de l'assemblée (voir *supra*). Les conseillers provinciaux entamèrent, sous la surveillance du commissaire spécial Jules Isambasa, les travaux relatifs au démarrage de l'institution : ceux-ci se prolongèrent pendant les deux premières sessions.

1) L'élection du bureau eut lieu le 7 septembre 1962. Le nombre des membres du bureau fut porté à 3, « vu le nombre réduit des membres de l'assemblée » (*Compte rendu analytique* 7 septembre 1962 : 2).

Tableau 2.5 : Premier bureau de l'assemblée provinciale

Noms	Postes	Territoires d'élection
Raymond Mputu	Président	Oshwe
Joseph Nzenze	1 <sup>er</sup> vice-président	Kutu
J. Bampata	Secrétaire	Sud de la province (?)

Source : *Compte rendu analytique* 7 septembre 1962 : 2.

Le groupe des opposants aux nouvelles institutions était loin d'être homogène puisque deux des membres du bureau, Bampata et Nzenze, représentaient le territoire de Kutu. Le quorum n'ayant pas été atteint le 7 septembre, le ministre de l'Intérieur

fit recommencer le processus de mise en place des institutions provinciales. Un « protocole d'accord » entre les deux groupes antagonistes intervint le 25 septembre et, le lendemain, le nouveau bureau fut constitué comme suit :

**Tableau 2.6 : Second bureau de l'assemblée provinciale**

Noms	Postes	Territoires d'élection
Musengo Albert	Président	Kutu
Mputu Raymond	1 <sup>er</sup> vice-président	Oshwe
Nzenze Joseph	2 <sup>e</sup> vice-président	Kutu
Mbongo Paul	Secrétaire	Mushie

Source : *Compte rendu analytique* 26 septembre 1963 : 3.

Quatre conseillers présentèrent leur candidature au bureau : ils furent élus par acclamation. La composition du bureau était le résultat d'un compromis entre les élus du nord et ceux du sud (Kutu). Pour le prix de leur retour à Inongo, les seconds reçurent en effet la présidence et la 2<sup>e</sup> vice-présidence de l'assemblée.

Au début du mois d'avril 1963, les conseillers provinciaux originaires du nord élirent un second bureau de l'assemblée. Tous les conseillers de Kutu, sauf Joseph Nzenze, s'étaient à nouveau volontairement absents.

**Tableau 2.7 : Troisième bureau de l'assemblée provinciale**

Noms	Postes	Territoires d'élection
Mputu Raymond	Président	Kutu
Monguya Daniel	1 <sup>er</sup> vice-président	Oshwe
Nzenze Joseph	2 <sup>e</sup> vice-président	Kutu
Mbongo Paul	Secrétaire	Mushie

Source : Documents parlementaires de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II.

Bien que le nouveau bureau ait compris des membres originaires de tous les territoires, sauf de celui de Kiri, il était composé uniquement des conseillers momentanément favorables à la tendance pro-gouvernementale.

2) L'élection du gouvernement se fit une première fois en date du 8 septembre 1962. Les conseillers de Kutu ayant refusé de participer aux séances, le vote fut recommencé le 26 septembre suivant.

3) L'élection des conseillers cooptés se déroula tout au long des deux sessions de 1962. Les conseillers du nord qui étaient les moins nombreux à l'assemblée tentèrent d'élargir leur représentation. C'est ainsi qu'ils cooptèrent un chef coutumier du sud, favorable à leur tendance politique, J. Bampata, élu en remplacement de Léon Zangabie qui, avec Albert Musengo et Ibonime, avait refusé de siéger à l'assemblée du Lac Léopold II. Bien que le ministre de l'Intérieur du gouvernement central ait ordonné que soit recommencé le processus de la mise en place des institutions, le mandat de J. Bampata ne fut jamais

abrogé. Deux autres conseillers cooptés représentèrent également la fraction nord de la province : il s'agit d'Armand Bolampekwa, élu en remplacement de Charles Lita (Kiri) devenu ministre provincial de l'Intérieur, Daniel Monguya, suppléant sur la liste UNILAC et remplaçant de Pierre Ngobila (Mushie, partie Bolobo-Yumbi), qui avait renoncé à son mandat parlementaire pour devenir ministre provincial.

#### 4.1.2. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

La présence des oppositions à base régionale provoqua un retard considérable dans le démarrage des travaux de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II. En outre, les travaux parlementaires furent entravés par les interférences du ministre de l'Intérieur, Cléophas Kamitatu, qui contribua à tendre les relations entre Léopoldville et les autorités du Lac Léopold II.

##### a) Les oppositions internes

Dès le début de la création de la province du Lac Léopold II, trois conseillers du territoire de Kutu

avaient refusé de participer aux travaux des nouvelles institutions. Malgré le « protocole d'accord » intervenu entre les deux factions à la fin du mois de septembre 1962, l'atmosphère redevint tendue à l'assemblée provinciale dès la fin de la première session ordinaire.

Le mécontentement des conseillers du sud rejailit en effet à propos de l'emplacement du chef-lieu de la province. Le problème avait été introduit dès le mois de septembre 1962 par le président de l'assemblée, Albert Musengo, lequel fit valoir les arguments défavorables militant contre la désignation d'Inongo comme chef-lieu de province : « Inongo, déclarait-il, est excentrique et ne convient que comme place pénitentiaire où les risques d'évasion sont quasi impossibles étant donné l'existence de la forêt équatoriale d'une part et le grand miroir (le lac) d'autre part » (*Compte rendu analytique* 28 septembre 1962 : 1). Le président proposa donc que, « au cas où le siège serait voté, le Bureau de l'assemblée puisse être transféré au chef-lieu de la province pendant que, provisoirement, le gouvernement fonctionne à Inongo » (*ibid.*).

Le motif qui inspirait les députés provinciaux de Kutu dans le choix de la capitale provinciale était double :

- tout d'abord, le chef-lieu de Kutu, même s'il ne disposait pas d'une infrastructure administrative en place, était beaucoup plus peuplé, mieux situé, au point de vue économique, par la proximité du foyer principal de la FORESCOM, Nioki, et par la présence d'un réseau fluvial reliant plus directement Kutu à la capitale ;

- d'autre part, les élus du sud, soucieux de garantir leur sécurité, se sentaient isolés et étrangers dans le territoire d'Inongo. Cet impératif psycho-politique fut mentionné à plusieurs reprises dans les interventions des conseillers de Kutu.

« M. Musengo demande la protection des élus dès la levée de la séance qui a lieu cette nuit, étant donné l'effervescence manifeste animant ces débats » (*Compte rendu analytique* 26 septembre 1962 : 2).

« M. Zangabie : relève la pénurie de logement existant à Inongo. Il est impossible que les ressortissants d'Inongo s'accaparent les maisons de l'État alors qu'ils ont leur propre maison à la cité et pendant que les originaires d'autres territoires logent dans de mauvaises conditions » (*Compte rendu analytique* 5 décembre 1962 : 3).

Les conseillers du nord pratiquèrent à ce sujet une politique d'attentisme en remettant perpétuellement la discussion sur le fond du problème à une date ultérieure. À la fin de la première session ordinaire, les élus de Kutu revinrent à la charge et réclamèrent la décentralisation des ministères « car il est impossible d'exiger un bon rendement des fonctionnaires ou des membres des cabinets » (*ibid.* : 4).

Mais l'assemblée ne sut prendre aucune décision ; elle se borna à constituer une commission « en vue de contacter le gouvernement à ce sujet » (*ibid.*).

Le président provincial Koumoriko voulut trancher définitivement le problème en déclarant par la voie de la presse nationale que « le cas du chef-lieu étant secondaire, Inongo resterait la capitale de la province du Lac Léopold II. Par ailleurs le déplacement du chef-lieu ne pourra être envisagé qu'après la période de rodage » (*Présence congolaise* 12 janvier 1963). Ce qui fit réagir les conseillers de Kutu, ayant quitté le Lac Léopold II pour établir leur quartier général à Léopoldville. Leur porte-parole s'en prit verbalement au président du gouvernement qu'il accusa de « méfaits sanguinaires, d'actes de barbarie », bref de toute une série d'épithètes que les intellectuels du sud avaient l'habitude d'attribuer aux « Nkundo<sup>11</sup> » du nord (*Le Progrès* 9 janvier 1963).

Au début du mois d'avril 1963, et malgré l'absence de cinq conseillers provinciaux, Albert Musengo, Léon Zangabie, Ibonime, Joseph Nzenze et un élu de Mushie, Paul Mbongo, les 5 conseillers restants élirent Raymond Mputu à la présidence et entamèrent, non sans un certain malaise, les travaux parlementaires de la session d'avril 1963. Le conflit perdura jusqu'au mois de septembre, date à laquelle une réconciliation intervint après que le chef de l'État eut convoqué l'assemblée en session extraordinaire (Ordonnance n° 197 15 novembre 1963).

#### b) Les difficultés extérieures

Outre son manque de cohésion politique interne, l'assemblée provinciale du Lac entra en conflit avec

11. À noter que la désignation des groupes mongo du nord du Lac Léopold II par le terme « Nkundo » n'est pas exacte. Il s'agit d'une stratégie pour ramener les Ekonda, les Ntomba et tous les autres peuples dans la seule appellation Mongo dont à l'époque le lomongo fut érigé à partir du seul lonkundo tel que voulu par le père G. Hulstaert de la congrégation du Sacré-Cœur de Mbandaka-Bamanya.

le ministre de l'Intérieur Cléophas Kamitatu auquel les autorités provinciales reprochaient de poursuivre la lutte pour la création d'une « Province du Kwilu-Lac Léopold II ». Au mois de février 1963, l'assemblée du Lac reçut une lettre du ministre dans laquelle il déclarait nuls et non avenue les travaux de la session d'octobre 1962. « Les sessions ne s'ouvrent que les premiers lundis d'avril et d'octobre. Une session ordinaire ne peut donc s'ouvrir le 21 novembre. Tout ce qui pourra y être décidé est donc nul », écrivait-il (Lettre du ministre de l'Intérieur 1963).

Le président de l'assemblée Raymond Mputu répondit au ministre de l'Intérieur en lui reprochant son « immixtion continue [...] dans les affaires législatives de l'assemblée du Lac Léopold II qui insiste à ce que cesse ce jeu en coulisse qui n'honore pas les institutions de la République. Aussi, l'assemblée rejette énergiquement la teneur anticonstitutionnelle de la lettre du mois de février 1962 et en cas de nouvelles provocations, elle n'hésitera pas à recourir aux moyens extrêmes de ses pouvoirs » (Lettre du président de l'assemblée 1962).

Cléophas Kamitatu fut accusé à plusieurs reprises de favoriser la dissidence des conseillers du sud, « pour prouver que le Lac est incapable de se diriger seul » (*L'Étoile du Congo* 7 août 1963). La présence du commissaire spécial Jules Issambassa qui siégea pendant un long temps à l'assemblée provinciale<sup>12</sup> vint renforcer, dans l'esprit de certains conseillers, l'idée d'une interférence réelle du gouvernement central au sein des institutions provinciales. Au mois de novembre 1962, les conseillers provinciaux demandèrent des éclaircissements sur le rôle du commissaire spécial.

« **M. Ibonime** : pose la question de savoir si le commissaire spécial tient lieu de commissaire d'État ; [...] il demande au commissaire spécial de se mettre en contact avec l'assemblée et non chaque fois avec le gouvernement. Preuve en est qu'il assiste très souvent au Conseil des ministres [...].

**M. Zangabie** : demande au commissaire spécial s'il est venu installer officiellement le gouvernement ou s'il a d'autres attributions dans cette province.

**M. le Président** : fait remarquer qu'à partir du moment où le gouvernement central a reconnu la légalité des institutions établies, la question de la présence du commissaire spécial ne se pose pas » (*Compte rendu analytique* 24 novembre 1962 : 1-2).

Dans sa réponse, le commissaire interpréta sa mission dans les termes suivants : « Mon rôle, est non seulement d'installer les institutions mais aussi d'être le médiateur entre ces institutions, je suis également appelé à faire rapport au gouvernement central sur tout ce que je pourrais constater » (*ibid.* : 2).

Une seconde pression s'exerça sur le travail de l'assemblée : celle du gouvernement provincial. Les conseillers provinciaux, en partie à cause de leur petit nombre, ne purent jamais prendre une initiative quelconque en matière législative. Le gouvernement provincial, particulièrement Charles Lita, Pierre Ngobila et Victor Koumoriko devenus ministres, mais qui furent les meneurs de l'ancienne province de Léopoldville, assistèrent à toutes les séances dont ils orientèrent très nettement les débats.

On a parlé jusqu'ici de la présence d'un « groupe du Nord » et d'un « groupe du Sud » à l'assemblée du Lac Léopold II. L'expression utilisée mérite d'être précisée. En fait, il n'existe pas de groupes parlementaires au sens propre du terme. Bien que chaque tendance se soit groupée autour d'un chef de file ou d'un porte-parole qui prétend représenter la totalité du groupe, en réalité l'expression « chef de file » relève plus d'un conformisme parlementaire que d'une réelle structuration au sein de l'assemblée, chaque conseiller prétendant en fait être le « leader » ou le « chef de file » du groupe dont il affirme représenter les intérêts. Par ailleurs, les deux tendances nord et sud ne se sont pas constituées d'après le seul critère géographique. Les facteurs tels que l'intérêt individuel ou l'appartenance à une autre catégorie socio-politique ont contribué à déterminer d'autres comportements et à rompre l'homogénéité du « groupe ». C'est ainsi que certains conseillers du sud n'ont pas suivi initialement leurs collègues du sud au moment où ceux-ci décidèrent de ne pas participer aux travaux de l'assemblée. Aussi, chaque faction au sein de l'assemblée paraît vouloir à tout prix éviter les accusations de tribalisme en déclarant parler au nom d'une formation politique.

« **M. Zangabie** : au nom du RDA, remercie M. Lita des paroles si élogieuses dirigées à son parti [...]. Le parti n'a jamais eu l'intention de saboter cette province mais il estimait utile pour les blocs de travailler

12. Le commissaire spécial assistait encore aux séances de l'assemblée du Lac Léopold II en décembre 1962. Rappelons que la mission du commissaire spécial prend fin dès l'installation des institutions. Voir à ce sujet la loi du 27 avril 1962 relative à la création des nouvelles provinces, art. 11.

dans l'étroite collaboration » (*Compte rendu analytique* 26 septembre 1962 : 6).

« **M. Lita** : [...] comme chef du parti (UNILAC), il est d'accord avec l'assemblée car Kiri ne manque pas d'éléments (administratifs) et aussi il contactera son parti » (*Compte rendu analytique* 1<sup>er</sup> décembre 1962 : 5).

« **M. Monguya** : déclare que son parti a tenu compte de la majorité absolue comme le président l'a laissé entendre avant le vote » (*Compte rendu analytique* 5 septembre 1962 : 3).

#### 4.2. MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

La formation du gouvernement provincial fut précédée de prises de contacts officieuses, bien avant que ne s'ouvre la séance inaugurale de l'assemblée. Ces réunions préparatoires ne parvinrent pas à mettre d'accord les députés provinciaux du sud, parmi lesquels MM. Ibonime, Zangabie et

Musengo, avec ceux du nord, Charles Lita et Michel Mputela. Chacune des tendances ne parvenait pas à admettre que sa région soit dirigée par des « étrangers ». Victor Koumoriko, dont le prestige était important du fait de son titre de sénateur et de l'acharnement qu'il avait mis à défendre la province du Lac Léopold II, se constitua en arbitre et proposa sa candidature pour le poste de président provincial. Cette proposition parut mettre les élus momentanément d'accord.

Rappelons qu'à l'ouverture de la session inaugurale de septembre 1962, on put constater l'absence de MM. Ibonime, Zangabie et Musengo, trois meneurs actifs du sud. Le quorum requis ne fut donc pas atteint. Cependant, malgré la présence du commissaire spécial Jules Issambassa, un gouvernement fut constitué. Les désignations et la répartition des portefeuilles ayant été préparées à l'avance, il n'y eut aucune surprise dans l'élection et la composition des membres de l'équipe ministérielle.

**Tableau 2.8 : Composition du premier gouvernement provincial du Lac Léopold II**

Noms	Postes	Territoires d'élection et/ou d'origine	Activités politiques avant septembre 1962
Koumoriko Victor	Président	Oshwe	Sénateur
Mongali Michel	Vice-président	Mushie	Député
Lita Charles	Intérieur	Kiri	Conseiller
Bola Émile	Santé publique	Inongo	Conseiller
Nsompoti Pierre	Éducation	Inongo	Conseiller
Niwa T.	Finances	Kutu	Commissaire de district
Mputela Michel	Travaux publics et Communications	Kiri	Commissaire de district assistant
Lebughe Pierre	Agriculture et Économie	Kutu	Administration-Léo
Nkubale P.	Information et Affaires culturelles	-	?
Mbongo D.	Plan et Coordination	Inongo	?

Les données de ce tableau montrent que :

- la moitié des membres du gouvernement provincial sont issus du milieu parlementaire, soit national, soit provincial ;
- les élus du nord sont en majorité dans l'équipe ministérielle. Les membres du gouvernement provincial, originaires du sud, sont relativement « détachés » de leur milieu d'origine

par la profession qu'ils ont été amenés à exercer. Ainsi T. Niwa, commissaire de district à Inongo depuis 1960 et Pierre Lebughe<sup>13</sup>, attaché depuis 1960 au ministère de l'Agriculture

13. Il est le premier ingénieur agronome diplômé de l'Université Lovanium de Léopoldville en 1959.

à Léopoldville, n'ont jamais constitué un obstacle quelconque à la cohésion politique de l'équipe ministérielle.

Notons, enfin, que le vice-président du gouvernement, Michel Mongali, retira sa candidature à la veille de son élection. Charles Lita fut chargé d'assumer la vice-présidence et l'Intérieur, ce qui en faisait le second personnage politique du Lac Léopold II.

Après que Cléophas Kamitatu eut fait recommencer le processus de mise en place des institutions, le nouveau gouvernement du Lac issu du « protocole d'accord » entre les élus du nord et ceux du sud, fut constitué le 26 septembre 1963. Mais la formation de cette nouvelle équipe n'apporta que peu de changement : elle n'introduisit au gouvernement provincial qu'un nouvel originaire du sud, Joseph Ndoyi, tandis que MM. Kelikfunii et Mpay remplaçaient respectivement Pierre Lebughe, démissionnaire, et P. Nkubale. Enfin, une place fut accordée à Pierre Ngobila dans la nouvelle équipe.

Mais cette équipe caractérisée au début par une homogénéité politique relative va se disloquer progressivement en factions rivales.

#### 4.2.1. LA LUTTE CONTRE LES DISSIDENCES

Jusqu'au mois d'avril 1963, le gouvernement du Lac Léopold II se préoccupa assez peu des conflits internes, qu'il attribuait à une mésentente entre les conseillers provinciaux. On sait que les conseillers originaires du territoire de Kutu se retirèrent à Léopoldville et que le gouvernement Koumoriko prit l'initiative de « réconcilier les conseillers provinciaux ». Ses efforts portèrent à la fois à Léopoldville, où le président prit contact avec les élus de Kutu, et à Inongo où il réunit un congrès des chefs de groupements (sans qu'aucun chef sakata n'y ait été présent) auquel on donna le nom de « congrès de la Natte ». Ce document intéresse, de prime abord, du fait qu'il montre le rôle joué par les pouvoirs coutumiers.

L'essentiel de la position du congrès de la Natte du Lac Léopold II se résume à ce que les chefs de groupements insistaient spécialement sur le « caractère coutumier et sacré » de leur rôle. Ils profitèrent du congrès de la Natte pour demander une amélioration de leur sort. Ils commencèrent par se plaindre de la situation politique de la province. « Les anciens, déclaraient-ils, disent que si la politique du Congo ne va pas, c'est à cause des jeunes hommes politiques qui veulent traiter tout sans

au préalable, consulter les chefs coutumiers ou les vieux qui avec l'expérience ancestrale peuvent trouver la solution à certains problèmes » (Congrès de la Natte du Lac Léopold II).

Désireux de bénéficier eux aussi des privilèges du nouveau régime, tous conditionnent leur soutien au gouvernement provincial à la suppression des secteurs et au maintien de leur domination sur les Batwa en matière politique.

##### a) La suppression des secteurs

Les motifs invoqués par les chefs de groupements dans ce domaine reposaient sur trois types d'arguments (*ibid.* : 15-17).

- le caractère traditionnel et le fondement historique du pouvoir coutumier.
  - « **M. Mbomba** : Les chefs coutumiers ont deux pouvoirs, celui ancestral et celui de l'État ».
  - « **M. Longongo** : Avant la création des secteurs, ce sont les chefs de groupements qui s'occupaient de tout [...] »
  - « **M. Bokina-Loposho** : Dans l'ancien temps, quand les secteurs n'existaient pas, tout allait normalement ».
- le caractère « colonialiste » du secteur.
  - « **M. Bongo-Bosey** : J'ai vécu pendant la lutte des colonialistes [...]. J'ai aujourd'hui 57 ans de service et je n'ai jamais comparu devant le tribunal. J'ai toujours travaillé seul et je ne comprends pas pourquoi il doit y avoir un chef de secteur lorsque tout son devoir est accompli par un autre et qu'il doit gagner plus que celui qui travaille ».
  - « **M. Ipoma** : C'est l'ancien commissaire de district, M. Delanghe, qui a commencé le système de secteur. Malgré l'intervention des chefs coutumiers et même de la population, celui-ci nous l'avait imposé ».
- le caractère « méritoire » du travail des chefs coutumiers.
  - « **M. Iyolo** : Je me demande ce que font les collègues permanents et le chef de secteur. Ils ne font que leur journal de route sur tout ce que les chefs de groupements leur communiquent ».
  - « **M. Yenle** : Depuis que le district du Lac Léopold II existe, mon groupement n'a jamais été dirigé par un chef de secteur. Les deux caisses des impôts et du tribunal étaient toujours gardées par moi et elles sont toujours justes ».

### b) Le maintien des privilèges de l'aristocratie muhoto<sup>14</sup>

La réunion des chefs coutumiers à Inongo fut également l'occasion pour les Batwa d'exprimer leurs revendications. Les chefs « bahoto » réagirent violemment contre ces prétentions. Leur réflexe de caste fut du même type que le paternalisme colonial dont il s'inspire.

« **M. Bosenge** : Les Batwa ne deviendront jamais chef de groupement parce qu'ils ne sont pas des propriétaires de droit foncier et ils sont brutaux. D'ailleurs un Mutwa restera toujours un Mutwa [...]. »

« **M. Ipoma** : J'insiste pour que l'autorité des Batswa ne se limite qu'à l'État [...]. Le Mutwa qui est avec nous [...] est venu expressément pour demander qu'ils deviennent des chefs de groupements. Tous les Batswa de mon groupement sont très sérieux tandis que celui-ci présent est le plus crapule (*sic*). D'ailleurs à partir d'aujourd'hui, il ne doit plus mettre les pieds dans mon groupement de peur qu'il vienne scandaliser mes Batwa. En 1961, les Batwa ont demandé leur indépendance pour qu'ils se marient avec les Bahoto ; ils l'ont fait expressément pour provoquer des troubles. »

« **M. Mbomba** : Les Batwa [...] ont déclaré qu'ils ont reçu l'ordre de M. Koumoriko de cotiser l'argent [...] pour assister à la conférence parce qu'ils sont devenus des Bahoto, ils sont menteurs et voleurs » (Conférence de la Natta du Lac Léopold II).

Contrairement à l'opinion courante, les Batwa ne sont pas considérés par les chefs coutumiers comme des esclaves au sens strict du mot ; la réaction des chefs à cet égard provient surtout de leur crainte de voir leur pouvoir et leurs privilèges contestés par les représentants d'une classe d'exploités qui désirent, eux aussi, profiter des avantages de l'indépendance politique.

Moyennant son soutien aux chefs de groupements, qui souhaitaient la suppression des chefs de secteurs, le gouvernement reçut leur appui dans sa politique de « réconciliation des députés », mais aussi dans son désir de maintenir le chef-lieu provincial à Inongo. Les résolutions de la conférence de la Natta furent, par conséquent, rejetées par les conseillers du sud.

Après que Joseph Maboti, originaire du Bas-Congo et élu député national de l'Abako, eut remplacé Cléophas Kamitatu au ministère de l'Intérieur du gouvernement central, le nouveau ministre décida d'enterrer définitivement les rivalités politiques au Lac Léopold II en réunissant, au mois de juillet 1963, les factions en présence à Kwamouth. Le ministre Maboti se déplaça dans cette localité mais ce fut au tour du gouvernement Koumoriko de refuser le dialogue. Ainsi la conférence dut être reportée, *sine die*.

Pendant ce temps, la cohésion gouvernementale qui, au début, reposait uniquement sur trois hommes (Michel Mputela, Charles Lita et Victor Koumoriko) s'effrita de plus en plus. Les deux premiers, accusés à plusieurs reprises de se constituer une milice personnelle connue sous le nom d'« Armée rouge de Kiri », exerçaient une pression de plus en plus forte sur le gouvernement provincial (*Le Progrès* 21 juin 1963 ; 29 juin 1963). Au mois d'août 1963, le président Koumoriko projeta à son tour une grande conférence du Lac. Il suggéra comme lieu de rencontre Inongo, « en raison de la vie professionnelle des cabinets, les ministres provinciaux ne pouvant s'absenter tous à la fois. De par son rôle de médiateur, le ministre Maboti présidera cette conférence [...] » (*L'Étoile du Congo* 23 août 1963).

Koumoriko proposait deux points à l'ordre du jour : le règlement de la crise institutionnelle, c'est-à-dire « le renvoi à une étude ultérieure du problème du chef-lieu de la province [...] la cooptation de quelques députés à raison d'un élément par territoire ». Aussi, il proposa la création d'un parti unique, le PANALAC.

Les conseillers de Kutu à Léopoldville répondirent à cette proposition en réclamant plutôt la révocation du gouvernement provincial. Ils acceptaient qu'une réunion se tienne à Inongo, à condition que le congrès de réconciliation comprenne « les membres de l'assemblée, ceux du gouvernement, les membres de la commission de réconciliation (?), une délégation des intellectuels du Lac Léopold II et, enfin, une délégation du ministère de l'Intérieur du gouvernement central » (*L'Étoile du Congo* 16 octobre 1963).

La position politique du président Koumoriko s'affaiblit de semaine en semaine. La cohésion gouvernementale était sérieusement entamée. À la fin septembre, Émile Bola avait formé à Inongo un gouvernement dissident.

14. Terme générique pour désigner la suzeraineté des ethnies d'origine mongo pour les Batwa.

Celui-ci était composé comme ceci :

- Bola : Président, chargé de l'Information et de la Santé ;
- Niwa : Vice-président, chargé des Finances et de l'Intérieur ;
- Nsompeti : Jeunesse, Sports et Affaires sociales ;
- Mpayi : Fonction publique, Travail et Prévoyance sociale ;
- Kelikfuni : Agriculture, Terres et Mines et Travaux publics (*L'Étoile du Congo* 23 septembre 1963).

L'éclatement de l'équipe gouvernementale était prévisible depuis que les dirigeants originaires de Kiri et d'Oshwe avaient accru leur emprise sur l'équipe ministérielle. La dissidence, dirigée par Émile Bola espérait satisfaire le particularisme des conseillers provinciaux du sud. Toutefois, ceux-ci refusèrent d'appuyer le nouveau gouvernement « rebelle ». « Loin de nous l'idée de nous réjouir à la suite de cette décadence certaine, répondirent ceux-ci. Au contraire nous regrettons l'attitude de certains dirigeants qui pratiquent une politique anti-démocratique. Nous avons, à ce sujet, une position nette et claire ; nous ne cessons de reprocher à ceux de nos compatriotes qui ont une parcelle d'autorité, l'abus de l'autorité et du pouvoir » (*Le Progrès* 29-30 septembre 1963). Émile Bola perdait ainsi tout appui de la part des conseillers du Lac à Léopoldville, qui exigeaient « la révocation d'office du gouvernement » (*L'Étoile du Congo* 16 octobre 1963). C'est pourquoi il retira sa signature d'un « communiqué de réconciliation » intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 1963 entre tous les membres de l'assemblée du Lac (*L'Étoile du Congo* 8 octobre 1963).

L'ensemble des conflits, se termina officiellement le 11 octobre 1963. Après un mois de pourparlers laborieux, les conseillers de Kutu déclarèrent « que les conflits qui les opposaient les uns aux autres étaient clos et qu'ils collaboraient désormais en pleine entente » (*Le Courrier d'Afrique* 18 octobre 1963).

#### 4.2.2. LES RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement provincial entreprit de trouver un appui auprès des commerçants du Lac Léopold II. Dans ce but, il réunit, entre le 4 et le 8 février 1963, un conseil économique, au centre commercial de Kutu. Les commerçants, planteurs et petits industriels congolais répondirent nombreux à la convocation du gouvernement.

Les représentants des sociétés européennes du Lac (Forescom, Sacolac, Sceba) y assistèrent

également, sans toutefois jouer un rôle réellement actif. Les petits colons ne répondirent pas à l'invitation ou s'excusèrent de ne pas pouvoir y répondre « étant retenus par leurs occupations professionnelles » (*Compte rendu analytique* 4-8 février 1963 : 5).

Le conseil économique de Kutu, à l'instar du congrès des chefs coutumiers de la Natte, fut l'occasion pour les commerçants congolais du Lac d'exposer leurs doléances au gouvernement. Leurs critiques furent dirigées contre la classe des politiciens auxquels il fut reproché d'avoir dilapidé les crédits provinciaux et de ne pas soutenir les petites entreprises congolaises.

« **M. Boloa** : Nous entendons qu'il existe des crédits en 1962. Par contre, nous ne voyons rien de fait avec cet argent. C'est la raison pour laquelle nous autres, les commerçants, nous nous plaignons. Nous vous demandons à vous autres qui avez bouffé cet argent de nous dire où vous l'avez placé » (*ibid.* : 9).

« **M. Bapeke** : Nous vous avons choisi car nous avons placé notre confiance en vous [...]. Vous devez penser à vos électeurs tant pour le travail que pour l'argent » (*ibid.* : 25).

« **M. Kempaa** : Jusqu'ici c'était les Européens qui bénéficiaient (du crédit). Je voudrais que le ministre des Affaires économiques tienne compte de cet élément dans le cadre de l'octroi de crédits. L'homme n'est pas né riche (*ibid.* : 17).

Les représentants de sociétés européennes manifestèrent peu d'empressement à intervenir dans les débats. Lorsqu'ils furent directement concernés, ils trouvèrent tout l'appui nécessaire auprès des représentants du gouvernement.

« **M. Modju** : Il ne faut pas imputer la faute aux Belges parce que nos hommes voulaient à ce moment-là embrasser uniquement les travaux de bureau [...], il ne faut pas croire que cet argent appartient uniquement au gouvernement congolais. L'argent provient d'un côté de la Belgique et d'un autre du Congo [...]. Si les Belges bénéficiaient beaucoup, c'est en somme la part qui leur revenait » (*ibid.* : 22).

« **M. Bakeyala** : Je mets l'accent sur le fait que nos amis congolais ne savent pas respecter leurs engagements. Les Européens, au contraire, respectent scrupuleusement leurs engagements et s'entraident » (*ibid.* : 23).

Le gouvernement de Victor Koumoriko finit par tomber en décembre 1963. Il fut remplacé par celui de Gabriel Zagabie, qui dura une année

(janvier-décembre 1964). Mais il faut reconnaître qu'on ne dispose pas d'information sur le déroulement de la vie politique dans la province du Lac pendant cette période. La crise politique dans la capitale Léopoldville ou, encore, la rébellion de Pierre Mulele dans le Kwilu, s'étendant jusqu'à certaines parties du Mai-Ndombe voisin ont profondément

dominé le contexte de pauvreté et d'insécurité généralisée vécue. Le 29 juillet 1965, à la suite des controverses liées aux élections nationales et provinciales organisées par le gouvernement de Moïse Tshombe, Daniel Monguya devint président du gouvernement provincial du Lac Léopold II.

### Monguya Mbenge Daniel

Né à Léopoldville le 21 juillet 1934, il est Mbelo (Sengele), originaire du secteur Basengele, territoire d'Inongo dans le district du Mai-Ndombe. Il termine ses humanités à l'institut Saint-Raphaël de Léopoldville en 1956. Il passe deux années à la Force publique puis entre dans l'Administration où il travaille au secrétariat du Conseil du gouvernement général, au secrétariat de la Députation permanente et au Conseil de législation du gouvernement général. Il devient ensuite administrateur assistant principal à Inongo puis, successivement, conseiller provincial de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II du territoire d'Inongo sur la liste UNILAC (1960), premier vice-président de la même assemblée (1963), premier secrétaire adjoint du PDC à Inongo dans la coalition UNILAC-UNIBAT (6 septembre 1963), membre de la Commission constitutionnelle et administrateur du territoire de Bolobo-Yumbi (janvier 1964), président de l'assemblée du Lac Léopold II (avril 1964), membre du sous-comité du référendum pour l'ex-province de Léopoldville (juin 1964), secrétaire général du Comité central de l'UNILAC (17 novembre 1964). Il est élu suppléant au conseil provincial d'Inongo sur la liste UNILAC (avril 1965) ; puis gouverneur du Lac Léopold II (Mai-Ndombe) chargé de l'information, justice, agriculture, terre, mines et énergie, relations interprovinciales, plan et coordination économique (juin 1965) ; gouverneur chargé de l'agriculture, information, plan et coordination économique (4 janvier 1966) ; deuxième vice-gouverneur du Bandundu (25 avril 1966). Il proteste contre la répartition des portefeuilles (11 mai 1966) et veut former un gouvernement à Kenge, mais il est mis en résidence surveillée à Kikwit. Il reste deuxième vice-gouverneur du Bandundu le 18 mai 1966. Un arrêté du gouverneur de province du 23 mai 1966 lui attribue la supervision des ministères qui ne dépendent pas du premier vice-gouverneur Pierre Masikita. Il est décoré chevalier de l'Ordre national du Léopard (30 juin 1966). Il devient commissaire provincial affecté au département de l'Intérieur du gouvernement central (11 janvier 1967) ; commissaire provincial affecté successivement à l'Équateur (30 août 1967-2 janvier 1969), à la Province-Orientale (2 janvier 1969-10 janvier 1970), au Katanga (10 janvier-10 décembre 1970). Nommé gouverneur de la province du Kasai-Occidental (10 décembre 1970-24 février 1972), il est par la suite déchargé de ses fonctions, mis à la disposition du ministre de l'Intérieur, déchu de sa qualité de commandeur de l'Ordre du Léopard et mis à la disposition de la justice (11 juillet 1972). Il est condamné par la cour d'appel à un an de servitude pénale principale pour manquements graves dans l'exercice de ses fonctions (18 septembre 1972). Devenu ambassadeur en Iran, il démissionne lorsque éclate la première guerre du Shaba en 1977 et vit en exil. Condamné à mort par le pouvoir de Kinshasa, qui l'accuse de collusion avec le Front national de libération du Congo (FNLC) de Nathanaël Mbumba, il crée le MARC. Il est candidat à l'élection présidentielle de juillet 2006, mais sa candidature n'est pas retenue, car il a omis de payer la caution de 50 000 dollars US. Il est élu député provincial en octobre 2006 sur la liste MARC-PTF dans le territoire d'Inongo.

Source : Omasombo Tshonda, J. 2009. *RDC : Dictionnaire biographique des acteurs de la Troisième République*. Tervuren, MRAC.

## RÉFÉRENCES

- Artigue, P. 1961. *Qui sont les leaders congolais ?* Bruxelles : Éditions Europe-Afrique.
- Belengeli, D. 1971. « Évolution des institutions politiques et administratives du territoire de Bikoro – 1957-1967 – Aperçu historique ». Thèse de doctorat. Faculté des sciences économiques et sociales. Kinshasa : Lovanium.
- Compte rendu de la 2<sup>e</sup> session du conseil de territoire tenu à Bikoro* (1961), Archives CEP/Lovanium.
- Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée de la province de Léopoldville*. Séance du 8 décembre 1961, p. 3.
- Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II*. Séance du 7 septembre 1962, p. 2.

- Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II*. Séance du 24 novembre 1962, pp. 1- 2.
- Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II*. Séance du 26 septembre 1963.
- Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée de la province de Léopoldville*. Séance du 10 avril 1962, p. 3.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 1961 cité page 391.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 10 avril 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 30 juillet 1962 : 583.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 1<sup>er</sup> août 1962 : 1217.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 7 septembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 26 septembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 28 septembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 24 novembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 1<sup>er</sup> décembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 5 décembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 31 décembre 1962.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants* 4-8 février 1963.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants*. Séance du 23 mars 1962, pp. 61-62.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants*. Séance du 30 juillet 1962, p. 583 ; 586.
- Compte rendu analytique des réunions de la Chambre des Représentants*. Séance du 31 décembre 1962, pp. 41-42.
- Compte rendu analytique des réunions du Sénat de la République du Congo*. Séance du 1<sup>er</sup> août 1962, p. 1217.
- Compte rendu analytique du Conseil économique* tenu à Kutu du 4 au 8 février 1963. Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes de la province du Lac Léopold II.
- Conférence de la Natte du Lac Léopold II, p. 5. Cf. Willame, J.-C. 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Nord-Kivu, Lac Léopold II ». *Cahiers économiques et sociaux* 3. Institut de recherches économiques et sociales (coll. « Études politiques »).
- Ganshof van der Meersh, W.J. 1963. *Fin de la souveraineté belge au Congo*. Bruxelles : IRRI.
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1961. *Congo 1960*. Bruxelles : CRISP.
- Infor-Congo. *Documents relatifs aux élections provinciales de mai 1960*.
- L'Étoile du Congo* du 7 août 1963. Léopoldville.
- L'Étoile du Congo* du 23 août 1963. Léopoldville.
- L'Étoile du Congo* du 23 septembre 1963. Léopoldville.
- L'Étoile du Congo* du 8 octobre 1963. Léopoldville.
- L'Étoile du Congo* du 16 octobre 1963. Léopoldville.
- L'Étoile du Congo* du 28 décembre 1963. Léopoldville.
- Le Courrier d'Afrique* du 18 octobre 1963. Léopoldville.
- Le Progrès* du 9 janvier 1963. Léopoldville.
- Le Progrès* du 21 juin 1963 et du 29 juin 1963. Léopoldville.
- Le Progrès* du 29 et 30 septembre 1963. Léopoldville.
- « Lettre de trois chefs coutumiers aux autorités centrales de Léopoldville ». 1963 (27 mars). Archives de l'IRES.
- « Lettre du ministre de l'Intérieur, Cl. Kamitatu, au président de l'assemblée provinciale du Mayi-Ndombe ». Archives de l'IRES.
- « Lettre du président de l'assemblée, R. Mputu, au ministre de l'Intérieur, Cl. Kamitatu, à propos de la session ordinaire d'octobre 1962 ». Archives de l'IRES.
- Loi du 27 avril 1962 relative à la création des nouvelles provinces, art. 11.
- Musangi Ntemo. 1972. « Histoire de l'organisation administrative des populations du district du Mai-Ndombe ». Mémoire de licence en histoire, Unaza-Campus de Lubumbashi.
- Omasombo Tshonda, J. 2009. *RDC. Biographie des acteurs de la Troisième République*. Tervuren : MRAC.
- « Ordonnance n° 197 relative à la convocation de l'assemblée provinciale du Lac Léopold II en session extraordinaire ». 1963 (15 novembre). *Moniteur* 22.
- Présence congolaise* du 12 janvier-1963. Léopoldville.
- « Rapport de la commission des affaires intérieures de la Chambre du 15 juin 1963 sur la motion déposée par l'Honorable M. Mongali au sujet de la région de Mangai-Mateko ». Chambre des Représentants, Doc. n° 180.
- Willame, J.-C. 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Nord-Kivu, Lac Léopold II ». *Cahiers économiques et sociaux* 3. Institut de recherches économiques et sociales (coll. « Études politiques »).



## CHAPITRE 3

### COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU MAI-NDOMBE

Ce chapitre constitue une énumération exhaustive des entités locales. La province frappe par le caractère de plus en plus dispersé de celles-ci. Le nombre élevé de ses territoires s'explique d'abord par sa situation géographique, en zone marécageuse, qui, ne facilitant pas les contacts entre les peuples, a fait que l'ancien territoire colonial de Mushie fut divisé en quatre territoires distincts, dont chacun correspondait au secteur et/ou la chefferie d'avant. Ce qui frappe aussi, c'est le nombre élevé de villages, dont plusieurs ressemblent à des hameaux peu

peuplés. On pourrait expliquer cela par la persistance des coutumes antérieures à la domination européenne. Mais il convient de rester nuancé, parce que l'existence de plusieurs villages renvoie à des fermes coloniales abandonnées, à des adages (Tala-Ngai, Mawa-Te...), à des événements récents (l'indépendance du pays, la rébellion de Mulele qui avait envahi une partie de la région...), voire est le fruit de l'imagination contextuelle d'individus semi-lettrés (villages Amérique du Sud, Amérique du Nord...).

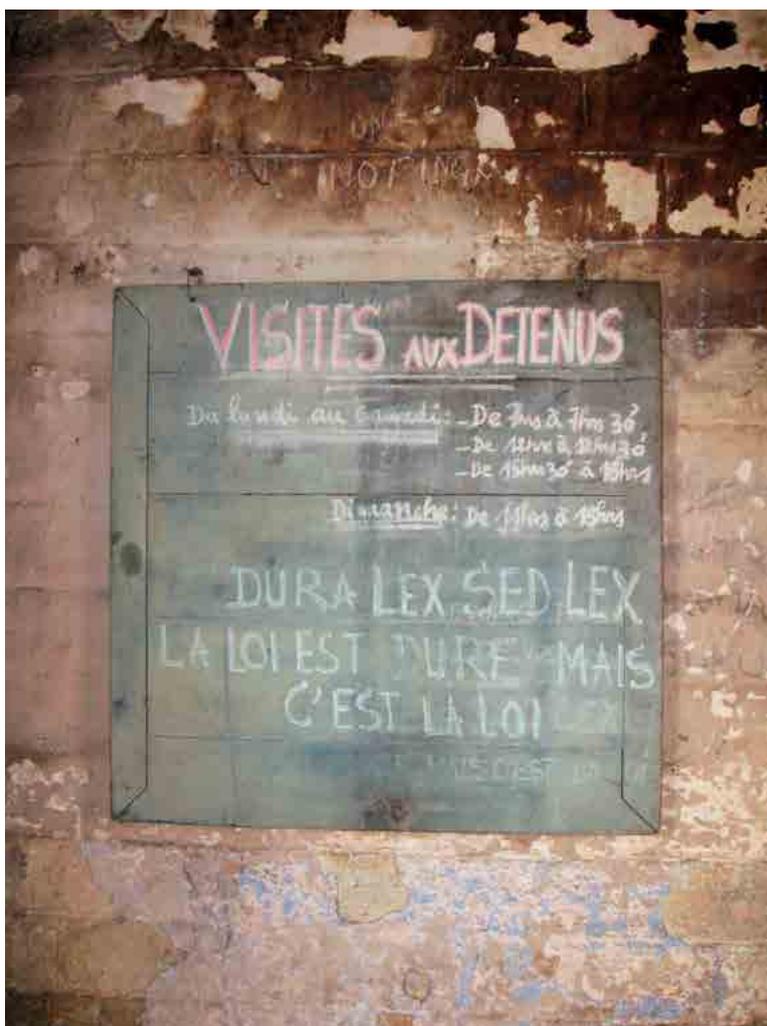


**Le tribunal de grande instance hérité, à Inongo, par la province du Mai-Ndombe. La destruction semble plus forte dans diverses structures étatiques. Vue de la façade avant ; plusieurs murs de celle de l'arrière sont tombés.**

(Photo équipe locale, 2014.)



**Et à l'intérieur : les bureaux des juges.**  
(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)



**Sur le mur de la prison d'Inongo, toujours ouverte, mais sans toiture, apparaît cette devise écrite sous la colonisation.**  
(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)

Dans cette région où autant les contacts avec l'extérieur que les ressources économiques ont continué à demeurer très faibles, se pose la question de savoir

ce qui persiste encore, entre le vécu apparent et le comportement réel des acteurs, de la coutume et de ses règles dans la conduite de la société locale.



**Nong'Iboko à Inongo, la 1<sup>re</sup> école créée par les catholiques dans le district du Lac Léopold II.**  
(Photo équipe locale, 2014.)

## 1. TERRITOIRE DE BOLOBO

Le premier nom du site fut Mompulenge. Cette entité administrative était jadis un poste d'État, créé le 18 novembre 1933. Plus tard, après l'indépendance du pays, Bolobo devint territoire par l'ordonnance

présidentielle n° 76 /298 du 6 octobre 1976, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 90 /046 du 12 février 1990 portant création du district des Plateaux ainsi que des territoires qui le composent : Mushie, Yumbi, Kwamouth et Bolobo.



**La station de Mompulenge (Bolobo) vers 1904-1907.**  
(HP.1961.1.1368, collection MRAC Tervuren ; photo E. Regel, 1904-1907.)



**Coin de village à Bolobo.**

(AP.0.0.30674, collection MRAC Tervuren ; photo L. Védy, s.d.)

Le territoire de Bolobo est habité par les Tiene, les Banunu-Bobangi et les Teke.

**Tableau 3.1 : Liste des administrateurs du territoire de Bolobo**

N°	Noms	Périodes
1	Mbenga Ilokomo	1976
2	Lifedi Bafaka	-
3	Lefaza Mampuya Kundulu	-
4	Mozana Heri Barozi	-
5	Baba Nshole	-
6	Dzuma Nyangi Nyange	-
7	Ngalula Nkondi Mampuya	-
8	Totenga Lopembe	-
9	Nkwabiau Kiala, François	-
10	Epulu Nkaesa	-
11	Bokungako Nkaoko	
12	Nkwabiau Kiala, François	-
13	Gubetega, Jean Bosco	-
14	Mabaka, Jules	-
15	Baba Nshole Mosengi	-
16	Makossy Epeko Embe, Sylvain César	1996
17	Bonsonkela Majimi, Jean	1998
18	Mandongdo Kuba, Danis	-
19	Yuma Hanga, Frédéric	2006
20	Chigere Gere, Laurent	2008

Source : Équipe locale sur base du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

La cité de Bolobo fut créée par l'arrêté n° 1631 du 18 novembre 1935. Elle avait le statut de centre extra-coutumier. Aujourd'hui, elle est subdivisée en 6 quartiers : Boyambola, Bonzongo, Motundi,

Mpeti, Mabwa et Mpunga. Un conflit récurrent y oppose les Banunu-Bobangi aux Tiene sur la prééminence du droit du sol devant déterminer qui devrait être le chef de la cité.

**Tableau 3.2 : Liste des animateurs de la cité après 1960**

N°	Noms	Peuples d'origine	Périodes
1	Liloko 1 <sup>er</sup>	Nunu	-
2	Botumbe, Albert	Sengele	-
3	Libondu	Nunu	-
4	Mboyinkanga	Sengele	-
5	Eyongo	Nunu	-
6	Mobilanzila	Originaire du Kwilu-Kwango	-
7	Mbuyulu	Sakata	-
8	Monkibu ( <i>ad interim</i> )	Originaire du Kwilu-Kwango	-
9	Lokilo, Charles	Nunu	-
10	Mbele Wuwusu	Nunu	-
11	Ngondola	Nunu	1990-1992
12	Eboma	Tende	1992-2002
13	Mobembo	Nunu	-
14	Ngamakala Ongwe, Nestor	-	2002-2003
15	Mbaka Kingasa	Tende	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.  
(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

Quant à la chefferie Bateke-Nord, elle fut créée par l'acte n° 33/CH du 25 juillet 1935 du commissaire de district du Lac Léopold II, modifié par l'acte n° 33/CH du 25 août 1940. Elle compte deux groupements : Bwema, chef-lieu Ngebolobo et Mbee-Nkuru, chef-lieu Bateke-Nord.

Le groupement de **Bwema** compte 12 villages dont 5 habités par les Tiene (Bobele-Mbongo, Makanza, Makakiti, Ndua II et Nge-Bolobo) tandis que 7 autres le sont par les Teke (Bodzo, Botanakasa, Mbomo, Mosemo, Ngabenge, Ngemu et Ngabatio). Au décès, en 2007, de son chef Paul Mankoto Nkee, on n'arriva pas à trouver un successeur accepté par tous, surtout par les Teke, les règles coutumières étant controversées.

Le groupement de **Mbee** compte 44 villages : Bodzuna, Bokolo, Bongwi, Biangala, Bonkwi, Bosina, Boyenge, Ebali, Elieme, Embilima, Endala, Etebe, Lewo, Lebu, Lediba, Lenkala, Luoli, Mabuamabua, Mankondo, Makaa, Mantuka, Mawula, Mbee-Ekuru, Mokele, Moko-Aziara, Mompulenge,



**Gravure d'Ibaka, « roi de Bolobo ».**  
(EP.0.0.7971, collection MRAC Tervuren.)

Mpelu, Mpomokolo, Ndua I, Ngampoko, Nganda-Mawa, Ngandezia, Ngandzua, Ngwomi, Nko, Nkala, Mboba, Obomosia, Osamokolo, Odisomi, Tshumbiri, Tshuma, Embu et Camp Mbanzi.

## 2. TERRITOIRE D'INONGO

En 1888, la grande partie de l'espace du territoire d'Inongo actuel se trouvait dans le district du Kasai ; l'infime partie restante dans celui du Stanley

Pool. En 1910, Inongo se morcela entre le secteur Pama-Kasai pour la partie débordant du district du Lac Léopold II de l'époque, le secteur Lac dont la limite à l'est longeait le méridien 19° est de Greenwich environ, descendant jusqu'au parallèle 2° 25' sud ; ce parallèle jusqu'au lac Léopold II, la rive du lac jusqu'au parallèle 2° 40' environ, ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la Luabu. La partie orientale se trouvait dans le secteur Lokoro.



**Une vue de la cité d'Inongo.**

(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)

En 1913, l'espace du territoire d'Inongo fut partagé entre les territoires de Pama-Kasai en dehors du Mai-Ndombe, de Bongo dont la limite est partait du méridien de la rivière Ebalu sur la limite nord du district ; une oblique suivant à peu près le parallèle 2° 25' sud et reliant les rivières Ebalu et Yungu ; la Yungu jusqu'à son embouchure dans le

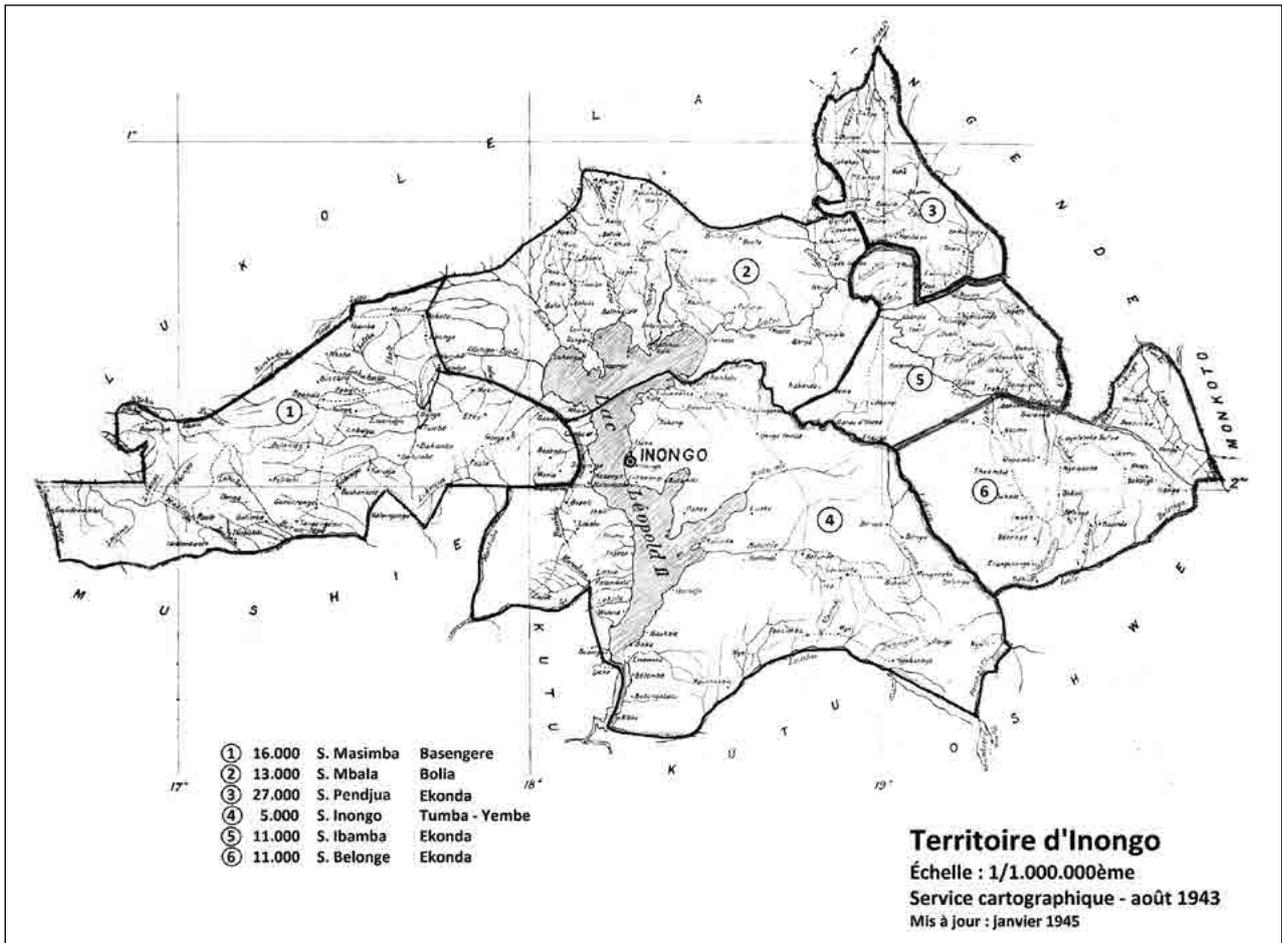
lac ; le lac jusqu'à l'embouchure de l'Olongo Lule ; celle-ci jusqu'à la Monkuta ; une oblique joignant ce point à environ 18° 20' est de Greenwich ; de ce point une droite jusqu'à l'embouchure de la Lopeke dans le lac (*Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* 1913 : 119).



**Chef Bobilango devant la maison de l'Administration territoriale à Inongo, en 1914.**  
(HP.1967.1.1441, collection MRAC Tervuren ; photographie inconnu, 1914.)

**Carte administrative du territoire d'Inongo**

(carte créée en août 1943, mise à jour en septembre 1944 et produite en 1945)



Source : Carte TMP.225. Archives Olga Boone, MRAC.

En 1926, l'espace actuel du territoire d'Inongo fit partie des territoires de Pama-Kasaï, des Lolia-Basengele<sup>1</sup> et des Ekonda. Dans le territoire de Pama-Kasaï, la partie allait jusqu'au parallèle 17° 30' est de Greenwich. De là jusqu'à la limite orientale du territoire des Lolia-Basengele qui part de l'embouchure de la Lokoro dans le lac ; cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Botwala dans le lac ; ce méridien jusqu'à son intersection avec le parallèle de la source de la Seke-Seke avec la rive orientale du lac. De là une droite joignant l'embouchure de la Webeve dans la Luabu. La partie orientale se plaçait dans le territoire des Ekonda.

En 1932, les parties qui se trouvaient dans les territoires de Pama-Kasaï et des Lolia-Basengele en 1926 furent intégrées dans les territoires de Tumba (Ntomba). En 1933, même la partie intégrée dans le territoire des Ekonda plus réduit en 1932 rentra dans un seul et vaste territoire des Ekonda, à cause de la fusion des deux autres. En 1935, ce territoire des Ekonda porta le nom d'Inongo (créé par l'ordonnance n° 34/AIMO du 15 mars 1935), deux fois plus vaste que l'actuel. Le nom « Inongo » est une déformation du nom « Ndongo » par les agents coloniaux.

Le 21 mars 1935 fut créé le centre extra-coutumier d'Inongo (*Bulletin administratif* 1935 : 333).

1. Dans la graphie coloniale, l'orthographe était « Lolia-Basengere ».



**Le bureau du centre extra-coutumier (CEC) à Inongo.**

(HP.1956.32.753, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Une avenue au centre extra-coutumier à Inongo.**

(HP.1957.2.119, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)



**Le chef Ilanga-Djali et les représentantes féminines du conseil du CEC, Julienne Iseka et Élisabeth Ipoma.**  
(HP.1957.1.205, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

Les peuples autochtones sont les Ntomba, les Bolia, les Sengele et les Batwa. La question de la frontière du territoire d'Inongo fut certainement influencée par la question ethnique Ntomba-Ekonda, qu'il fallut séparer. Pour séparer les Bolia au nord, le territoire de Kiri fut créé en 1951.

La création du territoire de Kiri en 1951 résultait d'une division en deux de l'ancien territoire d'Inongo. Dès lors, la limite nord de l'actuel territoire d'Inongo se fixa le long de celle du district du Lac Léopold II à partir de l'embouchure de la rivière Nsolu jusqu'au confluent de la Bolongo et de la Gangi. À l'est de ce confluent, la Gangi jusqu'à la Lutoi ; celle-ci dans le lac ; de cette embouchure le long de la rive du lac jusqu'à l'embouchure de la Lokoro qui va en amont jusqu'au confluent de la Pomozari et de la Lobilanga. La limite sud établie en 1935 part de ce confluent, une droite joignant l'embouchure de la Yankete dans la Luabu ; celle-ci en aval jusqu'à l'embouchure de la Webeve. La limite

occidentale depuis 1944 longe les territoires de Kutu jusqu'à la Montaba et de Mushie jusqu'à l'embouchure de la Nsolu dans le fleuve Congo.

Dans l'ordre de leur succession, la liste des administrateurs du territoire d'Inongo se présente comme suit<sup>2</sup> : Blondeau, R. Bourgeois, C.J. Renard, H. Engels, S. Pien, Lefebure, B. Lepas, A. Delangue, R.C. J. Somers, E. Craecker, J. Kroti, W.J. Carels, A. Koybers, Chaloire, Foureal, G. Martial, Vriydders, Édouard Batumbo, Eugène Mbali, Nkiere, Vincent Kisungu, Basile Kabembo, Michel Asenga, Basile Nyime, Kokula Kobula Mukanda, Fialia Shapali

2. Malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver toutes les initiales des prénoms des administrateurs territoriaux belges. En ce qui concerne les administrateurs territoriaux congolais, nous donnons les prénoms entiers en vue d'être le plus complets possible : en effet, en 1971, les prénoms seront interdits et réapparaîtront à partir de 1990.

Luenze, Mabongo Abukowa Mabwa, Moke Tawab, Kanyungu Kalala, Mubenge Imani, Fatulu Yaladi, Djuma Eyange, Mbelenge Nsay è Mbien, Kebungu Momfimi, Mwamba Mbuyu Kisinda, Ikobonga Ngwansango, Iboko y' Etambe, Betoko Boongo, Booki Epolote, Jean Guy Bongilanga, Kahungu Palikuk, Izansone lo Bonjimu, Simon Gasao Yangulume et madame Gabrielle Mangi Iseka (2008).

Le territoire d'Inongo compte 2 cités et 3 secteurs (Inongo, Bolia et Basengele). La cité d'Inongo est constituée de 4 quartiers : Mombilanga, M'polo, Mpongonzoli et Likwangola.

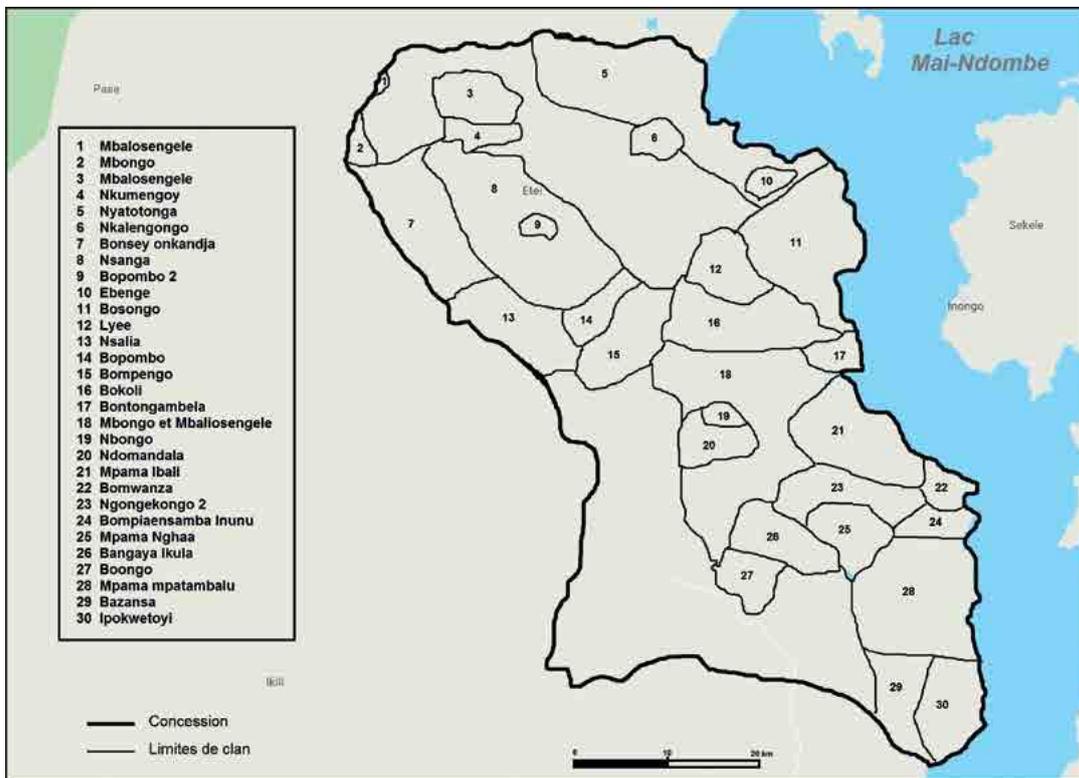
La cité de Ntandembelo est formée de 4 quartiers : Kinda-Kinda, Iyamba, Lobongi et Bonono. Les chefs qui l'ont dirigée sont : Bolombala Bole (1996-1998), Patrice Bolambala Wengi (1998-2002) et Isia Mbongu (à partir de 2002).

**Tableau 3.3 : Liste des chefs de la cité d'Inongo à partir de 1965**

N°	Noms	Années
1	Bite, Victor	1964-1968
2	Iyeti	1968-1970
3	Wanga Iyeli	1970-1973
4	Manzanza	1973-1976
5	Mukwala	1976-1978
6	Nsamene	1978-1985
7	Wanga Iyeli	1985-1986
8	Libengendi Bembisa	1986-1987
9	Bongeli Bongongo	1987
10	Kasumwalu	1987-1991
11	Mushwaku	1991
12	Bolondo Mpeti	1991-1992
13	Bite Ngoy	1992
14	Mbo Wemba	1992-1998
15	Ikoli Karawa	1998
16	Wangoy, Désiré	1998-2001
17	Mbo Wemba	2001-

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*. (N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2001.)

**Limites de clans telles que définies par les chefs de terre**



Source : Carte MRAC à partir des données REDD+ (Mai-Ndombe REDD+ 2012 : 26).

## 2.1. LE SECTEUR INONGO

Son chef-lieu est Mombokonda. Le secteur Inongo fut créé par l'arrêté provincial n° 510/275/AIMO du 28 août 1942. À ce jour, il compte 3 groupements : Ntombenzale, Iyembe et Ibenga avec 112 villages répartis de la manière suivante :

- Le groupement **Ntomb'e njale** : il a pour chef-lieu Camp Lumumba et compte 83 villages : Camp Lumumba, Mpotemange, Nkotentikala, Ilungu, Mombokonda, Botoku 25 km, Nkonde, Nkolobeke, Nkolelokwa, Nkolwamanza, Bongemba, Ikonda, Kebende, Bobangi, Ikalata, Bokoloko, Soke, Botanda, Nzondo, Babenga, Ngandewanga, Mpokote, Basobe, Mbisensamba, Ngelo-Bangalikunya, Ngelo I, Ngelo III, Itete, Nsekiyeli, Mpanza, Wasa, Benkondi, Bongo-Lapebi, Lokundibondo, Nzolele, Bankulu, Bayekele, Bokuka, Bankongoli, Balinda, Botaka I, Botaka II, Botaka-Ibonze, Lokapo, Bankaie, Bansembe, Bekai, Ebabaka, Belembe,

Botongobalo, Bangalikunya, Lodiba, Lolioliko, Kengela, Ngandomanga, Bosongo, Nselenge, Nselenge-Nkol, Camp Tuit, Lombe II, Mpongoboli, Bakele, Lobalu, Ntandenyanga, Ngelekulu, Olingi Oyei, Ilee, Mankaba, Ntotonkomele, Iballi, Kesenge, Basombe, Bamboka, Inunu, Mpatambalu I, Mpatambalu II, Ipondelo, Bokulutambindo, Bokebeni, Lobeke, Bosenge, Mpete et Mbuba.

- Le groupement **Iyembe** : son chef-lieu est Ngong'Iyembe et il compte 23 villages : Ngong'Iyembe, Iballi-Ngongo, Betumbe, Bankombe, Iballi-Sud, Balondo, Ngeli, Mongontabotwa, Pensimbo, Bansombo, Nkote, Besombi, Nselenge II, Luako, Bokuluka, Bankulu, Lokanga, Lobambanzale, Itombimbongo, Bolondo, Ikenge, Iyanzala et Beengo.

- Le groupement **Ibenga** : son chef-lieu est Ibenga, il compte 6 villages : Ibenga, Ngombe, Bolingo, Nsonole, Bowola et Mpotokoko.



**Un chef reconnu du groupement Iyembe pendant les premières années de la domination belge.**

(AP.0.0.10210, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1908-1914.)



**Chefs des Ntomba convoqués par l'Administration à Inongo.**

(AP.0.1.5944, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)

## 2.2. LE SECTEUR BOLIA

Son chef-lieu est Mbala. Il fut créé par l'arrêté provincial n° 775/424/AIMO du 8 décembre 1944, aménagé par la décision n° 40 et 41/AIMO du 22 juin 1951 du commissaire de district du Lac Léopold II.

Le secteur Bolia compte 4 groupements : Bakwala, Ibeke, Lokanga et Nkile.

- Le groupement **Bakwala** a pour chef-lieu Mbala. Il est constitué de 15 villages : Mbala, Bololo, Ndele, Weti-moke, Weti, Botendo, Bekamba, Booto, Bekeli, Bongemba, Mbusempoto, Nkuku, Nkongoli, Bambe Belale et Yemo.

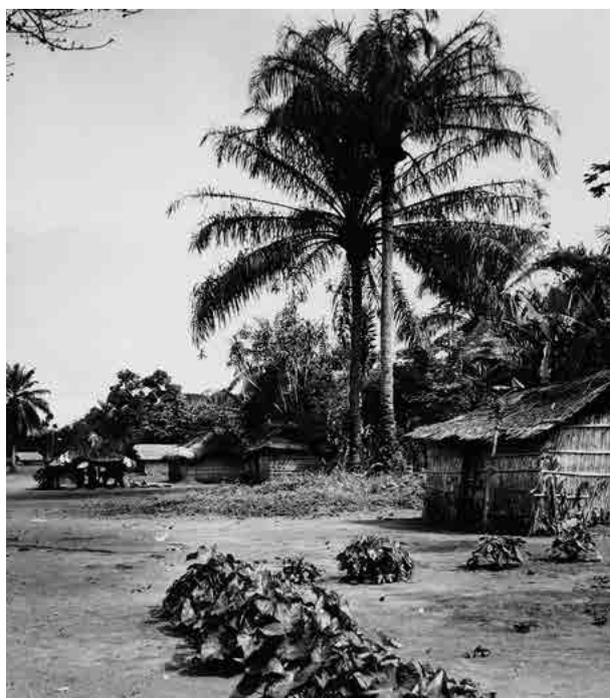
- Le groupement **Ibeke** a pour chef-lieu Ibeke-Bolia. Il est constitué de 42 villages : Ibeke-Bolia, Nyoni, Belongo, Mpendaka, Ekwayolo, Ikali, Botwali, Nkomo, Mpaha, Mpenge, Loile, Ilombe, Mponga, Bobala, Nsaw, Bowa, Mpehe, Itito, Bekungu, Nkangala, Ihake, Ihombo, Botola, Ihwelo, Nkele, Bowobe, Mbange, Mbombi-Bilelo, Mbuye, Nkole II, Ngembo, Ihanga, Bakumo, Bokotokili, Mpoo, Mpenda Makumo, Lokolo, Babele, Babenga, Lokieti, Nsele et Mpenda

- Le groupement **Lokanga** : son chef-lieu est Lokanga. Il compte 35 villages : Lokanga, Bokeli, Bohobe, Mbalenzale, Ngembe, Lombelonkolo, Boliompeti, Ndonga, Lombe, Ikita, Nsongo, Isangilobo, Ilobo, Nkondi, Boondo, Mbale, Iyatu, Isanga-Bokote, Mbao, Epambu, Boina, Betituembongo, Waha, Ngele, Bohie, Wania, Boliabiyangwa, Bolula, Ndongiyeli, Ipanga, Beele I, Beele II, Bobolampinga, Isenze et Boleke.

- Le groupement **Nkile** : son chef-lieu est Nkile ; il compte 23 villages : Nkile, Isongo, Bosanga, Botangele, Ndongese, Belombo, Besako, Bekungu, Ihobi, Mbelo, Ikongo, Iyombo, Mbange-Bekili, Mpise, Mpulungu, Bokama, Besilo, Bokotokili, Nkotomenge, Bokolo, Mpambi, Nkomba et Mbaki.



**Chef de groupement Lokanga.**  
(Photo équipe locale, 2010.)



**Une rue du village Nsaw.**  
(EP.0.0.3180, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy  
(Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

### 2.3. LE SECTEUR BASENGELE

Son chef-lieu est Banzow-moke. Le secteur Basengele fut créé par l'arrêté n° 350/162/AIMO du 28 mai 1942 du commissaire provincial remplaçant le gouverneur de la province de Léopoldville. Ce secteur compte 4 groupements : Bokote, Mbelo, Mpenge et Ngongo.

- Le groupement **Bokote** : son chef-lieu est Ntand'e Bokote ; il compte 17 villages : Ntand'e Bokote, Ibamba I, Ibamba II, Mpite, Ngelolonga, Mponde I, Mponde II, Nkobo, Mpite II, Botangeli, Ebongo, Enfundayoko, Botubokungu, Ferme Maluku, Sanga-Sanga, Bosukande et Djombo.

- Le groupement **Mbelo** : son chef-lieu est Ntand'e Mbelo, il compte 86 villages : Mpole, Mpokibamba, Ferme Nkani, Motoko, Mpa-moke, Ferme Bonkwankoso, Ferme Bongisa, Ngomo Mbelo, Ibanda I, Ntomba, Boyamba, Maliba, Ikonya II, Mankakiti, Motempenza, Ferme Nkama, Ferme Mpasila, Ferme Diombe, Ikenze, Molokiesambo, Ferme Mpmali, Nsele I, Ikonya I, Okombamwe, Nsingi, Nsangando, Mfwa, Kitisamotema, Nkokolo I, Misilo, Moboko, Mikanga, Malondo, Bokoli, Basopilengi, Nsondia, Ekoli, Epokenkaso, Lolimo, Botangeli, Lonio, Masobe, Lokalu, Okanisaka, Ibali, Bonkange,



**Chef Ewune du groupement Mbelo.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

Inkonya Nkuboko, Boyanga, Nkoto, Pokolo, Mongala, Ntand'Enkuboko, Ilengi, Bobilia, Malebo, Mpenda-Malebo, Ibanda II, Benye, Nkokoko II, Winangomo, Ngandemalebo, Ntandibata, Mipale, Ferme Okanisaka, Bokela, Ferme Bikotikala, Bikelaso, Ferme N'singa-Mompoke, Ferme Kobomangai te, Botalawa, Ferme Salaozwa, Montoko, Elongo, Mikanga I, Nsele II, Makapandelo, Bosango, Mpenda, Bokonono, Kelako Mabaya, Mongali, Bokola, Lolee, Elikia, Mikondo et Ipanga.



**Village Ndongese, 1956.**

(HP.1956.32.1066, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

- Le groupement **Mpenge** : son chef-lieu est Ntand'e Mpenge ; il compte 81 villages : Ntand'Empenge, Mpali I, Mpali II, Miongi, Mponde I, Mponde II, Mponde III, Itiko, Nkala, Nkoyempenge, Mbongo État, Lobonga, Besaw, Balembe, Bokombe, Mbeleke, Nzolioli, Ngelewanga, Mbalensa, Besenge I, Mpasa, Lobonga Mpasa, Mbongonsendu, Mbisebila, Lokele, Ngelo, Boondo, Manga, Botemu, Ilengi, Okomboswa, Iyele I, Luanda, Wanga, Mpikemanga, Lonsopo, Ferme Bonkembe, Bikaka, Okomboyeli, Nyanganga, Mbongobele, Ilanga, Besenge II, Wibo, Bowansai, Botika, Ngomelenge, Bobenda, Bolima I, II, III, Ntand'Engomo, Bandjow-Moke, Iyele II, Bokonda-Iboma, Ntikokokoli, Bilobi, Nkoso, Gbado, Mbolondo, Botikomfulu, Kapanda, Bomboya, Wando, Bipomi, Boyando, Nsombele, Wenze, Bongo III, Bongo II, Bongo I, Iyonga I, II et III, Nsangempenge I, Nsangempenge II, Mpite, Mbokinyate, Ilebo, Mankongo, Ntabondendaka, Ponabilongi, Ferme Bateke, Bikelakela.

- Le groupement **Ngongo** : son chef-lieu est Ntand'e Ngongo, il compte 66 villages : Ntand'e Ngongo, Bosando, Isoko, Botangeli I, Itebe, Ikumo, Etey, Nkata, Mpili, Mbwenzey I, Mbwenzey II, Kundo, Wania, Beenge, Bosoli I, Bosoli II, Wenge, Engenza, Botangeli II, Nkombe I, Nkombe II,



**Chef Wangi du groupement Ngongo, Wambi et Bangonkana.**  
(Photo équipe locale, 2010.)

Mekiri, Isoko II, Mongempongo, Basimba, Iyanza, Nzalimboka, Itebe II, Ikwangola, Ntumbe, Kutumoke, Mfwaki, Betumbe, Ekuluta, Epokofunga, Iyelu, Nsangi, Balingo, Nsanga, Nkoso, Bokapi, Kama, Nsombele, Bandjow-Monene, Besaw, Lembe, Ngandensono, Wakaka, Bopoka, Basenge, Nkanza, Kinsuka, Bolondonkanza, Kalina, Ntotonkomele, Tambolamalembe, Botongobalo, Olingi-Oyei, Eloie, Okanisaka, Lonkembe, Babanda, Sangasanga, Bonkolenkole, Mokili-Mawa et Bas-Congo.



**Préparatifs de départ de Bolima.**  
(AP.0.0.11630, collection MRAC Tervuren ; photo A. Engels, 1912.)



**Attachés par une corde au cou et mis sous surveillance du policier, ces hommes sont accusés d'anthropophagie.**  
(AP.0.0.11637, collection MRAC Tervuren ; photo A. Engels, 1912.)

### 3. TERRITOIRE DE KIRI

En 1888, la majeure partie de ce qui est devenu le territoire de Kiri se trouvait dans le district du Kasai, exceptée la portion située au-delà du parallèle 1° sud et celle entre le point de rencontre de la Lutoi et de la limite du Mai-Ndombe, une droite jusqu'au méridien 19° 50' est de Greenwich environ, dans l'ancien district de l'Équateur.

En 1895, cet espace de Kiri se trouva entièrement dans le district du Lac Léopold II. En 1910, l'espace de Kiri occupa plus de la moitié nord du secteur Lokoro plus étendu. C'est en 1913 que la dénomination Kiri fut introduite, ne désignant pour autant qu'un territoire représentant à peu près la moitié de celui d'aujourd'hui. Sa limite partait de la rivière Lokoro vers le méridien 19° 21' de Greenwich et joignait la rivière Lutoi vers le méridien ; la Lutoi jusqu'à son confluent avec la Bolonga ; la Bolonga jusqu'à sa source prolongée par une droite jusqu'à la limite du Mai-Ndombe. La partie sud se plaçait dans le territoire de Lokolama.

En 1926, l'espace du territoire de Kiri retrouvait ses limites dans la moitié orientale du territoire

des Ekonda. En 1935, il intégrait le vaste territoire d'Inongo. Mais cet étendue posa assez vite des problèmes, d'autant qu'il s'observa une concentration de la population au nord-est et une certaine homogénéité des peuples ekonda. Le Rapport AIMO 1944 reproduisait les observations suivantes de l'AT d'Inongo.

« [...] il convenait de refaire l'ancien territoire de Kiri. Selon lui, toute la population du territoire se trouve dans le nord et de Kiri l'autorité territoriale a un contact facile avec tous les indigènes qui y viennent également plus facilement. Inongo est l'endroit qui convient le moins comme chef-lieu de territoire ; dans une région sans population, au bord du lac que la population ne peut ou ne veut traverser, les communications par le lac sont difficiles et aléatoires. Avec le chef-lieu de territoire de Kiri, ce territoire aura son développement économique rapide » (Rapport AIMO 1944).

L'actuel territoire de Kiri fut créé par l'ordonnance n° 316/AIMO du 24 octobre 1951 du gouverneur général du Congo belge. Il est habité par les Ekonda, les Batwa et les Iyembe.



**Pour la mission Olga Boone, reconstitution de l'investiture du chef Iyenyé chez les Iyembe.**  
(EP.0.0.2293, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Pour la mission Olga Boone, reconstitution de l'intronisation du chef Iyenyé.**  
**Ici les notables viennent lui rendre hommage à Ngongo-Iyembe.**  
(EP.0.0.2294, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Pour la mission Olga Boone, reconstitution du mariage du chef chez les Iyembe.**  
(EP.0.0.2295, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)



**Pour la mission Olga Boone, reconstitution du mariage : ici le chef acquiert une nouvelle femme.**  
**On voit la femme et ses parents et, aussi, la dot payée au clan du père et la dot payée au clan de la mère.**  
(EP.0.0.2296, collection MRAC Tervuren ; photo mission O. Boone, 1951 © MRAC Tervuren.)

**Tableau 3.4 : Liste des administrateurs du territoire de Kiri à partir de l'indépendance**

N°	Noms	Périodes
1	Mputela Nyamingay, Michel	1960-1964
2	Kelela Iseti, Joseph	1964-1966
3	Kasongo, Gabriel	1966-1968
4	Karebwa	1968-1971
5	Nsambwadi Ndosimav, Étienne	1971-1973
6	Mituku Mpanda Tshibambe	1973-1977
7	Lomposo Mpembe	1977-1980
8	Manzolo Bwakabwa Lungeni	1980-1983
9	Wiyolo Bawa Nsuka, Alain	1983-1984
10	Mongu e Nyanza, Maurice	1984-1985
11	Mbenge Kokomo Ikala Nkaka	1985-1988
12	Baba Nshole Monsegnie	1988-1990
13	Belenge Nsay e Mbien	1990-1991
14	Nsie Kaloso Mpauma	1991-1992
15	Ipanga y'Okiki Raphael	1992-1993
16	Wenga Oteku Opanda	1993
17	Mfufu Tonsimiake	1993-1994
18	Lesaka Monshe	1994-1995
19	Maliteli Fundi	1995-1996
20	Epulu Nka Esse	1996-1997
21	Bolanzeko Ibola Ngola, Pierre	1997-1998
22	Makossy Epeko Embe Miotto	1998-2002
23	Bosonkela Maxime, Jean	2002-2005
24	Kanamuli	2005-2008
25	Ipakana y'Eliba, Marie José	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.  
(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)



« Vieux Kiri », en 1905.

(AP.0.0.5422, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

Le territoire de Kiri compte une cité et trois secteurs.

La cité de **Kiri** : elle fut créée par l'ordonnance-loi n° 82/006 du 25 février 1982. Elle est subdivisée en trois quartiers : Bosango, Bosanza et Loboko.

**Tableau 3.5 : Liste des chefs de la cité de Kiri**

N°	Noms	Périodes
1	Kelela	-
2	Lopanza Mputu, André	1997-1999
3	Boongo	1999-2003
4	Kelela	2004 -

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

Dans les trois secteurs du territoire de Kiri, la situation administrative est la suivante :

### 3.1. LE SECTEUR BERONGE

Son chef-lieu est Beronge. Il compte trois groupements avec un total de 50 villages.

- Dans le groupement **Bakonda**, chef-lieu Bompombo, il y a 15 villages : Bompombo, Nkomo,



**Le chef Ilanga des Bolia avec son épouse.**

Il porte au poignet gauche les bracelets de coquillages (cauris) qui indiquent sa qualité de chef des terres.

(EP.0.0.5746, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

Nkonde, Ituna, Bekoko, Nkundu, Lisa, Lobanda, Ntikolemba, Bokala, Isolu, Iboke, Bakatanga, Besenge et Bandele.

- Dans le groupement **Ilanga**, chef-lieu Ngelebeke, il y a 25 villages : Ngelebeke, Bonkwankoso, Bokoli, Loponde, Bobulamo, Epepe, Bomomba, Ilangasongo, Ngali, Benyenye, Beronge, Nsese, Ntwelia, Bobanda, Bokota, Lwanga, Nkoto, Ilinge, Bekwate, Bokongo, Chantier, Ikomu, Ikolo, Bialanga et Bokoli-Wabongo.

- Dans le groupement **Iyembe**, chef-lieu Bolongoweti, il y a les villages : Bolongoweti, Nkaw, Bokongo, Wangata, Lofombo, Besenge, Lopwasa, Besaw et Ilongo.

Malgré le fait que le secteur Beronge reste le plus petit en étendue dans le territoire de Kiri, sa position au bord de la rivière Lokoro a permis à ses autochtones d'avoir des contacts avec l'extérieur, voire de fréquenter des écoles ou d'avoir des emplois rémunérés. À noter que l'activité dominante du secteur est la pêche. C'est aussi là que se trouve encore une grande partie des éléphants.

### 3.2. LE SECTEUR LOTOY

Lotoy, c'était d'abord le nom de la rivière qui traverse le secteur. Celui-ci a pour chef-lieu actuel



**Ces paniers étaient utilisés par les femmes de Ngelebeke dans la recherche du copal.**

(EP.0.0.5490, collection MRAC Tervuren ; photo J. Collard (Inforcongo), s.d. © MRAC Tervuren.)

Ibamba. Créé par l'arrêté n° 37/AIMO du 22 juin 1951, le secteur a vu son chef-lieu déplacé à divers endroits selon les règnes de ses chefs. Au départ, c'était à Ikakema, sous la direction du chef Nkanga Nzoko. Puis le chef-lieu fut transféré à Ibamba. De 1960 à 1971, sous le chef Mbongo Ngende Ipopoko, le chef-lieu a été transféré à Mbikaki, son village natal. Après le décès du chef, le chef-lieu du secteur retourna à Ibamba, sous le nouveau chef Antoine Boselu. En 2009, c'est Pierre Ekotomba qui devint chef de secteur.

Le secteur Lotoy intègre dans son espace la cité de Kiri. Il est subdivisé en quatre groupements comptant un total de 89 villages répartis comme suit :

- dans le groupement **Bolongo**, chef-lieu Bomangola, il y a 26 villages : Bomangola, Toongo, Boole, Nsangi, Isaka, Mbetenkoy, Bapoma, Ibamba, Bungonkoni, Ngondi, Mbwaki, Duelo, Beengo-Ipoku, Ikombo, Bina, Nkoto, Nzembe, Lomemengo, Nzobe, Kungu, Tokoli, Ikongolu, Nsongo, Mongo y'Elondo, Bosaw et Ilanga.

- dans le groupement **Ngali (Bolongo-Weli)**, chef-lieu Molele, il y a 6 villages : Ekotenkele, Besaw-Wese, Mbembele, Ilibe-Lokaw, Bolonga et Molel.

- dans le groupement **Ibeke (y'Onkoso)**, chef-lieu Ibeke, il y a 24 villages : Ibeke y'Onkoso, Mbuse-Epoka, Mpangi, Isongo, Ifumba y'okolo, Ibeke Mission, Bebongo, Itikala, Bosele, Mpembe Mbongo, Yemo, Baambe, Ndombo, Nkoletulu, Mbuse Mpoto, Elonda, Ilungu, Ilobo, Eleke, Nema, Ebanza, Bosale, Ibamba et Botangele.

- dans le groupement de **Weli**, chef-lieu Bokomu Ipoku, il y a 33 villages : Mokomu Ipoku, Mokomu-Mpenda, Mokomu-Ikoko, Mokomu-Ngombe, Basanza, Ntikolemba, Mpengolondo, Bekondenyege, Lokololi, Bokoli, Ipekwa, Boliompeti, Ngeli-Banda, Makanza, Mbikaki, Lonzombo, Belingo, Bosele-Likwangola, Bopekele, Makanza-Nord, Nkaw, Bokala, Elali, Bosenge, Efumbole, Ekongo-Nkoto, Ekongo-Ngele, Ekongo-Mpong, Ibali, Ibongia, Lokumo, Bobeke et Ibala.

Le secteur Lotoy connaît une bonne production d'huile de palme, principalement dans le village Bokoli dans le groupement Weli. À citer, aussi, la production de tabac dans le village Lokololi du même groupement Weli.

### 3.3. LE SECTEUR PENDJUA (PENZWA)

Son chef-lieu est Pendjua. Le secteur fut créé par l'arrêté n° 508/271/AIMO du 23 août 1942. Il est subdivisé en cinq groupements comptant 79 villages répartis comme suit :

- dans le groupement **Besongo-Waya**, chef-lieu Nzembe, il y a 6 villages : Nzembe, Bopanya, Losenge, Ekuna, Bokonga et Ngila.

- dans le groupement **Djoko**, chef-lieu Mbunga, il y a 19 villages : Mbunga, Mbombe Besange, Mbombe Elingo, Bongili, Mbombe Ewane, Bombembe, Bolileko, Bopita, Lokakawu, Loponde, Wema, Botika, Bondeke, Isobe, Itendo, Nzale-Nzombo, Nzale-Bolibo, Nzale-Bompeti et Ibitale.

- dans le groupement **Djombo**, chef-lieu Tweya, il y a 25 villages : Tweya, Monyo, Bobele, Djomba-Wuli I, Djomba-Wuli II, Bohoke, Imenge, Mpenge, Boyolo, Lomuno, Lokokolo-Bong, Lokokolo-Mpenz, Bongila-Mengi, Ikongo-moke, Liese, Bokenge, Bokenge-Bepa, Mpume-Nyama, Nkoko, Bosano I, Bosano II, Ifumba, Bonyenge, Tobwe et Ebungu.

- dans le groupement **Nkondi**, chef-lieu Nkondi, il y a 5 villages : Ireko I, Ireko II, Bombalaka, Ilombi et Engondjo.

- dans le groupement **Waya**, chef-lieu Momboyo, il y a 25 villages : Momboyo, Lofoloko, Mbombe, Ilinga, Mogero, Ebekoli, Mbeye, Ngombe, Penzwa, Mpenge, Nzolongu, Belondo, Lokombe, Nkoso, Mbolo, Bengolo, Bwanambula, Bekungu I, Bekungu II, Mpasa, Mpombo, Beembo, Bobala, Kingili et Wenga<sup>3</sup>.

## 4. TERRITOIRE DE KUTU

Le territoire de Kutu a été créé par l'ordonnance du gouverneur général n° 34/AIMO, modifiée par l'ordonnance n° 74/AIMO du 23 avril 1935. Installé d'abord dans le village appelé Nsontin, le chef-lieu fut transféré par après à l'endroit actuel, à la suite des incidents créés autour de l'agent Loman, que les Sakata avaient surnommé *Lekukwi*, nom signifiant « abeille ». C'était un homme fort mince, connu surtout pour sa sévérité dans le travail d'extraction du caoutchouc. Il avait été battu par les autochtones et

3. Source : interview et propos recueillis auprès de M. Lokaso, ancien chef de secteur Beronge, le 15 octobre 2010, 67 ans.

il en mourut. On peut imaginer les sévices punitifs qui suivirent cet assassinat ; les autorités de l'EIC se vengèrent de ce décès, surtout qu'il fallait donner l'exemple pour que cela ne se répète plus. Peu après, le site administratif fut transféré à Kutu. Et le 23 mars 1938, Kutu accédait au statut de centre extra-coutumier (*Bulletin administratif* 1938 : 283).

Le nom « Kutu » est une déformation du colonisateur. Le nom était, à l'origine, « Nkuru », un titre de noblesse lié à la famille royale locale. L'espace du territoire de Kutu est occupé par les Sakata et les Badia.

En 1888, l'espace actuel du territoire de Kutu se trouvait presque entièrement dans l'ancien district du Kasai. En 1895, sa partie sud se situa en dessous de la crête de partage des eaux de la Mfimi et de la Lukenie avec celles des rivières Sankuru et Kasai jusqu'à l'embouchure de la Mfimi dans le Kwa, dans l'ancien district du Kasai.

En 1910, les secteurs Lac et Luabu-Lukenie se partageaient l'espace de l'actuel territoire de Kutu. Le secteur Lac allait de l'embouchure de la Lukenie dans le lac, longeant la Lukenie jusqu'à la Biangi, la Biangi jusqu'à sa source ; une droite joignant cette source à la Lobai et la Lobai jusqu'à son embouchure dans la rivière Kasai. La partie occidentale était comprise dans le secteur Luabu-Lukenie, environ le tiers du territoire actuel. La dénomination Kutu apparut en 1913. De cet ancien territoire

l'actuel n'hérita que de la partie orientale qui va de l'embouchure de la Yenketé dans la Luabu, une droite jusque dans la Lukenie à environ 18° 40' est de Greenwich. La Lukenie jusqu'à l'embouchure de la Mokawa ; celle-ci à sa source ; une droite joignant cette source à la rivière Kasai au méridien 18° 28' est de Greenwich environ. Le reste était incorporé dans les territoires d'Ikwayolo au nord jusque dans la Lukenie et d'Oshwe au sud de la Lukenie.

Le territoire des Basakata couvrit presque entièrement, en 1926, l'espace du territoire de Kutu, à l'exception de la partie nord-est, allant de l'embouchure de la Wabeve dans la Luabu et, de la Luabu jusqu'à la Yankete, qui faisait partie du territoire de la Moyenne-Lukenie.

En 1932, la partie du territoire des Basakata de 1926 passa à celui des Baboma, tandis que la région nord-est (cf. *supra*) fut intégrée au territoire des Ekonda. En 1935, le territoire de Mushie occupa une partie de l'actuel territoire de Kutu, à partir du point de rencontre de la Mfimi avec le méridien 17° 35' est de Greenwich environ ; de ce point une droite jusqu'à la rivière Kasai, au méridien 17° 30' est de Greenwich.

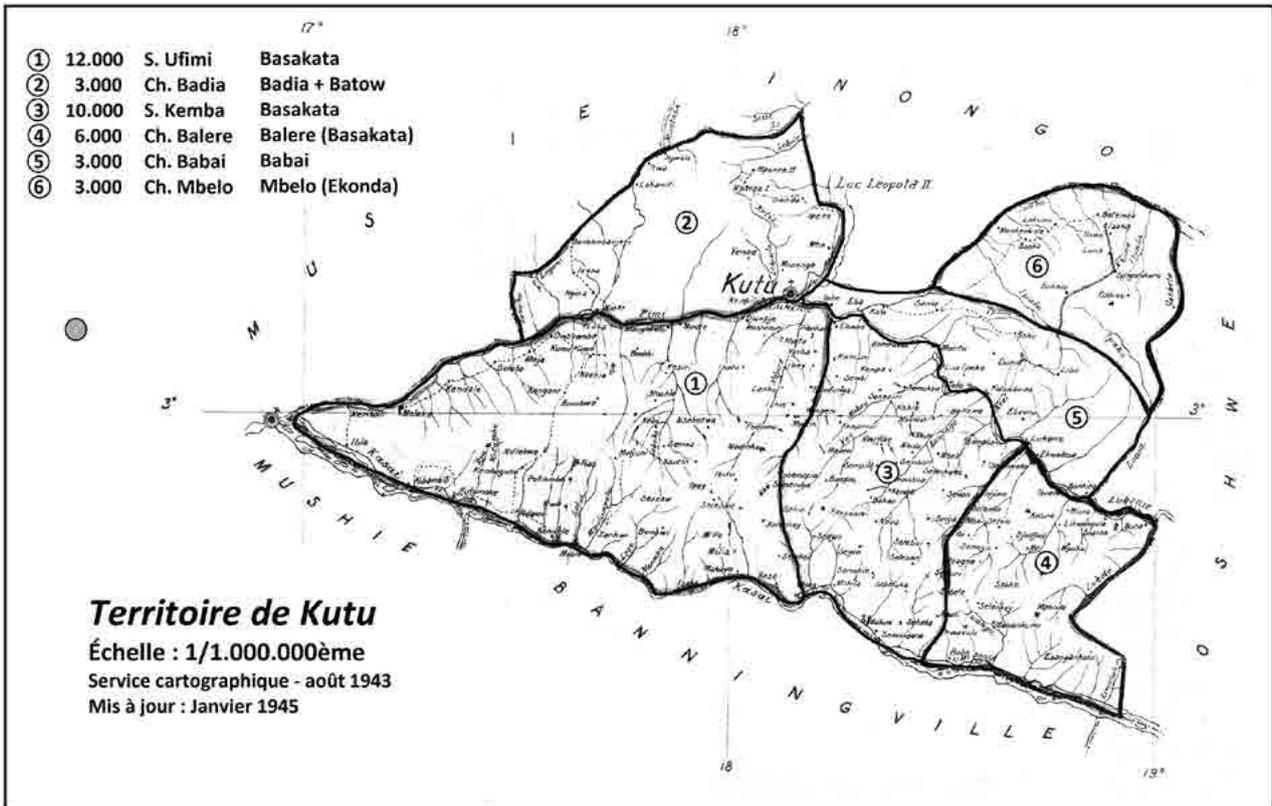
Portant principalement son noyau sur le peuple Sakata, l'évolution de l'espace du territoire de Kutu semble avoir continuellement cherché à rassembler aussi les Balesa et les Babaie. C'est en 1944 qu'on y ajouta le bec de canard compris entre la Mfimi et la rivière Kasai, habité par les Baboma.



**Ancien mess, transformé en habitation pour le chef de poste de Kutu, en 1909.**  
(HP.1963.1.330, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van den Broeck, 1909.)

**Carte administrative du territoire de Kutu**

(carte créée en août 1943 et mise à jour en septembre 1944 pour les limites, parue en janvier 1945)



Source : Carte TMP.226, archives Olga Boone, MRAC.



**24 mars 1966 à Kutu : le président Mobutu est transporté en tipoy. On le voit entouré de l'administrateur de territoire et du gouverneur Daniel Monguya de l'autre côté du tipoy.**

(CP.2007.1.152, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)

En 1944, l'espace couvert par le territoire de Kutu avait pour limite nord l'embouchure de la rivière Legoni dans la Dua. Une droite joignant cette embouchure au confluent de la rivière Montaba dans la Boruampe. De ce confluent une droite jusqu'à celui de l'Ipeke et la Li. La côte occidentale du lac Mai-Ndombe jusqu'à l'embouchure de la Webeve dans la Luabu. La Luabu en amont jusqu'à l'embouchure de la Yankete, au sud du territoire d'Inongo. La limite est fixée en 1935 partait de cette

embouchure et partageait la limite occidentale du territoire d'Oshwe jusqu'à la rivière Kasai. La limite sud longeait de ce point la rivière Kasai depuis 1944 jusqu'au confluent de la Mfimi, tandis que la limite ouest remontait la Mfimi jusqu'à l'embouchure de la Lonoko ; et la Lonoko en amont jusqu'au parallèle de l'embouchure de la Legoni dans la Vua.

Le territoire de Kutu compte cinq cités (Kutu, Bokoro, Nioki, Semendwa et Tolo), deux chefferies et trois secteurs.

**Tableau 3.6 : Liste des administrateurs du territoire de Kutu**

N°	Noms	Périodes
1	Etina, Marius	1960-1961
2	Ngha, Jacques Edmond	1961-1962
3	Batumbo, Édouard	1962-1963
4	Braques, François	1963-1964
5	Kaniki, Antoine	1964-1966
6	Mayu Lemene	1966-1967
7	Kisungu, Vincent	1967-1968
8	Kabiso, Joseph	1968-1970
9	Savaekhof	1970-1972
10	Buloko wa Tshimpumpu	1972-1973
11	Mwamba Kadila	1973-1974
12	Mabongo Madwa Abukowa	1974-1975
13	Faliala Lwenseshafali Luanya	1975-1977
14	Fatulu Yaladi	1977-1978
15	Manjolo Bwakawa Lungeni	1978-1980
16	Mbonge Gibalaba Giatengeta	1980-1981
17	Bakambana Mvindu Mioko	1981-1983
18	Moke Nzam'Ensong	1983-1984
19	Kowolo Sele Wave	1984-1985
20	Tshibuyi Kayembe	1985-1987
21	Mulonda Kamanda wa Kamanda	1987-1989
22	Kalume Lamulamu	1989-1991
23	Mwanafioti Ediankiri Bulamatari	199- 1992
24	Ipuka Mviye Malama Nteka	1992-1994
25	Betoko Boongo	1994-1995
26	Ngai Ngasebe, Xavier	1995-1998
27	Epamboko Bokuma, Augustin	1998-1998
28	Ibanda Mbabu, Franck	2001-2003
29	Mfusi Biabiya, André	2003-2005
30	Yalala Kyatenda Mukumbukwa, Roger	2005

Source : Équipe locale, sur base des données du Rapport annuel du territoire, exercice 2009.  
(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

#### 4.1. LES CITÉS

a) La cité de **Kutu** : créée par l'arrêté n° 02 du 23 mars 1938 du commissaire provincial de la province de Léopoldville, elle compte cinq quartiers : Basiki, Boboliko, Lebushe, Lumumba et Matimba.

**Tableau 3.7 : Liste des derniers chefs de la cité de Kutu**

N°	Noms	Périodes
1	Bongongo Mpia	1998-2003
2	Membanga Mongabile	2003-2005
3	Michel Nkono Akoyenge	2005-2007
4	Makwelebi Mindongo	2007- 2008
5	Bonyomu Mekubay	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

b) La cité de **Bokoro** : créée par l'ordonnance n° 040/CAB REG/GOU/BDD/95 du 30 décembre 1995 du commissaire de région du Bandundu, elle compte trois quartiers : Izangani, Mavula et Nkamadja.

**Tableau 3.8 : Liste des derniers chefs de la cité de Bokoro**

N°	Noms	Périodes
1	Ngiba, Ange	2003
2	Banga Monsenvula	2003-2007
3	Bwaticpa Bola	2007-2008
4	Mbey Mbaon, Paul	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

c) La cité de **Nioki** : créée par l'ordonnance n° 87-231 du 23 juin 1987, elle compte quatre quartiers : Kenzuma, Kempeka, Mongankolo et Nkokina.

**Tableau 3.9 : Liste des chefs de la cité de Nioki**

N°	Noms	Périodes
1	Monse Le Nsaka	-
2	Bile Wemba	2003
3	Katako Lisasi, Flory	2003-2008
4	Ngamontoko, Jean-Marie	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

d) La cité de **Semendwa** : créée par l'ordonnance n° 87-231 du 29 juin 1987, elle compte quatre quartiers : Ikomanza, Kabila, Aliba et Mpinajiba.

**Tableau 3.10 : Liste des chefs de la cité de Semendwa**

N°	Noms	Périodes
1	Nka Ilanga Kamadia	1998
2	Blanchard Nzay Iyake	1998-2003
3	Bonyomu Menubay	2003-2008
4	Moke Miok, Mario	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

e) La cité de **Tolo** : créée par l'arrêté n° RTE/040/CAB/REG/GOU/BDD/95 du 30 décembre 1995 du commissaire de région de Bandundu, elle compte 3 quartiers : Iboma, Mbuyulu et Mongaw.

**Tableau 3.11 : Liste des chefs de la cité de Tolo**

N°	Noms	Périodes
1	Katako Lisasi, Flory	1998-2003
2	Wangoy Bonsinsa, Désiré	2003-2008
3	Katako Lisasi, Flory	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

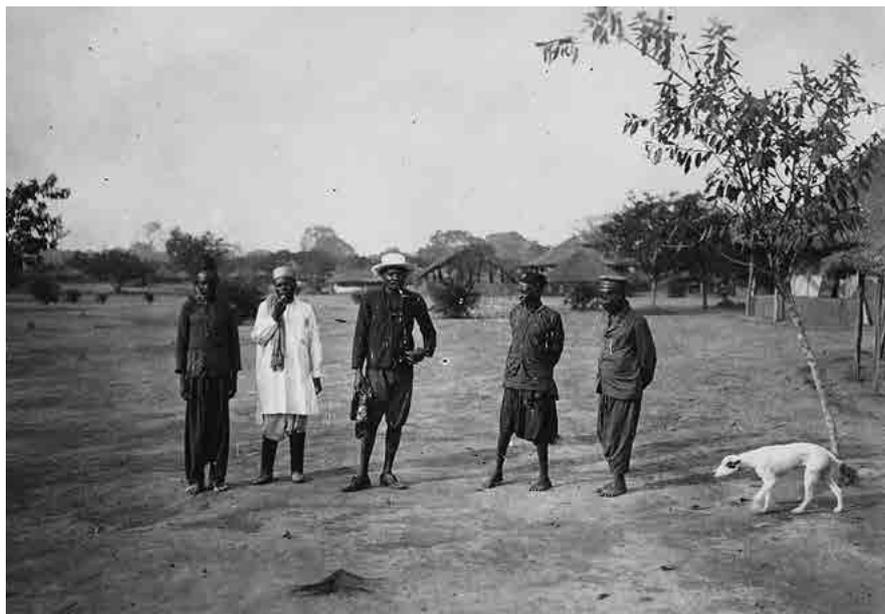
(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

#### 4.2. LES CHEFFERIES

Le territoire de Kutu compte deux chefferies :

a) Chefferie **Badia** : créée par la décision n° 1/CH du 4 juin 1935 du commissaire de district du Lac Léopold II. Elle a pour chef-lieu Kempili et ne compte que le seul groupement **Badia** avec 45 villages : Bilondi, Bomo, Kempili, Kempili-Bimbe, Kemba-Lolabo, Kebele, Kempa, Kesekenda, Keseke, Kie, Kilako, Kiemu, Kembole, Ibaa, Ishoo-État, Ishoo-Tassin, Ishoo B, Inunu, Ipeke, Lebamiti, Mabala, Mokolombu, Mokuma, Motali, Mokeli, Mikombe, Mbee, Nkilinkili, Mpanza I, Mpanza II, Mposo, Moshuma, Mushele, Mpeve, Mpumpe, Ngolo, Nta-Mokoe, Mula, Mwanya, Mikili, Olingi-Oyei, Sukulu, WENZE, Mpombu et Itwa.

b) Chefferie **Batere** : créée par la décision n° 4/CH du 4 juin 1935 du commissaire de district du Lac Léopold II. Elle a pour chef-lieu Sebie et ne compte que le seul groupement **Batere** avec 74 villages : Banga, Bobo-CK, Bobo-Paris, Boyu, Buna-Bosonkini,



**Le chef Bokoro et son village.**

(EP.0.0.1264, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**1905 : logement des soldats à Nioki.**

(AP.0.0.5390, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)



**Poste du Tolo.**

(AP.0.0.30100, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

Buna-Rive, Bosobe, Buna-Lukenie, Bosonkini, Bomandi, Bokanya, Botwale, Camp-Lemba, Dungu, Iboto, Idja I, Idja II, Ilibi, Ikwavili, Itu, Kebina Kasai I, Kebina Kasai II, Kebina Lukenie, Kevu I, Kevu II, Kesisie, Kilima, Likwangola, Matuku, Mabienu, Mbien-Kasai, Mbuli, Miaka I, Miaka II, Mbeko, Mpanda I, Monkani, Mpanda II, Mbanda, Matete, Monkain I, Monkain II, Monzuma, Bamaba, Ndojimi, Nduama I, Nduama II, Nguma, Nshilo I, Nshilo II, Nshi-Djoko, Nselenkoy, Sebie, Selekokoy-Kasai, Selekokoy-Lukenie, Semendjibi, Semoyu, Semolibi, Sementoko, Semaza, Semafuni, Semakere, Semanganye, Sekekilo, Semangulu, Sepembe, Ferme Mosa, Selekokoy, Tenele, Tampiete, Bvuna Boso, Ferme Nsele, Ferme Bada et Nsitu.

### 4.3. LES SECTEURS

Le territoire de Kutu compte trois secteurs :

a) Secteur **Kemba** : créé par l'arrêté provincial n° 542/341/AIMO du 13 décembre 1941 du gouverneur de la province de Léopoldville ; son chef-lieu est Kemba. Il est constitué de deux groupements, comptant 108 villages, répartis comme suit :

- dans le groupement **Mbantin** : chef-lieu Lua-Ipeke. Ce groupement compte 94 villages : Bokwi, Bompia, Bodja, Bozee, Belewe, Belewe-Rive, Iban I, Iban II, Elombe-moke, Elombe-Monene, Ikuma, Kemba, Kempa, Kempimpi, Kesie, Kediki, Kelibi, Keshishie, Kinkole, Kebi, Kebinga, Kenao, Fatima, Lisanga, Mazoko I, Mazoko II, Makaw-Kasai, Mapuo, Muntu-Cité, Motangiri, Mosemazoko-Nsele, Mbon, Monsedjon, Mokwo, Mashio, Mushe, Senuni, Nsilo-Enao, Mokulu, Mokulu-Nsilo, Mbole, Mpanda, Mokila, Mangangan, Nkolsembwan, Nkaw, Ngawngaw, Semaba, Sekekaa, Semana, Nkwilwo, Nkwon, Semondane, Semokane, Masako-Sekes, Semankini, Ndua-moke, Sele-Mbili, Semampoy, Semazoko II, Nkuishien, Sembimi, Sempila I, Sempila II, Selefuni, Sedua, Sekeshe, Semokie, Semote-Mobe, Seduri, Sekebe, Seblon, Semanfuni, Izo-Sedjimi, Izo-Senobi, Selesan, Bokwe-Kasai, Selekebe, Camp-Bapaya, Sanga-Sanga, Nsitua, Semanzo, Masoo, Ndaw, Wangiri, Makfu, Sible I, Sible II, Selekey, Kutu, Nioki, Bokoro, Semendwa et Tolo.

- dans le groupement **Duele** : chef-lieu Selekokoy. Ce groupement compte 14 villages : Camp-Sepembe, Makaw-Lukenie, Mabili, Makei, Senkani I, Senkani II, Semangul I, Semangul II, Sekesiri,

Sekion, Selekokoy, Sepembe, Bamaba et Camp-Cité.

b) Secteur **Luabu** : créé par la décision n° 16/61 AIMO du 7 juillet 1995 du commissaire de district du Lac Léopold II. Son chef-lieu est Mpoma. Il est constitué de deux groupements comptant 52 villages répartis comme suit :

- dans le groupement de **Babayi** : chef-lieu Mabie. Ce groupement compte 24 villages : Lua-Ipeke, Beleli, Natiende, Vuna, Oboi-Oleki, Boku, Sanya, Nkala, Ibaku, Sapeza, Duma I, Duma II, Bomanga, Boliano, Bokungu, Masamba, Ikui, Mbain, Enkoto, Mbantale, Kutu, Lukenie, Ikwalesa et Bonkita.

- dans le groupement de **Mbelo** : chef-lieu Luna. Ce groupement compte 28 villages : Mpoma-État, Mpoma-Camp, Bokalo, Wenge, Boseki, Bolapa, Bongisa, Ipaki, Nkata, Nkolinkoli, Ikeli, Boteko, Nsolu, Bongalokolo, Yassa, Boshwe, Metenkoy, Luna, Lola, Ilomo, Isaka-Mbelo, Botemola, Iles, Ilomonkita, Lokumu, Boshaa et Benkonko.

c) Secteur **Mfimi** : créé par l'arrêté n° 395230/AIMO du 13 juin 1945 du gouverneur de province de Léopoldville. Son chef-lieu est Lebema. Il est constitué de quatre groupements comptant 141 villages, répartis comme suit :

- dans le groupement **Lemvia-Nord** : chef-lieu Ikoko. Ce groupement compte 21 villages ci-après : Bemfuka, Botoko, Ibey, Ikoko, Inunu, Ishey, Lenko, Mban, Monshemine, Monshendjon, Mpiankan, Mpintin, Mpui, Mpwo, Mvuan, Ndjampie, Nguba, Nkuimbe, Ntale, Pay Pay et Otshie.

- dans le groupement **Lemvia-Sud** : il y a 26 villages : Benkure, Bobinga, Bombure, Isaka-Kibam, Isaka-Mbole, Izangani, Nshawa, Kemwame, Lebama, Lekole, Makaya, Mabala-Mane, Mabala-Manze, Masaa I, Masaa II, Manzakwi, Mahuni, Mobin, Mpeka, Nsamwale, Nzanzaon, Mbkimay, Shaba, Mobie, Muebepule et Nsebezain.

- dans le groupement **Mabie** : chef-lieu Duakombe, il y a 54 villages : Bendela, Besai, Bezain, Bolebo, Bongisa, Bongomo, Bontshiri I, Bontshiri II, Bombwe, Bongiamo, Bungu-Bungu, Duakombe, Isaka, Ibia, Iyua (Bendela II), Kebuken, Nkwi-Mampo, Kengani, Kendale, Kendumu, Kibambili, Kimbalimai, Kimbalimai-Monene, Konkia, Kutu-moke, Lekey, Lenkaa, Lekole, Madjia, Makfu, Mangwa, Mangomo, Mashala, Mayuni, Mbandaka, Mbaibehua (Ndjon), Mbainsame, Mbaikole I, Mbaikole II, Mishi, Miebo, Mire (Nshuo), Miteba, Moleke, Mpekamba, Mpinya, Ngamanzo, Ngiebwe, Ngoni, Ngonimba, Nselekole, Ntshuni, Ndamu et Yumayuma.

- dans le groupement **Mbamoshe** : chef-lieu Mongobebe, il y a 40 villages : Baada, Bediki, Bodjuni, Bien, Ipay, Nsemwa, Kaaka, Nkana, Kebakeba, Keno, Kese-Amont, Kese-Aval, Kanisa, Kibambili, Mazoko, Malo, Mibie, Mongobebe-État, Mongobebe-Bodjon, Mongobebe-Cité, Mpete-moke, Ngiangian, Nkwinshien, Nseban, Lekay-Loshui, Nselenke, Nsema-Mpia, Nsemana, Nsemebua, Nsemako, Nseledjon, Nseketua, Nsilo, Beyabe, Nseya, Nselebwin, Nsontin, Seko, Ushe et Mongobebe-Mabenga

## 5. TERRITOIRE DE MUSHIE

C'est de la division de l'ancien territoire de Mushie, qui fut organisé jusqu'en 1976, que naquirent les territoires actuels de Kwamouth, de Yumbi, de Bolobo et de Mushie qui constituent, ensemble, depuis 1990, le district des Plateaux. Pour rappel, l'ancien territoire de Mushie avait été créé par le décret-loi du 28 juin 1934, modifié par l'ordonnance présidentielle n° 90/46 du 12 février 1990 portant création du district des Plateaux et des trois autres territoires composant celui-ci.

Le nom « Mushie » vient de « Mosie », qui signifie « Botumbe » (arbre parasolier). Cet arbre servait de moyen de transport pour traverser à Banningville (Bandundu).

Le territoire de Mushie est habité par les Baboma, les Teke et les Nunu.

**Tableau 3.12 : Liste des administrateurs du territoire de Mushie à partir de 1960**

N°	Noms	Périodes
1	Nga, Jacques	1960-1962
2	Mputela, Michel	1962-1964
3	Nkanda, Jean	1964-1965
4	Ndwami, André	1965-1966
5	Moke, Alfred	1966-1967
6	Bokwala Sukisa	1967-1969
7	Bopata Wa Punza	1969-1971
8	Malitela Punzu	1971-1974
9	Mituku Mpanda	1974-1979
10	Ntumba Yoloseka	1979-1980
11	Kiana Nzey	1980-1983
12	Londolobe, Florent	1983-1985
13	Kebungu Mofimi	1985-1986
14	Mongala Osusu	1986-1987
15	Totenga Lupembe	1987-1989
16	Masafwa Kasuala	1989-1990
17	Bokungako Nkaoko	1990-1990
18	Baba Nshole	1990-1992
18	Epulu Nkaose	1992-1994
19	Baba Nshole	1994-1998
20	Kimvula Mwako Yale	1998-2002
21	Ngamubien Esese	2002-2005
22	Ndepata Ngonafumbe, Roger	2005-2008
23	Estone Tshakolilo	2008-2010
24	Cigere Gere	2010

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.  
(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2010.)



**Le gouverneur général, M. Léo A.M. Pétillon, a effectué un voyage d'inspection dans le district du Lac Léopold II.** Le voici remettant un cadeau à M. Évariste Bolenge, chef du centre extra-coutumier de Mushie, en présence de M. Beeckman, administrateur de territoire. (HP.1956.15.7033, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), 1955 © MRAC Tervuren.)

Le territoire de Mushie compte une cité et une chefferie.

a) La cité de **Mushie** fut créée en 1936 et compte aujourd'hui huit quartiers : Industriel, Mbee I, Mbee II, Twa, Mbali, Bolobo I, Bolobo II et Nkanka.

Dans l'ordre de leur succession, la liste des chefs de la cité de Mushie se présente comme suit : Izampango, Albert Bokelo, Serges Mputu, Bolenge, Michel Mongali, Pierre Lembani, Makengo Mwana Nzobo, Iboko y'Etambe, Jean Ilembu, Nsiekaloso, Ngula Mbangu, Mbembe Isakunya, Ilunga Nsekoloronzo, Mbuta, Bongeli Bongongo, Nkanda Bangolo, Tangamu Mpolo, Libenga, Izami Mpiba, Ikamba Ngozieme et Mbangi Nele.

b) Baboma-Nord est la seule chefferie du territoire de Mushie. Son chef-lieu est Mbali et elle compte trois groupements :

- groupement **Baboma-Nord** : chef-lieu Mbali. Il compte 58 villages : Bobala, Bondamu, Boboma-Nzoto, Bokoto, Bampaka, Bosatore-Maa, Bosatore-Maseki, Bosiki, Bosina, Bompenshole, Camp-Ferera, Camp-Molard, Duma, Duro, Duama I, Duama II, Ikapandelo, Isono, Ikwana, Isali, Izana, Ezeli JVL, Kanaga, Kempani, Kemwe, Kenya, Kesomi, Komambi, Lovia, Maa, Bampaka, Kentale, Mambu, Mankene, Manuka, Manzo, Mbaa, Komantali, Mbala I, Mbala II, Mbali, Mokoro, Mongama, Mosenkunu, Mperenuna, Mpoko, Mpoko-Bellango, Mpwana, Mutekuni-Mwo, Ndongo, Ngina, Ngia-Maba, Ngontolo, Nsenu, Nzenzali, Etana, Saboleme et Mpaas.

- groupement **Bampee** : chef-lieu Mpee. Il compte 44 villages : Bas-Congo, Bobele, Bolebe, Molongo, Boteankasi, Ekoba-Oyeli, Esanga-Badua,

Esanga-Bampee, Ibaa, Ibaa-Letana, Ikili, Ilebo, Itu, Iyamba, Kebuu, Kwamouth, Mabampoo, Mai-Ndombe, Makaa, Mafwa, Malobo, Mankeni, Maseke, Mansekese, Mabosie, Mbembeti, Mbumakeli, Mbongengomo, Menko, Mia, Misiri, Mokili-Mawa, Mpee, Mpeme, Mpoile-Mpela, Ngando-Nkolo, Ngazwa, Ngelengomo, Ngenzey, Nkana, Nkee I, Nkee II, Nzalimboka et Nzombo.

- groupement **Banunu** : chef-lieu Banunu-Moba. Il compte 22 villages : Banunu-Lingisi, Banunu-Moba, Bosombo, Etike (Mpolo-Nkoso), Ibole, Lady, Lobobo, Mobazamu, Mbonku, Mokaba, Molokay (Ibole-Kebi), Nzokele, Nkuru, Ngabe, Ngantoko-Rive, Nguma, Mbonzi, Ferme-Bondo, Ferme-Makambo, Nsele-Be, Bethelém et Ikoki.

## 6. TERRITOIRE DE KWAMOUTH

« Kwamouth » est un nom composé du mot « *kwa* », qui signifie rivière, et du mot « *mouth* », qui désigne la « bouche ». Kwamouth veut dire l'entrée de la rivière Kwa.

Kwamouth devint un centre extra-coutumier le 9 mai 1936 (*Rapport des Chambres* 1936 : 12). Ce statut fut transformé en cité indigène le 30 janvier 1948 (*Bulletin administratif* 1948 : 1644). Mais le 28 octobre 1958, le statut de cité lui fut retiré (*Bulletin administratif* 1959 : 342). C'est longtemps plus tard, par l'ordonnance présidentielle n° 090-046/1990 du 12 février 1990, que cet ancien poste d'État accéda au statut de chef-lieu de territoire.

Le territoire de Kwamouth est habité par le peuple teke.



**Kwamouth 1904 : les chefs.**

(AP.0.0.25491, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1904.)



**Le chef de Kwamouth.**

(AP.0.0.24880, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, vers 1902.)

**Tableau 3.13 : Liste des administrateurs du territoire de Kwamouth à partir de 1990**

N°	Noms	Périodes
1	Gubetega Gutesa	1990-1991
2	Kuluki Falanga	1991-1992
3	Botena Mopo	1992-1994
4	Ngay Ngasebe	1994-1995
5	Bokungako N'Kaoko	1995-1996
6	Mona Bopeke	1996-1997
7	Mobembo Mpuluba	1997-1998
8	Mpay Nsia	1998 (6 mois)
9	Kindundi Ngindu, Germain	1998-2002
10	Morphee Batey Kabenga	2202-2006
11	Nzambe Wisi, Emmanuel	2006 (15 jours)
12	Mulenge Ayue Kibalu, J.P.	2006- 2008
13	Makambo Koentina, Jérôme	2008

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. : cette énumération s'arrête à l'année 2008.)

Le territoire de Kwamouth n'est constitué que d'une cité et d'un secteur.

a) La cité de **Kwamouth** : elle est constituée de cinq quartiers : Ngaliema, Bosina, Singa, Mpoli et Plateaux.

**Tableau 3.14 : Liste des chefs de la cité de Kwamouth**

N°	Noms	Périodes
1	Manwana Ngapolo, Mathias	1990-2002
2	Kikina Kitembe, Prosper	2002-2005
3	Nkole Bibo, J.C.	Court règne
4	Nduma Nzale	2005

Source : Équipe locale, sur base des données du *Rapport annuel du territoire, exercice 2009*.

(N.B. cette énumération s'arrête à l'année 2005.)

b) Secteur **Bateke-Sud** : chef-lieu Twa. Il est constitué de trois groupements : Baboma-Banku, Bateke-Sud et Baboma-Sud :

- groupement **Baboma-Banku** : chef-lieu Bokala. Il compte 28 villages : Botimi, Bwantala, Mpala, Wombali, Nganambo, Ngaliem, Massia, Bonkanakwa, Bonkanakwa-Plata, Pwebe, Limpwobo, Molimi, Nsubu, Kimpini, Lilali, Menkwo, Kimwomwo, Mbunsie, Bisiala, Bibonga, Dulu, Kinku, Molili, Wenge I, Wenge II, Mabu-Mabu, Tala-Ngai et Ngombe-Ngombe.

- groupement **Bateke-Sud** : chef-lieu Dumu. Il compte 93 villages : Dumu, Embo, Embwa, Burufa, Molima, Engambu, Mavolo, Ngamboni, Itubi II, Tala-Ngai, Esiala, Aviation, Ngatsie, Massia-Kwa, Mokele-Lidumi, Manianga, Itubi I, Likanda, Ntomo, Ngobila, Emboo, Menko, Nfumunzale, Nkomankiro, Kunzulu, Entsui, Mbali-Bana, Empuny, Kaba, Ebali, Mai-Mpili, Ndombe, Lusua, Masi, Kimpoko, Langa-Langa, Mimbali, Nkana, Zwa-Idée, Intsie, Kamba-Zomi, Kaba, Bakanza, Bolamu-Zoba, Sala-Ozwa, Elikya, Yerusalem, Musa, Mayumbi, Tala na Miso, Mandungu, Mbwimba, Nsieme-Afunu, Nsele, Eduma, Mapamboli, Bosenge, Etio, Mobwa, Basali, Nzieme, Tala-Ngai, Epudumu, Kanana, MasiaMbe, Miboro, Ngueme, Ebulo, Menko-Route, Mbomu-Esiala, Salongo, Nkimua,

Twa, Ntshimu I, Ntshimu II, Mpibi, Mbwaleme, Masambio, Makumaku, Mutseto, Sion, Lo, Mikele, Tala Nga Miso, Mozindo, Molende, Imua I, Imua II, Mbembansi, Mikuele, Bunsiele, Nswo et Aetrac.

- groupement de **Baboma-Sud** : chef-lieu Boku. Il compte 50 villages : Boku, Engunu, Masi-Route, Mokobe, Molunu, Mipu, Boku, Ntsuma, Fadiaka, Falo, Nkana, Efi, Mamia, Bobunga, Endombo, Salongo, Tala-Ngai, Ngobuele, Kanisa, Ntswe, Kiseke, Engimi, Masiamu, Molio, Bokulu, Limete, Ntoma-Nkita, Kisele, Engunu, Mali, Mbenzale, Kimangunu, Mpumiyo, Kimbele, Kimbete, Makwa, Beto na Beto, Bolingo, Bisengo, Makwo, Buala-Yulu I, Buala-Yulu II, Monka, Bokumu Bunsu, Bokunu, Mpunimbe, Mizo, Kinkole, Bata et Mileme.



**La cité de Kwamouth.**

(AP.0.0.1643, collection MRAC Tervuren ; photographe inconnu, s.d.)



**Matali, chef banfumungu, à Kwamouth.**

« En théorie, le pays est soumis à un système d'administration indirecte, où les Congolais peuvent choisir leurs propres dirigeants. En pratique, toutefois, la décision en appartient à l'administration coloniale. L'obéissance et la volonté de coopérer forment les critères déterminants. Les chefs qui collaborent avec les autorités coloniales reçoivent une médaille. »

(AP.0.0.14230, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1913.)



**Matali, chef banfumungu, à Kwamouth.**

(AP.0.0.14231, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1913.)



**Matali, chef banfumungu, à Kwamouth.**

(AP.0.0.14232, collection MRAC Tervuren ; photo Ph. Tits, 1913.)

## 7. TERRITOIRE D'OSHWE

Le territoire d'Oshwe fut créé par l'arrêté n° 35/AIMO du 13 septembre 1932. Il est habité aujourd'hui par les Nkundo : Balendo, Bolongo, Batito, Ipanga, Bokongo, Bidjankamba, Imoma, Booli, Etwaoli (Etwale)-Bokala et Tswa.

Depuis l'EIC, l'organisation de ce qui devint l'espace du territoire d'Oshwe connut une évolution. D'abord en 1888, il se trouvait, pour sa plus grande partie, dans le district du Kasai, sauf au nord, la portion qui part de l'embouchure de la Twenge dans la Loso jusqu'au point de rencontre de la rivière Lokolo avec la limite est qui se trouvait dans le district de l'Équateur. En 1895, la portion du nord partant du point de rencontre de la Lokoro avec la limite actuelle du territoire, une droite jusqu'à la limite est avec le parallèle 2° 40' sud environ se trouvait dans l'Équateur. Tandis qu'au sud, toute la partie le long de crête jusqu'au méridien de la Kamtsa était dans le district du Kasai.

En 1910, l'espace du territoire d'Oshwe se composa des secteurs Lokoro, Lukenie et Luabu-Lukenie du district du Lac Léopold II, du secteur Luilaka de celui de l'Équateur. Dans la partie du secteur Lokoro, il prit des morceaux au sud allant de l'embouchure de la rivière Loso jusqu'à l'embouchure de la Lola dans la Lokoro ; la Lokoro jusqu'à son confluent avec la rivière Wanda ; une droite joignant ce confluent au parallèle 2° 40' sud ; ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la Basawane ; une droite joignant ce point jusqu'à l'intersection de la rivière Botina avec le parallèle 2° 50' sud ; ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la Pomozari. Du secteur Luabu-Lukenie, la limite orientale qui part du méridien de la source de la Lomami [sic] jusqu'à cette source et cette rivière jusqu'à son confluent dans la Lukenie ; la Lukenie jusqu'au confluent de la Lodimi ; la Lodimi jusqu'à sa source ; le méridien passant par cette source jusqu'à sa rencontre avec le Kasai. La partie est du territoire resta dans le secteur Lukenie.

Le morcellement intervenu en 1912 plaçait l'espace du territoire d'Oshwe actuel dans celui qu'occupèrent les anciens territoires de Monkoto, d'Ila, de Bombuli, de Lokolama, d'Ikwayolo et d'Oshwe. Précisons : de l'ancien territoire d'Oshwe, il resta la portion allant de l'intersection du parallèle 3° 4' sud avec la rivière Luna ; la Luna jusqu'à Elongo-Kole ; celle-ci dans la Lukenie ; la Lukenie dans la Lodimi qui débouche dans la Lowonga ; une ligne

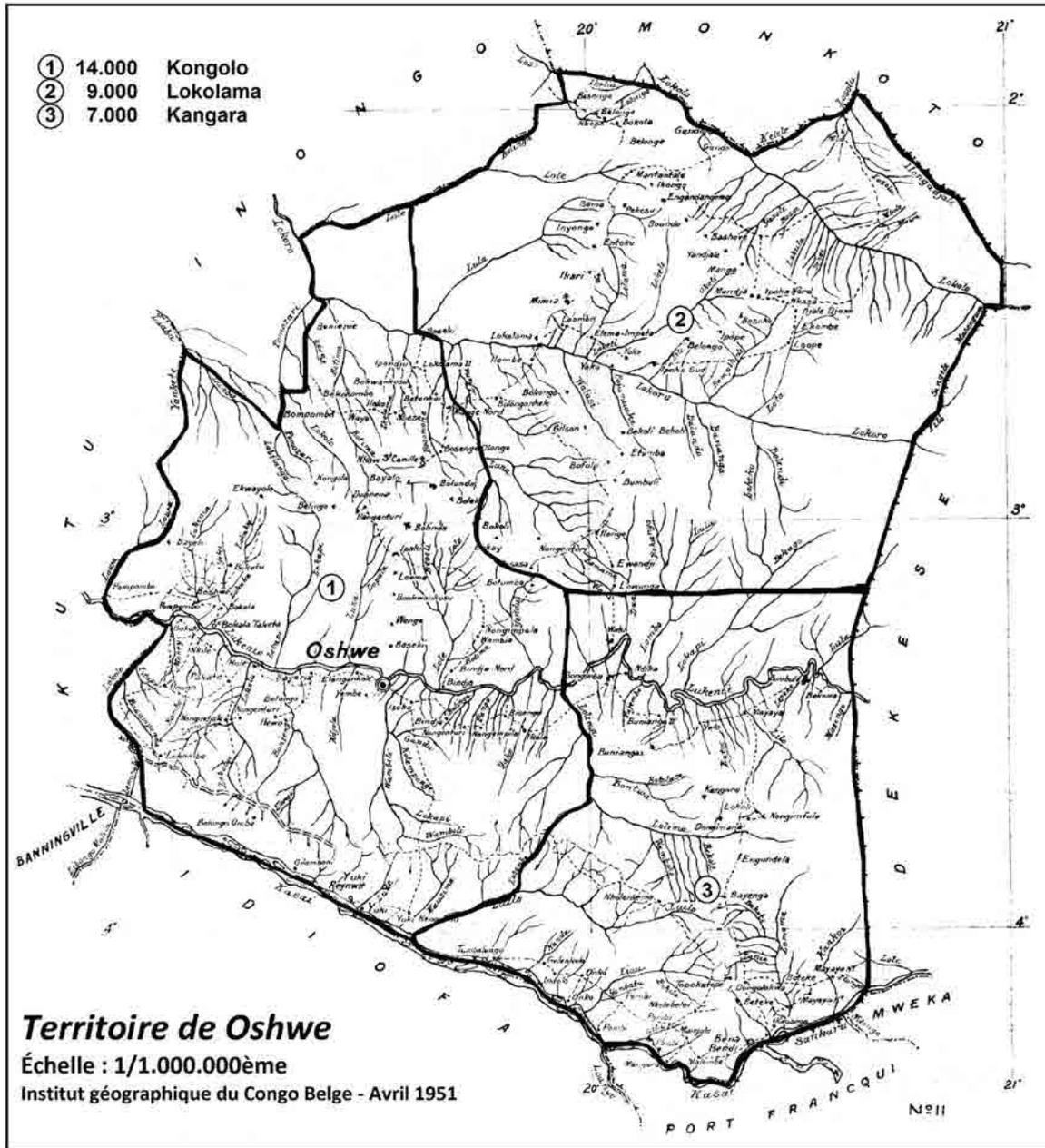
brisée suivant à peu près le méridien 20° 10' est de Greenwich et joignant l'embouchure de la Lowonga aux sources de la Yari ; la Yari jusqu'à son embouchure. Bref, la situation de 1912 lègue au territoire d'Oshwe actuel la portion de l'intersection de la Pomozari avec le parallèle 2° 30' sud jusqu'à sa source ; le parallèle 2° 40' sud jusqu'à son intersection avec le méridien 20° 10' est de Greenwich ; de là par l'embouchure de la Lomami [sic] dans la Lukenie jusqu'à la Lolimi. Bombuli lègue son espace allant des limites est des territoires d'Oshwe et d'Ekwayolo, sa limite nord longeant le parallèle 3° 10' Sud jusqu'à la limite est du territoire actuel. Le territoire de Lokolama retint sa partie sud dont la limite part du confluent de la Lutoi dans la Bolinga ; cette rivière jusqu'à sa source et une droite jusqu'à la limite nord du Mai-Ndombe. Le territoire d'Ila cédait la portion comprise entre les territoires de Lokolama, de Bombuli et de Monkoto.

En 1926, l'espace actuel du territoire d'Oshwe fut couvert par les anciens territoires des Bankusthu, de la Moyenne-Lukenie, des (N)Dengese et de Monkoto. Cet ancien territoire des (N)Dengese ne légua qu'une petite partie limitée par la droite reliant le point de rencontre du méridien 20° 30' est et du parallèle 2° 20' sud environ au point de rencontre de la Lokoro et de la limite est du Mai-Ndombe. Le territoire des Bankusthu couvrait une vaste surface se limitant à l'ouest par l'embouchure de la Twenge dans la Loso jusqu'à la rencontre de la limite avec la Pomozari. Celle-ci jusqu'à sa source ; une droite jusqu'à la source de la Bokako ; la Bokako jusqu'à la Boshowona ; une droite jusqu'à l'intersection de la Luna avec le parallèle passant par un point situé sur la route Mangei-Nord à Botonkoi, à 5 km du premier village cité ; une droite jusqu'à la source de la Wowoli ; de là une droite jusqu'à celle de la Lole, et son embouchure dans la Lukenie ; la Lukenie jusqu'à l'embouchure de la Bontwa puis sa source ; le parallèle de cette source jusqu'à la Lole, puis la source de la Lole ; une droite joignant cette source à l'embouchure de la Losombo ; la Losombo jusqu'à l'embouchure de la Luilo, la Luilo dans le Kasai. La portion occidentale de cette limite constituait la limite orientale du territoire de la Moyenne-Lukenie.

En 1932, les territoires des Ekonda, des Bankusthu, des (N)Dengese et des Mbole se trouvèrent dans l'espace de l'actuel territoire d'Oshwe. Le territoire des (N)Dengese couvrait la partie est d'Oshwe allant de la Kankoi jusqu'à sa rencontre

**Carte administrative du territoire d'Oshwe**

(carte créée en juin 1943, 1<sup>re</sup> mise à jour en janvier 1945, 2<sup>e</sup> mise à jour en novembre 1946 et 3<sup>e</sup> mise à jour en octobre 1947)



Source : Carte TMP.227, archives Olga Boone, MRAC.

avec le parallèle 4° sud ; une droite jusqu'à l'embouchure de la Mosengwa dans la Lukenie ; le méridien de cette embouchure de la Loola dans la Lokoro ; une droite passant à 5 km à l'ouest du village Bongola et joignant cette embouchure à la limite du Mai-Ndombe (*Bulletin administratif* 1932 : 213).

Le territoire des Ekonda légua l'espace qui va de l'embouchure de la Lokori dans la Lukenie, la Lukenie vers l'amont jusqu'à l'embouchure de la Luna ; de cette embouchure une droite jusqu'à sa

rencontre avec la route entre Ekwayolo et Ilanganturi, à un point situé à mi-chemin entre ces deux localités ; une droite joignant ce point de rencontre au confluent de la Pomozari avec la Lobilanga ; la Pomozari vers l'aval jusqu'à son intersection avec le parallèle du village Bekokombo (*ibid.*).

En 1933, le territoire des Bankutshu occupait presque la même surface que celle du territoire d'Oshwe actuel, en moins étendu. Cette situation resta la même en 1935.

**Tableau 3.15 : Liste des administrateurs d'Oshwe de 1960 à 2010**

N°	Noms	Périodes
1	Lokokwa, Louis	1960-1962
2	Ngaa, Jacques	1962-1963
3	Belanga, Évariste	1963-1963 (5 mois)
4	Kaosa, Albert	1963-1964
5	Mpolola, Michel	1965-1967
6	Koto, Fidel	1967-1968
7	Bokuma, Victor	1968-1968 (6 mois)
8	Ipalaka, Emmanuel	1968-1969
9	Edouard ( ?)	1969-1969 (6 mois)
10	Mwakobila, Thomas	1969-1969 (6 mois)
11	Mazangu, Nestor	1969-1970
12	Kibisoso Muyamba	1970-1972
13	Ndundu Madebisa	1973-1975
14	Mambu Bwanamuziri	1975-1975 (5 mois)
15	Moke Tawab	1975-1977
16	Mabongu Abokowa	1977-1979
17	Tshimanga Tshileja	1979-1980
18	Lufwa Umbidi	1980-1982
19	Yogo Palaso Alokomo	1982-1983
20	Kibal Wa Mensang	1983-1984
21	Mboma Nyangi Manu	1984-1984 (3 mois)
22	Mbonge Gibalabala	1984-1984 (8 mois)
23	Lokate Elonda	1984-1987
24	Ikobonga Ngwasangu	1987-1988
25	Masafwa Kalam	1988-1988 (10 mois)
26	Mputu Botuli	1988-1990
27	Mpwila Tshika	1990-1991
28	Mbelenge Nsay	1991-1992
29	Makaba, Jules	1992-1992 (10 mois)
30	Bokungako Nkaoko	1992-1993
31	Epulu, Félix	1993-1994
32	Mabala, Jules	1994-1995
33	Mbuyulu Abonzey	1995-1998
34	Bowo Lolipa	1998-1998 (4 mois)
35	Makombo Mafuta	1998-2002
36	Ikobonga Ngwasangu	2202-2006
37	Sebinongo, Paul	2006-2006 (6 mois)
38	Muswalu Boli, Gérard	2006-2008
39	Mongala, Dominique	2008 à ce jour

Source : *Rapport annuel du territoire d'Oshwe, exercice 2009 : 3-4.*

Le territoire d'Oshwe compte une cité et quatre secteurs.

La cité d'Oshwe est subdivisée en six quartiers : Nsele, Lokolama, Komoriko, Lukenie, Linet et Maingolo.

Quant aux quatre secteurs, leur situation se présente comme suit : le secteur de Kangara fut créé par l'arrêté n° 683/387/AIMO du 30 novembre 1945 ; Lokolama a été créé par l'arrêté provincial n° 677/381/AIMO du 30 novembre 1945 ; le secteur de Lukenie et celui de l'Entre Lukenie-Lokoro avaient au départ constitué un seul secteur dont la scission a été faite le 29 décembre 1951.

a) Secteur **Entre Lukenie-Lokoro (Nkaw)** : chef-lieu Nkaw. Il compte trois groupements :

- groupement **Bidjankamba** : chef-lieu Bosoe. Il compte 19 villages : Amérique du sud, Amérique du nord, MK 12, Esanga-Mbala, Taketa, Popombo, Moleke, Betele, Bayelo, Boshwe, Ekwayolo, Bukutu, Ikala I, Ikala II, Manga, Bokala, Nteno, Taketa et Bomanga.

- groupement **Bokongo** : chef-lieu Bosenge. Il compte 17 villages : Bokwankoso, Looma, Ipaki, Bolondo, Bolinda, Bosenge, Boleko, Nkaw, Iyaya, Lwanema, Pengola, Belingo, Gikson, Bisenge, Bisenge-Batwa, Benyenye et Ngali.

- groupement **Imoma** : chef-lieu Bompombo. Il compte 8 villages : Nsense, Bokwankoso, Lokolama, Waya, Mbetenkoy, Bosange, Mange et Bompomo.

b) Secteur **Kangara** : chef-lieu Kangara. Il fut créé par l'arrêté n° 683/387/AIMO du 30 novembre 1945. Il est constitué de deux groupements : Etwali-Bokala et Booli.

- groupement **Etwali-Bokala** : chef-lieu Dika. Il compte 20 villages : Wato-Ikote, Dika, Bongimba-État, Camp-Longa, Camp-Bakwanga, Camp-Buth, Camp-Neuf, Bonyanga II, Bonyanga I, Yelo, Yelo-Port, Eyanza, Mayaya, Bombole, Bolekwa, Bekoma, Iyenza, Iyenza-Port, Mayaya-Port et Bekoma-Port.

- groupement **Booli** : chef-lieu Lokoli Nzeke. Il compte 37 villages : Kangara, Dongimana I, Dongimana II, Lokori-Nzeke, Lokiri-Bepote, Lokiri-Iyenga, Dongempulu, Wambia, Ingundela, Bayenga, Nkolenkema, Ndongo-Lokwa, Boteke, Mayaya, Kasanga, Mampuya, Benabendi, Malembe-Village, Malembe-Port, Mombe, Nkole-Beloy, Mpombi, Impe, Onko, Indolo, Mangulu, Dongewelo, Ngele-Nkoko, Ntombalongo, Bwanda, Mombi I, Mombi II, Mombi III, Ndongo-Dioto, Ferme-Bopanga et Bokwankoso.



**Un groupe d'archers etwaoli.**

(EP.0.0.686, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**1973 : Village Kunji-Oshwe.**

(EP.0.0.11004, collection MRAC Tervuren ; photo R.F. J.-A. Cornet, 1973-1974,  
© Special Collections & Archives, J. Edgar and Louise S. Monroe Library, Loyola University New Orleans.)



**Le chef Taketa avec ses notables.**

(EP.0.0.141, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van den Heuvel (Inforcongo), 1945 © MRAC Tervuren.)



**1946 : Voici, battu par la pluie, le village Dongimana du chef Booli.**

(EP.0.0.9, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)



**Assemblée des chasseurs d'éléphant dans un village booli.**

Ils se sont réunis chez le « loango », le gardien de l'arbre d'où sont tirés les talismans pour la chasse. On remarque que les pointes des lances sont recouvertes d'une feuille qui protège la pâte magique dont elles viennent d'être enduites en vue de la chasse à venir. (EP.0.0.342, collection MRAC Tervuren ; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1946 © MRAC Tervuren.)

c) Secteur **Lokolama** : chef-lieu Lokolama. Créé par l'arrêté provincial n° 677/381 du 30 novembre 1945, il est aujourd'hui constitué de deux groupements : Bolendo et Bokongo.

- groupement **Bolendo** : chef-lieu Mantale. Il compte 37 villages : Ibaya, Bokoli, Nongeturi, Lunga, Itumba, Ilongo, Bombole I, Bombole II, Iwanze, Mange, Jikson, Bolongo-Nkele, Baongo, Wenge, Ilombe, Inako, Mimia I, Mimia II, Ikari, Entoku, Safaki, Inyongo, Mpekeso, Sama, Elongo, Bonkonko, Ikongo, Bosongo, Wamba, Bokwa, Ngeno I, Ngeno II, Mantantale, Nkopo, Belonge, Kalikali et Lokolama.

- groupement **Bokongo** : chef-lieu Munza. Il compte 14 villages : Iyoko, Ipoka-Sud, Ipoka-Nord, Mbungusani, Bekombo, Lompoli, Ipope, Lomasa,

Mbongo, Mboo, Munza, Esama, Ilombe et Ekombe.

d) Secteur **Lukenie** : chef-lieu Iyembe. Il est constitué de deux groupements : Ipanga et Batito.

- groupement **Ipanga** : chef-lieu Mpakate. Il compte 25 villages : Ilanga-Nkole, Dongowa, Bayeria, Maye, Camp-Tole, Nkole-Piero, Nkole Rond-point, Nkole-État, Ikala CB, Nkile I, Nkile II, Bukutu, ITB, Iwala, Iyenga, Mpakate, Nongenzale, Nongeturi, Lokombe, Ikila, Salakeba, Bolongo-Ome, Bosongo, Ilongo et Iboto.

- groupement **Batito** : chef-lieu Iyembe. Il compte 23 villages : Oshwe, Isoko, Bokungu-Rive, Isiro, Lisala, Danzer, Nongenzale, Nongempela-Nord, Nongempela-Sud, Bisenge, Ikala, Belapa, Bokungu, Wambia, Botumba, Bonyanga, Dima, Yuki, Yuki-Onatra, Mbinza, Yuki-Ngolo, Bwanda et Lekana.

## 8. TERRITOIRE DE YUMBI

Sa création est récente. Elle remonte à la fin du régime Mobutu, par l'ordonnance présidentielle n° 090/046 du 12 février 1990. Le nom de « Yumbi » est une déformation de « *Yombe* » qui signifie trouble, désordre.

Le territoire de Yumbi est habité par les Banunu-Bobangi et les Tiene (Batende). Ces derniers sont majoritaires.

« Outre la cité de Yumbi, [les Tiene] occupent une vingtaine de villages (...) qui composent le territoire, notamment de Kidiki à Nganya en passant par Bomboli-Mboka, Molende et Ilebo-Mangala et de Bokalakata à Ngoo ; puis Mongama, Mansele, Mpuku ; le peuple Nunu-Bobangi (Banunu) minoritaire est installé sur la rive du fleuve Congo regroupé sur trois principaux villages (Bongende, Bontaba et Bolumbu) et une concentration spécialement dans la cité de Yumbi. [Mais] la cité de Yumbi se trouve dans le pays de Nge Entana, une subdivision de terre tiene (batende) dont l'actuel chef de terre est Ngobila Malala. La localité se situe sur la rive gauche du fleuve Congo, au sud de Lukolela, au nord de Bolobo. Cette localité regorge d'activités économiques avec notamment le marché international qui se trouve à Bolu et parfois à Monkonga, avec de nombreux articles en vente comme les denrées alimentaires, les produits de première nécessité ou les produits de beauté » (Propos du curé de Yumbi, recueillis par B. Kawamba, RFI du 18 décembre 2018).

**Tableau 3.16 : Liste des administrateurs de Yumbi de 1990 à 2010**

N°	Noms	Périodes
1	Mona Bopeke	Février-décembre 1990
2	Mola Lokuku	Décembre 1990
3	Ipuka M'viye a Mia Manteka	1991-1992
4	Makosie Epeko	1992-1994
5	Nsie Kaloso, Pierre	1994
6	Bonzeke Bodule	1994-1996
7	Ipuka M'viye	1996-1998
8	Mpia Imanda	1998-2002
9	Etumba Mitoko	2002-2003
10	Mobembo Mpuluba	2003-2004
11	Nzambi Wisi	2004-2005
12	Mobembo Mpuluba	2005-2006
13	Laingula Njewa	2006-2007
14	Beloko, André	2007-2008
15	Zoatombina Liango, Antoine	À partir de 2008

Source : Équipe locale.

Le territoire de Yumbi compte une seule cité et un secteur.

La cité de **Yumbi** fut créée par l'ordonnance présidentielle n° 87-203 du 29 juin 1987. Elle compte six quartiers : Bolulu, Bobenda, Bokongo, Likolo, Moyi et Ntsenseke.



**1905 : chef Mokutu de Bombinda, près de Yumbi.**  
(AP.0.0.30094, collection MRAC Tervuren ; photo A. Mahieu, 1905.)

**Tableau 3.17 : Liste des chefs de la cité de Yumbi de 1987 à ce jour**

N°	Noms	Périodes
1	Mona Bopeke	1987-1990
2	Kempunga	1990-1998
3	Mbaka Kengasa	1998-2003
4	Payi N'Sia, Michel	2003 à ce jour

Source : Équipe locale.

Mongana est le seul secteur constitutif du territoire de Yumbi dont il a presque la même taille. Ce nom est aussi celui de son chef-lieu. Le secteur

compte deux groupements : Banunu-Bobangi et Batende :

- groupement **Banunu-Bobangi** : chef-lieu Mokonga. Il compte 5 villages : Mokonda, Molumbu, Nkolo, Botaba et Bongende.

- groupement **Batende** : chef-lieu Mansele. Il compte 28 villages : Nkombe, Kidiki, Mintaa, Bomboli-Mboka I, Bomboli-Mboka II, Molende, Botalankoso, Kimbeke, Kisa, Kiseki, Ilebo-Mangala, Maka-Maka, Nganya, Kikanyekale, Motala, Ngoo, Manika (Mbanzi), Bobele, Mpoko, Mike, Mansele, Botiene, Boponga, Ngamabile, Mpunyi, Moboku, Mongama et Bokalakala.

## RÉFÉRENCES

*Bulletin administratif* 1932 : 213.

*Bulletin administratif* 1935 : 333.

*Bulletin administratif* 1938 : 283.

*Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo* 1913 : 119.

Mai-Ndombe-REDD+ (31 octobre 2012). *Project Design Document, Validated to the Climate, Community, and Biodiversity Standards* (2nd ed.).

*Rapport AIMO* 1944.

*Rapport annuel du territoire d'Oshwe, exercice 2009*.

*Rapport des Chambres* 1936 : 12.



## CHAPITRE 4

# MAI-NDOMBE : DE LA DEUXIÈME À LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Par un coup d'État intervenu le 24 novembre 1965, le colonel Joseph Mobutu prit le pouvoir. Il devra gérer la situation des nouvelles provinces créées en 1962 et 1963 afin de mettre fin à la crise de la décolonisation.

### 1. SOUS LE RÉGIME MOBUTU

Dès sa prise de pouvoir en novembre 1965, le président Mobutu se confronta à la question des provinces créées en 1962 et 1963. Assez vite, il fut question de réduire leur nombre parce qu'il ne paraissait plus possible de revenir à la situation telle qu'elle était au moment de l'accession du pays à l'indépendance en 1960.

Alphonse Nguvulu, le haut-commissaire au Plan, fit le premier projet : « Restructurer le pays », paru début 1966. Il proposait une réduction du nombre des provinces à 9, plus le district fédéral de Léopoldville (Congo 1966 : 222) :

1. La province du Congo-Occidental, qui intègre les provinces du Kongo-Central, du Kwango et du Kwilu ;
2. La province de l'Équateur, qui intègre les provinces de la Cuvette-Centrale, du Lac Léopold II et du Moyen-Congo ;
3. La province du Congo septentrional, qui intègre les provinces de l'Ubangi et de l'Uele ;
4. La province du Congo-Oriental, qui intègre les provinces du Haut-Congo et de Kibali-Ituri ;
5. La province du Kivu, qui intègre le Nord-Kivu et le Kivu-Central ;
6. La province du Nkonga-Baluba, qui intègre les provinces du Sud-Kasaï et du Nord-Katanga ;
7. La province du Congo-Central, qui intègre

les provinces du Maniema, du Sankuru et du Lomami ;

8. La province du Katanga, qui intègre les provinces du Katanga-Oriental et du Lualaba ;
9. La province du Kasaï, qui intègre les provinces de Luluabourg et de l'Unité-Kasaïenne ;
10. Le district fédéral de Léopoldville.

À la suite de cette proposition à caractère privé, un mémorandum du président Mobutu, discuté au préalable au Conseil des ministres, le 22 mars 1966, fut envoyé aux présidents des Chambres. Il envisageait ce qui suit :

a) L'ex-province de Léopoldville comporterait, outre la capitale ayant le statut de collectivité décentralisée, soumise à la tutelle de la République, deux provinces :

- une province formée du Kwango, du Kwilu et du Lac Léopold II. Son chef-lieu serait Banningville, mais le nom de la province restait à trouver ;
- l'actuelle province du Kongo-Central, qui aurait comme chef-lieu Matadi ou Songololo.

b) L'ex-province de l'Équateur devrait regrouper les provinces de la Cuvette-Centrale, du Moyen-Congo et de l'Ubangi pour reprendre sa forme d'avant en redevenant province de l'Équateur ; son chef-lieu redeviendrait Coquilhatville ;

c) L'ex-Province-Orientale devrait garder sa division en trois provinces de 1962, celles-ci étant jugées viables<sup>1</sup>.

---

1. Il se pourrait que cela ait été influencé par la position de plus en plus influente de Victor Nendaka, depuis son passage en 1965 dans le gouvernement Tshombe.

d) L'ex-province du Kivu comporterait deux provinces :

- la province du Kivu, qui regrouperait les provinces du Kivu-Central et du Nord-Kivu, ayant Bukavu comme chef-lieu ;
- la province du Maniema avec Kindu comme chef-lieu.

e) L'ex-province du Kasai devrait être divisée en trois provinces :

- la province du Kasai-Central comptant les provinces de l'Unité-Kasaïenne et de Luluabourg et ayant Luluabourg pour chef-lieu ;
- la province du Nord-Kasai intégrant les provinces du Sankuru et du Lomami et ayant Lusambo pour chef-lieu ;
- la province du Sud-Kasai conservée dans ses limites, à cause des événements qui l'avaient créée.

f) L'ex-province du Katanga devrait garder sa division en trois provinces (Nord-Katanga, Katanga-Oriental et Lualaba), parce que celles-ci sont estimées viables<sup>2</sup>.

Du 24 mars au 6 avril 1966, date à laquelle le président Mobutu mit fin aux controverses sur la nouvelle organisation territoriale, seules les provinces de l'Unité-Kasaïenne, du Kwilu, du Lomami, du Lac Léopold II et du Nord-Kivu avaient réagi au mémorandum du chef de l'État. C'est même dans l'Unité-Kasaïenne que les manifestations furent les plus violentes, à Tshikapa, contre l'« opération suicide de réunification du Kasai ».

2. Il se pourrait que cela fût influencé par la menace d'une nouvelle sécession de la part de Moïse Tshombe parti en exil.



**Le jeudi 24 mars 1966 à Inongo, chef-lieu de la province du Lac Léopold II, à sa descente d'avion, le chef de l'État Mobutu est accueilli par le gouverneur Daniel Monguya qui se montre révérencieux à son égard.**

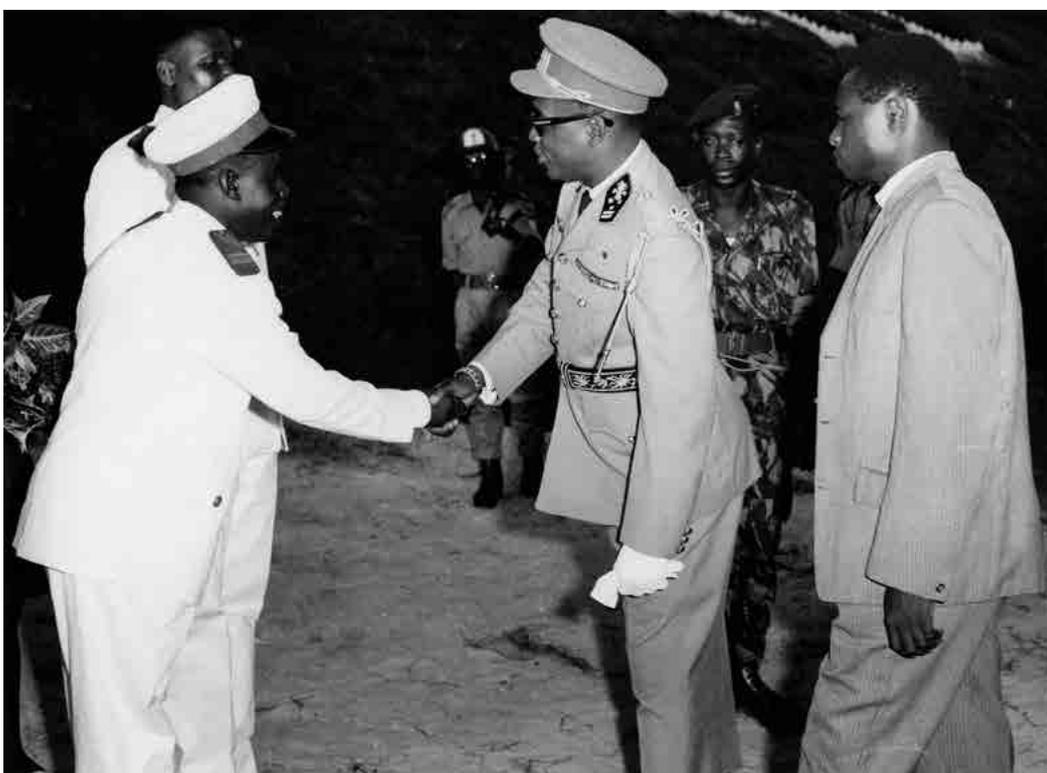
(CP.2007.1.240, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



**À Inongo, peu après sa descente d'avion, entouré de gauche à droite par Daniel Monguya (gouverneur de province) et Albert Monsengo (président de l'assemblée provinciale), le président Mobutu salue les couleurs nationales.**

**Derrière lui, Étienne Tshisekedi, ministre de l'Intérieur.**

(CP.2007.1.239, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



**À Kutu, le chef de l'État est accueilli par A. Kaniki, le chef de territoire.**

(CP.2007.1.286, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



**À Inongo, les anciens combattants expriment leurs doléances au chef de l'État.**  
(CP.2007.1.287, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



**À Mushie, le chef de l'État se fait présenter les chefs coutumiers.**  
(CP.2007.1.304, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)



**À Inongo, en présence du gouverneur D. Monguya et du président de l'assemblée A. Mosengo, le chef de l'État serre la main aux chefs coutumiers.**

(CP.2007.1.314, collection MRAC Tervuren ; photo Information G.C., 1966.)

Le 6 avril 1966, le président Mobutu prit l'ordonnance ramenant le nombre des provinces à 12. Il y eut donc quelques ajustements par rapport au mémorandum. La situation se présenta comme suit : Bandundu, Équateur, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental, Sud-Katanga, Sud-Kivu, Kongo-Central, Nord-Katanga, Kibali-Ituri, Uele, Haut-Congo et Nord-Kivu. Il fallut attendre l'ordonnance du 27 juin 1967 pour voir le Kibali-Ituri perdre à la fois son statut de province et une partie de son espace, notamment au nord (perte du territoire de Faradje) pour redevenir le district de l'Ituri dans ses limites et subdivisions du 30 juin 1960. Il compte désormais les territoires d'Aru, Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa.

Dès la Première République, quelques originaires du Lac Mai-Ndombe ont exercé des fonctions au sein du gouvernement central ou ont été élus pour siéger tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat. Certains arrivèrent dans les institutions politiques avec la Deuxième République.

En 1967, il fut décidé par le président Mobutu la remise en valeur de l'organisation administrative du 30 juin 1960 ; la province du Lac Léopold II redevenait le district du Lac Léopold II.

Le 6 octobre 1976, le territoire de Bolobo fut détaché du territoire d'Inongo. Suite à l'institutionnalisation du MPR et l'adoption de nouvelles appellations, le 5 janvier 1973, le district du Lac Léopold II devint le district du Mai-Ndombe.

En 1990, les territoires de Bolobo et de Mushie furent retirés du district de Mai-Ndombe pour constituer un district à part, celui des Plateaux. De ce dernier territoire réduit furent sortis deux nouveaux territoires, Yumbi et Kwamouth, créés à ce moment. Il s'agit de l'aboutissement des demandes introduites dans le cadre de la politique de décentralisation initiée à partir de 1982 sous la conduite du ministre Félix Vunduawe. Le but officiel était de rapprocher les administrés des chefs-lieux de territoires, dans cette région de marécages où les communications sont difficiles. Avec les personnalités politiques originaires que cette région comptait, la demande passa. Pour rappel, le district du Mai-Ndombe fut actif à travers ses originaires dès l'indépendance du pays, le 30 juin 1960. Il compte, par exemple, Maurice Mpolo, qui se trouva membre du gouvernement de Patrice Lumumba. Révoqué de ses fonctions en même temps que son Premier ministre, il entreprit de créer une « République autonome du

Lac Léopold II ». Mais arrêté à Mushie, transféré à Élisabethville, il fut assassiné en janvier 1961. Dans la suite, il n'y eut pas de vide ; d'autres acteurs vont progressivement intégrer les réseaux de pouvoir. Le long régime de Mobutu va compter sur la

permanence de quelques-uns de ses originaires aux postes clés de son système. Pour la Première République et la Deuxième République, on peut dresser le tableau ci-après :

**Tableau 4.1 : Originaires du Mai-Ndombe dans les différents pouvoirs nationaux sous la Première et la Deuxième République**

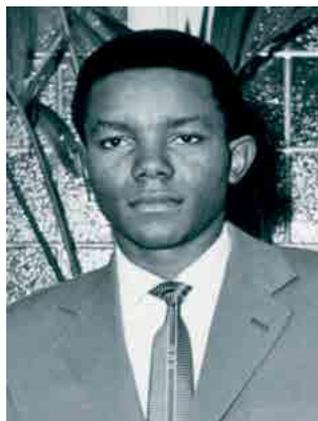
Noms	Territoires d'origine	Fonctions
Basuki Belenge	Originaire de Bokoli	Général de brigade en 1970 et compagnon de la Révolution.
Bo-Boloko André	Sakata, territoire de Kutu	(cf. CV reproduit dans l'ouvrage)
Bolenge Mokesombo		Élu député en 1982 dans le Mai-Ndombe.
Bondo Nsama	Inongo	Premier vice-président de l'Assemblée régionale de Bandundu à partir de 1982.
Bong'Ilanga Nsoli	Inongo	Élu député en 1982 dans le Mai-Ndombe.
Booto Bo-Longamba	Inongo	Commissaire de district du Bas-Uele (1969-1971), commissaire de district de la Tshuapa (1971-1974), commissaire sous-régional de la Lulua (1974-1976), commissaire sous-régional de de l'Ituri (1976-1978), commissaire sous-régional urbain de Kisangani (1978-1979), commissaire sous-régional urbain de Likasi (1979), commissaire sous-régional de Tshilenge (1979-1980) et commissaire de région (vice-gouverneur) chargé de l'administration de l'Équateur (1980-1981).
Bosango Mboliasa Biokela Séraphin	Inongo	Un des 10 premiers adjudants de la Force publique promu le 1 <sup>er</sup> avril 1969 ; adjudant-chef le 1 <sup>er</sup> juillet 1960 ; capitaine-commandant le 1 <sup>er</sup> août 1960 et commandant du 15 <sup>e</sup> bataillon de la gendarmerie à Léopoldville ; attaché à Victor Nendaka (administrateur de la sûreté ; il fait arrêter Maurice M'polo). Nommé major en 1961, nommé colonel en avril 1964 ; retraité en octobre 1964 pour avoir fui les rebelles mulelistes dans la région du Lac Léopold II mais repris en 1965 et désigné commandant intérimaire du 1 <sup>er</sup> groupement à Luluabourg d'abord, puis en octobre commandant de la base militaire de Kamina, remplace Louis Boboso en novembre et en décembre il commande les troupes au Kasai ; nommé général de brigade en janvier 1966 ; adjoint du Commissaire de la République à Luluabourg ; désigné en avril 1967 commandant intérimaire du 4 <sup>e</sup> groupement à Lubumbashi ; reprend le commandement du 1 <sup>er</sup> groupement de l'ANC en juin 1967, muté à Mbandaka à la tête du 6 <sup>e</sup> groupement de l'ANC ; nommé général-major en mai 1968, il devient inspecteur général de la gendarmerie à Kinshasa ; commandant en chef intérimaire de l'ANC en janvier 1971. Mis à la retraite en juillet 1972 au grade de général d'armée.

Dionge Omana	Oshwe	Élu député à Oshwe en 1977 et puis en 1982.
Ikamba Wut'Iyela	Né à Inongo	PDG de l'INPP à partir de 1978.
Koumoriko Victor	Secteur Lukenie, dans le territoire d'Oshwe	Chef de secteur Lukenie, élu député provincial et sénateur PNP en mai 1960 ; président du bureau du Sénat (du 25 juillet 1961 à septembre 1962).
Lebughe Litete Akpa Nkieme Pierre	Originaire de Ndjolime	Premier ingénieur agronome congolais diplômé de l'Université de Louvain (1959), commissaire général à l'Agriculture (septembre 1960-février 1961) ; vice-ministre de l'Agriculture (mars 1969-décembre 1970) ; élu député en 1977 et réélu en 1982 dans le Mai-Ndombe.
Lesendjina Ikwame Ipu'Ozia		DG et puis PDG de l'Office national du Café (1978-1979 et 1979-1982).
Lita Charles	Kiri	Élu député provincial (cartel RDLK – Unilac – PNP) en mai 1960.
Liyolo Limbe M'puanga	Bolobo	
Loliki Évariste	Il est Ekonda-Bolia, Inongo	Commissaire aux Affaires étrangères dans le collège des Commissaires généraux (septembre 1960-février 1962).
Lonoh Malangi Bokelenge	Né à Nduma	Lieutenant-colonel et fait compagnon de la Révolution le 30 mars 1985.
Lunyasi Célestin		
Mandende Mbokoso Ngobila	Élu député en 1982 dans le territoire de Mushie	
Mandungu Bula Nyati Antoine	Bolobo	(cf. CV reproduit dans l'ouvrage)
Masikita Pierre		
Massa Jacques	Sakata, du territoire de Kutu	Élu à la fois député national et député provincial dans le territoire de Kutu en mai 1960 ; ministre des Affaires sociales (gouvernement du 13 au 20 septembre 1960 et gouvernement de février 1961) ; ministre du Plan et de la Coordination (gouvernement Adoula du 13 avril 1963) ; ambassadeur à Abidjan du 24 mars 1966 au 4 octobre 1967 ; ambassadeur à Nairobi nommé le 25 octobre 1969.
Mbu Izampuye Nshuo Ombon	Kutu	PDG de l'OZAC (décembre 1982-19 avril 1985) ; PDG de l'OPEZ à partir du 19 avril 1985.
Mongali Bompeli Muginole Michel	Mushie	Élu député national du Lac Léopold II en mai 1960 ; ministre de la Jeunesse et des Sports (1961-1962) et puis rejoint le CNL et la rébellion à partir de 1963.
Mpambia Bekanga Bekaja	Kutu	(cf. CV reproduit dans l'ouvrage)
Mpase Selenge Mpeti Albert*	Né de père ntomba et d'une mère nsengele, mais Nselenge est son village d'origine ; territoire d'Inongo	Commissaire d'État à l'ESURS (déc. 1977-mars 1979) ; chef de cabinet privé du président Mobutu (1980-1984) ; membre du Comité central à partir de février 1984.
Mpeti Ngamaswa e Lahing- Lahing	Bolobo	Élu député suppléant en 1977, et devient député effectif à partir de 1981 ; élu député en 1982 dans le territoire de Bolobo.

Mpolo Maurice	Inongo	Élu député national du Lac Léopold II en mai 1960 ; ministre de la Jeunesse et des Sports du gouvernement du 23 juin 1960.
Mputela Nyamingai Michel	Kiri	Vice-gouverneur chargé de l'Éducation, Jeunesse et Sports de la province du Lac Léopold II (1964-1965) ; élu député national dans le territoire de Kiri (1965-1967, 1977-1982 et 1982-1987).
Musengo-Dizo Muzanzu	Kutu	Élu député national en 1982 dans le Mai-Ndombe.
Nda-Ngye Mpia		
Ndemere Mudjire Mabi		Élu député à Bandundu-Ville en 1982.
Ngenge André		Secrétaire d'État à l'Information (gouvernement du 11 juillet 1962).
Ngondo Muzungwo Bernard Claude	Sakata, du territoire de Kutu	Commissaire à l'Agriculture dans le collège des Commissaires généraux (septembre 1960-février 1962).
N'sengi Biembe Eputa Bongeye	Bolobo	Président-fondateur des CVR créés en 1966, il intègre le MPR à sa création en 1967 ; membre du Bureau politique (13 octobre 1967-3 juillet 1968, mars 1983-janvier 1985) ; membre du Comité central à partir du 2 septembre 1980.
N'Singa Udjuu Joseph	Kutu	(cf. CV reproduit dans l'ouvrage)
Ntikala e Ibole Muludiki	Inongo	Élu député national en 1965 à Inongo ; gouverneur du Kasai-Occidental et puis du Kasai-Oriental et à Kinshasa (1967-1971) ; élu député national en 1977 dans le Mai-Ndombe ; gouverneur du Haut-Zaïre (10 octobre 1981 – 18 mars 1983) ; membre du Comité central (2 septembre 1980-28 janvier 1985).
Nzali Lompembe Jean	Inongo	Secrétaire d'État à l'EPS (1 <sup>er</sup> février 1985-18 avril 1986).
Wabali Bakitambisa	Bolobo	Général de brigade en 1977 ; chef d'état-major général adjoint de la Force terrestre (mars-mai 1975) ; chef d'état-major coordonnateur de la division Kamanyola (mai-juillet 1975) ; commissaire d'État aux PTT (7 juillet 1975-18 janvier 1980) ; membre de l'Ordre des Compagnons de la Révolution.
Yoka Mangono	Bolobo	Élu député national en 1977 ; membre du Comité central à partir du 2 septembre 1980 ; commissaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale (9 octobre 1981-novembre 1982) ; commissaire d'État aux Affaires foncières (5/11/1982-1/11/1983).

\*Son petit frère Florent Mpase devint, en fin de carrière, capitaine second du bateau présidentiel *Kamanyola*.

Source : Tableau constitué à partir des données rassemblées par la coordination MRAC à partir des archives de différentes collections.



**Antoine Nyati Bula, dit Mandungu**

Source : Fonds d'archives B. Verhaegen, dossier VII-BV/Politique RDC N°001, Service Histoire et Politique, MRAC.

Normalement, le post-nom « Nyati » aurait dit être « Nyate ». Il est né à Léopoldville le 14 septembre 1935, d'une mère nunu et d'un père bolia du territoire de Bolobo. Études primaires et quatre ans d'études moyennes ; plus des années de cours du soir à la section commerciale. Il devint employé chez IBM. Adhère au Parti du Peuple mais approche Patrice Lumumba qui l'autorise à assister au congrès de Kisantu en décembre 1959. Il suit les travaux de la Table ronde politique de Bruxelles et collabore à *Émancipation* sous le nom de Toni-Toni ; il devient rédacteur en chef. Il est emprisonné en janvier 1961 au camp de Binza à Léopoldville sur ordre de Victor Nendaka. Après quatre jours, il s'évade et passe à Brazzaville d'où il gagne Bangui, hébergé par le capitaine Bokassa. Il se rend à Stanleyville via Bangassou. Il est arrêté à Buta mais libéré dès son arrivée à Stanleyville. Il est chargé avec Bernard Salumu de la réorganisation de la JMNC/L ; il est adjoint de Kelheko pour la section provinciale du MNC/L.

Il devient chargé de l'Information et de la Propagande à Stanleyville, rédacteur en chef du journal *Uhuru*. Le 7 juin 1961, il est chargé par Antoine Gizenga d'une mission spéciale auprès du gouvernement tchèque concernant l'aide militaire.

On le retrouve de 1961 à début 1964 étudiant à l'Université d'État, à Moscou. Retour à Stanleyville en 1964, il reprend son travail à la propagande et à l'organisation du MNC/L. Vers octobre 1964, il est avec Thomas Kanza. En janvier 1965, il accompagne Christophe Gbenye à Karthoum, au Caire et à Alger. À la fin février-mars, il se trouve à Nairobi. Il part en ce même mois de février avec Kanza comme adjoint à Accra ; en août, il est Kampala.

Novembre 1965, il est membre du cabinet de Christophe Gbenye. Tantôt il prend la nationalité tanzanienne, kényanne ou ghanéenne ; il s'appelle Mandungu Antoine ou Tony Nyati ou, encore, Olika ou Te Nzinja ou Benasenga (cf. *L'Éclair* n° 6, novembre-décembre 1965).

En janvier-mars 1966, il est à Nairobi ; puis à Kampala où il va défendre la cause du président devant la commission d'enquête de l'OUA. En septembre, il est en Ouganda, portant le titre de ministre de la Défense et de l'Information. Vers le 27 septembre au 2 octobre 1966, il est à Genève. À la fin octobre, il est de retour à Kampala. On le retrouve en Suisse début décembre 1967, venant de Kampala. En 1968, il est à l'Institut africain de Genève.

Il dirige le bureau de l'hebdomadaire *Zaire* à Bruxelles à partir de novembre 1973. Il devint « fonctionnaire » à la Présidence de la République en 1974. On le voit dans la suite du président Mobutu dans les réunions internationales, voire il devient représentant de la République du Zaïre à celles-ci. Nommé en février 1976 commissaire d'État à l'Orientation nationale ; change de département, passe aux Travaux publics et Aménagement du territoire. Reste commissaire d'État au même département lors des remaniements en 1977. Il devient commissaire de région (gouverneur) du Shaba du 18 janvier 1980 au 1<sup>er</sup> janvier 1985 ; il est nommé le 27 août 1980 membre du Bureau politique du MPR. Nommé commissaire d'État à l'Information et Presse le 31 octobre 1986, passe à l'Administration du territoire et Décentralisation le 7 mars 1988, jusqu'au 26 novembre 1988. Avec l'ouverture du régime au multipartisme, il est cofondateur du parti « Front commun des nationalistes » qui va garder une certaine relation avec le président Mobutu. Parti en exil lors de la chute de Mobutu en mai 1997, il meurt au Bénin à Cotonou en 2000.

Source : Biographie constituée par Jean Omasombo à partir des données de la fiche « Antoine Nyati Bula Bula », catalogue des fiches biographiques des acteurs congolais, service Histoire et Politique, MRAC, 2018.

Il y eut Jacques Massa, qui passa pour être la figure politique représentative du Lac Léopold II sous la Première République. On y trouvait déjà André Bo-Boliko et Antoine Mandungu Bula Nyati<sup>3</sup> qui, eux, vont connaître une carrière longue, mais laborieuse. Et vint s'y ajouter Joseph N'Singa, issu, lui, de l'université Lovanium de Léopoldville où il était actif dans les mouvements étudiants. Tous demeurèrent sous le régime Mobutu des référents dominants – voire permanents – du Mai-Ndombe, face aux deux autres districts (sous-région) du Bandundu, dont le Kwango et, surtout, le Kwilu présentant de nombreux acteurs politiques et intellectuels. Autant au Bureau politique qu'au Comité central du MPR, on retrouve Bo-Boliko, N'Singa, voire Mandungu Bula Nyati, dans presque toutes les compositions, souvent ensemble et aux postes prestigieux dans ces structures.

À noter que les deux premiers cités furent Premiers ministres, souvent vice-Premiers ministres. Bo-Boliko va plus d'une fois diriger le Parlement congolais, forgé selon le modèle de Mobutu. En fait, ils bénéficiaient de la bonne attitude de Mobutu à l'égard de cette région peu contestataire, comparé au district voisin du Kwilu, dont Pierre Mulele était originaire. Mais leurs promotions constitueraient d'abord des trajectoires personnelles construites à partir de la capitale congolaise. Mandungu, Bo-Boliko et N'Singa ressemblent donc à ces autres élites de l'Équateur (Bomboko, Mobutu, Ileo, Adoula...). C'est à partir d'une promotion acquise au sommet de l'État congolais qu'ils se découvrirent une base locale et prétendirent devenir les représentants du Mai-Ndombe. Un lien qui resta fragile, comme on a pu l'observer avec André Bo-Boliko, par exemple, qui échoua même en 2006 à la députation nationale dans le territoire de Kutu.

**Bo-Boliko Lokonga Monse Mihomo André** : né à Lobamiti le 15 août 1934, il est Sakata, originaire du territoire de Kutu, dans le district du Mai-Ndombe (ex-Lac Léopold II) en province de Bandundu. Primaires à la mission catholique de Kutu, puis à Sainte-Anne à Léopoldville ; quatre ans d'école moyenne à Saint-Raphaël à Kinshasa (1951-1955). Il est employé durant six mois dans une imprimerie de Léopoldville puis, de novembre 1955 à décembre 1958, inscrit à l'École sociale d'Heverlee (Louvain, Belgique) où il obtient le diplôme d'assistant social A 1. Il devient, en janvier 1959, secrétaire permanent régional du syndicat chrétien CSCC à Kinshasa. À la Table ronde politique de Bruxelles, il est secrétaire suppléant (janvier-février 1960). Depuis, il a connu une belle carrière professionnelle et politique : secrétaire général de l'Union des Travailleurs congolais (UTC, ex-CSCC) en avril 1960 ; membre de la Commission d'unification des contrats et vice-président du CA de l'INSS ; dans le Collège des commissaires généraux (septembre 1960-février 1961), il est commissaire adjoint au Travail et à la Prévoyance sociale. Puis, en avril 1961, il reprend ses fonctions à l'UTC, dont il devient président général en décembre. Il est élu secrétaire général adjoint de l'Union panafricaine des travailleurs croyants (UPTC) en août 1961 et vice-président de la Conférence syndicale africaine (CSA, Dakar) en janvier 1962.

Les 2 et 3 avril 1962, il lance une grève générale et est arrêté, puis acquitté après 13 jours de prison. Il est élu président de l'Intersyndicale (Congo) en octobre 1963. Le 9 décembre 1963, il est arrêté, avec Kithima et Siwa, puis libéré par le Premier ministre C. Adoula pour participer à la conférence constitutionnelle de Luluabourg. En mars 1964, la Confédération internationale du travail l'élit membre de la Commission consultative Afrique du BIT. Il est élu sénateur sur la liste RADECO du (Rassemblement des Démocrates congolais) pour le Lac Léopold II en juin 1965. Il devient membre du CA de la Caisse d'épargne le 30 août 1966, et en mai 1967 de l'INEP, de l'INSS. Le 9 mars 1967, il devient président exécutif du Conseil national du syndicat du Congo et en juin, secrétaire général de l'Union nationale des Travailleurs congolais (UNTC). En 1967, il devient aussi membre du CA de la GECOMINES et de la SOGELEC (pour le gouvernement), et membre du Conseil national du travail. En février-mars 1968, il effectue un voyage d'études (Israël, URSS, pays de l'Est, France, Belgique). En juin 1969, il devient membre du CA de l'Organisation internationale du Travail (OIT, Genève).

3. Après avoir été un proche de Patrice Lumumba et de la rébellion de l'Est de 1964-1965, il approcha par la suite le régime Mobutu où il réussit à gagner des postes importants du pouvoir.

Le 5 juillet 1968, il est nommé membre du Bureau politique du MPR ; depuis, il est resté dans le sérail de Mobutu. Son élection comme député en novembre 1970 et comme président de l'Assemblée nationale en décembre l'amène à quitter l'UNTC. Il sera de nouveau nommé membre du Bureau politique du MPR le 17 décembre 1970, réélu président de l'Assemblée nationale le 4 avril 1972, redésigné membre du Bureau politique du MPR le 8 mars 1974, réélu commissaire du peuple en novembre 1975, reconduit président du Conseil législatif (Assemblée nationale) le 18 novembre 1975, réélu commissaire du peuple et président du Conseil législatif en octobre 1977, renommé membre du Bureau politique du MPR le 22 novembre 1977, nommé Premier commissaire d'État le 6 mars 1979 et confirmé à ce poste le 18 janvier 1980, nommé secrétaire du Comité exécutif et membre du Bureau politique du MPR le 4 août 1980 (jusqu'au 2 octobre 1981), puis deuxième vice-président du Comité central du MPR en janvier 1985. Il revient au Bureau politique du MPR et est président du Conseil consultatif permanent pour le développement d'avril 1989 à avril 1990.

En avril 1990 s'amorce la *transition* sous Mobutu : il fait partie des membres fondateurs du Parti démocrate et social chrétien (PDSC) et en devient le vice-président. De 1992 à 1997, il est membre de la CNS puis membre du HCR-PT dont il devient, en juillet 1995 [à la mort d'Ileo], le premier vice-président. Depuis ce moment, malgré les apparences, il passe pour un « fidèle allié » du cabinet du président Mobutu afin de protéger son poste. Ayant réuni un premier congrès du PDSC, il est élu président du parti en juillet 1995. Il participe au *Dialogue inter-Congolais* où il se montre proche du gouvernement, et il est désigné député en 2003 sur la liste de l'opposition politique (quota PDSC). Il échoue à l'élection législative de juillet 2006 dans le territoire de Kutu, mais il est élu sénateur en janvier 2007 pour la circonscription du Maï-Ndombe. Il meurt fin mars 2018.

Source : Omasombo Tshonda, J. 2009. *RDC : Dictionnaire biographique des acteurs de la Troisième République*. Tervuren : MRAC.

**N'Singa Udjuu Ongwakebi Untumbe Joseph** : né à Nsontin le 29 septembre 1934, il est Sakata, devenu en septembre 2003 chef du groupement Mbamushie, secteur Mfimi, territoire de Kutu, district du Mai-Ndombe, en province de Bandundu. Primaires à Nsontin et Makaw. Se destinant à la prêtrise, il entre au petit séminaire de Bokoro, puis au grand séminaire de Kabwe où il fait trois années de philosophie et une de théologie. Il entreprend alors une licence en droit à l'Université Lovanium (1963) réussie avec la mention distinction. Durant ses études à Lovanium, il milite à l'Association générale des Étudiants de Lovanium (AGEL), il en devient président, et dans l'Union générale des Étudiants congolais (UGEC) où il est trésorier du comité exécutif. Directeur du bureau politique provincial (Lac Léopold II) du RADECO (Rassemblement des Démocrates congolais), il devient conseiller juridique de la province du Lac Léopold II (1963-1964), puis ministre provincial de l'Intérieur et de l'Information (avril 1964) ; le 30 décembre 1964, il est suspendu de ses fonctions de ministre de l'Intérieur pour « abus graves » mais reste ministre de l'Information. Élu simultanément député national (mai 1965) et conseiller provincial (avril 1965) sur la liste RADECO, il opte pour le mandat national (24 septembre 1965). Il est nommé secrétaire d'État à l'Intérieur (1<sup>er</sup> décembre 1965), secrétaire d'État à la Justice (10 décembre 1965) et fait partie de la délégation du Congo aux discussions sur le « contentieux belgo-congolais » à Bruxelles (mai 1966). Il est nommé ministre de la Justice (14 septembre 1966-16 août 1968). Le 2 novembre 1966, il devient aussi assistant à la faculté de Droit de Lovanium. Il prend part aux travaux des comités de rédaction du *Manifeste de la N'Sele* et de la Constitution de 1967. Il est membre du Bureau politique du MPR dès sa formation le ? mai 1967 (jusqu'au 9 octobre 1970), membre de droit et président de la commission juridique et de la discipline. Lors du remaniement d'août 1968, il devient ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières (en remplacement d'E. Tshisekedi). Le 5 mars 1969, il est promu ministre d'État chargé de l'Intérieur et de la Coordination des Affaires politiques, judiciaires et administratives ; à ce titre il préside le premier Congrès extraordinaire du MPR (mai 1970) en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président du bureau du congrès et président de la commission chargée de l'élection présidentielle. Nommé ministre d'État délégué à la Présidence de la République le 15 septembre 1970, il jouit de la préséance sur tous les autres ministres. Accusé de détournements, il démissionne de ses fonctions au gouvernement et au Bureau politique le 27 septembre 1970 (démission acceptée par le Conseil des ministres le 9 octobre 1970) ; mais il ne sera jamais poursuivi. Il s'occupe alors d'une société de transports. Nommé délégué général à l'INSS en 1975, il est confirmé au poste de PDG en 1978. Il préside la commission politique permanente de l'assemblée générale extraordinaire du MPR/Kinshasa. Il est nommé membre du Comité central du MPR le 2 septembre 1980, désigné 1<sup>er</sup> vice-président. Nommé 1<sup>er</sup> commissaire d'État du 22 avril 1981 au 5 novembre 1982 en

remplacement de Jean Nguz démissionnaire, une décision d'État du Comité central lui confie en date du 9 octobre 1981 la charge de secrétaire exécutif du MPR, poste supprimé l'année suivante mais cela le conduit à réintégrer le Bureau politique (janvier 1983-29 janvier 1985). Il devient président du Conseil judiciaire et ministre de la Justice (31 octobre 1986-10 janvier 1990). À la proclamation du multipartisme en 1990, le président Mobutu le nomme président du Comité directeur du MPR ; mais pour prendre ses distances de l'ex-« parti-État », N'Singa a voulu créer en juillet 1990 un MPR « Mouvement Populaire du Renouveau » ; accusé de déviationnisme par Vunduawe et Sakombi, il reviendra en novembre 1990 à l'ancienne dénomination avant de quitter le MPR (qu'il cède à Vunduawe, qui le cédera à son tour à Mobutu). N'Singa crée son propre parti, l'UCRJ, le 11 mars 1991. Il participe à la CNS et devient conseiller de la République [= député] au HCR et au HCR-PT où il est président de la commission juridique. Président des alliés de l'Union sacrée de l'Opposition radicale (USOR), il est nommé ministre des Réformes institutionnelles et de la Justice (22 juillet 1995-23 décembre 1996). Après la prise de pouvoir par l'AFDL en mai 1997, il se réfugie en Afrique du Sud et revient à Kinshasa deux ans après. Il est membre de l'opposition politique et président de l'Union des républicains patriotes (URP), une plate-forme non signataire de l'*Accord global et inclusif* de Pretoria en décembre 2002. Il est élu député national en juillet 2006 sur la liste de l'UCRJ dans le territoire de Kutu. Candidat au poste de 1<sup>er</sup> vice-président de l'Assemblée nationale le 17 avril 2009, il n'est pas élu.

Source : Omasombo Tshonda, J. 2009. *RDC. Dictionnaire biographique des acteurs de la Troisième République*. Tervuren : MRAC.



**La grande construction hôtelière entamée sous le régime Mobutu à Inongo. Elle demeura inachevée.**

(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)

**Tableau 4.2 : Présence de Joseph N'Singa et André Bo-Boloko dans les différentes formations du Bureau politique et du Comité central sous le régime Mobutu**

Noms	Fonctions	
	Bureau politique	Comité central
Joseph N'Singa Udjuu	<i>Bureau politique</i> constitué le 5 mai 1967 ; le 5 octobre 1967 ; le 4 juillet 1968 ; le 3 janvier 1983.	<i>Comité central</i> constitué le 2 septembre 1980 ; le 29 janvier 1985 ; le 12 décembre 1988.
André Bo-Boliko Lokonga	<i>Bureau politique</i> constitué le 4 juillet 1968 ; le 8 mars 1969 ; le 17 décembre 1970 ; le 21 février 1972 ; le 8 mars 1974, le 12 août 1974 ; le 4 février 1976 ; le 22 novembre 1977 ; le 22 février 1978 ; le 28 août 1980 ; le 29 janvier 1985.	<i>Comité central</i> constitué le 2 septembre 1980 ; le 29 janvier 1985 ; le 12 décembre 1988.
Antoine Mandungu Bula Nyati	<i>Bureau politique</i> constitué le 28 août 1980.	Il intégra le <i>Comité central</i> dans sa dernière constitution du 12 décembre 1988. Il devint président du Bureau du conclave de Kinshasa du 9 mars 1993.

Source : Tableau constitué à partir des données recueillies par Banyaku Luapa Epotu (2000 : 574-585).

À côté des personnalités de premier-plan, d'autres, comme Sébastien Lessedjina<sup>4</sup>, le général Bosango, firent des carrières continues, sans trop de perturbations.

Sous le régime Mobutu, le Mai-Ndombe, malgré son appartenance à la province du Bandundu, demeura attaché socio-culturellement à la province de l'Équateur à laquelle il avait été intégré pen-

dant la première partie de la colonisation. Au point même que le parler *kikongo ya l'État*, pratiqué dans le Kwango et le Kwilu, ne fut pas adopté dans ce district.

Au niveau de la territoriale, Joseph Mpambia Musanga Bakaja passa pour le représentant du Mai-Ndombe au titre de gouverneur et/ou vice-gouverneur de province.

**Mpambia Musanga Bekaja Joseph** : né à Nsontin le 28 novembre 1935, il est Sakata, originaire du territoire de Kutu, district du Mai-Ndombe dans la province de Bandundu. Primaires à la mission de Nsontin/Makaw (1949), secondaires au petit séminaire de Bokoro (1955), puis 3 ans de philosophie et 2 ans de théologie au grand séminaire de Kabwe (1960). Licence en sciences économiques et financières de l'UCLouvain (Belgique) (1964). Il devient conseiller économique et financier du gouverneur de la province de Bandundu et directeur des affaires économiques et classes moyennes de cette province (1965-1967). Après un bref passage à la direction de la comptabilité à la GECAMINES en 1968, il entre à l'Administration du territoire d'abord comme 1<sup>er</sup> bourgmestre de Jadotville (1968-1970), puis comme commissaire de district du Haut-Shaba à Kipushi (1971-1972), 1<sup>er</sup> bourgmestre de Kananga (1974-1975) et commissaire sous-régional de Lukunga à Kinshasa (1975-1976). Il est nommé commissaire sous-régional du Nord-Ubangi à Gbadolite (1976-1980), commissaire de région de l'Équateur (18 janvier 1980), vice-gouverneur du Haut-Zaïre chargé de l'Administration (27 août 1980), puis vice-gouverneur du Kivu chargé de l'Administration (1981-1984), gouverneur de l'Équateur (1<sup>er</sup> janvier 1985-26 avril 1986). Il réapparaît en janvier 2007 : élu sénateur sur la liste du Parti démocrate chrétien (PDC) dans la circonscription du Mai-Ndombe.

Source : Omasombo Tshonda, J. 2009. *RDC. Dictionnaire biographique des acteurs de la Troisième République*. Tervuren : MRAC.

4. Lessedjina profita aussi de la couverture de son épouse, originaire du Bas-Kongo, qui obtint une place dans les structures dirigeantes du MPR, auprès de Mobutu.

Dans d'autres fonctions, on peut citer Edouard Batumbo, devenu ambassadeur du protocole d'État, ou l'adjoint du chargé du protocole d'État à la présidence de la République. Et encore d'autres noms qui ont eu à occuper un poste de pouvoir : Louis Lombo (ambassadeur), Jules Bokongi (ambassadeur), etc. À noter que Joseph Nkelankela fut sénateur.

Notons que sous la transition de Mobutu, l'évêque Laurent Monsengwo Pasinya (Sakata du territoire de Kutu) va se placer à la tête du Parlement de transition, après avoir dirigé la Conférence nationale. Ajoutons à cela qu'André Bo-Boliko, lui aussi Sakata et du même territoire, devint, en 1995, premier vice-président du Haut-Conseil de la République-Parlement de transition en remplacement de Joseph Ileo, décédé.

La Constitution de 2006 fait du district de Mai-Ndombe une province autonome, incluant également, comme jadis, le district des Plateaux.

## 2. LE MAI-NDOMBE SOUS LE RÈGNE DES KABILA PÈRE ET FILS

On ne trouve pas d'originaires du Mai-Ndombe dans les premières formations de l'AFDL. Ceux-ci sont peu présents dans ce mouvement formé à l'Est d'où il envahit tout le pays, jusqu'à s'installer au pouvoir à Kinshasa. C'est de manière lente que quelques-uns de ses originaires infiltrèrent le

nouveau pouvoir. Toutefois, le vice-gouverneur de la province du Bandundu, Mpuia Indole, était Sakata, même si, à la suite de nombreux conflits de compétence avec son titulaire Marc Katshunga (Mbunda du Kwilu), il lui sera demandé de se cantonner à la gestion de l'AFDL.

Avec l'avènement au pouvoir de Laurent Désiré Kabila en mai 1997, le ministre d'État chargé de l'Intérieur, Gaétan Kakudji, va organiser à Kinshasa et dans chaque chef-lieu de province de la RDC, en avril 1998, un concours pour les recrutements des administrateurs de territoire. 15 762 candidats se seraient présentés ; 2278 d'entre eux furent retenus : 145 furent affectés, le 11 juin, à l'administration d'un territoire, après avoir suivi un séminaire de formation s'adressant aussi aux gouverneurs et vice-gouverneurs de province. Les séminaristes arboraient une tenue évoquant les administrateurs coloniaux : pantalon, veste et casquette de couleur blanche. Les autres candidats sélectionnés constituèrent une réserve devant pourvoir ultérieurement les fonctions d'adjoints territoriaux, de chefs de poste et de cité, à partir du mois d'août 1998. La sélection fut telle qu'au moins un originaire par territoire fut nommé pour devenir administrateur de territoire, mais dans un autre territoire que celui dont il était originaire, à l'intérieur de sa province. Pour les originaires du Mai-Ndombe, la situation se présenta comme suit :

**Tableau 4.3 : Origine et affectation des administrateurs de territoire en 1998**

Noms	Territoires d'origine	Territoires d'affectation
Kombo Nsimba, José Lambert	Muanda	Kutu
Kavula Mwaku-Yal, Léonard	Kahemba	Mushie
Kahungu Manikuk Stanislas Alvarez	Kenge	Inongo
Bosonkela Majimi, Jean	Kutu	Bolobo
Makossi Epeko Embe, Sylvain	Yumbi	Kiri
Makombo Mafuta	Mushie	Oshwe
Kindudi Ngindu, Germain	Kasangulu	Kwamouth
Mpia Imanda, Jean-Paul	Bikoro	Yumbi
Ilele Bekaka, Hilaire	Oshwe	Kenge
Bolanzeko Bola, Pierre	Kiri	Feshi
Botswali Botele, Léon	Bolobo	Kahemba
Fanga Manzakana, Claude	Kwamouth	Bagata
Bongo Membe, Jean-Guy	Inongo	Ingende

Source : De Villers & Willame 1998 : 174-179.

Lors de la constitution de l'ACL-PT en juillet 2000, la répartition du quota du district de l'Ituri fut la suivante :

**Tableau 4.4 : Membres de l'ACL-PT (juillet 2000-juin 2003)**

Territoires d'origine	Noms	Identités
<b>Bolobo</b>	Ngobila Mbaka, Gentiny	Il est plutôt originaire du territoire de Yumbi, secteur Mongana.
<b>Inongo</b>	Bimi Booto Bong'ha, Henry	-
<b>Kiri</b>	Bokele Walaka Innocent	Originaire du secteur Pendjwa, groupement Djoko.
<b>Kutu</b>	Mpwa Indo'le Ombata Ndel, Adolphe	Originaire du secteur Mfimi.
<b>Kwamouth</b>	Katalayi M'Buru Balo, Jacques	-
<b>Mushie</b>	Mothiam'Pololo Mingha, Jean-Claude	Originaire de la chefferie Baboma-Nord*
<b>Oshwe</b>	- Ladi Luya Keleka, Michel - Bokako Mulanyali, Henri-Claire - Ngokoso Apa, Égide Michel	- - - Originaire du secteur Nkaw (Entre Lukenie-Lokoro).
<b>Yumbi</b>	Modua Molengomo	-

\* Dans son dossier, il indique être originaire du secteur Baboma-Sud.

Source : Archives du service Histoire et Politique, MRAC.

**Tableau 4.5 : Originaires du Mai-Ndombe cooptés députés et sénateurs de la Transition « 1+4 » (juin 2003-juillet 2006)**

Territoires d'origine	Noms	Qualité
<b>Bolobo</b>	Mokeno Nziemo Meli, Éric	Coopté député sur la liste de la Société civile.
<b>Inongo</b>	- Bolenge Mokensombo, Simon - Ndongo Mboli, Valérie - Lady Luya Kelaka, Michel	- Coopté député sur la liste du MLC. - Coopté député sur la liste de la Société civile. - Coopté député sur la liste de l'Opposition politique non armée (FONUS).
<b>Kiri</b>	- Imomo Weloli, Paul-Michel - Weloli Kanda Nzale, Dominique	- Coopté député sur la liste de la Société civile en remplacement du cardinal Frédéric Etsou. - Coopté député sur la liste de l'Opposition politique non armée.
<b>Kutu</b>	- Bo-Boloko Lokonga, André - Kaniki Ituome Unshengwo, François - Lebughe Litite, Pierre - Mbiango Kekese Nga Tshian, Bruno	- Coopté député sur la liste de l'Opposition politique non armée. - Coopté sénateur sur la liste du MLC. - Coopté député sur la liste du gouvernement. - Coopté député sur la liste du gouvernement.
<b>Kwamouth</b>	-	-
<b>Mushie</b>	Mankoto Kebala, Jean-Pascal	Coopté député sur la liste de l'Opposition politique non armée.
<b>Oshwe</b>	-	-
<b>Yumbi</b>	Ngobila Mbaka, Gentiny	Liste du gouvernement.

Source : Omasombo Tshonda & Kennes 2006.

**Tableau 4.6 : Originaires du Mai-Ndombe élus députés nationaux de la première législature de la Troisième République de 2006 à 2011**

N°	Noms	Territoires	Peuples	Partis politiques
1	Bokona Wipa Bonzali, François	Inongo	Sengele	PDSC
2	Makani Mwamikedi, Markus	Inongo	Sengele	MARC/PTF
3	Mpeti Biyombo, Albert	Inongo	Ntomba	MLC
4	Bamboka Lobendi, Pierre*	Kiri	Ekonda	PDC
5	Ngobila Mbaka, Gentiny	Yumbi	Tiene	PPRD
6	Botuali Lengomo, Barthélémy	Bolobo	Teke	CODELI
7	Didace Pembe Bokiaga, peu après remplacé par N'Sole Mokuruboba, Michel	Mushie	Moboma	PDC
8	Katalay	Kwamouth	Teke	MLC
9	Ngokoso Apa, Égide Michel	Oshwe		PDSC
10	N'singa Udjuu, Joseph	Kutu	Sakata	UCRJ
11	Lebughe Izaley, Jean-Pierre	Kutu	Sakata	UDNC
12	Lessejina Ikwama Ipu'Ozia, Sébastien	Kutu	Sakata	PDC

\* Au départ, c'est Lofonde Bosembu Edmond qui avait été déclaré élu candidat indépendant, avant d'être invalidé.

Source : Omasombo Tshonda 2009.

**Tableau 4.7 : Originaires du Mai-Ndombe élus députés provinciaux en octobre 2006**

Territoires	Noms	Identités
<b>Bolobo</b>	- Lekiemo Moluntsiama, Alphonse - Mankoto Nkie  - Ngya Bobisambo, Bernardin	- Il est Teke ; liste Indépendant - Coopté député en qualité de chef coutumier, mais il disparut assez vite, en août 2007 - Il est Tende ; liste PPRD
<b>Inongo</b>	- Bapeke Ikenge, Adolphe - Baluetete Belanga, Jean-Bosco - Bonkundo Nsewule, Antoine - Mongonza Bosengi, Antoine - Monguya Mbenge, Daniel	- Liste MLC - Il est Bolia ; liste UPCO - Il est Ntomba ; liste CPC - Il est Nun-Bobangi ; liste UREC/UA - Il est Sengele ; liste MARC-PTF
<b>Kiri</b>	- Mputu Bonkomo, Benjamin - Ndongo Empesa, Jean-Pierre - Nsambi Nkumu, Jean	- Il est Ekonda ; liste MLC - Il est Ekonda ; liste Camp de la Patrie - Suppléant de Jean-Pierre Ndongo qui fut élu, il remplace celui-ci nommé ministre provincial
<b>Kutu</b>	- Bikota Kasanji, Célestin - Epamboko Bokuma, Augustin - E sese Ungba-Atwe, Jean-Pierre - Evra Muoza Azota, Joseph - Makombo Ovil'Oshe, Léonard - Nkui Mbikole, François	- Liste PPRD - Il est Dia ; liste PDSC/CPC - Il est Sakata ; liste MLC - il est Sakata ; liste DC - Il est Sakata ; liste UCRJ - il est Sakata ; liste UNDC
<b>Kwamouth</b>	- Musomo Wapembe, Guy	- Il est Nku ; liste MSR
<b>Mushie</b>	- Mileme Membeo, Justin - Pembe Iziza, Roger Coco	- Il est Bampee ; liste RCD - Il est Mboma ; liste PDC
<b>Oshwe</b>	- Beloy Pauly, Michel - Bosoma Bongo, Henri - Mbelo Okona, Georges	- Liste UCRJ - Il est Nkundo ; coopté député en qualité de chef coutumier - Il est Nkundo, liste UA
<b>Yumbi</b>	- Nkumikiani Ngana, Ferdinand	- Il est Tende ; liste PPRD

Source : Omasombo Tshonda 2009.

Avec la nouvelle Constitution promulguée le 18 février 2006, chaque district de la RDC avait un quota de 4 sénateurs mais la nouvelle province du Mai-Ndombe intégrait le district des Plateaux avec

celui du Mai-Ndombe pour constituer une seule circonscription. Cela fut aussi le cas du district de Kolwezi-Lubudi rassemblé avec celui du Lualaba (dans l'ancienne province du Katanga).

**Tableau 4.8 : Originaires du Mai-Ndombe élus sénateurs en 2007**

Noms	Identité politique	Observations
Bo-Boliko André	PDC	Sakata, originaire du territoire de Kutu.
Kaniki Ituome Unshengwo	Indépendant (il a évolué sous le parapluie de Joseph N'Singa Udjuu)	Ngongo, originaire du secteur Mfimi dans le territoire de Kufu.
Moleko Mumba Célestin James	PPRD	Tiene, originaire du secteur Mongama dans le territoire de Yumbi.
Mpambia Musanga Bekaja Joseph	PDC	Sakata, originaire du territoire de Kutu.

Source : Omasombo Tshonda 2009.

P.S. : Sur les quatre sénateurs élus, il y a trois originaires du seul territoire de Kutu.

Les originaires du Mai-Ndombe suivants firent partie du gouvernement Gizenga du 5 février 2007 :

- Didace Pembe Bokiaga, élu député national dans le territoire d'Oshwe, devint ministre de l'Environnement ;
- Gentiny Ngobila Mbaka, dont le nom fut parfois cité comme acteur dans les échauffourées entre groupes ethniques à Bolobo, devint vice-ministre de l'Agriculture ; il ne l'était plus dans celui du 25 novembre 2007, mais il se retrouva président du conseil d'administration de l'Office des routes, le 12 janvier 2008 ;
- Ferdinand Ntua Osiamba devint vice-ministre à la Santé publique. D'abord membre de l'UCRJ puis de l'URP (Union des républicains patriotes), il doit ce poste à son passage au PPRD. Mais on ne le retrouva plus dans le nouveau gouvernement du 25 novembre 2007.

Le député Botswali Lengomo Barthélémy sera nommé ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale dans le gouvernement d'Adolphe Muzito formé le 26 octobre 2008.



**Bureau du district du Mai-Ndombe en 2014 : locaux hérités de la colonisation.**

(Photo et © Maarten Couttenier, juillet-août 2010.)

**Tableau 4.9 : Originaires du Mai-Ndombe élus députés nationaux de la deuxième législature de la Troisième République : 2011-2018**

Territoires	Noms	Identités
<b>Bolobo</b>	Etibako Edi Ndito, Filbert Brel	Liste PPRD
<b>Inongo</b>	- Bokole Ompoka, Jean-Marie - Bokona Wipa Bonzali, François	Liste CODELI Liste PPRD
<b>Kiri</b>	Le nom du député élu n'est pas communiqué.	-
<b>Kutu</b>	- Dasyo Mokfe, Thalie - Kiringa Iluju, Claude - Masamba Malika, Job	Liste PPRD Liste UDPS/Tshisekedi Liste AFDC
<b>Kwamouth</b>	Katalay M'Buru Balo, Jacques	Liste MLC
<b>Mushie</b>	Pembe Bokiaga, Didace	Liste PECO
<b>Oshwe</b>	Ngokoso Apa, Égide Michel	Liste MSR
<b>Yumbi</b>	Ngobila Mbaka, Gentiny	Liste PPRD

Source : Résultats CENI.

Lors de la mise en place des nouvelles provinces, en 2015, l'ordonnance n° 15/081 du 29 octobre 2015 nomma, pour la province de Mai-Ndombe créée, le commissaire spécial et les commissaires spéciaux adjoints ci-après :

- Gentiny Ngobila Mbaka (PPRD) : jusque-là membre de l'ACL-PT en 2000, coopté député sur la liste du gouvernement en 2003, élu député national en 2006 et 2011. De lui, on sait qu'il est Tiene (Tende) né à Léopoldville le 20 septembre 1963, originaire de Mongama, dans le territoire de Yumbi. Il avait fait ses études à l'école primaire II Saint-Augustin à Kinshasa/Lemba (1975), secondaires à l'Institut du Mont-Amba (1983) et sa licence au CNAM/Paris-XI en 1992.
- Job Antoine Masamba (AFDC) : commissaire spécial adjoint chargé des questions politiques, juridiques et administratives.
- Brigitte Botete Bopeko (PPRD) : commissaire spécial adjoint chargé des questions économiques, financières et de développement.

En mars 2016, Gentiny Ngobila Mbaka (PPRD) est élu gouverneur de la province du Mai-Ndombe. En décembre 2018, à la veille des élections présidentielle et législatives, un violent conflit éclate dans le territoire de Yumbi. La cause directe est liée au décès du chef coutumier Fedor Mantoma Bompinda que les Banunu décident d'enterrer à Yumbi. Un acte provocateur pour les Tiene qui revendiquent la

propriété des terres de Yumbi.

La dépouille du chef est enterrée à Yumbi le 14 décembre dans ce qui est présenté comme étant une concession familiale, là même où l'ancien chef Bompinda Ntambu décédé en 2005 avait été enterré. L'opération eut lieu la nuit, comme le veut la coutume. Dès lors, les Tiene ont décidé d'entreprendre une action punitive pour laver l'affront. Le gouverneur Gentiny Ngobila dit avoir interdit l'inhumation du chef dans la concession, conseillant plutôt de le faire dans un cimetière. Cité par l'agence chinoise Xinhua, Jules Bongo Bobongo, président de la Société civile de la cité de Yumbi, évoque un conflit en relation avec les prochaines élections où chaque fois les deux peuples s'opposent à l'approche du scrutin. Avant les élections de 2006 et celles de 2011, il y avait eu des affrontements entre les Banunu-Bobangi et les Batende. Pour les élections du 30 décembre 2018, une majorité de membres de la communauté Batende serait favorable au FCC, tandis que beaucoup de ressortissants Banunu seraient pro-Lamuka de M. Fayulu. Ainsi, dit-on, l'enterrement du chef de Banunu n'a été que l'élément déclencheur de ce conflit.

Plusieurs morts sont comptés, les observateurs parlent de 890 cadavres enterrés. Des massacres ont été perpétrés principalement dans les villages Bongende, Nkola, Yoka et Yumbi.

« Parmi les personnes assassinées figurent le commandant de la DGM (Direction générale

de Migration), un commandant de la police, un commandant de la force navale, l'administrateur du territoire de Yumbi. Cet affrontement s'est déroulé lundi 17 décembre dernier », a déclaré le général Dieudonné Mutupeke, commandant de la 11<sup>e</sup> Région militaire qui gère l'ex-Grand Bandundu sur le plan sécuritaire. Le président de l'Assemblée provinciale de Mai-Ndombe, Jean-Bosco Bolalwete, affirme qu'un député provincial a été tué dimanche 23 décembre dans le village Mansele, dans le territoire de Yumbi. Il a succombé à ses blessures. Et les *Dépêches de Brazzaville* de renchérir en ces termes : « En trois jours, plus de 4000 réfugiés, avec des blessés parmi eux, ont traversé le fleuve Congo fuyant ces violences meurtrières, ont indiqué les autorités du Congo-Brazzaville. Trois d'entre eux sont morts de leurs blessures, selon cette même source. » Les Batende auraient un « ascendant » sur les Banunu-Bobangi, « lesquels seraient plus nombreux à traverser le fleuve Congo » pour trouver refuge au Congo-Brazzaville.

Le président de l'assemblée provinciale Bolalwete affirme que selon ses sources, les deux camps ont

utilisé des armes de guerre lors de ces affrontements, ce qu'il n'arrive pas à s'expliquer. Selon la communauté banunu, les Batende qui les ont attaqués utilisent des armes de guerre ; ils accusent ceux-ci de bénéficier de l'appui des militaires actifs, assurant même en avoir capturé trois. Des témoins, parmi lesquels des religieux, ont en effet évoqué l'usage des armes automatiques et des grenades lacrymogènes durant ce conflit. Un bateau suspect, probablement en provenance de Kinshasa, selon les mêmes sources, avait aussi été signalé au large de Yumbi.

La Commission électorale décida que les élections du 30 décembre 2018 seraient reportées dans le territoire de Yumbi au mois de mars 2019. D'après les résultats publiés par la Conférence épiscopale du Congo (église catholique) qui contredisent la CENI, le vote du 30 décembre 2018 à l'élection présidentielle tourne dans l'ensemble à l'avantage de Lamuka, cette opposition anti-Kabila portée par Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi. Seul le territoire de Bolobo se distingue en préférant Emmanuel Ramazani Shadari ; Félix Tshisekedi est hors jeu.

**Tableau 4.10 : Résultats à l'élection présidentielle du 30 décembre 2018 par territoire**

Territoires	Voix pour l'opposition Lamuka	Voix pour camp FCC/ Kabila	Voix pour candidat opposition/ Cash	Voix pour tous les 17 autres candidats
-	Fayulu Martin	Ramazani Shadari	Tshisekedi Félix	-
Bolobo	537	3413	20	141
Inongo	4148	1316	108	392
Inongo Ville	730	162	13	64
Kiri	4247	1478	104	772
Kutu	12813	2279	196	751
Kwamouth	2302	69	23	132
Mushie	2505	428	23	309
Oshwe	1831	1063	69	415
<b>Totaux</b>	29113	10208	556	2976

Source : Résultat PVT JPC/CENCO.

P.S. : Le territoire de Yumbi n'avait pas été couvert par cette élection, à la suite des troubles liés au conflit opposant les Tiene aux Nunu.

Les résultats de l'élection législative nationale du 30 décembre 2018 dans le Mai-Ndombe, exclu le

territoire de Yumbi où le scrutin ne fut pas organisé, se présentent comme suit :

**Tableau 4.11 : Députés nationaux de l'élection du 30 décembre 2018**

Territoires	Noms	Identités
<b>Bolobo</b>	Bolio Emina Mpa Rewil Willy	PPRD
<b>Inongo</b>	Mputu Yaliko Kepler	CPR
	Mpongo NkitaIlanga Nzali Jean-Claude	PPRD
<b>Inongo-Ville</b>	Babanga Mpotiyolo Anicet	CPR
<b>Kiri</b>	Bokele Walaka Innoncent	PPRD
<b>Kutu</b>	Mundia Neke Pétillon	MS
	Ilanga Lembow Bienvenu	PPRD
	Etina Bekile Ipan Abdon	ADRP
<b>Kwamouth</b>	Musongo Wapembe Guy	ADRP
<b>Mushie</b>	Pembe Bokiaga Didace	ADU
<b>Oshwe</b>	Bompini Balinga Michel	ADRP
<b>Yumbi</b>	Nimba Mpele	PPRD

Source : Résultats CENI.

Sur 11 députés élus, le PPRD gagne quatre sièges, mieux qu'en 2006. Il égale son résultat de 2011, encore que le territoire de Yumbi n'a pas encore voté. On observe ici la perte du MLC de Jean-Pierre Bemba, mais surtout les partis UCRJ et PDSC dont les originaires Nsinga Uduju et Bo-Boliko étaient leaders. Comme dans d'autres provinces de la RDC, il y a beaucoup de nouveaux élus.

Les élections législatives nationale et provinciale ont été organisées dans le territoire de Yumbi en mars 2019, ce qui permit d'organiser l'élection des sénateurs et du gouverneur pour la province du Mai-Ndombe. Les résultats de ces scrutins sont :

**Tableau 4.12 : Députés provinciaux élus en 2018**

Territoires	Noms	Identités	Observation
Bolobo	Ngia Bobisambo Bernadin	PPPD	Député provincial élu en 2006 ; il est tendu.
Inongo	Bangonkana Bobange	CNARC	-
	Bola Mbombanteko	PPRD	-
	Mwantote Soke	PPPD	-
	Wampeti Epoka	PPRD	-
Kiri	Bamboka Lopendi	ADPI	-
	Enguta Itunda	Coopté /chef coutumier	-
	Mbongo Ntempeli	PPRD	-
Kutu	Iyeleka Nkuma	MCR	-
	Makombo Oviloshe	PPDD	-
	Monsenzu Nzaba	ACDB	-
	Mpia Lefutu	APOTM	-
	Nkoso Kevani	MLC	-

Kwamouth	Bisaka Kenzenza	MSR	-
	Makani Monziki	CNARC	-
	Ngia Pierre	Coopté /chef coutu- mier	-
Mushie	Liteta Lomosi Ekuwa	MCR	-
	Pembe Iziza Roger Coco	PDC	Député provincial élu en 2006 ; il est mboma
Oshwe	Botete Brigitte	PPRD	-
	Bowo Lolipa	MSR	-
Yumbi	Nimba Mbele	PPRD	-

Source : Données recueillies par l'équipe locale, juillet 2019.

Entre 2006 et 2018, la carte politique a beaucoup changé. D'une part, sur les 24 députés provinciaux de 2006, deux seulement ont été réélus. D'autre part, le Mai-Ndombe n'a plus en 2018 que 21 députés provinciaux, une réduction qui a porté sur le territoire de Bolobo avec un seul siège au lieu de trois,

le territoire d'Inongo passe de cinq à quatre, le territoire de Kutu à cinq au lieu de six et le territoire d'Oshwe à deux au lieu de trois. Par contre le territoire de Kwamouth a augmenté le nombre de ses élus à trois au lieu d'un seul en 2006.

**Tableau 4.13 : Sénateurs élus en 2019**

Noms	Identités	Observations
Dasyo Mokfe Thalie	Indépendant	
Ngobila Mbaka Gentiny	FCC	Tiene, originaire du secteur Mongama, territoire de Yumbi
Mokelo Mumba Célestin	FCC	Tiene, originaire du secteur Mongama dans le territoire de Yumbi
Mwamfwa Bopali Frédérick	FCC	Tiene, originaire du secteur Mongama, territoire de Yumbi

Source : Listes CENI.

Trois sénateurs élus en 2019 sont issus du seul territoire de Yumbi, ce qui avait été le cas en 2007 pour le territoire de Kutu ; ainsi les Tiene succèdent aux Sakata ou, encore, le FCC au PDC. En fait, c'est une génération d'acteurs politiques qui change ici, l'héritage mobutiste cède la place à l'incursion des alliés kabilistes. Mais y demeure la tendance de voir un seul territoire rafler tous (ou presque) les sièges. Dans ce jeu, on remarque l'absence quasi permanente des originaires de l'aire culturelle mungo (des territoires de Kiri, Oshwe...) de la partie nord-est de la province. On devra se poser la question sur les enjeux qui déterminent l'attribution des sièges à un territoire ou à un peuple.

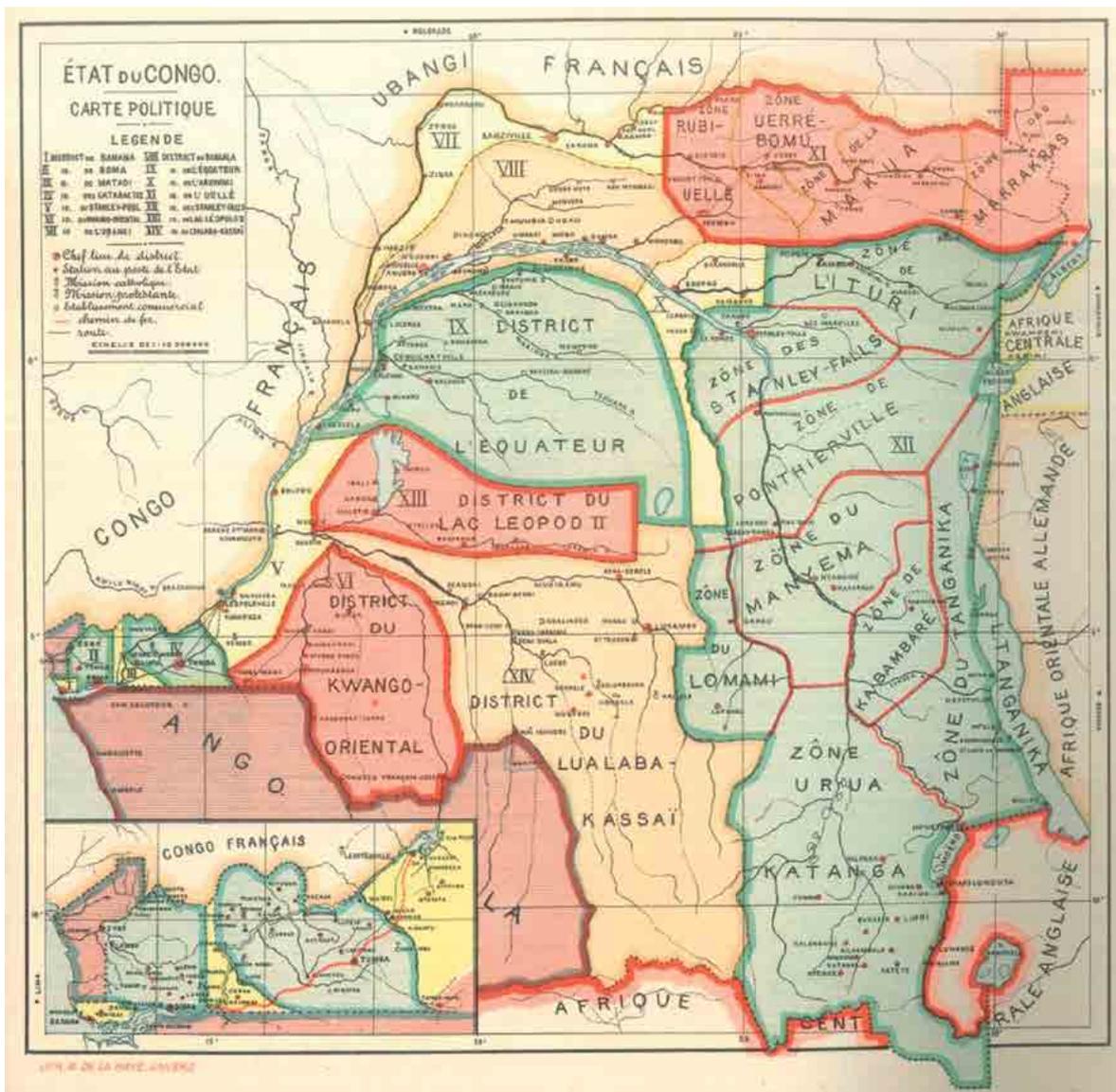
Arrêtons-nous sur le cas singulier de Gentiny Ngobila Mbaka qui fut d'abord député national

élu en 2006 et 2011 et devint gouverneur du Mai-Ndombe de mars 2016 à mars 2019. Il est élu sénateur dans la province du Mai-Ndombe. Mais, aussi, voilà qu'il s'était inscrit aux élections de 2018 comme candidat député provincial dans la ville de Kinshasa. Il s'agit là d'une dimension particulière liée à l'identité de divers peuples originaires de ce qui fut appelé district des Plateaux (dont les territoires constitutifs étaient Mushie, Bolobo, Yumbi et Kwamouth), intégré dans une même aire culturelle avec les Humbu et les Teke, un ensemble dont le point dominant est le Pool Malebo ou cette région de Kinshasa. Certes Gentiny Ngobila était né et a grandi dans la capitale du pays, mais il appartient (originaire) par filiation de ses parents à l'ethnie tiene (tende) et au territoire

de Yumbi. En avril 2019, il est élu gouverneur de la ville de Kinshasa, ce qui constitue pour lui un exploit politique. Avant lui, Antoine Mandungu Bula Nyati de Bolobo comme originaire du Mai-Ndombe avait gagné ce poste entre 1976 et 1978, mais cela par nomination du président Mobutu. Autant la promotion actuelle de Ngobila montre combien les identités liées aux limites des entités administratives maintes fois remodelées (cf. *supra* district des

Plateaux) et la question d'appartenance ethnique demeurent des réalités manipulées mais combien complexes. En témoigne, pour ce cas, cette ancienne carte de l'État indépendant du Congo (EIC) en 1897 où on voit l'espace de Yumbi et de Bolobo (habité par les Tiene, les Banunu-Bobangi et les Teke) constituer avec Kinshasa une seule entité politico-administrative et, donc, pas encore incorporé dans le district du Mai-Ndombe (ou Lac Léopold II).

Carte de l'organisation administrative de l'EIC en 1897



Source : Goffart, F. 1897. *Traité de géographie du Congo*. Anvers : éd. Clément Thibaut.

Et même sous le Congo belge à partir de 1908, jusqu'en 1940, diverses recompositions et amputations du district du Lac Léopold II furent opérées plus souvent du côté de Mushie (cf. *infra*).

En avril 2019, Mputu Boleilanga Paul, un originaire du territoire d'Inongo issu du PPRD, est élu gouverneur du Mai-Ndombe. Il a pour vice-gouverneur Mbombaka Bokoso Jacks.

## RÉFÉRENCES

- Banyaku Luapa Epotu, E. 2000. *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : CIEDOS, éd. Compodor.
- De Villers, G. & Willame, J.-C. 1998. *RDC : Chronique politique d'un entre-deux-guerres. Octobre 1996 - juillet 1998*. Coll. « Cahiers africains », n° 35-36. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan.
- Gérard-Libois, J. 1967. *Congo 1966*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Gérard-Libois, J. & Van Lierde, J. 1966. *Congo 1965*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Goffart, I. 1897. *Traité de géographie du Congo*. Anvers : éd. Clément Thibaut.
- Omasombo, J., Kennes, E. et al. 2006. *Biographies des acteurs de la Transition (République démocratique du Congo) - Juin 2003-juin 2006*. Tervuren/Kinshasa/Lubumbashi : MRAC/CEP/CERDAC.
- Omasombo Tshonda, J. et al. 2009. *Biographies des acteurs de la Troisième République*. Tervuren/Kinshasa/Lubumbashi : MRAC/CEP/CERDAC.
- Mai-Ndombe REDD+ (2012). Project Design Document, Validated to the Climate, Community, and Biodiversity Standards (2nd ed.). Lien internet : [https://s3.amazonaws.com/CCBA/Projects/Mai\\_Ndombe\\_REDD\\_Project/Mai+Ndombe+Final+CCB+PDD.pdf](https://s3.amazonaws.com/CCBA/Projects/Mai_Ndombe_REDD_Project/Mai+Ndombe+Final+CCB+PDD.pdf)



## CINQUIÈME PARTIE

# LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES



# INTRODUCTION SUR LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES<sup>1</sup>

Bien qu'on ait découvert dans la province des traces de minerais et d'hydrocarbures<sup>2</sup>, le secteur agricole demeure le socle de l'économie provinciale. 90 % des ménages du Mai-Ndombe vivent de l'agriculture, qui représente également la principale source de revenus à côté des activités de la pêche, de l'élevage, de la chasse et de la cueillette (FONAREDD 2016 : 7). Les autres activités économiques sont le petit commerce, l'emploi salarié, la manœuvre journalière, la fabrication de boissons alcoolisées, l'exploitation forestière et l'artisanat (ACF *Bokoro* 2010 : 29). La prévalence de l'un ou l'autre secteur dans l'économie locale va dépendre de l'environnement. Ainsi au sein du même territoire de Mushie, trouve-t-on tout aussi bien des pêcheurs que des agriculteurs. Le groupement Bampe qui occupe traditionnellement des terres marécageuses ou le groupement Banunu qui occupe des sols sablo-limoneux et qui sont riverains de la Mfimi et du Kwa sont essentiellement des pêcheurs. Tandis que le groupement Baboma évoluant sur des sols sablo-argileux et sablo-limoneux vit essentiellement de ses

activités agricoles (ACORD 2012 : 4).

Selon l'enquête du BioCarbon Fund<sup>3</sup> de la Banque mondiale, le revenu médian d'un ménage du Mai-Ndombe est de 450 dollars par an<sup>4</sup>. Si un ménage congolais compte cinq personnes<sup>5</sup>, cela fait environ 0,24 dollar par personne et par jour, ce qui est bien en dessous du seuil de pauvreté du pays (FONAREDD 2016 : 7). Les revenus de plus d'un tiers des ménages sont inférieurs à 150 000 FC par mois. D'autres, environ un cinquième, gagnent entre 150 000 et 350 000 FC par mois. Et presque un quart entre 350 000 et 700 000 FC. Un ménage qui gagne plus de 1 500 000 FC est assez rare (FONAREDD 2016 : 69). Cependant des revenus plus élevés n'induisent pas nécessairement une meilleure situation. C'est la taille du ménage (et le nombre d'actifs) qui va déterminer le niveau de vie du ménage. Étant donné la situation de dépendance du Mai-Ndombe par rapport à son exutoire, toute baisse des prix sur le marché de Kinshasa a des répercussions immédiates sur les revenus des paysans du Mai-Ndombe. Le coût d'une journée de travail à Inongo est fixé à 2420 FC, en dessous de celui de Kwamouth (2500 FC), et au-dessus de celui de Kiri (1750 FC) ou Oshwe (1833 FC). Cependant, le panier alimentaire, qu'il soit constitué de maïs ou

---

1. On a pu avoir accès à l'étude socio-économique réalisée dans le cadre du projet Ndjamba Ndjale du WWF. Cependant la qualité des données est très variable.

2. Cuivre à Oshwe et Kiri, fer à Kiri et Inongo, quartz à Bongimba dans le territoire d'Oshwe. Indice de pétrole et de gaz à Ilanga-Nkole dans le territoire d'Oshwe. Il y a d'ailleurs eu une mission de forage de Esso-Zaïre à Oshwe (République du Zaïre... 1983 : 188), plus précisément à Isoko, Ilangankole, Yyenga dans le secteur de Lukenie et un grand puits de pétrole à Gilson dans le secteur de Lokolama. La RDC note du diamant alluvionnaire dans le site de Bendela au Mai-Ndombe (République démocratique du Congo 2011-2015 : 26). Pour plus de précisions, voir le chapitre sur la géologie.

---

3. L'enquête réalisée par Marc Rodriguez et Guy Iponga en novembre 2014 reposait sur un échantillon de 400 ménages.

4. Le montant des revenus est donné à titre indicatif. Il varie selon les sources.

5. Ce chiffre paraît peu élevé par rapport aux résultats de l'enquête socio-économique des ménages réalisée en 2012 par une équipe envoyée par WWF à Inongo dans le cadre du projet Ndjamba-Ndjale.

de manioc, n'est pas accessible au travailleur journalier, à part à Inongo (CAID 2016). Selon une autre source, Action contre la Faim (ACF), le coût d'un jour de travail serait plus faible : aux alentours de 1226 FC (ACF *Bokoro* 2010 : 4).

**Tableau 0.1 : Pouvoir d'achat : coût du panier alimentaire en FC (novembre 2016)**

	Coût d'une journée de travail	Maïs	Manioc
<b>Inongo</b>	2420	2246	1821
<b>Kiri</b>	1750	1814	1814
<b>Oshwe</b>	1833	2156	2156
<b>Kwamouth</b>	2500	2830	2830

Source : CAID 2016.

Selon une étude réalisée à Bokoro (territoire de Kutu), les paysans qui vivent dans des conditions de vie précaires sont nombreux (environ trois quarts des habitants de la zone). Ils vivent dans des maisons en paille et torchis, parfois en tôles galvanisées. Ils possèdent peu ou pas de meubles (chaises, lit, etc.). Parmi eux, les ménages les plus vulnérables ne consomment qu'un repas par jour. Leur outillage pour leurs activités agricoles est faible voire inexistant. Cette situation de pauvreté est d'autant plus observée au sein des ménages où le père est absent ou chez les Batwa (ACF *Bokoro* 2010 : 18). En période de crise, les ménages modifient leurs habitudes alimentaires et diminuent leur nombre de repas. Certains s'adonnent à des activités complémentaires (commerciales, travaux journaliers non agricoles, et autres). Moins souvent, ils empruntent ou ils font appel à des dons d'un réseau de solidarité ou du cercle familial (ACF *Bokoro* 2010 : 4). La répartition des dépenses au sein des ménages donne une bonne idée de leur situation socio-économique. Plus le pourcentage accordé à l'alimentation est important, plus le ménage est considéré comme étant dans une situation de précarité. Dans le cas de la zone de santé de Bokoro, presque la moitié du revenu y est consacré. La santé et l'éducation sont les seconds postes (cf. graphique ci-dessous).

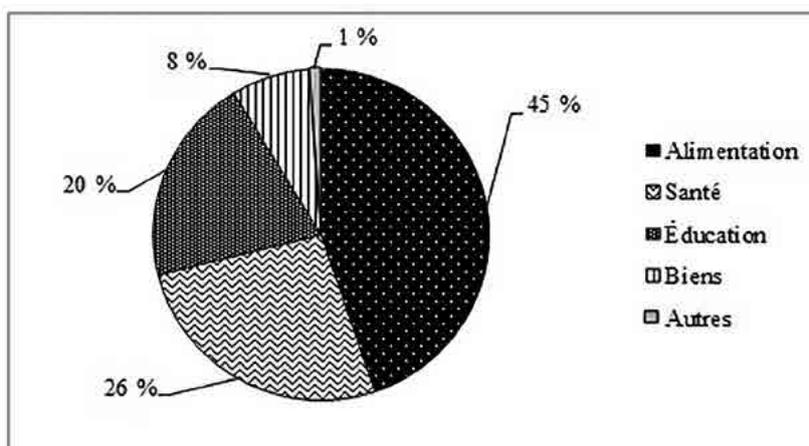
Au niveau des infrastructures dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, le Mai-Ndombe cumule des retards importants. L'accès à l'eau potable est insuffisant, voire inexistant. La population s'approvisionne à des sources non aménagées, parfois directement à la rivière (PNUD 2015 : 16). Ce qui donne lieu à une mauvaise situation

sanitaire, avec l'apparition régulière de maladies d'origine hydrique, etc. Ces maladies sont fréquentes et parfois mortelles. Même les infrastructures qui existaient n'ont jusqu'ici pas été entretenues et sont défectueuses. L'hygiène au niveau de la phase de conservation fait également défaut (ACF *Bokoro* 2010 : 34-35). Comme l'eau courante, l'électricité ou toute autre énergie électrique est très rare. Les ménages qui y ont accès possèdent des groupes électrogènes. La gestion des ordures n'est pas organisée. La majorité des ménages se débarrassent de leurs déchets en pleine nature dans de grands dépotoirs sauvages. D'autres, plus rarement, les évacuent sur la voie publique ou encore dans des cours d'eau. Enfin, d'autres les enfouissent, les incinèrent ou en font des fumiers/compostages (PNUD 2015 : 16).

En matière de santé, à côté de l'accès aux soins qui pose aussi problème, la question de leur qualité est mise en cause. Quelques infrastructures médicales sont encore sur pied grâce au soutien logistique de l'aide internationale. Les soins représentent tout de même un grand budget ; environ un quart des dépenses des ménages. L'ensemble de la population ne recourt donc pas aux soins de santé médicalisés, et les pygmées, encore moins.

Bien que nous ne l'abordions pas dans le cadre de cette monographie, l'accès à l'éducation représente aussi un grand défi pour la province. Selon le FONAREDD qui cite le ministère de l'Enseignement, les taux de scolarisation seraient de 48 % pour les garçons et 43 % pour les filles<sup>6</sup>. En ce qui concerne le cas spécifique des Batwa, seulement 30 % sont scolarisés. Une grande partie de la population est analphabète, ce qui ne contribue pas à l'intégration des communautés locales au processus REDD (Gauthier 2018 : 39-40). La province du Mai-Ndombe a pour elle un « calme » relatif, puisqu'elle ne compte pas de groupes armés ou ne subit pas d'exactions de l'armée congolaise (Gauthier 2018 : 30). Les principaux conflits concernent les questions foncières et les revendications des populations dites autochtones, les Batwa.

6. Dans son rapport sur la REDD au Mai-Ndombe, Marine Gauthier parle d'un taux de scolarité pour le primaire de 72 % pour les garçons et 61 % pour les femmes. Elle cite l'ouvrage publié en 2014 d'un certain Tanwanda : « Le marché du travail en République démocratique du Congo en 2012 : Principaux résultats de la Phase 1 de l'Enquête 1-2-3 ».

**Graphique 0.1 Répartition des dépenses au sein des ménages du Mai-Ndombe**

Source : ACF Bokoro 2010.

## RÉFÉRENCES

- ACF (Action contre la Faim). 2010. « Évaluation de la sécurité alimentaire. Zone de Santé de Bokoro. Province du Bandundu. République démocratique du Congo ». En ligne sur : <https://www.scribd.com/document/102959974/Evaluation-Bokoro-province-Du-Bandundu-rdc-2010> (consulté le 27 avril 2018).
- ACORD. 2012. « Étude de référence sur genre et droits humains en territoire de Mushie. République démocratique du Congo ». En ligne sur : <http://www.acordinternational.org/silo/files/etude-genre-et-droits-humains-rdc-mars-2012.pdf> (consulté le 7 mai 2018).
- CAID. 2016. « Food Price Monitoring Bulletin ». Democratic Republic of Congo (DRC). *M-Kengela 7*. Lien internet : [https://www.caid.cd/mkengela/mKengela-7\\_En.pdf](https://www.caid.cd/mkengela/mKengela-7_En.pdf)
- CAID (Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement). RDC. Site internet officiel. En ligne sur : <https://www.caid.cd/> (consulté le 7 mai 2018).
- FONAREDD. Fonds national REDD+. 2016. *Document de programme*. Lien internet : [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prodoc%20Final\\_Novembre%202016.pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prodoc%20Final_Novembre%202016.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- Gauthier, M. 2018. *Le Mai-Ndombe, laboratoire de la REDD bénéficiera-t-il aux peuples autochtones et aux communautés locales*. Washington : initiative des droits et ressources. En ligne sur : [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR\\_Rapport-REDD-Mai-NDombe\\_RRI\\_Mar-2018.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR_Rapport-REDD-Mai-NDombe_RRI_Mar-2018.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- PNUD. 2015. « Province du Mai-Ndombe. Profil de la pauvreté. Conditions de vie des ménages. »
- République du Zaïre. Département de l'agriculture et du développement rural. 1983 (octobre). Service d'étude et de planification. Région de Bandundu. *Étude régionale pour la planification agricole*.



# CHAPITRE 1

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE HUMAINE ET DE DÉMOGRAPHIE

### INTRODUCTION

La question de la démographie est primordiale pour le Mai-Ndombe ; on la retrouve en filigrane dans tous les secteurs économiques et sociaux étudiés. Qu'il s'agisse des problématiques propres aux activités économiques comme l'agriculture, les filières du charbon de bois, le bois d'œuvre, la pêche, l'éducation, la santé ou encore les problèmes fonciers, il y a une constante : le défi démographique auquel la province fait face. Celle-ci regorge de ressources naturelles qui sont exploitées pour la survie au quotidien d'une population en majorité rurale. Le lien de cause à effet entre la croissance des populations et la déforestation/dégradation des forêts n'est plus à faire. Sous la pression démographique, les complexes agricoles s'étendent, grignotant de plus en plus l'espace forestier. Dans ce contexte, les questions démographiques sont éminemment préoccupantes. On les retrouve dans presque tous les programmes de projets de développement de la province, surtout ceux liés à la protection de la forêt. Très souvent, un volet de ces projets est consacré à la planification familiale<sup>1</sup>.

Le Mai-Ndombe qui s'étend sur environ 5 % du territoire national avec ses 127 243 km<sup>2</sup> abrite

à peine 2 % de la population congolaise. Dans l'ensemble, la province n'est pas très peuplée ; environ 13 habitants au km<sup>2</sup> ce qui est largement inférieur à la moyenne nationale qui en compte 29,4 habitants au km<sup>2</sup> et à son voisin le Kwilu qui en compte plus de 40 hab./km<sup>2</sup> (de Saint Moulin 2011b : 23). La région est avant tout forestière (Inongo, nord de Kutu, Oshwe, Kiri), bien qu'elle compte aussi de grandes savanes dans le sud (Mushie sud de Kutu). Dans le paysage forestier, de nombreuses zones enclavées sont encore presque totalement inhabitées, parmi lesquelles certaines font partie du parc national de la Salonga tout à l'est. En 1966, R.E. De Smet considérait presque la moitié de l'espace du Mai-Ndombe comme « vide » (c'est-à-dire moins de 0,3 habitant au km<sup>2</sup>) (De Smet 1966 : 4).

Le Mai-Ndombe se trouve à l'extrémité ouest de la zone plus large qui correspond à la Cuvette centrale, présentant des densités de population en général moins élevées. Plus exactement, le Mai-Ndombe, selon Pierre Gourou, se situe en partie sur l'axe faiblement peuplé du 2<sup>e</sup> parallèle sud, principalement occupé par les peuples d'affinités mongo : « Physiquement il [l'axe] correspond à des terres relativement hautes qui occupent le sud de la dépression centrale du Congo et dominant les vallées sud-ouest de la Lukenie et du Sankuru. » Quant à la partie nord de la province, elle se situe plutôt dans la Cuvette centrale. Toujours selon le même auteur, si la prépondérance de la forêt dans la région n'explique pas son faible peuplement, elle en est en tout cas une démonstration (Gourou 1955 : 52). De ce paysage faiblement habité, il ressort tout de même quelques noyaux de forte densité qui ont persisté à travers le temps : à Kutu et Bolobo qui présentent

---

1. On trouve même des calculs prévisionnels basés sur l'augmentation de terres cultivables en fonction des besoins de la population et sur l'estimation de l'espace forestier préservé dans un scénario où la croissance de la population viendrait à baisser. Tout cela en manipulant des chiffres le plus souvent non fiables dans des raisonnements simplistes aboutissant à des projections plus approximatives que pertinentes.

chacun une densité moyenne de 20 à 50 habitants au km<sup>2</sup> et à Yumbi qui compte en moyenne entre 50 et 100 habitants au km<sup>2</sup> (de Saint Moulin 2011a : 667). La partie sud, légèrement à l'est du Mai-Ndombe, relativement bien occupée, a d'ailleurs bénéficié d'une présence missionnaire particulièrement importante : cinq missions protestantes et cinq missions catholiques y ont été implantées à la fin de l'époque coloniale (Institut géographique militaire 1950 ; *id.* 1955).

Les principales agglomérations de la province se situent sur le réseau fluvial ; Inongo le long du lac, Mushie sur la Kwa, Nioki et Kutu sur la Mfimi, Bokoro, Tolo, Taketa et Oshwe sur la Lukenie, Kiri sur la Lutoy, Nkolobeke, Ngali, Lokolama sur la Lokoro. Malgré leur localisation sur des axes navigables stratégiques, les agglomérations du Mai-Ndombe ne sont jamais devenues des centres d'attraction importants. Même les plus grandes n'ont pas eu un rayonnement qui dépassait le cadre régional, elles en sont restées au statut de « tremplin » vers la capitale. Son statut de bassin d'approvisionnement de Kinshasa, la province le doit avant tout à ses ressources naturelles : caoutchouc, copal, palmiers, raphia, coton, caféiers, poissons, bois précieux, etc. Que ce soit pour l'un ou l'autre de ces produits, la province n'a jamais cessé d'être exploitée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, aujourd'hui, l'exploitation concerne surtout les filières bois, charbon de bois et pêche. Le Mai-Ndombe, qui n'a jamais disposé de grands centres industriels, s'est révélé être en revanche un grand fournisseur de main-d'œuvre pour Kinshasa et d'autres centres régionaux (Musangi Ntemo 1972 : 83).

La population du Mai-Ndombe qui à l'origine n'était déjà pas particulièrement abondante a décliné avec les explorations européennes et les débuts de l'exploitation de ses ressources naturelles au moins jusque dans les années 1920. Dans les années 1960, plusieurs auteurs se sont intéressés à ce phénomène en étudiant les populations de la région : Eric Bylin pour les Basakata (groupes de l'Entre-Fleuves Lukenie-Kasai) et Georges van der Kerken pour les Mongo. Afin d'illustrer la crise générale qui a suivi les débuts de la période coloniale, Henri Nicolaï, lui, s'appuie sur le cas des Boma-Nunu le long de la Kwa et de la Mfimi. Plusieurs éléments se sont

conjugés pour aboutir à une baisse de population générale : d'abord le bouleversement et l'anéantissement des mouvements commerciaux ancestraux, occasionnés par la concurrence des premiers postes des Européens. Ensuite, les exactions qui accompagnèrent l'exploitation du caoutchouc. Mais si les conséquences du système d'exploitation de la population du Mai-Ndombe ne doivent pas être sous-estimées, les maladies qui se diffusèrent dans la Cuvette à cette même période ont aussi été meurtrières. À ce propos Henri Nicolaï retrace leur avancée dans la région : « [...] en 1893 une épidémie de variole arrive du Sankuru [...] en même temps par la Kwa, la maladie du sommeil se répand dans le pays [...] » et « En 1900, la trypanosomiase règne dans le vicariat des pères de Scheut, c'est-à-dire dans la partie la plus équatoriale de l'ancienne province de Léopoldville [...] ». Il reprend d'ailleurs le témoignage d'un missionnaire de l'époque : « Entre 1900 et 1910, la maladie dévaste les rives de la Mfimi et de la Lukenie, particulièrement dans la région d'Oshwe » (Nicolaï 1968 : 35-37). À propos des Badia, cette fois, A. Verdcourt rapportait dans les années 1930 des témoignages de populations indigènes : « Outre la résistance opposée à notre pénétration, la population aurait été décimée par la maladie du sommeil et surtout la variole » (Verdcourt 1934 : 31). Qu'il s'agisse de disparition ou de déplacements, causés par l'exploitation, les maladies ou les impératifs économiques (vers le sud : le Kwilu, le Kasai et Léopoldville ou encore vers d'autres postes) (Mpia Bekina 2009 : 11), la diminution de la population qui eut lieu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle dans le Mai-Ndombe est incontestable. Elle est par contre difficilement quantifiable étant donné la méconnaissance démographique<sup>3</sup> de l'époque. Les premières sources en la matière étaient celles des explorateurs dont les calculs analysés ultérieurement ont montré des erreurs, approximations, contradictions. Les travaux font preuve de subjectivité : les témoignages et les observations des contemporains sont le plus souvent manichéens, orientés soit pour dénoncer les abus, soit pour encenser les progrès enregistrés

2. Les premiers postes ont été créés dans le Domaine de la Couronne au début de la campagne caoutchoutière (1887 et 1900) (Vangroenweghe 2010 : 318).

3. « [...] les recensements effectués par le chef de secteur ou de poste ne sont guère que des estimations. Le nombre d'habitants est souvent surestimé. C'était le cas pour le secteur de Bolia (Lac Léopold II) [...] » (Vangroenweghe 2010 : 325).

par les pionniers européens (de Saint Moulin 1987 : 27). L'installation des missions religieuses au Mai-Ndombe (au départ, les Scheutistes) au début du XX<sup>e</sup> siècle a par ailleurs constitué un moyen pour l'État de stabiliser les populations (Mpia Bekina 2009 : 11), lesquelles sont en croissance depuis les années 1930.

## 1. SOURCES

Pour décrire la répartition de la population au sein du district du Mai-Ndombe, nous nous sommes basés sur différents travaux, sur le recensement de 1984 et sur des cartes de référence, lesquelles ont été complétées par des informations démographiques plus actuelles. En matière de cartes, outre des cartes anciennes, nous nous sommes aidée d'une carte satellitaire plus récente, au sujet de laquelle il est utile de dire quelques mots. Cette carte interactive « population explorer » de Fewsnets dont l'accès est possible en ligne, a été élaborée sur les données de Landsat produites par l'Oak Ridge National Laboratory, lui-même financé par la défense américaine. Si les données sont utiles pour dégager les grandes tendances de répartition démographiques, elles ne peuvent pas servir pour des comptages plus précis. Sur son site, Landsat, en expliquant sa démarche, met en garde sur de possibles divergences qu'on trouverait entre deux cartes, en les comparant dans le temps. Celles-ci seraient plus probablement dues à des changements dans les méthodes et calculs utilisés, puisque ceux-ci évoluent constamment, qu'à des mouvements démographiques. D'autant plus qu'ils se basent sur des images satellitaires dont la résolution varie en fonction du satellite utilisé. Dans ce cas-ci, il s'agit d'images Landsat qui sont moins précises que celles de Spot ou de QuickBird, c'est-à-dire, qu'on y détecte nettement moins de villages. Les estimations qui en découlent ont donc plus de chances d'être sous-évaluées par rapport à celles se basant sur des images satellitaires de meilleure résolution<sup>4</sup>. Enfin, à côté des images satellitaires qui permettent de définir un algorithme qui répartira la population d'un espace défini, la population de cet espace précisément provient d'un recensement mondial américain qui effectue des travaux d'une grande ampleur mais qui restent très généraux. Il ne

faut pas perdre de vue que ces données sont calculées dans des bureaux par des spécialistes de la statistique qui ont tout sauf une connaissance du terrain et encore moins du pays concerné. Dans notre cas, comme nous nous intéressons à une région assez précise, il est certain que la marge d'erreur est potentiellement plus élevée. D'ailleurs, rien qu'au niveau du découpage administratif tel qu'il est proposé sur le site, il y a des erreurs au niveau du rassemblement des entités territoriales dans des provinces. Par exemple, certains territoires de l'Équateur, du Kasai, et du Kwilu sont rassemblés à tort au sein du Mai-Ndombe.

Si ces erreurs témoignent d'une méconnaissance des limites administratives de la République démocratique du Congo, il y a lieu de se demander en quoi consiste « l'adaptation des données aux spécificités du terrain » à laquelle ils font référence dans leur méthodologie. Cependant, la carte reste utile pour en dégager les grandes tendances. Remarquons enfin que la population totale du Mai-Ndombe selon Landsat atteint presque 1,5 million d'habitants, une estimation qui s'avère assez proche des estimations de l'ADRASS.

Au niveau des données démographiques, les plus récentes ont été glanées dans de nombreux rapports de projets de développement et études socio-économiques qui restent généralement très à la surface en matière d'analyse des aspects démographiques. Parmi eux, les Plans de développement des comités agricoles ruraux de gestion dans les territoires de Kutu, Mushie et Inongo. L'Enquête de démographie et de santé – EDS (2013-2014) – de la RDC, tout aussi discutable soit-elle au niveau des méthodes appliquées, nous a permis de préciser et d'interpréter certains indicateurs démographiques actuels. Dans la plupart des cas ces rapports et ouvrages, qui ne sont pas issus de la littérature scientifique, se sont avérés riches en informations qualitatives sur les populations et leurs éventuels déplacements. Au niveau des données chiffrées, par contre, ces études soulignent une fois encore l'inexistence de statistiques démographiques fiables pour la RDC. Que ce soient les données officielles des administrations de territoire ou celles du ministère de la Santé, elles divergent fortement (parfois du simple au double) et leur confrontation donne lieu à des incohérences suspectes. Aussi, parmi le panel des statistiques démographiques congolaises à notre disposition, nous continuons à nous référer aussi peu que possible aux

4. Cf. Étude POPSATER (Keyobs, ADRASS *et al.* 2011).

données provenant de l'Administration territoriale pour les raisons ci-mentionnées. Mais aussi et surtout parce que leurs méthodes de calcul sont assez opaques. Le dernier recensement général de la population congolaise et de l'habitat (RGPH) a été effectué en 1984. Et depuis nous ne disposons plus que de projections, d'où l'utilité d'avoir des indications sur les méthodes utilisées afin de pouvoir déceler les éventuels biais. Au sujet des données du recensement de 1984, Léon de Saint Moulin écrit : « les chiffres de population qu'ils indiquent dépassent en qualité toutes les autres données produites à l'échelle nationale ». Les estimations d'après 1984 sont donc toutes de l'ordre de la spéculation<sup>5</sup>. Les résultats officiels sont affectés par le manque de moyens matériels et humains. Ils le sont aussi par des raisons politiques ou encore humanitaires. Aussi opaques et douteux soient-ils, ce sont pourtant ces chiffres officiels qui sont usuellement relayés dans la littérature relative au Congo. Nous sommes loin d'être les seuls à les remettre en cause (PIREDD 2017 : 66).

À ces chiffres officiels épars, nous leur préférons pour les territoires et les cités, les données du père Léon de Saint Moulin et de ses collègues (Ngondo a Pitshandenge, Tambashe Oleko) dont les méthodes de calcul sont soigneusement détaillées<sup>6</sup>. Ces données présentent le plus souvent un décalage important avec les chiffres officiels, lesquels, comme on l'a vu, sont réputés être en général surévalués. La population du Mai-Ndombe avoisinait les 1 600 000 habitants en 2010 selon les estimations de Léon de Saint Moulin, alors que cinq ans plus tard, elle atteignait presque les trois millions d'habitants selon le CAID. Il est très peu probable que la population provinciale ait presque doublé en cinq ans. Il s'agit sans doute d'estimations surévaluées de la part de cette cellule en charge du développement du pays.

Pour étudier la structure de la population par âge du Mai-Ndombe, nous nous sommes référée

au travail démographique réalisé par l'Association pour le Développement de la Recherche appliquée en Sciences sociales (ADRASS) qui prend appui sur les données de 1984 et sur les données issues de l'enregistrement électoral (2005). Ses méthodes sont détaillées dans le troisième point intitulé : « structure de la population par âge ». Les projections de l'ADRASS sont du même ordre de grandeur que celles de Léon de Saint Moulin. Alors que la population du district du Mai-Ndombe en 2010 avoisinait, selon Léon de Saint Moulin, les 1 600 000 habitants, l'ADRASS l'estime légèrement en dessous, à environ 1 430 000 personnes (selon le scénario de constance).

Que ce soit au sujet des projections de Léon de Saint Moulin ou de celles de l'ADRASS, deux questions restent toujours en suspens : le cas spécifique du recensement des peuples de la forêt (pygmées), et les déplacements de population. Pour les premiers, des observations de terrain relatant les difficultés d'enregistrement des habitants de la forêt (au niveau des naissances au registre de l'état civil) ont attiré notre attention. Ce phénomène est-il suffisamment conséquent pour être pris en compte ? À titre informatif, une ONG avait réalisé une enquête de terrain à Mushie dont il ressortait que la moitié des enquêtés de terrain affirmait que leurs enfants étaient enregistrés à l'état civil. Ils se disaient de plus en plus conscients de l'importance d'enregistrer les naissances à l'état civil [...] ». Ils ont par ailleurs répondu presque tous qu'ils étaient enregistrés comme électeurs. Bien qu'il s'agisse d'une enquête limitée à un endroit et un moment donné, ces déclarations semblent réduire la marge des populations isolées « inexistantes » administrativement parlant.

Pour les déplacements, ceux effectués en interne ne sont pas pris en compte dans les calculs de l'ADRASS. Les déplacements en externe sont pris en compte sous couvert d'une estimation de migration moyenne. La localisation du Mai-Ndombe, à la frontière avec la République du Congo (Brazzaville) et proche de la Centrafrique en fait une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés en provenance de ces pays politiquement instables. C'est surtout le cas des territoires voisins de Bolobo et Yumbi qui sont directement exposés en cas de vagues de réfugiés étrangers ou de Congolais refoulés. Ceux-ci sont référencés dans les bulletins de coordination humanitaire ; ils transitent à Kwamouth, Bolobo ou Yumbi en attendant de se rendre à leur destination finale (Équateur, Orientale, Kinshasa, Maniema

5. On ne peut par ailleurs pas calculer la population congolaise via les registres de l'état civil, lequel est insuffisant pour que des calculs démographiques se basent dessus. Rien que l'enregistrement des naissances ne s'effectue pas systématiquement ; et quand il s'effectue, il y a souvent un délai entre la naissance effective et la déclaration. Selon les chiffres de l'EDS (2013-2014), 13,4 % des enfants de moins de 5 ans de leur échantillon sont enregistrés à l'état civil (EDS 2013-2014 : 438).

6. Cf. Léon de Saint Moulin (1974 et 2011 a).

et Bas-Congo). Il est assez difficile d'estimer quantitativement cette population.

Au niveau des déplacements en interne, au sein de la province, c'est l'attraction qu'exercent pour l'arrière-pays les routes et les ports situés sur les rives du Congo et du Kasai (Ngebolobo, Tshumbiri, Mbali, Biangala, Lediba). Même schéma pour Bolobo ; les populations de l'intérieur ont tendance à s'y installer pour bénéficier des facilités d'évacuation. On y ajoute les déplacements de population saisonniers pour les activités de pêche, de charbonnage ou de cueillette. La plupart de ces campements échappent en grande partie au contrôle des services techniques, de l'Administration territoriale et même des pouvoirs coutumiers (CARG de Bolobo 2010 : 4).

Ensuite, la migration interprovinciale, plus particulièrement celle qui s'effectue depuis la zone savannicole du Kwilu (Masi Manimba, Idiofa, Bulungu) et du nord d'Idiofa, rive gauche du Kasai, vers le Mai-Ndombe (les forêts de Kwamouth et celles du sud d'Oshwe qui sont les plus particulièrement concernées) (PIREDD 2017 : 37). De plus en plus de non-originaux s'installent le long de la route de Mongata à Bandundu via Mashambio dont les noms des localités marquent précisément d'ailleurs leur (non) origine téké : « Camp Banku, Nganda Bangala... etc. ». Les installations provisoires (campements) s'établissent en villages (CARG de Bolobo 2010 : 4). C'est la moitié de sa population qui est « allochtone ». Ce phénomène migratoire se traduit d'ailleurs dans les statistiques (de la zone de santé) par un taux de croissance annuelle au niveau de sa population qui serait de 5 à 6 %.

On y ajoute les mouvements que suscite la capitale qui joue un rôle polarisateur pour la population rurale. Historiquement, les déplacements de population du Mai-Ndombe vers Kinshasa ont été importants. De manière générale, les déplacements dans le Mai-Ndombe étaient motivés par la recherche d'un emploi (Musangi Ntemo 1972 : 77).

Plus récemment, dans les enquêtes de terrain, notamment celles menées par WWF en 2006, le désir de migration était relativement important au sein des communautés isolées à Oshwe (Nkaw, Lokolama). L'objectif recherché étant d'améliorer son niveau de vie et de trouver un travail. Actuellement, on note de nouveaux mouvements en sens inverse : de la capitale vers la campagne (en particulier le plateau des Bateke). Mais si ces migrations récentes ne sont pas calculables, elles ont peu de chance d'avoir

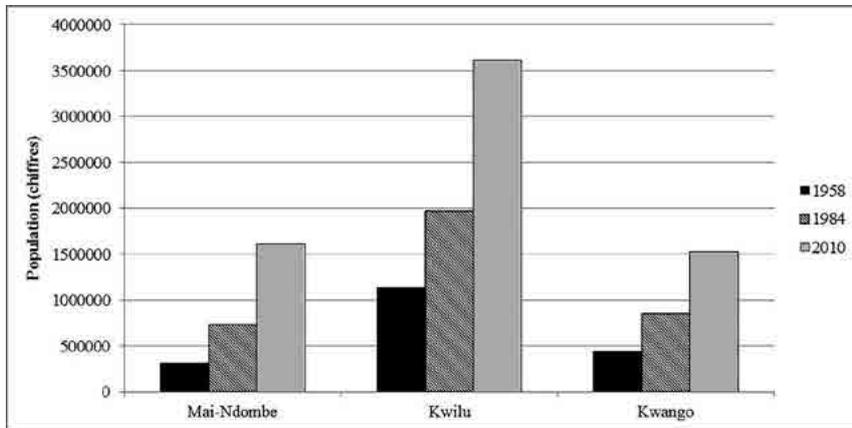
une quelconque influence sur les chiffres démographiques totaux. À défaut de les traiter, il nous est tout de même apparu pertinent de les mentionner.

## 2. APERÇU DE L'HISTOIRE DU DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DU MAI-NDOMBE

La province du Mai-Ndombe actuelle correspond en partie à l'ancien district du Lac Léopold II qui avait été créé en 1895 et à l'ancien district du Stanley Pool, devenu le district du Moyen-Congo (district des Plateaux). Le district du Lac a fait partie de la province de l'Équateur de 1914 à 1933 avant d'être intégré à la province de Léopoldville (Lumamu Mulenda Bwana N'sefu 2015 : 96). Le district du Moyen-Congo faisait quant à lui partie du Congo-Kasai. C'est en 1924, que le district du Moyen-Congo est supprimé et que le territoire de Bolobo est rattaché au district du lac. Lequel était intégré à la province de l'Équateur jusqu'en 1933, date à laquelle il fut intégré au sein de la province de Léopoldville. En 1935, le territoire de Banningville (Bandundu) fut rajouté au district du Lac jusqu'à la création du district du Kwilu en 1954 auquel fut rattaché ce dernier, retiré donc du Lac Léopold II pour être intégré à la nouvelle entité. En 1954, le district du Lac Léopold II, faisant toujours partie de la province de Léopoldville, avait donc les limites externes que la province du Mai-Ndombe a aujourd'hui. En 1962-1963, le district est institué en province pour une période assez brève, puisqu'en 1966, le Mai-Ndombe perd déjà son statut de province et redevient un district aux côtés du Kwilu et du Kwango au sein du Bandundu. En 1976, les frontières internes vont être modifiées : création du territoire de Bolobo par division de celui de Mushie. En 1990, un nouveau district, celui des Plateaux, est formé à partir du démembrement du territoire de Mushie et du territoire de Bolobo : Yumbi, Kwamouth sont créés. Le tout fait toujours partie de la province du Bandundu, mais comme deux districts distincts. Plus tard, en 2006, avec la décentralisation, les deux districts, celui des Plateaux correspondant à l'ancien territoire de Mushie et celui du Lac Léopold II (Mai-Ndombe) formeront la province du Mai-Ndombe qui est l'objet de cette monographie (Lumamu Mulenda Bwana N'sefu 2015 : 102 ; de Saint Moulin 2011 : 12). Aussi, au niveau de l'histoire démographique du Mai-Ndombe, il est important de noter que même si le district existe depuis 1895, les limites externes du district ont changé au cours de l'histoire.

### 3. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU MAI-NDOMBE AU SEIN DU BANDUNDU

Graphique 1.1 : Répartition démographique des districts au sein de l'ancienne province du Bandundu\*



\* La population des villes de Kikwit et de Bandundu, situées dans le Kwilu, n'est pas comprise.

Sources : Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko 1992 : 494 (1958) ; République du Zaïre/INS... 1992 : 47-79 (1984) ; de Saint Moulin 2011a : 674 (2010).

Après une période de croissance modérée entre 1938 et 1948 (1,22 %), le Mai-Ndombe conserve entre 1948 et 1958 un taux de croissance de croisière qui se stabilisera dans les décennies suivantes assez régulièrement (2,67 %). Depuis 1984, le district a multiplié sa population par plus de deux pour atteindre 1 600 000 habitants en 2010, restant tout de même bien en dessous de la population de son voisin le Kwilu. Le taux de croissance serait de 3 % selon Léon de Saint Moulin pour la période de 1984-2010, tandis que les démographes de l'ADRASS le revoient très légèrement à la baisse, soit un taux de croissance de 2,9 %.

#### 4. PAYSAGE DÉMOGRAPHIQUE : RÉPARTITION DE LA POPULATION ET SON ÉVOLUTION

Il ressort de l'observation d'une carte plus ancienne (*Répartition des populations indigènes dans les territoires du Congo belge et du Ruanda Burundi*), celle de Robert, publiée en 1943, que l'ensemble de la région ne dépasse pas les quatre personnes par kilomètre carré. Autrement dit, il s'agit d'une zone peu peuplée. Elle se différenciait très nettement de sa voisine, au sud de la rivière Kasai, le Kwilu, qui avait déjà une population très dense. Selon la carte en point issue de la même série, la population se concentre autour du lac et le long du fleuve et des principales rivières Kwa, Lukenie Lotoy et Lokoro. Globalement, la répartition de la population ailleurs

dans la province n'a pas présenté de grands bouleversements entre les années 1930 et actuellement. Que ce soient les cartes de Robert, de Pierre Gourou (1954), de De Smet (1966), de Léon de Saint Moulin (1970), s'y dessinent les mêmes tendances. Et la carte de répartition de la population actuelle publiée en ligne par Fewsnet (« population explorer »)<sup>7</sup> se rapproche aussi très fort de la carte en point de la population réalisée par de R.-E. De Smet en 1966 (CEMUBAC). *Grosso modo*, ce sont les mêmes zones qui sont fortement peuplées ou quasi désertes. À l'observation des deux cartes en point (De Smet/Fewsnet), ce sont les mêmes formes linéaires qui se dessinent, lesquelles correspondent aux voies d'eau et au tracé des routes le long desquelles la population s'est rassemblée, de manière spontanée, pour des raisons économiques ou logistiques, ou forcée par l'Administration coloniale<sup>8</sup>. La carte de R.-E. De Smet fait en plus la distinction entre les centres de population dits « traditionnels » et les centres extra-coutumiers. La distinction nous permet de confirmer que les centres extra-coutumiers sont bien rassemblés le long des voies navigables. Le déplacement des villages le long des routes n'est évidemment pas

7. Méthode d'estimation de la population par analyse d'images satellitaires.

8. À ce sujet voir H. Nicolai (1968 : 15).

exclusif à l'époque coloniale. Après l'indépendance, de nombreux villages se sont encore relocalisés le long des axes de communication (Colom 2006 : 25)<sup>9</sup>.

Comparée à celle du Kwilu, la population du Mai-Ndombe est globalement assez dispersée, à l'exception de trois zones de concentration : le nord-est de Kiri, à la frontière avec l'Équateur, Bolobo et Yumbi à l'ouest le long du fleuve et, au sud, Kutu, dans la zone interfleuve entre la Mfimi et le Kasai. Kutu qui est resté le territoire avec le nombre d'habitants le plus élevé, se présente comme une continuation plus diffuse de la solide population du Kwilu, dont la progression vers le nord est stoppée par la Lukenie qui traverse d'est en ouest le Mai-Ndombe. Cette rivière sépare naturellement les deux zones de peuplement et en renforce le caractère contrasté. La répartition de la population au Mai-Ndombe se distingue aussi de celle du Kwilu, aux zones très peuplées, en adoptant un style plus « linéaire », qui suit généralement le tracé des routes. À côté, le Kwilu a une géographie de peuplement beaucoup plus condensée, prête à s'étaler vers le nord (quitte à déborder dans le sud du Mai-Ndombe) parmi laquelle on peut à peine distinguer les routes.

Revenons à présent au Mai-Ndombe et remontrons le cours du fleuve depuis la capitale. Au nord de Kinshasa, le territoire de Kwamouth, qui partage sa frontière occidentale avec la République du Congo, n'est d'apparence pas fort peuplé, en dépit de sa proximité avec la capitale. Les abords directs du fleuve Congo dans le Kwamouth sont presque déserts, à l'exception de Kwamouth (l'ancienne mission de Bergues-Sainte-Marie), située sur la confluence entre la rivière Kwa (Mfimi et Kasai réunis) et le fleuve. Le territoire ne dispose pas de centre d'influence. Cependant, sa proximité avec la capitale dans un contexte d'exode citadin en fait une terre d'immigration. Il semblerait que les autochtones soient de plus en plus nombreux aux côtés des communautés locales<sup>10</sup>. Découragées par la conjonc-

9. L'enquête WWF de A. Colom rapporte des témoignages d'habitants de Bisenge (secteur Lokaloma) et de Mbinza (depuis la Lukenie à Nkaw) pour qui leur relocalisation le long des routes s'est passée après l'indépendance (Colom 2006 : 25).

10. Les métayers par exemple vivent dans des sortes de campements proches des champs. Il est actuellement difficile de déterminer si ces métayers vont rester ou tenter leur chance en ville.

ture peu favorable en ville et le manque de travail, de nombreuses personnes issues d'autres provinces décident de quitter Kinshasa pour cultiver la terre. Elles atterrissent au sud du Mai-Ndombe dans le plateau des Bateke<sup>11</sup>. Les « non-originaux » du plateau des Bateke ne sont pas toujours congolais : certains viennent de Centrafrique, de République du Congo (Brazzaville) et d'ailleurs encore. Leur augmentation depuis les années 2000 contribue à la pression démographique sur les ressources foncières et forestières de certaines localités (Reyniers *et al.* 2016 : 110 ; 219).

Un peu plus haut, le fleuve longe les territoires de Bolobo et Yumbi qui présentent chacun une forte concentration de population. Le centre de Yumbi compte pas moins de 21 000 habitants. Davantage rattachées à l'Équateur et à Kinshasa qu'à Inongo via le fleuve, ces deux territoires ont toujours eu une densité démographique importante, dépassant en cela Kutu, également réputée pour ses densités démographiques élevées. Déjà sur une carte de la densité de la population de Pierre Gourou datant de 1951, l'on remarquait l'enclave de Bolobo au beau milieu d'un désert humain. La position frontalière de ces deux territoires avec la République du Congo en a fait des zones d'échanges et de passages, tant pour la population congolaise que pour les voisins. C'est d'ailleurs « l'étape » pour de nombreux réfugiés vers d'autres destinations finales en RDC. Le brassage de population résultant de ces mouvements migratoires a plus que probablement contribué à la croissance de la population de ces territoires. Cette densité démographique importante se traduit dans la région de Yumbi par des conflits liés à l'accès au foncier (PIREDD 2017 : 71). À l'opposé de ces chiffres démographiques élevés, jouxtant Yumbi et Bolobo, la zone à l'ouest entre le fleuve et le lac est très peu peuplée. Quelques agglomérations parsèment la route régionale Selenge via Mbongo jusque Nioki et les pistes de desserte agricole.

En remontant la rivière Kwa qui se divise en deux rivières, la Mfimi et le Kasai, nous arrivons à la confluence marquée par Nioki, dans le territoire de Kutu, une des trois villes au poids démographique

11. Ce mouvement se serait intensifié dans les années 2000. Ces populations migrantes, le plus souvent d'agriculteurs, sans ressources financières, n'avaient pas les moyens de revenir dans leur province d'origine (Reyniers *et al.* 2015 : 210).

le plus important de la province. Située au carrefour de routes (fluviale et routière) qui mènent aux principales localités, aussi bien dans les territoires de Yumbi, Bolobo, Oshwe que dans la province voisine du Kwilu, la ville de Nioki se profile comme le point de polarisation du Mai-Ndombe. Siège d'une grande compagnie forestière qui y détient une usine, elle attire les commerçants qui alimentent ses marchés. Nioki se situe dans le territoire de Kutu qui englobe cinq cités dont trois ayant un certain poids au niveau provincial, comme c'est le cas de Bokoro et Semendwa. Le secteur de Kamba est particulièrement peuplé ; il inclut d'ailleurs la cité de Semendwa. Ces cités ne sont pas autosuffisantes du point de vue alimentaire, elles doivent importer leurs provisions (CARG de Kutu 2010 : 8).

En fait, à Kutu, les agglomérations de plus de 3000 habitants se situent sur la Mfimi qui, plus à l'est, s'appelle Lukenie. Bien plus loin, vers Oshwe, cette région redevient vierge, parsemée ci et là d'agglomérations qui s'alignent le long des rares routes. Cette région forestière est donc reliée au reste du pays essentiellement par cette Lukenie. Dans les années 1960, Oshwe était désert sur 71 % de sa superficie habitable (De Smet 1966 : 41). Aujourd'hui, l'espace investi par l'humain s'est légèrement étendu. Mais il continue d'être réparti très inégalement, en évitant soigneusement les espaces de forêt dense. L'occupation humaine est fortement corrélée à la physionomie du terrain. Ce sont les routes et certains cours d'eau qui concentrent la plus grande partie de la population. Oshwe n'a que deux centres plus ou moins importants, bien qu'ils soient sans commune mesure avec ceux des régions précédentes. Entre les quelques routes qui traversent la région et qui sont les mêmes depuis la colonisation, s'étendent de très vastes zones de forêts denses inhabitées. Certaines d'entre elles font partie du parc national de la Salonga. C'est la région autour de Lokolama qui est la moins habitée. D'ailleurs, aucune route ne traverse cette immensité « verte », comme elle apparaît sur la carte de la végétation de la province (cf. carte de la végétation du MRAC, cahier couleur). Les principales voies dans la partie est du Mai-Ndombe sont la voie fluviale de la Lukenie sur laquelle se trouve la ville d'Oshwe (15 039 habitants) et la voie terrestre qui remonte vers le nord (en passant par Mimia et Gendo), laquelle se divise ensuite en deux embranchements, l'un allant vers Kiri au nord-ouest et l'autre vers Boyeka (Tshuapa) et

Boende, au nord-est. À Gendo, un autre embranchement empruntant la direction occidentale s'enfonce dans le parc de la Salonga pour rejoindre Dekese, un peu plus au sud.

Situées environ à la moitié du lac Mai-Ndombe, de part et d'autre du lac, deux agglomérations se regardent : la ville d'Inongo à l'est, chef-lieu de la nouvelle province et, à l'ouest, Selenge, beaucoup plus modeste. Inongo est reliée à l'est par le réseau fluvial et la Lokoro et la Lotoy tandis que Selenge est reliée par la route à une zone légèrement plus peuplée à la limite nord-ouest du Mai-Ndombe. La route qui part du lac en se dirigeant vers le nord relie Lukolela (dans l'Équateur) et l'axe orienté vers le sud-ouest relie Yumbi (De Smet 1966 ; Fewson/Landscan ; carte de la végétation du MRAC, cahier couleur).

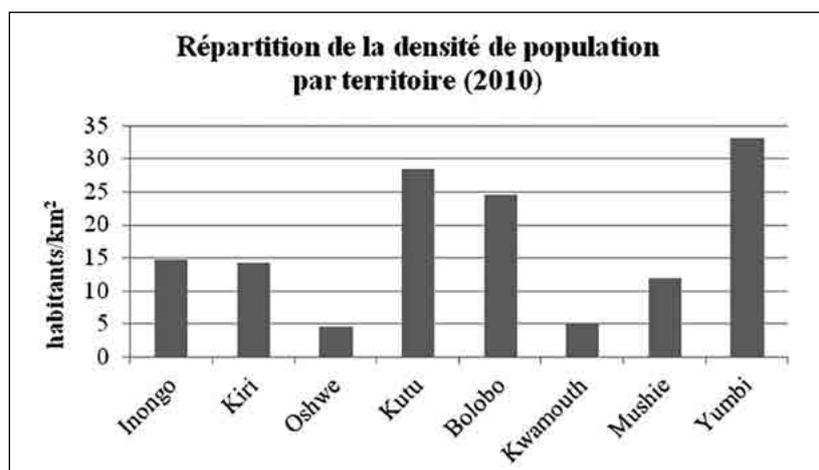
En ce qui concerne le territoire d'Inongo, moyennement peuplé par rapport au reste de la province, les chiffres démographiques varient selon les sources. Selon l'Administration territoriale, le territoire compterait environ 474 000 personnes en 2008. Les estimations de Léon de Saint Moulin revoient ces chiffres à la baisse avec un total de 335 000 habitants en 2010. Avec une superficie de 24 149 km<sup>2</sup> (recensement 1984), selon la source, la densité humaine d'Inongo fluctue entre 11 et 20 habitants en moyenne au km<sup>2</sup> (REPALEF, RDC *et al.* 2017 : 23). Et ces moyennes ne traduisent pas encore l'occupation humaine du territoire, lequel est partagé entre de vastes zones inoccupées (espaces forestiers ou marécageux) et des lieux à forte densité. Le territoire se structure autour du lac, situé en son centre. Le secteur de Basengele au nord du lac est le plus peuplé (REPALEF, RDC *et al.* 2017 : 23). On y trouve, entre autres, la localité d'Ibamba qui était déjà reconnue à l'époque coloniale comme une des circonscriptions les plus denses. Toujours au nord du lac, cette fois plus à l'est, le territoire de Kiri est également une population un peu plus élevée. Le centre de Kiri a par contre stagné d'un point de vue strictement démographique puisqu'il comptait environ 10 000 habitants dans les années 1980 et qu'actuellement, à en croire les chiffres de la Monusco<sup>12</sup>, il en compte 11 613. De même pour Pendjwa qui était aussi dans les années 1950 une des circonscriptions les plus denses de la région, et qui compte actuellement

12. Cf. chiffres repris dans l'*Atlas énergétique* du PNUD et d'ENERCAP (document de travail).

6000 habitants contre 5000 dans les années 1980. Parmi les explications possibles, il n'est pas exclu que ce soit le manque de données qui soit à l'origine de ce faible accroissement. Enfin, à l'ouest du lac,

zone peu peuplée, les villages se regroupent essentiellement le long de l'axe principal qui relie Inongo à Nioki via Mbongo.

**Graphique 1.2 : Répartition des densités de population au sein de la province du Mai-Ndombe (2010)**



Source : Graphique réalisé par l'auteur d'après les données de Léon de Saint Moulin 2010a.

**Tableau 1.1 : Évolution démographique du Mai-Ndombe. Population, densité et taux moyens de croissance annuelle (TMCA\*) (1938-1984)**

Subdivision	1938 (1)	1958 (2)		TMCA 1938-1958	1970 (2)		TMCA 1958-1970	1984 (2)		TMCA 1970-1984
		Population	Densité		Population	Densité		Population	Densité	
Inongo	nc	53 927	2,22		88 933	3,67	4,16	150 788	6,23	3,77
Kiri	nc	53 126	4,40		62 024	5,13	1,29	85 640	7,09	2,30
Oshwe	nc	49 439	1,18		52 202	1,24	0,45	85 590	2,04	3,53
Kutu	nc	78 308	4,17		133 235	7,09	4,42	232 528	12,38	3,97
Mushie	nc	19 975			32 997		4,18	60 452		4,32
Bolobo**	nc	42 998			48 526		1,00	88 154		4,26
Kwamouth	nc	11 787			15 603		2,33	32 241		5,18
<b>Mai-Ndombe</b>	<b>215 228</b>	<b>309 560</b>	<b>2,46</b>	<b>1,81</b>	<b>433 519</b>	<b>3,44</b>	<b>2,80</b>	<b>735 393</b>	<b>5,84</b>	<b>3,77</b>
BANDUNDU (Province)	1 385 889	1 911 612	6,46	1,60	2 600 556	8,79	2,56	3 769 741	12,75	2,65

\* TMCA et densité de population, calculés par l'auteur. Il s'agit des superficies administratives officielles (1984).

\*\* Yumbi est intégré à Bolobo.

Source : Tableau réalisé par l'auteur d'après les données de (1) de Saint Moulin 1987 : 404 ; (2) Ngondo à Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko 1992 : 494.

**Tableau 1.2 : Évolution démographique du Mai-Ndombe : population (1994-2016)**

Subdivision	1994 (1)	2003 (2)	2005 (3)	2009 (4)	2010 (5)	2012 (6)	2015 (7)	2016 (8)
Inongo	219 865	373 534	301 387	474 384	355 172	315 630	620 975	644 458
Kiri	113 980	201 727	149 903	230 655	171 202	158 200	283 384	293 167
Oshwe	121 844	233 867	164 243	304 076	191 700	162 069	389 022	423 179
Kutu	330 867	450 936	455 397	558 912	534 093	405 796	849 276	909 920
Mushie	86 101	135 774	109 113	172 982	125 523	103 254	144 720	144 179
Bolobo	128 496	121 270	76 923	114 452	87 428	112 531	250 017	350 039
Kwamouth	45 876	152 709	56 434	182 032	64 453	94 933	212 232	216 275
Yumbi (ds Bolobo)		186 292	74 100	199 420	84 178	97 112	220 452	220 452
<b>Mai-Ndombe</b>	<b>1 047 029</b>	<b>1 856 109</b>	<b>1 070 930</b>	<b>2 236 913</b>	<b>1 613 749</b>	<b>1 449 524</b>	<b>2 970 078</b>	<b>3 201 669</b>
BANDUNDU (ancienne province)	4 907 706	9 892 467	6 392 548	nc	7 255 155	nc	nc	nc

Sources : tableau réalisé par l'auteur d'après les données de (1) Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin & Tambashe Oleko 1992 : 494 ; (2) PNUD, Ministère du Plan 2005 (3) estimation de de Saint Moulin (réfèrent central)<sup>13</sup> ; (4) Administration territoriale 2008 ou 2009 (données collectées par l'équipe locale) ; (5) de Saint-Moulin 2011a : 674 ; (6) Ministère de la Santé 2012<sup>14</sup> ; (7) Cellule d'analyse des indicateurs de développement (CAID)<sup>15</sup>.

**Tableau 1.3 : Évolution démographique du Mai-Ndombe : densités de population par territoire (1984-2015)**

Subdivision	Superficie*	1984	1994	2005	2010	2015
Inongo	24 184	6,23	9,09	12,46	13,85	25,67
Kiri	12 070	7,09	9,44	12,41	14,18	23,47
Oshwe	41 824	2,04	2,91	3,92	4,58	9,30
Kutu	18 773	12,38	17,62	24,25	28,4	45,23
Mushie	10 702	5,64	8,04	10,19	11,72	13,52
Bolobo	3 998	22,04	24,16	19,24	21,86	62,53
Kwamouth	14 372	2,24	3,19	3,92	4,48	14,76
Yumbi	1320	(Bolobo)	(Bolobo)	56,13	63,77	167,00
<b>Mai-Ndombe</b>	127 243	5,77	8,22	8,41	12,68	23,34

\* D'après les superficies retenues lors du recensement démographique de 1984<sup>16</sup>. Pour Mushie, Bolobo, Kwamouth et Yumbi, d'après le référent central.

Sources : voir tableau précédent.

13. « Référence centrale V2.2 » (= projections réalisées par Léon de Saint Moulin pour la MONUC en vue d'établir en 2004 une base de découpage en bureaux de vote pour le recensement préalable au référendum constitutionnel). Pour 2005, elles ont été ajustées par Louis Lohlé-Tart.

14. Chiffres référencés par le ministère de la Santé dans un rapport FONAREDD (2016 : 64).

15. Même ordre de grandeur que l'inspection territoriale de l'agriculture en 2009.

16. D'autres superficies qui divergent de celles de 1984 apparaissent dans de nombreux rapports sur le Mai-Ndombe comme par exemple dans la Monographie de la province du Bandundu (PNUD, Ministère du Plan 2005).

En fait suivant les données de la cellule des indicateurs de développement, la population aurait triplé en trente ans (1984-2015). Un taux de croissance annuel moyen de 5 % pour le Mai-Ndombe entre 1994 et 2015 (cf. tableau), même pour Oshwe, semble assez invraisemblable. Il serait même de 7,5 % pour le territoire de Kwamouth. Et puisque les données de 1984, date du dernier recensement, ont la réputation d'être assez fiables, nous aurons plutôt tendance à douter des chiffres de la Cellule d'analyse des indicateurs de développement (CAID). Leurs chiffres viennent de l'Administration territoriale qui a tendance à surévaluer les chiffres démographiques.

Si l'on compare le chiffre total de la population du Mai-Ndombe à celui fourni par l'ADRASS (1 712 000 personnes) pour 2017, la différence de grandeur est de l'ordre de 1 million 300 000 personnes que compte en plus la CAID, laquelle, estime la population de la province à environ 3 millions d'habitants.

Ces différences au niveau des chiffres démographiques ne sont pas étonnantes dans un contexte où ils sont issus de calculs théoriques. Il arrive que les rapports les mettent en exergue en comparant plusieurs données comme nous l'avons fait ci-dessus. Les différences peuvent aller par exemple de 186 292 personnes en 2003 à Yumbi, selon la Monographie du Bandundu, à environ 80 000, selon une enquête ISCO réalisée en 2011 (Rodriguez *et al.* 2012 : 15).

## 5. PROCESSUS « D'URBANISATION<sup>17</sup> » DANS LA PROVINCE<sup>18</sup>

Contrairement à ses voisins, la province forestière ne compte pas de grands pôles d'attraction ni de centres industriels d'importance, à l'exception de Nioki (siège de la Forescom, l'actuelle Sodefoc). Elle a donc plutôt endossé le rôle de fournisseur de main-d'œuvre pour Kinshasa et d'autres centres du Bandundu : « [...] Les quelques centres et cités du

district furent davantage des tremplins vers l'extérieur que des lieux d'établissement ou de long séjour des populations locales » (Musangi Ntemo 1972 : 83). La population de la province est d'ailleurs essentiellement rurale, plus des trois quarts de ses habitants, contre moins d'un quart vivant en zone urbaine<sup>19</sup> (PNUD 2015 ; EDS 2014 : 448). Les informations sur le processus d'urbanisation du Mai-Ndombe sont rares. La littérature se limite aux villes régionales des environs : Mbandaka, Kikwit et Bandundu. Ce constat était déjà celui de l'« Étude de définition d'une politique d'aménagement rural. Région du Bandundu » (FAO 1987), laquelle, pour pallier le manque d'information, s'était attelée à recenser tous les centres de plus de 5000 personnes dans le Bandundu. L'étude contenait pour chacun d'eux une fiche descriptive reprenant quelques informations géographiques, démographiques et socio-économiques, notamment, un état des lieux des infrastructures. Ces données factuelles étaient suivies par des analyses qui traitaient des zones d'influence régionales. Toutes ces données de la fin des années 1980 sont restées pertinentes dans la mesure où les axes d'échanges sont toujours les mêmes. Malgré le fait que certains se soient fortement dégradés depuis lors et aient intensifié le phénomène « d'éclatement » en renforçant l'enclavement de certaines zones. D'ailleurs, certaines localités sont plus proches de centres situés en dehors de la province que de leur chef-lieu, comme c'est le cas de Bolobo et Yumbi qui sont finalement plus proches de Kinshasa et de Mbandaka que d'Inongo. De même pour Kiri, qui est davantage relié à l'Équateur et à Bikoro (quand la route est accessible). C'est donc en partie sur ces données de la fin des années 1980, que nous nous basons. Nous avons tenté de les compléter par les informations en provenance d'articles scientifiques, des rapports de projets de développement et des informations d'observateurs plus récentes recueillies sur le terrain.

Inongo, Mushie, Kwamouth, Nioki, Kutu, Bolobo, Oshwe, Kiri, Semendwa, Bokoro constituent les principaux centres (villes ou cité) du Mai-Ndombe. Ces agglomérations se situent toutes sans exception sur les grandes voies navigables de la province : le lac Mai-Ndombe, le fleuve Congo, la Lukenie, la

17. Par urbanisation, on parle de centres de population (plus ou moins grands), formés par une population qui a quitté le village d'origine. Les caractéristiques de ces centres n'ont rien des infrastructures d'une ville au sens littéral du terme.

18. Les chiffres démographiques qui sont repris dans ce chapitre ne sont que des estimations. Nous les donnons à titre informatif. Ils peuvent très fortement varier selon les sources, comme c'est le plus largement le cas des statistiques démographiques congolaises.

19. Encore faut-il se mettre d'accord sur la définition de « zone urbaine » pour l'EDS 2013-2014.

Mfimi, la Lokoro et la Lutoy. Si la plupart d'entre elles sont d'abord des centres administratifs, Semendwa, Bokoro et Nioki ont pris de l'importance par le biais de leurs activités économiques. Les plus grands centres ont une population oscillant entre 30 et 55 000 habitants : Inongo (40 000 hab.), Nioki (55 275 hab.)<sup>20</sup>, Kutu (31 833 hab.), Bokoro (50 000 hab.)<sup>21</sup>, Mushie (43 550 hab.)<sup>22</sup> ; les autres centres, autour de 30 000 habitants : Semendwa (28 085 hab.), Bolobo (32 437 hab.). Enfin des centres un peu plus modestes ont une population entre 10 et 25 000 habitants : Kiri (13 421 hab.), Oshwe (22 542 hab.) (de Saint Moulin 2010 : 144 ; Inspection agricole 2008<sup>23</sup> ; *Atlas énergétique* du PNUD/ENERCAP). En dehors des principales agglomérations (villes, cités, chef-lieu de secteur), les populations sont dispersées dans des villages de 50 à 300 ménages qui sont également situés le long des cours d'eau et des routes principales (PIREDD 2017).

C'est Kutu, alors appelée Malepié, qui fut désignée comme le premier chef-lieu du district du Lac Léopold II (1895). Celui-ci fut transféré en 1906 à Inongo, après une installation temporaire à Ibali y Osobe (à côté de l'actuel Selenge) (Ngenge Olemee-Ontin 1979 : 14). Kutu devint une cité en 1938<sup>24</sup>, comprenant 5 quartiers : Basiki, Boboliko, Lebushe, Lumumba et Matimba. Les deux postes qui suivirent dans la région furent ceux de Nioki et Tolo, créés par Alexandre Delcommune (Mpia Bekina 2009 : 11). Après qu'Inongo eut rivalisé en devenant le chef-lieu du district, ce fut au tour de Nioki de le concurrencer. Depuis les années 1980, Kutu est sur la pente descendante, mais se maintient tout de même grâce à ses activités commerciales et portuaires alimentées par un arrière-pays agricole productif. Il est resté un relais entre Oshwe et Inongo (FAO, PNUD 1987 : 26).

Nioki, surpassant le chef-lieu provincial au niveau du poids démographique, est d'abord un centre

industriel, puisqu'il est le siège de la Forescom, devenue Sodefor. Celui-ci avait déplacé sa scierie de Selenge à Nioki dans les années 1920 (Maboloko 1988 : 145). La cité de Nioki a été officiellement instituée en 1987<sup>25</sup> avec 4 quartiers : Kenzuma, Kempeka, Mongankolo et Nkokina. Aujourd'hui, on y trouve toujours l'usine à bois qui transforme les produits de l'exploitation industrielle provinciale (sciage, contreplaqué, poutres, etc.). Sa localisation stratégique (à la fois sur un site fluvial de confluence, sur la route régionale nord-sud, allant d'Inongo à Bandundu en passant par l'intérieur de la province et sa position sur la Mfimi qui la relie à Mushie à l'ouest et à Bokoro et Oshwe à l'est) en a fait un lieu de passage d'importance. Ce centre n'a pas vu sa croissance urbaine diminuer dans les années 1980 au contraire des autres centres du Mai-Ndombe et du Kwilu voisin (Kikwit et Bandundu) (Bruneau 1995 : 107 ; Maboloko *et al.* 1995 : 149). Bokoro et Tolo ont été quant à elles élevées au rang de cité en 1995.

Décentré par rapport à cet axe, Mushie, sur la voie fluviale au confluent du Kasai et de la Mfimi, qui était une circonscription urbaine (1913-1918), est devenu un centre extra-coutumier en 1934 (de Saint Moulin 2010 : 48). Dans les années 1980, elle avait l'allure d'un grand village de pêcheurs. La population du centre a sans doute été renforcée via les activités des sociétés d'élevage voisines : JVL et Sebo. Ce centre apparaît toujours comme un grand bourg, même s'il a pris de l'ampleur. Il est passé, selon des estimations, de 17 805 habitants en 1984 à 43 550 habitants en 2010. Cependant, il n'a jamais véritablement « décollé » ; son arrière-pays reste peu peuplé. Selon un rapport du CARG régional, 46 % de la population du territoire vit dans la cité, un chiffre qui semble très élevé<sup>26</sup>. Ce centre, qui est aussi le chef-lieu du territoire du même nom, concentre les services administratifs, les écoles et l'hôpital général (CARG Mushie 2010 : 6). Il constitue davantage un lieu de passage vers Kinshasa qu'une plaque tournante du commerce régional, bien qu'il possède des marchés journaliers importants : Barramoto, port d'État, Bomoto et marché central.

20. D'autres sources parlent de 39 664 personnes (*Atlas énergétique* du PNUD/ENERCAP).

21. Selon l'Inspection agricole (2008), 36 100 habitants à Bokoro.

22. La cité de Mushie aurait selon la donnée de la zone de santé 57 150 habitants (CARG Mushie 2010 : 6).

23. Cité dans le rapport du CARG Kutu (2010).

24. Arrêté n° 02 du 23 mars 1938 du commissaire provincial de la province de Léopoldville.

25. Ordonnance n° 7 du 23 juin 1987.

26. Ce rapport est sûrement dû à une surestimation de la population de la cité de Mushie évaluée à 57 150 habitants selon les données de la zone de santé, publiées par le CARG Mushie (2010).

Pourtant excentré par rapport aux autres centres d'activité du Mai-Ndombe (Kutu, Nioki, Mushie et Kwamouth), Inongo a tout de même fini par devenir le chef-lieu de la nouvelle province, héritant en même temps du statut de ville. Ce statut, Inongo le doit à sa position centrale ; elle fait le lien entre des régions extrêmement éloignées du nord Kiri, celles à l'est d'Oshwe, à l'ouest de Bolobo et Yumbi et au nord de la Mfimi Lukenie qui concentre les grands centres. Inongo est un vieux centre colonial<sup>27</sup> qui a d'abord été le lieu d'installation du poste de la société anonyme pour le commerce du Haut-Congo (SAB) au Mai-Ndombe, qui y implanta sa première factorerie. Inongo devint un poste d'État en 1897 (Ngenge Olemee-Ontin 1979 : 13-14). C'est aussi le lieu d'implantation de la première mission catholique dans la province ; les Scheutistes la nommèrent « Saint-Albert »<sup>28</sup>. Cette cité a ensuite constitué un centre régional administratif en devenant le chef-lieu du district en 1905. Inongo a été érigée en circonscription urbaine, CU (1910), puis en centre extra-coutumier (1935) (de Saint Moulin 2010 : 48). Cette ville provinciale d'importance moyenne composée de quatre quartiers (Mombilanga, Mpolo, Mpongonzoli et Likwangola) aurait eu un taux de croissance entre 1984 et 2010 assez normal selon Léon de Saint-Moulin. Mais le chiffre démographique exact pour la ville est difficile à établir ; les données varient du simple au double selon la source. Retenons l'estimation de Léon de Saint Moulin en 2005 dont les calculs aboutissent à 43 000 habitants pour une superficie de 35 km<sup>2</sup>, soit plus de 2000 hab./km<sup>2</sup>. Il est évident, qu'avec l'installation du chef-lieu provincial à Inongo, et l'afflux des députés, de leur famille, de leurs réseaux et de leurs investissements, la population est en mouvement et l'écart peut se creuser entre les données démographiques théoriques et la réalité du terrain. Mais si ces dernières évolutions peuvent être conséquentes, elles n'expliquent tout de même pas le doublement de la population de la ville, estimée à 105 377 personnes<sup>29</sup> en 2010 selon les données

de l'Administration territoriale (CARG Inongo 2010 : 5). Elle est traversée par le principal axe de communication reliant l'Équateur (Mbandaka) à Bandundu et Kinshasa par voie terrestre (RN 9). La liaison aérienne Kinshasa-Inongo fonctionne relativement bien.

Comme Inongo présentait un accès tout de même difficile, puisqu'il fallait traverser le lac, Bokoro plus au sud a rapidement été choisi comme emplacement pour la deuxième mission. Elle prit le nom de « Sainte-Croix » (1910). À l'époque les préférences pour l'installation d'une mission allaient à Bokoro car le lieutenant qui régnait à Kutu semblait assez hostile à une quelconque présence religieuse. Les villages forestiers des environs se sont regroupés autour de la mission, qui disposait d'une école secondaire qui exerça une forte influence dans la zone. On décrivait Bokoro dans les années 1980 comme un « centre en pleine évolution » ; le centre était d'ailleurs en partie alimenté en électricité et en eau par les missionnaires, tout comme l'entretien d'une partie de la route. Au sud de Bokoro, la cité de Semendwa, instituée comme telle en 1987<sup>30</sup>, est située sur un carrefour routier formé de la route qui va de Kutu à Bagata (Kwilu) ainsi que de celle allant d'ouest en est de Nioki vers Oshwe via Lebima.

Dans le milieu protestant, les premières missions ont été implantées à Bolobo, Tshumbiri, Konkia, Semendwa, Bendela, Duma, Boshwe et Mimia. À part le cas de Bolobo, les missions ne se chevauchaient pas, ce qui témoignait d'une répartition géographique calculée des terres accordées aux deux communautés religieuses. Les plus grands centres en termes administratifs, démographiques et économiques d'aujourd'hui sont ceux où une mission catholique avait été implantée. Bolobo est un cas à part : le territoire était, dès le départ, très peuplé, ce qui lui valut la présence de deux missions d'obédiences différentes. Les premières pierres de fondation furent posées en 1888 par le révérend Grenfell. Il en créa d'autres le long du fleuve. Ce village de pêcheurs a peu à peu pris de l'ampleur, car il était le point de transit entre son arrière-pays très peuplé et la capitale. Devenue une cité<sup>31</sup> en 1935, Bolobo a joué, et joue encore aujourd'hui un grand rôle dans

27. Pour plus d'information sur la création et l'évolution d'Inongo, voir Ngenge Olemee-Ontin (1979).

28. Elle remplaça la mission de Berghe-Sainte-Marie sur la rive droite de l'embouchure de la Kwa qui était ravagée par la maladie du sommeil (Ngenge Olemee-Ontin 1979 : 14).

29. 32 194 personnes dans le quartier de Mpongonzoli, 30 524 à Mompilanga, 17 867 personnes à Likwangola, et 24 792 à Mpolo.

30. Ordonnance n° 87-231 du 23 juin 1987.

31. 6 quartiers (Boyambola, Bonzongo, Motundi, Mpeti, Mabwa, Mpunga). Arrêté n° 1631 Sec du 18 novembre 1935 du commissaire de district du Lac Léopold II.

le processus d'exportation de la production régionale (poissons et produits agricoles). Comme mentionné plus avant, ce centre est, en fait, davantage tourné vers Kinshasa que vers Inongo et le Mai-Ndombe. C'est aussi depuis cette agglomération que s'effectuent les échanges avec la République du Congo. Sa démographie a fait un réel bond dans les années 1950, passant d'environ 5000 habitants en 1945 à presque 10 000 habitants en 1958 (Musangi Ntemo 1972 : 82).

Oshwe est le terminus de la navigation sur la Lukenie et la dernière agglomération avant la forêt inhabitée. Elle est devenue un centre administratif, le chef-lieu du territoire, qu'on estime concentrant 22 542 habitants en 2010. Ce centre n'a pas la possibilité en termes démographiques de s'étendre, car son arrière-pays est assez vide, son accès est difficile (en dehors des voies navigables) et les activités économiques n'en font pas un pôle d'attraction conséquent. Au contraire, les jeunes originaires d'Oshwe montrent plutôt une volonté d'émigration. Encore plus petit qu'Oshwe, le centre de Kiri, qui est situé à l'extrémité nord du lac, sur un affluent, a Lutoy, s'avère être un point de relais de la voie en direction de l'Équateur. Elle est située dans une zone peuplée qui contraste d'ailleurs avec les zones voisines (FAO, PNUD... 1987 : 38). Mais malgré la réhabilitation récente de la piste menant à Inongo d'une part et à Bikoro d'autre part, ce centre reste enclavé.

D'autres centres qui ne sont pas repris ci-dessus ont tout de même leur importance. Yumbi et Bolobo concentrent, chacun, au moins 30 % de la population totale de leur territoire respectif (CARG Bolobo/Yumbi 2010 : 7). Yumbi, qui serait habité par 21 000 personnes<sup>32</sup>, est devenu le chef-lieu du nouveau territoire du même nom. Ce centre, qui avait brièvement été une circonscription urbaine de 1910 à 1912, a donc acquis il y a peu un statut administratif dans le nouveau découpage provincial. Son territoire jouxte celui de Bolobo qui est également très densément peuplé. Tolo (26 236 habitants) et Basengele (13 310 habitants) ainsi que Lokanga (15 000 habitants) sont des centres secondaires qui ont un certain rayonnement, mais limité au sein de leurs secteurs. Les localités plus modestes en termes démographiques, soit regroupant entre 5000

et 10 000 habitants sont généralement un peu plus éloignées des axes de communication, bien qu'il arrive qu'elles soient aussi sur ceux-ci. On compte parmi elles : Mpenge (Inongo), Pendjwa (Kiri) (6000 habitants), Dungu (Kutu), Yuki (Mushie). On y ajoute la cité de Ntandembelo<sup>33</sup> (10 000 habitants ou 18 760 habitants<sup>34</sup>), Kemba (9700 habitants) Mongobe (Kutu) (4160 habitants), Mfimi (9489 habitants), Lokolama (2660 habitants) et Mpee (5036 habitants) (*Atlas énergétique* du PNUD/ENERCAP ; Inspection agricole 2008<sup>35</sup>). Ces centres présentent des marchés importants dans leur localité mais leur rayonnement est limité. Inongo, par exemple, exerce son influence sur une zone s'achevant au nord-est du Mai-Ndombe et s'étendant un peu au-delà de Nioki au sud, sans pour autant atteindre le Kasai (FAO, PNUD 1987 : 55). Alors que les centres d'Inongo et d'Oshwe (aire d'influence de Kutu) exercent chacun leur influence dans des espaces cloisonnés, les zones d'influence se multiplient au sud et se chevauchent dans un espace qui devient de plus en plus dense du point de vue démographique (FAO, PNUD 1987 : 57). Le sud, en plus de subir les influences des agglomérations du Mai-Ndombe, subit aussi l'influence des deux grandes villes du Bandundu. La ville de Bandundu conserve une influence qui s'étend jusque dans le territoire d'Inongo. De même pour la ville de Kikwit, qui exerce une certaine ascendance sur toute la zone entre Kasai et Lukenie (République du Zaïre... 1987 : 55). Cependant, tous les observateurs ne s'accordent pas. Selon Maboloko, les centres du Mai-Ndombe échappent à l'influence de la ville de Bandundu, car le flux commercial du lac en direction de Kinshasa ne passe pas par elle mais plutôt par Mushie (Maboloko Ngulambangu & Mbenga Mpiem Ley 1995 : 147).

33. Ntandembelo n'est accessible que par voie routière (ACF 2011 : 3).

34. Cité de Ntandembelo : quartiers Lonbongi (3681 habitants), Kindakinda (4503 habitants), Iyamba (5718 habitants), Bonono (4858 habitants) (CARG Inongo 2010 : 5).

35. Chiffres repris par le comité agricole et rural de gestion du territoire de Kutu (CARG 2010) dans son *Plan de développement*.

32. L'Inspection territoriale de l'agriculture estimait sa population à 56 772 habitants en 2009.

**Tableau 1.4 : Population et taux de croissance de quatre centres du Mai-Ndombe (1958-2005)**

Centres	Population 2005	Population 1970	Population 1958	TMCA* 58-70	TMCA* 70-05
Inongo	43 098	14 432	3700	12 %	3,2 %
Mushie	32 188	13 732	4487	9,7 %	2,5 %
Bolobo	25 108	10 256	9003	1 %	2,6 %
Kutu	35 066	10 026	5039	5,9 %	3,6 %

\* Taux moyen de croissance annuelle.

Source : Tableau réalisé par l'auteur avec des données reprises d'un tableau de Léon de Saint Moulin avec des données de 2004 retravaillées par l'ADRASS ; (1970) et (1958) de Saint Moulin 2010 : 100.

**Tableau 1.5 : Population et taux de croissance des villes et cités du Mai-Ndombe (1984-2010)**

Centres	Population 2010	Population 2005	Population 1984	TCAM* 1984-2010
Inongo	47 764	43 098	21 596	3,1 %
Mushie	43 550	32 188	17 805	3,5 %
Bolobo	32 437	25 108	15 041	3 %
Kutu	38 890	35 066	17 584	3,1 %
Oshwe	22 542	19 709	10 192	3,1 %
Kiri	14 421	11 992	6858	2,9 %
Nioki	41 634	42 807	21 909	2,5 %

\* Taux de croissance annuel moyen.

Source : Tableau réalisé par l'auteur d'après les données de Léon de Saint Moulin 2010 : 144.

## 6. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DU MAI-NDOMBE

### Introduction : les sources

Pour étudier la structure de la population par âge du Mai-Ndombe, nous nous baserons sur les projections de l'Association pour le Développement et la Recherche appliquée en Sciences sociales (ADRASS) dont la démarche scientifique est exposée ci-dessous.

La méthode adoptée est celle dite « par composante » : on applique à chaque effectif par sexe et âge des probabilités de décès et des nombres d'immigrants et d'émigrants spécifiques à ces âges. Aux femmes de 14 à 49 ans, on applique des taux de fécondité par âge, en tenant compte de leur propension à mourir et à migrer. Ainsi, la population qui a 14 ans en 1984 (République du Zaïre, Ministère du Plan... 1992) devient celle de 15 ans en 1985. Les naissances survivantes de l'année 1984 deviennent les populations par sexe de 0 an en 1985, et ainsi de suite.

Les hypothèses de mortalité sont introduites par des niveaux d'espérances de vie par sexe à la naissance. Ces espérances de vie peuvent varier d'année en année et sont appliquées à des jeux de tables théoriques de mortalité permettant de calculer des probabilités de décès par sexe et âge. Les tables retenues sont celles dites « OCDE-famille D<sup>36</sup> ». Les taux de fécondité sont calculés à partir de l'indice synthétique de fécondité, appelé encore « nombre moyen d'enfants par femme ». Cet indice est transformé mathématiquement en 36 taux de fécondité, par âge des femmes de 14 à 49 ans.

Les nombres d'immigrants et/ou d'émigrants par sexe et âge sont calculés à partir d'effectifs totaux par sexe, qu'on répartit selon une ou des structures par âge propres aux migrants. Ces répartitions par âge sont toujours caractérisées par un pic aux

36. OCDE 1980.

jeunes âges adultes (mariage, choix professionnel...) et une « queue » de jeunes enfants, entraînés par la migration des adultes.

En ce qui concerne les effectifs de la population, le recensement le plus récent de la RDC date de 1984 et est réputé de bonne qualité. En 2005, un dénombrement de la population de 18 ans et plus a eu lieu, en vue des élections. On s'accorde à dire que ce dénombrement a été de bonne qualité. Généralement, la population dénombrée en 2005 est très proche de celle calculée depuis 1984. Cette proximité valide les hypothèses.

### **Les bases sur lesquelles se fondent les estimations de l'ADRASS : espérance de vie et fécondité**

Étant donné les données sanitaires assez pessimistes, l'ADRASS estime l'espérance de vie en 2017 chez l'homme à 39,5 ans et à 41,8 ans chez la femme (scénario de constance), ce qui est par ailleurs inférieur à l'espérance de vie moyenne au Mai-Ndombe dans les années 1955-1957 (43,5 ans)<sup>37</sup> et 20 ans plus tard, en 1975 (44,4 ans). L'estimation de la mortalité en 2005 peut surprendre, avec une valeur d'espérance de vie très basse, de l'ordre de 40 ans. D'autant lorsqu'on la compare à celle publiée par des organisations comme l'OMS en 2016 (59/62 ans)<sup>38</sup>. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas d'une estimation arbitraire, ni même d'une extrapolation à partir de quelques données empiriques d'enquête, par exemple. Au contraire, il s'agit d'un résultat basé sur un long processus d'analyse dynamique de l'évolution de la population congolaise sur les 50 années qui précèdent, en s'efforçant de tenir compte de l'essentiel des informations sérieuses disponibles en matière de tendance de la fécondité et de la mortalité. En 2005, on dispose de deux sources d'information

indépendantes sur la population congolaise.

D'une part, il y a la reconstitution démographique de l'évolution entre 1956 et 1984, année du dernier recensement, prolongée par un dispositif de simulation permettant de tester après 1984 toutes les combinaisons d'évolution de la fécondité et de la mortalité.

D'autre part, il y a le recensement électoral de 2005-2006 qui a porté sur les populations de nationalité congolaise âgées de 18 ans et plus. Ces données ont été analysées avec les meilleures techniques d'évaluation qualitative et de détection/correction d'erreurs d'observation ; on a ainsi pu établir les structures d'âge (« pyramides des âges ») des 165 territoires et villes de l'époque, ainsi, forcément, que des entités administratives de plus haut niveau : district (approximativement les nouvelles provinces actuelles), provinces et pays entier. Ces pyramides ont été dressées pour les populations âgées de 20 ans et plus pour éviter d'inclure parmi les adultes un certain nombre de jeunes dont on sait qu'ils se sont un peu « vieillis » pour pouvoir disposer d'une carte d'électeur tenant lieu de document d'identité. Une telle structure, présentée par année d'âge, est en quelque sorte la synthèse graphique de la combinaison des paramètres démographiques que cette population a connus dans le passé. Cette structure peut être considérée dans sa forme comme unique car ne pouvant représenter que cette seule évolution ; cependant, les facteurs aléatoires qui peuvent affecter les paramètres aussi bien que les erreurs et incomplétudes des mesures obligent à considérer une certaine marge, minime, de fluctuation possible de ces paramètres.

Enfin, comme déjà dit ci-dessus, la reconstitution de la population congolaise de 1984 est un point de départ solide à partir duquel diverses évolutions sont possibles, mais pas n'importe lesquelles. Il est par exemple constant qu'en dehors de facteurs exceptionnels connus et dont les estimations tiennent nécessairement compte, les fluctuations de la fécondité et de la mortalité d'une année à l'autre sont relativement faibles et toujours cohérentes dans une tendance donnée, qui peut bien sûr évoluer. Ainsi, les indices de fécondité (« nombre d'enfants par femme ») et de mortalité (espérances de vie) peuvent fluctuer d'une année sur l'autre de quelques pour cent mais pas du simple au double ou d'un facteur d'échelle. Par exemple, une fécondité de 6,4 enfants par femme sur une année donnée peut

37. Cf. *Enquête démographique par sondage 1955-1957* (République du Congo... 1961).

38. Cette espérance de vie de l'OMS est tout à fait improbable au regard des données démographiques de l'ADRASS. Si l'on peut rarement observer des sauts spectaculaires d'espérance de vie sur un court nombre d'années, c'est souvent lié à une diminution et toujours dans des conditions dramatiques (guerre, catastrophe naturelle, etc.). Dans des conditions normales, on observe rarement des croissances d'espérance de vie dépassant cinq mois, soit moins de 0,45 an, par année de calendrier. Par conséquent, on peut admettre sans appel que de passer de quelque 43 ans à quelque 59 ans d'espérance de vie en dix ans, dans les conditions existantes, est rigoureusement impossible.

raisonnablement être attendue entre 6,2 et 6,6 l'année suivante, mais ne peut atteindre ni trois ni huit enfants ! On peut ainsi constituer des combinaisons de paramètres de mortalité et de fécondité, nombreuses mais pas illimitées, dont chacune fait l'objet d'une simulation jusqu'à l'année cible, ici, 2005. À ce moment-là, on peut dessiner pour chaque combinaison une pyramide des âges qui doit conserver nécessairement la cohérence du « trajet » que l'on a simulé ; cette cohérence s'observe par des formes éventuellement changeantes de la pyramide, mais sans anomalie brutale en plus ou en moins d'un âge à l'autre.

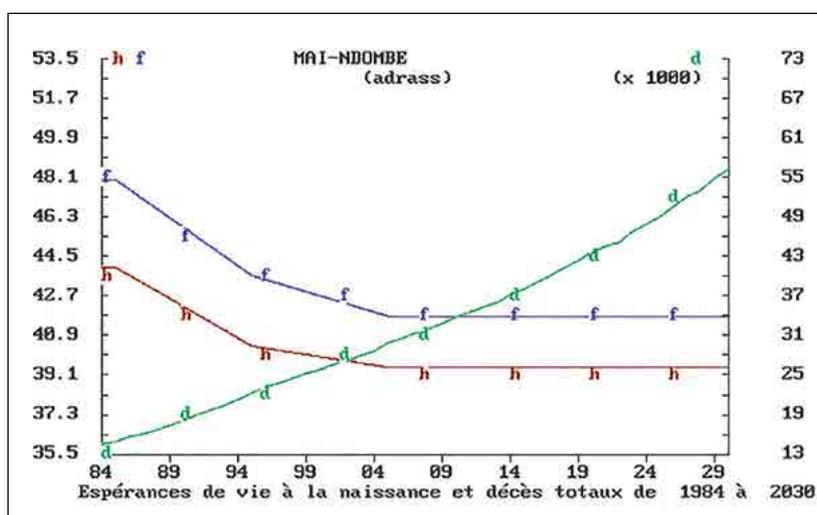
Même si le traitement réel est numérique, on réalise par ordinateur ce que l'on ferait visuellement : on superpose la pyramide calculée à celle qui était observée par le recensement électoral. Il s'agit bien ici de comparer des formes, c'est pourquoi on parle de structures relatives (constituées de répartitions en % de chaque population), sans prendre en considération le nombre de personnes concernées (effectifs constituant une « structure absolue »). On repère très vite ainsi une zone de combinaison des paramètres qui permettent une superposition raisonnablement précise des deux pyramides ; on recommence alors un travail de simulation beaucoup plus précis : si dans la première phase, on peut explorer la fécondité par sauts de 1/10<sup>e</sup> d'enfant et la mortalité par sauts d'une année d'espérance de vie, on recommence alors avec des intervalles beaucoup plus serrés. L'expérience indique que les structures se rapprochent de plus en plus puis se mettent à diverger : c'est à ce point-là que l'on peut

fixer les valeurs des paramètres et obtenir ainsi les chiffres précis que l'on proposera comme fécondité et mortalité en 2005 et que l'on peut utiliser dès lors comme base de simulation pour les années après 2005. L'analyse des paramètres utilisés entre 1984 et 2005 permet de se faire une idée assez précise des tendances et, lorsque ces tendances ne s'éloignent pas clairement d'une relative constance, on choisit de conserver, au moins dans un scénario de base, ces paramètres effectivement constants.

Étant donné la situation d'enclavement de la province et les soucis que pose encore l'accès aux soins de santé pour la majorité de la population, il est probable que l'espérance de vie n'ait pas augmenté depuis 1984. La raréfaction des ressources naturelles dont dépend la majorité de la population et les nombreux cas de malnutrition dans la province ne sont pas en faveur d'un revirement de tendance. Au niveau des soins de santé, on peut même parler d'une dégradation de la situation. À ce sujet, les études socio-économiques récentes sur le Mai-Ndombe sont assez pessimistes ; des zones enclavées sont dépourvues d'hôpitaux et quand les hôpitaux existent, ils ne disposent pas toujours de médecin et leurs infrastructures sont complètement dégradées. Il n'y a pas de service d'urgence et la population, pour une grande partie, recourt encore à la médecine traditionnelle (cf. le chapitre sur la santé).

L'ADRASS estime en moyenne sept enfants par femme en partant du principe que la situation sociale n'a pas fondamentalement changé depuis 1984. La contraception moderne est très rarement

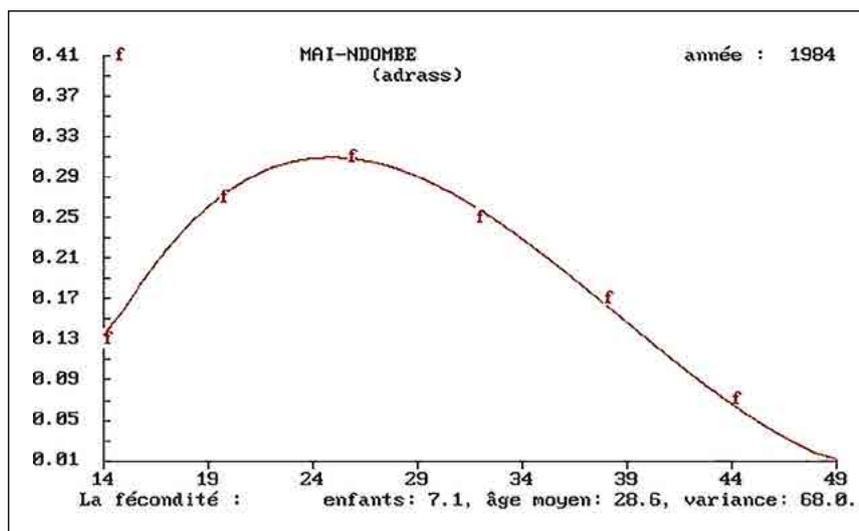
**Graphique 1.3 : L'évolution des espérances de vie à la naissance (courbes « h » et « f ») par sexe et décès totaux (courbe « d ») pour le Mai-Ndombe de 1984 à 2030**



utilisée (pilule, préservatif, etc.). Quand les naissances sont contrôlées, elles le sont au moyen de méthodes naturelles. L'enquête de démographie et de santé (EDS) montre que rares sont encore les femmes qui ont connaissance de la planification familiale (EDS 2014 : 352), pourtant partie intégrante de nombreux programmes de développement localisés justement au Mai-Ndombe. L'âge moyen de la femme lors de la naissance du premier enfant est de 19 ans. Lors de l'enquête, un tiers des femmes interrogées entre 15 et 19 ans avaient déjà commencé leur vie procréative (EDS 2014 : 364). L'âge du premier enfant est lié à l'âge de la femme lors de ses premiers rapports sexuels (16 ans), de son union et/ou de son mariage (EDS 2014 : 360). Il ressort d'une enquête à Mushie<sup>39</sup> sur le mariage précoce que l'âge de la jeune mariée se situe entre 15 et 25 ans en moyenne. Plus de la moitié des enquêtés le situent entre 18 et 25 ans,

tandis qu'un tiers le situe plus tôt, entre 15 et 18 ans. Il arrive que certains mariages soient contractés par une jeune fille entre 12 et 15 ans. L'âge moyen où le mariage est scellé correspond sans surprise au pic de la courbe de fécondité. Si la majorité des mariages sont monogamiques, la polygamie est encore fortement ancrée dans la région. Les enquêtes, bien qu'elles aient leurs limites au point de vue méthodologique, sont le seul moyen pour obtenir des données sur le sujet. Si elles ne nous aident pas d'un point de vue quantitatif, elles nous permettent de dégager des tendances. En effet, les mariages coutumiers sont très rarement enregistrés à l'état civil bien que la population reconnaisse la nécessité d'une officialisation. Parmi les raisons évoquées, il y aurait le désintérêt, les difficultés financières, procédurales et/ou l'inexistence ou l'inefficacité du service de l'état civil (ACORD 2012 : 13 ; 28).

Graphique 1.4 : Courbe de fécondité de la femme au Mai-Ndombe (1984)



Au final, c'est la fécondité qui est l'indicateur démographique ayant le plus d'impact sur l'évolution d'une population. Aussi, si l'espérance de vie a fortement baissé depuis 1984, plus particulièrement durant les guerres du Congo (1997-2003), elle n'aura

eu au final qu'un impact limité au niveau de l'augmentation de la population, laquelle est davantage influencée par les indices de fécondité de la population, qui dans le cas du Mai-Ndombe dont la population est essentiellement rurale, sont élevés.

39. Enquêtes sur 600 personnes. Plus d'informations sur la méthodologie, cf. ACORD (2012 : 27).

## 6.1. DESCRIPTION DE LA POPULATION

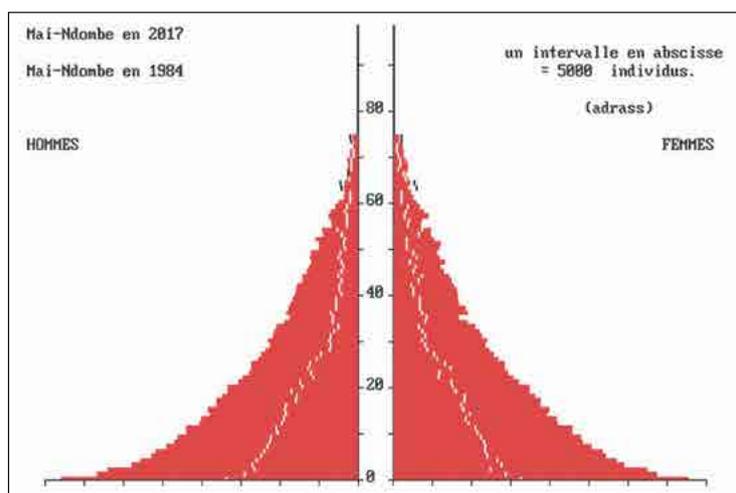
Tableau 1.6 : Indicateurs démographiques (1984-2016)

(en pour mille)	1984 (‰)	2017 (‰)
Taux brut de mortalité	20	23
Taux brut de natalité	51	52
Croissance naturelle	31	29
Croissance migratoire	-5	-3
Croissance totale	26	26

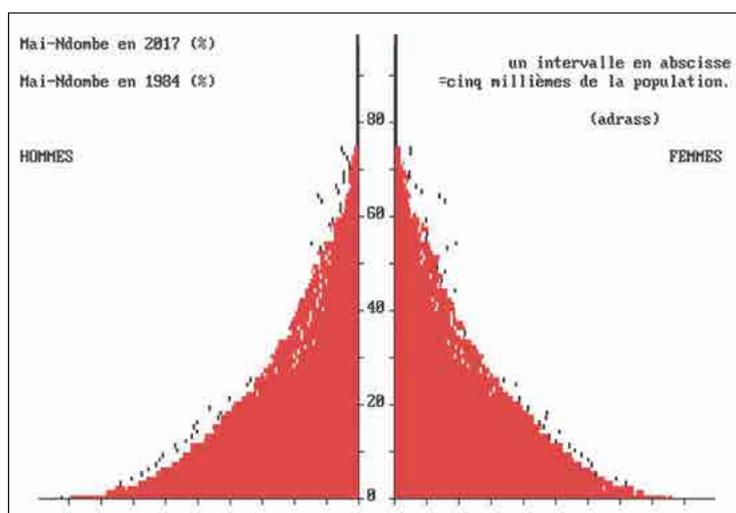
Source : République du Zaïre... 1992 (Recensement 1984) ; ADRASS (résultats des calculs de l'ADRASS repris en partie dans le tableau synoptique du scénario de base) 2017.

## LES PYRAMIDES

Graphique 1.5 : La population du Mai-Ndombe en nombres absolus en 2017 (toute la surface rouge), comparée à celle de 1984 (la surface rouge sous les pointillés blancs)



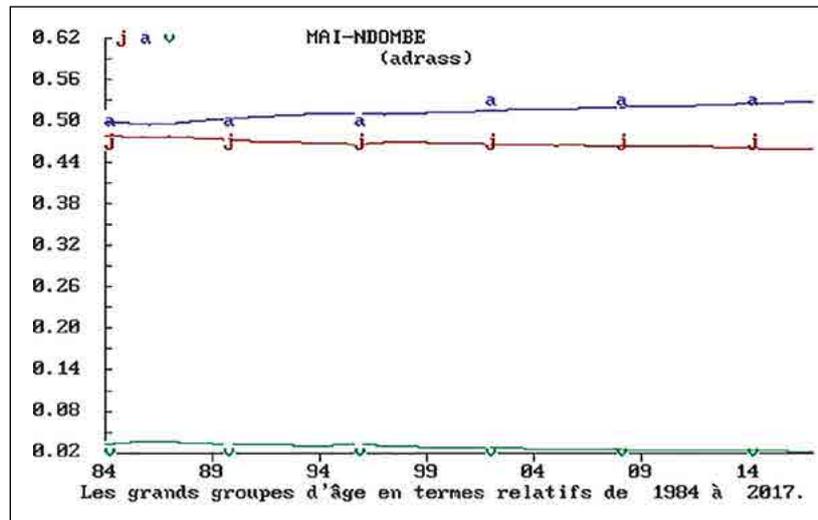
Graphique 1.6 : La population du Mai-Ndombe en 2017, comparée à celle de 1984, en valeurs relatives (la surface rouge et celle sous les pointillés blancs représentent 100 % de chacune des deux populations)



La pyramide relative de 2016 a globalement la même forme que celle de 1984 (cf. graphique 1.5). Son observation permet d'indiquer que la population du district, à l'instar du reste du pays, est extrêmement jeune, en 2016, et comme c'était déjà le cas en 1984. La structure par classes d'âges confère d'ailleurs une assise plus large aux catégories de jeunes et adolescents qu'aux classes actives. Les jeunes de moins de 15 ans occupent presque la moitié de la pyramide (46 %) avec une très faible proportion de personnes âgées (2 %). De façon très significative, la catégorie d'âge la plus représentée est celle des 0-4 ans, constituant la base de la pyramide. L'âge moyen est de 21 ans selon l'ADRASS (22 ans selon

le PNUD). La proportion des groupes d'âge n'a pas beaucoup changé entre 1984 et 2017, on peut le voir à l'observation du graphique en valeurs relatives (graphique 1.6). La proportion d'adultes (15-64 ans) est de 52 %, qui s'occupent donc théoriquement de 48 % de la population ; environ une personne non active (enfant/personne âgée) à charge d'une personne active. Un peu moins d'un tiers de la population (30 %) est théoriquement en âge scolaire (6-11 ans et 12-17 ans), mais dans la plupart des cas, les enfants ne terminent pas le cursus scolaire complet (primaire et secondaire), c'est pourquoi à partir de 15 ans, l'adolescent est considéré comme actif.

**Graphique 1.7 : Les grands groupes d'âge en termes relatifs de 1984 à 2017 (scénario de constance) au Mai-Ndombe (j=0-14 ans, a=15-64 ans, v=65 ans et plus) de 1984 à 2030**



Un tel rythme de croissance au niveau de la population du Mai-Ndombe, tiré par des indices de fécondité élevés, pose la question de la disponibilité future de nouvelles infrastructures (sanitaires, éducatives) et des ressources naturelles. Sous-jacente, la problématique autour de la préservation de l'environnement est très présente. Si l'on passe d'une population de près de 2 millions de personnes en 2017 à presque 3 millions d'habitants en 2030, a-t-on prévu la formation de suffisamment de médecins pour assurer les 1 million de nouveaux patients potentiels en 2030 ? Pourra-t-on prévoir suffisamment d'écoles ? Les ressources de l'agriculture, du bois pour le charbon et du lac en poissons pourront-elles alimenter à suffisance cette population ?

Enfin, l'indice de parité entre homme et femme (tableau 1.7) nous amène à la question du genre. Celle-ci est d'autant plus pertinente ici qu'en milieu rural, comme c'est le cas du Mai-Ndombe, la femme est la personne clé dans toutes les activités des ménages. Une récente enquête socio-économique menée à Oshwe par l'ONG Lothman constate que la femme villageoise transporte à pied plus de 70 kilos de manière journalière : manioc pour la préparation de la chikwangue (aliment principal dans le périmètre du Projet), eau et bois de chauffe. Pourtant les femmes restent peu ou pas associées à la gestion des revenus. La FAO, dans une étude spécifique du secteur agricole dans la province du Bandundu en 2008, avait mis en lumière les disparités dans le

partage des tâches agricoles au sein du ménage. À part l'ouverture des champs de forêts (pas plus de deux mois de travail dans l'année) et parfois l'évacuation des produits vers les marchés (quand le transport s'effectue à vélo), toutes les autres opérations, labour inclus, sont à charge de la femme.

**Tableau 1.7 : Parité homme/femme en 1984 et 2017 au Mai-Ndombe**

Année	Hommes/Total	Hommes/Femmes
1984	48,8 %	95,5 %
2017	49,2 %	96,7 %

Source : République du Zaïre... 1992 (Recensement 1984) ; ADRASS (résultats des calculs de l'ADRASS repris en partie dans le tableau synoptique du scénario de base) 2017.

## 6.2. PROJECTIONS POUR 2030 : QUELQUES SCÉNARIOS

Un exercice de prospective démographique permet un nombre quasi illimité de combinaisons des facteurs de fécondité, de mortalité et de migrations. Il est inutile de les démultiplier à l'envi et nous nous limitons donc à un très petit nombre de scénarios possibles – ou pas ! – en les justifiant en tant qu'hypothèse pour le futur. Nous ne reviendrons plus sur le scénario 1, de base ou dit « scénario de constance » qui est le fruit d'une série de calculs basée sur la constance de tous les paramètres présents au début de la prospective, c'est-à-dire ceux observés pour 2005, de manière à servir de référence pour comparer les évolutions scénarisées ou réelles.

### SCÉNARIO 2. UN SCÉNARIO SANS MIGRATION ?

Dans le cas du Mai-Ndombe, sans réel pôle attractif, et plus ou moins proche de la capitale, Kinshasa, le solde migratoire est négatif ; la part de la population qui quitte la province est plus importante que celle qui y entre. Cependant, en tenant compte du fait que les mouvements dans le sens inverse ne sont pas inexistantes, voire prendraient de l'ampleur d'ici quelques années, on pourrait envisager dans les projections de considérer que les personnes sortantes sont remplacées par le nouveau flux de personnes entrantes, plus probablement dans le territoire de Kwamouth, au nord de Kinshasa. Lorsqu'on supprime les migrations, *de facto* la population totale du Mai-Ndombe augmente par rapport au scénario avec un solde migratoire négatif. Aussi, la population actuelle, en tenant compte du facteur migratoire (solde négatif), serait de 1 712 421 personnes,

soit 235 537 en moins qu'en supprimant les migrations (ou en considérant qu'elles s'annulent). Le nouveau scénario en 2030 (sans migration) mènerait à une population totale d'environ 400 000 personnes en plus.

### SCÉNARIOS 3 ET 4. PLANIFICATION FAMILIALE

*Et si les femmes en 2030 avaient en moyenne leur nombre désiré d'enfants, de l'ordre de 5 enfants (scénario 3) ou diminuaient jusqu'à 3 enfants (scénario 4) ?*

Les scénarios suivants sont de vrais scénarios en ce sens qu'ils ne se contentent pas de considérer simplement l'impact d'un changement limité au sein d'un paramètre (par exemple le remplacement d'une valeur de la mortalité infantile par une autre) ni même d'un seul paramètre (par exemple, diverses valeurs de l'indice synthétique de fécondité). Certes, il est commode de désigner les scénarios par une caractéristique de cette nature qui en constitue la motivation première. Mais, pour rester réaliste dans une situation dont on ignore tout de l'évolution réelle, faute d'observations suffisantes ou même satisfaisantes, il paraît nécessaire de faire jouer ensemble des évolutions au moins des deux grands paramètres démographiques que sont la fécondité et la mortalité.

Dans ce cas, fort de l'expérience d'autres régions ou d'autres parties du monde, on se repose sur le fait que le moteur du changement démographique se trouve dans le changement socioculturel et économique, et que ce changement affecte généralement aussi bien les comportements que les conditions de vie. Par conséquent, à défaut de connaissance objective, des scénarios cohérents supposeront que les évolutions de la fécondité et de la mortalité soient d'une importance comparable. Comme on le verra dans le dernier scénario, cela ne signifie pas nécessairement qu'il soit réellement possible, si la condition testée est d'obtenir, par exemple, un certain volume de population supposée et d'en vérifier la vraisemblance.

Le « nombre idéal d'enfants » par femme est de 5 à 6 enfants selon les enquêtes démographiques et de santé (EDS) réalisées en 2013 et 2014. D'ailleurs les femmes généralement n'en désirent plus après 6. Cependant le scénario dans lequel la fécondité diminue est peu probable, puisqu'en 2017, moins de 1 % des femmes de la province prend la pilule. Un

quart seulement des femmes utilisent la méthode naturelle et le reste n'utilise pas de moyen de contraception. Donc jusqu'ici, aucune donnée ne va dans le sens d'un changement d'ici 2030. Cependant, on compte dans la province de nombreux projets de développement qui intègrent (presque tous) dans leur programme des actions en matière de planification familiale. Ils comprennent en général des séances d'information et de sensibilisation, combinées à la mise à disposition des moyens permettant le contrôle des naissances. Des programmes d'éducation des jeunes y sont également ajoutés (PIREDD 2017 : 7). Si la volonté est bien présente, l'on n'a aucune certitude quant aux résultats de toutes ces actions dispersées. Il est connu en matière de planification familiale que ce sont les données culturelles qui ont le plus de poids. Or la gestion de la sexualité et de la procréation au sein du couple est, dans le Mai-Ndombe, et surtout à Mushie, encore un sujet tabou. Les décisions en la matière reviennent au mari ; il est exclu que les femmes prennent part à la planification des naissances. D'ailleurs, le rejet du port du préservatif par le mari semble quasi unanime. Ce qui entraîne non seulement des grossesses non désirées mais aussi amplifie les risques de contamination. Et même lorsque la pratique en est acceptée, il n'est pas aisé de s'en procurer dans ces régions relativement isolées (ACORD 2012 : 30). Le cas de Mushie est peut-être extrême, mais il remet certainement en question l'efficacité des programmes de planification familiale au Mai-Ndombe.

Le résultat, en termes démographiques, de cette baisse du nombre d'enfants par femme n'a guère d'impact sur l'effectif total de la population en 2030. Dans le scénario de constance, il serait de 2 392 057 personnes en 2030 (avec 7,06 enfants/femme) et dans celui où la fécondité est limitée au nombre désiré d'enfants, c'est-à-dire, de l'ordre de 5 enfants par femme (5,27, selon les dernières Enquêtes démographiques et de Santé), il serait de 2 426 303 personnes.

Il a déjà été souligné que la fécondité joue le rôle le plus important dans l'évolution à long terme de l'effectif total de la population. Mais il faut bien se rendre compte que l'évolution de la fécondité n'affecte que la seule tranche d'âge des 0 an – c'est-à-dire des enfants nés dans l'année – chaque année ; en d'autres mots, à toute baisse aussi forte soit-elle de la fécondité correspond un étranglement plus ou moins important de la seule base de la pyramide. Au contraire, une modification de l'espérance de

vie, même modeste, est un phénomène d'ensemble de la mortalité qui affecte tous les âges de 0 à 100 ans et plus et qui, donc, année après année, amoindrit un peu les « coups de rabet » que la mortalité donne dans l'ensemble de la structure par âge. Par conséquent, s'il est vrai que sur le long terme, la baisse de la fécondité finit toujours par affecter fortement l'effectif total de la population, cela demande un temps d'autant plus important que la baisse est faible et qu'elle est freinée par une diminution parallèle de la mortalité. Dans le scénario 3, en raison de la baisse de mortalité (les espérances de vie respectivement masculine et féminine sont de 43,8 et 45,6 ans en 2030, contre 39,5 et 41,8 ans dans le scénario 1, de constance), l'évolution du chiffre total de la population n'est guère changée, et ce n'est que partie remise à l'horizon 2040 ou plus tard.

Nous avons finalement imaginé dans un quatrième scénario, tout à fait irréaliste vu le contexte du contrôle des naissances que nous avons rappelé plus haut, une baisse drastique de la fécondité, avec 3 enfants par femme en 2030. On observe alors à cette date une population totale de 2 273 417 personnes. Malgré une baisse corrélative très importante de la mortalité (les espérances de vie sont de 57,3 et 59,6 ans en 2030, contre 39,5 et 41,8 ans dans le scénario 1), cet effectif est bien déjà en dessous de celui que le scénario de base, à paramètres constants, prévoyait (2 392 057 personnes). Cela signifie que les effets de la « bombe à retardement », que constitue la diminution du nombre d'enfants par femme ont commencé à se faire sentir dès avant 2030. Soulignons cependant que si ce scénario 4 nous paraît irréaliste c'est bien dans le contexte local du Mai-Ndombe, mais qu'il n'est pas « loufoque » en soi, contrairement au dernier scénario que nous verrons plus bas. En effet, des pays comme le Ghana ou le Rwanda pourraient très bien suivre ce schéma d'après ce que l'on sait de leur démographie actuelle.

#### SCÉNARIO 5. MORTALITÉ INFANTILE SELON LE PNUD

Selon le PNUD (2015), le taux de mortalité infantile pour le Mai-Ndombe est de 100 ‰, dans l'ordre de grandeur de la moyenne nationale. Il est très peu élevé comparé aux chiffres du taux de mortalité juvénile calculé par l'ADRASS (scénario de constance) : ce taux est de 300 ‰ pour les garçons de moins de cinq ans et de 268 ‰ pour les filles de moins de cinq ans. Si ce taux de mortalité

élevé peut aisément s'expliquer par le faible niveau des soins de santé, on peut aussi envisager un scénario où la mortalité infantile estimée par le PNUD serait correcte. Cela implique, bien sûr, que l'on établisse d'abord le niveau de mortalité générale dans lequel une telle mortalité avant 1 an d'âge est cohérente. Dans le présent scénario, la population est de 1 651 467 personnes en 2017, avec des espérances de vie de 53,8 et 55,0 ans.

Et si la population selon cet indicateur du PNUD est du même ordre de grandeur que celle du scénario 1, c'est parce qu'on a également introduit, comme dans les scénarios 3 et 4 et pour les mêmes raisons de cohérence, des hypothèses de fécondité, ici issues de l'Enquête Démographie et de Santé (EDS 2013-2014) sur la fécondité : au lieu de se maintenir globalement à environ 7 enfants, la fécondité passe à 4,88 en 2017.

Nous avons déjà largement expliqué les raisons pour lesquelles les améliorations spectaculaires du contexte et les changements importants de comportement nécessités par de telles évolutions nous paraissent hautement improbables ; de même, nous avons déjà signalé que, par exemple, des croissances de l'espérance de vie de plus d'un an par année de calendrier étaient totalement dépourvues de vraisemblance. Cependant, en l'absence de données réelles ou simplement fiables, il est notoire que les chiffres publiés par le PNUD ou par l'EDS sont très généralement acceptés comme une vérité statistique, sans que l'on cherche plus loin en se posant des questions sur leur vraisemblance ou leurs fondements. C'est pourquoi il nous a paru indispensable de considérer un scénario qui ferait comme si ces chiffres constituaient effectivement le « state of the art » des données objectives sur la région qui nous occupe.

À titre indicatif, la dynamique démographique, qui a permis cette situation en 2017 à partir de celle que l'on connaissait en 2005, continue évidemment à agir, et les paramètres-clés atteindraient en 2030 les valeurs de 3,27 enfants par femme, et des espérances de vie respectives de 58,0 ans et 59,4 ans, soit des chiffres du même ordre de grandeur que notre scénario 4<sup>40</sup>.

40. La population totale en 2030 du scénario 4 serait équivalente à 2 273 417 personnes avec une espérance de vie de 61 et 63,7 ans.

## SCÉNARIO 6. UN SCÉNARIO « LOUFOQUE »

En partant du principe que l'estimation de la population de la Cellule d'analyse des indicateurs de développement (CAID) soit correcte et que la population du Mai-Ndombe compte vraiment plus de trois millions d'habitants, comment pourrait-on en être arrivé là ?

L'augmentation de la population dépend de plusieurs paramètres démographiques qui généralement évoluent lentement (espérances de vie, fécondité, etc.).

Si l'on part des chiffres de 2005 (puisque l'évolution jusque-là a été validée par le dénombrement électoral), il y a théoriquement plusieurs moyens d'arriver à 3,2 millions d'habitants en 2016 bien que ces scénarios soient tout à fait irréalistes sur le plan démographique. Il faudrait premièrement avoir gardé le même niveau de fécondité qu'en 2005 (6,9 enfants). Si celui-ci est tout à fait plausible, rien ne l'est moins pour le reste du scénario. Alors que de 1984 à 2005, le solde migratoire était très légèrement négatif, celui-ci devrait être porté à 76 000 entrées nettes par an, soit une croissance migratoire de 3 % en moyenne par an entre 2005 et 2016, ou encore, une entrée totale de 836 000 personnes en 11 ans, ce qui ne colle pas avec la réalité du Mai-Ndombe. Cette province n'est pas concernée par une immigration aussi significative numériquement. Il faudrait également compter sur une espérance de vie qui augmente de 4 ans par an, pour aboutir en 2016 au Mai-Ndombe à la même espérance de vie qu'en Belgique aujourd'hui, soit 76 ans pour les hommes et 82 ans pour les femmes. À nouveau, cette situation est en décalage complet avec la situation sanitaire de la province. Et si l'on décide de conserver malgré tout les espérances de vie du scénario 4, qui sont en forte hausse mais quand même moins folles, on n'aboutit qu'à 2 987 000 personnes en 2016. Dans ce cas de figure, il faudrait encore augmenter le solde migratoire. Au final, ces calculs purement théoriques montrent que dans l'état de connaissance actuelle de la démographie en RDC, la population du Mai-Ndombe ne peut pas avoir atteint 3,2 millions d'habitants en 2016.

## RÉFÉRENCES

- ACORD 2012 (mars). *Étude de référence sur : genre et droits humains en territoire de Mushie. République démocratique du Congo.*
- ACF (Action contre la Faim). 2010. *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Bokoro.* Province du Bandundu. République démocratique du Congo. UKAID. (a)
- ACF (Action contre la Faim). 2010. « Évaluation de la sécurité alimentaire. Zone de Santé de Bokoro. Province du Bandundu. République démocratique du Congo ». En ligne sur : <https://www.scribd.com/document/102959974/Evaluation-Bokoro-province-Du-Bandundu-rdc-2010> (consulté le 27 avril 2018). (b)
- ACF (Action contre la Faim). 2011. *Dépistage nutritionnel rapide Zones de santé rurales de Yumbi et Ntandambelo.* Province du Bandundu. République démocratique du Congo. UKAID.
- ADRASS. Association pour le Développement et la Recherche appliquée en Sciences sociales.
- Bruneau, J.-C. 1995. « Crise et déclin de la croissance des villes au Zaïre. Une image actualisée ». *Revue belge de géographie* 58 : 103-114.
- CAID (Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement). RDC. Site internet officiel. En ligne sur : <https://www.caid.cd/> (consulté le 7 mai 2018).
- CARG (Comité agricole rural) de Bolobo/Yumbi, ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural (province du Bandundu). 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Bolobo/Yumbi.* ISCO.
- CARG (Comité agricole rural) d'Inongo, ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural (province du Bandundu). 2010. *Plan de développement agricole du territoire d'Inongo.* ISCO.
- CARG (Comité agricole rural) de Kutu, ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural (province du Bandundu). 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Kutu.* ISCO.
- Codes Larcier. République démocratique du Congo.* 2010. Tome VI. B - Droit administratif.
- Colom, A. 2006. *Salonga Lukenie Sankuru Socio-Economic Landscape Report for WWF and USAID (CARPE) Program.* Rapport non publié.
- de Saint Moulin, L. *et al.* 1974. « La répartition de la population du Zaïre en 1970 ». *Cultures et développement* 6 (2) : 331-349.
- de Saint Moulin, L. 1982. « Organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». *Cultures et développement* 14 (2-3) : 259-296.
- de Saint Moulin, L. 1987 (septembre). « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 217 : 389-407.
- de Saint Moulin, L. 2006. « Analyse par territoire et ville des résultats de l'enrôlement des électeurs et du référendum sur le projet de Constitution ». *Congo-Afrique* 402-403 : 9-34.
- de Saint Moulin, L. 2010. *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo.* Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 77).
- de Saint Moulin, L. 2011a. « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006 ». *Congo-Afrique* 459 : 663-677.
- de Saint Moulin, L. 2011b. *Atlas du jubilé d'or de la RD Congo.* Kinshasa : Ed. CEPAS.
- De Smet, R.-E. 1966. *Cartes de la densité et de la localisation de la population de l'ancienne province de Léopoldville (République démocratique du Congo).* CEMUBAC, 3 cartes au 1/1 000 000.
- EDS. 2014. *Enquête démographique et de santé (EDS) 2013-1014 (EDS-RDC II). Rapport préliminaire.* DHS (Demographic and Health Surveys). Ministère du Plan, ministère de la Santé publique, République démocratique du Congo. Rockville, Maryland : ICF International. En ligne sur : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf> (consulté le 22 octobre 2014).
- FAO. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, PNUD. Programme des Nations unies pour le développement. 1987. *Étude de définition d'une politique d'aménagement de l'espace rural. Région Bandundu. République du Zaïre.* Annexe III. FAO : Rome.
- Fewson/Landscan. Site officiel « Population explorer ». Lien internet : <https://www.populationexplorer.com/> (consulté le 6 septembre 2017).
- FONAREDD. Fonds national REDD+. 2016. *Document de programme.* Lien internet : [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final\\_Novembre%202016.pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final_Novembre%202016.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- Goffart, F. 1908. *Le Congo géographique, physique, politique et économique.* 2<sup>e</sup> édition, remise à jour par Mokissen M. Bruxelles.
- Gourou, P. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge.* Bruxelles : Académie royale des sciences coloniales (« Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales », N.S., I [2]).
- Institut géographique militaire. 1950. *Carte des missions catholiques dressée par R.P.J. van Wing.* Bruxelles.
- Institut géographique militaire. 1955. *Carte des missions protestantes dressée par H. Wakelin Coxill.* Bruxelles.

- Keyobs, ADRASS, ULB (IGEAT). 2011 (août). POPSATER. *Population estimation by remote sensing*. Rapport final, non publié.
- Lumamu Mulenda Bwana N'sefu, A. 2015. *Les Provinces du Congo. Création, démembrement et regroupement (1910-2015)*. Kinshasa : PUC- IBEBASE éditions.
- Maboloko Ngulambangu. 1988. « L'Espace industriel du Sud-ouest du Zaïre ». Vol. 1. Thèse. Bruxelles : Université libre de Bruxelles (non publié).
- Maboloko Ngulambangu C.E. & Mbenga Mpiem L. 1995. « Bandundu, une ville secondaire d'Afrique tropicale. Le rôle du contrôle étatique dans l'espace ». *Revue belge de géographie* 58 : 145-160.
- Ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement Rural (province du Bandundu)/ISCO. 2009. *Plan de développement 2009-2014. Territoire de Mushie*.
- Mpia Bekina, J. 2009. « L'Évangélisation du Mai-Ndombe. Histoire, difficultés présentes et inculturation ». Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- Musangi Ntemo. 1972. *Histoire de l'organisation administrative des populations du district du Mai-Ndombe*. UNAZA.
- Ngenge Olemee-Ontin. 1979. « Histoire de la population d'Inongo (de 1935 à 1959) ». Mémoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Ngondo a Pitshandenge, S., de Saint Moulin, L. & Tambashe Oleko, S. 1992. « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 ». *Zaïre-Afrique* 268 : 487-506.
- Nicolaï, H. 1968. *Divisions régionales et répartition de la population dans le sud-ouest du Congo*. Bruxelles : Cemubac.
- OCDE, Clairin, R., Condé, J., Fleury-Brousse, M., Waltisperger, D. & Wunsch, G. 1980. *La Mortalité dans les pays en développement*. T. III, vol. VI. *Nouvelles tables-types de mortalité à l'usage des pays en développement*. Paris : Études du Centre de Développement, Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE).
- Perthes, J. 1907. *Cartes de l'État indépendant du Congo*. Cartes couleurs en 12 parties, échelle 1/1 000 000. Gotha : Lith.
- PNUD/ENERCAP. (sans date). *Atlas énergétique. 1<sup>re</sup> partie : Atlas cartographique des ressources énergétiques mobilisables de la République démocratique du Congo* (document de travail).
- PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement)/UNOPS. Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche. 1997. « Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR). 1997-2001 ». *Monographie de la province du Bandundu*.
- PNUD, Ministère du Plan. Division provinciale de l'intérieur du Bandundu. 2005. *Monographie de la province du Bandundu*.
- PNUD. 2015 (décembre). *Province du Mai-Ndombe. Profil de la pauvreté. Conditions de vie des ménages*. Kinshasa (document de travail).
- RDC (République démocratique du Congo), PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). S.d. *Atlas cartographique des ressources énergétiques mobilisables en RDC*.
- REPALEF, RDC, Worldbank. 2017. Projet REDD intégré dans le Mai-Ndombe. *Plan en faveur des populations autochtones* (version finale, 2 mai 2017).
- République du Congo, Ministère du Plan et de la Coordination économique, Service des statistiques. 1961. *Tableau général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage 1955-1957. Analyse générale des résultats statistiques*. Léopoldville.
- République du Zaïre, Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, Institut national de la Statistique (INS). 1992. *Recensement scientifique de la population – juillet 1984 – Totaux définitifs. Groupements/quartiers*. Volume II : *Kivu, Shaba, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental*. Kinshasa.
- République du Zaïre. 1987. Étude de définition d'une politique d'aménagement de l'espace rural. Région du Bandundu. *Démographie et socio-démographie. Annexe I. Tome I. Rome*.
- Reyniers, C., Karsenty, A. & Vermeulen, C. 2016. « Les paysans sans terre et REDD+ en RDC : les logiques face aux interventions internationales ». In *Conjonctures congolaises 2015*, coll. « Les cahiers africains », n° 87. Tervuren : MRAC/L'Harmattan : 199-226.
- Robert (1943). *Répartition des populations indigènes dans les territoires du Congo belge et du Ruanda Burundi*. (carte)
- Rodriguez, M., Lukowaza, D. & Terisse, G. 2012. PAB DCI 172-355. « Analyse de l'enquête ménage réalisée en 2011 dans 14 territoires du Bandundu ». Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Union européenne, Impresa Servizi coordinati (ISCO). *Projet de développement agricole du Bandundu (DRAFT)*.
- UC-PFCN. 2014. *Plan de développement en faveur des populations autochtones dans le territoire d'Inongo*. Document revu et amélioré par le REPALEF. Kinshasa.
- Vangroenweghe, D. 2010. *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*. Bruxelles : Éditions ADEN.
- Verdcourt, A. 1934. *Notes sur les populations Badia. Histoire et institutions d'une population à succession matrilineale du district du Lac Léopold II (Congo belge)*. Anvers : Université coloniale de Belgique.



## CHAPITRE 2

# INFRASTRUCTURES DE SANTÉ, HYGIÈNE ET ALIMENTATION

### INTRODUCTION (SOURCES)

Les données chiffrées sur les infrastructures sanitaires et le personnel ont été collectées par notre équipe locale sur le terrain auprès des services de santé de la province en 2008. Regroupées dans deux tableaux, elles concernent le nombre et le type d'infrastructures ainsi que le personnel médical et technique<sup>1</sup>. Les informations mises en ligne par la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID)<sup>2</sup> permettent de compléter, voire parfois de contredire les données. Enfin, d'autres études sont venues compléter le panel des données actuelles : des études anthropométriques d'Action contre la faim (ACF), IPC, etc.

Par ailleurs, l'enquête démographique et de santé (EDS II 2013-2014) qui a été réalisée dans le cadre du programme international des *Enquêtes démographiques et de santé (Demographic and Health Surveys, DHS)* géré par ICF International nous fournit d'intéressants indicateurs de santé pour les 26 nouvelles provinces (cf. annexes de l'étude). Cependant, il ne

faut pas perdre de vue que l'enquête n'a été menée que sur un échantillon de population, déterminé par tirage au sort. Un certain nombre de quartiers, communes et chefferies ont été tirés, parmi lesquels certains villages ont été retenus et, parmi ceux-ci, un certain nombre de ménages<sup>3</sup>. Un total de 18 360 ménages<sup>4</sup> ont été sélectionnés. Toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans vivant habituellement dans les ménages sélectionnés, ou présentes la nuit précédant l'enquête, étaient éligibles pour être interrogées, de même pour les hommes de 15 à 59 ans<sup>5</sup>.

### 1. ORGANISATION SANITAIRE

La division provinciale de la santé (DPS) du Mai-Ndombe est divisée en deux districts sanitaires (DS), celui du Mai-Ndombe et celui des Plateaux. Ils sont subdivisés en 14 zones de santé (ZS). Les territoires de Kwamouth, Mushie, Bolobo et Yumbi ont leurs limites administratives qui correspondent à celle de la zone de santé du même nom. Les autres territoires sont divisés en plusieurs ZS. Kutu comprend Nioki, Bokoro et Bosobe. Inongo, en plus de la ZS du même nom englobe aussi celles de Ntandembelo et de Bandjow-Moke. Le territoire de Kiri est

---

1. Les dates ne sont pas précisées, mais étant donné que la récolte des données sur le terrain a été organisée en 2008-2009, nous en déduisons que les données concernent 2008-2009, comme c'est le cas pour les autres provinces. Dix ans nous séparent de ces données, ce qui peut expliquer le décalage qui existe parfois entre les chiffres de l'équipe locale et ceux de la CAID.

2. La CAID est une centrale de données mises à disposition par le gouvernement central pour les gouvernements provinciaux, les partenaires au développement, les acteurs du secteur privé, les associations, les ONG, les chercheurs et les autres protagonistes du développement.

---

3. La base de sondage est la même que celle qui a été utilisée par l'enquête MICS de 2010 et par l'enquête 1-2-3 (Emploi, Secteur informel et Consommation des ménages) de 2012, menée par l'Institut national de la Statistique (INS).

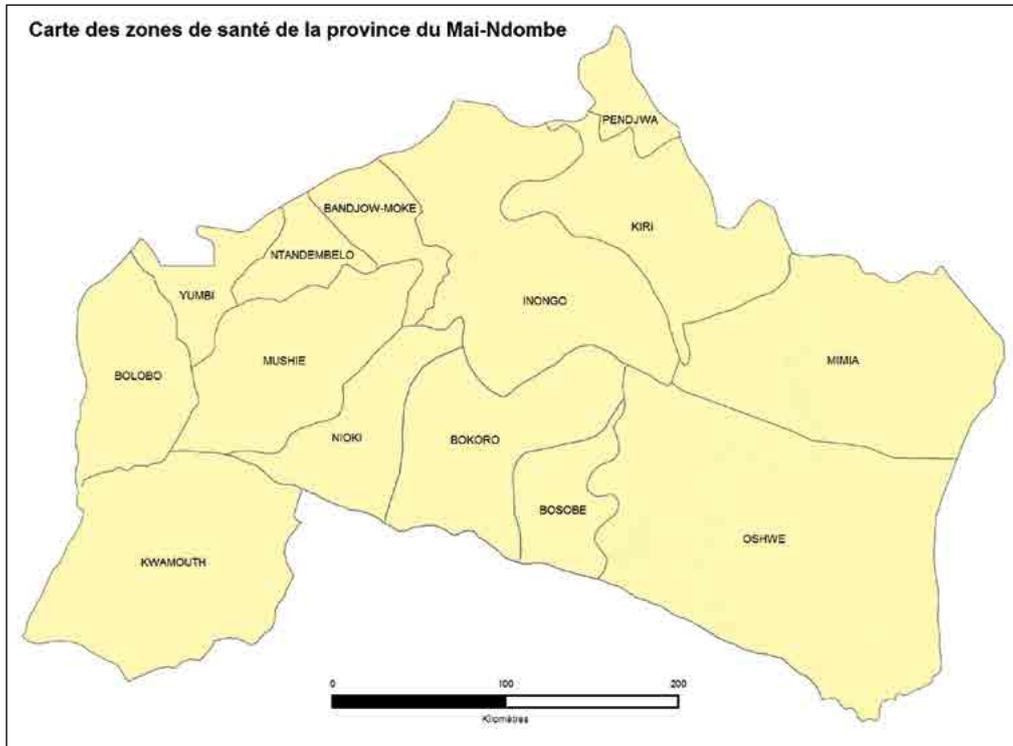
4. 5474 en milieu urbain dans 161 grappes et 12 886 en milieu rural dans 379 grappes.

5. Pour plus d'informations sur la méthodologie employée pour la récolte des données, voir le rapport de l'enquête (EDS 2014 : 7-15).

composé des ZS de Kiri et Pendjwa. Enfin, le territoire d'Oshwe est divisé en deux ZS, celle de Mimia et celle d'Oshwe. Dans chaque zone de santé rurale,

on trouve un institut technique médical (ITM), soit 14 ITM au total pour toute la province.

### 1.1. DÉCOUPAGE EN ZONES DE SANTÉ (ZS)



Source : Carte MRAC, à partir de ZS Bandundu, OCHA 2007.

**Tableau 2.1 : Nombre d'aires de santé (AS) par zone de santé (ZS)**

ZS	AS (nb.)
Bolobo	25
Inongo	34
Bandjow-Moke	17
Ntandembelo	20
Kiri	26
Pendjwa	16
Bokoro	30
Bosobe	20
Nioki	23
Kwamouth	22
Mushie	22
Oshwe	20
Mimia	14
Yumbi	18

Source : Équipe locale, sans date.

### 1.2. INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Le Mai-Ndombe ne fait pas partie des provinces les mieux pourvues en termes d'infrastructures de santé<sup>6</sup>. Avec ses 14 hôpitaux généraux de référence (HGR), soit un par zone de santé (ZS) et ses 18 hôpitaux secondaires (HS)<sup>7</sup> et 337 centres de santé (CS), la couverture médicale de la province n'est pas complète. Il y a environ un hôpital pour 4000 km<sup>2</sup> et un centre de santé pour un peu moins de 400 km<sup>2</sup>. Et ces hôpitaux n'ont généralement pas une capacité

6. Selon l'enquête 1-2-3 (ou la base de données éco-math du ministère de la Santé), la province compte 21 hôpitaux et 346 centres de santé en 2015 pour environ 1,9 million d'habitants, soit un rapport d'environ 90 000 habitants par hôpital et de 5450 habitants par centre de santé, et environ 16 000 habitants pour un médecin (cf. tableau ci-dessous).

7. Ils sont parfois assimilés à un centre de santé de référence (CSR).

d'accueil dépassant la centaine de lits, à l'exception du territoire de Kutu<sup>8</sup>. Il faut tenir compte aussi du fait que les établissements sanitaires ne sont pas répartis uniformément dans la province. Kutu

concentre des structures de qualité, avec les protestants installés à Bosobe, les catholiques à Bokoro et les structures privées<sup>9</sup> dont le dispensaire de la SODEFOR.



**Hôpital de référence d'Inongo.**

(Photo équipe locale, 2008.)



**Hôpital secondaire de Ntand'engongo 2.**

(Photo équipe locale, 2008.)

8. HGR Inongo : 82 lits disponibles, HGR Banzow-Moke : 35 lits, HGR Oshwe : 62 lits, HGR Mimia : 31 lits, HGR Kwamouth : 45 lits. Par contre à Kutu, hôpitaux avec capacité d'accueil de plus de 100 lits (Bosobe et Bokoro) (CAID).

9. Le CS de Mputa et l'hôpital de Bondo. Il y aurait également, à Bokoro, un dispensaire privé en construction par l'abbé Boninga.

**Tableau 2.2 : Structure sanitaire dans la province de Mai-Ndombe\***

N°	STRUCTURE	HGR	HS	CSR**	CS	PS	DISP	CM	POP. TOTALE***	Territoire	SUPERFICIE Km <sup>2</sup>
	ZONE DE SANTÉ										
1	BOKORO	1	3	5	31	28	0	2	188 263	KUTU	8008
2	INONGO	1	2	2	34	31	0	7	153 853	INONGO	12 000
3	NIOKI	1	1	1	24	12	0	0	137 627	KUTU	6500
4	OSHWE	1	3	3	28	25	0	2	126 625	OSHWE	28 000
5	BOLOBO	1	2	0	25	14	0	1	118 267	BOLOBO	3550
6	KWAMOUTH	1	1	0	23	9	0	0	109 749	KWAMOUTH	12 150
7	BOSOBE	1	1	2	21	24	0	1	109 448	KUTU	4500
8	MUSHIE	1	0	1*	22	24	0	0	108 418	MUSHIE	10 250
9	YUMBI	1	1	0	18	7	0	0	102 063	YUMBI	3200
10	BANDJOW - MOKE	1	1	1	17	17	0	0	100 114	INONGO	6300
11	KIRI	1	1	0	26	7	0	2	95 733	KIRI	8000
12	NTANDEMBELO	1	1	2	21	15	0	2	66 914	INONGO	3450
13	PENDJWA	1	1	0	16	4	0	0	66 941	KIRI	4000
14	MIMIA	1	0	0	14	11	0	0	47 562	OSHWE	17 000
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>320</b>	<b>228</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>1 531 577</b>		

**Légende :** HGR : Hôpital général de référence ; HS : Hôpital secondaire ; CSR : Centre de santé de référence ; CS : Centre de santé ; PS : Poste de santé ; DISP : Dispensaire.

\* Les chiffres du document PARSS diffèrent également, même si les grandes lignes restent globalement les mêmes. En plus des 14 HGR, la province compte 18 centres de santé de référence (CSR) et 302 centres de santé (CS) en 2013. Alors que Bokoro compte 4 CSR, Bandjow Moke, Bosobe, Kiri et Bolobo en comptent deux, Oshwe, Pendjwa et Nioki n'en comptent aucun. Il est probable que les différences soient dues aux termes utilisés (CSR, hôpitaux secondaires, etc.), mais aussi à l'année de correspondance des données.

\*\* Il est arrivé que le CSR ait été élevé au rang d'hôpital secondaire (HS). C'est le cas à Mushie ; il semblerait que l'hôpital secondaire de Mbali, situé à 127 km de Mushie corresponde à l'ancien centre de santé de référence. En effet selon des sources plus récentes, dont une base de données du ministère de la Santé datant de 2013, la province comptabiliserait 21 hôpitaux.

\*\*\* Les chiffres de population étaient donnés avec les informations sanitaires.

Source : Équipe locale, sans date.



**Agents du district sanitaire de Bolobo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

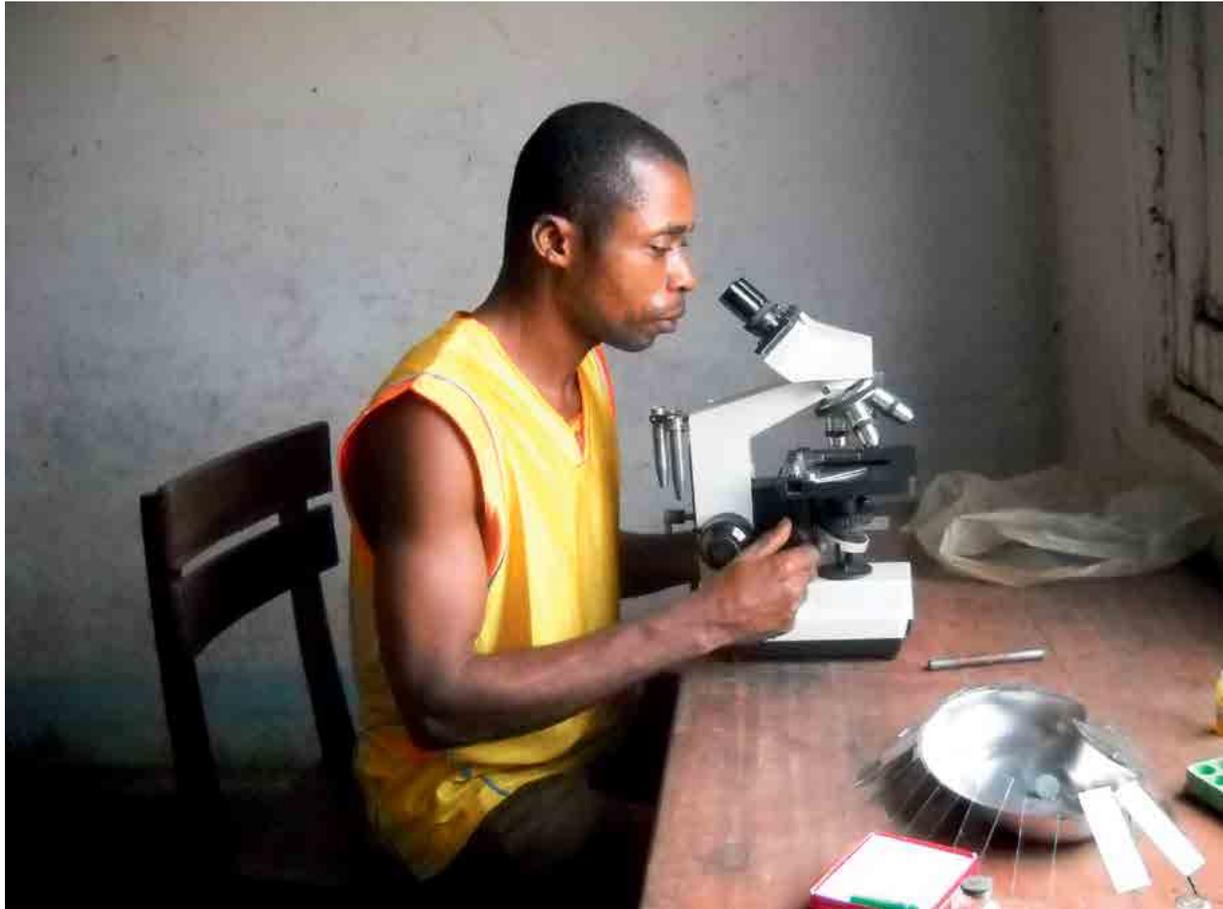


**Hôpital de Bolobo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

Tableau 2.3 : Personnel de santé du Mai-Ndombe

TERRITOIRE	CATÉGORIES STRUCTURES	MÉDECINS		Pharmacien	Chirurgien dentiste	L <sub>2</sub> science de santé	L <sub>2</sub> ou AGIS	INFIRMIERS			Technicien Labo L <sub>2</sub>	Technicien Labo A <sub>1</sub>	Technicien Rx L <sub>2</sub>	Technicien Rx A <sub>1</sub>	Kinésithérapeute	Nutritionniste L <sub>2</sub>	Nutritionniste A <sub>1</sub>	Ass. en Pharmacie	Technicien d'assainiss.	G <sub>3</sub> en AGIS	TOTAL
		Généralistes	Spécialistes					A <sub>1</sub>	A <sub>2</sub>	A <sub>3</sub>											
BOLOBO	INSP. MÉDICALE PLATEAUX	1	0	0	0	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	8
	ZSR BOLOBO	5	0	0	0	2	0	41	116	86	0	4	0	0	0	0	1	0	1	5	261
KWAMOUTH	ZSR KWAMOUTH	3	0	0	0	0	1	27	56	47	1	3	0	1	0	0	1	0	1	4	145
	ZSR MUSHIE	3	0	0	0	0	0	25	56	77	0	1	0	1	0	0	1	0	0	5	169
YUMBI	ZSR YUMBI	3	0	0	0	0	0	24	51	49	0	2	0	0	0	0	1	0	0	6	136
	INSP. MÉDICALE MAI-NDOMBE	4	4	0	0	0	1	8	4	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	26
INONGO	ZSR INONGO	5	0	0	1	0	0	103	79	143	0	1	0	1	0	0	1	0	2	5	341
	ZSR BANDJOW-MOKE	5	0	0	0	0	0	26	22	57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	112
KIRI	ZSR NTANDEMBELO	3	0	0	0	0	0	25	24	81	0	1	0	0	0	0	0	0	0	6	140
	ZSR KIRI	5	0	0	0	0	0	24	42	57	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3	132
KUTU	ZSR PENDJWA	2	0	0	0	0	0	15	19	34	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	73
	ZSR BOKORO	7	1	0	0	0	0	32	149	132	0	2	0	1	0	0	0	0	0	5	329
OSHWE	ZSR NIOKI	3	0	0	0	1	0	51	120	55	0	2	0	0	2	0	1	0	0	3	238
	ZSR BOSOBE	3	0	0	0	0	0	63	88	94	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	253
TOTAL	ZSR OSHWE	4	0	0	0	0	0	60	77	49	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4	195
	ZSR MIMIA	2	0	0	0	1	0	22	23	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	63
		58	5	0	1	4	2	547	929	978	1	18	0	4	2	0	7	1	5	59	2621

Source : Données sanitaires récoltées par l'équipe locale auprès des administrateurs territoriaux en 2008.



**Infirmier du centre de santé d'Époke Nkaso.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

Toujours selon l'équipe locale, le personnel médical et paramédical de la province du Mai-Ndombe s'élève en tout à 2586 personnes, réparties de la manière suivante :

- 58 médecins généralistes ;
- 5 médecins spécialistes ;
- 1 chirurgien-dentiste ;
- 3 licenciés en Sciences de santé dont 1 en Santé publique et 2 en EASI ;
- 2 licenciés en Administration et gestion des institutions de santé ;
- 18 techniciens de laboratoire ;
- 6 techniciens d'assainissement ;
- 5 techniciens de radio ;
- 59 gradués en Administration et gestion des institutions de santé ;
- 7 gradués en nutrition ;
- 2422 infirmiers dont 525 infirmiers du niveau supérieur ( $A_1$ ), 929 du niveau secondaire ( $A_2$ ) et 978 du niveau auxiliaire ( $A_3$ ).

Pour une population de 1 531 605 habitants<sup>10</sup>, l'effectif médical est très peu élevé. Cela fait environ 24 311 habitants par médecin.

Ce sont les infirmiers de la catégorie  $A_3$  qui sont les plus nombreux, mais ce sont aussi les plus âgés, la plupart étant en âge d'être retraité. Ensuite, viennent les infirmiers diplômés du niveau secondaire, au nombre de 929. Enfin, 525 infirmiers sont diplômés du supérieur. On remarque une nette déficience au niveau de la formation médicale des infirmiers. La plupart des infirmiers du niveau supérieur que la province compte ont été obtenus grâce à deux instituts supérieurs des filières médicales : l'ISTM Bosobe (Institut supérieur des Techniques médicales) et l'ISSS Inongo (Institut supérieur des Sciences de Santé) (équipe locale).

10. On conserve les chiffres donnés par le ministère de la Santé en même temps que ceux des infrastructures et du personnel médical.

### 1.3. PARTENAIRES D'APPUI

La province est restée pendant très longtemps sans appui. Raison pour laquelle la situation sanitaire se dégradait au jour le jour. Plusieurs foyers d'épidémies

ont été observés sur l'étendue de la province : des cas de choléra, de coqueluche, de maladies diarrhéiques infantiles, de *monkey pox*, de diarrhée rouge, etc.

**Tableau 2.4 : Liste des partenaires qui appuient les structures sanitaires de Mai-Ndombe**

Partenaires	Année d'appui	Domaine d'intervention
PARSS/CEMUBAC	06/2009 – 11/2010	Appui global aux inspections médicales
PARSS/CCISD		Appui global (médicaments, formation, motivation, fonctionnement : carburant, matériel...) aux ZS
UBS/AD	Permanent	Approvisionnement en médicaments (antituberculeux), motivation personnel et approvisionnement en matériel médical et roulant
GAVI	2009	Approvisionnement en vaccins, accessoires de froid et pétrole
UNICEF	Ponctuel	Approvisionnement en vitamine A lors de campagnes supplémentaires
OMS	Ponctuel	Approvisionnement en vaccins, appui campagne de vaccination et riposte aux épidémies

Source : Équipe locale, sans date.

Parmi ces partenaires, nous soulignons le Projet d'Appui à la Réhabilitation du secteur de la santé (PARSS), étant donné son importance d'intervention dans la province. Il a pour objectif de contribuer à améliorer l'utilisation des services aux structures sanitaires de la province en mettant à la disposition de la population : des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités ; un approvisionnement continu en médicaments essentiels et génériques, des frais de fonctionnement et le contrat de performance aux prestataires.

Si les différentes formations organisées à travers les zones de santé, les ressources allouées, l'appui technique de l'équipe cadre et les supervisions des animateurs au niveau des zones de santé ont permis d'améliorer la qualité et l'utilisation des services aux HGR (Hôpital général de référence) et de certains centres de santé, il y a encore du travail. C'est le PARSS qui a réhabilité l'HGR de Yumbi (équipe locale).

## 2. ACCÈS ET QUALITÉ DES SOINS DE SANTÉ

### 2.1. FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX

C'est le centre de santé (CS) qui est l'infrastructure de santé la plus utilisée dans le Mai-Ndombe, visité en première instance par environ 60 % de la population. Le reste de la population se rend dans les postes de santé ou les hôpitaux publics et une minorité recourt aux organismes privés pour leurs soins (EDS 2014 : 426). Cependant, avant de se rendre dans un établissement médical, un grand nombre d'habitants du Mai-Ndombe essaie d'abord l'automédication ou la médecine traditionnelle. Les populations autochtones, quant à elles, se rendent rarement dans un établissement sanitaire, elles affichent clairement leur préférence pour la médecine traditionnelle (FONAREDD 2016 : 69). Pour la population de Bokoro par exemple, la malnutrition est associée à la sorcellerie. Elle est donc traitée par la médecine traditionnelle (ACF *Bokoro* 2010a : 8).



**Hôpital de référence de CBFC Bolobo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

## 2.2. OBSTACLES AUX SOINS DE SANTÉ

Selon l'*Enquête démographique et de santé (EDS)*, en moyenne 197 dollars sont dépensés par an par les ménages en soins de santé : 106 dollars pour les frais ambulatoires, 20 dollars pour les frais d'hospitalisation et 69 dollars pour les dépenses extraordinaires (médicaments, vitamines, etc.). Cela fait environ 24 dollars par habitant et par an en matière de santé : 20 dollars pour les frais ambulatoire et 4 dollars pour l'hospitalisation (*EDS 2014* : 430). Ainsi, une femme sur deux au Mai-Ndombe évite de se rendre dans un établissement médical pour des raisons financières (*EDS 2014* : 377). Pour un tiers d'entre elles, c'est aussi une question d'autorisation qu'elles n'obtiennent pas de leur mari. Enfin, si certaines femmes ne veulent pas s'y rendre seules, d'autres ne disposent tout simplement pas de moyen de transport et vivent trop éloignées d'une infrastructure sanitaire (*EDS 2014* : 377). À Mimia (territoire d'Oshwe), par exemple, la distance moyenne entre le domicile et les centres de santé est de 95 km (CAID). Un rapport sur le territoire de Mushie fait part des difficultés pour les populations habitant des villages ne disposant pas de centres de santé. Les femmes qui doivent accoucher sont obligées d'effectuer de longues distances pour accéder aux soins appropriés (ACORD 2012 : 6). Enfin, en ce qui concerne les

populations autochtones, elles se sentiraient stigmatisées par les agents de santé, selon certains témoignages (FONAREDD 2016 : 69).

## 2.3. DEUX CAS SPÉCIFIQUES : LA SANTÉ MATERNELLE ET LA PRÉVENTION DU VIH

### 2.3.1. SANTÉ MATERNELLE

Selon l'*EDS*, 90 % des femmes reçoivent des soins prénataux dispensés par une accoucheuse et une infirmière. Très peu nombreuses sont celles qui ont été examinées par un médecin (2,7 %) avant l'accouchement. 10 % ne reçoivent aucuns soins prénataux. Le coût d'une consultation prénatale (CPN) varie entre 1000 et plus de 6300 FC.

Selon le PNUD, un quart des femmes du Mai-Ndombe accoucherait dans une infrastructure médicale en 2013 et 2014 (PNUD 2015). C'est plus que la moyenne nationale, qui tournerait aux environs de 17 %. Selon l'*EDS*, le nombre de femmes à accoucher dans une infrastructure médicale rustique est nettement plus élevé. Selon cette dernière enquête, ce sont 10 % des femmes qui accouchent chez elles (*EDS 2014* : 373). Les femmes sont généralement assistées par un membre du personnel de santé qui, dans la grande majorité des cas, est un infirmier. Seulement 6,5 % des accouchements se sont passés en la présence

d'un médecin et 11,5 % en celle d'une sage-femme.

En ce qui concerne les soins postnataux, un quart des soins sont procurés dans les quatre premières heures qui suivent l'accouchement. 48,7 % ne reçoivent pas de soins et un cinquième n'en reçoivent que quelques jours après. Une femme sur deux n'a pas de soins postnataux avant deux jours postaccouchement. Quand ils sont prodigués, c'est par un médecin, un infirmier ou une accoucheuse. Les bébés, quant à eux, ne reçoivent que très rarement des soins postnataux (EDS 2014 : 374).

**Tableau 2.5 : Quelques indicateurs sur la santé maternelle (femmes de 15 à 49 ans concernées (en %))**

	Mai-Ndombe	RDC
Utilisation d'une méthode contraceptive (15-49 ans)	1 %	2,6 %
Soins prénataux	2 %	2,9 %
Accouchement en établissement sanitaire	26,2 %	17,9 %
Assistance médicale lors de l'accouchement	70,1 %	91,3 %
- Médecin	6,5 %	16,5 %
- Sage-femme	11,9 %	13,5 %
- Infirmier	51,8 %	61,3 %
Problèmes pour accéder aux soins (problèmes cumulables)		
- Financier	52,7 %	68,6 %
- Transport	18,8 %	38,9 %
- Permission d'y aller	31,6 %	32,2 %

Source : INS, *Enquêtes démographiques et de santé*, cité par PNUD 2015 : 13.

### 2.3.2. PRÉVENTION DU VIH

L'existence du VIH/Sida est connue par presque l'entière de la population de 15 à 49 ans interrogée dans le cadre de l'*Enquête démographique et de santé* (EDS). Cependant, seulement 14,6 % des femmes et 22,3 % des hommes peuvent être considérés comme ayant une connaissance « complète » du sujet. Et seulement 6,5 % des femmes et 4,3 % des hommes connaissent leur état sérologique, comparé à une moyenne nationale beaucoup plus élevée (19,5 % et 14,9 % respectivement). Cette situation entrave la possibilité d'une bonne réponse face à l'épidémie, puisque c'est en connaissant son état qu'on peut prendre les mesures d'hygiène et les traitements adéquats (PNUD 2015 : 14).



**Centre de santé Mombilanga, à Inongo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

## 2.4. QUALITÉ DES SOINS PROCURÉS

Le nombre insuffisant d'établissements médicaux par rapport à la population, tout comme le déficit en médecins a directement un impact sur la qualité des soins médicaux procurés dans la province. De même pour l'état des établissements médicaux en place. À Oshwe, par exemple, sur les 4 centres de santé de référence (CS de Taketa, Yuki, Bongimba et Kangara), seul le CS de Taketa, construit en matériaux durables et entretenu par l'Église catholique, peut être considéré comme étant en bon état ; les trois autres sont délabrés. Les postes des aires de santé sont en semi-dur ou en terre battue. Ils ne disposent pas de suffisamment de salles ; en fait, ces postes occupent des anciennes maisons. Le salon sert de salle d'attente et les chambres de salle de consultation ou d'observation.

Le matériel comme un microscope, un tensiomètre fait souvent défaut. À Kwamouth, que ce soit dans l'HGR, l'HS ou le CS, quand les équipements existent, ils sont généralement vétustes (couveuses, morgues, appareils de radiologie et d'échographie etc.) (CAID). Même le matériel de base fait défaut : lits, éclairage, appareils d'imagerie pour l'échographie, la radiographie, etc.

Enfin, il est difficile de s'imaginer un hôpital efficient sans un personnel décentement rémunéré. Les effectifs pléthoriques dans les ZS n'ont dans la plupart des cas pas de salaire. Le manque de matériel (réfrigérateur, moyen de transport) est constaté partout, de même qu'un grand besoin en formation et recyclage auprès des agents sanitaires des ZS.

### 3. LES MALADIES LES PLUS FRÉQUENTES

Les maladies les plus fréquentes sont par ordre d'importance : le paludisme, les IRA, les diarrhées simples, l'anémie, la malnutrition, les IST (ACF *Yumbi/Ntandabelo, Bokoro* 2011 : 3-4). La tuberculose, typhoïde et la méningite sont aussi parfois citées. La fièvre et le paludisme sont les premières raisons d'une hospitalisation. Sinon il s'agit d'une autre maladie, d'un accouchement, d'un accident ou, dans de rares cas, des soins prénataux (*EDS* 2014 : 427). Le paludisme est la première cause de morbidité en RDC et l'une des trois premières causes de mortalité chez la femme enceinte et l'enfant de moins de cinq ans (PNUD 2015 : 14). Pour enrayer cette épidémie, les programmes spéciaux de santé publique financés par les bailleurs de fonds déploient diverses opérations dans les provinces pour le traitement et la prévention. Selon l'*EDS*, 79 % des habitants du Mai-Ndombe possèdent au moins chez eux une moustiquaire. Cependant, tous ne l'utilisent pas pour dormir ; la moustiquaire est aussi utilisée comme filet de pêche par exemple. Toujours selon l'*EDS*, presque trois quarts des enfants de moins de 5 ans et plus de deux tiers des femmes de 15 à 49 ans au Mai-Ndombe l'utilisent tout de même pour dormir (PNUD 2015 : 14).

Un manque d'hygiène général à toute la province est à l'origine de nombreuses maladies hydriques, de même qu'un déficit en matière d'infrastructure sanitaire (source d'eau potable, eau courante, latrines aménagées, etc.)<sup>11</sup>. Selon le PNUD, moins de la moitié des ménages boivent de l'eau potable provenant des sources. Et dans la majorité des cas, les sources ne sont pas aménagées. Yumbi en comptabilise seulement quatre et elles ne sont pas impeccables. On recense régulièrement dans les zones de santé de la province des cas de choléra (OMS 2016). Ce qui n'est

pas étonnant, au regard des pratiques : la population se nettoie et s'approvisionne dans les ruisseaux, les rivières et les réserves d'eau de pluie.

### 4. ALIMENTATION, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION

Les repas au sein des ménages sont composés de tubercules et de feuilles de manioc, qui est l'aliment de base. L'huile de palme, le riz, et les protéines animales, quand celles-ci sont disponibles, viennent en complément. Dans les territoires forestiers ou à proximité du lac, chez les riverains (territoires d'Oshwe, Kiri, Inongo), la consommation de viande de brousse et de poisson est régulière. Dans l'intérieur des terres et dans les zones savanicoles, par contre, la population rencontre plus souvent un déficit en protéines. C'est le cas le long de la route de Masia-Mbio à Kwamouth<sup>12</sup>. Au menu s'ajoutent des bananes plantains, des légumes et des fruits. En plus petite quantité et selon les endroits, on trouve aussi dans les assiettes des haricots et des petits pois, du sucre, du miel, des épices, et du pain. Les produits laitiers et les champignons sont beaucoup plus rares. La disponibilité des aliments varie selon les saisons ; en période de soudure, le régime alimentaire est moins varié (ACF *Bokoro* 2010a : 7 ; Gauthier 2018 : 39 ; FONAREDD 2016 : 69).

La diversité du régime alimentaire varie selon les périodes et les régions. Comme on l'a vu plus haut, dans les territoires du nord-ouest, l'apport en protéines (gibier, poisson, PFNL) est généralement suffisant, contrairement aux zones de savane. Malgré la production vivrière importante de la province (en grande partie commercialisée), dans certaines régions, des périodes de disettes sont observées, que ce soit de manioc, de maïs ou d'autre aliment (Gauthier 2018 : 39). Si on observe des disettes périodiques de manioc à Kwamouth, Yumbi et Kutu, on n'en comptabilise aucune à Inongo et Mushie (PAB 2012 : 67). Selon les enquêtes IPC, Mushie enregistre la situation alimentaire la plus favorable. Il est suivi par les territoires de Kutu, Kwamouth qui sont pourtant des régions de savanes où l'apport en protéines serait moindre. Enfin, la situation alimentaire de la population d'Oshwe est globalement suffisante.

11. Entre autres, voir le rapport ACF sur la zone de santé de Bokoro (ACF *Bokoro* 2010 : 13).

12. Cas des populations Mbelo des Basengele en zone de savane (FONAREDD 2016 : 68).



**Coordination provinciale lèpre et tuberculose nord Bandundu.**

(Photo équipe locale, 2008.)

C'est à Kiri, le territoire le plus enclavé de la province, que la situation alimentaire de la population est la moins favorable, suivi par Bolobo et Yumbi (graphique 2.1).

Selon l'IPC, l'insécurité alimentaire dans le Mai-Ndombe résulte en partie de la décision d'expulsion des populations de Kiri et d'Oshwe de leurs zones de moyens d'existences autour du parc national de Salonga, et surtout de l'enclavement d'une partie de la province, qui ne favorise pas les échanges et la diversification du régime alimentaire. Bolobo et Yumbi sont particulièrement fragilisés, sans doute à cause de la pression démographique et des déficits réguliers en matière de production agricole. La terre dépend d'Inongo. Le faible taux d'accès des populations à l'eau potable provoque des maladies qui peuvent empirer ou créer de nouveaux cas de malnutrition.

Les cas de malnutrition chez les enfants sont fréquents au Mai-Ndombe<sup>13</sup>. Plus d'un quart naissent déjà avec un poids insuffisant (inférieur à 2,5 kg), ce qui les rend davantage fragiles (PNUD 2015). Selon l'enquête de démographie et de santé (EDS 2014),

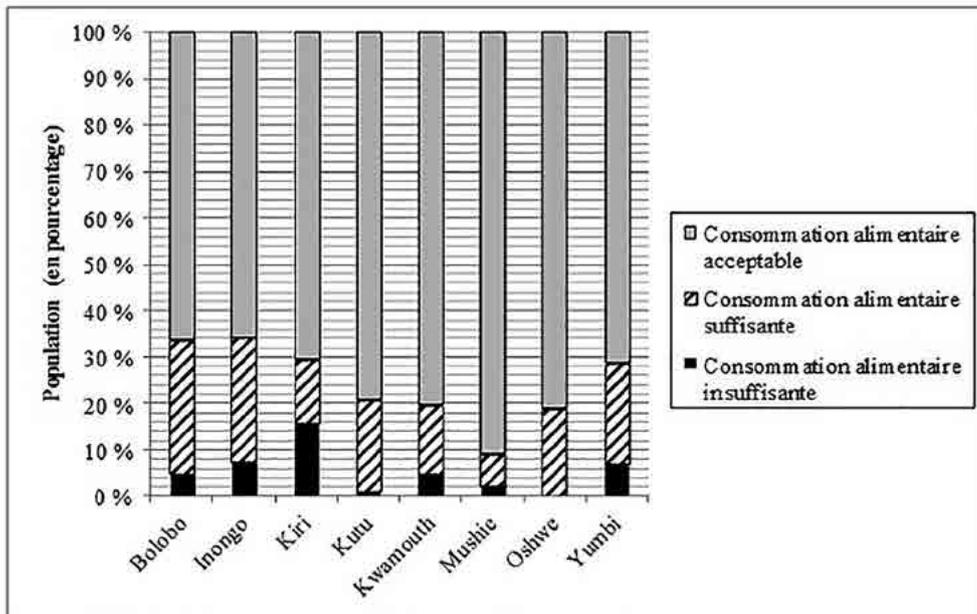
presque trois quarts des enfants souffrent d'anémie<sup>14</sup>. Pour la plupart, il s'agit d'anémie modérée (46 %) ou d'anémie légère (23,5 %). Cependant 7 % souffrent tout de même d'une anémie sévère (EDS 2014 : 388). Ces indices de malnutrition élevés expliquent en partie les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile pour la province plus hauts que la moyenne nationale ; respectivement 100 ‰ et 163 ‰ (INS, MICS 2011, cité dans PNUD 2015). Si ce filon trouve ses origines dans un contexte alimentaire parfois insuffisant, il est aussi dû à certains endroits à des pratiques sociales liées à l'alimentation des enfants favorisant des situations de malnutrition.

Une femme sur deux souffre d'anémie ; celle-ci est alors généralement légère, parfois modérée. Chez les hommes, elle est un peu moins fréquente, touchant environ un homme sur trois (EDS 2014 : 391). En ce qui concerne l'indice de masse corporelle (IMC), les trois quarts des femmes ont un indice normal. Un cinquième est considéré comme étant maigre. Parmi elles, 6 % le sont de manière sévère. *A contrario*, les femmes en situation de surpoids sont plus rares, moins de 5 % (EDS 2014 : 390).

13. L'enquête anthropométrique réalisée par ACF en 2010 dans la zone de Bokoro faisait état d'une crise nutritionnelle dans la zone (ACF *Bokoro* 2010 : 16).

14. EDS précise que le calcul du niveau d'anémie est basé sur l'hémoglobine (cf. l'enquête de démographie et de santé (EDS) 2013-2014).

**Graphique 2.1 : Consommation alimentaire dans les territoires du Mai-Ndombe (données récoltées en décembre 2012)\***



\* Il faut noter que les mois de novembre et décembre correspondent à la période de soudure, en tout cas pour le territoire de Kutu.

Source : IPC 2013 : 29.

## RÉFÉRENCES

- ACF International. 2010. *Enquête nutritionnelle anthropométrique. Zone de santé de Bokoro*. UKAID.
- ACF Bokoro. 2010. « Évaluation de la sécurité alimentaire. Zone de Santé de Bokoro. Province du Bandundu. République démocratique du Congo ». En ligne sur : <https://www.scribd.com/document/102959974/Evaluation-Bokoro-province-Du-Bandundu-rdc-2010> (consulté le 27 avril 2018).
- ACF International. 2011. *Dépistage nutritionnel rapide. Zones de santé rurales de Yumbi et Ntandambelo*. UKAID.
- ACORD. 2012. Étude de référence sur : genre et droits humains en territoire de Mushie. République démocratique du Congo.
- CAID (Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement). Site internet officiel. En ligne sur : <https://www.caid.cd/> (consulté le 3 mai 2018).
- EDS. 2014. *Enquête démographique et de santé (EDS) 2013-1014 (EDS-RDC II). Rapport préliminaire. DHS (Demographic and Health Surveys)*. Ministère du Plan, ministère de la Santé publique, République démocratique du Congo. Rockville, Maryland : ICF International. En ligne sur : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport-preliminaire-EDS-RDC-II-version-finale.pdf> (consulté le 22 octobre 2014).
- Gauthier, M. 2018. *Le Mai-Ndombe, laboratoire de la REDD bénéficiera-t-il aux peuples autochtones et aux communautés locales*. Washington : Initiative des droits et ressources. En ligne sur : [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR\\_Rapport-REDD-Mai-NDombe\\_RRI\\_Mar-2018.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR_Rapport-REDD-Mai-NDombe_RRI_Mar-2018.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- IPC, RDC. 2013. *Rapport du 9<sup>e</sup> cycle d'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)*. Avec le soutien technique et l'appui financier de la FAO et du PAM. En ligne sur : [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/drought/docs/Rapport\\_%20IPC%20DRC%20VF.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/drought/docs/Rapport_%20IPC%20DRC%20VF.pdf) (consulté le 4 mai 2018).
- OCHA 2007 (8 mai). Carte des zones de santé dans le Bandundu.
- OMS. 2016. « Intensification de la campagne de sensibilisation contre l'épidémie de choléra dans la province de Mai-Ndombe ». En ligne sur : <http://www.afro.who.int/fr/news/intensification-de-la-campagne-de-sensibilisation-contre-lepidemie-de-cholera-dans-la-province> (consulté le 2 mai 2018).
- PNUD. 2015. « Province du Mai-Ndombe. Profil de la pauvreté. Conditions de vie des ménages. »

# CHAPITRE 3

## EXPLOITATION DES FORÊTS

### INTRODUCTION

Les forêts du Mai-Ndombe représentent 6 % de la totalité du massif forestier congolais qui fait partie de celui, plus vaste, du bassin du Congo, le deuxième en importance au monde, s'étendant sur plus de 155 millions d'hectares<sup>1</sup> (de Wasseige *et al.* 2009, cité par MECNT 2009 : 9). Environ les trois quarts de la surface du Mai-Ndombe sont couverts par la forêt, ce qui équivaut à 9,8 millions d'ha<sup>2</sup> de couvert forestier sur les 12,7 millions d'ha qu'elle compte (Gauthier 2018 : 5 ; FONAREDD 2016 : 13). Les forêts tropicales humides sont entrecoupées de savanes et de forêts marécageuses riches en tourbe. Les forêts jouent dans la province un rôle crucial en matière sociale et économique. Les trois quarts de la population en dépendent pour leur subsistance au quotidien. Quand elles ne sont pas défrichées pour les besoins de l'agriculture, elles le sont pour les besoins en charbon de bois et en bois de feu ainsi que pour les produits forestiers non ligneux, comme les chenilles et les champignons ou encore les produits de la chasse (Hirsh *et al.* 2013 : introduction). Une partie de la population les exploite également pour fournir les marchés locaux en bois d'œuvre. Et les sociétés industrielles, après extraction des grumes, les exportent comme telles ou sous forme de contreplaqué sur le marché international (Asie, Europe

et autres). Le Code forestier congolais (2002) fait la distinction entre les deux types d'exploitants forestiers : les industriels concessionnaires et les artisanaux (Benneker *et al.* 2012 : 1). Le secteur industriel, dominé par les grands groupes à capitaux étrangers, ne contribuerait en fait qu'à 1 % du PIB du pays (Bayol & Eba'a Atyi 2008 : 121). C'est pourtant de lui dont on entend le plus souvent parler. *A contrario*, l'exploitation artisanale, qui se fait plus discrète dans la littérature, est en fait bien plus active sur le terrain. Elle procure d'ailleurs du travail et un revenu à toute une chaîne de production, nettement plus étendue que la filière industrielle (Benneker *et al.* 2012 : 3 ; Megevand *et al.* 2013 : 110). Ces différentes formes d'exploitation ne sont pas sans susciter des tensions, voire de véritables conflits entre protagonistes. Les intérêts s'alignent, s'entremêlent ou encore s'opposent radicalement selon les acteurs. Schématiquement, ceux-ci peuvent être classés en quatre groupes : le gouvernement, les organisations de la société civile, les communautés locales (originaires, étrangers), les exploitants (entreprises privées industrielles, exploitants artisanaux). Mais au final, il est évident que les fruits de l'exploitation forestière ne profitent pas à l'ensemble de la population du Mai-Ndombe. Le Code forestier (2002) avait pourtant été rédigé dans l'esprit de mieux répartir les revenus générés par la forêt et donc d'améliorer le niveau de vie de la population congolaise (REM OI-Fleg 2012 : 1 ; 2011 : 8 ; Debroux *et al.* 2007 : XIV).

Cependant, par rapport à d'autres provinces « oubliées » de la RDC, le Mai-Ndombe jouit d'un avantage certain : ses forêts sont l'objet d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale. En fait, la récente disparition de la forêt

---

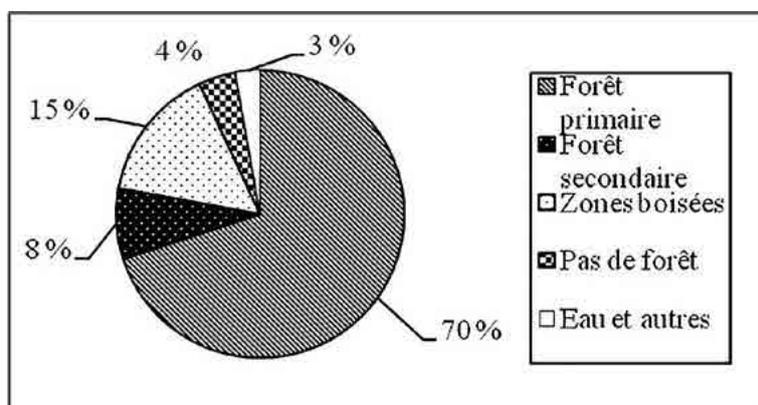
1. Équivalent à 67 % du territoire national (de Wasseige *et al.*, 2009, cité par MECNT 2009 : 9).

2. Dont 8,8 millions d'ha de « forêts humides tropicales primaires ». Selon FONAREDD (2016), la forêt tropicale humide occupe au Mai-Ndombe en 2012 une superficie de 114 038 km<sup>2</sup>, ou 87 % du total.

du Mayumbe dans le Bas-Congo laisse présager le pire pour les forêts du Mai-Ndombe qui seraient les prochaines à proximité immédiate de Kinshasa<sup>3</sup> (Freund & Korchinsky sd : 3). Depuis cinq ans, le Mai-Ndombe est devenu le terrain d'essai du programme REDD en RDC captant plus de 90 millions de dollars d'investissements. Par effet d'entraînement, s'y sont établis de multiples initiatives plus ou moins coordonnées de la population, de la société civile et des investisseurs privés. L'implémentation d'une « économie verte »<sup>4</sup> dans la province devrait être en faveur du développement socio-économique

d'une population qui, jusqu'ici, était laissée pour compte. Son niveau de vie très bas contraste avec les richesses naturelles dont la province regorge et les investissements conséquents des bailleurs de fonds qu'elle engendre. Cependant la REDD laisse pas mal de monde sceptique. En plus du risque d'inefficacité que représente le chevauchement entre les projets et leur manque de cohérence, il y a la délicate question foncière qui n'est pas encore résolue. Pourtant sa clarification demeure essentielle pour la réussite de l'implémentation du programme REDD.

**Graphique 3.1 : Distribution de la couverture végétale du Mai-Ndombe\***



\* Données critiques puisque confrontées avec les données d'exploitation forestière, une grande partie des forêts dites primaires sont occupées par des concessions forestières. Ce qui remet en cause leur caractère « primaire » (FPP & FERN 2014 : 14).

Source : République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement et du Développement durable, ER-PIN 2013.

## 1. SOURCES

Le secteur de l'exploitation forestière manque de données statistiques fiables : « L'information sur les statistiques forestières est insuffisante, disparate, peu fiable et obsolète [...], l'inexistence d'une institution qui centralise, traite, et actualise cette information [...] les services qui s'occupent de l'information statistique forestière sont dispersés à travers différents Ministères [...] en outre la plupart de ces services ne fonctionnent pas toujours comme il se doit » (DIAF, MECNT 2006 : 4). Dans un rapport,

3. À nuancer : toutes les forêts du Mai-Ndombe ne sont pas à proximité immédiate de Kinshasa. La situation du Kwamouth n'est pas la même que celle des forêts du territoire d'Oshwe.

4. Expression utilisée notamment par Gentini Ngobila, le gouverneur de la province du Mai-Ndombe.

Greenpeace le notifiât également « [...] des données officielles fiables sur les permis, la production et les exportations qui sont inexistantes » (Greenpeace Afrique 2015 : 3). Et quand les informations existent, elles sont contestées le plus souvent car leur provenance n'inspire plus confiance (Benneker *et al.* 2012 : 46). Le constat n'est pas neuf, des initiatives ont été prises pour y remédier. Plusieurs projets, soutenus par des bailleurs de fonds, ont été envisagés comme des mécanismes de contrôle du secteur ou des systèmes de collecte de données pour la traçabilité du bois. Créé dans le cadre du Programme de Contrôle de la Production et de la Commercialisation de Bois (PCPCB), le Système d'Information et de Gestion forestière (SIGEF) au sein de la Direction de la Gestion forestière (DGF) en fait partie. Mais jusqu'ici, il est toujours difficile de trouver des données fiables dans le secteur. Certains incriminent le manque

de volonté des opérateurs du secteur, d'autres, le manque de moyens de l'Administration.

Pour rédiger ce chapitre, nous nous sommes basée, entre autres, sur des données officielles lorsqu'elles étaient accessibles. Les sites internet officiels des ministères sont souvent obsolètes et incomplets, comme c'est le cas par exemple du site du ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD). Le site internet de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC) contient des informations quantitatives sur l'exploitation forestière de plusieurs pays du bassin du Congo, dont la RDC. Si elles ne sont pas toujours complètes, ces données, qui viennent de la Direction de la Gestion forestière (DGF), constituent déjà une base de travail. Les autres sources d'information sont disparates en termes de registre et de provenance dont la qualité est variable selon leurs auteurs et leurs objectifs. À côté de la littérature scientifique de chercheurs qui se sont intéressés à la question forestière congolaise, la plupart des informations dont nous disposons viennent de rapports de projets de développement, d'enquêtes de terrain de tout bord, et de rapports de la société civile. Selon les promoteurs, les opérateurs ou les réalisateurs de projet, issus d'organisations internationales, de sociétés privées ou de l'État, il peut y avoir place pour suffisamment d'objectivité. La question de l'inclusion ou non d'évaluations externes concernant certains projets peut raisonnablement être soulevée. Il arrive qu'un rapport soit orienté selon la mission du rédacteur et de son groupe d'appartenance. Dans ce cas, on remarque que l'information, préalablement triée, est traitée pour faire passer un message sans nuance, souvent de type manichéen. Dans ce type de documents, les formules « choc » font les grands titres, et la réflexion est étayée par des exemples concrets (lieu, noms, faits, etc.) qui accèdent la thèse que l'on veut faire passer. Sur certains projets, nous ne disposons que des plans ou des appels d'offres dont nous ne connaissons pas toujours les résultats.

Dans le cadre de ce chapitre, nous naviguerons donc à la fois entre les plaidoyers des organisations internationales contre les « mauvaises » pratiques des sociétés industrielles et la communication des entreprises industrielles qui se disent *a contrario* irréprochables en matière de responsabilités sociale et environnementale. En plus de ces deux extrêmes, il y a d'autres données censées être plus objectives. Parmi elles, celles que nous apporte l'Observateur

indépendant, mandaté par le gouvernement, en 2010, dans le cadre du contrôle de la réforme forestière. Ses enquêtes de « surveillance » sur le terrain, effectuées dans le Mai-Ndombe sont réalisées par l'ONG Ressource Extraction Monitoring (REM) et financées par l'Union européenne. Les rapports techniques qui en découlent sont une mine d'informations relativement précises sur la situation sur le terrain. Enfin, nous nous sommes penchée également sur toute la littérature qui a trait à l'implémentation du processus REDD au Mai-Ndombe.

En matière de rassemblement et de partage de données et en lien avec la mise en place du processus REDD et de l'observateur indépendant, on note la création récente de la plateforme en ligne « Moabi ». En gestation depuis 2011, elle a finalement été créée en 2014 et depuis a été régulièrement mise à jour, reprenant des données sur l'exploitation des ressources naturelles en RDC. En plus des rapports, de nombreuses données cartographiques des concessions minières et pétrolières avec la localisation des forêts considérées comme « intactes ». On y trouve, entre autres, un grand nombre de données liées aux projets REDD + de la province du Mai-Ndombe. En fait, la plateforme de cartographie Moabi a pour ambition d'être à terme l'interface collaborative du suivi de l'Observateur indépendant de la REDD, et plus largement de la gestion des ressources naturelles en RDC. C'est l'Observateur de la Gouvernance forestière (OGF)<sup>5</sup> qui lui fournit la plus grande partie des données du secteur forestier (Thuair 2014). Pour y voir plus clair dans l'ensemble des projets menés au Mai-Ndombe, que ce soit dans le cadre de la REDD ou de ce qui pourrait le devenir<sup>6</sup>, le travail de Marine Gauthier qui a écrit, dans le cadre d'un projet du groupe « droit et ressources », un rapport

5. OGF a été créé en septembre 2012, à la suite du projet OI-FLEG mis en œuvre par REM (Resource Extraction Monitoring). Son objectif est de développer un suivi indépendant des activités forestières. L'organisation qui se définit comme « non militante » n'a pas de but politique. Elle se concentre de manière « proactive » (comme elle le dit sur son site internet) sur les infractions du secteur forestier qu'elle renseigne au ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) (OGF 2017).

6. Il existe toute une série de projets qui répondent aux critères REDD bien qu'ils ne soient pas encore reconnus comme tels (par exemple, potentiel dans la réduction d'émission de gaz à effet de serre) (Gauthier 2018 : 25).

analytique et critique vis-à-vis des projets REDD et de leur impact sur l'ensemble de la population du Mai-Ndombe est incontournable : non seulement il répertorie tous les projets de la province, mais recense leurs lignes directrices, leurs activités, les lieux d'implantation et leur durée. Nous renvoyons donc vivement le lecteur vers son travail publié en mars 2018 sur internet en français et en anglais.

## 2. TISSU INDUSTRIEL POUR LE BOIS D'ŒUVRE : UN PATCHWORK DE CONCESSIONS

### 2.1. GÉNÉRALITÉS

Le Mai-Ndombe (avec les forêts du Mayumbe) est l'un des premiers espaces forestiers de la RDC à avoir été exploité. Et ce, pour deux raisons : la grande variété de ses essences, d'une part, et sa localisation au nord de Kinshasa, d'autre part, à laquelle la province est reliée par la voie fluviale. D'aucuns le considèrent comme le « berceau de la foresterie » ; s'y concentrent d'ailleurs les plus anciens centres d'exploitation et la majorité des producteurs forestiers (Maboloko Ngulambangu 1988 : 93 ; 380). Les premiers opérateurs forestiers occidentaux apparurent dans la province à l'époque coloniale sur les marchés ruraux d'expédition du bois qui s'étaient développés sur les rives du lac et des rivières telles que la Lukenie et la Mfimi. La transformation et le commerce du bois étaient alors aux mains des missionnaires et de colons qui avaient mis sur pied des scieries ; notamment à Bolobo ou encore à Semendwa (Kutu) chez les protestants. La Forescom, une filiale de la Forminière, fut la première société industrielle, à s'implanter dans la région dès le début du XX<sup>e</sup> siècle avec une véritable usine. Elle fut rejointe par toute une série d'autres entreprises dans les années 1930 et encore après l'indépendance. De nombreuses concessions vont apparaître à cette époque dans la Cuvette centrale, le long du fleuve Congo et de ses principaux affluents jusqu'à Kisangani (MECNT/WRI 2009 : 19 ; Maboloko Ngulambungu 1988 : 378). On comptabilise quatre grandes aires d'approvisionnement dans le Mai-Ndombe qui concentrent chacune des centres à bois depuis lesquels le bois est exporté ; le long du fleuve Congo (Ngazia, Ngabenge, Bolobo), le long de la Kwa (Kwamouth, Itubi, Masia, Mokela, Mushie, Masia, Makanza), le long de la Lukenie (Kutu, Muntu, Mandjoko et Bankai), et au bord du lac (Bonkita et Kesenge).

À l'instar de la Forescom, ces entreprises ont été secouées par les mesures de nationalisation. Reprises par la bourgeoisie régionale, la production de ces entreprises dont plus de la moitié était expédiée vers les centres urbains, en particulier Kinshasa, a dans l'ensemble diminué (Maboloko Ngulambangu 1988 : 384). Dans les années 1980, le rythme de production a repris son cours avant de chuter à nouveau à la fin des années 1990, pendant les guerres du Congo (1997-2001). La production industrielle a repris petit à petit, depuis le début des années 2000, retrouvant aujourd'hui les volumes de production des années 1990 (MECNT/WRI 2009 : 26).

### 2.2. CADRE LÉGAL

Après des années d'ingérence politique, de guerres et les conséquences qui s'en sont suivies pour les forêts, la RDC a entrepris sous la houlette de la Banque mondiale de réformer le secteur forestier (Oyono & Nzuzi 2006 : 184-185). Les objectifs prioritaires ont été clairement édictés à travers quatre thèmes : protection et gestion des forêts ; gouvernance ; contrôle des activités et conduite des contentieux (REM 2011 : 8). Pour ce faire, l'ensemble de la législation forestière a été revue (Lawson 2014 : 7 ; 11). La RDC a non seulement adopté un Code forestier (2002) qui remplaçait la législation datant de l'époque coloniale mais a aussi entrepris de réviser toutes les entreprises industrielles du secteur en démarrant un processus de conversion des titres forestiers. Les anciens titres forestiers (lettres d'intention, garanties d'approvisionnement) ont été transformés en concessions forestières ; une opération qui s'effectuait sur base d'une demande de l'exploitant forestier. Et c'est une cellule technique et le comité interministériel (CIM) qui statuaient sur leur recevabilité.

En imposant un moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions, l'État se donnait le temps de mettre en place les structures pour l'application de la loi forestière. Le processus de reconversion des contrats de concession devait permettre à toutes les entreprises de répondre aux exigences de la nouvelle législation (entre autres, la constitution du plan d'aménagement forestier et la définition du cahier des charges).

### 2.3. RÉPARTITION DE L'ESPACE FORESTIER

Comparée à ses voisins gabonais et camerounais, la RDC ne compte pas un grand nombre de concessions industrielles forestières. Mais sur les 10 697 620 ha de concessions forestières que compte tout de même la RDC, presque un tiers se situe dans la province du Mai-Ndombe (WRI/MECNT 2016). Les concessions forestières y occupent environ 3 200 000 hectares<sup>7</sup>, ce qui représente environ un quart de la superficie totale de la province (WRI/MECNT 2016). Celles-ci sont en majorité situées dans les territoires d'Inongo, autour du lac Mai-Ndombe et dans le territoire d'Oshwe, au sud (cf. carte dans le cahier couleur). Il y en a quelques-unes à Bolobo<sup>8</sup>, Mushie et Kwamouth. Depuis l'arrêt des activités de Sokibois<sup>9</sup> à la moitié des années 1990, le territoire de Kiri ne compte plus de concession. Quant au territoire de Yumbi, il n'en a pas. Il faut préciser qu'une concession n'aboutit pas systématiquement à une exploitation. L'espace concédé aux grandes entreprises forestières n'est jamais exploité dans son entièreté. En général, un tiers (parfois la moitié) est réellement exploité<sup>10</sup>.

C'est la société Sodefor qui domine largement l'exploitation industrielle de la province, avec 9 concessions qui couvrent environ 2 000 000 ha<sup>11</sup>, soit presque les deux tiers de l'espace concédé à

7. La somme des superficies (SIG) des concessions est de 3 222 537 ha et de 3 577 713 ha si l'on comprend les deux concessions de Sodefor dites « en sursis », c'est-à-dire, n'ayant pas encore obtenu un contrat de concession forestière (CCF). Pour la concession à cheval entre Lukolela et Inongo, nous l'avons inclus entièrement dans la somme, même si une partie se trouve en réalité dans l'Équateur (carte WRI 2016).

8. Dans les années 1950, apparaît la préoccupation de conserver son manteau forestier qui était déjà menacé (Ministère des Colonies 1955 : 657).

9. Avec un permis pour une superficie d'exploitation de 665 ha et un volume de coupe de 6131 m<sup>3</sup> qui ont augmenté l'année d'après : 115 ha pour un volume de 9401 m<sup>3</sup> (Ministère de l'Agriculture... 1997 : 141).

10. En 2015, sept concessions seulement avaient entamé des activités d'exploitation forestière (EFI, REDD, UE *et al.* 2015). Sur le site internet officiel de Sodefor (2017), on trouve les concessions en activité.

11. Sont exclus du calcul les deux titres forestiers de la Sodefor en sursis à Oshwe (Nkaw et Lole) présentant plus de 350 000 ha à deux (cf. carte WRI 2016). Certaines sources

l'exploitation industrielle dans le Mai-Ndombe. Siforco, ITB, la Compagnie du bois, la Forestière du lac, la Somicongo, SCTP (ex-ONATRA), Riba Congo, Tala Tina et Maison NBK Service, disposant chacune d'une concession, se partagent le tiers restant de l'espace forestier concédé. Tandis que les six premières disposent de concessions dans le Mai-Ndombe de plus de 100 000 ha (et même jusqu'à 300 000 ha comme c'est le cas pour la Somicongo), Riba Congo, Tala Tina et NBK Maison service sont des sociétés qui disposent de concessions plus modestes (entre 40 000 ha et 70 000 ha) (WRI/MECNT 2016).

À côté de Sodefor, les autres grands opérateurs forestiers étrangers sont ITB et Siforco<sup>12</sup> ; une société aux capitaux libanais pour la première et suisses pour la deuxième (comme la Sodefor) (MECNT/WRI 2009 : 32). Cette dernière confirme la prédominance suisse dans le secteur industriel forestier au Mai-Ndombe. Ce phénomène de concentration de l'activité industrielle n'est pas endémique. À l'échelle nationale, Sodefor et Siforco sont responsables de la moitié des récoltes et des exportations officielles enregistrées (Lawson 2014 : 8), lesquelles forment avec la Soforma, qui du reste n'est pas active au Mai-Ndombe, une sorte de triumvirat de l'exploitation de la forêt congolaise selon l'*Atlas forestier* de la RDC (MECNT/WRI 2009 : 32). En amont de ces sociétés industrielles, on retrouve la même tendance à la centralisation, puisqu'elles sont elles-mêmes rassemblées au sein de grands holdings comme le groupe Blattner Elwyn-GBE (anciennement Danzer) pour la Siforco, ou Nord Sud Timber (NST), le groupe portugais basé au Liechtenstein qui regroupe Sodefor, Soforma, CFT.

La prédominance d'un nombre restreint de grandes sociétés industrielles, à la tête du secteur de l'exploitation forestière n'est pas un phénomène nouveau en RDC ; en 1989 déjà 60 % de la production industrielle nationale de bois était fournie par trois compagnies (MECNT/WRI 2009 : 27).

En 2005, avec la mise en place du processus de reconversion, c'est-à-dire le processus d'adaptation

font référence aux 11 concessions de Sodefor car elles comptent les deux concessions en sursis.

12. Au niveau national, ce sont Sodefor, Siforco et Soforma qui forment une sorte de « triumvirat » de l'exploitation forestière congolaise.

**Tableau 3.1 : Répartition des concessions forestières entre les différentes entreprises en 2016**

	Nombre de concessions	Localisation	Superficies en ha (SIG)	Répartition des superficies concédées aux entreprises en %
Sodefor	9	Oshwe, Inongo, Kutu	1 994 565	62
Somicongo	1	Inongo (secteur Inongo)	294 014	9
Siforco	1	Mushie (secteur Mongama)	194 636	6
Forestière du lac	1	Kutu, Inongo	185 171	6
Compagnie du bois	1	Oshwe	148 081	5
ITB	1	Oshwe	127 719	4
SCTP (EX Onatra)	1	Oshwe	121 214	4
Maison NBK Service	1	Mushie	79 730	2
Tala Tina	1	Kwamouth	40 040	1
Riba Congo	1	Kwamouth	37 367	1
<b>Total</b>	<b>18</b>		<b>3 222 537</b>	<b>100</b>

\* Dans ce tableau, toutes les concessions forestières Sodefor sont incluses, mêmes celles qui se trouvent à cheval sur le territoire de Lukolela dans l'Équateur.

Source : Tableau élaboré par l'auteur sur les données de la carte des concessions forestières de la RDC (WRI/MECNT 2016).

légale des anciens titres forestiers aux exigences de la nouvelle législation (Code forestier de 2002), de nombreuses sociétés plus modestes sont sorties du paysage industriel. L'espace accordé aux concessions forestières industrielles dans le Mai-Ndombe a sensiblement diminué ; de 2005 à 2016, le nombre des sociétés forestières et leurs concessions ont nettement diminué. La superficie totale des concessions forestières du Mai-Ndombe est passée d'environ 5 000 000 ha<sup>13</sup> à 3 222 535 ha (de plus d'une trentaine de concessions à 18 concessions) (MECNT/WRI 2009<sup>14</sup> ; WRI/MECNT 2016). Parmi les anciens titres des sociétés qui ont été recalées dans le processus de reconversion : Socibex (Oshwe), Sokamo (Oshwe), Sefor (Kutu), Société africaine de négoce-SAN (Kiri-Mushie), Parcafrique (Inongo), Ets Senge Senge (Oshwe), Mojob (Oshwe), Bimpe Agro

(Inongo), Olam Congo (Bolobo, Oshwe), Miletia (Kwamouth), Réserve stratégique générale (Oshwe) (WRI/MECNT 2009). Trois parmi elles ont tout de même fait l'objet d'un recours et ont été finalement converties au bout d'une longue revue des requêtes de conversion (RDC/MECNT 2009 : 23). Lesquelles ont finalement débouché sur un contrat de concession forestière (CCF)<sup>15</sup>, après avoir fait l'objet d'un avis particulier du comité interministériel (CIM). Ce fut le cas de Tala Tina (Kwamouth), de Somicongo (Inongo) et d'ITB. La première avait une concession de 42 554 ha qui n'était pas jugée convertible en 2005 et qui finalement a obtenu en 2014 un CCF sur 40 040 ha. La deuxième, Somicongo qui disposait en 2005 de 264 357 ha a finalement été enregistrée en 2016 avec une concession plus vaste (294 014 ha) (MECNT (carte) 2005 ; WRI/MECNT 2016). Enfin, la troisième, ITB, la plus importante, avait une

13. Il s'agit de la somme des superficies de toutes les concessions jugées non convertibles et convertibles en 2005 (superficie SIG) dans le Mai-Ndombe (MECNT/WRI 2009).

14. Carte du processus de conversion des titres forestiers en contrats de concession forestière, basée sur le décret n° 05/116 du 24 octobre 2005.

15. L'obtention de ces concessions forestières est considérée comme illégale selon Global Witness (cf. ITB (concessions 005/11 et 006/11) et Tala Tina (050/14), (Global Witness 2015 : 27).

concession à Oshwe. À l'exception de Somicongo qui a par ailleurs entrepris des démarches pour passer au régime de concession de conservation, toutes les sociétés ont leur contrat de concession forestière (CCF) publié sur internet<sup>16</sup>.

Parmi les sociétés forestières congolaises qui disposent de concessions nettement plus modestes en termes de superficie (entre 30 000 et 80 000 ha) au Mai-Ndombe, il y a Tala Tina qu'on vient de citer et dont le siège d'exploitation se trouve à Ngambomi. On trouve aussi Maison NBK Service (Ngalamulume Bulunda Kamwanga) qui a débuté ses activités en 2005. Celle-ci a cessé toute activité d'exploitation entre 2012 et 2013 suite à une procédure judiciaire ouverte à Mushie, son siège, qui l'opposait à un partenaire financier, Timberline Industries SPRL, une société chinoise. Enfin, la société d'exploitation forestière Riba Congo, une société aux capitaux portugais mais dont le siège est à Limete (OI-Fleg, OGF 2014 : 14) possède une unique concession sur le sol congolais dans le territoire de Kwamouth (secteur twa)<sup>17</sup>.

#### 2.4. ZOOM SUR LE CAS DE L'EX-FORESCOM (SODEFOR)

La société congolaise Sodefor, qui est présente dans un grand nombre de pays africains dont la Côte d'Ivoire, a son quartier général en RDC dans le Mai-Ndombe, à Nioki. Créée en 1994, elle avait repris une partie des actifs de la Forescom (les installations et les titres), laquelle avait été dissoute en 1990. La Forescom, une filiale de la Forminière<sup>18</sup>, avait elle-même été créée à Bruxelles le 25 mai 1912. Ses activités prirent de l'ampleur dans les années 1930 avec la construction d'une scierie à Selenge, rapidement transférée à Nioki pour des raisons pratiques de localisation (sur la Mfimi). Actuellement, cette unité de transformation à Nioki fonctionne toujours, même si elle a connu un passage à vide à la fin des années 1990. Depuis lors, la Sodefor en a acquise une seconde à Kinshasa qu'elle a rachetée à Sokinex en 2001.

16. Cf. le site internet de openland contracts : <http://www.openlandcontracts.org/search?q=&country%5B0%5D=cd&page=2> (consulté le 9 octobre 2017).

17. *Idem*.

18. Quand la Forminière fut dissoute en 1966, la Forescom devint une filiale de l'Indufor (Mpu Anteyi Keyila 1976 : 11).

Sodefor est la plus importante société forestière de RDC en termes de surface concédée, avec 16 titres forestiers dont 10 situés dans l'ancienne province du Bandundu (environ 2 000 000 ha). Toutes ses concessions sont situées le long de la Lukenie ou du lac Mai-Ndombe. Sa production est essentiellement destinée à Kinshasa. Elle se concentre aujourd'hui sur l'exploitation forestière, après avoir vendu son secteur agricole aux Plantations réunies du Bandundu (PRB) en 1980 quand elle était encore la Forescom (*Le Portefeuille* 1980 : 22). La société, en pleine crise suite aux mesures de zaïrianisation, avait alors bénéficié d'investissements financiers et techniques de la coopération canadienne (PNUD 1997 : 106).

La Sodefor appartient actuellement au groupe portugais Nord Sud Timber (NST)<sup>19</sup> dont l'un des actionnaires est la société suisse Precious Wood. L'État congolais aurait également des parts dans Sodefor, à hauteur de 18 % (Greenpeace International 2008 : 8)<sup>20</sup>. D'aucuns indiquent que la société serait largement appuyée et favorisée par le pouvoir central à Kinshasa. Elle bénéficierait, par exemple, d'un allègement fiscal et de facilités administratives au niveau de l'obtention de permis (Greenpeace juin 2007 ; 2008 ; OI-Fleg-REM 2011 : 27).

Selon la Direction de la Gestion forestière (DGF), la Sodefor a produit, en 2014, 61 346 m<sup>3</sup>, une production plus ou moins équivalente à celle des deux autres géants forestiers, Siforco et Cotrefor (OFAC<sup>21</sup> 2017). Ce niveau dépasse à peine le niveau atteint au début des années 1970<sup>22</sup> avant la zaïrianisation (Département de l'Agriculture et du Développement rural... 1983 : 106). À ce moment-là, la production de la société va chuter. Celle-ci est perceptible par le biais du volume transporté (tonnage) sur la Mfimi (Lederer 1978 : 78-79). Actuellement, la production

19. C'est aussi le cas des sociétés forestières Soforma, CFT et Farabola (Greenpeace International 2008 : 8).

20. À sa création, la Sodefor, a hérité les titres et les anciennes installations de la société d'État Forescom (Les organisations de la société civile... 2010 : 3).

21. L'OFAC, Observatoire des Forêts d'Afrique centrale, cite comme source la direction de la Gestion forestière (DGF). <https://www.observatoire-comifac.net> (consulté le 7 novembre 2017).

22. À son apogée (dans les années 1970), la société affrétait deux barges de 800 tonnes par semaine de la scierie de Forescom de Nioki vers Kinshasa, parfois même trois barges (Lederer 1978 : 76).

sur un an ne suffit pas à employer à plein régime les deux scieries, d'une capacité annuelle totale de 72 000 m<sup>3</sup> de produits finis, nécessitant un approvisionnement en grumes de 240 000 m<sup>3</sup>. La Sodefor transforme principalement du wenge (environ deux tiers de sa production) et de l'iroko, suivis du padouk et du sapelli. Les sciages qui sont exportés (environ 60 %), le sont vers la Belgique, la France et l'Angola, le reste est destiné à la demande locale (Sodefor 2017).

Sur la société, les avis divergent. Selon certains rapports, la compagnie est irréprochable (Hirsh *et al.* 2013 : 2), d'autres documents font état de conflits entre la société et les communautés locales ainsi que d'autres irrégularités (Greenpeace International 2010a : 4-5 ; Bolalulembe *et al.* 2017 : 46). La Sodefor, quant à elle, n'est pas en reste au niveau de sa propre promotion ; sa communication est soignée : elle affiche sur son site internet ses bonnes pratiques en matière de responsabilités sociale et environnementale. L'entreprise est d'ailleurs engagée dans la démarche d'obtention de la certification FSC et elle a mis en place dans trois de ses concessions un projet de conservation de la forêt qui pourrait être intégré au programme REDD (Hirsh *et al.* 2013 : 2).

## 2.5. PRODUCTION ET TRANSFORMATION

La production totale du secteur industriel pour l'ensemble de la RDC oscille depuis les années 1990 aux alentours de 200 à 300 000 m<sup>3</sup> de bois par an, à l'exception d'une chute de production pendant la guerre (1999-2003), selon la direction de la Gestion forestière (DGF) (Lawson 2014 : 26). Selon cette dernière, en 2014, le secteur formel aurait produit 289 163 m<sup>3</sup> de grumes (OFAC 2017), soit cinq fois la production de la Sodefor. La Fédération des Industries du bois (FIB) est encore plus optimiste en comptabilisant une production de 380 000 m<sup>3</sup>/an. Mais selon encore une autre source, la Banque centrale du Congo (2015), le secteur forestier industriel aurait produit en 2014 presque deux fois plus, soit 520 513 m<sup>3</sup> de grumes (Banque centrale du Congo 2015 : 355). En fait l'OFAC mentionne, sur son site internet, les difficultés rencontrées dans la récolte des données chiffrées pour la production totale : « il y a un problème sérieux de transmission des données entre l'administration du niveau décentralisé, au niveau central » (OFAC 2017).

Mais quel que soit le volume total, comparé à la

production du secteur industriel de ses voisins, il est loin d'être colossal (Lawson 2014 : 26). La faible performance du secteur forestier industriel congolais s'explique par les coûts que représentent les opérations d'exploitation dans les forêts de RDC. En plus des soucis logistiques, du manque d'infrastructure (électricité, routes...) et des conflits sociaux avec la population locale, la situation politique y demeure instable. Même certains géants de l'industrie du bois, présents dans le pays depuis plusieurs décennies, ont fini par mettre les voiles. Danzer, exploitant forestier multinational à capitaux allemands, basé en Suisse, a vendu ses activités forestières congolaises en 2012 au groupe Blattner Elwyn (GBE). À l'époque, on l'avait attribué aux scandales répétitifs liés à des conflits avec les communautés locales dans ses concessions de l'Équateur. C'était la raison évoquée par les organismes luttant pour la protection de la forêt, dont certains menaient une lutte de longue date contre Danzer<sup>23</sup>. Bien qu'elles ne l'excluent pas, les motivations devaient sûrement dépasser ce cadre-là.

En ce qui concerne la production industrielle du Mai-Ndombe, elle est exportée vers Kinshasa, en partie sous forme de grumes, et en partie transformée dans les deux usines du Mai-Ndombe, la plus importante à Nioki et l'autre à Ngambomi. La grande majorité de la production est exportée vers l'Asie puis, en seconde instance, vers plusieurs pays de l'Union européenne (OFAC 2017). Selon le site internet officiel de la Sodefor, en plus de l'unité de sciage, Nioki compte une unité de déroulage comportant trois lignes et deux chaînes de fabrication de contreplaqué dont l'implantation remonte à 1951, ainsi qu'une ligne de tranchage (*Le Portefeuille* 1980 : 22). Le site se trouve au bord de la rivière Mfimi, à 500 km de Kinshasa. L'usine de Nioki est reliée aux concessions forestières par voie d'eau, à l'exception du site de Mpolé (Sodefor). Arrivées à Nioki, les grumes sont soit laissées intactes pour l'exportation, soit sciées, ou encore sont orientées vers le déroulage pour le contreplaqué. Selon l'entreprise, 42 % de la production de la scierie de Nioki serait destinée au marché local ; une information qui ne fait pas l'unanimité (Greenpeace 2007 : 57). Sur son site internet, la Sodefor mentionne le projet de construction de trois nouvelles usines, en plus de

23. Voir le rapport *Arnaques au Congo* (Greenpeace 2008).

celle de Nioki, à Inongo, à Oshwe et dans la zone entre Kisangani et Bumba (site officiel de la Sodefor).

L'autre unité de transformation de bois dans la région est celle de la société Vegas Saw Mill, située à Ngambomi (territoire de Kwamouth). Elle est approvisionnée principalement par le bois de la concession voisine de Tala Tina. L'équipement de la société serait en partie défaillant (OI-Fleg, OGF 2014 : 21).

## 2.6. DÉRIVES ET ACCUSATIONS D'ILLÉGALITÉS<sup>24</sup>

Depuis l'imposition du moratoire en 2002, étendu en 2005 par décret présidentiel, il a été plusieurs fois question de le lever. Un moratoire est par définition une suspension temporaire d'exécution, nécessairement destinée à prendre fin. De nombreuses ONG congolaises et internationales qui s'opposent systématiquement à sa suppression voudraient qu'il constitue la norme (Vermeulen & Karsenty 2014 : 107 ; Greenpeace 2012 : 3). La discussion renvoie à la fragilité de l'État congolais en matière de gouvernance et à l'incapacité des institutions congolaises à contrôler le secteur forestier. Sous-équipé et mal payé, le personnel de l'administration des forêts de l'ancienne province du Bandundu est basé dans les villes plutôt que sur les sites d'exploitation. N'ayant pas de véhicule à sa disposition, cette administration est totalement dépendante des sociétés forestières en matière de transport (Greenpeace 2007 : 36).

Les entreprises du secteur cumulent donc les entorses à la légalité sans être inquiétées. La littérature issue de la société civile congolaise les documente : évitements fiscaux agressifs, comptes offshore, sous-évaluation de la production, retards de paiement, abattage de bois sans permis de coupe (ACIBO)<sup>25</sup>, dépassement des délais des permis d'exploitation et des quotas de production, mauvaise tenue du carnet de chantier, manipulation des données d'exploitation, écart vis-à-vis du plan

d'aménagement requis par le Code forestier, vide d'occupation. L'interdiction du « vide d'occupation » est clairement stipulée dans le Code pour éviter que les exploitants artisanaux et les braconniers n'investissent les lieux laissés à l'abandon. Souvent des accords illicites entre exploitants industriels et artisanaux informels sont conclus pour continuer l'exploitation. Ce sont toutes ces infractions, surtout celles qui ont trait au cahier des charges, qui entraînent le mécontentement général de la population locale, voire des conflits sociaux. À noter que certaines de ces pratiques sont aussi reproduites dans l'exploitation artisanale. D'ailleurs, la frontière poreuse entre les deux secteurs ouvre également la voie à davantage d'infractions (Global Witness 2015 : 12-13 ; 18)<sup>26</sup>.

À côté du travail des ONG (Greenpeace, Global Witness, Réseaux de ressources naturelles (RRN)), des observateurs indépendants pour la législation forestière (OI-Fleg) ont été envoyés sur le terrain pour enquêter sur les situations d'illégalité de l'exploitation industrielle et artisanale du bois. Les missions se sont déroulées dans le cadre du projet FLEGT financé par l'Union européenne et soutenu par le gouvernement congolais (Lawson 2014 : 9). L'OI-Fleg est un moyen d'action externe au gouvernement (mandaté ou non) qui vient en appui à l'application de la législation forestière et de la gouvernance dans le secteur.

La mission a d'abord été exécutée par l'ONG britannique REM (Ressource Extraction Monitoring) et, depuis 2013, c'est l'Observatoire de la gouvernance forestière en RDC (OGF) qui a pris le relais en partenariat avec Field Legality Advisory Group (FLAG). Les enquêtes de terrain dans le Mai-Ndombe ont eu lieu en 2011, 2014 et 2015. Si les infractions sont nombreuses et documentées, selon la société civile, les suites judiciaires ne sont pas entreprises, ou pas jusqu'au bout. Avec le lancement du processus REDD à l'échelle de l'entité juridictionnelle du Mai-Ndombe, l'OI-Fleg a fusionné avec l'OI-REDD (Projet Open-Mai-Ndombe).

24. La plupart des cas sont recensés dans les différents rapports de l'observatoire indépendant OI-Fleg : « Open Mai-Ndombe » (2015 : 6) ; OI-Fleg 2011, 2014 et dans des rapports d'ONG (Greenpeace, Global Witness, etc.).

25. L'ACIBO court sur un an (année civile). C'est le ministre en charge des forêts qui l'attribue au requérant après avis de la direction de la Gestion forestière (DGF). S'y joint généralement un inventaire d'exploitation. En RDC, le volume de la demande d'ACIBO en 2015 s'élevait à 282 795 m<sup>3</sup> (OFAC 2017).

26. L'ONG se base sur les rapports des observateurs indépendants (OI-Fleg) qui ont enquêté sur le terrain.

### 3. SECTEUR ARTISANAL

#### 3.1. LES EXPLOITANTS ARTISANAUX

Comme stipulé dans le Code forestier, l'exploitation artisanale est réalisée par une personne physique de nationalité congolaise à qui a été octroyé un permis de coupe artisanale (PCA)<sup>27</sup>. Les opérations d'extraction se font à l'aide d'un équipement manuel limité<sup>28</sup> par rapport à ce que déploie le secteur industriel. À la base, l'objectif poursuivi était de réserver aux nationaux l'accès et la possibilité d'exploiter la forêt (pour leur propre consommation de bois par exemple). Lequel est censé être accompagné d'un plan d'aménagement pour la zone exploitée (pas plus de 50 ha). Cependant, seulement 45 exploitants artisanaux sont recensés en 2012 sur l'ensemble de la RDC, coupant environ 40 000 m<sup>3</sup>, soit 13,3 % de la production industrielle nationale (300 000 m<sup>3</sup>). Or, dans les faits, la production d'origine artisanale est bien plus élevée. L'activité est considérée illégale quand les conditions d'exploitation ne sont pas remplies : invalidité, absence ou cumul de permis, équipement non adapté, nationalité de l'exploitant<sup>29</sup>, etc. (REM 2012 : 8).

La carte du World Resources Institute (WRI) 2016 fait apparaître la répartition des permis artisanaux dans le Mai-Ndombe qui ont été délivrés entre 2009 et 2015. La majorité des permis sont localisés dans le district des Plateaux, au nord de Kinshasa, son bassin d'approvisionnement. Les autres sont situés au bord des concessions dans le territoire d'Oshwe, souvent en lieu et place d'anciennes concessions qui n'ont pas été jugées convertibles suite au processus de révision des titres forestiers. Enfin, quelques permis isolés sont disséminés au nord d'Oshwe et à Inongo (cf. Carte des concessions industrielles forestières (+ PCA), cahier couleur). De manière générale, les exploitations artisanales sont localisées dans des endroits qui sont accessibles : à proximité des villages, dans les forêts communautaires,

le long des rivières et des routes. Ce qui s'explique par des moyens logistiques et financiers plus limités par rapport aux industriels pouvant se permettre la construction de nouvelles infrastructures dans des zones complètement isolées.

#### 3.2. PRODUCTION NÉBULEUSE DU SECTEUR ARTISANAL ET DESTINATION

S'il n'existe pas de statistique précise en termes de volumes de bois issus de l'exploitation artisanale non formelle, des estimations ont été réalisées. Les scientifiques se sont plus ou moins alignés sur un volume de production qui serait situé entre 1,5 million et 2,4 millions de m<sup>3</sup>. Cette estimation, dont la paternité revient à A. Djiré (2003), a été rapportée plusieurs fois dans la littérature concernant le secteur forestier sans jamais avoir été mise à jour. Selon Sam Lawson, la production de bois d'œuvre pour la RDC en 2011 s'élevait à 2 400 000 m<sup>3</sup> ce qui équivalait à plus de huit fois la production industrielle officielle pour l'ensemble du pays (300 000 m<sup>3</sup>). Guillaume Lescuyer s'accorde avec Lawson, en parlant également d'une production artisanale (formelle et informelle), de 6 à 8 fois plus importante que la production industrielle, c'est-à-dire entre 1,8 million et 2,1 millions de m<sup>3</sup>. Selon l'observateur indépendant (OI-Fleg) qui cite le WWF, il s'agirait de pas moins de 4 millions de m<sup>3</sup> (REM OI-Fleg 2012 : 4). L'observation qualitative atteste en effet de l'augmentation de la production dans le secteur artisanal depuis le début des années 2000. Elle a été provoquée par l'augmentation de la demande (nationale et internationale), relative à la pression démographique et rendue possible par la réhabilitation d'infrastructures (routes, moyens de transport) (Benneker *et al.* 2012 : 268).

Le bois exploité de manière artisanale, lorsqu'il n'est pas commercialisé sur place, ce qui arrive le plus souvent, est alors exporté vers la Chine, ou moins souvent vers l'Europe. Selon Global Witness qui s'appuie sur les données de l'Office congolais de Contrôle (OCC), la Chine est d'ailleurs l'importateur prépondérant sur le marché congolais du bois. En 2014, Global Witness aurait calculé que l'UE (France et Portugal en premier) représentait seulement un cinquième des exportations directes de bois depuis la RDC, le reste étant destiné aux Chinois (Global Witness 2015 : 3). Une tendance qui se confirme sur le marché mondial, puisque la

27. L'arrêté 35 du 5 octobre 2006 définit l'exploitant artisanal comme étant : « toute personne physique de nationalité congolaise agréée comme telle, et utilisant pour ses activités une scie en long, ou une tronçonneuse mécanique ».

28. Scie manuelle, scie mobile, etc.

29. Sur le terrain, on trouve des exploitants artisanaux chinois, libanais et autres (RRN 2012 : 25).

Chine s'y positionne comme le plus grand importateur de bois (EIA 2012 : 4).

### 3.3. LES PERMIS D'EXPLOITATION ARTISANALE (PCA) : UN MOYEN DE CONTOURNER LA RÉFORME FORESTIÈRE ?

Tandis que l'organisation administrative de l'exploitation industrielle se gère au niveau central, à Kinshasa, la gestion de l'activité artisanale se situe au niveau provincial. Les permis de coupe ordinaire sont délivrés par le secrétaire général du ministre chargé des forêts tandis que les permis de coupe artisanale (PCA) sont accordés par le gouverneur provincial sur proposition de l'administration forestière provinciale<sup>30</sup>. Dans les faits, le permis artisanal est parfois utilisé par des entreprises industrielles afin d'éviter le moratoire sur l'octroi de nouvelles concessions forestières et d'outrepasser le processus de reconversion (Greenpeace 2012 : 3). L'Observateur indépendant (OI-Fleg) considère que presque tous les PCA accordés entre 2009 et 2011 sont illégaux<sup>31</sup>. Ils auraient été attribués à des entreprises plutôt qu'à des personnes physiques de nationalité congolaise<sup>32</sup> (quand les sociétés n'utilisent pas des intermédiaires congolais). Ce phénomène s'explique par l'allègement administratif et financier considérable que constitue le permis artisanal pour une société forestière, comparé au régime concessionnaire. En réalité, très peu de scieurs artisanaux (pour qui les PCA avaient été établis à l'origine) en possèdent. Par contre, les sociétés industrielles qui opèrent sous couvert de permis artisanaux sont nombreuses, surtout au Bandundu. Dans le Mai-Ndombe, on les appelle les « semi-industriels » ou « industriels déguisés » (Greenpeace 2012). L'exploitation se réalise à l'aide d'un équipement qui dépasse largement celui de l'exploitant artisanal (REM, OI-Fleg 2012 : 8). Parmi de nombreux cas, celui de la Compagnie

forestière d'Exploitation du Bois d'Afrique (CEBA)<sup>33</sup> qui opère dans le territoire de Kwamouth est illustratif (RRN 2012 : 25 ; Global Witness 2012 : 9). À défaut d'obtenir un contrat de concession forestière, elle s'était reconvertie dans les activités artisanales, bien que disposant toujours du matériel industriel. Elle détiendrait pas moins de 11 permis artisanaux (Greenpeace 2012 : 4-5 ; OI-Fleg 2012 : 12). Elle a tout d'une société industrielle, si ce n'est le permis : un personnel de 150 travailleurs, un équipement industriel (3 débardeurs, 2 grumiers, 3 fourchettes, 2 pick-up et 1 ligne de sciage complète, etc.) (OI-Fleg 2012 : 12 ; Greenpeace 2013 : 4). La pratique de ces « industriels déguisés », pour reprendre le terme employé par Greenpeace, serait tellement répandue qu'il aurait même déjà été question de « formaliser » ces filières. La reconnaissance juridique de cet « entre-deux » permettrait à des entreprises plus modestes d'avoir formellement accès aux activités d'exploitation et d'exportation, offrant un produit avec une plus grande plus-value, sans pour autant être astreint aux critères de l'exploitation industrielle (Benneker *et al.* 2012 : 34). Mais les ONG s'y opposent, au même titre qu'à la levée du moratoire. En cas d'adaptation juridique, la question qui suivrait serait celle de la responsabilité sociale et environnementale de ces « semi-entreprises » forestières.

## 4. EXPANSION DE LA FILIÈRE DU CHARBON DE BOIS

Le bois de chauffe et le charbon de bois font au Mai-Ndombe l'objet d'une filière commerciale à part entière. En plus des besoins de ses propres ménages, la province de Mai-Ndombe assure l'approvisionnement en combustibles de Kinshasa via la RN1 et la RN17 qui la relie aux sites de production du territoire de Kwamouth ainsi que via le fleuve. Une partie du charbon de bois vendu le long du boulevard Lumumba jusqu'au marché de la Liberté à Kinshasa vient du Mai-Ndombe (Trefon *et al.* 2010 : 34 ; 61 ; Schure, Ingram *et al.* 2011 : 30-31). En plus de la pression exercée par la capitale congolaise, la province subit celle de sa voisine, la République du Congo (CARG 2010 Bolobo/Yumbi : 10). La filière du charbon de bois en provenance du Mai-Ndombe à Kinshasa s'est développée avec l'épuisement des

30. Ce principe fait l'objet de nombreux débats (Lescuyer *et al.* 2014 : 5), bien que l'arrêté ministériel 035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006, complété par l'arrêté ministériel n° 105/CAB/MIN/ECN-T/215/JEB/009 du 17 juin 2009, soit suffisamment explicite à ce sujet.

31. Sont concernés : 90 permis illégaux délivrés par le MECNT en 2010 (sur un total de 93), 76 (sur 77) en 2011 et 55 (sur 65) en 2012 (REM, OI-Fleg 2012 : 8).

32. Dans de nombreux cas, les sociétés étrangères utilisent des intermédiaires congolais pour obtenir les permis.

33. Le siège social se trouve à Kinshasa, le siège d'exploitation est situé à Bonkwi, territoire de Bolobo.

forêts du Bas-Congo, observé dans les années 2000 et le glissement du ravitaillement dans cette province, encore plus prononcé à partir de 2005. En même temps que les anciens entrepreneurs du Bas-Congo y déplaçaient leurs activités, les transports dans la province se seraient améliorés et auraient notamment contribué à l'intensification de la production de charbon de bois autour du lac. Celle-ci, qui se concentrait à la base sur les berges de la Lukenie autour de Tolo et les lambeaux forestiers proches du fleuve et du Kwa, dans le territoire de Kwamouth, s'est généralisée dans tout le Mai-Ndombe : autour du lac, le long de tous les cours d'eau et des routes qui conduisent à Kinshasa (FONAREDD 2016 : 8 ; 30 ; 67).

Les volumes totaux sont inconnus et le nombre de sacs de charbon de bois livrés à Kinshasa ou à Brazzaville en provenance du Mai-Ndombe est difficile à déterminer. En fait, une grande partie des bateaux et baleinières qui les transportent contournent le poste de contrôle de Mushie pour éviter d'être taxés (2000 FC environ par sac de charbon). On estime néanmoins le flux à plusieurs centaines de milliers de sacs (environ 50 kg/sac). Et cette estimation ne prend pas en compte la production évacuée en aval de Mushie dont Kwamouth, ni celle de Bolobo et Yumbi qui est acheminée par le fleuve (FONAREDD 2016 : 67). Si la plupart des producteurs sont originaires des zones de production, on en trouve aussi issus d'une zone urbaine, surtout pour alimenter les filières boulangerie et briqueterie (Schure, Ingram *et al.* 2011 : 64). Outre le fait que la production de charbon soit relativement rapide, il ne périme pas. Et la filière est rémunératrice. Le sac de charbon de bois acheté à 4000 FC au Mai-Ndombe est vendu environ le double à Kinshasa. En un mois un producteur de charbon de bois, aidé de deux personnes, peut obtenir 300 sacs, soit 1 200 000 FC/mois (FONAREDD 2016 : 67 ; 70 ; Gauthier 2018 : 39).

## 5. UN ACTEUR DEVENU INCONTOURNABLE : LES COMMUNAUTÉS LOCALES

À côté des exploitants artisanaux et industriels, le troisième groupe le plus concerné, puisqu'il vit généralement au cœur de ces forêts et en dépend pour sa subsistance au quotidien, est constitué par les communautés locales. Elles ont des interactions à la fois avec les exploitants industriels, les exploitants artisanaux, les ONG et les représentants de

projets environnementaux (REDD ou non), particulièrement nombreux au Mai-Ndombe. Les communautés locales font de multiples usages de la forêt ; ils la défrichent pour l'agriculture, ils la sillonnent pour la cueillette des produits forestiers non ligneux (PFNL), comme les chenilles et les champignons, pour la chasse et pour la récolte du bois de chauffe. Si les communautés locales ont été ignorées pendant des années, actuellement, elles sont de plus en plus mises en avant comme partenaire « clé » de tous les projets environnementaux. Et ceux-ci ne manquent pas au Mai-Ndombe, qui est le laboratoire de la mise en place du programme REDD en RDC à l'échelle provinciale. Mais le fait de mentionner systématiquement les communautés locales dans les rapports d'enquêtes, de planification, les comptes rendus de projets ne veut pas dire pour autant qu'elles aient un réel poids dans les orientations et les décisions. Trop souvent, on observe un écart entre la volonté d'intégration des populations locales dans les projets sur papier et leur implication effective sur le terrain. Leur connaissance réelle sur les différents projets est faible<sup>34</sup> (Gauthier 2018 : 63). La mission de l'Observation indépendante de la REDD en 2015, avec, à sa tête Serge Bondo Kayembe, avait constaté que : « Les différentes personnes rencontrées dans les chantiers d'exploitation (responsables notamment) à la lumière des échanges ne sont presque pas informées du mécanisme REDD+ en général et en particulier du programme ainsi que des synergies qui sont créées autour du processus ». Plus qu'un manque de volonté de la part des gestionnaires de projet, l'obstacle est davantage logistique. Ce ne sont que quelques villages aléatoires, souvent les plus accessibles, qui sont mêlés aux projets environnementaux et éducatifs. Lorsque dans certains rapports on retrouve des informations sur l'organisation d'une séance d'information, de formations, de point focus, etc., dans les villages, il ne faut pas perdre de vue qu'ils s'adressent à un échantillon restreint de la population provinciale (qui s'élève pour la province à environ 1 712 000 habitants en 2017<sup>35</sup>). Les projets qui sont limités en termes spatio-temporels, mais aussi de personnel et de financement, ne présentent jamais une couverture globale. On remarque

34. La méconnaissance au niveau du processus REDD est aussi traitée dans le point ci-dessous consacré au programme.

35. Cf. chiffres de l'ADRASS.

d'ailleurs, au fil des rapports projets, que ce sont souvent les mêmes villages et les mêmes interlocuteurs (dans la plupart des cas les mêmes chefs coutumiers) qui sont sollicités (Greenpeace 2012 : 10).

Aussi peu réelle sur le terrain soit-elle, l'importance de l'implication des communautés locales dans tous les projets environnementaux n'est en tout cas pas mise en cause. Il en va de la crédibilité d'un projet de développement ou environnemental.

Au niveau législatif, la reconnaissance de ces communautés locales a été institutionnalisée par le Code forestier (2002). Celui-ci en donne cette définition : « une population traditionnellement organisée sur la base de la coutume et unie par des liens de solidarité clanique ou parentale qui fondent sa cohésion interne. Elle est caractérisée, en outre, par son attachement à un terroir déterminé ». Le décret 14/018 sur les concessions forestières des communautés locales qui a suivi en août 2014 a apporté le premier jalon législatif pour l'application du Code forestier (Vermeulen & Karsenty 2014 : 97 ; 99). Mais on a vu précédemment, avec Camille Reyniers, qu'à côté de ces communautés locales, il y a encore d'autres occupants, souvent des « allochtones », lesquels n'ont pas les mêmes droits à la terre que ceux issus des communautés dites locales.

Généralement, les communautés locales sont en dissension avec les industriels qui occupent leurs terres. Les reproches sont nombreux : « délimitation physique des concessions forestières ; violation de garantie d'approvisionnement des concessionnaires ; non-respect de droit de redevances aux ayants droit ; manque de projets de développement local par les exploitants forestiers industriels ; non-engagement de la main-d'œuvre locale ; refus d'assurer le transport des biens et des personnes aux populations rurales par les exploitants forestiers industriels ; non-indemnisation de la population rurale qui pratiquait l'agriculture dans la concession forestière des exploitants forestiers industriels » (Yamba Yamba Shuku 2003, cité par Oyono & Nzuzi 2006 : 192). Mais le point de friction le plus important se situe surtout au niveau du cahier des charges. Sur le sujet, les ONG locales ou internationales qui se font le porte-voix de ces communautés sont prolixes, n'hésitant pas à les « victimiser » au besoin. Dans ces rapports de type « plaidoyer », le recours à la chronologie des faits renforce les témoignages, leur conférant précision et exhaustivité. Le cas du conflit opposant le groupement Bokongo à

Sodefor est le plus fameux de la région (Avocats sans Frontière *et al.* 2010 : 17 ; Greenpeace International 2010a : 4-5).

Parmi les nouvelles pistes de réflexion et d'action pour équilibrer les rôles et les droits des différents acteurs de l'exploitation forestière, Alain Karsenty et Cédric Vermeulen ont développé le concept de « concessions 2.0 ». Il s'agit d'un partenariat entre les communautés villageoises, le concessionnaire forestier et les opérateurs économiques. L'objectif est d'organiser intelligemment l'emploi des ressources communes sur le terrain pour que les différents protagonistes s'y retrouvent. Les « chevauchements » de droits sur l'espace ne poseraient plus de problème et une gestion conjointe permettrait plusieurs usages de l'espace (Karsenty & Vermeulen 2016 : 4).

## 6. CONSÉQUENCES EN TERMES DE DÉFORESTATION

### 6.1. ÉTAT DES LIEUX DE LA DÉFORESTATION : « DES RÉALITÉS ET NON PAS UNE RÉALITÉ »<sup>36</sup>

La nature des forêts ainsi que leur état de dégradation/conservation n'est pas homogène au sein du Mai-Ndombe qui s'étire du plateau des Bateke (sud Kwamouth) aux forêts primaires presque inhabitées d'Oshwe. Alors que le sud présente les caractéristiques d'un bassin d'approvisionnement (d'une grande ville), le nord remplit plutôt les critères d'une zone forestière dense, isolée et peu peuplée. Les forêts du paysage Salonga-Lukenie-Sankuru seraient presque totalement intactes tandis que celles du plateau des Bateke enregistrent des taux de déforestation élevés. En effet, la localisation du territoire de Kwamouth, relativement proche de Kinshasa en fait une région sous pression au niveau des produits agricoles et du charbon de bois. On y constate un important phénomène d'immigration pour motif économique (Reyniers *et al.* 2016 : 201). Les zones fortement déboisées du territoire de Kwamouth sont situées le long des principales voies

36. Pour visualiser la déforestation à l'échelle nationale et provinciale entre 2000 et 2016, voir la carte « High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change » de Hansen *et al.*, réalisée à partir d'images satellites Landsat. Celle-ci est en ligne sur le site internet de l'Université du Maryland : <http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest> (consulté le 4 avril 2018).

de communication : le long du fleuve Congo (sur des profondeurs de 5 à 10 km et davantage), le long de la Kwa, à Kinsenge et le long de la route Masia Mbio-Kwamouth<sup>37</sup> (CARG Kwamouth 2010 : 7 ; 18).

Le taux de la déforestation net de la RDC est estimé à 0,2 % entre 2000 et 2005 ; il aurait doublé depuis la décennie précédente (années 1990). S'il est le plus élevé des pays du bassin du Congo, il reste très inférieur aux taux d'autres pays du monde (Megevand *et al.* 2013 : 50 ; Tchatchou *et al.* 2015 : 13). À l'échelle nationale, c'est la province du Mai-Ndombe qui présente la perte annuelle moyenne de forêt la plus élevée. Et encore il s'agit d'une moyenne car le niveau de déforestation n'est pas réparti uniformément sur l'ensemble de la province. Les savanes sont davantage menacées que les blocs de forêts primaires. D'ailleurs, la déforestation en cours dans la partie dite « district du Plateau » serait trois fois plus importante que celle du « district du Mai-Ndombe » (FONAREDD 2016 : 7). Camille Reyniers qui a mené une enquête de terrain dans la zone considérée comme la plus exposée (le plateau des Bateke) estime le taux de dégradation du couvert forestier (qui ne doit pas être confondu avec celui de la déforestation) à 15 %<sup>38</sup> entre 2000 et 2015, soit le double de la moyenne nationale (Reyniers *et al.* 2015 : 208 ; 219). D'aucuns considèrent d'ailleurs que cette zone du sud-ouest (qui ne représente même pas 10 % de la totalité de la zone du Mai-Ndombe) devrait être traitée à part dans le cadre du processus de réduction d'émission des gaz à effet de serre (REDD) puisque, au final, elle n'est pas représentative de l'ensemble de la province (FPP & FERN 2014 : 18).

Le World Resources Institute (WRI) a calculé, quant à lui, la perte du couvert forestier de la province sur douze ans : « Entre 2000 et 2012, la province a perdu 2695 km<sup>2</sup> de forêts, soit 269 500 ha (154 200 ha pour le district du Mai-Ndombe et 115 300 ha pour le district des Plateaux), correspondant à environ 2 % de la superficie forestière totale ».

37. L'agriculture, seule, semble la principale cause de destruction de l'arrière-pays de Kwamouth, 20 km, des rives du Kwa, 50 km, et probablement la galerie forestière du Kwango (CARG Kwamouth 2010 : 7).

38. La déforestation n'est pas égale à la dégradation forestière. Les taux de dégradation sont beaucoup plus élevés que les taux de déforestation.

Citons encore Lumbuenamo, qui a mené une étude<sup>39</sup> plus localisée sur la déforestation et la dégradation dans la forêt de Mpata Mbalu en 2006, à l'est du lac Mai-Ndombe, dans une ancienne concession de Forescom, là où opérait la Soforma. Selon lui, la moitié de cette zone est couverte par un manteau forestier dense et humide avec des marécages et plus d'un tiers par des forêts semi-denses. Le restant se compose de savanes et d'hectares déjà dégradés. Entre les images satellitaires de 2002 et de 2006 sur lesquelles il base son analyse, il a observé une diminution de l'espace forestier au profit de zones semi-denses et dégradées. Lesquelles seraient passées de 10 % à presque 18 % entre les deux dates (Lumbuenamo 2006 : 15). À d'autres endroits, les images satellitaires ne sont pas nécessaires pour constater le recul de la forêt. En amont de Kinshasa, les berges du fleuve Congo, surtout sur la rive gauche, gardent physiquement les traces des activités d'exploitation. La forêt y aurait été remplacée par la savane herbeuse, comme c'est le cas le long d'une grande partie de la rivière Kasai (FONAREDD 2016 : 71-72).

## 6.2. LES MOTEURS DE LA DÉFORESTATION : UN PARTI PRIS EN FAVEUR DES INDUSTRIELS ?

Malgré les différentes enquêtes et études menées pour déterminer les moteurs de déforestation dans le Mai-Ndombe, ceux-ci ne font toujours pas l'objet d'un consensus<sup>40</sup> auprès des différents acteurs : les opérateurs forestiers, les chercheurs scientifiques, la société civile et les communautés locales. Les différentes études scientifiques menées dans le cadre du processus de réduction de l'émission des gaz à effet de serre (REDD) s'accordent sur ce qu'elles considèrent comme les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC. Elles ont d'ailleurs été reprises dans la synthèse sur l'étude des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts de la RDC du ministère de l'Environnement et du Développement dans le cadre de la

39. Il a utilisé les programmes d'imagerie satellitaire « Landsat ETM+ images » ainsi que « ASTERS ».

40. La société civile, un grand nombre d'opérateurs locaux et d'organisations internationales, Greenpeace en premier, ont réagi par rapport aux différentes études qui devaient établir les causes de la déforestation (MECNT/UN-REDD 2012 : 22 ; 28 ; Gauthier 2018 : 50).

REDD. Les moteurs de déforestation sont l'agriculture (abattis-brûlis), en premier, l'exploitation artisanale et la fabrication du charbon de bois, ensuite (MECNT/UN-REDD program 2012 ; Reyniers *et al.* 2015 : 201 ; Bayol & Eba'a Atyi 2008 : 117 ; MECNT/UN-REDD programme 2012 : 2).

Selon une étude conduite par le WWF à Bolobo, c'est l'expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis (qui est la seule technique culturale en vigueur auprès des communautés) qui est le principal responsable de la déforestation. En résultent des feux de brousse incontrôlés. Et c'est l'élevage bovin qui occupe ensuite ces vastes étendues. L'exploitation forestière (industrielle et artisanale) et la carbonisation ne tiennent finalement qu'un second voire un troisième rôle ; les deux activités sont en fait peu pratiquées dans la province (Ngoy & Mukungu 2011, cité par WWF 2012 : 11). Enfin, certains éléments conjoncturels favorisent aussi, de manière indirecte, la déforestation : les aspects démographiques, les guerres, la gouvernance, etc.), et la situation économique (crise, chômage, pauvreté) (Defourny *et al.* 2011). On peut y ajouter des circonstances géologiques : des sols qui exigent une rotation des cultures plus fréquente.

Les exploitants industriels sont évidemment les premiers bénéficiaires de ces conclusions, qu'ils n'hésitent d'ailleurs pas à tourner à leur avantage dans leur stratégie de communication. À titre d'exemple, on retrouve dans la rubrique « le savez-vous ? », en première page du site web officiel de la société forestière Sodefor, ce type d'information : « le danger pour l'avenir des forêts de la RDC vient de l'exploitation artisanale faite sans tenir compte d'une gestion durable, les exploitants industriels membres de la Fédération des industriels du Bois (FIB) ne produisent que 380 000 m<sup>3</sup>/an ». « Plus de 50 millions m<sup>3</sup> de bois de coupe sont consommés par la population (charbon de bois, agriculture sur brûlis...). Le plus grand ennemi de la forêt en RDC, c'est la pauvreté<sup>41</sup> de la population » (Sodefor 2017). Il est vrai que dans les rapports scientifiques officiels qui se sont intéressés aux moteurs de déforestation, l'exploitation industrielle est rarement<sup>42</sup> – voire pas – évoquée, comme c'est le cas de l'étude quantitative

de Pierre Defourny (UCL), qui n'émet pas de corrélation directe entre la dégradation des forêts et les concessions industrielles (Defourny *et al.* 2011). Selon Lombuenamo, un dixième seulement des forêts dégradées à l'est du lac Mai-Ndombe résulterait de l'exploitation industrielle. Celle-ci, loin d'être la plus conséquente, peut même, selon lui, s'avérer bénéfique si elle est bien gérée, puisqu'elle implique notamment des plans d'aménagement, de reboisement. Néanmoins, la population locale, dont quelques organisations non gouvernementales se font les porte-voix, demeure convaincue de l'importance du rôle de l'industrie forestière dans la déforestation et de l'impact négatif que ses activités occasionnent. Greenpeace dénonce ce qu'elle considère comme une « occultation ». Selon elle, le débat est loin d'être clos : « le degré de responsabilités respectives de l'industrie forestière et des communautés locales [...] demeure un sujet aigu de controverse » (Greenpeace International 2010b : 4). Selon l'organisation, il faut dépasser le simple constat de la surface forestière effectivement abattue (qui est de toute façon marginale dans le cas du Mai-Ndombe) pour déterminer l'impact réel des sociétés d'exploitation sur la forêt. Ce seraient davantage les opérations et les activités qu'implique l'exploitation plus que l'abattage lui-même qui menaceraient la forêt (ERA & Wildlife 2012 : 55 ; Ministère de l'Agriculture... 2010 : 13 ; de Beule *et al.* 2014 : 27 ; Semeki Ngabinzeke *et al.* 2014 : 147). Sylvain Kabongo, coordinateur de l'ONG Trias dans la région du Mai-Ndombe expliquait que l'exploitation du bois et l'agriculture vont de pair. Une fois l'exploitation forestière achevée, les paysans utilisent les anciennes voies qui avaient été créées pour accéder à de nouvelles terres en zone forestière.

## 7. REPENSER L'EXPLOITATION DE LA FORÊT : UNE MYRIADE DE PROJETS

### 7.1. LES AIRES PROTÉGÉES ET LES PAYSAGES

Le nord du Mai-Ndombe inclut une partie de la réserve protégée de Tumba-Ledima (créée en 2006), dont les 741 177 ha sont situés à cheval sur la RDC et la République du Congo.

41. L'utilisation du terme « pauvreté » employé sans plus d'explication pose question. Qu'entend-on par pauvreté ?

42. Selon l'analyse qualitative des causes de déforestation en RDC : « Pour le Mai-Ndombe, l'exploitation industrielle du

bois est une activité qui contribue le plus à la dégradation des forêts primaires » (MECNT-REDD 2012 : 134).

Le territoire d'Oshwe englobe le domaine de chasse d'Oshwe (créé en 2004) qui s'étend sur 1 325 177 ha. Conçus pour protéger leur faune et leur flore, ces deux espaces de conservation sont tout de même chevauchés par des titres forestiers : 384 000 ha sur la réserve de Tumba-Ledima et 943 760 ha sur le domaine de chasse d'Oshwe (WRI/MECNT 2009 : 35-36 ; 50).

À l'ouest, le Parc national de la Salonga (PNS), formellement établi à travers l'ordonnance loi n° 70-318 du 30 novembre 1970, s'étend sur 3 316 587 hectares, lesquels sont couverts presque intégralement par des forêts denses et humides. L'ensemble forme deux blocs, séparés par un couloir écologique de 50 km (WRI/MECNT 2009 : 35-36 ; 50 ; UNESCO 2010 : 18-19). Les limites du parc déterminées par des éléments naturels sont connues des gestionnaires et des communautés locales parmi lesquelles certaines ont été chassées de leurs terres sans dédommagement lors de sa création. Le budget annuel actuel alloué par l'État au parc est de 65 810 dollars, exclusivement consacrés au paiement des salaires du personnel du parc de presque deux cents personnes. L'ECOFAC, le WWF ainsi que d'autres bailleurs interviennent en complément (UICN/PACO 2010 : 69-70). Le parc loge plusieurs espèces de primates endémiques : le bonobo, le singe des marais ainsi que le singe nympe des bois (UNESCO 2010 : 19).

Enfin, tout au nord, on trouve la zone RAMSAR « Tumba-Ngiri-Mai-Ndombe ». En plus d'être un vaste puits de carbone, le site, haut en biodiversité, abrite aussi les bonobos (*Pan paniscus*) (UNESCO 2010 : 18).

On y rajoute en dernier lieu les paysages du CARPE, qui sont financés par l'aide au développement américaine. Le paysage du lac Télé-Tumba est situé à cheval sur la République du Congo et la RDC. Sa partie orientale (côté RDC), qui s'étend sur 126 440 km<sup>2</sup>, est gérée par le WWF. Le paysage Salonga-Lukenie-Sankuru s'étend, quant à lui, sur 102 847 km<sup>2</sup> au cœur de la Cuvette centrale du Congo. Ce dernier est partagé, entre autres, entre le parc national de la Salonga (PNS) qui en constitue plus du tiers (36 %) et les concessions forestières (26 %).

Pour terminer, la création d'aires protégées, de sites RAMSAR ou encore de paysages CARPE répond à un objectif commun : préserver la forêt. Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt, selon qu'il soit question de prévention (valorisation de la forêt, etc.) ou de réaction (stopper l'exploitation en cours).

## 7.2. LES PROJETS REDD OU ASSIMILÉS<sup>43</sup>

La gestion de la forêt congolaise, et en particulier celle du Mai-Ndombe focalise l'attention et les investissements d'une communauté internationale soucieuse de préserver ses forêts. Dans le cadre du programme mondial de réduction des émissions (REDD), le Mai-Ndombe a été sélectionné pour un premier essai d'implantation en RDC. Le programme se déploie à travers toute une série de projets gérés par des acteurs internationaux ou locaux, lesquels sont tous interconnectés. Les trois principaux bailleurs de fonds du programme REDD sont : la Banque mondiale à travers le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et le Programme d'investissement pour la forêt (FIP)<sup>44</sup>, le PNUD à travers l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI) et l'USAID. Ce sont eux qui financent (parfois de concert) les programmes REDD au Mai-Ndombe comme : le programme de réduction des émissions (PRE) par exemple, les projets intégrés (PIREDD), l'« Observateur indépendant-REDD »<sup>45</sup>, l'initiative pilote REDD+ Lukenie, le projet REDD for People and Nature (R-PAN) à Bolobo (WWF), le projet Central Africa Forest Ecosystems Conservation (CAFEC) d'USAID qui soutient la gestion durable des paysages forestiers du Central Africa Regional Program for the Environment (CARPE) (Gauthier 2018 : 9 ; 24).

À côté, d'autres projets émanent du privé : la concession de conservation Wildlife Works Carbon (WWC) à Inongo, anciennement ERA et le projet Novacel Sud-Kwamouth (NSK), lequel était par ailleurs le premier projet congolais dans le domaine des « crédits carbone » en RDC (Gauthier 2018 : 9 ; 24).

Parallèlement, il y a encore toute une série de projets qui pourraient entrer dans le cadre du programme REDD, mais qui ne sont pas encore reconnus comme tels : certaines activités de Trias, de WWF (notamment à Bolobo), les exploitations

43. Pour une cartographie claire de tous les projets REDD dans le Mai-Ndombe, nous vous renvoyons au travail de Marine Gauthier (2018) qui reprend minutieusement tous les projets REDD dans la province. Les cartes sont accompagnées d'un tableau synthétique qui décrit les différents projets et leurs activités principales dans la province et la période sur laquelle elles sont menées.

44. Lui-même subdivisé en deux projets intégrés gérés par WWF : PIREDD (Mai-Ndombe/ Plateau).

45. Cf. rapport « Open Mai-Ndombe ».

forestières à impact réduit de la Sodefor, les paysages du Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) financés par l'aide américaine (USAID), la SOCALCO<sup>46</sup>, et la production d'hévéa de la société Congo Forêt, etc.

### 7.3. LE MAI-NDOMBE : VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ?

La RDC a officiellement démarré la REDD en 2009 en mettant en place les premiers jalons du processus. Aidée par l'Organisation des Nations unies (ONU-REDD) et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, la RDC a abouti à la formulation d'une stratégie nationale REDD+ au niveau national. C'est la CN-REDD, une agence du MECNT et le comité interministériel REDD+ qui assurent la coordination inter et multi-sectorielle du programme. Le FCPF s'est ensuite engagé à implanter le mécanisme REDD dans la province du Mai-Ndombe en validant le programme de réduction des émissions, « ERP ». Celui-ci a l'ambition de faire de la province un modèle en matière de gestion durable des ressources forestières. Il a pour objectif de réduire de moitié la déforestation et, pour y arriver, il doit toucher plus de 300 000 ménages, c'est-à-dire 1,8 million de personnes. Donc potentiellement, il devrait avoir un impact sur la situation socio-économique de l'ensemble des habitants du Mai-Ndombe. Cependant, malgré l'afflux de financements, les chercheurs ne cachent pas leurs doutes autour de l'efficacité de tels programmes conçus au niveau international. Selon plusieurs acteurs issus de la société civile, la REDD souffrirait en fait d'un manque d'adéquation avec les réalités locales. La concertation entre les différentes initiatives REDD entreprises jusqu'ici n'existe pas (Gauthier 2018 : 48-50). Camille Reyniers s'étant rendue sur place dans le cadre de sa thèse<sup>47</sup> s'exprimait ainsi : « Si différents financements "forêts" s'articulent actuellement sur le

territoire de Mai-Ndombe [...] il est à l'heure actuelle difficile de penser que ces initiatives REDD+ seront à même de régler avec leurs seuls moyens l'ensemble des problèmes liés au foncier » (Reyniers *et al.* 2016 : 220). Toujours selon la chercheuse, il faut prendre en compte tous les paramètres structurels qui ont précédemment fait échouer les projets de développement dans la région : « faiblesse de l'État de droit, difficultés pour les paysans à adopter des innovations dans des contextes de survie (forte aversion au risque), suivi de terrain très difficile en l'absence d'infrastructures, administrations défaillantes... » (Reyniers 2016 : 220). Enfin, la mise au clair de la question foncière est une condition *sine qua non* de la réussite de la REDD (Reyniers *et al.* 2016 : 220 ; Gauthier 2018 : 4). Or c'est justement ce point qui n'est pas prêt d'être résolu, ni dans le Mai-Ndombe, ni d'ailleurs dans le reste de la RDC (cf. encadré, cas des métayers du plateau des Bateke).

En ce qui concerne la connaissance et la maîtrise du processus REDD par la population locale, elles sont encore insuffisantes. Selon une enquête de l'Observatoire de la Gouvernance forestière (OGF) en 2013, dans le secteur Bolia, situé dans la zone de l'ancien projet ERA (actuellement WWC), le niveau de compréhension était en réalité très bas. Ces populations, souvent analphabètes, ont des difficultés à percevoir les enjeux de ces projets. Ce qui a des répercussions sur l'application des exigences au quotidien (Thuair 2014). Le principe même de la REDD, qui est celui de rémunérer les personnes qui adhèrent et qui remplissent les critères du projet, risque d'engendrer un phénomène de déresponsabilisation de la population qui n'aide pas à l'assimilation du projet (Gauthier 2018 : 65).

Enfin, si le programme REDD s'adresse en premier aux communautés locales qui sont les premiers acteurs, mais aussi les premières victimes, de la déforestation (Defourny *et al.* 2011), il concerne aussi les sociétés industrielles. Pour celles-ci, le programme REDD présente une excellente opportunité de démontrer leur bonne volonté environnementale. Elles n'hésitent d'ailleurs pas à partager leurs « bonnes actions » pour la planète sur leurs sites internet. Le projet d'intégration au processus a abouti à un standard de conformité à la REDD+ à suivre par les concessionnaires de la province de Mai-Ndombe intéressés à la rejoindre. Mais cette tentative d'inclure les industriels dans le processus n'est pas sans provoquer des levées de bouclier.

46. Une entreprise privée du groupe Dewji basée à Dubaï qui détient 70 % du marché des allumettes en RDC. La Socalco fait partie des entreprises liées au programme REDD (Gauthier 2018 : 25).

47. Camille Reyniers, qui a effectué une étude de terrain dans le Mai-Ndombe (dans le plateau des Bateke à Kwamouth) fait état d'un exemple concret (ponctuel) de l'ambiguïté qui existe autour de la question foncière, entre les ayants droit et les « réels » cultivateurs des champs qu'elle appelle les « métayers » (Reyniers *et al.* 2015).

### **Le cas des métayers du plateau des Bateke questionne la logique de fonctionnement du processus REDD en RDC**

Les populations autochtones régissent l'accès au foncier en accordant des terres (en location) à des « métayers\* ». Ceux-ci, souvent des allochtones, cultivent la terre de parcelles qu'ils louent moyennant un paiement à des ayants droit (50 % de leur production). Ces contrats réalisés oralement entre métayers et ayants droit, sont de plus en plus nombreux sur le plateau des Bateke en même temps que la pression démographique s'intensifie. Les migrants, qui sont eux-mêmes en situation de précarité financière, obéissent à une logique de survie et sont à mille lieux de « penser » et « d'agir durable » (Reyniers *et al.* 2015 : 219). La chercheuse s'est donc demandé comment les intégrer au programme. L'idée assez simple reposait sur le principe : « un arbre est égal à un arbre ». Il s'agit donc de stimuler le paysan pour qu'il plante des arbres à chaque fois qu'il en a défriché. Mais sur le plateau des Bateke, le reboisement est une façon de s'approprier la terre. Il y a donc un conflit d'intérêt entre les ayants droit et les chargés de projet qui souhaitent que chaque arbre coupé soit remplacé (Reyniers *et al.* 2015 : 219).

\* Doit être compris dans le sens commun de « fermier », c'est-à-dire une personne qui loue une parcelle et qui s'acquitte du paiement par la cession d'une partie de sa production.

Source : Reyniers, C., Karsenty, A. & Vermeulen, C. 2016. « Les paysans sans terre et REDD en RDC : les logiques locales face aux interventions internationales ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (dir.), *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2015*. Tervuren/Paris : Musée royal de l'Afrique centrale/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 199-226.

### **Exemples de projets REDD+ au Mai-Ndombe**

#### ***Le projet pilote agroforestier REDD+ NSK***

Le projet Novacel sud-Kwamouth a été mis en place en 2011 par une entreprise privée congolaise dénommée « la Nouvelle Société d'Agriculture et d'Élevage » (NOVACEL) en partenariat avec le gouvernement congolais, soutenu par un financement du Fonds forestier du Bassin du Congo (FFBC) via la Banque africaine de Développement (BAD). Son coût total était estimé à presque 4,5 millions de dollars (2,5 millions financés par le FFBC et le reste pris en charge par l'entreprise Novacel). Selon Novacel : « le projet tente d'atténuer le phénomène de déforestation particulièrement élevé dans le plateau des Bateke grâce à la promotion de techniques rationnelles d'occupation et d'exploitation des sols et au renforcement des moyens de subsistances économiques de la population. Le projet s'adresse en premier aux communautés des villages de Mbankana, Boku, Botulu, Fadiaka, Kimangu, Engunu, Mpumuyo, Nguanu ainsi que des vallées des rivières Mai Mpili, Lewana et Lidji qui sont également les principaux partenaires ». 1 750 ha (70 %) ont été plantés entre 2012 et 2015 dont 700 ha en mode forêt pure et 1 050 ha en mode agroforestier. Le projet, qui s'est achevé en 2016, est poursuivi sous le nom de Kongo Opération sud Kwamouth 2015 (KOK25) et orchestré par une coopérative GICET spécialement créée pour le gérer. KOK25 est une extension du projet NSK, il s'étend sur 12 800 hectares représentant un montant d'investissement de 17,5 millions de dollars. La mise en œuvre du projet a été confiée par la coopérative à Novacel responsable de capter les sources de financements publics et privés (Skandarski : 1 ; Novacel, Gicet & Kok25 2016).

#### ***Projet Lukenie (2013)- FRANCE***

Ce projet qui s'inscrit dans le programme plus large FORAFAMA financé par l'Agence française de Développement (AFD) et le Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM) se situe sur les sept concessions de la SODEFOR (1,3 million ha) en cours d'aménagement. Encore plus que d'autres zones du Mai-Ndombe, ces concessions du territoire d'Oshwe semblent davantage touchées par le phénomène de déforestation. Puisque facilement accessibles, car le long de la rivière Lukenie, la pression anthropique y est intense. L'agriculture sur brûlis est une pratique courante. Les pratiques agricoles extensives et traditionnelles, ainsi que la réduction de fertilité rapide (un ou deux ans maximum après défrichement) due à des sols sablonneux, incitent la population à défricher de grandes superficies. La Sodefor qui, par ailleurs, est engagée dans le processus de certification FSC est favorable à l'implantation d'un projet qui vise à améliorer, entre autres, sa gestion des stocks de carbone. Des missions de terrain ont été mises en place pour calculer les taux de carbone économisés par la mise en place de différentes actions (Hirsh *et al.* 2013 : 4).

**Projet ERA-WWC- ALLEMAGNE**

Le projet REDD+ d'ERA, Ecosystem Restoration Associates et Wildlife Works Carbon (WWC) dans le Mai-Ndombe, prend place dans l'ancienne concession forestière (Bimpe Agro) à l'ouest du lac Mai-Ndombe, dans le territoire d'Inongo (secteur Ntomba, Baselenge et Bolia). ERA, une entreprise allemande qui appartenait en partie (30 %) au Forest Carbon Group, a obtenu une « concession de conservation » de la part du gouvernement congolais. L'objectif est d'y établir un projet qui vise à utiliser les rémunérations de la bonne gestion des stocks de carbone pour améliorer à la fois la situation socio-économique de la population, lutter contre le changement climatique et protéger la biodiversité. Il semblerait qu'elle ait bénéficié d'investissements d'une centrale électrique en Allemagne qui avait des parts dans la société-mère ERA. Les crédits carbone lui revenaient directement, mais ERA a été rachetée depuis par WWC.

Source : ERA & Wildlife 2012.

**Projet Bolobo- BELGIQUE/HOLLANDE**

Le projet WWF à Bolobo serait en fait la phase pilote du programme intégré REDD à l'échelle du district du Mai-Ndombe. Son objectif est de définir pour un territoire, en l'occurrence celui de Bolobo, un modèle de développement durable par la mise en place d'une stratégie d'affectation et d'utilisation des terres qui ait fait l'objet d'un consensus préalable au niveau des différents acteurs du secteur forestier.

Source : Calmel 2012.

## RÉFÉRENCES

- Avocats sans Frontières, 11 11 11, Greenpeace. 2010. *Gestion alternative des conflits forestiers par la société civile en République démocratique du Congo. Expérience, pratiques et défis*. Restitution de l'atelier du 28 au 30 octobre 2010. En ligne sur : [https://asf.be/wp-content/publications/ASF\\_RDC\\_GestionConflitsForestiers\\_low\\_Part1.pdf](https://asf.be/wp-content/publications/ASF_RDC_GestionConflitsForestiers_low_Part1.pdf) (consulté le 25 avril 2018).
- Banque centrale du Congo (BCC). Lien internet : Rapport annuel 2015. [http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport\\_annuel\\_integral\\_2015.pdf](http://www.bcc.cd/downloads/pub/rapann/Rapport_annuel_integral_2015.pdf) (consulté le 25 octobre 2018).
- Bayol, N. & Eba'a Atyi, R. 2008. « Les forêts de la République démocratique du Congo en 2008 ». In État des forêts du bassin du Congo COMIFAC. En ligne sur : [https://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/FR/Etat-des-forets\\_2008-07.pdf](https://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2008/FR/Etat-des-forets_2008-07.pdf) (consulté le 30 mars 2018).
- Benneker, C., Assumani, D.-M., Maindo, A., Bola, F., Kimbuani, G., Lescuyer, G., Esuka, J.C., Kasongo, E. & Begaa, S. (éd.). 2012. *Le Bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo : secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Wageningen, Pays-Bas : Tropenbos International RD Congo.
- Bolaluembe, P.B., Bélanger, L., Bouthillier, L., Kachaka, C.S.K., & Ifuta, S.N.B. 2017. « Problématique du partage des bénéfices de l'exploitation forestière : défi de la mise en œuvre du Cahier des charges sociales dans le territoire d'Oshwe (Province de Mai-Ndombe, RD Congo) ». *Revue scientifique et technique Forêt et Environnement du Bassin du Congo* 9 : 41-50.
- Bondo Kayembe, S. 2015. *Mission de collecte de données OI FLEGT -REDD. Localisation : Province du Bandundu, District du Mai-Ndombe, Territoires d'Inongo, Kutu et Oshwe*. Open Mai-Ndombe. Date de la mission : 12 au 27 février 2015.
- Calmel, M. 2012. *Développement d'un programme REDD+ intégré sur le territoire de Bolobo, RDC. Réflexions sur la structure organisationnelle et financière*. WWF.
- CARG. 2010. Conseil agricole rural de Gestion. Kwamouth.
- Chang, Y. & Peng, R. 2015. *Timber Flow Study: Export/Import Discrepancy Analysis China vs. Mozambique, Cameroon, Uganda and DRC*. Londres : IIED (« Working paper »).
- De Beule, H., Jassogne, L. & van Asten, P. 2014. *Cocoa: Driver of Deforestation in the Democratic Republic of the Congo?*. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS). Copenhagen (« CCAFS Working Paper », 65).

- Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A. & Topa, G. 2007. *La Forêt en République démocratique du Congo post-conflit : analyse d'un agenda prioritaire*. CIFOR/CIRAD.
- Defourny, P., Delhage, C. & Kibambe Lubamba, J.-P. 2011. *Analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République démocratique du Congo*. UCL/FAO/Coordination nationale REDD. Lien internet : <http://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/africa-335/democratic-republic-of-the-congo-189/studies-publications-and-other-resources-500/15896-analyse-quantitative-des-causes-de-la-deforestation-et-de-la-degradation-des-forets-en-republique-democratique-du-congo-rapport-final.html> (consulté le 3 avril 2017).
- de Wasseige 2009. De Wasseige, C., Devers, D., de Marken, P., Eba'a Atyi., R., Nasi, R. & Mayaux, P., eds. 2009. *Les Forêts du bassin du Congo : État des forêts 2008*. Office des publications de l'Union européenne.
- de Wasseige, C., de Marcken, P., Bayol, N., Hiol Hiol, F., Mayaux, Ph., Desclée, B., Nasi, R., Billand, A., Defourny, P. & Eba'a Atyi, R. 2012. *Les Forêts du bassin du Congo, 2010. État des forêts*. Ofac. Luxembourg : Union européenne. Lien internet : [http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC68325/lbna25161frc\\_002.pdf](http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC68325/lbna25161frc_002.pdf) (consulté le 26 mars 2018).
- Département de l'Agriculture et du Développement rural, Service d'études et planification/République du Zaïre. 1983. *Étude régionale pour la planification agricole. Région de Bandundu*.
- DIAF (Direction des Inventaires forestiers), MECNT (Ministère de l'Environnement, de la Nature et du Tourisme). 2006. *Rapport d'achèvement de l'avant-projet OIBT*.
- Djiré, A., 2003. *Étude sur le secteur informel du bois d'œuvre en RDC. Rapport d'appui à la revue économique du secteur forestier en RDC*. Montpellier, France : CIRAD.
- Drouillard, A. 2013. *Pertinence et modalités des paiements pour services environnementaux (PSE) pour lutter contre la déforestation sur les plateaux Batéké : le cas d'un programme REDD+ au Sud Kwamouth. Mémoire pour la validation du mastère spécialisé Forêt, Nature et Société délivré par l'AgroParisTech-ENGREF*. Montpellier. En ligne sur : [https://static1.squarespace.com/static/57ecf9ddd1758e4958769b9c/t/5835bb41e3df28974c9859ae/1479916439747/2013\\_Antoine\\_Drouillard.pdf](https://static1.squarespace.com/static/57ecf9ddd1758e4958769b9c/t/5835bb41e3df28974c9859ae/1479916439747/2013_Antoine_Drouillard.pdf) (consulté le 21 mars 2018).
- DSRP. 2015. *Province de Mai-Ndombe. Conditions de vie des ménages*. Kinshasa.
- EIA (Environmental Investigation Agency). 2012. *Appetite for Destruction ; China's Trade in Illegal Timber*. Londres. En ligne sur : <https://eia-international.org/wp-content/uploads/EIA-Appetite-for-Destruction-lo-res.pdf> (consulté le 20 avril 2018).
- ERA, Wildlife Works. 2012. *Mai-Ndombe Project. Project Design Document, Validated to the Climate, Community, and Biodiversity Standards (2nd ed.)*.
- EFI (European Forest Institute), REDD, UE (Union européenne), et al. 2015. *Engagement des concessions forestières dans le Programme de réduction d'émissions de Mai-Ndombe en République démocratique du Congo. Proposition figurant dans le projet de document de programme (ERPD)*.
- ERPIN (Emission Reductions Program Idea Note). 2014. *Mai Ndombe REDD+ ER Program*. Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) Carbon Fund, RDC.
- FLAG (Field Legality Advisory Group). 2015. *Guide méthodologique de l'observation indépendante de la REDD+ et du FLEG dans l'ER Programme de Mai-Ndombe*. Annexes. Yaoundé.
- FONAREDD. Fonds national REDD+. 2016. *Document de programme*. Lien internet : [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final\\_Novembre%202016.pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final_Novembre%202016.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- FPP (Forest Peoples Program) & FERN. 2014. « Mettre en œuvre dans l'empressement, pour le regretter longtemps. Un appel à la redéfinition du Fonds carbone de la Banque mondiale, sur la base de l'étude de l'ER-PIN de la RDC ». *Note d'information du FERN et du FPP*.
- Freund, J.T., Korchinsky, M. & Bird, S.C. s.d. *Approach to Establishing Jurisdictional-Scale Reference Emission Level (REL) for the Future Mai Ndombe Province as an Important Example of a High-Forest/Low-Deforestation (HFLD) Jurisdiction*. Wildlife Works Carbon. Washington, DC : The Forest Carbon Partnership Facility (« White Paper »).
- Gauthier, M. 2018. *Le Mai-Ndombe, laboratoire de la REDD bénéficiera-t-il aux peuples autochtones et aux communautés locales*. Washington : Initiative des droits et ressources. En ligne sur : [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR\\_Rapport-REDD-Mai-NDombe\\_RRI\\_Mar-2018.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR_Rapport-REDD-Mai-NDombe_RRI_Mar-2018.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- Gicet, KOK25, Novacel. 2016. *Note d'information pour la transition NSK-KOK25*.
- Global Witness. 2012. *L'Art de l'exploitation industrielle déguisée : comment les compagnies forestières abusent des permis artisanaux pour piller les forêts de la République démocratique du Congo*. Lien internet : [https://www.globalwitness.org/sites/default/files/lart%20de%20exploitation%20industrielle%20en%20rdc\\_lr.pdf](https://www.globalwitness.org/sites/default/files/lart%20de%20exploitation%20industrielle%20en%20rdc_lr.pdf) (consulté le 26 mars 2018).
- Global Witness. 2015. *Impunité exportée. Comment les forêts du Congo sont exploitées illégalement pour le marché international*. Lien internet : [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/gw\\_rapport\\_rdc\\_mai2015.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/gw_rapport_rdc_mai2015.pdf) (consulté le 19 avril 2017).

- Goldman, E., Harris, N. & Maschler, T. 2015. « Predicting future forest loss in the Democratic Republic of the Congo's CARPE Landscapes ». *Technical Note*. Washington, DC : World Resources Institute. En ligne sur : <https://www.wri.org/sites/default/files/predicting-future-forest-loss-democratic-republic-congos-carpe-landscapes.pdf> (consulté le 30 mars 2018).
- Greenpeace. 2007. Étude de cas Sodefor. En ligne sur : <http://www.greenpeace.org/belgium/Global/belgium/report/2010/3/sodefor.pdf> (consulté le 4 avril 2017).
- Greenpeace. 2012. *Exploitation artisanale = exploitation forestière industrielle déguisée. Détournement du moratoire sur l'allocation de nouvelles concessions d'exploitation forestière en République démocratique du Congo*. Kinshasa. En ligne sur : [https://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Logging\\_Illegal\\_French\\_A4.pdf](https://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Logging_Illegal_French_A4.pdf) (consulté le 18 avril 2018).
- Greenpeace. 2013. *Coupez ! L'exploitation forestière illégale en République démocratique du Congo (RDC) – un mauvais scénario*. GTCR. En ligne sur : <http://m.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/Coupez.pdf> (consulté le 27 mars 2018).
- Greenpeace Afrique. 2015. *Exporter le chaos*. En ligne sur : [https://www.greenpeace.ch/wp-content/uploads/2017/01/2015\\_Rapport-ExporterLeChaos.pdf](https://www.greenpeace.ch/wp-content/uploads/2017/01/2015_Rapport-ExporterLeChaos.pdf) (consulté le 18 avril 2018).
- Greenpeace International. 2007. *Le Pillage des forêts du Congo*. Amsterdam. En ligne sur : [https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/LePillagedesForetsduCongo.compressed.pdf?\\_ga=2.62109097.42512365.1524053657-578874810.1524053657](https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/LePillagedesForetsduCongo.compressed.pdf?_ga=2.62109097.42512365.1524053657-578874810.1524053657) (consulté le 18 avril 2018).
- Greenpeace International. 2008. *Arnaques au Congo*. Étude sectorielle. Exploitation forestière en République démocratique du Congo. Amsterdam. En ligne sur : [https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/arnaques-au-congo.pdf?\\_ga=2.260725384.42512365.1524053657-578874810.1524053657](https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/arnaques-au-congo.pdf?_ga=2.260725384.42512365.1524053657-578874810.1524053657) (consulté le 18 avril 2018).
- Greenpeace International. 2010a (juillet). *Les Laissés pour compte de la réforme forestière en RDC. L'exploitation forestière industrielle, source de conflits sociaux et de violence*. En ligne sur : [https://www.greenpeace.ch/wp-content/uploads/2017/01/Congo\\_Forest\\_-Reform.pdf](https://www.greenpeace.ch/wp-content/uploads/2017/01/Congo_Forest_-Reform.pdf) (consulté le 23 mars 2018).
- Greenpeace International. 2010b (novembre). *REDD en RDC, menace ou solution ? Le plan national REDD développé en République démocratique du Congo saura-t-il fixer un nouveau cap pour les forêts, les populations et le climat ?* Lien internet : <https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2017/02/redd-en-rdc-menace-ou-soluti.pdf> (consulté le 26 avril 2017).
- Hirsh, F., Jourguet, J.-G., Feintrenie, L., Bayol, N. & Eba'a Atyi, R. 2013. *Projet pilote REDD+ de la Lukenie*. CIFOR. Document de travail.
- Karsenty, A. & Vermeulen, C. 2016. « Vers des concessions 2.0 en Afrique centrale. Gérer des droits superposés entre concession industrielle et foresterie communautaire ». *Perspective 38*. Montpellier. : CIRAD. En ligne sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01537817/document> (consulté le 25 avril 2018).
- Kipalu, P., Koné, L., Bouchra, S., Vig, S. & Loyombo, W. 2016. *Sécuriser les droits des peuples forestiers et combattre la déforestation en République démocratique du Congo. Moteurs de la déforestation, impacts locaux et solutions basées sur les droits*. Forest Peoples Programme.
- Kipoy S. Musalu. 2003. « Afrique insulaire et au sud du Sahara. Cadre institutionnel et réglementaire de l'éolien en Afrique tropicale, cas de la RDCongo ». In *Actes du Symposium international sur l'énergie éolienne*. Nouakchott, Mauritanie.
- Kongolo, B., Kasanda, J., Mukungu, J. & Ngangu, W. 2012. *Rapport de mission sur la collecte des informations sur les illégalités forestières et les mécanismes de gestion participative des concessions forestières. Province du Bandundu. Les sociétés : Sodefor, ITB, CB*. Organisation congolaise des écologistes et amis de la nature (OCEAN), en association avec Forum des jeunes pour les ressources naturelles (FJRN).
- Lawson, S. 2014. *L'Exploitation illégale des forêts en République démocratique du Congo*. Londres. En ligne sur : [https://indicators.chathamhouse.org/sites/files/reports/201404DRC\\_illegal\\_logging\\_Fr.pdf](https://indicators.chathamhouse.org/sites/files/reports/201404DRC_illegal_logging_Fr.pdf) (consulté le 18 avril 2018).
- Lederer, A. 1978. *L'Évolution des transports à l'ONATRA durant les années 1960 à 1977*. Bruxelles : ARSOM.
- Lescuyer, G., Cerutti, P.O., Tshimpanga, P., Biloko, F., Adebu-Abdala, B., Tsanga, R., Yembe-Yembe, R.I. & Essiane-Mendoula, E. 2014. *Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo : État des lieux, opportunités, défis*. Document occasionnel 110. CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Le Portefeuille*. 1980, n° 14.
- Les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles. RDC. 2010 (mars). *Rapport du plaidoyer relatif aux conflits récurrents entre la Sodefor et le groupement Bokongo à Oshwe au Bandundu*.
- Lumbuenamo, R. 2006. *Assessment of Land Cover Degradation Following Forest Harvesting in the Mai-Ndombe and the Lisala Region in the Democratic Republic of the Congo*. University of Kinshasa, Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale-OSFAC.
- Maboloko Ngulambangu. 1988. « L'Espace industriel du Sud-ouest du Zaïre ». Vol. 1. Thèse. Bruxelles : Université libre de Bruxelles (non publié).

- Megevand, C., Mosnier, A., Hourticq, J., Sanders, K., Doetinchem, N. & Streck, C. 2013. *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo. Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*. Banque mondiale.
- MECNT (Ministère de l'Environnement, de la Nature et du Tourisme). 2005. (Carte). *Processus de conversion des titres forestiers en contrats de concession forestière* (Décret n° 05/116 du 24 octobre 2005).
- MECNT (Ministère de l'Environnement, de la Nature et du Tourisme), UN-REDD. 2012. *Étude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République démocratique du Congo*.
- MECNT (Ministère de l'Environnement, de la Nature et du Tourisme), WRI (World Resources International). 2009. *Atlas forestier de la République démocratique du Congo. Version 1.0. Document de synthèse*. Lien internet : [http://www.wri.org/sites/default/files/pdf/interactive\\_forest\\_atlas\\_drc\\_fr.pdf](http://www.wri.org/sites/default/files/pdf/interactive_forest_atlas_drc_fr.pdf) (consulté le 13 avril 2017).
- Ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement, CARG (Conseil agricole rural et de gestion) du territoire de Kutu. 2010. *Plan de développement agricole et rural du territoire. ISCO.Sc. Projet de développement agricole du Bandundu, Financement Union européenne*.
- Ministère des Colonies. 1955. *Aperçu sur l'économie agricole de la province de Léopoldville*. Bruxelles : Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage.
- Mpoyi, A.M., Nyamwoga, F.B., Kabamba, F.M. & Assembe-Mvondo, S. 2013. *Le Contexte de la REDD+ en République démocratique du Congo. Causes, agents et institutions*. CIFOR. Lien internet : [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-84.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-84.pdf) (consulté le 3 mai 2017).
- Mpu Anteyi Keyila. 1976. *Contribution à l'étude agro-économique de l'exploitation industrielle du bois dans la sous-région du lac Mai-Ndombe : cas de la FORESCOM*. Yangambi : Faculté des sciences agronomiques.
- Navarro Azaola, A., Maurice, J. & Bouyer, O. 2015. *Rapport d'appui au Groupe d'intérêt coopératif et économique du terroir Teke (GICET) – Sud Kwamouth, République démocratique du Congo (RDC)*. Salva Terra.
- Ngoy, C. & Mukungu, J. 2011. « *Étude qualitative des moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière dans le territoire de Bolobo* ». Étude non publiée réalisée dans le cadre du projet R-PAN (WWF-RDC) sous la supervision de Bruno Perodeau.
- Novacel, GICET, KOK25. 2016. *Note d'information pour la transition NSK-KOK25*.
- OFAC (Observatoire forestier de l'Afrique centrale). Site internet officiel. [https://www.observatoire-comifac.net/monitoring\\_system/national\\_indicators?year=2017&country=COD&step=3](https://www.observatoire-comifac.net/monitoring_system/national_indicators?year=2017&country=COD&step=3) (consulté le 26 mars 2017).
- Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi (Inforcongo). 1958. *Monographie des principales essences forestières exploitées au Congo belge*. Bruxelles (coll. « Pour connaître le Congo », VIII).
- OGF 2017. Site internet officiel. Lien internet : <http://ogfrdc.cd/> (consulté le 3 mai 2017).
- OI-FLEG (Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC). 2012. *Rapport de mission de terrain n° 2. (12 au 30 octobre 2011)*. Kinshasa : REM (Resource Extraction Monitoring).
- OI-Fleg (Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance), OGF (Observatoire de la gestion forestière). 2014. *Rapport de mission de terrain n° 3*.
- Openland contracts*, en ligne sur : <http://www.openlandcontracts.org/> (consulté le 18 avril 2018).
- Oyono, R.P. & Lelo Nzuzi, F. 2006. « Au sortir d'une longue "nuit" institutionnelle, nouvelles transactions entre les politiques forestières et les sociétés rurales en RD Congo post-conflit ». *Afrique et Développement XXXI (2)* : 183-214. Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique.
- PNUD. 2015. « Profil de la pauvreté. Province du Mai-Ndombe. Conditions de vie des ménages ». Kinshasa.
- PNUD, Ministères du Plan, de l'Agriculture et Élevage, Éducation nationale, Environnement et Conservation de la nature et Tourisme, Lukusa Lumembu Cilolo Kalala, sous la direction de M. Mbuyi Mukadi. 1997. *Monographie de la province du Bandundu*.
- Putzel, L., Assembe Mvondo, S., Bilogo Bi Ndong, L. et al. 2013. *Le Commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo. Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon*. CIFOR. Lien internet : [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/Wpapers/WP123Putzel.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Wpapers/WP123Putzel.pdf) (consulté le 5 juillet 2017).
- REM (Ressource Extraction Monitoring), OI-FLEG (Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC). 2011. *Mise en application de la loi forestière et de la gouvernance. Analyse de la législation forestière de la RDC*.
- REM (Ressource Extraction Monitoring), OI-FLEG (Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC). 2012. *Note de briefing. Dérives de l'exploitation forestière artisanale en RDC*. Observation indépendante de la mise en application de la loi forestière et de la gouvernance en RDC (OI-FLEG).
- République démocratique du Congo, Ministère de l'Environnement et du Développement durable. ER-PIN (Emission Reductions Program Idea Note). 2013 (24-25 juin). *Une note d'idées pour un programme de réduction des émissions de carbone en République démocratique du Congo*. Paris.

- RRN (Réseau Ressources naturelles), RDC. 2012. *État des lieux du processus de négociation des clauses sociales de cahier des charges et de l'exploitation artisanale de bois en RDC*. Kinshasa. En ligne sur : <http://www.transparenceforestiere.info/drc/news/722/etat-des-lieux-du-processus-de-n-gociation-des-clauses-sociales-de-cahier-des-charges-et-de-l-exploitation-artisanale-de-bois-en-rdc/>
- Reyniers, C., Karsenty, A. & Vermeulen, C. 2016. « Les paysans sans terre et REDD en RDC : les logiques locales face aux interventions internationales ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (dir.), *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2015*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 199-226.
- Schure, J., Ingram, V., Marien, J.-N., Nasi, R. & Dubiez, E. 2011. « Le bois énergie pour les centres urbains en République démocratique du Congo. Le principal produit forestier et énergétique remis à l'ordre du jour de l'agenda politique ». *Brief 8*.
- Skandarski, M. & Facilité REDD de l'UE. S.d. *Note d'information. Le défi de la pérennisation des investissements REDD+. Cas d'étude dans le Sud Kwamouth*. République démocratique du Congo.
- Semeki Ngabinzeke, J., Belani Masamba, J., Ntoto M'Vubu, R. & Vermeulen, C. 2014. « Consommation de produits d'origine animale dans la concession forestière 039/11 de la SODEFOR à Oshwe (RD Congo) ». *Tropicultura* 32 (3) : 147-155.
- Sodefor. Site internet officiel : <http://www.sodefor.net> (consulté le 18 avril 2018).
- Tchatchou, B., Sonwa, D.J., Ifo, S. & Tiani, A.-M. 2015. *Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. État des lieux, causes actuelles et perspectives*. Bogor, Indonésie : Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) (« Papier occasionnel », 120). En ligne sur : [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-120.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-120.pdf) (consulté le 18 avril 2018).
- Thuair, B. 2014. *Deuxième bulletin de Moabi*. En ligne sur : <http://rdc.moabi.org/moabi-s-second-newsletter/fr/> (consulté le 18 avril 2018).
- Trefon, T., Hendriks, T., Kabuyaya, N. & Ngoy, B. 2010. « L'économie politique de la filière du charbon de bois à Kinshasa et à Lubumbashi. Appui stratégique à la politique de reconstruction post-conflit en RDC ». *Working Papers* 3. Université d'Anvers, Institute of policy and development management.
- UICN/PACO. 2010. *Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées*. Ouagadougou, BF : UICN/PACO.
- UNESCO. 2010. *Le Patrimoine mondial dans le bassin du Congo*. Paris : Centre du patrimoine mondial pour l'UNESCO.
- Van Acker, F. 2013. « Analyse critique de la gestion de l'écosystème forestier en RDC ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (dir.), *Conjonctures congolaises 2012. Politiques, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 82), pp. 179-209.
- Vermeulen, C. & Karsenty, A. 2014. « Les concessions forestières des communautés locales : une avancée potentielle pour la foresterie sociale en RDC ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (dir.), *Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 86), pp. 97-112.
- WRI (World Resources Institute)/MECNT (Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la nature et du Tourisme/République démocratique du Congo (RDC)). 2009. *Processus de conversion des titres forestiers en contrats de concession forestière (Décret n° 05/116 du 24 octobre 2005)*.
- WRI (World Resources Institute)/MECNT (Ministère de l'Environnement et de la Conservation de la nature et du Tourisme/République démocratique du Congo (RDC)). 2016. *Domaine forestier de la République démocratique du Congo. Situation au 30 juillet 2016*. (Carte).



# CHAPITRE 4

## EXPLOITATION DU LAC ET DES RIVIÈRES

### INTRODUCTION

Le secteur de la pêche au Mai-Ndombe occupe une place importante dans les revenus des ménages des villages riverains du lac, du Congo, du Kasai, de la Lukenie et des affluents, généralement juste après l'agriculture (CARG Kwamouth/Bolobo/Yumbi 2010 : 11 ; Rodriguez *et al.* 2012 : 2). Au bord du lac, la pêche fait directement vivre plus de 80 % des habitants des villages riverains (WWF/CENADEP 2015 : 6). Pourtant le lac n'était pas le plus réputé pour ses ressources halieutiques : « on le considérait généralement comme peu poissonneux, puisque ses 230 000 ha ne fournissaient que 3600 tonnes, dont un tiers était consommé à l'état frais, le reste étant fumé et partiellement envoyé à Léopoldville [...]. Rendement en poisson frais : 40 à 50 kg/ha » (Drachoussof *et al.* 1991 : 1005). Mais le Mai-Ndombe assurait tout de même, dans les années 1990, la grande majorité de la production de poisson de l'ancienne province du Bandundu (République du Zaïre 1983 : 127). Aujourd'hui, le potentiel halieutique du lac est discuté. En 2016, une entreprise chinoise (Agrotec) a étudié le déploiement de pêcheries industrielles à Inongo, mais elle s'est repliée pour cause d'un stock de poissons considéré comme insuffisant (Beltrade 2017). L'absence de données sur les recettes aux niveaux provincial et territorial et sur les volumes de production des pêcheurs et de cargaisons des opérateurs commerciaux du secteur nous empêche de déterminer le poids réel de la pêche au niveau de l'économie provinciale.

Le secteur de la pêche, qui est demeuré jusqu'à aujourd'hui complètement artisanal, implique une large gamme d'acteurs, allant du pêcheur

traditionnel et des intermédiaires-commerçants (les « mamans-manœuvres », par exemple) à l'agent d'État, et des présidents d'associations de pêcheurs aux chefs de rivières, en passant par les coopérateurs et les migrants saisonniers de Kinshasa, Kikwit, Tshikapa ou même de Brazzaville. Suivant les lieux, les techniques et les pêcheurs, les activités dans le secteur ne sont pas uniformes. Si de grandes tendances peuvent être dégagées, chaque site de pêche a ses propres spécificités (origine des pêches, calendrier de pêche, techniques, destination de la production, etc.). Le chercheur Aaron Russel, qui a étudié la région dans le cadre de l'élaboration d'un rapport technique pour le World Fish Center, différencie la pêche telle qu'elle était pratiquée au nord du lac de celle pratiquée au sud. Il s'est intéressé aussi aux niveaux de dépendance par rapport au secteur pour les populations basées de part et d'autre du lac. Les habitants de la rive est se sont avérés nettement plus dépendants du secteur, mais bénéficiant aussi de meilleurs rendements (Russel *et al.* 2007 : 12 ; 31). Certains sites de pêche sont devenus connus pour leur productivité et sont particulièrement prisés des marchands de poissons venus de Kinshasa ; c'est le cas de Nkolobeke.

### 1. SOURCES

Les données sur lesquelles se base ce chapitre, en plus de celles de l'équipe locale<sup>1</sup> viennent de sources

---

1. Dans chaque province, une équipe locale (2008) a été chargée de rassembler les données et de rédiger une première ébauche de la monographie provinciale.

éparses allant des données de l'Administration à celles issues d'études scientifiques, en passant par les données collectées sur le terrain par les ONG menant des projets de développement. En ce qui concerne la littérature officielle, nous disposons seulement de quelques données reprises dans les rapports des comités agricoles ruraux (CARG) datant de 2010 et pour les trois territoires suivants : Kutu, Inongo et Mushie. Les informations restent très générales, mais permettent tout de même de corroborer d'autres informations glanées dans toute la littérature non scientifique existante. On souligne l'importance de la documentation fournie par le World Wildlife Fund (WWF) via le projet « Ndjamba Ndjale » déployé dans la zone du lac Mai-Ndombe avec pour objectif l'appui à une pêche responsable. Dans ce cadre, l'étude socio-économique des ménages, rédigée en 2016 est également une bonne base d'informations, bien que la qualité des données chiffrées soit variable. L'étude se fonde sur des interviews avec les informateurs clés, des entretiens en groupes avec des villageois et des associations locales. Enfin, en ce qui concerne la littérature scientifique sur le sujet, les travaux d'un biologiste belge, J.-C. Micha, professeur à l'université de Namur, sont d'une grande utilité. Celui-ci a co-écrit deux articles scientifiques en 2013, suite à des enquêtes menées sur le terrain pour évaluer les ressources ichtyologiques et l'état de la pêche sur le lac Mai-Ndombe. Les enquêtes, toutes deux menées en 2012, sont cependant restées limitées à certains villages autour du lac. L'une a été menée à Kolobeke, où un échantillon de 100 personnes avait été constitué ; l'autre s'est déployé sur plusieurs centres, dont Inongo et la pêcherie de Bolondo, avec également un échantillon de 100 personnes. Enfin, toujours dans le registre scientifique, on note les informations qu'apporte le rapport technique d'A. Russell, qui a enquêté dans la région en 2007 pour le compte du World Fish Center et de WWF. Ses recherches et celles de ses collaborateurs<sup>2</sup> dépassent le champ du Mai-Ndombe, puisqu'elles s'étendent au lac Ntomba [Tumba] et à la réserve Lopori Waringa. Le premier article co-écrit a été publié en 2007 : « Preliminary

assessment of the artisanal fishery sector around Lac Mai-Ndombe in the Lac Tele-Lac Ntomba (LTL) CARPE landscape ». Dans le deuxième article, publié un an plus tard par le WorldFish Center : « Assessment of institutional contexts for collective action, and stakeholder receptiveness to integrated research-extension approaches on lac Ntomba, lac Mai-Ndombe and the Maringa-Lopori-Wamba watersheds », il met l'accent sur les filières marchandes du poisson et l'action des ONG. Les informations de cet auteur et de ses collaborateurs sont complémentaires à celles émanant de WWF, puisqu'il a visité des sites de pêches sur la rive est au sud du lac, une région qui n'avait pas été couverte par les enquêtes de l'ONG (notamment : Bonongo, Ebabaka, Bankayi, Bokuka). Enfin, on a également eu recours à toute une série de personnes-ressources qui ont été contactées dans le cadre du projet, notamment Grégoire Baku, membre du CENADEP<sup>3</sup> à Inongo, une ONG locale active dans le secteur de la pêche.

## 2. LOCALISATION, POTENTIEL ET CALENDRIER DE PÊCHE

La province du Mai-Ndombe possède un réseau hydrographique ramifié et étendu<sup>4</sup>. Le lac, tout d'abord, qui a donné son nom au district puis à la province, s'étend sur 2300 km<sup>2</sup> ; 130 km du nord au sud et 14 km d'ouest en est. Sa taille varie pendant la saison des pluies, pouvant atteindre deux à trois fois sa superficie initiale. Il a une profondeur moyenne de cinq mètres (allant jusqu'à maximum 10 m)<sup>5</sup> (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 274). Ses eaux ont une couleur noire due à son taux d'acidité élevé

3. « Le CENADEP est une ONG de droit congolais spécialisée dans l'animation participative des communautés paysannes. Elle est le partenaire de WWF BE depuis la phase 1 du projet. CENADEP a mis en place une antenne et une équipe de terrain à Inongo ; celle-ci est supervisée par l'équipe du siège kinois de l'ONG. Directeur général, directeur administratif, comptable, chargé de programme se sont rendus plusieurs fois à Inongo dans le cadre du suivi et de la formation de l'équipe d'Inongo » (WWF/CENADEP 2016 : 8).

4. Voir la partie physique de l'ouvrage pour une description plus approfondie de l'hydrographie de la région.

5. Au niveau de ses particularités physiques, ses eaux noires dues à l'accumulation de tannins présentent une faible conductivité et un pH acide (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 274).

2. Ann Gordon (WorldFish Center), Guy Bungubetshi (consultant pour WorldFish Center), Norbert Zanga (WWF) pour son article publié en 2007 et Guy Bungubetshi et Mark Hoekstra pour celui de 2008.

et à l'activité de décomposition organique que cela engendre. Les rives du lac sont composées d'étendues herbeuses, de plages de sable blanc, de blocs latéritiques et de forêts qui sont inondées en période de crue (WWF/CENADEP 2015 : 1). Le lac est formé (principalement) par la Lokoro, la Lutoy et la Lele, ainsi que les cinq lacs<sup>6</sup> situés au nord-est. À côté, la province du Mai-Ndombe est traversée par plusieurs grands cours d'eau dont le fleuve Congo, qui forme sa frontière à l'ouest avec la République du Congo, et le Kasaï qui la sépare au sud du Kwilu. On note aussi la Lukenie, qui devient la Mfimi qui, à son tour, prend le nom de Kwa. D'autres rivières, secondaires drainent le paysage (parmi lesquelles certaines ont donné d'ailleurs leur nom aux villages de pêcheurs) : Bolongonsongo, Bolongolule, Besombi, Bolondo, Mbalenzala, Mpatambalu, Bowele, Lolabu, Lobuli, Lomomo, Molibampe, Mai Moindo, Modungu, Lolabu, Yom, Molanza, Kefekebe, Dzoo, Botwala, Mpokote, Mpongoboli, Nkole, Nzalenkanda, etc. La combinaison optimale d'un réseau hydrographique étendu et d'une bonne pluviométrie font du Mai-Ndombe une région riche en ressources halieutiques. Ainsi, la faune du lac et des rivières est variée : elle compte une quarantaine d'espèces différentes appartenant à environ huit familles, parmi lesquelles une trentaine d'espèces de poissons sont commercialisés (cf. tableau ci-dessous de WWF, DGD, etc.).

Les ressources ichtyologiques du lac Mai-Ndombe ont fait l'objet d'estimations quantitatives dans le cadre d'études scientifiques. Selon la méthode<sup>7</sup> suivie, l'estimation du rendement du lac varie ; entre 7130 t et 13 800 t/an pour l'ensemble du lac (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 275). Les estimations précédentes étaient moins optimistes : 6200 t en 1967 dans l'*Annuaire de la République* (Mendele Nzuzi 1975 : 24), et encore moins, dans les années 1990 ; 3600 t/an (Drachoussof *et al.* 1991 : 1005).

Bien qu'elle soit pratiquée tout au long de l'année<sup>8</sup>, l'activité de pêche dans le Mai-Ndombe connaît des

fluctuations saisonnières au niveau de son intensité suivant les périodes de crue et d'étiage des cours d'eau. C'est aussi en fonction de ces dernières que les techniques de pêche diffèrent (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 277). Au sud du lac, ces variations saisonnières ont amené la population à différencier cinq périodes de pêche (Micha & Bongeba 2013 : 49-50). La période *m'pela* qui s'étend du mois d'octobre au mois de janvier de l'année suivante constitue globalement une période défavorable. Du mois de février (même déjà janvier) et jusqu'à la mi-mars (même avril), c'est l'*elanga-moke* qui correspond à la petite saison sèche et qui est favorable aux activités halieutiques (PNUD 1997 : 125). La période *m'pela muke* (avril jusque mi-mai) est, quant à elle, peu propice. Enfin, la période *elanga-monene* (mi-mai-début septembre) correspond à la « haute-saison » de pêche ; c'est-à-dire, la période d'étiage dans le lac et ses affluents (Micha & Bongeba 2013 : 49-50). Cette période d'étiage attire dans le nord de la province un très grand nombre de pêcheurs issus de toute la province, mais aussi de beaucoup plus loin : du Bandundu, de Kikwit et de Kinshasa, lesquels se regroupent dans des campements de pêche (« *nganda* »). Les activités y sont intensives pendant quelques mois (Russel *et al.* 2007 : 25). C'est aussi à cette période que la plupart des activités de pêche à but commercial s'effectuent à Nkaw et Lokolama (territoire d'Oshwe) (Colom 2006 : 54). Au sud, les déplacements de pêcheurs sont moins marqués, mais ils sortent tout de même du village en saison sèche pour atteindre les rivières environnantes (Russel *et al.* 2007 : 25). Enfin, la période *bolopolo*, qui court sur septembre et octobre (dernière semaine du mois de septembre et première semaine du mois d'octobre) correspond aux premières pluies et à l'élévation du niveau d'eau (Micha & Bongeba 2013 : 50). Pendant les périodes moins productives, la plupart des pêcheurs retournent dans leur village pour se consacrer à d'autres activités (agriculture, bois de construction, etc.). Les activités de pêche continuent, bien qu'à un rythme moins soutenu, et demeurent dans les environs immédiats des villages et dans les estuaires. La pêche est alors destinée aux besoins nutritionnels de la famille, sauf exception (besoin financier exceptionnel ou pêche très (trop) abondante) (Russel *et al.* 2007 : 10).

Avant de revenir en détail sur le secteur de la pêche, faisons une brève revue de la pisciculture, dont les activités d'exploitation sont marginales

6. Besako (35 km<sup>2</sup>), Ikenge (27 km<sup>2</sup>), Nkoloetulu (25 km<sup>2</sup>), Ilungu (10 km<sup>2</sup>) et Ndekengelo (8 km<sup>2</sup>).

7. Méthode de Welcomme & Henderson (1976), Schlessinger & Regier (1982), les équations de Sifra, Laë (1997), cités par Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 275.

8. 90 % des enquêtés de Micha et Luhusu Kutshukina (2013 : 280) considèrent qu'il n'y a pas de calendrier de pêche.

dans le Mai-Ndombe. À défaut de documentation, nous n'irons pas plus loin que le paragraphe qui suit. La province comptait, en 1959, 15 lacs artificiels (se déployant, en tout, sur un hectare). Ce nombre ne représentait pas grand-chose au regard des 70 966 lacs piscicoles recensés à la même période dans le Kwilu (République du Zaïre... 1983 : 95). Actuellement, il existe encore quelques étangs piscicoles autour d'Inongo, qui ont d'ailleurs été réhabilités par le CENADEP, soutenu par le WWF. L'ONG a tenté d'y redynamiser la filière en organisant des formations et en tentant d'intégrer le *Tilapia niloticus* par la distribution de poissons. À Inongo, cinq associations de pisciculteurs (API, APINO, IPAPE, les religieuses du couvent d'Inongo, la procure du couvent d'Inongo) et six particuliers ont bénéficié du soutien du CENADEP. Mais globalement la production piscicole à Inongo est encore marginale. Les rendements obtenus dans l'un des étangs du CENADEP de *Tilapia niloticus* (3,8 ares) mis en place dans le cadre de la formation à la pisciculture était de 13,5 kg/an, alors qu'un étang de cette taille bien géré pourrait donner un rendement de 45,6 kg/an (Zanga 2015 : 4). On trouve encore des étangs piscicoles à Masi Kwa et Twa (territoire de Kwamouth) (CARG Kwamouth 2010 : 11). Dans le programme du PIREDD<sup>9</sup>, la question de la création d'étangs piscicoles par les comités de développement locaux (CLD) est aussi envisagée : « la pisciculture n'est pas très répandue dans le Mai-Ndombe. Le projet pourra appuyer les porteurs de projet désireux de se former et d'investir dans cette activité. Là encore, des contrats pourront être passés avec des ONG locales pour assurer la formation, l'encadrement de la création des étangs et l'alevinage » (FONAREDD 2016 : 30).

**Tableau 4.1 : Les grands bassins de pêche du lac Mai-Ndombe (WWF/CENADEP 2016)\***

Bassin de production	Villages
Kesenge	- Lobeke - Bokebeni - Kesenge - Ibali - Nselenge
Mbale	- Kengela - Loombe - Bobolampinga - Nkodi - Mbale
Lokanga	- Lokanga village - Ikita village - Nsongo - Lombe
Inongo	- Inongo - Nkotentikala - Bongemba
Mpokote	- Botanda village - Ngand'Ewan - Itete - Mpokote - Itendo - Besombi - Nselenge 2 - Mpanza - Boongo
Nkile	- Mpise - Nkile - Bonsele
Isongo	- Isongo - Botangele - Ndongese - Bokotkili - Besako
Nkolobeke	- Nkolobeke - Nkoluamanza - Nkole

\* La liste des villages de pêcheurs n'est pas exhaustive. Il y en a beaucoup plus, notamment tous ceux qui ont été visités par Aaron Russel et ses collègues en 2007.

Source : Atelier participatif organisé à Inongo (25/02/2016), cité par WWF (2016) dans son rapport technique sur la localisation des zones de frayères.

9. Cf. plus de détails sur ce programme dans le chapitre consacré aux forêts.

### 3. PROFIL ET NOMBRE DE PÊCHEURS

Dans le Mai-Ndombe, la pêche est plutôt pratiquée par les hommes. Cependant, les femmes et même les enfants s'y livrent aussi, sous la forme de ce qui est parfois appelé la « pêche sportive », c'est-à-dire, l'éco-pêche dans les marais du lac et les rivières pendant la grande saison sèche (juin, juillet, août). La pêche est artisanale et tout le monde la pratique, sans distinction. Quand les pêcheurs ne sont pas des villageois des environs, ce sont des saisonniers des agglomérations voisines et même, pour certains sites de pêche, des originaires de Kinshasa, de Bandundu ou encore de Kikwit et de Tshikapa (CENADEP 2017). Ces derniers se retrouvent plutôt pour la saison sèche au nord du lac Mai-Ndombe, le long des rivières Lokoro et parfois Lotoy. Dans les villages de pêche au sud, il est rare de trouver des saisonniers en provenance de Kinshasa ou d'ailleurs. Les activités de pêche sont effectuées par les villageois, généralement dans les estuaires et rivières à proximité (Russel *et al.* 2007 : 12). Parmi la population de pêcheurs, on distingue aussi les « semi-professionnels », qui se regroupent autour de « patrons », des pêcheurs qui travaillent pour leur propre compte et, enfin, des pêcheurs occasionnels (WWF/CENADEP 2015 : 5). Au nord, l'âge moyen des pêcheurs du lac Mai-Ndombe est de 35 ans (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 282).

Le nombre de pêcheurs est difficile à déterminer, puisqu'il s'agit de populations flottantes, qui varient selon les saisons. Dans un rapport du CARG de Kwamouth il était spécifié : « En saison sèche, à ces pêcheurs permanents s'ajoutent de nombreux pêcheurs venus de Maluku, Kinkole et d'autres villages en aval du fleuve. Ils s'installent sur les bancs de sable du Kasaï entre Kwamouth et Bokala » (CARG Kwamouth 2010 : 11). Il est aussi compliqué de comparer des chiffres puisque, le plus souvent, ils ne datent pas de la même année, que la source ne précise pas ce qu'elle entend exactement par « pêcheur » et qu'il ne s'agit pas toujours des mêmes espaces géographiques concernés. Les données dont nous disposons sur le nombre de pêcheurs sont les données rapportées par le WWF, et celles officielles estimées par le SENADEP (à ne pas confondre avec le CENADEP, l'ONG) suite à une enquête cadre réalisée en décembre 2012 avec l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE). Depuis le début des années 1980, ils étaient officiellement estimés

à 3400<sup>10</sup> pêcheurs. En 2010, selon le CENADEP, ils seraient environ 9500 pêcheurs répartis entre les camps sur les rivières et les villages qui bordent le lac Mai-Ndombe (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 281). Un peu plus élevées, les estimations du SENADEP (Service national de la Pêche) et d'APEFE (2012), qui concernaient, quant à elles, seulement le lac Mai-Ndombe, approchaient les 15 000 pêcheurs répartis sur 64 campements ou villages de pêche (environ 10 000 dans le territoire d'Inongo, environ 3000 dans le territoire de Kutu et près de 2000 dans le territoire de Kiri) (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 277). Ce sont ces derniers chiffres officiels qui sont, par ailleurs, repris dans le « Profil de pauvreté de la province du Mai-Ndombe » (PNUD 2015 : 4). Notons que dix ans plus tôt, les chiffres publiés dans la monographie du PNUD donnaient l'effectif de 45 894 pêcheurs pour l'ancien district du Mai-Ndombe et 21 223 pêcheurs pour celui des Plateaux (PNUD, Ministère du Plan 2005 : 123).

En plus des pêcheurs, le WWF distingue toute une série d'acteurs qui gravitent autour d'eux et qui tiennent un rôle dans la filière pêche. Il y a évidemment les chefs de rivières qui sont les usufruitiers des portions de lac ou de rivière qu'ils gèrent au nom de leur clan. Ils délivrent les autorisations de pêche moyennant des droits d'usage. Un peu en dessous, sur le terrain, les « patrons pêcheurs ». En échange de mettre à disposition des pêcheurs recrutés du matériel de pêche, ils perçoivent un pourcentage sur la production. Enfin les commerçants et les mareyeurs, souvent originaires des grands centres, qui vont acheter les produits de pêche en tentant de faire la plus grande marge bénéficiaire sur les produits (WWF/CENADEP 2015 : 5). Le long du fleuve aussi, dans les deux territoires de Bolobo et Yumbi, la pêche, à côté de l'agriculture, forme le pilier économique. La population de Yumbi est dépendante des Basengele pour son approvisionnement en manioc, qu'elle importe grâce à ses revenus de pêche (CARG Bolobo/Yumbi 2010 : 12 ; 29).

10. Il sied de rappeler que dans les années 1970, les effectifs de pêcheurs (estimés) dans le Mai-Ndombe oscillaient autour de 2250, étant passés de 1138 à 3384 entre 1973 et 1981, ayant donc triplé en moins de dix ans (République du Zaïre... 1983 : 97). Cette augmentation peut s'expliquer par les effets de la crise économique et des mesures de zaïrianisation.

## 4. PRODUCTION

### 4.1. REVUE DES ESTIMATIONS

La pêche dans le Mai-Ndombe est totalement artisanale, et l'a toujours été, malgré l'existence de possibilités pour le développement du secteur industriel mentionnées dans les rapports officiels (PNUD 1997 : 341). Si l'étendue des plans d'eau du Mai-Ndombe, présente une opportunité pour l'exploitation industrielle, la faible profondeur du lac constitue par contre un grand frein. Jusqu'ici, tous les projets de pêcheries industrielles qui avaient été envisagés au Mai-Ndombe sont restés au stade embryonnaire. Malgré le caractère strictement artisanal du secteur, le Mai-Ndombe était le grand pourvoyeur de poissons de l'ancienne région du Bandundu, délivrant à peu près 90 % de ses produits de la pêche (République du Zaïre... 1983 : 127).

S'il existe des estimations quantitatives scientifiques concernant la faune du lac, la production de la pêche aujourd'hui est inconnue. Selon le bureau de planification agricole, en 1981, la production totale de poisson au Mai-Ndombe se chiffrait à 6193 tonnes, dont un tiers à peu près était commercialisé. Mais l'Administration, dans son propre rapport, mettait en garde le lecteur : « ces données statistiques sont citées purement à titre documentaire ». En fait, les pêcheurs eux-mêmes ont du mal à connaître le volume global de leurs propres captures sur un an, puisque pendant la saison humide, les poissons pêchés sont directement consommés, voire vendus ou échangés (Russel *et al.* 2007 : 12). Et sans connaître la production moyenne par pêcheur, il est difficile d'estimer le niveau de production pour l'ensemble de la province, aussi approximatif fût-il puisque le nombre de pêcheur lui-même est estimé.

Les données issues d'enquêtes de terrain nous apportent déjà quelques éléments. Suivant les estimations du chercheur Aaron Russel, le volume de captures qu'un pêcheur moyen pouvait atteindre était de 1000 poissons par an (saison sèche). Lesquels étaient généralement destinés à la vente à Kinshasa. Dans son rapport, les revenus de la pêche sont mis en perspective avec les revenus issus d'autres activités de subsistance, montrant l'importance de la pêche pour les ménages. Sur la rive ouest du lac, le pêcheur moyen ne dépasse pas le millier de prises par an. La pêche est la deuxième source de revenus à côté de l'agriculture et de l'exploitation de bois de

construction. À l'Est par contre, la pêche semble être beaucoup plus importante. En plus d'une moyenne annuelle par pêcheur de 1000 prises, c'est le secteur qui représente la première source de revenu pour la majorité des personnes dans les camps de pêche et pour les pêcheurs dans les villages. La pêche figure sur le même pied d'égalité que l'agriculture. À certains endroits, ce sont même 3000 – voire 10 000 – prises par pêcheur et par an qui ont été enregistrées (Russel *et al.* 2007 : 13).

En ce qui concerne les informations recueillies dans le cadre du projet Ndjamba Ndjale, il faut préciser que la procédure pour la récolte des données n'a pas toujours été respectée. Le WWF émet quelques doutes sur les chiffres obtenus : « [...] Le constat général est que les pêcheurs relais ne respectent pas les jours d'enquêtes tels que décidés lors de la formation sur la collecte des données et que les données qu'ils mettent dans les fiches semblent parfois avoir été créées de toute pièce [...] ». D'ailleurs, un seul paragraphe sur l'ensemble de l'étude est consacré à l'explication de la méthodologie adoptée, laquelle reste vague. Mais les résultats permettent de dégager quelques tendances, notamment sur la quantité des captures selon les techniques adoptées et les saisons. Cependant, les données ne concernent qu'une année ; une comparaison au niveau de la variation des stocks de poisson d'une année à l'autre n'est donc techniquement pas possible. De plus, le texte est parfois flou et peut donner lieu à différentes interprétations.

Il semblerait que la rive est soit bien plus productive que la rive ouest (Russel *et al.* 2007 : 14). Et de manière générale, le nord du lac est aussi plus poissonneux. D'ailleurs c'est au nord que se rendent les pêcheurs saisonniers venus des grands centres et de Kinshasa. Selon Russel, les camps et villages de pêcheurs qui sont pointés comme les plus productifs sont : Balua camp, Ngombe, Isengeyangamba camp, Monyolobala camp, Inongo, Nkolobeke dans le nord, et tout de même deux dans le sud : Mobeke, Bokuka. Le WWF, qui a enquêté à d'autres endroits, pointe Mbale comme étant de loin le centre le plus productif, suivi de Kengele et Nkolobeke. On retrouve également le dernier, bien classé dans l'étude d'Aaron Russel, juste avant Mpokote (WWF/CENADEP 2016<sup>11</sup> ; Russel *et al.* 2007 : 14).

11. Ces rapports n'ont pas été publiés. Pour certains, il s'agit de versions non définitives. Pour plus d'informations, voir

## 4.2. TECHNIQUES DE PÊCHE<sup>12</sup>

La distance qu'un pêcheur effectue depuis le village varie entre moins d'un kilomètre et vingt kilomètres. Les pêcheurs relient les endroits de pêche dans la grande majorité à pied, à travers des sentiers en forêt. Certaines zones de pêche, moins souvent, sont accessibles par la rivière ou la route (Colom 2006 : 49). Quand les sites de pêche sont accessibles par voie d'eau, le pêcheur se déplace en pirogue. Les bateaux de pêche utilisés sont des monoxyles (des pirogues fabriquées sur place). La plupart des pêcheurs disposent de leur propre pirogue. D'autres en prennent en location chez les fabricants (CENADEP 2017).

Les techniques de pêche (filets, nasses, harpons, pièges) vont s'adapter aux types de poissons et aux endroits de pêche ; elles peuvent aussi varier selon la personne qui la pratique.

Une première distinction est faite entre la pêche dite « active » (au filet maillant traînant, filet maillant dormant « *filet ya kolalisa* », senne tournante « *lifumba* », filet à épervier « *traf* », au harpon) et la pêche « passive », sous forme de piège (à la nasse, au filet maillant dormant, filet dérivant de surface, à la ligne, ou encore à la palangre). La pêche au filet a un impact plus conséquent sur les réserves halieutiques (Micha & Bongeba 2013 : 50 ; WWF/CENADEP 2015 : 6). Les techniques vont varier selon la profondeur du lac. Le professeur Micha et C. Bongeba, dans leur article, expliquent : « dans les zones profondes du lac et de ses affluents, les pêcheurs pratiquent la pêche aux filets maillants dormants, la pêche à la ligne ainsi que la pêche aux nasses. Par contre dans les zones moins profondes, les pêcheurs pratiquent la pêche à la senne (senne de plage et senne tournante), la pêche à l'épervier, la pêche aux moustiquaires ainsi que la pêche aux nasses pour certaines espèces » (Micha & Bongeba 2013 : 50). Les marais et les terrasses alluviales de l'intérieur, par exemple, se prêtent davantage à « l'écobuage<sup>13</sup> » et à la pêche

à la nasse (pour la pêche à l'anguille par exemple). Dans le lac et les rivières les techniques sont plus diversifiées (CARG Inongo 2010 : 17). Pendant la période de crue, les pêcheurs pratiquent :

« la pêche à la nasse *Boleke, Longobe et Bombanzi*, la pêche à la senne moustiquaire (non réglementaire) et la pêche à la ligne *Ndobo*, la senne de plage *Lumbalumba*, l'écopage *Nzele* ou *Elingola* et la pêche aux végétaux ichtyotoxiques, [...]. Cette dernière technique est pratiquée par des femmes dans les mares et marigots de la rivière Lokoro [...] en ce qui concerne les nasses, elles sont utilisées soit dans le milieu profond à côté des prairies aquatiques à *échinocloa* (nasse *Longobe*) ; soit sont placées dans des marécages avec construction de petites digues, dites nasses *Boleke et Bombanzi* » (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 277, qui citent Denoël 1958).

Les nasses sont l'attribut des personnes âgées plus expérimentées. Rien que leur confection demande du travail ; tout d'abord pour la recherche des morceaux de bois et des lianes (rotins) dans la forêt et ensuite par le tissage, qui peut prendre plusieurs jours. Les jeunes, quant à eux, préfèrent la pêche au filet et à la ligne parce qu'elle exige moins d'effort. Les femmes pratiquent essentiellement l'écopage (Colom 2006 : 47).

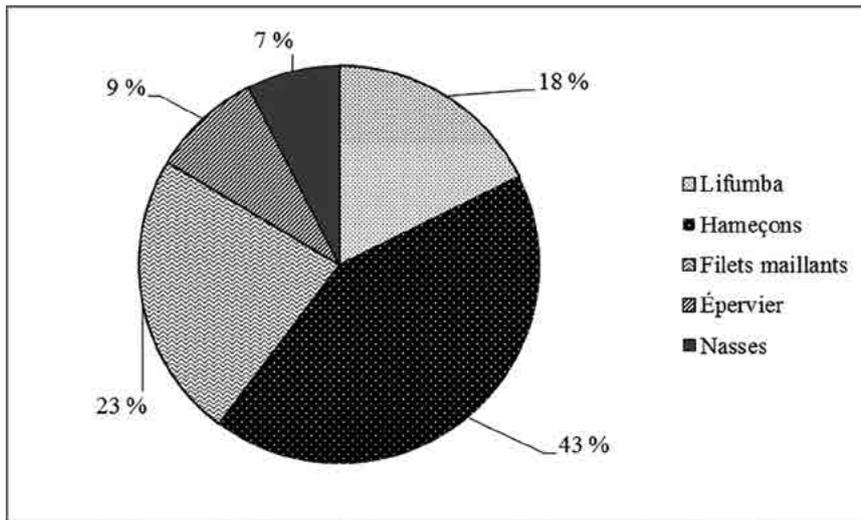
À Bolobo et Yumbi, on pêche toute l'année, dans les frayères, avec des filets (*Lifumba, Nduka* pressé ou *Lokola*) dont les mailles trop fines retiennent les alevins que l'on feint de confondre avec le fretin Ndakala, etc. Parfois ce sont même des moustiquaires (distribuées par des ONG pour des raisons sanitaires) qui sont employées. La pêche se pratique dans les grandes rivières (Congo, Solu, Gampoko pour Yumbi, Congo, Kasai pour Bolobo), sur les îlots (tout particulièrement pour Yumbi sur le Congo) que des familles s'approprient d'abord pour une saison, puis « définitivement », parfois même avec des documents administratifs visés, en y interdisant l'accès à toute autre personne. De nombreux *venants* (Munukutuba, Mbangala) s'ajoutent aux pêcheurs locaux, augmentant ainsi la pression sur la ressource (CARG Bolobo/Yumbi 2010 : 12 ; 29).

la coordination WWF du projet Ndjamba-Ndjale au Mai-Ndombe.

12. Voir l'article scientifique de Micha et Bongeba (2013 : 50-51) pour en savoir plus sur les techniques de pêche utilisées dans le Mai-Ndombe. Une grande partie des informations sont reprises de cet article.

13. Action de brûler des végétaux.

**Graphique 4.1: Répartition des captures selon les différentes techniques de pêche (en %)**



Source : Graphique réalisé par l'auteur d'après des données figurant dans Zanga 2016 (avril).



**Bosoo, nasses de pêche.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Fabrication de nasse.**  
(Photos équipe locale, 2008.)



**Panier servant à la fois pour la pêche et le transport.**  
(Photo équipe locale, 2008.)



**Poissons *Ekodi* vendus sur le marché local.**

En raison de la chaleur, la durée de conservation est très limitée.  
(Photos équipe locale, 2008.)



**Formation à l'inventaire de poissons avec les organisations de pêcheurs  
au lac Mai-Ndombe, projet « Ndjamba Djale ».**

(Photo et © Jean-Claude Micha, 2014.)

## 5. DESTINATION DE LA PRODUCTION : CONSOMMATION, COMMERCIALISATION

À l'époque coloniale déjà, le Mai-Ndombe était réputé pour sa production de poisson. En 1959, le service des affaires économiques du district du Lac Léopold II observait que dans le territoire de Kiri<sup>14</sup> la commercialisation du poisson rapportait aux populations rurales 30 % de leur revenu global (Mbelo 1968 : 8). Aujourd'hui, la commercialisation représente toujours un apport important dans le budget des ménages, mais une partie de la production est aussi destinée à la consommation des ménages, ce qui améliore considérablement leur régime alimentaire. Il est difficile de déterminer avec exactitude la part de la production destinée à l'autoconsommation, et celle destinée à la commercialisation. Cette répartition avait été estimée par le Service régional de la pêche dans les années 1980 : environ 2834 tonnes avaient été commercialisées sur les 6771 tonnes de poissons frais produits dans le Mai-Ndombe, soit un peu moins d'un tiers et pour les poissons fumés, 80 % étaient destinés à la commercialisation (République du Zaïre... 1983 : 97). Dans le territoire d'Oshwe, plus d'un ménage sur deux, parfois même les trois quarts des ménages à certains endroits, commercialisent au moins une partie de leur produit de pêche. Mais le poisson demeure aussi l'une des principales sources de protéines animales du régime alimentaire provincial (25 et 50 % des protéines consommées), car elle est la plus accessible. Dans les endroits plus isolés, comme à Oshwe, les commerçants qui arrivent dans les villages, à pied ou à vélo, échangent des vêtements, des filets, du savon, des pots et des casseroles et d'autres produits manufacturés contre du poisson (Colom 2006 : 34). 20 % des poissons sont vendus dans les campements, 10 % sur le marché d'Inongo et 70 % sont envoyés à Kinshasa (la plupart par la voie fluviale, une petite partie par la route (25 %) et une infime partie par avion (5 %)) (CENADEP 2017). À Nkaw par exemple, les commerçants peuvent venir

14. « Rapport annuel des affaires économiques du territoire du Kiri, service commercial des affaires économiques, province de Lac Léopoldville, 1958 ». 1964. In Willame, J.-C., *Les Provinces du Congo. Structure et Fonctionnement*, RDC. *Cahiers économiques et sociaux* (« Collection d'études politiques », n° 1), p. 89.

du Kasai, des localités voisines comme Lokolama, ou d'Oshwe ou alors de beaucoup plus loin ; du Kasai ou de Kinshasa. Il arrive qu'une partie du poisson qui atterrit sur le marché de Lokolama, par exemple, soit exportée vers Kikwit et Tshikapa ou vers d'autres destinations du Kasai (Colom 2006 : 34 ; 52).

La commercialisation (surtout sur une longue distance) est compliquée par la question de la conservation des poissons, faute d'infrastructures modernes. En effet, selon C. Bongeba et J.-C. Micha : « le seul moyen de conservation des poissons vivants utilisé par le pêcheur est un outil de forme cylindrique tissé à base de liane *Nsakela* qui sert à garder les poissons capturés dans l'eau avant l'expédition au lieu de commercialisation [...] ». Il est utilisé pour des poissons tels que le Ngolo (*Clarias*), et le Mongusu (*Parachana obscura*)<sup>15</sup> avant de les placer dans des fûts d'essence coupés en deux et remplis d'eau pour être envoyés vers Inongo, Kinshasa, Kikwit, Bandundu-ville, etc. Une autre technique de conservation est celle du salage et du séchage, pratiquée par 30 % des pêcheurs lorsqu'ils peuvent se procurer du sel, une denrée assez rare et chère (Micha & Bongeba 2013 : 52). Sinon, le plus souvent, le poisson est fumé. C'est le cas de presque tous les poissons en provenance de zones éloignées, comme Nkaw et Lokolama (Colom 2006 : 52). Le poisson est ensuite transporté dans des paniers, valises, cartons et sacs en plastique. Les paniers et les valises sont fabriqués avec des lianes (rotin) (Bongeba & Micha 2013 : 52).

Le type de filière commerciale empruntée par le poisson va dépendre du lieu de pêche, du type de pêcheur, et de la saison. En général, le produit de la pêche par écopage est destiné à la consommation des ménages, ou alors il est vendu frais (ou échangé), mais plutôt au niveau local, que transporté jusque Kinshasa. Par contre, le poisson pêché au nord du lac Mai-Ndombe pendant la saison sèche, par exemple, aura de grandes chances d'être transporté jusque Kinshasa. Dans la plupart des cas, ce seront les pêcheurs eux-mêmes qui effectueront le voyage. Seulement une minorité de villageois vendent leur produit à des commerçants de centres

15. Il fait partie des espèces qui résistent le mieux à une faible quantité d'eau (les *Clariidae*). Les *Ophiocephalidae* résistent bien aussi (PNUD 1997 : 341).

régionaux (Nioki, Inongo, Mushie) ou issus de plus grandes villes (Bandundu, Kikwit et Kinshasa), à l'exception de Kolobeke sur la Lokoro où les pêcheurs vendent directement (presque systématiquement) leur produit à des commerçants d'Inongo ou de Kinshasa (Russel *et al.* 2007 : 9-16). Pourtant le transport de la marchandise jusque Kinshasa demande de l'investissement dans le chef du pêcheur, lequel s'expose à toute une série de contraintes qui sont étudiées en détail dans l'article « Preliminary Assessment of the Artisanal Fishery Sector around Lac Mai-Ndombe in the Lac Tele-Lac Tumba (LTL) CARPE Landscape » d'A. Russel *et al.* (2007). Elles se résument aux tracasseries, et aux « mamans » à Kinshasa, avec, au-dessus de tout cela, l'épineux problème du manque de capital, lequel engendre un cercle vicieux qui est nourri par celles-ci. Le fossé se creuse entre les pêcheurs qui sont capables financièrement de se rendre régulièrement à Kinshasa et ceux qui dépendent d'intermédiaires (Russel *et al.* 2007 : 18-22 ; 43).

Généralement, c'est le volume de poisson qui va justifier ou non le voyage à Kinshasa. Entre 500 et 1000 poissons, le pêcheur ne se rend pas lui-même à la capitale pour le vendre, il va en général confier son stock à un pair ou à un commerçant. À partir de 2000 poissons, il est susceptible de se faire un peu de profit en s'y rendant lui-même. Et quand le nombre de poissons dépasse 3000, alors le pêcheur se rend même plusieurs fois à Kinshasa sur l'année (Russel *et al.* 2007 : 17).

Au-delà du profit réalisé à Kinshasa, certes plus important qu'en province, mais, au final, dépensé dans le coût du voyage, celui-ci s'effectue pour pouvoir acheter du matériel sur place et des produits manufacturés à des prix plus avantageux que ceux du marché d'Inongo (filets de pêche, hameçons, etc.). Cependant, il leur arriverait quand même très souvent de retourner chez eux les poches vides. En fait, à côté des frais liés au transport, aux taxes, aux tracasseries, il y a encore le passage presque obligé par les « mamans » au port de Kinshasa. Elles organisent la vente avec les marchands de poisson et prennent une marge bénéficiaire. Les pêcheurs sont obligés de recourir à leur service, de peur de représailles s'ils ne le font pas et, surtout, du fait que souvent ce sont elles qui avancent des frais que les pêcheurs ne peuvent couvrir avant d'avoir obtenu les revenus de leur vente (par exemple, les taxes de port, nourriture, logement, etc.). Enfin, la marge

bénéficiaire du pêcheur dépend également des prix du marché qui fluctuent selon l'offre et la demande (Russel *et al.* 2007 : 22).

Le moyen de transport le plus utilisé pour le poisson salé fumé est la baleinière. À défaut d'un autre moyen de transport, des milliers de pêcheurs dépendent de ces bateaux surchargés et coûteux par rapport au service fourni. Trois points de départ importants se situent aux environs du lac : Inongo, Boongo et Kiri, depuis lesquels la baleinière fait différents arrêts le long de la rive est du lac. Elles sont 30 à 50 à effectuer le voyage tout au long de l'année, appartenant à des armateurs privés basés autour du lac. Le prix d'un voyage jusque Kinshasa aller-retour avec la cargaison représente entre un cinquième et un tiers du prix du poisson qui est vendu à Kinshasa. Si le prix inclut les taxes et les tracasseries à l'aller (il faut compter environ 1000 \$/baleinière Kiri-Kinshasa), il ne comprend pas celles du retour. Or les pêcheurs ramènent souvent du matériel de pêche et des produits manufacturés de la capitale. Une autre doléance concerne les délais d'attente à Kinshasa qu'imposent ces baleinières aux pêcheurs, lesquels sont parfois obligés d'attendre quelques semaines en ville avant l'embarquement pour le retour. Le séjour à Kinshasa entraîne des coûts considérables pour le logement et la nourriture. Et en plus de ces charges financières, ces bateaux sont en très mauvais état. Une révision technique qui est requise tous les deux/trois ans n'est jamais réalisée et ils dépassent presque dans tous les cas leur durée de vie initiale (cinq ans maximum). Les naufrages sur le lac sont fréquents. Comme alternative, les pêcheurs peuvent parfois profiter de la cargaison d'une société forestière. Bien que leurs bateaux ne soient pas réguliers, ce moyen de transport, quand il est disponible, est plus apprécié, car il est plus sûr et moins visé par les « tracasseries ». Enfin, quelques cargaisons de poissons fumés et salés sont transportées en avion d'Inongo jusque Kinshasa, mais cela reste un moyen de transport très coûteux et les quantités concernées sont marginales par rapport à l'ensemble de la production provinciale (Russel *et al.* 2007 : 18-19).

Le prix du poisson congolais frais, salé ou fumé va fortement varier selon la localisation géographique et la provenance. À Kinshasa, par exemple, le prix du poisson congolais est beaucoup plus élevé que celui du produit congelé, importé par avion (chinchard et mpiodi).

À Inongo, lieu de production de pêche, c'est la



**Baleinière en provenance du marché de Makotipoko.**

(Photo équipe locale, 2008.)

situation contraire ; le poisson importé y est un luxe que se permettent seulement les quelques personnes aisées des environs (3 \$/500 g) (CENADEP 2017)<sup>16</sup>. Le poisson frais coûte environ 1 \$/kg à Inongo (1600 FC en juillet 2017) et la moitié, voire le quart dans les campements de pêche. Le poisson fumé coûte 3 \$/kg et le poisson salé 5 \$/kg (CENADEP 2017). En fait, l'écart entre les prix du poisson congolais se creuse à mesure que l'on s'éloigne de la source de production. Dans ses recherches de terrain, A. Russel avait d'ailleurs observé que le prix du poisson au niveau local équivalait à 60/70 % du prix de vente du poisson à Kinshasa (Russel *et al.* 2007 : 16). Au niveau de la différence des prix entre les différents territoires, on peut les comparer grâce aux données récoltées par la Cellule d'analyse des indicateurs de développement (CAID) en novembre et décembre 2015. Selon cette dernière, le poisson salé coûte [au kg]<sup>17</sup> environ 4000-5000 FC à Inongo et Kiri et presque le double à Kwamouth (9000 FC), Oshwe (9500 FC) et à Kutu (10 000 FC). Et c'est à Mushie qu'il est le moins cher : 2500 FC. Il faut noter que les mois de novembre et décembre ne correspondent pas à la période de la pêche.

16. Information obtenue par une personne-ressource à Inongo.

17. L'unité de mesure n'est pas précisée dans la source. Cependant le « kilo » semble le plus probable.

Au niveau des quantités commercialisées, la régie fluviale aurait enregistré (sur un an) 550 tonnes de poissons (salés/fumés) à l'exportation pour le territoire d'Inongo (CARG 2010 : 21-22). Les revenus des ménages de pêcheurs (en moyenne) oscillent entre 300 000 et 800 000 FC/an selon les villages (Bonkena & Bondjembo 2016 : 16-17).

Le type de poisson commercialisé va dépendre des zones géographiques. Cependant, le *Mbeli* (en lingala, « Ngolo ») (*Clarias*) et le *Nsinga* (en lingala, « Mongusu ») (*Parachanna obscura*) sont de loin les espèces les plus commercialisées dans toute la province. Ils sont fumés avant d'être vendus. D'autres espèces commerciales qu'on retrouve dans le lac sont l'*Ekoli* (*Chrysichthys chranchii*), le *Luanda* (*Mormyrops anguilloides*), le *Mabundu/Libundu* (*Tilapia congica*) et le *Mfumbe* (*Mormyrops*) (WWF 2014<sup>18</sup>). Dans le territoire d'Oshwe, on retrouve aussi le *Nina* (*Malapterururus electricus*) et le *Wenge* (*Hepsetus odoe*). Le *Mbeke* (dans le tableau écrit « Bole ») (*Xenomystus nigri*) est très recherché, mais pas souvent attrapé (Colom 2006 : 50).

18. Rapport sur un atelier sur la cogestion et taxonomie des poissons (WWF, Inongo, du 03 au 04 octobre 2014).

Tableau 4.2 : Les espèces de poisson commercialisées dans le Mai-Ndombe\*

Famille des espèces	Nom scientifique des espèces	Nom des espèces en langue lotomba/lingala
Protopteridae	<i>Protopterus dolloi</i>	Nsembe/Nzombo
Polypteridae	<i>Polypterus ornatipinnis</i>	Bokonga/Mokonga
Claroteidae	<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	Mboka/Mpoka
	<i>Chrysiichthys cranchii</i> ?	Ekoli/Libobou
	<i>C. punctatus</i> ?	Nzoba, Ingombe
	<i>C. ornatus</i> <i>C. spp.</i>	Imolongo Yimbe (très petit)
Mochokidae	<i>Synodontis greshoffi</i>	Ikoko-nkoy-nkoy
	<i>Synodontis ornatipinnis</i>	Ikoko kata
	<i>Synodontis sp.</i>	Ikoko jaune
Clariidae	<i>Clarias angolensis</i>	Mbeli/Ngolo
	<i>Clarias gabonensis</i>	Mbeli/Ngolo
	<i>Clarias platicephalus</i>	Mbeli/Ngolo
	<i>Channalabes apus</i>	Mosombi/Kambanyoka
Schilbeidae	<i>Eutropius laticeps</i>	Etata/Etata
	<i>Pareutropius debauwii</i>	?
	<i>Schilbe sp.</i>	?
	<i>Parailia sp.</i>	Molambi/Molambi
Citharinidae	<i>Citharinus gibbosus</i>	Liyanga, Mayanga
	<i>Citharinus macrolepis</i>	Mopongo
Distichodontidae	<i>Distichodus antonii</i>	Mboto/Mboto
	<i>Distichodus atroventralis</i>	Mboto/Mboto
	<i>Distichodus fasciolatus</i>	Mboto/Mboto
	<i>Distichodus lusosso</i>	Mboto/Mboto
	<i>Xenocharax spilurus</i>	Loboli
	<i>Ichthyoborus sp.</i>	Musotia
	<i>Phago intermedius</i> Boulenger	Bopoma nkutu
Mormyridae	<i>Mormyrops anguilloides</i>	Luanda, Nzanda
	<i>Mormyrops nigricans</i>	Luanda, Nzanda
	<i>Mormyrus macrops</i>	Nsombo Nsi
	<i>Mormyrus caballus</i>	Lofumbe
	<i>Gnathonemus spp.</i>	Lofumbe
	<i>Genyomurus donnyi</i> <i>Marcusenius spp.</i> <i>Petrocephalus spp.</i>	Lofumbe Lofumbe Mayaya
Channidae	<i>Parachanna obscura</i>	Nsinga/Mongusu
Hepsetidae	<i>Hepsetus odoe</i>	Wenge
Notopteridae	<i>Notopterus afer</i>	Lokombe
	<i>Xenomystus nigri</i>	Bole
Mastacembelidae	<i>Mastacembelus spp.</i>	Bokanga ngole
Alestidae	<i>Hydrocynus goliath</i>	Mbenga
	<i>Hydrocynus vittatus</i>	Enteke
	<i>Alestes spp.</i>	Mokobe
	<i>Alestopetersius spp.</i> <i>Brycinus spp.</i> <i>Bryconaethiops spp.</i>	Beenge

\* À comparer avec la liste publiée dans l'article de Micha &amp; Luhusu Kutshukina (2013 : 279-280).

Cyprinidae	<i>Labeo lineatus</i>	Monganza
Cichlidae	<i>Tilapia congica</i> <i>Tylochromis lateralis</i> <i>Hemichromis elongatus</i> <i>Hemichromis</i> spp. <i>Pelmatochromis</i> sp.	Libundu Ikeke Mukeke, Bokeke Bokeke Iyolongo
Clupeidae	<i>Nannothrissa stewarti</i>	Ndakala

Source : Les données proviennent à la fois de WWF, Boedelijk Delen, CENADEP, *Coopération belge au développement*.  
*Principales espèces commerciales de poissons du lac Mai-Ndombe.* (sans date).



**Poissons *Ntanda* à l'étalage au marché d'Inongo.**

(Photo équipe locale, 2008.)



**Poissons *Mongusu* capturés vivants au marché d'Inongo.**

(Photo équipe locale, 2008.)

## 6. SURPÊCHE ET TECHNIQUES DESTRUCTIVES : LES CONSÉQUENCES

### 6.1. MAUVAISES PRATIQUES

L'augmentation de la production de pêche est loin d'être due à l'amélioration des techniques de pêche. En fait, elle fait suite au gonflement des effectifs de pêcheurs, actuellement en surnombre. Peu importe le chiffre retenu selon les estimations, il dépasse dans tous les cas le nombre « plafond » fixé à 6 900 pêcheurs pour l'ensemble du Mai-Ndombe selon la méthode de calcul d'Henderson & Welcomme (1974)<sup>19</sup>. Dépourvus de moyens de transport, ces pêcheurs sont en plus concentrés dans les mêmes zones, entraînant la diminution de la rentabilité par pêcheur et, à terme, l'épuisement des réserves (Miyalu 2003, cité par Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 281). Les campements de pêche, qui poussent un peu partout, deviennent petit à petit permanents. Leurs environs immédiats sont mis en culture et exploités pour les besoins de subsistance de leur population.

Mais l'augmentation en nombre des pêcheurs n'est pas le seul problème. De manière générale, la population attribue la diminution des captures à l'intensification de la pêche due à une demande en expansion, à l'emploi de certaines techniques par un nombre croissant de pêcheurs sur les sites de pêche, sans contrôle (Colom 2006 : 58-59 ; Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 278). En ce qui concerne les mauvaises pratiques de pêche, on observe sur le terrain l'emploi de techniques prohibées comme les filets à maille inférieure à 3 mm ou de sennes (qui sont souvent des moustiquaires imprégnées d'insecticides<sup>20</sup>), le recours à des plantes itchyotoxiques (*Blighia welwitschii*, dite « Mbaka »). Les filets à petites mailles entraînent la capture en masse de poissons de petite taille, des alevins (appelés « ndakala ») et

larves, ce qui perturbe le cycle de reproduction des poissons. Le fait qu'elle soit pratiquée tout au long de l'année ne contribue pas non plus à la régénération de la faune du lac. La pollution de plans d'eau qui résulte de l'emploi de produits toxiques ou de moustiquaires avec insecticides ont également un impact négatif sur la biodiversité. L'opportunisme et la recherche du profit auprès des pêcheurs artisanaux force le non-respect des saisons de pêche, qui va de pair avec le déclin des pratiques traditionnelles et du respect de l'autorité coutumière régulant le secteur de la pêche, qui ont aussi des conséquences (Russel *et al.* 2007 : 15).

Ces inquiétudes concernant la faune aquatique et surtout le constat d'une absence de contrôle des pêcheurs et de leurs activités font écho aux recommandations de la monographie agricole du district du Lac Léopold II (1952) pour ses axes navigables : « [...] Cependant pour préserver la faune aquatique, il a été nécessaire d'assurer la police de la pêche, par un agent européen, sur le fleuve Congo, les rivières Kwa, Kasaï et Mfimi. Ailleurs la faune aquatique est moins en danger » (Robert 1952 : 669).

### 6.2. PERTE DE BIODIVERSITÉ

Bien que la population poissonneuse soit encore jugée abondante, sa diminution est scientifiquement reconnue (Micha & Luhusu Kutshukina 2013). Des études de terrain ont été réalisées pour déterminer l'impact de l'exploitation sur les réserves halieutiques du lac. À travers des enquêtes, la perception de la population des pêcheurs par rapport aux changements de leur environnement a été étudiée. Presque tous les riverains interrogés (89 %) ont parlé de la baisse des réserves de poisson (liée à la baisse de leur capture) et parfois même de la disparition de certaines espèces (Micha & Luhusu 2013 : 278). Dans certaines communautés, les captures de Luanda (*Mormyrops anguilloides*) et de Mpongo (*Citharinus congicus*) sont devenus rares (Russel *et al.* 2007 : 15). Les captures d'autres espèces auraient également diminué : Mbenga (*Hydrocynus goliath*), Lusoso (*Distichodus lusosso*), Molangwa munene (*Eutropius grenfelli*), Monsatia (*Belanophago tinanti*), Mpombo (*Heterobranchus longifilis*), Ngulu masa (*Euchilichtys royauxi*), *Microctenopoma ansorgii*, le Mfumbe (*Marcusenius plagiostoma*). Une petite partie (11 %) des enquêtés ne parle pas de disparition d'espèces, mais plutôt de « fuite » des

19. Il s'agit de l'estimation faite en fonction du standard avancé par Henderson et Welcomme (1974), cités par Micha et Luhusu (2013 : 275-276), qui déterminent, sur base de 71 lacs africains, que la densité est de 2 à 3 pêcheurs par km<sup>2</sup>.

20. Lesquelles avaient été précédemment distribuées dans la région par l'OMS et le Programme national de lutte contre le paludisme dans le cadre d'une opération sanitaire de prévention contre la malaria.



**Vendeur de Ndakala.**

L'unité de mesure pour la vente est la poignée de main du petit vendeur. Cette pratique est assez généralisée à Inongo.  
(Photo équipe locale, 2008.)

poissons dans des endroits qui seraient moins accessibles (Micha & Luhusu Kutshukina 2013 : 278-280). Mais ces témoignages n'ont pas encore été corroborés par un recensement scientifique des stocks de poissons. A. Russel précise que si les captures ont nettement diminué selon la population locale, on ne dispose pas encore d'éléments sur la diminution de la taille des poissons (Russel *et al.* 2007 : 15).

## 7. LA « COGESTION » COMME TENTATIVE DE RÉPONSE

### 7.1. LÉGISLATION ET CONTRÔLE : MANQUE DE MOYENS OU DE VOLONTÉ ?

Le secteur de la pêche semble délaissé par le gouvernement congolais. Aujourd'hui, au niveau national, les activités de pêche sont toujours officiellement légiférées par les règles édictées à l'époque coloniale (réglementation de 1937). Pourtant, il y eut un sursaut de volonté de changement dans le secteur avec la rédaction, en 2010, du Code de la pêche et de

l'aquaculture, appuyé par la FAO. Celui-ci traduisait une nouvelle orientation de politique nationale du secteur de la pêche et de l'aquaculture en 2012 en s'attachant à faire respecter les normes internationales propres au secteur, tout en le préservant. Mais jusqu'à aujourd'hui, ce Code n'a toujours pas été adopté par le Parlement ; il n'est donc pas encore en vigueur.

Au niveau provincial, le gouvernement a déclaré avoir une politique en faveur d'une pêche durable en adoptant d'ailleurs le principe de cogestion dans sa politique et en soutenant les initiatives du WWF et du CENADEP (cf. articles dans la presse<sup>21</sup>). Un vade-mecum, réalisé avec l'Association pour la Promotion de l'Éducation et la Formation à l'Étranger (APEFE), a été mis en place, lequel a d'ailleurs

21. Une déclaration du gouvernement provincial (2010) dont les priorités dans le secteur correspondent au diagnostic posé par le WWF/CENADEP dans le cadre de « Ndjamba-Ndjale ».

fait l'objet de nombreuses critiques, puisque les chefs coutumiers n'avaient pas été associés à son élaboration ainsi qu'à celle du plan d'aménagement (Micha & Bongeba 2013 : 54). Il visait à fixer les orientations de la pêche. Si ce n'est cette initiative, l'engagement du gouvernement provincial reste de l'ordre du discours politique. Concrètement, rien n'a encore été entrepris au niveau législatif malgré le « lobbying » des ONG pour la promulgation par l'autorité provinciale d'un décret portant sur la réglementation de la pêche sur le lac et ses affluents. Concrètement, la pêche est réglementée par le droit coutumier ; ce sont les chefs de village et/ou de rivières qui fixent leurs propres règles. À titre d'exemple, dans le territoire d'Oshwe, les habitants de Ngendo et de Bisenge (secteur de Lokolama) sont autorisés à pêcher dans les zones qui appartiennent à leur village, qui aurait des droits sur une partie définie de la Lokoro (Colom 2006 : 29). Si les chefs appliquaient jadis des règlements traditionnels qui limitaient la pêche à certaines saisons et à certains équipements et qui, par la même occasion, préservaient ainsi la chaîne de reproduction des poissons, aujourd'hui, l'accès aux zones de pêche se fait plus librement. L'autorisation de pêche moyennant un simple paiement au chef de rivière ou de village (environ 30 à 50 poissons) conduit à de sérieuses dérives sur la façon dont la pêche est pratiquée (calendrier, techniques, etc.). Certaines zones échappent au pouvoir coutumier : celles qui sont reconnues comme appartenant à un privé ou à un village en particulier, leur accès étant également rendu possible en retour d'une rémunération au propriétaire (Russel *et al.* 2007 : 11).

Théoriquement, les services techniques étatiques qui concernent directement l'agriculture, la pêche et le développement sont basés à Inongo, comme c'est le cas du centre de pêche d'Inongo du Service national de la Pêche (SENADEP) (PNUD 1997 : 129). Mais son action semble limitée. Il serait quasi absent et en tout cas non opérationnel (pas de moyens matériels, personnel réduit à une personne, etc.) (WWF/CENADEP 2016). Selon le CARG de Kwamouth (2010 : 11) : « l'administration n'est pas, actuellement, un partenaire efficace de la cogestion des bassins de pêche ». Le rapport du comité agricole rural de gestion (CARG) d'Inongo mentionnait, en 2010, dans son Plan de développement du territoire : « [...] la disparition de tous les mécanismes légaux de contrôle par l'État des pratiques d'exploitation des ressources naturelles : l'inexistence sur le

terrain du service de l'environnement et des gardes de pêche et de chasse » (CARG Inongo 2010 : 11). Les contacts occasionnels des agents de l'État avec la population se limitent en fait à la récolte de taxes légales ou illégales, d'inventaires et à l'octroi d'autorisations<sup>22</sup> (Kambaza 2016 : 15).

À défaut d'un avancement en matière de législation nationale et provinciale<sup>23</sup> et en raison de l'absence de l'administration dans le secteur, les ONG, à travers des projets ponctuels, ont tout de même tenté d'orienter les acteurs du secteur de la pêche vers une gestion efficace et durable de leurs ressources. La constitution d'une charte en faveur d'une pêche responsable sur le lac Mai-Ndombe, élaborée par la fédération des pêcheurs (appuyée par le CENADEP) en a été le résultat le plus probant. Cependant, si celle-ci est appliquée à l'échelle locale, elle n'est pas contraignante. Et elle ne concerne que le lac, or la pêche dans les affluents est également conséquente. À cela se rajoutent les difficultés que posent les pêcheurs saisonniers, électrons libres, qui viennent de Kinshasa en période de saison sèche. Au-delà de la charte de pêche, l'idée de WWF Belgique, instigatrice de ces initiatives, aurait été d'instituer des permis de pêche. Au regard de la méconnaissance du secteur (trop d'inconnues au niveau du nombre de pêcheurs et du potentiel halieutique du lac pour pouvoir mettre en place un tel système), cette perspective n'est donc pas possible à ce stade.

## 7.2. LES ASSOCIATIONS, UNIONS ET COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS : UN ÉLÉMENT STRUCTURANT

L'unique moyen d'action dans la province se situe au niveau des unions et des coopératives de pêcheurs. Dans les années 1980, le Mai-Ndombe, qui montrait déjà des besoins en termes de sensibilisation des pêcheurs, assurait la création d'une

22. En fait, des observateurs ont remarqué que les activités du Projet WWF et ses résultats n'apparaissent dans aucun rapport administratif officiel, et même l'administrateur du territoire ne reçoit pas les copies de rapports d'activités WWF. En fait, les agents se seraient plaints de ne pas avoir été suffisamment associés au projet (Kambaza 2016 : 15).

23. Avec la mise en place du nouveau gouvernement provincial du Mai-Ndombe et de son chef-lieu à Inongo, il se peut qu'il y ait eu des changements au niveau de l'implication de l'administration dans le secteur.

coopérative de pêche pour éviter de passer par des intermédiaires. Des émissions radiophoniques pour sensibiliser les pêcheurs et la création de régies de pêche, entre autres à Mushie, étaient déjà mises sur pied (République du Zaïre... 1983 : 95). Les objectifs de ces programmes de développement datant de l'époque zaïroise n'ont, en fait, pas fondamentalement changé. Si ce n'est qu'on y ajoute de nouveaux enjeux et défis ; pression démographique, dégradation de l'environnement et, surtout, la diminution du stock de poisson, laquelle n'était jadis jamais évoquée. Au contraire, le président Mobutu, dans les années 1970, insistait plutôt sur la « sous-exploitation » des ressources halieutiques nationales, allant jusqu'à instaurer une journée du poisson pour promouvoir le développement du secteur et inciter à de nouvelles vocations (Mundele Nzuzi *et al.* 1975 : 24). Dans les années 1990, dans un contexte où la survie économique poussait de nombreuses personnes à recourir à la pêche comme activité alimentaire et économique, on commence à remarquer la diminution des réserves de poissons. C'est à cette même période que la pêche aux fretins (*Ndakala*) a débuté dans les bassins de pêche du lac Mai-Ndombe (CENADEP). On comptait alors un certain nombre d'associations de pêcheurs parmi lesquelles la coopérative de pêche semi-industrielle du lac Mai-Ndombe et la coopérative des pêcheurs et agriculteurs d'Inongo. Décrites comme relativement dynamiques dans les années 1990 (PNUD 1997 : 129), elles se seraient délitées depuis, bien que certaines aient été renforcées par le biais d'actions menées, au début des années 2000, par diverses ONG qui avaient pris pied au Mai-Ndombe après les guerres. Parmi elles, l'Innovative Resources Management (IRM), financé par l'aide au développement américaine, en 2004-2005, dont les cellules de pêche ont continué à encadrer les pêcheurs, même après le projet<sup>24</sup>. On voit encore de tels types de cellules en amont du Kasai, lesquelles ont formé des sortes de brigades qui tentent, dans la mesure du possible (elles sont très limitées), d'encadrer le secteur (CARG Kwamouth 2010 : 11). Marc Rodriguez, interrogé pour l'Eco Congo, parlait des « beaux restes » du travail d'IRM dans le Mai-Ndombe (van Hoof 2011 : 2). Ensuite, la fédération des ONG laïques à vocation économique du Congo

24. Une plateforme existe toujours à Kwamouth (CARG Kwamouth 2010).

(FOLECO)<sup>25</sup>, fondée par TRIAS, a aussi été active dans la région, avant d'arrêter ses activités en 2007. Pour poursuivre ses activités, TRIAS a ensuite fondé un consortium de pêcheurs conduit par Appui aux initiatives de base du Mai-Ndombe (AIM) à Nselenge (Russel *et al.* 2008 : 28-29). On note encore deux autres organismes actifs dans le secteur de la pêche : le diocèse catholique d'Inongo et la CARITAS<sup>26</sup> active à travers son réseau de paroisses autour du lac et le CADEM (Centre d'Accompagnement de la Population pour le Développement du Mai-Ndombe) (Russel *et al.* 2007 : 24). Mais ces diverses initiatives, globalement peu efficaces, n'ont pas empêché les chercheurs J.-C. Micha et C. Bongeba de constater le peu de regroupement des pêcheurs en association, en fait le peu de solidarité entre eux ; une situation qui complique selon eux le développement et la modernisation de la pêche au lac Mai-Ndombe (Micha & Bongeba 2013 : 53). Comme frein à ces projets de développement, il faut aussi noter les conflits d'intérêts entre les groupes au sein des populations de pêcheurs : « toute tentative est directement accusée de vouloir favoriser un groupe au détriment d'un autre, bloquant ainsi toute évolution » (CARG Kwamouth 2010 : 11).

WWF-Belgique, avec son projet Ndjamba Ndjale, qui se voulait le promoteur d'une exploitation halieutique responsable et durable dans la région est donc intervenu sur un terrain qui avait déjà été foulé par des partenaires de coopération. Les projets précédents, s'il en restait parfois quelques acquis, avaient globalement échoué, ce qui rendait l'opération d'autant plus délicate. La population ayant déjà déchanté par rapport à des résultats de coopération, soi-disant « prometteurs », il leur a fallu d'abord regagner la confiance de la population (Russel *et al.* 2007 : 24 ; 30). WWF Belgique a focalisé son effort sur la mise en place et l'appui à de nouvelles organisations de pêcheurs, tout en renforçant les

25. Opérations de Foleco à Selenge (association et construction d'un saloir) qui n'ont laissé aucune trace. Par contre l'association de pêcheurs à Nkolobeke était toujours sur pied où IRM avait aussi travaillé (Russel *et al.* 2007 : 44).

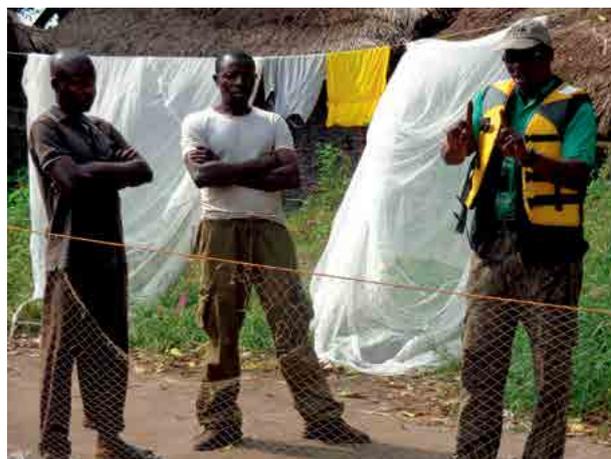
26. CARITAS aurait d'ailleurs eu un projet en collaboration avec un entrepreneur israélien pour développer un plan d'approvisionnement des pêcheurs locaux en filets et en bateaux à moteur en organisant l'export des produits de pêche surgelés à Kinshasa. Mais il est resté au stade embryonnaire (Russel *et al.* 2008 : 30).

anciennes (cf. tableau ci-dessous). Elle a veillé à pérenniser le travail accompli en travaillant en étroite collaboration avec une ONG locale : le CENADEP. Aujourd'hui, malgré le retrait de WWF (humain et financier), la Fédération des pêcheurs (regroupant

les associations ; au nombre de 45) qui a été créée en 2016 est toujours active. Elle est soutenue par le CENADEP, qui fonctionne sur ses propres financements. L'APEFE et Broederlijk Delen, via son appui au CENADEP, sont toujours actifs dans la région.



**ONG CADEM**  
(Photo, équipe locale, 2008.)



**Formation dans un village de pêcheurs sur la typologie des filets de pêche et leur impact sur la faune du lac Mai-Ndombe.**  
(Photo © CENADEP – WWF, 2014.)

**Tableau 4.2 : Recensement des organisations professionnelles de pêcheurs (OPP)**

N° axe	Situation	Nombre d'associations	Pêcheur de liaison
1	De Lobeke à Selenge	6 OPP - 74 km	M. Gratien Mpeti
2	De Kenge à Mbale (rivière Lule)	7 OPP	M. Manassé Muamba
3	De Ikita (P.A.) jusqu'à Lombe (avec rivière Bolomo somo)	5 OPP	M. Emanga Tikara
4	De Bokototekili jusqu'à la rivière Lotoi (au niveau de Bessap)	4 OPP	M. Mandela Bolekita
5	De Ilungu jusqu'à Nkile (sur rivière Lotoi)	3 OPP + quelques campements	M. Bola Lueta Joseph
6	Rivière Lokoro de Bowola jusqu'à Kolamanza	6 OPP	M. Bonaventure Boto Bokolo
7	De Nkole jusqu'à Nkotetikal (dont Inongo)	7 OPP : dont 4 à Inongo, 1 P.A. et 2 pisciculteurs	M. Edengo Bernard
8	De Mpokote jusqu'à Besombi	7 OPP	M. Claude Bossala
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	

Source : Kambaza 2016 : 45.

### 7.3. LES AVANCÉES DANS LA GESTION DURABLE DE LA PÊCHE<sup>27</sup>

L'indéniable avancée des dernières années dans le secteur consiste en l'amélioration des connaissances sur les zones de frayères autour du lac Mai-Ndombe. Elles sont pour la plupart localisées et connues par les pêcheurs (cf. tableau ci-dessous). La charte de pêche, en attendant mieux, est aussi une avancée. Existant en deux versions (lingala et français), elle est connue sur le terrain par les membres des associations. La population des villages (qui ont été visités dans le cadre des différents projets dans le

secteur de la pêche ces dix dernières années) a pris conscience de l'importance et de l'intérêt qu'elle avait dans une exploitation durable. La connaissance et l'utilisation des techniques traditionnelles de développement halieutique permettent aux communautés de protéger les zones de frayères. Les chefs de rivières sont invités à s'impliquer dans le processus de la cogestion des ressources halieutiques en mettant en application les recommandations de la charte. Cette nouvelle dynamique bouleverse la tendance à une exploitation d'un secteur dont les ressources étaient jusqu'ici ponctionnées au détriment du respect des traditions.

27. Les avancées sont dues majoritairement aux opérations des ONG sur place (IRM, APEFE, WWF, etc.).

**Tableau 4.3 : Les zones de frayères dans le territoire d'Inongo**

Espèces	Périodes	Sites de reproduction	Lieux de frayères
Mongusu	Saison des pluies	Rivières (Ikongo loboko, Lokoro, Lutoy, Bolongo Nsoongo, Bolongo Lule et lac (Bake)	Dans les herbiers (Echinocloa), troncs d'arbres et racines, dans les marécages
Ngolo	Saison des pluies	Rivières (Ikongo loboko, Lokoro, Lutoy, Bolongo Nsoongo, Bolongo Lule) et lac (Bake)	Mêmes endroits que Mongusu
Ekoli	Mois d'octobre	Lac (Bake, Isenge ya Ngamba (Babala), et rivières (Lokoro), Nkolobeke, Bokebeni, Bobile (Inongo), Beleke (Isongo), Bokamba, Bobala, Mombi Mpoko, Kebende, Nkolwamanza	Dans les pierres, dans des golfes, presque îles, sous les troncs d'arbres submergés
Mabundu	Se reproduisent à tout moment	Lac et rivières partout	Sur le sable au bord du lac
Luanda	Septembre	Lac	Dans les trous sur le sable au fond du lac
Mfumbe	Septembre-octobre	Rivières et lac	Herbes, troncs d'arbres

Source : WWF/CENADEP 2015.

## RÉFÉRENCES

- Baku, G. 2013. « Bandundu : création de la fédération des pêcheurs du lac Maindombe et ses affluents ». *La Voix du paysan congolais* 21. CENADEP.
- Beltrade. 2017 (septembre à janvier), n° 41.
- Bobenga, N. 2012. « Filière poisson au sud de Mai-Ndombe et sa contribution dans l'amélioration de la vie sociale de la population ». Mémoire DESS. Kinshasa : ERAIFT (non publié).
- Bonkena, P. & Bondjembo, T. 2016. *Étude sur les conditions de vie des ménages accompagnés par le projet Ndjamba Ndjale 2 « Territoire d'Inongo ». Projet pilote de cogestion et de conservation des ressources halieutiques du lac Mai-Ndombe « NDJAMBA NDJALE 2 ».*

- CARG (Comité agricole rural) d'Inongo, Ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural (province du Bandundu). 2010. *Plan de développement agricole du territoire d'Inongo*. ISCO.
- CARG (Comité agricole rural) de Bolobo/Yumbi, Ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural (province du Bandundu). 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Bolobo/Yumbi*. ISCO.
- CARG (Comité agricole rural) de Kutu, Ministère de l'Agriculture, Pêche, Élevage et Développement rural (province du Bandundu). 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Kutu*. ISCO.
- CARG. Conseil agricole rural de gestion de Kwamouth. 2010 (février). *Plan de développement agricole et rural du territoire*. ISCO. Projet de Développement Agricole du Bandundu.
- CENADEP. 2017. Témoignage d'un membre de l'organisation du CENADEP. (non publié).
- Drachousof, V., Focan, A. & Hecq, J. 1991. *Le Développement rural en Afrique centrale 1908-1960/1962. Synthèse et réflexions*. Vol. II. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- FONAREDD. Fonds national REDD+. 2016. *Document de programme*. Lien internet : [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final\\_Novembre%202016.pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final_Novembre%202016.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- Kambaza, S. 2016. *Rapport final. Évaluation finale du projet pilote de cogestion et conservation des ressources halieutiques « Ndjamba Djale II »*. Kinshasa/Inongo.
- La Voix du paysan congolais*. 2011. n° 14. Trimestriel d'informations agricoles, du monde rural et de l'environnement.
- Mendele Nzuzi, Mulembwe Tchamala, Bakanga Bololo *et al.* 1975. « La pêche pour que le poisson abonde. Potentiel de la pêche dans les eaux zaïroises ». *Horizons* 80 59.
- Mbelo, G. 1968. « Les activités agricoles indigènes dans la région du Lac Léopold II - Débouchés à la production. 1967-1968 ». Mémoire de licence. Université de Liège (non publié).
- Micha, J.-C. & Luhusu Kutshukina, F. 2013. « Analyse des modes d'exploitation des ressources halieutiques de Mai-Ndombe en RDC ». *Géo-Eco-Trop* 37 (2) : 273-284.
- Micha, J.-C. & Bongeba. 2013. « État de la pêche dans le sud du Lac Mai-Ndombe ». *Revue scientifique et technique Forêt et Environnement du Bassin du Congo* 1 : 46-55. En ligne sur : <https://www.researchgate.net/publication/263765316> (consulté le 12 mars 2018).
- PNUD, Ministères du Plan, de l'Agriculture et Élevage, Éducation nationale, Environnement et Conservation de la nature et Tourisme, Lukusa Lumembu Cilolo Kalala, sous la direction de M. Mbuyi Mukadi. 1997. Monographie de la province du Bandundu.
- PNUD, Ministère du Plan. Division provinciale de l'intérieur du Bandundu. 2005. *Monographie de la province du Bandundu*.
- PNUD. 2015. « Province du Mai-Ndombe. Profil de la pauvreté. Conditions de vie des ménages ».
- République du Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1983. Étude régionale pour la planification agricole. Service d'étude et de planification. Région de Bandundu.
- Robert, J.-L. 1952. « Monographie agricole du district du Lac Léopold II. L'agriculture actuelle, son avenir ». *Bulletin agricole du Congo belge* 3.
- Rodriguez, M., Kukawaza, D. & Terisse, G. 2012. PAB DCI 172-355. « Analyse de l'enquête ménage réalisée en 2011 dans 14 territoires du Bandundu ». Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Union européenne, Impresa Servizi coordinati (ISCO). Projet de développement agricole du Bandundu (DRAFT).
- Russel, A.J.M., Gordon, A., Bungubetshi, G. & Zanga, N. 2007. *Preliminary Assessment of the Artisanal Fishery Sector around Lac Mai-Ndombe in the Lac Tele- Lac Tumba (LTL) CARPE Landscape*. WorldFish Center & WWF.
- Russel, A.J.M., Bungubetshi, J. & Hoekstra, M. 2008. *Assessment of Institutional Contexts for Collective Action, and Stakeholder Receptiveness to Integrated Research-extension Approaches on Lac Ntomba, Lac Mai-Ndombe and the Maringa-Lopori-Wamba Watersheds*. WorldFish Center.
- van Hoof, F. 2011. « Dynamique paysanne au Bandundu ». *Eco Congo*. En ligne sur : <http://ecocongo.cd/fr/system/files/f-epj-a1.3.5.6-e1.3-p1-s1-8.pdf> (consulté le 14 mars 2018).
- WWF. 2014. *Rapport sur un atelier sur la cogestion et taxonomie des poissons*, Inongo, du 03 au 04 octobre 2014.
- WWF/CENADEP. 2015. « Projet pilote de cogestion et de conservation des ressources halieutiques du lac Mai-Ndombe "Ndjamba Ndjale 2". Projet Plan d'aménagement et de gestion du bassin nord-est du lac Mai-Ndombe (PAG LMN) ». (Rapport non publié).
- WWF/CENADEP. 2016. « Ndjamba-Djale ! (2) ». Projet Pilote de co-gestion et conservation des ressources halieutiques. Rapport narratif final.
- Zanga, N. 2015. « Rapport sur la récolte des poissons d'un des étangs modèles du CENADEP à Inongo. Rapport d'activités produit dans le cadre de Projet Ndjamba-Ndjale phase 2 financé par WWF-Belgique en RDC ». (Rapport non publié).
- Zanga, N. 2016. « Rapport sur l'évolution de capture au lac Mai-Ndombe de novembre 2014 à novembre 2015 ». (Inédit.)

# CHAPITRE 5

## EXPLOITATION AGRO-PASTORALE ET CUEILLETTE

### INTRODUCTION

Favorisé par un climat, des sols et une végétation qui s'y prêtent bien, le secteur agricole constitue la première source de revenus pour plus de 80 % des ménages agricoles<sup>1</sup>. En complément, les activités artisanales de chasse, pêche, cueillette et maraîchage contribuent de manière variable selon les régions aux rentrées financières du ménage (Rodriguez *et al.* 2012 : 58). L'agriculture telle qu'elle est pratiquée au Mai-Ndombe demeure traditionnelle et familiale, ce qui en limite les volumes de production. On y cultive principalement le manioc, le maïs et le riz, ainsi que les arachides et la banane plantain (ces deux dernières cultures en moins grandes quantités). On trouve encore quelques plantations pérennes en activité (hévéa, cacao, etc.), mais la plupart sont abandonnées. Le Mai-Ndombe ne compte pas d'autres activités industrielles que celles liées à l'exploitation forestière, si ce n'est une société d'élevage : la Sogenac. Les équipements de traitement se résument à quelques malaxeurs, décortiqueuses, presses et moulins privés qui assurent la transformation artisanale des produits agricoles au village. En ce qui concerne l'artisanat local, on note la fabrication de nattes, nasses, corbeilles, paniers, lits en bambou, manches, planches en bois, pirogues et houes. On trouve aussi des forgerons. En guise d'appoint, la fabrication de la boisson alcoolisée « *lotoko* », à base de maïs fermenté et de déchets de

farine de manioc, et celle de charbon de bois sont très prisées. La première génère une épargne non négligeable pour les ménages particulièrement dans le territoire d'Oshwe ; la deuxième, constituant une filière lucrative, se rencontre surtout au bord du lac Mai-Ndombe et le long des cours d'eau navigables. Elle alimente la consommation de Kinshasa et du Congo-Brazzaville (Rodriguez *et al.* 2012 : 54 ; FONAREDD 2016 : 30). Près des plantations de canne à sucre, on fabrique le vin de canne à sucre chez les Baboma du sud et les Basakata (Mbelo 1968 : 29).

Les activités économiques que l'on peut qualifier d'« agro-pastorales » sont réparties dans le chapitre entre le domaine purement agricole et les occupations « connexes », où sont regroupés la chasse, la cueillette et l'élevage. Étant donné l'importance du secteur de la pêche au Mai-Ndombe, celui-ci a fait l'objet d'un chapitre distinct.

### 1. SOURCES

Le chapitre se fonde sur toute une série de données, aussi bien qualitatives que quantitatives. Cependant, les premières sont privilégiées par rapport aux secondes. Le panel des sources relatives à la situation socio-économique en RDC provient d'horizons très différents : institutions scientifiques, ONG, organisations internationales, organisations gouvernementales, entreprises privées, population locale, etc. Leur origine n'est pas sans influencer à la fois l'orientation et la qualité des données qu'elles produisent. C'est pourquoi il est utile de démarrer par la revue documentaire du chapitre.

Pour la période coloniale, nous disposons de la brochure du ministère des Colonies, parue en

---

1. Rémunération moyenne d'environ 380 dollars par mois et par ménage agricole ; résultat du commerce des produits vivriers (Rodriguez *et al.* 2012 : 5 ; 57).

1955 : « Aperçu sur l'économie agricole de la province de Léopoldville ». Celle-ci synthétise les principaux aspects économiques de la province, par district. Elle donne les volumes de productions pour les principales cultures dans des tableaux intégrés au texte. Ce travail se réfère à une publication antérieure du *Bulletin agricole du Congo belge* de 1952 : « Monographie agricole du district du Lac Léopold II » par J.-L. Robert, lequel s'attèle à décrire de façon précise les aspects physiques de la province et ses caractéristiques agricoles. Les limites extérieures de la province du Mai-Ndombe correspondent à celles de l'ancien district du Lac Léopold II, ce qui facilite la recherche. Le mémoire d'un certain Mbelo, rédigé en 1968 à l'université de Liège, sur les activités agricoles indigènes dans sa région du Lac Léopold II offre un aperçu du secteur agricole congolais avant et après l'indépendance. Il met l'accent sur les débouchés commerciaux. Pour les années 1970, l'étude SICAI<sup>2</sup> (1975-1977) qui a couvert l'ouest du Zaïre, s'est employée à recenser toutes les entreprises et leurs activités auprès de chaque siège de zone (territoire). Cette publication donne un large aperçu du tissu entrepreneurial industriel dans le Mai-Ndombe après la zaïrianisation. Pour la décennie qui suit, l'étude sur la planification agricole de la région de Bandundu (1983) donne l'aperçu officiel du secteur agricole au Mai-Ndombe. Il fournit les volumes officiels de production de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Mais ces chiffres sont très aléatoires et sont d'ailleurs critiqués par le département de l'Agriculture lui-même qui les produit et les publie. Sur chaque page où apparaît un tableau statistique, on trouve une note du bureau de planification agricole : « ces statistiques sont données à titre indicatif. Leur fiabilité est limitée et leur utilisation doit être donc faite avec précaution » (République du Zaïre... 1983 : 18). Pour contrebalancer ces données officielles non fiables, nous disposons des résultats des enquêtes fouillées du département de l'Agriculture de la République du Zaïre dirigées par le professeur Eric Tollens, réalisées quelques années plus tard, en 1988, dans les anciens ensembles du Bas-Zaïre et du Bandundu, dont la sous-division du Mai-Ndombe. Dans le cadre de ce projet « commercialisation des

produits agricoles »<sup>3</sup>, ce sont 1305 ménages agricoles qui ont été consultés durant presque une année. Sur le plan scientifique, il semblerait que ces enquêtes n'aient plus été égalées depuis lors.

En effet, les statistiques du SNSA ne sont, depuis 1997<sup>4</sup>, plus que le résultat de projections réalisées dans les bureaux. À l'exception des enquêtes agricoles pilotes de 2002, 2003 et 2004. Ces dernières, qui avaient été financées par la FAO, ont été dirigées par le Service national des Statistiques agricoles (SNSA) dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et de Kinshasa. Elles ont également produit des résultats valables sur le plan scientifique, bien qu'elles fussent basées sur un échantillon beaucoup plus limité que les enquêtes d'Eric Tollens des années 1980. Ces enquêtes pilotes n'ont par contre pas connu de suite et n'ont pas été étendues aux autres provinces du pays (Tollens & Biloso 2006 : 38). En ce qui les concerne, nous n'avons pas eu accès au détail par district. Pour les années 1990, nous avons la monographie du PNUD sur l'ancienne province du Bandundu publiée en 1997. L'avantage réside en ce que les données sont fournies par district et territoire. Cependant au niveau de la qualité des données, ce sont les mêmes réserves que pour l'étude sur la planification [...] (1983) précédemment citée. La monographie du Bandundu (2005), élaborée par le comité provincial de la stratégie de réduction de la pauvreté et l'unité de pilotage du processus DSRP n'apporte pas grand-chose de nouveau. Elle reprend en grande partie les données de la monographie du PNUD (1997) qu'elle ajuste. Enfin, plus récentes, nous avons les enquêtes de ménages réalisées en 2011 dans les 14 territoires du Bandundu par ISCO et la division agricole des statistiques du ministère de l'Agriculture provincial, dans le cadre de Projet agricole de Bandundu (PAB) financé par l'Union européenne. Mais les données, surtout chiffrées, ne sont pas non plus d'une qualité irréprochable, selon les auteurs, qui pointent les différents biais de

2. Societa d'ingegneria e consulenza attività industriali, un consultant technique.

3. Dans le cadre de ce projet, l'élaboration des statistiques fiables constituait un des principaux objectifs.

4. L'annuaire des statistiques agricoles (SNSA 2006-2011) reprendrait les estimations des volumes de production vivrière réalisées à partir des résultats des dernières enquêtes agricoles (1997).

l'enquête et ses faiblesses<sup>5</sup>. Cependant, l'étude permet de dresser un tableau plus récent de la situation, là où jusqu'ici il n'y avait que des « hypothèses » pour les trente dernières années. Le principal bémol à cette enquête, c'est qu'elle n'a pas couvert les deux territoires d'Oshwe et de Kiri. Concrètement, deux agronomes par secteur ont récolté les données sur le terrain auprès des ménages agricoles, lesquels ont été contrôlés par un responsable chargé de trois ou quatre secteurs. Et l'ensemble du projet était encadré par les inspecteurs agricoles de chaque territoire. L'échantillon a été constitué à partir de cinq villages tirés au sort par secteur, lesquels étaient au nombre de 82, donc 410 villages visités. Ce qui fait un total de 2050 ménages dont 1933 enquêtes véritablement introduites dans la base de données sous la supervision de Daddy Lukwese. Les analyses qui s'en sont suivies ont été réalisées par Marc Rodriguez et Geraud Terrisse. En parallèle, une enquête sur les rendements a donné lieu à des résultats qui ont été utilisés pour calculer les productions agricoles de chaque territoire (Rodriguez *et al.* 2012 : 12-13). Il va sans dire, que si ces enquêtes ponctuelles sont très pertinentes, puisqu'elles nous permettent de rapprocher les données théoriques de la réalité du terrain, elles ne peuvent sûrement pas être trop vite extrapolées à l'ensemble de la province.

Enfin, plus récentes, il faut évoquer aussi les données de première main des inspections agricoles de territoires. Celles-ci sont celles qui ont été récoltées par l'équipe locale. Elles sont aussi diffusées sur internet par le biais de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID) à côté d'autres informations à caractère socio-économique débordant largement le champ de l'agriculture. Les chiffres des inspections agricoles n'ont pas meilleure réputation. Ils présentent la tendance inverse par rapport aux statistiques de l'annuaire du SNSA, et seraient, quant à eux, très largement surestimés. Pourtant ces chiffres des inspections agricoles dans le territoire sont ceux sur lesquels se basent un certain nombre de projets de développement. Par exemple, les rapports des conseils agricoles ruraux

de gestion (CARG)<sup>6</sup> à Kutu, Mushie et Inongo (rapports datés de 2010 et réalisés en partenariat avec ISCO) vont aussi puiser dans leurs chiffres. Selon E. Tollens, les rapports des CARG sont intéressants pour l'état des lieux qu'ils font de la situation agricole de leur territoire (Tollens 2011 : 58).

Aussi, nous privilégions les informations qualitatives, tirées des rapports de projets humanitaires ou de développement mis en place dans la province, du secteur public comme du secteur privé. Les études socio-économiques qui en découlent complètent et corroborent le plus souvent nos informations. La cellule Action contre la Faim (ACF) de la zone de santé de Bokoro (Kutu) compte, en partie, les mêmes données que celles qu'on retrouve dans les rapports CARG, qui sont complétés par les questionnaires des principaux marchés agricoles, le responsable de la radio communautaire locale, le médecin chef de zone et le médecin directeur de la zone de santé ainsi que l'agronome de la cité de Bokoro. De même en ce qui concerne le PIREDD, les ONG TRIAS et WWF. Nous exploitons leurs rapports surtout pour leurs données qualitatives ou l'illustration de certains phénomènes par des cas concrets. Comme elles ne concernent que des zones de projet restreintes et des périodes assez limitées dans le temps, extrapoler leurs données n'est pas toujours possible.

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les terres disponibles pour l'activité agricole recouvrent près d'un cinquième de la superficie du Mai-Ndombe, le reste étant occupé par la forêt, l'eau ou le marécage. L'affectation des terres est visible à travers la carte de la végétation produite par le service cartographique du MRAC (cf. carte de la végétation, cahier couleur). Les complexes agricoles dominent le sud de la province. Dans les espaces plus forestiers, ils se concentrent le long des voies navigables et des routes, dans les zones où l'évacuation des produits est envisageable.

5. Dont la mauvaise compréhension par les agronomes des termes techniques que nécessitent l'enquête et l'absence d'un contrôle rigoureux (Rodriguez *et al.* 2012 : 13).

6. Créé dans le cadre de la décentralisation, le conseil agricole rural de gestion (CARG) est une structure de concertation entre le gouvernement provincial et les acteurs locaux (les différents acteurs du monde rural, l'exécutif et le législatif [provincial], l'administration, le secteur privé, les associations et les syndicats paysans, les universités et centres de recherche, les congrégations religieuses, autrement dit la société civile au sens large).

En ce qui concerne le type de couvert végétal, la province se répartit en deux grands ensembles. D'une part, la partie nord et orientale, largement couverte par la forêt<sup>7</sup>. Celle-ci correspond plus exactement aux territoires de Kiri et d'Oshwe, aux portions nord, centre et est du territoire d'Inongo, aux portions nord et est du territoire de Kutu et à quelques blocs forestiers au sud du Kasai. Cette zone est caractérisée par la forêt équatoriale dense et humide, sur terres marécageuses ou sèches ; à côté des cultures agricoles, elle est versée dans le secteur de la pêche. D'autre part, la partie sud et la frange occidentale, au couvert globalement formé de savanes et de galeries forestières. Elle correspond à la zone des Plateaux, au territoire de Kwamouth, aux parties occidentales des territoires d'Inongo et de Bolobo, et à certains espaces des territoires de Mushie et de Kutu (sud du Kwa, plaines de Baboma, sud de la Lukenie-Mfimi). Cette région est caractérisée par des plaines basses et des plateaux faiblement ondulés. Une zone plus accidentée s'étend autour de Tua (au sud du Kwa) et au nord de Lédiba sur le Kwa. La savane est légèrement arborée avec quelques plateaux steppiques et des galeries forestières de plus en plus larges au fur et à mesure qu'elles s'étendent vers le nord en se fondant au final entièrement dans la forêt tropicale (République du Zaïre... 1983 : 281-282). Ces espaces sont particulièrement favorables à l'élevage.

Cette division du couvert végétal donne lieu à deux types de culture : la culture en savane, propre aux territoires de Mushie, Kwamouth, Bolobo et Yumbi, et les cultures en forêt, que l'on rencontre ailleurs. Au sein des cultures de forêt, un quart s'effectue « sur buttes », une technique spécifique du nord ; le reste, la grande majorité, s'effectue sur sol plat (spécifique au sud) (Rodriguez *et al.* 2012 : 16 ; 18). Au niveau géologique, les terres de l'ensemble

7. Loin d'arborer une végétation homogène, le couvert forestier est, en fait, très diversifié : au nord, on trouve la forêt marécageuse et la forêt périodiquement inondée à côté de forêts de terre ferme. Dans la partie sud, on trouve une forêt ombrophyte de terre ferme et des forêts tropophytes entrecoupées de savanes. Au milieu de cet ensemble, il y a quelques îlots de forêts claires mêlées de bambusaie et d'importantes savanes à acacias. À l'extrémité ouest (le long du fleuve Congo), on trouve un mélange de savanes. Le territoire de Kwamouth est quant à lui à part, caractérisé par des hauts plateaux (République du Zaïre... 1983 : 11).

de la province sont composées de sables limono-argileux et limono-sableux. Autour du lac Mai-Ndombe, la teneur en limon-argile est particulièrement importante. Ces sols sont relativement bien arrosés. Le climat est caractérisé par deux saisons des pluies, entrecoupées d'une saison sèche plus ou moins marquée (juin, juillet, août) selon la proximité avec l'équateur. Au nord du Mai-Ndombe, la saison sèche s'apparente plutôt à une période de diminution des pluies. La température quotidienne atteint environ 30 degrés, mais souffre de scores un peu plus élevés à l'est du lac Mai-Ndombe.

### 3. PRODUCTION AGRICOLE VIVRIÈRE

#### 3.1. BASSINS DE PRODUCTION

Le dynamisme agricole est variable selon les différentes zones. Il dépend des facteurs physiques, repris ci-dessus, auxquels on rajoute les densités de peuplement, l'accès aux infrastructures de transport et de commerce (marchés, dépôts, etc.) et l'encadrement agricole.

La population vit en grande majorité de l'agriculture, qui lui assure une autosuffisance alimentaire, à l'exception du territoire de Yumbi où la pression démographique crée un déficit vivrier. Ce territoire exporte certains produits vers Kinshasa et Brazzaville en même temps qu'il importe d'autres denrées des territoires voisins, comme le manioc qui est acheminé depuis Inongo. Par manque de terrains cultivables<sup>8</sup>, les îlots du fleuve sont colonisés par les agriculteurs (particulièrement à la période d'étiage) (CARG Yumbi/Bolobo 2010 : 7).

Dans les années 1950, la différence en termes de production ne se remarquait pas spécialement entre les territoires, à l'exception de Kiri, nettement moins productif. Les territoires de Kutu, Mushie et Oshwe se distinguaient par leur production de manioc et de maïs, et le territoire d'Inongo par les cultures de bananes plantains et d'arachides (surtout chez les Basengele) (Ministère des Colonies 1955 : 34). En abordant la question de la rationalisation des méthodes d'exploitation, une étude pointait les

8. Le territoire est majoritairement couvert par la savane arborée et ses bassins agricoles se situent dans les dernières terres forestières.

difficultés potentielles de leur application au Mai-Ndombe. Selon les experts agricoles de l'époque, les populations des savanes au sud étaient trop individualistes et les blocs forestiers, trop peu nombreux. Tandis que dans la partie forestière, les terres étaient abondantes, mais les villages étaient de taille trop petite. L'étude pointait tout de même quelques localités où l'expérience aurait mérité d'être tentée : les groupements<sup>9</sup> Batende (Tiene) à Mushie (plus de 1000 cultivateurs) et Bidjemkamba à Oshwe, puis ultérieurement, en cas de succès, aux groupements voisins de Babaie et Mbelo (Robert 1952 : 665). Des paysannats furent également prévus dans le territoire d'Oshwe, mais ils ne virent jamais le jour. Les enjeux de cette initiative étaient ainsi formulés : « [...] Deux paysannats vont être organisés à Belingo et Bunsange par M. l'ingénieur agronome Van den Enden. Les cultivateurs seront des indigènes relégués. En réalité, ce sera donc plutôt une expérience en vue de maintenir la fertilité et la rentabilité des sols, mais les résultats obtenus serviront certainement à faciliter la propagande agricole des régions avoisinantes » (Robert 1952 : 665). Les deux territoires concernés étaient occupés par des relégués dont le départ<sup>10</sup> hypothéqua le projet (Mbelo 1968 : 101).

Dans les années 1980<sup>11</sup>, ce sont les territoires d'Inongo et de Kutu<sup>12</sup> qui étaient réputés pour être les plus grands producteurs vivriers. Les deux zones assuraient la moitié des récoltes provinciales en manioc, arachide, banane plantain et maïs (République du Zaïre... 1983 : 37 ; PNUD 1997 : 341). Considérées dès lors comme des régions favorables au développement agricole, elles furent sélectionnées, avec Mushie, pour un programme de

9. Dans le texte original (1952), l'auteur parle de chefferie.

10. Le retour des relégués à leur lieu d'origine avait été légalisé peu avant l'indépendance.

11. Nous tentons de tirer des généralités en nous basant d'une part sur les données du Bureau de planification agricole, lui-même critique vis-à-vis de ses données statistiques (République du Zaïre... 1983), et d'autre part, sur les enquêtes agricoles du département de l'Agriculture, réalisées avec Eric Tollens (1988).

12. Notons que Kutu présente de loin les sols les plus fertiles de la province, plus précisément à Mbebo et Baboma, au nord de la Mfimi, ainsi que la zone entre Mushie et Nioki (République du Zaïre... 1983 : 124 ; PNUD 1997 : 16 ; PNUD 2005 : 20).

développement agricole spécial (intensification de production). Kiri, Oshwe et Bolobo devaient demeurer des zones de production destinées à l'autoconsommation (République du Zaïre... 1983 : 217-219 ; 221). Si le statut de Kiri et Bolobo semblait inchangé depuis l'époque coloniale, celui d'Oshwe, qui avait été le berceau de plusieurs tentatives ou projets de développement agricole congolais (hectares d'hévéa...), était ainsi sensiblement rétrogradé. Dans les années 1990, globalement, Kutu et Inongo demeuraient les principaux bassins (en tout cas pour le manioc et le maïs). Et cette tendance semble actuellement se maintenir. Cependant, ces traits généraux expriment des moyennes à l'échelle territoriale ; en réalité, la production n'est pas distribuée de manière homogène au sein de ces espaces considérés comme particulièrement « productifs ». Le territoire d'Inongo, par exemple, affiche des variations sensibles d'un secteur à l'autre. Autour d'Inongo la production est importante, car le surplus est commercialisé en ville pour satisfaire la demande locale. Celle-ci s'est renforcée depuis que la ville est devenue le siège administratif de la province, fixant une nouvelle catégorie de consommateurs au plus haut pouvoir d'achat relatif. Le secteur Basengele est aussi particulièrement productif. Il fournit d'ailleurs le territoire de Yumbi, exsangue et très peuplé, en manioc, maïs et plantains, surtout pendant la saison des pluies. En revanche, la production du secteur Bolia est davantage orientée vers l'autoconsommation. En territoire de Kutu, c'est plus particulièrement la zone agricole réputée fertile qui fait face à la ville de Bandundu, de l'autre côté des rives du Kasai, qui se démarque par ses récoltes. En territoire de Mushie, c'est le secteur Baboma avec son sol sablo-argileux et sablo-limoneux qui remporte la primeur sur les activités agricoles (CARG 2010 Kutu : 10 ; Mushie : 6 ; Inongo : 15). En territoire de Kwamouth, enfin, les bassins de production se situent le long des principaux axes de communication : le long de la route de Kwamouth et Masia-Mbio et dans la zone logée entre la route qui se dirige vers Bandundu et la rivière Kwango près de Menkwo et Fadiaka (CARG Kwamouth 2010 : 9).

Au niveau des cultures, le manioc est partout la culture de base, laquelle est pratiquée par tous les ménages, dans tous les territoires, et en grande quantité. Viennent ensuite le maïs, les arachides,

le niébé et la banane plantain<sup>13</sup>, que l'on retrouve dans presque toute la province, mais en quantités variables selon les territoires. Le riz est quant à lui réservé à certaines zones spécifiques, le plus souvent dans les terrains inondés (Oshwe, Bolobo, Yumbi et Inongo) (Rodriguez *et al.* 2012 : 41). On note aussi quelques rizeries dans le secteur Pendjwa à Kiri (équipe locale). Au centre et au nord, le sol fertile et le climat humide sont favorables, entre autres, au développement de la banane, qui est surtout cultivée à Inongo, Mushie, Yumbi, et Bolobo<sup>14</sup>. Ces deux derniers territoires présentent de très bons rendements ; ils en ont fait une spécialité, qu'ils

exportent via le fleuve (Rodriguez *et al.* 2012 : 41). Au sud du Mai-Ndombe, on préfère la patate douce (« *mbala* »), la canne à sucre et l'igname (surtout dans le secteur Batere à Kutu). Les deux derniers se retrouvent aussi à Inongo, de même que le niébé. Le haricot est cultivé à Mushie, mais aussi à Kiri (secteur Beronge), les légumes feuilles à Yumbi et Ntandembelo, les épinards et l'oseille à Bokoro (à Kutu). Le secteur Badia (à Kutu), avec ses sols fertiles de forêts défrichées, se spécialise plutôt dans le maïs, tandis que le secteur Kemba se consacre davantage aux cultures commerciales de l'arachide et du riz.



**Arachide, madesu et riz.**

(Photo équipe locale, 2008.)

En plus de ces cultures vivrières, le Mai-Ndombe compte une série de cultures maraîchères, difficiles à comptabiliser, car elles entrent dans la consommation journalière de la population. Dans les années 1980, la production estimée du Mai-Ndombe représentait plus d'un tiers de celle de l'ancienne province de Bandundu.

13. Oshwe faisait partie des territoires les plus productifs en termes de banane plantain avec 15 000 tonnes (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 102).

14. Elle se cultive aussi à Kutu, Kwamouth, Kiri et Oshwe, ce dernier étant autrefois un important producteur (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 102).

Enfin, parmi les cultures non comestibles, on trouvait autrefois l'*Urena lobata*. Cette plante, introduite dans la deuxième moitié des années 1930 dans les territoires de Kutu et d'Inongo, connut un fort succès après la Seconde Guerre mondiale, au point d'égaliser un moment la production de fruits de palme (Mbelo 1968 : 39 ; Robert 1952). Elle fournissait la plus grande partie des ressources des Congolais dans l'ancien district du Lac Léopold II, à l'exception des régions forestières et de Kiri (Ministère des Colonies 1955 : 45). Déjà en net déclin dans les années 1980, sa culture a aujourd'hui totalement disparu.

### 3.2. EXPLOITATION AGRICOLE ET RÉPARTITION DU TRAVAIL

Au Mai-Ndombe, comme dans le reste du pays, la population rurale pratique l'agriculture itinérante sur brûlis. Celle-ci consiste à défricher et abattre la forêt/savane, incinérer la partie défrichée et la cultiver pendant quelques années (en moyenne 3 à 4 ans). Cette première phase d'exploitation est suivie par une période de jachère (de 3, 5 à 10 ans) plus ou moins longue selon la disponibilité des terres et le milieu (savane ou forêt)<sup>15</sup>. Les systèmes de rotation et d'association des cultures ont été conçus pour redynamiser la fertilité des sols. Ces techniques dominent les monocultures qui ne sont pas pour autant absentes du paysage. On en trouve à Inongo, Kutu, Mushie et Yumbi. Les principales associations sont le manioc-maïs, spécifique à Kwamouth et à Bolobo. Dans une moindre mesure, l'association manioc-arachide est aussi pratiquée, cette fois davantage dans les territoires d'Inongo, de Yumbi et de Mushie. Par contre, les associations manioc-maïs-arachide ou manioc-courge sont moins fréquentes (Rodriguez *et al.* 2012 : 5 ; 18-19 ; 31). Les opérations agricoles s'étendent sur toute l'année. Les cultures principales (maïs, riz, arachide) connaissent deux saisons ; le manioc est quant à lui cultivé toute l'année (PNUD 1997 : 49). Selon les enquêtes récentes du projet de développement agricole du Bandundu (PAB), les ménages cultivent jusqu'à trois champs vivriers différents, lesquels s'étendent chacun en moyenne sur 0,5/0,6 ha pour les cultures associées, et 0,2/0,4 ha pour les cultures pures. Les ménages cultivent en tout entre 0,9 et 1,4 ha.

Des différences se marquent au niveau régional : les espaces consacrés à l'agriculture à Kutu sont, par exemple, plus grands que ceux de Mushie (Rodriguez *et al.* 2012 : 26 ; 31). Les agriculteurs ont du travail toute l'année, entre la préparation du champ, le semis et les plantations, l'entretien (sarclage) et la récolte. Les travaux agricoles sont répartis au sein du ménage. L'homme s'occupe plutôt du défrichage et de la préparation des champs ainsi que de la chasse aux animaux nuisibles. La femme,

quant à elle, s'occupe des champs : l'ensemencement, l'entretien et la récolte, les tâches s'effectuant après la récolte (égrenage, décorticage, séchage, rouissage, mouture, etc.) ainsi que le transport des produits en même temps qu'elle seconde l'homme dans ses tâches. Les enfants<sup>16</sup> apportent un soutien dans toutes les activités agricoles et ménagères (Rodriguez *et al.* 2012 : 5 : 57 ; ACF *Bokoro* 2010 : 20). Les outils agricoles sont rudimentaires. De manière générale, l'équipement comporte une ou deux machettes et deux houes par ménage. Les haches (50 % des ménages) et les pelles (moins de 20 %) sont moins répandues, tandis que les scies et les râtaux sont particulièrement rares (Rodriguez *et al.* 2012 : 20). Quant à l'usage de la charrue, de la herse et du semoir, il n'est vraiment pas courant dans cette province. On en trouve seulement à Kwamouth (CAID 2016). Les greniers dans lesquels les récoltes sont conservées sont généralement attenants à la maison ou à la cuisine (Rodriguez *et al.* 2012 : 3).

En ce qui concerne l'éloignement des champs par rapport au village, il varie selon la densité de la population. Il est d'autant plus élevé dans les cités et leur périphérie (Rodriguez *et al.* 2012 : 3). La distance à parcourir pour l'agriculteur de Bolobo ou de Yumbi est plus longue que celle de l'habitant du territoire d'Oshwe. La majorité des habitants d'Oshwe vivent à moins de 2 km de leurs champs dont la plus grande partie à Lokolama, à moins d'un kilomètre, voire moins de 500 mètres. Seul un petit nombre doit parcourir plus de deux kilomètres (Colom 2006 : 39). L'accès aux champs se fait généralement à pied, parfois en pirogue, dans les zones inondées. Le transport des récoltes s'effectue sur la tête ou à vélo. Ce dernier moyen de transport est notamment prisé à Inongo, où près d'un ménage sur deux possède un vélo. À Oshwe, la plupart des ménages agricoles sont propriétaires des champs qu'ils cultivent. À Inongo et à Kiri, la situation est différente, en raison de la présence des Batwa en grand nombre : ceux-ci cultivent le plus souvent des terres dont ils ne sont pas propriétaires, pour le compte des populations bantoues. Un ouvrier agricole est rémunéré entre 700 et 1100 FC la journée de travail, et environ 1000 FC à Inongo (CAID 2016 b : 5 ; Rodriguez *et al.* 2012 : 58).

15. Période de jachère en zone forestière : environ 3 ans à Yumbi, 5 ans à Kutu. Période de jachère en zone de savane : Bolobo, 6 ans (comparé à d'autres zones savanes plus peuplées à Kahemba, par exemple, 3,5 ans) (Rodriguez 2012 *et al.* : 18).

16. Les enfants sont considérés comme des travailleurs adultes entre 15 et 18 ans (ACF *Bokoro* 2010 : 20).

### 3.3. LA QUESTION DES VOLUMES DE PRODUCTION

Disposer de données précises et de bonne qualité est un prérequis à la planification du développement agricole. Ce principe est partagé par les acteurs de terrain, selon lesquels : « afin de permettre de piloter les activités au niveau provincial mais aussi au niveau territorial, des statistiques agricoles simples mais fiables sont indispensables » (CARG Mushie 2010 : 31).

Actuellement, pourtant, il est impossible d'approcher par les statistiques congolaises les volumes de production réels du Mai-Ndombe. Les chiffres du SNSA publiés dans l'annuaire, sont difficilement exploitables. Eric Tollens, l'un des rares chercheurs à être entré profondément dans la critique des statistiques agricoles congolaises au-delà du consensus sur leur « non-fiabilité », avait conclu à la fin des années 1980 à la sous-évaluation systématique de la production de manioc dans l'ancienne province du Bandundu<sup>17</sup>. Pour les années récentes, sans s'attarder sur la méthode derrière l'actualisation des données, rien n'indique que ces écarts à la réalité observée ont été corrigés depuis lors. Une lecture rapide de l'Annuaire pour la série 2006-2011 nous amène à considérer qu'il y a dans cette publication à tout le moins un défaut de rigueur<sup>18</sup>.

D'autres sources officielles, celles de l'Administration territoriale, diffèrent au moins partiellement de ces statistiques à l'échelle nationale. Elles sont toutefois tout aussi trompeuses, sinon davantage, avec cette fois une tendance à surévaluer excessivement les valeurs réelles<sup>19</sup>. Nous obtiendrons une idée

de cette divergence en nous basant sur les résultats de l'étude scientifique dirigée par Eric Tollens à la fin des années 1980. Le Mai-Ndombe affichait alors un volume de production estimé à environ 1 million de tonnes (1988). Pour arriver aux prévisions de la campagne 2015-2016, il faudrait donc que la production ait sextuplé en moins de trente ans. Avec une croissance démographique annuelle estimée à 2,9 %<sup>20</sup>, cela semble très peu plausible.

En fait, cela fait des années que de véritables enquêtes agricoles de terrain n'ont plus été effectuées. Les inspecteurs agricoles élaborent le plus souvent leurs chiffres depuis leur bureau par manque de moyens et de financement pour effectuer les contrôles. Normalement ces projections devraient être complétées par des visites de terrain pour valider, invalider, et affiner les chiffres. Mais celles-ci sont de moins en moins fréquentes. Les extrapolations de données antérieures ne sont plus ajustées spécifiquement (CARG Mushie 2010 : 64). Ce constat n'est pas étonnant au regard des moyens de l'Administration territoriale<sup>21</sup>. Même lorsque des tournées peuvent être organisées dans les campagnes, les paysans ne savent pas toujours dire avec précision leurs niveaux de production. En plus d'être dépendant d'une mémoire aléatoire, leurs unités de mesure sont variables et la traduction en kilogramme est approximative. Enfin, la distinction entre ce qui a été produit pour la consommation du ménage ou pour la vente n'est pas toujours évidente, et le producteur a tendance à donner à l'enquêteur le chiffre de ce qui a été commercialisé. C'est particulièrement le cas pour la culture du manioc qui, en plus d'être consommé par le ménage, est récolté tout au long de l'année. L'enquêteur lui-même n'est pas toujours bien formé ni outillé pour mener à bien son travail (Rodriguez *et al.* 2012 : 32). Enfin,

17. Eric Tollens, estimait en 1988 une production de 3 975 634 tonnes de manioc pour le Bandundu, alors que le volume selon les chiffres de l'annuaire du SNSA (1986-1989) donnait à l'époque seulement 2 890 000 tonnes (publié à Kinshasa, 1990). Le rendement moyen du manioc selon les résultats des enquêtes agricoles évoluait autour de 9234 kg/an. C'est aussi le rendement transmis par le PNUD (2005).

18. L'interversion des chiffres entre les deux entités du Kwilu et du Mai-Ndombe pour la série 2006-2011 est un bon exemple du soin accordé à la publication.

19. La mise en regard des résultats des récoltes pour l'année 2011 selon la SNSA, et des prévisions pour la campagne 2015-2016 selon l'Inspection agricole, donne les chiffres suivants pour les principales cultures : 1) manioc : 740 00 tonnes, contre 6 106 638 tonnes ; 2) maïs : 16 051 tonnes, contre 209 125 tonnes ; 3) arachides : 6125 tonnes, contre 346 758 tonnes ; 4) maïs : 201 tonnes, contre

162 447 tonnes. Les écarts sont tels que l'on se demande s'il ne s'agirait pas d'un problème d'échelle de valeur.

20. Se basant sur les estimations de l'ADRASS (cf. chapitre démographie).

21. Selon l'inspecteur territorial à Mushie : « les services de l'agriculture, pêche et élevage sont composés de 41 agents dont seulement 29 sont payés. Parmi ces 29 agents, on compte : 15 moniteurs agricoles (ce qui fait environ 1300 ménages agricoles par moniteur), 5 agronomes et 4 administratifs. Le tout chapeauté par un inspecteur de l'agriculture. La plupart des agents ont atteint l'âge de la retraite » (CARG Mushie 2010 : 13).



**Garçon transportant une récolte de bananes plantains.**

(Photo équipe locale, 2008.)

au niveau des surfaces emblavées, elles sont souvent données en carré qu'il faut transformer en m<sup>2</sup>, ce qui donne lieu à des approximations (Rodriguez *et al.* 2012 : 32 ; FONAREDD 2016 : 81).

En définitive, on doit se questionner sur les motifs qui incitent à maintenir de tels rapports et publications au contenu notoirement erroné. Certains diraient qu'ils sont publiés à défaut de quelque chose de valable. Mais ne s'agirait-il pas de s'offrir l'illusion confortable de la maîtrise du domaine sous couvert de chiffres, fussent-ils fantaisistes ? Il n'y a aucune raison valable d'entretenir leur diffusion, s'ils ne servent pas au minimum à traduire certaines tendances, des lignes de fond, à partir desquelles dégager des perspectives. C'est l'optique dans laquelle nous nous plaçons, aussi insatisfaisante cette situation fût-elle. La compilation des données de production au cours des trois dernières décennies pour les principales cultures, aboutit au tableau 5.1. Leur

présentation en rangées dévoile des sauts quantitatifs, dont l'origine doit être trouvée en premier ordre dans la critique des sources.

Pour terminer, en matière de statistiques de commercialisation, citons l'initiative récente de la CAID qui, avec l'appui du PAM<sup>22</sup>, réalise des enquêtes téléphoniques qui se veulent régulières afin d'obtenir les prix des denrées alimentaires sur les marchés. Les résultats sont critiqués par les auteurs eux-mêmes, selon lesquels : « Les enquêtes par téléphone présentent toujours un certain biais. Les résultats [...] présentent davantage les tendances que des valeurs absolues de prix sur les marchés enquêtés » (CAID 2016 b : 1).

22. PAM : Programme alimentaire mondial.

**Tableau 5.1 : Évolution des productions agricoles vivrières au Mai-Ndombe par territoire et par culture (1991 à 2015-2016)\* (en tonnes)**

	Manioc	Maïs	Arachide	Riz
<b>Bolobo</b>				
1991	57 077	348	88	186
2001	111 078	2907	1063	1027
2015-2016	126 211	46 322	18 120	8 336
<b>Inongo</b>				
1991	169 596	2609	1224	1537
2001	363 996	3303	2387	9659
2015-2016	766 987	17 699	8791	10 093
<b>Kiri</b>				
1991	101 824	1392	735	227
2001	190 789	4830	508	3715
2015-2016	421 091	18 049	3	3,2
<b>Kutu</b>				
1991	271 520	4175	1959	588
2001	475 365	13 806	3380	2426
2015-2016	1 073 782	52 217	47 000	0
<b>Kwamouth</b>				
1991	44 529	835	384	7
2001	100 044	3998	463	/
2015-2016	214 756	13 925	0	0
<b>Mushie</b>				
1991	64 079	904	400	221
2001	113 597	3497	918	/
2015-2016	1 357 314	365 9610	14 325	667**
<b>Oshwe</b>				
1991	108 610	1739	793	4337
2001	271 695	7732	434	8642
2015-2016	1 246 509***	17 516	329 479	3249
<b>Yumbi</b>				
1991	44 847	1044	644	762
2001	107 075	2693	230	3715
2015-2016	899 987	6799	427	2535
<b>TOTAL Mai-Ndombe</b>				
1991	862 082	13 046	6227	7865
2001	1 633 639	42 766	9383	29 184
2015-2016	6 106 638	209 125	346 578	162 447

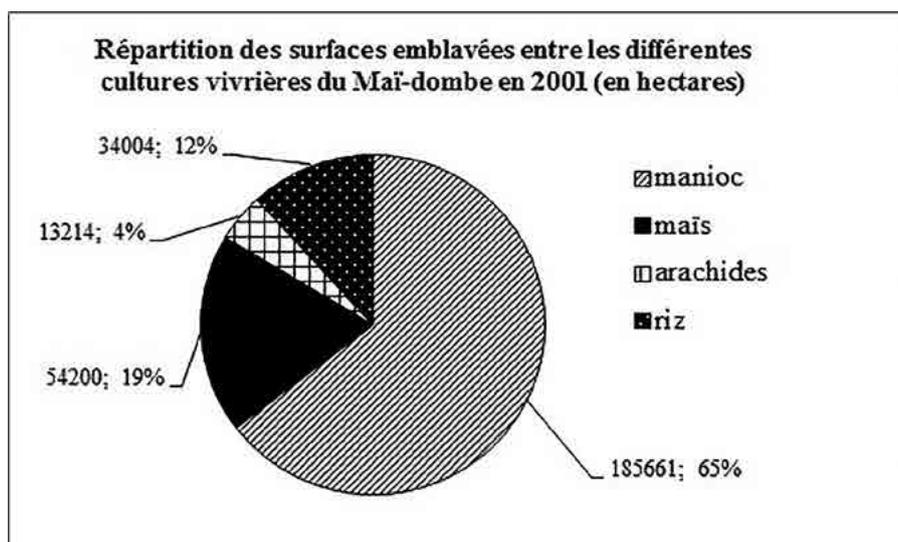
\* Chiffres publiés à titre indicatif.

\*\* Selon le CARG de Mushie qui se base également sur les données de l'inspection agricole territoriale.

\*\*\* Possible erreur de retranscription car selon les données de la CAID disponibles sur internet, le volume est d'environ 231 260 tonnes.

Source : Tableau élaboré par l'auteur à partir de données officielles. 1991 : statistiques publiées dans la monographie du PNUD 1997 ; 2001 : publiées dans la monographie du PNUD 2005 ; 2015-2016 : Inspection agricole territoriale (chiffres de la production attendue, issus de la CAID).

Graphique 5.1 : Répartition des surfaces emblavées pour les différentes cultures vivrières du Mai-Ndombe en 2001 (en hectares)



Source : PNUD 2005 : 104-114.

### 3.4. PRODUCTION ET RENDEMENTS PAR CULTURE

L'agriculture traditionnelle au Mai-Ndombe se structure autour du manioc, qui prédomine, du maïs, des arachides et du riz (graphique 5.1). La production est complétée par quelques cultures, souvent d'appoint : fruits, céréales, plantes maraîchères, tubercules, etc.

**Manioc.** Le manioc, originaire d'Amérique du Sud, a été importé en Afrique au XVII<sup>e</sup> siècle et n'aurait atteint le lac Mai-Ndombe (selon l'appellation actuelle) qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Comme c'est le cas partout en RDC, le manioc est en tête des cultures en matière de production et de vente, loin devant l'igname, qu'il a largement supplantée. Il constitue l'aliment de base du régime alimentaire. Connue de tous sous le terme de « *Kwanga* », on l'appelle aussi « *Sanza Mutoba* » chez les Bolia au nord ou encore « *Mibiane* », plus au sud, chez les Banunu (environs de Mushie) (Ministère des Colonies 1955 : 59). La culture du manioc est peu exigeante ; nécessitant un climat chaud et humide, il se cultive presque partout, bien que les sols forestiers offrent de meilleurs rendements. Il est généralement associé à d'autres cultures intercalaires : ignames, bananes, cannes à sucre et maïs (Mbelo 1968 : 33). Celui-ci est planté par bouture en cultures associées, le plus souvent avec le maïs, même s'il est aussi avec l'arachide, le niébé et autres (Rodriguez *et al.* 2012 : 28). En général, les

tubercules frais transformés en farine donnent lieu au « *fufu* ». Au Mai-Ndombe cependant, il est plutôt consommé sous forme de « *chikwangue* », soit une pâte cuite et emballée dans des feuilles, dont la préparation présente l'avantage dans une région humide de ne pas nécessiter de séchage (Goossens *et al.* 1994 : 95-97). La variété amère prédomine, même si l'on consomme également du manioc doux (Rodriguez *et al.* 2012 : 36).

Le Mai-Ndombe est traditionnellement un bon producteur du tubercule, où il représente la principale culture pour plus d'un ménage sur deux (Département de l'Agriculture... 1988 : 3 ; SNSA 2006-2011). En 1960, le territoire de Kutu affichait les meilleures récoltes de l'ancienne province de Léopoldville, après Kikwit (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 102). Plus tard, dans le cadre des cultures imposées sous Mobutu, et à l'instar des autres sous-régions de l'ancienne province du Bandundu, chaque ménage agricole du Mai-Ndombe fut tenu de cultiver 50 ares de manioc (République du Zaïre... 1983 : 45). Sous la période coloniale, certains producteurs se distinguaient par des rendements particulièrement élevés : on signalait ainsi chez les Batende (à Mushie) des rendements de l'ordre de 20 tonnes à l'hectare (Robert 1952 : 683). Dans les années 1970 et 1980, on renseignait dans le chef des territoires les plus productifs, des rendements moyens de 14,5 tonnes à l'hectare (République du Zaïre... 1983 : 46), tandis que dans les années 1990, la moyenne calculée

à l'échelle du Mai-Ndombe se fixait à un peu moins de 10 tonnes à l'hectare (PNUD 1997 : 59). De ces chiffres, on ne peut bien sûr déduire une diminution de la productivité. Il reste que ces rendements sont assez faibles, comparés par exemple à ceux qu'on observe au Brésil (environ 30 tonnes à l'ha) (Chausse & Kembola 2012 : 28). Un ménage cultive environ un hectare de manioc, c'est-à-dire, en termes de production, environ 9,2 tonnes par an (Tollens *et al.* 1994 : 136).

D'après le projet agricole du Bandundu (PAB), à l'origine d'une enquête plus récente dans la région (2011), un ménage agricole au Mai-Ndombe produit en moyenne 20 sacs de manioc ou 2 tonnes de cossettes (à raison de 100 kg par sac). Les territoires de Bolobo et de Yumbi produisent nettement moins en moyenne que les autres territoires de la province (Rodriguez *et al.* 2012 : 36-37). Si chaque ménage agricole produit 8 tonnes de tubercules frais par an<sup>23</sup>, cela représente une récolte de 4 à 5 tonnes par saison ; la superficie emblavée en manioc pour chaque champ atteindrait donc environ 50 ares<sup>24</sup>. Ces chiffres semblent cohérents, bien que la référence aux cossettes ne corresponde peut-être pas tout à fait à la réalité du terrain, où l'on préfère à la cossette, la transformation en « *chikwangue* ». Une partie est acheminée vers Kinshasa (Tollens 1994 : 270 ; République du Zaïre... 1983 : 19), l'autre est directement consommée ou utilisée pour la fabrication d'alcool. Au vu des dommages causés par la mosaïque et la pourriture des racines, la diffusion de variétés résistantes est l'une des principales priorités agronomiques du Mai-Ndombe, comme, du reste, ailleurs dans le Bandundu. Les comités agricoles ruraux de gestion de territoires y trouvent le remède pour lutter contre l'insécurité alimentaire des populations et dynamiser l'économie agricole (Rodriguez *et al.* 2011 : 1). Les derniers projets agricoles organisés à Bokoro (territoire de Kutu) ont été dans ce sens. L'ONG Isco, par le biais du PAB, s'est attelée à combattre les maladies (notamment la mosaïque) du

manioc à Bokoro en intégrant des variétés améliorées, résistantes par l'établissement de parcs à bois. De même pour TRIAS et la CTB (2003-2010) qui ont travaillé dans la zone entre 2003 et 2010 en mettant sur pied des champs de multiplication de manioc (ACF *Bokoro* 2010 : 17).

**Maïs**<sup>25</sup>. La culture du maïs était à l'époque coloniale bien moins développée que l'arachide ou l'*Urena Lobata* ; la céréale était en partie destinée à l'élevage (Ministère des Colonies 1955 : 35). Sa production a pris de l'ampleur par la suite, accompagnée par une hausse remarquable des rendements<sup>26</sup>, et le maïs arrive aujourd'hui en deuxième place des cultures de la province, à distance respectable du manioc. La filière a bénéficié, entre autres, de la distribution de matériel végétal amélioré en 1980 et 1981 (République du Zaïre... 1983 : 115). Cette culture se pratique toujours en association, avec le manioc, la courge, l'arachide et l'igname et encore d'autres sur des superficies de petites tailles (République du Zaïre... 1986 : 103 ; Rodriguez *et al.* 2012 : 27). À Bokoro (Kutu), les agriculteurs y consacraient 11,4 ares, lesquels sont davantage versés vers la culture de l'arachide à laquelle ils consacrent le double de l'espace (ACF *Bokoro* 2010 : 3). Les principaux usages du maïs vont à la fabrication de farine, en alternative ou en complément de la farine de manioc, et à la fabrication du « *lotoko* », boisson alcoolisée consommée partout<sup>27</sup>. Sa culture est associée au manioc, plus rarement au riz ou à l'igname.

Au cours des années 1990 et 2000, la production provinciale a sensiblement augmenté, au point d'alimenter les marchés de Brazzaville (maïs blanc) et la

23. Pour obtenir 250 kg de cossettes, il faut une tonne de tubercules de manioc frais.

24. À rendements inchangés depuis les enquêtes de la fin des années 1980, et sur base de deux récoltes par an. Cette moyenne souffre cependant d'importantes variations, à l'image de Bokoro (Kutu) par exemple, où certains ménages se contenteraient de 24 ou 32 ares (ACF *Bokoro* 2010 : 3).

25. Concernant cette culture, il faut mentionner le projet d'étude sectorielle de l'agriculture maïs de l'USAID (République du Zaïre... 1986). Cependant, concernant le Bandundu, celle-ci s'est focalisée sur la zone d'Idiofa. Si certaines données peuvent être extrapolées, nous ne l'avons pas utilisé dans le cadre de ce travail.

26. De 300-400 kg/ha dans les années 1950, ceux-ci seraient passés à 800 kg/ha (Ministère des Colonies 1955 : 87 ; Chausse & Kembola 2012 : 24). À Idiofa, ce sont des rendements de 914 kg/ha qui étaient enregistrés en 1986 (République du Zaïre... 1986 : 98).

27. Sa vente représente une rentrée financière pour le ménage producteur. La vente d'environ 300 bouteilles par an peut rapporter un revenu de 200 000 FC (Rodriguez 2012 *et al.* : 43).

consommation nationale (maïs jaune)<sup>28</sup>. Les niveaux de production réels sont probablement inférieurs à ceux que suggèrent les chiffres de l'inspection agricole, qui attendait pour la province du Mai-Ndombe une production totale d'environ 200 000 tonnes de maïs pour 2016 (CAID 2016a). C'est à peu près quatre fois les estimations de l'enquête du PAB en 2011 et dix fois celles de l'annuaire des statistiques agricole (SNSA 2011). Selon le PAB, le Mai-Ndombe, à l'exclusion des territoires de Kiri et d'Oshwe, aurait plutôt une production de maïs de l'ordre de 44 555 tonnes en 2011 (Rodriguez *et al.* 2012 : 34).

**Arachide.** Par rapport au manioc et au maïs, la production d'arachides est moins répandue dans le Mai-Ndombe (Tollens 1994 : 162). Elle est cultivée en région de savane, car elle a besoin de sols sablonneux, légers et bien drainés (Goossens *et al.* 1994 : 146) et est associée au manioc, au maïs et parfois à la courge (PNUD 1997 : 54). Par le passé, les Baboma du territoire de Mushie se sont distingués dans cette culture ; à Inongo et Kutu, les rendements atteignaient respectivement 1600 et 1000 kg/ha. La production d'arachides était alors deux fois plus élevée que celle de maïs (Ministère des Colonies 1955 : 35 ; Robert 1952). La légumineuse reste aujourd'hui cultivée, notamment dans les environs de Bokoro (Kutu) où chaque ménage y consacre en moyenne 22,5 ares (ACF 2011 : 3).

Depuis les enquêtes de 1988, il semble que la production provinciale ait fortement baissé. Les enquêtes du PAB (sans les territoires de Kiri et d'Oshwe) ont donné une production de 5388 tonnes. Ces chiffres se rapprochent de ceux du SNSA, mais qui concernent quant à eux toute la province (5014 tonnes). Cependant, ils sont sans commune mesure avec ceux de la CAID (site internet), qui livre pour 2016 le niveau hautement improbable de 418 147 tonnes.

D'autant que l'arachide resterait un produit qui ne serait consommé que par une certaine frange de la population. Suivant le volume de production des enquêtes agricoles de 1988, celui du Mai-Ndombe était peu élevé par rapport à celui de ses voisins le Kwilu et le Kwango. La production représentait à peine 10 % de celle de l'ancienne province du

Bandundu (Tollens 1994 : 137). Ce serait toujours le cas aujourd'hui, sur les 13 territoires du Bandundu repris dans l'analyse de l'enquête ménage du PAB, la production des territoires appartenant au Mai-Ndombe ne représenterait que 6 % du total d'environ 99 078 tonnes d'arachides, répartis principalement entre Masi-Manimba, Bulungu et Kenge (Rodriguez *et al.* 2012 : 34).

**Riz.** On trouvait un peu de riz de montagne à Mushie, aux environs de Bolobo, près de Tolo et à Kutu. Mais au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Oshwe devint le grand producteur de riz, essentiellement pluvial, cultivé dans ses forêts, à Kemba, Batere, Basengele, Nkaw et Oshwe (République du Zaïre... 1987 : 7). Ce territoire était le seul du Mai-Ndombe où fut imposée une autre culture que celle du manioc. On y « encourageait » la production de riz, qui se prêtait à ses sols (ses bas-fonds et plaines inondables) et son climat (Ministère des Colonies 1955 : 62). Les ménages ruraux étaient tenus de cultiver 50 ares. Avec pour résultat, une hausse spectaculaire de la production, passée de 966 tonnes en 1952 pour tout le district du Lac Léopold II à 2750 tonnes en 1960 pour le seul territoire d'Oshwe, avec un rendement de 950 kg/ha<sup>29</sup> (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 100 ; Kitambala 1974 : 149). La production de riz après l'indépendance suivit une longue dégringolade, provoquée par quatre phénomènes conjugués : la dégradation des voies de communication, la réduction du nombre de cultivateurs, l'absence de moyen de transport et le niveau des prix d'achat. Dès la fin des années 1960, les cas de récoltes pourrissant sur champs étaient signalés, notamment en territoire d'Oshwe (Mbelo 1968 : 72). Les anciens relégués, parmi lesquels on comptait de nombreux cultivateurs de riz, avaient été autorisés un peu avant l'indépendance à rentrer dans leur village d'origine. Cette opération diminua nettement la main-d'œuvre dans le secteur. La culture du riz s'est étendue à de nouveaux territoires (Inongo, parmi les Basengele notamment), mais dans la région d'Oshwe, les champs d'Urena

28. Dans des proportions toutefois bien inférieures à la province voisine du Kwilu, l'un des véritables « greniers » de maïs de Kinshasa (Tollens & Biloso 2006 : 14).

29. Dans les années 1950, le *Bulletin agricole* note les différences de rendement selon les régions : 592 kg/ha à Inongo, 800 kg/ha à Kutu, 577 kg/ha à Mushie, 1670 kg/ha à Oshwe. Et c'étaient des moyennes puisqu'à Oshwe certains rendements pouvaient atteindre 2000 à 2500 kg/ha, étant trois fois plus élevé que celui de savanes (Robert 1952 : 658).



**Vendeur de riz sur le marché.**

(Photo équipe locale, 2008.)

ont petit à petit concurrencé les rizières (République du Zaïre... 1983 : 52). Parallèlement, les rendements ont diminué, une tendance que l'on imputa essentiellement à la baisse de qualité des semences et aux mauvaises pratiques agricoles (République du Zaïre... 1983 : 53).

Inongo est aujourd'hui un important producteur local de riz. L'enquête PAB estimait en 2011 qu'un tiers du riz produit dans l'ancien ensemble du Bandundu provenait de ce territoire, et identifiait une production marginale à Kutu. Le projet n'a cependant pas pris en compte les territoires de Kiri et d'Oshwe, alors que dans le chef d'Oshwe, on signalait encore dans les années 1990 que les récoltes représentaient la moitié de celles du Mai-Ndombe (PNUD 1997 : 343 ; Rodriguez *et al.* 2012 : 19).

**Autres cultures.** La canne à sucre<sup>30</sup>, les bananes, les patates douces, le voandzou, la courge et

l'igname, le niébé et le haricot, sont cultivés dans des proportions variables dans la province.

L'espace consacré par ménage à ces cultures tourne en moyenne autour de 5 ares, sauf pour le haricot, encouragé dans certaines régions (Oshwe, Mushie) par les services de propagande agricole durant la période coloniale et aujourd'hui cultivé sur une surface restreinte (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 101 ; Mbelo 1968 : 92 ; ACF *Bokoro* 2010 : 3). Mais à Kiri, par exemple, région forestière, la surface allouée à la culture de bananes et d'igname est plus importante. Pour la première, le rendement par hectare se situait entre 2000 à 15 086 kg à l'hectare à l'époque coloniale (Ministère des Colonies 1955 : 34-35). Si elle est souvent cultivée en association avec le manioc (cas de Bolia (Inongo) par exemple), elle est aussi parfois mise en monoculture. La production annuelle par ménage oscille entre 250 et 350 kg par an. Yumbi et Bolobo en ont fait une filière commerciale : la production est régulièrement évacuée via le fleuve (Rodriguez *et al.* 2012 : 41).

30. Le Mai-Ndombe produit la majorité de la canne à sucre de l'ancienne province du Bandundu.

### 3.5. LES CONTRAINTES DU SECTEUR AGRICOLE TRADITIONNEL

La paysannerie se débat depuis des décennies avec des difficultés qui menacent constamment sa survie. Certaines remontent à la période coloniale ou à l'indépendance, comme les problèmes d'accès à des intrants performants et les dysfonctionnements des structures d'encadrement. Dans les dernières années de la période coloniale et après l'indépendance, la propagande agricole privilégiait la mise en culture en bloc, chapeauté par un agronome, de manière à rationaliser les cultures sur un périmètre précis. Les tâches agricoles étaient en principe rigoureusement exécutées et suivaient un calendrier précis. Ce modèle a aujourd'hui disparu et les paysans sont laissés à eux-mêmes dans l'organisation de leurs champs, victimes d'une accumulation de facteurs : augmentation de la pression foncière, absence de l'État, affaiblissement du pouvoir coutumier, dégradation des services techniques de l'agriculture, etc. (*Voix du Congo profond* 2011 : 7). Les intrants sont une autre source de problèmes : l'outillage est demeuré inchangé depuis les années 1960 et le matériel végétal de qualité (engrais améliorés, nouvelles variétés de semences, boutures) est en pénurie (Département de l'Agriculture... 1988 ; ACF *Bokoro* 2010 : 7 ; 22). Il n'existe pas de centre spécifique pour le développement des semences à Inongo, la communauté se ravitaille tant bien que mal auprès du SENASEM avec l'appui des partenaires de développement tels que CENADEP, CADEM, ISCO et INADES. Le chef-lieu provincial compte tout de même deux écoles agricoles : l'Institut des techniques agricoles d'Ikalata (ITA-KALATA) de niveau secondaire et l'Institut supérieur des sciences d'enseignement agronomique (ISSEA) (CENADEP 2017). Au niveau de l'évacuation des produits, l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transport est dénoncée (CARG 2010 : 15). Plus récemment, une nouvelle menace gagne les milieux agricoles : l'exode rural prend de l'ampleur et prive les exploitations d'une main-d'œuvre, dont l'absence se fait durement sentir dans plusieurs territoires de la province. Derrière ce phénomène, il y a le désintérêt des jeunes pour le travail agricole, qui se reportent davantage vers la chasse, la pêche et le petit commerce. La désertion des champs qui était plus ou moins généralisée lors de la saison de pêche (juillet et août), a tendance à s'intensifier et à se prolonger toute l'année

(CARG Kutu 2010 : 14). Il y a également les activités commerciales qui amènent parfois les paysans à s'absenter de longs mois à Kinshasa. Enfin, dans un contexte plus spécifique au monde rural du sud du Mai-Ndombe, l'exploitation minière (même marginale) de la rivière Kasai, la divagation du gros bétail, ou encore la pression exercée par certains centres, comme la ville de Bandundu sur le secteur Mfimi, sont d'autres facteurs de dépopulation des campagnes. Aussi l'agriculture devient-elle de plus en plus le domaine des personnes âgées et des femmes (CARG 2010 : 15 ; ACF *Bokoro* 2010 : 7).

### 4. CULTURES NON VIVRIÈRES, DITES PÉRENNES

Le Mai-Ndombe possède des sols et un climat adaptés aux cultures de rente : huile de palme, café, cacao, canne à sucre et hévéa (PNUD 1997 : 44). La province dispose en outre de possibilités d'évacuation naturelles garanties par la disposition de son réseau navigable. Elle n'en est pas devenue pour autant un vivier de sociétés agro-industrielles. De ce point de vue, ce sont ses sols marécageux qui semblent avoir joué en sa défaveur. L'étude SICAI de 1977 écrivait à son propos : « [...] une grande partie est occupée par de vastes marécages qui limitent l'activité agricole de type moderne. Même si les sols cultivables sont généralement bons et les précipitations fréquentes et bien distribuées dans le cours de l'année, le Mai-Ndombe n'offre pas un grand intérêt en ce qui concerne les plantations ».

L'agriculture « de type moderne » n'a pas connu les développements que l'on rencontre ailleurs. À l'époque coloniale, la province comptait en tout et pour tout quelques dizaines de colons, essentiellement installés à Mushie, Kutu et Oshwe (Ministère des Colonies 1955 : 123). C'est parmi eux, et à partir des missions également, que l'on trouvait les plantations « modernes », qui exploitaient l'hévéa, l'huile de palme et le café. La seule entreprise d'envergure était la Société forestière et commerciale du Congo (Forescom), fondée par la Forminière<sup>31</sup> et connue aujourd'hui sous le nom de Sodefor. À l'indépendance, celle-ci s'organisait autour d'une exploitation forestière et de plantations sur 4000 ha d'hévéas et de caféiers, et employait environ 4000 travailleurs (Joye & Lewin 1961 : 229).

31. Forminière : Société internationale forestière et minière.

À l'indépendance ce sont d'abord les petites plantations qui furent touchées par les événements, de nombreux colons abandonnant leurs exploitations au profit de repreneurs congolais. *A contrario*, le secteur industriel fut relativement épargné (Willame 1964 : 91-92). Ce dernier n'échappa pas, par contre, aux effets désastreux de la zaïrianisation (1974-1977), qui acheva de vider la région de ses derniers planteurs européens. Celle-ci se solda par la mise en friche de milliers d'hectares de cultures pérennes (FCPF 2016 ; Colom 2006). Un rapport datant du début des années 1980 dresse un état des lieux de l'étendue des abandons, évaluée alors à un peu plus de 8000 ha dans le Mai-Ndombe<sup>32</sup>. La culture d'hévéa avait pratiquement disparu et les superficies d'élaeis et de caféiers avaient été réduites de plus de moitié ; seule l'exploitation forestière se maintenait (République du Zaïre... 1983 : 85-86 ; 217). On peut avoir une idée de l'implantation industrielle résiduelle à cette époque par le recensement des entreprises (1980). Celui-ci comptabilisait 53 entreprises, dont la majorité était versée dans les activités forestières. Les 24 entreprises agricoles étaient réparties à travers le Mai-Ndombe, avec une concentration plus marquée à Kutu. Parmi elles, un certain nombre appartenaient aux deux sociétés forestières du Mai-Ndombe : la Forescom et Bimpe (République du Zaïre, Commissariat général au Plan... 1982 : 8, 18-19). Aujourd'hui, la plupart des anciennes concessions industrielles se sont transformées en forêts secondaires ; certaines ont été reconverties en terrains agricoles. Les plantations subsistantes sont exploitées de manière artisanale à l'exception de la plantation d'hévéa de la Sodefor. Pour les paysans, ces cultures constituent un revenu d'appoint. Malgré les multiples tentatives pour redynamiser localement les cultures pérennes, le secteur n'a que très peu progressé.

Si les plantations de café de Kutu appartiennent toujours au passé, de plus en plus de plantations de cacao émergent du côté d'Inongo.

### ***Le palmier à huile (Elaeis guineensis)***<sup>33</sup>

Dans la culture du palmier à huile, le Mai-Ndombe n'a pas connu le même degré de développement que son voisin le Kwilu, qui domine traditionnellement largement la production de l'ancien espace du Bandundu (PNUD 1997 : 71 ; République du Zaïre 1986 : 251). Le nord de la province compte des palmeraies d'espèce « *dura* » qui auraient été plantées dans les années 1920 avant d'être abandonnées quelques décennies plus tard. Ce délaissement leur a donné un aspect naturel et elles furent exploitées comme telles (Ministère des Colonies 1955 : 39). Les Huileries du Congo belge<sup>34</sup>, société des frères Lever historiquement implantée dans le Kwilu, se sont étendues au nord, dans le Mai-Ndombe, et jusqu'en Équateur. Elles détenaient la plantation de Bongimba sur la Lukenie, qui s'illustre dans les années 1970 par les meilleurs rendements de tout l'ouest du Zaïre. Parmi les autres plantations industrielles du Mai-Ndombe, on comptait celles de Mombi et de Malembe dont les produits, acheminés via le Kasai, étaient transformés à Mapangu (près d'Ilebo, dans le Kasai). Il y avait aussi la CAC à Yuki, une plantation plus modeste dont les produits étaient transformés à Mangaï (dans le Kwilu) (SICAI 1977 : 2.17). Dans les années 1970 et 1980, les activités des entreprises huilières ont solidement décliné en même temps que se rétrécissaient les superficies cultivées, passées de 2729 hectares à 1871 hectares (République du Zaïre... 1983 : 85 ; SICAI 1977 : IIIC1/2). La plupart des huileries ont été abandonnées depuis lors, parmi celles-ci : les huileries et plantations Ets Lutoy (à Tweya) et Botshwini (PNUD 1997 : 205). Ce fut également le sort des palmeraies de Ngabenge (112 hectares) à Bolobo. Dans les années 2000, seules subsistaient les plantations de Bongimba, rachetées en 1986 par les Plantations réunies du Bandundu (PRB) du groupe Froidebise, qui approvisionnaient les savonneries Marsavco et Nova Products. Selon le directeur général de la société, la production annuelle était de l'ordre de 450 tonnes d'huile de palme (AGRER 2006 : 75).

33. On pourrait le considérer comme un produit de cueillette puisque les palmeraies ne sont pas aménagées ni exploitées systématiquement.

34. Successivement rebaptisée Plantations Lever au Congo, puis Plantations Lever au Zaïre, puis Plantations et Huileries du Congo. En 2009, la société fut rachetée au groupe Unilever par la société Feronia.

32. À raison des superficies suivantes, par cultures : palmiers élaeis, 1315 hectares ; caféiers, 1635 hectares ; hévéa, 5174 hectares.



**Palmiers à huile.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

Le déclin du secteur industriel a favorisé l'expansion de la production artisanale. En 1981, les emblavures traditionnelles s'étendaient sur une surface plus ou moins équivalente à celle du secteur industriel (2110 ha) (République du Zaïre... 1983 : 76-77). L'huile de palme est une source de revenu non négligeable pour les producteurs ; elle est produite au village à l'aide d'un malaxeur. Traditionnellement, le territoire d'Oshwe est le principal concerné puisqu'il concentre les deux tiers de la production. Kutu englobe un cinquième de la production et Kiri le reste (PNUD 1997 ; République du Zaïre... 1983 : 75, 85 ; SICAI 1977 : III C 1/5). La production d'huile de palme se rencontre dans pratiquement tous les territoires aujourd'hui, à l'exception peut-être de Yumbi, mais dans des proportions extrêmement variables, et ne suffit pas à satisfaire la demande locale (Rodriguez *et al.* 2012 : 45 ; CARG Inongo 2010 : 14). Selon les territoires, la production des ménages enquêtés par le PAB varie de 50 à 200 litres d'huile par an (médiane). Sa fabrication serait davantage

répandue à Inongo et à Mushie, où elle concerne respectivement 29 et 25 % des ménages enquêtés dans le cadre du PAB. Par contre la productivité est nettement plus élevée à Inongo (154 litres) qu'à Mushie (32 litres). Et la quantité d'huile par ménage producteur est encore plus importante à Kwamouth et Kutu alors que le nombre de ménages la produisant est nettement moins important. À Bolobo et Kwamouth la fabrication ne concerne qu'un ménage sur dix. Mais à Inongo, la production semble plus importante, puisqu'un tiers des ménages en produisent, pour l'équivalent de 154 litres (Rodriguez *et al.* 2012 : 43)<sup>35</sup>. Notons pour finir que les populations batwa sont traditionnellement de grands producteurs (FONAREDD 2016 : 79).

35. Notons que le Projet agricole du Bandundu (PAB) n'a pas étendu ses enquêtes au territoire d'Oshwe qui est, rappelons-le, historiquement le plus concerné par les palmeraies (paysannes ou industrielles).

### ***Le café (robusta) (Coffea robusta)***

Sa réputation passée de productrice de café, le Mai-Ndombe la doit au territoire de Kutu, renommé pour cette culture depuis la fin de l'époque coloniale (République du Zaïre... 1983 : 80 ; 83). Selon Leplae<sup>36</sup>, la Forescom aurait dès la deuxième moitié des années 1920 importé des plants et reçu des graines de caféiers « *robusta* » (Leplae 1936 : 85). À Oshwe, la plante aurait été introduite par les Portugais dans les années 1950. Les colons qui exploitaient d'abord le bois se sont petit à petit convertis en planteurs de café. Les plantations européennes se sont multipliées à partir de la fin de la période coloniale. À l'indépendance, Kutu concentrait la majorité des exploitations de café (1500 ha). On trouvait aussi de ces plantations à Inongo (550 hectares) et à Oshwe (500 hectares), ou encore à Kiri, particulièrement à Pendjwa. La marchandise était évacuée par voie d'eau, par exemple par la Lukenie en territoire de Kutu. La population congolaise s'adonnait à la culture du café dans les territoires de Kutu, d'Oshwe et d'Inongo, mais comparativement aux plantations européennes, celles-ci s'étendaient sur des surfaces bien moindres (450 ha au total en 1959) (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 109). Les planteurs congolais vendaient leur récolte à des acheteurs qui parcouraient les villages à la saison sèche. Le café était traité par voie humide sans fermentation (surtout à Taketa, Oshwe), puis évacué. Ces plantations étaient généralement rentables. Aussi, presque toutes les familles vivant dans les zones propices à cette culture possédaient de petites plantations. Elles employaient une main-d'œuvre extérieure lors de la récolte (CARG Kutu 2010 : 15). Dans les années 1980, le Mai-Ndombe produisait les deux tiers des volumes de café pour l'ancien Bandundu dont la majorité était fournie par Kutu. Le tissu entrepreneurial était caractérisé par des petites sociétés, dont l'étendue totale atteignait un peu moins de 3000 ha ; par comparaison, les emblavures paysannes en rapport s'élevaient en 1981 à environ 13 000 ha, ce qui représentait à l'époque presque six fois l'étendue du secteur industriel (République du Zaïre... 1983 : 76-77 ; 80-81 ; SICAI 1977 : III-34). Les plus grandes plantations s'étendaient généralement sur 30 ha à 80 ha ; elles étaient généralement tenues par des

36. Leplae, Edmond. Premier directeur général de l'agriculture au ministère des Colonies (1909-1933).

missions ou aux mains de Congolais, qui avaient repris les activités des anciens colons partis à la décolonisation (SICAI 1977 : 2-16). Seules quelques-unes dépassaient la centaine d'ha. La principale plantation (320 ha) était située à Luabu (Kutu) ; elle appartenait à un dénommé « Tassin » d'origine française (République du Zaïre... 1983 : 80 ; 83 ; SICAI 1977 : III-34).

Contrairement à la tendance générale rencontrée dans les produits végétaux, la production de café s'est renforcée après l'indépendance et dans les années 1970, même si certaines régions accusaient déjà des baisses de rendement significatives<sup>37</sup>. Dans les années 1970 d'ailleurs, Lederer remarquait une certaine stabilité au niveau des tonnages transportés sur la Lukenie, lesquels concernaient surtout le café, qui à défaut de tous les autres secteurs de production, s'était maintenu (Lederer 1978 : 78-79). À la fin des années 1980, le café demeurait une culture de rente appréciée : l'enquête de commercialisation des produits agricoles dans le Bandundu (1988) rapportait qu'un ménage sur cinq la tenait pour l'une des plus rémunératrices, en particulier lors de la saison sèche (Département de l'Agriculture... 1988 : 3). Mais c'est à cette époque que s'est produit le retournement. Des éléments conjoncturels externes comme la chute des prix du *robusta* sur le marché mondial ont entamé les niveaux de production. Ceux-ci se sont conjugués à une série de facteurs propres à la situation du pays qui ont précipité le déclin, communs au monde agricole au sens large : dégradation de voies d'évacuation, abandon des plantations, dégénérescence du matériel végétal. La superficie consacrée aux plantations des caféiers s'est réduite drastiquement. Le rendement à l'hectare s'est aussi effondré : passant de 1000 kg à 400 kg en l'espace de dix ans, entre 1980 et 1990<sup>38</sup> (CARG 2010 : 15-16). Depuis lors, les plantations de café ont presque totalement disparu du paysage du Mai-Ndombe. À Ngomi (Bolobo) par exemple, les

37. L'étude SICAI rapporte dans certaines zones des rendements ne dépassant pas 300 kg/hectare de café décortiqué (SICAI 1977 : 2-17).

38. Cependant, les chiffres de la division régionale de l'Agriculture montrent que la production de café aurait tout de même augmenté entre 1980 et 1990, passant d'environ 8600 tonnes de baies sèches à 13 000 tonnes (République du Zaïre... 1983 : 80 ; PNUD 1997 : 96).

anciennes plantations Delta (environ 500 ha) ne sont plus opérationnelles. Les décortiqueuses et séchoirs de café sont dans leur majorité à l'arrêt, les quelques grains de café encore cultivés dans le Mai-Ndombe sont évacués vers Kinshasa où ils sont transformés (CARG Kutu 2010 : 15 ; FONAREDD 2016 : 32). La plupart des anciennes concessions ont été transformées en champs vivriers (tableau 5.2). Le PAB comptabilisait pour les rares paysans cultivant encore du café au seuil des années 2010 environ 30 pieds par

ménage, ce qui équivaut à 75 kg par an de café non décortiqué (Rodriguez *et al.* 2012 : 41). Entre-temps, plusieurs essais infructueux ont eu lieu, notamment dans le territoire d'Oshwe (Colom 2006 : 28). Notons pour finir que le gouvernement a publié en 2011 un document de stratégie à l'usage de toutes les provinces productrices, afin de relancer le secteur du café. Dans le document du Fonds national pour la REDD, celui-ci propose des pistes concrètes pour dynamiser la filière (FONAREDD 2016 : 32).

**Tableau 5.2 : Situation des plantations abandonnées/reprises à la zairianisation à Kiri**

Anciens propriétaires	Superficie initiale	Culture destinée	Repreneurs	Superficie actuelle	Cultures organisées actuellement
André Bers (Momboyo)	50	Caféier robusta	Mputela	50	Manioc et maïs
Mendes (Tweya)	60	Caféier robusta	Tweya	34	Maïs
Monoirs Victor (Bongeli)	60	Caféier robusta	Wabi Konde	10	Manioc

Source : Équipe locale (sans date).

### **Caoutchouc et hévéa (*Hevea brasiliensis*)**

Le caoutchouc se retrouve exclusivement dans la partie nord de la province du Mai-Ndombe, celle de la Cuvette centrale et des bas plateaux, qui bénéficie d'un climat avec une saison sèche peu importante (2 à 3 mois). Cette région comprend la région du lac Mai-Ndombe (ancien lac Léopold II) qui correspond en partie à l'espace du fameux « Domaine de la Couronne ». Nous ne reviendrons pas sur cette structure juridique puisque le sujet est déjà développé dans la partie historique (cf. chapitre Domaine de la Couronne de P-L. Plasman). Cependant, précisons que si le caoutchouc est souvent associé à la colonisation, il était déjà extrait pour un usage local avant l'arrivée des Européens. Lesquels se sont accaparés, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, son exploitation systématique, d'abord par les compagnies privées, ensuite directement au travers de l'État, et en ayant recours au travail forcé. Les conséquences de cette forme d'occupation ont marqué durablement les structures sociales et politiques, mais aussi démographiques du Mai-Ndombe (Willame 1964 : 101). Dans un contexte où l'industrie automobile était en plein essor, l'hévéa, originaire du bassin amazonien et de bonne qualité, a petit à petit pris le pas sur le caoutchouc sauvage ; celui-ci disparut pratiquement après la crise de 1929-1934. Introduit d'abord dans l'Équateur, l'hévéa s'est diffusé dans les régions voisines, notamment à Inongo (van den Abeele &

Vandenput 1951 : 361, 384). Dans les années 1920, stimulée par un marché favorable, la Forescom déjà citée développa ses propres plantations d'hévéa dans le Mai-Ndombe du côté de Buna (Leplae 1936 : 85).

Trois décennies plus tard, à la fin des années 1950, le secteur se présentait comme suit. La superficie plantée s'étendait sur plus de 3500 ha, répartis quasi exclusivement entre Inongo (1000 ha) et Kutu (2500 ha) dont les productions atteignaient respectivement 750 tonnes et 1660 tonnes (Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 109). Les plants étaient issus d'un matériel greffé de première qualité (Ministère des Colonies 1955 : 40). La Forescom possédait toujours des plantations d'hévéa à Buna (secteur Badia), en plus de celles de Nkole près de la Lukenie (Oshwe) et de Nioki (Kutu) (SICAI 1977 : III-34). L'hévéaculture demeurait le domaine de l'agro-industrie<sup>39</sup> ; les cultures paysannes n'existaient pratiquement pas, à l'exception de quelques particuliers qui vendaient leur récolte à la Forescom. La superficie plantée de cette dernière s'étendait sur 2600 ha à Kutu et Oshwe (SICAI 1977 : III-36).

L'industrie a poursuivi ses activités au-delà de l'indépendance. Dans les années 1970, les trois plantations de la Forescom totalisaient encore 2677 ha

39. Forescom : 920 ha ; Taketa : 40 ha (Oshwe) et Mc Bokoro : 109 ha (Luabo, Kutu) (SICAI 1977 : III-34).

d'hévéa en exploitation. Elle avait installé deux usines à caoutchouc : à Kempeka et Nkole (SICAI 1977 : III-C1/3 ; Mpu Anteyi Keyila 1976 : 12). Les plantations de Buna (1052 ha) furent cédées en 1983 aux Plantations réunies du Bandundu (PRB), du groupe Froidebise, lequel a également repris les plantations de Nkole (920 ha) et les plantations réunies de Kesenge et Selenge (1420 ha) situées près du lac à hauteur d'Inongo. Les activités du groupe dans la région ont ralenti depuis lors. Le matériel végétal a vieilli et n'a pas été renouvelé, si bien qu'au tournant des années 2010 ainsi, seuls quelques hectares étaient encore en exploitation (plantations de Buna) (CARG 2010 Kutu : 47). L'étude AGRER réalisée à la même époque (2006), indiquait une production d'environ 350 tonnes pour les plantations PRB du Mai-Ndombe. Celle-ci était entièrement vendue à la SIP (Société industrielle des plastiques) pour la fabrication de chaussures à Kinshasa, au prix de 450 à 500 \$/la tonne (AGRER 2011 : 114). Hormis les plantations PRB, il subsiste quelques plantations aux mains de propriétaires : on note ainsi les plantations Tassin dans le secteur de Luabu (à Kutu), déjà présentes dans les années 1970 et, nous le rappelons, également impliquées autrefois dans le secteur du café (CARG 2010 : 47 ; SICAI 1977 : III.34), ainsi que quelques plantations d'hévéa à Inongo et le long de la Lukenie qui ont été réhabilitées en 2016 par la société Congo Forêt<sup>40</sup>, et dont la production est traitée dans ses usines à Dima, près de Bandundu pour transformer l'hévéa en caoutchouc sec (FONAREDD 2016 : 46 ; Gauthier 2018 : 25).

### Cacao

Le cacao a été introduit au Mai-Ndombe assez tardivement. Dans les années 1950, un agronome du district du Lac Léopold II commentait cette culture : « le cacaoyer est peu cultivé. La saison sèche est trop marquée et lui serait sans doute fatale, sauf probablement dans les territoires de Kiri et au nord d'Oshwe, mais jusqu'à présent le réseau routier est trop peu développé dans ces régions » (Robert 1952 : 670). Ces réserves ne furent pas suivies, puisque les cultures se

développèrent certes à Kiri (secteur Pendjwa), mais surtout dans d'autres zones non retenues par l'agronome. Les premières plantations virent le jour à la fin des années 1980, autour du lac Mai-Ndombe, plus précisément au sud de la ville d'Inongo, dans la région des Basengele, à l'ouest du lac, et à Bolia, au nord, entre Isongo et Weti (De Beule, Jassogne *et al.* 2014 : 25). Dans les années 1990, la majorité du cacao était produite à Inongo (environ 1287 tonnes par an) (PNUD 1997 : 97). La production a globalement chuté depuis, mais elle s'est maintenue à Bolia et à Basengele, et la CAID renseigne pour 2016 un niveau de production improbable de 570 tonnes environ en territoire d'Inongo<sup>41</sup> (CAID ; CARG Inongo 2010 : 14). À Kutu, on compte aujourd'hui moins de trois hectares de plantations (aux mains de deux planteurs), contre une quarantaine d'hectares dans les années 1990 (PNUD 1997 : 97 ; CARG Kutu 2010 : 16). Le rendement tourne en moyenne autour de 860 kg de fèves fraîches/ha, ce qui équivaut à environ 344 kilos de cacao transformé (De Beule, Jassogne *et al.* 2014 : 28). La qualité de la production s'est progressivement dégradée, pour arriver aujourd'hui à une marchandise sous cotée échangée à des prix non attractifs pour le producteur (CARG Inongo 2010 : 14). Les fèves fraîches de cacao sont achetées au prix de 150 FC/kg (et les fèves sèches entre 300-500 FC/kg). Ce qui faisait en 2014, pour le planteur de cacao, une rente de 140 dollars par hectare (De Beule, Jassogne *et al.* 2014 : 28).

Pourtant les perspectives mondiales sont favorables à la filière cacaoyère dont les consommateurs sont de plus en plus nombreux. Et cette culture est beaucoup moins exigeante que celle du palmier à huile ou du caféier, à la fois au niveau technique et en matière de main-d'œuvre (Huart 2011 : 1). C'est la raison pour laquelle les acteurs du développement et le secteur privé lucratif s'y intéressent. L'ONG belge TRIAS, par exemple, s'est donné la mission de dynamiser la production à Inongo (FONAREDD 2016 : 46). Elle a mis sur pied trois coopératives basées dans chacune des zones productrices de cacao : Coindelo à Isongo, Coopebas dans la région de Selenge, et Upino autour d'Inongo. Celles-ci exportent leur production

40. Notons que la réhabilitation de plantations à Inongo et le long de la Lukenie n'apparaît pas sur le site internet de la société Congo-forêt : <http://www.congo-foret.com/our-operations/plantation-development/> (consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2017).

41. Ce chiffre correspondrait à une superficie de 171,5 hectares, ce qui donnerait un rendement de 3,3 tonnes/ha, lequel s'avère démesuré par rapport au rendement (moins d'1 t/ha) selon De Beule et Jassogne (2014).

via une autre coopérative : la Coocama<sup>42</sup>. La société congolaise BTC Export, fondée en 2010, achète également du cacao du Mai-Ndombe, plus spécifiquement à Inongo, mais on ne connaît pas le volume exact des échanges. D'autres acheteurs venus du Congo (Brazzaville), mais aussi du Cameroun, et du Tchad circulent dans la province en baleinière pendant la saison sèche entre juillet et septembre. Selon une enquête réalisée dans la région en 2014, un cinquième de la production passerait la frontière vers ces pays où les prix sont plus élevés (De Beule, Jassogne *et al.* 2014 : 26 ; CARG Inongo 2010 : 22). Dernièrement, la Régie des voies fluviales avait comptabilisé le chargement de 100 tonnes de cacao à Inongo, ce qui semblerait, selon le comité agricole rural, indiquer une superficie plantée de l'ordre de 300 ha (CARG Inongo 2010 : 22).

## 5. ACTIVITÉS CONNEXES

### 5.1. CUEILLETTE

À l'époque coloniale, en plus du caoutchouc et de l'ivoire, qui étaient les premières ressources tirées dans la région, alors appelée le Lac Léopold II, le copal était l'un des piliers du commerce local. Il se ramassait en saison sèche dans les territoires forestiers d'Oshwe, Kiri, Kutu et Inongo où il était réputé pour sa qualité. De nombreux colons ont utilisé cette filière comme tremplin vers d'autres activités économiques dans la région, notamment celles dans le secteur du café (Robert 1952 : 678). La récolte du copal a commencé à décliner au cours des premières années qui ont suivi l'indépendance, passant d'une production de 667 tonnes en 1961 à 246 tonnes en 1963 (Mbelo 1968 : 85). À la même époque, on notait également la cueillette de « noix de *pentaclethra* » et « noix *boleko* » ainsi que la fibre « *punga* », mais en volumes bien plus réduits que le copal (Ministère des Colonies 1955 : 62, 63 ; Doucy, Bouvier *et al.* 1965 : 104 ; 105).

Aujourd'hui, les produits de cueillette concernent principalement les chenilles, les champignons<sup>43</sup>, les

« pommiers-cajou », les « noix de cola » ainsi que les végétaux utilisés dans la construction (feuillage pour les toits, raphia (« ndele »), vignes (« nkoli »), etc.) (Colom 2006 : 43). Leur récolte, qui est essentiellement le domaine des femmes et des enfants, peut s'effectuer sur le chemin vers les champs ou vers le camp de pêche ; à partir du village, le rayon de ramassage n'excède généralement pas 2 kilomètres. Ces produits sont davantage destinés à la consommation qu'à la vente, contrairement au caoutchouc et au copal de l'époque coloniale dont la valeur était purement commerciale. Les rémunérations qu'ils procurent ne sont pas très élevées et sont saisonnières. Aussi ils constituent essentiellement un revenu d'appoint, bien que pour quelques ménages, dans la forêt, il s'agit tout de même de la troisième, ou quatrième source de revenu. Lorsqu'elle a lieu, leur vente se réalise en général sur les marchés locaux. Il y a aussi la fabrication du miel qui est importante selon les secteurs (FONAREDD 2016 : 79-80). Les villages batwa du territoire d'Inongo en sont de grands producteurs. L'activité d'extraction est plutôt réservée aux hommes.

La récolte des chenilles<sup>44</sup> se déroule durant la période qui s'étend du mois de novembre au mois de décembre dans les territoires de Kiri et d'Inongo. La partie non consommée par les ménages est vendue au verre. L'huile et le vin de palme sont fabriqués de manière artisanale dans presque tous les villages. Sur les marchés, ils se présentent conditionnés dans des bouteilles en plastique ou dans des bidons. Certains commerçants les achètent parfois pour les revendre à Kikwit, Oshwe et Kinshasa, qui constituent des bassins de consommation de certains produits de cueillette, comme le « *fumbwa* » par exemple (Colom 2006 : 45-46).

### 5.2. CHASSE

Si les activités de chasse sont moins importantes pour l'ensemble de la population du Mai-Ndombe que celles liées à la pêche, l'abondance du gibier,

42. Les chiffres d'exportation de la coopérative sont les suivants : 15 tonnes en 2011, 80 tonnes en 2012, 34 tonnes en 2013.

43. Dans le secteur de Nkaw on retrouve plusieurs variétés : « *bankonyo* », « *bentolo (mintolo)* », « *matoyi ya puku* », « *nengene, bensosi* », « *bamawu, ntukunu* », « *ningolo* »,

« *minsensi* ». Dans le secteur de Lokokama : « *bensonsi* », « *nengenge* », « *bentole* », « *ntukunu* », « *nkoyo* » (Colom 2006 : 43).

44. Dans le secteur de Nkaw : « *belanga* », « *bankonzo* », « *bilo* », « *mbinzo* », « *mankoyo* », « *manga (mahanga)* », et « *beyayu* » (Colom 2006 : 43).

surtout en forêt équatoriale, se prête à sa capture pour la consommation personnelle ou la vente. Avec la pression démographique, ces activités prennent de l'ampleur.

À chaque espace ses espèces : si la savane boisée, entrecoupée d'espaces de savane herbeuse moins giboyeuse, constitue l'habitat des antilopes, des buffles des plaines, des carnivores et des singes, les marécages sont occupés par les poissons et les crocodiles. Dans les forêts galeries se logent les éléphants, les buffles de forêt et les antilopes des marais ainsi que des singes de la forêt et de nombreux oiseaux (République du Zaïre... 1983 : 99). Les activités de chasse se déroulent tout au long de l'année, en s'intensifiant de mai à septembre (période sèche), particulièrement dans la zone de Kutu (ACF *Bokoro* 2010 : 25).

Quand elles ne viennent pas de la pêche, les protéines animales peuvent venir du gibier. C'est davantage le cas en zone forestière où le gibier a tendance à prendre le dessus sur les produits de la pêche. À Oshwe, par exemple, en pleine forêt, les trois quarts des ménages ruraux comptent dessus (Colom 2006 : 61). Une étude y a été menée concernant l'alimentation des ménages dans une exploitation forestière<sup>45</sup>. Celle-ci a relevé que près des trois quarts des protéines animales consommées provenaient de la viande de brousse, un quart de la pêche et le reste, représentant une infime part, de l'élevage. Parmi les espèces prisées, les antilopes (céphalophes bleus, de Peter, bay et à dos jaune<sup>46</sup>) sont les plus appréciées par les chasseurs. Viennent ensuite des primates, avec le singe Moustac (*Cercopithecus cephus*), des porcs (*Potamochoerus porcus*) et des rongeurs : le porc-épic (*Atherurus africanus*) et le rat de Gambie (*Cricetomys emini*). Les reptiles et les oiseaux sont moins fréquents dans l'alimentation. Au total, 30 espèces différentes sont consommées (Semeki Ngabinzeke *et al.* 2014 : 150 ; Colom 2006 : 65). À Bokoro (territoire de Kutu), une étude d'ACF avait

compté qu'environ 51,1 % du produit de chasse était consommé et 45,3 % était destiné au commerce, tandis que 3,6 % étaient utilisés sous forme de don, de remboursement de dette (ACF *Bokoro* 2010 : 25).

Le gibier est acheté au chasseur en forêt, à plus d'une dizaine de kilomètres du village, et est transporté à vélo sur les routes d'exploitation forestière. Les ménages se procurent aussi directement le gibier, et en commercialisent une partie. Pour les ménages dans la précarité, la chasse aura un but uniquement commercial. La viande est vendue sur les marchés villageois, que ce soit par les intermédiaires ou par les chasseurs eux-mêmes. La production peut y être achetée par des commerçants pour être acheminée beaucoup plus loin vers Kinshasa, Tshikapa ou Kikwit. À Nkaw (Oshwe) par exemple, une localité relativement accessible, les produits sont vendus sur place à des marchands venus d'autres villes. Sur les marchés locaux, elle est vendue plutôt fraîche que boucanée, en morceaux, en tas ou en « parts ». Elle est financièrement abordable (en 2014, une part de 200 g de viande de brousse ou d'élevage, ou de poisson, coûtait 500 FC), mais le prix varie selon les villages et la qualité. Ils seront relativement plus élevés sur un site industriel forestier tel que Nteno (Oshwe), où la demande est supérieure (Semeki Ngabinzeke *et al.* 2014 : 150 ; Colom 2006 : 61-64).

Dans les années 1980, on recensait toutes sortes de méthodes de chasse : solitaire, à l'appel, au filet, avec tireurs et rabatteurs, etc. (République du Zaïre... 1983 : 99).

Actuellement, ce sont les pièges qui sont les plus utilisés (environ trois quarts des chasseurs) : (lacets de câble et de nylon disponibles sur le marché) (FONAREDD 2016 : 79-80). La méthode va varier selon les saisons. Dans le secteur de Nkaw, plus particulièrement, ce sont les pièges à fil que l'on retrouve. On les fabrique à partir de matières traditionnelles, de métal ou encore de plastique (Colom 2006 : 61-64). Dans l'ensemble du Mai-Ndombe, l'arc à flèches et le fusil (calibre 12) sont aussi employés (FONAREDD 2016 : 79-80). Par contre, les chasseurs sont de moins en moins accompagnés de leurs chiens. La distance à laquelle s'effectue la chasse varie aussi en fonction de la technique. Dans le territoire d'Oshwe, la chasse a tendance à se faire dans les forêts environnant les villages puisque le territoire est forestier (Colom 2006 : 61-64). La chasse était autrefois une activité collective et saisonnière, partie intégrante de toute une tradition.

45. Dans une concession de Sodefor (039/11), à Nteno. Étude réalisée en 2014 et publiée dans la revue *Tropicultura*. Les données analysées dans ce travail sont issues d'une enquête de consommation réalisée dans 3 villages en particulier (Taketa, Ikala 1 et Mombele) du groupement Mbidjankama. L'enquête s'est déroulée durant 30 jours, du 17 janvier au 15 février 2013 sur 120 ménages répartis sur 30 sites (Semeki Ngabinzeke *et al.* 2014 : 148).

46. Respectivement les *Cephalophus monticola*, *callipygus*, *dorsalis*, et *silvicultor* (noms scientifiques).

Le produit était destiné à la seule consommation de la population. Cette forme de chasse a commencé à disparaître à la fin des années 1980 et au début des années 1990, supplantée par la chasse individuelle à des fins commerciales. Selon le témoignage de certains habitants de Nkaw et Lokolama, les pièges ont commencé à se multiplier avec l'apparition des commerçants venus des grands centres. Ceux-ci fournissent aux chasseurs des armes et des munitions qu'ils échangent plus tard contre les produits de la chasse (Colom 2006 : 36 ; 75).

En ce qui concerne la situation du parc national de la Salonga (PNS), il est plus particulièrement touché par les activités des braconniers : « les recensements de ZSM, WCS, et le programme MIKE, les études socio-économiques et les études de la capacité de l'ICCN, et l'observation directe des gestionnaires du parc national de la Salonga (PNS) ont montré que la chasse incontrôlée à l'échelle commerciale et le braconnage dans le PNS représentent les plus grandes menaces pour la faune. La demande de viande de brousse vient surtout de l'extérieur du paysage, des zones urbaines et minières éloignées » (Colom 2006). Certaines espèces seraient déjà en voie d'extinction (ERA & Wildlife 2012 : 36). Parmi les espèces animales qui font l'objet d'une surexploitation : le singe (*Cercopithecus spp.*), le cochon sauvage (*Potamocheirus procus*), l'antilope sitatunga (*Tragelaphus spekei*), ainsi que d'autres antilopes, certaines tortues et des poissons. Le crocodile (*Osteolaemus tetraspis*) est aussi très prisé au nord (Felin & Inogwabini 2008, cité par ERA & Wildlife 2012 : 36). Mais la problématique du braconnage dépasse largement le cadre des parcs nationaux. À Kutu, par exemple, le comité agricole rural de gestion (CARG) fait état, dans un de ses rapports de développement, d'une disparition presque totale de la faune dans ses savanes. Selon lui, le patrimoine faunistique est menacé par la chasse qui s'intensifie en s'affranchissant des règles traditionnelles. La chasse qui était pratiquée pour la consommation locale est devenue une activité commerciale rémunératrice dont les produits sont exportés vers les grands centres (Kinshasa, Kikwit, Kasai-Occidental, Brazzaville).

### 5.3. ÉLEVAGE

À côté de la chasse et de la pêche, l'élevage est bien moins ancré dans les pratiques locales. Traditionnellement, les villageois élèvent des chèvres et des poules,

mais pas de gros bétail. Celui-ci fut introduit dans la région à l'époque coloniale, mais son développement fut tardif et limité. À la fin des années 1950, le plateau des Bateke (territoire de Mushie), à proximité de Kinshasa, fut proposé pour l'implantation de grands élevages ; ailleurs dans le sud, quelques activités d'élevage existaient, notamment à l'initiative d'un colon nommé Bostandji<sup>47</sup> (Mbelo 1968 : 109). Mais on n'y rencontrait pas d'exploitations similaires à celles qui se déployaient dans le Bas-Congo. Historiquement, c'est par la présence de la mouche tsé-tsé (propagatrice de la trypanosomiase) qu'on a expliqué le faible développement du secteur. Les élevages qui s'y sont finalement développés sont des races résistantes à cette maladie.

Dans cette section, nous distinguons l'élevage industriel, également dit « moderne », de l'élevage traditionnel, pratiqué par les villageois. Entre les deux, les fermes de 50 à 100 bêtes constituent la catégorie intermédiaire<sup>48</sup>.

#### 5.3.1. ÉLEVAGES INDUSTRIELS

De manière générale, les élevages sont plus spécifiques des régions de savane, c'est-à-dire, pour le Mai-Ndombe, du sud de la province. C'est d'ailleurs là, dans l'ancien district des Plateaux, que se situe localement le berceau de l'élevage industriel.

Celui-ci était mené par deux grandes sociétés familiales : la Société d'élevage de Bandundu Ouest (Sebo) de la famille Damseaux à Bolobo<sup>49</sup> et la compagnie Jules van Lancker (JVL) à Mushie.

La Sebo était à l'origine une entreprise grecque, créée en 1951 par un certain Monsieur Bostandji. Elle était alors appelée la société d'élevage de Bostandji. Elle changea de nom suite à son rachat, en 1966, par la famille Damseaux. Par après, le cheptel de Sebo doubla, passant de 5000 à presque 10 000 têtes ; la superficie comptait alors 65 000 ha. À la zaïrianisation, la société fut saisie et intégrée au sein du domaine présidentiel de la Nsele (DPN) jusqu'à sa rétrocession.

47. Son élevage, installé dans la région de Mushie, comportait 2103 têtes de gros bétail en 1956 (Mbelo 1968 : 109).

48. Celle-ci est intégrée à l'élevage traditionnel dans le point sur l'élevage.

49. À cet endroit, le groupement Mbee est presque totalement occupé par la société d'élevage Sebo et par d'autres grands propriétaires privés.

La compagnie Jules van Lancker (JVL), quant à elle, a été fondée en 1913, mais ses activités ont réellement débuté après la Première Guerre mondiale. Initialement, le fondateur ne s'impliquait que dans des activités commerciales au Congo ; très vite, cependant, il décida d'investir dans l'agriculture et l'élevage pour pouvoir commercialiser sa propre production. Alors, il créa en 1930 la S.A. « Compagnie Jules Van Lancker », qui reprit tous les actifs de l'ancienne société. En 1959, ses pâturages s'étendaient sur 150 000 ha et ses concessions agricoles sur 4700 ha. La société avait développé un réseau de plus de 1700 km de routes, entretenues à ses frais, et un certain nombre d'infrastructures sociales. Elle avait surtout réussi à importer, acclimater et développer les élevages Ndama<sup>50</sup> au Congo (Drachousof 1991 : 1118). Elle fut rachetée en 2007 par Damseaux (Sogenac 2018).

Réunies au sein du même groupe, les sociétés Sebo et JVL fusionnèrent finalement en 2014 pour devenir la Société des Grands Élevages de Ndama en Afrique centrale (Sogenac), contrôlée par le groupe familial Damseaux (ex-groupe Orgaman). Aujourd'hui, la Sogenac, dont le siège social est implanté à Mushie (ancien siège de JVL), est constitué de plusieurs fermes et ranchs (Sogenac 2018). Ses actifs comportent notamment l'ancien ranch JVL le long de la rivière Kasai-Mfimi, dans le secteur Baboma, lequel est en fait une extension du ranch de Kolo dans le Bas-Congo. Il s'agit d'environ 110 000 hectares et d'un cheptel d'environ 25 000 têtes de race Ndama. La société compte aussi (via Sebo) les ranchs de Lebomo et de Sali dans l'interfluve du fleuve Congo et de la rivière Kasai, ainsi que les fermes Gembo et Domaine des sources (plateau des Bateke à 180 km de Kinshasa) qui totalisent 2000 têtes de bovins et 1300 ovins (Beltrade 2010 ; CARG Mushie 2010 : 14).

Presque toute la production (95 %) est vendue à Kinshasa. Le reste est écoulé sur place. Seules les génisses et taureaux sont exportés (Angola, Gabon, Congo-Brazza). La transformation s'opérait à Kinshasa dans la boucherie de la Sogenac jusqu'en juin 2017. Depuis sa fermeture, l'essentiel des abatages s'effectue à Kolo (dans le Kongo-Central), d'où

la viande est évacuée par camion frigo via la nationale qui est en très bon état. Le bétail (sur pied) est aussi évacué depuis Ndjokele (à Mushie) par bateaux et barges (Sogenac 2018).

Le secteur industriel est confronté à un certain nombre de difficultés, d'ailleurs non spécifiques à l'élevage, et à travers lesquelles on lit souvent l'absence de l'État : le système de taxation (dans lequel la part de l'informel est dominante), le mauvais état général des routes, le manque d'encadrement et de formation. Au regard de ces manquements, les charges sociales imposées à ces sociétés industrielles seraient, selon leurs gestionnaires, disproportionnées. À cela s'ajoute une forte concurrence à Kinshasa de la viande en provenance de l'Est dont les prix sont plus bas (Sogenac 2018).

### 5.3.2. ÉLEVAGES TRADITIONNELS ET PETITES ET MOYENNES FERMES D'ÉLEVAGE

À l'époque coloniale, l'élevage de gros bétail était exclusivement pratiqué par les Européens qui en avaient importé la pratique. À côté du secteur industriel, dominé alors par l'ancienne Sebo, qui possédait 1700 bêtes sur les 2100 recensées au milieu des années 1950 et JVL, le reste du bétail, essentiellement composé de races résistantes au climat humide et à la trypanosomiase, était réparti entre la Forescom et les missionnaires (chanoinesses de Mushie, mission de Scheut à Makaw, mission catholique à Inongo). Les colons disposaient également de quelques bêtes, telles que des porcs. Quant aux Congolais, peu portés sur l'élevage, ils se contentaient d'animaux de basse-cour et de chèvres laissés en divagation (Ministère des Colonies 1955 ; Kitambala 1974 : 129 ; Mbelo 1968 ; 109).

La situation actuelle n'a pas beaucoup changé. La plupart des ménages ruraux possèdent toujours quelques chèvres et poules. Les bêtes ne sont ni nourries ni soignées et continuent de paître sans entraves (CARG Yumbi/Bolobo 2010 : 13). Là où les zones de savane sont rares, comme à Bolia ou à Inongo par exemple, le bétail divague aux alentours directs des villages. Dans le meilleur des cas, il est surveillé par un bouvier. Cette pratique n'est pas sans causer des problèmes : des conflits fonciers entre éleveurs et populations locales sont signalés à Mushie, mais aussi à Kutu. Lorsqu'un ménage possède du petit bétail ou des animaux de basse-cour, c'est plutôt à titre d'assurance ou de monnaie d'échange que comme source d'alimentation quotidienne. Celui-ci est

50. Cette race a été choisie pour son acclimatation à cette région équatoriale, et en particulier pour sa résistance à la trypanosomiase. La race Dahomey possède les mêmes caractéristiques sanitaires.



**Élevage de bétail dans une ferme.**

(Photo équipe locale, 2008.)

gardé généralement pour les grandes occasions ou pour couvrir des frais occasionnels : visite d'hôtes de marque, mariage, dot, funérailles, frais scolaires ou de santé (Semeki Ngabinzeke *et al.* 2014 : 150). L'élevage n'est donc pas un pilier de l'économie domestique, à l'instar de ce que représentent la pêche ou la chasse, surtout au nord du Mai-Ndombe. Les facteurs généralement avancés pour expliquer le caractère limité de cette activité au sein des ménages ne varient pas d'un territoire à l'autre. Ceux-ci renvoient généralement aux éléments suivants : l'inexistence de crédit, qui réduit les possibilités d'acquérir du bétail ; la défaillance des services d'encadrement et des infrastructures, qui pèsent sur la productivité du petit bétail villageois. En ce qui concerne les propriétaires un peu plus importants, l'accumulation des taxes et des redevances, officielles ou non (CARG Kutu, Mushie, Bolobo/Yumbi). L'absence d'unités de transformation est également dénoncée

dans certains territoires comme à Mushie (CARG Kutu, Mushie, Yumbi/Bolobo 2010 : 13).

Les fermes de la région comptent généralement une dizaine de bêtes, et dans de très rares cas une centaine.

Parmi les propriétaires importants, on trouve les missions, qui possèdent encore quelques fermes, notamment à Makaw (Lefale et Mafuni). Il y a les investisseurs urbains, qui viennent de Kinshasa ou de Bandundu, mais aussi des centres de Batere et de Luabu, qui investissent dans l'élevage dans les zones péri-urbaines. Les savanes herbeuses le long du Kasai et sur ses îles s'y prêtent : les fermes d'élevage y fleurissent, s'étendant en chapelet, spécialement dans la zone de Nsontin et de Semendwa. On en trouve également dans Twa, Kinsele, Boku, Kimbagunu, Mutsheto, Menkwo. Parmi eux, un éleveur se démarque vers Kimangunu, avec un troupeau relativement important (autour de 500 têtes)

(CARG Kutu 2010 : 13). À Yumbi, une trentaine de fermes sont concentrées au bout de la route de Nganya (Ngoo, Nganya, Bokalaka) avec deux élevages de plus de 500 têtes. À Bolobo, le long de la route de Mbomo, on trouve des petits élevages, situés dans une zone assez éloignée des bassins de production, tandis que le secteur Mbee héberge quelques grands éleveurs. Dans le territoire de Kwamouth, on recense plus de 76 concessions fermières d'environ 10 à 20 bêtes. Le noyau d'élevage de Masia Kwa (qui existait déjà dans les années 1970) y est organisé en association (AFEKWA) depuis 1984. Cette association fonctionne comme une mutuelle de solidarité pour ses membres, auxquels elle dispense des formations techniques (CARG Kwamouth 2010 : 5 ; 9-10).

Ce sont souvent d'anciens employés des anciennes sociétés Sebo ou JVL qui se sont lancés à leur compte, d'anciens bouviers ou chauffeurs (ACCORD<sup>51</sup> 2012 : 5). Drachousof note à propos de la JVL : « Les travailleurs rentraient dans leurs villages une fois pensionnés et souvent devenaient des planteurs et des éleveurs indépendants en appliquant les techniques apprises à la JVL » (Drachousof 1991 : 1119). Mais

rares sont les éleveurs qui ont plus de 100 hectares<sup>52</sup>.

Il est assez hasardeux de tenter de mettre des chiffres globaux sur la réalité actuelle de l'élevage dans le Mai-Ndombe. Aucune des informations statistiques disponibles n'est satisfaisante. En extrapolant des données des années 1980, l'inspection agricole territoriale de Mushie estimait le nombre de bovins à Mushie (hors JVL), en 2010, à 43 246 têtes. Le reste du bétail comportait, selon elle, 16 919 porcs, 17 874 chèvres, 22 178 ovins et 65 764 volailles pour une population estimée à 1 431 028 habitants en 2010 (CARG Kutu 2010 : 64 ; ADRASS<sup>53</sup>). Environ un ménage sur cinq (composé en moyenne de six personnes) posséderait une vache. Le SNSA fournit des statistiques encore moins élevées que pour le territoire de Mushie, bien qu'elles concernent cette fois l'ensemble de la province (tableau 5.3).

La monographie de la province de Bandundu publiée par le PNUD dans les années 1990 commentait ces faibles niveaux : « [...] les effectifs manquent parce qu'ils ne sont pas facilement fournis par les éleveurs, tandis que le recensement n'est plus effectué par les services d'encadrement » (PNUD 1997 : 108).

51. Étude de référence sur : genre et droits humains en territoire de Mushie. RDC.

52. À titre de comparaison, la Sogenac s'étend sur plus de 4000 ha.

53. Cf. Chapitre démographie.

**Tableau 5.3 : Statistiques des élevages dans le Mai-Ndombe. Nombre de têtes par type de bétail (2016)\***

	<b>Bovins</b>	<b>Ovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>Porcins</b>	<b>Volailles</b>
District du Mai-Ndombe	7643	20 105	60 643	22 659	303 582
District des Plateaux	20 663	4118	11 551	9254	118 060
<b>Province du Mai-Ndombe</b>	<b>28 306</b>	<b>24 223</b>	<b>72 194</b>	<b>31 913</b>	<b>421 642</b>
Bandundu	203 786	106 474	328 151	208 442	2 041 805
RDC	1 003 378	907 700	4 074 482	992 584	20 308 997

\* Ce tableau a été reproduit à titre informatif. Nous invitons le lecteur à rester prudent en cas d'utilisation de ces données du SNSA dont la fiabilité a déjà été remise en question dans le point sur les sources.

Source : Service national des Statistiques agricoles (SNSA) 2016.

## RÉFÉRENCES

- AGRER. 2006. Étude des filières huile de palme et caoutchouc - rapport d'Étape I (Diagnostic-Analyse). Groupement AGRER-Earth Gedif.
- ACF (Action contre la Faim). 2010. *Évaluation de la sécurité alimentaire dans la zone de santé de Bokoro*. Province de Bandundu. République démocratique du Congo. En ligne sur : <https://fr.scribd.com/document/102959974/Evaluation-Bokoro-province-Du-Bandundu-rdc-2010> (consulté le 15 mars 2018).
- ACF (Action contre la Faim). 2011. *Dépistage nutritionnel rapide Zones de santé rurales de Yumbi et Ntandambelo*. Province du Bandundu. République démocratique du Congo. UKAID.
- Beltrade 2010. *Contacts. Invitation d'acheteurs congolais en Belgique du 18 au 27 juillet 2010*.
- CAID. 2016a. *Résultats de l'enquête menée par les experts lors de la collecte des données sur les cultures agricoles dans le Mai-Ndombe*. Inspection agricole.
- CAID. 2016b (mai). « Bulletin d'information sur les prix des produits alimentaires de base ». *M-Kegela 2*.
- CARG Inongo. 2010. *Plan de développement agricole du territoire d'Inongo*. ISCO.
- CARG Kutu. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Kutu*. ISCO.
- CARG Kwamouth. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Kwamouth*. ISCO.
- CARG Mushie. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Mushie*. ISCO.
- CARG Yumbi/Bolobo. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Yumbi/Bolobo*. ISCO.
- Chausse, Jean-Paul, Kembola, Thomas & Ngonde, Robert. 2012. « L'agriculture : pierre angulaire de l'économie de la RDC ». In Herderschee, J., Mukoko Samba, D. & Tshimenga Tshibangu, M. (éd.), *Résilience d'un géant africain : Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*, Volume II : études sectorielles. Kinshasa : MEDIASPAUL.
- Colom, A. 2006. *Salonga Lukenie Parc Socio-economic Landscape Report for WWF and USAID (CARPE) Program*. WWF. DOI : 10.13140/2.1.2886. 8483
- De Beule, H., Jassogne, L. & van Asten, P. 2014. « Cocoa: Driver of deforestation in the Democratic Republic of the Congo ». *Working Paper 65*. Copenhagen. CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS). En ligne sur : [www.ccafs.cgiar.org](http://www.ccafs.cgiar.org) (consulté le 25 octobre 2017).
- Département de l'Agriculture, Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagne. 1988. *La Vente des produits agricoles par l'agriculteur traditionnel dans la sous-région du Mai-Ndombe*. Publication 3, Projet « Commercialisation des produits agricoles ». AGDC-KU Leuven.
- Doucy, A., Bouvier, P. & Rosy, H. 1965. *Matériaux pour servir à l'étude des aspects économiques et sociaux de neuf provinces de la République du Congo (anciennes provinces de Léopoldville, de l'Équateur et Orientale)*. Dossier établi à la demande du Bureau international du travail. Bruxelles.
- Drachoussoff, V., Focan, A. & Hecq, J. 1991. *Le Développement rural en Afrique centrale 1908-1960/1962 : synthèse et réflexions*. Vol. II. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin.
- ERA & Wildlife 2012 (31 octobre). *Mai-Ndombe. REDD+ project. Project Design Document, Validated to the Climate, Community, and Biodiversity Standards (2nd ed)*.
- FCPF (Forest Carbon Partnership Facility). 2016. *Carbon Fund Emission Reductions Program Document (ER-PD)*. ER Program Name and Country: *Mai-Ndombe Emission Reductions Program*. Democratic Republic of Congo Date of Submission or Revision: January 15th 2016.
- FONAREDD. Fonds national REDD+. 2016. *Document de programme*. Lien internet : [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prodoc%20Final\\_Novembre%202016.pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prodoc%20Final_Novembre%202016.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- Goossens, F., Minten, B. & Tollens, E. 1994. *Nourrir Kinshasa. L'approvisionnement local d'une métropole africaine*. Paris : L'Harmattan (coll. « Zaïre et société »).
- Gauthier, M. 2018. *Le Mai-Ndombe, laboratoire de la REDD, bénéficiera-t-il aux peuples autochtones et aux communautés locales*. Washington : Initiative des droits et ressources. En ligne sur : [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR\\_Rapport-REDD-Mai-NDombe\\_RRI\\_Mar-2018.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/03/FR_Rapport-REDD-Mai-NDombe_RRI_Mar-2018.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- Huart, A. 2011. « Le cacao, première source de revenus et de devises durables pour la RDC à l'horizon 2050 ? ». *Éco-Congo*.
- Joye, P. & Lewin, R. *Les Trusts au Congo*. Bruxelles : Société populaire d'éditions.
- Kitambala Dwan'Essa. 1974. *L'Occupation économique de l'ancienne province de Léopoldville (1945-1960)*. Lubumbashi : UNAZA.
- La Voix du Congo profond* 4. 2011 (mars).
- Lederer, A. 1978. *L'Évolution des transports à l'ONATRA durant les années 1960 à 1977*. Bruxelles : ARSOM.

- Leplae, E. 1936. *Les Plantations de café au Congo belge. Leur histoire (1881-1935). Leur importance actuelle*. Bruxelles : Institut royal colonial belge.
- Mbelo, G. 1968. « Les activités agricoles indigènes dans la région du Lac Léopold II - Débouchés à la production ». Mémoire de licence. Université de Liège (non publié).
- Ministère des Colonies. 1955. *Aperçu sur l'économie agricole de la province de Léopoldville*. Bruxelles : Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage.
- Mpu Anteyi Keyila. 1976. *Contribution à l'étude agro-économique de l'exploitation industrielle du bois dans la sous-région du lac Mai-Ndombe : cas de la FORESCOM*. Yangambi : Faculté des sciences agronomiques.
- ONC (Organisation nationale du Café), Café Africa, République démocratique du Congo (RDC). *Stratégie de relance de la filière café 2011-2015*.
- PNUD, Ministères du Plan, de l'Agriculture et Élevage, Éducation nationale, Environnement et Conservation de la nature et Tourisme, Lukusa Lumembu Cilolo Kalala, sous la direction de M. Mbuyi Mukadi. 1997. *Monographie de la province du Bandundu*.
- PNUD, Ministère du Plan. Division provinciale de l'intérieur du Bandundu. 2005. *Monographie de la province du Bandundu*.
- République du Zaïre, Présidence de la République. Commissariat général au Plan. 1982 (avril). *Répertoire des établissements recensés (annexe 1). Recensement des entreprises 1980*.
- République du Zaïre. 1986. *Production et commercialisation du maïs au Zaïre*. USAID.
- République du Zaïre. 1987. *Étude de définition d'une politique d'aménagement de l'espace rural. Région du Bandundu. Démographie et socio-démographie*. Annexe II. Tome II. Rome.
- République du Zaïre, Département de l'Agriculture. 1988. *La Vente des produits agricoles par l'agriculteur traditionnel dans la sous-région du Mai-Ndombe. Rapport basé sur l'enquête « vente-questions générales »*.
- République du Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement rural. 1983. Étude régionale pour la planification agricole. Service d'étude et de planification. Région de Bandundu.
- République du Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement rural, Service d'études et de planification, Bureau analyse économique. 1987. *Production et commercialisation du cacao au Zaïre*.
- République du Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement rural, Service d'études et de planification, Bureau analyse économique. 1989. *Analyse des quantités produites et commercialisées du manioc dans la région du Bandundu*. « Projet commercialisation des produits agricoles ». AGCD-KU Leuven. Publication 10.
- Robert, J.-L. 1952. « Monographie agricole du district du Lac Léopold II. L'agriculture actuelle, son avenir ». *Bulletin agricole du Congo belge* 3.
- Rodriguez et al. 2011. « Intensification de l'agriculture par diffusion des variétés de manioc résistantes à la mosaïque ». Ecocongo. Lien internet : <http://www.ecocongo.cd/fr/system/files/f-p-a1-1.pdf> (consulté le 30 octobre 2018).
- Rodriguez, M., Lukwaza, D. & Terisse, G. 2012. PAB DCI 172-355. « Analyse de l'enquête ménage réalisée en 2011 dans 14 territoires du Bandundu ». Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Union européenne, Impresa Servizi coordinati (ISCO). Projet de développement agricole du Bandundu (DRAFT).
- Semeki Ngabinzeke, J., Belani Masamba, J., Ntoto M'Vubu, R. & Vermeulen, C. 2014. « Consommation de produits d'origine animale dans la concession forestière 039/11 de la SODEFOR à Oshwe (RD Congo) ». *Tropicultura* 32 (3) : 147-155.
- SICAI, République du Zaïre. 1977. « Étude agro-socio-économique de l'Ouest du Zaïre. Le secteur primaire, plantations et élevages ».
- SOGENAC. 2018 (30 janvier). Réponse du gérant de la société à un questionnaire de l'auteur.
- Service national des Statistiques agricoles (SNSA), Minagrider, Secrétariat général de l'agriculture, pêche et élevage. 2013 (avril). *Annuaire des statistiques agricoles (2006-2011)*.
- Tollens, E. 2011. *Revue documentaire dans le cadre du processus de formulation du PRODAKK et développement des axes stratégiques de l'intervention - Appui à la formulation*.
- Tollens, E. & Biloso, A. 2006. *République démocratique du Congo : profil des marchés pour les évaluations d'urgence en sécurité alimentaire*. Université catholique de Louvain. En ligne sur : <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp085224.pdf> (consulté le 29 novembre 2017).
- Van den Abeele & Vandenput. 1951. *Les Principales Cultures du Congo belge. 2<sup>e</sup> édition*. Bruxelles : Ministère des Colonies.
- van Hoof, F. 2011. « Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes ». Alliance Agricongo.
- Willame, J.-C. 1964. « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. Nord-Kivu, Lac Léopold II ». *Cahiers économiques et sociaux* 3. Institut de recherches économiques et sociales (« Collection d'étude politique »).

## CHAPITRE 6

# ÉVACUATION DES PRODUITS DE L'EXPLOITATION : TRANSPORT ET COMMERCE

### INTRODUCTION

L'occupation de l'espace et l'organisation de la circulation des personnes et des biens ont été déterminés par le réseau hydrographique dont les nombreuses ramifications couvrent toute la province. C'est par voie d'eau, le long du fleuve Congo et des rivières Kasai, Lukenie-Mfimi, Kwa, Lotoy et Lokoro, ainsi que par le lac, que passe l'essentiel des flux d'échanges avec l'extérieur et au sein du Mai-Ndombe. Le réseau routier (4900 km selon l'Office des routes (2015)) s'articule à cette trame naturelle, dont il prolonge les liaisons à l'intérieur du territoire. Son étalement est inégalement réparti, adoptant un maillage relativement étendu dans les zones de savane où les tracés suivent les interfluves, et plus clairsemé (voire inexistant) dans les régions forestières. Les voies d'eau et la route n'offrent pas cependant des conditions égales de transport, si bien que la province a la caractéristique d'un lieu où la distance et le temps de parcours ne sont pas nécessairement corrélés. De par l'étendue de la province, ses différents territoires ne bénéficient pas des mêmes connexions. Les territoires de Yumbi et de Bolobo sont plus proches de Kinshasa et de Mbandaka en termes de temps et de coût de transport que de leur chef-lieu provincial Inongo. La proximité dépend de quelques ouvrages « clés » qui font le rapprochement ou la rupture entre les différents territoires. Le réseau hydrographique de la province est tellement ramifié que les routes sont systématiquement entrecoupées d'ouvrages (ponts, bacs, digues) qui nécessitent un entretien constant et coûteux. C'est ce qui avait freiné le développement du réseau routier dans cette région à l'époque coloniale, comparé à d'autres

provinces dont les campagnes étaient devenues plus rapidement accessibles par voie terrestre. Les routes sont, pour la majorité, à l'abandon, à l'exception de celles qui ont fait l'objet d'une réhabilitation et les quelques tronçons employés par une mission religieuse ou une société privée. Cependant, même quand une route est réaffectée, elle redevient rapidement impraticable, particulièrement en saison des pluies. Les camions continuent d'être un phénomène rare sur les routes de la province.

Globalement, les rivières et le lac sont privilégiés même si la navigation n'y est pas toujours aisée. Les personnes qui en ont les moyens optent plutôt pour la voie aérienne dont le service s'est intensifié ces dernières années à la faveur d'Inongo, chef-lieu de la province.

Le réseau fluvial du Mai-Ndombe qui la relie directement à la capitale avait créé des conditions naturelles favorables au déploiement local de l'exploitation économique extravertie que l'occupation coloniale appliqua partout au Congo. À l'instar de l'ivoire, du copal, du caoutchouc et du bois d'hier, les produits d'aujourd'hui (cacao, huile, riz, manioc, etc.) du Mai-Ndombe sont toujours extraits et exportés à l'état brut ou après une transformation artisanale, à l'exception du bois, dont une partie est traitée dans l'usine de la Sodefor (anciennement, Forescom) à Nioki. Après avoir été collectés et transportés de l'intérieur des terres vers une voie d'eau, les produits sont acheminés vers Kinshasa, dans la plupart des cas en baleinières, surchargées. Le trajet (long et lent) ne s'effectue généralement pas sans embarras financiers (nombreuses tracasseries) et techniques (pannes, accidents, etc.). En échange, les produits manufacturés de base sont distribués : savon, etc.

## 1. EXPLOITATION D'UN LARGE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

### 1.1. LES RIVIÈRES ET LE LAC, ÉLÉMENTS STRUCTURANTS

Le réseau hydrographique est organisé autour des bassins du lac Mai-Ndombe (anciennement lac Léopold II), du Kasai, de la Lukenie, de la Mfimi

(Lederer 1965 : 71 ; Ministère des Colonies 1955 : 9). À l'extrémité ouest de la province, on trouve le fleuve Congo qui, du nord au sud, constitue la frontière avec la République du Congo, et vers lequel s'orientent un grand nombre d'affluents et leurs émissaires. Il relie la partie occidentale du territoire de Kwamouth, ainsi que les territoires de Bolobo et de Yumbi, à Kinshasa au sud et à l'Équateur (Mbandaka) au nord.



**Fleuve Congo, à Bolobo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

Au sud, c'est la rivière Lukenie (300 km de voies navigables)<sup>1</sup>, traversant la province d'est en ouest, qui constitue l'artère principale. Celle-ci change de nom à hauteur de Kutu pour devenir la Mfimi (164 km), avant de se jeter dans le Kasai (517 km) qui rejoint le fleuve à Mushie. Cette rivière relie deux provinces, celles du Mai-Ndombe et du Kasai

(territoire de Dekese). Elle sert d'agent de liaison pour toutes les localités isolées des territoires de Kutu et d'Oshwe, qui, grâce à elle, ont la possibilité d'atteindre Kinshasa en bout de course. Tout au sud, la rivière Kasai forme la frontière avec le Kwilu. Au nord du lac Mai-Ndombe se déversent la Lutoy (83 km) et la Lokoro, qui irriguent une grande partie des territoires à l'est du lac. Celui-ci fait office de tampon entre les zones de savane arbustive et de forêt secondaire relativement habitées et cultivées du sud-ouest et celles totalement forestières et

1. Les kilométrages des biefs navigables mentionnés dans ce chapitre sont issus de la monographie du PNUD (1997 : 190).

presque inhabitées de l'est et du nord<sup>2</sup> (voir carte de la végétation). Par ailleurs, si le lac peut être perçu comme un obstacle provoquant une rupture au sein de la province, sa traversée, aussi périlleuse soit-elle, permet de relier le nord d'Oshwe, les localités dispersées d'Inongo et, à l'extrémité nord, le territoire de Kiri.

Le fleuve Congo, les rivières Lukenie (de Kutu à Ndika), Mfimi (de Mushie à Kutu), Lutoy (de Donkese à Kiri), la Lokoro, ainsi que le lac Mai-Ndombe (Kutu à Donkese) abritent donc les principaux biefs « navigables » de la province. À l'exception de Semendwa (territoire de Kutu), tous les grands centres se sont développés le long de ces voies. Celles-ci assurent les principales liaisons : Kiri, Nkole et Inongo sont reliés par la Lutoy et le lac ; via celui-ci et la Mfimi, ils sont au contact de Kutu, Nioki et Mushie<sup>3</sup>. En amont de Kutu, Bokoro, Tolo, Taketa et Oshwe sont reliés par la Lukenie, l'émissaire de la Mfimi. À l'ouest, Yumbi, Bolobo et Kwamouth sont reliés à Kinshasa par le fleuve Congo et au reste de la province (Kwamouth et Mushie) via la Kwa. Enfin, dans le nord et l'est, la rivière Lokoro relie Lokolama, Ngali et Nkolobeke sur le lac.

Ces grands axes évoluent dans un terrain spongieux (les marécages), lui-même drainé par une multitude de rivières et chenaux de taille modeste empruntés par les populations locales. Il est difficile d'établir une liste exhaustive des biefs navigables tant ils varient selon les saisons et les années. Dans les années 1960, on écrivait à leur sujet : « [...] Il n'est pas impossible de passer de la Lutoy à la Lokoro, en pirogues ou en baleinière, tant les pentes et les lignes de séparation sont peu marquées. Ailleurs les cours d'eau sortent sans cesse de leur lit, aux moindres crues, pour inonder les régions voisines sur plusieurs kilomètres » (Mbelo 1968 : 7).

## 1.2. LA NAVIGATION : LE BALISAGE, LES PORTS, LES EMBARICATIONS

Tous ces grands axes fluviaux et leurs émissaires ont l'avantage d'être naturellement plus praticables que les routes. C'est par eux qu'est acheminé



**Pirogue transportant du Ntshanga – manioc roui.**

(Photo équipe locale, 2008.)

l'essentiel des produits agricoles de l'intérieur. Mais la circulation par voie d'eau n'est pas dépourvue d'embaras. Les lits subissent des variations saisonnières de niveaux et charrient des déchets végétaux qui rendent la circulation malaisée, sinon dangereuse. Ainsi, la navigation est particulièrement compliquée sur la Lukenie à l'étiage<sup>4</sup>, tandis que l'encombrement de la Leboma par des arbres et des bois morts bloque le flux des baleinières qui transportent les produits agricoles du territoire de Mushie (CARG Mushie 2010 : 23, 61). Même chose pour des branchages qui empêchent régulièrement la navigation sur la Lokoro (Lothman 2018 : 20). Les cours d'eau nécessitent donc des opérations régulières de balisage. Celles-ci se retrouvent à l'agenda du Fonds national pour la REDD (FONAREDD)<sup>5</sup>.

2. Cf. le chapitre sur l'hydrographie, dans la partie physique, pour une description plus précise.

3. Mushie-Nioki (180 km), Nioki-Kutu (75 km), Kutu-Mushie (255 km).

4. Lederer précise qu'elle y est aléatoire. Celle-ci est soumise à des décrues qui provoquent l'interruption du trafic entre Oshwe et Ndika pendant trois à quatre mois (Lederer 1978 : 78).

5. Extrait du Document de Programme validé par le Comité de pilotage du FONAREDD (version du 15 décembre 2016).



**Traversée du lac Mai-Ndombe : à l'arrière, l'ancien bac Léopold II.**

(Photo équipe locale, 2008.)

Les programmes des comités agricoles et ruraux de gestion (CARG) des différents territoires s'en font également l'écho. À Inongo ainsi, la cellule locale du CARG insiste sur la « priorité » qu'il y a à « nettoyer les rivières des arbres qui les obstruent et de les baliser. Ces rivières sont la Lele, la Nsongo, la Lutoy, la Lokoro et la Luabu, affluent de la Lukenie. » À cette fin, le CARG incite à la recherche de partenariats entre l'autorité publique congolaise<sup>6</sup>, le secteur privé local (armateurs) et les ONG internationales. La traversée du lac pose également des difficultés, notamment en cas de tempête (CARG Inongo 2010 : 8).

Les ports du Mai-Ndombe sont rarement équipés d'embarcadères (construction en dur). Les balinières accostent d'ailleurs plus volontiers sur des plages naturelles où les risques de dommages lors des manœuvres ou en cas de tempête sont moindres.

Ancien opérateur public, la Société des Transports congolais et des Ports (SCTP), ex-ONATRA, possédait autrefois six ports dans la région, à raison d'un par chef-lieu de territoire, à l'exception de

Yumbi et Bolobo (PNUD, Ministère du Plan 2005 : 64). Aujourd'hui, deux ports (Kutu et Mushie) demeurent opérationnels, bien qu'ils nécessitent des réaménagements selon les observateurs (équipe locale). Les autres sont à reconstruire intégralement. Le port d'Inongo, sur le lac Mai-Ndombe, est complètement désaffecté ; seul subsiste en état de marche le bac, placé sous la tutelle de la procure du diocèse d'Inongo. Celui-ci mis à part, les équipements sont absents. Il n'y a aucune infrastructure de transbordement ou de stockage pour les produits agricoles, aucune cuve à pétrole pour le ravitaillement des embarcations, etc. La société SEP<sup>7</sup> dispose de ses propres installations.

L'essentiel des ports appartient au secteur privé. Les sociétés forestières et les entreprises industrielles possèdent ainsi leurs propres équipements (CENADEP 2017). La carte *Waterways* du Programme alimentaire mondial (PAM/WFP) et Logistics Cluster dresse l'inventaire des ports recensés dans le cadre de l'organisation logistique humanitaire. L'organisation internationale en compte deux

6. Ces activités sont du ressort de la Régie des Voies fluviales (RFV), mais selon l'équipe locale, l'antenne d'Inongo ne serait pas opérationnelle (2008).

7. SEP : Service aux Entreprises pétrolières. Ancienne société publique devenue société d'économie mixte privé-public.



**Pirogues au port de Misisanza.**

(Photo équipe locale, 2008.)

sur le lac, à Dokese et à Inongo, un sur la Lokoro, à Kiri, et treize sur la Mfimi et la Lukenie, parmi lesquels elle distingue cinq ports « fluviaux » (Masia, Mushie, Kutu, Oshwe et Bisenge) et huit ports « naturels » (Nioki, Bokoro, Muntu, Kolumboma, Maleke, Buna, Bindja, Bumbuli). Le long du fleuve Congo, elle recense cinq ports, tous naturels, soit du sud au nord : Kunzulu<sup>8</sup>, Malela (à hauteur de Kwamouth, où se jette la Kwa), Tshumbiri, Bolobo et Yumbi (carte Logistics Cluster 2013a). Les cellules locales des CARG signalent enfin l'existence de structures plus modestes, parmi lesquelles : Ebali, Nkana et Biangala sur le Congo ; Lediba, Gambomi, Masia Kwa et Itubi sur la Kwa ; et Faki et Leboma (également baptisé « Kenya/Mpelimuna ») sur la Leboma (CARG Kutu, Kwamouth, Bolobo/Yumbi, Mushie 2010).

Au niveau des embarcations, quelques bateaux et barges (de 90 à 350 tonnes) circuleraient sur le lac Mai-Ndombe, la Lukenie et le fleuve<sup>9</sup> (tableau 6.1).

8. Écrit « Kuzulu » dans le document d'origine.

9. Dans la presse congolaise, plusieurs articles relatent la récente remise en circulation du *MS Gungu* (tombé en panne en 2001) sur le Kasai et le lac Mai-Ndombe. Selon nos

Aucun ne circulerait sur le Kasai. Les principales unités sont celle de la Sodefor, qui effectue la liaison vers Kinshasa via Nioki, et celle de la SEP, qui ravitaille Inongo en pétrole tous les trois mois ; la population locale peut quelquefois y charger ses marchandises. Généralement, ces opérateurs économiques s'illustrent dans plusieurs activités menées de front, comme la construction d'infrastructures hôtelières, ou l'approvisionnement de bars en bières de Kinshasa ou de Mbandaka (CENADEP 2018). Le reste de la flotte consiste essentiellement en des hors-bords, des pirogues à moteur ou non et en baleinières<sup>10</sup>. Ce dernier type d'embarcation mesure environ 30 m de long et a une capacité de chargement de 80 à 100 tonnes, soit l'équivalent de 250 à 350 sacs de manioc, en plus des passagers ; son fond

propres informations recueillies auprès de témoins locaux, jusqu'en 2017, ce bateau n'aurait jamais navigué ni sur le Kasai, ni sur le lac, pas plus qu'il n'aurait accosté à Inongo.

10. À Inongo, la construction d'une baleinière consommant 40 m<sup>3</sup> de bois coûte plus de 10 000 USD rien que pour cette matière, auxquels s'ajoutent les frais liés aux autres équipements (zinc, clous, goudron) et à la main-d'œuvre (3000 à 5000 USD) (Lothman 2018).



**Bateau Amossa accosté à Bolobo.**

(Photo équipe locale, 2008.)

plat est adapté au faible niveau d'eau des rivières locales. Elles sont en général en très mauvais état : ni moteurs de secours, ni éclairage nocturne, ni contrôles de charge. Surchargées et non conformes aux normes de sécurité, ce sont elles qui assurent pourtant la majorité du transport fluvial<sup>11</sup>. Notons que le document du Fonds national REDD constate une évolution globale dans le secteur du transport au Mai-Ndombe entre 2010 et 2015 avec, entre autres, le remplacement des moteurs à essence par des moteurs diesel (FONAREDD 2016 : 33).

Les armateurs sont des particuliers parfois ou des agences de fret. Jusqu'à récemment, le secteur du transport était dominé par deux compagnies, la société Flash et le groupe Exode Travel. Flash, basée à Nioki, s'occupait des liaisons sur le lac. Elle desservait chaque jour tous les riverains

du lac (FONAREDD 2016 : 33 ; ONGD Lothman 2018). L'entreprise aurait depuis lors cessé ses activités (ONGD Lothman 2018). Le groupe Exode Travel assure, quant à lui, environ une fois par mois les liaisons Inongo-Isaka (près de Nioki) et Isaka-Kinshasa, la première par baleinière, la seconde par camion (marchandise) et par bus (passagers) (ONGD Lothman 2018). Ces sociétés ne sont pas à l'abri des aléas : pannes, accidents, etc. Il existe d'autres services, prestés par des particuliers, dont la fréquence est cette fois tributaire des chargements. Parmi eux, une catégorie se détache : ce sont les armateurs dits « *satonge* », c'est-à-dire des personnes qui louent les bateaux suivant les commandes locales<sup>12</sup>.

11. Extrait du Document de Programme dûment validé par le Comité de pilotage du FONAREDD (version du 15 décembre 2016).

12. La location d'une baleinière coûte environ 10 fûts d'essence (Lothman développement ONGD 2018).

**Tableau 6.1 : Type d'embarcation par axe de communication dans le Mai-Ndombe**

Axes	Type de navire	Tonnage
FLEUVE	Pirogue à pagaie	-
	Pirogue motorisée	-
	Baleinières	-
	MB BOKADE	1 barge 350 T
	MB GARBOL	1 barge 120 T
	MB AMOSSA	1 barge 100 T
	MB LIBONZA 2	2 barges 250 T
KASAI	Pirogue à pagaie	-
	Pirogue motorisée	-
	Baleinières	-
LUKENIE	Pirogue à pagaie	-
	Pirogue motorisée	-
	Baleinières	-
	MB MOMBEMBE	1 barge 150 T
	MB COMAGRILAC	2 barges 200 T
	MB FERBO	2 barges 250 T
	MB KUTU	1 barge 90 T
MB LONKESA	1 barge 90 T	
LAC MAI-NDOMBE	Pirogue à pagaie	-
	Pirogue motorisée	-
	Baleinières	-
	MB TOTAKA	2 barges 200 T
	MB IYEMBE LOKELE	1 barge 150 T
	MB AIR KIRI	1 barge 150 T

Source : Équipe locale, sans date.

## 2. TRANSPORTS ROUTIERS

### 2.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'ORGANISATION DU RÉSEAU

Selon la nomenclature officielle, on recense dans la province un peu moins de 4900 km de routes, toutes en terre battue, dont 480 km de routes nationales, 2470 km de routes provinciales et 1932 km de routes de desserte agricole (Office des routes 2015 ; République du Zaïre... 1983 : 170). Le réseau est complété par une série de ponts et de bacs, indispensables à la circulation dans cette province aux cours d'eau abondants. On compte environ 281 ponts sur 2950 km de routes (routes nationales et régionales) dans le Mai-Ndombe, soit un pont en moyenne tous les 9 km de route. La moyenne nationale est estimée à un pont pour environ 7,5 km. Rien que le territoire de Mushie en compte une centaine, généralement en bois (2 à 6 mètres de long) (CARG Mushie 2010 : 23).

Le passage sur les sections plus larges de cours d'eau est normalement assuré par une série de bacs, de tailles diverses. Institutionnellement, la gestion du réseau des voies nationales et régionales incombe à l'Office des routes ; celle des pistes de dessertes agricole échoit au Service national des Routes de Desserte agricole (SNRDA).

La densité de la trame routière du Mai-Ndombe relativement à sa superficie (estimée à 39 mètres de routes par kilomètre carré) est très faible au regard de la moyenne nationale (65 m/km<sup>2</sup>) ou de la moyenne de l'ancienne province de Bandundu (63 m/km<sup>2</sup>). L'extension du couvert forestier équatorial sur de larges zones peu habitées, voire désertes, est un facteur d'explication. Les routes sont plus nombreuses en zone de savane arbustive et de complexes agricoles (Kutu, Kwamouth, Mushie) qu'en zone de forêt dense (Inongo, Oshwe). Il s'ensuit l'existence de fortes disparités entre les régions, dont l'étendue du réseau routier est directement corrélée à la taille de la population.

La province est traversée du sud au nord par l'axe formé de la combinaison des routes nationales RN 17 et RN 9. Celles-ci passent par les territoires de Kwamouth, de Kutu et d'Inongo, et les relient au sud via Bandundu à la province éponyme et au nord à l'Équateur.

Leur tracé est seulement interrompu à hauteur du lac entre Nselenge et Inongo et entre Nkolobeke et Bolia qu'il faut rallier soit en pirogue, soit en bac. Pour atteindre Nselenge, l'usage privilégie cependant à cet axe, la déviation à hauteur de Leboma par les routes provinciales RP 206 et RP 204. Le tracé effectue une sorte de crochet : il s'oriente d'abord vers Nioki (RP 206) puis effectue une boucle vers Nselenge (RP 204) en traversant le secteur Basengele (Inongo). L'extension des routes provinciales se réalise en grande partie dans les territoires d'Oshwe et de Bolobo, qui en concentrent la moitié (tableau 6.2). Au degré inférieur enfin, on suit la trame (en toile d'araignée) des routes de desserte agricole, conçues pour relier les centres de production agricole aux voies d'évacuation (cours d'eau ou routes provinciales et nationales).

Le territoire de Kwamouth est au contact des provinces de Kinshasa et du Bandundu. Il est adossé au sud et à l'est à la RN 17 qui relie toute la province à la capitale par la route. Une série de routes et de pistes s'arc-boutent sur cet axe, ainsi qu'à l'ouest et au nord sur le fleuve et les rivières Kasai et Kwa. L'axe principal du réseau intérieur relie Masia Mbio à Kwamouth. Cette route, longue de 125 km environ, est jalonnée par une vingtaine de villages (CARG Kwamouth 2010 : 11). Au nord, les territoires de Bolobo et de Yumbi sont traversés par deux routes importantes : celle qui longe le fleuve de Yumbi à Kwamouth en passant par Ndua et Bolobo, et celle de l'intérieur qui relie Bolobo à Lediba. Les autres routes de ces deux territoires servent à relier l'intérieur des terres au fleuve Congo. Perpendiculaires au fleuve, elles sont orientées d'est en ouest, comme c'est le cas pour Yumbi en ce qui concerne la route la reliant au secteur de Basengele. Cette route est très fréquentée, essentiellement par des vélos qui, selon le comité agricole de gestion rural (CARG), seraient au nombre de 300 par jour entre Ngana et Mongama. Yumbi compense par sa position le long du fleuve, l'absence de routes provinciales sur son territoire. Le territoire de Bolobo compte deux routes transversales d'importance locale ; celle de Bosina-Tshumbiri et celle de Mbe-Biangala, reliant

les campagnes de l'intérieur au port sur le fleuve (CARG 2010 : 34). Depuis Yumbi et Bolobo, le voyage vers Kinshasa par la route via Kwamouth est fastidieux, d'autant plus en saison des pluies. Aussi, de nombreuses personnes n'hésitent-elles pas à passer par le Congo-Brazzaville (via le marché international de Makotimpoko) qui semblerait être un itinéraire plus facile et rapide. Il faut tout de même compter environ 7 à 8 h de voyage (*Bulletin humanitaire* 2014 : 2). Le territoire de Mushie, à l'est de Bolobo et de Yumbi, est relativement bien desservi par les voies de communication naturelles (Mfimi). Il est traversé par la RP 206 qui, au départ de Nioki rejoint Nselenge sur le lac (en territoire d'Inongo). Une autre piste traverse le territoire de part en part pour relier Mushie à Mbali. Mais la voie la plus fréquentée est orientée d'est en ouest : elle relie Mushie à Bolobo via Mongama (CARG Mushie 2010 : 23). Plus on s'enfonce vers le nord et vers l'est dans les régions de forêts, et plus les voies de communication se raréfient. Dans le territoire d'Oshwe, si ce n'est par la Lukenie, les populations sont très isolées. L'ancienne route Oshwe-Lokolama-Beronge n'est pas praticable en véhicule. Il faut compter deux jours pour joindre Oshwe depuis Bendela en 4x4. Plus à l'est, le prolongement de la route provinciale Yuki-Oshwe-Nkaw-Lokolama-Beronge, se transforme en piste au-delà de Mimia. C'est aux confins nord de la province, dans le territoire de Kiri, que se rencontrent sans doute les zones les plus enclavées. Les principaux tracés relient Pendjawa à Kiri et Bolia à Mbala jusqu'au lac Tumba (Bikoro). La première n'est praticable qu'en 4x4. Au-delà de Pendjwa, jusque Bikoro, la piste n'existe plus, malgré quelques tentatives locales de réhabilitation.

En territoire de Kutu, l'axe routier principal suit la ligne de démarcation d'est en ouest des bassins du Kasai au sud et de la Lukenie au nord. De Kembali (secteur Mfimi), il se dirige vers Buna (secteur Batere) ; parmi les voies secondaires, on note celle de Kutu, d'orientation nord-sud, qui rejoint le Kwilu (Bagata) via Semendwa. Sur la Mfimi, à hauteur de Nioki, un bac assure le passage des véhicules entre Isaka et Mabala ; il fait la jonction entre les secteurs Badia et Mfimi (CARG Kutu 2010 : 17). Sur le Kasai, un second bac à Bendela assure la liaison du territoire à la province du Kwilu, par les secteurs Mfimi et Kemba. En territoire d'Inongo enfin, à côté de la RN 9 et de la RP 204, les routes secondaires sont peu nombreuses et généralement en mauvais état. La

piste Inongo-Ngongo Iyembe-Betumbe qui avait été construite à l'époque coloniale pour accéder à l'intérieur des terres, est un sentier. Son entretien posait déjà question dans les années 1950 et aucun organisme ne l'exploitait (Ngenge Olemee 1979 : 93). Sur le lac Mai-Ndombe, le bac Inongo-Nselenge a une importance stratégique dans l'organisation locale des transports. Il assure l'interconnexion des territoires d'Inongo et d'Oshwe, ainsi que du nord de

Kiri, leur intégration au reste de la province (et, de proche en proche, à Kinshasa) et leur liaison avec l'Équateur. D'une capacité de 35 tonnes, il est prévu pour transporter 275 passagers, 8 voitures ou 2 camions. Il assure une fois par semaine la traversée d'Inongo à Nselenge, et vice-versa le lendemain, et dessert Isongo toutes les deux semaines. Il a été réhabilité et inauguré en 2009 (Radio okapi 2009).

**Tableau 6.2 : Les différents axes routiers gérés par l'Office des routes (routes nationales et provinciales) du Mai-Ndombe**

	Tronçons	Code	km
<b>ROUTES NATIONALES</b>	Dwami (Limite province Kinshasa) – Masia-Mbio – Bandundu	<b>RN 17</b>	192
	Inongo – Kolobeke	<b>RN 9</b>	37
	Bolia – Wetshi (Limite Équateur)	<b>RN 9</b>	51
	Selenge – Kutu – Makaya (ou Pinanga)	<b>RN 9</b>	200
	<b>TOTAL</b>		<b>480</b>
<b>ROUTES PROVINCIALES</b>	Bandundu – Lebema – Isaka	<b>RP 206</b>	123
	Nioki – Mpa	<b>RP 206°</b>	314
	Bolobo – Ndua – Boyamba – Mpa – Selenge	<b>RP 204*</b>	304
	Ndua – Kolo – Yumbi	<b>RP 205</b>	61
	Masiambio – Mushie – Boyamba	<b>RP 201</b>	450
	Kwamouth – bifurcation 201	<b>RP 202</b>	40
	Bongwe** – Bolobo	<b>RP 203</b>	100 (135)
	Semendwa – Sebie – Oshwe	<b>RP 208</b>	218
	Semendwa – Kempa – Bokoro	<b>RP 209</b>	64
	Mukutu*** – Kempa	<b>RP 208</b>	15
	Yuki État – Oshwe – Bolenge Tumbu – Molembe	<b>RP 209</b>	440
	Kiri – Pendjwa – Limite Équateur	<b>RP 211<sup>oo</sup></b>	90
	Lebema – Semendwa	<b>RP 207</b>	64
	Mushie – Nyanga – Kikoso – Bifurcation 231**	<b>RP 233</b>	157
	Nyanga – Kisoko – Lumelo **	<b>RP 234</b>	30
<b>TOTAL</b>		<b>2470</b>	
<b>TOTAL MAI-NDOMBE</b>			<b>2950</b>

\* Au niveau du tronçon qui mène de Mpa à Selenge, on note trois numérotations différentes (RP 206, 204, 201).

\*\* Non localisé sur la carte administrative du MRAC, mais localisé sur d'autres cartes.

\*\*\* Écrit « Mokuzu » sur la carte administrative du MRAC.

° Selon l'Atlas administratif de Léon de Saint Moulin (2005 : 46), il s'agit de la RP 258.

<sup>oo</sup> RP 213 (Ministère de l'Agriculture... 1997 : 171).

Source : Office des routes 2015 (*Rapport d'activités*) ; SCTP 2013 (*Annuaire des voies de communication*).



**De retour des champs avec leurs récoltes du jour, ces femmes rentrent à Inongo, parcourant une bande de savane dominée par la forêt.**

(Photo équipe locale, 2008.)

Tardivement introduite dans la région<sup>13</sup>, l'automobile a un trafic très limité. Jusqu'à il y a peu, les quelques voitures aperçues dans la province appartenaient à une zone de santé, à un hôpital, à l'Administration, à une ONG, ou aux députés provinciaux récemment installés. La Caritas-Développement à Inongo, par exemple, avait un véhicule à sa disposition ainsi que deux motos. Suite au Programme de Réhabilitation (PARII) de la RN 9, quelques camions étaient signalés sur le tronçon Isongo-Bikoro, mais jamais plus de deux par mois (CARG Inongo 2010 : 6). À Kutu qui est un des territoires relativement bien peuplés et qui compte le plus de centres, le parc de véhicules se limitait à quelques camions et

tracteurs assurant sur de faibles distances le transport de marchandises<sup>14</sup>. L'usage des motos a connu à partir des années 2000 une popularité croissante ; elles constituent une alternative au vélo, étant mieux adaptée au mauvais état des pistes. Le trajet entre Bandundu et Bokoro (250 km) par exemple s'effectue en « *Wewa* », sorte de motos-taxis montées par trois personnes (Diocèse d'Inongo 2014). Le vélo est employé, mais il se distingue, par sa fréquence particulièrement élevée, à Yumbi et à Inongo (Rodriguez *et al.* 2012 : 22). Le trafic pédalier représenterait sur l'ensemble du territoire d'Inongo environ 500 à 600 vélos sur les routes par jour, dont une grande partie dans le secteur Basengele, le plus productif.

13. Ce n'est que dans les années 1950, qu'on vit au départ d'Inongo les premiers véhicules desservir les postes de Yuki et Bongimba. Les convois étaient organisés pour le transport du copal, du bois, du caoutchouc, des fibres et du riz (Swele Nida Ndangang 1988 : 149 ; 171).

14. Le rapport CARG du territoire mentionnait les chiffres suivants, par secteur : 9 camions et 1 tracteur (Luabu) ; 1 camion (Badia) ; 1 tracteur (Batere) ; 2 camions et 1 tracteur (Kemba) ; 2 camions (Mfimi) (CARG Kutu 2010 : 17).

Elles peuvent transporter jusqu'à 80 kg (CARG Inongo 2010 : 21). À Nioki, les bicyclettes font office de taxis ; les « *Toleka* » (Diocèse d'Inongo 2009). *A contrario*, aux confins du territoire d'Oshwe, dans le secteur entre Lukenie-Lokoro, le transport à vélo est plutôt rare (Lothman 2018 : 20). À défaut, les charrettes sont devenues un moyen de transport assez ordinaire pour la marchandise. À Inongo elles sont appelées : « *Toyota ya bana mboka*<sup>15</sup> » (Diocèse d'Inongo 2016). Dans ce domaine néanmoins, en milieu rural, le portage demeure prépondérant et est le plus souvent à charge de la femme. Il ressort d'une étude socio-économique d'une ONG locale qu'une femme transporte en moyenne 70 kg par jour sur son dos (manioc pour la préparation de la chikwangu, eau de boisson et de ménage, bois de chauffe, etc.) (Lothman 2018).

## 2.2. CONDITIONS DE CIRCULATION ET LES INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU : UNE REVUE PARTIELLE

Les conditions de circulation à l'intérieur de la province sont globalement difficiles. Le mauvais état des routes et de nombreux points de passage (ponts et bacs) entravent la circulation des habitants et des marchandises. La maintenance du réseau pose d'énormes problèmes, alors que les équipements subissent une dégradation accélérée des suites du climat équatorial. Livrer un recensement exhaustif, pour autant que ce soit possible, des conditions de circulation dans la province, serait inutilement fastidieux puisque le résultat serait logiquement très vite déclassé par l'évolution de la situation sur le terrain (en plus des fluctuations saisonnières). Il nous est apparu plus pertinent d'isoler certains cas emblématiques par l'importance de l'axe concerné ou dont certaines caractéristiques sont communes aux transports en général au Mai-Ndombe.

La première grande difficulté réside dans la détérioration rapide du réseau. Les grandes voies de circulation ont fait l'objet au seuil des années 2010 de plusieurs entreprises de réfection. Le programme européen PAR a procédé à la réhabilitation de la RN 17 jusque Bandundu et du crochet par Nioki vers Nselenge (RP 204 et 206), ainsi que le tronçon d'Isongo à Bikoro (Équateur) (voir plus bas). En 2015

pourtant, l'état des lieux proposé par le Logistics Cluster<sup>16</sup> signalait déjà la dégradation de plusieurs sections à hauteur de Masia ainsi qu'à l'approche de Nselenge.

Au nord, les échanges entre la province et l'Équateur sont rendus chaotiques par le déclassement de la route provinciale passant par Pendjwa : l'accès à Kiri se fait préférentiellement en pirogue par la Lutoï ou par avion, et au-delà la piste qui rejoint Pendjwa n'est pratiquement plus praticable que par moto. Les ponts et les digues ont cédé et des troncs d'arbre entravent la route, la rendant peu praticable. Le trafic terrestre entre les deux provinces doit se reporter sur la RN 9, qui joint le lac Mai-Ndombe à Bikoro et qui a fait l'objet dernièrement d'importants travaux de restauration (voir plus bas).

Les routes de desserte agricole connaissent un traitement variable selon qu'elles desservent ou non des plantations en activité ou des concessions liées à de grandes compagnies. Hors de celles-ci, leur entretien repose sur les habitants eux-mêmes en l'absence des agents du SNRDA, l'autorité de tutelle. Dans le sud de la province, du côté de Kutu, la crise du café a complètement paralysé l'économie, provoquant l'abandon des plantations et donc des routes qui servaient à l'évacuation de la marchandise. Même schéma avec le déclin de la culture du riz dans le territoire d'Oshwe, la boucle Nsese-Nkaw-Lokolama était entretenue par les missionnaires pour le commerce du riz (République du Zaïre 1987 : 17). Aujourd'hui les tronçons au-delà de Nkaw, dans l'intérieur des terres sont en très mauvais état (Lothman 2018 : 34). *A contrario*, les routes dans les concessions forestières (en zones de coupe ou menant aux ports) sont maintenues en état par les compagnies exploitantes tant qu'elles sont en activité. De Kutu à Nioki, les tronçons empruntés par la Sodefor sont presque toujours praticables ; près des Mabala, les digues le sont également. Par contre, la route Kutu-Kisenge, autrefois entretenue par la BIMPE, est abandonnée depuis la fin des activités de la société.

15. « Notre Toyota locale ».

16. Fondée en 2005, le Cluster Logistique (« *Logistics Cluster* »), dirigé par le Programme alimentaire mondial (PAM), a pour mission de coordonner les opérations des différents acteurs humanitaires et de les rendre par ce biais plus efficaces.

En dehors des tronçons laissés aux auspices de tels opérateurs, c'est l'initiative des communautés riveraines qui fixe véritablement le niveau de praticabilité des routes locales. En de nombreux endroits, celui-ci est médiocre : selon les cas, la chaussée, les digues ou les ponts sont incriminés. De surcroît, beaucoup de routes sont seulement exploitables en saison sèche. Ces conditions adverses laissent plusieurs zones presque inaccessibles par voie de terre. En territoire d'Oshwe par exemple, l'ancienne route Oshwe-Lokolama-Beronge est pratiquement impraticable en véhicule ; pour joindre le chef-lieu, il faut compter deux jours de trajet en 4x4 à partir de Bendela. Ce sont souvent les tracés les plus fréquentés qui font défaut. Il en va ainsi de la route de Masiambio à Kwamouth où s'alignent une vingtaine de villages (territoire de Kwamouth). En territoire de Mushie, au début des années 2010, la circulation locale était pratiquement bloquée sur les liaisons Mushie-Mbali et Mushie-Bolobo via Mongama. La route s'apparentait à un bournier sur certains tronçons ; en d'autres endroits, elle était jonchée de troncs d'arbres, une situation également signalée ailleurs (CARG Mushie 2010 : 23 ; PIF 2014 : 15). En territoire d'Inongo, les routes secondaires sont peu nombreuses et généralement en mauvais état ; l'ancienne piste Inongo-Ngongo Iyembe-Betumbe qui avait été construite à l'époque coloniale pour relier Inongo à l'intérieur des terres est un sentier<sup>17</sup>. Et les routes reliant le secteur Basengele à Yumbi et Bolobo sont en mauvais état (CARG Inongo 2010 : 6).

Aux points de passage de cours d'eau importants, les populations bénéficiaires suppléent ponctuellement à la défaillance des ouvrages d'art par des ponts de fortune (cf. photo), et à la disparition ou à la mise à l'arrêt des bacs par le service de pirogues et de baleinières. Les bacs principaux (6) sont sous l'administration de l'Office des routes. Ce sont ceux situés sur les axes nationaux et provinciaux. Seuls trois d'entre eux sont opérationnels<sup>18</sup> ; ils assurent respectivement les liaisons Inongo-Selenge (16 km)

sur le lac, Nioki-Isaka (6 km)<sup>19</sup> avec un arrêt en plus à Mabala sur la Mfimi (CARG Kutu 2010 : 21) et Bendela-Mundaï (1 km) sur le Kasai. Les autres nécessitent des réparations ou d'être remplacés : il s'agit des bacs sur les lignes Tolo-Belewe (1 km) et Oshwe-Belepa sur la Lukenie ainsi que Nkolobeke-Isongo sur le lac. Sur les axes secondaires, plusieurs bacs sont aussi en attente de réhabilitation. Dans les années 1980, les programmes d'entretien de l'Office des routes attiraient déjà l'attention sur les défauts de plusieurs unités pourtant situées sur les principaux axes (République du Zaïre 1981). À Ilumbe, à Djampie et à Makaya (sur le Kasai), les bacs ont depuis lors coulé ; celui de Bongimba est porté disparu (Office des routes 2015, cité par l'équipe locale ; CARG Kutu 2010 : 21 ; CTB 2012). D'autres, comme à Lediba, à Bandundu, à Pinanga ou à Teketa, sont considérés comme « réparables » (CTB 2012). Enfin, le service entre Inongo et Kutu est interrompu depuis plusieurs années, suite à la panne du bac. Des solutions provisoires sont apportées localement, selon les cas et le degré d'importance des points de passage. À Tolo, par ailleurs, le bac qui assurait l'unique point de liaison au secteur Luabu, est temporairement remplacé, depuis qu'il a sombré, par le bateau d'un particulier propriétaire de plantations dans la région.

Les conditions de la traversée sont souvent tributaires de considérations techniques. Certaines unités récemment réhabilitées sont régulièrement sujettes à des pannes de moteur ; sur certaines lignes, comme entre Inongo et Nselenge, des baleinières remédient alors à l'interruption du service (Russel *et al.* 2008 : 32). Même là où le service est régulier, l'utilisateur peut être sollicité : il arrive souvent qu'il doive fournir le mazout ; dans certains cas, il est amené à pousser lui-même le bac au démarrage, et à le rattraper une fois en route à la nage ou en pirogue.

17. Son entretien posait déjà question dans les années 1950 et aucun organisme ne l'exploitait (Ngenge Olemee 1979 : 93).

18. Cette information est en contradiction avec une autre source : la carte de la CTB (février 2012), selon laquelle ils sont considérés comme étant des bacs « en panne réparable ».

19. Le bac de Nioki, qui relie les secteurs Badia et Mfimi, commandé par la Coopération technique belge (CTB) et a été fabriqué par la société Meuse et Sambre (35 tonnes, de type catamaran, avec 2 moteurs) (février 2015 CTB ; Meuse et Sambre 2015).

**Tableau 6.3 : Réseau routier prioritaire de desserte agricole du Mai-Ndombe**

Territoires	Groupements	Routes	Kilométrage	Jonction
<b>Bolobo</b>	Bateke nord	Botanankasa-Bojo-Pont Ngampoko2	27	RR 203
		Mbe-camp Makayabu	35	RR 203
<b>Yumbi</b>	Mongama	Bolobo-Yumbi	60	RR 205
<b>Mushie</b>	Baboma nord	Mbali-Isale-Bopensole	25	RR 206
			89	RR 201
<b>Kwamouth</b>	Bateke sud	Bokolo-Bokala	51	RR 201
		Bif RR-Fadiaka	30	RN 17
<b>Kutu</b>	Mfimi	Ibaya-Bif. Kibambili/Moleke	57	RR 206
		Ipay-N'sontin-Nsemana		
		Semendwa-Kesese	20	RR 207
	Kemba	Bif. Route Semendwa-Masholo-Kemba		
		Elombe-Kempimpi	24	RN 9
		Ifu-Mpenda	35	RR 208
		Kutu Ipeke	22	RR 209
Batere	Nioki-Mokolumbu-Mokoli	20	RR 208	
Badia	Tolo Bongalokoro	43	RN 9	
Luabo		22	RR 206	
<b>Inongo</b>	Basengele	Benye	40	
	Bolia	Bandjow Moke-Iyandja	42	RR 204
	Inongo	Mbala-Nswa	32	RN 9
		Ntande Nianga-Lebeke	42	RN 9
<b>Kiri</b>	Beronge	Beronge-Bisenge-Batwa	90	
	Pendjwa	Mongero-Ebekeli-Lopango-Nkondi		
		Ibamba-Mankanza	65	
Lutoy		25		
<b>Oshwe</b>	Lukenie	Bisenge-Ilongo-Iwala	36	RR 208
	Lokolama	Yembe-Lokolama	17	RR 212
	Elle/Nkaw	Bolinda-Lokolama	60	RR 212
	Kangara	Kolenkama-Kasanga	30	RR 212

Source : Commission des infrastructures, des transports, communications et de l'habitat 1997.

Depuis les années 2000, plusieurs chantiers de grande ampleur ont été déployés pour améliorer les voies de communication, souvent sous l'égide de projets internationaux financés par l'Union européenne, la Banque africaine de Développement ou la Banque mondiale. Ceux-ci tendent en théorie à s'enchaîner ou à se compléter mutuellement. L'objectif général qui sous-tend ces initiatives consiste à rétablir les courants d'échange entre l'ouest du pays et l'exutoire de Kinshasa via la réhabilitation des principaux axes routiers, et subsidiairement de réhabiliter les pistes de desserte agricole qui offrent

un potentiel de redéploiement aux filières commerciales. En toute logique, ces programmes se sont également attachés au rétablissement des conditions de circulation sur les ouvrages d'art et les bacs situés dans leur rayon d'action.

Au Mai-Ndombe, l'effort le plus visible à ce jour a porté sur la restauration de la dorsale RN 17-RN 9 jointive avec les provinces de l'Équateur, du Kwilu et de Kinshasa, et point de connexion au chef-lieu Inongo, complètement délabrée dans sa partie nord. Elle était dans un tel état qu'elle n'était pas visible par

image satellitaire<sup>20</sup> UNJLC (United Joint Logistics Centre)<sup>21</sup>.

Dans le cadre du deuxième volet de son programme d'appui à la réhabilitation (PAR II), le Fonds européen de développement a financé la restauration de la liaison entre Kinshasa et Bandundu (RN 17) et le rétablissement de la liaison entre Mbandaka dans l'Équateur et le lac Mai-Ndombe ; le PARAU<sup>22</sup> a pris le relais du PAR II, arrivé à échéance fin 2010, en élargissant le rayon d'intervention de la composante routière par l'adjonction de trois tronçons routiers supplémentaires, répartis sur les anciennes provinces du Kasai-Occidental, du Bandundu et de l'Équateur. Les travaux ont permis, entre autres, de rétablir en 2010 la route entre Mongata et Bandundu, et d'ainsi relier la province à la capitale par voie de terre, tout en désenclavant le territoire de Kwamouth. Au nord, le PARAU a appuyé la brigade locale (Mbandaka) de l'Office des routes pour la réfection de la partie de la RN 9 assurant la continuité de l'axe Nselenge-Inongo-Mbandaka via le lac Tumba. De bonnes conditions de circulation ont été rétablies en partie entre Mbandaka et le lac Mai-Ndombe (passant par Bikoro dans l'Équateur) et entre Nioki et Nselenge. Cependant en 2013, le Logistics Cluster indiquait sur une de ses cartes que les tronçons Weti-Isongo et Inongo-Kolobeke continuaient à poser problème (Logistics Cluster 2013b). Au sud, les travaux sur la RN 9 à partir de Bandundu ont permis de relier la province au maillage routier du Kwilu. Les travaux ont été réalisés en régie par les brigades de l'Office des routes, confiés à des entreprises ou des ONG (comme l'ONG italienne ISCO par exemple), ou encore affectés à des structures locales de la société civile. Toujours dans le cadre du PAR II, ISCO a construit 6 ponts en béton armé dans le Mai-Ndombe : Lébé (9 m) et Nguvé (6 m) sur la route de Semendwa, 3 ponts sur la rivière Lobaka sur la route de Nioki à Mushie (8 m, 8 m, 6 m), et

1 pont en béton à l'entrée du grand pont Leboma (7 m). ISCO a réhabilité en bois le platelage du pont métallique Leboma (87 m) (ISCO site officiel).

Ces dernières années, plusieurs projets visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et la revitalisation de l'économie locale ont consacré une partie de leurs efforts à la restauration du réseau secondaire des pistes rurales. Dans la province, l'ONG italienne ISCO, active depuis près de 20 ans dans l'ouest du pays, est régulièrement sollicitée pour mettre en œuvre ces initiatives. La réhabilitation des routes de dessertes ne constitue qu'un volet de son rayon d'intervention. Le projet de développement agricole du Bandundu (2009-2012) et le projet d'appui au développement des infrastructures rurales (PADIR, 2014-2017), financés respectivement par l'Union européenne et par la Banque africaine de Développement, ont conduit l'ONG à intervenir sur les infrastructures routières locales du Mai-Ndombe. L'ONG est ainsi intervenue sur plus d'une trentaine de ponts dans les territoires de Kutu, de Mushie et de Kwamouth et a mené des opérations d'entretien sur 420 km avec l'implication des structures locales d'intervention de la société civile (GVER et CVD)<sup>23</sup>.

Enfin, c'est dans la concertation autour de la lutte contre la déforestation qu'on trouve les projets les plus récents en matière de réfection des routes. Les forêts du Mai-Ndombe font partie du vaste ensemble forestier du bassin du Congo, considéré comme le deuxième massif en importance au monde. Dans le cadre de la mobilisation à l'échelle mondiale contre les changements climatiques, le Mai-Ndombe est l'objet d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale qui, en 2010, avait décidé de sélectionner la RDC parmi les huit pays-pilotes pour l'activation du programme d'investissement financier (PIF) du Fonds d'investissement climatique<sup>24</sup>. Lequel chapeaute deux projets : PIREDD district Plateau et PIREDD district du Mai-Ndombe. Les opérations qui en découlent sont en faveur d'une agriculture durable qui ne va pas sans un bon réseau des voies de communication. Dans cette optique, les deux projets doivent pourvoir à l'échéance 2017-2021 à l'entretien de 450 km de routes dans l'ancien district

20. D'ailleurs dans la carte administrative du MRAC on ne la distingue qu'en partie. Il manque des morceaux de la route pour la province de l'Équateur.

21. <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/163ADBAE2BE200C3852571B5005E9DC0-unjlc-cod2-24jul.pdf> (consulté le 9 août 2017).

22. PARAU : Programme d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières en RDC et d'amélioration de l'assainissement urbain à Kinshasa.

23. GVER : Groupe des Volontaires de l'Entretien routier ; CDV : Communautés de Développement du Village.

24. Cf. chapitre sur l'exploitation forestière.



**Pont Ngamkopo, entre Yumbi et Bolobo.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

des Plateaux, et le projet PIREDD-Mai-Ndombe à 500 km de routes dans l'ancien district du Mai-Ndombe, incluant les ouvrages d'art et les services de bacs<sup>25</sup>. Dans l'ancien district du Mai-Ndombe, la priorité est donnée à l'achèvement et/ou à l'entretien de tronçons stratégiques au désenclavement de plusieurs territoires et secteurs, par leurs jonctions avec Bandundu-Ville, et au-delà avec Kinshasa : la route Selenge-Nioki-Bendela, qui intègre les territoires d'Inongo et de Kiri ; la route Bokoro-Semendwa-Bendela, qui relie les secteurs Kemba, Luabo, des Batere de Kutu (partie) en territoire de Kutu, et l'ouest du territoire d'Oshwe (FONAREDD 2016 : 10-15 ; 33-35). Concernant le district des Plateaux, une version antérieure de cet ensemble programmatique retenait en priorité les interventions sur les routes suivantes : Mushie-Lediba, Mbali-Bolobo, Bolobo-Lediba, Mashambio-Kwamouth, Kawmouth-lac Mai-Ndombe, et Mbali-Mushie (PIF 2014 : 15).

25. Le PIREDD-Mai-Ndombe prévoit notamment la construction ou la reconstruction de ponts (41 au total). Parmi ceux-ci, les principaux sont situés : le long de la route de Kiri-Pendjwa, qui constitue une alternative à la voie d'Isongo et Weti ; à Ngampoko, point de passage jugé « stratégique » pour désenclaver certaines zones des territoires de Yumbi et Bolobo ; et le long de la route de Semendwa à Oshwe. Concernant les bacs, on note la mise en service programmée d'un bac entre Lediba et Masia Kwa (rivière Kasai), dont la traversée est incontournable pour l'évacuation des produits agricoles par la route (FONAREDD 2016 : 7 ; 19-20 ; 33-34).

Les travaux énoncés ci-dessus émanent globalement dans leur gestation, d'organisations internationales, même si celles-ci recherchent l'association des partenaires locaux à de nombreux échelons de la décision, de la réalisation et du suivi. Mais tous les projets ne suivent pas une telle orientation de haut en bas dans le processus de leur conception et de leur application. Les réalisations dérivent également d'initiatives de la base, autrement dit des particuliers, des organisations locales de la société civile (organisations paysannes, communautés villageoises, ONG, etc.) ou d'entreprises privées. Là encore toutefois, les structures agissantes les plus visibles sont souvent associées à des ONG étrangères qui agissent régulièrement, totalement ou en partie, dans le cadre de programmes plus vastes.

Dans certains cas, les sociétés privées des environs sont intervenues. En territoire de Mushie, la société Sogenac a contribué dernièrement avec une coopérative locale<sup>26</sup> à la construction de ponts sur les rivières Nzali Mpoko et Kwi-Kwi. Du côté d'Oshwe, une autre coopérative<sup>27</sup> a construit trois ponts en matériaux durables dont deux sur le tronçon Oshwe-Belape (8 km) qui permettent de relier totalement Nongeturi à Oshwe (100 km), et le troisième sur

26. La Coopérative « Union fait la Force » Mbali (CUFM). La CUFM est une coopérative de ménages ruraux, plus spécifiquement de jeunes gens actifs dans le domaine de l'horticulture et de la production de palmiers à huile.

27. La Coopérative Ikula Kundu (COOPIK).

l'axe Oshwe-Ilanga Nkole (20 km), qui est l'unique route d'accès aux secteurs Nkaw et Lokolama à partir de la cité d'Oshwe. Ces deux organismes opèrent en partenariat avec l'ONG internationale à financements belges, TRIAS, qui participe aussi au PIREDD (TRIAS 2016 : 15 ; FONAREDD 2016).

Les projets de réhabilitation incluent presque systématiquement une composante liée à l'entretien des sections rétablies. Le climat équatorial accélère en effet le processus de dégradation du réseau et certaines routes peuvent devenir impraticables au bout de quelques saisons à peine. Les travaux de maintenance du réseau public échoient normalement à l'Office des routes et à la Direction des Voies de Desserte agricole (DVDA), mais le manque de moyens, l'ampleur des chantiers et des problèmes de gestion ont longtemps empêché ces services de fonctionner efficacement. Pour assurer les travaux de maintenance, les programmes s'appuient, selon le degré d'intervention requis et selon les programmes eux-mêmes, sur les brigades mobiles de l'Office des routes, qu'ils ont souvent contribué à rééquiper et à former, ainsi que sur des organes de coopération actifs sur le terrain (ONG, etc.) et sur les structures de coordination développées auprès des populations locales. Dans ce dernier cas, ce sont souvent les mêmes qui ont été sollicitées pour la réhabilitation. Les Groupes des Volontaires de l'Entretien routier (GVER) dans l'aire d'intervention des actions ISCO et les coopératives dans l'aire d'intervention des actions de TRIAS. Le PARAU, qui s'est davantage porté sur le réseau prioritaire, a associé les brigades mobiles, et le PIREDD Mai-Ndombe passe par l'intermédiaire de structures appelées agences locales d'exécutions (ALE), chargées dans ce cadre, de sélectionner les prestataires parmi les ONG locales et les CLD (comités locaux de développement), et de former les cantonniers (FONAREDD 2016 : 35). Les sociétés privées interviennent également dans les opérations d'entretien, même si leur action se limite alors aux tronçons qu'elles empruntent. D'ailleurs, à la fin des années 2000, l'un des seuls tronçons en bon état du territoire de Mushie était la liaison Ndanganze-Mbali (12 km) dont la maintenance était assurée par la société d'élevage Jules van Lancker (actuelle Sogenac<sup>28</sup>) (CARG Mushie 2010 : 65).

28. La Société des grands élevages de Ndamas en Afrique centrale, voir chapitre sur les activités agro-pastorales.

### 3. TRANSPORT AÉRIEN

L'état des routes et la durée des trajets par voie fluviale, qui accentuent l'isolement de certains coins de la province par rapport à Kinshasa, ont rendu le transport aérien incontournable<sup>29</sup>. La province ne dispose d'aucun aéroport national, mais elle compte six aérodromes principaux (voir tableau 6.4), dont trois (Inongo, Nioki et Kiri) sont sous l'administration de la Régie des Voies aériennes (RVA), ainsi que plusieurs pistes d'atterrissage dispersées sur l'étendue du territoire aux mains d'organisations diverses (missions religieuses, entreprises, etc.).

Plusieurs aérodromes et pistes autrefois régulièrement employés sont aujourd'hui désaffectés. En territoire de Kutu, c'est le cas de la piste de Tolo (1300 m), auparavant attribuée à un particulier, M. Tassin, propriétaire de plantations dans la région, et de Kempili, utilisée par la société Bimpe. À Mushie et à Oshwe, les aérodromes officiels ont disparu : le premier aurait été reconverti en terrain de football (CAID) ; le second (à Bongimba) aurait cessé ses activités suite au retrait de PLZ (PNUD 2005 : 66-67). Ce sont essentiellement les missions et quelques grandes sociétés d'exploitation qui maintiennent en activité les sites restants. Dans le premier cas, la mission Congo Baptist Mission (CBU) gère les deux pistes encore opérationnelles en territoire de Kutu : Semendwa et Bosobe (1400 m chacune), ainsi que l'aérodrome de Mimia en territoire d'Oshwe ; la Mission Aviation Fellowship (MAF) dispose d'une flottille de petits porteurs qui assurent le transport des ecclésiastiques, mais aussi du personnel et du matériel humanitaire dans la province. Dans le second cas, la Sodefor exploite l'aérodrome de Taketa en territoire d'Oshwe, et la Sogenac (ex-JVL à Nzokele) l'unique piste encore opérationnelle du territoire de Mushie.

Le trafic de la province est relativement modeste. Mais les statistiques produites par la RVA pour les années 2008 à 2013 (citées par l'INS en 2014) indiquent une augmentation, sans doute sous l'effet de

29. Pour ceux qui en ont les moyens du moins. Les tarifs passagers affichés sur son site internet par la compagnie KIN AVIA (voir plus bas), sont les suivants : l'aller simple depuis Kinshasa coûte environ 220 à 250 dollars vers Inongo ou Bokoro ; et environ 170 dollars vers Nioki (site internet de KIN AVIA).

deux mouvements : d'une part, l'activité de l'aérodrome de Nioki à proximité duquel est établi le siège de la Sodefor et où converge plus de 50 % du trafic de la province ; d'autre part, le doublement du trafic vers l'aérodrome d'Inongo au départ de Kinshasa, des suites probables de l'établissement localement

du nouveau chef-lieu de la province. Nioki et Bokoro sont desservies par les deux lignes régulières affrêtées au départ de Kinshasa par la société KIN AVIA (site internet de la compagnie). Depuis Kinshasa, l'avion fait étape à Bokoro avant d'atteindre Inongo. Il s'agit de petits porteurs (18 personnes).

**Tableau 6.4 : Vue générale sur les aérodromes principaux de la province du Mai-Ndombe**

Aérodrome	Type d'aérodrome	Largeur Longueur de piste	Année de création	Type d'avion	Agence d'affrète- ment	Provenance	Fréquence
Inongo	Bande en latérite	1180 m /30 m	1930	LET410 ANTONOV	G.DM. SALEM COLOMBE FECLA	Kinshasa	2 fois /semaine
Kiri	Bande en gravier	1450 m /30 m	1975	LET410 LETANTO- NOV C208	SALEM COLOMBE FECLA	Kinshasa	1 fois /semaine
Nioki	Terre et gravier	1450 m /45 m		LET410 ANTONOV	GDM SALEM COLOMBE	Kinshasa	3 fois /semaine
Bokoro	Bande en terre	1500 m /45 m	2005	LET410 ANTONOV MAF	GDM SALEM COLOMBE	Kinshasa Semendwa	2 fois /semaine
Kutu	Bande en terre	1400 m /30 m		LET410 MAF	/	Kinshasa Semendwa	1 fois /semaine
Oshwe	Bande en terre	1500 m /50 m	2007	MAF	/	Kinshasa Semendwa	/

Source : Équipe locale, sans date.



**Aéroport d'Inongo, chef-lieu de la province du Mai-Ndombe.**

(Photo © Françoise Ansay – WWF Belgium, 2018.)

#### 4. ITINÉRAIRES COMMERCIAUX

Avant l'arrivée des Européens, il existait déjà de nombreux courants d'échanges entre riverains du lac et au-delà. L'artisanat local était foisonnant et les produits en provenance d'autres régions étaient nombreux. À titre d'exemple, le commerce de l'ivoire y était pratiqué par les Banunu, qui l'achetaient aux Bakuta (Ntomba) de la Cuvette équatoriale et l'écoulaient sur les marchés du Stanley Pool, auxquels ils accédaient en descendant le cours de la Mfimi. Ces réseaux commerciaux furent ébranlés puis anéantis avec l'implantation des Européens et les premières mesures d'imposition (en ivoire, caoutchouc ou copal) qui s'ensuivirent. Le premier poste commercial dans la zone du lac fut établi à Ndongo (Inongo) en 1892 par la société anonyme pour le commerce (SAB) (Musangi Ntemo<sup>30</sup> 1972 : 86-87). La création, en 1901, du Domaine de la Couronne, qui abolissait sur ses terres la liberté de commerce, bloqua cependant le développement des activités commerciales jusqu'en 1908. Ce n'est qu'après la reprise du Congo par la Belgique cette même année, que l'on vit arriver les grandes sociétés : la Forminière, à travers la Forescom d'abord (Lokoro et Lukenie) et sa scierie (à Selenge puis à Nioki), la compagnie hollandaise NAHV ensuite. À la même époque, un commerçant portugais installa plusieurs factoreries autour du lac (Ngenge Oleme 1979 : 68). Cependant il fallut attendre presque la fin de la Première Guerre mondiale pour que s'installent un nombre plus important de commerçants européens à Inongo. En 1924, ils étaient quelques-uns dans le secteur de la vente d'articles pour achats de produits végétaux indigènes et d'ivoire pour les anciens territoires de Bolia-Bansengere. En plus de ceux cités précédemment : les entreprises Étoile du lac, les firmes Valkenaere (belge) et Draguz (portugaise), les sociétés Povoas (portugaises), la Société commerciale du Centre africain (SOCCA), la Compagnie du Congo belge (CCB), etc. (Ngenge Oleme 1979 : 90). Les exportations, que ce soient celles du Domaine de la Couronne ou celles des sociétés commerciales, selon les régimes économiques qui s'y succédèrent, concernaient principalement l'ivoire, le bois, le caoutchouc et le copal. Il s'agissait d'extraire les

ressources naturelles de la province pour les évacuer à moindre frais vers Léopoldville (Kinshasa). Dans l'entreprise de rationalisation économique du pouvoir colonial, la situation géographique et hydrographique du Mai-Ndombe le prédestinait à devenir le « bassin d'approvisionnement » de la capitale. De ce point de vue, aux yeux de l'Administration coloniale, la province se distinguait de ses voisines de la Cuvette centrale, et même du Kwilu ou du Kasai par sa proximité relative à la capitale : au sud, le centre de Kwamouth est à moins de 200 km ; le poste de navigation le plus éloigné (Kiri), est encore plus proche qu'Ilebo (ex-Port Francqui), le premier port d'embarquement de la province du Kasai, qui se situe à environ 800 km de Kinshasa (*Transports du Congo belge*, Bruxelles, 1959, p. 16, cité par Mbelo 1968 : 5). Ainsi, même la partie orientale du territoire d'Inongo et celui de Kiri, *a priori* isolés par la césure physique du lac, sont connectés par la voie des eaux à la capitale.

Pendant toute la période coloniale, les grandes lignes relatives à l'évacuation des produits vers Kinshasa sont restées à peu de choses près les mêmes. Aux produits de cueillette (bois, caoutchouc, etc.) se sont ajoutés ceux de l'agriculture : des plantations (café, palmistes/huile de palme, etc.) et des cultures vivrières (manioc, riz, etc.). Au cours des décennies suivantes, la structure des exportations subit quelques variations dans sa composition tout en demeurant constante dans l'orientation des flux<sup>31</sup>. Dans les années 1980, Kinshasa était toujours la destination principale des productions paysannes du Mai-Ndombe (plus de deux tiers des produits). Dans leur composition venait, en ordre utile, le manioc, le café et le maïs, suivis de l'igname, des noix de palme, de la courge, des arachides, du paddy, et enfin d'autres produits aux volumes plus limités (République du Zaïre... 1988 : 14). Dans les années 1990, de nouvelles filières commerciales se sont structurées autour des produits de la pêche et de la chasse, autrefois davantage réservés à l'autosubsistance ; ils alimentent aujourd'hui les grands centres de consommation du sud-ouest du pays (Kinshasa, Kikwit, Kasai-Occidental, etc.) ainsi que Brazzaville (République du Congo).

30. Concernant les Banunu, Musangi Ntemo se réfère à Henri Nicolai (1968).

31. Dans les statistiques de transport des années 1970, le tonnage à la descente est toujours beaucoup plus élevé que celui à la montée (Lederer 1978 : 76).

Actuellement, le principal couloir commercial de la province demeure l'exutoire de Kinshasa par la Mfimi (axe Kiri-Inongo via la Lutoy) et le fleuve Congo, sur lequel prospèrent quelques commerçants aux commandes des filières de transport. Les échanges sont nombreux également entre les deux Congo reliés par le fleuve. Les tractations transfrontalières s'effectuent dans les villes de Bolobo et Yumbi en face duquel se trouve le principal port de l'autre rive, celui de Ngabele. Lequel est donc régulièrement achalandé par les produits de la RDC. Si Bolobo est le port le plus important entre la province de l'Équateur et Kinshasa sur le fleuve, on note d'autres centres commerciaux secondaires (Tshumbiri, etc.).

L'ampleur des courants d'échanges avec Kinshasa ne doit pas occulter l'existence de circuits de dimension régionale, d'une grande importance pour l'économie locale. Au sud ainsi, l'axe Mfimi-Lukenie, relie d'ouest en est les confins d'Oshwe à Mushie (via Kutu) au fleuve Congo (via la Kwa). Au nord, à Yumbi, où il existe une forte demande alimentaire, le marché de Makoto-Ntoko propose de nombreux produits venant de Mongama et d'Inongo (CARG 2010 : 12). Ces deux centres sont eux-mêmes des maillons intermédiaires d'une chaîne commerciale plus longue : Mongama est un point de collecte local, tandis qu'Inongo a un rayonnement économique qui couvre toute la région à l'est du lac Mai-Ndombe (territoires d'Inongo, de Kiri, et d'Oshwe). Y converge par exemple la production vivrière d'Oshwe qui ne passe pas par la Lukenie, mais bien par la Lokoro. On trouve d'ailleurs parfois sur le marché d'Inongo, le haricot en provenance de Lokolama. De proche en proche, le marché de Makoto-Ntoko draine ainsi des produits de toute la partie nord de la province.

Sur les marchés de proximité, les villageois acheminent à pied ou à vélo leurs produits. Une fois arrivée aux abords des rivières, la marchandise est chargée sur des baleinières. Dans la région d'Oshwe, celles-ci sont plus nombreuses en saison sèche lors de la période de pêche, car elles sont affrétées pour embarquer le poisson frais et séché en provenance de la rivière Lokoro (CARG Kutu 2010 : 21). Les coûts du transport se répercutent généralement sur le producteur (Makambo s.d. : 205). Les termes de l'échange varient toutefois selon que la transaction se réalise entre deux locaux ou avec un commerçant venu d'un centre qui impose son prix au producteur

à défaut de concurrent (Colom 2006 : 35). La transaction se règle très souvent non pas en argent, mais en biens manufacturés (savon, sel, huile pour lampes, vêtements, filets de pêche)<sup>32</sup>.

La circulation des marchandises est animée par une multitude d'opérateurs économiques plus ou moins grands, selon qu'il s'agit de produits agricoles ou halieutiques, de charbon de bois, d'articles de première nécessité, etc. On trouve des commerçants et des armateurs particuliers, mais aussi des entreprises spécialisées dans le commerce et le transport<sup>33</sup>. Certaines coopératives prennent en main l'évacuation des produits agricoles de leurs membres, éventuellement avec le soutien d'ONG. Les centres comme Inongo sont garnis d'une multitude de petites enseignes, tenues dans la plupart des cas par des Congolais, mais aussi par des Indiens ou des Chinois. Les paysans eux-mêmes, quand ils en ont la possibilité, vendent leurs produits sur les marchés régionaux, et jusqu'à Kinshasa quelquefois<sup>34</sup>.

Les produits se vendent sur les marchés, dans les boutiques, à domicile ou encore sur des chaises ou des nattes le long des routes (CARG Mushie 2010 : 20). S'ils sont présents dans tous les secteurs, les marchés ne sont pas organisés dans toutes les localités. Les plus importants se trouvent à Bolobo, Yumbi et Kwamouth (voir tableau 6.5), dont la localisation stratégique le long du fleuve Congo est un atout pour le trafic vers Kinshasa. De nombreux

32. À une question relative à ses rentrées financières, un paysan de Mimia répondit avoir gagné deux vélos durant la dernière saison de pêche (Colom 2006 : 6).

33. Shiza, Bondeka, Gosena, Relation, Salem, Didier Mbokoko, nioso na Nzambea, Palmedi, Armand, Smovi, Golden, King Lifa, Hamed, Jeunes pour jeunes, Raah, etc. Pour une liste plus complète, voir le site officiel de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID) de la RDC. Le nombre réel d'opérateurs impliqués dans des activités commerciales est en fait très difficile à déterminer. En amont de cet obstacle se pose déjà un problème épistémologique : rien n'indique que les rapports examinés donnent un contenu identique au concept fondamental de « commerçant ». Par exemple, l'enquête agricole réalisée dans le Bandundu dans les années 1980 avait adopté la définition suivante, qui excluait notamment la figure du paysan-vendeur : « un commerçant est considéré comme une personne qui achetait des produits agricoles pour les revendre » (République du Zaïre... 1988 : 2).

34. Leur nombre était en croissance il y a quelques années (CARG Inongo 2010 : 15).

autres marchés sont opérationnels sans être équipés de dépôt/hangars ; c'est le cas du marché d'Inongo (CARG Inongo 2010 : 31). À Mushie, on trouve plusieurs marchés journaliers : Barramoto, Bomoto et le marché central. On trouve également des étalages le long de la Mfimi de même que des ports à pirogues où s'échangent aussi des produits (CARG Mushie 2010 : 20). À Kiri, les marchés sont plus modestes et servent à acheminer les produits de part et d'autre de la frontière au nord. Dans les confins du territoire d'Oshwe, il y a peu de marchés et en tout cas dépourvus d'infrastructures. Les échanges se font davantage au porte-à-porte. Quand un particulier affrète une baleinière pour remonter la Lokoro, par exemple, il va trouver ses clients en se rendant directement chez les agriculteurs (Lothman 2018).

**Tableau 6.5 : Les sites commerciaux les plus importants du Mai-Ndombe**

Nom du marché	Localisation	Territoire
Parking	Bolobo	Bolobo
Ngabenge	Ngabenge	Bolobo
Tshumbiri	Tshumbiri	Bolobo
Kwamouth	Kwamouth	Kwamouth
Misisanza (Maroc)	Q/Monkonda	Yumbi
Molende	Molende	Yumbi
Mansele	Mansele	Yumbi
Mongama	Mongama	Yumbi

Source : Équipe locale, sans date.

Plusieurs facteurs entravent la circulation des marchandises, et donc le dynamisme du commerce. Ils évoluent en système ; entretenant des relations d'interdépendance qui évoluent constamment. Pour des raisons de clarté nous les traiterons séparément.

Il y a d'abord les facteurs qui renvoient aux pratiques agricoles, qui se situent donc en amont des filières commerciales et sont du ressort du paysan. Parmi ceux-ci, on notera essentiellement que l'attractivité du commerce est entamée par l'abandon des anciennes cultures pérennes (café) et une transition lente et difficile vers de nouvelles plantations (cacao à Inongo par exemple). De même, par la faible qualité des produits vivriers (maïs notamment) et des rendements peu élevés (CARG Kutu 2010 : 4 ; 34).

Il y a ensuite les facteurs qui relèvent de l'aménagement du territoire au niveau des infrastructures

de transport et donc des conditions matérielles d'évacuation des produits et des transporteurs, qu'il s'agisse des paysans eux-mêmes, de commerçants ou de simples intermédiaires. L'activité souffre de la dispersion des sites de production et de l'absence de systèmes de collecte efficace. Au niveau des infrastructures, la mauvaise tenue des réseaux, la faiblesse du parc automobile et la qualité souvent défailante des moyens de locomotion sur les cours d'eau sont incriminées.

Il y a enfin les facteurs qui découlent de pratiques institutionnelles. Le commerce du Mai-Ndombe vers Kinshasa est ponctionné par les services de taxation, officiels ou officieux, cautionnés ou non (les « tracasseries »). Ces prélèvements s'appliquent aux baleinières et rejaillissent sur le montant payé au producteur. Kwamouth, situé à la frontière avec la République du Congo, est le premier port de l'Ofida sur le fleuve depuis Kinshasa. Il constitue un poste d'arrêt obligatoire pour le trafic de l'intérieur (notamment du Kasai et de ses affluents). Les services formels et informels qui y retiennent des taxes sont multiples<sup>35</sup> et donnent lieu à toute une série de stratégies pour les contourner, notamment le passage de nuit. À titre d'exemple, un sac de manioc acheté à 15 000 FC à Mushie et vendu à 30 000 FC à Kinshasa était taxé il y a quelques années à hauteur de 10 000 FC. La marge bénéficiaire était de 5 000 FC par sac pour le commerçant (CARG Mushie 2010 : 21).

L'accumulation de ces facteurs entraîne le cycle de production dans un engrenage vicieux : découplé par l'atrophie des conditions de circulation des marchandises, le paysan diminue la taille de ses champs. À leur tour, les commerçants hésitent à rassembler les fonds pour acheminer les produits, en raison de la faiblesse des volumes proposés à la vente, de la dispersion des sites et des difficultés de circulation. Ce qui donne lieu à des situations d'enclavement localisées. Dans certains villages reculés d'Oshwe la baleinière ne passe qu'une à deux fois par an (Colom 2006 : 86). En fait, cette zone est

35. ANR, Demiap, Renseignements, Police fluviale, Commissariat fluvial, Hygiène d'habitat, Hygiène de quarantaine, Hygiène des frontières, SONAS, DGI, DGRAD, Forces navales, FPI, Commerce extérieur, Hydrocarbures, Recouvrement, DGM, Tourisme, FPC, EAD, Ofida, OCC (CARG Mushie 2010 : 21).

essentiellement accessible par la Lokoro qui présente des difficultés de navigation selon les saisons, ce qui ralentit la circulation et nécessite un chauffeur expérimenté. Depuis Inongo, le voyage en baleinière prend environ 5 jours (1,5 jour en hors-bord). Les

armateurs sont donc peu nombreux à s'y aventurer (ONGD Lothman 2018). Enfin, la vitalité des échanges commerciaux dépend également des saisons, selon que ce soit par exemple la période de pêche (saison sèche) ou non.



**Commerce à Ikumu.**  
(Photo équipe locale, 2008.)

## RÉFÉRENCES

- Bulletin humanitaire 002*. 2014. Province du Bandundu. Coordination humanitaire. Update de la situation des refoulés de Congo-Brazzaville.
- CAID. 2017. *Territoire de Oshwe*, fiche mise à jour d'après le rapport annuel 2016 de l'Administration du territoire. Lien internet : <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/province-de-mai-ndombe/territoire-de-oshwe/?secteur=fiche> (consulté le 19 mars 2018).
- CARG Inongo. 2010. *Plan de développement agricole du territoire d'Inongo*. ISCO.
- CARG Kutu. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Kutu*. ISCO.
- CARG Mushie. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Mushie*. ISCO.
- CARG Bolobo/Yumbi. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Bolobo/Yumbi*. ISCO.
- CARG Kwamouth. 2010. *Plan de développement agricole du territoire de Kwamouth*. ISCO.
- CENADEP. 2017. Témoignage d'un membre de l'organistaion du CENADEP. (non publié)

- Colom, A. 2006. « Salonga Lukenie Sankuru Socio-Economic Landscape Report for WWF and USAID (CARPE) Program ». Rapport non publié.
- Commission des infrastructures des transports, communications et de l'habitat. 1997 (juillet). *Rapport final*.
- CTB. 2012. *Carte générale avec les routes réhabilitées par la CTB et localisation de bacs*.
- CTB. 2015. *Programme d'entretien et de réhabilitation des pistes. 3<sup>e</sup> phase. (Prepico 3). Volet bacs*.
- de Saint Moulin, L., Kalombo Tshibanda J.-L. 2005. *Atlas de l'organisation administrative de la République démocratique du Congo*. 2<sup>e</sup> édition revue et amplifiée. Kinshasa : CEPAS.
- Diocèse d'Inongo. Blog de l'évêché. Lien internet : <https://evecheinongo.blogspot.com/> (consulté le 26 octobre 2018).  
- « Ces moto qui vous "envahissent" à l'atterrissage ! », le 15 janvier 2014.  
- « La vie au diocèse : Rions un peu... une religieuse "taximan", les temps ont changé », le 26 janvier 2009.
- FONAREDD. Fonds national REDD+. 2016. *Document de programme*. Lien internet : [http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final\\_Novembre%202016.pdf](http://www.cafi.org/content/dam/cafi/docs/drc-documents/DRC-Approved%20Programmes/DRC-PI%20Mai%20Ndombe-%20World%20Bank/DRC-WorldBank-Mai%20Ndombe-Prod%20Final_Novembre%202016.pdf) (consulté le 22 mars 2018).
- ISCO. En ligne sur : <http://www.isco-sc.it/internazionale/2016/04/09/construction-de-quelques-ponts-dans-la-province-du-bandundu-dans-les-zones-d'influence-du-parr-ii/> (consulté le 11 août 2017).
- KIN AVIA. 2017. Site internet officiel. En ligne : <http://kinavia.com/> (consulté le 22 septembre 2017).
- Lederer, A. 1965. *Histoire de la navigation au Congo belge*. Tervuren : MRAC.
- Lederer, A. 1978. *L'Évolution des transports à l'ONATRA durant les années 1960 à 1977*. Bruxelles : ARSOM.
- Logistics Cluster. 2013a. *RDC. Waterways and Main Ports Used for Humanitarian Transport*. (Carte).
- Logistics Cluster. 2013b. *État du réseau routier de la province du Bandundu au 31 août 2013*. (Carte).
- Lothman. 2018. Témoignage.
- Lothman développement ONGD. 2018. « Rapport d'étude de faisabilité et de mise en œuvre de la phase 1 de l'initiative locale de développement intégré/REDD+ dans le groupement d'Imoma, secteur entre Lukenie et Lokoro/Nkaw, territoire d'Oshwe, province du Mai-Ndombe en République démocratique du Congo » (non publié).
- Maboloko Ngulambangu. 1988. « L'espace industriel du sud-ouest du Zaïre. Essai d'analyse géographique ». Vol. 1/2/3 + annexes. Thèse de doctorat. Bruxelles.
- Makambo, E. 2010. « Case study 3: Lessons learned from the Lakolama area of the Salonga-Lukenie-Sankuru landscape ». In Yanggen, D., Angu, K. & Tchamou, N. (sous la dir. de), *Landscape-Scale Conservation in the Congo*. Chapitre 5. *The role of alternative livelihoods in achieving a people-centered. Approach to conservation*. Gland : IUCN. En ligne sur : [http://carpe.umd.edu/Documents/2010/lessons\\_learned\\_chapter5\\_case\\_study3.pdf](http://carpe.umd.edu/Documents/2010/lessons_learned_chapter5_case_study3.pdf) (consulté le 25 septembre 2017).
- Mbelo, G. 1968. « Les activités agricoles indigènes dans la région du Lac Léopold II - Débouchés à la production ». Mémoire de licence. Université de Liège.
- Meuse et Sambre. 2015. « Meuse et Sambre fournit 3 bacs de passage de 35 tonnes en RD Congo ». En ligne sur : <http://meusam.com/meuse-et-sambre-fournit-3-bacs-de-passage-de-35-tonnes-en-rdcongo/> (consulté le 8 août 2017).
- Ministère des Colonies. 1955. *Aperçu sur l'économie agricole de la province de Léopoldville*. Bruxelles : Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage.
- Musangi Ntemo. 1972. *Histoire de l'organisation administrative des populations du district du Mai-Ndombe*. Mémoire de licence en histoire, Unaza-Campus de Lubumbashi.
- Ngege Olemee-Ontin. 1979. « Histoire de la population d'Inongo (de 1935 à 1959) ». Mémoire. Lubumbashi : UNAZA.
- Nicolaï, H. 1968. *Divisions régionales et répartition de la population dans le sud-ouest du Congo*. Bruxelles : Cemubac.
- Office des routes. 2015. *Rapport d'activités*.
- PIF (Programme d'investissement pour la forêt, Projet de gestion améliorée des paysages forestiers cadre de gestion environnementale et sociale (PGAGF) (CGES)). 2014. *Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP)*. En ligne sur : [https://www.bing.com/search?q=PROGRAMME+D%E2%80%99INVESTISSEMENT+POUR+LA+FOR%C3%80+AT+\(PIF\)+PROJET+DE+GESTION+AMÉLIORÉE+DES+PAYSAGES+FORESTIERS+CADRE+DE+GESTION+ENVIRONNEMENTALE+ET+SOCIALE+CGES+JANVIER+\(2014\)&src=IE-TopResult&FORM=IETR02&conversationid=](https://www.bing.com/search?q=PROGRAMME+D%E2%80%99INVESTISSEMENT+POUR+LA+FOR%C3%80+AT+(PIF)+PROJET+DE+GESTION+AMÉLIORÉE+DES+PAYSAGES+FORESTIERS+CADRE+DE+GESTION+ENVIRONNEMENTALE+ET+SOCIALE+CGES+JANVIER+(2014)&src=IE-TopResult&FORM=IETR02&conversationid=) (consulté le 11 août 2017).
- PNUD, Ministères du Plan, de l'Agriculture et Élevage, Éducation nationale, Environnement et Conservation de la nature et Tourisme, Lukusa Lumembu Cilolo Kalala, sous la direction de M. Mbuyi Mukadi. 1997. *Monographie de la province du Bandundu*.
- PNUD, Ministère du Plan. Division provinciale de l'intérieur du Bandundu. 2005. *Monographie de la province du Bandundu*.
- Radio Okapi. 2009. « Coopération RDC-Belgique : Charles Michel et Raymond Tshibanda inaugurent le bac Inongo ». En ligne sur : <http://www.radiookapi.net/sans-categorie/2009/04/30/cooperation-rdc-belgique-charles-michel-et-raymond-tshibanda-inaugurent-le-bac-inongo/#sthash.lIMO3nq4.dpuf> (consulté le 29 octobre 2018).

- République du Zaïre, Département de l'Agriculture. 1988 (novembre). *La Vente des produits agricoles par l'agriculteur traditionnel dans la sous-région du Mai-Ndombe. Rapport basé sur l'enquête « vente-questions générales »*. Publication n° 3, Projet « Commercialisation des produits agricoles ». AGDC – KU Leuven.
- République du Zaïre, Département de l'Agriculture et du Développement rural, Service de planification. 1983. *Région de Bandundu. Étude régionale pour la planification agricole*.
- République du Zaïre, Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, Office des routes. 1981. *Plan Mobutu. Programme routier 1982-1984. Fascicule 1 : Routes nationales et régionales*.
- République du Zaïre, « Étude de définition d'une politique d'aménagement de l'espace rural. Région du Bandundu ». 1987. *Démographie et socio-démographie. Annexes. Tome I. Rome*.
- Rodriguez, M., Lukwaza, D. & Terisse, G. 2012. PAB DCI 172-355. « Analyse de l'enquête ménage réalisée en 2011 dans 14 territoires du Bandundu ». Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage, Union européenne, Impresa Servizi coordinati (ISCO). Projet de développement agricole du Bandundu (DRAFT).
- Russel, A.J.M., Gordon, A., Bungubetshi, G. & Zanga, N. 2007. *Preliminary Assessment of the Artisanal Fishery Sector around Lac Mai-Ndombe in the Lac Tele- Lac Tumba (LTL) CARPE Landscape*. WorldFish Center & WWF.
- Russel, A.J.M., Bungubetshi, J. & Hoekstra, M. 2008. *Assessment of Institutional Contexts for Collective Action, and Stakeholder Receptiveness to Integrated Research-extension Approaches on Lac Ntomba, Lac Mai-Ndombe and the Maringa-Lopori-Wamba Watersheds*. WorldFish Center.
- Société commerciale des Transports et des Ports (SCTP). 2013. *Annuaire des voies de communication*.
- Swele Nida Ndangang. 1988. « Histoire des transports routiers dans l'ancienne province de Léopoldville (1880-1959) ». Mémoire. Lubumbashi : Université de Lubumbashi, Faculté des Lettres, Département d'Histoire.
- TRIAS 2016. *Rapport annuel 2016*.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b> par Guido Gryseels .....	9
1. UN ESPACE ADMINISTRATIF ET UNE ADDITION DE PEUPLES .....	9
2. UNE ÉCONOMIE DOMINÉE PAR L'EXPLOITATION PRIMAIRE .....	11
<b>Introduction</b> .....	17
RÉFÉRENCES .....	17
<b>PREMIÈRE PARTIE. LE MAI-NDOMBE PHYSIQUE</b> .....	19
<b>Chapitre 1. Localisation et géographie</b> .....	21
1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE .....	21
1.1. Territoire de Bolobo .....	23
1.2. Territoire d'Inongo .....	23
1.3. Territoire de Kiri .....	24
1.4. Territoire de Kutu .....	24
1.5. Territoire de Kwamouth .....	24
1.6. Territoire de Mushie .....	24
1.7. Territoire d'Oshwe .....	24
1.8. Territoire de Yumbi .....	24
2. RELIEF ET HYDROGRAPHIE .....	25
3. LE CLIMAT .....	26
RÉFÉRENCES .....	27
<b>Chapitre 2. Géologie, tectonique et ressources minérales</b> par Maurice Luamba et Guy Nzey .....	29
1. GÉOLOGIE .....	29
1.1. Les formations quaternaires : Holocène .....	29
1.2. Les formations cénozoïques : Néogène à Paléogène .....	29
1.2.1. Série des sables ocre .....	29
1.2.2. Série des grès polymorphes .....	29
1.3. Les formations crétaciques supérieures : Maestrichtien à Turonien .....	29
1.3.1. Les couches de la N'sele .....	29
1.3.2. Les couches de l'Inzia .....	29
1.3.3. Le conglomérat de base .....	30
2. TECTONIQUE .....	30
3. RESSOURCES MINÉRALES .....	30
3.1. Le diamant .....	30
3.2. Le manganèse .....	30
3.3. La latérite .....	30
3.4. Les schiste bitumineux .....	31
3.5. La calcédoine .....	31
3.6. Le kaolin .....	31
3.7. La silice (sable blanc fin) .....	31
3.7.1. Observation .....	32
3.7.2. Matériaux de construction .....	32
3.8. Potentialité en hydrocarbures .....	32
3.8.1. Les indices d'hydrocarbures .....	32
3.8.2. Site de Tolo .....	32
3.8.3. Site d'Oshwe .....	32
RÉFÉRENCES .....	33

<b>Chapitre 3. La flore</b> par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Jean-François Bastin, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny et Hans Beeckman .....	35
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	35
2. LA FORÊT DENSE HUMIDE .....	37
2.1. <i>La cuvette centrale</i> .....	37
2.2. <i>Les forêts denses sur sols hydromorphes</i> .....	39
3. LES SAVANES .....	42
4. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE .....	42
5. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX .....	43
5.1. <i>Appauvrissement des sols</i> .....	43
5.2. <i>Destruction définitive de la forêt</i> .....	43
5.3. <i>Exploitation forestière</i> .....	43
RÉFÉRENCES .....	44
<b>Chapitre 4. La faune</b> .....	45
1. CLASSE DES POISSONS .....	45
2. CLASSE DES AMPHIBIENS OU BATRACIENS .....	47
3. CLASSE DES REPTILES .....	48
4. CLASSE DES MAMMIFÈRES .....	49
5. CLASSE DES OISEAUX .....	54
<b>DEUXIÈME PARTIE. LES HOMMES</b> .....	57
<b>Chapitre 1. Origines et migrations des peuples</b> .....	59
1. BATWA, DITS AUSSI MBAKA-MBAKA .....	66
2. LE PEUPEMENT D'ORIGINE MONGO .....	70
2.1. <i>Se servir des tableaux généalogiques d'Olga Boone</i> .....	70
<i>Des espaces occupés par les populations dites mongo dans les territoires de la cuvette congolaise.</i> .....	71
2.1.1. <i>Dans le groupe Mongo du nord</i> .....	85
2.1.2. <i>Dans le groupe Mongo du centre</i> .....	87
2.1.3. <i>Dans le groupe Mongo du sud</i> .....	89
2.1.4. <i>Dans le groupe Mongo de l'est : les Mbole</i> .....	92
2.1.5. <i>Dans le groupe Mongo du sud-est</i> .....	94
2.1.6. <i>Autres Mongo</i> .....	94
2.1.7. <i>Mongo du groupe atetela</i> .....	95
2.2. <i>Bolia et Sengele</i> .....	96
2.3. <i>Ntomb'e njale</i> .....	107
2.4. <i>Ekond'e Mputela</i> .....	108
2.5. <i>Nkundo</i> .....	109
3. LES PEUPLES DU SUD .....	112
3.1. <i>Banunu-Bobangi</i> .....	112
3.2. <i>Baboma et Impe</i> .....	113
3.3. <i>Sakata et apparentés</i> .....	114
3.4. <i>Tende</i> .....	116
3.5. <i>Teke</i> .....	116
RÉFÉRENCES .....	116
<b>Chapitre 2. Les parlers et traits distinctifs des peuples</b> .....	117
1. LANGUES .....	117
1.1. <i>Dans le territoire d'Inongo</i> .....	117
1.1.1. <i>Secteur Basengele</i> .....	117
1.1.2. <i>Secteur Bolia</i> .....	117
1.1.3. <i>Secteur Inongo</i> .....	117

1.2. Dans les territoires de Bolobo et de Kwamouth . . . . .	117
1.3. Dans le territoire de Kiri . . . . .	118
1.4. Dans le territoire de Kutu . . . . .	118
1.5. Dans le territoire de Mushie . . . . .	119
1.6. Dans le territoire d'Oshwe . . . . .	119
1.7. Dans le territoire de Yumbi . . . . .	119
2. QUELQUES TRAITS SOCIO-CULTURELS DES PEUPLES . . . . .	120
RÉFÉRENCES . . . . .	126
<b>Chapitre 3. Les traditions musicales du Mai-Ndombe par Basile Kœchlin . . . . .</b>	<b>127</b>
1. INTRODUCTION . . . . .	127
2. LE BOBONGO : UNE DANSE SÉCULAIRE . . . . .	127
3. QUELQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU MAI-NDOMBE . . . . .	136
3.1. Les pluriarcs . . . . .	136
3.1.1. Typologie des pluriarcs . . . . .	136
3.1.2. Les pluriarcs de la première catégorie . . . . .	137
3.1.3. Les pluriarcs de la deuxième catégorie . . . . .	138
3.1.4. Les pluriarcs de la troisième catégorie . . . . .	138
3.2. Les trompes . . . . .	142
4. PERSPECTIVES DE RECHERCHE MUSICOLOGIQUE . . . . .	146
CONCLUSION . . . . .	153
RÉFÉRENCES . . . . .	153
<b>Chapitre 4. Diversité de danses chez les peuples du Mai-Ndombe . . . . .</b>	<b>155</b>
1. LOKOTO . . . . .	155
2. ILANGA . . . . .	155
3. BATANSI . . . . .	156
4. LOBOMBI . . . . .	156
5. MOYENE . . . . .	156
6. LONKENYA . . . . .	156
7. ZALIZAMA . . . . .	157
8. BOBONGO . . . . .	157
9. LOKINDINDA . . . . .	170
10. NDOMBA NGANDO . . . . .	170
11. ILIMA . . . . .	170
12. LEKUBALO . . . . .	171
13. EBAWE . . . . .	171
14. MONGBOKO . . . . .	171
15. LEFUTAMBA . . . . .	171
16. IMBOMBE . . . . .	171
17. LOMPANZI . . . . .	171
18. AUTRES DANSES . . . . .	173
<b>TROISIÈME PARTIE. LA PÉNÉTRATION EUROPÉENNE . . . . .</b>	<b>179</b>
<b>Chapitre 1. Les explorations européennes et l'occupation belge de la région du Lac Léopold II 1882-1914 par Mathieu Zana Etambala . . . . .</b>	<b>181</b>
1. LES EXPLORATIONS EUROPÉENNES VERS LE LAC LÉOPOLD II . . . . .	181
1.1. 1882 : Stanley arrivait au lac Léopold II . . . . .	181
1.2. Kund et Tappenbeck : deux explorateurs allemands au lac Léopold II, 1885 . . . . .	184
1.3. L'exploration de George Grenfell : 1886 . . . . .	185

2. LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES DE LA CCCI VERS LE LAC LÉOPOLD II .....	187
2.1. <i>Fernand Demeuse au lac Léopold II : 1892-1893</i> .....	191
2.2. <i>Fernand Demeuse, circumnavigation du lac Léopold II</i> .....	196
3. LA NAISSANCE DU DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II .....	198
3.1. <i>L'expédition de Fiévez : du lac Ntomba [Tumba] au lac Léopold II, août-octobre 1895</i> .....	198
3.2. <i>Le district du Lac Léopold II intègre l'exploitation économique européenne</i> .....	199
4. LA CONQUÊTE ET L'OCCUPATION DU DISTRICT DU LAC LÉOPOLD II : 1896-1898 .....	202
4.1. <i>Les premiers postes : Dekese, Inunu, Ganda, Iballi</i> .....	204
4.2. <i>La soumission des peuples du district du Lac Léopold II</i> .....	207
4.2.1. <i>Les opérations militaires dans la Mfimi : juin-juillet 1896</i> .....	207
4.2.2. <i>Les expéditions punitives : juillet 1896-février 1897</i> .....	210
4.2.3. <i>De Kutu à Bolobo : reconnaissance effectuée du 4 au 18 juin 1897</i> .....	212
4.2.4. <i>La campagne militaire contre les Nkundo : août 1897</i> .....	217
4.3. <i>Les commissaires de district Mathieu Lemaire et Borms</i> .....	221
5. LES VIOLENCES AU LAC LÉOPOLD II .....	224
5.1. <i>Le témoignage de Raymond Rihoux, 1898-1899</i> .....	224
5.2. <i>L'affaire Charles Massard, 1900-1903</i> .....	232
5.2.1. <i>L'interrogatoire de Scrivener</i> .....	232
5.2.2. <i>Les dossiers des accusations</i> .....	234
5.2.3. <i>Le jugement de l'affaire : 1904-1905</i> .....	244
5.3. <i>Le rapport du vice-consul britannique Armstrong : 1907</i> .....	249
6. DE LA REPRISE DE L'EIC PAR LA BELGIQUE EN 1908 JUSQU'EN 1914 .....	259
6.1. <i>Léon Van de Velde : 1909</i> .....	259
6.2. <i>Le père Arthur Vermeersch au lac Léopold II : 1913</i> .....	262
CONCLUSION .....	266
RÉFÉRENCES .....	267
<b>Chapitre 2. Le Domaine de la Couronne : une enquête missionnaire dans la région du Lac Léopold II</b> <i>par Mathieu Zana Etambala</i> .....	269
1. LE DOMAINE DE LA COURONNE ? .....	271
1.1. <i>Sa création ?</i> .....	271
1.2. <i>La Caisse hypothécaire anversoise, 1892</i> .....	272
1.3. <i>Le Comptoir commercial congolais, 1895</i> .....	273
1.4. <i>La Fondation de la Couronne</i> .....	275
2. RAPPORT D'UNE ENQUÊTE DU PÈRE VAN HOUTTE SUR LES ATROCITÉS COMMISES AU LAC LÉOPOLD II DANS LE DOMAINE DE LA COURONNE .....	281
2.1. <i>L'installation des pères de Scheut au lac Léopold II : les pourparlers, 1906-1907</i> .....	282
2.2. <i>Le rapport du père Van Houtte</i> .....	286
RÉFÉRENCES .....	301
<b>Chapitre 3. Le Domaine de la Couronne</b> <i>par Pierre-Luc Plasman</i> .....	303
1. L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO : UN COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE .....	303
2. LE DOMAINE PERSONNEL DE LÉOPOLD II .....	304
3. <i>BETOFE BOLE IWA</i> .....	308
4. LA FIN DU DOMAINE DE LA COURONNE .....	312
RÉFÉRENCES .....	313
<b>Chapitre 4. Présence missionnaire au Mai-Ndombe</b> .....	315
1. INSTALLATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE .....	317
2. LA FONDATION DES MISSIONS D'INONGO, BOKORO ET IBEKE .....	318
RÉFÉRENCES .....	336

<b>QUATRIÈME PARTIE. L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b> .....	337
<b>Chapitre 1. Création et évolution du district du Lac Léopold II</b> .....	339
1. SITUATION ADMINISTRATIVE ET PRÉSENCE DES POPULATIONS AUTOCHTONES À LA FIN DES ANNÉES 1940 .....	353
1.1. <i>Le territoire d'Inongo</i> .....	353
1.2. <i>Le territoire de Kutu</i> .....	354
1.3. <i>Le territoire d'Oshwe</i> .....	354
1.4. <i>Le territoire de Mushie</i> .....	355
2. RECOMPOSITIONS ADMINISTRATIVES POST COLONIALES .....	359
RÉFÉRENCES .....	366
<b>Chapitre 2. Mai-Ndombe post indépendance</b> .....	367
1. CONTEXTE POLITIQUE DE DÉPART .....	367
2. VERS LA CRÉATION D'UNE PROVINCE DU LAC LÉOPOLD II .....	369
2.1. <i>Le départ</i> .....	369
2.2. <i>Le problème de Bolobo-Yumbi</i> .....	373
2.3. <i>Les contestations à propos de Mangai</i> .....	373
3. S'EMPARER D'UNE PARTIE DU LAC LÉOPOLD II : EXIGENCE D'UNE IDENTITÉ UNIFIÉE DES EKONDA NOURRIE À PARTIR DE LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR .....	374
3.1. <i>Les espaces de Bikoro et de Lukolela partagés entre la domination Nkundo-Mongo             à partir de Coquilhatville et l'intégration des peuples du Lac Léopold II</i> .....	374
3.2. <i>Des visées portées sur le territoire de Kiri</i> .....	378
3.2.1. <i>Ramener les groupements Mpendjwa et Nkondi dans le territoire de Bikoro</i> .....	378
3.2.2. <i>On a voulu soit intégrer l'ensemble du territoire de Kiri dans une grande province mongo                 en préparation, soit aider les Ekonda à constituer une autre province à eux seuls</i> .....	379
3.2.3. <i>Des difficultés qui conduisirent au statu quo</i> .....	380
4. LA PROVINCE DU LAC LÉOPOLD II À L'ÉPREUVE DU QUOTIDIEN .....	382
4.1. <i>Mise en place et fonctionnement de l'assemblée provinciale</i> .....	382
4.1.1. <i>Phase de l'installation</i> .....	382
4.1.2. <i>Travaux parlementaires</i> .....	383
4.2. <i>Mise en place et fonctionnement du gouvernement provincial</i> .....	386
4.2.1. <i>La lutte contre les dissidences</i> .....	387
4.2.2. <i>Les réalisations du gouvernement</i> .....	389
RÉFÉRENCES .....	390
<b>Chapitre 3. Composition administrative du Mai-Ndombe</b> .....	393
1. TERRITOIRE DE BOLOBO .....	395
2. TERRITOIRE D'INONGO .....	398
2.1. <i>Le secteur Inongo</i> .....	403
2.2. <i>Le secteur Bolia</i> .....	404
2.3. <i>Le secteur Basengele</i> .....	405
3. TERRITOIRE DE KIRI .....	407
3.1. <i>Le secteur Beronge</i> .....	411
3.2. <i>Le secteur Lotoy</i> .....	411
3.3. <i>Le secteur Pendjua (Penzwa)</i> .....	412
4. TERRITOIRE DE KUTU .....	412
4.1. <i>Les cités</i> .....	416
4.2. <i>Les chefferies</i> .....	416
4.3. <i>Les secteurs</i> .....	418
5. TERRITOIRE DE MUSHIE .....	419
6. TERRITOIRE DE KWAMOUTH .....	420
7. TERRITOIRE D'OSHWE .....	424

8. TERRITOIRE DE YUMBI .....	430
RÉFÉRENCES .....	431
<b>Chapitre 4. Mai-Ndombe : de la Deuxième à la Troisième République</b> .....	433
1. SOUS LE RÉGIME MOBUTU .....	433
2. LE MAI-NDOMBE SOUS LE RÈGNE DES KABILA PÈRE ET FILS .....	446
RÉFÉRENCES .....	455
<b>CINQUIÈME PARTIE. LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b> .....	457
<b>Introduction sur la situation socio-économique des ménages</b> .....	459
<b>Chapitre 1. Quelques éléments de géographie humaine et de démographie</b> .....	463
INTRODUCTION .....	463
1. SOURCES .....	465
2. APERÇU DE L'HISTOIRE DU DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DU MAI-NDOMBE .....	467
3. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU MAI-NDOMBE AU SEIN DU BANDUNDU .....	468
4. PAYSAGE DÉMOGRAPHIQUE : RÉPARTITION DE LA POPULATION ET SON ÉVOLUTION .....	468
5. PROCESSUS « D'URBANISATION » DANS LA PROVINCE .....	473
6. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DU MAI-NDOMBE .....	477
6.1. Description de la population .....	481
6.2. Projections pour 2030 : quelques scénarios .....	483
Scénario 2. Un scénario sans migration ? .....	483
Scénarios 3 et 4. Planification familiale .....	483
Scénario 5. Mortalité infantile selon le PNUD .....	484
Scénario 6. Un scénario « loufoque » .....	485
RÉFÉRENCES .....	486
<b>Chapitre 2. Infrastructures de santé, hygiène et alimentation</b> .....	489
INTRODUCTION (SOURCES) .....	489
1. ORGANISATION SANITAIRE .....	489
1.1. Découpage en zones de santé (ZS) .....	490
1.2. Infrastructures sanitaires .....	490
1.3. Partenaires d'appui .....	495
2. ACCÈS ET QUALITÉ DES SOINS DE SANTÉ .....	495
2.1. Fréquentation des établissements médicaux .....	495
2.2. Obstacles aux soins de santé .....	496
2.3. Deux cas spécifiques : la santé maternelle et la prévention du VIH .....	496
2.3.1. Santé maternelle .....	496
2.3.2. Prévention du VIH .....	497
2.4. Qualité des soins procurés .....	497
3. LES MALADIES LES PLUS FRÉQUENTES .....	498
4. ALIMENTATION, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MALNUTRITION .....	498
RÉFÉRENCES .....	500
<b>Chapitre 3. Exploitation des forêts</b> .....	501
INTRODUCTION .....	501
1. SOURCES .....	502
2. TISSU INDUSTRIEL POUR LE BOIS D'ŒUVRE : UN PATCHWORK DE CONCESSIONS .....	504
2.1. Généralités .....	504
2.2. Cadre légal .....	504
2.3. Répartition de l'espace forestier .....	505
2.4. Zoom sur le cas de l'ex-Forescom (Sodefor) .....	507
2.5. Production et transformation .....	508
2.6. Dérives et accusations d'illégalités .....	509

3. SECTEUR ARTISANAL .....	510
3.1. <i>Les exploitants artisanaux</i> .....	510
3.2. <i>Production nébuleuse du secteur artisanal et destination</i> .....	510
3.3. <i>Les permis d'exploitation artisanale (PCA) : un moyen de contourner la réforme forestière ?</i> .....	511
4. EXPANSION DE LA FILIÈRE DU CHARBON DE BOIS .....	511
5. UN ACTEUR DEVENU INCONTOURNABLE : LES COMMUNAUTÉS LOCALES .....	512
6. CONSÉQUENCES EN TERMES DE DÉFORESTATION .....	513
6.1. <i>État des lieux de la déforestation : « des réalités et non pas une réalité »</i> .....	513
6.2. <i>Les moteurs de la déforestation : un parti pris en faveur des industriels ?</i> .....	514
7. REPENSER L'EXPLOITATION DE LA FORÊT : UNE MYRIADE DE PROJETS .....	515
7.1. <i>Les aires protégées et les paysages</i> .....	515
7.2. <i>Les projets REDD ou assimilés</i> .....	516
7.3. <i>Le Mai-Ndombe : vers une économie verte ?</i> .....	517
RÉFÉRENCES .....	519
<b>Chapitre 4. Exploitation du lac et des rivières</b> .....	<b>525</b>
INTRODUCTION .....	525
1. SOURCES .....	525
2. LOCALISATION, POTENTIEL ET CALENDRIER DE PÊCHE .....	526
3. PROFIL ET NOMBRE DE PÊCHEURS .....	529
4. PRODUCTION .....	530
4.1. <i>Revue des estimations</i> .....	530
4.2. <i>Techniques de pêche</i> .....	531
5. DESTINATION DE LA PRODUCTION : CONSOMMATION, COMMERCIALISATION .....	535
6. SURPÊCHE ET TECHNIQUES DESTRUCTIVES : LES CONSÉQUENCES .....	540
6.1. <i>Mauvaises pratiques</i> .....	540
6.2. <i>Perte de biodiversité</i> .....	540
7. LA « COGESTION » COMME TENTATIVE DE RÉPONSE .....	541
7.1. <i>Législation et contrôle : manque de moyens ou de volonté ?</i> .....	541
7.2. <i>Les associations, unions et coopératives de pêcheurs : un élément structurant</i> .....	542
7.3. <i>Les avancées dans la gestion durable de la pêche</i> .....	545
RÉFÉRENCES .....	545
<b>Chapitre 5. Exploitation agro-pastorale et cueillette</b> .....	<b>547</b>
INTRODUCTION .....	547
1. SOURCES .....	547
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	549
3. PRODUCTION AGRICOLE VIVRIÈRE .....	550
3.1. <i>Bassins de production</i> .....	550
3.2. <i>Exploitation agricole et répartition du travail</i> .....	553
3.3. <i>La question des volumes de production</i> .....	554
3.4. <i>Production et rendements par culture</i> .....	557
3.5. <i>Les contraintes du secteur agricole traditionnel</i> .....	561
4. CULTURES NON VIVRIÈRES, DITES PÉRENNES .....	561
5. ACTIVITÉS CONNEXES .....	567
5.1. <i>Cueillette</i> .....	567
5.2. <i>Chasse</i> .....	567
5.3. <i>Élevage</i> .....	569
5.3.1. <i>Élevages industriels</i> .....	569
5.3.2. <i>Élevages traditionnels et petites et moyennes fermes d'élevage</i> .....	570
RÉFÉRENCES .....	573

---

<b>Chapitre 6. Évacuation des produits de l'exploitation : transport et commerce</b> .....	575
INTRODUCTION .....	575
1. EXPLOITATION D'UN LARGE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE .....	576
1.1. <i>Les rivières et le lac, éléments structurants</i> .....	576
1.2. <i>La navigation : le balisage, les ports, les embarcations</i> .....	577
2. TRANSPORTS ROUTIERS .....	581
2.1. <i>Caractéristiques générales de l'organisation du réseau</i> .....	581
2.2. <i>Conditions de circulation et les interventions sur le réseau : une revue partielle</i> .....	585
3. TRANSPORT AÉRIEN .....	590
4. ITINÉRAIRES COMMERCIAUX .....	592
RÉFÉRENCES .....	595

Par son acte de naissance dans l'État moderne en 1895, le Mai-Ndombe dénommé « district du Lac Léopold II » devint ontologiquement déterminé par le capitalisme colonial et doublement associé à l'une de ses figures les plus proéminentes et les plus controversées. Aujourd'hui, le balayage topologique opéré par l'« authenticité » du régime Mobutu a effacé les références à l'ancien souverain belge. De même, on chercha à dissocier la province de son lac en amputant son nom de ce dernier terme. Mais la province n'est pas quitte de son marquage colonial. Le terme « Mai-Ndombe » qui signifie « eaux noires », que l'État-Zaïre a substitué à l'ancien « Lac Léopold II », désigne en effet un qualificatif physique qui fut donné au lac par les convoyeurs bakongo de H.M. Stanley lors de son passage en 1882.

Historiquement, le vaste espace du district primitif devenu aujourd'hui province correspond à la réserve personnelle au nord de la rivière Kasai que s'était taillée Léopold II dans l'État indépendant du Congo, connu sous le nom de « Domaine de la Couronne », et dont les limites comme l'identité de ses administrateurs et commissionnaires restent nébuleuses. La région, riche en caoutchouc, fut saignée à blanc par le système de prédation économique organisé par Léopold II, qui écrasa les formes antérieures d'échanges lui faisant concurrence et abandonna certains territoires et leurs habitants à l'extraction brutale par les agents européens et leurs auxiliaires.

Le Mai-Ndombe est une mosaïque à la fois géographique et humaine. D'une part, on ne trouve pas dans la configuration naturelle d'élément fédérateur. La position centrale du lac n'en fait pas un ferment d'unité. Elle sert davantage de repère géographique symbolique qu'elle n'est un berceau d'identité. Le lac rallie sur ses rives les territoires de Kutu, Inongo et Kiri qui forment le noyau historique de la province. Les territoires de Yumbi, Bolobo, longtemps acquis à l'Équateur, Mushie et Kwamouth au Congo-Kasai, et Oshwe, à Dekese, y ont été additionnés tardivement. L'hétérogénéité se retrouve partout. La forêt, qui est faite reine dans le nord et l'est de la province, cède le pas à la savane au sud et à l'ouest. D'autre part, un déséquilibre démographique se calque sur le clivage végétal : on constate un vide au niveau du territoire forestier d'Oshwe très peu peuplé, intégré à la Cuvette centrale. Les territoires voisins de Kiri et d'Inongo, un peu plus habités, voient leur population disséminée le long du lac, des rivières et de quelques routes. Ce désert vert au nord et à l'est contraste avec des poches de peuplements très concentrées à l'ouest et au sud (ou une partie du sud) dont les densités moyennes sont beaucoup plus élevées. Un dénominateur commun aux organisations qui régissent les peuplements du Mai-Ndombe est donc difficile à trouver.

Le gros fil des coutures administratives assemble donc des sous-espaces aux spécificités socioculturelles, politiques et économiques bien distinctes. L'histoire de la construction de cette entité provinciale ne serait-elle donc que le fruit d'un empilement administratif opéré par l'État moderne ? Celui-là même qui dès le départ a négligé les questions humaines face aux impératifs économiques.

Le Mai-Ndombe, c'est aussi un patrimoine naturel forestier qui recouvre les trois quarts de la province. Ressource vitale autant que source d'autorité et de prestige, les forêts renferment une biodiversité exceptionnelle qui a justifié la création d'un certain nombre d'espaces de conservation. La province capte d'importants financements, gage de leur préservation. Mais pour le moment, la richesse de ce patrimoine naturel reconnu au niveau mondial contraste avec la précarité socio-économique de ses habitants dont les pratiques agricoles intensives sont montrées du doigt comme les principales causes de déforestation. À côté des activités de pêche, plus ou moins importantes selon les groupes et leur proximité avec le fleuve, le lac ou une rivière, et de chasse selon la disponibilité du gibier, la majorité des habitants exerce une activité commerciale en complément. Chargés systématiquement démesurément, les baleinières rudimentaires et quelques rares bateaux traversent le lac et descendent les rivières et le fleuve vers la capitale. En l'absence de toute industrie, ces mêmes unités transportent à la montée les produits manufacturés consommés localement. Les caractéristiques de ces flux d'échanges renvoient curieusement au régime de cueillette de l'époque léopoldienne. À l'instar du caoutchouc, du copal ou de l'ivoire d'hier, les produits marchands d'aujourd'hui, à l'exception du bois de la Sodefor, sortent à l'état brut vers Kinshasa.

ISBN 978-9-4926-6955-1



Musée royal de l'Afrique centrale  
www.africamuseum.be



**Belgique**  
partenaire du développement